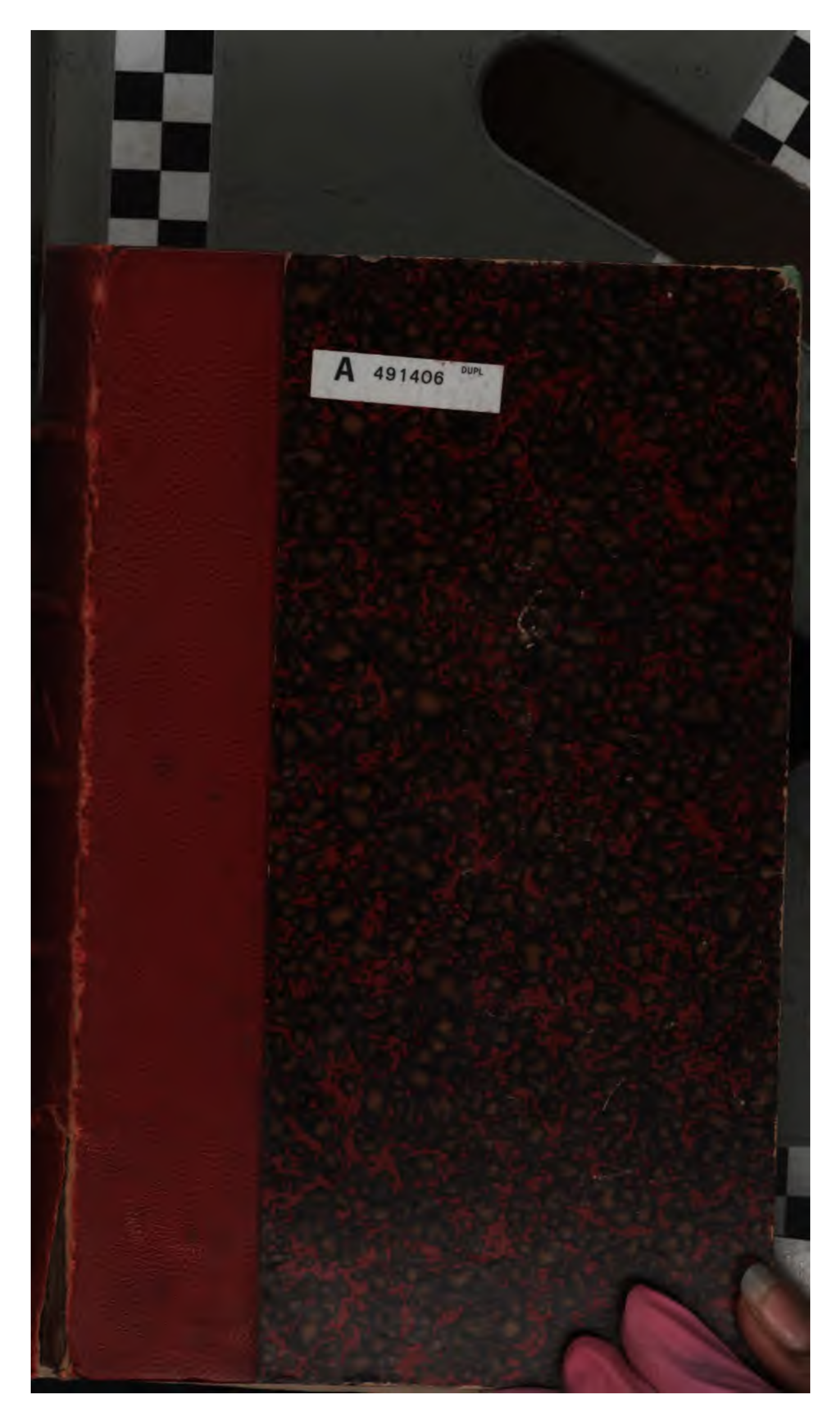




ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR



RECUEIL

DES

ACTES DE L'ACADÉMIE IMPÉRIALE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS DE BORDEAUX

AVIS

L'Académie n'accepte aucune solidarité relative aux opinions émises dans le Recueil de ses Actes.

Bordeaux. — Imp. G. Gounouilhou, rue Guiraude, 11.

ACTES

DE

L'ACADÉMIE

IMPÉRIALE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE BORDEAUX

L'Académie de Bordeaux a été établie sous le règne de Louis XIV, par lettres-patentes du 5 septembre 1712 enregistrées au Parlement de Bordeaux le 3 mai 1713.

3e SÉRIE. — 27e ANNÉE. — 1865.

—

PARIS
E. DENTU, LIBRAIRE-ÉDITEUR
PALAIS ROYAL, GALERIE D'ORLÉANS, 13.

1865

PERSONNAGES :

LE DUC D'ÉPERNON (Bernard de la Vallette), Gouverneur de Guyenne, 50 ans.........................		MM.	LAMBERT.
MOLIÈRE, 26 ans.......	Comédiens de *l'Illustre-Théâtre.* ...		CHAVANNES.
DUPARC, dit *GROS-RENÉ.*	...		BOUCHET.
BÉJART aîné............	...		CLAVANDIER.
MADELEINE BÉJART.....	...	Mlles	THÈZE.
Mlle DE BRIE...........	...		RICQUIER.
Mlle DUPARC...........	...		MAES.
Le duc de SAINT-AIGNAN (ORONTE).................		M.	WABLE.
BRIVE, page du duc d'ÉPERNON....................		Mlle	MEYER.
VALADON, secrétaire du même......................		MM.	A. ROQUE.
JACQUES DE LESTRILLE, jurat.....................			MONCELL.
FRANS. *Id.*			BLANCHARD.
ARDANT. *Id.*			TRÉMOULET.
DU HAUMONT, commandant du Château-Trompette....			DUMAS.
BEAUROCHE, écuyer du duc d'ÉPERNON.............			DUCLOS.
PREMIER HOMME DU PEUPLE.......................			ALFRED.
DEUXIÈME HOMME DU PEUPLE.....................			COUDERC.
TROISIÈME HOMME DU PEUPLE..........			FÉLIX.

Hérault, massiers, fourrier de la ville, trompettes d'argent, valets.

La scène se passe, à Bordeaux, en 1648, chez le duc d'Épernon, dans sa maison de Puy-Paulin.

Mise en scène de M. E. PRIOLEAU, régisseur en chef du Théâtre Français,
Musique de M. HERMANN.

Les indications sont prises de la salle. Les personnages sont inscrits en tête de chaque scène dans la place qu'ils occupent : le premier, à gauche du spectateur.

MOLIÈRE A BORDEAUX

COMÉDIE ÉPISODIQUE EN DEUX ACTES

PAR M. H. MINIER

Lue en séance générale de l'Académie le 12 janvier 1865, et représentée sur le Théâtre Français de Bordeaux le 14 du même mois.

ACTE PREMIER.

Une grande salle au premier étage de la maison de Puy-Paulin. — Porte au fond. — Portes dans les angles, à droite et à gauche. — Une fenêtre à droite. — Meubles de la fin du règne de Louis XIII : un grand fauteuil sur le premier plan, à gauche; une table et tout ce qu'il faut pour écrire, sur le même plan, à droite. — Au lever du rideau, Valadon est assis devant la table; il parcourt des papiers.

SCÈNE I.

LE DUC D'ÉPERNON, LES JURATS, DU HAUMONT, BEAUROCHE, BRIVE, VALADON.

LE DUC, *entrant, précédé par les trompettes d'argent, le héraut de la ville, les massiers, les jurats, et suivi par Du Haumont, Beauroche et Brive. — Aux jurats.*

Hier, à Cadillac, j'ai reçu votre lettre...
Et j'accours...

JACQUES DE LESTRILLES, *premier jurat.*

Monseigneur...

LE DUC, *avec humeur.*

Voulez-vous bien permettre
Que je respire un peu... Vous êtes fatigants,
Messieurs les Jurats... Vrai!...
(Il s'assied dans le grand fauteuil, à gauche.)
(A Brive, placé à sa droite.)
Brive, ôte-moi mes gants.
Être duc d'Épernon, gouverneur de Guyenne,

Pour qu'un jour tout entier jamais ne m'appartienne!
Mes valets, de leur temps, sont plus maîtres que moi...
(Se renversant dans le fauteuil.)
J'écoute.

JACQUES DE LESTRILLES.

Monseigneur, la ville est en émoi...
Le soleil, l'an dernier, a brûlé la récolte;
Bordeaux manque de pain et Bordeaux se révolte.
Le peuple, que toujours la famine aveugla,
Dans son malheur s'en prend à nous...

LE DUC, se levant.

Et pour cela
Vous m'avez tout exprès fait revenir en ville?...
Que le peuple vous pende!... et laissez-moi tranquille.

JACQUES DE LESTRILLES, avec dignité.

Croyez-vous que la peur nous ait conduits ici?
Qui veut nous effrayer n'a jamais réussi.
Nous savons affronter la fureur populaire,
Autant que nous savons braver votre colère...
Le peuple est, à bon droit, contre vous irrité.
Quant à nous, le respect à votre autorité
N'ira pas, il faut bien qu'on vous en avertisse,
Jusques à seconder la fraude et l'injustice...
Oui, Monseigneur, des gens qu'on vous voit protéger,
Accaparent le blé qu'apporte l'étranger...
Forcez à vendre... ou bien la Jurade s'efface.
Vous verrez, Monseigneur, le peuple face à face;
Et prenez garde alors à l'émeute qui bout...
Le peuple parle haut, quand le peuple est debout!

LE DUC, riant.

Ah! ah!... j'y songerai... L'avis est charitable.
(Congédiant du geste les jurats.)
Bonjour.
es jura saluent respectueusement et sortent.)

SCÈNE II.

LES MÊMES, moins LES JURATS.

LE DUC, à Brive.

Va t'assurer que l'on dresse la table.

(Brive sort par la gauche.)

Du Haumont, le Château-Trompette est-il armé?

DU HAUMONT.

S'il faut que le canon parle au peuple affamé,
Le Château lui réserve un argument suprême.

LE DUC.

Ton escadron, Beauroche, est sûr?

BEAUROCHE.

Comme moi-même.

LE DUC, gaîment.

Allons dîner.

VALADON, se levant et faisant un pas vers le duc.

Un mot, Monseigneur, s'il vous plaît.

LE DUC, s'arrêtant.

Que veux-tu?

VALADON.

La Béjart...

LE DUC, redescendant en scène.

Est arrivée?...

VALADON.

Elle est
Depuis deux jours ici.

LE DUC.

Quelle bonne nouvelle!
Madeleine Béjart!

VALADON.

Et Molière avec elle...
Logés céans... C'était l'ordre de Monseigneur.

LE DUC.

A l'*Illustre théâtre* on devait cet honneur.
Molière et la Béjart!... Messieurs, nous allons rire;
Mais pas seuls... Valadon, empresse-toi d'écrire
A tous les gros bonnets. Annonce mon retour,
Et, chez moi, le spectacle à la chute du jour...
Je les vois déjà tous pris d'une gaîté folle;
Tous, grave président et marquise frivole;
Tous, seigneurs et bourgeois, ensemble confondus;
Tous, même les Jurats... s'ils ne sont pas pendus...

(Le duc sort en riant par la gauche, suivi de ses officiers.)

SCÈNE III.

VALADON, seul.

La ville aura l'émeute, et nous la comédie...
Deux spectacles!... L'idée est neuve; elle est hardie...
Vive monsieur le Duc!...

(Réfléchissant.)

Mais il se pourrait bien
Que, pour notre théâtre abandonnant le sien,
Le peuple, cet acteur que la famine enrôle,
Voulût, dans notre pièce, improviser un rôle...
Diable! ça changerait un peu le dénoûment...

(Retournant à la table.)

Mais, de m'inquiéter, je suis fou, franchement;
C'est Beauroche et non moi que la chose regarde.
Autour de Puy-Paulin qu'il fasse bonne garde...
Le Duc m'a dit : « Invite. » Invitons...

(Madeleine Béjart et Molière sont entrés par la droite sur la fin du vers précédent.)

SCÈNE IV.

MADELEINE BÉJART, MOLIÈRE, VALADON.

VALADON.

Qui vient là?

(Valadon se retourne, et voyant Madeleine Béjart déjà en scène, à gauche, se lève pour la saluer.)

Madeleine Béjart... et Molière... Voilà
Les constellations de l'*Illustre théâtre :*
Le genre gracieux et le genre folâtre.
Le Duc est arrivé.

MOLIÈRE.

Nous le savons.

VALADON.

Ce soir
Vous jouez?

MADELEINE BÉJART.

Nous venons répéter.

VALADON, emportant des papiers.

Au revoir...
Allons écrire ailleurs...
(Il remonte vers le fond, et regardant la Béjart.)
Que cette femme est belle!
On ne saurait la voir sans être amoureux d'elle;
Le Duc en tient... Mais chut!... Molière est très jaloux.
(Il sort.)

SCÈNE V.

MADELEINE BÉJART, MOLIÈRE.

MADELEINE BÉJART.

Eh bien! devant le Duc, ce soir, que jouons-nous?

MOLIÈRE.

Je voulais débuter par une tragédie,
Mais la veine héroïque en moi s'est refroidie.

MADELEINE BÉJART.

Refroidie?... Ah! mon cher, tu te flattes... son feu
Ne te brûla jamais.

MOLIÈRE.

Hélas! j'en fais l'aveu...

Oui, la muse tragique à ma voix est rebelle :
Ma *Thébaïde* en est une preuve nouvelle.

MADELEINE BÉJART.

C'est plat... Tu cours en vain après le merveilleux.

MOLIÈRE, tristement.

Ma tragédie est morte en naissant.

MADELEINE BÉJART.

Eh! tant mieux!
L'Olympe reste sourd, quand ta plume l'évoque?
Laisse dormir les dieux et sois de ton époque!
A toi, la Comédie... elle te tend les bras...
Prends son masque et son fouet; tu les illustreras...
Souveraine, elle livre à ta veine féconde
Les vices, les travers, le cœur humain... le monde!

MOLIÈRE.

Mais le monde à mon cœur inspire le dégoût;
La force y fait la loi, l'injustice est partout.
Je ne puis fréquenter ni la cour ni la ville,
Sans y trouver matière à m'échauffer la bile.
Ma raison se récrie aux choses que je voi,
Quand ce n'est pas l'honneur qui se révolte en moi!
Que de fois, indigné de ce que j'entends dire,
Pour ne me point fâcher je m'efforce de rire...

MADELEINE BÉJART.

Ris donc... mais sur la scène, où tes plaisants pinceaux
Deviendront la terreur des fourbes et des sots...
Les répréhensions sont des armes usées;
Il faut livrer le vice aux publiques risées,
Si l'on veut que le vice expire sur-le-champ.
Insensible à la voix du remords, le méchant
Devant la raillerie avec effroi recule :
On veut être mauvais, mais non pas ridicule!

Ris donc... et, salué par tous les nobles cœurs,
De ton siècle, en riant, tu châtiras les mœurs...
Va, crois-en la Grésinde (ainsi que l'on me nomme),
L'œil d'une femme est prompt à lire dans un homme;
Le génie aisément se révèle à l'amour;
Je t'aime... et te juger fut l'affaire d'un jour.
Ton esprit soucieux, qui lui-même s'observe,
Ta bile qui déborde en satirique verve,
Ton courage debout devant la vérité,
Ton visage éloquent, ton geste médité,
L'ironie aiguisant ses traits dans ton sourire,
A mon œil exercé cela pourrait suffire,
Si j'ignorais encor tes comiques essais,
Pour voir en toi l'honneur du Théâtre-Français!

MOLIÈRE, passant devant elle.

Malheureuse... tais-toi!... Tu vas me faire croire
Au laurier populaire, au génie, à la gloire!

MADELEINE BÉJART.

Je veux te faire croire à toi-même.

MOLIÈRE, s'appuyant au fauteuil de gauche.

Oh! mon Dieu!
Je sens mon cœur brisé; ma cervelle est en feu...
Ah! que sortira-t-il de ce brûlant délire?

MADELEINE BÉJART.

Des chefs-d'œuvre.

MOLIÈRE.

Grésinde!

MADELEINE BÉJART.

Il te suffit de rire
Pour t'immortaliser.

MOLIÈRE, tristement.

Je rirai.

MADELEINE BÉJART.

Mais il faut
Rire pour faire rire, en public... et tout haut.

MOLIÈRE, *avec gaîté, en descendant vivement à l'avant-scène.*

Eh bien! soit... Est-ce donc chose si difficile
Que de rire aux éclats d'un bourgeois imbécile,
Qui, singeant au rebours l'homme de qualité,
Travestit la noblesse en plate vanité?
Faut-il de grands efforts pour livrer au sarcasme
L'amour, chez un barbon, luttant avec un asthme?
Le jargon précieux d'un tendron suranné?
Les impromptus moisis d'un rimeur forcené?
La jactance d'un fat affichant sa maîtresse?
Les soupirs onctueux d'une prude en détresse?
La soif du gain, qui fait de l'avare un fripon?
L'impertinent orgueil d'un auteur en jupon?
Je rirai de ceux-là, je rirai de bien d'autres...
De vous, qui, d'Esculape homicides apôtres,
Assassinez en règle, armés publiquement
Du droit de l'ignorance et de l'entêtement!
De vous qui, saintement, convoitez notre femme;
Qui nous déshonorez... pour le bien de notre âme;
Et, mains jointes, d'un air confit en oraison,
Dans l'intérêt du ciel, pillez notre maison!...
Oui, marchands d'antimoine, oui, pieux hypocrites,
J'égalerai mon rire à vos puissants mérites.
Il réserve à vos fronts de suprêmes pâleurs...
Mais que ce rire-là me coûtera de pleurs!...

(*Il s'assied dans le fauteuil.*)

MADELEINE BÉJART, *émue.*

Poquelin!

MOLIÈRE.

Va, je sais où conduit la satire,
Et quel profit toujours l'honnête homme en retire.



Le pédant effronté, l'hypocrite hideux,
Ne pardonnent jamais à qui fait rire d'eux;
Le ridicule aboie à l'auteur qui le joue,
Et le vice, en passant, le salit de sa boue!...
(Il se lève.)
Mais nul homme ne vient au monde, sans avoir
Sa mission... La fuir, c'est faillir au devoir!
Peut-être que sans toi j'eusse oublié la mienne.
Merci!... De ton amour que la force me vienne!
Car le théâtre aussi peut avoir son martyr :
J'ai besoin d'être aimé pour savoir mieux souffrir!

MADELEINE BÉJART, avec passion.

Mais je t'aime, Molière... et d'un amour bien tendre,
Bien vif... A plus d'amour tu ne saurais prétendre...
Je t'aime... et te serai fidèle, comprends-tu?
Fidèle par orgueil... si ce n'est par vertu...
J'ai révélé Molière à Molière lui-même;
Et c'est, en toi, ta gloire et la mienne que j'aime...
Me crois-tu?

MOLIÈRE.

Je te crois... C'est que je suis jaloux
De tous ces grands seigneurs qui te font les yeux doux.

MADELEINE BÉJART.

Ils en sont pour les frais de leurs douces œillades...
Mais l'heure fuit... Je vais chercher nos camarades...

MOLIÈRE.

Que répéterons-nous... *Les Docteurs rivaux?*

MADELEINE BÉJART.

Non.
Il faut un mets plus fin pour le duc d'Épernon...
Le Dépit amoureux?

MOLIÈRE.

La pièce est incomplète;
Et trois actes entiers sont encor dans ma tête.

MADELEINE BÉJART.

Oui... mais nous en savons un par cœur.

MOLIÈRE.

Des lambeaux!

MADELEINE BÉJART.

Eh bien! nous les joûrons : les vers en sont fort beaux;
Et notre Duc aura la faveur singulière
D'applaudir, au début, le comique Molière.

(Elle sort par la droite.)

SCÈNE VI.

MOLIÈRE, puis BRIVE.

MOLIÈRE.

Quelle exaltation!... et, d'un amour puissant,
C'est, à n'en pas douter, le véritable accent.
Mais changeant est l'amour, et changeante la femme...
Feu prompt à s'allumer ne fait pas longue flamme...

(Il descend à droite.)

BRIVE, entrant par la gauche, un écrin à la main.

Madeleine Béjart... elle n'est pas ici?

MOLIÈRE.

Non... Que lui voulez-vous?

BRIVE, montrant l'écrin.

Lui remettre ceci.

MOLIÈRE.

Attendez un instant; elle va redescendre.

BRIVE.

Il faut que j'aille en ville, et ne puis pas attendre.
Vous êtes de sa troupe?

MOLIÈRE.

Oui.

BRIVE, présentant l'écrin à Molière.

Que vous seriez bon,
Si vous vouliez...

MOLIÈRE, prenant l'écrin.

Donnez... Je vous comprends...

BRIVE, saluant et remontant vers le fond.

Pardon!

(Il revient sur ses pas, à la droite de Molière qui a passé à gauche.)

Cachez-vous de Molière..., évitez qu'il ne voie
Ce portrait.

MOLIÈRE, inquiet.

Un portrait?

BRIVE.

Oui... que le Duc envoie
A la Béjart... Il faut n'en point parler.

MOLIÈRE, à part, mécontent.

Ah! ah!...

BRIVE.

Monseigneur m'a surtout recommandé cela.
On le dit fort jaloux ce monsieur de Molière;
Jaloux d'une façon toute particulière.
A mon âge, un jaloux se définit très mal;
Mais, monsieur, ça doit être un vilain animal.

(Il sort par le fond.)

SCÈNE VII.

MOLIÈRE, seul, agité.

Un jaloux!... mais le monde est fait d'étrange sorte!
Aux galants de madame un homme ouvre sa porte,
C'est un... sot; par prudence il pousse les verroux,
Et le monde aussitôt de crier au jaloux!...

Parce que, tout entier à la femme que j'aime,
J'exige d'elle autant que je donne moi-même,
Je suis un jaloux?... Soit! Ce n'est pas sans raison...

(Entrent par la droite, sans être vus de Molière, Madeleine Béjart, Gros-René, Béjart aîné, M[lles] Duparc et de Brie.)

MOLIÈRE, se croyant seul.

Ce portrait, que dit-il?... Il me dit trahison!...

SCÈNE VIII.

MOLIÈRE, au milieu sur le devant de la scène, MADELEINE BÉJART, GROS-RENÉ, BÉJART aîné, M[lles] DUPARC et DE BRIE, sur le troisième plan.

MADELEINE BÉJART, à ses camarades, leur faisant signe de se taire.

Chut!... Molière compose.

GROS-RENÉ, à Madeleine Béjart.

Il travaille peut-être
A *l'Étourdi*.

MADELEINE BÉJART, à Gros-René.

Tais-toi.

MOLIÈRE, se croyant toujours seul, et poursuivant sa pensée.

Je te ferai connaître,
Perfide, si mon cœur accepte ton mépris!...
Tout mon amour se change en haine.

MADELEINE, bas, à Gros-René.

J'ai compris.

GROS-RENÉ.

Quoi?

MADELEINE BÉJART.

Paix!

MOLIÈRE, même jeu.

De son portrait oser lui faire hommage!...
L'original, chez elle, a précédé l'image...
Cruel amour! combien tu me rends malheureux!

MADELEINE BÉJART, joyeuse, haut.

Une scène de plus au *Dépit amoureux !*

MOLIÈRE, irrité, se retournant.

Madame, pour le coup, je vous trouve hardie
De croire que je joue ici la comédie !

GROS-RENÉ.

C'est le jaloux parfait : poings fermés, œil en feu.

BÉJART aîné (1).

Comme c'est naturel et d'accent et de jeu !

MOLIÈRE, à Madeleine Béjart.

Mais, madame...

MADELEINE BÉJART, bas à Gros-René.

Je vais lui donner la réplique.

GROS-RENÉ, riant.

Très bien.

MADELEINE BÉJART, à Molière.

Jusqu'à présent, monsieur, rien ne m'explique...
Que me reprochez-vous ?...

MOLIÈRE.

Votre manque de foi,
(Agitant le portrait, mais ne le laissant pas voir à la Béjart.)
Qui seul de ce portrait légitime l'envoi.

MADELEINE BÉJART.

Vous vous mettez pour rien l'esprit à la torture.

MOLIÈRE, même jeu.

Rien !... Ce gage d'amour ?...

MADELEINE BÉJART, riant.

De l'amour en peinture !
Et de qui ce portrait ?

(1) Béjart, Mlle de Brie, Molière, Madeleine, Gros-René, Mlle Duparc.

MOLIÈRE.

Me le demandez-vous?

MADELEINE BÉJART.

Voyons-le...

MOLIÈRE, serrant le portrait dans ses mains.

J'irais, moi, de cet objet si doux
Réjouir vos regards?... La chose serait neuve!
De votre trahison je possède la preuve;
Je la garde.

MADELEINE BÉJART.

Gardez... à votre aise.

MOLIÈRE, palpant le portrait avec colère.

Un ressort!

(Faisant jouer le ressort, et trouvant un billet sous la peinture.

Ce billet!

MADELEINE BÉJART.

Un billet d'amour?

MOLIÈRE.

Ah! c'est trop fort!

(S'éloignant pour lire le billet.)

Le traître! je saurai ce qu'il vous peut écrire.

GROS-RENÉ, à ses camarades.

Sa fureur est comique et fera beaucoup rire.

MOLIÈRE, lisant haut.

« Le plus mourant des cœurs que vos yeux ont blessés! »

MADELEINE BÉJART.

Le madrigal est court.

MOLIÈRE.

Il en dit bien assez.

(Éclatant.)

Madame, qu'avez-vous à répondre?

MADELEINE BÉJART, cherchant.

Eh! de grâce,
Attends... La scène est vive et le trait m'embarrasse....

MOLIÈRE, avec un accent de colère railleuse.

Ce billet vous confond... Il trouble vos esprits...

MADELEINE BÉJART, naïvement.

Je n'ai jamais joué que des rôles écrits...

MOLIÈRE, exalté par la colère.

J'enrage... Espérez-vous, par cette ruse étrange,
Madame, à mes soupçons faire prendre le change?
Ici, comme partout, je trouve sur vos pas
Des grands seigneurs rôdant autour de vos appas.
A moins que d'être un sot, puis-je croire, Madame,
Qu'en honnêtes soupirs se consume leur flamme,
Et qu'ils n'ont d'autre but, vous suivant en tous lieux,
Qu'une innocente cour à faire à vos beaux yeux?...

(Reculant de plusieurs pas.)

Je n'y tiens plus... Je sors... Je sens que ma colère,
De mon amour, Madame, est la preuve trop claire,
Et la honte me prend d'être lâche à ce point
De vous aimer encor quand vous ne m'aimez point....

(Il sort par le fond.)

MADELEINE BÉJART, applaudissant au moment où sort Molière.

La sortie est sublime et vaut la scène entière!

SCÈNE IX.

LES MÊMES, moins MOLIÈRE.

BÉJART aîné.

Improviser ainsi, c'est fabuleux!

GROS-RENÉ.

Molière
Ira loin.

Mlle DE BRIE.

Quelle verve! Elle prend tous les tons!

MADELEINE BÉJART.

Voyons; sommes-nous prêts?

GROS-RENÉ.

Mais oui.

MADELEINE BÉJART.

Nous répétons
Du *Dépit amoureux* les scènes terminées.
Aux indications, par Molière données,
Conformons-nous.
Béjart, tu fais *Eraste*, toi.
Gros-René, ton surnom te dit ton rôle.
Moi,
Je prépare un prologue, et ce soin me réclame.
(A Mlle Duparc.)
Tu joûras *Marinette* à ma place.

Mlle DUPARC.

Madame...

MADELEINE BÉJART.

Ne sais-tu pas ton rôle?

Mlle DUPARC.

Oui... mais comment saisir?...

MADELEINE BÉJART.

Pour toi, chère Duparc, vouloir, c'est réussir...
Donc, tu fais *Marinette*... Et toi, belle de Brie,
Tu fais *Lucile*.

(A Bejart aîné et à Gros-René.)

Allons, commencez, je vous prie.

(Les dames sortent par la droite ; Béjart aîné remonte avec elles. — Gros-René met à terre, devant la table, la paille qu'il y avait placée en entrant ; puis passe à gauche, pose une lettre, la ramasse et se retourne vers Béjart, comme si celui-ci entrait.)

. . . .

LE DÉPIT AMOUREUX

ACTE IV.

. . . .

SCÈNE II.

ÉRASTE, GROS-RENÉ.

GROS-RENÉ [1].

Ah ! vous voilà, Monsieur ! Vous venez à propos
Pour avoir la réponse.

ERASTE.

Allons, vite, en deux mots,
As-tu trouvé Lucile? As-tu remis ma lettre?
Dis, quel succès heureux puis-je enfin me promettre?

GROS-RENÉ.

Là ! là ! tout doucement... moins de vivacité
Conviendrait un peu mieux à l'amour molesté...
Le vôtre est dans ce cas, Monsieur.

ÉRASTE.

Que veux-tu dire?

[1] Il y a fort longtemps que le *Dépit amoureux* ne se joue plus en cinq actes. En 1821, la Comédie française le fit raccorder en deux actes par M. Valville ; la pièce de Molière n'a jamais été représentée autrement depuis. — Les huit vers qui commencent cette scène appartiennent à une soudure faite par M. Valville.

GROS-RENÉ.

Mais que vous auriez pu vous dispenser d'écrire,
Car voici votre lettre.

ÉRASTE.

Encore rebuté?

GROS-RENÉ.

Jamais ambassadeur ne fut moins écouté.
A peine ai-je voulu lui porter la nouvelle
Du moment d'entretien que vous souhaitiez d'elle,
Qu'elle m'a répondu, tenant son quant-à-soi,
Va, va, je fais état de lui comme de toi;
Dis-lui qu'il se promène. Et, sur ce beau langage,
Pour suivre son chemin m'a tourné le visage.
Et Marinette aussi, d'un dédaigneux museau,
Lâchant un : Laisse-nous, beau valet de carreau,
M'a planté là comme elle; et mon sort et le vôtre
N'ont rien à se pouvoir reprocher l'un à l'autre.

ÉRASTE.

L'ingrate! recevoir avec tant de fierté
Le prompt retour d'un cœur justement emporté!
Quoi! le premier transport d'un amour qu'on abuse
Sous tant de vraisemblance est indigne d'excuse?
Et ma plus vive ardeur, en ce moment fatal,
Devait être insensible au bonheur d'un rival?
Tout autre n'eût pas fait même chose en ma place,
Et se fût moins laissé surprendre à tant d'audace?
. . . .
Non, je ne prétends plus demeurer engagé
Pour un cœur où je vois le peu de part que j'ai;
Et, puisque l'on témoigne une froideur extrême
A conserver les gens, je veux faire de même.

GROS-RENÉ.

Et moi de même aussi. Soyons tous deux fâchés,
Et mettons notre amour au rang des vieux péchés.
Il faut apprendre à vivre à ce sexe volage,
Et lui faire sentir que l'on a du courage.

Qui souffre ses mépris les veut bien recevoir.
Si nous avions l'esprit de nous faire valoir,
Les femmes n'auraient pas la parole si haute.
Oh! qu'elles nous sont bien fières par notre faute!
Je veux être pendu si nous ne les verrions
Sauter à notre cou plus que nous ne voudrions,
Sans tous ces vils devoirs dont la plupart des hommes
Les gâtent tous les jours, dans le siècle où nous sommes.

ÉRASTE.

Pour moi, sur toute chose un mépris me surprend;
Et, pour punir le sien par un autre aussi grand,
Je veux mettre en mon cœur une nouvelle flamme.

GROS-RENÉ.

Et moi, je ne veux plus m'embarrasser de femme.
A toutes je renonce, et crois, en bonne foi,
Que vous feriez fort bien de faire comme moi.
Car, voyez-vous, la femme est, comme on dit, mon maître,
Un certain animal difficile à connaître,
Et de qui la nature est fort encline au mal :
Et comme un animal est toujours animal,
Et ne sera jamais qu'animal, quand sa vie
Durerait cent mille ans; aussi, sans repartie,
La femme est toujours femme, et jamais ne sera
Que femme, tant qu'entier le monde durera.
D'où vient qu'un certain Grec dit que sa tête passe
Pour un sable mouvant; car, goûtez bien, de grâce,
Ce raisonnement-ci, lequel est des plus forts;
Ainsi que la tête est comme le chef du corps,
Et que le corps sans chef est pire qu'une bête,
Si le chef n'est pas bien d'accord avec la tête,
Que tout ne soit pas bien réglé par le compas,
Nous voyons arriver de certains embarras;
La partie brutale alors veut prendre empire
Dessus la sensitive, et l'on voit que l'un tire
A dia, l'autre à hurhaut, l'un demande du mou,
L'autre, du dur; enfin tout va sans savoir où;
Pour montrer qu'ici-bas, ainsi qu'on l'interprète,
La tête d'une femme est comme la girouette

Au haut d'une maison, qui tourne au premier vent;
C'est pourquoi le cousin Aristote, souvent,
La compare à la mer; d'où vient qu'on dit qu'au monde
On ne peut rien trouver de si mouvant que l'onde.
Or, par comparaison (car la comparaison
Nous fait distinctement comprendre une raison,
Et nous aimons bien mieux, nous autres, gens d'étude,
Une comparaison qu'une similitude);
Par comparaison donc, mon maître, s'il vous plaît!...
Comme on voit que la mer, quand l'orage s'accroît,
Vient à se courroucer, le vent souffle avec rage,
Les flots contre les flots font un remue-ménage
Horrible; et le vaisseau, malgré le nautonnier,
Va tantôt à la cave et tantôt au grenier :
Ainsi quand une femme a sa tête fantasque,
On voit une tempête en forme de bourrasque,
Qui veut compétiter par de certains... propos.
Et lors... un certain vent, qui, par... de certains flots,
De certaine façon... ainsi qu'un banc de sable...
Quand... Les femmes enfin ne valent pas le diable.

ÉRASTE.

C'est fort bien raisonner.

GROS-RENÉ.

Assez bien, Dieu merci.
Mais je les vois, monsieur, qui passent par ici.
Tenez-vous ferme au moins.

ÉRASTE.

Ne te mets pas en peine.

GROS-RENÉ.

J'ai bien peur que ses yeux resserrent votre chaîne.

SCÈNE III.

LUCILE, ÉRASTE, MARINETTE, GROS-RENÉ.

MARINETTE, à Lucile.

Je l'aperçois encor; mais ne vous rendez point.



LUCILE.

Ne me soupçonnez pas d'être faible à ce point.

MARINETTE.

Il vient à nous.

ÉRASTE.

Non, non, ne croyez pas, madame,
Que je revienne encor vous parler de ma flamme.
C'en est fait; je me veux guérir, et connais bien
Ce que de votre cœur a possédé le mien.
Un courroux si constant pour l'ombre d'une offense
M'a trop bien éclairé de votre indifférence.
....
C'est la dernière ici des importunités
Que vous aurez jamais de mes vœux rebutés.

LUCILE.

Vous pouvez faire aux miens la grâce toute entière,
Monsieur, et m'épargner encor cette dernière.

ÉRASTE.

Hé bien! madame, hé bien! ils seront satisfaits.
Je romps avecque vous et j'y romps pour jamais,
Puisque vous le voulez. Que je perde la vie
Lorsque de vous parler je reprendrai l'envie!

LUCILE.

Tant mieux, c'est m'obliger.

ÉRASTE.

Non, non, n'ayez pas peur
Que je fausse parole; eussé-je un faible cœur
Jusques à n'en pouvoir effacer votre image,
Croyez que vous n'aurez jamais cet avantage
De me voir revenir.

LUCILE.

Ce serait bien en vain.

ÉRASTE.

Moi-même de cent coups je percerais mon sein
Si j'avais jamais fait cette bassesse insigne
De vous revoir après ce traitement indigne.

LUCILE.

Soit; n'en parlons donc plus.

ÉRASTE.

Oui, oui, n'en parlons plus;
Et, pour trancher ici tous propos superflus,
Et vous donner, ingrate, une preuve certaine
Que je veux, sans retour, sortir de votre chaîne,
Je ne veux rien garder qui puisse retracer
Ce que de mon esprit il me faut effacer.
Voici votre portrait; il présente à la vue
Cent charmes merveilleux dont vous êtes pourvue;
Mais il cache sous eux cent défauts aussi grands,
Et c'est un imposteur enfin que je vous rends.

GROS-RENÉ.

Bon.

LUCILE.

Et moi pour vous suivre au dessein de tout rendre,
Voilà le diamant que vous m'avez fait prendre.

MARINETTE.

Fort bien.

ÉRASTE.

Il est à vous encor ce bracelet.

LUCILE.

Et cette agate à vous, qu'on fit mettre en cachet.

ÉRASTE lit.

« Vous m'aimez d'un amour extrême,
» Éraste, et de mon cœur voulez être éclairci;
» Si je n'aime Éraste de même,
» Au moins aimé-je fort qu'Éraste m'aime ainsi.
» LUCILE. »

Vous m'assuriez par là d'agréer mon service.
C'est une fausseté digne de ce supplice.

(Il déchire la lettre.)

LUCILE lit.

« J'ignore le destin de mon amour ardente,
» Et jusqu'à quand je souffrirai;
» Mais je sais, ô beauté charmante!
» Que toujours je vous aimerai.
« ÉRASTE. »

Voilà qui m'assurait à jamais de vos feux;
Et la main et la lettre ont menti toutes deux.

(Elle déchire la lettre.)

GROS-RENÉ, à Éraste.

Poussez.

ÉRASTE, déchirant une autre lettre.

Elle est de vous. Suffit, même fortune.

MARINETTE, à Lucile.

Ferme.

LUCILE, déchirant une autre lettre.

J'aurais regret d'en épargner aucune.

GROS-RENÉ, à Éraste.

N'ayez pas le dernier.

MARINETTE, à Lucile.

Tenez bon jusqu'au bout

LUCILE, après avoir déchiré plusieurs lettres.

Enfin, voilà le reste.

ÉRASTE, de même.

Et grâce au ciel, c'est tout.
Je sois exterminé, si je ne tiens parole!

LUCILE.

Me confonde le ciel si la mienne est frivole?

ÉRASTE.

Adieu donc.

LUCILE.

Adieu donc.

MARINETTE, à Lucile.

Voilà qui va des mieux,

GROS-RENÉ, à Éraste.

Vous triomphez.

MARINETTE, à Lucile.

Allons, ôtez-vous de ses yeux.

GROS-RENÉ, à Éraste.

Relevez-vous après cet effort de courage.

MARINETTE, à Lucile.

Qu'attendez-vous encor?

GROS-RENÉ, à Éraste.

Que faut-il davantage?

ÉRASTE.

Ah! Lucile, Lucile, un cœur comme le mien
Se fera regretter, et je le sais fort bien.

LUCILE.

Éraste, Éraste, un cœur fait comme est fait le vôtre
Se peut facilement réparer par un autre.
....
Non, votre cœur, Éraste, était mal enflammé.

ÉRASTE.

Non, Lucile, jamais vous ne m'avez aimé.

LUCILE.

Hé! je crois que cela faiblement vous soucie.
Peut-être en serait-il beaucoup mieux pour ma vie,
Si je... Mais laissons là ces discours superflus;
Je ne dis point quels sont mes pensers là-dessus.

ÉRASTE.

Pourquoi?

LUCILE.

Par la raison que nous rompons ensemble,
Et que cela n'est plus de saison, ce me semble.

ÉRASTE.

Nous rompons?

LUCILE.

Oui, vraiment. Quoi! n'en est-ce pas fait?

ÉRASTE.

Et vous voyez cela d'un esprit satisfait?

LUCILE.

Comme vous.

ÉRASTE.

Comme moi?

LUCILE (1).

Sans doute. C'est faiblesse
De faire voir aux gens que leur perte nous blesse.

ÉRASTE.

Mais, cruelle! c'est vous qui l'avez bien voulu.

LUCILE.

Moi? point du tout; c'est vous qui l'avez résolu.

ÉRASTE.

Moi? je vous ai cru là faire un plaisir extrême.

LUCILE.

Point, vous avez voulu vous contenter vous-même.

ÉRASTE.

Mais si mon cœur encor revoulait sa prison?
Si, tout fâché qu'il est, il demandait pardon?

LUCILE.

Non, non, n'en faites rien; ma faiblesse est trop grande;
J'aurais peur d'accorder trop tôt votre demande.

ÉRASTE.

Ah! vous ne pouvez pas trop tôt me l'accorder,
Ni moi, sur cette peur, trop tôt le demander.
Consentez-y, madame, une flamme si belle
Doit, pour votre intérêt, demeurer immortelle.
Je le demande enfin, me l'accorderez-vous
Ce pardon obligeant?

LUCILE.

Ramenez-moi chez nous.

(1) Entrent le Duc, Du Haumont et Beauroche. — Ils se tiennent au fond et écoutent.

SCÈNE IV.

MARINETTE, GROS-RENÉ.

MARINETTE.

Oh! la lâche personne!

GROS-RENÉ.

Ah! le faible courage!

MARINETTE.

J'en rougis de dépit.

GROS-RENÉ.

J'en suis gonflé de rage.
Ne t'imagine pas que je me rende ainsi.

MARINETTE.

Et ne pense pas, toi, trouver ta dupe aussi.

GROS-RENÉ.

Viens, viens frotter ton nez auprès de ma colère.

MARINETTE.

Tu nous prends pour une autre, et tu n'as pas affaire
A ma sotte maîtresse. Ardez le beau museau,
Pour nous donner envie encore de sa peau!
Moi, j'aurais de l'amour pour ta chienne de face?
Moi, je te chercherais? Ma foi! l'on t'en fricasse
Des filles comme nous.

GROS-RENÉ.

Oui, tu le prends par là?
Tiens, tiens, sans y chercher tant de façon, voilà
Ton beau galant de neige, avec ta nonpareille;
Il n'aura plus l'honneur d'être sur mon oreille.

MARINETTE.

Et toi, pour te montrer que tu m'es à mépris,
Voilà ton demi-cent d'épingles de Paris,
Que tu me donnas hier avec tant de fanfare.

GROS-RENÉ.

Tiens encor ton couteau. La pièce est riche et rare;
Il te coûta six blancs, lorsque tu m'en fis don.

MARINETTE.

Tiens, tes ciseaux avec leur chaîne de laiton.

GROS-RENÉ.

J'oubliais d'avant-hier ton morceau de fromage,
Tiens. Je voudrais pouvoir rejeter le potage
Que tu me fis manger, pour n'avoir rien à toi.

MARINETTE.

Je n'ai point maintenant de tes lettres sur moi;
Mais j'en ferai du feu jusques à la dernière.

GROS-RENÉ.

Et des tiennes tu sais ce que j'en saurai faire.

MARINETTE.

Prends garde à ne venir jamais me reprier.

GROS-RENÉ.

Pour couper tout chemin à nous rapatrier,
Il faut rompre la paille. Une paille rompue
Rend, entre gens d'honneur, une affaire conclue.
Ne fais point les doux yeux; je veux être fâché.

MARINETTE.

Ne me lorgne point, toi; j'ai l'esprit trop touché.

GROS-RENÉ.

Romps; voilà le moyen de ne s'en plus dédire.
Romps. Tu ris, bonne bête!

MARINETTE.

Oui, car tu me fais rire.

GROS-RENÉ.

Peste soit de ton ris! Voilà tout mon courroux

Déjà dulcifié. Qu'en dis-tu? Rompons-nous
Ou ne rompons-nous pas?

MARINETTE.

Vois.

GROS-RENÉ.

Vois, toi.

MARINETTE.

Vois, toi-même.

GROS-RENÉ.

Est-ce que tu consens que jamais je ne t'aime?

MARINETTE.

Moi? ce que tu voudras.

GROS-RENÉ.

Ce que tu voudras, toi.
Dis.

MARINETTE.

Je ne dirai rien.

GROS-RENÉ.

Ni moi non plus.

MARINETTE.

Ni moi.

GROS-RENÉ.

Ma foi, nous ferions mieux de quitter la grimace.
Touche, je te pardonne.

MARINETTE.

Et moi, je te fais grâce.

GROS-RENÉ.

Mon Dieu! qu'à tes appas je suis acoquiné!

MARINETTE.

Que Marinette est sotte après son Gros-René!

. . . .

(Le duc congédie du geste Du Haumont et Beauroche. — Madeleine Béjart, qui est entrée, sans être vue du duc, depuis le milieu de cette scène, se place entre Gros-René et Marinette.)

SCÈNE X.

LE DUC D'ÉPERNON, Mlle DUPARC, MADELEINE BÉJART, GROS-RENÉ.

MADELEINE BÉJART, à Mlle Duparc.

Bravo! Jeu naturel et vive répartie...
De mes rôles tu peux jouer une partie...
Garde celui-ci... mais, Duparc, écoute bien :
La passion chez nous ne gâte jamais rien,
Et pour être soubrette on n'en est pas moins femme.
Jette, avec tout l'élan d'une amoureuse flamme,
Ce vers, qui sort d'un cœur ayant tout pardonné :
(Avec passion.)
« Que Marinette est sotte après son Gros-René! »
(A Gros-René.)
A toi, dont le comique est fait de double étoffe,
Et qui, sous le valet, caches le philosophe,
Même observation : Sois plus passionné!
(Avec une très amoureuse expression.)
« Mon Dieu! qu'à tes appas je suis acoquiné! »
Tu m'excuses?

GROS-RENÉ.

Comment!... mais je te remercie.

Mlle DUPARC.

Un bon conseil toujours hautement s'apprécie.

GROS-RENÉ.

Quand c'est par la Béjart surtout qu'il est donné.
(Au moment où Madeleine Béjart remonte la scène avec Gros-René et Mlle Duparc, le duc se montre. — Il retient la Béjart. — Gros-René et Mlle Duparc saluent et sortent.)

SCÈNE XI.

LE DUC, MADELEINE BÉJART.

LE DUC.

« Mon Dieu ! qu'à tes appas je suis acoquiné ! »
Ah ! Grésinde ! jamais je n'ai vu ta pareille !

MADELEINE BÉJART.

Monseigneur m'écoutait ?

LE DUC.

Et j'étais tout oreille...
Tu me vois enchanté, ravi...

MADELEINE BÉJART.

Quoi ! pour si peu...
Deux vers !

LE DUC.

Un vers bien dit en vaut mille... Quel feu !
Et comme d'un seul trait Grésinde se révèle !
Mais nous charmer, pour toi, n'est pas chose nouvelle...
Que nous t'applaudissions à Paris !

MADELEINE BÉJART.

Monseigneur !...

LE DUC, donnant une bague à la Béjart.

Prends cette bague.

MADELEINE BÉJART.

Encor?... c'est vraiment trop d'honneur...

LE DUC.

Tu songes au portrait que t'a remis mon page ?
L'amour, qui se souvient, te devait mon image.

MADELEINE BÉJART, à part.

Son portrait?... c'est cela... Molière l'a reçu...
Sa colère était vraie... Ah! si je l'avais su!...
(Haut, minaudant.)
Pourquoi votre portrait?

LE DUC.

Je t'aime et je t'admire...
Dès longtemps.

MADELEINE BÉJART.

Et Molière?

LE DUC.

Eh bien! qu'a-t-il à dire?
Ton Molière est jaloux... Mais Molière est plaisant:
Lui, jaloux du passé... Le suis-je du présent?...
L'amour est un plaisir, et, comme a dit un sage,
Le plaisir a voulu qu'on le prît au passage.
Garde tes jolis yeux, Grésinde, et les amours,
Heureux de s'y brûler, y reviendront toujours.
(À part)
Femme fidèle ou non, bien sot qui s'en tourmente.
(Haut.)
Dis-moi quel est l'auteur de la scène charmante
Que l'on vient de jouer?

MADELEINE BÉJART, avec orgueil.

Molière.

LE DUC, surpris.

Il se pourrait!
Mais cet esprit gaulois, prompt à lancer le trait,
Ce comique bon sens, cette fine ironie,
Cette étude du cœur...
(Avec exaltation.)
Molière a du génie!

MADELEINE BÉJART.

Je le sais bien.

LE DUC.

Et moi, qui n'espérais en lui
Qu'un de ces gros bouffons à la mode aujourd'hui,
Courant après l'esprit, l'équivoque à la bouche,
Tels que Gauthier-Garguille ou le vieux Scaramouche!
J'ai bien plus et bien mieux que cela, par ma foi!
J'ai Molière... Avec lui Plaute est entré chez moi!

MADELEINE BÉJART.

Vous lui rendez justice, et vous m'en voyez fière.

LE DUC.

Si mon enthousiasme a pris feu pour Molière,
De sa verve comique ardent admirateur,
Je ne sépare pas l'actrice de l'auteur;
En le louant, c'est toi, Grésinde, que je loue,
Et je veux embrasser Molière... sur ta joue.

MADELEINE BÉJART, se reculant, avec dignité.

Eh bien! monsieur le Duc!...

LE DUC, modeste.

J'osais trop... franchement...
L'orgueil vous sied fort bien... Molière est votre amant!

(Madeleine Béjart, saluant, et sortant par la droite en même temps que Valadon entre par le fond.)

SCÈNE XII.

LE DUC, VALADON.

VALADON.

Monseigneur...

LE DUC.

Qu'est-ce donc?

VALADON.

Le Parlement...

LE DUC.

Au diable!

VALADON.

Et la Jurade...

LE DUC.

Encore!... Elle est impitoyable.

VALADON.

Ils portent la parole au nom du peuple...

LE DUC.

Et moi,
Je vais à ces braillards répondre au nom du Roi...
Qu'ils attendent en bas.

(Rappelant Valadon, qui va sortir.)

Hé! dis-moi, je te prie,
Le théâtre est-il prêt?... C'est dans la galerie
Qu'on a dû le monter.

VALADON, du fond.

Il est prêt.

LE DUC.

Je te suis.

(A lui-même.)

Plus grands sont les honneurs, plus grands sont les ennuis!

FIN DU PREMIER ACTE.

ACTE DEUXIÈME.

Même décor.

SCÈNE I.

BRIVE, seul, entrant par la gauche.

Le Duc vient de sortir... Valadon l'accompagne...
Et dans ce grand logis... tout seul... l'ennui me gagne...
Seul? Je ne le suis point... La Grésinde est ici...
Dans sa chambre... là haut... et la Duparc aussi,
Et l'aimable de Brie... Ah! comme elles sont belles!
Et, pour chasser l'ennui, si je montais chez elles?...
D'y penser seulement je sens battre mon cœur...
Je me risque... je prends un petit air vainqueur...
La plume sur l'oreille... et la hanche accusée...
Le pourpoint en désordre... et la démarche aisée...
Voilà!... D'un vrai muguet j'ai l'allure et le ton...
Il ne me manque rien... que la barbe au menton...
Pas le moindre duvet!... Après tout, j'ose croire
Que la barbe à l'amour n'est pas obligatoire...
Ce n'est pas le menton qui fait l'homme... on le sait.
(Remontant la scène.)
Volons chez la Grésinde...
(Revenant sur ses pas).
Eh! voyez ce que c'est?
Moi, qui ne tremble pas lorsque brille une lame,
J'ai peur de me trouver seul devant une femme...
Devant trois femmes... Ah! je reste... Parbleu, non!
J'ai quinze ans, j'appartiens au sire d'Épernon,
Je suis page... et de moi l'on rirait bien, je pense...
(Se dirigeant vers le fond, à droite.)
Que Cupido me soit en aide... Je me lance!
(Ouvrant la porte et regardant au dehors.)
On vient... un des acteurs... Grésinde est à son bras...

C'est lui qui, ce matin (je ne me trompe pas),
A reçu le portrait... J'entends qu'elle le nomme
Molière... Ah! qu'ai-je fait?... Il sait tout, le pauvre homme!
Mais de philosophie il doit être pourvu...
Et puis qui croit jamais être...

(S'esquivant par le fond.)

Il ne m'a pas vu...

(Entrent Molière et Madeleine Béjart, par la droite.)

SCÈNE II.

MOLIÈRE, MADELEINE BÉJART.

MADELEINE BÉJART, au bras de Molière.

Quoi! tu ne voulais pas feindre la jalousie?

MOLIÈRE.

Mais non.

MADELEINE BÉJART.

D'un vrai soupçon ton âme était saisie?

MOLIÈRE.

Ce portrait...

MADELEINE BÉJART, en le faisant asseoir devant la table.

Grand enfant!

MOLIÈRE.

Ce billet doux...

MADELEINE BÉJART.

Encor!

(Riant.)

Le Duc sème l'amour autant qu'il sème l'or.
En portraits, en cadeaux, en soupirs il abonde;
Il en a pour la brune, il en a pour la blonde;
Mais un galant aussi prodigue de ses feux
Ne saurait jamais être un rival dangereux.

(Sévèrement.)

Allons, mon Poquelin, ne songe qu'à ta gloire;
Je t'aime et pourvu que...

MOLIÈRE.

Eh bien! oui, je veux croire
A ton amour... J'en ai besoin pour être heureux.
(Madeleine Béjart embrasse Molière au front.)

MADELEINE BÉJART.

Achève maintenant le *Dépit amoureux.*
(Elle sort par la droite.)

SCÈNE III.

MOLIÈRE, seul.

Elle fait mon tourment... et cependant je l'aime.
Mon cœur maudit les fers qu'il se forge lui même.
Tout est contraste en moi... l'humeur, la volonté...
Je voudrais fuir la voie où le sort m'a jeté,
Où ma vie en secret dans les larmes s'écoule...
Et je sens le besoin du bruit et de la foule!
Il me faut le théâtre et son rire moqueur,
Pour y verser, le soir, le trop plein de mon cœur...
A travers le chagrin, la fièvre, l'insomnie,
Je marche où malgré moi me pousse mon génie...
Si l'inspiration est un présent du ciel,
Ah! pour qui la reçoit c'est un présent cruel!...
(Il s'appuie à la table, et rêve. — L'orchestre accompagne en sourdine.)
Dans le sombre avenir, dont le rideau s'entrouvre,
Le lointain de ma vie à mes yeux se découvre...
L'envie et le mensonge, acharnés après moi,
Me font payer bien cher l'amitié d'un grand roi...
Chaque vers où le vice est fouetté par ma plume,
Me crée un ennemi dont la rage s'allume...
La calomnie, ardente à souiller ma maison,
Répand sur mes amours son plus âcre poison,
Et, jusques au saint lieu, poursuivant sa victime,

Dans mon titre d'époux elle dénonce un crime...
(Se levant.)
Plus s'accroît mon succès... plus mon laurier grandit...
Plus l'histrion se change en mécréant maudit...
Pourtant, je rends hommage aux vérités sacrées;
Oui... mais j'ai bafoué les vaines simagrées...
Je suis un scélérat! des cordes! des fagots!
C'est faire injure à Dieu que rire des bigots!...
(Une pause.)
Eh! que vois-je? Un cercueil... c'est le mien... Quelques cierges
L'escortent... Il est nuit... Deux charitables vierges
Précèdent, en pleurant, le funèbre convoi...
La cabale se tait devant l'ordre du Roi...
Le sol bénit reçoit ma dépouille mortelle...
Ah! du moins ma mémoire en paix dormira-t-elle!...
Non!... L'astre de Louis pâlit à son déclin;
Le soleil qui longtemps protégea Poquelin
Se couche dans un ciel noirci par la tempête...
Déjà l'hypocrisie a relevé la tête...
Et, deux siècles plus tard, je l'aperçois encor
De ma muse voulant ternir les ailes d'or...
Mais l'épreuve du temps s'est faite... et je vous brave,
Imposteurs!... Sur ma tombe épuisez votre bave...
Pour honorer mes vers, pour les sauver du feu,
J'aurai la voix du peuple... et c'est la voix de Dieu!
(Une pause.)
Comme le front me bat... J'ai la cervelle pleine
De folles visions...
(Il s'assied à gauche.)
Où donc est Madeleine?...
Avec le Duc, peut-être!... Ah! je vois que toujours,
Poquelin, tu seras dupe de tes amours!...
(Entrent au fond Gros-René et Oronte. — Gros-René désigne du doigt Molière à Oronte.)
Gros-René... Celui-là, petit esprit, bonne âme,
Voit la vertu partout... et même chez sa femme...
Heureux homme!...
(Molière se lève en voyant Oronte se diriger vers lui.)

SCÈNE IV.

MOLIÈRE, ORONTE, GROS-RENÉ.

ORONTE, avec une politesse affectée.

Un voyage, inspiré par l'amour,
M'a, depuis quelques mois, éloigné de la cour.
J'y retourne. Bordeaux s'est trouvé sur ma route;
Je m'y suis arrêté... Mais, comme je redoute
Les ennuyeux honneurs que m'attire mon rang,
Je m'abrite d'un nom, à tous indifférent :
Oronte... c'est ainsi que pour vous je me nomme.

GROS-RENÉ, à part.

Pareille modestie est d'un vertueux homme.

ORONTE, à Molière.

Tout le monde à Bordeaux parle de vous; aussi
Ai-je su promptement que vous étiez ici...

....

LE MISANTHROPE

ACTE I.

SCÈNE II.

....

J'ai monté pour vous dire, et d'un cœur véritable,
Que j'ai conçu pour vous une estime incroyable,
Et que, depuis longtemps, cette estime m'a mis
Dans un ardent désir d'être de vos amis.
Oui, mon cœur au mérite aime à rendre justice,
Et je brûle qu'un nœud d'amitié nous unisse.

Je crois qu'un ami chaud et de ma qualité
N'est pas assurément pour être rebuté.

(Pendant le discours d'Oronte, Alceste est rêveur et ne semble pas entendre que c'est à lui qu'on parle. Il ne sort de sa rêverie que quand Oronte lui dit :)

C'est à vous, s'il vous plaît, que ce discours s'adresse.

(1) MOLIÈRE-*ALCESTE*.

A moi, monsieur?

ORONTE.

A vous. Trouvez-vous qu'il vous blesse?

MOLIÈRE-*ALCESTE*.

Non pas. Mais la surprise est fort grande pour moi,
Et je n'attendais pas l'honneur que je reçoi.

ORONTE.

L'estime où je vous tiens ne doit pas vous surprendre,
Et de tout l'univers vous la pouvez prétendre.

MOLIÈRE-*ALCESTE*.

Monsieur...

ORONTE.

L'État n'a rien qui ne soit au-dessous
Du mérite éclatant que l'on découvre en vous.

MOLIÈRE-*ALCESTE*.

Monsieur...

ORONTE.

Oui, de ma part, je vous tiens préférable
A tout ce que j'y vois de plus considérable.

MOLIÈRE-*ALCESTE*.

Monsieur...

ORONTE.

Sois-je du ciel écrasé, si je ments;
Et, pour vous confirmer ici mes sentiments,
Souffrez qu'à cœur ouvert, monsieur, je vous embrasse,
Et qu'en votre amitié je vous demande place.
Touchez là, s'il vous plaît. Vous me la promettez,
Votre amitié?

MOLIÈRE-*ALCESTE*.

Monsieur...

ORONTE.

Quoi! vous y résistez?

(1) Tout le monde sait que Molière s'est peint lui-même dans le caractère d'Alceste.

MOLIÈRE-*ALCESTE*.

Monsieur, c'est trop d'honneur que vous voulez me faire;
Mais l'amitié demande un peu plus de mystère;
Et c'est assurément en profaner le nom
Que de vouloir la mettre à toute occasion.
Avec lumière et choix cette union veut naître;
Avant que nous lier, il faut nous mieux connaître;
Et nous pourrions avoir telles complexions,
Que tous deux du marché nous nous repentirions.

ORONTE.

Parbleu! c'est là-dessus parler en homme sage,
Et je vous en estime encore davantage.
Souffrons donc que le temps forme des nœuds si doux;
Mais cependant je m'offre entièrement à vous.
S'il faut faire à la cour pour vous quelque ouverture,
(1) *Je fais près du ministre assez bonne* figure;
Il m'écoute, et dans tout il en use, ma foi,
Le plus honnêtement du monde avecque moi.
Enfin, je suis à vous de toutes les manières,
Et, comme votre esprit a de grandes lumières,
Je viens, pour commencer entre nous ce beau nœud,
Vous montrer un sonnet que j'ai fait depuis peu,
Et savoir s'il est bon qu'au public je l'expose.

MOLIÈRE-*ALCESTE*.

Monsieur, je suis malpropre à décider la chose,
Veuillez m'en dispenser.

ORONTE.

Pourquoi?

MOLIÈRE-*ALCESTE*.

J'ai le défaut
D'être un peu plus sincère en cela qu'il ne faut.

ORONTE.

C'est ce que je demande, et j'aurais lieu de plainte

(1) A l'époque où je fais venir Oronte à Bordeaux, Louis XIV n'avait que dix ans, et le cardinal Mazarin disposait à son gré des emplois et des faveurs. C'est pourquoi, voulant donner plus de vraisemblance à cette scène, j'ai osé me permettre une variante au vers du Misanthrope : « On sait qu'auprès du roi je fais quelque figure. » — Que Molière me pardonne!

Si, m'exposant à vous, pour me parler sans feinte,
Vous alliez me trahir et me déguiser rien.

MOLIÈRE-*ALCESTE*.

Puisqu'il vous plaît ainsi, monsieur, je le veux bien.

ORONTE.

Sonnet... c'est un sonnet... *L'espoir*... c'est une dame
Qui de quelque espérance avait flatté ma flamme.
L'espoir... Ce ne sont point de ces grands vers pompeux,
Mais de petits vers doux, tendres et langoureux.

MOLIÈRE-*ALCESTE*.

Nous verrons bien.

ORONTE.

L'espoir... Je ne sais si le style
Pourra vous en paraître assez net et facile,
Et si du choix des mots vous vous contenterez.

MOLIÈRE-*ALCESTE*.

Nous allons voir, monsieur.

ORONTE.

Au reste, vous saurez
Que je n'ai demeuré qu'un quart d'heure à le faire.

MOLIÈRE-*ALCESTE*.

Voyons, monsieur; le temps ne fait rien à l'affaire.

ORONTE lit.

L'espoir, il est vrai, nous soulage
Et nous berce un temps notre ennui;
Mais, Philis, le triste avantage
Lorsque rien ne marche après lui!

(1) GROS-RENÉ — *PHILINTE*, à la droite de Molière-*Alceste*.

Je suis déjà charmé de ce petit morceau.

MOLIÈRE-*ALCESTE*, bas à Philinte.

Quoi! vous avez le front de trouver cela beau!

(1) J'ai été forcé, pour les besoins de la réplique, de substituer le personnage de *Gros-René* à celui de *Philinte*. — Mais ce changement, j'ose le croire, ne saurait altérer la portée philosophique d'une scène si justement admirée. — Duparc, dit *Gros-René*, était un excellent homme, et nul ne se rapproche plus que lui, par le cœur et le caractère, du bon Chapelle, ce complaisant patron sur lequel Molière a taillé le rôle de *Philinte*.

ORONTE.

Vous eûtes de la complaisance ;
Mais vous en deviez moins avoir,
Et ne vous pas mettre en dépense
Pour ne me donner que l'espoir.

GROS-RENÉ — *PHILINTE.*

Ah ! qu'en termes galants ces choses-là sont mises !

MOLIÈRE-*ALCESTE*, bas à Philinte.

Morbleu ! vil complaisant, vous louez ces sottises?

ORONTE.

S'il faut qu'une attente éternelle
Pousse à bout l'ardeur de mon zèle,
Le trépas sera mon recours.

Vos soins ne m'en peuvent distraire;
Belle Philis, on désespère
Alors qu'on espère toujours.

GROS-RENÉ — *PHILINTE.*

La chute en est jolie, amoureuse, admirable.

MOLIÈRE-*ALCESTE*, bas, à part.

La peste de ta chute, empoisonneur au diable !
En eusses-tu fait une à te casser le nez !

GROS-RENÉ — *PHILINTE.*

Je n'ai jamais ouï de vers si bien tournés.

MOLIÈRE-*ALCESTE*, bas, à part.

Morbleu !

ORONTE, à Philinte.

Vous me flattez, et vous croyez peut-être...

GROS-RENÉ — *PHILINTE.*

Non, je ne flatte point.

MOLIÈRE-*ALCESTE*, bas, à part.

Hé ! que fais-tu donc, traître?

ORONTE, à Alceste.

Mais, pour vous, vous savez quel est notre traité.
Parlez-moi, je vous prie, avec sincérité.



MOLIÈRE-*ALCESTE.*

Monsieur, cette matière est toujours délicate,
Et sur le bel esprit nous aimons qu'on nous flatte.
Mais un jour, à quelqu'un dont je tairai le nom,
Je disais, en voyant des vers de sa façon,
Qu'il faut qu'un galant homme ait toujours grand empire
Sur les démangeaisons qui nous prennent d'écrire;
Qu'il doit tenir la bride aux grands emportements
Qu'on a de faire éclat de tels amusements;
Et que, par la chaleur de montrer ses ouvrages,
On s'expose à jouer de mauvais personnages.

ORONTE.

Est-ce que vous voulez me déclarer par là
Que j'ai tort de vouloir...

MOLIÈRE-*ALCESTE.*

Je ne dis pas cela.
Mais je lui disais, moi, qu'un froid écrit assomme,
Qu'il ne faut que ce faible à décrier un homme,
Et qu'eût-on d'autre part cent belles qualités,
On regarde les gens par leurs méchants côtés.

ORONTE.

Est-ce qu'à mon sonnet vous trouvez à redire?

MOLIÈRE-*ALCESTE.*

Je ne dis pas cela; mais, pour ne point écrire,
Je lui mettais aux yeux comme, de notre temps,
Cette soif a gâté de fort honnêtes gens.

ORONTE.

Est-ce que j'écris mal, et leur ressemblerais-je?

MOLIÈRE-*ALCESTE.*

Je ne dis pas cela. Mais, enfin, lui disais-je,
Quel besoin si pressant avez-vous de rimer?
Et qui diantre vous pousse à vous faire imprimer?
Si l'on peut pardonner l'essor d'un mauvais livre,
Ce n'est qu'aux malheureux qui composent pour vivre.
Croyez-moi, résistez à vos tentations,
Dérobez au public ces occupations,

Et n'allez point quitter, de quoi que l'on vous somme,
Le nom que dans la cour vous avez d'honnête homme,
Pour prendre de la main d'un avide imprimeur,
Celui de ridicule et misérable auteur...
C'est ce que je tâchais de lui faire comprendre.

ORONTE.

Voilà qui va fort bien et je crois vous entendre.
Mais ne puis-je savoir ce que dans mon sonnet...

MOLIÈRE-*ALCESTE.*

Franchement, il est bon à mettre au cabinet.
Vous vous êtes réglé sur de méchants modèles,
Et vos expressions ne sont point naturelles...
Qu'est-ce que : *Nous berce un temps notre ennui.*
Et que : *Rien ne marche après lui?*
Que : *Ne vous pas mettre en dépense*
Pour ne me donner que l'espoir?
Et que : *Philis, on désespère*
Alors qu'on espère toujours?
Ce style figuré, dont on fait vanité,
Sort du bon caractère et de la vérité.
Ce n'est que jeu de mots, qu'affectation pure,
Et ce n'est point ainsi que parle la nature.
Le méchant goût du siècle en cela me fait peur;
Nos pères, tout grossiers, l'avaient beaucoup meilleur,
Et je prise bien moins tout ce que l'on admire,
Qu'une vieille chanson que je m'en vais vous dire :
Si le Roi m'avait donné
Paris, sa grand'ville,
Et qu'il m'eût fallu quitter
L'amour de ma mie,
Je dirais au roi Henri,
Reprenez votre Paris;
J'aime mieux ma mie, ô gué!
J'aime mieux ma mie.
La rime n'est pas riche et le style en est vieux :
Mais ne voyez-vous pas que cela vaut bien mieux
Que ces colifichets dont le bon sens murmure,
Et que la passion parle là toute pure?

Si le Roi m'avait donné
Paris, sa grand'ville,
Et qu'il m'eût fallu quitter
L'amour de ma mie,
Je dirais au roi Henri,
Reprenez votre Paris,
J'aime mieux ma mie, ô gué!
J'aime mieux ma mie.
Voilà ce que peut dire un cœur vraiment épris.
(A Philinte, qui rit.)
Oui, monsieur le rieur, malgré vos beaux esprits,
J'estime plus cela que la pompe fleurie
De tous ces faux brillants où chacun se récrie.

ORONTE.

Et moi, je vous soutiens que mes vers sont fort bons.

MOLIÈRE-*ALCESTE.*

Pour les trouver ainsi vous avez vos raisons;
Mais vous trouverez bon que j'en puisse avoir d'autres
Qui se dispenseront de se soumettre aux vôtres.

ORONTE.

Il me suffit de voir que d'autres en font cas.

MOLIÈRE-*ALCESTE.*

C'est qu'ils ont l'art de feindre, et moi, je ne l'ai pas.

ORONTE.

Croyez-vous donc avoir tant d'esprit en partage?

MOLIÈRE-*ALCESTE.*

Si je louais vos vers, j'en aurais davantage.

ORONTE.

Je me passerai bien que vous les approuviez.

MOLIÈRE-*ALCESTE.*

Il faut bien, s'il vous plaît, que vous vous en passiez.

ORONTE.

Je voudrais bien, pour voir, que de votre manière
Vous en composassiez sur la même matière.

MOLIÈRE-*ALCESTE.*

J'en pourrais, par malheur, faire d'aussi méchants;
Mais je me garderais de les montrer aux gens.

ORONTE

Vous me parlez bien ferme, et cette suffisance...

MOLIÈRE-*ALCESTE.*

Autre part que chez moi, cherchez qui vous encense.

ORONTE.

Mais, mon petit monsieur, prenez-le un peu moins haut.

MOLIÈRE-*ALCESTE*

Ma foi, mon grand monsieur, je le prends comme il faut.

GROS-RENÉ — *PHILINTE*, se mettant entre eux.

Hé, messieurs, c'en est trop. Laissez cela, de grâce.

ORONTE.

Ah! j'ai tort, je l'avoue, et je quitte la place.
Je suis votre valet, monsieur, de tout mon cœur.

MOLIÈRE-*ALCESTE.*

Et moi, je suis, monsieur, votre humble serviteur.
(Oronte sort.)

....

SCÈNE V.

MOLIÈRE, GROS-RENÉ.

GROS-RENÉ.

Parbleu! tu viens de faire une bien belle chose!

MOLIÈRE.

Avec la vérité jamais je ne compose.

GROS-RENÉ.

Oronte est furieux.

MOLIÈRE.

Et tant pis!

GROS-RENÉ.

Mais il a
Des amis.

MOLIÈRE.

Que m'importe ?

GROS-RENÉ.

Un grand seigneur ! Cela
N'est pas prudent.

MOLIÈRE.

Ainsi, parce qu'un homme est comte,
Duc ou marquis, il faut ne tenir aucun compte
De sa dignité propre, et donner de l'encens
A cet homme qui rime en dépit du bon sens ?
Il faut dans un Cotin que j'admire un Horace ?
Il faut que je le loue ? Il faut que je l'embrasse ?
Il faut... Tu me ferais dire quelque gros mot !

GROS-RENÉ.

Jamais un grand seigneur ne veut paraître sot...
Oronte a du crédit... Oronte peut te faire
Siffler...

MOLIÈRE.

Qu'il siffle donc, s'il veut... La belle affaire !
Siffle-moi, rimailleur, de vanité gonflé...
Tout le monde n'a pas l'honneur d'être sifflé.

(Entre de droite, Madeleine Béjart.)

SCÈNE VI.

MOLIÈRE, GROS-RENÉ, MADELEINE BÉJART.

MADELEINE BÉJART.

Savez-vous qui, de loin, je viens de reconnaître ?
Je vous le donne en cent... J'étais à la fenêtre,
Quand je vois, descendant le perron à grands pas,
Un noble personnage... Ah ! certe, il n'avait pas
L'air content... il levait le poing...

GROS-RENÉ, à Molière.

C'était Oronte.

MADELEINE BÉJART.

C'était le duc de Saint-Aignan... Oh! je suis prompte
A remettre un visage.

GROS-RENÉ, à Molière.

Eh! c'est bien plus joli!

MOLIÈRE.

Laisse-moi.

GROS-RENÉ.

Rudoyer un seigneur si poli!

MOLIÈRE.

Un fat.

MADELEINE BÉJART.

Que dites-vous? est-ce donc un mystère?

MOLIÈRE.

Ton duc... Car tu connais tous les ducs de la terre...
M'est venu consulter sur un sonnet.

MADELEINE BÉJART.

Eh bien?

MOLIÈRE.

J'ai dit ce qu'il valait.

MADELEINE BÉJART.

Et que valait-il?

MOLIÈRE.

Rien.

(Il remonte vers le fond.)

MADELEINE BÉJART, riant.

Bah!

GROS-RENÉ

Grondez-le.

MADELEINE BÉJART.

Pourquoi?

GROS-RENÉ.

Vous l'approuvez?

MADELEINE BÉJART.

J'approuve
Ce qui bien rarement chez les hommes se trouve :
La sincérité.

GROS-RENÉ.

Mais Oronte est de la cour,
Et c'est elle qui fait tous les succès du jour.
La cour de notre sort est l'arbitre suprême.

MADELEINE BÉJART.

Vieux préjugé ! L'acteur fait son succès lui-même ;
Et pour juge, il ne doit en reconnaître qu'un :
Le public... qui sait rendre un arrêt opportun.
Je comprends que l'acteur envie une couronne,
(Au public.)
Mais seulement, messieurs, quand votre main la donne.
(Entrent du fond, Béjart aîné, et Mlles de Brie et Duparc.

SCÈNE VII.

GROS-RENÉ, MOLIÈRE, BÉJART aîné, Mlle DE BRIE, Mlle DUPARC, MADELEINE BÉJART.

BÉJARD aîné.

Mes amis.

Mlle DE BRIE.

Oh ! mon Dieu !

MOLIÈRE, à Mlle de Brie.

Pourquoi cette pâleur ?

GROS-RENÉ.

Je tremble... de les voir trembler.

MADELEINE BÉJART.

Quelque malheur ?

BÉJART aîné.

Oui.... le plus grand malheur !

Mlle DUPARC.

On se bat dans la ville.

GROS-RENÉ.

On se bat!... Sauvons-nous!

(Il fait un mouvement de sortie que Molière arrête.)

Mlle DE BRIE.

C'est la guerre civile.

MOLIÈRE, avec calme.

Nous sommes étrangers...

GROS-RENÉ.

La belle caution!
Le plomb saura-t-il faire une distinction
Entre les Bordelais et...

(Entre Valadon précipitamment.)

SCÈNE VIII.

LES MÊMES, VALADON, puis BRIVE.

VALADON, essoufflé, à Molière.

Monsieur... sortez vite...
C'est le duc d'Épernon qui parle... Il vous invite
A me suivre en lieu sûr... Le spectacle est changé...
Du rôle principal le peuple s'est chargé...

(On entend, au loin, des coups d'arquebuse. Mlles de Brie et Duparc effrayées passent à gauche; Béjart aîné les suit comme pour les rassurer.)

GROS-RENÉ, effrayé.

Avez-vous entendu, mes amis?...

VALADON, froidement.

On répète
La pièce.

MOLIÈRE.

Mais le Duc?

VALADON.

Est au Château-Trompette,

Avec force mitraille, et bombes et boulets,
Pour lancer la réplique au peuple bordelais...
Là, le duc d'Épernon vous attend.

MOLIÈRE.

Moi? je reste.

(Il passe à la table et s'assied. Madeleine l'approuve du geste.)

VALADON.

Mais le peuple est armé... sa colère est funeste...
Le Duc sent le besoin de rire... Dès demain,
De Cadillac il prend avec vous le chemin...
Venez... à Cadillac nous avons un théâtre...

MOLIÈRE.

Ton maître tient à moi?

VALADON.

Le Duc vous idolâtre,
Il aimerait mieux voir cent fois Bordeaux en feu,
Que voir de votre front tomber un seul cheveu.

MOLIÈRE, réfléchissant.

Le peuple a faim... le Duc veut rire... Alors la chose
Peut très bien s'arranger.

VALADON.

Nous partons, je suppose?

GROS-RENÉ, joyeux.

Nous partons?

MOLIÈRE.

Attendez. Au Duc j'écris un mot.

MADELEINE BÉJART, qui a tourné la scène au-dessus de Molière, redescend à gauche.

Que lui dit-il?

MOLIÈRE, pliant le billet qu'il a écrit à la hâte, et le présentant à Gros-René, après lui avoir fait signe de s'approcher.

Tu vas le porter.

GROS-RENÉ, refusant.

Pas si sot!
Je tiens à ma guenille.

BRIVE, qui vient d'entrer inaperçu, prenant vivement la lettre des mains de Molière.

Eh bien! moi, je m'en charge.

(Regardant Molière avec compassion.)

Je lui dois bien cela.

(On entend le bruit du tambour.)

GROS-RENÉ, avec effroi.

Le tambour bat la charge!

VALADON, froidement.

Oui,... l'orchestre prélude au lever du rideau...

(A Molière.)

Vous demeurez?... Adieu... Moi, je cours au Château,
Où je vais, si je peux arriver sans obstacle,
Du haut d'un bastion assister au spectacle.

(Au moment où Valadon veut sortir, suivi de Brive, entrent plusieurs hommes du peuple, les armes à la main. Ils barrent le passage à Valadon et à Brive.

SCÈNE IX.

LES MÊMES, HOMMES DU PEUPLE.

PREMIER HOMME DU PEUPLE, à Valadon.

On ne sort pas.

BRIVE, revenant sur ses pas et poussant un ressort qui fait ouvrir un lambris, à droite.

On sort par ce lambris.

(Il disparaît.)

VALADON.

Voilà

Mon spectacle manqué!

DEUXIÈME HOMME DU PEUPLE, montrant Valadon.

Pendons cet homme-là;

C'est un Épernoniste.

TROISIÈME HOMME DU PEUPLE, parlant par la fenêtre.

Apprêtez une corde.

MADELEINE BÉJART, aux hommes du peuple.

Pitié !

PREMIER HOMME DU PEUPLE.

Comme le duc lui-même nous l'accorde !
Pitié !... Mot dérisoire !... Eut-il pitié de nous,
Le duc que la famine implorait à genoux ?
Au peuple que l'on tue il faut justice entière...
(Menaçant Valadon.)
Tu paieras pour ton maître.
(Il retourne au fond vers la droite à ses amis.)

VALADON, à Molière.

Exaucez ma prière ;
Vous qui parlez si bien, soyez mon avocat...
Vous voyez, on discute un point très délicat...

MOLIÈRE, suppliant, aux hommes du peuple.

Messieurs... de la clémence... et daignez me permettre....

DEUXIÈME HOMME DU PEUPLE.

Que veut cet inconnu ?

GROS-RENÉ, consterné, à Molière.

Tu vas nous compromettre.

VALADON, voyant entrer le duc, suivi des jurats, de Beauroche, de Du Haumont et de Brive.

Le duc... La scène change...

GROS-RENÉ, regardant au fond, avec joie, à demi-voix.

Ah !

SCÈNE X.

LES MÊMES, LE DUC, LES JURATS, BEAUROCHE,
DU HAUMONT, puis BRIVE.

DEUXIÈME HOMME DU PEUPLE.

Le duc d'Épernon !...

PREMIER HOMME DU PEUPLE.

Le duc et les jurats... Nous sommes trahis...

JACQUES DE LESTRILLES, premier jurat.

Non.

LE DUC, aux jurats.

Vous voulez, si j'ai bien compris votre supplique,
Que le blé soit vendu sur la place publique?

JACQUES DE LESTRILLES.

Nous voulons que le blé, réclamé par des pleurs,
Sorte, au nom de la loi, des greniers recéleurs,
Afin que (le besoin disant son mot suprême),
Il n'en soit pas tiré par l'émeute elle-même...
Nous...

LE DUC, impatient, interrompant le premier jurat.

Assez!... J'y consens... Mais, morbleu! croyez-bien
Que vos cris d'affamés ne m'émeuvent en rien...
Ne me supposez point une pitié vulgaire;
Vous me haïssez; moi, je ne vous aime guère.
Si je cède, par vous follement menacé,
(Montrant Molière.)
C'est qu'entre vous et moi cet homme s'est placé;
C'est que, par ce billet, son bon cœur me vient dire :
(Lisant le billet écrit par Molière.)
« En face du malheur, je ne sus jamais rire;
» Que Bordeaux ait du pain ou je pars à l'instant. »
Moi, le laisser partir, l'homme à qui je tiens tant!...
Non... Messieurs les jurats, que tout grenier se vide!
Si quelque farinier, accapareur avide,
Voulait vendre son grain au-delà du tarif,
Qu'on l'appréhende au corps et qu'il soit roué vif!

PREMIER HOMME DU PEUPLE.

Vive le duc!

LE DUC.

Criez plutôt : Vive Molière!

JACQUES DE LESTRILLES.

Quoi! cet acteur fameux, dont la province est fière?...

LE DUC.

Le voilà!

MOLIÈRE, au duc.

Ménagez votre hôte, s'il vous plait.

(Entre Oronte, qui reste inaperçu.)

LE DUC.

Non... Il faut à Molière un triomphe complet.
C'est pour moi que ce soir vous jouez; mais j'ordonne
Qu'à Montméjean, demain, un spectacle se donne
Gratis... J'en fais les frais.

(Le duc donne une bourse à Molière.)

MOLIÈRE.

J'accepte... Seulement,
J'y mettrai, Monseigneur, avec votre agrément,
Une condition.

LE DUC.

Laquelle?

MOLIÈRE.

Que la somme
Pour les pauvres se change en pain.

PREMIER HOMME DU PEUPLE.

Excellent homme!

MADELEINE BÉJART, avec exaltation.

Grand génie et grand cœur!

MOLIÈRE.

Messieurs, c'est entendu.

(Mettant la bourse dans les mains du premier jurat.)

Qu'aux indigents cet or soit par vous répandu.

ORONTE, se faisant voir en battant des mains.

Bravo!

LE DUC, étonné, à Oronte.

Saint-Aignan... vous, ici... l'homme à la mode?

ORONTE, pressant la main du duc d'Epernon.

Un mystère.

(A Molière.)

Avec vous, cela me raccommode.
Vous jugez mal les vers, mais votre cœur est bon...

(Tirant son manuscrit de sa poche.)

Et puis j'ai très mal lu les miens... Je veux...

MOLIÈRE, reculant, avec un effroi comique.

Pardon
Demain... Plus tard... Mon rôle à l'instant me réclame...
Je vais devant le Duc...

(Désignant Madeleine Béjart.)

jouer avec Madame.

ORONTE, saluant Madeleine Béjart.

La Grésinde!

LE DUC.

Messieurs, ne vous éloignez pas.
Déjà mes invités sont réunis en bas.
C'est l'heure du spectacle, et je vous y convie
Tous...

(Aux hommes du peuple.)

Vous aussi... Ce jour marquera dans ma vie.
Oui, nos petits neveux, fiers de leurs devanciers,
Diront : « Le vieux Bordeaux a vu, l'un des premiers,
» Rayonner dans Molière un moderne Térence,
» La gloire du théâtre et l'honneur de la France! »

FIN DE MOLIÈRE A BORDEAUX.

PLAN D'UNE GÉOMÉTRIE NOUVELLE

FONDÉE SUR LE PRINCIPE DES *ANALOGUES*;

PAR M. VALAT.

Ce principe, qui tire son nom d'une analogie facile à constater entre plusieurs propositions importantes de la géométrie, telles qu'on les observe dans l'égalité, la symétrie, la similitude et l'équivalence des figures, nous l'exprimons dans le même esprit de brièveté ou de précision qui a fait adopter en algèbre ou en chimie le calcul des *radicaux*, la doctrine des *équivalents*.

Il n'est pas d'esprit observateur qui n'ait remarqué avec surprise la ressemblance des traités de géométrie, qui tous peuvent être considérés comme de fidèles copies, soit des éléments d'Euclide, soit du livre de Legendre, adopté dans nos écoles, et qui, sans suivre pas à pas les traces lumineuses du grand géomètre d'Alexandrie, en a si heureusement imité la rigueur et la clarté. On ne saurait affirmer en effet que l'œuvre de ce dernier, bien que fort remarquable à divers égards, soit une œuvre originale; ce qu'il y a de certain, c'est que si ce n'est le seul, du moins est-ce le traité qu'on suit constamment et généralement en France depuis plus d'un demi siècle. Quelques auteurs, et nous ne citerons que les plus estimables, comme les plus vantés, Clairaut et Bezout dans le siècle dernier, ont essayé d'ouvrir une voie nouvelle, et cherché à mettre dans leurs démonstrations plus

de simplicité, comme aussi plus d'ordre dans la distribution des matières; malgré leur mérite incontestable, et en dépit des circulaires ou des programmes officiels qui les recommandaient, ils n'ont pu se soutenir dans l'enseignement et prendre place à côté de Legendre; poliment éconduits après avoir été froidement accueillis, ils ont été rejoindre sur les rayons poudreux de nos bibliothèques, les livres curieux, parfois célèbres, que l'on aime à posséder, sous la condition de ne les ouvrir jamais. Il n'est pas difficile d'expliquer la préférence accordée à la géométrie de Legendre sur celle de ses maîtres ou de ses disciples. Contentons-nous d'indiquer quelques-unes des causes qui rendent malaisée la concurrence que cherchent de nos jours à lui faire un si grand nombre d'auteurs, d'ailleurs fort estimables; à peine le jeune professeur sorti de l'école normale a-t-il pris possession de sa chaire, qu'impatient de se faire écouter et surpris de n'être pas compris, il croit qu'il n'est rien de mieux que de mettre au jour les fruits de ses veilles ou de ses réflexions, espérant que son ouvrage facilitera l'intelligence de la géométrie à ses élèves, et se flattant d'avoir exposé les théories de cette science avec plus de clarté que ses devanciers; il oublie ainsi que deux conditions essentielles manqueront à son œuvre : l'expérience de l'enseignement élémentaire, qui est le résultat d'un long apprentissage; ensuite la connaissance pratique des difficultés d'un ordre supérieur que présente l'étude des mathématiques, dont l'élève n'a gravi que les premiers échelons; par l'une il saura quelles formes il convient de donner à la démonstration pour qu'elle soit aisément comprise et retenue; par l'autre il apprendra quelles sont les théories qu'il convient d'exposer avec plus de soin et d'étendue, ou de présenter avec une sobre économie de détails.

Quoi qu'il en soit, on ne peut s'empêcher de s'étonner qu'après tant d'illustres géomètres du XVIIe siècle, qui ont

changé la face des sciences mathématiques par leurs découvertes, après les travaux non moins mémorables du siècle dernier, et ceux d'une époque contemporaine que des noms français nous doivent rendre plus glorieuse, il n'y ait encore que les éléments d'Euclide à proposer comme type et modèle du livre classique? Les maîtres de cette jeunesse qui se presse en colonnes serrées autour des chaires officielles ou publiques, n'ont-ils donc rien de plus simple, de plus clair et de plus méthodique à lui offrir? — L'arithmétique, l'algèbre, les deux trigonométries ont été renouvelées; d'autres, à coup sûr, dont nous n'avons pas besoin de parler, sont tout à fait modernes, et l'on ne songe pas certes à rééditer pour l'usage des écoles, ni Diophante, ni Apollonius, ni Archimède. Comment se fait-il que seul le géomètre d'Alexandrie ait conservé le rang qu'il occupait dans l'antiquité et qu'il règne presque exclusivement parmi nous? Les Anglais et les Allemands, on le sait bien, n'ont pas d'autre livre, si ce n'est parfois notre Legendre traduit ou imité, notre Legendre qui lui-même n'en est qu'une belle copie.

Nous avons constaté un fait et nous ne le discutons pas, de peur qu'on ne nous accuse de méconnaître le mérite d'une œuvre admirée à juste titre depuis tant de siècles, et dont autant que qui que ce soit nous apprécions la valeur. Nous croyons pourtant, et nous ne craignons pas de le dire, qu'elle n'est plus au niveau de la science actuelle, et qu'elle présente dans son ensemble, comme dans ses détails, des imperfections et des lacunes regrettables; nous goûtons peu également ces formes sophistiques, qui, chères aux Grecs, remplacent l'évidence, en substituant une argumentation pleine d'obscurité à une exposition claire et simple d'une vérité presque évidente d'elle-même. Voilà pourquoi nous essayons d'entrer dans une voie nouvelle qui permette de recueillir le fruit des travaux plus récents de la géométrie moderne, sans

répudier aucun des bienfaits de la géométrie admirable des Grecs.

On a plus d'une fois signalé avant nous, en géométrie, les analogies frappantes qui existent entre les diverses formes de l'étendue : lignes, surfaces et volumes. Bezout avait tiré de ce caractère important la division très logique de ses éléments en trois sections, et le succès qu'il obtint a été assez durable pour qu'on lui sache gré de cette innovation, comme aussi de divers aspects de la science qui en avaient simplifié l'étude; les annales de mathématiques de Gergonne, ce savant distingué, vulgarisateur infatigable des découvertes de son époque, qui pendant plus de vingt ans sut donner un si beau lustre scientifique à Nîmes et à Montpellier, renferment une riche collection de faits à l'appui de notre observation. Qu'il nous soit permis d'indiquer brièvement les termes de nos rapprochements dans ces mêmes éléments de Legendre, si bien coupés en huit livres pour le soulagement des mémoires paresseuses. L'on y voit les quatre premiers consacrés à l'étude des lignes et des surfaces planes limitée; les quatre derniers, destinés à l'examen des lignes ou des figures planes dans l'espace, puis des volumes. Ce parallélisme d'ensemble se révèle mieux dans les détails. Qui n'a point remarqué l'analogie du Ier livre avec le Vme au sujet des groupes qui concernent d'un côté les perpendiculaires et les obliques sur un plan ; de l'autre, ces mêmes lignes observées dans l'espace; d'un côté comme de l'autre les parallèles ou les plans parallèles; enfin, ici les triangles rectilignes, là les angles dièdres ? Le IIme livre contient les propriétés des arcs, des cordes, des tangentes; les contacts et les intersections des cercles; comme le VIIme et le VIIIme comprennent dans la sphère ou les angles polyèdres des considérations semblables; même observation pour la mesure des angles, plans ou dièdres; le IIIme comprend les aires, l'équivalence

des figures, leur similitude; le VIme reproduit à l'égard des corps la série parallèle de propriétés déjà reconnues sous des formes bien peu différentes.

Que dirons-nous de la symétrie, qui en un principe unique s'étend à toutes les parties de l'étendue: points, lignes, surfaces, volumes? Du triangle, qui se reproduit avec ses innombrables singularités dans l'angle trièdre, puis dans la pyramide triangulaire, ce premier élément du polyèdre, comme le triangle est le premier élément du polygone? Du carré, qui a son corrélatif dans le cube? Du rectangle, qui se retrouve dans le parallélipipède et dans le cylindre droit, comme le triangle dans le cône et le cercle dans la sphère? Ces considérations s'élargissent et s'étendent quand on descend aux détails; elles impriment à des propositions isolées un caractère de généralité, qui les relie et les fait mieux ressortir; en sorte que de ce tableau résulte le double avantage de faciliter le passage d'une théorie à la suivante, et d'offrir en raccourci la longue série des propriétés analogues des figures; ne sommes-nous point autorisé à conclure de cette simple esquisse qu'il résulterait d'une exposition basée sur le principe d'analogie, ainsi entendu, un enseignement plus rationnel, plus méthodique et plus complet. Nous ne parlons pas de la rapidité qui caractériserait la marche que nous proposons; ce n'est qu'un avantage secondaire, et qui n'a pas dans ce cas toute l'importance qu'on pourrait lui attribuer dans un autre genre d'études; du reste, plusieurs auteurs ont mis à profit cette étroite dépendance des formes de l'étendue, pour en tirer des théorèmes nouveaux qui ont pris place dans l'enseignement; et nous en trouvons des exemples parmi les anciens comme parmi les modernes. Nous n'en citerons qu'un seul, que nous emprunterons au beau traité de frigonométrie sphérique de Gudermann, professeur de l'école de Munster, récemment enlevé aux sciences qu'il cultivait

avec tant de succès; il aura l'avantage de nous offrir une preuve décisive du parti que l'on peut tirer du principe des *analogues*, comme aussi de l'abus qu'on en fait, si on n'est point attentif à en limiter l'usage. Les détails qui suivent, nous les empruntons à un excellent mémoire de M. A. Borgnet, inséré dans les *Annales de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles Lettres et Arts de Tours* (tome 49, 4e trimestre de 1861). La question intéressante dont il s'est occupé mérite de fixer l'attention des savants, par elle-même et par les ingénieux développements qu'elle a reçus à des époques bien différentes.

M. A. Borgnet veut nous faire connaître l'extension qu'on a donnée au théorème connu sous le nom de Pythagore, à qui on l'attribue et que nos élèves appellent le *Pont aux Anes*, sur la propriété des carrés faits sur les trois côtés d'un triangle rectangle.

Euclide (liv. VI, prop. 31) étendit la proposition aux figures semblables construites sur les mêmes côtés; premier pas dans la voie que nous avons signalée.

L'abbé de Gua (voir le Mémoire à l'Académie des sciences, année 1783) en trouva l'analogue dans la pyramide triangulaire trirectangle, et démontra que le *carré de l'aire de la base est égal à la somme des carrés des aires des trois faces latérales;* nouveau progrès plus remarquable que le précédent; mais un officier de génie, Tinseau, dans un mémoire à l'Académie des sciences de 1774, avait trouvé mieux en démontrant que *le carré d'une aire plane est égal à la somme des carrés de ses projections sur trois plans rectangulaires;* proposition plus générale, en effet, puisqu'il en déduisait le théorème de de Gua, qui était ainsi devancé, bien qu'il eût pu trouver de son côté le théorème mentionné. Aujourd'hui M. Prouhet, répétiteur d'analyse à l'école polytechnique, a découvert la même proposition dans des fragments inédits

des Œuvres de Descartes, que l'on doit à M. Foucher du Careil (voir les *Nouvelles Annales de Mathématiques* de 1857); comme nous y avons trouvé depuis la célèbre relation d'Euler entre le nombre des faces, celui des sommets et celui des arêtes d'un polyèdre (communication à l'Institut de décembre 1861).

Jusqu'ici tout est bien et logiquement déduit de la première conception de Pythagore; M. Borgnet va plus loin et prétend retrouver dans le triangle sphérique rectangle une propriété analogue, en quoi il se trompe; ce qu'il peut avancer avec raison, c'est qu'il existe entre les côtés une relation qu'exprime l'équation

$$\text{Cos. } a = \text{Cos. } b \text{ cos. } c,$$

connue en trigonométrie; mais c'est une propriété abstraite et numérique qui n'est point assimilable à la construction graphique représentant de véritables surfaces planes ou courbées : il conclut de plusieurs transformations dues à Guidermann, la formule

$$\text{Tang.} \frac{1}{2}(2\pi - A) = \text{log. tang.} \frac{1}{2}(2\pi - B) + \text{log. tang.} \frac{1}{2}(2\pi - C)$$

Si l'on construit un carré sphérique sur chacun des côtés d'un triangle sphérique rectangle, le logarithme de la tangente du fleuron correspondant à l'hypoténuse est égal à la somme des logarithmes des tangentes des fleurons qui correspondent aux deux côtés de l'angle droit.

Nous renvoyons, pour éviter d'inutiles détails, au mémoire original, où les lettres A, B, C, désignent les surfaces de chacun des carrés construits sur les côtés a, b, c. L'auteur, non content de ce premier effort d'imagination plus encore que d'invention, pose trois polygones sphériques réguliers à

la place des trois carrés, et obtient, par des efforts du même genre, un théorème plus étendu que le précédent; il le présente comme le pendant de celui qu'Euclide formulait et démontrait il y a plus de 1,500 ans, pour compléter la découverte attribuée à Pythagore.

Est-il permis de conclure avec lui une assimilation aussi nette, et l'analogie est-elle bien conservée entre la vérité géométrique qui sert de point de départ, et la vérité algébrique purement abstraite, qui lui paraît le couronnement de l'œuvre? Nous ne le pensons pas. Les fleurons dont il s'agit ont sans doute un rapport indirect avec le triangle sphérique, mais ne sont construits ni avec ses côtés, ni avec ses angles; les *carrés* sphériques introduits dans le théorème, et qui servent d'intermédiaire seulement, ont des angles supérieurs à 90° et ne forment pas des figures semblables, caractère distinctif des polygones ou carrés, construits sur les côtés d'un triangle rectangle. Enfin, il y a trop peu d'analogie entre des aires planes ou courbes et les logarithmes des tangentes d'autres aires, pour qu'il soit rationnel de comprendre la formule obtenue par Gudermann ou M. Borgnet dans la théorie due à Pythagore et à Eurlide.

En reprenant la question où l'ont laissée de Gua, Tinseau, et si l'on aime mieux Descartes, d'après M. Prouhet, cherchons à déterminer le point précis où s'arrête l'analogie.

D'abord, on avait trois quadrilatères sphériques à côtés égaux et angles égaux, construits sur les côtés du triangle sphérique rectangle; il est impossible de leur appliquer la proposition d'Euclide, et M. Borgnet le démontre facilement à l'aide de la relation $\text{Cos. } a = \text{Cos. } b \text{ Cos. } c$, et de l'expression de la surface des mêmes quadrilatères, qui ne diffèrent du carré qu'en ce que chacun de ses angles plus grand qu'un droit, est variable entre 90° et 180°.... Cette figure écartée, est-il impossible d'en trouver d'autres qui

offrent une propriété analogue à celle de la géométrie plane, en négligeant toutefois la condition de similitude qui n'existe pas dans les figures tracées sur la sphère? Nous croyons la chose possible; formons sur les côtés a, b, c d'un triangle sphérique quelconque les fuseaux qui répondent à ses trois angles A, B, C, et désignons par s, s', s'', s''', les surfaces du triangle donné et des triangles complémentaires de chaque fuseau, nous aurons, par les théorèmes connus, les expressions suivantes de ces surfaces :

$$s = A + B + C - 2;\ s' = A - B - C + 2;\ s'' = B - A - C + 2;$$
$$s''' = C - A - B + 2.$$

Introduisons actuellement la condition $s' = s'' + s'''$, à laquelle nous voulons assujétir le triangle donné, il en résultera la relation $B + C = 3A - 2$, que l'on peut remplir et de diverses manières; l'on sait que $A + B + C$, somme des angles du triangle sphérique, est comprise entre 2 et 6 angles droits; on en conclut $B + C > 2 - A$ et $B + C < 6 - A$; par suite, on aura $3A - 2 > 2 - A$ et $< 6 - A$; la première inégalité donne $A > 1$ et la deuxième $A < 2$.

Donc, le théorème est réalisable, pourvu que le triangle ne soit pas rectangle; second caractère qu'il faut abandonner dans l'application que nous faisons de la proposition de Pythagore. Ces deux conditions écartées, nous n'avons plus rien qui nous arrête dans la solution du problème.

1er exemple, soit $A = \frac{4}{3}$ (l'angle droit étant toujours pris pour unité), on en déduit $B + C = 2$; et il suffit de prendre $B + C > 2 - A$ ou 2/3, en même temps que $< 6 - A$ ou 4/3, soit $B = 5/4$ et $C = 3/4$, nous avons les valeurs suivantes :

$$s = \frac{4}{3},\ s' = \frac{4}{3},\ s'' = \frac{7}{6},\ s''' = \frac{1}{6},$$

qui donnent $s' = s'' + s'''$.

2e *exemple :* Posons A $= 5/4$, d'où $B + C = \frac{7}{4}$; prenons donc $B = 9/8$, $C = 5/8$, nous en concluerons :

$$s = 1,\ s' = \frac{3}{2},\ s'' = \frac{5}{4},\ s''' = \frac{1}{4},$$

qui satisfont à la condition $s' = s'' + s'''$.

Nous sommes obligé d'avouer que cette propriété n'a qu'une bien faible parenté avec celle qui a servi de point de départ, et nous ne serions pas étonné qu'elle fût complètement niée par plus d'un géomètre. Pour en dire notre pensée, nous ne tenons pas du tout à ce que l'une vienne de l'autre, même par voie indirecte; et si nous comparions le triangle sphérique au triangle ordinaire, ce serait à d'autres considérations que nous puiserions pour établir des analogies et formuler des théorèmes similaires.

Il nous resterait à faire connaître quel serait le plan que nous adoptons pour appliquer le principe des analogues; nous l'avons essayé et nous n'avons nullement l'intention de nous borner à une simple esquisse de notre plan d'organisation; mais les détails ne sauraient trouver place ici, et nous devons nous contenter pour le moment de poser quelques jalons; ils suffiront, nous l'espérons, pour donner une idée nette de notre étude, comme de l'importance de nos réformes.

En premier lieu, nous reprenons l'ordre logique et naturel suivi par Bezout dans cette division de la géométrie en trois sections, lignes, surfaces, volumes; puis nous présentons les propriétés générales de l'étendue, celles qui appartiennent sans distinction à chacune des formes précédentes; de sorte que dès les premiers pas et dans un livre qui sert en quelque sorte d'introduction ou de prologue, nous aurons réuni tous les matériaux à mettre en œuvre, et saurons exécuter gra-

phiquement la plupart des constructions qui déterminent les figures géométriques de la ligne à la sphère et aux deux corps qui l'accompagnent.

En second lieu, nous plaçons dans l'ordre de leurs dépendances naturelles, les théories de l'égalité, de la symétrie, de la mesure des surfaces, de l'équivalence et de la similitude, en leur donnant un double développement par séries parallèles, pour leur imprimer toute la généralité dont elles sont susceptibles; et c'est ici surtout que devront se manifester les avantages d'une méthode qui rapproche les diverses propriétés analogues, jusqu'à ce moment si profondément séparées; il y aura lieu sûrement de constituer des séries triples, et nous n'hésitons pas à les produire, malgré l'étrangeté qui paraît résulter d'un tel rapprochement avec toute la rigueur que réclame la loi d'analogie dont nous avons fait la base de notre travail : car il importe que l'unité et l'unité la plus sévère préside à la composition d'un ouvrage de ce genre, sauf à sacrifier quelques détails, qui n'y pourront trouver place. Qu'on veuille bien du reste remarquer que pour être neuves dans leur ensemble, nos idées n'ont pas le mérite de surgir tout d'un coup; on en retrouve constamment la trace dans les traités ordinaires. Ainsi, en commençant l'étude de la géométrie, on est obligé de caractériser et de définir le plan, dont les propriétés sont ajournées au Vme livre; on aborde les grandeurs incommensurables dès les premières pages dans la comparaison de deux droites, et ce n'est guère qu'à la fin du second livre, au troisième, au quatrième, qu'on les envisage théoriquement en présence des figures qui en fournissent les sujets : on fait également un appel fréquent dès le Ier livre aux mouvements de rotation imprimés aux surfaces et aux volumes dans le VIIme et VIIIme livre de Legendre, lorsqu'il s'agit de comparer des figures égales ou symétriques. Les difficultés qui s'offrent en foule

dans la réalisation de ce plan, nous les redoutons, sans qu'elles puissent nous détourner de notre essai de réforme; nous savons qu'il est aisé de critiquer et qu'il est malaisé de refaire ce que d'autres ont fait, même quand ils n'ont pas réussi : le mieux que l'on rêve fut souvent l'ennemi du bien; nous ne l'ignorons pas : aussi nous n'espérons rien de nos propres efforts, et nous attendons tout du principe qui nous sert de guide. L'analogie a précédé les découvertes en tous genres, en les laissant pressentir ou deviner; elle aide la mémoire en associant les idées et mettant les connaissances acquises au premier rang des moyens d'en acquérir de nouvelles; car il existe, entre des choses d'apparence diverse, un mystérieux lien qui les rapproche; l'analogie facilite donc les recherches tout à la fois avec les études, qu'elle simplifie; elle embrasse le passé, le présent et l'avenir, les reliant et les serrant sans cesse pour les réduire, autant qu'il est possible, à l'unité. Ces qualités valent bien la peine d'être mises en œuvre dans le traité que nous méditons et dans l'ordre de vérités où elle brille avec le plus d'éclat. Après avoir tenté ce qui pourra surpasser nos forces et notre bonne volonté, nous laisserons volontiers à de plus habiles l'honneur d'achever ce que nous aurons commencé.

TRANSFORMATION ÉPIQUE

DU CHARLEMAGNE DE L'HISTOIRE

PAR M. ROUX

Dans la jeunesse des nations et des idiomes, l'Épopée se fait, pour ainsi dire, toute seule. Elle jaillit spontanément des croyances, de l'enthousiasme, de l'imagination d'une époque et d'un peuple. Un de ces hommes se rencontre, qui mettent sur leur siècle l'empreinte de leur personnalité et de leur action, dont le nom est le symbole d'un grand fait, d'une ère mémorable de l'histoire. Cet homme, ce héros a laissé dans les âmes de profondes impressions. Il est le sujet de mille récits; il est célébré par des chansons nationales. Dans ces chants et dans ces contes, les fictions deviennent des croyances, et prennent de plus en plus la place de la réalité. Le travail de la pensée populaire sur ce grand souvenir s'étend et se renouvelle sans cesse; elle a pour interprètes des rapsodes, des chanteurs ambulants, jusqu'à ce qu'un poète, puissamment inspiré par cette imagination collective, par cette poésie de tous, en recueille les éléments et les harmonise, assemble, pour ainsi dire, ces membres épars de l'épopée, et leur donne un corps, une forme, un ensemble. Après les chants traditionnels, l'Iliade; après les *aœdes*, Homère, et, dans le moyen âge, après les contes populaires,

après les légendes monacales, après les chansons épisodiques des jongleurs, les vastes et imposantes épopées des trouvères.

Ainsi, l'épopée, à sa naissance, c'est la légende orale, où un nom et des événements impérissables deviennent le rendez-vous de toutes les croyances et de tous les rêves : c'est l'histoire poétisée, divinisée par l'imagination populaire, personnifiée en un grand homme que la tradition emprunte à la réalité, en qui elle incarne tous les grands souvenirs, toute la foi poétique d'une époque et d'une nation, et qu'elle entoure de circonstances et de personnages généralement imaginaires : c'est l'histoire, telle que la fait, avec son admiration ignorante et sa crédulité naïve, un peuple enfant, qui a déjà beaucoup agi, et qui n'écrit pas encore.

Le caractère essentiel de l'épopée, c'est donc d'être l'œuvre commune et primitive du génie d'un peuple, régularisée un jour par un ou plusieurs poètes, qui donnent plus ou moins les formes de l'art à l'inspiration nationale qu'ils subissent, à la libre et vive imagination des premiers âges; et ce que raconte la poésie épique en général, c'est la tradition populaire, telle qu'elle s'est construite à travers les siècles, et par l'effet des siècles.

Telle est la véritable épopée, telle est l'Iliade, telles sont, bien qu'à une grande distance de la perfection précoce du génie et de l'idiome helléniques, les Niebelungen et les Edda; tels sont les cycles de Charlemagne et d'Arthur.

A ce point de vue, l'Énéide elle-même, la divine Énéide, n'est que le modèle le plus achevé de l'inspiration poétique dans l'érudition, et de l'originalité dans l'imitation. C'est une admirable mosaïque de la poésie et de la philosophie grecques, à la gloire de Rome et d'Auguste : c'est, dans une parfaite et mélodieuse fusion de Platon et d'Homère, la prédiction faite après coup, la prophétie rétrospective de l'empire universel de Rome et de la mission providentielle des Jules.

Dans ce chef-d'œuvre, dans quelques uns des poèmes taillés sur cet élégant patron, l'art a pu être poussé jusqu'au génie; mais ce n'est pas le naïf élan, la verve soudaine et involontaire des âges héroïques; ce n'est plus cette première époque de jeunesse et de candeur, cette puberté de l'imagination dans les peuples, qui, une fois passée, ne se retrouve ni ne se remplace.

Voyons, dans ces conditions d'ingénuité première, de foi ardente, de naïf enthousiasme, naître la gothique Iliade dont Charlemagne est l'objet. Voyons, à côté du Charlemagne de l'histoire, se dresser et grandir le Charlemagne de la fable épique. Suivons, dans ses phases diverses, cette poétique transfiguration du tout-puissant empereur.

Placé sur les confins de la barbarie et de la civilisation, Charlemagne a sur Achille l'avantage d'être un grand homme dans l'histoire, en même temps qu'il est un héros dans l'épopée. Ce que fut, dans la réalité historique, l'infatigable vainqueur des races barbares, le fondateur du second empire d'Occident, le restaurateur des lettres et de l'ordre social, nous le savons par les capitulaires et par le récit noble et sensé d'Eginhard : vérifions ce qu'il devient dans le roman.

Le premier degré de cette transformation progressive, ce sont des chants divers, des récits mêlés de vrai et de faux, qui viennent se rattacher au nom du grand homme.

Ces contes et ces chants, que rien n'enchaîne, rien ne coordonne, mais dont le voisinage et l'influence se trahissent, dès l'an 826, par quelques traits expressifs, par quelques éclairs d'imagination épique qui animent et colorent de temps à autre le pâle et languissant poème d'Ermoldus Nigellus en l'honneur de Louis-le-Débonnaire, trouvent leur premier centre, leur premier point d'arrêt dans la chronique du moine de Saint-Gall, compilation d'hyperboliques anecdotes, naïf et fidèle écho des histoires des camps et des hymnes de

guerre. C'est là que l'on voit, pour la première fois, recueillie avec un peu d'ordre et de suite, la tradition vivante, l'expression de l'admiration crédule et passionnée des témoins et des acteurs des merveilles du grand règne. Charlemagne à l'état de héros d'anecdote et de conte, Charlemagne, par le privilége des grands noms, servant de ralliement à toutes les croyances populaires, et s'entourant déjà d'une renommée de plus en plus fabuleuse, tel est le fait qui éclate pour nous dans la chronique du moine de Saint-Gall.

Elle a été écrite soixante-dix ans à peine depuis la mort de Charlemagne, et déjà la transmission orale, qu'elle fixe par la rédaction, a tourné sensiblement au roman et à la légende, et l'on y voit poindre le Charlemagne de l'épopée. Le nom de ce moine, conteur de poétiques histoires, nous est entièrement inconnu. Désintéressé de toute prétention littéraire, il ne songe même pas à se nommer à ses lecteurs, et n'est préoccupé que de son héros. Il nous apprend qu'il écrit sur la foi des conversations et non des livres, et produit ses autorités. « Le livre qui traite de la piété et de l'administration » ecclésiastique du roi Charles, a été recueilli, dit-il, de la » bouche même de Wernbert » (célèbre abbé de Saint-Gall, contemporain de Louis-le-Débonnaire et de Charles-le-Chauve). « Le livre suivant, qui comprend les actions guerrières de » ce vaillant empereur » (et c'est là de beaucoup la partie la plus interessante et la plus pittoresque de sa chronique), « est tiré du récit d'Adalbert, père de ce même Wernbert, » et l'un des guerriers qui avaient suivi leur seigneur, le » comte Gérold, dans les guerres contre les Saxons, les Es- » clavons et les Huns (les Awares). » Il rédige donc ses anecdotes d'après les récits du vieux guerrirer de Charlemagne, retiré près de la célèbre abbaye, et qui charmait son repos en redisant les gigantesques batailles et les événements imposants auxquels il avait été activement mêlé. « Adalbert

» était déjà vieux, dit naïvement le chroniqueur; il m'éleva » quand j'étais encore très petit; et souvent, malgré mes » efforts pour lui échapper, il me ramenait presque de force » et me racontait les faits dont il s'agit. » Et il répète les aventures racontées par le vieux soldat à un enfant; et l'on y voit les traces des premiers chants populaires sur Charlemagne et ses paladins, et surtout la marche rapide de l'imagination, quand elle exagère et poétise une réalité presque contemporaine. L'enthousiasme du vétéran, exalté par les souvenirs de trente ans de victoire, par ce merveilleux même qui s'attache aux héros et dont leurs compagnons de gloire, tous les premiers, subissent le prestige, a réagi évidemment sur le candide narrateur des *Gestes* de Charlemagne. Ce fracas des grands combats, cet éclat du règne miraculeux, l'ont étourdi et fasciné jusque dans le silence et l'obscurité du cloître, et son langage témoigne de la durée de son éblouissement, comme de la vivacité de ses émotions.

Arrêtons-nous sur quelques uns des passages où domine, avec le plus de naïveté, cet accent d'une imagination fortement ébranlée. Telle est la bizarre et grandiose peinture du pays des Huns, et de ces neuf cercles au centre desquels ils ont amoncelé toutes les richesses de l'Occident.

« Le pays des Huns (1), me contait Adalbert, était entouré » de neuf cercles. Pour moi, qui ne pouvais en imaginer » d'autres que des cercles d'osier, je lui demandais : Quel était » donc ce miracle, seigneur? Il était entouré, me répondit-il, » de neuf haies. Ne sachant pas davantage ce qu'étaient ces » haies d'une autre espèce, et ne connaissant que celles dont » on entoure les moissons, je le questionnai de nouveau, et » il me dit : Un de ces cercles avait une telle étendue, qu'il » renfermait un espace aussi grand que la distance de Tours

(1) J'emprunte, pour les citations, l'excellente traduction de M. Guizot, t. III de la Collection des mémoires relatifs à l'histoire de France.

» à Constance. Il était, de plus, tellement construit en troncs » de chênes, de hêtres et de sapins, que, d'un bord à l'autre, » cette palissade avait vingt pieds de largeur et autant de hau- » teur. L'intervalle était rempli de pierres très dures et d'une » craie fort compacte, et la surface supérieure de ce rempart » était couverte de buissons non taillés. Entre les divers » cercles étaient plantés des arbustes, qui, comme nous le » vîmes souvent, quoique coupés et abattus, poussaient des » branches et des feuilles. Là aussi étaient placés les bourgs » et les villes, tellement rapprochés, qu'on pouvait s'entendre » de l'un à l'autre. En face de ces bâtiments et de ces murs » inexpugnables, étaient placées des portes étroites, par les- » quelles les Huns, non-seulement du cercle extérieur mais » de tous les autres, sortaient pour piller. Le second cercle » était construit comme le premier; vingt milles d'Alle- » magne, qui en font quarante d'Italie, le séparaient du troi- » sième, et ainsi de suite jusqu'au neuvième, quoique ces » cercles fussent beaucoup plus étroits les uns que les autres. » D'un cercle à l'autre, les propriétés et les habitations » étaient partout disposées de telle manière, que de chacune » d'elles on pouvait entendre les signaux donnés par le son » des trompettes. Tandis que les Goths et les Vandales por- » taient partout la terreur, les Huns entassèrent durant deux » cents ans et plus, dans leurs asiles ainsi fortifiés, les ri- » chesses de l'Occident, et laissèrent ces contrées presque » entièrement dévastées. Mais Charles écrasa cette nation si » complètement en huit années, qu'il en laissa à peine sub- » sister quelques misérables vestiges. »

Le Charlemagne du vieux soldat, le héros du moine naïf qui enregistre religieusement histoires et chansons, c'est le terrible Charles, exterminateur des Saxons, destructeur des races envahissantes; c'est le grand chef des Francs, qui oppose une digue insurmontable au flot des barbares, et fixe pour

jamais sur leur sol les populations germaniques. Ce qui domine, c'est l'impression, mêlée d'admiration et d'effroi, que le belliqueux et inexorable pacificateur de la frontière du Rhin a laissée dans les esprits. En ce sens, le récit suivant, tout fabuleux qu'il est, a un fondement historique. C'est la poétique exagération des répressions sanglantes exercées plus d'une fois envers les Saxons, et de l'atrocité des moyens employés pour en finir avec leurs éternelles prises d'armes, pour extirper, du sein des tribus conquises, le paganisme et la rébellion.

« De nouvelles nations barbares sorties du nord ayant ra-
» vagé la France orientale, Charles marcha lui-même contre
» ces peuples, et les extermina tous à tel point, qu'il ordonna
» de toiser les jeunes garçons et les enfants mêmes, avec les
» épées, et de décapiter tous ceux qui excéderaient en hau-
» teur cette mesure. Et pour ce fait si grand et si fameux,
» quelques gens inspirés de Dieu protestèrent que, puisque
» le grand Charles avait mesuré à son épée les ennemis des
» chrétiens, tant qu'il se trouverait quelqu'un de sa race aussi
» haut qu'une épée, celui-là seul commanderait aux Francs
» et même aux Germains. »

Dans ce peu de lignes, singulièrement empreintes de patriotisme chrétien et d'enthousiasme féroce, il y a évidemment une réminiscence, une hyperbole épique du zèle violent, du prosélytisme meurtrier, qui, dans un siècle dur et farouche, forcenait parfois le génie civilisateur de Charlemagne, et qui est pour son pieux annaliste l'objet d'une admiration naïvement fanatique.

Un des passages où est le plus énergiquement marqué ce caractère poétique de la chronique du moine de Saint-Gall, c'est celui où est rapporté l'entretien et décrite l'épouvante de Didier et d'Oger, quand Charles vient les assiéger dans Pavie, et que, de la plus haute tour, ils l'aperçoivent ayant

casque de fer, bracelets de fer, cuirasse de fer, lance de fer, montant un coursier qui, par sa couleur et sa force, paraît de fer, comme le bouclier de son maître.

« Le fer couvrait les campagnes et les collines; le soleil ne » reflétait que du fer. Que de fer, ô Dieu! Que de fer! Tels » furent les cris confus des citoyens. Oger dit à Didier : » Voici celui dont vous vous informez; et il tomba presque » sans vie. »

Ces lignes ne semblent-elles pas la version en prose d'un chant de guerre d'une terrible sonorité, au sombre et menaçant refrain?

Dans cette chronique, où déjà la légende grossit les actions et grandit les hommes, on entrevoit ces prodiges de valeur et de force surhumaine qui éclateront plus tard dans l'épopée; on commence à voir apparaître les héros qui dans les romans combattront les géants et les monstres. Charles a dans son armée des preux de la taille des Roland et des Olivier.

« Il était un certain guerrier appelé Cisher, et qui valait » à lui seul une grande et terrible partie de l'armée. Il avait » une taille si haute, qu'on eût pu le croire sorti de la race » d'Enacim, s'il n'y eût pas eu entre elle et lui un si grand » intervalle de temps et de lieu. Chaque fois qu'il se trouvait » près du fleuve de la Doire, enflé et débordé par les torrents » des Alpes, et qu'il ne pouvait forcer son énorme cheval à » entrer dans les flots agités, prenant alors les rênes, il le » traînait flottant derrière lui, en disant : Par mon seigneur » saint Gall, que tu le veuilles ou non, tu me suivras. Ce » guerrier donc avait, à la suite de l'empereur, abattu des » Bohémiens, des Wiltzes et des Awares, comme on ferait » l'herbe d'une prairie, et les avait tenus suspendus au bois » de sa lance, ainsi qu'on porte des oisons. Quand il fut revenu » vainqueur dans ses foyers, et que ses voisins, qui avaient » croupi dans un honteux repos, lui demandaient s'il s'était

» plu dans le pays des Wenèdes : Que m'importent, répon-
» dait-il, ces petites grenouilles? J'en portais çà et là sept,
» huit et même neuf enfilées sur ma lance et murmurant je
» ne sais quoi. C'est bien à tort que notre seigneur roi et
» nous, nous nous fatiguons contre de pareils vermisseaux. »

Déjà aussi figurent, dans les anecdotes redites par le moine, ces nains aussi méchants que difformes, dont la sinistre influence jouera un grand rôle dans la romancerie chevaleresque. Charles découvre les sanglantes pratiques que forme contre lui un petit nain bossu. Il rompt cette trame criminelle, sans daigner envelopper le chétif conspirateur dans le châtiment de ses complices.

Le vieux soldat, qui se plaît à faire marcher la terreur devant son héros, ouvre aussi pour lui les portes d'or de l'Orient; il en épuise les féeries, les richesses, les parfums, pour le grand potentat de l'Occident, pour le David et le Salomon des Francs. Il éclipse les splendeurs de Bagdad par les magnificences d'Aix-la-Chapelle; il environne déjà Charlemagne des pompes que doit lui prodiguer le roman. Il prosterne les ambassadeurs de Perse aux pieds de Charles, « revêtu d'ornements qui n'avaient rien d'égal, et si
» supérieur en majesté à tout autre mortel, qu'ils crurent
» n'avoir vu avant lui ni roi ni empereur, et s'écrièrent :
» Jusqu'à présent nous n'avions vu que des hommes de terre,
» mais aujourd'hui nous en voyons d'or. Et s'approchant de
» chacun des grands, ils admiraient la nouveauté de leurs
» armes, et en revenaient encore à l'empereur, comme au plus
» digne de leur hommage. Et au somptueux dîner de l'em-
» pereur, où étaient tous les grands de la France et de
» l'Europe, saisis d'étonnement de tout ce qu'ils voyaient,
» ils se levèrent de table presque à jeun. »

L'éclat de sa cour éblouit les envoyés de l'empereur grec, le plus vaniteux des princes. Avant de les introduire à l'au-

dience de Charlemagne même, on les humilie devant le majestueux appareil de la domesticité du palais. On les fait successivement passer par quatre grandes salles splendidement ornées, où l'on a distribué les officiers de la maison du roi, tous richement vêtus, tous debout et dans une attitude respectueuse devant celui des seigneurs qui les commande. Dès la première, où, sur un trône élevé, siége le connétable entouré de ses subalternes, les ambassadeurs se mettent en devoir de se prosterner; on les détrompe, on leur apprend que celui qu'ils prennent pour l'empereur, n'est qu'un officier de la couronne. Même erreur dans la seconde, où ils trouvent le comte du palais parlant aux grands réunis autour de lui, et qui forment une cour encore plus brillante. La troisième, où se tient le Maître de la Table royale, pompeusement paré, et la quatrième, où préside le Grand-Chambellan, avec un surcroît inouï de magnificence, redoublent leur incertitude et donnent lieu à de nouvelles méprises. Ils obtiennent enfin la faveur de paraître en présence de l'auguste monarque.

« Charles, le plus illustre des rois, radieux comme le soleil » à son lever, et tout brillant d'or et de pierreries, était assis » auprès d'une fenêtre qui répandait un grand jour. Autour » de l'empereur étaient rangés en cercle, à l'instar de la » milice céleste, ses trois fils déjà associés au pouvoir, ses » filles et leur mère non moins resplendissantes de sagesse » et de grâces que de parure; des prélats d'une tournure et » d'une beauté sans égales; des abbés aussi distingués par » leur noblesse que par leur sainteté; des ducs tels que ne » parut pas autrefois Josué dans le camp de Galgala... Les » ambassadeurs grecs, frappés de stupeur, se sentirent dé» faillir, perdirent la tête, et tombèrent muets et évanouis sur » le carreau. »

Ces deux récits ont pour base des faits connus, les relations diplomatiques de Charlemagne avec les cours de Bagdad et

de Constantinople, et les témoignages d'admiration qu'il avait reçus des souverains de l'Orient. Le narrateur ajoute à ces données historiques les étonnements et les défaillances des ambassadeurs. Ivre de patriotisme et d'orgueil, il donne des proportions épiques à ces hommages venus de si loin; il en fait une adoration, une stupeur, devant le génie et la gloire du nouvel empereur d'Occident.

Le merveilleux n'est encore pour lui que l'amplification du vrai. Il est encore trop voisin des faits, pour que la réalité disparaisse entièrement sous la fiction, pour que son personnage subisse complètement cette transformation, qui ne s'achève qu'avec l'aide du temps. Ce n'est pas encore le roman; ce n'est déjà plus l'histoire. Sous la brillante broderie des traditions poétiques, subsiste encore la vérité, embellie sans doute, mais non tout à fait transfigurée. Ce qui nous importe dans cette lecture, c'est la curieuse observation du point de départ de la fable, des premiers pas de l'imagination populaire, allant de l'histoire à l'épopée, du grand homme au héros.

Nous assistons de nos jours à un travail analogue. Le peuple, dans ses chants de village, dans les veillées de la chaumière où un vieux sergent raconte ses combats, ne compose-t-il pas sans cesse la familière épopée du Charlemagne du XIX[e] siècle? Ne dresse-t-il pas, dans ses enfantines légendes, un trône de gloire poétique au héros dont le nom lui apparaît avec son cortége de victoires gagnées sur tant de champs de bataille, à toutes les extrémités du monde? N'a-t-il pas sans cesse et partout ses naïfs et rustiques Homères, le grand homme en qui sembla s'incarner la France moderne, pour faire face aux coalitions de l'Europe vieillie du moyen âge, pour épancher ses idées sur le monde, en apprenant à son jeune étendard le chemin de toutes les capitales?

On parlera de sa gloire
Sous le chaume bien longtemps.
L'humble toit, dans cinquante ans,
Ne connaîtra pas d'autre histoire.

La popularité anecdotique et chansonnière de Charlemagne alla toujours croissant. Autour de ce nom extraordinaire, naissent chaque jour des bruits surprenants, aussitôt reçus dans la chrétienté.

En l'an mil, l'année fameuse où le monde devait, disait-on, finir, où l'on avait vu le soleil en défaillance et jaune comme du safran, les chroniques de France et d'Allemagne sont pleines du pèlerinage de l'empereur Othon III au tombeau de Charlemagne. Un comte, qui avait fait partie du cortége impérial, rapportait, avec une religieuse horreur, que Charlemagne n'était pas étendu dans sa tombe, mais y trônait, sceptre en main. Ses ongles, croissant toujours, perçaient ses gants; et, dans la conservation d'ailleurs parfaite du corps, le nez seul portait quelques traces de l'outrage de la mort et du temps.

Une source nouvelle de merveilleux va s'ouvrir.

Jusqu'ici le sujet principal des traditions et des chants populaires, c'était la victoire du guerrier législateur sur le désordre de la barbarie; c'était l'invasion germanique refoulée pour jamais derrière d'infranchissables limites. Tout un côté de la gloire de Charlemagne, ses guerres contre les musulmans d'Espagne, restait dans l'ombre. Il est remis en lumière par le grand intérêt religieux qui préoccupe dès lors les esprits. Au sortir de la confusion et des maux sans nombre du x[e] siècle, la société commençant à se rasseoir, l'étroit espace, l'horizon borné où la féodalité renfermait les existences, ne suffit bientôt plus à la pensée et à l'activité humaines. Elles aspirent à dépasser la sphère où elles se voient resserrées. A peine rassuré sur son propre sort, on s'inquiète

des malheurs lointains; on parle des lieux saints, du tombeau du Christ, de Jérusalem la cité sacrée, des anciennes et des récentes injures du christianisme. Dès les premières années du XIe siècle, le premier pape français, Gerbert, Silvestre II, précédant de près de cent ans les prédications de Pierre l'Ermite et d'Urbain II, comme lui pape et Français, sollicitait, par une lettre éloquente, ce grand pèlerinage armé de la chrétienté, que la France devait avoir un jour l'honneur de diriger et d'accomplir. Dans ces circonstances, on se rappelle vaguement les victoires de Charles Martel et de Charlemagne sur les Maures, en confondant ces deux gloires et en absorbant celle de l'aïeul dans celle du petit-fils. On a encore quelques souvenirs de cette magnifique ambassade, de ces superbes présents, envoyés par le célèbre calife de Bagdad, Haroun-al-Raschid, au puissant empereur, au grand sultan de l'Occident. Charlemagne avait réellement profité de l'ascendant que lui donnait chez les orientaux le prestige de sa gloire, pour obtenir aux chrétiens d'Orient, à la reine des cités, la bienveillance et la protection du calife; et son génie s'était fait sentir jusque dans ces lointaines contrées, où les chrétiens avaient béni son nom, en se proclamant ses sujets [1].

De là ces traditions populaires, qui prirent place dans les chroniques, que Charlemagne avait fondé à Jérusalem un hospice pour les pieux voyageurs; qu'il avait reçu du calife les clés du saint sépulcre et de la ville sainte; puis, qu'il avait

[1] Eginhard rapporte que les libéralités de Charlemagne ne se bornaient pas aux pays de sa domination, et qu'elles s'étendaient « au-delà des mers, jusqu'en Syrie, en Egypte, en Afrique, à Jérusalem », où sa charité compatissante allait trouver les chrétiens opprimés (Eginh., ch. XXVII). Il avait dit ailleurs (ch. XVI) que le roi de Perse, c'est-à-dire le calife Haroun, ayant reçu les envoyés de Charlemagne, qui apportaient de riches offrandes au sépulcre du Sauveur, lui avait cédé tous ses droits sur ce lieu sacré. *Sacrum illum et salutarem locum, ut ejus potestati adscriberetur, concessit.*

fait construire une large et belle route, du pays de France à Jérusalem; puis enfin, qu'il l'avait parcourue lui-même, qu'il avait fait cette expédition et cette conquête. Déjà un moine italien, le moine du mont Soracte, avait raconté avec une imperturbable conviction, et comme chose authentique et notoire, les voyages de Charlemagne à Constantinople et à Jérusalem.

Dans ce premier ébranlement des esprits, et lorsque commençait à y germer l'idée d'une guerre sainte de l'Europe contre l'Asie, on se dit qu'on ira en Orient par la grande route que Charlemagne a frayée autrefois; des voix prophétiques annoncent que le vainqueur des Sarrasins d'Espagne, sorti de la nuit du tombeau, guidera la grande armée de la Croisade.

Dès lors, dans les traditions populaires, les réminiscences des guerres et des conquêtes de Charlemagne outre Rhin se perdent dans celles de ses triomphes sur les Sarrasins d'Espagne; on le met aux prises même avec ceux d'Orient; on lui fait conquérir les reliques de la Passion, la couronne d'épines, les clous et la lance.

Les grandes choses que les Normands faisaient alors par le monde, en redoublant chez tous le désir du mouvement et la soif des aventures, ouvraient aussi le plus vaste champ à tous les rêves de l'imagination contemporaine, déjà si portée à rallier autour de l'héroïque figure de Charlemagne tout ce qui se faisait d'extraordinaire et de glorieux au moyen âge. Devenus Français par la langue et par les mœurs, n'ayant retenu de leurs aïeux scandinaves que le goût des courses lointaines et des vastes entreprises, les Normands étaient allés partout; ils avaient porté sur toutes les côtes de la Baltique et la Méditerranée leur héroïsme aventureux et leur ambition nomade. Ils avaient traversé la Russie, pénétré jusqu'à Constantinople, offert leur secours au faible empereur d'Orient. Ils avaient

conquis Naples, la Calabre, la Sicile, et tandis que Guillaume prenait l'Angleterre et la partageait comme un grand fief, Robert Guiscard envahissait la Grèce et menaçait le Bas-Empire. Ces étonnantes prouesses, qui portaient si loin le nom et la langue de la France, qui en faisaient dès lors le lien de l'Europe et le foyer de la grande famille chrétienne, se confondent dans les imaginations avec les grands souvenirs de Charlemagne, et deviennent autant d'épisodes de l'interminable épopée que le peuple compose pour lui. Ces chevaliers nécessiteux devenus rois, ces écuyers qui vont glaner dans le monde comtés et baronnies, ils sont Charlemagne à eux tous. C'est le grand empereur que des voyages perpétuels montrent magiquement d'un bout à l'autre de son immense empire, de l'Ebre au Weser, d'Aix-la-Chapelle à Rome; qui distribue des royaumes à ses enfants; qui, par les splendeurs de sa cour et les magnificences de ses fêtes, par un appareil inouï de puissance et de majesté, frappe vivement les esprits, et y laisse d'ineffaçables impressions. Le peuple reconnaît son héros avec tout ce qu'il a d'éclatant et d'inattendu, ses guerres gigantesques, son couronnement mystérieux à Rome. Il fait, de Charlemagne et de ses pairs, le premier type de ces chevaliers qui verront tout céder à leur incomparable héroïsme, à leur force surnaturelle. Il le fait maître du monde, et, dans ses voyages fabuleux, errant librement des Pyrénées aux Ardennes, des Ardennes en Terre Sainte.

C'est dans cette atmosphère d'enthousiasme et d'illusion, que chaque jour voit éclore, à la gloire de Charlemagne et de Roland, de petits poèmes en langue vulgaire, qui, sans être fixés par l'écriture, se gravent dans les mémoires, passent de bouche en bouche, sont chantés par les jongleurs de ville en ville ou sur les champs de bataille [1]. L'existence

[1] Au sujet de l'existence et de l'antériorité de ces chants tradition-

de ces poésies populaires françaises, formées sur des traditions nationales et universellement répandues, nous est attestée plus d'une fois par des indications expresses. Ordéric Vital nous apprend que Robert Guiscard emmenait à sa suite, jusqu'en Italie, ses jongleurs attitrés, qui lui chantaient les prouesses des vieux héros de la France, et qu'il proposait les hauts faits de Roland à l'émulation de ses compagnons d'armes. Guillaume de Malmesbury rapporte qu'à la mémorable journée d'Hastings on chanta l'hymne de Roland : « *Tum* » *cantilena Rolandi inchoata, ut martium viri exemplum* » *pugnaturos accenderet.* » Ce témoignage est confirmé par celui de Robert Wace, dans le curieux *Roman de Rou*, admirablement résumé, ici, comme en ses plus importants détails, par le récit, plein d'éclat et de vérité, d'Augustin Thierry.

» Un Normand appelé Taillefer poussa son cheval en avant » du front de bataille, et entonna le chant des exploits, » fameux dans toute la Gaule, de Charlemagne et de Roland (1).

» En chantant, il jouait de son épée, la lançait en l'air avec » force et la recevait dans sa main droite; les Normands ré» pétaient ses refrains ou criaient : Dieu aide! Dieu aide! (2) »

Il est d'ailleurs évident que, de temps à autre, ces poèmes

nels en langue vulgaire, voir la *Dissertation* de M. H. Monin *sur le Roman de Roncevaux;* Paris, Imprimerie royale, 1832. Ce Mémoire, petit chef-d'œuvre d'érudition solide, ingénieuse et claire, a dignement inauguré les savants et patriotiques travaux dont notre littérature du moyen âge a été, depuis trente ans, l'objet. Je lui dois, dans cette *étude*, plus d'une indication utile et quelques précieux renseignements.

(1) « Taillefer, qui moult bien cantait,
» Sur un cheval qui tôt allait,
» Devant eux s'en allait cantant
» De Carlemane et de Rollant,
» Et d'Olivier et des vassaus
» Qui morurent à Roncevaus. »

(2) *Histoire de la conquête de l'Angleterre par les Normands*, t. I.

et chants nationaux allaient se formuler en chroniques dans les monastères, où les trouvères retournèrent ensuite s'inspirer. Les annalistes de couvent recueillaient, dans leur prose latine, comme histoire véritable et comme faits reconnus, les traditions carlovingiennes célébrées en langue romane par les poésies populaires. Cette rédaction savante et presque consacrée par l'idiome même de l'Eglise, ralliait les légendes éparses, les enchaînait l'une à l'autre, et comblait, par la suite et la continuité de la narration, les intervalles qui séparaient les récits divers. La présence de ces fragments épiques, dans la chronique monacale, éclate par l'élévation et l'énergie soudaines du ton, par la vivacité et la brusquerie des tours, par la hardiesse des images, et par je ne sais quel accent de mâle et d'héroïque rudesse. Les pieux et candides auteurs de ces abrégés des traditions poétiques ont pris pour nous la place des poètes qu'ils compilaient, des jongleurs dont ils résumaient ou traduisaient les chants, et dont les compositions, n'ayant pas été écrites, se sont perdues.

Parmi ces récits monastiques, où l'on entend çà et là une voix de poète, et qui font ingénument de la fiction avec la vérité et de la fable avec l'histoire, se distinguent les chroniques, en prose latine, dont le savant abbé Lebeuf a donné la notice au tome XXI des *Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres,* et qu'il qualifie avec raison « d'Histoires fabuleuses dont Charlemagne est le sujet. » Elles donnent pour avéré le voyage de Charlemagne à Jérusalem, et accréditent toutes les imaginations relatives à ce prince.

Ces chroniques, où tiennent la légende et le chant de guerre, prennent un nouveau degré de consistance dans la pseudonyme chronique de Turpin, dont l'authenticité passa pour incontestable, et qui, outre l'attrait du merveilleux, eut, grâce à la recommandation expresse du pape Calixte II, l'au-

torité d'une production à la fois historique et religieuse. C'est l'œuvre d'un moine de la fin du XIe siècle, qui usurpe le nom d'un archevêque du VIIIe, et qui fait, de l'ami et du conseiller de Charlemagne, le chevaleresque aumônier et le belliqueux chapelain de son expédition au-delà des Pyrénées. Cette chronique longtemps fameuse, et invoquée souvent par l'Arioste avec un si plaisant respect, fixe et résume les chants primitifs et les dernières fictions, au moins en ce qui se rapporte à Roland et à la défaite de Roncevaux, et, dans cette portion du cycle carlovingien, donne, pour ainsi dire, le mot d'ordre aux romans en vers français qui vont enfin éclore. On y voit les traditions fabuleuses sur Charlemagne évincer de plus en plus la réalité historique, tout en passant pour elle, dans la crédulité naïve du narrateur et du lecteur. Les récits, pour la plupart romanesques, qu'elle contient, ne sont évidemment pas des inventions individuelles de l'auteur. Ce sont des légendes universellement répandues, des poésies populaires, qu'il a plus ou moins arrangées et modifiées, mais qu'il n'a pu imaginer, et dont il avoue, dans l'occasion, l'existence antérieure. « *De* » *hoc canitur in cantilena usque ad hodiernum diem, quia* » *innumerabilia fecit prodigia,* » dit-il, en parlant d'Hoël, comte de Nantes. Dans l'épître que Geoffroy, prieur de Saint-André de Vienne, écrit au clergé de Limoges, en lui envoyant la chronique de Turpin, qu'il déclare avoir fait venir d'Italie, et dont le docte M. Daunou le soupçonne d'être lui-même l'auteur, il affirme que jusqu'alors on ne connaissait en France les victoires de Charlemagne et les exploits de Roland en Espagne, que par les chansons des jongleurs : « *apud nos ista latuerant hactenus, nisi quæ joculatores in* » *suis præferebant cantilenis.* » Le faux Turpin avertit lui-même qu'il omettra plusieurs particularités de la jeunesse de Charlemagne, entre autres, son prétendu exil à Tolède, où il apprend la langue sarrasine, et est armé chevalier par l'émir

Galafre, à qui plus tard il témoigne sa gratitude en tuant le formidable ennemi de ce prince, le géant Bruimant; il ajoute qu'il ne parlera pas non plus de l'expédition de Charlemagne à Jérusalem. C'étaient là autant de textes des chants des jongleurs, développés depuis dans les épopées carlovingiennes.

L'influence, plus ou moins avouée, de la poésie héroïque déjà existante en langue vulgaire, sur la rédaction latine et monacale qui en recueille et en ajuste les fragments épars, se fait distinctement reconnaître dans le développement du sujet spécial de la chronique, c'est-à-dire dans le récit de l'expédition de Charlemagne en Espagne. Cette expédition est en elle-même d'une parfaite authenticité. Elle avait eu lieu en 778, et avait été réellement illustrée par la prise de Pampelune et de Sarragosse, par la soumission de la Navarre, de l'Aragon et de la Catalogne, mais attristée au retour par le grave échec essuyé dans les défilés de Roncevaux, où l'arrière-garde fut surprise et taillée en pièces, et où périt Roland, comte des Marches de Bretagne. Ce revers, à peine mentionné par l'histoire, avait laissé pourtant, dans les souvenirs des populations de la Gaule, des impressions et une renommée dont la poésie populaire s'empara de bonne heure. L'intérêt et la vogue de cette légende nationale s'accroissaient de la part active et intéressée que prenait la France à la longue lutte des chrétiens et des Arabes d'Espagne. Elle envoyait de nombreux contingents de chevaliers et de soldats, à cette croisade occidentale de huit siècles, que les Espagnols soutinrent contre les envahisseurs et les conquérants de leur belle péninsule, reconquise ainsi pied à pied, ville à ville, royaume à royaume. Les Capétiens de Bourgogne concouraient aux victoires du Cid, occupaient par mariage le trône de Castille, arrachaient aux Maures le Portugal, et y fondaient une dynastie française. Ces triomphes du christianisme par l'épée de la France exaltaient les âmes, passionnaient

les imaginations, et tournaient au profit des fables héroïques, des fictions romanesques, dans lesquelles Charlemagne et Roland jouaient un si grand rôle, qui faisaient conquérir à Charlemagne la péninsule entière, de l'Ebre au Guadalquivir et d'une mer à l'autre, qui transformaient l'obscure affaire de Roncevaux en une prodigieuse bataille, où Roland et une poignée de Francs avaient longtemps tenu tête à toutes les armées musulmanes d'Espagne et d'Afrique, avant d'expirer, épuisés de sang, exténués de victoires, sur des monceaux de cadavres.

C'est de ces poétiques éléments que se compose en grande partie la chronique du faux Turpin. Toutes ces patriotiques et sincères hyperboles y prennent place, et font, à des moments donnés, la verve saisissante du récit. Le souffle épique pénètre et soulève la prose cléricale; un reflet de l'éclatante imagination des chantres de bataille colore ce latin, un peu terne dans la partie purement monacale de l'œuvre. En donnant à cette poésie populaire une suite et un enchaînement qui lui manquaient, elle s'en est elle-même inspirée et soutenue; elle en a pris l'accent. On reconnaît, à des traits nombreux et frappants, ce voisinage de l'épopée naissante, ces candides emprunts faits aux chants héroïques colportés par les jongleurs.

C'est sur la foi de ces poètes ambulants, curieusement accueillis dans les abbayes comme dans les châteaux, que le dévot chroniqueur mène Charlemagne, et son armée victorieuse, d'un bout à l'autre de l'Espagne; qu'il substitue les Sarrasins aux Basques, dans l'embuscade dressée à l'arrière-garde française, au passage des Pyrénées. Dans la grande préoccupation de l'époque, intéressée à une seule idée, celle de la défense et de la réaction de la Gaule contre le mahométisme, de l'extermination des Musulmans et de la délivrance des lieux saints, Charlemagne, le bras et l'âme de la chré-

tienté, ne peut avoir à combattre que des Sarrasins. Tous les peuples avec qui il a été en guerre, au nord comme au midi, en Germanie comme en Espagne, sont confondus sous cette désignation commune, sous ce nom générique. Saxons et Hongrois, Basques et Maures, tout est musulman, et tout Musulman est païen, adorateur des idoles de Mahomet et de Tervagant, étrangement associées à celles de quelques faux dieux de l'antiquité. C'est aussi de la légende vivante et populaire que passent dans la chronique monacale le roi Marsile, le géant Ferragus, pour lesquels l'Arioste prodiguera les trésors de sa riche et folâtre imagination, et Roland, le brave des braves, la terreur des infidèles, premier type de la rude chevalerie carlovingienne. Il est là, tel qu'on le retrouvera dans les épopées romanes, mêlant le prosélytisme à la guerre, non moins ardent à convertir les Sarrasins qu'à les combattre, leur donnant plus volontiers encore le baptême que la mort, interrompant son combat avec Ferragus pour l'initier au mystère de la Trinité [1] : prodige de simplicité et de foi, de force et de grandeur sauvage. Déjà, sous l'inspiration des chants contemporains, commence à poindre, dans la chronique, cette générosité chevaleresque, dont les romans carlovingiens mêleront parfois la touchante expression à la farouche poésie des scènes de sang et de carnage. Dans l'une des trèves qui suspendent l'interminable combat de Ferragus et de Roland, celui-ci voyant le géant sarrasin céder au sommeil, va chercher une grosse pierre, et la lui met sous la tête en guise d'oreiller. Il y a, sous cette courtoisie plus rude encore que délicate, quelque chose de ce charme attendrissant de bonté et de dévouement inhérent au christianisme,

[1] On voit aussi dans le roman provençal de *Fierabras*, Olivier, non moins fervent théologien que redoutable pourfendeur d'infidèles, interrompre son combat avec cet autre géant sarrasin, pour discuter sur les points fondamentaux de la doctrine chrétienne.

qui, dans les poèmes français du premier cycle, perce à travers la férocité des mœurs de cet âge et des guerres sans merci, et qui arrache ce cri d'une admiration plus sincère qu'ironique à la muse à la fois enthousiaste et badine de l'Arioste :

« O gran' bontà dei cavalieri antichi ! »

L'approche des Croisades, l'explosion imminente de la grande pensée qui, depuis longtemps, fermentait dans toutes les têtes, se reconnaît à l'inspiration religieuse, au feu prophétique qui anime souvent l'ouvrage, et au pieux motif assigné à l'expédition de Charlemagne contre les Sarrasins. Il s'agit de conquérir sur les infidèles les reliques et la sépulture de saint Jacques. Charlemagne est occupé la nuit à contempler les astres; car en sa qualité de protecteur des sciences, et comme n'étant lui-même étranger à aucune des connaissances de son temps, il s'était acquis un grand renom de savoir, vaguement perpétué dans la mémoire des peuples. Au milieu de ses observations astronomiques, il voit apparaître saint Jacques, qui lui annonce que son tombeau de Compostelle, en Galicie, est aux mains des mécréants, et lui montrant la voie lactée, lui dit de la suivre de l'Orient à l'Occident, pour arriver jusqu'aux lieux où les infidèles détiennent ses glorieux restes. Ce qui prouve combien cette apparition de saint Jacques à Charlemagne était populaire, c'est le nom de saint Jacques resté si longtemps à la voie lactée; ce sont aussi les bas-reliefs de deux flacons d'or donnés, près de trois cents ans après, par le roi Charles-le-Sage à l'empereur Charles IV, lorsqu'il reçut sa visite à Paris. L'orfèvre avait représenté, sur ces vases, saint Jacques montrant à Charlemagne la route qui devait le conduire à l'auguste tombeau.

Docile aux ordres du saint, et fidèle à ce poétique itinéraire,

Charlemagne passe les Pyrénées, déjà suivi de tous les preux qui lui feront dans le roman un si héroïque et si brillant cortége. Fort de son génie et de leurs prouesses, il accomplit la sainte expédition, délivre la tombe de l'apôtre de la Galice, captive parmi les infidèles, et, mêlant les conversions aux conquêtes, promène dans toute l'Espagne ses armes victorieuses et libératrices. Vient enfin *la perte triomphante à l'envi des victoires,* et cette *gloire de la déconfiture* de Roland et des siens au pas de Roncevaux, *à laquelle* les plus beaux faits d'armes et les plus merveilleux succès de la chevalerie *n'oseraient opposer toute leur gloire ensemble* (¹). C'est là le morceau le plus pathétique et le plus inspiré de toute la chronique, celui où les chants nationaux, antérieurs et contemporains, sont entrés avec le plus de retentissement et d'éclat, celui où l'on entend le plus distinctement, à travers la langue morte, l'idiome vivant de la patrie. Rien n'égale la mâle grandeur, la sublime tristesse de cette narration, dignement couronnée par le récit de la mort de Roland, qui, de tant de braves, expire le dernier et le plus illustre, après avoir fait entendre, à plus de sept milles du champ de bataille, le bruit de ce cor d'ivoire, qui devait retentir dans toute la chevalerie de France, jusqu'à la fin du moyen âge. Voici ce récit, reproduit, et traduit en français du xvᵉ siècle, dans les *Grandes chroniques de Saint-Denis,* corps d'annales où des fragments historiques sont entremêlés de détails empruntés aux romans, mais tenus encore pour plus vrais qu'imaginaires.

« Lors repaira (demeura) Rollans tous seu (tout seul) parmi
» le champ de la bataille, las et travalliez des grands coux
» qu'il avoit donnez et recéus : et angoiseux et trenchiez
» (miné), grant dolour demenant de l'occision qui en Raince-
» vaus avoit été, s'en vint en tel manière parmi le bois, jus-

(¹) Expressions de Montaigne, au sujet de Léonidas et de ses trois cents.

» que au pié de la montaigne de Cisaire, et descendi de son
» cheval dessous un arbre delez (auprès d') un grant perron
» de marbre, qui illuec (là) estoit dreciez (dressé) en un
» moult biau pré au dessus de la Raincevaus. Si tenoit encor
» Durandal s'espée (son épée); si vaut autant à dire comme :
» *Donne grant cop, ou fiert durement Sarrazins.* S'espée
» estoit esprouvée sur toutes autres, clere et resplandissans,
» et de bele façon, trenchans et afilée si fort, qu'elle ne pooit
» (pouvait) ne fraindre (ni casser) ni brisier. Si fine estoit,
» que avant fausist bras que espée. Quant il l'eut grant
» pièce (long-temps) tenue et regardée, il la commença
» a regreter aussi comme en plorant, et dist en tel maniere :
» O espée très bele, clere et resplandissans, que il ne
» convient pas fourbir aussi comme autres, de belle gran-
» deur et d'avenant besche (largeur), fort et ferme sans nule
» maumaisture (sans te fausser jamais), blanche comme uns
» yvoires (un ivoire) par l'enherdure (poignée), entreseignie
» (empreinte) de crois d'or resplandissans, armée de pou-
» miau de berill (de pommeau de pierre précieuse), sacrée
» et bénéoite des lettres du saint non Nostre Seigneur,
» et avironnée de la force de Nostre Seignour Jhesu-Crist.
» Qui usera plus (désormais) de ta bonté? Qui t'aura? Qui te
» tendra (tiendra)? Cils (celui) qui te portera ne sera jà
» vaincus ne esbahis, ne jà paour n'aura de ses anemis,
» ne ne sera sorpris ne decéus par fantassies ne par illusions;
» mais toujours aura en s'aide (à son aide) la divine vertu.
» Par toi sont Sarrazins destruiz, et gens mescreans vaincu, la
» foi chrestienne essaucie (exaltée), la loenge de Dieu moul-
» teploiée et aquise. O tantes fois ai vengé par toi le sanc
» Nostre Seignour Jhesu-Crist! O quans milliers anemis ai
» occis par toi, tans Sarrazins et Juis et autres anemis de
» la crois destruis! La justice de Dieu est par toi soustenue et
» emplie : les piés et les mains accoutumés à aller à lar-

» rechin sont par toi du corps errachiés. Autant de fois » comme je ai par toi ocis ou Sarrazins ou desloiaus Juis, » autant de fois cui-je (pensé-je) avoir vengié le sanc Jhesu-» Crist. O espée benourée (heureuse), en trenchant et en » aiguisece (finesse) très isnele (vive), et a qui ne fut ainques » (jamais), ne jamais ne sera resamblable, cil qui te forja ne » avant ne après n'en put faire une autele (pareille) : qui de » toi fu navrez, ne pot onques puis vivre. Je ai trop grant » duel (deuil) se (si) mauvais chevaliers perrecheux (fainéant) » t'a après moi. Je ai trop grant doleur, se Sarrazins ou autres » mescréans te tient et te manie après ma mort.

» Quant il ot ainsi s'espée regretée, il la leva contremont » (tout haut), et en feri trois merveilleux cox (coups) ou (au) » perron de marbre qui devant lui estoit; car il la cuidoit » brisier, par ce que il avoit paour que elle ne venist ès » mains des Sarrazins. Que vous conteroit-on plus? Li perrons » fu coupé d'amont jusques en terre, et l'espée demoura saine » et sans nule briseure : et quant il vit que il ne la porroit » depecier (rompre) en nule manière, si fu trop dolans.

» Son cor d'yvoire mist à sa bouche, et commença à corner » par si grant force comme il pot plus, savoir mon se aucun » (pour faire savoir à quelqu'un) des crestiens, qui au bois » s'estoient repost (cachés) pour la paour des Sarrazins qui » s'enfuioient. Lors sonna l'olifant par si grant vertu, que il » le fendi par mi (moitié) par la force du vent qui issi de sa » bouche, et li rompirent li nerf et les vaines du col. Li sons » et la vois du cor alla jusques aus orilles Kallemaine (de » Charlemagne), qui ja s'estoit logiez en une valée qui jusques » aujourdui est appelée li vaus Kallemaine (le val Charle-» magne) : einsi estoit loing de Rollant entour (environ) VIII » miles envers Gascoigne. »

Et le héros, seul avec lui-même et son épée, meurt épuisé, moins par ses innombrables blessures, que par cet

effort suprême, que par cette *voix du cor* plus forte que le cri d'Achille. Le chroniqueur qui le salue du nom de martyr, qui appelle cette grande mort la *Passion de Roland,* voit des anges porter son âme au ciel, tandis que les démons, à la joie de l'enfer, s'emparent de celle du roi Marsile.

Ce récit, tant de fois répété, amplifié dans notre poésie du moyen âge, ne dément pas son origine. Ce ton constamment héroïque, cette imagination émue et naïve, cet accent élevé du cœur, ce mouvement, ce feu de la narration que ne peut ralentir ni éteindre la version en prose latine, cette jeunesse, cette énergie première des sentiments et des croyances, enfin l'emploi manifeste de quelques tours et formules épiques, tout révèle l'insertion, dans l'œuvre monacale, d'un chant populaire qui électrisait les âmes et suscitait l'esprit des Croisades.

La chronique de Turpin est donc, à vrai dire, un épitome intermédiaire, qui, à la veille des grands poèmes, recueille les chants et les récits plus anciens dont ils doivent s'inspirer, classe les matériaux, donne le titre des chapitres, et qui rend ainsi à la poésie nouvelle ce qu'il a pris à la poésie primitive.

Vénérée dans le roman, elle a régné aussi dans l'histoire, et il serait trop long de citer la foule de chroniqueurs et d'abréviateurs qui ont fait usage de ses fables, avec une foi absolue à sa véracité.

Disons en deux mots sa plus haute fortune : honorée de l'enthousiasme du Dante, elle a dû l'éclat d'une seconde jeunesse aux fictions enchantées de l'Arioste, à son enjouement plus respectueux encore que moqueur, à son inépuisable invention de prestiges et de féerie.

Au moment où la chronique de Turpin résumait ainsi les chants primitifs et les traditions romanesques, qui personnifiaient dans Charlemagne la défense du foyer de la civili-

sation occidentale contre les Arabes d'Espagne, et traçait le poétique programme des épopées françaises qui célébrèrent le glorieux désastre de Roncevaux, éclate enfin le grand événement annoncé, depuis un siècle, par tant de signes précurseurs.

La Croisade est la brillante inauguration de l'âge héroïque de l'Europe; elle ouvre avec grandeur l'ère solennelle de notre langue, de notre poésie, de notre architecture. Elle révèle l'unité morale, la fraternité chrétienne des peuples enfants. C'est le premier fait auquel l'Europe entière ait concouru, sous la forme d'une immense nation émue d'un même sentiment. A la voix de la France, qui, dès le huitième siècle, avait préludé au rôle glorieux de dévouement et d'abnégation qu'elle a toujours joué dans le monde, en écrasant sur son propre sol les hordes musulmanes, en sauvant l'Occident du prosélytisme conquérant et exterminateur des Mahométans; à la suite des barons français, des Godefroy, des Baudouin, des Boémond, la chrétienté s'élance au-delà du Bosphore; elle rend à l'islamisme envahisseur ses désastreuses visites; elle triomphe des enfants du prophète aux lieux mêmes d'où ils étaient partis, éteint dans des flots de sang leur ardeur conquérante, et occupe au milieu des infidèles le berceau de sa religion. Guerre de Troie des temps modernes, Iliade chevaleresque, où domine la figure si grande et si poétique de la France donnant des rois à Jérusalem, et faisant, à l'image de la grande, une petite Europe asiatique!

Cette guerre portée si loin par une armée de peuples, ennemis hier, groupés aujourd'hui dans une communauté intime de foi, de péril et de gloire, ces principautés françaises créées par la victoire, dans des contrées où la nature est aussi grandiose que les noms et les souvenirs, c'étaient là des merveilles faites pour éblouir et confondre les imaginations, et qui s'offraient naturellement à la poésie avec tout

l'imprévu, tout le fantastique d'un beau rêve. La Croisade, en agrandissant le monde du côté de l'Orient, en reculant l'horizon de la chrétienté, ouvrait une sphère illimitée à la naïve imagination de nos trouvères, et leur permettait de tout rêver dans ces lointains pays, dont la poésie a l'éclat et l'ardeur de leur soleil. A notre littérature enfantine, ingénue, avide d'émotions, curieuse de récits, l'Orient communiquait ses traditions, ses contes sans nombre, toutes les féeries et les magnificences de son ciel et de son génie.

Déjà les premiers chroniqueurs de la Croisade, ces chanoines, ces chapelains qui ont accompagné leurs seigneurs et racontent ce qu'ils ont vu, fait et souffert, trouvent dans leur imagination émue, dans leur foi passionnée, le secret de renchérir encore sur cette prodigieuse réalité, qui semblait défier toute invention humaine. Ils nous transmettent, par l'excès même de leur ignorante ferveur et de leur crédule enthousiasme, par la naïveté et la force de leurs haines et de leurs préventions, le tableau le plus vivant et le plus vrai des idées et des mœurs des Croisés. A lire l'imperturbable récit de tant de miracles accomplis sous les yeux de l'armée, de tant de songes, de visions et d'interventions surnaturelles, de tant d'épreuves surhumaines et de luttes gigantesques contre les monstres des forêts et les puissances de l'enfer, il semble que toute la mythologie chrétienne de la légende soit descendue des régions de l'idéal, dans le domaine de l'histoire. Cette narration d'un intérêt et d'un charme si épiques, si animée par les plus poétiques et les plus brillantes descriptions des marches, des batailles et des aventures, si vraie par ses exagérations mêmes les plus fabuleuses, fait partie elle-même du grand évènement qu'elle expose : c'est un acte de ce drame immense. Il y a bien peu à faire pour aller de la chronique latine à l'épopée romane. Traduisez en vieux vers français cette prose cléricale, alignez en tirades monorimes



ces rapsodies historiques, et la chronique, qui est déjà presque à l'état de légende, passe sans trop d'effort à celui d'épopée.

Bientôt, en effet, elle éclate en poèmes de vingt et de trente mille vers, cette épopée française de la chevalerie, où la fiction de la conquête de Jérusalem par Charlemagne achève les traditions épiques, et complète le héros de l'Occident. La poétique apothéose de Charlemagne est consommée. Elle est saluée par les nombreux romans qui viennent se grouper comme en chœur autour de ce grand nom, et où toutes les traditions sont développées, remaniées, arrondies, avec une imagination plus régulière et plus féconde, avec un art qui n'exclut pas l'inspiration. Les choses merveilleuses que la Croisade a faites dans le monde, ce spectacle de force et d'héroïsme qu'elle a donné, ont plus que jamais ravivé, au souffle de l'enthousiasme religieux et militaire, la mémoire des guerres de Charlemagne contre les Sarrazins. Les prodiges de la Croisade rappellent ceux du grand empire. Charlemagne remplace dans la poésie le véritable chef de la guerre sainte; il absorbe dans son immense et séculaire popularité la gloire plus récente et plus modeste de Godefroy de Bouillon, et devient le héros épique du triomphe de la chrétienté sur l'islamisme. L'imagination populaire, qui prête volontiers aux riches, qui simplifie l'histoire en rattachant à un nom héroïque tous les hauts faits, tous les événements fameux de plusieurs époques, qui déjà avait à la gloire de Charlemagne ajouté celle de Charles-Martel, son aïeul, et confondu sur une même tête et la victoire de Poitiers et l'honneur d'avoir refoulé l'islamisme au-delà de l'Ebre, attribue aussi à Charlemagne le dénoûment de la lutte. Elle personnifie en lui toute la guerre du Christ et de Mahomet. C'était peut-être justice. Si Godefroy et ses compagnons avaient vengé la chrétienté, Charles-Martel et Charlemagne l'avaient sauvée. Ils avaient rendu possible la réaction du christianisme contre

l'invasion mahométane. Le peuple, qui rêvait la résurrection et le retour de Charlemagne pour compléter son œuvre, pour frapper au cœur le mahométisme, réunit en la personne du grand monarque toutes les gloires du salut et de la vengeance de la chrétienté, de la guerre défensive et offensive, de la victoire et de la conquête. Charlemagne devient le roi du poëme épique, l'empereur de la croisade, et entre en possession de son vague et incommensurable empire. Poitiers et Roncevaux, Antioche et Jérusalem, le passé et le présent, viennent se confondre dans cette interminable épopée, dont le sujet dépasse de beaucoup en sainteté et en grandeur celui de l'Iliade ou de l'Enéide, et où l'imagination du moyen âge s'illumine d'un rayon du soleil d'Orient. Type grandiose de l'ardeur de tous pour la guerre sainte et de la hiérarchie féodale, Charlemagne domine le brillant cortége de ses fidèles, de ses douze pairs, de ces intrépides paladins dont les noms inspirent aussi de grands poëmes.

Ainsi débute, par cette imposante personnification de l'Occident et du christianisme se heurtant contre l'Orient et l'islamisme, la colossale épopée de la vieille France, dont chaque épisode est long comme l'Iliade, où toutes les poésies du monde, souvenirs grecs et latins, traditions celtiques, réminiscences germaniques et scandinaves, mythologie chrétienne, féerie orientale, tout viendra bon gré, mal gré : épopée attractive, absorbante, comme la nationalité qu'elle représente. Elle retentit d'abord de la gloire nomade de Charlemagne, soit qu'il perde le plus brave de ses preux sur le seuil de la grande patrie chrétienne, au passage solennel qui sépare l'Europe de l'africaine Espagne, aux Thermopyles de l'Occident, et lui donne un tombeau gigantesque comme son héroïsme et ses hauts faits, les Pyrénées elles-mêmes; soit que pour la conquête des reliques de saint Jacques, ou la délivrance du saint tombeau, il accomplisse de l'Espagne à

la Palestine les plus étonnantes odyssées. Œuvre incomparable, où l'ignorance même aide à la poésie, où de candides anachronismes affublent le passé du costume fidèle des mœurs contemporaines!

Éminemment populaire à sa naissance, l'Épopée française s'ouvre donc par la guerre contre les infidèles, par Charlemagne et Roland, par l'Agamemnon et l'Achille de la catholicité. Dans le débordement du génie épique au XIIe et au XIIIe siècle, je n'ai à mentionner ici que ce premier cycle des romans carlovingiens, composé sous l'influence immédiate de la guerre sainte, et dans l'esprit des traditions et des chants antérieurs, où respirait déjà le patriotisme chrétien de la croisade. Il marque naturellement le terme de cette étude, où il s'agissait de suivre toutes les phases du travail des imaginations sur le grand nom de Charlemagne, jusqu'au moment où le héros est mûr pour l'épopée. Aussi bien, ce premier cycle est, à plus de titres que tous les autres, la véritable épopée de la France du moyen âge : il embrasse toute la cause, toute la victoire du monde chrétien et de la France unifiée en un grand homme. La forte et glorieuse individualité du chef épique de la Croisade n'est que la fusion symbolique d'un grand nombre d'événements et de plusieurs siècles. Charlemagne a toute la grandeur d'un peuple. Charlemagne, c'est la France qui, après avoir vaincu chez elle le mahométisme, pénètre au fòyer de l'invasion musulmane; c'est la France qui, dès la fin du XIe siècle, allait d'une extrémité du monde à l'autre, stipulant sur vingt champs de bataille pour la civilisation naissante, et laissant partout la trace de ses sacrifices et de ses victoires, sur une route blanche d'ossements. Charlemagne, c'est la France, c'est la chrétienté faite homme. Devant la sainte universalité de l'intérêt qu'il représente, s'efface toute ambition personnelle ou terrestre. Il n'y a place, dans l'épopée de la Croisade, que pour Dieu, et pour l'homme qui en approche le plus, pour le

héros de la guerre sacrée. Roland, Olivier, Turpin, tous ces braves qui donnent sous ses ordres de si merveilleux coups d'épée, valent d'autant plus qu'ils lui soumettent mieux leur énergie individuelle et leur héroïsme désintéressé. Ils abaissent, devant cette grande et imposante figure de Charlemagne, la farouche indépendance, l'orgueilleux et menaçant vasselage de la féodalité ([1]). Ils proclament cette toute-puissante suprématie d'un homme en qui vivent et parlent tant de générations à la fois, et dont le règne épique dure au moins deux grands siècles :

« Mien escian, a passé deus cens ans »

dit naïvement un des guerriers de Roncevaux.

Roland et Turpin acceptent hautement cette grande et irrécusable suzeraineté du génie et de la gloire. A elle ils renvoient tout l'honneur de leurs prouesses; pour elle, leur corps n'a veine qui n'ait saigné en maint combat; pour elle, et en la bénissant, ils reçoivent sans peur, et le sourire sur les lèvres, cette mort que chacun d'eux a donnée en un seul jour à plus de deux cents mécréants.

« Pour vostre roi devez bien estre occis »

dit, après Roland, Turpin, qui prêche comme lui d'exemple.

Aussi les romans de ce premier cycle, naïve expression d'un dévouement absolu à une grande cause, à un héros, peignent-ils en général la chevalerie guerrière dans sa gran-

([1]) On sait que la seconde série des romans carlovingiens, bien moins importante, bien moins solennelle que la première, et composée sous des influences locales, est au contraire l'épopée des résistances et des révoltes féodales, et célèbre le triomphe des vassaux sur les faibles descendants de Charlemagne. La grande monarchie épique s'y dissout et s'y fractionne comme le grand empire. Charlemagne, par le plus inique des anachronismes, y est rendu solidaire de la décadence et des humiliations de sa postérité, et y tient la place de Louis-le-Débonnaire et de Charles-le-Chauve.

deur, dans sa sévérité primitive. Elle est encore plus religieuse que galante, plus austère que brillante. L'amour y est mâle et sérieux, sans rien perdre de son énergie ou de sa tendresse, dans les rares et pathétiques occasions où il se déploie. Il semble que le pieux paladin de la Croisade craigne de dérober à Dieu un seul des instants de cette vie consacrée à venger sa querelle. Ce n'est guère qu'après avoir prodigué son sang dans mille prouesses surhumaines, et, à lui seul, exterminé des armées, qu'à ses derniers moments, quitte enfin de sa tâche, il laisse échapper avec son dernier soupir le nom adoré d'une fiancée ou d'une épouse. Forts et chastes comme Godefroy de Bouillon, les héros de Roncevaux et de Jérusalem s'en vont par le monde, renouvelant, au profit de la chrétienté, les courses de l'Hercule antique sans en avoir les faiblesses. Peu soucieux d'arriver à travers les batailles à quelque chose de sûr et de profitable, ils déploient, pour le salut et l'honneur de la catholicité, un courage qui ne pactise jamais avec le péril, et bien autrement héroïque que celui des guerriers d'Homère, qui s'accommode du pillage et de la fuite. Dévots et farouches paladins, aussi ardents pour la foi que pour la guerre, portant volontiers le cilice sous l'armure, et quand leur âme s'échappe avec leur sang par mille blessures, se faisant une croix de leur épée; le viatique de trois brins d'herbe, et se cachant avec confiance sous l'aile des anges de la Passion! Point n'est merveille que Dieu et saint Gabriel interviennent souvent dans des affaires qui sont les leurs, et récompensent par de si belles places en paradis l'exaltation et les prodiges de la bravoure et de la piété chevaleresques. A ces spectacles d'abnégation et d'héroïsme qu'ils reproduisent, les trouvères s'enflamment du feu belliqueux de la France et de leur siècle. Ils s'aventurent avec une pieuse frénésie, à la suite de leurs paladins, dans les situations les plus difficiles, pour s'enivrer de la fanfare des batailles, des joies du triomphe ou des gloires de la défaite,

et, dans leur sauvage poésie, étincelle, en brillants éclairs, le génie des combats et l'enthousiasme de la mort donnée ou reçue. Il leur manque, sans doute, ce qui n'a été donné qu'à Homère et au Dante, une langue belle et musicale dès son origine. Mais dans leur idiome inculte et dans leur style de fer, dans ces longues tirades où la même rime frappe trente ou quarante fois l'oreille, comme le bruit du marteau sur l'enclume, comme les coups d'épée sur le bouclier, de nobles pensées, de grands sentiments se produisent avec une force naïve et une héroïque simplicité; et, plus d'une fois, les tons les plus hauts de l'épopée s'allient à l'expression la plus naturelle de la tendresse, ou au cri le plus déchirant de la douleur. Dans cette poésie, enfantine et mâle tout ensemble, se révèle partout cette imagination à la fois candide et solennelle, ce mélange d'invention et de foi qui distingue Homère et le Dante. Elle chante avec élan, et peint avec fidélité, une époque d'enthousiasme, de mœurs naïves et de vertu guerrière. On y trouve ce que l'épopée suppose avant tout dans le poète, la persuasion intime et l'ardent amour de son sujet, sa vive croyance aux choses qu'il redit ou qu'il crée. Le son de la grande âme de la France domine ces rudes accents, et le culte de la patrie naissante s'identifie avec un sentiment profond de la gloire et de la majesté du héros. En un mot, dans l'enfance de l'art et dans une langue encore informe, éclatent des beautés de premier ordre, qui protestent d'avance contre le mot aussi injuste que célèbre : *Les Français n'ont pas la tête épique.*

C'est ainsi que le moyen âge se plaisait à entourer du premier éclat du génie moderne le grand homme, qui, en arrêtant au sein de la Gaule romaine le progrès de la décomposition sociale et de la mort intellectuelle, avait rendu possible la renaissance de la civilisation, et irrévocablement fermé les âges de la barbarie. L'histoire, dans nos grands siècles littéraires, devait à ce puissant rénovateur de l'Europe

occidentale l'hommage d'une admiration plus sérieuse, plus réfléchie, mais non moins vive. Elle devait saluer en lui le plus grand génie politique et militaire qui eût apparu au monde depuis César, l'homme prodigieux qui, avisant à la plus pressante nécessité de son époque, rejette l'islamisme derrière les Pyrénées, puis vole de l'Ebre au Danube et à l'Elbe, sillonne l'Allemagne en tout sens, y fonde, avec la religion chrétienne, des États bientôt consolidés et opposant une digue vivante à cette inondation d'hommes que l'Europe subissait depuis quatre siècles. Elle devait honorer de l'enthousiasme à la fois le plus ardent et le plus éclairé le guerrier organisateur, qui, en face de la désolation et du pêle-mêle de la conquête, comprend le bienfait de l'ordre, et le demande à la science et aux lettres, non moins qu'à la force de ses armes; qui, dans son merveilleux instinct de régénération européenne, réprime au nord et au midi le mouvement extérieur de l'invasion, et, au sein de la sécurité intérieure, constitue un gouvernement, secoue la fatale torpeur de l'esprit humain, et assure aux travaux intellectuels de studieux loisirs; qui, enfin, prélude aux influences cosmopolites de la France, en convoquant autour du berceau de cette civilisation destinée à régner sur la société moderne, les savants distingués et les administrateurs habiles de toute contrée; en invitant toute nation à fournir son contingent de génie, à payer son tribut d'hommes illustres à la gloire législative et littéraire de son règne; en devinant partout et ralliant, dans un noble apostolat, de puissants réformateurs des lois, des mœurs et des lettres.

Montesquieu surtout, dans un des plus beaux chapitres de l'*Esprit des Lois,* a libéralement acquitté la dette contractée d'avance par les lumières et par la raison modernes, envers l'un des plus grands bienfaiteurs de l'intelligence et des sociétés humaines. A l'historien des législations qui ont régi tous les pays et tous les âges, au juge et au peintre des

grands peuples et des grands hommes, il appartenait, plus qu'à tout autre, de louer dignement Charlemagne d'avoir préparé l'impérissable triomphe de l'unité et de l'harmonie, sur la discorde obstinée des éléments hétérogènes qu'il avait trouvés dans son empire; d'avoir si largement ébauché l'œuvre qui devait s'achever avec l'aide de la Providence et des siècles. Nul ne pouvait apprécier, avec un plus rare et plus expressif mélange de bon sens et d'imagination, ce généreux travail dont rien ne s'est perdu, et ces pressentiments d'un grand homme réalisés depuis par autant de biens acquis au monde moderne.

« Tout fut uni par la force de son génie... L'empire se » maintint par la grandeur du chef : le prince était grand, » l'homme l'était davantage... Il fit d'admirables règlements; » il fit plus, il les fit exécuter. Son génie se répandit sur » toutes les parties de l'empire. On voit, dans les lois de ce » prince, un esprit de prévoyance qui comprend tout, et une » certaine force qui entraîne tout... Vaste dans ses desseins, » simple dans l'exécution, personne n'eut à un plus haut » degré l'art de faire les plus grandes choses avec facilité, et » les difficiles avec promptitude. Il parcourait sans cesse son » vaste empire, portant la main partout où il allait tomber. » (*Esprit des Lois,* XXXI, 20.)

On reconnaît le penseur qui, dans le même chef-d'œuvre, avait déjà parlé d'Alexandre avec autant d'élévation que de sagacité. C'est toujours le langage de la raison servie par le génie. Ici encore le publiciste est au niveau du grand homme.

Le témoignage éloquent de la philosophie et de l'histoire n'a donc pas plus manqué que le prestige de la poésie épique, au vainqueur de la barbarie, au créateur de l'École Palatine, à l'auteur des Capitulaires.

NOTICE

SUR

L'HOPITAL SAINT-ANDRÉ DE BORDEAUX

PAR M. W. MANÈS

Nous nous proposons, dans cette Notice, de faire connaître ce qu'était anciennement l'hôpital Saint-André de Bordeaux et ce qu'il est aujourd'hui. Nous ferons précéder cet exposé de quelques renseignements statistiques destinés à montrer l'importance qu'eut toujours l'assistance publique dans cette ville.

L'assistance publique comprend deux branches distinctes : celle des secours donnés dans des asiles ouverts aux diverses classes d'infortunés, et celle des secours donnés à domicile.

L'institution des secours donnés dans des asiles, la première qui ait été établie, remonte au IVe siècle de notre ère, et fut due à la charité chrétienne. Les premiers asiles édifiés furent ceux destinés à recevoir les étrangers voyageant par un motif de piété; puis s'élevèrent les maisons hospitalières, dans lesquelles on traita gratuitement les pauvres malades, et celles qui servirent de refuge aux vieillards, aux infirmes,

aux aliénés et aux enfants abandonnés. Pendant longtemps, aucune règle fixe ne présida d'ailleurs à la tenue de ces divers asiles, qui, créés au moyen des fonds mis par la libéralité des fidèles à la disposition des évêques, étaient placés sous l'autorité de ceux-ci, dirigés par des congrégations religieuses, et établis près des cathédrales, afin que les religieuses qui les desservaient pussent avoir soin de l'entretien des ornements et du linge de ces basiliques. La première organisation régulière de ces établissements date de la déclaration du 12 décembre 1698, par laquelle la direction en fut donnée aux communes, et la création des Commissions administratives dont ils dépendent aujourd'hui remonte à la loi du 16 vendémiaire an V.

L'institution des secours donnés à domicile est de création plus récente que celle des hôpitaux et hospices. « Longtemps, » dit M. de Gérando, l'administration publique s'en est remise » à l'action de la charité individuelle du soin de découvrir » et de soulager les pauvres à leur domicile. Le premier mode » d'assistance à domicile, qui s'introduisit sous une forme » collective, naquit au sein des institutions municipales, et » fut l'exécution du pacte de l'assistance mutuelle. » En 1544, par les lettres patentes de François Ier, elle reçut une base fixe, et c'est seulement depuis la loi du 7 frimaire an V qu'elle a pris un caractère réel et durable par la création des Bureaux de bienfaisance, chargés de répartir les secours et de les distribuer en nature autant que possible.

Ces Bureaux sont dotés par les fonds faits en leur faveur, par le produit des quêtes, dons et souscriptions, ainsi que par la taxe sur les billets d'entrée aux spectacles; au besoin, par une subvention sur les revenus communaux.

Les secours distribués consistent en pain, viande, bouillon, combustibles, vêtements, chaussures, coucher..., médicaments.

En quelques villes, l'administration des secours à domicile est réunie, sous une même autorité, avec celle des hôpitaux et hospices; en d'autres villes, la première est indépendante de la seconde.

La population de Bordeaux se distingua dans tous les temps par son esprit de charité.

En ce qui concerne les secours donnés dans des asiles, cette ville, au temps du moyen age, ne possédait pas moins de treize établissements, dépendant, en plus grande partie, des couvents et monastères existants, et servant à héberger les pèlerins, à soigner les malades de la ville ou de passage, à séquestrer les lépreux, à nourrir et élever les enfants abandonnés.

Plus tard, elle compta six grands établissements hospitaliers, secourant un nombre au moins aussi élevé de malheureux, dont un hôpital, destinés au traitement des malades, et cinq hospices, destinés à servir de refuge à quatre classes d'infortunés.

L'hôpital de la ville est :

L'hôpital Saint-André, qui fut fondé en 1390 par le vénérable prêtre Vital Carles, mais qui ne prit d'importance réelle qu'à partir de 1538.

Les cinq hospices de la ville sont :

1° L'hospice de la Maternité, dont la fondation n'a eu lieu que postérieurement à 1789.

2° L'hospice des Enfants trouvés, fondé en 1619 par Anne de Tauziat, veuve de Brezets, et augmenté en 1652 par un legs de 30,000 fr. de la femme Lestonnat, veuve de Gourgues. Il servit d'abord à recevoir et faire travailler les adultes pau-

vres, valides et invalides, et c'est seulement en 1773 que les enfants trouvés y furent admis.

3° L'hospice des Aliénés, créé en 1586 pour le traitement des maladies épidémiques, et devenu en 1776 une Maison d'aliénés.

4° L'hospice des Incurables, fondé, pour le côté des hommes, par Bigot en 1742; pour le côté des femmes, par Mme veuve Gombaud en 1752.

5° Enfin, l'hospice des Vieillards, établi en 1794 dans l'ancien monastère de Sainte-Croix, pour recevoir et traiter les vieillards pauvres des deux sexes.

En 1834, d'après M. le Dr Bancal, les ressources affectées à l'entretien de ces hôpitaux et hospices, provenant des revenus qui leur étaient propres et des allocations de la commune et du département, s'élevaient à la somme de 845,000 fr., savoir :

En revenus propres, loyers, fermages, pensions, droits sur les spectacles	F. 245,000
En allocations sur la ville	360,000
En allocations sur le département et sur les communes, en faveur des enfants trouvés	240,000
TOTAL	F. 845,000

Voici quelle était la répartition faite par l'Administration pour le service spécial de chaque établissement :

		Par individu et par jour.
1° L'hôpital Saint-André, pour une population moyenne de 620 individus	F. 226,000	1f 00
2° L'hospice de la Maternité, pour 45 femmes	26,000	0 90
3° L'hospice des Incurables, pour 109 malades	39,000	1 05
4° L'hospice des Vieillards, pour 191 individus	55,000	0 80
5° L'hospice des Aliénés, pour 165 personnes, dont 40 pensionnaires et 125 indigents	77,000	1 30
6° L'hospice des Enfants trouvés, pour 400 enfants	110,000	0 75
Frais de nourrices et frais accessoires par le département	240,000	
Vêtements à la charge de l'hospice	20,000	

Les frais portés à ce tableau comprennent toutes les dépenses sans exception, la nourriture, le traitement des préposés, les frais généraux, même l'entretien des bâtiments.

A cette époque, la population de chaque hôpital, calculée par année moyenne, était la suivante :

	Lits.	Population.	Entrés.	Sortis.	Décédés.	Mortalité.
Saint-André......	600	620	8550	7600	950	1 sur 10
Maternité........	38	15	400	395	5	1 — 80
Incurables.......	109	109	25	4	21	1 — 6 1/2
Vieillards........	191	191	15	6	39	1 — 6 1/2
Aliénés..........	163	165	28	14	14	1 — 13 1/4
Enfants trouvés...	300	400	1182	997	162	1 — 10

En 1846, d'après M. de Watteville, la ville de Bordeaux était la troisième de France pour l'importance des revenus affectés aux établissements hospitaliers; elle avait 995,871 fr. de revenus, venait immédiatement après les villes de Paris et de Lyon, et était à peu près sur le même rang que les villes de Rouen et de Marseille, ainsi qu'on peut le voir dans le tableau qui suit :

Rang.	Villes.	Revenus.
1er..........	Paris..... F.	14,524,298
2me.........	Lyon........	3,147,454
3me.........	Bordeaux....	995,877
	Rouen.......	995,000
	Marseille.....	985,273
4me.........	Lille.........	777,102
	Nantes.......	713,847
5me.........	Strasbourg...	609,809
6me.........	Angers......	505,987

Voici quelles ont été, en 1863, les ressources des hôpitaux et hospices de Bordeaux :

Capitaux non productifs d'intérêt. F.	3,532,796
— productifs d'intérêt........	2,709,347
Total.............	6,242,143

Les revenus des capitaux productifs d'intérêt sont évalués à	F. 158,350
Les recettes éventuelles variables, y compris les droits sur les spectacles, l'attribution dans le produit des concessions au cimetière, etc., etc., se montent à	F. 147,450
La subvention de la ville est de	420,000
La subvention du département est de	139,800
L'ensemble des recettes ordinaires	865,600
Les recettes extraordinaires sont de	55,000
Le total des recettes est donc de	920,600

La Commission des hospices ayant été déchargée du service devenu départemental, des enfants assistés, le budget ne comprend plus, soit en recettes, soit en dépenses, que les services qui concernent les divers établissements hospitaliers. Le chiffre des recettes ordinaires doit par conséquent être réduit à 725,800 fr.

Voici quelle a été, en 1863, la répartition faite par l'Administration des hospices pour le service spécial de chaque établissement :

Hôpital Saint-André, pour 500 malades	F. 316,441	»
Hospice de la Maternité, pour 13 femmes en couche et 19 élèves	F. 30,509	»
Id. des Incurables, pour 108 pensionnaires	47,390	»
Id. des Vieillards, pour 280 pensionnaires	100,972	50
Id. des Enfants assistés :		
Service intérieur, pour 300 enfants	119,613	75
Service extérieur, paiement des nourrices	32,828	»
Layettes et vêtements	22,000	»
TOTAL des dépenses spéciales aux diverses maisons	669,754	25
Les dépenses supplémentaires ayant pour objet l'emploi des quêtes à destination, les rentes et fondations à la charge des hospices, l'entretien des propriétés, et les autres dépenses générales du service hospitalier, s'élèvent à	56,046	»
TOTAL	F. 725,800	»

Le mouvement de la population pour chaque maison hospitalière a été, en 1863, le suivant :

	Lits.	Restants.	Entrés.	Sortis.	Décédés.	Mortalité.
Saint-André....	700	517	8037	7391	658	7,77 0/0
Maternité......	40	20	580	516	55	9,16 —
Incurables.....	108	105	21	1	17	13,14 —
Vieillards......	294	267	82	8	65	18,62 —
Enfants.......	110	290	630	545	80	8,69 —

L'assistance à domicile, qui a de si grands avantages sur tous les autres modes de secours, prit aussi à Bordeaux une grande extension depuis le gouvernement consulaire.

En 1837, d'après M. de Gérando, six maisons de secours, desservies par des Sœurs de charité, étaient dirigées par autant de Bureaux de Bienfaisance, ressortissant eux-mêmes d'un Bureau central. 18,000 indigents environ, sur une population de 94,000 âmes, y recevaient des secours à domicile. Le revenu des fondations affectées à cette bonne œuvre s'élevait à 20 ou 30,000 fr., auxquels venait s'adjoindre une subvention municipale pour une somme double.

En 1844, d'après M. de Watteville, les villes de Paris, Lyon, Marseille, Bordeaux, Rouen, Lille et Strasbourg, étaient les seules villes de France qui possédaient des Bureaux de Bienfaisance ayant plus de 100,000 fr. de revenus.

Aujourd'hui, l'assistance à domicile se fait par huit maisons de secours, et comprend trois services distincts, savoir : celui des secours en nature accordés à tous les pauvres pourvus de la carte de charité ; celui des secours médicaux accordés aux pauvres atteints de maladies ; et celui de l'entretien des écoles gratuites annexées aux maisons de secours pour l'instruction des enfants pauvres.

Les revenus de ces Bureaux se sont élevés, en 1862, à 176,244 fr., savoir :

Rentes sur l'État et les particuliers, et intérêts des fonds placés au Trésor.. F.	55,329
1/3 du produit des droits sur les spectacles................	31,115
Allocations de la ville..................................	72,600
Dons et souscriptions....................................	14,115
Quêtes dans les églises et les temples.....................	2,518
Recettes diverses..	567
TOTAL......................	176,244

Les dépenses se sont élevées à 171,000 fr., savoir : les dépenses pour secours, à 61,854 fr., et celles pour médicaments, à 25,486 fr. Les frais du personnel ont atteint le chiffre de 42,265 fr., dont 20,750 fr. pour les Sœurs qui se consacrent en plus grande partie à la direction des écoles, et les frais généraux se sont montés à 42,195 fr.

Le nombre des pauvres secourus a été en moyenne, par mois, de 3,844 familles, soit de 10,191 individus.

Le nombre moyen des malades secourus a été, dans le même temps, de 1,172, et celui des enfants admis dans les écoles, de 1,614.

Après l'exposé de ces renseignements statistiques, nous passons à la description de l'ancien hôpital Saint-André.

Disons d'abord, d'après les documents insérés dans les *Comptes-Rendus des Travaux de la Commission des Monuments historiques de la Gironde,* pendant les années 1852-1853, quel fut le laborieux enfantement de cet hôpital et les accroissements successifs qu'il reçut :

« Vers la fin du XIV[e] siècle, les antiques hospices de la » cité de Bordeaux ne répondaient plus, ni à leur destination » primitive, ni aux besoins de la population, soit parce que » les confréries qui les dirigeaient en consommaient tous les » revenus, soit parce que plusieurs étaient conférés, à titre » de bénéfices, à des clercs qui en expulsaient les malades et

» les pauvres. Un chanoine de Saint-André, Vital Carles, » possesseur d'une grande fortune, entreprit alors de fonder » une institution charitable qui fût réellement consacrée aux » pauvres et leur offrît des secours assurés et efficaces...

» Homme d'église et sachant mieux qu'un autre les abus » auxquels les fondations pieuses avaient donné lieu, il ne » voulut pas que la sienne risquât, comme tant d'autres, » d'être détournée de son objet...

» En conséquence, il mit à la tête un hospitalier laïque, » chargé des fonctions d'ordonnateur dans toutes les parties » du service. La nomination de cet agent principal était » déférée à un comité composé du chantre de Saint-André, » du chef de l'œuvre ou de la Fabrique, de l'official de Bor- » deaux, enfin des prêtres et condonats attachés à l'hospice.

» Ces prêtres et ces condonats en formaient le personnel » dans les proportions suivantes : deux prêtres pour l'admi- » nistration des sacrements et la direction religieuse; douze » condonats, dont six prêtres et six laïques, qui se parta- » geaient les soins à donner aux malades et aux pauvres; » enfin, six Sœurs condonates chargées du ménage. »

L'établissement fondé près la sauveté de l'église Saint-André, dans la paroisse de Saint-Paul, fut disposé pour vingt-six lits. « On y devait admettre chaque jour, mais seulement » pour une nuit ou deux, les pauvres qui se trouvaient hors » d'état de demander l'aumône par la ville, les pèlerins et » les voyageurs indigents. Leur séjour dans l'hospice pouvait » être prolongé si leur santé l'exigeait, et ils étaient soignés » gratuitement. Chaque hôte de l'hospice devait se confesser » en y entrant, et assister, s'il le pouvait, aux offices célébrés » dans la chapelle. »

Cette pieuse fondation obtint l'approbation et la sympathie de l'archevêque, Francisco Degli Uguccioni, l'un des plus éminents prélats qui aient occupé le siége de Bordeaux; mais

elle souleva de vives oppositions de la part du clergé de la métropole, comme portant atteinte aux priviléges de l'église Saint-Paul, et il ne fallut rien moins que l'intervention du pape Boniface IX, ancien sacriste de Saint-André, et par conséquent collègue de Vital Carles, pour raffermir l'œuvre de ce dernier.

Vital Carles, éclairé par ces longs débats, conçut des craintes pour son institution, et pour éviter de nouvelles difficultés, « il appela, par un nouveau Règlement, le Maire et les Jurats » à être patrons perpétuels, ou plutôt directeurs de son œu- » vre, et voulut que son hospice devînt l'hospice communal » de Bordeaux, établissement dont la cité était encore dé- » pourvue... Il déclara expressément que, dans le cas où la » destination de son hospice et des bâtiments qui y étaient » affectés viendrait à être changée, pour quelque cause que » ce pût être, son intention était que la propriété du tout fît » retour à ses héritiers ou à ses descendants. »

« Si l'on en juge par les lettres données à Bourges le 26 » février 1405, et par lesquelles Louis XI constatait le désor- » dre qui régnait dans les asiles charitables de Bordeaux, et » cherchait les moyens d'y remédier, il est permis de supposer » que les clauses de la fondation de l'hôpital Saint-André » n'étaient plus strictement observées, lorsque Nicolas Boyer, » vicomte de Pomier, Président au Parlement de Bordeaux, » institua, par son testament du 25 mai 1538, cet hôpital » son légataire universel. D'importants travaux d'agrandisse- » ments furent alors entrepris : deux maisons et un jardin » furent par lui consacrés à ce bâtiment, et la chapelle fut » reconstruite en entier. »

Quelques modifications furent en outre apportées par le président Boyer à l'ancien mode d'administration, et le Parlement de Bordeaux fut appelé à prendre part à la direction de l'hôpital, ce qui, dans la suite, donna lieu à des rivalités incessantes entre le Parlement et les Jurats.

Vers 1790, l'hôpital Saint-André fut encore augmenté des bâtiments de l'ancien Séminaire Saint-Raphaël, qui longeait la rue Saint-Paul et lui était contigu, et qui fut alors transféré lui-même dans la place actuellement occupée par la caserne de ce nom.

Au commencement du XIXe siècle, cet hôpital se composait d'un corps principal de bâtiments, ayant sa façade principale sur la rue des Troils-Conils, ouverte de l'est à l'ouest, et ses façades latérales sur les rues Baubadat et Saint-Paul, courant du nord au sud; plus, d'un bâtiment auxiliaire, situé à l'ouest de la rue Saint-Paul, et réuni au corps principal par deux arceaux qui établissaient les communications des pièces supérieures au rez-de-chaussée.

Une fontaine lui donnait de l'eau de première qualité pour les boissons et les remèdes, et le cours d'eau de la Devèze alimentait ses lavoirs et fournissait à tous les moyens de propreté.

Son étendue était d'ailleurs très bornée, car elle ne s'élevait pas à plus de 6200 mètres carrés, et il ne contenait pas à l'ordinaire plus de 275 lits, que l'on portait à 350 en temps d'épidémie, au moyen de couchettes établies au milieu de quelques salles.

Dans les temps ordinaires, on y recevait de 4 à 500 malades, en faisant faire aux 2/3 des lits le service de 2 malades. Dans les circonstances extraordinaires, on pouvait en recevoir jusqu'à 600, en portant aux 4/5 le nombre des lits doubles.

Dans les années antérieures à 1789, l'hôpital a reçu moyennement 5500 malades. Dans les épidémies de 1781 et 1786, le nombre des malades admis s'éleva à 6295 et 6812.

« Malgré les vices nombreux de sa construction, la mau-
» vaise disposition des salles, leur trop grand rapprochement
» et leur trop petite élévation, le trop grand nombre de lits
» qu'elles contenaient et le peu d'espace existant entre eux,
» l'entassement des malades qui y étaient couchés deux à

» deux, enfin le défaut de promenoirs qui s'y faisait remar- » quer, cet hôpital était cependant, en 1810, au premier » rang des hôpitaux les plus favorables à la guérison des » maladies, ainsi que cela résultait de la comparaison des » états de mortalité des divers établissements de ce genre en » France. Ces avantages étaient attribués à sa situation dans » un bassin long et évasé, ouvert à l'action directe du vent » d'ouest, toujours bienfaisant à Bordeaux, ainsi qu'à sa bonne » eau de fontaine et à l'eau courante de son ruisseau, qui » recevait et entraînait toutes les immondices, et qui déter- » minait un courant d'eau souterraine concourant à sa salu- » brité (1). » Situé dans une localité basse et souvent humide, cet hôpital devait convenir aux maladies inflammatoires, à la guérison desquelles ces conditions sont favorables.

Voici, d'après M. Jouannet, l'état du mouvement de la population de cet ancien hôpital, dans la période de 1816 à 1825 :

ANNÉES.	NOMBRE DES INDIVIDUS				RAPPORT des décès aux malades.
	restant au 1er janvier.	ENTRÉS.	SORTIS.	DÉCÉDÉS.	
1816...	432	4,798	4,332	404	1 sur 12,95
1817...	494	4,895	4,539	444	1 — 12,14
1818...	406	4,839	4,355	464	1 — 11,30
1819...	426	5,169	4,659	491	1 — 11,40
1820...	445	5,637	5,150	498	1 — 12,21
1821...	434	5,997	5,481	513	1 — 12,54
1822...	437	5,678	5,201	480	1 — 12,74
1823...	434	5,198	4,666	523	1 — 10,77
1824...	443	4,747	4,264	521	1 — 9,96
1825...	405	4,510	4,095	453	1 — 10,92
		51,498	46,742	4,791	1 — 10,84

Dans le même temps, la mortalité aux hôpitaux de l'Hôtel-Dieu et de Baujon à Paris s'élevait à environ 1 sur 6. Il est

(1) Délibération du Conseil municipal de Bordeaux (séance du 15 mai 1810).



vrai qu'elle était augmentée par le séjour des alliés et le grand nombre de blessés qui y furent reçus à la suite de la guerre. Mais en 1830 cette mortalité était encore de 1 sur 7 à 8.

Dans le grand Hôtel-Dieu de Lyon, la mortalité était, vers 1810, de 1 sur 9,86.

Au XVIII° siècle, l'hôpital Saint-André était, conformément au Règlement de 1736, régi par un Bureau d'Administration composé du président à mortier, de conseillers de la grande Chambre des Enquêtes et de la Cour des Aides, du chantre de Saint-André, et d'un certain nombre de jurats et d'hommes choisis dans la classe de la bourgeoisie.

Les gens du Parlement et du Roi étaient chargés des fiefs et devoirs seigneuriaux de l'administration des biens et des soins à donner aux procès.

Les conseillers des Enquêtes et de la Cour des Aides, avec un jurat et un bourgeois, prenaient soin conjointement du logement et de la nourriture des pauvres.

5 bourgeois étaient spécialement chargés de l'inspection, sur l'achat fait par les trésoriers : 1° du sucre, savon et drogueries de l'apothicairerie; 2° des blés et farines; 3° des vins et eaux-de-vie; 4° des toiles, étoffes, laine, plume et autres choses de cette espèce; 5° du bois à brûler.

Le chantre avait l'administration du service divin et des sacrements. Il y avait pour l'ordinaire 3 prêtres résidant dans la maison, dont 2 de service, qui devaient, deux fois par jour, faire la visite des salles, laisser aux malades la libre disposition de leurs biens, et ne recevoir d'eux ni argent, ni legs pour messes ou pour prières.

Les Sœurs de Charité y étaient chargées du soin et de l'inspection de la cuisine, de l'apothicairerie, de la lingerie, de la boulangerie et buanderie, des lessives, des chais à bois et de la sacristie. La supérieure avait l'inspection sur

les caves à vin, les Sœurs sur les infirmiers, serviteurs et servantes au service des pauvres; 2 de ces dernières devaient veiller chaque nuit les malades.

Le service de l'apothicairerie y était fait par 2 Sœurs qui composaient tous les remèdes nécessaires, qu'elles distribuaient sur l'ordre des médecins et chirurgiens; mais elles ne pouvaient fournir aucun remède au dehors sans un ordre exprès des administrateurs.

Le semainier de service avait attention à ce que la viande portée dans l'hôpital fût bonne, et allait dans la cuisine voir couper les pitances. Il prenait tous les soirs le nombre des pauvres entrés ou sortis pour augmenter ou diminuer la viande, qui était fixée à 5 à la livre, y compris les bouillons, les 2/3 bœuf et le 1/3 mouton autant que possible.

Il y avait 2 médecins aux gages de 200 livres chacun, lesquels faisaient le matin et le soir, à des heures autres que celles du pansement, la visite des malades, assistés des garçons chirurgiens.

Il y avait 1 mètre chirurgien de la ville aux gages de 200 livres, nommé par le Bureau pour faire le service de l'hôpital; 4 maîtres chirurgiens comme chirurgiens consultants; 3 garçons chirurgiens internes, dont le premier à 200 livres de gage; et 2 garçons externes pouvant assister aux pansements, afin de procurer par là un plus grand nombre de sujets capables de la chirurgie.

Les chirurgiens ne devaient faire aucune dissection anatomique sur le corps des décédés sans une permission expresse des administrateurs. Les garçons chirurgiens ne devaient entrer dans les salles des femmes que pour y porter des remèdes, ou pour y faire les opérations de leur art.

Le portier tenait 3 registres : le 1er contenait le nom des pauvres reçus chaque jour et un état de ce qu'ils avaient sur eux pour être remis à la supérieure; le 2e faisait mention,

jour par jour, de la visite des médecins et chirurgiens dans l'hôpital, ensemble de celle des semainiers et trésoriers, en marquant l'heure où ils y étaient arrivés, soit le matin ou de relevée; le 3e était un journal de toutes les denrées qui entraient à l'hôpital, divisé en autant de colonnes qu'il y avait de différentes denrées ou marchandises entrant pour la consommation, jour par jour, afin que les administrateurs chargés de l'intérieur pussent plus facilement arrêter, à la fin de chaque mois, les comptes particuliers des trésoriers.

Aucun malade ne pouvait entrer qu'il ne présentât une permission du maire, et qu'il n'eût été préalablement visité par le premier garçon chirurgien ou tout autre garçon. Aucun ne pouvait sortir qu'il n'eût l'attestation du médecin ou du chirurgien constatant sa parfaite guérison.

Bien que la mortalité dans l'ancien hôpital Saint-André fût moins grande que dans la plupart des hôpitaux existants, on ne pouvait se dissimuler que cet hôpital gagnerait beaucoup à être transféré dans un emplacement mieux situé et plus étendu.

Déjà MM. les Archevêques de Lussan et de Rohan avaient reconnu la nécessité de ce changement, lorsqu'en 1778 l'habile architecte du temps, M. Lartigue, se conformant à leurs vues, publia un Mémoire dans lequel il proposait de porter le nouvel hôpital sur la rive méridionale du Peugue, à la jonction des deux longues avenues qui s'étendent jusqu'aux extrémités nord et sud de la ville; mais il ne paraît pas qu'il ait été donné suite à ce projet.

En 1788, les administrateurs de l'ancien hôpital, également convaincus des avantages que l'on trouverait dans sa reconstruction, demandèrent à M. Combes, architecte du département, un projet pour établir cet hôpital dans un lieu plus salubre, et dans des proportions s'accordant mieux avec la population de la ville, qui s'accroissait de plus en plus.

M. Combes proposa alors de construire le nouvel hôpital en dehors de la porte Sainte-Eulalie, un peu plus loin que le Séminaire Saint-Raphaël, dans un lieu élevé et salubre, où se trouvait de l'eau de puits bonne et abondante. Il en dressa le plan, d'après les principes consacrés dans le savant Rapport de l'Académie des Sciences de Paris en 1787. Les principales dispositions en furent approuvées par un Rapport des mêmes commissaires de l'Académie, le 3 avril 1789; mais les événements politiques qui survinrent en empêchèrent l'exécution, et les choses restèrent ainsi jusqu'en 1808.

Alors l'empereur Napoléon, passant à Bordeaux pour aller en Espagne, fut frappé de la disproportion qui existait entre l'importance de la ville et l'exiguité de son hôpital. Par un décret en date du 23 avril 1808, il ordonna la construction, sur la caserne Notre-Dame (rue Ségur), d'un hôpital de 1,000 lits, et assigna une somme de 600,000 fr. au moyen de laquelle la ville devait y pourvoir.

Un concours fut immédiatement ouvert sur ces données, et deux plans furent présentés, l'un par M. Combes, montant à 950,000 fr.; l'autre par M. Bonfin, s'élevant à 1,350,000 fr. La Commission des hospices donna la préférence au projet Combes, qui se rapprochait davantage du chiffre fixé par Napoléon. Le Conseil municipal préféra au contraire le projet Bonfin, conçu dans de plus grandes proportions. L'un et l'autre de ces Conseils émirent d'ailleurs le vœu qu'on choisît un local plus convenable que celui de Notre-Dame, et la Commission des hospices indiqua celui qu'occupaient les bâtiments et le jardin de l'ancien Séminaire Saint-Raphaël.

« Le local de Notre-Dame, dont la direction s'étendait du levant au couchant, n'était pas dans les principes voulus; il était en outre environné de rues étroites et de hautes maisons qui l'abritaient des vents les plus favorables; enfin, l'insuffisance de son étendue eût exigé pour au moins

300,000 fr. d'acquisitions, afin de l'augmenter au levant jusqu'à la rue des Étuves, au couchant jusqu'à la rue des Minimes ([1]). »

Cette opinion, sur les conditions défavorables du local de Notre-Dame, fut partagée par les autorités, qui rouvrirent la lice, et dans le Concours de 1809 M. Combes y rentra avec M. de Corcelles. Le premier adopta l'emplacement du Séminaire Saint-Raphaël, le second proposa celui de l'ancienne abbaye des Chartreux, isolé de toute habitation et assez central, mais placé entre deux marais situés au nord et au sud, et qui l'eussent rendu peu salubre.

Le projet Combes fut, par ces raisons, préféré par les autorités de Bordeaux; le conseil des bâtiments civils de Paris lui donna aussi son approbation. M. Combes fut chargé par le ministre de l'intérieur de donner à son plan tous les développements nécessaires et de l'accompagner d'un devis détaillé.

Le 7 décembre 1809, M. le ministre de l'intérieur, sur le vu de toutes les pièces, demanda à M. le préfet des renseignements plus particuliers et plus positifs sur les différentes questions qui se rattachaient au projet d'un hôpital de 1,000 lits. Il se préoccupa de la dépense et chercha les moyens de la réduire; il conçut des doutes sur la nécessité d'un hôpital d'un aussi grand nombre de lits, ainsi que sur la convenance de l'adoption d'aucun des plans présentés, et ramena l'attention sur le local de l'ancien hôpital, quoique celui-ci n'eût été l'objet d'aucun projet.

La commission des hospices et le conseil municipal délibérèrent de nouveau à ce sujet, et ils émirent alors sur les deux points du nombre de lits et de l'emplacement à adopter

([1]) Mémoire de M. Combes sur le projet d'un grand hôpital. (Bordeaux, 1809.)

deux opinions contradictoires, comme ils l'avaient fait pour les plans de MM. Combes et Bonfin.

Ces deux conseils s'accordèrent pour regarder comme exagéré le nombre de 1,000 lits; mais alors que les hospices se décidèrent pour 750, le Conseil municipal en restreignit le chiffre à 600, devant suffire, en effet, au service de 13,000 malades, alors que jamais on n'en avait reçu 7,000 à Saint-André. — Le Conseil municipal fit d'ailleurs observer « que diverses circonstances devaient concourir à diminuer le service de l'hôpital de Bordeaux. Ainsi, les accroissements sensibles qu'a reçus, depuis 1789, la distribution des secours à domicile, les institutions de secours mutuels, l'asile pour les mendiants valides et invalides, l'application de plus en plus répandue de la vaccine et les améliorations hygiéniques introduites dans la ville [1]. »

Par ces diverses raisons, l'avis du Conseil municipal prévalut sur celui de la Commission des hospices.

Bornant l'hôpital à 600 lits, le Conseil municipal admit que l'ancien local conviendrait très bien. Son étendue avait été, il est vrai, jusqu'ici très bornée, mais elle venait d'être agrandie de la concession faite par la ville dans la rue Saint-Paul, et il était possible, par de nouvelles acquisitions ne devant pas coûter plus de 104,000 fr., de porter cette étendue à 13 et même 15,000 mètres.

Ce local était, quoi qu'en eût dit la Commission des hospices, d'une salubrité notoirement reconnue. En l'adoptant, on ne déplacerait rien sous le rapport des besoins militaires, et on permettrait au département de la guerre de conserver ses casernes.

Là tout était prêt pour la jouissance des eaux indispensables, tandis que partout ailleurs il faudrait dépenser beau-

(1) Délibération du Conseil municipal, 15 mai 1810.

coup à ce sujet, vu le manque de fontaines et de cours d'eau.

Enfin, par une construction nouvelle, il était possible de faire disparaître les vices de construction et de disposition des salles.

La Commission administrative des hospices préféra, pour un hôpital réduit à 600 lits, le local de Saint-Raphaël, dont l'ancien séminaire pouvait être laissé aux casernes, et dont le jardin attenant serait seul pris à cet effet. Elle persista à faire valoir en faveur de ce changement le peu de salubrité du local actuel, situé au centre de la ville et dans un de ses quartiers les plus bas et les plus humides, isolé de trois côtés par des rues étroites, et entouré de maisons élevées s'opposant à ce que l'air y fût fréquemment et facilement renouvelé, placé sur un ruisseau qui, après avoir été pour lui un agent de salubrité, contribuait alors à son infection, par suite des entreprises des riverains, qui l'avaient rétréci et obstrué en plusieurs endroits. Elle fit enfin observer que, pour reconstruire sur place l'ancien hôpital Saint-André, il faudrait l'évacuer et créer un hôpital provisoire qui devrait réunir presque toutes les conditions d'une installation définitive.

Les circonstances politiques s'opposèrent encore à ce qu'il fût donné suite à cette affaire.

En 1821, la ville fut enfin amenée à reprendre sérieusement ses projets de construction d'un grand hôpital par le don que lui fit, dans ce but, le dernier duc de Richelieu des 50,000 fr. de rente qui lui furent données en majorat pour récompense de ses services.

Alors, les bâtiments de Notre-Dame et ceux de l'ancien séminaire Saint-Raphaël avaient été définitivement affectés à des casernes.

Un nouveau concours fut ouvert dans cette même année. Déjà MM. Combes, Bonfin et Corcelles avaient présenté plusieurs plans qui avaient fixé sur les conditions les plus

importantes à remplir; les principales indications données furent conséquemment les suivantes :

Un hôpital de 550 à 600 lits de malades;
Une cour principale entourée, au rez-de-chaussée, de galeries couvertes;
Des entrées, des logements d'employés et de préposés, des offices en rapport avec l'importance de la maison : des usines, basses-cours, bains;
Des salles de malades isolées ou séparées par des cours ou préaux, ayant chacune ses cabinets de service;
Des établissements pour l'instruction médicale;
Une chapelle, avec sa tribune et ses dépendances.

M. Combes, l'habile architecte qui a doté le département de tant de beaux projets, n'était plus là pour dresser un nouveau plan qui réunît l'unanimité des suffrages; mais de jeunes architectes parurent, qui se montrèrent dignes de le remplacer.

Le plan de M. Burguet se rapportant au jardin de Saint-Raphaël, devenu propriété de la ville, obtint l'approbation générale. Il valut à son auteur le premier prix, consistant en une médaille d'or de la valeur de 2,400 fr., fut approuvé ultérieurement par le Conseil des bâtiments, et devint le projet définitif adopté pour la construction du nouvel hôpital.

Le plan de M. Marchebeuf, se rapportant au local de la Chartreuse, fut jugé digne d'un deuxième prix, consistant en une médaille d'or de la valeur de 1,000 fr.

La mort de M. de Richelieu survenu en 1822, ayant fait perdre à la ville une grande partie du revenu sur lequel elle avait compté, deux années furent encore employées à combiner et rejeter tour à tour divers moyens de finances, lorsque, en février 1825, le renversement, par la force du vent, des murs de l'une des dépendances du vieil hôpital vint donner à l'affaire une impulsion décisive. Sur la visite des

lieux que firent alors six architectes, on dut de toutes parts étayer au plus vite toutes ces constructions chancelantes et se hâter d'entreprendre les constructions du nouvel hôpital.

Une ordonnance royale du 8 juin 1825 sanctionna toutes les dispositions qu'on s'empressa d'arrêter à cet effet.

L'exécution commença en 1826, sous M. le baron d'Haussez, préfet. Elle fut terminée en 1829 par les soins du même administrateur, et l'ouverture eut lieu en novembre 1829. Les dépenses, primitivement évaluées par M. Burguet à la somme de 986,585 fr., furent portées à 1,575,204 fr. par les changements demandés par le Conseil des bâtiments civils et par les augmentations forcées ou imprévues survenues dans le cours des travaux. Il fut encore consacré une somme de 283,572 fr. à l'achat du mobilier, plus une somme de 64,448 fr. pour intérêts d'emprunt. Le total de la dépense s'éleva donc à 1,923,224 fr., se divisant ainsi qu'il suit :

Frais de terrains........................ F.	165,338	1,923,224f
Fouilles, terrassements et constructions.....	1,366,381	
Ameublement............................	283,572	
Dépenses diverses.........................	43,485	
Intérêts d'emprunt.........................	64,448	

Il fut pourvu ainsi à ces dépenses :

130,252f	provenant de la dotation Richelieu et de quelques dons particuliers.
521,395	provenant de l'aliénation de 26,000 fr. de rentes appartenant aux hospices et remplacés par la ville.
850,000	fournis par la ville en 6 annuités
363,239	tirés des capitaux placés au Mont-de-Piété par les hospices et dont la ville fit la rente.
27,289	produits de la vente des matériaux de démolition des immeubles achetés.
28,049	provenant d'une nouvelle aliénation de rentes qui n'a pas été remplacée par la ville.
TOTAL.. 1,923,224f	

Le nouvel hôpital Saint-André s'étend, du nord au sud, de la place d'Armes du Hâ à la caserne Saint-Raphaël, sur une longueur de 142 mètres, et de l'est à l'ouest, de la rue de Berry au cours d'Albret, sur une largeur graduellement décroissante de 142 à 130 mètres, soit en moyenne de 136 mètres. La forme de cet hôpital est, dans son ensemble, à très peu près, celle d'un trapèze dont les côtés parallèles sont dirigés dans le sens de la largeur. L'étendue superficielle qu'il occupe est de 17,000 mètres carrés, dont environ les 6/10 en surface bâtie.

Cet hôpital se compose d'un rez-de-chaussée, d'un premier étage et de greniers servant de séchoirs. Il présente trois parties différentes, savoir une partie centrale et deux ailes.

La partie centrale, à laquelle on arrive par un large perron, présente sur la façade de la place : au centre, la chapelle; à droite et à gauche, l'entrée des femmes et celle des hommes, la loge du portier, le bureau de réception des malades, ainsi que des pièces pour les laver et désinfecter leurs vêtements; à la suite, une grande cour, entourée d'une galerie en arcades qui permet de communiquer à couvert dans toutes les parties de l'édifice; au fond de cette cour, la cuisine et ses dépendances, la pharmacie avec son laboratoire et son droguier; sur l'axe de la chapelle, entre deux petites cours de service, le réfectoire des sœurs; au fond de ces petites cours, sur la façade du midi, l'amphithéâtre, ayant à sa droite les salles de bains pour femmes et pour hommes; à sa gauche, les salles de dissection et la chambre des morts.

Les deux parties latérales ou ailes se composent chacune de cinq corps de bâtiments ou pavillons symétriquement placés, dirigés de l'est à l'ouest, séparés par autant de cours ou préaux gazonnés, et formant par leurs extrémités les façades latérales sur la rue de Berry et le cours d'Albret. Ces pavillons comprennent les salles de malades, dont celles de

l'aile droite sont destinées aux femmes et aux enfants, et celles de l'aile gauche aux hommes.

A la suite des derniers préaux, et sur la même ligne que l'amphithéâtre, se trouvent : à droite, la buanderie et le lavoir; à gauche, la machine hydraulique, la boucherie et la panneterie.

Au premier étage, à l'exception des premiers pavillons formant façade sur la place d'Armes, et dont les salles sont occupées par les élèves internes et les malades payants, tous les autres pavillons contiennent des salles de malades correspondantes à celles du rez-de-chaussée.

Au dessus de la cuisine et de la pharmacie sont les dortoirs des sœurs; au dessus du réfectoire, leur chapelle. Supérieurement à l'amphithéâtre est la lingerie, ayant, de part et d'autre, les infirmeries des femmes et des hommes. Enfin, au dessus de la buanderie et des salles de dissection sont des magasins et dépendances diverses.

« Sur l'emplacement de la machine hydraulique fut creusé un puits muraillé qui, foncé à 18 mètres de profondeur sous le sol, et se terminant par une croix grecque taillée dans le roc, a fait découvrir une source pouvant donner 2,400 hectolitres par 24 heures, soit 66 litres par seconde d'une eau calcaire, impropre à la boisson, ainsi qu'à la dissolution du savon, et spécialement destinée aux lavages. Cette eau fut élevée au moyen de pompes mues par une machine à vapeur, et déversée en majeure partie dans deux vastes réservoirs de 800 hectolitres de capacité, situés sous chacun des pavillons qui terminent, au midi, les façades de Berry et d'Albret. Chaque réservoir communique à la ligne d'aqueducs qui, longeant au dedans toute la fondation de ces deux façades, va sortir, à droite et à gauche, sous l'extrémité des salles qui font face à la place d'Armes. Deux vannes sont établies sur chaque ligne, l'une à la sortie des réservoirs,

l'autre près de la place; toutes les latrines sont placées sur les aqueducs; l'eau approvisionnée chaque jour dans les réservoirs entretient un petit courant qui lave continuellement le caniveau des conduits, et tous les deux jours une chasse puissante, qu'on obtient en levant les vannes d'amont, entraîne toutes les immondices. »

« L'eau potable fut prise à la cuvette de distribution des eaux de la ville, située au cours d'Albret, près du Peugue; la quantité reçue fut celle d'un litre par seconde, qui était attribuée au vieil hôpital, et qui se trouva suffisante pour tous les besoins alimentaires, ainsi que pour approvisionner, par son écoulement continuel, les lavoirs de la buanderie. Cette eau fut conduite, par un tuyau placé dans un aqueduc voûté, jusqu'au réservoir établi dans le premier préau de l'hôpital, élevée de là par une pompe mue par un manége, et distribuée par des tuyaux dans toutes les parties de l'hôpital [1]. »

Le numérotage des salles, utile à connaître pour les détails qui seront donnés ci-après, commence par le côté droit ou celui des femmes; la salle en façade sur la place d'Armes porte le n° 1; celles des pavillons suivants, les n°s 2, 3, 4 et 5; passant ensuite au premier étage, on a donné le n° 6 à la salle du pavillon qui vient après celui des internes, les n°s 7, 8 et 9 aux suivants.

Les salles du côté des hommes portent, au rez-de-chaussée, à partir du pavillon en façade sur la place, les n°s 10, 11, 12, 13 et 14; celles du premier étage, comptées à partir du pavillon qui vient après celui des malades payants, portent les n°s 15, 16, 17 et 18.

Ces 18 salles de malades contiennent 648 lits; il y eut, en outre, dès le principe, 12 salles de payants et d'internes, plus 40 lits pour les sœurs, en tout 700 lits en fer.

[1] *Rapport général de la Commission des Hospices sur la construction de l'hôpital Saint-André* (1842).

Quand le nombre des malades excédait 648, on plaçait des couchettes en bois dans les salles.

En 1854, on a établi dans les combles de Saint-André une chambre d'accouchement à 4 lits, deux chambres d'accouchées à 7 lits et deux chambres de réserve à 3 lits; en tout, 11 lits.

En 1857, on a encore établi, dans les mêmes combles de l'édifice, 2 salles de varioleux, auxquelles on a donné les nos 19 et 20, et contenant ensemble 27 lits; en sorte qu'aujourd'hui, le nombre des lits affectés aux malades n'est pas moindre de 700.

Le nouvel hôpital Saint-André est, avec les différents hospices de la ville, régi par une Commission administrative composée de 7 membres pris parmi les notabilités sociales et présidée par le maire. Cette Commission, se renouvelant par septième d'année en année, est nommée par le préfet; elle est placée sous la surveillance municipale, ainsi que sous la tutelle du gouvernement. Ses attributions comprennent :

1° La partie financière ou la régie des biens appartenant à l'hôpital et la perception des deniers qui leur sont afférents;

2° La partie économique, ou les soins à donner au logement, à l'entretien et la nourriture des malades secourus;

3° La partie morale, ou la recherche des moyens d'opérer, dans les divers services, la réforme des abus et l'amélioration générale, sans blesser l'économie.

Les projets de changements ou d'amélioration conçus par cette Commission sont dressés par un architecte attaché aux hospices, lequel, jusqu'en 1856, reçut un traitement fixe de 1,000 fr. par an, indépendamment des remises proportionnelles sur le montant des travaux exécutés.

Depuis 1856, des honoraires spéciaux sont accordés à cet architecte seulement pour les opérations, assez rares d'ail-

leurs, qui n'ont pas pour objet des travaux devant lui procurer des remises.

Les projets conçus par la Commission et dressés par l'architecte sont présentés au conseil municipal, qui les examine et donne à leur égard son avis, lequel est, en dernier lieu, soumis à l'approbation de M. le préfet.

En général, les projets de la Commission sont admis d'emblée; quelquefois cependant ils sont ajournés ou lui sont renvoyés pour qu'elle y apporte les modifications que le conseil croit utile de lui signaler ou pour qu'elle en fasse l'objet d'études plus sérieuses. Le contrôle exercé à cet égard n'est pas, en effet, une simple formalité à remplir, mais une chose extrêmement utile. Quelque chaleureux et éclairé que soit le dévouement des personnes qui se consacrent à la direction des hospices, elles peuvent cependant, dans le désir d'opérer de promptes réformes, former des projets trop incomplets pour être suffisamment efficaces, comme dans le but d'arriver à une perfection, très désirable sans doute, se laisser aller à des erreurs d'exagération qui fassent trop dépasser la ligne des convenances et de l'utilité. Or, il s'agit ici de mesures importantes dont l'exécution n'intéresse pas seulement la classe indigente, appelée à jouir des avantages qu'elles doivent procurer, mais aussi la classe aisée, appelée à concourir aux dépenses qu'elles doivent occasionner, et il n'est certainement aucune autorité plus apte à les passer au creuset de la critique que celle dont la mission est de veiller aux intérêts de tous les habitants de la cité, et qui dispose de la caisse municipale, chargée de pourvoir à l'excédant des besoins des hospices sur les ressources qui leur sont propres.

« Le nouvel hôpital Saint-André, a dit M. Gintrac, parut, » au moment de sa construction, réunir à la beauté de l'en» semble la perfection des détails, et il put servir de modèle

» à des édifices dont la destination était la même. » Cependant, dès 1834 on fit remarquer qu'il laissait à désirer sous plusieurs rapports. Depuis lors, de nombreux perfectionnements ont d'ailleurs été introduits de toutes parts dans l'organisation des hôpitaux, tandis qu'à Saint-André il n'a été fait que des modifications partielles, insuffisantes; il n'est donc pas étonnant que ce dernier ait été de beaucoup dépassé.

Il y avait longtemps déjà que la Commission des hospices reconnaissait la nécessité d'y apporter de grands changements, et de 1845 à 1858, un grand nombre de délibérations avaient eu lieu à ce sujet dans son sein, mais toujours le manque de moyens d'y pourvoir avait été un obstacle à leur réalisation, lorsqu'en cette dernière année (1858), le legs fait à l'hôpital par M. le baron de Cursol de la moitié de sa succession, s'élevant à plus de 500,000 fr., permit enfin de songer sérieusement à mettre les divers services de cet hôpital au niveau des progrès réalisés dans l'hygiène et la thérapeutique.

Pour répondre aux vues générales du testateur, la Commission décida qu'une somme de 200,000 fr. serait placée en rentes sur l'État, afin d'augmenter les revenus destinés à assurer le service de l'établissement, et qu'une somme de 300,000 fr. servirait à réaliser la série d'améliorations que l'on avait jugées utiles.

Le 22 décembre 1858, la Commission des hospices arrêta un programme des travaux à exécuter pour rendre à l'hôpital Saint-André sa réputation primitive, et elle en fixa le montant à 278,000 fr.

Ce projet, comprenant l'établissement de bains, de salles de nécropsie, de pavillons d'opérations et de salles supplémentaires, ainsi que diverses mesures concernant l'assainissement des salles, fut soumis, le 4 janvier 1859, au Conseil

municipal, qui le fit examiner par une commission, laquelle se livra à de longues études, et qui, sur les propositions de celle-ci, prit, le 20 avril 1860, une délibération par laquelle il rejeta certaines parties de ce programme comme n'offrant pas les meilleures combinaisons, en repoussa d'autres comme insuffisantes, et conclut à l'adoption d'un petit nombre de travaux, se montant seulement à 86,500 fr., dont quelques-uns furent encore ajournés par la Commission des hospices.

Nous donnerons notre avis sur les principaux de ces travaux dans l'examen auquel nous allons nous livrer des services auxquels ils appartiennent.

Parmi les différents services que comprend tout hôpital, les plus importants sont ceux de la santé, des bâtiments, de la salubrité et de l'alimentation. Voici comment, à Saint-André, ces services ont tout d'abord été organisés, les changements qui y ont été depuis lors successivement introduits et les améliorations restant à leur appliquer.

I. — Service de Santé.

Dans ce service, nous avons à considérer le personnel qu'il occupe, les divers genres de secours qu'il comprend, et la préparation des remèdes qu'il distribue.

Le personnel du service de santé comprend les hommes de l'art, médecins et chirurgiens, chargés du traitement des malades; les sœurs de charité ou garde-malades, chargées des soins continus et vigilants à donner à ceux-ci; les infirmiers et infirmières, journaliers à gages, chargés des travaux les plus pénibles.

Il y eut tout d'abord, dans l'hôpital Saint-André, attachés aux salles des malades : 20 sœurs, plus 20 infirmiers et 14 infirmières.

4 médecins ordinaires et 4 médecins-adjoints desservaient

les 12 salles destinées à la pratique de la médecine interne. 1 chirurgien major et 1 aide-major desservaient les 6 salles destinées à la pratique de la médecine opératoire.

Les médecins ordinaires étaient nommés par le préfet, sur une liste de 3 candidats présentés par la Commission des hospices; les médecins-adjoints étaient nommés par la Commission elle-même.

Les conditions à remplir, pour les premiers, étaient d'avoir de 35 à 65 ans d'âge, 10 années de doctorat et 4 années d'exercice comme médecin-adjoint; pour les seconds, d'avoir de 30 à 50 ans d'âge et 6 années de doctorat.

Le chirurgien major était nommé par le préfet, sur une liste de 3 candidats présentés par la Commission des hospices et choisis parmi les chirurgiens ayant de 30 à 55 ans d'âge.

Le chirurgien aide-major était nommé directement par la Commission, après un concours de docteurs âgés de 31 à 50 ans, devant un jury composé de médecins en exercice et honoraires, des professeurs à l'École de médecine..., qui présentait 2 candidats, sur lesquels la Commission choisissait.

Les élèves étaient nommés à la suite d'examens.

Le service médical ainsi organisé provoqua, en 1834, de la part du docteur Bancal, les observations suivantes :

1° Il regretta de voir que la nomination des médecins ne fût pas, comme celle des chirurgiens, dévolue à un jury médical, institué *ad hoc* auprès de l'administration des hospices;

2° Il lui parut utile qu'on créât un inspecteur chargé de veiller à ce que médecins, chirurgiens et élèves remplissent chacun exactement leurs devoirs dans leurs postes respectifs;

3° Il fit remarquer, quant à l'instruction médicale, qu'on

y manquait d'emplacements assez vastes pour y tenir ses exercices, et que l'étude de l'anatomie trouvait dans les sœurs une opposition fâcheuse;

4° Il montra encore que les résultats comparés des observations faites dans les divers cas de maladie n'y étaient pas rassemblés et publiés, ainsi qu'il serait utile de le faire.

Depuis lors, de grands changements ont eu lieu, qui répondent à la plupart de ces objections, effectivement bien fondées.

Aujourd'hui, le service médical est fait, à Saint-André, par 9 médecins, dont 5 sont professeurs à l'École de médecine, et ne reçoivent aucun traitement, dont 3 sont médecins titulaires et un est médecin-chef interne; par 3 chirurgiens, 16 élèves en médecine et 1 chirurgien dentiste.

Les médecins titulaires sont nommés par la Commission parmi les médecins et chirurgiens-adjoints, et ceux-ci en nombre égal à celui des titulaires, sont, comme le chef interne, nommés par la Commission, après avoir subi, en sa présence, les épreuves d'un concours dirigé par un jury composé d'hommes compétents. Ce n'est qu'au cas où le nombre des candidats ayant obtenu les suffrages de ce jury est insuffisant que la Commission des hospices nomme directement, en portant son choix sur des docteurs en médecine âgés de 30 à 50 ans, et comptant 5 années d'exercice comme médecin des bureaux de bienfaisance.

En 1861, la Commission des hospices examina s'il y avait lieu de laisser subsister cette règle des concours, et la discussion qui s'éleva à ce sujet eut pour résultat son maintien, le concours, fut-il dit, étant le moyen le plus sûr et le plus recommandable de faire un bon choix, en mettant en évidence le talent et le mérite. Mais le talent n'est pas tout pour le médecin des pauvres : on exige encore de lui du zèle, de la charité et des vertus sur lesquelles la Commission est plus

apte à porter un bon jugement, et, pour conserver cet avantage de la nomination directe, il a été adopté depuis lors les dispositions suivantes :

Sur deux nominations de médecins titulaires de l'hôpital Saint-André, l'une est réservée de droit à l'un des médecins adjoints de cet hôpital ou à l'un des titulaires des autres hospices.

L'autre nomination de médecins titulaires est attribuée soit à l'un des médecins adjoints ou titulaires en exercice, soit à un médecin non compris dans ce cadre, et désigné au choix de la Commission par la notoriété publique ou par de longs et utiles services dans les bureaux de bienfaisance de la ville.

Le médecin chef interne, qui réside dans l'hôpital, remplace en partie l'inspecteur demandé par M. Bancal, car il remplit aujourd'hui les fonctions suivantes :

Il est présent à l'hôpital tous les jours, de 8 heures à 11 heures, et aide, dans les opérations qu'ils pratiquent, les chirurgiens qui demandent son concours ; il fait chaque jour, à 3 heures, une visite dans toutes les salles, et, dans le cas d'accident grave ou d'opération urgente, il emploie les moyens et pratique les opérations immédiatement indispensables ; il veille enfin à la discipline qui doit être observée parmi les élèves, et rend compte à l'administrateur-commissaire des faits dans lesquels l'ordre et la discipline auraient été compromis ou le service des malades négligé.

La pièce destinée à pratiquer les ouvertures cadavériques, et située à l'angle sud-est de l'hôpital, manquait d'étendue, d'air et de lumière, et rendait les recherches anatomiques dangereuses ; on lui a substitué, dans ces derniers temps, la pièce qui fut occupée par la machine à vapeur, et qui offre une étendue et des moyens d'aération suffisants. La plus grande liberté est d'ailleurs laissée aux chefs de service quant

aux nécropsies à opérer. Les chefs de service de l'hôpital Saint-André se réunissent chaque mois en une Commission médico-chirurgicale, qui fournit le résumé statistique des maladies observées pendant le mois, et dresse, dans le mois de janvier de chaque année, la statistique générale et complète des faits médicaux et chirurgicaux de l'année qui vient d'expirer. Un des résultats de cette organisation a été la publication, depuis 1857, d'un compte rendu très remarquable à ce sujet. C'est surtout depuis 1862, et par la substitution aux feuilles mensuelles des bulletins statistiques individuels semblables à ceux des hôpitaux de Paris, qu'il a été possible d'avoir sur tous les malades une série de renseignements précieux, au point de vue scientifique.

Le service de santé, considéré en lui-même, se divise en service extérieur, comprenant les consultations gratuites et le traitement des galeux, et en service intérieur, comprenant les secours médicaux, chirurgicaux et obstétricaux.

Voici, quant au service extérieur, et pour les années 1856 à 1863, l'état des consultations qui ont été données et des galeux qui ont été traités à Saint-André :

	Consultations.	Galeux traités.
Année 1856....	8,114......	1,280
— 1857....	8,944......	880
— 1858....	8,047......	684
— 1859....	8,813......	609
— 1860....	9,418......	577
— 1861....	11,406......	540
— 1862....	14,848......	567
— 1863....	17,000......	1,300 dont 634 en 1er traitement.

Le service des consultations gratuites est fait par les médecins et chirurgiens adjoints, qui sont aussi chargés du service des admissions. Ce service est extrêmement utile non seulement à ceux de la classe nécessiteuse de la ville qui

n'appartiennent à aucun bureau de bienfaisance ni à aucune Société de secours mutuels, mais encore à tous les indigents qui viennent du dehors pour y recourir. On voit, par l'état qui précède, que le nombre de ces consultations va sans cesse en augmentant, et le chiffre de 17,000 qu'elles ont atteint en 1863 montre leur importance et leur utilité.

Le service des galeux est dirigé par le médecin chef interne. Les galeux étaient autrefois admis dans une salle spéciale, où 12 lits leur étaient réservés, et où on ajoutait à peu près constamment des couchettes supplémentaires; ils séjournaient moyennement 8 jours à l'hôpital. Depuis 1853, et par suite de l'adoption d'une nouvelle méthode de traitement, les hommes atteints de cette maladie ont cessé d'occuper des lits à l'hôpital. Ce nouveau système a été, en 1856, appliqué aux femmes, en sorte que depuis cette époque, le service des galeux est devenu complètement externe; ils ne séjournent plus à l'hôpital que le temps nécessaire pour y prendre le bain qui doit les guérir, soit deux heures seulement. Les deux tiers au moins des galeux guérissent par le premier traitement. Les récidives sont devenues beaucoup moins fréquentes, et, à part l'année 1863, qui est exceptionnelle, les galeux ont, depuis 1856, sensiblement diminué en nombre.

Nous donnons ci-dessous, en ce qui concerne le service médical intérieur de Saint-André, d'après M. Jouannet, le mouvement des malades dans cet hôpital pendant les années 1830 à 1838, d'après les comptes rendus de l'administration des hospices, le même mouvement pour les années 1856 à 1863 :

ANNÉES.	NOMBRE DES INDIVIDUS					RAPPORT des décès aux malades traités.
	RESTANT au 1er janvier.	ENTRÉS.	MALADES traités dans l'année.	SORTIS.	DÉCÉDÉS.	
1830...	537	6,763	7,300	6,018	705	1 sur 10,35
1831...	577	8,484	9,061	7,643	807	1 — 11,23
1832...	611	8,513	9,124	7,583	934	1 — 9,77
1833...	607	9,082	9,689	8,302	817	1 — 11,86
1834 ..	570	8,561	9,131	7,811	734	1 — 12,44
1835...	586	8,264	8,850	7,525	632	1 — 14,»»
1836...	693	8,952	9,645	8,194	731	1 — 13,19
1837...	720	10,187	10,907	9,515	730	1 — 14,94
1838...	662	10,812	11,474	10,106	653	1 — 17.57
	5,563	76,618	85,181	72,697	6,743	1 sur 11,80
1856...	559	10,226	10,784	9,531	678	1 sur 15,9
1857...	575	10,478	11,053	9,817	623	1 — 17,7
1858...	613	9,190	9,803	8,579	688	1 — 14,2
1859...	536	9,277	9,813	8,592	688	1 — 14,2
1860...	533	8,703	9,236	8,103	572	1 — 16.1
1861...	561	8,797	9,358	8,319	573	1 — 16,3
1862 ..	466	8,657	9,123	8,040	566	1 — 16,1
1863...	517	8,037	8,554	7,391	658	1 — 13,0
	4,360	73,374	77,724	68,382	5,046	1 sur 15,4

M. Jouannet, comparant la première de ces séries à celle donnée précédemment pour l'ancien hôpital, montre que dans le nouvel hôpital, la mortalité est moins forte d'environ 8/10 p. 100, malgré les années exceptionnelles de 1831 à 1833, pendant lesquelles régna le choléra. Nous ajouterons à cet égard que le nouvel hôpital, établi dans un quartier plus élevé et plus aéré, doit être préférable pour les affections chroniques, qui se trouvent si bien de l'influence d'une température élevée.

M. Jouannet fait, de plus, observer cet avantage du nouvel hôpital, résultant de son étendue et de sa distribution, d'avoir pu admettre et soigner, en 9 années, 6,718 malades, tandis que l'ancien hôpital n'en put admettre, en 10 ans, que 5,498.

Si nous comparons entre elles les deux séries ci-dessus, relatives au nouvel hôpital, nous voyons :

1° Que le nombre des malades traités, après s'être élevé de 7,300 à 11,500 de 1830 à 1838, a, au contraire, été constamment en diminuant de 1857 à 1863.

2° Que la mortalité, qui était en moyenne de 1 sur 11,89, soit de 8,4 p. 100 dans la première série, s'est abaissée au taux de 1 sur 15,4, soit de 6,4 p. 100 dans la seconde série.

De 1850 à 1859, la mortalité générale est à l'Hôtel-Dieu de Paris, de 1 sur 11,92, soit de 8,38 p. 100; à l'hôpital Beaujon, de 1 sur 11,85, soit de 8,44 pour 100.

Les malades admis chaque année à l'hôpital Saint-André ne sont pas seulement les individus privés de ressources qui tombent malades à Bordeaux, mais encore des individus malades, venant de diverses communes du département et des départements voisins. Pour ceux-ci, l'hôpital a droit à des frais établis par la durée du séjour; mais cette dépense n'ayant pas été rendue obligatoire pour les communes, l'administration des hospices a beaucoup de peine à la faire payer. Il continuera d'en être ainsi tant que cette obligation n'aura pas été imposée, et qu'il n'aura pas été prescrit qu'en cas d'impossibilité de la part des communes de s'y soumettre, les frais dont il s'agit seront supportés par les départements.

L'état ci-dessous indique, pour les années 1856 à 1863, le nombre des malades venus du dehors, le nombre de journées qu'ils ont passées à l'hôpital, le montant de ces journées et les sommes qui ont été payées. On y voit que dans ces 8 années, sur une somme de 170,586 fr. qui aurait dû être remboursée, il n'a été payé que 36,991 fr. C'est donc, au total, 133,595 fr. que l'hôpital a perdu. On peut remarquer d'ailleurs que le nombre des malades étrangers admis tend à diminuer, tandis que la quotité des sommes payées va sans

cesse en augmentant, ce qui donne l'espoir qu'avant peu l'hôpital Saint-André n'aura plus de sacrifices à faire à ce sujet.

ANNÉES.	MALADES reçus.	NOMBRE des journées.	MONTANT de ces journées.	SOMMES payées.
1856.....	1,567	38,839	31,071f	1,852f
1857.....	1,143	31,272	25,017	2,794
1858.....	880	21,907	19,925	4,204
1859.....	861	25,460	20,368	4,768
1860.....	663	20,784	16,627	5,282
1861.....	1,063	27,550	22,040	5,662
1862.....	867	22,119	19,775	5,824
1863.....	633	15,763	15,763	6,608
	7,679	206,694	170,586	36,994

La distribution, dans les divers services, des malades traités à Saint-André a été la suivante, pour la moyenne des 4 années 1860 à 1863 :

Désignation des services.	Malades traités.	Durée du séjour.	Mortalité.
Médecine........	5,871........	Hommes, 22 jours.. / Femmes, 27 — ..	1 sur 11,2
Chirurgie........	2,770........	Hommes, 28 — .. / Femmes, 65 — ..	1 sur 28
Obstétrique......	193 femmes..........	59 — ..	1 sur 16,7
—	178 enfants....................		1 sur 5,0
Aliénés..........	55..........................	»	»
	9,067		

On voit dans ce tableau qu'il entre dans le service de la médecine plus de 2 fois autant de malades que dans celui de la chirurgie, et que la proportion de la mortalité y est double;

Qu'en médecine, la durée du séjour y est moindre pour les

hommes que pour les femmes; que la même différence a lieu en chirurgie, mais qu'elle est beaucoup plus tranchée.

Les Rapports annuels faits depuis 1860 montrent que les maladies les plus fréquentes sont par ordre décroissant.

En médecine :

1° Les maladies des organes respiratoires, parmi lesquelles sont la bronchite, la pneumonie et la phthisie; ces deux dernières souvent très meurtrières;

2° Les maladies de l'appareil digestif, embarras, gastrites aigues, dyssenteries;

3° Les maladies du système musculaire et fibreux, rhumatismes aigus et chroniques, lumbagos, etc.;

4° Les maladies du système cutané, la dermatose, la pellagre;

5° Les fièvres intermittentes, continues, typhoïdes;

6° Les varioles et varicelles.

En chirurgie :

1° Les contusions;
2° Les plaies;
3° Les abcès;
4° Les fractures;
5° Les ophthalmies;
6° Les érysipèles;
7° Les panaris;
8° La syphilis;
9° Les entorses;
10° Les luxations.

Les fièvres intermittentes tendent continuellement à

décroître avec les progrès de l'hygiène publique. On en comptait 731 cas en 1857, 494 en 1860, et seulement 50 en 1863. Cette diminution tient surtout à l'assainissement des quartiers des Chartrons et de Belleville et à la diminution des travaux de chemins de fer, qui amenaient de grands mouvements de terre.

La fièvre typhoïde, qui a également été diminuant, est loin d'être endémique à Bordeaux comme à Paris, et s'observe ici sous une forme moins grave.

Les salles de varioleux, établies en 1857 pour essayer de détruire le foyer perpétuel de contagion que ce genre de maladie entretenait depuis plus de 20 ans au sein de l'hôpital, ont eu le plus heureux succès. En cette année, 44 varioleux y ont été admis, et toutes les autres salles sont restées à l'abri du fléau. En 1858 on n'a eu aucun cas, 5 en 1859, 9 en 1860 et 25 en 1861; mais dans les 4 derniers mois de l'année 1862, il s'est déclaré à Saint-André une véritable épidémie de variole, qui a continué en 1863. On a reçu, en 1862, 193 varioleux, sur lesquels 22 sont morts, dont 5 vaccinés. En 1863, on a reçu 208 varioleux, sur lesquel 25 sont morts, dont 9 vaccinés.

Dans son rapport sur 1862, M. le docteur Azam a consign à cet égard les observations suivantes, auxquelles on ne s rait donner trop de publicité :

« L'épidémie a frappé certains quartiers sud de la vill y a sévi avec une véritable intensité (1). Le Conseil d'hyg s'en est ému, et des vaccinations et des revaccination été faites en grand nombre. Par ses soins, on a pu con une fois de plus combien est encore grande l'incurie de du peuple au sujet de la vaccine, et le grand nom personnes de tous âges qui n'ont jamais été vaccinées

(1) Le nombre des cas observés à Saint-André en est la pre

» Le nombre des hommes atteints est presque double de celui des femmes; cela peut tenir à ce que le quartier sud de la ville est habité par un grand nombre d'ouvriers du chemin de fer ou d'autres industries et à ce que ces ouvriers occupent des garnis où ils couchent 7 à 8 dans la même chambre et 2 à 3 dans le même lit. On comprend que dans ces conditions, l'épidémie a dû plus particulièrement se propager parmi eux.

» Le plus grand nombre des cas, environ les 4/5, ont eu lieu de 10 à 30 ans. La période de 30 à 60 n'en a pas donné plus de 1/5, et semble indiquer que l'aptitude à la variole décroît avec l'âge. »

L'hospice de la Maternité ayant été fermé pendant une partie de l'année 1861, par suite de l'épidémie de péritonite qui s'y était déclarée, la clinique obstétricale de Saint-André a vu son contingent habituel augmenté et porté presqu'au double; mais de l'encombrement qu'a produit ce surplus, il n'est résulté aucune augmentation dans la mortalité, qui cette année n'a pas dépassé 5 p. 100; cela prouve la salubrité des salles d'accouchements de Saint-André.

En 1862, une épidémie d'érysipèles a sévi dans les salles de blessés de l'hôpital, mais elle a aussi sévi sur la ville entière; on ne saurait donc l'attribuer à quelques conditions défavorables de cette maison. Sur 99 cas, 40 se sont terminés par la mort. Les plaies de toute espèce, spontanées, accidentelles, chirurgicales, quels que fussent les agents qui les aient produites, ont été toutes également impressionnées par l'influence épidémique.

Parmi les modes de traitement employés par les médecins et chirurgiens de l'hôpital, il en est quelques-uns qui sont aujourd'hui quelque peu surannés.

En médecine, les fièvres intermittentes sont toujours traitées par le sulfate de quinine, qui les guérit sans doute, mais

qui laisse après lui des inflammations d'entrailles plus ou moins graves, tandis que les douches froides sont une médication héroïque contre ce genre de maladies.

Les névralgies se traitent constamment par la belladone prise à hautes doses, à l'état de pilules, lesquelles sont le plus souvent impuissantes, tandis que le même remède, administré homœopathiquement, est d'une efficacité notoire.

Les angines couenneuses, dont le traitement ordinaire consiste en vomitifs, cautérisations par l'acide hydrochlorique et gargarismes astringents, passe pour une des maladies les plus dangereuses, tandis que, traitée par la glace, suivant le système du docteur Grand-Boulogne, elle peut être classée parmi les plus bénignes.

En chirurgie, les panaris et les maux de seins se traitent encore par les cataplasmes et les incisions. Les panaris ne sont guéris ainsi qu'à la longue et en occasionnant souvent la perte des os ou du mouvement des doigts, tandis qu'il existe des onguents qui, par des applications successives, précédées de bains froids, font disparaître immédiatement l'inflammation, calment les douleurs, amènent le mal à maturité et le guérissent sans donner lieu à aucun désordre.

Pour les maux de seins, nombreux partout, et qui représentent une des grandes douleurs de la partie la plus faible de l'humanité, les médecins n'ont à recommander aux pauvres mères qui luttent pendant des mois entiers entre leur cœur et la souffrance qu'un simple cataplasme, dont souvent elles ne peuvent pas supporter le poids. Dans ces malheureuses circonstances, les femmes de la classe riche prennent des nourrices; celles de la classe pauvre n'ont que le biberon, qui est au dessus de leur portée. Cependant, depuis de nombreuses années, la charité privée, dirigée par une longue expérience, offre à toutes ces mères affligées des onguents qui, en bien peu de jours, font disparaître leurs douleurs et

les guérissent toutes sans exception. Mais ces onguents, dont plusieurs médecins de la ville ont constaté les bons effets sur leurs malades, ne peuvent se faire ouvrir la porte de l'hôpital, et s'ils y entrent quelquefois, c'est en cachette, et patronnés par une charité large et éclairée.

M. le docteur Gintrac, en demandant, dans son Rapport du 3 décembre 1858, que dans le pavillon où se trouve actuellement la buanderie, on affectât une partie du rez-de-chaussée à l'hydrothérapie, et qu'on établît au premier étage des pièces pour l'électrisation ou autres moyens qui pourraient être prescrits par les chefs de service, a d'ailleurs prouvé qu'il ne repoussait pas les découvertes dont l'utilité est suffisamment reconnue. Nous devons donc espérer que sous ses auspices, nous verrons introduire à Saint-André, pour l'avantage des malades et celui de l'enseignement, non seulement la médication hydrothérapique, qui a pris place dans la thérapeutie rationnelle, et qui convient à un si grand nombre de cas, ainsi que l'électrothérapie, qui est employée avec succès à Paris dans les paralysies et les affections de la moelle épinière, mais encore la méthode homœopathique, dont les bons effets ont été parfaitement constatés dans certaines maladies et pour certains tempéraments, et qui n'est plus aujourd'hui à l'état d'expérimentation. Nous devons espérer aussi que l'hôpital ne repoussera plus ces composés médicamenteux, préparés avec soin et intelligence, qui mériteraient d'être plus généralement connus, car, ainsi que l'a dit le docteur Mareschal, en parlant de la brosse électro-voltaïque d'Hoffmann, « quand l'entretien de la vie est en jeu et que la santé en dépend, il n'est pas de moyen qui doive être négligé. »

La pharmacie établie à Saint-André se compose : 1° de la pharmacie proprement dite, qui renferme les médicaments officinaux tout préparés; 2° du laboratoire, où se préparent

ces médicaments; 3° du droguier ou magasin destiné à l'approvisionnement des matières premières.

Cette pharmacie est sous la surveillance d'un pharmacien de la ville, qui n'y consacre que quelques heures chaque jour, et dont les soins, donnés gratuitement jusqu'en 1856, sont rémunérés depuis lors par la modique somme de 500 fr. Elle est tenue par des sœurs de charité et par 6 domestiques, dont 3 hommes et 3 femmes. En 1859, le nombre des sœurs, qui n'était que de 3, fut porté à 5. Ce sont, comme à l'ancien hôpital, les sœurs qui préparent les remèdes et les distribuent, sur l'ordre des médecins et chirurgiens.

La pharmacie de Saint-André ne fournit pas seulement aux besoins des malades de cet hôpital, mais elle approvisionne encore de tous les médicaments officinaux les pharmacies des hospices des Vieillards, des Incurables et des Enfants-Trouvés.

Dans la moyenne des 7 années de 1856 à 1862, cette pharmacie a traité, dans l'hôpital Saint-André, 10,420 malades, et la dépense en remèdes s'y est élevée par malade à 2 fr. 46 c., soit 13c46/100 par journée de malade. Les principaux remèdes employés sont : 1° les drogues et médicaments; 2° les riz, café, sucre et pruneaux; 3° les eaux minérales; 4° le lait; 5° les graines de lin et de moutarde.

La pharmacie de Saint-André a été, dans l'année 1863, visitée par une Commission de pharmaciens de la ville, qui l'a attentivement examinée, sous le double rapport de la tenue et de la préparation.

Quant au premier point, cette Commission a trouvé :

Dans la pharmacie proprement dite, les médicaments classés avec ordre, conservés dans des vases convenablement appropriés à leur nature, une excellente disposition dans l'ensemble, une très grande propreté dans tous les détails;

Dans le laboratoire, tous les ustensiles nécessaires parfaite-

ment tenus, et notamment un vaste fourneau qui leur a paru réunir toutes les conditions de commodité et d'économie et pouvoir répondre largement à tous les besoins;

Dans le magasin, des substances de qualité irréprochable, contenues dans des caisses ou dans des vases étiquetés avec soin et classés avec ordre.

« En somme, l'organisation matérielle du service pharma-
» ceutique de l'hôpital Saint-André ne lui a laissé rien à
» désirer et lui a paru pouvoir servir de modèle à tous les
» établissements de ce genre. Elle n'a donc eu que des
» félicitations à adresser à M. le Pharmacien directeur et aux
» dignes sœurs qui lui prêtent leur concours pour l'ordre
» parfait et la propreté remarquable qui règnent dans toutes
» les parties de cette officine. »

Quant au deuxième point, la susdite Commission a observé que, parmi les médicaments officinaux par elle examinés, les uns présentaient tous les caractères d'une préparation bien faite et d'une bonne conservation, tandis que les autres, au contraire, étaient sensiblement altérés ou portaient les marques évidentes d'une préparation imparfaite, et pouvaient conduire à de bien regrettables erreurs.

La cause de ces altérations et défectuosités lui a paru provenir, d'une part, de ce que le pharmacien en chef, dans le peu de temps qu'il passe à l'hôpital, ne peut surveiller comme il le faudrait la fabrication de certains produits; d'autre part, de ce que les sœurs, qui ont une si grande habitude des préparations pharmaceutiques, manquent des connaissances nécessaires pour se rendre toujours un compte bien exact des accidents qui peuvent se manifester dans ces manipulations, ou pour juger si tel ou tel médicament possède réellement les propriétés qu'il doit avoir.

Pour obvier à ces inconvénients, la Commission a pensé qu'il faudrait que, comme dans beaucoup d'autres établisse-

ments semblables, le pharmacien directeur de la pharmacie donnât tout son temps à ce service, et qu'il eût sous ses ordres des aides formés à la pratique de la pharmacie et déjà pourvus d'une instruction théorique les mettant à même de préparer convenablement les nombreux produits pharmaceutiques qui trouvent leur emploi dans l'hôpital. Elle n'a pas mis en doute que ce changement, duquel résulterait il est vrai un excédant de dépense, constituerait un véritable progrès.

Cet avis a, naturellement, soulevé dans l'hôpital Saint-André de nombreuses réclamations, qui ont amené, en 1864, un des administrateurs à examiner à fond cette affaire, et à s'enquérir avec soin de ce qui se passait ailleurs à ce sujet.

Cet administrateur a d'abord été frappé de ce fait, que dans le grand nombre de médicaments officinaux qui ont été examinés par MM. les Pharmaciens commissaires, deux seulement leur aient paru devoir être l'objet de leurs critiques, savoir : des sirops, qui n'avaient pas le degré de cuisson convenable pour leur conservation, ce qui d'ailleurs était sans inconvénient, attendu qu'ils devaient se consommer de suite; et de l'extrait d'opium, qui n'avait pas la consistance pillulaire voulue, défaut plus notable qui depuis a été réformé. Mais il n'est certainement aucune pharmacie de la ville qui n'eût pu donner lieu à quelques remarques de ce genre, et celles faites concernant la pharmacie de l'hôpital Saint-André n'avaient pas une importance telle, qu'elles dussent motiver la demande d'un aussi grand changement.

M. l'Administrateur étant ensuite entré dans le détail des préparations qui sont faites à cette pharmacie, il lui a été prouvé que les sœurs qui la dirigent doivent à leurs longues années de pratique une habileté de manipulation qui ne le cède à celle d'aucun élève en pharmacie, et qui leur permet de préparer très convenablement les remèdes les plus simples et ceux formés d'un mélange des remèdes gardés en appro-

visionnement. Il s'est convaincu, en outre, que les remèdes plus importants, qui exigent des connaissances chimiques plus étendues et résultent de combinaisons extrêmement délicates, ne se préparent, le plus ordinairement, qu'en présence du pharmacien en chef, qui, à cet effet et sans y être obligé, se transporte à l'hôpital autant de fois par jour qu'il est nécessaire.

La Commission des hospices n'a, du reste, jamais eu occasion d'observer que la pharmacie de Saint-André laissât à désirer sous le rapport des préparations, et M. le Dr Roman, inspecteur général des établissements de bienfaisance, qui la visita en 1861, émit à son sujet l'opinion qu'elle réalisait toutes les conditions désirables d'ordre, d'économie et de *sécurité*.

M. l'Administrateur examinant enfin, au point de vue financier, les deux modes d'organisation employés dans les pharmacies des hôpitaux, a conclu de ses recherches que, partout où les pharmacies étaient, comme à Bordeaux, confiées aux soins de sœurs hospitalières, sous la direction d'un pharmacien externe, le prix de la journée pharmaceutique était beaucoup moindre que dans les pharmacies dirigées par un pharmacien résidant ou externe, secondé par des élèves internes.

Ainsi, à l'hôpital de Lariboissière de Paris, où le service de la pharmacie est fait par des élèves, la journée pharmaceutique est revenue, en 1861, à environ 32 centimes, y compris, il est vrai, la dépense d'un personnel plus considérable, tandis qu'elle n'a coûté que 14 centimes à Bordeaux.

Ainsi, à la même époque, dans les hôpitaux de Lille, Saint-Étienne et Marseille, où les pharmacies présentent une organisation semblable à celle de Bordeaux, le prix de la journée pharmaceutique a peu différé de celui ci-dessus indiqué pour Saint-André, tandis que dans les hôpitaux de Strasbourg, de Rouen et de la Croix-Rousse à Lyon, où

les pharmacies sont organisées comme celles de l'hôpital Lariboissière, le prix de la journée pharmaceutique a été de 15,3 centimes pour Strasbourg, dont l'hôpital est à la fois hôpital et hospice, et de 25 centimes et 25,9 centimes pour Rouen et la Croix-Rousse.

Ainsi encore, en 1862, le prix de la journée pharmaceutique est revenu à l'hôpital Lariboissière à 25,23 centimes, non compris la dépense du personnel considérable attaché à ce service, tandis que dans la même année la journée pharmaceutique n'a coûté, à Saint-André, la même réduction faite, qu'environ 12 centimes. Et cependant, à Paris, la proportion des décès aux admissions a été de 9,10 0/0, tandis qu'à Bordeaux elle n'a été que de 6,20 0/0.

Les grandes différences signalées dans les prix de la journée pharmaceutique des pharmacies occupées par des élèves tiennent à des abus et à des dilapidations fort ordinaires dans ce système d'organisation, et que confirment les renseignements pris, sur divers points, auprès de personnes à même d'être bien informées et dignes de toute confiance. Aussi, M. l'inspecteur Roman, consulté sur les avantages et les inconvénients qu'il y aurait à remplacer, dans la pharmacie de Saint-André, les sœurs hospitalières par des élèves en pharmacie, a-t-il lui-même appuyé les raisons qui militent en faveur du maintien des sœurs, et a-t-il déclaré que si l'administration supérieure lui réclamait son avis, il croirait de son devoir de soutenir cette opinion.

Ces différentes observations ont été présentées à la Commission des hospices, qui les a longuement examinées, et cette Commission, considérant que le concours des Sœurs peut, sous le rapport des préparations et avec une coopération plus active du pharmacien, devenir complètement satisfaisant; que ce concours présente d'ailleurs, pour les distributions de remèdes, des garanties d'ordre et d'exactitude qui, au point

de vue moral et financier, sont un avantage immense, a décidé, en janvier 1865, le maintien de l'organisation actuelle, en soumettant le pharmacien en chef titulaire à de plus grandes exigences, et en lui imposant l'obligation de donner à la manipulation des médicaments, spécialement à la réception et à la confection des remèdes officinaux, un entier concours personnel.

Cette délibération répond complètement aux plaintes qui ont été formulées contre la tenue de la pharmacie de l'hôpital Saint-André, et on ne peut évidemment que l'approuver.

II. — Service des Bâtiments.

Le service des bâtiments avait à remplir les conditions générales d'emplacement et celles de distribution intérieure.

L'hôpital Saint-André satisfit, en majeure partie, aux premières conditions, qui, pour un établissement de ce genre, sont les suivantes :

1° D'être établi dans un lieu isolé des habitations privées, élevé et salubre, exposé au nord et au midi, et d'un accès facile ;

2° D'être composé de pavillons isolés, donnant sur des cours, et séparés entre eux par des préaux d'une superficie double au moins ;

3° D'avoir une grande abondance d'eau, et de posséder des égouts disposés de manière à recueillir toutes les eaux ménagères, qui entraînent avec elles des immondices, et à procurer à celles-ci, par des voies souterraines, une issue prompte et facile.

On pourra remarquer à cet égard que la forme adoptée des pavillons séparés est, il est vrai, la plus dispendieuse, mais qu'elle est bien préférable à la forme carrée des anciens hôpitaux, avec laquelle la concentration de l'air augmentait l'influence fâcheuse de ces établissements sur les rues avoisi-

nantes; elle a, d'ailleurs, ce grand avantage de permettre de séparer complètement les divers genres de maladies. Les pavillons de Saint-André laissent d'ailleurs à désirer, en ce qu'ils sont fermés du côté de la rue de Berry et du cours d'Albret, au lieu de donner sur une cour, une galerie ou un vestibule, dans lequel circulerait l'air extérieur. Les préaux qui les séparent, bornés par l'espace dont on pouvait disposer, ont aussi cet inconvénient qu'ils n'offrent pas assez d'étendue pour être parfaitement efficaces.

Quant aux conditions générales de distribution intérieure, l'hôpital Saint-André n'y satisfit point complètement. On n'y construisit point toutes les salles qui sont utiles à un établissement de ce genre. On y plaça du moins au centre la cuisine, la pharmacie et la lingerie, afin de simplifier le service des salles, et on relégua aux extrémités la buanderie, qui dégage de mauvaises odeurs, et les salles de nécropsie, qui doivent être soustraites aux regards.

Les salles de malades y furent très convenablement dirigées de l'est à l'ouest, et leurs croisées, établies symétriquement sur les deux côtés, s'ouvrent du nord au sud, de sorte que le vent du nord les rafraîchit pendant l'été, et que l'exposition au midi procure aux malades un jour qui leur est agréable et une chaleur qui leur est nécessaire.

Alors que dans la plupart des hôpitaux existants les salles contenaient de 60 à 80 lits, on ne réunit, dans celles de Saint-André, qu'un nombre moitié moindre de malades, ce qui est bien préférable, en ce que les épidémies s'y développent moins facilement et que le service s'y fait mieux; mais ce nombre est encore trop considérable et aurait dû être réduit à 20 ou 25 au plus.

Les dimensions dans lesquelles on établit ces salles semblèrent très convenables à l'époque; elles seraient quelque peu différentes aujourd'hui. On donna à toutes 5 mètres

d'élévation; celles du côté des hommes, contenant 40 lits, reçurent 42 mètres de longueur sur 8 mètres de largeur; celles du côté des femmes, contenant de 36 à 28 lits, reçurent de 40 à 30 mètres de longueur et 8 mètres de largeur. La surface spécifique des premières est donc de 8 mètres 4/10 carrés, et leur capacité spécifique de 42 mètres cubes, tandis qu'on donne aujourd'hui aux salles de malades une surface par lit de 10 à 12 mètres carrés, et une capacité aussi par lit de 50 à 60 mètres cubes.

Les lits, de 1 mètre de largeur et 2 mètres de longueur, sont disposés au nombre de 2 par trumeau, et séparés entre eux par un intervalle de 0^m70, qui est beaucoup trop petit, et ne devrait pas être moindre de 1 mètre. Trop rapprochés, les malades perdent, en effet, tout l'avantage de la grande masse d'air répandue dans les salles, car alors, au milieu de l'atmosphère générale, il en règne une qui est particulière à chacun d'eux.

Les dessertes des salles, situées aux coins des préaux qui leur sont contigus, consistent seulement en une officine et une chambre pour la sœur, une salle de dépôt et de lieux d'aisance; on y manque encore d'une chambre à deux lits pour les malades agités, et d'une chambre de bains pour ceux qui ne pourraient sans danger passer par l'air extérieur pour se rendre aux bains ordinaires.

On ne réserva point tout d'abord, à Saint-André, de salles séparées pour les opérations chirurgicales, qui se firent dans les salles mêmes des malades, mais très difficilement, en raison du manque d'espace entre les lits, et non sans trouble pour tous les malades de la même salle. Ce fut seulement en 1854 que l'on commença à remédier à ce grave inconvénient en construisant entre les salles 10 et 11, affectées aux blessés, une salle spéciale d'opérations qui est en communication avec l'une et l'autre.

En 1860, la même amélioration fut introduite entre les salles 2 et 3, où se trouvent également pour les femmes des services chirurgicaux. Cette construction coûta la somme de 3,564 fr., qui fut prise sur le legs de M. de Cursol.

Primitivement, on n'établit pas à Saint-André de salles supplémentaires destinées à satisfaire aux éventualités, et dans les temps où, par suite d'épidémies, le nombre des malades s'accroissait rapidement, on n'avait d'autre moyen d'y pourvoir que l'adjonction de couchettes au milieu des salles. On se propose d'y établir prochainement, à cet effet, dans les vastes locaux qui servent de séchoirs, 2 salles supplémentaires à 32 lits, dont une du côté des hommes et une du côté des femmes.

Les salles de Saint-André ne furent pas non plus des mieux installées par rapport aux conditions de salubrité.

1° Les salles du rez-de-chaussée furent d'abord carrelées et non plafonnées; celles du premier étage furent planchéiées, mais les planchers en furent entretenus par de fréquents lavages; les murs des uns et des autres furent blanchis à la chaux. Or, toutes ces dispositions présentaient des vices qu'il importait de faire disparaître.

Le carrelage des salles du rez-de-chaussée augmentait la disposition fâcheuse de fraîcheur et d'humidité à laquelle ces salles sont naturellement soumises; le manque de plafond faisait que l'air infecté trouvait, entre les solives des planchers supérieurs, une retraite d'où il était difficile de le chasser. Le lavage fréquent de ces planchers supérieurs était une cause d'humidité en même temps qu'une cause d'insalubrité; enfin, le blanchissage des murs à la chaux, qui se renouvelait tous les ans, occasionnait de grands embarras.

Dans son programme de 1858, la Commission des hospices proposa d'affecter une partie des fonds du legs de Cursol à planchéier et plafonner les salles du rez-de-chaussée, à cirer

les planchers des salles du premier étage, à peindre à l'huile les parois de toutes les salles. Ces changements, dont la dépense fut estimée à 195,587 fr., furent adoptés par diverses délibérations du Conseil municipal, dont la première remonte à 1860, et ils ont été, depuis lors, en grande partie exécutés, également sur le legs de Cursol.

2° Les salles de malades de l'hôpital Saint-André furent, dès le principe, chauffées par des cheminées à feu nu et des poêles ordinaires, de formes diverses, qui y répandaient une chaleur fort inégale, et produisaient aux planchers des salles des courants horizontaux d'air froid, appelés par la combustion et fort incommodes; elles furent ventilées par le seul effet des portes et des fenêtres, qui n'était pas seulement très insuffisant, mais qui faisait encore passer alternativement les malades d'une atmosphère méphytique aux températures les plus variées.

Sous tous ces rapports, il y avait donc encore de grandes améliorations à apporter.

Du chauffage. — En 1858, lorsqu'on voulut régulariser le chauffage des salles de manière à y obtenir, par les temps froids, une température constante de 15 à 16°, qui est celle la plus convenable, on conserva les anciennes cheminées, qui, n'agissant que par rayonnement, ont sans doute le désavantage de n'utiliser qu'une très petite partie du pouvoir calorifique employé, mais qui, comme le dit M. Larrey, sont favorables en même temps à l'élimination des miasmes délétères qu'elles attirent en les chassant au dehors, et à la récréation des malades, qui s'attristeraient de ne point voir la lumière du foyer.

On commença de remplacer les anciens poêles par des calorifères à tubes verticaux multiples, dans lesquels se réchauffe de l'air froid, qui est pris au dehors et versé dans les salles après son échauffement.

Ces calorifères, lorsque les fumées suivent un sens contraire au mouvement de l'air neuf, ont un effet calorifique bien supérieur à celui des poêles ordinaires; ils ont, dans tous les cas, l'avantage de produire, par leur action propre, une certaine ventilation dans les salles; mais ils ont aussi cet inconvénient que, à la moindre fissure dans les tuyaux ou dans les joints, les fumées et les matières en ignition qui y sont contenues peuvent passer dans l'air neuf et occasionner quelques incendies.

Les calorifères, comme les poêles, sont d'ailleurs des moyens de chauffage direct dont l'action ne s'étendant pas au delà de 15 à 25 mètres, exigent un certain nombre de foyers disséminés dans les salles (qu'ils rendent toujours malpropres), et qui, introduisant dans l'air de l'acide carbonique et de l'oxyde de carbone, qui le vicient, sont par là même insalubres et devraient être remplacés par des chauffages indirects, par l'eau ou la vapeur, lesquels sont toujours d'une parfaite innocuité.

Le chauffage, dit M. Angiboust, ingénieur de la marine, quelle que soit la manière dont il est produit, n'agit pas à la fois sur tout l'air ambiant; la température, au lieu d'être uniforme, croît avec la hauteur et un peu plus rapidement que cette hauteur, et cet accroissement rapide a des inconvénients sérieux tant pour la santé que pour l'économie du chauffage. La ventilation artificielle, en forçant les couches supérieures à descendre, fait disparaître cet inconvénient; la ventilation est donc aussi nécessaire pour obtenir un bon chauffage.

De la ventilation. — La ventilation des hôpitaux est une opération très importante.

Deux causes d'infection de l'air existent, en effet, dans ces établissements :

La première et la principale provient de la respiration, qui

y introduit une forte proportion d'acide carbonique, et de la transpiration cutanée, qui y dégage des vapeurs chargées de matières animales putréfiables. L'air vicié provenant de cette cause étant plus humide et plus chaud que l'air ambiant, a une pesanteur spécifique moindre que celui-ci, et se porte généralement dans les parties élevées des salles.

La deuxième cause d'infection provient du service même des salles, des déjections des malades, des médicaments, cataplasmes, tisanes, linge mouillé, etc., qui s'y trouvent, tous objets qui répandent aussi dans l'air des vapeurs, des gaz et des miasmes, mais sans force particulière d'ascension, et se mélangeant à l'air ambiant dans les parties les plus inférieures.

La ventilation des hôpitaux a pour but de les assainir, d'en extraire l'air vicié par les causes ci-dessus et de le remplacer par une égale quantité d'air pur.

Les divers moyens employés à cet effet sont fondés sur la différence de pression entre l'air intérieur et l'air extérieur, considérés au même niveau, cette différence déterminant le mouvement de sortie de l'air intérieur plus ou moins vicié et le mouvement d'entrée de l'air extérieur plus ou moins pur, suivant la hauteur à laquelle il est pris.

Ce double mouvement de l'entrée et de la sortie de l'air s'obtient d'ailleurs ou naturellement par l'appel d'un foyer, ou artificiellement par l'effet de pression d'un agent mécanique.

Dans le principe, les salles de Saint-André se trouvaient ventilées naturellement par l'appel de l'air intérieur vicié dans les cheminées et l'entrée de l'air pur plus ou moins vicié par les portes et les fenêtres.

L'été, ces salles étaient parfaitement aérées quand on laissait, de jour, les fenêtres ouvertes; mais lorsque, dans la nuit, celles-ci étaient fermées, l'air ne se renouvelait que difficilement par leurs jointures, et il se chargeait d'émanations

et de miasmes dont le sens de l'odorat révélait le matin la présence.

L'hiver, les cheminées qui servent au chauffage de l'air avaient surtout, il est vrai, de l'effet comme moyen de ventilation, car la quantité de chaleur importée par l'air évacué s'y élève aux 7/8 au moins de la chaleur totale développée par le combustible, mais, en somme, elles n'évacuaient à l'heure qu'au plus 1,200 mètres cubes d'air vicié, qui était en grande partie remplacé par l'air s'introduisant par les joints des portes et des fenêtres, et cette quantité, pour une salle de 40 malades, ne correspondant qu'à 30 mètres cubes par heure et par lit, n'était que la moitié de celle nécessaire.

En 1858, on proposa d'améliorer cette ventilation par l'établissement : sur la ligne milieu de chaque salle, de deux calorifères multiples à air chaud; à leur extrémité, d'une cheminée d'appel de 30 centimètres de largeur sur 25 centimètres de profondeur, dans laquelle serait excité le mouvement ascendant de l'air par le moyen d'un bec de gaz; enfin, sur les côtés, de 8 ventouses de 50 centimètres de largeur sur 25 de hauteur, avec registres pour l'introduction de l'air neuf, complémentaire de celui fourni par les calorifères.

Le Conseil municipal n'adopta pas ce mode de ventilation; il pensa que c'étaient là de petits moyens qui ne donneraient jamais que de petits résultats; il transmit à la Commission des hospices les renseignements qu'il avait recueillis sur les ventilations artificielles établies à Paris, et l'engagea à étudier un projet complet de chauffage et de ventilation qui fût plus en rapport avec les progrès réalisés ailleurs.

La Commission, après avoir longtemps hésité, profita de l'autorisation qui lui fut accordée en 1860 de remplacer l'éclairage à l'huile des salles par celui au gaz, pour mettre à exécution son projet de ventilation, qui ne lui occasionna

qu'un bien faible excédant de dépenses, et qui procura quelques améliorations dans la salubrité des salles.

Il est facile de voir toutefois que le moyen par elle employé est encore insuffisant. Si on admet, en effet, avec M. le général Morin, qu'un bec de gaz consomme généralement 100 litres de gaz par heure, et qu'un mètre cube de gaz brûlé évacue 500 mètres cubes d'air vicié, on verra que l'unique bec de gaz installé dans la cheminée d'appel n'évacue pas plus de $0^{m}100 \times 500 = 50$ mètres cubes d'air vicié, tandis qu'il faudrait 24 becs semblables pour évacuer la même quantité d'air que la cheminée à feu nu, et porter la quantité totale à 60 mètres cubes par heure et par lit.

Il est vrai que les deux calorifères établis dans chaque salle concourent aussi, dans une certaine proportion, à la ventilation; mais comme leur foyer n'exige qu'une faible quantité d'air pour son alimentation, cette proportion n'est jamais bien considérable.

Dans les modifications qui devraient être introduites à ce sujet, on devrait avoir égard aux considérations et suivre les dispositions suivantes :

1° Une bonne ventilation exige l'établissement de gaines d'évacuation de l'air vicié et de bouches d'introduction de l'air neuf, destiné à le remplacer ;

2° Les gaines d'évacuation doivent prendre l'air vicié au bas des salles, afin d'entraîner les émanations de la transpiration cutanée avant qu'elles aient pu s'élever et se mêler à l'air qui doit être respiré; elles doivent être placées sur les côtés, en regard les unes des autres, et multipliées de manière à ce qu'il y en ait une au moins dans chaque trumeau; par ce moyen, l'air de chaque travée est ventilé sans se mêler à l'air des travées voisines;

3° Les bouches d'introduction doivent faire entrer l'air neuf dans le haut des salles, afin d'éviter les courants horizontaux

qui, atteignant l'homme d'un seul côté, sont nuisibles à sa santé; elles doivent être placées au milieu des salles et séparées entre elles par une distance égale à la largeur de celles-ci;

4° Il faut établir entre la surface des gaines d'évacuation et celle des bouches d'entrée un tel rapport que la vitesse de sortie de l'air vicié soit comprise entre 0m60 et 1 mètre par seconde. Si cette vitesse était plus considérable, la résistance dans les gaines augmenterait, et on devrait, pour faire que cette vitesse soit régulière, forcer la consommation en combustible, par conséquent augmenter la dépense.

De l'éclairage. — En 1856, l'éclairage au gaz, bien préférable à l'éclairage à l'huile en ce qu'il est plus propre, plus salubre et dispense du domestique chargé du nettoyage et de l'arrangement des lampes, fut introduit dans l'hôpital Saint-André pour l'éclairage de la cour, de la pharmacie, de la cuisine et du réfectoire des sœurs.

Dans son programme de 1858, la Commission des hospices proposa d'étendre ce même mode d'éclairage à toutes les parties de l'hôpital, et le Conseil municipal, par sa délibération du 20 août 1860, y adhéra, avec cette clause expresse que quant aux salles de malades, les tuyaux d'amenée seraient placés le long des parois extérieures, que les becs seuls pénétreraient dans les salles, et que les robinets extérieurs garantiraient contre les fuites qui infectent si souvent les locaux éclairés au gaz.

Ces changements eurent lieu dans l'année 1861, pour la somme de 6,084 fr., à laquelle pourvut le legs de Cursol, et c'est alors qu'on pensa à se servir aussi du gaz pour activer la ventilation dans les salles de malades, en le faisant servir à chauffer l'air contenu dans une gaine d'évacuation. Le gaz procure alors cet avantage que, brûlant sans répandre ni chaleur ni odeur à l'intérieur, il convient parfaitement pour

la saison d'été, dans laquelle on ne chauffe pas ordinairement les cheminées à feu nu.

Du service des eaux. — Nous avons vu que le service des eaux propres aux lavages et à la boisson était fait, à Saint-André, par une machine à vapeur et un manége. Ce service ne coûtait pas moins de 6,800 fr. par an. En 1858, le nouveau système hydraulique de la ville permit de l'assurer à moins de frais; on cessa de faire fonctionner les anciens appareils, et on obtint la concession, au prix moyen de 1 centime par hectolitre, de la quantité de 1,200 hectolitres par jour nécessaire aux besoins de cet hôpital. Aujourd'hui, la dépense dont il s'agit est donc réduite à 4,380 fr. — En 1863, on établit des bouches d'eau pour secours en cas d'incendie, on acheva et remania la distribution d'eau dans tout l'hôpital, et on dépensa à ce sujet une somme de 19,069 fr. qui fut prise sur le legs de Cursol.

III. — Service de Salubrité.

Le service de salubrité comprend celui des bains, celui de la buanderie et des lavoirs, et celui de la lingerie.

Bains. — En 1821, une des conditions imposées à l'architecte avait été de ménager un local qui fût spécialement destiné aux bains. Comme à cette époque ce moyen thérapeutique était peu employé, M. Burguet crut qu'il lui suffirait d'y consacrer les deux petites pièces qui sont situées sur la ligne du midi, à droite de l'amphithéâtre. Mais les exigences actuelles ont obligé à agglomérer les unes contre les autres, dans ces pièces étroites et mal disposées, 20 baignoires, où sont donnés à la fois les bains simples et sulfureux, et qui servent encore au traitement des galeux. L'aspect dégoûtant de ces salles fait une nécessité de ne pas prolonger plus

longtemps un pareil état de choses. Le service de ces bains est fait par un homme et par une femme.

Dans le changement qu'on se propose de faire au local des bains, il n'est pas seulement question d'améliorer l'état de choses existant, et de se borner à donner des bains simples et sulfureux, mais il s'agit de donner un établissement complet, c'est-à-dire d'organiser tout un système médical de bains en rapport avec les progrès de la science, et qui réponde à l'importance de l'hôpital Saint-André. Une telle organisation doit dès lors comprendre, en outre des cellules pour les bains simples, une salle pour les hydrofères, une pour l'hydrothérapie, une pour les bains sulfureux, une pour les douches de vapeur et douches médicinales, une enfin pour les générateurs de vapeurs et chaudières à eau chaude.

A l'hôpital Saint-Louis, où existe un établissement complet de ce genre, les bains ordinaires occupent deux salles de 11 mètres de longueur sur 5 mètres de largeur, séparées par un vaste vestibule, tandis que les bains spéciaux, les générateurs et les chaudières, occupent deux salles transversales de 19 mètres de longueur sur 4 mètres de largeur, séparées par un corridor de 1m60 de largeur.

Le projet formé en 1858 pour Saint-André avait été de transférer les bains dans l'emplacement de la buanderie, qui eût été portée ailleurs. On devait partager ce local en deux parties par un large corridor transversal, servant de passage pour aller à la nouvelle buanderie. Une de ces parties devait être affectée aux bains des femmes, l'autre aux douches et à l'hydrothérapie. Au premier étage devaient être placés les bains et douches de vapeurs, avec un certain nombre de lits et des pièces pour l'électrisation. Au-dessus des bains de vapeur devait être installé un séchoir à air chaud. Quant aux bains des hommes, ils devaient être établis dans le local actuellement occupé par la boucherie et la remise.

Ce projet, examiné avec beaucoup de soin par le Conseil municipal, fut alors repoussé par lui, par la raison qu'il n'y avait pas lieu, du moins pour le moment, de déplacer la buanderie, qui était convenablement installée, qui fonctionnait à la complète satisfaction des sœurs, et qui rendait tous les services qu'elle était appelée à rendre. Il parut alors au Conseil municipal qu'on pourrait construire deux salles de bains, l'une du côté des hommes, et l'autre du côté des femmes, dans les jardins qui séparent les pavillons, — et qu'en plaçant ces salles à 1 mètre en contre-bas du sol, et en les recouvrant d'une toiture plate, on pouvait éviter d'ôter de l'air et de la lumière aux salles qui donnent sur ces jardins.

La Commission des hospices ne put se ranger à cet avis; car, mettre les bains dans les cours, c'eût été encombrer celles-ci, les remplir d'émanations humides et malsaines, porter par conséquent un tort considérable aux salles qui donnent sur elles : elle renonça alors purement et simplement à rien changer sous ce rapport à ce qui existait.

Les choses étant restées dans cet état jusqu'en août 1863, la Commission représenta alors son ancien projet au Conseil municipal, espérant que cette fois il obtiendrait son assentiment. Effectivement, après un retard qui ne fut pas de moins d'un an, ce Conseil donna son approbation au projet dont il était saisi, malgré l'opposition que celui-ci souleva dans son sein.

Les opposants reconnaissaient la nécessité des changements à apporter à l'organisation du service des bains; mais ils pensaient, comme l'ancien Conseil, que c'était un tort de vouloir déplacer la buanderie pour y établir une partie de ce nouveau service. Ils ne se seraient décidés à adopter cette mesure qu'autant qu'on leur eût prouvé qu'il n'était pas possible d'établir autre part les bains des femmes et l'hydrothé-

rapie; et la réponse qui leur fut faite à ce sujet, que pendant longtemps on avait cherché sans rien trouver, ne les convainquit pas.

Considérant que la buanderie, dans laquelle on veut ouvrir un large corridor et installer cette partie des bains, n'a pas plus de 12 mètres de longueur sur 8 mètres de largeur, ils virent en effet qu'en donnant au corridor une largeur de 2 mètres seulement, il ne resterait de part et d'autre que deux espaces de 5 mètres de longueur sur 8 mètres de largeur, soit en tout 80 mètres, étendue sans doute bien petite pour le but que l'on se proposait. Mais puisque cette superficie paraissait suffisante à la Commission des hospices pour y installer les bains des femmes, les douches et l'hydrothérapie, à plus forte raison devait suffire pour le même usage l'espace consacré actuellement aux bains des hommes et des femmes, puisque cet espace n'a pas moins de 14 mètres de longueur sur 8 mètres de largeur, soit ensemble 112 mètres carrés. Donc la nouvelle organisation des bains, telle que l'entendait la Commission des hospices, pouvait avoir lieu sans déplacer la buanderie.

Blanchissage. — Le blanchissage du linge, qui se divise en lessivage, lavage et séchage, a été grandement installé dans le dernier pavillon de l'aile droite de l'hôpital Saint-André.

Le lessivage s'y exécute :

Pour la plus grande partie du linge, dans deux grands cuviers en pierre, pouvant contenir de 3 à 5,000 kil. de linge, sur lequel est déversée la liqueur lixivielle, qu'une pompe en cuivre, mue à bras, puise dans une chaudière en cuivre, à couvercle mobile, montée sur un fourneau;

Pour les linges de pansement, dans un appareil à vase clos et à la vapeur, du système Bouillon, d'une contenance de 300 kil.

Le lavage s'y fait dans un grand lavoir de 12 mètres de

longueur sur 5 mètres de largeur, qui est divisé en deux compartiments servant, l'un au lavage proprement dit dans une eau savonneuse, et l'autre au rinçage dans l'eau claire.

Quant au séchage du linge lavé, il se fit d'abord, en l'exposant au contact de l'air, dans les vastes greniers de l'établissement; mais plusieurs de ces séchoirs ayant été successivement envahis par des dortoirs, par la clinique d'accouchement et par les salles de varioleux, il a fallu les remplacer par un séchoir à air chaud, qui a été établi en 1862 au-dessus de la buanderie, et a coûté la somme de 18,505 fr., prise sur le legs de Cursol.

Le blanchissage du linge, à Saint-André, occupe à la buanderie une sœur, 5 hommes et 4 femmes; au lavoir, 12 femmes; au séchoir, une sœur et 2 femmes; en tout, 25 personnes. — On fait moyennement 56 lessives par an dans chacun des appareils; en sorte que la quantité de linge qu'on y traite est moyennement de 200,000 kil. Les frais sont les suivants :

Frais de combustibles, de savon et de sel de soude............	3,350f	soit	1f 67	par 100k	de linge.
Id. de réparations et d'entretien du matériel..................	500	—	0 25	—	—
Id. du personnel...............	9,050	—	4 53	—	—
	12,900f		6f 45		

Le linge blanchi, lavé et séché, est porté à la lingerie, établie au premier étage et desservie par 5 sœurs, 2 femmes et 1 homme. Il y est rangé dans l'ordre le plus parfait et distribué au fur et à mesure des besoins. La somme annuellement consacrée à l'entretien de cette lingerie est d'ailleurs bien insuffisante, car comme elle ne permet de remplacer qu'une partie du linge usé, et que ce nouveau linge, d'une qualité inférieure à celui d'autrefois, aura une durée bien

moindre, le résultat de cette imprévoyance sera d'obliger, d'ici à peu d'années, à un renouvellement presque complet.

Considéré sous le rapport de la salubrité comme sous celui de l'économie, le blanchissage du linge est, dans un hôpital, une chose très importante, qui doit fixer toute l'attention des administrateurs. Le linge ne doit jamais être livré aux servants que très propre et très sec; s'il n'était complètement débarrassé de toutes les impuretés dont l'usage l'a imprégné, il ne pourrait être employé de nouveau sans danger, et s'il n'était parfaitement sec, il aurait l'inconvénient d'aggraver toutes les maladies, et surtout les affections rhumatismales et catharrales, si communes dans les hôpitaux.

C'est d'ailleurs une question fort agitée en ce moment, de savoir si l'opération du blanchissage, plus ou moins insalubre par les émanations qu'elle répandra toujours, quoi qu'on fasse, doit être pratiquée dans les hôpitaux même ou pratiquée au dehors. En ayant soin, comme on a fait à Saint-André, de placer la buanderie, avec son lavoir et son séchoir, à l'extrémité de l'hôpital et aussi loin que possible des salles de malades, il semble qu'on pourvoit suffisamment aux inconvénients reprochés à ce genre d'établissement. Le blanchissage du linge au dehors pourrait d'ailleurs ne pas se faire à de meilleures conditions, en raison des frais de transport dans lesquels il entraînerait; ce ne serait pas là, il est vrai, une raison pour le repousser, mais il exposerait encore à ce qu'on ne reçût pas toujours le linge lavé en temps opportun, et ceci serait beaucoup plus grave. Il y a d'ailleurs, ainsi que le dit M. Gintrac, une portion du linge d'un hôpital qui réclamera toujours une buanderie à portée : c'est cette multitude de draps, compresses et bandes, en un mot de pièces servant aux pansements, et qui, sans cesse salis, ont besoin d'être immédiatement et rapidement lavés. Pourquoi dès lors ne blanchirait-on pas tout le linge sur les lieux mêmes,

alors surtout qu'il y a des moyens de rendre cette opération moins insalubre?

C'est conformément à ces idées que la Commission des hospices décida, en 1858, la conservation de la buanderie dans l'intérieur de l'hôpital, mais en même temps elle demanda qu'on la déplaçât pour rendre libre l'espace précieux qu'elle occupe, et qu'on en simplifiât le service par les procédés nouveaux pour la rendre plus salubre. Cette demande, rejetée à cette époque par le Conseil municipal, lui fut de nouveau soumise cette année, en même temps que la réorganisation des bains, et l'examen auquel elle donna lieu rencontra également une vive opposition.

Le déplacement de la buanderie actuelle fut motivé, d'une part, sur ce que l'espace qu'elle occupe était indispensable pour y mettre des bains; d'autre part, sur ce qu'en la reléguant dans l'espace *inoccupé* faisant suite à l'angle sud-ouest de l'hôpital, elle se trouverait ainsi contiguë à la maison, et qu'elle aurait les avantages de la proximité sans les inconvénients du trop grand voisinage des salles, dont elle serait séparée par une cour et par les bains.

L'opposition fit observer, quant à ce premier point :

1° Que la partie des bains que l'on voulait placer dans le local actuel de la buanderie pouvait être tout aussi bien installée dans les locaux maintenant affectés aux bains des hommes et des femmes;

2° Que l'emplacement dans lequel on se proposait de transférer la buanderie n'était point *inoccupé*, mais qu'il servait à des remisages fort utiles, pour lesquels tout autre local manquait *absolument* à Saint-André;

3° Que si de nouveaux procédés de lessivage devaient être employés, il importait assez peu que la buanderie fût transportée à quelques pas seulement du lieu qu'elle occupe, alors que son lavoir restait à la même place;

4° Enfin que si, malgré tout, on se décidait à déplacer cette buanderie, il était fort désirable, dans un but d'économie, d'attendre de pouvoir l'éloigner tout à fait de l'hôpital.

A toutes ces raisons, on ne trouva autre chose à répondre, sinon que les administrateurs des hospices étaient bien plus aptes que personne à juger du mérite de ce déplacement.

La nécessité de substituer à l'ancien mode de lessivage usité à Saint-André le mode de lessivage à la vapeur fut motivée sur ce que ce dernier serait :

1° Plus *expéditif,* en ce que le lessivage de 3,000 livres de linge, qui exige maintenant 28 à 30 heures, pourrait se faire en 8 heures de temps;

2° Plus *salubre,* en ce que l'opération ayant lieu à vase clos, ne dégagerait pas de vapeurs au dehors;

3° Plus *ménager* du linge, en ce que celui-ci n'exigerait plus, après son lessivage à la vapeur, qu'un usage très modéré de la brosse et du battoir;

4° Moins *coûteux,* en raison de l'économie qu'il procurerait sur le savon, le charbon et l'usure;

5° Enfin infiniment plus propre, en ce qu'il permettrait, par ses petits cuviers, de traiter séparément les diverses catégories de linge.

L'opposition ne fit pas de difficultés de reconnaître, quant à ce second point, que le nouveau système de lessivage serait, en effet, beaucoup plus expéditif et plus propre que l'ancien, mais elle ne fut pas bien convaincue que le ménagement du linge et la dépense dussent y être moindres, et les doutes qu'elle conservait à ce sujet lui firent demander l'ajournement du changement proposé.

Sous le rapport du ménagement du linge, elle cita le rapport, en date du 7 août 1857, du lieutenant-colonel du génie en chef, M. Roy, rapport montrant qu'il résultait des expériences faites avec beaucoup de soin dans la buanderie de la

citadelle de Strasbourg que dans le lessivage à la vapeur, l'usure du linge reste la même que dans l'ancien système pour le linge en fil à la main, mais qu'elle est beaucoup plus considérable pour le linge en fil fabriqué à la mécanique. Or, comme c'est ce dernier dont on fait généralement usage aujourd'hui dans les hôpitaux, il y aurait donc là un très grave inconvénient, sur lequel il paraissait bien important de se fixer avant de rien décider. On répondit que depuis 1857, les perfectionnements apportés au système Bouillon devaient y avoir complètement remédié, puisque depuis lors plusieurs hôpitaux militaires avaient adopté ce même système. Mais pour ceux qui savent à quoi tient souvent l'introduction des nouvelles inventions dans les établissements publics, et qui se rappellent qu'en 1857, les appareils Bouillon étaient déjà depuis plusieurs années appliqués dans l'industrie et arrivés à l'état où nous les voyons aujourd'hui, cette réponse n'avait rien de concluant.

Quant à la dépense du nouveau procédé, comparé avec l'ancien, l'opposition fit observer que dans celui-ci les appareils, des plus simples et des plus faciles à conduire, sont aussi des moins coûteux de réparation; que la consommation de charbon n'y paraît pas plus grande, à en juger d'après les renseignements recueillis à l'hôpital, et sur l'exactitude desquels on devait sans doute compter; qu'il n'était donc pas présumable qu'il y eût entre les deux systèmes une grande différence à cet égard. Cette opinion a depuis lors été confirmée par l'état comparatif des frais que nous avons relevés du blanchissage par 100 kilog. de linge, à la Riboissière et à Saint-André; on y voit effectivement que tandis qu'à la Riboissière les frais se montent à 6 fr. 36 c., à l'hôpital Saint-André ils s'élèvent à environ 6 fr. 45 c., et sont seulement de 14 millièmes plus fort, sans d'ailleurs tenir compte de l'économie pouvant résulter de la moindre usure du linge.

En résumé, le déplacement de la buanderie pour y mettre les bains offrait de grandes difficultés et ne paraissait nullement nécessaire. Cette buanderie étant conservée dans le local actuel, la substitution à ses vastes cuviers d'appareils du système Bouillon devait sans doute procurer de grands avantages, mais pouvait aussi donner lieu à quelques inconvénients dont il était utile de bien connaître l'importance. Il semblait donc que l'on aurait pu ajourner le changement proposé pour en faire une nouvelle étude.

Quoi qu'il en soit, les changements à apporter aux bains et à la buanderie donnèrent lieu à un devis se montant à 83,895 fr., qui fut adopté par délibération du Conseil municipal, en date du 1er avril 1864. Ces changements seront exécutés en 1865, et la dépense en sera imputée sur le legs de Cursol; mais déjà on aura dépassé de près de 30,000 fr. les 300,000 fr. qu'on avait destinés aux améliorations à introduire dans l'hôpital, et il est probable que celles-ci absorberont en entier les 500,000 fr. formant le montant de ce legs.

IV. — Service d'alimentation.

Le service d'alimentation comprend la boulangerie, la boucherie et la cave.

Boulangerie. — L'hôpital Saint-André acheta d'abord les froments nécessaires à tous les hospices, au prix le plus modéré possible, puis il les ventila et les convertit successivement en farines rame et blutée, en utilisant à cet effet la machine à vapeur qu'exigeait l'élévation des eaux de lavage. Ces farines blutées étaient ensuite transportées à l'hospice des Enfants-Trouvés, où est établie la boulangerie centrale, qui les convertissait en pains, que l'on distribuait ensuite aux différents établissements hospitaliers.

Depuis 1858, par suite de la suppression de la machine à

vapeur à Saint-André, toutes les opérations relatives à la fabrication du pain, à l'exception de la mouture du blé, qui est donnée à prix fait aux usiniers de la ville, se font à l'hospice des Enfants-Trouvés.

Voici la moyenne des résultats des différentes opérations par lesquelles est passé, de 1855 à 1862 inclusivement, le froment brut acheté par les hospices pour être converti en pains.

I. La réduction moyenne de poids qu'a subie le kilog. de froment a été :

Dans la ventilation.........	14 grammes.	225 grammes.
— la mouture...........	23 —	
— le blutage............	188 —	

II. La reprise de poids qui a eu lieu dans la panification a été de.......... 321 —

L'augmentation finale de poids a donc été. 96 —

Il en résulte que le kilogramme de froment brut a produit en moyenne :

A l'épuration............	986k	de froment ventilé.
Au moulin..............	962	de farine rame.
Au blutage..............	790	de farine blutée.
A la panification.........	1,096	de pain.

Il ressort aussi de là que l'on a obtenu en moyenne de 100 kilog. de froment ventilé, et passé au moulin la quantité de 80 kilog. de farine blutée, propre à la panification.

Le tableau suivant donne les frais de mouture pour les années 1856 et 1857, alors que cette mouture se faisait à l'hôpital, les mêmes frais pour les années 1859 et 1860, alors que cette mouture a été confiée à des usiniers de la ville :

ANNÉES.	FRAIS DE MOUTURE		MOYENNE DES FRAIS	
	par kilog. de blé.	par sac de 86k50.	par kilog. de blé.	par sac.
1856...........	1cent. 59	1f 37	1cent. 44	1f 24
1857...........	1 — 29	1 11		
1859...........	1 — 156	1 »	1 — 12	0 97
1860...........	1 — 91	0 94		

On voit que l'on ne gagnait rien à moudre le blé à l'hôpital; que les frais de mouture y étaient, au contraire, plus élevés que si on eût confié cette opération aux usiniers de la ville. Il est vrai que la plus forte dépense était celle du combustible employé à la machine à vapeur.

Les frais de mouture, à Saint-André, comprenaient la dépense faite pour le combustible et celle pour l'entretien du matériel, le traitement du meunier et sa nourriture, la moitié du traitement de la sœur chargée de surveiller le service de la meunerie et celui de la réception des viandes, enfin la moitié de la nourriture de cette sœur.

Le tableau suivant donne, pour chacune des années 1856 à 1862, les prix d'achat de l'hectolitre de froment et les prix de la 1re et 2e qualité de pain fait à l'hospice des Enfants-Trouvés, comparés aux prix des qualités correspondantes de pain consommé en ville, aux bureaux de bienfaisance, aux Aliénés et aux Sourdes-Muettes :

ANNÉES.	PRIX d'achat de l'hectol. de froment.	PRIX DU PAIN DE 1re ET 2me QUALITÉ				
		à SAINT-ANDRÉ.	en VILLE.	aux BUREAUX de BIENFAISANCE	aux ALIÉNÉS.	aux SOURDES-MUETTES.
1856	33f 87	1re, 49c 22	52c 25	49c 79	49c »	47c 75
—	— —	2me, 42 62	45 25	43 26	42 »	— —
1857	27 76	1re, 40 571	42 79	46 38	41 22	36 12
—	— —	2me, 33 934	35 79	34 51	34 22	— —
1858	19 016	1re, 29 216	32 37	33 09	30 50	29 335
—	— —	2me, 22 898	25 37	24 59	23 50	— —
1859	19 001	1re, 29 327	32 458	30 11	30 50	25 845
—	— —	2me, 23 002	25 458	25 54	23 50	— —
1860	21 60	1re, 31 429	36 125	33 402	32 36	29 622
—	— —	2me, 25 339	29 125	27 439	25 86	— —
1861	27 001	1re, 36 26	43 54	39 401	40 02	38 126
—	— —	2me, 30 75	36 54	34 550	33 02	— —
1862	26 65	1re, 35 65	42 58	39 80	38 98	36 75
—	— —	2me, 29 79	35 58	33 26	31 98	— —

Il résulte de ce tableau que le pain des hospices, fabriqué aux Enfants-Trouvés, est revenu moins cher que celui résultant de la taxe municipale à Bordeaux et que celui des bureaux de bienfaisance et de l'asile des Aliénés, dont la fourniture est donnée à l'entreprise.

Les avantages annuels obtenus ont été, par rapport à la taxe municipale, de 7,000 fr. en 1856 et 1857, de 8,000 fr. en 1858 et 1859, de 12,000 fr. en 1860 et de 17,500 fr. en 1861 et 1862, soit en moyenne de 11,000 fr. par chacune de ces 7 années.

Le pain de 2e qualité des hospices est d'ailleurs plus substantiel que celui qui est fabriqué par les boulangers de la ville. Une expérience faite en 1855 a montré à ce sujet qu'il contient plus de matière nutritive dans la proportion de 38 grammes par kilog., et cela s'explique parce que la farine dont il provient est moins blutée.

Les frais de panification, aux Enfants-Trouvés, comprennent la dépense en combustible pour les fours, l'achat du sel, l'éclairage, la réparation du matériel, l'entretien et la nourriture d'un cheval, le traitement des deux sœurs qui surveillent la boulangerie, les gages des deux ouvriers boulangers et du charretier, l'indemnité accordée à 4 élèves boulangers habitués de l'hôpital, enfin la nourriture de ces 9 personnes, calculée à 1 fr. par jour.

Les quantités annuelles de pain fabriquées aux Enfants-Trouvés et consommées à Saint-André sont données dans le tableau suivant :

ANNÉES.	PAIN FABRIQUÉ AUX ENFANTS-TROUVÉS.		PAIN CONSOMMÉ A SAINT-ANDRÉ.	
1856....	321,096k..	1re, 51,995k	135,260k..	1re, 26,150k
—	—	2me, 269,096	—	2me, 109,110
1857....	331,571 ..	1re, 55,020	135,361 ..	1re, 25,280
—	—	2me, 276,551	—	2me, 109,080
1858....	318,472 ..	1re, 55,020	125,831 ..	1re, 26,280
—	—	2me, 263,462	—	2me, 99,571
1859....	302,955 ..	1re, 50,338	120,708 ..	1re, 23,725
—	—	2me, 252,617	—	2me, 96,983
1860....	303,922 ..	1re, 50,491	120,575 ..	1re, 23,790
—	—	2me, 253,431	—	2me, 96,785
1861....	294,342 ..	1re, 52,641	119,447 ..	1re. 24,621
—	—	2me, 241,701	—	2me, 94,826
1862....	285,962 ..	1re, 54,537	115,576 ..	1re, 25,550
—	—	2me, 231,425	—	2me, 90,026

La moyenne du pain fabriqué dans ces 7 années est de 308,300 kilog., quantité qui correspond à 281,408 kilog. de blé, et la moyenne du pain consommé à Saint-André est de 124,740 kilog., quantité correspondante à 113,814 kilog. de blé.

La diminution qu'on peut remarquer dans la consommation du pain à Saint-André tient à une diminution dans la population de cet hôpital.

Boucherie. — La boucherie générale établie à Saint-André reçoit la viande nécessaire à tous les hospices d'un marchand boucher adjudicataire de cette fourniture. Ce service est fait par un inspecteur du bétail, un garçon employé à la réception des viandes et une sœur surveillante, qui dans le temps surveillait aussi le moulin.

Dans les 7 années de 1856 à 1862, le prix d'achat du kilog. de viande, avec suif et os, a varié de 0f80 à 0f94, et a été en moyenne de 0f88.84.

Le prix de revient, à Saint-André, de la viande consommée, sans suif, lequel se déduit du prix d'achat, augmenté des frais du personnel et diminué de la valeur du suif, a varié de 0f83.25 à 0f93.70, et a été en moyenne de 0f88.80.

La proportion du suif contenu dans les viandes *brutes* reçues des fournisseurs a varié de 1.93 à 2.55 0/0, et se trouve être en moyenne de 2.19.

La proportion des os contenus dans les viandes *nettes* livrées aux hospices a varié de 5.95 à 7.29 0/0, et a été en moyenne de 6.62 0/0.

Le tableau suivant donne par année les quantités de viandes reçues des fournisseurs, de celles livrées à tous les hospices et de celles livrées à Saint-André :

ANNÉES.	VIANDES BRUTES REÇUES.	VIANDES NETTES livrées à tous les hospices.	VIANDES NETTES livrées A SAINT-ANDRÉ.
1856....	148,516k	145,360k	86,675k
1857....	149,365	146,401	86,592
1858....	147,383	144,217	84,177
1859....	142,351	139,126	79,982
1860....	141,561	137,923	76,454
1861....	141,758	139,018	80,332
1862....	135,224	132,559	75,626
Moyenne.	143,734k	140,658k	81,448k

La diminution dans la consommation en viande de l'hôpital Saint-André tient à la même cause que la diminution du pain.

La viande que l'on a consommée dans les hospices, obtenue à meilleur prix que dans les autres établissements publics, a toujours été beaucoup moins chère que la viande livrée en ville au prix de la taxe municipale. Ainsi, en 1861,

Les hospices payèrent la viande... 0f 90 le kilog.
Les Sourdes-Muettes............ 1 10 —
Les Aliénés..................... 1 14 —
Le Lycée........................ 1 20 —

tandis que le public paya la même viande, d'après la taxe municipale, le prix de 1 fr. 80 à 1 fr. 40, suivant les morceaux.

Cette différence de prix, qui ne tient point à une infériorité dans la qualité de la viande livrée aux établissements publics, car les bestiaux dont elle provient sont tous de 1re et bonne 2e qualité, prouve que la population bordelaise pourrait être mieux traitée sous ce rapport.

Cave. — La cave générale des hospices est établie aux Enfants-Trouvés, de même que la boulangerie centrale; on y achète les vins du commerce aux meilleurs prix possibles, par adjudication ou de gré à gré; on les transporte dans les celliers de cet hospice, où ils sont mélangés, ouillés et soutirés convenablement par un maître tonnelier, assisté de quelques élèves.

Les frais de cette cave générale se composent :

1° Des droits divers sur les vins;

2° Des frais de transport, d'encarrassage et de transvasement;

3° De la dépense en œufs, cercles, vimes et autres fournitures;

4° Des gages du tonnelier et de l'indemnité aux élèves des hospices.

Il faut d'ailleurs en déduire la valeur des futailles vides.

Les vins que reçoit de la cave générale l'hôpital Saint-André sont des vins blancs pour le service du culte, des vins rouges du Bordelais pour la table des aumôniers des sœurs, du chef interne et des élèves, et des vins rouges des environs de Narbonne pour la consommation générale; ces derniers d'un prix modéré, et dont on consomme moins parce qu'ils ont plus de force et de couleur, entrent pour environ les 4/5 dans la consommation totale.

Le tableau suivant donne, pour chacune des années 1856 à 1862, les quantités de vin achetées du commerce et les quantités consommées dans tous les hospices et les quantités consommées à l'hôpital Saint-André, avec les prix de revient correspondants :

ANNÉES.	VINS ACHETÉS.	PRIX.	VINS consommés dans tous les hospices.	PRIX.	VINS consommés à SAINT-ANDRÉ.
	Litres.	Cent.	Litres.	Cent.	Litres.
1856...	144,159	54,33	143,112	55,01	66,654
1857...	117,928	63,41	133,608	67,47	59,964
1858...	147,542	40,65	130,416	44,54	57,912
1859...	171,284	35,15	149,112	31,57	66,120
1860...	127,736	47,00	132,012	47,24	60,192
1861...	137,586	38,38	127,954	45,61	60,066
1862...	100,000	35,44	125,666	40,65	58,063
Moyenne.	135,176	44,90	134,554	47,44	61,280

En résumé, voici comment se divise la dépense annuelle, d'environ 300,000 fr., qui se fait moyennement à l'hôpital Saint-André :

1° Dépenses se rapportant spécialement à l'entretien des individus :	Pain	30,000f	217,660f
	Viande	70,000	
	Vin	22,500	
	Comestibles	19,000	
	Dépenses du ménage et marché	25,660	
	Pharmacie	27,000	
	Vêtements et literie	13,000	
	Blanchissage	7,600	
	Correspondance	300	
	Inhumations	2,600	
2° Frais généraux :	Service de santé	8,900	82,340
	Vestiaire des Sœurs	7,000	
	Service religieux	2,250	
	Préposés et servants	8,000	
	Entretien des bâtiments	8,500	
	— du mobilier	2,000	
	Chauffage	12,000	
	Éclairage	8,500	
	Service des eaux	4,380	
	Traitement des employés de l'Administration	17,000	
	Frais de bureau	3,500	
	Consommation du produit des jardins	310	
	TOTAL		300,000f

Bordeaux, ce 1er février 1865.

L'IDÉE DE L'INFINI

PEUT-ELLE DEVENIR UNE IDÉE CLAIRE?

PAR M. LEFRANC.

L'idée de l'infini peut-elle être une idée claire? La science moderne, dans toute l'étendue de ses applications, accepte, comme règle souveraine de la méthode, le principe qui commande de renfermer tous les jugements dans les limites des conceptions claires. Nous sommes certains de choses dont nous jugeons d'après un motif évident, et nous n'avons sur tout le reste que des conjectures. La philosophie proprement dite a reconnu, la première, ce principe et s'est efforcée de le répandre. Or, l'application qu'on en peut faire aux sciences morales soulève une grande question. La logique, la morale, la théodicée reposent sur les notions immuables du vrai, du juste, de Dieu. Ces notions ne sont que des applications diverses de l'idée de l'infini. Pour distinguer le vrai du faux, le juste de l'injuste, non pas d'une manière particulière et accidentelle, mais absolument, éternellement et universellement, il faut, de toute nécessité, s'appuyer sur l'idée de quelque chose dont on affirme que les limites ne sont pas possibles. L'idée de l'infini est au fond de toutes les sciences morales

qui tirent d'elle toute leur valeur. Nous sommes donc mis en demeure ou de refaire la théorie générale de la méthode, la plus incontestée jusqu'à ce jour, ou de résoudre par l'affirmative cette question.

L'idée de l'infini peut-elle devenir une idée claire? Il y aurait péril à poser une telle question devant certains auditeurs. Est-ce bien sérieusement, diraient-ils, que l'on entend rapprocher deux choses qui hurlent d'être ensemble : l'infini et la lumière? L'infini! On se trompe de mot, sans doute, on voulait dire ignorance! A ce compte, il n'y manquerait rien, et l'on ne trouverait pas, en effet, de chose plus claire que l'existence de cet infini. De beaux esprits ne se refuseraient pas ce facile sourire. Sénèque nous parle, quelque part, dans une de ses lettres à Lucilius, d'une vieille gouvernante, devenue folle et aveugle, qui se plaignait sans cesse que les fenêtres de sa chambre fussent toujours fermées. Il ne manque pas de gens qui, comme cette femme, accusent les ténèbres. Il s'agit de savoir où en est la cause. Est-elle hors de nous? Est-elle en nous-même? Avec un peu de bonne volonté, on n'a pas de peine à trouver que, quoi qu'il en soit du reste, on a toujours l'esprit clairvoyant. Quant à vous, Messieurs, votre amour courageux de la vérité vous met au-dessus de cette frivole satisfaction, et vous rend capables de braver l'aridité d'une discussion philosophique où votre intelligence sait comprendre qu'après tout de graves intérêts sont engagés.

L'idée de l'infini peut-elle devenir une idée claire? Commençons par définir les termes de la question. Et d'abord, par clarté nous n'entendons pas cette grossière apparence des choses qui frappent nos sens. Rien ne renferme plus de confusion, d'obscurité réelle et d'illusions que cette impression immédiate des phénomènes extérieurs où se cachent les racines de nos erreurs les plus communes. La vraie lumière de l'esprit est dans l'évidence intellectuelle, de telle sorte que

l'idée la plus claire est aussi le témoignage le plus intime que la pensée se rende à elle-même, celui sans lequel elle ne serait rien à ses propres yeux.

Si nous passons à l'autre terme du problème, l'infini, il nécessite la définition de deux termes qui lui sont corrélatifs. Ces termes sont : le fini et l'indéfini. Le fini est une chose dont les limites sont actuellement fixées. L'indéfini est une chose dont les limites existent, mais ne sont point actuellement assignées, soit qu'on ne veuille pas, soit qu'on ne sache pas les déterminer. L'infini est ce dont on affirme que les limites impliquent contradiction. Pour savoir si l'idée de l'infini peut devenir une idée claire, il faut rechercher, en premier lieu, d'où vient la clarté de nos conceptions. La lumière, qui rend les objets visibles à notre esprit et qui nous permet d'en juger solidement, provient-elle de la représentation que l'imagination se forme de ces objets? Si l'infini, pour nous devenir clairement intelligible, avait besoin d'être représenté dans notre esprit sous une image sensible, la discussion serait bien vite terminée. En effet, il est certain, à première vue, que l'infini échappe à toute forme, à toute image, à toute exhibition sensible, en un mot, à tout travail de l'imagination qui aurait pour but de nous le figurer. Mais de ce qu'un objet ne peut être représenté sous des traits sensibles, peut-on conclure qu'il échappe à la clarté de nos conceptions? N'y a-t-il pas dans l'esprit des idées claires, et qui, pourtant, se rapportent à des objets que l'imagination ne peut réussir à représenter sous des formes visibles et tangibles?

Prenons pour exemple, ainsi que Kant l'a fait, l'idée d'un polygone de mille côtés. A quoi serviraient tous les efforts de l'imagination pour mettre devant nos yeux une image de cette figure? Ils embarrasseraient et obscurciraient l'idée que la raison se fait de la nature et des propriétés de ce polygone. Ce serait là tout leur effet. La clarté des idées ne vient donc

pas de l'image représentative de leurs objets. Peut-on dire que la lumière ait son principe dans l'idée de la délimitation des choses, de telle sorte que les idées claires seraient celles dont les objets auraient un contour bien marqué, et les idées obscures celles dont les bornes seraient indécises? Nous remarquerons d'abord que l'idée de l'indéfini ne laisse pas d'être claire, quoique les limites de son objet ne soient pas assignées. On dira peut-être que ces limites, quoique non posées, sont connues, et que l'évidence, qui appartient à l'idée de l'indéfini, procède de l'intelligibilité de ses limites toujours flottantes et toujours présentes à l'esprit. Nous répondrons que l'intelligibilité de l'indéfini ne peut pas provenir de limites qui ne sont pas posées, mais bien du pouvoir de l'esprit, qui les fixe comme bon lui semble. La lumière, qui éclaire les opérations de la pensée sur les quantités indéfinies, a son foyer dans la conscience de notre activité intellectuelle. C'est dans un retour sur elle-même que la pensée se reconnaît comme force et comme pouvoir déterminant, qui tient les grandeurs sous sa dépendance, les faisant croître ou décroître comme il lui plaît. La raison, recueillie dans sa lumière intérieure, se sent libre de disposer des limites du nombre, de la durée et de l'étendue n'obéissant qu'à une règle, celle de ne pouvoir se contredire. Toutes les lois de la géométrie ne sont que les conséquences de la nécessité où est la pensée de s'accorder avec elle-même. Le vaste ensemble de leurs constructions et de leurs théorèmes traduit rigoureusement, sous des formes variées, le principe unique de l'absolue liberté de la raison et de son identité immuable.

L'idée de l'indéfini n'est pas la seule qui tire son évidence du sentiment intérieur de notre activité intellectuelle : on peut en dire autant de l'idée du fini. A quel prix l'idée du fini peut-elle devenir exacte? Qu'est-ce qu'une idée exacte? C'est celle dont l'objet peut être mesuré avec une précision

parfaite. Une mesure parfaite suppose des limites parfaitement déterminées. Quelle est en nous la faculté qui peut reconnaître de telles limites? N'oublions pas qu'il n'est point question d'à peu près, mais qu'il s'agit d'une rigueur qui ne laisse rien à désirer. Les sens ont-ils le pouvoir d'atteindre à une telle précision? Qu'on les interroge tous les uns après les autres, et qu'on juge. Nous pouvons de suite nous placer dans l'hypothèse où seraient réalisés tous les progrès imaginables qui ont pour but d'en augmenter la portée. Que peuvent et que pourront jamais nos yeux armés des plus forts instruments, pour pénétrer jusqu'aux limites extrêmes de la matière, et nous donner le spectacle des mouvements qui s'accomplissent dans les retraites où s'élaborent ses opérations intimes? Tous nos sens sont obtus pour l'exacte vérité, et la géométrie, qui aspire à une pure lumière, les récuse comme des témoins stupides, qui sont muets sur le fond des choses, et qui ne savent raconter bruyamment que des apparences incohérentes et éphémères. Pour obtenir une mesure précise des corps, les mathématiques commencent par s'affranchir des représentations sensibles, et par s'attacher à la seule chose qui comporte une délimitation exacte, c'est-à-dire à l'étendue et à la mobilité transportées dans la sphère des spéculations rationnelles. Ce qui est vraiment clair dans la matière, c'est sa position dans l'espace, sa figure, son volume, la quantité des parties comprises sous ce volume, la manière dont les corps se comportent à l'égard des différents lieux de l'espace, leur indifférence pour tous et la possibilité où ils sont de les occuper successivement avec la même indifférence absolue pour la durée qu'ils peuvent mettre à les parcourir. Voilà, en résumé, tout ce qui est parfaitement clair dans le concept des corps. Les sens sont entièrement étrangers à cette évidence.

La source exclusivement rationnelle, d'où procède la clarté

des vérités mathématiques, éclate dans les opérations qui ont pour objet de poser les conditions générales dont dépend toute mesure exacte. Une mesure exacte quelconque suppose deux idées : 1° l'idée d'unité de mesure; 2° l'idée de limite. Sans ces deux idées, nulle mesure ne saurait être appréciée. Or, l'objet d'aucune de ces idées ne tombe sous les sens : elles se rapportent l'une et l'autre à une activité intellectuelle qui s'exerce dans une sphère indépendante de la sensation. D'abord, qu'est-ce que l'unité? C'est quelque chose qui, n'ayant en soi aucune limite fixée, en reçoit librement une de l'esprit pour devenir le point de départ d'une comparaison, et que dans ce but, l'on conçoit comme pouvant être ajoutée à elle-même autant de fois qu'on le veut, ou divisée en autant de parties égales qu'il nous plaît. Deux choses sont claires dans cette conception, et seulement deux choses : 1° l'idée de la liberté absolue avec laquelle l'esprit choisit, dans un certain ordre de grandeurs, une grandeur quelconque qu'il commence par limiter et qu'il prend pour point de départ; 2° l'idée du pouvoir que la pensée possède de faire usage de cette grandeur librement déterminée, pour l'ajouter à elle-même un nombre exact de fois, ou pour la diviser en parties égales. La précision des rapports mathématiques a sa raison dans l'emploi combiné que l'esprit fait de ces deux idées.

On parle souvent du *vague* qui se cache sous le mot : *unité*. Ce que les personnes peu habituées à analyser leurs idées appellent vague, n'est autre chose que l'indétermination qui appartient à toute quantité, jusqu'à ce que le pouvoir déterminant, qui vient de la pensée, ait tiré la quantité de cet état flottant pour lui assigner une forme et des limites précises.

De plus, à l'origine des opérations mathématiques, nous trouvons l'idée de limite. Prenons la première idée de limite qui se présente en géométrie et en mécanique, à savoir :

celle de point et celle d'instant. Remarquons que ces deux idées, qui nous sont nécessaires pour pouvoir assigner un état de la durée et de l'étendue, ne sont elles-mêmes en aucune façon des idées de quantité. Un point n'a aucune étendue; un instant n'est aucune sorte de durée. Un point ne peut marquer la limite entre deux lignes que parce qu'il n'est un élément intégrant ni de l'une, ni de l'autre. Il en est de même de l'instant que nous concevons comme la fin d'une durée et le commencement d'une autre, et qui, lui-même, ne dure pas. Les géomètres ont eu raison de distinguer la conception des infiniment petits et la notion de points et d'instants. Les infiniments petits, sans être des grandeurs, sont traités comme telles par supposition et donnent lieu à des rapports. Au contraire, le point et l'instant ne comportent aucune comparaison, parce qu'ils ne participent en rien de la nature des quantités. Ce sont des concepts purement rationnels, qui rendent possible la limitation de l'étendue et de la durée sans être eux-mêmes limitables. Ce que nous disons des idées de point et d'instant est applicable à l'idée de direction. Il est vrai qu'il faut deux points pour la déterminer; mais, prise en elle-même, elle n'a rien de quantitatif. Elle sert à déterminer les distances, sans posséder aucune des propriétés qui conviennent aux distances.

Une distance est une quantité. Une direction n'est point une quantité. L'idée de direction en appelle naturellement une autre, celle de minimum de distance qu'elle détermine nécessairement. D'un point à un autre, on conçoit un nombre indéfini de chemins. L'esprit ne peut les mesurer qu'en en prenant un qui soit une unité de mesure pour tous les autres. Cette unité de mesure, spontanément donnée par la raison, diffère essentiellement des unités conventionnelles que choisit la libre volonté. Qui a pu former, dans la pensée, ce lien entre l'idée de direction et celle de minimun de distance,

quand ces deux idées diffèrent essentiellement? Comment ce qui n'est point quantité s'unit-il dans un même concept avec ce qui est quantité? L'expérience ne peut rien nous en apprendre. L'observation peut bien nous montrer que deux choses sont jointes, mais non point que leur union soit une nécessité absolue. Le caractère primitif de cette synthèse nous démontre qu'il existe, dans notre esprit, un pouvoir de combiner les idées indépendant de l'analyse qu'il devance et à laquelle il fournit une matière à diviser. Les conceptions primordiales de la raison sont des unités vivantes, formées d'un seul jet. Le travail de l'analyse doit recevoir sa direction de cette synthèse primitive, bien loin de prétendre lui imposer ses résultats partiels comme expression de la vérité. Au seuil de la science des quantités, il existe un pouvoir synthétique de la pensée, conçu comme principe capable de se subordonner toutes les grandeurs et de leur imposer, pour premières limites, les lois universelles par lesquelles il les pense.

Si des idées de limites nous passons aux procédés de démonstration, nous arrivons au même résultat. D'où vient la clarté de la démonstration géométrique? Cette démonstration suppose, le plus souvent, une construction et résulte toujours d'une certaine combinaison d'idées, appropriée à l'aptitude spéciale du savant qui la tire du point de vue où il s'est placé. Il s'agit là d'un travail personnel de l'esprit qui crée des rapprochements à sa convenance : il est question d'une invention de l'imagination qui nous représente un objet sous des formes sensibles. Est-ce la vivacité de l'image qui rend la démonstration lumineuse? Ce que nous avons déjà dit de l'image en général s'applique à celle qui domine dans toute construction. Que l'on compare les caractères des figures tracées par le géomètre et ceux des vérités mathématiques : les premières passent avec les savants, et les secondes restent

les mêmes, dans tous les temps et dans tous les lieux, comme le fond immuable de la science.

La construction n'est qu'un accessoire, un moyen subordonné au but qu'il s'agit d'atteindre. Elle joue dans la démonstration le rôle d'un instrument d'optique qui rend visibles les objets sans y rien changer. Comment se fait-il que les formes passagères de la construction permettent à l'esprit d'apercevoir la vérité éternelle et universelle? C'est qu'il existe certaines conceptions qui dominent l'appareil des figures tracées; ces conceptions, indépendantes du mérite relatif des procédés divers, autorisent seules une conclusion absolue. On peut les ramener aux deux suivantes :

1° L'esprit, partant de l'idée claire du genre de quantité sur lequel il opère, doit se rendre témoignage à lui-même du pouvoir qu'il possède d'appliquer à ce genre de quantité une certaine construction;

2° Il doit aussi clairement concevoir que la construction imaginée par lui ne serait pas possible, si ce genre de quantité ne possédait pas la propriété qu'il s'agit de démontrer. L'évidence de la vérité ressort de la réunion de ces deux concepts.

Il suit de ce qui précède que toute clarté mathématique a son principe dans le pouvoir intérieur de la pensée. Cette démonstration n'est pas bornée aux sciences exactes; elle est encore applicable aux sciences expérimentales. Une illusion trop commune nous fait croire que le principe de la vérité, dans les recherches physiques et naturelles, diffère essentiellement du principe de la vérité dans les spéculations rationnelles. Quand nous cédons à ce préjugé, nous nous attachons à l'objet de la connaissance plus qu'à la nature même de la connaissance. Cette préoccupation, tout extérieure, nous amène à confondre le principe de la méthode avec les procédés que la méthode emploie et qui lui sont

subordonnés. Si l'on regarde au fond des choses, il n'y a qu'une seule méthode, comme il n'y a qu'une seule essence de la vérité. Cette méthode unique consiste à ne juger d'un objet, quel qu'il soit, que par le concept le plus clair que la raison puisse s'en former. Cette règle est à elle seule toute la méthode. Tout le reste appartient aux procédés qui en dépendent. A ce point de vue, il n'y a pas d'un côté les sciences abstraites, d'un autre côté les sciences empiriques, ici les sciences physiques, là les sciences morales. Quand un problème est posé, quel qu'en soit l'objet, il s'agit d'abord d'interroger la raison et de lui demander quels sont les attributs caractéristiques de cet objet qui nous soient le plus immédiatement et le mieux connus. Cette première donnée ne nous est point fournie par l'expérience extérieure : elle appartient tout entière à la pensée recueillie en elle-même, et ne relevant que de son évidence intérieure. Je suppose qu'il s'agisse d'un phénomène physique. Quand ce phénomène n'est perçu que par les sens, il n'y a point encore de science, de connaissance proprement dite; nous sommes, par rapport à lui, dans cet état passif qui nous est commun avec les animaux. La science débute par la réflexion que nous faisons sur le caractère contingent de ce phénomène. La raison, en présence de cet objet contingent, c'est-à-dire indifférent à exister de telle façon ou de telle autre, juge immédiatement qu'elle ne peut le déterminer par les seules forces de sa pensée. Elle reconnaît la différence qui sépare les déterminations abstraites des quantités de leurs déterminations réelles et concrètes. Elle affirme que les premières ne dépendent que des lois nécessaires de la pensée, tandis que les secondes sont subordonnées à des convenances particulières que l'esprit ne peut trouver en lui-même, et que le témoignage des sens a seul le pouvoir de lui apprendre. Entre les sciences spéculatives, d'une part, et les sciences

expérimentales d'une autre, la ligne de démarcation est primitivement tracée par deux intuitions rationnelles différentes. C'est la raison, et la raison seule qui, par une même lumière, se trace à elle-même, non pas deux voies pour marcher, mais deux moyens d'investigation qu'elle tire de deux concepts différents, et dont la diversité donne lieu tout au plus à deux sentiers et comme à deux déclivités d'une même route qui nous mène toujours de la lumière à la lumière. Il serait bien inutile maintenant de nous arrêter à marquer la distinction à établir entre le procédé des sciences physiques et celui des sciences morales. Quand il s'agit des phénomènes dans l'espace, la raison guidée par le plus évident de ses concepts appelle les sens en témoignage et elle les juge, sans toutefois leur dicter ou influencer jamais leur déposition. Quand il s'agit des phénomènes de la pensée, la même évidence souveraine veut que l'on se tourne vers la conscience et que l'on ne demande pas à nos yeux et à nos mains de nous apprendre ce que sont des choses invisibles et impalpables.

Arrivé à ce point de notre discussion, nous ne pouvons plus être arrêté par les difficultés qui s'élèvent ordinairement sur la clarté de l'idée de l'infini. Nous avons reconnu d'abord que l'évidence de nos conceptions ne vient jamais ni des sens, ni des représentations sensibles offertes par l'imagination. Nous savons, de plus, que toute l'exactitude mathématique appartient à des idées premières qui n'ont pour objet rien de quantitatif, rien de mesurable, rien de limitable. Nous venons, en dernier lieu, de nous assurer que toute certitude et toute méthode a son principe au-dessus des témoignages particuliers qui donnent lieu aux divers procédés des sciences. La raison reçoit tous ces témoignages dans une même lumière et les contrôle avec la même autorité. D'après cela, pour nous prononcer sur la clarté possible de

l'infini, nous n'avons à compter ni avec les sens, ni avec l'imagination, ni avec les quantités et leurs limites. Une seule question est possible : est-il vrai que nous pensions l'infini? En le pensant, notre esprit se rend-il à lui-même témoignage qu'il le pense réellement? Mais cette question est résolue par la conscience. Nous avons conscience de notre idée de l'infini, et rien ne nous est plus intime et plus familier que l'usage que nous en faisons. Dans nos supputations numériques, où est la limite au pouvoir que nous possédons d'ajouter l'unité à elle-même? L'esprit est ainsi fait, qu'il n'est pas capable de concevoir une limite en restant en deçà; il faut qu'il la franchisse pour la comprendre. Or, pour être capable d'un tel élan, il faut trouver en soi-même le secret d'une liberté affranchie de toute limite.

Il existe donc un pouvoir indépendant des conditions auxquelles sont assujétis les êtres limités. C'est en vertu de ce pouvoir suprême que la raison, dans le temps et dans l'espace, ne conçoit de limites exactes que celles qu'elle a posées d'elle-même, tirant de ses lois intérieures les seules règles de mesures qui soient assignables aux grandeurs.

Mais, direz-vous, si l'idée de l'infini pouvait devenir une idée claire, nous saurions clairement toutes choses, nous aurions une science infinie. Dans cette objection on suppose qu'une idée claire nous fait nécessairement connaître toute l'étendue de son objet. A ce compte, la clarté de l'idée de l'infini serait assurément impossible. Mais alors, on prouverait beaucoup plus que ce que l'on voulait prouver : on n'irait à rien moins qu'à nier l'existence de toute idée claire.

Est-il, en effet, une seule de nos idées qui nous donne clairement la plénitude de son objet? Il n'est pas plus vrai de dire que nous concevions clairement tout ce qu'il y a dans un grain de sable que de le prétendre de l'infini. Toutefois,

on est autorisé à soutenir que nous avons une idée claire de certaines choses. Pour cela, il est nécessaire et il suffit que nous puissions déterminer avec certitude quelques-uns de leurs caractères qui nous empêchent de les confondre avec aucun autre objet. Or, c'est ce que nous avons le droit de faire de l'infini. Le concept que nous en formons a même un privilége sur tous nos concepts clairs : c'est qu'il renferme en lui la condition première dont dépend la possibilité des choses finies. L'infini est conçu comme le pouvoir d'où se tire la détermination de leurs limites; il est le principe par lequel les choses mesurables sont rendues intelligibles. L'idée de l'infini est assez explicite pour que nous affirmions pertinemment que le fini ne se suffit pas à lui-même.

En effet, l'hypothèse du fini, admis comme seule réalité, renferme une contradiction. Concevoir une chose comme finie, c'est la séparer de quelque chose de plus grand. S'il n'existait que des objets finis, la totalité des réalités serait la totalité des choses finies. Mais l'esprit ne peut pas, sans se contredire lui-même, concevoir une totalité sans la saisir sous la condition du nombre. Or, concevoir un nombre, si grand qu'il soit, sans le concevoir comme limité, est absolument impossible. La totalité des choses finies, réellement existantes, est elle-même finie ou elle est absurde. La totalité des choses finies ne peut être égale à la totalité des réalités qu'à la condition d'être conçue comme séparée de quelque chose de plus grand, en d'autres termes, comme ne pouvant pas être la totalité des choses finies, c'est-à-dire comme évidemment contradictoire. On ne peut sortir de cette antinomie fatale que par la conception d'un pouvoir déterminant qui pose les conditions de grandeurs dans lesquelles la totalité des choses finies est engagée, et qui lui-même soit supérieur à ces conditions imposées par lui. Ainsi, par delà la sphère des sens et en dehors des relations du nombre, de

l'étendue et de la durée, nous concevons nécessairement une force libre, une activité indépendante, un agent souverain, capable de poser toutes les conditions de l'existence finie et de mesurer le champ que chaque être peut parcourir. Cette puissance suprême, qui ne connaît que les limites qu'elle assigne librement, se manifeste dans la pensée; c'est ce que nous appelons l'infini. Ces considérations nous font apprécier le genre de clarté qui convient à l'idée de l'infini. L'infini est conçu comme le principe universel de l'intelligibilité de la vérité, comme la condition éternelle de la possibilité des existences, et comme étant lui-même indépendant des formes et des circonstances sous lesquelles nous concevons les choses intelligibles particulières et les existences limitées. L'infini n'est donc pas conçu de la même façon que tous les autres objets de notre entendement. Ces objets, particuliers et déterminés, sont saisis dans leur relation avec quelque chose pris en dehors d'eux et dans leur dépendance d'une cause supérieure à eux. L'infini, au contraire, est intelligible, en dehors de toute idée de relation, comme raison absolue de toutes les idées relatives. L'intelligibilité de l'infini est primitive, immédiate, irréductible en toute autre idée plus claire. Si l'on cherche à la déterminer en la limitant, on se contredit; mais si l'on affirme qu'elle sert à déterminer tout ce qui peut être déterminé, on ne fait que se rendre témoignage à soi-même de ce que l'on sait le plus pertinemment. Lorsque l'on dit quelquefois, avec saint Augustin, qu'on ne connaît l'idée de Dieu qu'en ne la comprenant pas, on veut dire par cette formule trop subtile que nous savons de l'infini qu'il rend toute vérité intelligible, mais qu'il ne peut se ramener lui-même à aucune autre idée qui serve à nous l'expliquer; il est indéfinissable, comme toute vérité première est indémontrable. De même que nulle démonstration ne serait possible s'il n'y avait pas de vérité

indémontrable, de même rien ne serait possible, rien ne serait intelligible, s'il n'y avait pas un être existant par lui-même dont l'intelligibilité fût absolue.

Concevoir l'infini comme raison universelle de l'être et de la vérité, c'est le déterminer et le caractériser. Déterminer un objet est tout autre chose que le délimiter. Dans la confusion de langage que l'on peut reprocher à certaines écoles contemporaines, il faudrait signaler une fausse identité qu'elles supposent entre l'idée de limite et celle de détermination. Quoi de plus distinct, cependant, que ces deux idées? Quoi de mieux déterminé, par exemple, que l'idée du vrai, et en même temps, quoi de plus indépendant de toute limite que le principe par lequel la vérité se distingue de son contraire? Il en est de même de la conception du bien et du juste. Le fond de cette conception signifie préférence, discernement, c'est-à-dire détermination, et aussi universalité et immutabilité. Dans l'ordre des idées mathématiques, les trois intuitions qui en sont la base, à savoir celles de nombre, de temps et d'espace, sont parfaitement caractérisées, sans réveiller toutefois dans l'esprit aucun nombre particulier, aucune étendue mesurée, aucune durée assignée. L'exemple de ces trois intuitions nous prouve également que le vague n'est pas la même chose que l'absence de limitation. Peut-il arriver à un homme de prendre jamais l'idée d'espace pour celle de temps, ou l'une de ces deux idées pour celle de nombre? Il y a donc entre ces deux idées un trait distinctif qui ne s'efface jamais; il y a un caractère auquel nul ne se trompe. Ces idées sont donc déterminées, sans regard pourtant à une limitation quelconque. Il en est de même de l'infini, qui se détermine par sa liberté, par sa puissance d'agir sur toutes les choses susceptibles de recevoir une limite, et comme pouvoir déterminant absolument illimitable. Les préoccupations des esprits cultivés à notre épo-

que, et la spécialité de leurs travaux leur font souvent perdre de vue l'importance des liens qui rattachent leurs sciences particulières à la science de la pensée humaine. Pourtant, soit qu'ils y pensent, soit qu'ils l'oublient, la clarté dont ils se vantent, à bon droit du reste, n'est pas encore la plus vive clarté; elle n'est pas le foyer de la lumière, elle n'en est qu'un rayon détaché. Lorsque quelques téméraires, désavoués d'ailleurs par les plus grands esprits dans toutes les sciences, non contents d'ignorer les choses de l'âme, vont jusqu'à prétendre que les sciences morales sont des chimères, et qu'il n'y a de certitude que dans les mathématiques et dans les sciences physiques, ils nous paraissent, dans l'ensemble des connaissances humaines, jouer le rôle qu'assument certains médecins praticiens et certains opérateurs à l'égard de la physiologie. Ces médecins et ces opérateurs regarderaient volontiers, sans trop oser le dire, la science générale des lois de la vie comme une spéculation oiseuse. Ils n'estiment que les faits appréciables à leur balance et à leur creuset. Ils oublient que ces faits où ils s'absorbent sont sous la dépendance des lois générales de la vie, dont ils font si bon marché. Permettez-moi à cet égard de me rappeler une anecdote que me racontait un de mes amis, jeune encore et déjà physiologiste savant et expérimenté. Cet ami assistait à une opération faite par une célébrité de la chirurgie. On endort le malade, et l'opérateur fait son œuvre avec une rare élégance, mais aussi avec un sang-froid trop imperturbable. Tout à coup, l'observateur physiologiste s'écrie : « Il n'y a plus de mouvements réflexes; voici la mort. » Et au même instant il s'empresse de faire cesser, non sans peine, les effets de l'agent anesthésique sur le malade trop bien endormi.

Ce que je veux conclure de là, ce n'est pas seulement la dépendance des sciences médicales et chirurgicales par rapport à la physiologie : c'est la dépendance de toutes les

sciences qui étudient les choses mortes ou qui n'ont qu'une vie empruntée par rapport à la science, qui étudie la vie à son principe, dans la pensée et dans le recueillement de la conscience. Les mathématiques, si exactes qu'elles soient, les sciences de la nature, si sûres qu'on les suppose de leurs expérimentations et de leurs inductions, n'ont pourtant pas, dans leurs procédés particuliers, le principe général de la méthode et l'évidence première qui autorise leurs démonstrations; il faut, pour qu'elles gardent leur vraie légitimité, qu'elles se subordonnent aux sciences morales, non pas pour transporter les procédés de l'ordre moral à l'ordre mathématique ou physique; ce serait aller à l'encontre même du grand principe des sciences morales, qui veut que l'on traite chaque objet, selon le concept clair qui nous le démontre, mais en restant fidèles à cette haute méthode, qui voit dans les lois extérieures des règles tracées par une suprême intelligence. L'esprit humain est comme le malade dans notre anecdote : il lui faut le secours des praticiens et des opérateurs. Qu'on endorme ses douleurs autant qu'on le pourra. Nous n'avons qu'à applaudir aux soins des savants, qui le distraient de bien des maux intérieurs en le soumettant à de robustes exercices, profitables aux arts et aux industries, et plus encore à la virilité de l'esprit, qu'elles exercent et qu'elles augmentent. Mais tous ces bienfaits sont subordonnés à une condition : c'est que les sciences particulières ne soient qu'une lumière de la pensée et de la conscience, de telle sorte que le centre d'où partent les rayons soit toujours placé plus haut que les objets extérieurs où ils reposent. Pour peu que le principe psychologique de la vérité soit subordonné à ses applications diverses, toute la perspective est changée : l'unité de la connaissance a disparu, et il n'y a plus que les formes extérieures de la réalité qui se laissent apercevoir; on tombe dans le matérialisme scientifique, on tue l'âme, on

n'opère plus que sur un cadavre. C'est le moment, pour les hommes qui tiennent à la vie de la pensée, de faire comme le jeune physiologiste : il est urgent d'arrêter les effets extrêmes de ces agents qui endorment la conscience ; il faut rendre l'esprit à l'idée de l'infini, comme au foyer qui ne se ranimerait plus, s'il pouvait jamais s'éteindre.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES DU COURS D'AGRICULTURE.

SEPTEMBRE 1863-64.

DATES.	THERMOMÈTRE.		VENT à midi.	ÉTAT DU CIEL.	PLUVIOMÈTRE.
					millim.
1	15°0	25°0	S.	Couvert.	
2	11,5	21,0	N.	Couvert.	
3	12,0	22,0	O.	Pluie.	14,0
4	15,5	21,5	O.	Nuageux.	
5	13,5	21,5	N.	Nuageux.	
6	18,0	23,0	O.	Beau.	
7	17,0	26,0	N.	Beau.	
8	17,0	27,0	N.	Beau.	
9	18,0	29,0	S.	Beau.	
10	19,0	26,0	S.	Beau.	
11	15,0	20,0	O.	Pluie.	31,6
12	11,5	18,0	N.	Beau.	
13	11,0	19,0	N.	Beau.	
14	11,5	21,5	S.	Beau.	
15	15,0	22,0	S.	Pluie.	5,0
16	16,0	23,5	S.	Pluie.	7,0
17	15,0	22,0	O.	Nuageux	
18	13,0	16,0	S.	Pluie.	24,5
19	11,5	18,0	S.	Pluie.	4,8
20	12,5	18,0	N.	Nuageux.	
21	15,5	21,0	O.	Nuageux.	
22	14,0	21,0	O.	Nuageux.	
23	14,0	20,0	N.	Beau.	
24	13,0	21,5	N.	Beau.	
25	14,0	23,0	N.	Beau.	
26	15,0	22,5	N.	Beau.	
27	13,0	23,5	S.	Beau.	
28	15,0	24,0	S.	Beau.	
29	15,0	24,0	S.	Beau.	
30	14,0	24,0	S.	Beau.	
	14,7	22,1		Pluie..........	86,9

Moyenne du mois : 18°4 — Évaporation.... 151,0

OCTOBRE 1863-64.

DATES.	THERMOMÈTRE.		VENT à midi.	ÉTAT DU CIEL.	PLUVIOMÈTRE.
					millim.
1	13°0	23°0	E.	Beau.	
2	14,0	23,0	N.	Beau.	
3	15,0	23,5	E.	Beau.	
4	17,0	21,0	S.	Pluie.	15,5
5	14,0	20,0	S.	Pluie, orage.	13,0
6	15,0	18,0	E.	Couvert.	
7	14,0	18,0	E.	Beau.	
8	12,5	19,0	S.	Beau.	
9	12,0	18,0	S.	Beau.	
10	9,5	15,0	S.	Beau.	
11	7,0	15,0	N.	Beau.	
12	9,0	16,0	N.	Beau.	
13	8,0	13,0	N.	Beau.	
14	10,0	14,5	N.	Beau.	
15	8,0	16,0	N.	Beau.	
16	7,0	15,0	E.	Beau.	
17	6,0	18,0	S.	Beau.	
18	9,0	18,0	S.	Beau.	
19	9,0	19,0	S.	Pluie.	2,4
20	12,0	18,0	N.	Beau.	
21	10,0	17,5	N.	Beau.	
22	12,0	14,5	O.	Pluie.	17,0
23	9,5	16,0	S.	Couvert.	
24	12,0	17,0	O.	Couvert.	
25	12,0	18,0	O.	Pluie la nuit.	1,5
26	11,0	15,5	S.	Pluie.	6,7
27	8,0	14,5	S.	Couvert.	
28	11,0	13,5	S.	Pluie.	8,5
29	10,5	16,0	S.	Nuageux.	
30	11,0	16,0	S.	Beau.	
31	9,0	16,0	S.	Beau.	
	10°8	17,2		Pluie..........	64,6

Moyenne du mois : 14°0 Évaporation.... 111,0

NOVEMBRE 1863-64.

DATES.	THERMOMÈTRE.		VENT à midi.	ÉTAT DU CIEL.	PLUVIOMÈTRE.
					millim.
1	11°5	16°5	S.	Pluie.	20,8
2	13,0	17,5	S.	Couvert.	
3	12,0	16,0	N.	Couvert.	
4	9,0	15,0	N.	Beau.	
5	6,0	13,5	N.	Beau.	
6	4,0	9,5	N.	Beau.	
7	1,5	3,0	N.	Couvert.	
8	1,0	4,0	S.	Couvert.	
9	0,0	5,0	N.	Couvert.	
10	0,5	7,0	N.	Couvert.	
11	3,0	9,0	S.	Beau.	
12	2,0	10,5	S.	Beau.	
13	4,0	10,0	S.	Pluie.	12,5
14	10,0	13,0	S.	Pluie.	30,0
15	8,0	13,0	O.	Pluie.	33,5
16	9,0	13,5	N.	Pluie.	1,5
17	8,0	15,0	S.	Pluie.	4,0
18	9,0	13,0	O.	Pluie.	2,0
19	6,0	11,5	S.	Nuageux.	
20	8,5	12,0	O.	Pluie.	21,5
21	8,0	10,0	N.	Pluie.	4,1
22	11,0	14,0	O.	Pluie.	6,3
23	10,0	12,0	S.	Pluie.	25,0
24	7,0	11,5	O.	Pluie.	8,0
25	6,0	8,5	S.	Pluie.	15,5
26	7,0	12,5	N.	Pluie.	9,8
27	7,0	12,0	N.	Pluie.	3,3
28	9,0	14,0	S.	Nuageux.	
29	7,5	12,5	N.	Beau.	
30	3,5	8,0	N.	Beau.	
	6,7	11,4		Pluie..........	197,8

Moyenne du mois : 9°0 — Évaporation.... 22,0

RÉSUMÉ COMPARATIF DE L'AUTOMNE MÉTÉOROLOGIQUE 1863-64.

(Septembre, octobre, novembre.)

	ANNÉE	
	1863-64.	Normale.
Température moyenne	+13°8	14°2
Plus haute température, le 9 septembre	29,0	»
Plus basse température, le 9 novembre	0,0	»
Jours de pluie	28	28
Hauteur d'eau tombée	331mill.3	249mill.3
Hauteur d'eau évaporée	284,0	»
Vent dominant à midi	N.	»

RÉSUMÉ DE L'ANNÉE.

	1863-64.	Normale.
Température moyenne	+13,6	13,7
Plus haute température, le 6 août	33,5	»
Plus basse température, le 5 janvier	— 7,5	»
Jours de pluie	80	107
Hauteur d'eau tombée	694mill.4	831mill.3
Hauteur d'eau évaporée	1268,0	1115,0
Vent dominant à midi	N. et S.	»

Le parcours total de l'échelle thermométrique a été, en 1863-64, de 41°, la différence entre — 7°5 et + 33°5.

Année moyenne, les rapports quotidiens de la chaleur et de l'humidité sont les suivants : chaleur, 13°70 ; humidité, 2mill.27. En 1863-64, ces rapports se sont ainsi établis : chaleur, 13°60 ; humidité, 1mill.80. L'année a donc été relativemt une *année sèche*.

Aug. PETIT-LAFITTE.

SÉANCE PUBLIQUE

du 8 juin 1865.

RÉCEPTION DE MM. BELIN-DE LAUNAY ET PAUL DUPUY.

Présidence de M. COSTES.

Le nombreux et brillant auditoire qui se presse dans l'enceinte et même aux abords de la salle, trop étroite pour une telle affluence, prouve une fois de plus la haute faveur dont jouissent à Bordeaux les solennités littéraires et scientifiques, et le vif intérêt de curiosité et de sympathie qu'y excitent tous les appels de l'Académie.

M. Henry Brochon, Maire de Bordeaux, et lui-même Membre résidant de l'Académie, siége au bureau, à la droite de M. le Président. S. Ém. Mgr le Cardinal Donnet, M. le Général Daumas, M. le Préfet, M. le Procureur général, se sont fait excuser.

M. le Président prie MM. Cirot de La Ville, Valat, Dégranges et Dezeimeris d'introduire les récipiendaires.

M. Belin-De Launay a le premier la parole, et prononce un discours sur *l'État et les Progrès des études historiques au XIXe siècle.*

M. Paul Dupuy, à son tour, traite *de la Nécessité des études métaphysiques.*

Ces discours sont écoutés avec une attention soutenue et vivement applaudis.

M. Costes répond aux récipiendaires, et fait ressortir tous les titres qui les désignaient au choix de la Compagnie.

Discours de M. BELIN-DE LAUNAY.

MESSIEURS,

Il y a une dizaine d'années que, dans une occasion pareille à celle qui me permet aujourd'hui de prendre la parole en public, je disais à une Compagnie à laquelle j'ai encore l'honneur d'appartenir : « Le professeur ne peut qu'employer les investigations des savants au profit de ses auditeurs, que coordonner et faire passer dans l'enseignement général les vérités particulières que d'autres ont eu le bonheur de mettre au jour. » Ce n'est donc pas un savant qui s'adresse à vous, mais un simple observateur, un collecteur de faits, cherchant avec conscience dans les travaux des autres, sans parti pris comme sans passion, les vérités qu'il est appelé à rendre vulgaires.

S'excuser ainsi de l'impersonnalité de ses travaux lui a paru d'autant plus nécessaire qu'il avait comparé le peu qu'il a fait aux livres et aux études par vous publiés, et qu'il se rappelait les discours de ses prédécesseurs immédiats dans votre Compagnie. Déjà lauréats tous deux de l'Académie de

Bordeaux, ils avaient en outre eu l'avantage, qui lui manque, de se présenter sous la garantie d'observations qui leur étaient particulières. L'un vous a exposé l'histoire de l'expérimentation dans une des sciences où elle est indispensable, dans l'art médical; l'autre vous a dit les rapports des beaux esprits qui ornaient votre cité au XVIe siècle. Ce sont des modèles qu'on désespère d'atteindre, quand le temps manque pour faire dans la science des découvertes importantes ou quand on n'a pas la plume d'un de ces écrivains qu'on serait heureux d'égaler.

Le sujet qu'a choisi votre récipiendaire n'est pas d'ailleurs de nature à le rassurer. Se renfermant dans le cercle des études auxquelles il a voué sa vie, il s'est proposé de dérouler sous vos yeux l'énumération et les résultats des études les plus considérables que les travailleurs de l'histoire ont faites depuis le commencement du XIXe siècle.

Permettez-lui d'abord de rendre hommage à ses contemporains. Quelle que soit la justesse des critiques qu'on peut adresser aux temps où nous vivons, ce n'est certes pas de paresse qu'on aura le droit de les accuser. Chaque siècle a, il est vrai, apporté son contingent au travail général des siècles; mais il est difficile d'affirmer que jamais aucun ait mis plus d'activité à éditer les documents historiques, à écrire des controverses à leur sujet, ou à s'en servir pour nous dépeindre le passé. Elle est telle que la vue de ces travaux, je ne dirai même pas pour celui qui se propose d'y chercher une synthèse, mais seulement pour celui qui doit se tenir au courant des publications spéciales, inspire la peur qu'on ne soit écrasé par le poids ou noyé par la marée toujours montante de l'innombrable quantité des livres qui sont publiés chaque année.

Cette activité est-elle stérile? Qui le prétendrait? Quoi! c'est lorsque l'histoire descriptive présente des noms contem-

porains, comme ceux des Guizot, des Thierry, des Barante et des Thiers, pour la France; des Cantu, en Italie; des Macaulay et des Alison, pour l'Angleterre; des Niebuhr et des Mommsen, en Allemagne; c'est alors (et nous n'avons cité que bien peu de ceux qu'on pourrait rappeler), c'est alors qu'on viendrait accuser de stérilité les études historiques au XIX[e] siècle?

D'ailleurs, le travail des historiens est au nombre des facultés de l'esprit humain les plus propres à rendre les générations solidaires les unes des autres et à compenser la brièveté des efforts de chacun, car il renoue sans cesse la chaîne que la mort brise toujours. Disons-le donc bien haut : l'ardeur avec laquelle on s'y livre aujourd'hui sera portée au compte des bonnes actions de notre époque.

Mais entrons dans notre sujet, et exposons les principaux progrès faits récemment dans le domaine historique (1).

Le siècle qui a précédé le nôtre avait vu, sans beaucoup les comprendre, de Guignes, écrire l'*Histoire générale des Huns* (1756), et les Jésuites traduire les *Livres de la Chine*. Il ne s'était guère intéressé qu'aux *Mille et une Nuits*. Peu lui importait qu'Anquetil Duperron mît en français le *Zend-Avesta* (1771), que Court de Gébelin entreprît la tâche gigantesque de décrire le *Monde primitif* (1773), et que Bailly aperçût merveilleusement, à l'*Origine des Sciences* (1777), un peuple habitant les hauts plateaux de la Tartarie, où il aurait inventé les arts, mais en ne laissant à ses

(1) N'étant ni de ceux qui croient savoir, ni de ceux qui nient qu'on puisse apprendre, l'auteur refuse ici toute autre responsabilité que celle des efforts qu'il a faits de bonne foi pour chercher à comprendre et à coordonner celles des opinions d'autrui qu'il a trouvées consignées dans la *Revue britannique*, le *Tour du Monde*, l'*Annuaire encyclopédique*, le *Galignani's Messenger*, le *Moniteur universel* et la *Revue de l'Instruction publique* des quatre dernières années. Il sollicite l'indulgence des savants.

successeurs que les éléments de ses connaisssances et d'obscurs souvenirs. D'une part, le XVIII[e] siècle était un peu frivole pour se plaire à l'érudition; d'une autre, il tirait trop aveuglément les conséquences des principes de sa grand'mère la Renaissance, pour s'aviser de dépasser les Grecs et les Romains. Presque dédaigneux de la Bible, d'Homère et d'Hérodote, il ne regardait guère au-delà du VIII[e] siècle avant J.-C., et consentait à peine, malgré la prédilection qu'avait eue Voltaire pour les brahmines, à s'occuper d'autres civilisations que de celles de Rome et d'Athènes.

Les premiers coups portés à l'indifférence ou aux préjugés qui cernaient les études historiques sont dus à l'expédition de Napoléon Bonaparte en Égypte et à des mémoires lus à l'Institut en 1801 par Petit-Radel. Ce savant signalait à l'attention publique des constructions qu'il appelait *pélagiques* ou *cyclopéennes*. Ses aperçus, contrôlés par Pouqueville, firent constater l'existence de fortifications ou lieux de refuge, qui, répandues de l'Asie-Mineure en Sardaigne, paraissaient antérieures aux constructions des Hellènes. Ainsi, on crut s'être ouvert des perspectives qui s'étendraient vers 2000 ans avant Jésus-Christ, en se fondant sur des monuments étrangers ou antérieurs à ceux des Grecs et des Romains.

Mais ces monuments étaient muets. Leur sens ni l'époque où on les avait élevés ne pouvaient être certainement connus, car il n'y avait rien ni personne qui les pût expliquer.

Quant à l'expédition d'Égypte, elle avait rendu populaires des pierres qui portaient elles-mêmes leur témoignage, mais qu'on n'interprétait point. C'étaient celles-là qu'il fallait faire parler. Leur langue, en 1821, fut devinée par Champollion. Glorieuse invention! Confirmée par les études réunies de l'Europe, développée avec une activité pareille à celle que le XVI[e] siècle avait mise à restaurer l'antiquité romaine et

grecque, elle a produit le magnifique résultat de donner à l'histoire des siècles antérieurs à Jésus-Christ une base solide, une chronologie qui est près d'échapper à la contestation.

Le second pas dans cette voie était de parvenir à lire certaines inscriptions dont on savait l'existence dans la Perse.

Déjà, en 1814, on avait fondé à Paris, pour la confier à Chézy, la première chaire de sanscrit qui eût été ouverte en Europe. Les érudits grecs et latins souriaient alors à l'idée de chercher les racines des idiomes classiques dans le sanscrit; mais peu à peu les preuves sont devenues si éclatantes, que l'histoire a dû, comme la philologie comparée, admettre que, dans des temps inconnus et lointains, les ancêtres des poètes homériques et des poètes des Védas ont vécu comme membres d'une seule race et n'ont eu qu'un même langage.

Mais, avant le triomphe de cette proposition, l'Allemand Grotefend, dès 1802, s'était mis à essayer le déchiffrement des singulières inscriptions en forme de clous dont l'aspect avait frappé, depuis le XVI[e] siècle, les rares Européens qui les avaient entrevues dans les ruines de Persépolis. Le Danois Carstens Niebuhr en avait rapporté une copie exacte en 1767. L'interprétation de ces énigmes eut un succès inespéré. On découvrit qu'elles offraient trois écritures différentes, et que la première, appelée proprement *persépolitaine,* appartenait à la langue zend, retrouvée par Eugène Burnouf. C'est alors que Rawlinson réussit à copier la grande inscription trilingue que conservent des rochers situés à l'est de Kermanchâh, près du village de Bisoutoun. Il en publia les trois textes successivement, de 1846 à 1855. Cela permit de déchiffrer la seconde écriture persépolitaine, la médique, dont on reconnut la nature touranienne, c'est-à-dire qu'elle faisait partie des langues de l'Asie centrale et septentrionale.

La troisième offrait toujours ses mystérieux problèmes; mais déjà un consul de France à Mossoul, en 1842, E. Botta, avait trouvé, à quelques kilomètres vers le nord-est de Mossoul, le palais de Sargoun à Khorsabad; en 1845, l'Anglais Layard mit au jour trois autres palais à Nimroud, au sud de Mossoul, dans les ruines de l'antique Kalah, et il déterra, en 1847, Ninive même, en face de Mossoul, sous les collines situées à la gauche du Tigre. L'émotion causée par ces révélations de l'Assyrie était à peine calmée, qu'on apprit le déchiffrement de la troisième écriture de Persépolis, qui n'était autre que l'assyrienne. M. Oppert, de 1859 à 1862, retrouvait la grammaire de cette langue et constatait qu'elle était de nature sémitique.

Vers le même temps, l'archéologie s'ouvrait de nouveaux horizons en Amérique par l'étude des monuments de Palenque, dont la description, dans les *Antiquités mexicaines,* fut achevée par de Saint-Priest en 1842. Cependant d'autres sciences, toutes récentes, lui fournissaient alors une assistance incomparable.

Jusqu'au XIX[e] siècle, si ce n'est les médailles, les monnaies et les inscriptions qu'on remettait en lumière, l'archéologie n'avait guère étudié que les monuments d'architecture. De nos jours, on a suivi les traces du travail humain jusque dans les entrailles de la terre.

Déjà l'étude des sépultures donnait de précieuses indications, lorsque, vers 1843, l'examen des amas de débris que les Danois appellent du nom peu poétique de *rebuts de cuisine,* c'est-à-dire l'examen des *kjoekken-moedding,* amenait C. Thomsen à diviser l'histoire primitive des races humaines en trois âges, ceux de la pierre, du bronze et du fer. Cette division, développée par Worsaae dès 1846, dans ses *Antiquités nationales en Allemagne,* se trouva, quelques années plus tard, affirmée par la découverte, dans les lacs

de la Suisse, des restes de villages bâtis sur pilotis. Les débris d'industrie qu'on en retira pouvaient se rapporter à un pareil ordre des âges. Ces *pfahlbauten* ont donné lieu, en 1860, au livre de Fr. Troyon *sur les Habitations lacustres* et à une partie des travaux de Morlot.

Mais suivons les savants dans l'intérieur de la terre. Personne n'a oublié le *Discours* de G. Cuvier *sur les Révolutions du globe,* ni la sensation qu'il a faite en 1820. Dix an plus tard, une féconde lutte, préparée par d'anciens dissentiments, s'engageait entre l'illustre auteur de ce *Discours* e son célèbre contemporain Geoffroy Saint-Hilaire. Tandis qu le premier affirmait que chaque âge géologique a ses être particuliers, nettement distincts de ceux qui peuplaient l monde aux âges précédents ou suivants, et que l'homme n' pas pu assister à la disparition d'anciennes espèces non plu qu'à l'apparition de nouvelles, l'autre prétendait que le règn animal a toujours continué à se métamorphoser suivant le milieux physiques et d'après les conditions diverses de climats et des pays où il a vécu. Pour preuves, Geoffro Saint-Hilaire montrait la disparition, depuis les temps histo riques assez récents, d'espèces figurées sur les monumen de la Grèce et qui ne se trouvent plus dans cette région l'aurochs, par exemple, ainsi que le lion de Bagdad. Depui ces divergences ont toujours été en s'accusant davantage d'un côté, restant fidèles à la croyance en l'action d'un Die personnel et créateur; de l'autre, tendant à faire admett l'action panthéistique des forces naturelles. L'opinion c Saint-Hilaire a prévalu, surtout hors de France, et l'on pe en voir le développement dans les doctrines d'un des mem bres les plus connus de l'école géologique d'Angleterre, d sir Ch. Lyell. En 1833, dans ses *Principes de Géologie*, c savant a fondé le système métamorphique, où il explique le modifications successives de la croûte terrestre, plutôt pa

des causes purement physiques et toujours agissantes que par de brusques convulsions de la surface du globe.

L'étude des terrains qui composent cette surface et des êtres qui s'y sont succédé, et qu'a reconstruits l'anatomie comparée, a fait de très grands progrès. En s'y livrant, on a trouvé des instruments de silex et des os cassés ou taillés, analogues à ceux qu'on observait dans les *kjoekken moedding* du Danemarck et dans les *pfahlbauten* de la Suisse. Leur gisement géologique a montré, sinon la date, au moins les circonstances vraisemblables et l'ordre probable des temps où avaient été produits ces documents du travail humain.

A partir de ce point, le géologue est devenu une espèce d'antiquaire dont les travaux ont dû être attentivement suivis par ceux qui s'occupent d'ethnologie et d'histoire. Les études ayant pour objet de présumer la durée des temps employés par les forces naturelles, soit à déposer les alluvions, soit à soulever et déprimer tour à tour les continents, soit à produire les révolutions extrêmes des climats qu'indiquent les érosions des glaciers sur la surface de notre sol et la présence de fossiles appartenant aux zones tour à tour glaciales ou torrides, ces études forment la base du calcul des siècles anté-historiques.

C'est donc avec l'aide de la géologie que la science anglaise, par exemple, a imaginé des hypothèses chronologiques trop curieuses pour n'être pas signalées, telles que nous les trouvons dans le discours prononcé par le professeur Philips, qui présidait la section de géologie dans la dernière réunion annuelle tenue à Bath par l'Association britannique. Il dit que le professeur Thompson, après mainte expérience sur le refroidissement des molécules métalliques et terreuses, a calculé que, pour passer de l'état de fusion à l'état solide, il avait fallu à la croûte terrestre un espace de quatre-vingt-dix-huit millions d'années. Le docteur Haughton y en ajoute un

milliard pour que les eaux de la surface aient pu, d'une température de 100 degrés, baisser à 45°, afin de devenir habitables. De plus, il suppose que, pour descendre de 45° à 25°, température de l'éocène supérieur dans les Iles Britanniques, il a fallu encore un milliard deux cent quatre-vingts millions d'années. En somme, il compte que la terre, en employant ses forces naturelles à ses transformations successives, aurait mis vingt-trois millions de siècles ou deux milliards trois cents millions d'années. Comment s'étonner ensuite que le professeur Philips s'écrie : « Toute la période humaine, telle que nous avons l'habitude de la considérer, n'est qu'une unité infinitésimale dans le vaste total des temps écoulés. »

Effectivement, mises en regard de ces deux milliards et demi, les trois cent mille années que sir Ch. Lyell et Morlot donnent à peu près à l'époque moderne sont bien peu de chose. Que sont donc alors les trente ou cinquante mille ans comptés depuis l'apparition du mammouth et de l'homme primitif? Quel état faire enfin de ces dix mille ans qu'on attribue approximativement au commencement des sociétés actuelles?

Reportons, si l'on veut, l'apparition de l'homme à la fin de la seconde période glaciaire que Morlot pose à cent dix mille ans avant Jésus-Christ. Les andouillers de renne qu'on a trouvés dans la caverne d'Eyzies, au département de la Dordogne, taillés en instruments ou sculptés artistement en manche d'arme, en peuvent paraître une preuve; mais qu'est-ce encore qu'un aussi petit chiffre en comparaison des deux milliards cinq cents millions que la libéralité britannique attribue aux formations successives des divers terrains?

Il est vrai qu'on peut demander quelle valeur a ce chiffre lui-même en présence de l'éternité.

Et cependant on est, en général, loin de consentir à une telle profusion d'années.

Par exemple, l'âge de la pierre, par lequel les savants font débuter les sociétés humaines, ne remonte guère en Suisse, selon Morlot, qu'à onze mille ans au plus ou huit mille ans au moins avant Jésus-Christ. Qu'est-ce que cela?

Nous dirons quelques mots de cette période; mais auparavant il est bon d'expliquer qu'en général on n'a pas prétendu qu'en tous lieux, à la même époque, l'âge du bronze ait succédé à celui de la pierre, ni l'âge du fer à celui du bronze. Comme les nobles généraux du XVIIe siècle étaient encore couverts d'armures complètes, bien que l'âge de la poudre à canon eût commencé en Europe trois siècles auparavant, de même certains usages ont fait continuer l'emploi des vénérables instruments de pierre jusqu'au milieu même de l'âge du fer, sans qu'on en puisse conclure que, dans certaines parties de l'Europe, l'âge de la pierre n'avait pas précédé de huit à cinq mille ans l'âge du bronze. Ne s'est-il pas prolongé, dans l'Océanie, jusqu'à l'arrivée du navigateur anglais Cook, bien que, dans certaines contrées de l'Asie, on ait travaillé les métaux même avant le déluge?

L'ouverture d'une ère doit donc être fixée sans considération des faits qui s'y continuent. Ce n'est pas de la fin des âges qu'il faut se préoccuper, mais de leur commencement dans chaque partie du monde, et même dans chacune des régions qui ont leur histoire à part. Quelle différence n'y a-t-il pas, même de nos jours, pour la civilisation, entre des lieux peu distants les uns des autres? Combien compte-t-on de parallèles entre les palais de Paris, les huttes des Lapons et les gourbis des nègres au Sahara? Or, les peuples sont plus isolés à mesure qu'on les recule davantage dans le temps.

D'ailleurs, quelle qu'ait été la longueur respective de chacun des âges suivant les pays, il est incontestable que

leur succession a été celle qu'ont trouvée les savants. L'âge de la pierre a précédé tout autre, et généralement celui du bronze est intermédiaire à ceux de la pierre et du fer.

Sous les fondations de Babylone, dans les terrains d'alluvion de l'Euphrate, on a découvert des silex taillés tout à fait pareils à ceux que contiennent les sables de Menchecourt, près d'Abbeville. La Suisse, l'Italie, le Danemark, l'Angleterre, l'Espagne et l'Afrique en ont présenté d'à peu près identiques. Les instruments et les armes de l'Océanie, ainsi que les disques de la Patagonie, ont servi à expliquer l'usage de ceux qu'on avait trouvés dans la France.

Morlot fait commencer en Suisse l'âge de la pierre des villages lacustres entre onze ou huit mille ans avant Jésus-Christ; mais ces silex taillés en Suisse, ainsi que ceux du Danemark, sont considérés comme récents par rapport à ceux qu'on a déterrés dans certaines parties de la Picardie.

Ce n'est pas seulement par l'examen des roches qui forment les étages des terrains modernes où les silex taillés sont enfouis, mais c'est aussi à l'aide de prétendus caractères qui distinguent ces instruments entre eux qu'on a établi une espèce de chronologie dans l'âge de la pierre, exactement comme si, pour former les périodes d'un âge du fusil, on le divisait suivant les diverses améliorations apportées à cette arme depuis l'arquebuse à mèche jusqu'à la carabine à capsule et à canon rayé. Par un procédé semblable, on a fait six ou sept subdivisions parmi les haches de pierre, dont le type le plus ancien est, à ce qu'on dit, celui qu'on découvre près d'Amiens ou d'Abbeville, et que Boucher de Perthes a signalé dès 1838.

Ce même savant, en 1863, a mis au jour une mâchoire humaine reconnue pour fossile en France et en Angleterre. On l'a rencontrée à 4 mètres et demi de profondeur dans les sables de Moulin-Quignon, qui, dit-on, reposent, comme

les graviers où sont les haches de Menchecourt, sur la craie, au point culminant des coteaux et parmi les restes les plus anciens du *diluvium* de la Somme.

L'important, à notre point de vue actuel, c'est qu'on ne rencontre aucun instrument de métal dans des situations aussi géologiquement anciennes que les armes et les outils de pierre. Après cela, que signifient les trouvailles de ces instruments mêlés à des débris contemporains de César ou en compagnie d'une médaille de Faustina descendant jusqu'à cent quarante-un ans après Jésus-Christ, ou même recélés dans des sépultures franques? N'y en a-t-il pas aujourd'hui qui, comme nous l'avons déjà dit, sont à l'usage des populations de la Polynésie? Rien ne prouve mieux l'antiquité des instruments de pierre que le respect dont les anciens les honoraient dans leurs cérémonies religieuses. Les Galles ou prêtres de Cybèle, pour certains rites de leur religion, et les Cholchytes de l'Égypte, pour ouvrir les cadavres qu'ils embaumèrent tant que dura le culte pharaonique, n'en ont jamais eu d'autres.

Ainsi, il a existé, dans toutes les parties du monde, une période plus ou moins longue où les hommes ont employé des instruments et des armes en pierre. Et certes, nulle part, ils n'ont dû inventer promptement l'art de les tailler.

Celui de fabriquer le bronze n'a été trouvé que longtemps après, du moins en Europe. Effectivement, les hypothèses, celles qui fondent leur audace sur quelques données scientifiques, ne mettent guère l'apparition du bronze, en Suisse, qu'entre trente et quarante siècles avant Jésus-Christ. On s'étonnera sans doute encore de cette antiquité, car les traditions historiques ne font remonter l'arrivée des Phéniciens en Gaule que vers le XIII[e] siècle. Mais le bronze, dont se sont si longtemps servi les Phéniciens, les Égyptiens, les Grecs et les Romains, a pu être connu en Suisse par une

autre communication que par celle des Phéniciens. L'étain et le cuivre dont il est composé sont des métaux faciles à fondre ([1]) et abondants en Perse et dans les Indes : là, le bronze a pu être découvert de bonne heure par les ancêtres de ces Galls ou Celtes qui, dans le XVI[e] siècle, ont envahi les pays ibéro-hispaniques.

En effet, il paraît certain que les Aryas, avant leur départ de la Bactriane, avaient la connaissance du bronze. L'invasion des tribus asiatiques, qu'on désigne vaguement sous le nom de *Celtes,* l'aurait apportée en Europe en refoulant violemment sur son passage les populations de l'âge de la pierre. Ce qu'il y a de positif, c'est que la Suisse a des villages lacustres de l'âge du bronze. Le silence des écrivains classiques, au sujet de ces constructions sur pilotis, pourrait faire croire qu'elles n'existaient déjà plus de leur temps, si l'on n'était pas assuré que César, qui a vu les alignements de Carnac, n'en a pas dit un mot.

De même que l'emploi de la pierre à la confection des instruments s'est, à plusieurs égards, perpétué à travers de longs siècles, ainsi l'âge du bronze ne s'est terminé, à proprement parler, que lorsque a été connu, dans des temps presque actuels, l'art de couler le fer.

Et cependant, plus on regarde vers l'Orient, et plus on voit que l'art de forger, sinon de couler, le fer recule aussi vers l'origine des sociétés. La Bible dit que, dans la huitième génération des descendants d'Adam par la lignée de Caïn, Tubalcaïn fut fondeur et forgeron de toute espèce d'instruments en bronze et en fer. C'était avant le déluge.

([1]) Il ne faut au pyromètre de Wedgwood que 3 degrés au plus pour fondre l'étain, le zinc et le plomb, et 27° pour le cuivre. Le fer en exige 130°. Tout le monde sait que le 0 de ce pyromètre répond à 580°55 du thermomètre centigrade, somme qu'il faut accroître de 72°22 du même thermomètre par chaque degré du pyromètre

Un des hymnes des Védas s'écrie : « Les ancêtres ont façonné les formes divines comme l'ouvrier façonne le fer. » N'est-ce pas une preuve que les Aryas, avant que leur famille orientale quittât la vallée de l'Oxus pour aller, à travers celles des Cinq-Rivières, dans la vallée du Gange, connaissaient le fer? Cette antiquité va-t-elle à trois mille ans avant Jésus-Christ? Il le faudrait bien. Pourtant beaucoup de savants croient que le travail du fer n'a été importé au centre de l'Europe que par les Kimris.

Cette opinion est contraire à celle qui admet que les hommes armés du fer ont longtemps précédé l'invasion romaine, à l'est du Rhin, quoiqu'on n'ait jusqu'ici constaté en Suisse que l'existence d'un seul village sur pilotis de l'époque du fer. Il est près de Tène, sur le lac de Neufchâtel.

Bien plus, reconnaissons-le, l'Europe septentrionale et occidentale place généralement l'âge du fer après l'invasion romaine.

Quant à l'étude des monuments, elle conduit à des conséquences assez semblables à celles qu'on tire de la diversité des matériaux employés à la fabrication des instruments et des armes.

Ainsi, les pierres levées, les menhirs isolés ou groupés, formant des rangs ou des cercles appelés *kromlechs;* les pierres disposées en autel ou *dolmen,* toutes celles qu'on qualifie de *monuments druidiques,* se trouvent dans les cinq parties du monde, et, de nos jours encore, sont quelque part le théâtre ou l'objet de rites religieux.

Abraham en dressait pour conserver la mémoire des promesses faites par Dieu; le canton où a eu lieu, en Syrie, la mort de Moïse, non loin du mont Nebo, en est couvert; cinq énormes pierres s'élèvent au milieu des steppes dans la vallée de la Kora; et la région de Coïmbétour, au Dékan méri-

dional, en est parsemée. Si, de l'Asie nous passons en Afrique, nous en trouvons un champ au sud-ouest de Constantine, et M. Lejean vient d'en voir dans la haute Nubie. L'Amérique même en montre au Mexique et dans l'État de New-York. L'Europe, à l'exception du centre, en a des quantités étonnantes. Les rives de ses fleuves et le littoral de ses mers en sont hérissés, pour ainsi dire. Dans les régions septentrionales, la Suède, le Danemark, les côtes de la Baltique, la Hollande et les Iles Britanniques; dans les contrées méridionales, le Portugal, la Corse et la Crimée, en montrent autant qu'on en connaît en France. Pourquoi les a-t-on élevées? D'après leur forme et leur nombre, on dit que ce sont des temples, des lieux d'assemblée nationale, des monuments rappelant les frontières, les conventions ou les alliances; des tables de sacrifice et d'offrande, des marques funéraires, et enfin des idoles. Voici dix ans à peine que, dans le Gandouana, grand district montagneux de l'Indoustan, entre les sources de la Nerbudah et de la Mahamédy, chaque canton avait encore ses trois grosses pierres servant d'idoles qui recevaient des offrandes, et au pied desquelles on immolait des victimes humaines, pour obtenir de la divinité la santé et les riches moissons (1). En Europe, les Scandinaves ont continué à dresser des monuments druidiques jusqu'à leur conversion au christianisme, c'est-à-dire jusqu'au IXe siècle.

Ce qu'il importerait donc ici de connaître, c'est encore l'époque où l'on a commencé à les élever.

En Danemark, on les croit postérieurs à la formation des *kjoekken-moedding* et contemporains de l'âge du bronze. En France, M. Bertrand les considère comme antérieurs aux Celtes et comme étant l'œuvre de populations entrées par l'Ouest en longeant l'Océan, et qui auraient pénétré dans

(1) *Tour du Mo*[illegible]e semestre de 1864, p. 339.

l'intérieur en remontant le cours des fleuves. Mais, si ces monuments ont été dressés à l'aide d'outils de bronze, comment fera-t-on concorder leur élévation antérieure à l'arrivée des Celtes et l'importation du bronze concédée à ces tribus?

L'état actuel des connaissances ne permet donc encore à ce sujet que des hypothèses.

Quant aux monuments qui portent des inscriptions, on n'en connaît qu'un auquel on puisse attribuer certainement une antiquité reculée : c'est la tombe du roi Snéfrou, avant-dernier roi de la troisième dynastie égyptienne, que M. F. Lenormant quote au plus bas à 3730 ans avant Jésus-Christ. Cette date est d'autant moins attaquable, que la chronologie égyptienne est la seule où l'on connaisse exactement la valeur des années qu'elle emploie; elle est d'autant plus remarquable, qu'à cette époque la civilisation de l'Égypte était déjà aussi complète qu'au temps de la domination romaine.

En l'établissant au plus bas possible, M. F. Lenormant accompagne la date d'une déclaration que nous allons répéter : « Je crois plutôt les faits positifs que les plus ingénieuses combinaisons des commentateurs. Un des érudits les plus éminents de ce siècle, et qui était en même temps un grand chrétien, Silvestre de Sacy, avait coutume de dire : « On » s'inquiète de la chronologie biblique et de son désaccord » avec les découvertes de la science moderne. On a tort, car » il n'y a pas de chronologie biblique [1]. »

Les monuments nous reportent à l'invention de l'écriture. Idéographique, c'est-à-dire exprimant l'idée par des symboles ou des hiéroglyphes; phonétique, ou reproduisant les sons

[1] *Le Musée de Berlin. Revue britannique;* mars 1863. — Je me permettrai de recommander la lecture du remarquable travail que M. J. Trouessart, de la Faculté des sciences de Poitiers, vient de publier sur *Galilée*. Il contient plusieurs raisonnements qui seraient applicables ici.

des mots par des caractères syllabiques ou alphabétiques; cunéiforme, ou rendant la pensée par une combinaison des systèmes précédents; quelle qu'elle soit, l'écriture pourrait, par ses modifications, servir aussi à établir des ères historiques. Mais, si l'on en croyait Troyon, un peuple ne connaîtrait ordinairement l'écriture que lorsqu'il est capable d'extraire et de travailler le minerai de fer. Voilà une proposition bien absolue. Pour l'admettre, il faudrait reculer peut-être jusqu'au delà du XLe siècle avant Jésus-Christ l'emploi du fer en Égypte. D'ailleurs, à première vue, on ne saisit guère quel rapport il existe entre la fabrication du fer et l'invention de l'écriture, ni pourquoi ces deux connaissances n'auraient pas pu être communiquées par des peuples différents.

Quoi qu'il en soit, les Persépolitains ont probablement reçu leurs caractères des Arias orientaux. Les Assyriens ont exprimé leur langage sémitique avec une écriture que leur avaient communiquée les Médo-Scythes, bien que ceux-ci aient parlé une langue touranienne.

Il est vraisemblable que les Aryas orientaux habitaient encore le Pendjaub lorsqu'ils ont écrit les Védas, conservés déjà depuis un temps immémorial par la tradition sacerdotale, et que cette compilation s'est faite au moins une vingtaine de siècles avant Jésus-Christ.

Cette ère, qui paraît assurée, a de l'importance; surtout parce qu'on espère arriver à connaître la civilisation des ancêtres de ces Aryas au moyen de la philologie comparée.

En effet, la philologie, après avoir repris sérieusement une théorie dont avait plaisanté le XVIIIe siècle et affirmé, en 1857, dans un livre de M. A. Pictet, l'*Affinité des langues celtiques avec le sanscrit,* a mis toutes ses ressources au service de l'histoire. Ainsi, M. Max Muller a étudié la *Philologie comparée des langues indo-européennes par rapport à leur influence sur la civilisation primitive de l'humanité,*

et, de 1859 à 1863, M. Pictet s'est efforcé de restituer les mœurs et les sciences des Aryas, en recherchant les *Origines des Européens*.

Voici les principes d'après lesquels procède la philologie comparée dans ses applications à l'histoire. Un mot exprimant nécessairement une idée, un être ou un fait, il y a lieu de croire, en rapprochant les radicaux des langues européennes et ceux du sanscrit qu'on saura les idées et les faits connus de nos ancêtres, c'est-à-dire l'état de la civilisation des Aryas, avant leur sortie de la Bactriane ([1]). En employant ce système jusqu'à des limites légitimes, M. Pictet a trouvé qu'alors les Aryas n'étaient pas divisés en castes; ils connaissaient la charpente, le bronze et le fer, et se construisaient des refuges fortifiés; ils étaient à la fois sédentaires et pasteurs; ils se paraient de bijoux, avaient en horreur la viande crue, boulangeaient la farine et faisaient des boissons fermentées. Leur supériorité morale s'annonçait déjà par leur constitution de la famille, fondée sur la monogamie, sur une espèce d'égalité dans le ménage et sur la communauté des travaux pour tous les membres qui la composaient.

Les Aryas ne sont-ils pas ce peuple inventeur primordial des arts, ce peuple qu'avait deviné le génie de Bailly?

A quelle époque ont-ils commencé à sortir de la Bactriane dans la direction du sud-est? C'est, à vrai dire, ce qu'on ignore. Seulement, on remarque qu'au XI[e] siècle, les flottes de Salomon rapportaient des denrées désignées par des noms sanscrits, d'où l'on conclut que les Aryas avaient occupé l'Indoustan assez de temps dès lors pour avoir imposé leur lan-

([1]) Dans un travail remarquable et qui remonte à 1854, un de nos collègues, M. Baudrimont, avait déjà tenté de restaurer, d'après la langue, les caractères ethnologiques et les mœurs des Basques actuels, l'*histoire des Basques primitifs*.

gue au littoral. Si l'on rapproche cette hypothèse de celle qui met la rédaction des Védas avant l'occupation de l'Indoustan et quinze siècles environ avant la réforme boudhique, comme le suppose Emile Burnouf, on peut ranger ce grand départ vers le XVIII[e] siècle. Mais quelle hypothèse faire pour l'époque des migrations de ceux des Aryas qui se dirigeaient vers l'Ouest, c'est-à-dire des Perses, des Celtes et des Germains? Peut-on, de ce côté, la rapporter à d'autres faits que la haute antiquité du bronze en Suisse et que l'invasion de l'Espagne par les Celtes vers l'an 1500? Nous ne le pensons pas.

La philologie dit que l'Aryak a enfanté le sanscrit, langue de l'Indoustan; le zend, langue de la Perse; le celte et le théotisque, ainsi que les langues gréco-latines. Ce groupe des langues âryennes, mères de celles que nous parlons aujourd'hui, a une certaine parenté avec les langues sémitiques. De ces deux grandes familles d'idiomes, l'âryenne et la sémitique, on sépare, d'un côté, le chinois et ses dialectes; de l'autre, les langues touraniennes. Pour M. Rawlinson, toutes les langues de l'Europe, qui ne sont ni sémitiques ni âryennes, sont d'origine touranienne. Parmi ces dernières, on range celles des Basques, des Lapons, des Finnois, des Esthoniens, des Maggyars et des Turcs, en Europe; des Turcomans, en Asie, et, pour une partie du moins, les langues des peuples que l'antiquité confondait sous le nom de Scythes. Mais voilà tout ce qu'avance la philologie, et, si ce peu suffit à de certaines divisions ethnographiques, il n'est pas de nature à fournir la moindre base chronologique.

L'étude des sépultures européennes conduit encore à des résultats analogues. Les cadavres de l'âge de la pierre sont, dit-on, déposés dans des cercueils de pierre, assis, les jambes et les bras pliés, comme les momies dessinées au Pérou par M. Paul Marcoy; ceux de l'âge du bronze sont brûlés et enfouis sous des *tumuli;* enfin la Germanie n'a que des

sépultures où sont confondus les instruments de métal et de pierre. Voilà bien des généralisations, sinon déjà reconnues erronées, du moins hâtives apparemment, et dès que l'on considère l'état peu avancé de ce genre d'observations. Incontestablement, l'histoire n'en peut tirer que des indices beaucoup trop incertains.

L'anthropologie est-elle plus heureuse ou plus avancée dans ses découvertes?

Elle dit, en Danemark, qu'à l'époque des *kjoekken-moedding* et de l'âge de la pierre, quand le pin d'Écosse était l'arbre principal du pays, l'homme avait le crâne des Lapons. En France, elle trouve qu'à l'époque du renne, quand l'homme sculptait avec tant de soin et d'adresse le manche d'arme trouvé dans la grotte d'Eyzies (Dordogne), c'est-à-dire avant les villages lacustres de la Suisse et les monuments appelés druidiques, les mains étaient plus petites que celles de nos contemporains. La mâchoire déterrée à Moulin-Quignon a paru présenter aussi des caractères semblables à ceux des mâchoires des Esquimaux. L'anthropologie croit donc que la race primitive a été petite; elle s'apitoie sur sa faiblesse, sur le mal qu'elle a eu à se défendre contre les rigueurs d'un climat glacé, où, devant mettre un mois, avec ses outils de pierre, pour abattre un arbre (à moins qu'elle n'y employât le feu, ce qui est vraisemblable), elle ne pouvait construire que des cabanes de jonc, de chaume et de pizé, et contre les attaques de grands et nombreux carnassiers, qu'elle ne pouvait combattre qu'avec des armes insuffisantes. D'autres fois, se fondant sur des indices différents et comparant la conformation de certains crânes découverts en compagnie de coquilles qui n'existent plus que dans le Nil, d'os d'hippopotames et d'éléphants d'Afrique, elle pense que l'Europe a été occupée d'abord par des nègres. Le mot d'abord peut être de trop. La chaleur, à la surface du globe et dans nos pays,

compte parmi ses causes l'altitude. Or, Lyell croit avoir établi que l'altitude de nos régions occidentales a plusieurs fois varié notablement. Durant le pliocène, c'est-à-dire la période la plus moderne de l'époque tertiaire, les Iles Britanniques, couvertes jusque dans le Norfolk d'une forêt de pins d'Écosse, comme le Jutland au temps des *kjoekken-moedding,* étaient rattachées au continent, l'altitude de l'Europe occidentale ayant alors 600 pieds de plus qu'actuellement. Puis, à la suite d'un affaissement de 1,500 à 2,000 pieds, les Iles Britanniques ont été totalement submergées. Quand elles se sont relevées, la période post-pliocène de l'époque quaternaire était commencée, et ces îles ont été couvertes d'une couche ininterrompue de glaces épaisses, comme au Groenland, de plusieurs milliers de pieds. Le soulèvement continuant, ces îles se sont, pour la deuxième fois, réunies au continent. Puis, séparées de nouveau par un affaissement qui les a abaissées de 400 pieds, elles se sont lentement remises au niveau actuel. Ceux qui admettront ces conclusions, qui croiront à ces déformations haussantes ou abaissantes de la surface du globe, n'auront plus qu'une question à se faire : l'altitude a-t-elle assez de puissance pour que, si elle est élevée, les hommes soient pareils aux Esquimaux, qui, dans des conditions analogues de climat, peuplent encore les terres glacées de la mer polaire? pour que, si elle est basse, les hommes ressemblent aux nègres, qui vivent au milieu des marécages de la zone torride? Peut-être aimera-t-on mieux, avec M. E. Burnouf (1), et tout en admettant l'unité de l'espèce humaine, croire à une succession chronologique des races, accepter comme des faits que les premiers hommes, étant noirs, ont été subjugés plus tard par les jaunes, auxquels, en définitive, ont succédé les blancs? Ces systèmes

(1) *Revue des Deux-Mondes*, 1er décembre 1864.

nous paraissent bien peu fondés sur des faits suffisamment avérés.

Quant à la petitesse des hommes de l'âge de la pierre, cette conclusion, tirée de la forme des bracelets ou des manches d'armes ou d'outils, n'est pas assise sur des documents suffisants. La poignée des armes des Indiens et des Chinois actuels et le diamètre de leurs bracelets sont trop petits pour les mains et pour les bras de nos soldats d'Europe. Mais cela ne prouve que la finesse des extrémités et non la petitesse de la taille des Orientaux, car ils sont aussi grands que nous.

D'ailleurs si, comme on l'affirme, les langues touraniennes étaient celles de l'âge de la pierre, et si les peuples qui parlent aujourd'hui ces langues dans notre Europe sont les Basques, les Hongrois, les Turcs et les Lapons, il est impossible d'admettre en principe, excepté pour les derniers, que ces hommes, aux cheveux et aux yeux noirs, aient été moins beaux et moins forts que les autres.

A ceux de l'âge du bronze et de l'époque du chêne au Jutland, l'anthropologie attribue un crâne plus allongé et plus développé qu'aux précédents. C'est, dit-on, la race aux langues âryennes ou indo-germaniques, langues parlées à présent depuis l'embouchure du Brahmapoutre jusqu'au littoral de l'Océan atlantique. Qui le croirait, à ne considérer que les caractères physiques? Quoi! les grands corps blancs, les cheveux blonds et les yeux bleus des Galls et des Germains, sont-ce là les propriétés du rameau indien? De ces cipayes qui, à Meerout, massacraient tous les individus à yeux bleus? Des rameaux grecs et latins? D'où vient alors l'effroi que sentirent les Romains au premier aspect des étranges armées gauloises, lorsqu'ils les rencontrèrent près de l'Allia? Accepterons-nous donc, avec ceux qui étudient les sépultures antiques de la Germanie, qu'il y ait eu au centre de l'Europe une race primitive connaissant les métaux avant

l'arrivée des Aryas? C'est l'opinion d'Omalius d'Halloy. Ne trouvant en Asie aucune espèce douée de cheveux blonds et d'yeux bleus, il suppose l'existence d'une race germanique particulière, civilisée longtemps avant l'invasion des Aryas et les temps gréco-latins. La filiation des langues indo-européennes n'attaquerait pas, suivant lui, d'une façon suffisante l'hypothèse de ces Germains primitifs. Mais alors, d'où viendraient nos Bas-Bretons et nos Gallois, nos races blondes aux yeux bleus, qui parlent encore à peu près le sanscrit? Admettrons-nous, au contraire, l'avis de M. Trémaux? Il prétend que les influences du sol sont assez puissantes pour transformer les caractères physiques de l'homme selon l'état géologique du canton qu'il habite, au point que ses familles seront plus blondes et plus belles à mesure que le terrain qu'il foule est de formation plus récente. En ce cas, on se retrouverait en présence de questions géologiques, et il resterait à prouver que l'alluvion des vallées du Gange, de l'Euphrate, du Nil et du Rhône est plus ancienne que celle des vallées de la Seine, du Rhin et de la Tamise, ou même que les granits de l'Armorique; à expliquer pourquoi, sur des terrains de formation pareille, ici l'homme a les yeux bleus et les cheveux blonds, là il les a noirs.

La science ne fait que de naître. Il n'y a pas trois quarts de siècle que l'homme s'est mis à fouiller la surface du sol qu'il habite, à en sonder les profondeurs pour en connaître la composition et se rendre compte des dépôts de toute sorte qu'il recèle. Attendons que la géologie et la paléontologie, que toutes les sciences qui s'occupent à comparer les diverses familles humaines et leurs langages, grandissent, passent de l'enfance à la virilité et donnent des témoignages assez réellement nombreux pour que l'histoire puisse y trouver quelque certitude.

Jusque-là, l'histoire n'admettra qu'un petit nombre de

propositions générales qui lui semblent acquises. Les voici à peu près. Avant l'époque historique, la terre a été sujette à des transformations nombreuses, brusquement accomplies par le Dieu créateur ou prolongées durant une quantité d'années incalculable, parce que l'action divine peut ne pas s'accomplir selon les calculs humains. Les dernières de ces transformations ont eu lieu après la création de l'homme. Pendant fort longtemps, l'homme n'a pas eu à sa disposition d'armes ni d'outils autres que ceux qu'il faisait avec le bois, les os et la pierre. Suivant les localités, cet âge de la pierre a duré même jusqu'aux temps actuels. La découverte de la métallurgie a été généralement tardive. Les métaux les plus faciles à extraire et à façonner ont été travaillés les premiers, comme le cuivre et l'étain l'ont été avant le bronze, qui en est composé. Celle du fer, à l'exception d'une région de l'Asie, où elle est anté-diluvienne, a été relativement récente, et n'est devenue réellement civilisatrice que depuis qu'on a réussi à fondre le fer. Cependant, rappelons-nous que, dans l'Océanie, la possession d'un seul clou de fer obtenu des Européens constituait la fortune d'un chef, qui louait à ses compatriotes un instrument dont ceux-ci trouvaient l'usage merveilleux, en le comparant à celui des outils d'os et de pierre qu'ils avaient connus jusqu'alors. Cela nous amènera à nous demander quels progrès les hommes peuvent faire, à présent qu'ils ont à leur service et la vapeur et l'électricité.

La chronologie doit se contenter aujourd'hui des problèmes qu'elle a résolus. Elle a reculé la liste des rois et l'étude de la civilisation, dans la basse vallée du Nil, jusque vers quarante siècles avant Jésus-Christ; elle a posé pour jalons d'une future histoire la liste des fonctionnaires éponymes de Ninive, déchiffrée en 1862, et qui remonte à dix siècles avant Jésus-Christ. Maintenant, elle attendra d'autres découvertes et prendra patience. Les travailleurs sont à l'œuvre.

Quant aux races humaines, l'histoire admet l'unité de l'espèce, que ne peuvent détruire quelques légères différences de crânes ni les nuances de la peau, comparées à la ressemblance des genres de bimanes, ressemblance sûrement confirmée par la commune possession de certaines facultés, telles que les sentiments moraux de la religion et du droit, l'usage de la parole, la liberté spirituelle, qui expose l'homme à l'erreur et au mal, mais le rend capable de la vérité et du bien; enfin la puissance de tradition, qui continue les souvenirs, conserve au profit des descendants l'expérience des ancêtres et fait du passé le trésor et l'arsenal de l'avenir.

Si, pour la plupart, les Européens appartiennent aujourd'hui, non par les caractères physiques, mais par la civilisation, aux postérités des Sémites et des Japhétiques, n'est-ce pas l'accomplissement des promesses faites à cette race audacieuse de Iapet, dont le type, chez les Hellènes, était Prométhée? à cette race pour laquelle Noé avait prié Dieu de dilater Japhet, de le faire habiter en frère sous les tentes de Sem et de lui soumettre Chanaan? Les fils de Japhet, par leurs religions, leurs idées, leurs sciences et leurs arts, sont en train de conquérir le monde.

Reconnaissons cependant que l'histoire est loin encore d'un savoir, je ne dirai pas complet, mais suffisant, malgré les récents progrès où la France a une belle part. C'est la France, en effet, qui a ressuscité, avec l'assistance de l'Allemagne et de l'Angleterre, l'Égypte et l'Assyrie; elle aide l'Angleterre et l'Allemagne à rappeler au monde l'Inde antique. Sera-t-elle aussi heureuse en Cochinchine? Les magnifiques ruines qu'on y trouve, comme celles d'Ongkor-Ouat, lui livreront-elles le secret de la nation qui les a élevées? Réussira-t-elle au Mexique? Au milieu des Palenques, des innombrables ruines que recouvre souvent, dans l'Amérique centrale, une luxuriante végétation, retrouvera-t-elle le passé,

la religion et les mœurs de peuples aujourd'hui disparus?

D'ailleurs, sans sortir des limites de la France, que de problèmes encore? Qui a déchiffré l'inscription déterrée à Alise-Sainte-Reine, en 1839, et restée inintelligible, malgré ses superbes caractères romains? Les noms et les bas-reliefs de l'autel qu'ont élevé les mariniers parisiens seront-ils bientôt clairement expliqués? Qu'est-ce que cette ville dont les ruines considérables viennent d'être mises au jour dans la forêt de Compiègne, au mont Berny, et que M. de Longpérier propose, sans doute avec beaucoup de raison, d'appeler Mediolanum? S'est-on mis d'accord sur l'emplacement d'Alesia? Les savants ont-ils retrouvé la coïncidence des lieux modernes et de ceux que nomment les *Commentaires de César?*

Enfin, si nous descendions vers nos temps, jusqu'à ceux mêmes dont les années sont composées de nos jours, où nous avons vu les faits s'accomplir sous nos yeux, ne trouverons-nous pas ici encore les différences les plus flagrantes entre les témoignages, et surtout entre les explications données par les contemporains?

Non, l'histoire ne sait pas tout.

Les ignorances ne seront jamais sans doute complètement dissipées; les hypothèses sur nos origines n'arriveront pas, pour la plupart, à l'état de vérités générales; les différences d'opinion sur les faits et sur les hommes, même les plus connus, sont inévitables. Soit! Mais alors, que devient la certitude historique?

D'abord, ne condamnons pas absolument les hypothèses. Elles viennent de nos facultés de généralisation et d'induction. Si les connaissances constituent une science, c'est grâce à la généralisation. Quant à l'induction, sans elle, nous ne nous servirions de nos sens que d'une façon instinctive; nous ne croirions ni à la réalité des âmes ni à celle des corps; nous laisserions vides et l'espace et le temps; nous

n'aurions ni astronomie, ni histoire; nous ne croirions pas à Dieu. Ne rejetons donc pas les hypothèses.

Il est vrai que plusieurs, surtout de celles qu'a enfantées l'Angleterre, paraissent dues à l'abus de l'induction et de la généralisation. Qu'importe? La médecine a des remèdes qui sont des poisons. Le droit ne peut-il pas être porté jusqu'à l'injustice? Les vertus ne peuvent-elles pas, par l'exagération, être changées en vices et en causes de crimes? Tous les instruments, toutes les armes et tous les raisonnements logiques peuvent être également employés au bien ou au mal. Si l'esprit humain, obligé par nature à observer les faits l'un après l'autre, souffre de ne pas les comprendre, et s'il n'y peut parvenir qu'en réunissant ses connaissances fragmentaires pour les comparer et en tirer une conclusion, toujours hâtive et souvent erronée, le condamnera-t-on à l'inactivité parce qu'il peut tomber dans l'erreur? Ce serait dire à l'enfant : tu ne te tiendras debout que quand tu sauras marcher. Chaque erreur corrigée est un degré qui rapproche l'homme de la vérité qu'il peut atteindre. Donc, au lieu de nous en effrayer, étudions les hypothèses, apprécions-les, tirons-en les parcelles de vérité qu'elles peuvent contenir, pour les verser au trésor des connaissances acquises.

Quant aux contradictions, elles n'ébranlent la certitude historique que si elles modifient les faits; mais, une fois la correction acceptée, la certitude n'en devient que plus grande. Les diversités d'appréciation n'y peuvent rien. Livrée à toutes les influences qu'exercent sur notre jugement les passions et les faiblesses de nous-mêmes et de ce qui nous entoure, l'appréciation sera toujours ouverte à la discussion et soumise au caprice. Le fait ne l'est pas. Aucun des faits réels de l'histoire n'est plus attaquable que les faits des sciences d'observation et d'expérimentation. Si ces dernières sont incessamment bouleversées, renouvelées et refaites à mesure



qu'on y invente des fragments de la vérité, personne n'a osé en conclure qu'elles ne fussent pas des sciences ni qu'elles n'eussent pas leur degré de certitude. Il en doit être ainsi pour les sciences historiques.

Mais le fait, s'il a cette force, a aussi le tort d'être aussi sec qu'il est brutal. C'est de l'hypothèse et du jugement qu'il tire ses attraits. Lorsqu'un savant cherche à comprendre les faits, il les voit peu à peu se ranger en ordre et prendre une forme systématique. La passion le gagne. Alors, il reconstruit les époques et la civilisation.

Gardons-nous de décharner la science; n'ôtons pas ses attraits au travail. Cette maladie des sociétés modernes, la mélancolie, si graphiquement personnifiée dans Renée, n'a de meilleur ni de plus vrai remède que la course passionnée à la poursuite des faits scientifiques ou historiques. Il y a plus de deux ans, M. de Rougé terminait, devant l'Institut, un de ses rapports par des paroles qui rentrent admirablement dans notre sujet : « Quand vous avez clairement aperçu une erreur à détruire, une vérité nouvelle à mettre en lumière, vous n'avez plus qu'une crainte : c'est que la vie soit trop courte pour traiter le sujet dont la beauté vous est apparue. Un savant illustre, continue-t-il, dont la perte nous laisse des regrets ineffaçables, M. Biot, écrivait naguère : « Peu de gens savent combien la chasse aux découvertes est » remplie d'attraits; si on le savait, on ne voudrait plus faire » autre chose....... L'esprit qui s'y livre sent bientôt apaiser » ses tumultes et s'adoucir ces trop vives douleurs dont nous » ne pouvons dénouer l'étreinte que par la puissance du » travail. » Nobles paroles! elles portent en elles-mêmes leurs leçons.

Mais, au milieu de ce chaos que forme autour de nous le déluge des documents historiques, des recherches géologiques et des études de philologie ou d'ethnologie, il faut con-

server avec une religieuse jalousie les causes de la supériorité qu'a l'intelligence européenne, et en particulier la lucidité de l'esprit français. Laissons à l'Orient son fatalisme pour rester attachés à la doctrine de la liberté morale, que prouve si bien la faculté qu'a l'homme de se tromper et de faire mal. Notre morale, nos lois pénales et nos intuitions de la vie future n'ont pas de fondement plus solide. Laissons à l'Orient son panthéisme, et restons convaincus de la personnalité de Dieu. Laissons-lui encore la croyance que la vertu, à son plus haut degré, conduit à l'annihilation de l'âme humaine, à son absorption dans Dieu. Demeurons,nous, persuadés que l'âme est individuelle dans l'immortalité. Qu'il reste boudhiste, tandis que nous continuerons à être chrétiens. Ce sont là les causes de notre aptitude au progrès et de la suprématie qu'exercent la civilisation et l'activité de l'Europe.

Puis, que l'histoire conserve l'impartialité entre les deux grands principes politiques qui se disputent l'empire du monde. Pour l'un, l'individu est tout et l'État n'est rien : c'est le germanisme poussé à sa dernière expression; pour l'autre, l'État est tout et l'individu n'est rien : c'est le gréco-latinisme porté jusqu'à l'abus. Ici, le salut du peuple, considéré comme la loi suprême, a pour conséquences le socialisme et le communisme; il écrase l'individu et sert d'excuse à tous les despotismes. Là, en exaltant la souveraineté de l'individu, on éparpille les forces sociales et on aboutit à la sauvagerie. Sans doute, l'individu ne doit pas être opprimé; c'est une des garanties de la civilisation; mais il ne faut pas, quand un pays est continental, c'est-à-dire entouré d'États rivaux ou hostiles, que le pouvoir, affaibli, dispersé, n'en puisse pas tourner toutes les forces vives au service de son indépendance. Ce grave problème, l'historien n'a pas à le résoudre, parce qu'il n'est pas homme d'État; mais il doit le sonder, afin de juger avec connaissance les efforts opposés et de ren-



dre justice à tous les droits qui se produisent et qui luttent pour se faire équitablement respecter.

Ainsi, en reconstruisant, par l'étude des faits et à l'aide de l'induction, les annales humaines, exposer les faiblesses et blâmer les fautes, bien qu'elles naissent de l'imperfection naturelle à l'homme, pris isolément ou comme membre d'une société; raconter les faits sans passion, ainsi que le médecin écrit une nosologie, sans parti pris autre que celui de chercher la vérité; montrer les maladies de la pensée et de l'action humaines, avec l'indulgence que mérite tout ce qui peut être expliqué par une tendance vers le bien; conserver intact l'héritage des expériences de nos ancêtres, le grossir des découvertes dues aux contemporains, le transmettre à la postérité pour qu'elle y puisse à la fois trouver des leçons ou des exemples et continuer sans interruption le travail des générations qui se succèdent : voilà, selon nous, ce qui distingue l'œuvre de l'historien de celles du critique politique et de l'homme d'État, et ce qui la constitue dans ses caractères essentiels.

C'est un idéal difficile à réaliser. Les détails qui nous devaient mener à le définir ont été longs à suivre dans tous leurs détours. Je vous remercie donc, Messieurs et mes chers Collègues, de la bienveillante attention que vous m'avez accordée et de l'occasion que vous m'avez fournie de glorifier ce grand champ de travail, où je suis un des plus humbles et des plus obscurs, mais aussi des plus assidus ouvriers.

Discours de M. Paul DUPUY.

> Ce qu'il y a de certain, c'est que le matérialisme fait des progrès dans les esprits, surtout dans ceux qui s'adonnent plus spécialement à l'étude de la matière sous des formes diverses (¹).
>
> TISSOT.

> Dans l'enseignement des sciences naturelles, si l'on prétend que les sens et leurs objets sont la sphère infranchissable du savoir humain, on finit par détruire le plus solide fondement de la moralité (²).
>
> Dr FRANCESCHI.

MESSIEURS,

Accueilli au milieu de vous avec une bienveillance qu'il y aurait ingratitude, de ma part, à oublier jamais, l'heure présente, enfin, me met en mesure de vous rendre le public et solennel hommage de ma profonde gratitude. Malgré la nature très spéciale de mes études particulières, malgré le voile qui en dérobe à la vue du grand nombre le vrai caractère et l'incontestable utilité, vous m'avez admis, en m'associant à votre fortune, à partager vos travaux et la juste considération qui les entoure. Je ne saurais mieux vous prouver ma reconnaissance qu'en essayant, aujourd'hui, de mettre en lumière la nécessité, pour la pratique de la vie, de faire, dans l'ordre scientifique, une part plus large et plus sérieuse aux questions de philosophie pure; cherchant ainsi

(¹) *De l'Animisme,* p. 1.

(²) Discours d'ouverture du Cours de Thérapeutiqne et de Matière médicale professé à l'Université de Bologne. Année scolaire 1861, 1862.

à légitimer hors de cette enceinte la place que j'occupe, par vos suffrages, dans les rangs de l'Académie.

Je n'étonnerai personne, dans cette Assemblée, en disant qu'une défaveur générale s'attache aux études métaphysiques. Un philosophe, n'est-ce point un rêveur, un songe creux dont le regard, perdu dans les nuages, n'aperçoit pas même l'infime obstacle qui est à ses pieds et qui va lui faire mesurer un espace peu en rapport avec la grandeur de ses propres conceptions? On accepte sans peine, dans les sciences de la nature, à côté de ces applications merveilleuses qui font la gloire et la force de notre âge, une théorie qui est pour la pratique ce que la boussole est pour le navigateur égaré, comme perdu, sans elle, au sein de l'immensité des mers. L'utilité de la doctrine pour le progrès et le développement des connaissances positives, qu'elle éclaire dans leur marche et guide avec tant de bonheur vers l'idéal qui leur est propre, est un de ces faits irrécusablement consacrés par le témoignage peu suspect de l'expérience journalière. Mais si, négligeant cet ordre particulier du savoir humain, nous abordons celui qui a pour objet l'élément à la fois complexe et mobile de la vie, nous verrons se manifester d'abord l'hésitation, puis la défiance, auxquelles succèdera bientôt le scepticisme le moins équivoque. La physiologie n'est plus qu'un roman, la médecine qu'un amas de conjectures sans principe et sans base, la philosophie que le rêve innocent d'un homme éveillé, mais dont la tête n'est pas bien saine. On étudie volontiers les lois et les rapports des êtres, mais on stigmatise à l'envi toute recherche de ces problèmes mystérieux que pose la vie, non-seulement dans sa nature actuelle, mais encore dans son principe et dans sa fin.

Tel est le sentiment ordinaire que réveille l'idée des sciences métaphysiques. Un sentiment aussi général, et qui

ne fait d'ailleurs que reproduire la pensée commune des siècles qui ne sont plus, a, de pleine évidence, dans la réalité même, de légitimes et puissantes racines. Il a sa raison d'être. Ouvrez, en effet, les annales de la pensée humaine, et, en présence de ces opinions contradictoires, de ces doctrines basées sur les principes les plus disparates, et dont le choc répété, loin de faire jaillir la lumière, produit l'effet discordant d'un chaos intellectuel, n'arriverez-vous pas à conclure que des débats sans fin sont des débats stériles, et que toute cette mêlée n'est qu'un peu de poussière que le vent soulève et emporte avec lui?

Mais il y a plus encore. La philosophie n'a pas seulement à rendre compte d'agitations sans issue. Elle a eu charge d'âmes; parfois elle a saisi le timon de la barque portant l'humanité et sa fortune, et n'a su la conduire qu'au milieu des écueils, où barque et équipage auraient sombré sans retour si la Providence ne veillait sur son œuvre. Le matérialisme épicurien et le pyrrhonisme successeurs, et, à quelques égards, héritiers directs des doctrines d'Aristote, ont précipité vers sa perte la société antique, et c'est à l'heure de l'universelle dissolution que l'humanité a reçu, pour une seconde fois, le souffle de vie qui a rajeuni son vieux corps et ranimé ses membres défaillants. Depuis lors, il nous faut arriver jusqu'au XVIII[e] siècle pour voir une manifestation nouvelle du matérialisme corrompre profondément la société tout entière. Dans notre patrie, plus particulièrement, souverain, noblesse, bourgeoisie, en proie au même délire, se précipitent, les yeux fermés, vers l'abîme béant de 93. Alors les voiles tombèrent, et l'on reconnut, trop tard, qu'après avoir posé les mêmes prémisses que Rousseau, on avait conclu, contre sa pensée, aux saturnales de l'athéisme.

Mais cette explosion formidable, qui peut paraître soudaine



à une pensée irréfléchie, était de longue main préparée; car il y faut voir le résultat final du mouvement qui s'inaugure avec Descartes, se transforme avec Locke et engendre Hume, Condillac, d'Holbach, Helvétius, La Mettrie. L'Allemagne, qui, après avoir produit Leibniz, s'est endormie comme épuisée d'un tel effort, s'éveille enfin dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, et jette, avec Kant, les larges assises d'un édifice aux lignes simples et majestueuses, mais qui n'abritera point les générations à venir sous des voûtes séculaires. Fichte, bientôt, détruit en partie l'œuvre de Kant; Schelling, ensuite, disperse au loin les ruines encore debout, et son imagination, pleine de sève et d'éclat, s'épanche en un panthéisme mystique, dont il emprunte au néoplatonisme d'Alexandrie l'idée et les proportions grandioses. Puis vient Hegel avec son analyse savante et subtile, son esprit pénétrant, fécond en artifices, qui met la doctrine de Schelling sous la sauvegarde d'une méthode abstraite et d'une forme indéchiffrable. En présence de ces hiéroglyphes d'un nouveau genre, la foule s'incline, pleine d'admiration pour ce qu'elle ignore, de respect pour cette raison humaine dont l'empire lui paraît s'affirmer avec tant d'autorité et de puissance. Le maître meurt après avoir vu sa propre apothéose. Les disciples, bientôt en dissidence sur l'interprétation du système, ne tardent point à former deux camps rivaux, dont l'un, sacrifiant ce que la doctrine avait de trop complexe, arrive, en vertu d'une nécessité qu'il ne pouvait comprendre, au matérialisme le plus vulgaire et le plus cynique. La pensée de l'Allemagne s'imprégne de ces funestes principes, et la démocratie, abjurant sa noble devise, devient le drapeau des passions brutales et sauvages, qui sont le terme extrême de la déification du *moi*. Celui-ci, ne reconnaissant d'autre règle que son propre caprice, veut remplir de lui-même le trône désert que la divinité a laissé dans son cœur. Après

les philosophes tels que Fuerbach, Max Stirner, sont arrivés les hommes de science : Moleschott, Büchner, Vogt, qui cherchent à populariser, sous des formes accessibles à tous, la philosophie de la matière. Cette philosophie, déconsidérée jadis en France par les excès du fanatisme démagogique, semble aujourd'hui marcher à une victoire certaine, et menace de tarir, en atteignant le cœur de la patrie, les sources mêmes de notre vie morale.

Tel est, Messieurs, le tableau exact des charges portées au dossier de la métaphysique. Je n'ai rien dissimulé, les choses parlant assez haut d'elles-mêmes pour me faire un devoir strict de la sincérité. Mais, dans cet examen, n'avons-nous pas jeté un coup d'œil trop rapide et n'effleurant que la superficie des choses? Est-ce vraiment ainsi qu'il faut écrire et comprendre l'histoire? Celle-ci n'est-elle qu'une liste sans fin des folies et des crimes de l'humaine nature? Pour ne citer qu'un exemple, ce XVIII[e] siècle, si décrié de nos jours, ne trouve-t-il point, en partie, je ne dis pas son excuse, mais son explication dans le despotisme odieux que fit peser sur les esprits et les consciences celui que la flatterie a qualifié de grand roi, et dont la postérité, impartiale et sévère, stigmatise maintenant les vices et les erreurs sans nombre. Les scandales de la Régence furent une première réponse au bigotisme étroit et fanatique d'un trop long règne; puis, la carrière des réactions ouverte, l'esprit humain, brisant ses chaînes, prit sa revanche et fit comme l'homme ivre à cheval dont parle Luther. Cependant le XVIII[e] siècle n'en comprit pas moins certaines notions d'humanité, de tolérance, de droit naturel qu'il légua au monde comme une semence féconde et riche des promesses de l'avenir. Reprenant ma thèse, je puis donc affirmer qu'à côté du mal, impossible à taire, il faut accorder au bien une part large et belle. La pensée s'avilit, sans doute, par d'indignes erreurs,

et néanmoins elle s'enthousiasme pour le vrai; elle sacrifie au bien; elle sait apercevoir, à travers la fragile et périssable enveloppe de la beauté sensible, la splendeur de cet idéal éternel qui fait battre le cœur de l'homme au contact de ses moindres reflets.

Abordons maintenant le plaidoyer qui m'incombe en faveur de la philosophie proprement dite. Celle-ci a débuté par une période d'enfance où on la voit marcher un peu à l'aventure et souvent à l'aveugle; mais ses pas se raffermissent, sa voie s'éclaire avec Pythagore, et elle arrive, avec Socrate, à la pleine conscience de son principe, qui est vrai d'une de ces vérités qui ne passent point. Je veux parler du *Connais-toi toi-même,* dont Socrate fit la base de son enseignement. L'œuvre des siècles consistera ensuite à appliquer et à développer ce principe fondamental. Socrate, Platon, Aristote, sont déjà en possession de la spiritualité de l'âme, et avec eux la philosophie affirme, au sein du monde polythéiste, cette unité de Dieu, qu'on dit peu en harmonie avec les instincts de la race Aryenne. De plus, dans la pensée de la sagesse antique, on doit savoir reconnaître comme les traits épars d'une doctrine dont le christianisme nous offre la consécration définitive et l'expression complète. Pour Pythagore, la ressemblance de l'âme à son Dieu, par trop voisin d'un chiffre, constitue la vertu. Socrate admet une Providence, et dit que l'âme est un être divin ou semblable à Dieu. L'idée du bien, ou substance commune des idées, est le Dieu de Platon. Transformant la matière, ce Dieu l'a organisée par amour, et il y a créé l'âme, qui participe à ce qui est éternel. On trouve de plus, chez Platon, des préceptes de morale tels que ceux-ci : « Il est meilleur de souffrir une injure que de la commettre. Nous devons nous hâter de fuir d'ici-bas; cette fuite, c'est l'imitation de Dieu, autant qu'il est possible; l'imitation de Dieu, c'est la justice et la sainteté

unies à la raison. La vertu ne nous arrive que par un don du ciel. » Enfin, Platon recommande quelque part l'humilité dans un esprit analogue à la parole bien connue : Si l'on te frappe sur la joue droite, présente aussi la gauche. Aristote définit Dieu : un être vivant, éternel et parfait. Ce même Aristote a dit aussi : « Il est meilleur de donner que de recevoir. L'homme magnanime souffre l'injure, et il pardonne. Le propre de la vertu est de s'abstenir du ressentiment et de la vengeance, et d'ouvrir son cœur à la pitié, à l'indulgence et au pardon. » Malheureusement, après ces grandes figures, qui, du fond commun de l'antiquité païenne, se détachent par un relief admirable de puissance et d'éclat, nous voyons une nuit profonde envahir lentement le ciel de l'humanité. Les ténèbres s'épaississent de siècle en siècle, jusqu'à l'heure où le christianisme vient sauver le vieux monde et lui rendre ce Dieu qu'il avait perdu.

Je laisse de côté les questions délicates et litigieuses de l'influence exercée par Platon et Aristote sur le développement théologique des Pères de l'Église et la constitution de la scolastique, pour me transporter d'un bond au lendemain de la Réforme. Par son *Novum Organum,* Bacon rappelle l'esprit humain à la seule véritable méthode dans l'ordre réel, l'observation, et, comme conséquence, le procédé inductif. A partir de ce jour, l'édifice vermoulu des sciences physiques tombe en poussière, et, dès lors, nous assistons à des progrès sans fin dont le merveilleux nous frappe nous-mêmes, qui sommes à la fois les acteurs et les témoins de ce drame gigantesque. Puis vient Descartes, qui formule aussi d'excellentes règles pour la discipline de l'esprit, secoue d'une manière complète le joug de la tradition et de l'autorité, mais qui traite la philosophie et la nature en géomètre incapable de ne rien voir qu'à travers le prisme du nombre et de la grandeur. En métaphysique, il définit et il déduit. De même,

pour le système du monde : la physique, c'est de la géomé trie ; la physiologie, un cas particulier de la physique, et la dynamique n'est que de la cinématique, ou théorie géométrique du mouvement. Toutefois Descartes a une tout autre gloire que celle d'une bonne méthode restée sans application, car c'est de lui que date ce grand mouvement du spiritualisme moderne, qui, avec des fortunes diverses, est arrivé jusqu'à nous.

Spinoza doit sans doute le jour à une définition de Descartes; mais Leibniz, qui relève aussi, en partie, du cartésianisme, revendique hautement les droits de la personnalité humaine. Avec lui on voit surgir une interprétation nouvelle du dynamisme péripatéticien, dont la tradition, fidèlement conservée par quelques esprits d'élite, a repris, dans ces derniers temps, une faveur méritée.

Au sensualisme de Locke, au scepticisme de Hume, la philosophie, héritière des saines doctrines, sut opposer l'école écossaise, qui ne s'égara point du champ de l'observation, soumit le *moi* à un examen attentif, l'analysa dans ses plus intimes profondeurs, et conclut, au nom de l'expérience, contre Hume et contre Locke. Reid, Dugald-Stewart, Hamilton, tels sont les noms les plus autorisés de cette école, qui sut maintenir haut et ferme les couleurs du spiritualisme.

Les négations de Hume suscitèrent aussi Kant en Allemagne. Celui-ci étudia la raison humaine et en fit une analyse vraie à plusieurs égards, mais, à d'autres, superficielle et fautive. Imbu de certaines idées de Hume, il crut devoir rejeter tout ce qu'il désignait par le nom bizarre de raison théorétique. Cependant le scepticisme était chez lui plus apparent que réel, et le besoin d'affirmations et de croyances lui fit attribuer à la raison pratique ou morale la valeur qu'il refusait à la première. Cette raison morale lui rendit l'âme, Dieu, l'immortalité de la vie future, en un mot les bases de

toute philosophie digne de ce nom. La mission de Kant fut, en effet, de maintenir les droits d'une noble cause, et, à ce titre, il rendit à la patrie allemande d'incontestables services.

Il serait injuste de ne pas reconnaître ce qu'a fait l'éclectisme en faveur d'une doctrine qu'il a reçue des mains de l'école écossaise. M. Cousin a mis au service du spiritualisme son grand art d'écrire et son admirable éloquence; mais il a eu le malheur d'associer des principes incompatibles qui ont amené la dissolution à peu près complète du système et divisé en camps rivaux ses premiers adhérents. Néanmoins, au point de vue moral, l'éclectisme a eu une influence heureuse pendant une partie de ce siècle, et il faut, à cet égard, rendre pleine justice à sa mémoire ([1]).

Les rapides considérations historiques dans lesquelles je viens d'entrer nous montrent qu'à côté de la mauvaise philosophie il y a aussi la bonne, et celle-ci a des droits positifs à notre reconnaissance. Il serait trop facile, d'ailleurs, de condamner les meilleures choses par l'abus qu'on en a fait. Il y a de mauvais gouvernements : donc il faut se placer sous l'égide tutélaire de l'*An-Archie!* La liberté trop souvent devient licence : qu'on supprime toute liberté! Il y a des hypocrites : donc toute religion est une duperie!

Mais c'est assez plaider la circonstance atténuante, et, dans l'intérêt de ma cause, je dois laisser la philosophie s'affirmer au grand jour et présenter elle-même ses lettres de créance.

Tout esprit sérieux se fait une loi de tenir pour légitime une manifestation constante de l'esprit humain. Celui-ci est pourvu de facultés diverses qui réclament leur part au soleil,

([1]) Je dois aussi une mention toute spéciale à Théodore Jouffroy, cet héritier français de la philosophie écossaise, et qui ne subit que très médiocrement l'influence éclectique de M. Cousin. M. Ad. Garnier suivit ensuite la même voie que Th. Jouffroy, avec une distinction réelle.



et ne trouvent de satisfaction que dans l'exercice de leur activité particulière. La libre recherche, dans le domaine de la pensée pure, se montrant toujours un produit spontané de l'intelligence, tire son origine des plus intimes profondeurs de notre constitution morale. L'humanité, qui devrait être désabusée de sa longue erreur, si erreur il y avait, à l'endroit de ses aptitudes métaphysiques, préfère recommencer indéfiniment l'œuvre de Sisyphe, à se mutiler elle-même et à sacrifier, sans retour, ses aspirations de tous les temps. Elle cherche à pénétrer l'énigme de son être et celle de son propre milieu, analysant les faits, croyant posséder l'intuition des principes et tendant, chaque jour, à réaliser un nouvel ensemble systématique. Nous sommes donc, ici, en présence d'un besoin permanent, d'une nécessité de nature qui domine et les illusions déçues et les défaillances passagères. Un échec, une défaite même, deviennent un stimulant nouveau qui sollicite des énergies inconnues, et, d'une aile vigoureuse, la pensée s'élève encore vers ces régions sereines et supérieures qui l'ont toujours attirée, comme étant la radieuse et commune patrie des esprits. L'homme possède l'instinct métaphysique, donc celui-ci a une valeur égale à tous ceux que l'observation fait reconnaître chez les êtres vivants; il a une valeur positive au même titre et doit jouir des mêmes droits. Il existe : donc il est utile.

L'utilité des études métaphysiques n'est pas moins évidente pour quiconque sait apercevoir le courant impérieux qui précipite maintenant la pensée humaine vers les plages désolées du matérialisme. Les sciences naturelles, qui aspirent si visiblement à l'empire du monde, sont animées de l'esprit de Laplace et demandent la suppression d'inutiles hypothèses, parmi lesquelles Dieu tient le premier rang (¹). Or, à ce mou-

(¹) On peut trouver au fait que j'énonce de nombreuses exceptions,

vement d'une irrésistible énergie, qui fait fléchir tous les obstacles et balaie devant lui toutes les résistances, il y a une raison très générale et dont le philosophe seul a le secret. Cette raison n'est rien autre que l'absence, chez la plupart des hommes qui cultivent les sciences naturelles, d'une sérieuse et profonde étude des questions métaphysiques. La notion de cause, par exemple, leur paraît empruntée au monde extérieur, et, comme ce monde extérieur, bien compris, n'offre que des mouvements variés, susceptibles, paraît-il, de se convertir les uns dans les autres, on a dû conclure que la cause ou la force n'est qu'un mouvement. Telle est effectivement la conclusion dernière qui résulte des travaux des physiciens modernes sur la grosse question de l'équivalent mécanique de la chaleur. Puis, grâce à la corrélation dynamique, ou métamorphose possible d'une force en une autre, on entrevoit déjà l'heure où il sera permis à la science d'arriver à l'équivalent mécanique de la pensée. Alors il n'y aura plus dans l'univers entier qu'une puissance causatrice : le mouvement ; et c'est à ses transformations variées qu'il faudra rapporter l'ensemble des phénomènes, qu'ils soient mécaniques, sensibles, moraux ou intellectuels. Unité de force, suivant l'expression de M. Baumgartner, métamorphose des manifestations dynamiques : tel est le dernier mot de la doctrine.

Si nous passons de la physique à l'histoire naturelle, nous sommes en présence d'idées semblables ([1]). Ici, également, on n'a plus souci de la cause que la conscience révèle, car toute force n'est qu'un mouvement, et, ainsi, ne saurait être distinguée du phénomène. Celui-ci nous met en possession

mais je n'en persiste pas moins à croire que tel est bien le sens du mouvement intellectuel. Je parle d'aujourd'hui et de l'heure présente.

([1]) Je ne dis rien de la chimie, que la physique tend à absorber au nom du mouvement. M. Berthelot lui-même se prête d'assez bonne grâce à cette absorption. (*Revue des Deux-Mondes*, nov. 1863.)

de la réalité tout entière; mais, son caractère mobile n'offrant pas à la science une assise suffisante, on invoque les rapports généraux qui unissent les faits particuliers. Ces rapports généraux sont désignés par le terme de *loi*. La loi, tel sera donc l'objet le plus élevé des études du naturaliste, et c'est par elle qu'il tentera d'expliquer le problème des origines. Mais il y a ici des difficultés très grandes, et par cela même complètement omises. Comment le rapport, notion médiate, est-il supérieur aux termes qui l'impliquent? comment une loi est-elle susceptible d'une action déterminée? comment une idée abstraite peut-elle entrer en exercice et produire spontanément la réalité? C'est ainsi que M. Darwin, l'un des coryphées d'une science qui se dit positive, fait de la nature le résultat complexe d'un grand nombre de lois. Or, la loi étant un rapport, une abstraction de l'esprit, tant qu'on l'isole de la force, il faut donc admettre que rien est chargé de produire quelque chose, et une conclusion pareille devrait choquer davantage ceux qui déclament tant et si bien contre la création *ex nihilo*.

De l'histoire naturelle proprement dite, passons à la Biologie, et nous nous trouverons en présence des mêmes erreurs doctrinales. Qu'est-ce que la vie? Un résultat de l'organisation, répondent ceux qui ne songent pas à l'impossibilité absolue d'expliquer l'état organique par la seule activité de la matière brute. Ils ont ainsi défini une chose obscure par une autre qui l'est plus encore. Quant aux madrés qui veulent esquiver le problème, ils vous diront que la vie est l'ensemble des lois propres aux corps organisés. Mais l'ensemble de notions abstraites ou de rapports ne peut satisfaire que les esprits complaisants et ceux qui aiment à se payer de mots. D'ailleurs, si la loi se rapporte à l'organisation, celle-ci ne demeure pas moins toujours le fait inexplicable au point de vue des activités d'ordre physique ou chimique. La confu-

sion qui règne dans ces données élémentaires se généralise ensuite et finit par s'étendre à tout l'art de guérir. L'homme est un composé de lois et de phénomènes. Il n'y a donc en lui aucun principe doué d'une spontanéité particulière; il est le simple écho des rapports qui l'entourent, rapports que, par un renversement de toute logique, on suppose doués d'activité. De là, en présence de la maladie, simple altération anatomique, la nécessité pour le médecin d'intervenir toujours et de rétablir l'harmonie troublée à grand renfort de médicaments, s'adressant plus à la maladie qu'au malade et au genre qu'à l'espèce. De là une thérapeutique toujours à l'œuvre, les doses massives, les émissions sanguines pratiquées avec un zèle sans mesure. Conformément à l'opinion de Descartes, la physiologie normale ou morbide est devenue un cas particulier de la physiquè générale. Encore un progrès de ce genre, et elle sera une branche de la géométrie, qui est la science du rapport dans sa forme la plus élevée et la plus pure.

La physique, l'histoire naturelle et la biologie, dans leur expression métaphysique moderne, procèdent, les unes et les autres, de communes et profondes erreurs ([1]). L'idée de

([1]) Je dis leur *expression métaphysique* parce que ces sciences ont abordé des problèmes de cette espèce avec des données qui impliquent seulement les phénomènes et la loi, données complètement insuffisantes lorsqu'on passe à l'ontologie ou science de l'être, tandis qu'elles ont une valeur absolue quand on néglige les questions d'origine et de nature. Lorsque le physicien et le naturaliste demeurent sur le terrain des faits et de leurs rapports généraux, c'est-à-dire des lois, leur position est inattaquable. Je prétends simplement que le point de départ leur manque pour faire de la métaphysique proprement dite, ou, en d'autres termes, de l'ontologie.

Dans cette question, d'ailleurs, tout le blâme n'incombe point aux physiciens. Depuis Maine de Biran on a tenté, en philosophie, d'identifier la cause et la force motrice, et ainsi on a spiritualisé les agents moteurs. Partant d'un même principe, les physiciens ont, par une tendance inverse, matérialisé l'esprit.

cause ne provient nullement du monde extérieur; c'est le *moi* qui la constate en lui-même, puis, par une application instinctive, et légitime par conséquent, l'applique à la nature entière. Or, qu'est-il advenu? Les sciences physiques ont examiné cette idée loin de sa source originelle, et, leur analyse, basée tout entière sur l'exercice des sens, ne pouvant découvrir que des phénomènes moteurs, elles en ont conclu, par l'organe de M. Grove, qu'il y avait identité entre les mouvements et les causes motrices. Conclusion exacte, sans doute, lorsqu'il ne s'agit que de mouvements communiqués; mais il est manifeste que tous les phénomènes moteurs n'ont pas une semblable origine. D'après la nouvelle théorie, le moi, l'âme, ne sont que des résultantes, et ne possèdent par cela même qu'une valeur fictive. Le principe vital n'est qu'une abstraction, puisque la vie est un ensemble de rapports, ou même, à un autre point de vue, une simple transformation de la lumière solaire, c'est-à-dire un mouvement communiqué [1].

Les questions relatives à la cause, à la loi, aux phénomènes, sont-elles oiseuses, ou bien, au contraire, possèdent-elles l'intérêt le plus immédiat? Il ne s'agit point ici d'idées spéculatives dépassant les limites et la compréhension de l'intelligence. Tout se tient, tout s'enchaîne dans l'ordre de la nature, et il existe entre les premiers principes une corrélation intime, une harmonie cachée, et parfois redoutable, que les enseignements de l'histoire se chargent toujours de mettre en lumière. Supprimez les idées de cause, de sujet, d'unité, d'identité personnelle, et traitez ensuite la question morale ou le côté pratique de la vie. Je n'ignore point que le stoïcisme et, à son exemple, plusieurs écrivains modernes ont voulu faire du bien une dépendance et comme un cas

[1] J'admets le principe vital comme l'animisme peut l'admettre.

particulier de l'idée du beau. Or, il ne suffit pas que certains penseurs, n'ayant d'autre horizon que celui de leur cabinet, où s'écoule leur existence silencieuse et recueillie, écoutant d'ailleurs les inspirations d'une conscience naturellement honnête, cultivent le bien comme un idéal analogue à tout autre; il faut encore savoir la portée d'une pareille théorie pour les sociétés et les peuples pris dans leur ensemble. Purifiez votre esprit de l'idée de Dieu, bannissez de votre pensée les vaines inepties de spiritualité, de vie future, et faites du devoir un idéal quelconque pouvant admettre le regret, mais excluant le remords; puis, législateurs d'un nouveau genre, abordez le problème social, après avoir dispersé au loin les débris épars des croyances détruites; fondez une économie politique sur l'athéisme, et instituez un code moral, non sur l'intérêt égoïste dont le caractère odieux vous répugne, mais sur le culte d'une conception que vous déclarez imaginaire. Un pareil édifice volerait en éclats, dès son origine, sous la formidable impulsion des appétits populaires, qui concluraient, en toute logique, de l'athéisme, à l'intérêt grossier, à la satisfaction immédiate de l'instinct, et qui ne verraient dans l'idéal qu'un frein illégitime imposé par le législateur.

Nous reviendrions ainsi à l'état de nature, c'est-à-dire à l'état de guerre. Telle est la conclusion rigoureuse des principes (1). Mais, comme l'économie sociale s'impose inévitablement, sous une forme ou sous une autre, il y a une constitution politique, dès longtemps formulée par Hobbes, et qui est le code le plus accompli d'absolutisme qui fût jamais. Au nom de l'utilité commune, seul principe régulateur en l'absence de l'idée morale, il faut, pour réprimer le

(1) Ces conséquences n'ont, il faut l'avouer, rien de spécial au matérialisme contemporain, car elles appartiennent au matérialisme de tous les temps.

méchant, *cet enfant robuste,* un pouvoir sans limite et sans contrôle. En effet, *le vice et la vertu sont des produits comme le vitriol et le sucre,* des résultats de l'activité de la matière. L'homme n'est qu'*un animal, la nécessité fouette et la bête s'avance* (1) ! C'est donc là, dans l'assimilation de l'homme et de la brute, que vous placez le progrès, audacieux sectaires ! Mais alors que venez-vous nous parler de liberté politique, car celle-ci a pour prémisse obligée la liberté morale?... Arrière donc les illusions perdues sans retour ! arrière le mirage de vaines utopies ! Puisque l'homme est un animal, le fouet qui a rougi l'épaule du noir est d'un légitime usage, et le blanc ne mérite pas un meilleur sort. L'esclavage est absous, l'absolutisme glorifié ! Que deviendrait donc, Messieurs, que deviendrait la grande cause de la liberté si jamais son drapeau, souillé par des mains sacriléges, ombrageait de ses plis de perfides amis du progrès, dont le captieux et bruyant langage nous conduirait droit aux abîmes de l'antique fatalité (2) ?

Je viens de traduire dans la langue vulgaire, en mettant à nu leur côté pratique, les erreurs commises par la substitution de la loi à la cause en histoire naturelle et en biologie, et par l'extension à l'ordre vital de la nouvelle théorie physique du mouvement.

Cela posé, Messieurs, il faut reconnaître que la prépondérance actuelle des sciences de la nature est *légitime en soi,* parce qu'elles offrent un trésor inépuisable de connaissances que l'homme saura appliquer à son propre avantage, aug-

(1) Je m'abstiens de nommer l'auteur de la citation.

(2) Anarchie, ou despotisme sans frein, telle est l'alternative. Dans les deux cas, le matérialisme est le tombeau de la liberté. Or, c'est précisément parmi les matérialistes de toute nuance que la cause du progrès social trouve ses plus pétulants défenseurs. Où en est donc la logique, et jusqu'à quand pourra-t-on abuser l'esprit des simples?

mentant ainsi le bien-être individuel et la richesse sociale. Il est permis d'embellir notre demeure actuelle, en adoucissant pour nous et nos semblables les conditions de la vie ([1]). Vous voyez néanmoins qu'il y a un véritable péril à aborder sans préparation l'étude des sciences naturelles, et combien d'idées fausses peuvent résulter pour l'esprit d'un examen borné à la sphère des phénomènes sensibles. On ne saurait trop déplorer l'aveuglement des hommes qui avaient, non-seulement écourté le programme de philosophie pour l'instruction secondaire, mais encore imaginé un système de bifurcation dont le résultat le plus net était de livrer sans défense à l'argumentation captieuse du matérialisme tout ce qui, dans la jeunesse, optait pour les carrières scientifiques ([2]). Chacun porte en soi le besoin de se faire une théorie quelconque sur l'ensemble des choses; or, le matérialisme est d'un accès tellement facile pour l'intelligence qu'on s'arrête volontiers à cette doctrine, parce qu'aussitôt le problème conçu, on croit en trouver la solution. Quant aux faits contradictoires, il faut, pour les connaître, un travail sérieux, une étude attentive de l'âme humaine analysée dans ses éléments essentiels, son activité générale, ses aspirations profondes ou, en d'autres termes, ses instincts. Une pareille étude est le plus ordinairement ignorée, et il est si commode, au nom d'une théorie préconçue, d'étendre, comme en se jouant, la nature sur le lit de Procuste. Le siége est fait, et tout ce qui contrariera le système, épousé

([1]) On a prétendu que j'attaquais les sciences physiques par ce discours et que je rompais en visière à mon siècle. *Non datur omnibus adire Corinthum*, ce qui ne veut pas dire qu'il n'est pas donné à tout le monde de comprendre, mais bien qu'il n'est pas donné à tout le monde d'être compris.

([2]) Grâce au ministère réparateur de M. Duruy, cet essai malheureux a fait son temps.

sans critique et sans contrôle, sera qualifié de chimère et d'abstraction.

Tel est le danger, Messieurs, danger qui doit s'accroître de jour en jour, à mesure que les sciences physiques, riches de leurs progrès passés, étendront par des conquêtes nouvelles les bornes de leur empire. Dans leur marche triomphale, on les verra prétendre à la domination universelle. Et alors, si toute métaphysique était jamais ramenée au mouvement, à des ondulations d'étendue et de durée différentes, le matérialisme s'épancherait à flots des intelligences d'élite sur les masses populaires, dont les instincts savent toujours être logiques; l'homme serait aussitôt rappelé à l'état de nature, dont les orangs-outangs, nos cousins germains de par M. Darwin, nous offrent la vivante et peu attractive image. Alors règneraient, sans frein, comme sans trève, la concurrence vitale, l'état de guerre réciproque et acharnée, le *væ victis!* L'homme serait vraiment devenu un loup pour son semblable : *homo homini lupus,* suivant la célèbre expression de Hobbes (1).

Mais pourquoi, pensera-t-on peut-être, faire intervenir ce que vous appelez la bonne philosophie pour combattre la mauvaise? La morale individuelle, comme la morale sociale, est sous une sauvegarde plus puissante et plus autorisée que celle d'une doctrine humaine, quelque parfaite qu'elle soit d'ailleurs. Nous avons une religion émanée du ciel et qui nous a fixés sur notre origine et nos destinées. L'âme humaine n'en est plus, grâce à Dieu, à douter de sa propre existence. Une main divine écarte les voiles de la tombe elle-même, en laisse pénétrer le mystère, et, d'un reflet éclairant le

(1) J'invite quiconque serait disposé à me taxer d'exagération dans ce discours, à lire la préface du traducteur français de M. Ch. Darwin. On y pourra voir ce que pense une femme des soins donnés aux infirmes et de l'émancipation des Nègres.

sombre passage, fait entrevoir l'aurore de l'immortalité.

Messieurs, depuis le jour où il a été bien démontré que la terre tourne autour du soleil, la religion n'a plus à trancher des questions qui ne sont pas de sa compétence; depuis cette époque, elle est poliment éconduite par les hommes de science lorsqu'elle veut faire invasion dans leur domaine. On y met toutes les formes voulues, on a recours à tous les euphémismes de langage; mais son autorité, dans l'espèce, n'est plus qu'un souvenir uniquement consacré par les annales de l'histoire. La question posée par la science contemporaine est, dans les termes dont elle s'est servie, exclusivement de son ressort. C'est de la théorie pure, et c'est à une théorie meilleure, mais ayant un caractère analogue, qu'il faut s'adresser pour combattre la première et la réfuter victorieusement. Ce serait en vain qu'on voudrait chercher au matérialisme un palliatif momentané dans quelques-uns de ces magnifiques élans de l'âme humaine qui se sont produits, avec tant de force et d'éclat, aux beaux jours de rénovation religieuse. L'esprit de Dieu soufflerait sur les os secs d'Israël; il ranimerait, comme au temps d'Ézéchiel, ceux dont la mort a fait sa proie, que la question n'en subsisterait pas moins tout entière et tôt ou tard se représenterait encore dans les mêmes termes. Elle a été posée par la science, et c'est à la science qu'il appartient de la résoudre ([1]).

Les éclectiques, les hommes de juste milieu, qui ne craignent rien tant que les affirmations vigoureuses et les situations nettes, redisent sans doute à satiété que les vérités de la science sont différentes de celles de la religion, cherchant

([1]) Un prédicateur me disait, il y a quelque temps : Autrefois, il y avait un terrain commun pour nous et nos auditoires : celui des idées spiritualistes. Maintenant que ces idées tombent en décadence, que faire? que devient notre rôle? — Pour qui n'en est pas réduit à la foi du charbonnier, la situation est devenue grave.

ainsi à s'endormir eux-mêmes et à calmer la fiévreuse impatience des esprits au doux murmure d'une parole onctueuse, mais sans nerf et sans vie. Or, ces vérités ont un point de contact, et je mettrai sans crainte le doigt sur la plaie. Sera-t-il permis au même homme de croire à l'existence de l'âme, parce que son catéchisme lui en aura parlé, et de n'y ajouter aucune foi, comme savant, parce qu'il n'y peut voir, à ce titre, que la résultante de mouvements divers? Ces deux idées vivront-elles longtemps en bonne harmonie? Évidemment, il n'en est rien. Notre savant, privé des lumières de la philosophie, fera taire ses plus nobles instincts, imposera silence au sentiment religieux et, s'il est conséquent, à la conscience morale elle-même. Or, la science, qui est aujourd'hui le privilége de quelques élus, a déjà jeté son filet sur le monde, et, tôt ou tard, doit l'attirer à elle (1).

De l'ensemble des considérations qui précèdent, il me paraît difficile, Messieurs, de ne pas conclure, dans l'intérêt de l'ordre moral, à la nécessité d'une étude plus sérieuse des questions métaphysiques pour les hommes qui se vouent spécialement aux sciences positives. La philosophie, d'ailleurs, a eu l'intuition de quelques-unes de ces vérités qui font la gloire du christianisme; elle a concouru à moraliser les peuples, donné du ressort aux âmes, de la grandeur aux caractères. Dans la grave et décisive lutte que le matérialisme livre à cette heure, avec toutes ses forces accumulées, on voit la philosophie, sans crainte des gros bataillons, se montrer sur la brèche, ferme à son poste, au milieu des défenses démantelées dont s'abrite encore la personnalité de l'homme, dernier asile et inviolable sanctuaire de sa liberté. Soyons sans inquiétude sur l'issue du combat, car la méta-

(1) Ce passage me paraît aussi assez explicite, et il me semble que je fais aux sciences physiques, que j'ai particulièrement en vue, la part assez belle. *Non datur omnibus adire Corinthum.*

physique possède, au service de sa cause, un engin de guerre irrésistible dans l'observation et l'analyse, qui sont la meilleure sauvegarde de notre foi à l'existence et à la spiritualité de notre être. Grâce à de pareilles armes, elle pourra prendre l'offensive et assaillir le camp même de ses adversaires. S'attaquant à leur principe, elle montrera sans peine le vide et le néant de ce *je ne sais quoi* qui s'enfuit dès que je le presse, suivant les paroles de Fénelon; elle prouvera que toute science positive a le *moi* pour point de départ et pour indispensable prémisse; puis, déjà riche de son expérience personnelle, elle agrandira son propre domaine, aux dépens des sciences rivales, par l'étude comparative du *moi* et des phénomènes de la nature. Là, elle pourra constater des rapports inconnus, des analogies profondes qui répandront une lumière nouvelle sur les côtés obscurs ou inexplorés de la pensée humaine. Alors la création lui paraîtra comme un intelligent assemblage, un organisme immense dont les parties consentent et concourent, et, suivant une image de la sagesse antique, un concert aux sublimes harmonies, dont les chœurs sans nombre, mariant leurs mille voix, célèbrent d'un commun accord le grand Architecte du monde, celui qui donne à tout la vie, le mouvement et l'être.

Réponse de M. COSTES, Président, aux récipiendaires.

MESSIEURS,

Après les savants discours que nous venons d'entendre, nous ne pouvons qu'être affermis dans cette opinion, qu'elle fut bien inspirée, l'Académie, lorsqu'elle exigea de ses nou-

veaux membres qu'ils vinssent faire sanctionner ses choix par les suffrages d'une assemblée d'élite. — Vous voilà donc, messieurs, membres de l'Académie, et parce que nous vous avons élus, et parce que tout ce que compte d'esprits distingués notre belle cité vient de vous reconnaître ce caractère.

Quant à nous, Messieurs, nous n'avions pas besoin de cette nouvelle épreuve, nous vous connaissions des titres plus sérieux.

Ne savions-nous pas, en effet, pour vous, Monsieur Belin-De Launay, que vous étiez un professeur distingué, que votre goût pour l'histoire et les lettres avait jeté dans la carrière de l'enseignement? que, devenu agrégé d'histoire nommé au concours, vous aviez successivement, et toujours avec honneur, fourni de nombreuses étapes pour en arriver enfin au Lycée de Bordeaux, où, depuis huit ans, vous enseignez l'histoire avec autant de succès que de zèle? — Nous connaissions vos nombreux travaux de géographie et d'histoire, où sont discutées et éclairées souvent d'un nouveau jour les plus grandes questions qu'ait agitées l'érudition contemporaine. Nous avions apprécié le vaste savoir et les infatigables recherches dont témoignent tous vos écrits, dont le style, généralement clair et sage, assorti aux matières traitées, est, dans les rares occasions où le sujet le demande, rehaussé d'énergie et d'éclat.

Vous étiez donc naturellement des nôtres lorsque vous êtes venu faire appel à nos suffrages.

Et vous, Monsieur Dupuy, ne nous aviez-vous pas prouvé votre valeur par votre important Mémoire sur les *Catégories*, où se trouvent semées, sur les écoles philosophiques, des réflexions judicieuses? — Nous avions rendu hommage à l'intelligente ardeur avec laquelle, poursuivant les problèmes les plus ardus de la philosophie, vous attaquez, dans ce travail, toutes les questions par les côtés sérieux, et vous les discutez avec

toutes les ressources d'une érudition étendue et solide, et dans un langage d'une mâle simplicité et d'une lumineuse précision. — Votre travail sur la *méthode* n'avait-il pas encore mis en relief votre mérite ?

Que si vous vous êtes d'abord offert à nous comme un ami de la philosophie, vous n'avez pas voulu laisser dans l'ombre vos titres comme médecin. Dans votre *Essai critique et théorique de philosophie médicale*, vous avez défendu avec toute la force de la dialectique que les lois physiques étaient impuissantes à rendre compte des phénomènes vitaux ; vous avez établi, avec Cuvier et Flourens, par rapport aux organismes vivants, que la matière passe et les forces restent, et que la matière du corps n'est que dépositaire de la forme. — Argumentateur puissant en faveur du dynamisme vital, quelles qualités vous avez montrées et comme penseur et comme écrivain dans l'ouvrage qui vous a surtout ouvert les portes de l'Académie !

Vous nous apparteniez donc, messieurs, avant la consécration que viennent de vous donner de chaleureux applaudissements.

Nous n'en sommes pas moins heureux lorsque nous venons de vous voir, à tant de titres, en ajouter un nouveau par vos excellents discours de réception.

Vous, Monsieur Belin-De Launay, vous avez captivé notre attention par le tableau aussi brillant qu'étendu que vous avez déroulé sous nos yeux, et dans lequel se déploient les immenses richesses qu'ont accumulées tant de savants pour établir les progrès des sciences historiques.

Quel attrait offrent les sciences historiques ? — N'est-ce pas par elles qu'on cherche à découvrir l'origine des choses ? comment la terre a été formée ? quelles transformations elle

a subies ? comment les révolutions du globe ont superposé les couches dont elle est composée ? à quelle époque ces diverses évolutions se sont accomplies ? — Quelle grandeur dans cette histoire ! ne tend-elle pas à nous apprendre les merveilles de la création, l'époque de l'apparition de tous les êtres organisés à la surface de la terre, au sein des eaux, et enfin, comme le complément de l'œuvre divine, la création de l'homme ?

Aussi, dans l'immensité de connaissances qu'elles comportent, la division du travail a-t-elle été impérieuse. Tandis que les uns ont dirigé leurs recherches sur les couches stratifiées de la terre, que les autres y ont étudié les restes des règnes vivants ensevelis par les cataclysmes, d'autres encore les vestiges de ce que les populations ont pu y déposer à des époques reculées, il en est qui ont voulu retrouver le lieu où les premiers hommes furent placés, qui ont voulu suivre leur trace dans les temps et dans les lieux, aidés dans ces difficiles recherches par la filiation des langues des peuples divers.

Et dans tous ces travaux qui ont occupé les plus nobles esprits, qu'on ne croie pas que ce soit par une vaine curiosité qu'on fouille avec tant de soin tous ces amas de coquilles et d'os, les cavernes, les tombeaux, les brèches de rocher et les ruines des villes ; qu'on interroge le fond des marais, des lacs et des fleuves. — Non, ce n'est pas seulement pour en extraire des pieux calcinés, des médailles, des outils, ni des armes de bois, d'os, de pierre et de bronze. — On y recherche les indications des couches primitives que l'homme et la civilisation ont successivement déposées sur notre Europe. Les annales anciennes, qu'avaient oubliées l'Océanie, l'Afrique, l'Amérique et l'Asie, on se flatte de les retrouver et de les rattacher aux nôtres. — Tout se relie à l'histoire et toutes les sciences y portent leur tribut ; — à leur flambeau tout est examiné : caractère des races, des langues, des religions,

des documents spirituels ou matériels; tout est étudié avec une sollicitude que justifie la pensée que presque toutes les questions touchent à la conscience et à la liberté. Est-ce que l'on peut se laisser aller à de si importants travaux sans en voir découler cette idée suprême, que le monde ne peut être confondu avec son auteur, que l'idée d'un dieu créateur en émerge de toute part, et avec cette idée dominante que l'homme seul a la conscience de l'univers?

Mais si de l'étude de ce qui est on a la tentation de créer à son tour, ne court-on pas le risque de s'égarer? Déjà, à des époques depuis longtemps passées, on a cru pouvoir remplacer les lois éternelles de la création; on a prétendu, en mettant la matière, la seule matière, dans de certaines conditions, lui faire produire des êtres organisés. — Il est vrai qu'on n'est allé que jusqu'à des organismes les plus infimes, jusqu'à des êtres microscopiques ; mais après avoir produit des monades et des vibrions, n'aurait-on pas cru pouvoir pousser plus loin les prétentions ? — Et n'est-ce pas sur des spéculations pareilles qu'a pu se fonder ce faux principe de la négation des espèces ? Vainement l'histoire des temps les plus reculés a porté à conclure, par l'observation la plus sévère et les plus saines déductions, à la perpétuité des espèces : il s'est trouvé des naturalistes qui l'ont niée, et les noms des Lamarck et des Darwin passeront à la postérité grâce surtout à la hardiesse de leur système.

Mais j'oubliais trop ce que vous nous avez fait entendre, avec quel soin vous nous avez montré l'archéologie prêtant son concours à l'histoire; non plus cette archéologie qui s'occupe des monuments, des inscriptions, des médailles, mais celle qui fouille dans les entrailles de la terre, et qui se confond bientôt avec la géologie. Quant à celle-ci, vous avez rappelé avec bonheur le dissentiment qui a existé entre deux savants dont la France s'honore, dissentiment qui règne

encore et qui laisse prédominer, surtout à l'étranger, le système métamorphique, tandis qu'en France on a plus particulièrement conservé cette croyance à une création unique plutôt qu'à l'action panthéistique des forces naturelles.

La géologie a été plus hardie, sans être selon nous mieux fondée, lorsqu'elle a prétendu former la base du calcul des faits anté-historiques. — Que valent, en effet, les opinions et les expériences des professeurs Thompson et Haughton sur le refroidissement des molécules métalliques et terreux pour prouver qu'il a fallu 23 millions de siècles ou 23 milliards d'années pour rendre la terre habitable ?

Heureusement vous ne vous êtes pas porté garant de ces calculs, et peut-être conviendrez-vous avec nous qu'en l'absence de preuves plus convaincantes, hypothèse pour hypothèse, il est plus simple d'admettre qu'une suprême volonté a pu disposer les choses comme les hommes les contemplent.

Dans votre excursion à travers les siècles, guidé par les savants dont vous enregistrez les travaux, que de faits vous nous avez dévoilés ; mais qu'ils sont loin d'avoir pour eux la certitude ! — Ainsi, sur quel fondement repose cette assertion de Lyell, un savant géologue d'Angleterre, relative aux variations de l'altitude de nos régions occidentales ? — Qu'est-ce qui établit que durant un temps les Iles Britanniques, couvertes d'une forêt de pins d'Écosse, étaient rattachées au continent, l'altitude de l'Europe occidentale ayant alors 600 pieds de plus qu'actuellement ? — Qu'est-ce qui prouve qu'à la suite d'un affaissement de 1,500 à 2,000 pieds elles ont été totalement submergées, pour être plus tard couvertes d'une couche ininterrompue de glaces épaisses de plusieurs milliers de pieds ? — que le soulèvement continuant, ces îles se sont, pour la dernière fois, réunies au continent, pour finir, par un affaissement de 400 pieds, par se trouver au niveau actuel ?

Ce système ne vous paraît-il pas bien hypothétique ?

Y a-t-il rien de beaucoup mieux établi encore sur tout ce qu'on a dit de l'âge de pierre, de l'âge de bronze, de l'âge de fer ? Que de controverses à cet égard !

A son tour, la chronologie des temps anté-historiques a-t-elle un autre fondement que des hypothèses ? et tandis que tel savant fait dater l'apparition de l'homme à 110,000 ans avant Jésus-Christ, d'autres ne la font remonter qu'à 30 ou 50,000. Enfin, d'autres n'attribuent approximativement que 10,000 ans au commencement des sociétés actuelles.

Vous ne pouviez, dans l'exposé des sciences historiques, laisser dans l'ombre la philologie. Aussi nous avez-vous intéressés par tout ce que vous nous avez dit, — en remontant jusqu'au sanscrit, cette langue des Aryas, — de la filiation des langues; bien que propres seulement à fournir certaines divisions ethnographiques, elles ne puissent établir la moindre base chronologique.

L'étude des sépultures européennes n'offre, sous le rapport historique, que des indices peu certains, et l'anthropologie n'est guère plus heureuse ni plus avancée dans ses découvertes.

Il faut en convenir, jusqu'à présent beaucoup de contradictions obscurcissent les résultats; plus tard, sans doute, la géologie, la paléontologie, toutes les sciences qui s'occupent à comparer les diverses familles humaines et leurs langages, donneront des témoignages assez concordants pour que l'histoire puisse y trouver quelque certitude.

Mais au milieu des opinions contradictoires émises de tous côtés, et résultant du peu de lumières encore répandues sur les sciences historiques, il est un fait culminant et que l'on est heureux de constater : c'est que, quant aux races humaines, l'histoire admet l'unité de l'espèce, que ne peuvent détruire quelques légères différences des crânes, ni les

nuances de la peau. — C'est ce qui vient d'être établi à nouveau, tout récemment, et d'une manière victorieuse, par un savant membre de l'Institut, M. de Quatrefages, dans une étude des plus remarquables sur les *Polynésiens et leurs migrations* (¹). — Déjà, ce même savant avait été amené à conclure que l'application des lois physiologiques à l'anthropologie conduit invinciblement à reconnaître l'unité de l'espèce humaine, et que la géographie zoologique oblige non moins impérieusement à croire au cantonnement primitif de cette espèce, et que le peuplement du globe s'est fait par voie de migration (²).

Jusqu'à présent, Monsieur et cher Collègue, je n'ai eu qu'à partager vos opinions, mais il serait sans exemple, peut-être, que deux esprits fussent toujours d'accord. — Permettez-moi donc de différer au moins sur un point. — Vous ne voulez admettre de contradictions dans la certitude historique qu'autant qu'elles modifient les faits. — Ce n'est que l'appréciation des faits qui est ouverte, selon vous, à la discussion et soumise au caprice. *Le fait ne l'est pas*, dites-vous, d'une manière absolue. Et pourtant l'histoire est là pour nous apprendre qu'un fait admis comme vrai à une certaine époque par des milliers de témoins dont personne ne se fût avisé de contester l'exactitude, ne paraît plus tel à une autre époque, lorsqu'il vient à être examiné sous l'influence d'autres théories. Les faits sont sans doute la base de toutes nos connaissances, mais combien nous devons nous défier de leur absolutisme, et les envisager sous toutes les faces avant d'en tirer des inductions qui se rapprochent de la certitude ! — Et combien n'en avez-vous pas signalés qui résisteraient mal peut-être à de sévères épreuves !

(¹) *Revue des Deux-Mondes*, — M. de Quatrefages, — 1er février 1864.

(²) *Ibidem*, 1860, 15 décembre. — 1861, janvier, février et mars.

Si nous avons suivi avec tant d'intérêt les nombreux détails que vous avez mis sous nos yeux, que serait-ce si nous voulions les réunir sous un coup-d'œil d'ensemble? quelle admirable harmonie nous constatons dans le système du monde! Combien nous voyons tout converger vers l'anthropologie, comme l'homme nous en paraît le centre et pour ainsi dire le pivot! Et par lui, comme forcément l'esprit s'élève à la notion invincible d'un grand ordonnateur, à la connaissance de Dieu. C'est là, sans contredit, ce qui entretient dans nos âmes ce grand désir de connaître, et c'est là ce qui, même à l'insu des savants investigateurs, les pousse vers de nouveaux horizons.

Et cependant les travaux auxquels on s'est livré pour les sciences historiques n'ont encore pu amener qu'à former des hypothèses plus ou moins brillantes, et qui, le plus souvent, ne rendent compte que de quelques faits épars; et des matériaux si abondants et recueillis par tant de travailleurs et à des distances si considérables de temps et de lieux, attendent encore l'architecte destiné à former le monument. Hélas! faut-il le dire? L'ambition qui nous dévore doit-elle jamais être assouvie? Les témoignages que l'homme recherche seront-ils jamais concordants? Le mot du sage ne doit-il pas se vérifier? « *Et tradidit mundum disputationi eorum, ut non inveniat homo opus, quod operatus est deus ab initio usque ad finem* [1]. »

Faut-il donc désespérer, et parce que nous sommes encore au milieu du chaos que forme autour de nous le déluge des documents historiques de toute sorte, devons-nous nous laisser dépouiller de l'enthousiasme qui anima nos devanciers et renoncer au culte de la science? A Dieu ne plaise! Et, n'aurions-nous, comme on l'a dit, qu'une erreur entrevue à

(1) *Ecclésiaste,* chap. III, verset 12.

détruire, qu'une vérité nouvelle à mettre en lumière, n'ayons plus qu'une crainte : c'est que la vie soit trop courte pour traiter le sujet dont la beauté nous sera apparue. Mais, au milieu de tant d'incertitudes, vous nous avez montré, Monsieur et cher collègue, un si riche inventaire des découvertes déjà accomplies, que vos paroles, loin de nous décourager, sont plutôt propres à nous enflammer, à nous inspirer l'amour des sciences historiques, et c'est bien là le rôle qui appartenait à un professeur d'histoire.

Avec vous, Monsieur Dupuy, nous passons à un autre ordre d'idées, sans changer de doctrines toutefois, car, pour féconder toutes nos connaissances, nous avons besoin, ainsi que vous nous l'avez si bien prouvé, des études métaphysiques. Comme les sciences resteraient lettres mortes si elles n'étaient éclairées par une saine philosophie. — N'ayez donc pas peur, Monsieur et cher collègue, en venant ici vous poser comme le défenseur des nobles et sublimes enseignements du spiritualisme. Ce n'est pas au milieu de nous et en présence de votre brillant auditoire qu'il y avait à craindre de s'en porter le défenseur. — Mais le torrent du positivisme ne s'arrête pas et ne cesse de tenter de submerger le terrain où se cultivent les idées qui font de l'humanité la représentation de la lumière divine. — Il ne faut donc pas se lasser de nous opposer à ce courant.

Votre rapide coup-d'œil sur l'histoire de la philosophie nous a montré le spiritualisme et dans ses défaillances et dans ses victoires. — S'il a brillé au plus beau temps de la Grèce par le génie des Socrate, des Aristote, des Platon, il a eu aussi ses éclipses, pendant lesquelles les sociétés ont subi de terribles épreuves. — Le matérialisme épicurien et le pyrrhonisme succédant aux doctrines d'Aristote, ont porté des fruits déplorables. — Ainsi en est-il arrivé toutes les fois

que le matérialisme a par trop triomphé. — Et pourtant l'antagonisme entre les idées qu'on appelle maintenant positives et celles qui consacrent un principe immatériel, a toujours existé et n'est pas près de finir. — Aussi, toujours, il a été d'une grande importance de défendre cette étude sublime du principe de notre existence, aujourd'hui peut-être plus que jamais. — Je ne voudrais pas passer pour un détracteur du temps présent, mais je dis ce que je crois observer. Sans doute, d'illustres savants font d'assez honorables exceptions ; mais le positivisme ne fait-il pas école ? — Honneur donc à vous, monsieur et cher collègue, qui venez, en vaillant athlète, donner des armes aux doctrines sans cesse attaquées.

Vous avez puisé dans la notion de *cause*, prise dans la conscience et opposée à celle de *loi*, le plus solide argument en faveur des idées métaphysiques, et vous avez victorieusemen prouvé que soit en physique, soit en histoire naturelle, soit dans la biologie, on n'arrive qu'au néant si l'on se contente de tout lier par des lois, et qu'il faut en appeler à la seule véritable source de la vérité, à la notion de cause, et que celle-ci réside dans la conscience humaine.

Mais n'y aurait-il donc que les philosophes, que les esprits d'élite, qui, par un travail sérieux, une étude attentive de l'âme humaine analysée dans ses éléments essentiels, soient en possession des saines doctrines ? Heureusement non, car, vous l'avez dit, la morale individuelle comme la morale sociale est sous une sauvegarde plus puissante et plus autorisée que celle d'une doctrine humaine, quelque parfaite qu'elle soit d'ailleurs : c'est la religion ; et parmi les facultés de l'esprit humain, les philosophes n'ont pu s'empêcher de classer un sens, un instinct, un sentiment religieux.

Mais aujourd'hui, ébloui qu'on est par toutes les merveilles que les sciences physiques font éclore, comment ne pas se

laisser séduire par les méthodes auxquelles on doit de si brillants résultats ? — Ne sont-ils pas autorisés à se croire aptes à découvrir tous les mystères de la nature, les savants qui ont tiré du calorique, de la lumière et de l'électricité des effets si prestigieux ? Faut-il donc s'étonner qu'on appelle ce siècle un siècle de progrès et qu'au nom du positivisme on traite avec dédain les études spéculatives ? — Non, sans doute, mais il faut redoubler d'efforts pour chercher à mettre en honneur des méthodes oubliées ou méconnues, et en appeler du simple sensualisme à l'induction et à l'intuition rationnelle.

Encore si ces idées, que nous croyons avoir le droit d'appeler erronées, n'étaient soutenues que par ceux que les sciences exactes occupent de préférence, par ceux qui, au nom du calcul, s'occupent seulement du monde inorganique, —qu'on ne peut autrement appeler que le monde matériel,— nous serions moins étonnés sans être plus convaincus. — Mais lorsque nous voyons des savants qui ne s'occupent que des êtres organisés, du monde vivant, de l'homme enfin ; lorsque nous voyons des physiologistes, quelquefois, je le veux bien, en se le dissimulant, conclure pourtant au matérialisme, faire tout converger, sous prétexte de simplicité, vers une seule loi, le mouvement, nous ne pouvons nous empêcher de craindre pour la vérité. — Et, qu'on le remarque, ce ne sont pas des esprits médiocres qu'entraînent ces faux raisonnements, mais bien des esprits supérieurs, et qui, malheureusement, par leur influence, par leur autorité séduisent tous ceux qui croient marcher avec leur siècle.

Vous avez, mon cher collègue, envisagé de si haut cette lutte incessante entre les deux principes du matérialisme et du spiritualisme ; vous avez, avec tant d'autorité, posé les droits de la raison, du libre arbitre, de la conscience, que je

ne peux que souscrire aux opinions que vous avez si brillamment développées. Permettez-moi, cependant, de ramener cette grande question à des proportions plus restreintes, à quelques applications de détail; peut-être, par elles, serait-il plus facile d'en faire apprécier la portée.

Et, par exemple, le croirait-on ? en s'occupant de l'homme et de sa puissance vitale, mais pour la nier, on a osé comparer son admirable organisation à celle d'une montre, sous prétexte que les rouages en ont été assemblés avec une savante coordination, un certain engrenage qui en font un mécanisme, on a osé donner à ce mécanisme les conditions de l'individualité, on a voulu y voir un individu organisé.— Et sous prétexte que la matière, là, n'avait été que façonnée différemment, ou là assimilée à celle qui existe dans les corps organisés, en reconnaissant à peine à ceux-ci un peu plus de combinaison, sans se demander qu'est-ce qui, dans les corps organisés, remplace l'horloger qui dispose la matière. Et cette opinion, par qui a-t-elle été soutenue? par un des plus illustres naturalistes de notre époque, par celui qui a balancé la gloire de Cuvier, par E. Geoffroy-Saint-Hilaire[1]. Aussi faut-il s'étonner qu'à sa suite d'autres aient été jusqu'à nier, par exemple, la spontanéité dans les corps vivants, en se moquant encore de cet éternel argument des vitalistes et des spiritualistes : Je veux lever mon bras et je le lève; je veux l'abaisser et je l'abaisse. — Jusqu'à présent, nous, nous avons cru et nous croyons encore que notre volonté y est pour quelque chose, et que là réside la spontanéité. — Eh bien ! il n'en est rien. C'est tout bonnement la structure des muscles, l'action contractile de la fibre musculaire, dans laquelle la circulation fait affluer le sang, qui excitent les nerfs et qui les font mouvoir. — Et ce qu'il y a de plus

[1] Et. Geoffroy-Saint-Hilaire; *Mémoire à l'Institut*, janvier 1831.

curieux, c'est que tout cela n'arrive que par le mouvement du sang qui a excité dans la texture musculaire des frottements nouveaux, une chaleur nouvelle, de nouvelles combinaisons chimiques, enfin un nouvel état électrique des parties ([1]). — Et tout cela pourtant pour nier l'une des notions les plus simples, les plus évidentes, la puissance de la volonté. — Mais qui a jamais vu ou touché la volonté !

On a été plus loin encore. On a voulu rapporter à la propriété qu'a le cœur d'être excité, les diverses modifications que lui impriment les émotions, les sentiments que, selon nous, on ne peut rapporter qu'à l'âme. Et parce que l'on dit que le cœur est brisé par la douleur, qu'on a le cœur gros après avoir été longtemps dans l'angoisse, que l'amour fait palpiter le cœur, on en a conclu que le cœur est *primitivement* affecté, et qu'en raison de l'action qu'il éprouve, il renvoie au cerveau les conditions nécessaires de la manifestation de ces sentiments. — Il est vrai qu'au point de départ on n'osait pas tant en attribuer au cœur, on voulait seulement « chercher comment le cœur, ce simple moteur de la circulation peut, en réagissant sous l'influence du système nerveux, *coopérer* au mécanisme si délicat des sentiments qui se passent en nous. » — Il nous semblait jusqu'à présent que le cœur était vivement influencé par ce que nous appelons les causes morales, mais qu'il subissait l'action de tous les mouvements de l'âme. On ne veut pas qu'il en soit ainsi. — Écoutons M. Cl. Bernard, le savant professeur de physiologie du collége de France : « *C'est du cœur,* dit-il, *que viennent les conditions de manifestation des sentiments; la science physiologique nous apprend que d'une part le cœur* REÇOIT *réellement l'impression de tous nos sentiments, et que d'autre*

([1]) Royer-Collard, *Analyse de la physiologie d'Isid. Bourdon. Journal hebdomadaire,* 1830.

part le cœur réagit pour RENVOYER *au cerveau les conditions nécessaires de la manifestation de ces sentiments.* » — Sans doute il existe une relation merveilleuse entre ces deux organes, le cerveau et le cœur; mais bien évidemment c'est le premier; c'est l'organe où réside l'intelligence, c'est le cerveau, qui est le premier affecté dans toutes les émotions que nous appelons morales. Et les fibres contractiles du cœur n'entrent en mouvement que parce que le centre sensitif a d'abord été affecté.

Ce n'est pas que les savantes explications, spécialement physiologiques, du très habile professeur ne soient l'expression de la vérité. — L'erreur consiste seulement dans le rôle primitif donné au cœur. — Malgré ses ambiguïtés, peut-on en douter lorsqu'il nous dit : « Quand une femme est surprise par une émotion douce, les paroles qui ont pu la faire naître traversent son esprit comme un éclair, sans s'y arrêter, mais le cœur a été atteint *immédiatement,* avant tout raisonnement, avant toute réflexion. » Faut-il s'étonner après cette théorie, présentée avec tant d'art, que M. Cl. Bernard convienne qu'on « *peut trouver toutes ces explications bien empreintes de matérialisme* (1). » Il en redoute donc l'accusation et s'en défend.

Voilà pourtant les fruits du positivisme. Ils ne se doutent pas, ses sectateurs, qu'ils dépouillent l'homme de sa plus belle prérogative, de ce qui le sépare des animaux, même les plus intelligents, de ce qui le fait le roi de la création et qui lui assure une destinée immortelle. — En voulant tout réduire à une loi unique, ils détruisent, ils méconnaissent les lois de l'univers. — Que j'aime bien mieux, messieurs, avec vous m'inspirer des grandes idées, et pouvoir répéter avec un sage philosophe de nos jours, ces sublimes paroles : « Les êtres

(1) Cl. Bernard, *Revue des Deux-Mondes*, 1865.

qu'une volonté toute puissante fit sortir du néant forment comme deux mondes opposés dans un seul univers; le monde des corps et le monde des esprits; l'un s'ignore, l'autre se connaît. L'un est soumis à des lois qui lui sont imposées et qu'il ne peut transgresser, l'autre s'impose à lui-même des lois, il se régit par des volontés libres.

Mais rien n'est isolé, tout se lie par des rapports, tout se tient. L'œil des intelligences pénètre dans les profondeurs de l'espace. Il admire les merveilles dont elles sont le théâtre. Il s'élève jusqu'à celui qui ordonna qu'elles fussent.

Qu'eût été l'univers privé de tout témoin ? Tant de beautés, tant de magnificences devaient-elles être éternellement ignorées ? Et si toutes les créatures avaient été insensibles, à qui les cieux auraient-ils raconté la gloire de leur auteur ? [1]

[1] Laromiguière. — Leçon de philosophie, IIe part., Ie leçon, pag. 25-26.

ESSAI
SUR LA MÉTHODE[1]

PAR PAUL DUPUY.

Γνῶθι σεαυτόν.

La psychologie bien entendue contient l'ontologie et en est le seul fondement.

(AD. GARNIER.)

Dans les sciences de la nature, on ne saurait trop admirer la simplicité des méthodes. Observer les faits par une analyse patiente et minutieuse, établir leurs rapports, du connu induire l'inconnu, telle est la marche constante de l'esprit humain dans son ardente et infatigable recherche. Ne pourrait-on s'étonner, à bon droit, de trouver cette simplicité bannie de la science philosophique, encore mal assurée dans ses premiers principes, et ondoyant à tout vent de doctrine sous l'impulsion de méthodes contraires? D'où vient cette affectation d'obscurité ne servant qu'à masquer la faiblesse de la pensée par des apparences fictives? Pourquoi ce langage d'une stérile abondance où le même terme reçoit les accep-

(1) Dans un autre travail sur le même sujet, et qui a paru à Strasbourg dans la *Nouvelle Revue de Théologie*, il est facile de constater l'influence alors opérée sur mon esprit par une certaine tradition philosophique. Dans cette nouvelle étude, j'espère avoir fait table rase et maison nette.

tions les plus diverses et parfois les plus tourmentées, si ce n'est pour voiler aux yeux du vulgaire le vide du fond sous les dehors mystérieux d'une forme austère et vaine? Ce spectacle, qui donne la présomption de quelque erreur radicale de principe ou de méthode, nous montre la science elle-même condamnée à des allures hésitantes ou contradictoires, au doute ou à l'erreur. N'est-il pas admissible enfin qu'au-dessous du magma informe et indigeste accumulé sur la nature par la pensée des sages, on doit retrouver cette nature toujours fidèle à elle-même, simple dans ses moyens, et procédant par les voies les plus courtes?

L'irrécusable témoignage de l'expérimentation physiologique nous montre, dans la perception extérieure, un rapport éminemment subjectif entre le moi et le monde sensible. Nous ne connaissons, à vrai dire, que nos modifications personnelles et la diversité d'agents, qui change d'ailleurs les apparences, n'apporte aucun élément nouveau dans la nature de la sensation. Le non-moi nous est donc trop étranger pour avoir intégralement fourni les conditions diverses d'où procède la méthode des sciences naturelles. Les phénomènes externes relèvent de la conscience, au même titre que les phénomènes internes; aussi faut-il suivre une marche analogue dans l'étude des uns et des autres [1], suivant la remarque du regrettable Ad. Garnier : « La psychologie recherche les facultés de l'âme, comme le physi-

[1] « Le phénomène externe n'est, au fond, qu'un état interne rapporté à l'externe comme à sa cause et à son objet éloigné. » « Le phénomène n'a lieu que dans le sujet, ne se consomme qu'en lui, et n'est qu'un de ses états. » (Tissot, *De la vie dans l'homme*, t. I, p. 189.)

« C'est en nous-mêmes que nous sentons; nos impressions ne peuvent être qu'intérieures, et les sensations que nos sens particuliers nous font éprouver de la part des objets extérieurs ne peuvent produire en nous que des impressions intérieures. » (Lamark, *Philosophie zoologique*, t. II, p. 323.)

cien recherche les propriétés des corps. La méthode qui dirige ces deux genres d'études est la même [1]. » J'ajoute elle est la même, parce qu'elle découle d'une source unique.

Dans la question que je me propose de traiter se présente un double problème : 1° quel est l'objet de la connaissance ou du savoir; 2° quel est l'ensemble des voies et moyens par lesquels nous acquérons ce savoir?

OBJET DE LA CONNAISSANCE.

Il y a plusieurs manières de comprendre le problème de la connaissance. Les uns prétendent que nous n'avons prise que sur les phénomènes eux-mêmes : telle est l'opinion de l'empirisme sensualiste et psychologique (école écossaise). D'autres, M. Cousin en tête, s'imaginent qu'à l'aide d'une certaine faculté divine appelée *raison,* nous pouvons nous transporter au sein de l'absolu qui tombe sous le regard de la conscience. Schelling enfin, à l'exemple du néo-platonisme d'Alexandrie, se dit en communion directe et inconsciente avec l'absolu, par l'intermédiaire de l'*intuition intellectuelle.* Une pensée en délire ne se discutant pas, il me suffira d'affirmer que tous les principes élémentaires doivent recevoir la sanction expérimentale qui leur confère la légitimité transmise par eux-mêmes aux notions d'ordre subséquent. M. Cousin s'est donc placé sur le véritable terrain lorsqu'il en a appelé à l'observation et à l'expérience pour leur demander un point de départ et des matériaux [2].

La première question à résoudre, lorsqu'on aborde le problème de la connaissance prise dans son objet, est de savoir si nous ne connaissons réellement que les phénomènes.

[1] T. I, préf., p. VII, *Traité des facultés de l'âme.*
[2] *Fragments philosoph.*, préface.

Mais cette question en soulève une autre qu'il faut résoudre au préalable : Qu'est-ce qu'un phénomène?

Si on désigne par le mot de *phénomène* tout ce qui est connu directement par la conscience, la question ne peut pas seulement être posée, car il s'agirait ici d'une proposition identique sous des termes différents, et il est manifeste que, pour être connus, les faits primitifs doivent tomber sous le regard du moi. Je dois néanmoins avouer que cette acception particulière du mot *phénomène* est la seule fondée comme étymologie. Mais il n'en est pas moins positif que ce mot est devenu, en philosophie, synonyme de *qualité*, d'*attribut*, d'*accident* (1). Aussi, quand on demande si nous ne connaissons réellement que les phénomènes, cela revient à demander si le sens intime ne nous fait connaître que l'attribut sans sujet, l'accident et non la substance. Le sensualisme, l'école écossaise, Hume, Kant et M. Cousin lui-même, répondent par l'affirmative. L'opinion contraire réunit des défenseurs nombreux et éminents.

D'après Aristote, le principe, l'essence intelligible de toute chose, étant l'acte individuel qui en constitue la nature ou l'âme, c'est l'objet non d'une incertaine opinion, mais d'une vue ou d'un contact immédiat de l'intelligence.

Malebranche : « On ne connaît pas l'âme par une idée, mais par conscience. »

Leibniz : « Nous ne connaissons rien de plus clair quela substance, car nous la connaissons immédiate; l'âme est intime à elle-même : elle se sait bien, parce qu'elle est. »

Mérian : « L'expérience me montre l'être observé et l'être observant. Le raisonnement ne peut pas donner le moi (2). »

Maine de Biran : « Si notre âme n'est qu'une force, qu'une

(1) Cousin, *Hist. de la Philos. au XVIIIe siècle*, t. II, p. 181.

(2) *Mémoires de l'Académie de Berlin*. Mém. sur le Phénoménisme de Hume, Mém. sur l'aperception de sa propre existence.

cause d'action ayant le sentiment d'elle-même, en tant qu'elle agit, il est vrai de dire qu'elle se connaît elle-même par conscience d'une manière adéquate, ou qu'elle sait tout ce qu'elle est (1). »

Jouffroy : « L'homme dans la conscience atteint, non les phénomènes seulement, mais leur principe. L'âme nous est connue directement, et non seulement par ses actes et modifications (2). »

Franck : « Par la conscience, nous saisissons à la fois le principe et les faits, la cause et les actes, l'être et ses qualités (3). »

Vacherot : « Le moi n'a pas seulement conscience de ses actes et de ses facultés ; il a conscience du fond même de son être : c'est la simplicité, la causalité, la personnalité, la liberté (4). »

Garnier : « La conscience est la faculté par laquelle l'âme se perçoit elle-même. Si l'âme ne se percevait pas, le mot *moi* n'aurait pas été créé (5). »

Si la notion du moi est purement expérimentale, comment certains philosophes ont-ils pu refuser de se rendre à l'évidence intérieure? Pourquoi ont-ils invoqué ici l'application d'une loi logique des substances, qui, d'après l'aveu de M. Cousin lui-même, ne saurait donner qu'un sujet indéterminé, mais jamais le moi (6)? La véritable explication se trouve, à mon avis, dans les influences abusives exercées par l'esprit de système. Ne trouve-t-on pas des philosophes qui refusent à l'homme la liberté, la responsabilité, la cons-

(1) Maine de Biran, édit. Cousin, t. III, p. 299.
(2) *De la légitimité de la distinction de la Psychologie et la Physiologie.*
(3) *Dictionn. des sciences philosophiques.*
(4) *Ibid.*
(5) *Traité des facultés de l'âme*, t. II, p. 120.
(6) *Cours de 1815-1816*, XXIVe, XXVe leçons.

cience morale, et qui, dans l'abnégation ou les douloureux sacrifices que le devoir impose, ne voient rien d'autre que l'habile artifice de l'intérêt bien entendu? D'après les premiers atomistes (Démocrite, Épicure), les objets extérieurs nous sont connus, parce qu'il en émane des particules matérielles frappant nos sens, et par eux, comme autant de canaux pénétrant au sensorium. Ces particules furent désignées sous le nom d'*images représentatives*, d'*espèces sensibles*, d'*idées images*. Le matérialisme dut conclure que, faute d'émanations pareilles, nous n'avions aucune connaissance directe de l'âme, et le spiritualisme, modifié à ce point de vue par la doctrine contraire, a maintes fois enseigné qu'il ignorait l'âme et n'en connaissait que les qualités, c'est-à-dire n'en possédait qu'une notion indirecte (1).

De la discussion qui précède, je crois pouvoir conclure que le phénomène a une double acception, suivant qu'il s'applique au principe des actes, au sujet; ou aux actes eux-mêmes, à l'attribut.

Il m'est permis maintenant d'aborder l'étude de la pensée prise dans son ensemble (2). Le moi pose en quelque sorte devant le moi. La première question à vider est évidemment celle du sujet lui-même. Ne serait-il par hasard qu'une illusion de la conscience, comme l'ont affirmé quelques matérialistes? Question insoluble, car elle nous ramène aux carrières du scepticisme, ébranlant du même coup l'édifice entier du savoir. D'autre part, le sujet ne pourrait-il être conçu à titre de résultante des mouvements variés dont l'organisme est le théâtre? Mais la résultante n'ayant qu'une valeur purement fictive, on ne saurait lui assimiler une activité libre perçue par la conscience. D'où l'on voit que la

(1) Cousin, *Ibid.*, XVIIe leçon.

(2) *Pensée* a ici le sens platonicien d'*activité de l'esprit*. Dans Théétète, éd. H. E., t. I, p. 186-7.

substance personnelle nous étant donnée d'une manière empirique, il ne reste plus qu'à en déterminer la formule complète.

Au lieu de demander l'unité du moi à je ne sais quelle loi rationnelle corrélative de la loi des substances, je me contenterai de constater que nous avons une parfaite et profonde conscience de l'*unité* de notre être. On a prétendu aussi qu'une autre loi de la raison nous donne l'idée d'identité personnelle, sous le prétexte spécieux que la mémoire ne peut *constituer* cette identité, suivant un terme impropre de Loke [1]. Or, la mémoire ne *constitue* pas, mais constate le fait de notre identité personnelle. Nous nous reconnaissons les mêmes aujourd'hui qu'hier, en vertu d'une notion tout empirique. « De même que la conscience atteint directement l'unité du moi, de même la mémoire saisit directement et sans raisonnement l'identité de l'âme. L'unité est le premier caractère de la personne humaine, l'identité en est le second [2]. »

Mais le moi n'est pas seulement une substance une et identique, il est encore cause ou force en activité. On a voulu distinguer la substance de la cause en disant que cette dernière est tout empirique, tandis que l'autre emprunte à des données rationnelles le caractère de la durée et de l'identité [3]. A-t-on bien compris ce que pourrait être une cause sans durée? D'autre part, nous ne devons qu'à la mémoire seule les idées de succession et d'identité. Être, c'est agir. Il est donc impossible de distinguer le sujet de la cause, si ce n'est par une abstraction purement verbale et sans rapport avec la réalité [4].

[1] *Essais sur l'entendement humain*, liv. II, ch. XXVII, § 23.

[2] Adolphe Garnier, *Traité des facultés de l'âme*, t. II, p. 147.

[3] Franck, *Dictionn. des sciences philosophiques*, art. *Substances*.

[4] La distinction est *logique*, mais non *ontologique*; elle n'a qu'une vérité abstraite.

Je ne saurais avoir la prétention de faire une revue, même sommaire, de l'âme humaine; je dois me contenter, pour le but que je me propose, d'en indiquer les principales facultés, me réservant d'appuyer plus particulièrement sur quelques-unes d'entre elles. J'admets donc dans l'âme humaine une faculté motrice, des inclinations ou passions, la volonté libre, une sensibilité générale se modifiant pour constituer tel ou tel sens, les facultés dites intellectuelles comprenant la conscience et la mémoire; la raison *(ratio)* qui a trait aux lois, formes, rapports; puis, en dernier lieu, l'induction et l'interprétation ([1]). J'ajoute que l'activité spontanée me paraît être le fond commun de ces facultés diverses.

En présence du moi, il y a le non-moi, le monde extérieur. A l'exemple de Hume, et pour d'autres motifs, Kant a dénié à la raison théorique le droit de s'appliquer légitimement à ce monde extérieur. Il n'était pourtant pas assez radical encore, puisqu'il croyait à l'autorité de la perception des sens; et Descartes, avant lui, avait été bien plus près de la vérité lorsqu'il admettait que l'objet excite des mouvements particuliers, et qu'à l'occasion de ces mouvements, l'âme se forme des idées sans ressemblance avec l'objet ([2]). Nous savons effectivement, d'après les expériences de Muller, que la même cause peut produire des sensations différentes dans les diverses espèces de nerfs, et que les causes les plus différentes produisent une même sensation dans chaque catégorie de nerfs; d'où il faut conclure qu'en dehors de nous, il n'y a que des mouvements variés, et que, suivant leur point d'application, leur physionomie sera, non-seulement distincte, mais même absolument méconnaissable. Or, comme dans le non-moi, nos sens ne nous montrent que des mouvements successifs, si nous possédons une idée plus com-

([1]) Voir Ad. Garnier, *Traité des facultés de l'âme.*
([2]) Édit. A. Garnier, t. IV, p. 86.

préhensive, il faut de toute évidence que l'étude de notre propre pensée ait fourni de nouveaux éléments.

Pour peu qu'on réfléchisse à la notion que notre esprit s'est formée du monde sensible, on y constatera la présence des concepts de sujet ou substance, de cause, d'unité. Il y a donc eu ici une véritable importation du moi dans le non-moi. Examinons ce passage dans l'une de ces idées que les sciences physiques veulent maintenant transformer, savoir, celle de cause. D'après M. de Biran, c'est par une induction *naturelle* que nous passons de notre causalité propre au non-moi, que nous peuplons, d'abord, de causalités intelligentes et libres comme la nôtre; puis, l'expérience intervenant, nous ne conservons plus dans le monde matériel que l'idée de force dépouillée de la spiritualité. Tel est le domaine de la physique et de la chimie. M. Cousin a trouvé, sans doute, l'explication trop simple, et il a fait intervenir ici son *Deus ex machinâ,* la *raison,* qui, à l'occasion de l'expérience personnelle de la cause, dégage l'élément invariable et nécessaire du fait des éléments variables et contingents. Nous n'induisons pas absolument, comme le prétend M. Cousin, notre causalité personnelle dans le non-moi; nous ne l'y transportons pas, d'une manière complète, précisément parce que l'expérience le distingue de l'être que nous sommes. De plus, sans qu'il soit urgent d'invoquer une faculté divine et mystérieuse vivant en communion intime avec l'infini, nous passons nécessairement de nous-même au milieu qui nous entoure, parce que toutes nos connaissances ne peuvent venir que de nos facultés, et ce que ces facultés ont découvert dans le moi, elles le cherchent dans le non-moi. La conscience a constaté en nous des actes, des phénomènes et leur principe; aussi, un phénomène externe n'est pas plus tôt saisi que nous le rattachons à une cause. La conscience nous a toujours montré le sujet en regard de

l'attribut; il est donc impossible, un fait étant donné dans le monde matériel, de le supposer sans principe et sans cause. L'objet de notre étude est donc nécessairement subjectivé, mais une habitude intellectuelle, un instinct si l'on veut. L'empirisme, en définitive, est au fond de cette nécessité de nature.

A côté des notions de substance, de cause, celles d'unité, d'identité, trouvent aussi, dans une mesure variable que détermine l'expérience, leur application dans le non-moi.

Je reviens maintenant à la raison, faculté de l'âme qui a trait, d'après son étymologie, aux rapports, aux lois, aux types, en un mot à ce que M. Cournot a appelé la *catégorie de la forme*. Il eût été prématuré de la faire intervenir avant une connaissance préalable du monde extérieur, car une sphère d'application importante lui aurait manqué. Suivant les expressions de David Hume, l'objet de la raison n'est point les *vérités du fait*, mais la *relation des idées*, relation qui n'est autre que les *conceptions idéales* de M. Ad. Garnier. Les intuitions rationnelles comprennent le rhythme, les notions mathématiques, le type de la vertu ou règle des mœurs, le type du beau ou idéal, le temps et l'espace (1).

Examinons brièvement quelques-unes des conceptions rationnelles.

La loi morale embrasse un ensemble de règles qu'on a rapproché des notions *à priori* des mathématiques. Dans les deux cas, dit-on, la science a un caractère absolu, nécessaire, universel (2). Cette vérité n'a point souffert de contra-

(1) M. A. Garnier place au nombre des conceptions la notion idéale de la couleur. (*Op. cit.*, t. II, p. 283.)

(2) Si l'on veut se tenir à l'exposition des théorèmes purs de la morale et de toutes leurs conséquences abstraites, on verra se former une science morale aussi belle, aussi bien enchaînée et aussi certaine que la science géométrique. On peut trouver des exemples de cette

dictions relativement à la catégorie du nombre et de la grandeur ; mais elle a soulevé une opposition vive à l'endroit de la morale. Néanmoins une réflexion attentive nous montre que les choses se passent sensiblement de la même manière dans les deux cas. Prenons l'idée du bien. Peut-on affirmer qu'il existe une seule race d'hommes où cette idée soit absolument absente? On arrivera toujours, je ne crains pas de l'affirmer, à reconnaître, même au sein des plus épaisses ténèbres morales, quelques-uns des traits du type primitif. Les voyageurs rapportent que les sauvages de l'Australie ou de quelques îles de la mer du Sud ne savent compter que jusqu'à *cinq*. J'ai lu, dans la *Revue des Deux-Mondes,* qu'au Brésil les femmes de couleur ne peuvent dépasser le nombre *quatre,* et les blanches le nombre *huit*. Tel peut être, au point de vue des mathématiques, le résultat d'un mauvais état social ou de mœurs publiques regrettables ([1]). Lorsque les notions relatives à la quantité tombent à un degré si élémentaire, qui a le droit de s'étonner si, chez un peuple abruti, la morale tombe à un *minimum* analogue? A mesure que l'on voit grandir le niveau de l'intelligence et des lumières, le type moral prend lui-même de l'élévation et de la pureté. Je dis, de plus, que ce type est appelé à devenir fort analogue dans la grande famille humaine ; ce n'est là qu'une affaire de temps.

A côté des conceptions de la raison ayant trait à la morale et aux mathématiques, il en existe une autre qui est l'idéal de la poésie et des arts. Malgré le dire des voyageurs sur les variantes qu'offre le sentiment du beau chez les différents

science dans le premier livre des *Devoirs* de Cicéron, dans le traité du *Droit des gens* de Grotius, et les *Aphorismes de la jurisprudence universelle* recueillis par Bacon. (A. Garnier, *Op. cit.*, t. III, p. 42.)

([1]) D'après l'auteur de l'article, les Brésiliens, par esprit de jalousie, abêtissent leurs femmes.

peuples, et malgré l'opinion de M. Garnier, qui ne trouve à cet idéal aucun caractère absolu, je crois que ce serait méconnaître d'étroites analogies et faire violence à la pensée que de séparer celui-ci des deux autres. Dans ses applications le type du beau peut être tout aussi rudimentaire ou tout aussi élevé que les conceptions morales et mathématiques ; car il n'acquiert pas chez tous les hommes la même précision et la même sûreté, mais il s'élève partout avec le progrès et la diffusion des lumières (1). Ce sont là des conditions générales identiques aux deux autres types. De plus, il est impossible de ne pas voir dans les mathématiques et dans la morale un véritable reflet de la catégorie du beau. On ne saurait refuser l'élégance de la forme ou la beauté des proportions à certaines figures de la géométrie. Quant au bien, beaucoup de philosophes (et telle est l'opinion de M. Vacherot et de l'école positiviste) n'y veulent voir qu'un cas particulier de l'idéal du beau. Les trois types ont donc entre eux une étroite analogie sous le rapport de leur origine et de leurs caractères généraux. Le bien possède néanmoins un caractère différentiel que je me contente d'indiquer, savoir : *l'obligation*.

Le temps et l'espace sont aussi des conceptions rationnelles ou des types sans réalité objective. En effet, si le temps et l'espace ne sont pas de pures formes de la pensée, ce sont ou des substances ou des attributs. Notre esprit, s'examinant lui-même, ne trouve pas d'autres notions réelles ; mais, à côté de ces notions, il conçoit le rapport, c'est-à-dire l'abstrait. Or, faire de ces deux nouveaux types de la raison des substances, personne n'y songe. Reste la question de leur existence à titre d'attribut, sur laquelle je reviendrai plus tard.

(1) Le pouvoir créateur dans les arts et la poésie n'est guère compatible avec l'esprit d'analyse; mais ce dernier ne porte aucune atteinte à notre type idéal de la beauté.

Je puis compléter maintenant ce qui me reste à dire sur le non-moi. La vue, l'ouïe, l'odorat, le goût, ne nous instruisent que des vibrations particulières déterminées dans leurs organes spéciaux. Le tact ne nous donne que la résistance, qui n'est point une propriété essentielle des corps, puisqu'elle peut disparaître avec l'état gazeux. Mais, à l'occasion de la résistance, l'esprit conçoit l'étendue, l'espace, notion rationnelle que Descartes a confondue avec l'idée de corps. D'où il faut conclure qu'occuper une certaine partie de l'espace, avoir un certain volume, n'exprime pour le corps qu'une propriété négative. Donc le corps ne peut se définir par l'étendue, qui n'est point d'ailleurs une substance.

L'ensemble des corps, ou le monde matériel, ne peut se définir par l'étendue, propriété négative, ni par le mouvement, qui, à titre de changement de position, n'est pas non plus une propriété positive. Il n'a donc d'autre sens intelligible que dans les notions que l'esprit humain a puisées en lui-même, bien que celles-ci soient sans doute très incomplètes à cet égard.

Récapitulons en peu de mots les résultats obtenus. Dans le moi, nous trouvons le sujet et l'attribut, la cause et l'effet, l'unité et la pluralité, puis des catégories purement idéales ou formelles, qui comprennent les types de la grandeur et du nombre, du beau, du bien et du temps; dans le non-moi, nous constatons d'abord le phénomène et la succession. Pour notre esprit qui juge, phénomène implique cause, sujet; variété implique unité. La succession n'est autre chose que le rapport dans le temps et dans l'espace, dernière idée que nous suggère l'exercice des sens. Les autres conceptions rationnelles ont une origine simple ou complexe. L'idée de grandeur, par exemple, a son occasion dans le monde matériel, n'étant, à vrai dire, qu'une détermination de l'espace; mais le nombre relève d'une double expérience, celle du

dedans et celle du dehors (1). Il en est de même du beau, tandis que le bien et le temps doivent leur origine à la conscience, qui saisit les éléments dont la raison infère les formes pures.

Par cette énumération il est aisé de voir que, si dans le moi nous distinguons des *vérités de fait* et des *relations d'idées*, suivant le langage de Hume, dans le non-moi nous ne trouvons pas d'autres catégories, bien que la raison n'ait conçu le type de l'espace qu'à l'occasion de l'expérience externe. Ce type rentre, avec tous les autres, dans ce que M. Cournot appelle la catégorie générale de la *forme*. Les *vérités de fait :* sujet et attribut, cause et effet, unité, multiplicité, forment, dans leur principe empirique perçu par la conscience, un groupe naturel et sans analogie avec les *relations d'idées*, simple idéal rationnel (2). D'autre part, lorsque du moi nous passons au non-moi, le sujet, la cause, l'unité, sont induites de nous-même à ce qui nous entoure.

Par l'expérience intime et l'analyse de nos idées, nous sommes arrivés à des connaissances exactes de l'être que nous sommes et du monde sensible, bien qu'elles puissent être fort incomplètes à certains égards (3) ; mais le problème du savoir est-il épuisé ? avons-nous donc tout appris ?

(1) L'idée d'unité a effectivement son origine première dans la conscience. « Le mot d'*unité* portera-t-il quelque idée à mon intelligence si je ne sais pas que je suis un ? » (A. Garnier, *Op. cit.*, t. II, p. 337.)

(2) Ce groupe lui-même comprend la catégorie ontologique de *l'être-activité* et certaines déterminations primitivement *intrinsèques :* rapports du sujet à l'attribut, de la cause à l'effet, de l'unité à la multiplicité. Ces déterminations prennent place également dans la catégorie générale de la *forme*, mais elles diffèrent des relations d'idées en ce que celles-ci n'expriment que des déterminations *extrinsèques* ou abstraites, tandis que les premières ne deviennent abstraites qu'en se généralisant.

(3) Notre connaissance du moi est assez avancée, mais celle de l'âme fort incomplète.

Nous sommes libres et responsables devant un ordre de choses personnifié par la conscience morale; la réalisation du type du bien nous est imposée : tel est le fait d'observation intérieure. Nous éprouvons en nous-même un sentiment de sujétion vis-à-vis de quelque chose qui n'est pas nous, car s'assujettir à soi-même, s'obéir à soi-même n'a aucun sens. Négligeons-nous de réaliser l'idéal du bien, aussitôt le châtiment nous atteint sous la forme du *remords,* que l'instinct infaillible du langage différencie du regret. Serait-ce le type lui-même qui gouvernerait notre volonté? Mais d'où vient que l'idéal du beau, qui s'impose aussi à l'intelligence, ne gouverne en rien cette volonté? On n'est justiciable devant aucune juridiction, pas même celle de sa propre conscience, parce qu'on a transgressé toutes les règles dans les arts ou dans les lettres. Nous sommes donc en présence d'un fait insolite, sans analogue dans l'étude de la pensée, et la cause de ce fait, je ne puis la trouver ni en moi-même ni dans le milieu qui m'entoure. Or, comme la conscience me montre invariablement unis le principe et la conséquence, la cause et le phénomène, je ne puis, en vertu d'une habitude transformée en véritable instinct, constater un fait quelque part sans lui supposer un principe ou une raison d'être; ce principe ou hypothèse nécessairement admis, vu la nature de mon esprit, est ce qu'on appelle un *postulat* ([1]). D'où l'on voit qu'il y a ici, à n'en pas douter, une induction *naturelle,* suivant l'expression de M. de Biran, et je crois qu'en général on y a décrit tout autre chose. Un *postulat* est une induction basée sur la connaissance expérimentale du moi.

([1]) Une morale, pour mériter qu'on la prenne au sérieux, doit relever soit de l'idéal du beau, soit de l'obligation (Dieu). Or, la première, et c'est ce qui la condamne sans appel, ne pourra jamais être d'une application générale. Une morale indépendante de l'idée de Dieu, n'est possible qu'à titre d'exception.

Le postulat dit *de la raison pratique* ne nous donne que des lumières bien imparfaites sur l'être qu'il affirme : *il est*. Mais qu'est-il? Ici nous allons retrouver la part de l'expérience.

Cette expérience nous enseigne que nous faisons partie d'un ensemble qu'on appelle la nature animée, ensemble fini dans le temps et l'espace, puisque la science est arrivée à mettre un terme à la série des régressions. Notre mode spécial d'existence, que toutes les tentatives de nos jours et des siècles passés n'ont pu déduire de la matière brute, est un fait exceptionnel, impliquant, lui aussi, un principe supérieur d'explication : un postulat (1). Ce postulat est également une induction naturelle.

La série des causes secondes à nous connues ne s'est pas plus donné l'être que nous ne l'avons fait pour nous-mêmes. Il faut donc remonter à un premier principe de toutes les existences qui les aura peut-être engendrées de sa propre nature (2). L'induction nous conduit effectivement à admettre que ce premier principe a réalisé à l'extérieur une virtualité qui lui était particulière ; qu'il s'est manifesté et se manifeste encore par des émanations successives. Mais s'il en est ainsi, d'où vient la lutte au lieu de l'harmonie absolue? d'où vient la révolte contre les décrets de la conscience? pourquoi le fardeau insupportable du remords? Notre liberté s'élève

(1) Si la nature a créé spontanément certains types, et que ses lois soient invariables, elle doit en créer encore. Le principe de la variabilité indéfinie, comme explication du passage d'un type à l'autre, devient une mauvaise plaisanterie quand on veut l'appliquer aux organismes supérieurs. Ce principe d'ailleurs, s'il agit seul maintenant, n'est qu'une défaillance de la nature, ce qui est contraire à l'hypothèse.

(2) Je ne parle plus ici seulement des êtres organisés, mais de tout ce qui existe. En effet, il est contraire à l'analogie de supposer que ne pouvant nous donner à nous-mêmes la vie, des formes d'existence à peine déterminées jouissent du privilége d'être par elles-mêmes.

contre la doctrine des émanations et la condamne au nom de l'expérience intérieure, qui, étant notre point de départ, doit aussi être notre pierre de touche. Or, cherchant à saisir la nature sur le fait, cherchant tout ce qui est primitif, nous ne pouvons qu'accorder une valeur absolue au témoignage de la conscience, tandis que la théorie des émanations, procédant d'un premier principe, n'est qu'une explication possible, et néanmoins fautive, au regard de l'observation intérieure. Si nous ne participons pas directement de la nature ou de la substance du premier principe, nous avons été formés d'une autre manière, qu'on a cherché à exprimer par le mot de *création*. Pourquoi ce terme est-il si mystérieux, si ce n'est parce qu'il ne trouve point d'analogie bien claire dans notre expérience personnelle? Il n'est pas conforme à l'induction.

Le postulat de la morale et le postulat de causalité ne peuvent coexister dans notre esprit d'une manière isolée et indépendante. Cet esprit se sent *un*, et, par induction, il applique la notion d'unité à deux principes que rien ne l'autorise à distinguer. En agissant de la sorte, il obéit à un instinct profond, et par cela même légitime, lorsqu'il est en harmonie avec l'expérience (1). Mais ces deux postulats, ramenés à l'unité, ne constituent point le Dieu que le sage a conçu et que l'humanité adore, ce Dieu qui est esprit, vérité, amour, ou, en d'autres termes, ce Dieu qui est parfait. Ici, quelle marche devons-nous suivre? Comme toujours, constater les phénomènes qui sont inscrits dans la conscience

(1) Ce besoin d'unité, dont l'influence a été si grande dans l'époque actuelle, est légitime tant qu'il ne froisse point les droits imprescriptibles de la conscience, l'autorité du témoignage intérieur. Ce besoin procède de la nature même de notre être, mais son développement devient abusif lorsqu'il supprime (panthéisme) les autres faits intimes dont la valeur est absolument la même que le fait de notre unité personnelle.

et les admettre sans plus ample informé. Or un instinct irrésistible, que M. Garnier qualifie de *foi naturelle* ([1]) pousse tout homme croyant à l'Auteur de la loi morale, à ne le concevoir qu'à titre de parfait. Cela étant, nous choisissons parmi les facultés de notre âme; nous idéalisons celles qui nous paraissent de l'ordre le plus élevé, puis nous les appliquons à la Divinité elle-même. Qu'avons-nous fait en cela? De l'induction, et toujours de l'induction, c'est-à-dire de l'anthropomorphisme ([2]).

([1]) *Op. cit.*, t. II, p. 522.

([2]) De cet instinct de perfection qui ne trouve sa complète satisfaction qu'en Dieu, je dois rapprocher le besoin de développement indéfini propre à l'âme humaine, et qui lui fait plonger un regard d'espérance et de long avenir à travers les mystères de la tombe elle-même. Nous avons déjà vu quelle était la marche du moi dans l'acquisition de la réalité. Il induit d'inspiration, pour ainsi parler, procédant *à priori;* et ce n'est qu'ultérieurement qu'il peut saisir, *à posteriori*, l'harmonie générale de la nature, dont il est le terme le plus éminent. Or, la série constituée, il suffit d'établir la réalité d'un fait pour en affirmer la légitimité complète. Nos divers instincts sont harmoniques au milieu; donc, puisque nous possédons l'instinct d'une survivance, par induction analogique nous admettons une vie à venir.

Cet instinct d'une vie à venir existe-t-il chez tous les peuples? Question subsidiaire, et dont la solution ne saurait être négative. En effet, si un peuple, à une époque primitive de son histoire, n'en offre point de traces, on ne saurait en conclure autre chose que le fait d'un état latent pour un germe apte à des développements ultérieurs. C'est ainsi que la notion d'une vie future est, dit-on, pour les Sémites une importation aryenne. Mais qu'importe si une pareille idée répondait à une inspiration encore inconsciente d'elle-même, à un instinct comme assoupi de la famille sémitique. La conception, ennoblie, épurée au contact d'un monothéisme austère, a conquis les Aryas eux-mêmes à sa forme nouvelle. Aucun peuple d'ailleurs arrivé à la notion d'une vie à venir ne l'a abandonnée, parce qu'elle répondait à un véritable besoin de leur nature, à ce que j'appelle un *instinct*.

Dans un article sur le Positivisme, M. Dupont White admet la légitimité de l'instinct de survivance par cela seul qu'il est un instinct. Ma rédaction est antérieure à la publication de l'article de M. Dupont White. (Voy. *Revue des Deux-Mondes*, février 1865.)



On a cherché à enrichir encore la notion de Dieu en lui assignant pour attributs l'espace et le temps. Au lieu de discourir, à perte de vue, sur une question qui me paraît mal posée, je commencerai par me demander ce qu'est le temps pour moi qui en raisonne. Évidemment, la durée infinie ou limitée n'est point pour mon être une qualité positive, intrinsèque. Au lieu d'une réalité relative à cet être, on n'y saurait voir qu'une condition générale et abstraite. Pour Dieu, que je ne comprends qu'à travers le prisme de mon individualité, le temps n'est aussi qu'une condition générale et abstraite; sa réalité est égale à zéro. Quant à l'espace où mon corps se meut, je ne puis lui trouver aucun rapport avec mon esprit, puisque je ne conçois dans celui-ci ni forme ni figure. De même en est-il pour Dieu, d'après le même procédé inductif. L'espace, qui n'est ni substance ni attribut, a trait aux corps seuls, et l'on ne doit y voir, comme Leibniz, que l'ordre de leur coexistence [1].

Et Dieu fit l'homme à son image..... telle est la conclusion que je n'ai pas cherchée et qui est venue d'elle-même se placer au bout de ma plume. L'homme étudiant son moi agrandit, idéalise ses propres traits, et c'est de la sorte qu'il conçoit la Divinité. « Toutes les notions de Dieu, même les plus épurées, sont évidemment tirées de l'analogie de la raison et de la volonté humaine, c'est-à-dire anthropomorphiques [2]. »

Je viens d'esquisser à traits rapides l'objet de la connaissance qui comprend le moi, le non-moi et leur commun

[1] Dans son *Traité des facultés de l'âme*, M. Ad. Garnier admet la réalité objective de l'espace et du temps, bien qu'il n'en fasse ni des substances indépendantes ni des attributs divins. Bien plus, il dit (t. II, p. 510, *Op. cit.*) qu'ils ne sont que des conditions générales de l'existence de Dieu. Je me demande si M. Garnier s'est bien compris lui-même en admettant leur réalité.

[2] Louis Peisse, préf. des *Fragments d'Hamilton*.

principe : Dieu. Dans cette étude, j'ai constaté des vérités de fait et des relations diverses; les premières justiciables de l'observation et ayant l'induction pour méthode naturelle; les secondes qui constituent une science à part : la logique, dont les mathématiques et la morale ne sont que des cas particuliers. La science embrasserait donc deux données générales auxquelles s'appliqueraient des procédés divers, qu'il faut maintenant examiner.

Résumé de la première partie.

Objet de la connaissance.

L'étude analytique du *moi* nous conduit à reconnaître que c'est par l'expérience que nous acquérons les idées de sujet, d'unité, d'identité personnelle. La raison n'a ici aucun rôle à jouer. Puis, des vérités de fait passant aux relations d'idées, nous sommes en présence de conceptions purement idéales, telles que le nombre, le beau, le bien, etc.; ce sont là les objets propres de la raison.

Nous n'arrivons ensuite au *non moi* que par un procédé inductif, immédiat ou instinctif, que l'expérience corrige plus tard, mais ne supprime point. Ici, comme dans le *moi,* nous constatons des *vérités de faits* et des *relations d'idées.* Celles-ci se sont enrichies d'une autre conception rationnelle, savoir : la notion d'espace. Quant aux *vérités de faits* à nous connues, elles n'embrassent probablement qu'une partie de la réalité.

Le cercle entier de la connaissance n'est point encore parcouru. Par l'analyse du *moi,* nous nous sommes trouvés en présence d'un fait insolite : l'obligation, dont par analogie nous cherchons la raison d'être. Telle est l'origine du *postulat* dit *de la raison pratique.* De plus, par analogie, nous sommes conduits au *postulat de causalité.* Appliquant

ici la notion d'unité que l'analyse nous montre comme un des éléments essentiels du *moi*, nous n'avons plus qu'un seul postulat, savoir : Dieu. Mais par une tendance instinctive de notre nature, nous ne pouvons concevoir Dieu qu'à titre de parfait. Réunissant alors, dans un même groupe, nos facultés les plus élevées, nous les idéalisons, et, par une dernière application de la méthode inductive, nous les attribuons à Dieu lui-même.

De cet instinct de perfection qui se traduit pour l'homme par le besoin d'un développement indéfini, nous devons rapprocher l'idée d'une existence future, d'une survivance.

DES MÉTHODES PROPREMENT DITES.

HISTORIQUE.

On peut dire que l'histoire de la méthode est l'histoire même de la philosophie, car il y a une connexion étroite entre l'esprit d'un système et l'ordre d'évolution de ses doctrines. Analyser une méthode, en isoler, par une dissection attentive, les nervures principales, n'est rien autre que signaler èt mettre en pleine lumière l'agencement intime, le mécanisme et la vie d'un tout scientifique. L'histoire de ces dogmatismes si divers se réduit à l'emploi de quelques règles et formules, dont la mise en œuvre a fait comme surgir du sol des édifices plus ou moins durables, suivant la puissance et la fécondité du génie créateur.

D'après M. Barthélemy Saint-Hilaire, il n'y a eu que trois grandes tentatives, en fait de méthode, que résument les noms de Platon, de Descartes et de Kant [1]. Ce point de vue

[1] *Dictionn. des sciences philos.*, art. *Méthode*.

me paraît, je l'avoue, incomplet. Avant Platon il y a eu Pythagore, dont la méthode a eu la portée la plus considérable. Après Platon, Aristote, qui a, malgré l'opinion contraire de M. Barthélemy Saint-Hilaire, une méthode très arrêtée. Socrate d'ailleurs, qui est aussi grand par son bon sens que Platon et Aristote le sont par leur génie, Socrate, qu'a-t-il fait en prenant pour devise le γνῶθι σεαυτόν, si ce n'est fonder la philosophie sur une base immuable. La connaissance du moi, c'est la première application de la véritable méthode. Laissant de côté le néo-platonisme, qui est un mélange de mysticisme, de platonisme et de péripatétisme, et arrivant à la Renaissance, nous retrouvons l'observation incomplète chez Bacon, incomplète chez Descartes et annulée par la méthode pythagoricienne, dont ce dernier fit usage simultanément. Locke, Condillac, Hume, Reid, Kant se réclament tous de l'observation. Schelling me paraît revenir au point de vue pythagoricien, mais Hegel est original sans conteste.

J'ai essayé d'établir, dans un autre travail [1], que deux éléments, l'un ontologique et réel, l'autre formel et abstrait, embrassent dans leur évolution simultanée le domaine de la science. L'un constitue la catégorie de la causalité substantielle ou de l'être; l'autre, la catégorie de la forme, c'est-à-dire la logique générale. Celle-ci étant la plus facile à saisir, comme tout ce qui est question d'ordre et de rapports, a été dès le principe portée à un très haut degré de perfection. Tel est le motif de l'apparition hâtive des sciences mathématiques et de leur application à l'astronomie dès la plus haute antiquité. Tel est le secret de la prééminence du syllogisme et du rôle considérable attribué à ce merveilleux engin de dialectique, lorsqu'il eut été formulé par Aristote.

[1] *Essai sur les catégories.*

Mais ces progrès réalisés de si bonne heure dans la logique générale, dont la science du nombre n'est qu'un cas particulier [1], devinrent un piége pour l'esprit humain, qui, enivré et comme ébloui de ses succès rapides dans la catégorie de l'ordre, crut pouvoir traiter la métaphysique comme une dépendance des mathématiques. L'invasion de la philosophie par le chiffre est consommée avec Pythagore, qui ne voit l'être qu'à travers le voile du nombre, si même il ne confond pas l'un avec l'autre, en faisant de l'être un nombre particulier. Ce philosophe n'a rien écrit et ne nous est connu que par les fragments de Philolaüs et le témoignage précieux d'Aristote. Les Pythagoriciens découvrirent les lois mathématiques des sons et des accords. Ceux-ci sont des nombres, car ils sont formés de plusieurs sons. Les corps sont des nombres, car ils sont formés de plusieurs unités. Voyant partout des rapports mathématiques et la lutte des contraires ou de l'un et du multiple dans la nature, les Pythagoriciens considèrent les nombres comme les principes des choses, et leurs éléments comme les éléments des choses. Le nombre est le principe des nombres et l'essence de toutes choses; il joue le rôle de Dieu, et Philolaüs lui en accorde tous les attributs, sans distinguer l'unité arithmétique de l'unité absolue ou de l'être en soi. Le premier principe est le pair-impair, qui contient tout en lui-même.

Tout ce qui existe, ou se compose de nombres, et c'est là, paraît-il, la doctrine orthodoxe du pythagorisme, ou est créé sur le type des nombres, ce qui est la doctrine mitigée d'une certaine secte dissidente. Ritter explique ainsi les différentes expressions qui représentent les nombres pythagoriciens tantôt comme les modèles, tantôt comme les

[1] Au dire de Leibniz, la logique des géomètres est une extension ou promotion particulière de la logique générale. Pascal l'ignorait, et beaucoup d'autres sont loin de s'en douter.

essences des choses. Peut-être le double point de vue a-t-il appartenu au dogme primitif et orthodoxe. Mais il est probable que le pythagorisme tendait, par la force de son origine, à faire de toutes choses des nombres, à considérer les nombres comme des êtres réels (¹).

Je ne m'arrête point au caractère abstrait et purement négatif de l'école d'Élée et j'arrive à Platon. La méthode, chez ce grand homme, paraît très variée. On y trouve l'ironie, l'induction, la définition, la division, la généralisation, la déduction ; il a même recours à l'inspiration et à l'enthousiasme. D'après lui, il y a quatre degrés de connaissance : la conjecture, la foi (qui constituent l'opinion), le raisonnement, la raison (qui forment la science). Le raisonnement déduit les conséquences des principes, la raison aperçoit les principes eux-mêmes. Le mouvement par lequel l'esprit s'élève de l'opinion à la science est la réminiscence ; il se produit spontanément à la vue des vestiges de beauté, de vérité, d'unité, d'être qui se rencontrent dans les objets de l'opinion. La réminiscence s'opère par un ensemble de procédés qui constituent la dialectique platonicienne.

Celle-ci réfute d'abord et conduit l'intelligence au doute et de là à la conviction et à l'aveu de son ignorance. Cette ignorance est le vrai commencement de la science. Pour produire cette science, Platon emploie divers artifices : le mythe, l'exemple, la définition, la division, la généralisation et la classification, l'hypothèse qui pose les principes, la déduction qui explique les conséquences.

Le premier objet de la connaissance, le point de départ de la dialectique, c'est le phénomène. L'étude du multiple nous conduit à la science ou à la connaissance des idées ou types de chaque multiple (beau, bon, vrai, etc.) ; c'est là ce

(¹) *Dictionn. des sciences philos.*, art. *Pythagore*. Paul Janet.

qu'il y a de réel, d'éternel, d'universel dans les choses. Elles y participent sans s'y absorber. Elles sont donc en elles-mêmes séparées des choses, forment un monde à part, le monde des intelligibles, qui est au monde sensible ce que la raison est à l'opinion. Leur substance commune, c'est le bien ou Dieu ([1]).

Pythagore et Platon reconnaissent la matière comme indéterminée, recevant son être, son essence, sa nature propre de la *forme*. Pour les Pythagoriciens, la forme est constituée par les nombres sur lesquels sont fondés les rapports constants des parties. Pour Platon, les formes sont les types, les genres, les idées dont la matière offre l'empreinte chez les individus. De genre en genre, on s'élève à l'*unité* pure. De la réalité concrète on passe, par une série d'abstractions, à l'universel, terme aussi extensif qu'il est vide. D'où provient donc cette omission volontaire et systématique du concret? De la poursuite du nombre comme but suprême de la métaphysique. Car, « pour les Platoniciens, il y a trois nombres : le vrai ou idéal, le nombre mathématique et le sensible. L'idée est l'unité, le monde sensible l'infini qu'elle détermine, donnant la forme à la multitude des nombres sensibles. Le nombre mathématique mesure le rapport de l'unité à l'infini ([2]). » Il y a distinction sans doute entre le nombre mathématique et les deux autres; mais, en tant que nombres, la même méthode leur est applicable. Faut-il s'étonner ensuite de l'observation d'Aristote : « De nos jours, les mathématiques sont devenues la philosophie tout entière. »

Que fait la géométrie? Elle abstrait, elle définit, elle déduit. Que fait Platon? Il s'élève à la connaissance rationnelle des

([1]) *Dictionn. des sciences philos.*, art. de M. P. Janet.
([2]) Aristote, *Métaphysique*.

types ou idées par l'abstraction, puis il raisonne, c'est-à-dire déduit les conséquences des principes. Aussi n'avait-il pas tort d'inscrire sur la porte de son école : « Nul n'entre ici s'il n'est géomètre [1]. » Platon, qui procède du pythagorisme, s'en rapprocha de plus en plus à la fin de ses jours dans son enseignement intérieur. Tel est le dire d'Aristote. Il est d'ailleurs positif que plusieurs de ses successeurs immédiats, entre autres son neveu Speusippe, sont des Pythagoriciens déclarés.

J'ai dit qu'Aristote avait aussi une méthode [2]. Il distingue l'expérience qui par l'induction arrive aux principes propres, et des principes communs que ne fournit point l'induction [3]. Les principes propres constituent des définitions et des hypothèses auxquelles s'applique le procédé déductif. Dans l'ordre

[1] Au témoignage de Pappus d'Alexandrie, Platon serait l'inventeur de la méthode analytique qui a été si utile aux progrès de la science du nombre et de la grandeur.

[2] Aristote, le génie de la méthode, a dit M. Franck (*Dictionn. des sciences philos.*, art. *Philosophie*).

[3] Premiers analyt., lettre XXX, lettre XXXII, et derniers Analyt., lettre II, chap. XIX, § 5-7.

Dans la conception d'Aristote relativement à la science, il est néanmoins impossible de méconnaître des contradictions. Qu'entend-il par *universel?* — Il reconnaît deux ordres de principes, les uns communs, les autres propres (*Premiers Analyt.*, I, XXX, et *Derniers Analyt*, I, XXXII). Les premiers ou axiomes ne sont point des majeures de démonstration, ni par conséquent des conclusions d'inductions correspondantes; l'universalité des axiomes repose sur l'universalité de l'être, qui n'est elle-même qu'un rapport commun, une analogie. Les principes propres sont spéciaux, et c'est à l'expérience à fournir ces principes pour chacune des sciences au moyen de l'induction. — Si l'universel est le caractère des premiers, il n'est donc pas celui des principes propres. Toutefois, lorsqu'Aristote explique la genèse des principes (*Derniers Analyt.*, II, XIX, §§ 5, 7), il dit que c'est par l'expérience et l'induction que nous acquérons l'universel. La doctrine d'Aristote sur l'universel, objet ou matière de la science, est donc contradictoire, au moins dans les termes.

métaphysique ou science des premiers principes [1], Aristote cherche à atteindre par l'analyse l'être en soi, l'un ou l'individu qui est le sujet des autres catégories. Chez Platon qui abstrait, puis généralise, la généralité est prise pour le caractère même de l'essence et de la cause; il va du concret individuel à l'unité logique de l'universel. Tandis qu'Aristote, par une application de l'analyse, réduit l'être à l'essence de son individualité, à la pensée; aussi Dieu ou l'Être par excellence devient-il pour ce philosophe la pensée de la pensée. Il n'y a plus ici déduction, mais une abstraction particulière qui conduit du multiple à l'unité individuelle. Aristote s'est égaré en réduisant l'acte ou la forme à la pensée, méconnaissant le droit d'activités parfaitement distinctes, telles que la nutrition, la sensibilité, la contractilité, la volonté. C'est à lui qu'incombe la responsabilité du fameux adage : Les lois de la pensée sont les lois de l'être,

[1] Les axiomes font partie intégrante de la philosophie première ou métaphysique; donc cette science n'a point trait aux existences réelles, à la cause, à l'essence pure, à la forme, mais elle embrasse les conditions générales et communes à toutes les natures. Donc, la métaphysique n'a plus qu'un caractère purement formel et se transforme en logique. Que cherche cependant Aristote? la cause ou l'essence pure, les premiers principes de l'être en tant qu'être, c'est-à-dire la matière, la forme, la cause motrice et la cause finale. La matière n'est que l'objet que détermine la forme; celle-ci ou essence pure est essentiellement individuelle; dans sa forme parfaite elle constitue Dieu, l'être immuable, en qui existent la cause motrice et la cause finale. Donc le sujet de la métaphysique est la forme, soit individuelle (Dieu), soit collective (les âmes), suivant les conditions particulières d'existence. Dans les deux cas, l'universel est hors de cause. Donc enfin Aristote fait rentrer à la fois dans la métaphysique ce qu'il y a de plus indéterminé et ce qu'il y a de plus déterminé, fait qui implique un départ nécessaire à admettre dans l'objet de son étude.

Néanmoins, comme il a été établi précédemment, la distinction de l'ontologie et de la logique existe en principe chez Aristote. Ce sont deux sciences indépendantes qu'il confond dans un même cadre, celui de sa *Métaphysique*.

et la pensée est la vraie existence. Quoi qu'il en soit, il faut reconnaître chez l'illustre fondateur du péripatétisme l'emploi de l'induction, de la déduction, de l'intuition intellectuelle synthétique pour les principes communs, analytique dans la question de l'être (1).

Le néo-platonisme est un vaste syncrétisme, qui relève de Pythagore et de Platon par son principe, l'unité absolue qui n'est point, mais qui sera, qui n'est point un être, mais un néant. Il emprunte à Aristote l'intelligence ou acte pur immuable en lui-même, et dont l'essence et le principe est l'unité absolue. Dans l'extase, cette école a eu recours au procédé des mystiques; mais pour tout ce qui touche à la genèse des doctrines, on ne saurait y méconnaître une marche déductive basée sur un premier principe dont le caractère abstrait n'est pas douteux. C'est l'unité qui est la raison de l'être, et chacune des hypostases est dans le rapport de l'unité à la multitude pour les substances qui viennent au-dessous d'elles. Langage et méthode sont ici empruntés aux mathématiques, devenues pour la nature comme le lit de Procuste.

J'arrive à la Renaissance. Bacon est un beau génie sans doute, mais singulièrement incomplet. Peu soucieux de la philosophie proprement dite, il n'a d'autre but que de conquérir la nature, l'asservir à l'homme, et à cette fin trace quelques règles qui ont suffi à rénover la face des sciences physiques et naturelles. Il a peu fait par lui-même, mais il a montré la voie, et cela seul lui a assuré une impérissable gloire. « Sa méthode est l'observation soit pure, soit aidée de l'expérimentation et fécondée par l'induction. Celle-ci est inventive, et Bacon cherche par elle les vrais principes au lieu d'hypothèses dont on ne se payait que trop avant lui (2). »

(1) Synthétique dans le sens de vue d'ensemble.

(2) Bouillet, *Dictionn. des sciences philos.*

Descartes donne sans doute de bonnes directions pour la méthode, mais comment les applique-t-il? Suivant l'expression de M. Vacherot, il ne *compose* pas la science de faits particuliers, mais il la *construit* d'abstractions, de définitions, de principes, de déductions ([1]). En bon géomètre, que cherche-t-il? Un point de départ, une définition première dont le syllogisme fera découler la science entière. De l'idée de l'être parfait possédée par un être imparfait, il prétend déduire l'existence du premier, lequel ne saurait nous induire volontairement en erreur; donc, la matière n'est pas une simple apparence. Puis, étant supposée une matière étendue, par l'addition d'une simple chiquenaude les tourbillons s'établissent, et l'univers en sort comme organisation dernière. La dynamique n'est pour Descartes que la cinématique; la physiologie est une branche de la physique, et celle-ci n'est autre chose que de la géométrie ([2]). Malebranche est un cartésien doublé de platonisme. Spinoza, partant de la définition cartésienne de la substance comme d'un fait au-dessus de toute discussion, n'emploie d'autre procédé que la marche déductive dans sa forme géométrique la plus incontestable : axiomes, définitions, théorèmes, démonstrations, rien n'y manque. Descartes et son école appliquent donc à la philosophie la méthode mathématique. Dans les hypothèses et les nombreux *à priori* de Leibniz, on ne saurait méconnaître une inspiration analogue. On le voit même regretter quelque part ([3]) de ne pas voir développer la métaphysique en théorèmes comme la géométrie.

L'observation a été exclusive chez Bacon, et il serait injuste de méconnaître la part que Descartes lui a assignée, tout en y restant fort peu fidèle. L'idée de l'être parfait n'est

([1]) *Métaphysique et science.*
([2]) Descartes le déclare formellement dans une de ses lettres.
([3]) *De vera methodo philosophiæ et theologiæ.*

fournie que par l'observation intérieure, par l'analyse de la pensée. Il est impossible de trouver une autre méthode chez Locke, Condillac, Reid, Kant; aussi ne peut-on que s'associer aux paroles suivantes que j'emprunte à M. Cousin : « L'unité de la philosophie moderne réside dans la méthode, c'est-à-dire dans la décomposition de la pensée, méthode supérieure à ses propres résultats, car elle se fournit à elle-même le moyen de rectifier les erreurs qui lui échappent (¹). »

Le sensualisme, l'école écossaise, Kant lui-même, ont observé d'une manière incomplète. Le sensualisme n'a pas su dépasser le témoignage des sens; Reid et ses successeurs n'ont pas franchi l'empirisme psychologique le plus immédiat. Kant, après avoir fait une distinction profonde entre les concepts et les intuitions expérimentales, a posé sans le résoudre le problème de l'objectivité de nos connaissances. Qu'a-t-il omis un simple fait : la conscience de nous-mêmes dans la cause agissante et identique? Qu'a-t-il méconnu? Ce qu'Aristote savait déjà sur l'analogie générale des êtres de la nature. Encore une question d'observation.

Schelling part de l'hypothèse du sujet-objet, puis il déduit. Hegel, pour déduire la réalité, essaie de repenser la nature par un mécanisme logique, laborieux, compliqué, et qui n'est qu'un tour de force de la faculté d'abstraire, une sorte de voltige intellectuelle dont la hardiesse provoque l'admiration. Dans ce mécanisme, dédale d'un nouveau genre, l'observation a muni Hegel, mais à son insu, d'un fil conducteur, dont la trace est évidente dans le jeu des trois termes : notion, jugement, conclusion, équivalant à : thèse, antithèse et synthèse. Cette formule, toute empirique et vraie dans une certaine mesure, a reçu de Hegel une extension aussi artificielle qu'abusive. Ce philosophe, dont le système,

(¹) *Cours de 1818*, Ire leçon.

d'après lui, est au fond le même que celui de Schelling, a voulu légitimer le point de départ de ce dernier. Prenant pour principe la notion la plus pauvre et la plus vide de réalité, il n'a pu dissimuler qu'à peine, et par des jeux de mots, le vide de ses déductions, qui n'ont rien d'ailleurs de géométrique. Il ne faut donc pas confondre Hegel avec la descendance directe de Pythagore. Il observe dans un but préconçu et pour légitimer une hypothèse, mais il observe sans le savoir et applique au procès dialectique, qui est aussi le procès des êtres, une règle qui n'est point *à priori* comme il le suppose, car elle n'est qu'une généralisation d'une expérience particulière. Jamais empirisme ne fut mieux déguisé que le sien (1).

M. Cousin est l'héritier direct de l'école d'observation. Son point de départ est la psychologie, sa méthode l'analyse de la pensée. A-t-il bien ou mal observé? Son analyse est-elle fidèle et complète? N'a-t-il point appliqué à la catégorie de

(1) Admettre l'identité de l'être et de la pensée, telle est l'hypothèse préalable qui nous donne la clé du rôle qu'Hégel assigne à la logique, qui n'est et ne peut être que de la métaphysique, car le λογος c'est la pensée ou l'être.

De plus, il a la prétention de déduire la réalité par un mouvement dialectique en trois termes qu'il qualifie de *syllogisme*. Mais au lieu d'analyser, par un procédé tout inverse il synthétise, à chacun des temps du mouvement dialectique, cette réalité, réduite au préalable au minimum d'être. Il marche donc incessamment de l'abstrait au concret par une série d'additions successives, quelquefois un peu arbitraires, et auxquelles il attribue un caractère de nécessité. Ici l'illusion est complète. Sans doute, au point de vue formel, la syllogistique a une valeur absolue, un cachet de nécessité, tandis que, dans l'espèce, la déduction n'est admissible que par le plus étrange renversement du sens des mots, et le syllogisme dialectique est tout le contraire d'un syllogisme. Ce qu'Hegel croit le produit nécessaire du mouvement spontané de l'esprit, n'est qu'un ensemble de notions purement expérimentales. Ainsi, et la forme et la matière sont empiriques chez ce philosophe.

la causalité substantielle des procédés qui relèvent de la catégorie de la forme? L'éclectisme de M. Cousin me paraît l'avoir conduit à cette confusion, qui est une erreur profonde et radicale, propre à détruire tous les bons résultats de la méthode d'observation. Si la philosophie ne s'est point constituée d'une manière positive et avec les allures d'une science vraiment sérieuse, n'en accusez ni les difficultés inhérentes à son étude ni l'audace apparente du but qu'elle se propose. La substitution de l'algèbre au mouvement spontané de l'esprit, du chiffre au principe de la force et de la vie, telle est la raison essentielle de cet immense écart de direction qui a frappé d'incertitude et de vague la plupart des œuvres métaphysiques (1).

DE L'OBSERVATION.

« L'unité de la philosophie moderne réside dans la méthode, c'est-à-dire dans la décomposition de la pensée, méthode supérieure à ses propres résultats, car elle se fournit à elle-même le moyen de rectifier les erreurs qui lui échappent (2). » La première partie de ce travail, partie essentiellement analytique, est une application des paroles de M. Cousin. Le moi substance et cause, un, identique, se

(1) Les sciences mathématiques sont des sciences de démonstration rigoureuse, qu'elles emploient ou non la forme syllogistique. La pensée jetée dans un pareil moule en conserva la durable empreinte, et elle a longtemps cherché dans les sciences naturelles l'application des mêmes méthodes. Cette erreur a pris fin depuis Bacon, mais la métaphysique n'a pu se dégager entièrement de l'impulsion primitive. Elle est encore, pour beaucoup d'esprits, une science de démonstration rigoureuse. C'est là ce que j'ai voulu exprimer et combattre dans ce chapitre, comme ayant frappé d'inexactitude et de vague la plupart des œuvres métaphysiques.

(2) Passage cité.



manifestant par des facultés et des phénomènes divers, y a été, avec le non-moi, l'objet de notre étude. Dans la pensée, nous avons trouvé des *à priori,* instinctifs ou rationnels, et des *à posteriori,* comprenant une partie de ce que Kant regardait comme des formes pures de l'esprit, sans aucune valeur objective, c'est-à-dire sans réalité (1). Certains procédés intellectuels, par exemple l'induction et l'intuition rationnelle, exigent un plus ample informé. Je vais donc revenir sur ces deux méthodes naturelles, toujours dans les mêmes vues analytiques, ce qui revient à dire toujours fidèle à l'observation.

DE L'INDUCTION.

On a distingué l'induction en parfaite et imparfaite. La première conclut du *tout* au *tout* : c'est donc une tautologie. L'induction imparfaite conclut de *quelque* à tout. Il y a donc deux inductions, et celle de Bacon est très différente de celle d'Aristote.

« Le jugement inductif repose sur la croyance à la stabilité et à la généralité des qualités et des phénomènes de la nature physique et intellectuelle (2). » C'est dans le fait de l'identité personnelle que nous puisons les idées de permanence et de stabilité; puis nous les généralisons en vertu d'un *à priori,* d'une tendance instinctive, qui est précisément l'induction. Ce jugement ne saurait avoir une valeur absolue, parce qu'il dépasse l'observation dans tous les sens; mais il a néanmoins une portée très grande en vertu de sa spontanéité même. D'autre part, l'expérience le légitime très fréquemment.

(1) Pour Kant, en effet, l'unité, le sujet, la cause, ne sont que des formes vides.

(2) A. Garnier, *Op. cit.,* t. II, p. 419.

Les résultats merveilleux de la méthode inductive appliquée aux sciences naturelles sont trop connus pour exiger plus qu'une simple mention. Elle me paraît avoir une importance tout aussi grande en philosophie : c'est par elle que nous obtenons le monde extérieur et Dieu ; c'est par elle que notre moi peut sortir de lui-même et atteindre une connaissance objective. Cédant à une impulsion irrésistible, parce qu'elle est fondée sur la nature et l'harmonie générale des choses, nous concluons de nous-même au milieu ; c'est à l'expérience à intervenir ensuite et à modifier, corriger le jugement primitif.

L'instinct inductif peut être comparé à celui de l'abeille qui construit ses alvéoles et y dépose le miel. Nous avons là un admirable architecte, mais qui agit à l'aveugle, sans doute, comme nous-mêmes, en prenant possession du non-moi. Nous allons droit devant nous, sans réflexion ; mais l'instinct qui nous entraîne est infaillible. On ne peut lui accorder moins chez l'homme que chez la bête.

Le jugement inductif n'est pas toujours identique à lui-même ; tantôt il s'applique à un même individu ou à des individus de même espèce, ou bien même à des espèces et à des genres différents ([1]). On arrive ainsi jusqu'aux dernières limites de la probabilité et de la vraisemblance. Conservant d'ailleurs son caractère *à priori,* le jugement inductif est toujours justiciable de l'expérience ; c'est à elle qu'il appartient de la confirmer directement ou indirectement.

L'induction est indifférente à la réalité ou à l'abstraction. Elle s'emploie tout aussi bien pour de simples rapports que pour des faits concrets. Ainsi, dans la progression arithmétique, un terme quelconque est égal au précédent plus ou moins, la raison. On conclut de là qu'un terme déterminé

([1]) Ici l'induction de simple devient *analogique*. Ce n'est là d'ailleurs qu'une variété du procédé primitif.

est égal au premier, augmenté ou diminué d'autant de fois la raison qu'il y a de termes qui le précèdent. De même, dans une progression géométrique, on montre qu'un terme déterminé est égal au premier, multiplié ou divisé (suivant que la progression est croissante ou décroissante) par une puissance de la raison d'indice égal au nombre des termes qui le précèdent. De là on conclut, par induction, qu'il en est de même pour un terme de rang quelconque.

Le jugement inductif est-il un raisonnement? Ceci revient à demander si le jugement inductif est un jugement médiat. Tel est, en effet, le caractère des syllogismes et des expressions mathématiques lorsqu'elles poursuivent une démonstration. Dans toute induction imparfaite, il y a évidemment une idée moyenne sous-entendue, plus cachée dans l'induction elle-même, plus évidente lorsqu'il s'agit de l'analogie. Pour conclure légitimement d'un certain nombre de faits à d'autres faits, il faut que les uns et les autres appartiennent à une série commune, soit générique, soit individuelle. Mais si nous analysons des inductions primitives, celles, par exemple, qui nous donnent le monde extérieur et Dieu, il est impossible d'y trouver la trace d'une idée moyenne. En vertu d'une tendance aveugle et spontanée, nous procédons *à priori,* et un terme donné suffit pour nous faire affirmer, toujours et partout, la corrélation que notre esprit trouve en lui-même entre le principe et le phénomène, l'unité et la multiplicité, etc. D'autre part, dans les sciences, la réflexion donne souvent au jugement inductif le caractère médiat, lorsque nous concluons, par exemple, d'une espèce à l'espèce voisine. L'affirmation présuppose ici la détermination du genre, c'est-à-dire de l'idée moyenne, qui est la condition de tout raisonnement. Donc, le jugement inductif est primitivement immédiat, mais la réflexion peut le convertir en jugement médiat.

DE L'INTUITION RATIONNELLE.

L'intuition rationnelle est ou médiate ou immédiate. Dans le premier cas, elle constitue le raisonnement proprement dit, qui nous offre au moins un jugement intermédiaire.

1° Intuition rationnelle immédiate.

A l'intuition rationnelle immédiate sont dus les concepts mathématiques, moraux, les idées du beau, du temps, de l'espace. Cette forme particulière de l'intuition est manifestement *à priori* et de plus ordinairement *synthétique,* comme l'établissent les considérations suivantes :

Dans les mathématiques nous avons deux notions particulières : celles de la grandeur et du chiffre. La grandeur embrasse les idées du point, de la ligne, de la surface, des solides. Le point n'a aucune des trois dimensions, la ligne n'a que de la longueur sans largeur et sans profondeur, le solide est terminé par des surfaces. Or, il y a ici toute une série de données fictives créées par l'esprit qui les a substituées à la réalité. L'esprit a fait une synthèse de propriétés imaginaires. Quant au nombre, il n'exprime qu'une notion purement analytique, car il n'est qu'un rapport.

La conception de l'homme absolument juste ou type de la perfection morale est conçue par la conscience à l'occasion de l'expérience. La raison produit de toutes pièces un idéal qui dépasse complètement cette dernière. Le jugement est donc *synthétique à priori.* Le beau se présente dans des conditions analogues au bien, et le jugement qui lui est propre est aussi *synthétique à priori.*

Les notions d'espace et de temps ont également un point de départ empirique dans la durée relative, l'espace circonscrit. Puis la raison, intervenant, conçoit un espace sans



bornes et une éternité sans commencement ni fin. Nous avons encore ici des idées qui dépassent les données premières, donc le jugement est *synthétique,* et de plus *synthétique à priori*.

Il me paraît inutile, pour le but que je me propose, d'insister sur l'intuition rationnelle immédiate et ses divers concepts. Ceux-ci peuvent donner lieu à des raisonnements, mais en eux-mêmes ne sont que des jugements primitifs.

2° Intuition rationnelle médiate.

L'intuition rationnelle s'exerce ici à l'aide de notions intermédiaires; elle constitue le raisonnement. Qu'est-ce donc qu'un raisonnement?

« Le raisonnement n'est possible qu'à la condition d'un principe pour arriver, à l'aide d'un moyen terme, à une conclusion sortant nécessairement du principe » ([1]).

« L'esprit humain ne raisonne pas toujours, mais toutes les fois qu'il l'essaie, il faut absolument qu'il emploie le syllogisme. Point de raisonnement proprement dit, point de démonstration sans syllogisme » ([2]). « Le syllogisme est au fond la seule forme possible de raisonnement » ([3]).

Conformément à l'étymologie, *ratio,* raison, rapport, est un troisième terme qui sert de médiateur à deux autres termes. Vouloir ramener le raisonnement au syllogisme, c'est méconnaître les procédés propres aux mathématiques et à l'induction imparfaite. Quant à l'induction parfaite, on y conclut de l'ensemble des parties au tout ([4]), ou du même

([1]) Barthélemy Saint-Hilaire, préface de la *Logique d'Aristote,* p. LVI.

([2]) Barthélemy Saint-Hilaire, *Dictionn. des sciences philos.*, art. *Syllogisme.*

([3]) Barthélemy Saint-Hilaire, *Plan général des Premiers Analytiques,* p. XXVII.

([4]) William Hamilton, *Fragments,* trad. Louis Peisse, p. 246.

au même, ce qui est l'équivalent d'une tautologie. Donc il n'y a pas de moyen terme, et partant point de raisonnement.

Le syllogisme est constitué par trois propositions : la majeure, la mineure et la conclusion, et il renferme trois termes : le majeur, le moyen et le mineur, comparés par Euler à trois cercles concentriques. Le grand terme répond au genre, le moyen à l'espèce et le petit terme à l'individu. Le syllogisme est un jugement médiat (le plus parfait peut-être par sa forme) et par cela même un raisonnement.

« Les sciences mathématiques se servent de la première figure du syllogisme presque exclusivement », au dire d'Aristote. Cependant le même auteur dit quelque autre part que les géomètres n'emploient pas le syllogisme, parce qu'ils ne font point usage des idées de genre et d'espèce. N'est-il pas évident, en effet, que le raisonnement qu'emploient les mathématiciens n'a d'ordinaire aucune disposition syllogistique. Soit, par exemple, le procédé algébrique :

$$A = B;\ B = C;\ \text{donc } A = C \text{ ou } A > B;\ B > C \text{ donc } A > C.$$

De même en géométrie, pour comparer les surfaces de deux rectangles qui n'ont ni la même base ni la même hauteur, on concevra un troisième rectangle qui ait la même base que le premier, la même hauteur que le second, et dont la surface serve de terme de comparaison entre les surfaces des deux rectangles proposés. Pour comparer deux grandeurs, on les mesure, c'est-à-dire que l'unité de mesure est le moyen terme à l'aide duquel on obtient les rapports de grandeur de même espèce [1]. Voilà en algèbre et en géométrie une série de jugements médiats, c'est-à-dire de raisonnements, bien que la forme syllogistique soit absente.

[1] Cournot, *Essai sur les fondements de nos connaissances*, t. II, ch. XVI, p. 86-87.



D'ailleurs, dans une multitude de cas les propositions conservent, comme le fait observer avec raison M. Cournot, le même degré d'abstraction et de généralité, ce qui rend le syllogisme impossible, mais ne détruit point le raisonnement. Celui-ci se présente tantôt sous la forme de l'analyse et tantôt sous la forme de synthèse, qui sont l'une et l'autre deux méthodes déductives, car bien que « l'analyse consiste à ramener la conséquence d'une chose à celle d'autres choses dont elle sera la conséquence » (1), ce procédé établit une série de rapports dont aucun n'a d'ordinaire un degré de généralité supérieur à celui qui le précède. Cette réduction n'est point analogue à celle qui, pour le syllogisme, passerait de l'individu à l'espèce, et de l'espèce au genre. De même la synthèse qui « ne diffère de l'analyse que par le renversement de l'ordre des théorèmes ou problèmes, terminés d'une part au proposé et de l'autre à quelque chose de connu » (2), se contente de passer d'un rapport à un autre, de celui-ci à un troisième et ainsi de suite, sans observer une généralisation décroissante.

Le raisonnement inductif employé avec un très grand succès dans les sciences de la nature est aussi un jugement médiat, et rien n'y rappelle le syllogisme.

Donc enfin le syllogisme n'est pas la seule forme possible du raisonnement, et c'est même la plus stérile en résultats, car, suivant la remarque de M. Duhamel, il consiste simplement en ceci : « Quand on a pu affirmer une chose d'un individu, on est en droit de le répéter » (3).

(1) Duhamel, *Des Méthodes dans les sciences de raisonnement*, p. 24. Dans son très remarquable travail, M. Duhamel établit clairement qu'il y a eu chez les philosophes, depuis Condillac, une erreur complète d'interprétation relativement à l'analyse des géomètres. Le terme d'*analyse* a donc aujourd'hui deux acceptions très distinctes.

(2) Duhamel, *Ibid.*, p. 51.

(3) *Loc. cit.*, p. 19.

Le lien qui unit l'intuition rationnelle médiate à l'immédiate est facile à comprendre. La première embrasse une suite de jugements de rapports dont chacun est une aperception immédiate. La seconde, qui a pour objet les types les plus généraux, les saisit également d'une vue directe. L'intuition rationnelle, tout en conservant son caractère *à priori,* s'affirme donc tantôt d'une manière distincte et isolée, tantôt en prenant la forme d'une série ou syllogistique, *ou égalitaire* (1), ou inductive.

DE L'ORDRE SÉRIAIRE.

Après avoir décrit la marche de l'esprit humain, les méthodes qu'il emploie pour l'acquisition du savoir, il me resterait à établir que cette marche est fondée sur la nature des choses, que ces méthodes sont légitimes dans leur application. Mais poser la question dans ces termes serait lui donner une étendue trop grande pour le but particulier que je me propose. Négligeant donc la catégorie de la forme pour celle de l'être, la logique pour l'ontologie, je désirerais justifier l'emploi du procédé inductif dans sa double expression : immédiate et médiate. Parmi les philosophes, les uns se sont renfermés en eux-mêmes, se souciant fort peu de ce qui les entoure; d'autres (Kant) ne voulant accorder de prix qu'aux données empiriques extérieures, considèrent toutes les notions primordiales du moi comme des formes ou catégories purement fictives; d'autres enfin tiennent pour légitime l'usage de nos facultés par cela seul qu'elles existent. Cette dernière opinion a une incontestable portée, mais je crois qu'il est permis d'aller plus loin et d'en établir l'entière exactitude. Toutefois ce n'est point la philosophie elle-même qui nous

(1) Égalitaire ou équivalente



conduit à reconnaître dans la nature un vaste ensemble dont les termes sont en harmonie réciproque. Si certains penseurs ont eu la conscience de cette harmonie, et on en trouve des traces incontestables non-seulement chez le beau génie de Leibniz, mais encore au sein des doctrines absurdes de la *cabale,* c'est néanmoins aux sciences de la matière brute et organisée qu'il appartenait d'en donner la rigoureuse démonstration (1).

L'harmonie se traduit sous deux formes particulières : celle d'*appropriation* et celle de *série*. La série est un ensemble de termes associés.

Étudions les caractères généraux de la série : 1 dans la matière inorganique ; 2° dans la matière organisée.

Caractères de la série : 1° Matière inorganique.

La matière inorganique se présente à trois états : solide, liquide, gazeux.

Conformément à la célèbre hypothèse de Laplace, en vertu d'une élévation de température dont nous ne pouvons nous faire la moindre idée, cette matière aurait existé primitivement à l'état gazeux (2). Puis il est survenu en elle des chan-

(1) En dehors de la constatation directe, on peut, sur un point particulier, donner de cette harmonie une sorte de démonstration par l'absurde. Supprimez, par exemple, la valeur objective de l'obligation ; faites de l'homme la plus haute incarnation du *devenir,* et vous anéantissez par cela même la sainteté du devoir, l'autorité des institutions sociales. Nous ne sommes alors tenus à rien que vis-à-vis de notre volonté ou de notre caprice, et chacun est à lui-même sa règle absolue. Nous arrivons ainsi logiquement à la destruction de toute économie politique ; car faire de l'idéal une norme souveraine et universellement reçue, est une entreprise vaine et insensée. L'existence de Dieu est la pierre angulaire de l'ordre social, et celui-ci le milieu nécessaire de notre activité. Plus de Dieu, et nous regagnons les bois, où nous attendent les singes, nos cousins-germains.

(2) D'après un précurseur de Laplace, Héraclite d'Éphèse, qui vivait

gements successifs, par le fait seul du refroidissement, qui ne constitue un progrès de direction qu'à la condition expresse d'être maintenu dans de certaines limites (1).

Le rayonnement dans l'espace donne lieu à une première série basée sur le plus ou moins de concentration des molécules. Sous la forme solide, à côté d'une masse énorme sans structure déterminée, la matière offre dans les six types cristallins, une application nouvelle de l'idée de série. Les types primitifs : cube, rhomboèdre, prisme droit à base carrée, prisme droit à base rectangle, prisme oblique à base rectangle, prisme oblique à base de parallélogramme obliquangle, offrent tout un système de transitions ménagées, et dans chaque catégorie, et de catégories à catégories.

Prenant la matière en bloc et telle que la géologie nous l'offre disposée en couches puissantes, nous trouvons en jeu deux éléments : le feu et l'eau. De là les roches aqueuses et les roches plutoniques et volcaniques, qui possèdent leur intermédiaire dans les roches métamorphiques. Le progrès de direction est manifeste des formations ignées aux sédiments aqueux, mais le progrès intrinsèque (cristallisation) est d'une manière très générale en raison inverse du premier.

Si nous passons à l'ordre chimique ou des actions propres aux infiniment petits, nous constaterons l'existence de nou-

vers l'an 400 avant Jésus-Christ, tout provient du feu par condensation successive. C'est le feu qui est le vrai principe du mouvement.

(1) Le refroidissement qui supprimerait toute vie sur la terre serait autre chose qu'un progrès. Si le refroidissement ne dépasse pas sensiblement les limites actuelles, ce sera un progrès de direction et de combinaison. Alors ce qu'on a appelé l'*évolution condensive* (*Développement de la série naturelle*, H. Favre) n'a plus un caractère absolu, n'est par conséquent pas une loi fatale, mais se présente à nous comme artifice d'appropriation. La loi de complication progressive (qui n'est qu'une généralisation outrée) ne doit pas nous faire craindre de voir un jour l'oxygène et l'azote de l'atmosphère se combiner ensemble.

velles dispositions sériaires, bien qu'elles partent d'un principe sans analogue avec le refroidissement et les formes cristallines. Ce principe est celui des connexions établies par l'activité chimique des corps.

Un chimiste allemand, M. Schiel, a le premier signalé les relations de composition qui existent entre les alcools. Après lui, M. Dumas avait construit la série des acides gras. Mais à Charles-Frédéric Gerhardt était réservée la gloire de développer l'idée nouvelle et de transformer ainsi la théorie générale de la science. Pour lui, en chimie organique comme en chimie minérale, il n'y a pas de corps absolument opposés par leurs propriétés, absolument électro-négatifs ou électro-positifs. Tous les corps sont sériés, et chaque série a sa droite, son centre et sa gauche; ainsi, plaçant à gauche l'hydrogène, le potassium, le sodium, à droite se trouveraient le chlore, le soufre, l'oxygène; au centre, l'antimoine et l'arsenic. Il faut aussi considérer que les corps simples sont, non-seulement en série avec eux-mêmes, mais encore avec des corps composés; ainsi le cyanogène présente les plus grandes analogies avec le chlore et le brome, et le groupe ammonium est susceptible de former des combinaisons extrêmement semblables à celles du potassium. D'autre part, les chimistes ont remarqué que les mêmes modes de combinaisons propres à certains éléments, par exemple à l'hydrogène, aux métaux, se reproduisent de la manière la plus variée dans les composés organiques. De même que les métaux simples ont leurs hydrures, leurs oxydes, leurs sulfures, leurs chlorures, il y a donc des *métaux organiques,* ayant, à l'instar des métaux simples, leurs hydrures, leurs oxydes, leurs sulfures, leurs chlorures. Ces métaux organiques ou radicaux composés se constituent aussi en séries avec les corps simples, et on les voit, suivant leurs aptitudes chimiques, se porter soit à gauche avec l'hydrogène, le potassium

et le sodium; soit au centre avec l'arsenic et l'antimoine; soit à droite avec le chlore, le soufre, l'oxygène. Les combinaisons de l'oxygène avec les radicaux composés donnent des corps analogues aux bases métalliques, aux oxydes intermédiaires et enfin aux acides sulfurique et phosphorique. Il en est aussi de même pour les sulfures, les chlorures des radicaux composés, les sulfures et les chlorures des corps simples. Tous ces corps sont susceptibles de sériation.

On ne saurait attacher un sens absolu aux propriétés acides, alcalines, électro-positives, électro-négatives des corps. Nous ne savons rien non plus de leur constitution moléculaire, c'est-à-dire du véritable arrangement de leurs atomes; aussi ce qu'on doit chercher à reproduire par la classification, ce sont les analogies déduites des métamorphoses chimiques, dont la double décomposition est pour Gerhardt la forme la plus fréquente, peut-être même la forme générale (1). Parmi les corps organiques, dont il reste encore un très grand nombre à sérier, cet auteur distingue deux sections, la première contenant seize et la seconde cinq pivots de série. De là des séries extrêmement nombreuses, que Gerhardt partage en *isologues, homologues* et *hétérologues,* et qu'il rattache à quatre types principaux, n'ayant d'autre sens que celui de jalons de série, de types de double décomposition, et n'ayant aucun rapport avec l'arrangement supposé des atomes. Ces types sont l'eau, l'acide chlorhydrique, l'ammoniaque et l'hydrogène (2).

Si l'on compare, au point de vue de la composition élémentaire, les êtres vivants et la matière brute, on retrouvera le passage de l'un à l'autre, et par conséquent la constitution

(1) On n'admet plus maintenant que toutes les réactions sont des doubles décompositions.

(2) *Traité de Chimie organique,* par Ch. Gerhardt. Voir, t. I. *Principes de la classification sériaire,* et t. II : *Généralités. Notation des formules.*

des deux en ordre successif, dans le fait de l'existence de corps organiques et non organisés. Par exemple, les alcools, les éthers, les principes odorants des fruits, les essences irritantes de l'ail, de la moutarde, le blanc de baleine, la cire de Chine, la cire d'abeilles, les alcalis végétaux analogues à la quinine, la morphine, la nicotine, les principes odorants de la menthe et des essences amères, l'urée et bon nombre d'autres corps, auxquels je crois pouvoir ajouter le sucre, la bile, la salive, le lait, etc., sont organiques et non organisés, car il leur manque la caractéristique de l'organisation, savoir la métamorphose successive, la faculté d'avoir des âges.

De l'étude qui précède sur les séries diverses que l'observation permet de reconnaître au sein de la matière brute, il faut conclure, lorsqu'on les compare entre elles, à leur caractère essentiellement désharmonique. On ne saurait voir un groupe progressif de termes associés dans les catégories multiples sommairement indiquées.

Caractères de la série : 2° Matière organisée.

La matière organisée se distingue de la matière inorganique et de la matière simplement organique par une évolution précise et déterminée. Le globe terrestre s'est progressivement refroidi, sauf une oscillation en sens inverse consécutive à la période glaciaire. Mais le passage de l'état gazeux à l'état liquide pour certaines substances, le passage de l'état gazeux à l'état liquide, puis à l'état solide pour d'autres corps, tout en ayant amené des transformations profondes dans la physionomie générale du globe, offre une simple disposition linéaire qui ne constitue rien d'analogue à l'ensemble évolutif caractéristique des êtres vivants (1). De plus l'organisation

(1) Je dis qu'il y a une simple disposition linéaire dans le fait unique d'un refroidissement progressif. Le rayonnement dans l'espace a été

n'est nullement un degré supérieur d'existence par lequel doive passer nécessairement toute matière (1). Il y a des éléments inorganisables et une foule d'autres qui, bien que susceptibles d'organisation, ne traverseront jamais une phase pareille si nous admettons la permanence indéfinie des lois de la nature.

La matière organisée se présente à nous sous une double acception : Règnes végétal et animal. Les deux règnes se touchent en quelque sorte par leur base où les proto-organismes représentent l'indifférence entre l'animal et la plante (2). Les spongiaires, bien que classés parmi les animaux, n'ont ni sensibilité ni contractilité (3). Après une première catégorie, incertaine pour ainsi dire, il s'établit une double sériation parallèle, mais qui s'arrête bientôt pour la plante, tandis qu'elle se développe merveilleusement pour l'animal. Dans le règne végétal le progrès réalisé par la série est basé sur les transformations de la cellule, la distinction des tissus et des fonctions. Dans l'autre règne nous trouvons aussi au début l'indétermination, quelque chose d'analogue à la matière brute sans forme précise; ou bien encore à ces substances que la chimie ne peut, et probablement ne pourra jamais

la condition, le moyen qui a permis aux métamorphoses évolutives de se manifester à la surface du globe; mais il ne possède en lui-même rien de comparable à la vie. Il a permis le progrès et le constitue si peu qu'on nous menace déjà du sort de la lune.

(1) Parmi les éléments, il n'y en a qu'un petit nombre qui puissent devenir organisés : l'oxygène, l'hydrogène, l'azote et le carbone forment essentiellement à eux quatre la trame vivante; quelques autres seulement s'y agrégent, tels que le phosphore, le fer, le sodium, le chlore, etc. Tout le reste est exclu du cycle de l'organisation. (Littré, *Paroles de philosophie positive*, p. 9.)

(2) Protoorganismes, d'après Carus : Protococcus, oscillatoires, volvox, ursinella, bacilariées, exilariées, fragilariées, etc. (Voir *Anat. comparée*, t. I, p. 24.)

(3) Établi par les recherches de Grant et M. Lamouroux.

sérier. Néanmoins il y a dans les *Oozoaires* [1] et les proto-organismes des facultés distinctes, bien que l'organisme pris en bloc en soit le seul agent. Puis se manifeste dans un ordre sériaire un progrès de direction par la localisation des organes et des fonctions.

Lorsqu'on étudie la série animale dans son ensemble, on ne saurait y méconnaître l'unité de direction, mais il n'y a pas progression constante dans les résultats accomplis [2]. Nous ne sommes point ici en présence d'une de ces lois nécessaires comme celles qui régissent la matière brute, car l'évolution organique dépend de conditions très complexes. Non-seulement nous devons invoquer l'influence du milieu, mais il y a encore à tenir compte de la sélection artificielle ou naturelle, des retours à un ordre inférieur, des passages brusques à un ordre très supérieur, des analogies graduées ou variations insensibles du type, et enfin de certaines appropriations que l'on peut qualifier d'harmoniques. Ces causes modificatrices de la série, admises isolément à titre de principe de classification, ne sauraient donner l'interprétation de la nature. Je vais donc les étudier à tour de rôle, afin d'établir qu'aucune ne possède une valeur exclusive et souveraine.

LE MILIEU.

Tout le monde connait les modifications profondes que la domesticité a imprimées chez beaucoup d'animaux. Il y a loin du mouton à son type originel; il y a loin aussi de certains chiens microscopiques au chien de berger. L'influence de la culture paraît changer d'une manière plus profonde encore le règne végétal [3]. Où sont les prototypes du blé, du seigle?

[1] Carus appelle *oozoaires* tous les êtres inférieurs aux mollusques ou gastrozoaires.

[2] H. Favre, ouvrage cité, t. I, p. 96.

[3] Tous les anthropologistes connaissent l'action exercée par le climat et la nature du sol sur l'homme lui-même.

L'horticulture métamorphose en quelque sorte certaines fleurs. Placez la feuille en terre, elle devient racine; la racine, de son côté, mise à l'air, devient feuille. En paléontologie, M. Bronn accorde une grande part à l'action du milieu. D'après lui les familles, les genres, une partie même des espèces étaient d'abord les mêmes dans toutes les zones et tous les climats de la terre. On ne reconnaît la limitation et l'émigration que depuis la formation nummulitique, et il faut les attribuer en partie aux variations de température, d'humidité de l'air, de composition de l'atmosphère, de conditions topographiques, à la diversification des zones géographiques, au développement terripète. Tout ce qui échappe aux causes précédentes est dû à l'activité propre du principe organique [1].

Mais en regard d'une influence qui s'exerce d'une manière évidente sur la forme et les proportions de l'animal, on a prétendu expliquer par l'action du milieu la production des organes eux-mêmes. Il y a deux manières d'entendre cette action du milieu. Ou bien elle crée les organes qui lui sont appropriés, ou elle stimule dans un sens déterminé le pouvoir plastique de l'animal. Cette double hypothèse me paraît réfutée par l'observation. Sans parler des baleines, cachalots, narwals, dauphins, phoques et morses, etc., qui ont des poumons bien qu'habitant la mer, il y a d'autres considérations qui me paraissent avoir une valeur démonstrative. Les crustacés ont presque tous des branchies, entr'autres les gécarciniens qui sont terrestres, vivent par conséquent dans l'air, et se noient par la submersion dans l'eau [2]. Les stigmates des araignées conduisent le plus souvent à des cavités branchiales. Il en est de même pour le scorpion d'Eu-

(1) *Recherches sur les lois du développement du monde organique pendant la formation de la surface terrestre du globe.*

(2) Milne-Edwards, *Éléments de Zoologie*, p. 1000.

rope [1]. Les têtards de grenouilles commencent par avoir des branchies et l'action du milieu n'empêche point le développement des poumons. Ces organes se rencontrent aussi chez les gastéropodes aquatiques, lesquels sont obligés de venir à la surface de l'eau pour respirer [2]. Les larves aquatiques ont en général le principal orifice aérien près de l'anus pour pouvoir plus facilement venir chercher l'air à la surface [3]. Sans parler des sacs pulmonaires de quelques mollusques, on trouve, non-seulement des branchies, mais encore des sacs pulmonaires chez le protée, la sirène, l'axolott, l'amphiuma [4]. Il y a des trachées aquifères chez certains mollusques [5]. D'après Meckel, l'embryon d'un animal élevé dans la série parcourt essentiellement, dans son évolution insensible, les degrés organiques permanents qui lui sont inférieurs [6]. Le cerveau d'un fœtus de deux mois est semblable à celui du poisson, d'un fœtus de trois mois à celui du lézard [7]. Pour un milieu analogue (l'œuf) la respiration est branchiale chez l'embryon des poissons, allantoïdienne (branchiale) chez celui des ophidiens, des batraciens des oiseaux [8]; elle est choriale ou placentaire chez les mammifères [9]. Dans l'air l'organe respiratoire peut être des branchies, des trachées, des poumons. Enfin chez les fourmis, les termites neutres, les abeilles ouvrières, les organes sexuels

(1) Carus, ouvr. cité, t. II, p. 175.
(2) Cuvier, *Anat. comparée*, t. IV, p. 423.
(3) *Ibid*, t. IV, p. 440.
(4) Carus, *Op. cit.*, t. II, p. 203.
(5) Hollard, *Anat. comparée*, p. 91.
(6) S'il en est réellement ainsi, que devient l'action productrice du milieu relativement aux organes? Le milieu demeure identique, et le type se diversifie prodigieusement.
(7) Carus, *Op. cit.*, t. I, p. 78.
(8) *Ibid.*, t. I, p. 467, 472, 474, 482.
(9) *Ibid.*, p. 488.

sont non absents, mais oblitérés ([1]), et leur production ne résulte point d'une nourriture abondante et choisie.

Donc l'influence du milieu n'a pas le caractère absolu qu'on lui a gratuitement prêté et n'est point une cause déterminante absolue de sériation.

SÉLECTION ARTIFICIELLE OU NATURELLE.

Nous sommes tous les jours témoins des métamorphoses profondes que détermine la sélection artificielle chez les êtres vivants. Tel a été le point de départ de Darwin dans la théorie célèbre de l'origine des espèces qu'il fait toutes procéder, par un choix dû à la nature, de quatre à cinq types primitifs, si ce n'est même d'un prototype unique. Cette nature n'est pas d'ailleurs pour lui une cause productrice, mais l'action combinée et le résultat complexe d'un grand nombre de lois naturelles, et les lois sont la série nécessaire des faits telle qu'elle nous est connue aujourd'hui ([2]). L'homme ayant obtenu des résultats merveilleux par la sélection méthodique ou même inconsciente, la nature doit faire beaucoup mieux encore ([3]). La variabilité n'est point inhérente à l'organisation, ni l'une de ses conséquences nécessaires ([4]); c'est un fait accidentel ([5]) gouverné par la corrélation de croissance, les conditions extérieures de la vie, l'action et le défaut d'exercice des organes ([6]). La sélection naturelle est le principe en vertu duquel se conserve chaque variation légère, pourvu qu'elle soit utile ([7]). Puis intervient un autre élément, celui de la

([1]) Carus, *Op. cit*, t. II, p. 391. Ce n'est donc pas une nourriture spéciale qui les produit.

([2]) Darwin, *De l'origine des espèces*, p. 117.

([3]) *Ibid.*, p, 119, 151, 649.

([4]) Darwin, *Op. cit.*, p. 68, 292, 177, 178, 441.

([5]) *Ibid.*, p. 116.

([6]) *Ibid.*, p. 68.

([7]) *Ibid.*, p. 92.

concurrence vitale, qui, après la différenciation introduite dans un type quelconque, fait disparaître et la souche originelle et la plupart des termes intermédiaires aux deux extrêmes, mieux préparés et mieux armés pour la grande bataille de la vie.

Dans cette hypothèse, il y a la question de doctrine et la question de fait. Relativement à la première, on ne saurait trop déplorer les abus où mène la confusion des idées. Séparé de la notion de cause, le fait n'est plus qu'un phénomène, et la nécessité ne peut plus porter que sur l'ordre ou le rapport des phénomènes. Mais un rapport n'a aucune vertu productrice et il n'en est que la condition possible. De plus, vouloir expliquer par un fait accidentel, c'est-à-dire par le hasard, la dérivation de toutes les espèces d'un prototype unique, n'est-ce pas aller à l'encontre de toutes les données rationnelles? Celles-ci exigeraient une loi absolue pour rendre compte d'une aussi prodigieuse métamorphose. Admettrait-on volontiers que l'Énéide tout entière sortît de la réunion fortuite d'un grand nombre de caractères d'imprimerie? De même la nature vivante ne saurait être acceptée comme le résultat d'un hasard toujours heureux.

Quant à la question de fait, il faut admettre et la concurrence vitale et la sélection naturelle. La première n'est pas contestable, la seconde peut avoir eu pour résultat la formation de quelques races ou variétés, mais elle lutte contre des circonstances trop désavantageuses pour avoir eu beaucoup d'applications. La variabilité est très limitée chez les espèces sauvages (¹) et les croisements doivent avoir pour résultat à peu près constant d'opérer la réversion des caractères au type primitif. D'autre part, d'après l'hypothèse, la sélection s'empare de chaque variation légère, pourvu qu'elle soit utile;

(¹) Darwin, *Op. cit.*, p. 191, 648, 651.

mais s'il en est ainsi, on ne saurait aucunement comprendre pourquoi les organes rudimentaires sont complètement inutiles d'après M. Darwin lui-même (1). Un organe nouveau ne saurait être effectivement que rudimentaire. Donc il est inutile, donc l'élection naturelle ne s'en emparera point. S'il y a eu des variations et des métamorphoses parmi les espèces, l'hypothèse de M. Darwin ne saurait les expliquer d'une manière générale. D'ailleurs cette hypothèse entraîne certaines conséquences en paléontologie, conséquences en désaccord complet avec les résultats auxquels est arrivé M. Bronn. D'après ce dernier auteur : « d'une espèce à l'autre parmi les fossiles il n'y a jamais de termes intermédiaires. Le changement successif des organismes s'est effectué par la création de nouvelles espèces et l'extinction des anciennes. Les deux règnes organiques ont paru en même temps. Une population purement végétale ou animale vicierait sa propre atmosphère. Les plantes les plus anciennes découvertes dans les couches cambriennes du terrain silurien, sont associées à des trilobites, des coquilles diverses, des zoophytes. La cause essentielle de l'apparition tardive des serpents, de certains insectes, des petits lacertiliens, des oiseaux arboricoles et de la grande masse des mammifères, doit être cherchée uniquement dans le développement tardif de la flore dicotylédone angiosperme. La faune et la flore correspondante servent à la nourriture des mammifères » (2). « Chaque formation géologique dépasse deux ou trois fois la durée moyenne des formes spécifiques (3). » De son côté, M. Agassiz oppose à l'hypothèse nouvelle la formation soudaine de groupes entiers d'espèces alliées. Pour

(1) Darvin, *Op. cit.*, p. 631.

(2) *Recherches sur les lois du développement du monde organique pendant la formation de la surface terrestre actuelle.* Op. cit.

(3) *Object. à l'hypothèse de M. Darwin.*

répondre à ces objections, M. Darwin suppose que les fossiles rudimentaires que réclame impérieusement sa théorie, siégent dans des couches pré-siluriennes, dont les unes ont été transformées en strates métamorphiques, et les autres gisent peut-être dans l'Océan. La théorie se trouve ainsi mise sous le couvert d'une sauvegarde puissante. Qu'il nous soit permis de laisser au fond des mers la pierre de l'angle sur laquelle tout l'édifice doctrinal doit s'élever.

M. Darwin s'étant contredit lui-même et n'ayant pu corroborer ses *peut-être* par le témoignage irrécusable de la paléontologie, dont il ne reçoit que des démentis, il faut en inférer que la sélection naturelle n'est point l'unique principe de l'ordre sériaire.

ANALOGIES DE TYPE.

1° Évolutions brusques progressives ou régressives.

Ces évolutions constituent une loi, très bizarre en apparence, de la série animale dont les termes se peuvent trouver ainsi fort modifiés. Voici quelques exemples.

Évolution brusque progressive. — Hormis les raies et les squales, les autres poissons n'ont pas le cloaque qui se retrouve néanmoins chez les reptiles, les oiseaux et quelques mammifères. Les mollusques brachiocéphales offrent un rudiment cartilagineux du squelette intérieur dont les entomozoaires sont privés [1]. Les céphalopodes possèdent la grande et la petite circulation, c'est-à-dire s'élèvent beaucoup sous ce rapport au-dessus des articulés et même des poissons [2]. Chez les batraciens anoures, le système musculaire de l'animal parfait se rapproche de celui de l'homme [3]; de

[1] Hollard, *Op. cit.*, p. 420.
[2] Cuvier, *Op. cit.*, t. IV, p. 393.
[3] Carus, *Op. cit.*, t. I, p. 10.

plus la colonne vertébrale s'oblitère ici comme on l'observe aux degrés les plus élevés de l'échelle. Les tarets (mollusques pélécypodes) ont déjà du sang rouge (1).

Rappel d'ordre inférieur. — Le gésier des oiseaux n'est qu'un retour à la disposition qui s'observe chez les mollusques céphalés phytophages (2), chez des crustacés et beaucoup d'insectes (3). L'appareil circulatoire devient rudimentaire ou nul chez quelques articulés (4). Les enthelminthes représentent une sorte d'empiètement des articulés sur les oozoaires (5). L'œil des poissons ressemble parfaitement à celui des seiches (6). L'appareil digestif de pleurobranches (mollusques) offre le prototype de l'estomac des ruminants chez les mammifères (7). La langue bifide des dromadaires et phoques est un retour à la langue bifide de certains reptiles (8). La double verge des sarigues rappelle la double verge de quelques reptiles (9).

2° Autres analogies de type (analogies graduées).

Les formations supérieures admettent en elles les inférieures, et au lieu de revêtir un type nouveau, elles répètent, plus parfait seulement, celui qui existait déjà aux derniers échelons (10). C'est ainsi que les lithozoaires ont un rapport manifeste avec le règne minéral, et les phytozoaires avec les

(1) Carus, *Op. cit.*, t. I, p. 307.
(2) Hollard, *Op. cit.*, p. 31.
(3) *Ibid*,, p. 38.
(4) *Ibid.*, p. 137.
(5) Carus, *Op. cit.*, t. I, p. 47.
(6) *Ibid.*, p. 482.
(7) *Ibid.*, t. II, p. 15. — L'estomac des cétacés ressemble aussi beaucoup à celui des ruminants. (Hollard, *Op. cit.*, p. 72.)
(8) Carus, t. II, p. 88.
(9) *Ibid.*, p. 429.
(10) *Ibid.*, t. I, p. 7.

plantes ([1]). De même les poissons ou céphalo-œdoiozoaires rappellent les oozoaires, les reptiles, les gastrozoaires (mollusques), les oiseaux, les thoracozoaires (animaux articulés) ([2]). Le splanchnosquelette ne fait que répéter la formation squelettique en manière de tige du polypier ([3]). De même les mammifères se rattachent d'une manière prononcée à certaines classes inférieures, les nageurs aux poissons, les rampants aux reptiles, les volants aux oiseaux ([4]).

Les organes locomoteurs nous offrent le tableau de semblables correspondances. Ils manquent tout à fait chez les anguilles, les gymnotes, les lamproies, les ammocètes ([5]). Les extrémités postérieures manquent aux poissons apodes et aux mammifères cétacés ([6]). Les nageoires pectorales manquent à quelques poissons : murènes, cécilies, etc. ([7]). Les serpents, dépourvus de membres pour la plupart, peuvent avoir des appendices locomoteurs complets, ou seulement les antérieurs, ou seulement les postérieurs ([8]). Parmi les reptiles, dispositions analogues. En général les quatre membres complets, mais les sirènes n'ont que les antérieurs ([9]), et une seule espèce de lézard les postérieurs ([10]).

Les premiers prolongements du corps de l'animal sont des

([1]) Carus, *Op. cit.*, t. I, p. 24.
([2]) *Ibid.*, p. 22.
([3]) *Ibid.*, t. III, p. 192.
([4]) *Ibid.*, t. I, p. 31. Comparez aux reptiles un tatou et quelques espèces voisines.
([5]) Hollard, *Op. cit.*, p. 449.
([6]) Cuvier, *Op. cit.*, t. I, p. 145.
([7]) *Ibid.*, p. 399.
([8]) Hollard, *Op. cit.*, p. 471.
([9]) Hollard, *Op. cit.*, p. 460.
([10]) Cuvier, t. II, p. 399. Chez les mammifères, les membres ne disparaissent jamais; toutefois on peut remarquer des prédominances très grandes tantôt des antérieurs, tantôt des postérieurs. Il y a là comme une influence éloignée de la loi de correspondance.

branchies qui, en se modifiant, deviennent des membres, des ailes chez les insectes, des plumes chez les oiseaux ([1]). Les yeux pédiculés, les palpes obfactifs, les palpes auditifs n'ont pas une autre origine ([2]). A l'abdomen, les lames respiratoires des squillares (articulés) sont devenues des membres relatifs à la fonction génitale. De là des verges semblables à des pattes, des rudiments de branchies servant à la suspension des œufs, des nageoires latérales couvrant des grappes d'œufs ([3]). Les formations pileuses autour de la bouche, de l'anus et des parties génitales, ainsi qu'à la base des membres sous les aisselles, aux aines et à l'articulation de la mâchoire inférieure chez l'homme sont des répétitions manifestes du type branchial ([4]). La vessie natatoire des poissons, qui répète la cavité aérienne de quelques mollusques, est une ébauche des sacs thoraco-abdominaux des reptiles et des appendices celluliformes des poumons des oiseaux ([5]). Quelques serpents venimeux ont au côté externe de chaque narine proprement dite, une fossette sans connexion avec la cavité nasale. C'est une répétition des fosses nasales des poissons. Les larmiers des cerfs, des antilopes, des brebis, placés entre l'œil et le nez, ont le même sens ([6]).

De ces faits relatifs à un parallélisme et à une sériation qu'il est impossible de mettre en doute, on doit rapprocher tous ceux où l'on voit un organe, d'abord rudimentaire, se développer progressivenent, et des parties sans utilité

([1]) Carus, *Op. cit.*, t. III, p. 168, 225, 540.
([2]) *Ibid.*, p. 229.
([3]) *Ibid.*, p. 230.
([4]) *Ibid.*, p. 609. La respiration est sous la dépendances de la membrane externe, comme la protection, la locomotion. De là des modifications très variées du type primitif.
([5]) Hollard, *Op. cit.*, p. 107.
([6]) *Ibid.*, p. 429 et 440.

aucune pour l'animal qui les porte, mais qui ont une utilité très grande pour des animaux voisins.

Toutes les analogies que je viens d'énumérer et un nombre beaucoup plus considérable que je dois omettre forcément, impliquent-elles, comme l'a pensé Geoffroy Saint-Hilaire, l'unité absolue d'un plan de composition, unité qui ne porte d'ailleurs ni sur les organes, ni sur leurs matériaux, mais sur les connexions de ces matériaux? Serions-nous réellement en présence d'une loi universelle régissant l'échelle des êtres du faîte à la base? En aucune manière, car un animal qui n'a point de tube digestif par exemple, est composé d'après un autre plan que celui qui en est pourvu. Il en est ainsi de tous les organes nouveaux que l'on voit se produire successivement dans la série, et auxquels, comme dit G. Saint-Hilaire, il ne faut pas seulement heure convenable pour leur existence (1). Je n'en veux d'autre preuve que le système vasculaire des céphalopodes, qui possèdent la grande et la petite circulation, qu'on ne rencontre point soit chez les insectes, soit chez les poissons eux-mêmes, malgré leur incontestable supériorité. D'après l'illustre auteur de la théorie des analogues, un organe est plutôt anéanti que transposé, et néanmoins nous savons que chez la femelle de l'ondatra l'urètre vient s'ouvrir au-dessus du pubis.

Donc la doctrine de l'unité de plan de composition, pour jouer un très large rôle dans la constitution de la série animale, particulièrement à l'égard des vertébrés, ne possède

(1) « Il faut heure, âge convenable, pour que, dans un embryon quelconque, d'homme, de mammifère, d'oiseau, etc., l'hyoïde apparaisse; auparavant il n'est pas compatible avec le degré d'organisation de cette époque. De même chez les animaux qui appartiennent à ce même degré des développements organiques, il n'y a, il ne peut y avoir d'hyoïde. Quoi de surprenant à cet égard? (*Dissertat.* d'Ét. Geoffroy Saint-Hilaire *sur les os-hyoïdes*, réponse à l'argumentation de Cuvier. Académie des Sciences, séance du 29 mars 1830.)

pas néanmoins une valeur absolue et n'est pas un principe exclusif de sériation.

VARIATIONS DE TYPE.

Ces variations semblent exister en quelque sorte pour elles-mêmes et en vue d'elles-mêmes, ou, si l'on préfère, être subordonnées à cette grande loi de la variété qui diversifie les types à l'infini. Plusieurs des exemples que je viens de citer à propos des organes locomoteurs doivent s'interpréter de cette manière. J'en indiquerai encore quelques autres. Le bec des avocètes est recourbé en haut ([1]). Chez les becs en ciseaux les deux mandibules se joignent sans s'emboîter, et la supérieure est beaucoup plus courte que l'inférieure ([2]). Que de différences entre les oiseaux, relativement à la forme de la queue, à la finesse et à la disposition des plumes qui la composent (oiseau de Paradis). Le grand beffroi, par contre, n'a qu'une queue rudimentaire ([3]). De même qu'il y a des singes sans queue, il y a aussi, au dire de Buffon, des chiens sans queue ([4]). Chez tous les quadrupèdes le poil a une forme conique, tandis que chez l'élan et le bubale il est plus menu vers la racine que dans son milieu et à son extrémité ([5]). Les paresseux qui se nourrissent exclusivement de végétaux, plusieurs makis, souris, musaraignes qui vivent en grande partie de fruits, ont l'intestin fort court; tandis que chez d'autres animaux dont la nourriture est exclusivement animale, comme les phoques et les dauphins, il a une longueur très grande (de onze à vingt-

([1]) Milne-Edwards, p. 601.
([2]) *Ibid.*, p. 613.
([3]) Buffon, *Hist. nat. des oiseaux*, t. III, p. 464.
([4]) *Ibid.*, t. II, p. 124.
([5]) Buffon, *Histoire naturelle*, t. XII, p. 297.

huit fois celle du corps) (1). Faut-il s'en tenir à l'absence de mastication chez les cétacés qui sont carnivores pour expliquer la multiplicité des poches stomacales? Est-ce uniquement par une longue mastication qu'il faut rendre compte de la simplicité de l'estomac chez l'éléphant et le cheval? Parmi les granivores, le casoar n'a pas les muscles du gésier très forts, tandis qu'ils sont très volumineux chez le cygne (2). Le second ventricule de l'autruche n'est pas aussi fort que le sont communément les gésiers des oiseaux, mais il est doublé en dehors par des muscles très puissants (3). Le casoar a le jabot et le double estomac des animaux qui vivent de matières végétales et le court intestin des animaux carnassiers. C'est un omnivore (4). Quoique les vautours se nourrissent de chair comme les aigles, ils n'ont pas néanmoins la même conformation dans les parties qui servent à la digestion, et ils sont à cet égard beaucoup plus près des poules et des autres oiseaux qui se nourrissent de grain. Organisés pour être omnivores, ils ne sont que carnivores (5). L'outarde, oiseau granivore, n'a qu'un seul ventricule, le tube intestinal court et de petite capacité (6). L'ondatra (rat musqué du Canada) mâle a son canal de l'urètre qui aboutit à l'extrémité de la verge, tandis que chez la femelle il aboutit à une éminence velue située sur l'os pubis (7). Chez le loris, la femelle urine par le clitoris percé comme la verge du mâle (8). La vessie natatoire peut manquer (pleuronectes,

(1) Carus, *Op. cit.*, t. II, p. 103. — « L'unau et l'aï sont ruminants, mais leur intestin est très court, plus petit que celui des carnivores. » (Buffon, *Op. cit.*, t. XIII, p. 44.)

(2) Cuvier, *Op. cit.*, t. III, p. 411.

(3) Buffon, *Hist. nat. des oiseaux*, t. III, p. 407.

(4) *Ibid.*, p. 474.

(5) *Ibid.*, t. I, p. 157.

(6) Buffon, *Ibid.*, t. II, p. 27.

(7) Buffon, *Histoire naturelle*, t. X, p. 5.

(8) *Ibid.*, t. XIII, p. 211.

maquereaux, lophies, etc.), ne pas avoir de conduit excréteur ou en avoir un double. Chez l'esturgeon il s'ouvre non dans le pharynx, mais dans l'estomac (1). Sous le rapport de la taille, de la couleur et même du développement des divers segments du corps, on rencontre souvent, chez les insectes, entre le mâle et la femelle, des différences considérables (2). Les oiseaux nous offrent quelque chose d'analogue. Le mâle l'emporte souvent sur la femelle, par la taille, la force, la richesse du plumage, etc. On a de plus remarqué que la trachée artère est plus grande pour lui dans plusieurs *guans*, les *hockos*, l'*anas semi-palmata*, le *phasianus parriaca*, plusieurs *ardeas*, l'*anas cygnus* (3). D'autre part, chez tous les oiseaux de proie, hormis l'émérillon, les mâles sont d'environ un tiers moins grands et moins forts que les femelles (4). Les mammifères présentent tantôt la parité pour le développement physique, tantôt la prédominance en faveur des mâles. Toutes ces variantes ne sont rien à côté de celles que nous offrent les insectes à métamorphose complète, et surtout de la série de transformations qui fait engendrer l'aurélie rose par un certain polype, puis ce polype par l'aurélie rose elle-même (5). On ne saurait méconnaître que, dans la plupart des exemples que je viens de citer, le type ne varie pour varier. Néanmoins ce n'est pas une loi absolue, car la variabilité n'est pas indéfinie.

(1) Carus, t. II, p. 196.
(2) *Ibid.*, p. 478, 409. La cigale mâle a seule un organe vocal.
(3) Cuvier, *Op. cit.*, t. IV, p. 317 et 428.
(4) Buffon, *Oiseaux*, t. I, p. 63 et 289.
(5) Quatrefages, *Métamorphoses (Revue des Deux-Mondes)*. Il est manifestement impossible de rattacher les faits énumérés à une explication basée soit sur l'influence du milieu, soit sur la sélection naturelle. Toute théorie exclusive se montre ici convaincue d'un systématisme étroit et mesquin. C'est toujours le lit de Procuste.

APPROPRIATIONS HARMONIQUES [1]

Chez les carnassiers, la mâchoire inférieure n'a qu'un mouvement vertical, mouvement qui est en rapport avec la disposition des dents. Celles-ci se croisent comme les deux branches d'un ciseau, au lieu de se rencontrer par leur surface [2], car dans les animaux qui vivent de chairs, substances filamenteuses qui ne peuvent être écrasées, mais seulement coupées et déchirées, le mouvement de la mâchoire inférieure ne peut s'exécuter que de haut en bas [3]. Chez les ruminants, la plus grande largeur du condyle est de dedans en dehors. Son sommet porte une facette plate qui glisse sur la base d'une apophyse zygomatique qui est très large, aussi les mouvements horizontaux sont très faciles [4]. Les rongeurs ont une articulation qui permet, en sus du mouvement vertical, un mouvement horizontal d'arrière en avant, propre à limer les substances dures entre les incisives, et à les broyer entre les molaires [5]. Un animal qui ne peut digérer que de la chair doit, sous peine de destruction de son espèce, avoir la faculté d'apercevoir son gibier, de le poursuivre, de le saisir, de le vaincre et de le dépecer. Jamais une dent tranchante et propre à découper de la chair ne coexistera, dans le même animal, avec un pied enveloppé de corne qui ne peut que soutenir l'animal. De là la règle que tout animal à sabot est herbivore, d'où des dents molaires à couronne plate, un canal alimentaire très long, un estomac ample ou

[1] Ce que j'appelle appropriatians harmoniques comprend aussi la corrélation organique de Cuvier.

[2] Hollard, *Op. cit.*, p. 63.

[3] Cuvier, t. III, p. 30.

[4] *Ibid.*, p. 35, — et Carus, t. I, p. 301.

[5] Cuvier, t. III, p. 37.

multiple [1]. Lorsque la convexité de l'arcade zygomatique est en haut et la concavité en bas, elle figure une espèce de voûte qui présente au muscle masséter une attache très solide. Tous les carnassiers sont dans ce cas, et plus l'animal est carnassier, plus la convexité augmente [2]. Indépendamment des ailes, on trouve des poches aériennes communiquant avec les poumons dans la plupart des parties du corps des oiseaux. Leur sternum est extrêmement développé, caractère typique et non dû seulement à l'action musculaire, puisque celui de l'autruche est lui-même volumineux. Enfin le rachis ne présente à la région dorsale aucune mobilité, ce qui donne un point fixe pour le vol [3]. Chez certains oiseaux de mer, les orteils sont presque en ligne droite avec le tarse, disposition aussi favorable à la natation qu'elle est défavorable à la marche [4]. Les oiseaux nageurs ont les pieds courts et palmés, le plumage huilé et serré. Les oiseaux de rivage qui ont les pieds longs, les jambes nues par en bas et fort longues, ont le cou et le bec allongés [5]. Les muscles de l'épine des poissons et des cétacés, au lieu d'être, comme chez la plupart des mammifères, des oiseaux et des reptiles, situés en avant ou en arrière des vertèbres, sont placés latéralement [6]. Le type des mammifères a donc été ici dégradé relativement à une appropriation. Chez tous les animaux les milieux de l'œil jouissent de la propriété d'arrêter les rayons de chaleur obscure. Les poissons ont presque tous de grands yeux, parce qu'ils vivent dans un milieu plus obscur par lui-même [7]. L'œil dépend, quant à sa forme générale, du mi-

(1) Cuvier, t. I, p. 55.
(2) *Ibid.*, t. III, p. 43.
(3) Hollard, *Op. cit.*, p. 491.
(4) Carus, t. I, p. 235.
(5) Cuvier, t. I, p. 80.
(6) *Ibid.*, p. 195, — et Carus, t. I, p. 372
(7) Cuvier, t. I, p. 373.

lieu qu'habite l'animal. Sphérique ou à peu près chez l'homme, aplati en avant chez les poissons et les cétacés. Les oiseaux ont une cornée très convexe. Tout cela est en harmonie avec la différence de densité des milieux ([1]). Les oiseaux de proie diurnes ont l'œil grand et le cristallin peu convexe. Les espèces nocturnes ont les yeux plus grands encore et la cornée très saillante. Le cristallin est plus convexe chez les gallinacés et surtout chez les canards qui poursuivent leur proie sous l'eau ([2]). La cornée est d'autant plus plane, le cristallin d'autant plus sphérique que les habitudes sont plus aquatiques. Ex. : les cétacés. Chez les mammifères terrestres, la cornée est plus saillante et le cristallin plus aplati. Les parties accessoires de l'œil, replis palpébraux, appareil lacrymal, diminuent chez les mammifères aquatiques ([3]). Les espèces crépusculaires ou nocturnes sont en général pourvues d'un appareil d'audition plus parfait que les espèces diurnes. Ceci est vrai surtout de l'oreille moyenne et externe ([4]). L'extrême division de la colonne et la brièveté proportionnelle des segments sont les conditions qui, en l'absence des membres chez les serpents, favorisent les mouvements de translation ([5]). Les muscles, après avoir abandonné la membrane externe, s'y associent de nouveau dans la classe des mammifères pour des appropriations spéciales ([6]). La modification survenue dans le système osseux des tortues a entraîné une modification correspondante dans les attaches radicales des muscles unissant le tronc aux membres. Ces muscles, au lieu de s'insérer en dehors, s'insèrent à la face inférieure de la

([1]) Cuvier, t. II, p. 377.
([2]) Hollard, *Op. cit.*, p. 371.
([3]) *Ibid.*, p. 377.
([4]) *Ibid.*, p. 403.
([5]) *Ibid.*, p. 468.
([6]) Carus, t. I, p. 346.

carapace et du plastron (1). La conformation de l'aï est appropriée à la vie qu'il passe sur les arbres (2). La forme de tous les os du bassin de l'homme est calculée de manière à ce que le haut du corps trouve en eux une base solide et sûre (3). Les dauphins, les marsupiaux, les monotrèmes n'ont point de mamelon : c'est la mère qui exprime le lait dans la bouche du jeune par un appareil musculaire particulier (4). Les sangsues, les vers intestinaux étant dépourvus d'épines et de soies, n'ont pas le même système musculaire que les autres vers (5). Ce que les insectes ont de plus remarquable à l'état de larve, et ce qu'ils ont seuls parmi les animaux invertébrés, ce sont des lambeaux d'une cellulosité remplie de graisse qui peuvent être comparés à des épiploons. Ces organes ont surtout éminemment la fonction de fournir à la nutrition de l'animal, pendant tout le temps où, à l'état de chrysalide, il ne mange absolument rien (graisse des animaux hibernants même office). A l'état d'insecte parfait, il n'y a point de graisse. Or, il y a peu ou point de graisse dans les larves d'insectes à demi-métamorphose qui mangent toujours et n'ont jamais à rester à l'état de chrysalide (6). Lorsque la peau perd sa consistance, elle devient très extensible, ce qui était nécessaire pour donner à la surface de l'animal la faculté de résister à l'action physique des corps (7). Tout le corps du hérisson se trouve enveloppé sous la peau par un sac de fibres charnues concentriques de forme ovale (8), ce qui établit un rapport manifeste entre le système musculaire

(1) Hollard, *Op. cit.*, p. 484.
(2) Milne-Edwards, *Op. cit.*, p. 380.
(3) Carus, t. I, p. 310.
(4) *Ibid.*, t. II, p. 421.
(5) Cuvier, t. I, p. 465.
(6) *Ibid.*, t. IV, p. 158.
(7) Cuvier, *Anat. comparée*, t. II, p. 557.
(8) *Ibid.*, p. 565.

de l'animal et les piquants dont il est armé. Les narines des cétacés s'ouvrant sur le sommet de la tête concordent avec la manière dont ces animaux prennent leur nourriture. « La visite des papillons est absolument nécessaire à beaucoup de nos orchidées pour mouvoir leurs masses polliniques et les féconder. Les visites des abeilles sont nécessaires pour fertiliser quelques espèces de trèfle. Si le genre entier des bourdons s'éteignait en Angleterre, la pensée et le trèfle rouge y deviendraient très rares ou disparaîtraient totalement » [1]. Beaucoup de fleurs ont leurs organes sexuels parfaitement renfermés, comme dans la grande famille des papilionacées ou légumineuses. Dans la plupart de ces fleurs, on remarque aussi une appropriation très curieuse entre leur structure et les habitudes ou les instincts des abeilles qui, en suçant leur nectar, poussent le pollen de la fleur sur le stigmate, ou bien déposent sur celui-ci du pollen d'une autre fleur [2]. Dans ces derniers exemples, la concordance et le rapport harmonique ne s'établit plus chez le même individu entre les parties qui le constituent, mais bien entre des espèces végétales et animales fort éloignées les unes des autres. Un esprit sage ne peut se refuser à reconnaître ici une appropriation.

Il y a d'ailleurs d'autres appropriations qu'il est à peine nécessaire d'indiquer, par ex. : celle des organes génitaux du mâle et de la femelle, des mamelles pour préparer la nourriture de l'enfant. Des différences notables existent entre le bassin de l'homme et celui de la femme. Le premier a un détroit supérieur plus rétréci, une excavation moins large, mais plus haute surtout en avant, ce qui tient à ce que la symphyse pubienne a plus de longueur. L'arcade des pubis est droite, non évasée en avant; le coccyx se soude de bonne heure avec le sacrum, et les articulations du bassin s'ankilo-

(1) Darwin, *Op. cit.*, p. 106, 107.
(2) *Ibid.*, p. 137.

sent beaucoup plus tôt que chez la femme. Les tubérosités ischiatiques sont plus écartées chez cette dernière ([1]). A la possibilité de la grossesse doit se rattacher le type costal supérieur de la respiration ([2]).

M. Darwin a si bien senti, en présence des faits de cette nature et d'autres analogues, la nécessité d'une certaine téléologie, qu'il lui assigne l'utilité pour raison d'être. Le besoin est le point de vue de Lamarck. Un animal éprouve le besoin de voler, il lui pousse des ailes; de nager, il lui pousse des nageoires, etc. Seulement le besoin ne produit d'abord qu'un organe rudimentaire, et cet organe se développe progressivement ensuite. Or, l'organe rudimentaire étant de nul usage, on ne saurait reconnaître en lui l'expression du besoin satisfait. On voit d'ailleurs où aboutit la théorie. Le besoin pour l'oiseau lui fait pousser des plumes, des ailes, lui donne un très puissant sternum, immobilise la région dorsale du rachis, répand l'air dans la plus grande partie de son corps, comme chez les insectes. S'il s'agit des oiseaux de proie diurnes, le besoin rendra l'œil grand et le cristallin peu convexe, et les espèces nocturnes auront des yeux plus grands encore et une cornée très saillante. Les oiseaux aquatiques auront les pieds palmés, le plumage huilé, un cristallin plus convexe en raison du milieu qui sollicitera le besoin. C'est ce dernier qui fera disparaître le cloaque chez la plupart des poissons et le ramènera pour les reptiles, les oiseaux et quelques mammifères; c'est lui qui déterminera l'oblitération de la colonne vertébrale chez les batraciens anoures, et repro-

([1]) Cazeaux, *Traité d'Accouchements*, p. 21.

([2]) Je n'ai point parlé des énormes cellules qui existent chez le chameau à la partie déclive de la panse, parce que leur rôle de réservoir d'eau, bien qu'admis encore par M. Hollard (*Op. cit.*, p. 77), est énergiquement contesté par Carus. Il faut avouer qu'un pareil fait dépasse les bornes de la vraisemblance.

duira ensuite la formation d'un appendice caudal chez presque tous les animaux supérieurs. Appliquez la théorie du besoin à satisfaire à toutes les variations typiques précédemment indiquées, et vous finirez par trouver la plaisanterie de mauvais goût.

Pour jouer un très grand rôle dans la formation de la série, l'appropriation organique n'est pas cependant un principe exclusif de classification.

DÉVELOPPEMENT DE LA SÉRIE ORGANIQUE.

Négligeant toute idée de sériation relative aux astres qui décrivent leurs orbites dans la voûte céleste, et me plaçant à l'unique point de vue de la planète qui nous sert de demeure, j'ai montré plusieurs ensembles de termes qui s'associent d'après des principes radicalement distincts. Différentes sont les séries qui relèvent des changements d'états, de la cristallisation, des influences isolées ou combinées du feu et de l'eau, des connexions établies par l'activité chimique des corps.

Toutes les séries que je viens d'indiquer ne sont pas les premiers termes de la progression organique, puisqu'elles sont sans analogie réciproque, et que la plupart n'ont aucune analogie avec cette dernière. Leur rôle essentiel est donc celui de conditions ou d'appropriations, autre forme de l'harmonie. Ceci posé, je passe au développement de la série organique et vivante.

D'après Lamarck, le règne organique est doué d'une tendance progressive, mais, suivant les propres termes de cet auteur : « L'influence d'une multitude de circonstances très différentes tend continuellement à détruire la régularité dans la gradation de la composition croissante de l'organisation » (1). Le progrès continu de la monade à l'humanité qui

(1) *Philosophie zoologique*, t. I, p. 221. Voir p. 135, id. tom.

descendrait de la première par une filiation directe, fut autrement conçu, et avec une rigueur bien moindre, par l'illustre auteur de la théorie des analogues. Celui-ci enseignait, nous l'avons vu, que tous les êtres de la nature sont des expressions variées d'un même type primitif. De nos jours, M. Bronn admet un double développement progressif, l'un propre aux êtres organisés, l'autre relatif au milieu qu'incriminait Lamarck, puisqu'il lui attribuait un rôle perturbateur (1).

Dans son ouvrage (2), M. H. Favre, abandonnant l'unité de composition pour l'unité de direction, pose en principe : « que la progression s'opère en partant de la confusion d'organe et de fonction, en passant par la division parcellaire qui mène directement au progrès par la concentration des parties et la distinction des fonctions » (3). « Les deux pôles de la progression ont pour signes : en bas la simplicité radicale; en haut la complexité la plus étendue » (4). « Il y a unité de direction avec progression constante dans les résultats accomplis » (5). La direction, cela va de soi,

(1) Lamarck ne s'est-il pas contredit lui-même en écrivant les lignes suivantes : « La cause qui anime les corps qui jouissent de la vie se trouve dans les milieux qui environnent ces corps, et n'est nullement dépendante des corps qu'elle vivifie. Dans les animaux les plus parfaits, cette cause excitatrice de la vie se développe en eux-mêmes, et suffit jusqu'à un certain point pour les animer. Mais dans les autres animaux et tous les végétaux, elle leur est tout à fait étrangère; en sorte que les milieux ambiants peuvent seuls la procurer. » (T. I, p. 367.) « Le mouvement des fluides développe l'organisation et la compose en multipliant les organes et les fonctions à remplir, à mesure que de nouvelles circonstances, de nouvelles habitudes excitent ce mouvement d'une manière diverse, exigent de nouvelles fonctions, et conséquemment de nouveaux organes. » (T. II, p. 54.) Au lieu d'être perturbateur, le milieu est devenu la seule cause efficace de tout progrès.

(2) *Développement de la série naturelle*, t. II, p. 165.

(3) M. H. Favre ne parle point de la progression parallèle du milieu.

(4) Favre, *Op. cit.*, t. I, p. 18.

(5) *Ibid.*, p. 96.

implique un but, et M. Favre n'hésite pas à l'admettre.

Le fait général d'unité de direction me paraît peu contestable, bien que passible de quelques objections. De plus, y a-t-il réellement progression constante dans les résultats accomplis? De semblables lois n'ont rien de nécessaire. En effet, on n'ignore point que, chez les animaux articulés, nous assistons à une rétrogression manifeste du système circulatoire. Le progrès accompli sous ce rapport recule considérablement, et c'est le système respiratoire (membrane externe) qui va prendre l'avantage. L'évolution de la membrane interne (appareil de la circulation) cesse de suivre une direction ascendante, et le progrès va se faire dans un autre sens, puisqu'il va se rattacher ici au développement de la membrane externe. Tenant compte, d'autre part, de la rétrogression, il faut convenir que les résultats acquis sont en grande partie perdus. Les oiseaux, en reproduisant le gésier des mollusques céphalés phytophages, et les ruminants en revenant à l'appareil digestif des pleurobranches (mollusques), établissent tout autre chose que l'unité de direction et la progression constante des résultats accomplis. L'appareil musculaire des grenouilles, analogue à celui de l'homme, l'absence d'appendice caudal dans la catégorie des batraciens anoures déposent dans le même sens. La plupart des poissons enfin n'ont pas de cloaque, et cet organe se reproduit chez les reptiles, les oiseaux et quelques mammifères. Les brachiocéphalés ont un rudiment de squelette intérieur, et néanmoins ces animaux sont inférieurs aux entomozoaires, qui n'en possèdent point. Chez les ostéozoaires, ce n'est plus la peau qui se modifie pour servir de point d'appui et pour fournir des leviers. Elle n'est plus qu'un organe protecteur et sensoriel. (Point d'unité de direction) (1). Les gastéropodes ont

(1) Hollard, *Op. cit.*, p. 431.

des lèvres rudimentaires, les cyclostomes en présentent de véritables, tandis que les autres poissons, les reptiles, les oiseaux, l'ornithorynche en sont dépourvus ([1]). Dans les animaux sans moëlle épinière, ni cerveau, les parties qui procèdent de la vésicule primaire de Purkinje enveloppent la sphère du jaune qui se transforme pour devenir le nouvel animal. Chez les céphalopodes, les poissons, les oiseaux, les reptiles, l'embryon se sépare de la sphère vitelline, puis l'attire dans son corps. Chez les mammifères, il y a séparation du fœtus et du jaune, et répulsion de ce dernier. (Point d'unité de direction) ([2]). Le dermatosquelette est caractérisé par la corne, le splanchnosquelette par du cartilage, puis survient le névrosquelette qui apparaît le dernier et en opposition avec les deux autres ([3]). La classe des vers s'abaisse presque au niveau des zoophytes par rapport au système nerveux ([4]). Le crocodile possède une sorte d'oreille externe rudimentaire qu'on retrouve chez les chouettes ([5]). Les cétacés n'ont pas d'oreille externe, de même plusieurs phoques, les morses, les monotrèmes, les marsupiaux et les musaraignes ([6]). Le sens de l'odorat est inférieur chez l'homme, parce que les hémisphères cérébraux ont un autre rôle à remplir que celui de ganglions olfactifs ([7]).

Passons maintenant à la division parcellaire et à la concentration des parties. Chez la plupart des poissons il n'y a point de cloaque. L'anus s'ouvre en avant de l'orifice extérieur des organes génitaux urinaires. M. Favre voit là un caractère d'infériorité dû à la division parcellaire, bien que

([1]) Carus, t. II, p. 42.
([2]) *Ibid.*, p. 440.
([3]) *Ibid.*, t. III, p. 100.
([4]) Cuvier, t. II, p. 353.
([5]) Carus, t. I, p. 458.
([6]) *Ibid.*, p. 469.
([7]) *Ibid.*, p. 44.

déjà les mollusques possèdent un orifice commun à trois appareils distincts ([1]). Plus tard la concentration des parties amène le même résultat que la division parcellaire, puisque l'anus ne sert plus qu'à l'excrétion des voies digestives. Si nous considérons comme une infériorité le fait que chez l'ornithorynche et l'echidné la verge ne contient point l'urètre, non plus que celle des oiseaux pourvus d'un pénis, (autruche, casoar, outarde, cigognes, oies, etc.) ([2]), faut-il admettre aussi qu'en vertu de la concentration des parties, c'est le clitorisde la femelle du loris, qui nous offre le plus haut degré de perfection sous le rapport de l'organisation des parties génitales ([3])? Le clitoris étant l'analogue évident de la verge, les loris seraient-ils sous ce rapport mieux partagés que l'espèce humaine? Ou bien, au contraire, la supériorité dépendrait-elle d'une autre concentration dont nous sommes témoins chez la femme, concentration qui rapproche l'orifice de l'urètre des voies génitales? Alors le cloaque est le summum du progrès en ce genre. Si, au contraire, le progrès dépend de la distinction des organes, il est plus marqué dans l'ornithorynche, l'échidné, les oiseaux possédant une verge; il est surtout manifeste chez la femelle de l'ondatra dont l'urètre aboutit sur l'os pubis. D'où il faut conclure, à mon sens, que la dissémination parcellaire et la concentration des parties n'ont de valeur que relativement à un seul et même appareil. De plus, la concentration des parties devant aboutir à la distinction des organes et des fonctions n'a qu'une valeur subordonnée, puisqu'à la distinction primitive des deux appareils respiratoire et digestif, nous voyons succéder une association réelle nécessitée par certaines appropriations, pour atteindre un certain but, savoir l'économie des moyens.

([1]) H. Favre, *Op. cit.*, t. II, p. 50.
([2]) Carus, t. II, p. 408.
([3]) Buffon, *Hist. nat.*, t. XIII, p. 211.

Les lois posées par M. Favre n'ont pas un caractère absolu, et elles peuvent être modifiées, dans leur expression, par des causes variées.

La progression est manifeste dans la série, mais elle relève de conditions très multiples, et c'est violenter la nature que de l'asservir à la direction sensiblement linéaire de Lamarck, ou au dichotomisme imaginé par M. Darwin. Ainsi que l'avait déjà remarqué Cuvier, tel organe est à son plus haut degré d'évolution dans une espèce, et tel autre l'est dans une espèce toute différente, fait important et qui établit dans l'échelle zoologique des inégalités singulières (1). Si l'homme, par exemple, l'emporte par le système nerveux central sur tous les êtres qui le précèdent, il est néanmoins, à plusieurs égards, inférieur à certains d'entre eux. Il est moins fort et moins agile que le lion; sa vue est moins perçante que celle de l'aigle, son odorat moins fin que celui des carnassiers, son ouïe moins délicate que celle de beaucoup de mammifères. On ne saurait méconnaître ici le rôle considérable que jouent les appropriations organiques dans le développement sériaire. Impossible de donner de dispositions pareilles une explication plausible par l'ordre linéaire de Lamarck et le dichotomisme de Darwin. De même beaucoup de modifications du type, où on ne saurait voir que l'application de la loi de la variété dans l'unité; de même les évolutions brusques d'ordre ascendant et descendant que j'ai citées plus haut; de même les correspondances générales entre l'animal et le minéral, l'animal et la plante, les poissons et les oozoaires, les reptiles et les mollusques, les oiseaux et les articulés, quelques mammifères et les poissons, d'autres et les reptiles, d'autres enfin et les oiseaux.

La progression est inégale et offre des retours manifestes

(1) *Anat. comp.*, t. I, p. 59.

et fréquents vers des ordres inférieurs, et on ne saurait y voir l'évolution d'un type uniforme. Il n'y a sans doute qu'une molécule intégrante, la cellule, mais ce n'est point elle qu'on a décrite comme le type originel. Après une division parcellaire complète, pour me servir de l'expression de M. Favre, la matière se localise, se détermine, et en remontant l'échelle zoologique, on aperçoit tantôt un nouvel organe sans précédent, et tantôt un autre. Ce sont là comme autant de points de départ ou de *pivots de série* partielle, dont l'apparition n'est jamais due à l'évolution d'un ordre antérieur [1]. Ainsi on ne trouve point d'appareil d'olfaction au-dessous des mollusques céphalés. L'appareil de la vue n'existe pas non plus au-dessous des céphalopodes [2], et celui de l'ouïe au-dessous des brachiocéphales [3]. Lorsque la respiration se localise, elle se fait par des dépendances de la membrane externe ou par des trachées aquifères. Les deux types branchies et trachées sont d'ailleurs distincts et demeurent tels. Au-dessous des brachiocéphales, il n'y a point de vestiges du névrosquelette. On trouve quelques traces du système circulatoire chez les rayonnés, du système nerveux autour de l'orifice buccal de l'étoile de mer.

Non-seulement le règne animal, comme on vient de le voir, nous montre, à mesure qu'on s'élève vers les ordres supérieurs, de nouveaux points de départ, mais encore le même être, lorsqu'il éprouve des transformations, n'est point, à tous égards, le maximum de développement d'un état primitif. C'est ainsi que plusieurs larves à métamorphose complète n'ont pas d'yeux [4]. Chez l'insecte parfait, l'œil ne peut

[1] Il y a autant de séries partielles que nous trouvons d'appareils organiques chez les animaux supérieurs; séries partielles qui ont un développement fort inégal.

[2] Hollard, *Op. cit.*, p. 322, 345.

[3] *Ibid.*, p. 384.

[4] Cuvier, t. II, p. 372.

être alors le plus haut degré d'évolution d'un état organique n'existant pas antérieurement.

Je viens de parler de l'évolution progressive au point de vue matériel. Cela doit suffire pour ceux qui ne voient rien au-delà du domaine des sens. Malgré les difficultés inhérentes au sujet, je dois néanmoins aborder brièvement le thème du développement sériaire des facultés ou du dynamisme; je dis des facultés et non pas des fonctions. Les spongiaires ne possèdent, au dire des naturalistes, ni sensibilité, ni contractibilité. On ne peut voir par conséquent dans ces deux facultés, quand elles se manifestent, une évolution plus marquée d'un état antérieur. Lorsqu'elles se produisent pour la première fois dans l'échelle zoologique, elles ne s'accompagnent probablement d'aucune conscience, puisque nous savons par notre expérience personnelle que chez l'homme il y a beaucoup d'actions réflexes qui échappent à l'œil du *moi*. La conscience, lorsqu'elle s'éveille, est un véritable pivot de série, car c'est une faculté entièrement nouvelle, mais il est impossible de lui assigner un point de départ. Nous savons en effet qu'une impression perçue peut demeurer inaperçue. L'impossibilité où nous sommes de faire la psychologie des animaux nous contraint d'arriver jusqu'à l'homme qui, étant le sommet de la sériation nerveuse, nous offre deux facultés nouvelles, bien que le système cérébro-spinal ne possède aucun organe vraiment nouveau. L'homme a deux caractères naturels, comme l'a fort bien dit M. de Quatrefages, qui ne se constatent point chez les êtres qui l'approchent le plus : il est moral et religieux. Ces caractères surgissent tout d'un coup dans la série animale, et sont par cela même des points de départ, des pivots de série. On peut soupçonner l'existence de raisonnements assez imparfaits chez quelques animaux supérieurs; aussi doit-on n'admettre comme facultés sans analogues que la moralité et la religiosité. Peut-être

toutefois y en a-t-il quelque autre, comme par exemple l'aptitude à abstraire, à généraliser, à concevoir les idées *à priori*.

De même que dans l'ordre organique chaque appareil est autonome et n'est pas dû aux transformations diverses d'un organe primitif, de même, dans l'ordre dynamique, chaque faculté est autonome, ne relève que d'elle-même et n'est point due au développement d'une faculté initiale. La sensibilité n'est point une métamorphose de la contractilité, comme inclinait à le penser Cabanis; les instincts divers ne sont pas l'aurore de l'intelligence et de la volonté (1). Chaque faculté existe en soi et son évolution la plus complète n'altère en rien le caractère primitif.

D'après les considérations qui précèdent, on voit que, dans l'ordre vivant, une des conditions les plus essentielles du progrès sériaire consiste dans l'apparition d'un nouveau point de départ qui a trait et aux appareils et aux facultés et au type lui-même. Car, n'en déplaise à Lamarck et à M. Darwin, aucun type ne saurait être considéré comme le résultat de l'évolution de celui qui le précède. A cette première condition il faut ajouter le développement successif qui embrasse et la concentration des parties et la distinction des fonctions, développement qui a pour correctifs des parallélismes, des temps d'arrêt, ou le mouvement de recul qu'éprouvent des systèmes d'organes et même certains types (2), comme pour démentir tout exprès la fameuse loi de continuité. Telles sont les deux conditions les plus générales que me paraît offrir la série organique, en tant que progressive (3).

(1) Lamarck considère également les instincts comme profondément distincts de l'intelligence. (*Op. cit.*, t. II, p. 315 à 321.)

(2) « Il y a des types de classes et d'ordres supérieurs qui sont moins développés que les plus parfaits, quelquefois que les plus imparfaits des classes et ordres inférieurs. » (Bronn, *Op. cit.*)

(3) Je viens d'étudier ici l'état normal ou physiologique. Dans un

Empiriquement nous trouvons aux deux extrémités de la sériation des êtres, l'homme d'un côté, la matière brute de l'autre. Dans l'ordre vivant, le point de départ nous offre la confusion totale, l'indétermination, l'indépendance presque complète des parties relativement au tout. Au point d'arrivée, concentration de plus en plus parfaite, bien que modifiée par certaines appropriations. De cette concentration résulte une subdivision très marquée des centres nerveux et une distinction profonde des facultés diverses. La prédominance n'appartient plus ni au système reproducteur, ni au système digestif, ni à l'appareil respiratoire, ni à celui de la locomotion, ni aux divers organes des sens, mais à ce qu'il y a de plus noble et de plus élevé dans l'organisation et le dynamisme. De là une évolution, au premier abord contradictoire si l'on compare, non-seulement les termes extrêmes de la série, mais encore l'homme et les animaux dont l'organisation est la plus voisine de la sienne. Car la fonction essentielle et fondamentale de la nutrition, vers laquelle tout converge dans l'économie des êtres vivants, n'est plus chez celui qu'on a appelé le roi de la nature, qu'un moyen, une condition d'exercice pour des facultés d'ordre supérieur. Ici le but est devenu moyen et le moyen but. Autre preuve que si, relativement au système nerveux central, l'homme occupe le degré le plus élevé de l'échelle des êtres, par ses facultés nouvelles il est lui-même un point de départ, un pivot de série (1).

autre travail, *Aperçu de Nosologie* (*Gaz. médicale de Paris*, août 1864), j'ai essayé d'établir une sériation dans l'ordre pathologique.

(1) Le développement psychique est très borné ou problématique chez l'animal, tandis qu'il est une des caractéristiques de l'homme.

A l'autre extrémité de la série nous trouvons la matière brute qui n'est susceptible que de progrès très limités ou équivoques. Les formes les plus parfaites qu'on lui voit revêtir (cristallisation) sont même un des états les plus opposés aux conditions générales de la vie. La plus grande partie des corps simples est absolument rebelle à toute espèce d'organisation, et au lieu de présenter cette métamorphose évolutive, qui est la meilleure caractéristique des êtres vivants, la matière générale, en dehors du rapprochement plus ou moins intime des molécules, nous offre l'image la plus parfaite de la permanence et de l'invariabilité. Ne pouvant être, en raison de cette opposition flagrante, le principe de l'organisation et de la vie, la matière brute ne saurait jouer d'autre rôle que celui de condition d'exercice ou appropriation qui est, je le répète, une autre forme d'harmonie. Mais alors même elle conserve un trait commun avec l'ordre nouveau dont elle est la base nécessaire, savoir la notion de force. *A priori* nous atteignons, dans une certaine mesure, le règne inorganique en vertu de ces tendances instinctives que M. Dupont-White considère comme l'effet d'un rapport inconscient (¹). Nous voyons d'ailleurs l'expérience corriger ici les données primitives. La personnalité n'est plus admissible. L'individualité ne l'est pas davantage, l'unité est devenue générique au lieu d'être particulière, la cause ne s'entend plus qu'à titre de principe du mouvement (²). Il y a là un travail analytique dont l'observation a fait tous les frais.

J'en ai assez dit pour établir que l'homme fait partie d'un magnifique et harmonieux assemblage. Il n'est point un fait

(¹) Art. cité.

(²) L'esprit, je dois en convenir, ne saisit aucune analogie de nature; l'observation seule établit un rapport dans l'effet produit : le mouvement. D'ailleurs, la vie étant un pivot de série, tout ce qui la précède n'est qu'un milieu approprié, une assise préalable, mais en aucune manière un ensemble de termes associés dans un ordre ascendant.

isolé, à convenance douteuse et incertaine avec le milieu qui l'entoure, mais il est comme un centre commun où viennent converger les rayons partis de chacun des points de la nature, et qui a, par lui-même, une irradiation qui lui est propre. A tous les degrés de sa progression ascendante, la matière organisée présente des conditions nouvelles qui consistent tantôt dans une évolution plus complète d'un état antérieur, tantôt dans l'apparition d'un point de départ pour un ordre de phénomènes encore inconnu. Dans cette série immense qui de la matière chaotique s'élève au faîte de l'être, l'homme, au double point de vue physique et moral, occupe une place éminente, en rapport intime avec les créatures qui le précèdent, et d'autre part en communion réelle avec le Créateur. Ici je crois trouver l'entière et souveraine justification de l'esprit humain, lorsqu'armé de cette méthode inductive qu'il a puisée en lui-même, il passe hardiment et sans avoir conscience de sa hardiesse, du moi au non-moi, guidé qu'il est par un infaillible instinct. L'animal ne peut revenir par la réflexion et l'analyse sur les entraînements aveugles qui composent à peu près toute sa destinée, mais il appartenait à l'homme, qui se détache du fond commun de la nature par un relief plein de grandeur, d'arracher à cette nature son secret, et de découvrir le lien mystérieux qui unit l'ensemble des êtres dans un large et puissant rapport. Ce rapport établit la légitimité de l'induction et de l'analogie.

Quelques conséquences résultent de cette étude. La première est que toutes les sciences ayant pour objet la réalité, n'ont qu'une seule et même méthode : observer d'abord, induire ensuite. Cette unité de méthode découle du fait bien manifeste que l'esprit humain n'a appliqué au non-moi que les règles constatées en lui-même. L'expérience vient modifier ultérieurement ce que de telles règles ont de trop absolu. En regard du réel nous avons l'abstrait, les relations d'idées

qui ont toutes pour commun principe l'intuition rationnelle, soit médiate, soit immédiate.

Une autre conséquence est de tout ramener à l'observation intérieure. Nous possédons ainsi un point de départ solide et qui communique sa propre légitimité à toutes les sciences de la nature. Celles-ci n'ont par cela même qu'une valeur subordonnée. Supprimez l'esprit humain, et tout s'abîme dans un chaos indescriptible et une universelle confusion.

Ramenant tout au critérium de l'observation psychique, nous pouvons corriger certaines erreurs possibles de la méthode inductive. C'est ainsi que j'ai pu rejeter la théorie de l'émanation créatrice. C'est ainsi qu'on ne saurait accorder une portée absolue à la notion d'unité qui n'a pas pour notre esprit une valeur supérieure à l'idée de liberté. Nous avons là deux faits, deux réalités empiriques d'une certitude égale. L'unité appliquée au monde extérieur ne pourra dépasser les limites que lui prescrit notre liberté propre, ou en d'autres termes, ne saurait nous conduire à l'unité absolue de la substance, au panthéisme le moins équivoque.

L'étude analytique du fait expérimental nous permet de juger maintenant l'idée *à priori* que la philosophie s'est maintes fois formée du progrès. Celui-ci n'a rien d'absolu, il n'est réel qu'à titre de direction générale susceptible de modifications profondes. Nous ne sommes donc pas ici en présence d'une de ces lois invariables qui régissent la matière brute, mais bien d'un ordre nouveau qu'un degré supérieur de complexité dans les combinaisons ne saurait expliquer à lui seul. Carus s'est donc bien éloigné de la nature lorsqu'il établissait la loi du développement progressif dans les termes suivants : « Nul degré supérieur d'évolution d'un organisme ne s'obtient que par la multiplication du type primaire de formation, répété toujours à des puissances

différentes et de plus en plus élevées » ([1]). Carus était hegelien, et, comme tous les panthéistes d'ailleurs, il admettait un progrès intrinsèque, immanent et nécessaire. L'histoire est là pour démentir de semblables doctrines dans l'ordre moral, et la science positive des êtres organisés dépose aussi contre elles.

Enfin, la constitution générale des êtres dans un ordre sériaire établit, comme on l'a vu précédemment, un rapport direct entre l'objet de la connaissance et la connaissance elle-même. D'autre part la conscience claire, bien qu'incomplète, de la cause que nous sommes, c'est-à-dire de la substance ou sujet des phénomènes intérieurs, nous met en possession d'un point de départ ontologique. S'il en est réellement ainsi, en vertu de cette double considération et au nom de la méthode inductive, le problème subjectif de Kant est et demeure supprimé.

Résumé de la deuxième et de la troisième partie.

Méthodes proprement dites.

Dans l'historique, je cherche à prouver qu'on a fait fausse voie, en vertu d'une éducation géométrique, lorsqu'on a voulu faire de la philosophie une science de démonstration rigoureuse.

Les méthodes consistent dans l'observation, l'induction simple ou analogique, l'intuition rationnelle. Toute la première partie de cette étude consacrée à l'analyse, l'est par cela même à l'observation.

([1]) Carus, t. III, p. 19. C'est à la forme simple de la sphère que Carus rattache l'état primitif de la matière organisée. On ne peut contester la cellule comme molécule intégrante, mais ce n'est là que l'élément du type primaire, et non ce type lui-même.

Étudions en peu de mots l'induction et l'intuition rationnelle. L'induction est d'abord immédiate ou instinctive; elle devient médiate quand la réflexion la transforme en raisonnement. L'induction peut s'appliquer également aux vérités de faits et aux relations d'idées.

L'intuition rationnelle est immédiate ou médiate. Elle a trait à la catégorie générale de la forme, et comprend, en tant qu'immédiate, les concepts mathématiques, moraux, les idées de temps et d'espace; en tant que médiate, elle comprend toutes les relations d'idées qui constituent les raisonnements par égalité (mathématiques), par induction, par déduction (syllogisme).

Cette étude a pour but d'établir : 1° qu'il y a deux catégories générales, celle des faits réels et celle des vérités abstraites; 2° que la méthode inductive, sous la forme immédiate, est seule applicable à la réalité proprement dite; 3° que cette méthode inductive, employée avec tant de succès par les sciences naturelles, est un emprunt qu'elles ont fait à l'esprit humain; 4° que tout fait primitif constaté par l'expérience a une valeur qui domine et défie tous les efforts de la critique.

Dans la troisième partie consacrée à l'ordre sériaire, je cherche à légitimer l'emploi de la méthode inductive en montrant que l'homme est un être harmonique au milieu. Cette harmonie se traduit : 1° par l'appropriation, 2° par la série.

1° *Appropriation*. C'est à elle que répond surtout la matière inorganique, mais elle se retrouve aussi dans le règne organique;

2° *Ordre sériaire progressif*. On le constate dans le règne organique.

Des causes diverses le modifient; mais il paraît régi par deux lois générales, qui n'ont l'une sur l'autre aucune pré-

dominance : 1° évolution d'un état antérieur qui n'est pas toujours et nécessairement progressive; 2° apparition de nouveaux points de départs pour des séries partielles.

Ces lois, vraies pour l'organisation, ne sont pas moins exactes, au point de vue dynamique, dans l'ordre vital.

De l'ensemble de ce travail, j'ai conclu que si le moi nous fournit un point de départ et qu'il fasse partie d'une série connue, le problème de l'objectivité de nos connaissances est susceptible d'une solution.

LE PARLEMENT DE BORDEAUX

ET

LA CHAMBRE DE JUSTICE DE GUIENNE

EN 1582

PAR M. E. BRIVES-CAZES

INTRODUCTION

Il existe à la Bibliothèque de la ville de Bordeaux un beau manuscrit du XVIe siècle, sur vélin, en deux gros volumes in-folio, portant d'une écriture bien postérieure ce titre : *Registre de la Chambre de Justice, établie à Bordeaux en 1582.*

Quelle a été cette Chambre? Quel rôle a-t-elle joué en ce pays? Quels souvenirs y a-t-elle laissés et quels services y a-t-elle rendus? Sur ces questions, il existe à peine quelques lignes dans les annales de la Guyenne.

« Une Chambre du Parlement de Paris, suivant le dernier » édit de pacification, tient, dit la *Chronique* de Delurbe, » année 1582, quelques mois sa séance aux Jacobins à » Bordeaux. »

Dom Devienne, page 179, est plus explicite : « La Chambre » mi-partie, dit-il, qu'on avait créée à Bordeaux pour rendre » la justice aux religionnaires, ne répondait pas aux vues » qu'on s'était proposées en l'établissant. La différence des

» sentiments de religion qui divisait les membres influait » dans leurs délibérations, qui, au lieu de concilier les » esprits, ne faisaient qu'augmenter les troubles. Pour y » remédier, il fut arrêté dans la conférence de Fleix, qui se » tint en 1580, entre Monsieur, frère du roi, et le roi de » Navarre, qu'on supprimerait cette Chambre, et qu'on en » établirait une autre qui ne serait composée que de mem- » bres du privé conseil et de conseillers au Parlement de » Paris. Ils arrivèrent à Bordeaux au mois de mars de » l'année suivante, et tinrent leurs séances aux Jacobins; » ils étaient au nombre de quatorze. Le président s'appelait » Séguier. Parmi eux se trouva Jacques de Thou, l'his- » torien. »

Ces renseignements paraissent empruntés pour la plupart aux *Registres secrets du Parlement de Bordeaux,* où on lit : « En ceste année 1582 et les deux suivantes 1583 et » 1584, il se trouve peu de chose; en celle-cy, on a ren- » contré un vieux fragment, duquel il résulte que le roi » Henry 3me, à l'instance des huguenots, envoia une Chambre » de Justice en ladite ville de Bordeaux, laquelle était com- » posée d'officiers près du Conseil de S. M. et du Parlement » de Paris, dont voici la liste :

» Le président Pierre Séguier,	Adrien Dudrac,
» Jehan Séguier, maître des requêtes,	Pierre Séguier,
» Estienne Fleury,	Lazare Coquilley,
» Hierosme Angenoust,	Jehan de Thumery,
» Hierosme Montholon.	Claude Dupuy,
» Jehan Scarron,	Jacques de Thou,
» Guillaume Benard,	Michel Héraut de Lhospital. »

La liste est exacte. Elle est même immédiatement suivie de certaines indications évidemment relatives à la Chambre de Justice, à son installation à Bordeaux, et à quelques-uns de ses premiers actes; mais presque aussitôt ces faibles

renseignements cessent tout à coup, avec la formule habituelle : *Le reste manque.....*

Jacques-Auguste de Thou, qui, comme on vient de le voir, a fait partie de cette Chambre, en parle en ces termes, dans sa grande *Histoire de mon temps,* t. 4, liv. 74, n° 13, p. 36 : XIX : « En 1581 furent envoyés en Guyenne des » juges choisis du Parlement de Paris, sous la présidence » de Pierre Séguier, qui, à la place de la Chambre tri-partie » instituée depuis trois ans à Agen avec des conseillers de » Bordeaux, connurent des causes des protestants, d'après » le XI° article de la conférence de Fleix, et dont je fus » conseiller clerc. Ces nouveaux conseillers se réunirent » l'année suivante dans le couvent des Dominicains, à la » grande reconnaissance du peuple. » Aug. de Thou ne s'en est pas tenu là, et dans ses intéressants *Mémoires,* il a consacré à cette commission et à son action en Guyenne de nombreuses pages dont nous ferons notre profit dans la suite de ce travail.

Enfin, Antoine Loysel, qui remplit auprès d'elle les fonctions d'avocat du roi, pendant que Pierre Pithou y fut chargé de celles de procureur général, publia, en 1605, les remontrances qu'il avait prononcées devant elle à l'ouverture et à la clôture de chacune de ses quatre sessions, à Bordeaux, à Agen, à Périgueux, et enfin à Saintes. Son ouvrage, intitulé : *La Guyenne de M. Ant. Loisel,* abonde en renseignements précieux.

Rarement on vit une plus belle réunion d'hommes éminents, appelés pour la plupart à la célébrité : trois Séguier, un Lhospital, l'historien de Thou, les fameux gallicans Loysel et Pithou. C'est un aperçu historique de leur mission à Bordeaux que nous voulons essayer, avec le secours de documents originaux, presque tous inédits, avec l'aide notamment de leurs propres registres.

Quelques mots sur l'état matériel de ces volumes, écrits en beaux caractères du XVIe siècle. Ils se complètent réciproquement et ne se suivent pas, malgré les mentions de I et II mises au dos de chacun. Le volume marqué I, dont les premiers et les derniers feuillets ont été coupés et arrachés, commence par la transcription intégrale de l'édit de création de la Chambre de Justice, — 26 novembre 1581, — et se termine au jeudi 28 juin 1582. Il s'en faut donc de plusieurs semaines que l'on ait tous les travaux de la session, qui ne fut close à Bordeaux que le 22 août suivant. — Le volume marqué II a moins souffert et semble complet. Il s'ouvre par l'audience solennelle d'installation, — 26 janvier 1582, — et se continue jusqu'à l'audience du 10 mai suivant. Il devait être suivi d'un ou deux autres volumes pareils, qui ne nous sont pas parvenus.

Le caractère et la destination de ces deux registres sont différents. L'un, le tome I, est évidemment le *Registre du Conseil*. On y trouve les délibérations intérieures de la Chambre de Justice, les règlements adoptés pour le greffe, les huissiers, les procureurs, le receveur des amendes, etc.; les ordonnancements de dépenses, les mesures générales, les ordres d'informations, les réquisitions du procureur général pour l'administration civile et criminelle, les procès par écrit, et la plupart des procès criminels, etc. Dans ce registre, en tête de chaque séance, après la date, sont transcrits les noms de tous les conseillers présents. Il n'y a aucune signature : tout semble écrit de la même main. Seulement, en marge de chaque arrêt, est le nom d'un conseiller, celui du rapporteur sans doute.

L'autre volume, le tome II, contient les arrêts d'audience : c'est son titre même qui le dit. Nous avons bien là le premier des *Registres de l'audience de la Chambre de Justice*. On y voit de loin en loin, comme de longs appels de causes, avec

renvoi, conclusions posées, à un jour ultérieur; puis, l'analyse étendue des moyens des parties, même des plaidoiries des avocats et des conclusions de l'avocat général Loysel, avec les noms des avocats et des procureurs. On y remarque plus d'un détail piquant et digne d'intérêt. Mais dans ce registre, comme dans le précédent, pas de signature à la suite des arrêts. Il n'y en a qu'une à la fin du volume, et c'est un véritable chef-d'œuvre de calligraphie : *Gerzot.* — Au surplus, aucune indication des conseillers présents à l'audience ni des rapporteurs.

Tels sont ces deux registres, qui ne sont autres que la mise au net, suivant l'ancien usage des Parlements, des minutes mêmes de la Chambre de Justice ([1]). Ce n'est pas sa faute si la relation intégrale de ses actes ne nous est pas parvenue. Ses registres eux-mêmes attestent les soins qu'elle prit à cet égard. Le 26 avril 1582 *(Reg. du Cons.)* notamment, elle enjoignait de rechef à Mᵉ Poussemothe,

([1]) Les renseignements manquent un peu sur le mode de rédaction de ces sortes de registres, fort distincts des minutes. Un arrêt du Parlement de Bordeaux, du 18 novembre 1466, — qui se trouve aux *Archives départem. de la Gironde,* B. n. 1 *bis,* — paraît fournir quelques indications à cet égard. On comprend, du reste, que leur tenue fut souvent négligée par le greffier à qui incombait la mise au net des minutes : ce qu'il ne faisait que de loin en loin. Ainsi s'explique la parfaite conformité de l'écriture d'un bout à l'autre de chacun des registres de la Chambre, sans signatures autres que celle du greffier à la fin : circonstance qui se retrouve dans les registres du Parlement de Bordeaux, lesquels présentent ces mêmes apparences. De là encore l'explication de l'omission, dans les registres de la Chambre, de plusieurs audiences, qui ne sont qu'indiquées dans le tome I par la date et les noms des conseillers présents. Il semble que le reste soit passé sous silence faute d'intérêt. De là enfin la transcription par mégarde, à la date du 16 mai, dans le *Registre du Conseil,* et à la suite de lettres-patentes du 19 avril 1582, d'autres lettres relatives à la même affaire (troubles de Montfort), du 29 août 1582, alors que la Chambre avait clos sa première session depuis le 22 du même mois; aussi sont-elles bâtonnées. Voir *infrà,* liv. IV, ch. I, p.

notaire et secrétaire du roi, maison et couronne de France, commis à l'exercice de son greffe, de faire faire en bonne forme, dans le délai de trois semaines, les *registres tant du conseil que de l'audience,* depuis le jour de l'ouverture de la Cour jusqu'à présent (26 avril). Et à cette fin, elle décidait que Mᵉ Poussemothe avancerait des deniers provenant des émoluments du greffe, les frais d'achat du parchemin nécessaire à la confection des registres, frais que Mᵉ Pontac, greffier civil et criminel du Parlement de Bordeaux, mandé précédemment sur ce sujet devant la Chambre, avait remontré être payés d'habitude par le roi ([1]).

Que sont devenus pendant plus de deux siècles ces registres du conseil et de l'audience? — Nul ne le sait peut-être. Mais en avril 1857, deux volumes de ces vénérables archives apparaissaient tout à coup dans une vente publique, à Bordeaux. Ils se trouvaient au milieu de livres nombreux ayant formé, au siècle dernier, la bibliothèque de M. de Lamontaigne, conseiller au Parlement de Bordeaux depuis 1746 jusqu'à la Révolution. — La ville de Bordeaux s'en rendit adjudicataire pour sa Bibliothèque. — Ce sont précisément les deux registres dont nous venons de décrire l'état matériel et d'indiquer les origines. — Peut-être y découvrirons-nous quelques pages intéressantes pour notre histoire locale et l'occasion de réflexions utiles sur l'administration de la justice en ces temps agités.

([1]) Des injonctions analogues furent reproduites par la suite. Voir *infrà, loc. cit.*

LIVRE PREMIER

Les Origines

CHAPITRE Ier

État de la province de Guyenne vers 1580. — Situation physique et morale. — Désastres produits par les incessantes guerres civiles. — La Réforme. — La maison de Bourbon et les Réformés. — La justice en Guyenne. — Commissaires extraordinaires.

Au moment où s'ouvre la période historique que nous allons étudier, les guerres civiles avaient dévasté la France. « Maintenant, s'écrie un contemporain (1), nous sommes » réduits à ce point, par la longueur de cette fièvre et des » maux qui l'accompagnent, que s'ils continuent d'avantage, » nous sommes hors d'espérance et de salut. Les finances, » tant publiques que privées, sont épuisées, et néanmoins le » luxe plus grand que jamais; le domaine du roy, des aydes » et gabelles vendus et aliénés, et l'auctorité de Sa Majesté » grandement diminuée et prophanée. Les biens et dignités » de l'Église occupés, ou détenus par beaucoup de gens qui » en sont indignes. La noblesse, qui anciennement rendait » la justice en ce royaume et qui en cette considération y » possède les principaux fiefs et seigneuries, la forcent et » violent ouvertement, et une grande partie de ceux qui » sont de l'estat, la traictent avec tant d'ordures et de cor- » ruptions, qu'il ne faut point esbahir si on ne luy porte » plus le respect qu'on soulait. Il n'y a pas jusques au » marchand et laboureur, qui n'ayent changé leurs loyautés » et simplicitez en desloyautez et tromperies. En somme,

(1) Loysel, *la Guyenne*, p. 207-208.

» toutes choses sont en tel estat qu'il n'y a plus rien qui » nous puisse soubvenir, ni empescher que la ruine ne nous » accable, si elle n'est arrêtée par le commun consentement » de nous tous souz l'obéissance du roy. En laquelle, tant » que nous perseverons, il y a bien quelque espérance de » nous remettre un peu. Mais si nous nous en desbandons » une fois, retournans à nos divisions et querelles passées, » il n'y a plus qu'un degré à descendre : il faut périr, ou » tomber en anarchie, plus misérable mille fois que la » mort. »

Ce lugubre et énergique tableau (1), écrit par un homme qui avait à ce moment sous les yeux la province de Guyenne, n'est pas encore assez assombri si l'on veut avoir une idée exacte de l'état dans lequel était tombée cette province jadis si florissante. Tous les fléaux semblaient depuis quelques années s'être abattus sur elle : les champs avaient été ravagés, les vignes dévastées par ordre supérieur (2), les églises et les couvents ruinés pour la plupart; les crimes, surtout ceux des gentilshommes (3), restaient impunis, et une soldatesque effrénée jetait à chaque instant l'épouvante parmi les populations (4). Le ciel lui-même, complice en quelque sorte des sinistres prédictions de Nostradamus, paraissait lancer sans relâche l'anathème contre cette malheureuse contrée, depuis

(1) Pour se faire une idée de la France d'alors, voir *Mém. de Nevers*, t. I, p. 605-627; *Mém. de Sully*, t. II, chap. V.

(2) Une incroyable ordonnance du 28 décembre 1575 avait enjoint d'arracher les vignes d'une grande étendue de la Guyenne.

(3) On en verra plus loin la preuve. — Moins coupables, des seigneurs de Saintonge s'étaient contentés de lever, de leur propre autorité, des taxes sur leurs tenanciers. Voir *Regist. secrets*, 15 nov. 1578; voir encore 27 mars 1576.

(4) Il est à chaque instant question, dans les écrits du temps, de capitaines et de soldats accusés des crimes les plus odieux. Ce titre de *capitaine* était habituellement pris par des chefs d'aventuriers pillards.

la fatale nuit (1) où le sommet du clocher de Saint-Michel avait été emporté par la plus furieuse tempête : une sécheresse excessive avait désolé les campagnes pendant l'été de 1577; la peste, ce mal endémique du vieux Bordeaux, n'avait presque pas cessé de sévir (2); il avait fallu faire d'incessants appels à la bourse, sinon à la charité des bourgeois, dont le commerce était à peu près perdu (3).

Ce n'est pas cependant que l'époque se fût montrée stérile en vertus ou en talents de toutes sortes. Plus d'un citoyen courageux avait résisté à l'émeute, plus d'un acte généreux avait relevé les esprits abattus. Ne suffit-il pas de citer les noms du premier président de Lagebaston, du président d'Eymar, de Michel Montaigne, des maréchaux de Biron et de Matignon, des conseillers La Boëtie, Lachaissaigne, Carles et autres, des savants évêques François de Candale et Arnaud de Pontac?

Mais, par malheur, le mal semblait bien au-dessus des forces humaines. C'était la Réforme, importée en nos pays par des ministres étrangers, qui avait depuis longtemps déjà allumé cet immense incendie dont la Guyenne avait été des premières à ressentir les effets. Elle le devait surtout à l'influence prépondérante exercée sur son territoire par l'illustre maison de Bourbon. Celle-ci, on le sait, s'était jetée avec ardeur dans les idées nouvelles, excitée peut-être par cet esprit d'opposition si fréquent chez les héritiers collatéraux de la couronne. La politique, plus que la religion, — qui ne fut qu'un prétexte pour les chefs, — avait du reste décidé la révolte, et le roi de Navarre n'avait pas tardé à se mettre à la tête de cette tourbe d'ambitieux, de mécontents et d'aven-

(1) Le 5 décembre 1574, à minuit. V. *Chron. de Delurbe.*

(2) Voir dans les *Regist. secrets,* 10 janv. 1579, les mesures prises contre les pestiférés.

(3) Bachelier, *Histoire du commerce de Bordeaux,* p. 58.

turiers que les révolutions de tous les temps ont fait surgir. Il y eut bientôt, parmi les chefs des réformés, un fort parti pour faire monter les Bourbons sur le trône ([1]).

Antoine de Bourbon, père de Henri IV, sire et même duc d'Albret, en vertu d'une érection récente, avait pressenti, dès le commencement des guerres civiles, les hautes destinées de sa maison, et il y avait sans retard conformé ses actes en faisant alliance avec l'esprit révolutionnaire de la nouvelle *cause*. La Guyenne, dont il était le gouverneur depuis 1560, comme prince de sang, avait été naturellement le théâtre de ses entreprises. Dès cette époque, on le voit flatter les mouvements séditieux de la jeunesse et des hérétiques dans Bordeaux, ainsi que nous l'avons montré dans un autre travail ([2]). Mais il rencontrait devant lui une résistance opiniâtre, celle du Parlement de Bordeaux, fortement attaché à l'ordre, au roi et à la foi catholique. Tantôt l'attaquant de front, tantôt rusant avec lui, comme quand il lui faisait espérer de décider la réunion à son ressort de la sénéchaussée d'Armagnac qui en était détachée depuis longtemps ([3]), Antoine de Bourbon n'avait cessé jusqu'à son dernier jour de poursuivre ses projets politiques. Après sa mort, arrivée en 1562, son fils, qui lui succéda dans le gouvernement de la Guyenne, n'était pas homme à y renoncer quand le moment serait venu. En attendant, tenu éloigné de son gouvernement où il est remplacé par des lieutenants généraux, le prince de Navarre, comme on l'appelait alors, n'avait eu rien à démêler avec le Parlement de Bordeaux,

([1]) Voir Péréfixe, *Hist. de Henri IV; Comment. de Montluc,* liv. V; Monteil, t. III, p. 172.

([2]) Voir notre *Notice historique sur la Bazoche de Bordeaux, du XV[e] au XVIII[e] siècle,* dont quelques fragments ont été insérés dans le *Recueil de l'Académie de législation de Toulouse,* t. VII (1858), p. 447 et suivantes.

([3]) Voir *Registres secrets,* 26 août et 13 octobre 1561.

qui, de son côté, avait assez affaire avec le prince de Condé et les autres chefs des religionnaires. C'est sur eux qu'on le voit veiller avec une rare constance, sévissant même sur les adhérents qu'ils ont jusque dans son sein. Le conseiller Dupont, l'ami du feu roi de Navarre, le disciple dévoué de la reine Jeanne d'Albret, sa femme, est l'une des premières victimes de cette lutte sourde, mais implacable ([1]). La reine Jeanne elle-même est peu ménagée. Dans son ardent prosélytisme, elle avait fait traduire en langue basque, par Jean de Licarrague, ministre de l'Église réformée, le Catéchisme et le Nouveau Testament, et les avait fait imprimer en beaux caractères, à La Rochelle, par Pierre Haultin; puis elle avait installé ce ministre à la Bastide de Clarence, d'où il allait prêchant en basque par toute la contrée, dans les mêmes églises où les catholiques, à moitié dépossédés, continuaient à célébrer le service divin ([2]). Étendant de plus en plus sa propagande, elle avait envoyé dans le duché d'Albret, notamment pour les y faire publier, des lettres patentes permettant à ses sujets d'exercer tous actes de la nouvelle religion. — C'était pousser le Parlement à bout. Le 19 mai 1563, les Chambres assemblées firent défense aux sénéchaux d'Albret et autres juges, à peine de 10,000 livres d'amende, de publier aucunes lettres patentes semblables à celles faites par la reine de Navarre, sous prétexte d'expliquer le dernier édit de pacification.

L'année suivante, le Parlement alla même jusqu'à refuser d'enregistrer purement et simplement les lettres patentes du Roi, du 5 septembre 1564, qui mandaient à tous gouverneurs

([1]) Voir *Regist. secrets*, ann. 1562 et suiv. — Voir encore les arrêts de janvier 1569 (*Archiv. départem.*, B. n.) portant condamnation à mort par contumace contre le conseiller de Vallier, avec accessoires de dégradation préalable et de prescriptions atroces pour l'exécution, si on rattrapait le condamné.

([2]) Voir de Thou, *Mém.*, édit. de la collect. univ., p. 171.

et gens de justice de garder et observer des articles accordés aux réformés de Bordeaux et du pays bordelais.

Ce n'est jamais sans danger que le juge se jette dans la mêlée des partis. Depuis que la différence de religion, a dit un contemporain éminent, avait divisé les esprits dans la Guyenne, la justice ne s'y rendait plus que par haine ou par faveur ([1]) : jugement sévère, que la conduite de plus d'un membre du Parlement semble ne justifier que trop bien. La poursuite de la richesse avait été pour beaucoup d'entre eux un but plus ou moins avoué ([2]). Aussi Monluc, dans ses *Commentaires,* a-t-il cru pouvoir dire que les conseillers au Parlement de Bordeaux possédaient à eux seuls plus de revenus que la moitié de tous les bourgeois. On comprend qu'avec cela la justice du Parlement fût, avec plus ou moins de raison, suivant les temps, tenue en défiance. Il avait fallu souvent recourir à la mesure si arbitraire de l'envoi de commissaires extraordinaires chargés de juger telles ou telles contraventions aux édits. Ainsi avait-on vu arriver en Guyenne et présenter leurs lettres de commission au Parlement, tantôt de simples maîtres des requêtes, tantôt des conseillers d'autres Cours; ainsi, en 1563 par exemple, avaient été envoyés deux conseillers du Parlement de Paris, Antoine Fumée et Jérôme Angenoust (nous retrouverons bientôt le nom de ce dernier), afin d'informer, à Bordeaux, sur les contraventions au dernier édit de pacification et pour

([1]) Voir de Thou, *Mém.*, p. 153.

([2]) Certains conseillers étaient accusés de tenir plusieurs bénéfices ecclésiastiques par des moyens illicites et frauduleux, et, ce qui est plus triste encore, de vendre la justice, si l'on en croit une insinuation de Henri IV, qui, en 1598, n'exceptant que le Parlement de Paris, disait qu'en la plupart des autres, « qui donne 2,000 écus l'emporte » sur celluy qui donne moins. Je le sçais, ajoutait-il, parce que j'ay » aidé autrefois à boursiller. » — Voir encore aux *Reg. secrets,* 26 septembre 1578, la verte semonce de Catherine de Médicis.

pourvoir à son exécution. Le Parlement avait fait mine de résister; mais il avait dû, en définitive, s'incliner devant cet acte de défiance du roi lui-même.

CHAPITRE II.

Chambre mi-partie. — Chambre tri-partie. — Son érection à Agen. — Résistance du Parlement. — Conflit. — Règlement fait par le Roi. — Conférence de Fleix. — Chambre de justice.

L'envoi de commissaires extraordinaires n'était, en vérité, qu'un bien médiocre palliatif de maux trop profonds. En 1573, on imagina, dans l'assemblée de Nîmes, de créer à Bordeaux, comme du reste à Paris et en d'autres siéges, une Chambre dite *mi-partie,* c'est-à-dire composée de deux présidents et de dix conseillers du Parlement lui-même, moitié catholiques et moitié protestants. Il ne paraît pas néanmoins que cette Chambre ait été instituée avant l'édit de pacification de 1576, en vertu duquel furent créés un office de président et cinq de conseillers protestants pour y faire service (*Reg. secrets,* 25 juin 1576).

Peu après, en exécution du traité de Bergerac (sept. 1577), une Chambre dite *tri-partie* dut remplacer à Bordeaux, ainsi qu'ailleurs, la Chambre mi-partie ([1]). La nouvelle Chambre devait bien avoir encore deux présidents, l'un catholique, l'autre protestant; mais pour huit conseillers catholiques, il ne devait plus y avoir que quatre conseillers protestants, soit un tiers du tout environ ([2]).

Le 26 avril 1578 étaient présentées au Parlement les

([1]) Ces juridictions exceptionnelles sont souvent désignées aux *Registres secrets* et ailleurs sous le nom générique de *chambres de l'Édit,* par allusion aux édits de pacification qui leur avaient donné naissance.

([2]) Voir Anquez, *Hist. des ass. polit. des Réformés de France,* p. 123 et suiv.

lettres patentes pour l'érection de cette Chambre à Agen. Le moment pouvait paraître mal choisi. Dix jours avant, le palais de l'Ombrière lui-même n'avait échappé à une surprise que par la prompte mesure que le premier président de Lagebaston avait pris sur lui d'ordonner. Averti de quelque complot, il avait aussitôt fait fermer la porte du palais, ce qui avait été approuvé ensuite par la Cour. — La ville d'Agen présentait encore moins de sécurité. Elle était encore occupée, comme le pays environnant, par les bandes de religionnaires; aussi le Parlement, chambres assemblées, tout en ordonnant la publication au premier jour et l'enregistrement des lettres patentes dont il s'agit, fit cette réserve : « A la charge que les présidents et conseillers » ordonnés par le roy pour aller servir en icelle Chambre ne » partiront de ceste ville jusqu'à ce que le roi de Navarre ait » mis la ville d'Agen et tout le païs en l'obéissance du roy, » et fait vider les garnisons de gens de guerre estant en » icelle ville et autour du païs. » — La prudence n'avait peut-être pas conseillé seule ce sursis. Le mauvais vouloir bien notoire du Parlement à l'égard des réformés ne manquait jamais une occasion de se produire [1]. Dès le mois de mai suivant, un curieux incident se produisait devant lui. Il y avait devant la grande Chambre procès entre deux réformés, et l'un d'eux avait présenté requête, le samedi 24 mai, aux fins d'être renvoyés en la Chambre tri-partie. Plusieurs conseillers firent difficulté sur ce renvoi, à raison de ce que les parties n'étaient pas de religion différente. Ils demandèrent la convocation des Chambres. Celles-ci, après la lecture du vingt-quatrième article de l'édit de pacification, arrêtèrent qu'il serait fait remontrances au roi au sujet de cet article, et, en attendant sa réponse, que tous les procès de cette sorte demeureraient en surséance.

[1] Voir *Reg. secrets*, 23 déc. 1572, 3 juin 1574, 10 oct. 1577, etc.

Cependant, peu après, en juin 1578, la Chambre tri-partie était établie à Agen ([1]), sous la double présidence du président de Villeneuve et de Me Chauvin, huguenot, nommé *ad hoc* président de la Chambre d'Agen ([2]). Un règlement entre elle et le Parlement, au sujet de leurs juridiction et compétence respectives, était ordonné par le roi, à Olinville, le 31 juillet, et envoyé au Parlement. Celui-ci s'en émut d'autant mieux que la Chambre tri-partie, sans attendre la délibération de la Cour, s'était hâtée de procéder à la publication de ce règlement, et avait ordonné en outre de le publier dans la sénéchaussée d'Agenais et autres lieux du ressort. Les Chambres assemblées arrêtèrent qu'avant de procéder à aucune publication, remontrances seraient faites au roi de *vive voix* par le président de Nesmond, Me Raymond de Pontac, conseiller et président aux enquêtes, et le procureur général Desaigues. En attendant, défenses furent faites, à peine de 10,000 écus d'amende, à tous officiers et sujets du roi d'avoir égard à l'entreprise de la Chambre d'Agen ([3]). Ce ne fut que le 12 août de l'année suivante (1579) que le Parlement se décida à enregistrer le règlement dont il s'agit ([4]).

([1]) Voir *Chron. de Delurbe*. Il existe aux *Arch. départ.* (B. 305, 311) deux registres contenant les *arrêts et actes* de cette chambre, l'un pour octobre 1578, l'autre du 4 août 1579 au 18 mars 1580.

([2]) Un édit déjà ancien avait créé, on l'a vu ci-dessus, un office de président et cinq de conseillers protestants pour le service de la chambre mi-partie. Me Jean Chauvin avait été alors pourvu de l'office de président. — Peut-être était-il plus que l'homonyme du célèbre Jean Chauvin, dit Calvin, *Calvinus*. — Il ne fut admis à siéger comme sixième président du Parlement que le 27 juin 1585. — Il abjura plus tard, le 23 décembre 1579, au château de Beychevelle (*Reg. d'enreg.*, A, vol. XLI.)

([3]) Voir *Regist. secrets*, 27 août 1578.

([4]) Voir ce règlement dans les *Regist. d'enreg. du Parlement*, aux *Archiv. départem.*, A, vol. XL, fol. 134.

Mais une année s'était à peine écoulée qu'il était trop évident pour tous que la Chambre tri-partie n'avait pas répondu aux vues qu'on s'était proposées en l'établissant. La différence de religion de ses membres, loin de rien concilier, n'avait fait qu'irriter les esprits (1) : c'était devenu intolérable, et le recours aux remèdes extrêmes semblait autorisé par les circonstances.

En conséquence, le 26 novembre 1580, avaient été arrêtés à Fleix, entre le duc d'Anjou et le roi de Navarre, plusieurs articles proposés par ce dernier et son conseil, relativement à diverses mesures pour les places de sûreté, les lieux de sépulture des réformés, et surtout pour la création d'une Chambre exceptionnelle en Guyenne. Par l'article 11, en effet, il était dit :

« Le roy envoyera au pays et duché de Guyenne une » Chambre de Justice, composée de deux présidents, quatorze conseillers, un procureur et avocat de Sa Majesté, » gens de bien, amateurs de paix, intégrité et suffisance » requise; lesquels seront, par Sa Majesté, choisis et tirez » des Parlements de ce royaume et du grand Conseil; et en » sera la liste communiquée au roy de Navarre, afin que si » aucun d'iceux estaient suspects, il soit loisible le faire » entendre à Sa Majesté, laquelle en eslira d'autres en leurs » places. Lesquels présidents et conseillers ainsi ordonnez » cognoistront et jugeront toutes causes, procez et différents, » et contraventions à l'édict de pacification, dont la cognoissance et juridiction a esté attribuée à la Chambre composée » par iceluy. Serviront deux ans entiers audit pays, et

(1) Voir de Thou, *Mém.*, p. 153; Loysel, p. 308, 309. — Le vice fondamental et les inconvénients de ces sortes de chambres sont compendieusement déduits dans les Remontrances présentées en 1599 par le président de Nesmond à Henri IV. Voir *Arrêts de Nesmond*, p. 43 et suiv.

» changeront de lieu et séance de six mois en six mois, afin » de purger les provinces et rendre justice à un chacun sur » les lieux, etc., etc. »

Il était, en outre, stipulé que les conseillers désignés en 1580 pour la Chambre d'Agen seraient reçus au Parlement de Bordeaux. On tranchait ainsi la difficulté souvent élevée par ce dernier sur les *crues* incessantes de conseillers nouveaux (1). — Le roi devait pourvoir à l'entretien de la Chambre nouvelle au moyen d'assignations valables, sauf répétition sur les biens des condamnés (art. 14). Il était interdit aux Parlements de juger les affaires dans lesquelles les réformés étaient parties (art. 13, 15, 16). Les recours contre les arrêts de cette Chambre devaient être portés devant la Chambre exceptionnelle la plus voisine, ou, à la réquisition de l'une des parties, devant le roi (art. 21). Il était enjoint à tout juge, huissier, sergent ou autre de se conformer aux articles ci-dessus (art. 20), et tous officiers de justice de la religion prétendue réformée ne pourraient plus être examinés (2) que dans cette Chambre. Enfin, la Chambre tri-partie de Guyenne était remplacée par elle (3).

Le sentiment qu'inspirent aujourd'hui les juridictions exceptionnelles ou commissions extraordinaires n'avait pas alors la même gravité. « Dieu nous garde de la justice des commissaires, » a-t-on dit depuis longtemps, mais au XVIe siècle on était plus résigné. A un mal immense, il fallait un remède énergique que les gens du pays étaient, — ils l'avaient montré, — impuissants à l'appliquer. Des juges

(1) Voir *Reg. secr.*, 6 juillet 1575, 17 déc. 1578, 21 juill. 1581, etc.

(2) Tous les officiers de justice devaient, avant d'exercer l'état dont ils étaient pourvus par lettres-patentes, subir devant le Parlement un examen, dont les *Regist. secrets* fournissent de nombreux et fort curieux exemples. Voir 10 juin 1573, 5 mars et 26 nov. 1578, etc.

(3) Voir Anquez, *loc. cit.*, p. 125 et suiv.

du dehors ne devaient donc pas rencontrer de répulsion, « estant certain que l'on a beaucoup plus d'occasion de bien » faire hors de cognoissance, que dedans le pays de sa » nativité ou demeurance (1). » Bien des fois déjà il avait été ainsi fait après de longues guerres civiles ou des émotions populaires (2). Après la grande émeute de 1548, il avait été envoyé en Guyenne, pour remplacer le Parlement mis en interdit, une commission composée de dix conseillers du Parlement de Paris, huit du Parlement de Toulouse et six du Parlement de Rouen, avec le premier président Delage et le président Brisson, du Parlement de Bordeaux. Elle siégea à Bordeaux, du 17 août 1549 au 1er janvier 1550 (3). Plus récemment encore on avait vu successivement arriver en ce pays quantité de conseillers de Paris ou de maîtres des requêtes, sortes de *missi dominici,* chargés de missions spéciales, toutes judiciaires, comme nous l'avons déjà remarqué. Enfin, le Parlement de Bordeaux lui-même ne devait-il pas son origine aux commissaires du Parlement de Paris, qui vinrent, après l'expulsion des Anglais, tenir en Guyenne, vers 1456, les grands jours (4) qui précédèrent la création du Parlement? Les précédents ne manquaient donc pas pour

(1) Loysel, p. 187 et 309.

(2) Et ainsi encore plus tard. V. sur la ch. de justice de 1608, *Arch. histor.*, t. II, p. 197; *Reg. secr.*, 1608.

(3) Le registre de cette commission se trouve heureusement conservé, confondu avec ceux du Parlement, dans nos *Arch. départem.*, B, 28. — Nous nous proposons de le faire un jour connaître. — Ce furent, d'après les *Reg. secrets*, ces mêmes commissaires qui ordonnèrent que désormais les requêtes seraient répondues en langue vulgaire et non plus en latin.

(4) Les deux registres de ces grands jours (1456-1459) sont aux *Archiv. impér.*, à Paris. Que n'en avons-nous au moins une copie! — Nous possédons du moins le curieux registre du conseil de la Cour des grands jours, qui suppléa le Parlement, d'octobre 1469 à mars 1471/72, pendant la durée de l'apanage du frère de Louis XI.

justifier, s'il en eût été besoin, la nouvelle création due à l'initiative du roi de Navarre, l'ennemi invétéré du Parlement. L'idée, au surplus, lui en avait été suggérée, à ce qu'il paraît, par le premier président de Thou, qui avait la plus haute idée de la droiture et de l'équité de sa Compagnie [1].

CHAPITRE III.

Nouvel édit de pacification. — Son enregistrement à Paris et à Bordeaux. — Translation de la chambre tri-partie à Bordeaux.

Le 26 décembre 1580, Henri III s'empressa d'approuver l'œuvre de son frère et de son malin beau-frère par un édit qui relate tout ce qui a été fait sans grand succès depuis l'édit de pacification de 1577 et la conférence de Nérac en 1579, pour rétablir la tranquillité et l'ordre dans le pays. Il se termine par le mandement de faire publier sur-le-champ les articles « cy-attachés, qui sont ceux proposés et mis en » avant en l'assemblée et conférence faites au lieu de Fleix, » près la ville de Sainte-Foix, entre le duc d'Anjou et le roi » de Navarre. » — Présenté au Parlement de Bordeaux, il y fut de suite enregistré, à la date du 9 janvier 1581 [2]. Il ne fut pas aussi favorablement accueilli qu'on pourrait le croire par le Parlement de Paris, où plusieurs magistrats s'élevèrent contre ses dispositions, pensant fort imprudemment sans doute, dit de Thou dans son *Histoire,* t. IV, liv. LXXIV, n° 13, que la guerre civile qui incendiait la Guyenne ne les regardait que peu. Ce pauvre édit trouva cependant un éloquent défenseur dans le président du Faur, sieur de Pibrac, agissant sans doute à l'instigation du pre-

(1) Voir de Thou, *Mém.,* p. 153.
(2) Voir *Regist. d'enreg.,* A, vol. XL, ol. 225-2 32.

mier président Christophe de Thou, qui ne pouvait pas ne pas tenir à son idée. Il fut enfin enregistré le 7 février. — Peut-être que plus d'un conseiller entrevoyait déjà la corvée que lui réservait le service du roi.

Un nouvel édit de pacification venait donc luire sur la Guyenne, comme une éclaircie au milieu de l'orage. En avait-on vu depuis vingt ans de ces édits éphémères! A peine en savait-on le nombre, jusqu'à celui de 1577 qui avait révoqué tous les précédents et avait été suivi lui-même de celui de Nérac. Que de prescriptions accumulées et presque aussitôt oubliées! Tout compte fait, les derniers édits présentaient ensemble plus de cent vingt-sept articles d'une rédaction compendieuse de nature à défier la meilleure mémoire.

Tantæ molis erat Aquitanam condere pacem!

s'est écrié un contemporain. Aussi bien, que pouvait-on attendre de ces injonctions réitérées d'avoir à oublier les injures passées, à rester désormais unis, à servir Dieu et à pratiquer la justice?

Quelques semaines après, le 11 février 1581, Henri III adressait à la Chambre tri-partie un édit qui commence ainsi : « Henri...., à nos amés et féaux conseillers Mes Joseph » d'Eymar et Jehan Chauvin, présidens en nostre court de » Parlement de Bordeaux; à Mes Gabriel de Gentils, Pierre » de Pommiers, Geoffroy de Malvin, Geoffroy de Montaigne, » Guillaume Alesme, François de Gasq, Bernard de Tustal, » Pierre de Saint-Genest, Joseph Feydeau, Jehan de Gauffre- » teau, Jacques de Gueve et Jehan de Veinière, conseillers » en icelle. — Par les articles ci-avant proposés en la confé- » rence dernièrement tenue à Fleix, lesquels nous avons » approuvés par lettres patentes, il a été résolu que nous » enverrions en notre pays de Guyenne une Chambre de

» Justice composée de deux présidens, quatorze conseillers,
» un avocat général et un procureur général choisi ès autres
» Parlemens de nostre royaume et du grand Conseil, dont
» la liste sera communiquée au roi de Navarre..... » L'édit, après avoir rappelé ce qui avait été convenu à Fleix, ajoute qu'il va y être pourvu; mais en attendant, il donne l'ordre à la Chambre tri-partie de se transporter à Saint-Émilion ou en autre lieu qui sera indiqué, pour continuer à procéder comme auparavant [1].

Le Parlement de Bordeaux s'empressa de publier et enregistrer, dès le 3 mars, ce nouvel édit que ses *Registres secrets* présentent ainsi : « En attendant la Chambre (ordonnée),
» le roi avisa qu'il serait bon de remettre la Chambre
» tri-partie dans Bourdeaux; à ces fins, il en expédia les
» lettres patentes de commission adressantes aux présidents
» et conseillers nommés pour servir à ladite Chambre..... » Évidemment, dans l'intervalle du 11 février au 3 mars, le choix de Bordeaux l'avait emporté, grâce aux instances du Parlement lui-même; aussi, comme pressé de prendre possession de ce succès, tout mince qu'il fût, se hâte-t-il, dès le lendemain 4 mars, d'arrêter que la Chambre tri-partie tiendra ses audiences le mercredi matin et le vendredi dans l'aprèsdînée, en même lieu que la Grand'Chambre et la Tournelle. On lui donnait pour chambre du conseil une pièce du greffe. Ces dispositions ne satisfirent pas, à ce qu'il paraît, les nouveaux hôtes du palais de l'Ombrière. Le 8 mars, ils vinrent remontrer aux Chambres assemblées combien l'endroit du greffe à eux affecté leur était incommode, et ils demandèrent qu'on leur donnât la chambre où les présidents tenaient leurs manteaux, et qui « est sur la grande chambre. » — Le Parlement accorda sur-le-champ ce qui lui était demandé,

[1] Voir *Regist. d'enreg.*, A, vol. XL, fol. 222.

c'est-à-dire « la chambre des manteaux ou tel autre lieu » que leur semblera, sans autrement incommoder les » autres chambres que le moins qu'il se pourra ([1]). »

Le Parlement et la Chambre tri-partie semblent désormais vivre en la meilleure intelligence; on croirait même que cet accord avait rendu quelque peu suspecte aux réformés la Chambre de l'édit, lorsqu'on voit dénoncé au Parlement, le 1er juillet 1581, par le conseiller de Tivole, ce qui se passait alors dans plusieurs juridictions du ressort de Saint-Jean-d'Angély qui relevaient leurs appels au Parlement de Paris et étaient même en instance pour obtenir une déclaration à cet égard. Il fut bien arrêté qu'on en délibérerait, mais il ne paraît pas que la chose ait eu aucune suite. — De plus graves préoccupations assiégeaient alors le Parlement. La lutte, malgré l'édit de pacification que l'on respectait assez peu de part et d'autre, n'avait pas cessé dans les campagnes; les villes elles-mêmes étaient constamment menacées. Si Périgueux avait été surpris par les catholiques, les réformés se préparaient à surprendre Bordeaux, et notamment le château du Hâ, à la faveur d'une fête qui devait y être

([1]) Le vieux palais d'Aliénor d'Aquitaine était loin d'offrir à ses hôtes, trop nombreux, il est vrai, toutes les commodités désirables. En 1543, lors de la création de la 2e chambre des enquêtes, ce palais, qui déjà donnait asile, un peu à l'étroit, à la grand'chambre, à la Tournelle, à la 1re des enquêtes et à la sénéchaussée de Guyenne, dut être agrandi par l'achat d'une maison « estant dans la rue du Petit-» Judas, qui est joignant la muraille du jardin de la connétablie : » laquelle les habitants de la ville veulent donner au Roy pour accom-» moder au palais en faisant faire au-dessous un portail pour entrer » audit palais. » Voir *Regist. secrets,* 11 juillet 1543 et 18 avril suiv.

En 1557, lors de l'installation à Bordeaux de l'ancienne Cour des Aides de Périgueux, dont Michel Montaigne faisait partie, ce ne fut pas sans difficulté qu'on lui fit place dans le palais de l'Ombrière, si encombré déjà par des juridictions de toutes sortes. Voir *Reg. secrets,* 3 et 21 décembre 1557.

donnée pour célébrer certaines noces. Des informations furent commencées, et ainsi qu'aux plus mauvais jours, il fut arrêté que les conseillers eux-mêmes iraient en personne, deux à deux, visiter les quartiers, rues, hôtelleries et autres maisons de la ville [1].

C'est sous ces impressions peu rassurantes que s'ouvraient les vacations de l'année 1581. Elle ne devait pas finir sans voir se réaliser un événement depuis longtemps attendu, et dont on espérait beaucoup pour l'apaisement des esprits.

[1] Voir *Regist. secrets,* 9 et 17 août 1581. — Et le 5 septembre suivant, il fut ordonné, à cause des troubles, que les syndics des procureurs donneraient aux jurats les noms et surnoms des gens qui viendraient plaider en ville.

LIVRE DEUXIÈME

Création de la Chambre de justice

CHAPITRE Ier

Édit qui institue la Chambre de justice de Guyenne. — Henri III. — Ses tergiversations. — Choix des commissaires. — Le Parlement s'exécute. — Le maréchal de Matignon. — Création de maîtres jurés de chaque métier.

Le 26 novembre 1581, Henri III réalisait enfin une promesse faite en son nom dans la conférence de Fleix, et qu'il avait sanctionnée par l'édit de pacification du 26 décembre 1580. Ce pauvre roi, balloté entre deux courants contraires, allant des pratiques pieuses aux plus sales débauches, avait, juste un mois avant, mandé aux évêques du royaume, à l'archevêque de Bordeaux en particulier, de faire des processions et des prières publiques pendant un an pour obtenir de Dieu qu'il lui donnât un fils ([1]). C'était certes un vœu étrange de la part du dernier des Valois; mais pour quel objet n'avait-on pas fait depuis vingt ans des processions et des prières publiques? Plus que jamais l'on devait implorer la Providence, surtout pour qu'elle éclairât le chef de l'État, et c'était peut-être une inspiration du ciel qui lui dictait l'acte très important dont nous voulons parler.

Le 26 novembre 1581 paraissait donc un édit rendu en conséquence des articles de la conférence de Fleix, par lequel le roi, après avoir dit : « En suyvant les louables

([1]) Voir *Regist. secrets*, 27 novembre 1581.

» intentions des rois nos antécesseurs d'heureuse mémoire,
» nous n'avons plus grand desir de voir florir la justice...., »
ajoutait : « Sur l'advis et délibération de la reyne notre
» mère....., établissons une Chambre de Justice en notre
» pays de Guyenne, en ce qui est du ressort seulement de
» notre Court de Parlement de Bordeaux....., et la compo-
» sons de : Me Pierre Séguier, conseiller en notre Conseil
» d'État et président en notre Parlement de Paris ; Me Jacques
» Violle, seigneur d'Aigremont, conseiller en notre dite
» Court de Parlement, lequel, à l'effet de ladite Chambre,
» nous faisons pour être président en icelle; Me Jehan
» Séguier, maître des requêtes, et Mes Jehan Delanau, Étienne
» Fleury, Jérosme Angenoust, Jérosme de Montholon, Jean
» Scarron, Guillaume Benard, Adrien Dudrac, Pierre Séguier,
» Lazare Coquelley, Jehan de Thumery, Claude Dupuy,
» Jacques de Thou, Michel Huraut de Lhospital, tous
» conseillers au Parlement de Paris....., et ce, sans diminu-
» tion de leurs gages et droits; — et pour nos advocat et
» procureur en ladite Chambre, nommons Antoyne Loysel
» et Pierre Pithou.....; pour avoir icelle Chambre son
» ouverture, soit à Bordeaux ou autre lieu du ressort qu'il
» sera par nous advisé.....; tout ainsi attribuons, conformé-
» ment aux édits et articles de la conférence de Nérac et de
» Fleix, à icelle Chambre la connoissance et juridiction
» souveraine de toutes matières tant civiles et criminelles
» que autres quelconques, conformément à notre édit de
» pacification et aux articles des conférences de Nérac et de
» Fleix, tant entre nos sujets catholiques que ceux de la
» religion prétendue réformée et catholiques unis et associés,
» ensemble des contraventions qui seront faictes à nos dits
» édits et conférences, tout ainsi que faisait la Chambre
» tripartie, laquelle cessera, remettra ses pièces.....; donnons
» pouvoir à ladite Chambre de pourvoir à la police èstaux

» des vivres, logis et autres choses nécessaires aux lieux où » elle aura sa résidence..... (1). »

Le remarquable choix de ces commissaires, tous catholiques, mérite qu'on s'y arrête un instant. Tous, sauf un seul, appartenaient au Parlement de Paris, à cette Compagnie aussi illustre, au milieu de la corruption générale, par son intégrité que par sa science, si l'on en croit Henri de Bourbon (2), qui pesa sans doute beaucoup sur la désignation royale. — C'est le premier président de Thou qui lui avait conseillé de demander des commissaires du Parlement de Paris, à cause du « désintéressement avec lequel ils rendaient la justice à tout le monde sans distinction (3). » Et quel gage plus éclatant de son estime pouvait-il donner à la nouvelle commission que d'y faire entrer son fils unique? — Le chancelier de France, le garde-des-sceaux Chaverny et le secrétaire d'État Villeroy, concoururent aussi avec un vif intérêt à sa composition. Mais ce fut surtout une heureuse inspiration que de placer à sa tête le président Séguier, si bien fait pour la diriger dans la voie difficile qu'elle allait parcourir. Certes, la présence de trois Séguier était à elle seule d'une haute signification (4). Déjà cette noble famille avait fait ses preuves dans l'administration de la justice, et le

(1) Le texte de cet édit est transcrit tout au long en tête des Registres *(Aud.* et *Cons.)* de la Chambre de justice.

(2) « J'aime mon Parlement de Paris, disait Henri IV, en 1598, par » dessus tous les autres. Il faut que je recognoisse la vérité que c'est » le seul lieu où la justice se rende aujourd'hui dans mon royaume. » Il n'est pas corrompu par argent; en la plupart des autres, la jus- » tice s'y vend..... » Le bon Henri trahissait ainsi trop vivement (*sic* en 1608), sa vieille rancune de plaideur par fois malheureux devant la juridiction où son père et lui avaient eu de très nombreux procès.

(3) Voir de Thou, *Mém.*, p. 153.

(4) Les Harlay et les Seguier passaient alors pour acquitter tous les accusés, déférés à la Tournelle, qui n'étaient coupables que de leur opinion religieuse. V. Bouchel, v°, *Mercuriale;* Monteil, t. III, p. 163.

concours de ses membres était bien la meilleure preuve de la loyauté des intentions royales. On verra plus tard quelle activité et quelle intelligence dut déployer le président Séguier dans sa nouvelle tâche, présidant constamment, soutenant le courage de ses collègues, pourvoyant et répondant à tout avec un rare bonheur et une parfaite habileté. Ses qualités bien connues dès-lors, un esprit délié et plein d'expédients uni à un grand fonds d'équité, devaient trouver à se déployer amplement dans le champ qui s'ouvrait devant lui.

Le conseiller Jacques Violle, désigné comme second président de la Chambre, nous est moins connu. Aussi bien, suivant lettres patentes du 27 décembre 1581, le roi déclara « pour aucunes considérations » le retenir près de lui. Il désigna à sa place le conseiller Delanau, qui était le plus ancien conseiller parmi les commissaires, et au lieu de Delanau, le conseiller Olivier Le Bossu. Toutefois, comme il ne fallait pas retarder l'exercice de la justice, il était mandé aux commissaires de Guyenne de se mettre à l'œuvre nonobstant que le nombre des juges ne fût rempli, le roi approuvant d'avance ce qui serait ainsi fait. — Ajoutons de suite que les conseillers Delanau et Le Bossu ne vinrent pas en Guyenne, malgré la nomination royale, de sorte que la Chambre de Justice se trouva réduite dès l'abord à un seul président et à treize conseillers, y compris le maître des requêtes Jean Séguier, qui siégea effectivement par la suite.

Dans cette commission, deux places de conseillers clercs avaient été réservées à des ecclésiastiques, et le président Séguier les avait fait donner à son jeune ami, Jacques de Thou, et au chanoine Lazare Coqueley, d'Autun, homme d'un grand sens et d'un profond savoir, qui était déjà venu en Guyenne avec une mission du roi en octobre 1578. J. de Thou,

à qui nous devons ces renseignements précis ([1]), nous apprend lui-même comment, voué d'abord à l'état ecclésiastique, il avait débuté par une charge de conseiller clerc au Parlement de Paris. Ce qu'il apportait dans la nouvelle Chambre de science, de droiture d'esprit, d'élévation de caractère et d'amour de la justice, il est à peine besoin de le faire remarquer. Les ouvrages qu'il nous a laissés attestent quel devait être l'homme qui illustra un nom déjà vénéré au Parlement de Paris.

Parmi les conseillers laïques, on remarque : Jérôme Angenoust, un des doyens du Parlement de Paris, venu déjà en Guyenne, en 1563, pour informer sur la résistance qu'opposait le Parlement de Bordeaux aux édits de pacification ; — Adrien Dudrac, d'une ancienne famille parlementaire de Paris; — Jean de Thumery, Claude du Puy, et surtout Michel Huraut de Lhospital, petit-fils du grand chancelier, digne lui-même, quoique jeune encore, de cette illustre origine. De Thou nous apprend qu'il n'était reçu conseiller que depuis peu de temps, lorsqu'il avait été appelé à faire partie de la Chambre de Guyenne. C'était un jeune homme d'un génie élevé, ajoute-t-il, et même un écrivain distingué.

Enfin, que dire d'Antoine Loysel et de Pierre Pithou, qui devaient faire dans la commission les fonctions d'avocat général et de procureur général du roi? Leurs noms sont historiques dans les annales de l'ancienne jurisprudence. Ils étaient tous deux avocats au Parlement de Paris, lorsque le choix du prince s'arrêta sur eux : « Couple d'amis illustres » par leur mérite et par leur probité, dit de Thou, plus » illustres encore par la conformité de leur zèle pour le bien » public. » — Ne semble-t-il pas qu'en associant ces deux hommes aux mêmes fonctions, on voulût rendre hommage

([1]) Voir ses *Mém.*, p. 147 et suiv.

à une union aussi touchante que rare en ces temps, à une fraternité (c'est frères qu'ils s'appelaient toujours) qui ne s'était pas un instant démentie depuis le commencement de leurs études de droit, au pied même de la chaire du grand Cujas ([1]). — Déjà Loysel avait plusieurs fois rempli les fonctions de substitut, ou, comme on disait alors, de *substitué* du procureur général, soit à Paris en 1563, soit aux grands jours de Poitiers en 1579, alors que ces fonctions, qui ne furent érigées en titre d'office qu'en mai 1586, n'étaient encore données qu'à des personnes de mérite choisies par le procureur du roi ([2]). Il était donc bien préparé pour sa nouvelle mission, à laquelle l'avait sans doute également appelé la confiance de Catherine de Médicis et du duc d'Anjou dont il était l'avocat. Disons de suite qu'il devait y déployer une intelligence et une activité hors ligne, portant la parole dans toutes les affaires, et éclairant les plus obscurs débats par une remarquable lucidité ([3]).

Bien qu'accordée à la demande instante des réformés, rien ne prouve que la nouvelle Chambre, composée exclusivement de catholiques, ne fût pas animée des sentiments les plus orthodoxes ou tout au moins les plus dévoués à la foi traditionnelle. Tous ses membres étaient sans doute plus ou moins imbus, au point de vue religieux, de cet esprit parle-

([1]) Voir Loysel, la *Guyenne*, p. 131 ; Laurière, *Vie de M. Loysel*, édit. des *Inst. cout.* de Dupin, t. I, p. XLIX et suiv.

([2]) Le procureur général Du Mesnil, tout en choisissant Loysel pour son substitut, en 1563, lui avait conseillé en même temps de ne pas se trop attacher à ces fonctions, « parce que le parquet trompait fort » son maître, et qu'un écu gagné comme avocat valoit mieux que dix » gagnés au parquet. »

([3]) Il fit en Guyenne, de 1582 à 1584, près de 2,000 plaidoyers pour le Roi, qui lui accorda la noblesse et une gratification de 1,000 écus. Voir Laurière, *loc. cit.* — Le *Registre des audiences* contient une foule de ces plaidoyers, dont plusieurs sont probablement inédits.

mentaire dont les doctrines gallicanes de Pierre Pithou sont un peu l'emblème; mais comment douter de leur dévouement à l'Église catholique en présence de leurs actes mêmes, tels qu'on pourra les voir et les apprécier par la suite; en présence aussi des protestations réitérées faites par l'avocat général Loysel, qui était leur organe habituel? C'est lui qui, préoccupé d'avoir parlé religion dans l'une de ses remontrances devant la Chambre, supplie, en 1584, le chanoine du Mesnil de soumettre son discours à des docteurs de Paris, afin que « s'il s'y trouve quelque chose à reprendre, dit-il, j'en soye adverty, pour le changer ou ôter (1). » — Une telle soumission n'est-elle pas exemplaire?

C'est avec de pareils éléments que la Chambre de Justice allait se produire dans la vieille Aquitaine, altérée d'ordre, de paix et de justice.

Dès le 5 décembre 1581, le Parlement, Grand'Chambre et Chambre tri-partie assemblées, se hâta d'enregistrer les lettres patentes et les articles secrets faits sur le dernier édit de pacification (décembre 1580) : il s'en allait temps.

Le 13, il ne fit pas difficulté de vérifier les lettres patentes du 26 novembre précédent, portant création de la Chambre de Guyenne (2). Déjà le Parlement de Paris les avait enregistrées à la date du 4 décembre.

Tout semblait donc porter à l'apaisement des esprits. Le maréchal de Matignon, homme ferme, mais conciliant, venait d'arriver à Bordeaux pour y remplacer le maréchal de Biron dont la rudesse militaire semblait avoir fait son temps, et, dès le 4 décembre, il avait fait présenter au Parlement, par le procureur général Desaigues, les lettres

(1) Voir Loysel, *loc. cit.*, p. 287.

(2) Voir *Reg. secrets.* — Il résulte cependant des mentions mises sur les *Reg. de la chamb. de justice,* au bas de la transcription de ces lettres-patentes, qu'elles ne furent enregistrées à Bordeaux que le 14.

patentes du roi, du 28 août précédent, qui lui donnaient mission de proclamer l'exécution de l'édit de pacification. La Cour, quoique un peu blessée de ce que le maréchal ne les eût pas présentées lui-même, consentit cependant à leur enregistrement, à la charge que le procureur général ferait entendre au maréchal « que c'était à luy de présenter son » pouvoir et requette à la Cour pour le faire enregistrer, ce » pour montrer qu'il l'acceptait. »

Le maréchal s'empressa de racheter son procédé un peu hautain par une démarche solennelle. Le surlendemain, 6 décembre, il se présenta dans la Grand'Chambre, avec le cérémonial ordinaire, pour offrir ses compliments à la Cour, protestant du vif désir qu'il avait d'accomplir la mission que le roi lui avait confiée, ainsi que d'honorer le Parlement de tout son pouvoir, « luy offrant tout plaisir et service en général et en particulier. »

Le premier président de Lagebaston lui souhaita la bienvenue dans des termes analogues, « le remerciant de ce » qu'il était venu en la Cour....., l'assurant qu'elle n'omettra » rien à luy assister en ce qui sera de son pouvoir. »

Le même jour, les lettres patentes apportées par le maréchal furent enregistrées, et rien ne troubla plus la parfaite convenance de leurs rapports. Au contraire, des assemblées suspectes de gens armés s'étant formées du côté de Montlieu, le Parlement en avisa le maréchal (9 décembre), qui, à son tour, vint lui communiquer les mesures qu'il avait prises (11 décembre). Un arrêt ordonna de déposer les armes sur-le-champ. Que d'arrêts pareils étaient restés lettre morte! Il est vrai que le roi de Navarre n'était plus là pour fomenter des troubles séditieux. Il était bien en cour, et se contentait de poursuivre l'enregistrement de certaines lettres patentes du roi en forme de chartes, datées de mars 1580, portant création de deux maîtres jurés de chaque métier en chaque

ville du royaume, tant en faveur de son mariage que des entrées qu'il avait faites ou pourrait faire dans les villes du royaume. — C'était quelque chose, — bien qu'un peu moins, — comme certaines créations d'offices de conseillers en faveur de la princesse Catherine de Navarre, sœur d'Henri, qui avaient si fort indisposé et préoccupé la Cour de 1575 à 1579 (10 janvier). — Le Parlement de Paris avait consenti à l'enregistrement de ces nouvelles lettres. Celui de Bordeaux mit l'affaire en délibéré ([1]), et il n'appert de ce qu'il en advint plus tard. L'état déplorable des finances était une piètre excuse de ces déplorables édits fiscaux, pour lesquels le roi était presque obligé de demander grâce aux Parlements, comme il le fit, vers la même époque ([2]), au sujet d'un certain édit des consignations, « assurant la » Cour qu'il ne serait désormais fait aucun édit qu'il n'en » fust murement délibéré..... » Triste aveu du gouvernement d'alors !

CHAPITRE II.

Départ des commissaires pour Bordeaux. — Leur voyage. — Leurs démarches. — Condé. — Le roi de Navarre. — Choix de Bordeaux pour lieu de *séance*. — Accueil fait aux commissaires.

Revenons vers les commissaires de la Chambre de Justice, qui, dès les premiers jours de la nouvelle année 1582, se disposent à se rendre à leur poste. Le chancelier, après avoir formé cette Compagnie, avait mis tous ses soins à préparer sa mission. Il voulut même la présenter en audience de congé au roi et à la reine-mère, qui lui « recommanda » l'honneur de Dieu, le service du roi et le bien de la justice » en un pays qui en avait grandement besoin ([3]). » Tous ses

([1]) Voir *Reg. secrets*, 22 janvier 1582.
([2]) *Idem*, 5 janvier 1582.
([3]) Voir Loysel, *loc. cit.*, p. 26 et suiv.

membres avaient trop le sentiment du devoir qu'ils assumaient pour avoir besoin des recommandations de Catherine de Médicis. Ils avaient pris pour devise cette pensée imitée d'Orphée, qu'ont adoptée depuis bien des restaurateurs d'ordre et de paix publique :

Ennemis aux méchants et aux bons débonnaires.

Leur départ néanmoins n'avait pas été sans préoccuper beaucoup le grand Conseil, très soucieux du succès de cette nouvelle expérience, et le Parlement de Paris lui-même, qui ne voyait pas s'éloigner sans regret et sans quelque inquiétude des collègues aimés. Ceux-ci eux-mêmes ne quittaient pas Paris, leurs familles, leurs relations, sans des appréhensions fort légitimes. Sans parler de ce que pouvait être d'ordinaire, vers la fin du XVIe siècle, un voyage de Paris à Bordeaux, ils allaient l'accomplir en plein hiver, au milieu des difficultés et des dangers qui tenaient aux circonstances mêmes du moment : presque sur toute cette longue ligne, des routes infestées de bandes fanatiques ou pillardes, des villes ne présentant guère plus de sécurité, surtout pour des gens suspects, comme eux, à tout un grand parti.

Rien ne nous apprend l'itinéraire qu'ils durent suivre. Cependant, il est à présumer qu'ils se dirigèrent, d'après l'usage constamment suivi alors et qui s'est continué encore longtemps après, de Paris sur Blaye (sept à huit jours de voiture), et de ce port de la Gironde sur Bordeaux ([1]). Il est néanmoins fort douteux qu'ils pussent voyager ensemble, bien qu'ils n'aient pas eu sans doute à souffrir de la défense faite par lettres patentes du roi, du 9 décembre 1581,

([1]) C'était l'itinéraire suivi jusque-là par les rois, les princes et les députations envoyées en cour par le Parlement. De nombreux ordonnancements, émanés de ce dernier, nous apprennent ce qui était alloué, à cette époque, pour les frais d'un pareil voyage.

adressées aux officiers du siége de Guyenne, de donner des chevaux de poste à qui que ce fût sans son exprès commandement ([1]). Plus d'une cause de découragement devaient donc les atteindre en route. « Nous étions partis de Paris » avec une telle incertitude, dit Loysel (p. 49), que nous ne » sçavions par manière de dire où nous allions, ni où estait » notre rendez-vous. La compagnie s'estant écartée çà et là, » en un temps pluvieux et fangeux, et au milieu de l'hyver, » le nombre de messieurs défectueux et imparfaict, en somme » toutes choses si descousues, qu'il y avait plus d'apparence » de rupture et de déconfiture que d'aucune ralliance ou » establissement de la Chambre..... »

Comment les commissaires parvinrent-ils cependant à se retrouver presque tous à Bordeaux? Loysel fait honneur de ce succès au président Séguier, qui remonta les courages : « Ce fust un chef d'œuvre de fils de maître, dit Loysel, » c'est-à-dire d'un des plus grands et heureux présidents qui » se soient oncque veus en Cour souveraine. » A peine réunis, ils envoyèrent de Thou saluer le prince de Condé ([2]), qui faisait sa résidence à Saint-Jean-d'Angely. « Ce prince » le reçut avec toutes les marques de distinction dues à ceux » qu'il représentait, mais en son particulier avec beaucoup » de bienveillance, fondée sur l'estime qu'il avait pour le » premier président son père : ce prince et les autres pro- » testants n'avaient pas perdu la mémoire de preuves que » ce magistrat leur avait toujours données en son équité; il » l'entretint souvent de ce qui pouvait contribuer au bien » de l'État et des motifs qui devaient porter les dépu- » tés à rétablir par leur justice la tranquillité dans la » Guyenne ([3]). »

([1]) Voir *Reg. secrets,* 15 février 1582.
([2]) Mort le 5 mars 1588, aïeul du grand Condé.
([3]) De Thou, *Mém.*, p. 151.

J. de Thou revint à Bordeaux rendre compte de son voyage à ses collègues, et tous ensemble ils se rendirent à Libourne, où ils avaient quelque idée, — suggérée, du reste, par le roi de Navarre et les chefs protestants, — d'établir le siége de leur juridiction. Ils ne s'arrêtèrent cependant pas à cette première pensée, malgré l'insistance des réformés, qui prétendaient ne pas trouver de sécurité à venir plaider à Bordeaux. Ils se préoccupèrent surtout, entre autres considérations, « de la pauvreté des procureurs et des avocats » qui seraient obligés de se rendre de cette ville ou des lieux voisins à Libourne. Et cependant, « jà instruicts des mérites d'iceux [1], » ils tenaient à s'assurer de leur concours, qui devait effectivement leur être d'un grand « soulagement. » Il y avait aussi à considérer que plusieurs prisonniers attendaient depuis longtemps dans les prisons de Bordeaux; que les sacs d'un grand nombre de procès restant à juger de la Chambre tri-partie se trouvaient au greffe du Parlement; que l'assistance du maréchal de Matignon ne serait pas inutile à la nouvelle Chambre, dont il fallait que les arrêts ne fussent pas vains et illusoires. — A ces divers titres, la capitale de la Guyenne leur sembla donc avec raison le lieu le plus commode pour tout le monde [2]. Cette résolution, qui devait mécontenter quelque peu leur plus haut protecteur en Guyenne et leur faire subir par la suite ses récriminations, modérées il est vrai, était due surtout à l'initiative du président Séguier, qui d'un coup d'œil avait apprécié la véritable situation des choses.

Peut-être même l'accueil que les commissaires parisiens

(1) La vieille réputation des avocats de Bordeaux datait déjà de loin. Depuis Ausone jusqu'au XVIe siècle, que de grands exemples d'éloquence et, — ce qui vaut mieux encore, — de beau caractère, n'avaient-ils pas donnés !

(2) De Thou, *Mém.*, p. 152; Loysel, *loc. cit.*, p. 48 et 49.

reçurent à Bordeaux des hommes éminents qui s'y trouvaient alors, entra pour beaucoup dans leur décision à cet égard. De Thou témoigne hautement de cet accueil dans ses *Mémoires,* où il avoue avec reconnaissance tout ce qu'il dut à la fréquentation de ces grands hommes, par exemple de Michel Montaigne, maire de Bordeaux alors, « homme franc, » dit-il, ennemi de toute contrainte, et qui n'était entré dans » aucune cabale, d'ailleurs fort instruit de nos affaires, » principalement de celles de la Guyenne, sa patrie, qu'il » connaissait à fond. » — Il cite encore le premier président de Lagebaston, « vieillard vénérable par son âge fort avancé et par sa doctrine. » Cet éminent magistrat avait été protégé dans les troubles précédents par le premier président Christóphe de Thou, « toujours prêt à secourir les illustres affligés, » ajoute son fils, qui rappelle aussi que Lagebaston satisfit sa curiosité « avec une complaisance au-dessus de son âge. » — Il parle également de son amitié avec le doyen du Parlement, Jean Malvin de Cessac. — Loysel rend à son tour témoignage de ce bon accueil, même parmi les membres du Parlement, mais surtout de la part du « bonhomme Vinet, » comme il l'appelle, dont il admire la grande science archéologique, — chose pour laquelle il avait lui-même un goût prononcé, « tellement, dit-il, que je recognoy » ingenuement tenir de luy la plus part de ce que j'en puis » sçavoir (1). »

La Chambre, quoique bien décidée à ouvrir à Bordeaux sa première *séance,* — c'est l'expression ancienne remplacée depuis par le mot *session,* — choisit encore de Thou pour aller en conférer avec le maréchal de Matignon, qui avait déjà su conquérir une grande autorité dans la province, et

(1) Voir Loysel, p. 46; de Thou, p. 156. — Voir encore le savant discours de M. R. Dezeimeris, *De la renaissance des lettres à Bordeaux au XVIe siècle,* p. 63.

de là se rendre sur-le-champ auprès du roi de Navarre, qu'il rejoignit effectivement à Casteljaloux. Ce prince l'accueillit à merveille et l'amena avec lui à Nérac, au milieu de sa cour, sans oublier de lui faire admirer ses beaux jardins et ses belles allées palissadées de lauriers : emblème d'une gloire prochaine!

CHAPITRE III.

Les commissaires choisissent le couvent des Jacobins à Bordeaux. — Première réunion de la Chambre. — Organisation. — Députation envoyée au Parlement. — Réception des députés. — Réclamation des jurats.

Dès le retour de Jacques de Thou à Bordeaux, les commissaires s'occupèrent de trouver un local pour y tenir leurs audiences. Leur choix tomba sur le couvent des Jacobins, qui leur était indiqué d'avance par d'anciennes traditions parlementaires. Plus d'une fois le Parlement y avait siégé quelques jours, lorsqu'il avait fallu pourvoir dans le vieux palais d'Aliénor d'Aquitaine à des réparations ou des aménagements intérieurs (1).

Ce couvent était dès-lors un édifice ancien, et même historique, puisqu'il remontait au XIIIe siècle et réveillait bien des souvenirs divers : il rappelait notamment l'établissement des Pères Jacobins dans Bordeaux, grâce aux libéralités de deux bourgeois (2). De quelle ressource n'avait-

(1) « Le 23 février 1577, a été arresté, disent les *Reg. secrets*, que » pendant le temps qu'on demeurera à nétoyer les privés de la con- » ciergerie, la Cour exercera la justice au couvent des Jacobins. » Cependant elle ne veut pas qu'il soit fait mention de ce lieu dans les expéditions de justice qui s'y feront. Voir également *Regist. secrets*, 22 juin 1581. — Peut-être même le Parlement avait-il déjà siégé en 1561 dans ce couvent, auquel il fait, en avril de cette année, payer 16 liv. 5 s. tourn. pour « six vingt dix messes » qu'il y avait fait célébrer. Voir *Arch. départem.*, B, 146.

(2) Voir *Chron. de Delurbe,* année 1230. — L'église Saint-Dominique a été bâtie sur l'emplacement de l'ancien couvent des Jacobins.

il pas été fréquemment, suivant les destinations variées qu'il avait reçues, comme devaient l'être plus tard tous les bâtiments analogues, dont la Révolution de 89 a fait de nos jours des casernes, des préfectures ou des colléges? A tel moment critique, on était heureux d'avoir sous la main ces longs cloîtres qui pouvaient contenir de grandes foules, et dont les murs, solides comme des forteresses, auraient facilement défié les mouvements populaires les plus terribles. — Un jour néfaste, le 31 janvier 1577, on avait pu apprécier la solidité des portes du vieux couvent jacobin, où, par ordre de l'amiral de Villars, lieutenant général du roi en Guyenne, avaient été renfermés quelques jours avant (le 6) grand nombre de réformés de la ville, y compris deux conseillers de la Cour [1]. Cette mesure avait, en définitive, tourné à la sécurité de leur personne et leur avait sauvé la vie, tant l'irritation était alors grande contre eux dans les rangs inférieurs de la population. Mais un horrible complot y avait été tramé, celui d'aller les massacrer, et le 31 janvier, l'un des capitaines de la ville, le nommé Maroc, à la tête d'une bande de fanatiques, avait essayé de forcer la garde du couvent, qui, composée de bourgeois résolus, avait repoussé énergiquement l'attaque, grâce sans doute à l'utile résistance que présentèrent aussi les fermetures du vieux monastère [2].

Le mercredi 24 janvier 1582, les commissaires de la

[1] L'amiral de Villars, interpellé en plein Parlement sur ses intentions, avait hautement protesté contre tout projet de massacre, déclarant « *qu'encore que le Roy luy commandât de le faire, il ne le* » *voudroit avoir faict.* » Noble parole, presque au lendemain de la Saint-Barthélemy !

[2] En 1562, le Parlement avait ordonné à tous les mendiants de la ville de se réunir dans ce même couvent pour y fournir leurs noms aux commissaires de la Cour chargés de pourvoir à leur nourriture et entretien. Voir *Arch. départem*, B, 169.

Chambre de Justice se réunissaient donc enfin aux Jacobins, en séance préparatoire, pour se compter et s'organiser. Voici les noms des présents (nous les connaissons déjà) : le président Séguier, Fleury, Angenoust, de Montholon, Scarron, Benard, Dudrac, Pierre Séguier, Coquilley, de Thumery, Dupuy, de Thou et Michel Huraut de Lhospital; en tout treize, quatorze avec le maître des requêtes Séguier. Immédiatement ils procédèrent à la réception d'Antoine Loysel, comme avocat du roi; de Pierre Pithou, comme procureur général du roi, et enfin de Charles Poussemothe, notaire et secrétaire du roi au Parlement de Paris, nommé greffier (1).

Ainsi constituée en Cour de justice, la Chambre ordonna la publication des lettres patentes portant établissement de sa juridiction dans la province de Guyenne, ainsi que d'autres lettres patentes, en date du 27 décembre 1581, par lesquelles était « mandé à ladite Court faire ouverture » d'icelle, nonobstant l'absence d'aucun des juges y dénom- » més..... (2). — Elle fixa enfin cette ouverture au vendredi suivant, 26 janvier.

Voulant ensuite témoigner de leur déférence envers le Parlement, dans lequel, d'après Loysel lui-même (3), les commissaires devaient voir leurs *supérieurs,* ils députèrent deux d'entre eux, Angenoust et de Montholon, pour l'aller saluer. C'était au moins une démarche de haute convenance envers des gens qui pouvaient bien ne pas considérer sans déplaisir l'entreprise faite sur leur juridiction souveraine.

Se conformant enfin à une coutume pieuse des Parlements de l'époque, la Chambre arrêta que chaque jour, à l'issue de

(1) Les lettres-patentes d'institution relatives à ces trois personnages sont transcrites en tête du *Reg. du Conseil de la Chambre.*

(2) Voir *suprà,* chap. Ier, p. 381.

(3) Voir *Reg. aud.,* 16 février.

l'audience, il serait célébré une messe dans l'église des Jacobins par l'un des religieux. — Le Parlement de Bordeaux, lui aussi, n'avait cessé, malgré quelques relâchements, de rester fidèle à cet usage, qui remontait à l'établissement même des Parlements. Il y avait alors deux messes, l'une à l'entrée, l'autre à l'issue du Palais. D'après une ordonnance de Charles VII, de l'année 1453, la messe d'entrée devait être célébrée, chaque matin, incontinent après six heures avant Pâques, et avant six heures après Pâques ([1]). — On sait que l'audience commençait à sept heures ([2]). — Avec le temps, on se relâcha de ces pieuses pratiques, et l'on n'exigea plus que l'assistance à l'une des deux messes. En janvier 1564, le Parlement de Bordeaux, prévenu que la messe de chaque matin, à l'entrée de la Cour, était suspendue faute de paiement du curé, ordonne aux receveurs des amendes de le payer sur-le-champ, et que la célébration de la messe soit continuée comme précédemment ([3]). — Dès la fin du siècle, il semble qu'il ne reste plus que la messe de l'issue de l'audience, si l'on s'en rapporte aux injonctions réitérées des mercuriales. — La Chambre de Justice, initiée aux usages du Parlement de Paris, paraît confirmer cette appréciation par l'ordonnance que nous rappelons et qui en même temps témoigne de ses sentiments religieux.

Le lendemain ([4]), les conseillers Angenoust et dé Montholon se présentaient devant le Parlement. Après qu'ils eurent fait à l'entrée de la Grand'Chambre trois révérences, l'un après l'autre, on les fit asseoir près les deux plus anciens conseillers du côté des fenêtres (côté d'honneur, vu la dis-

([1]) Voir Laroche Flavin, liv. VIII, chap. IV.

([2]) Les *Reg. secrets* abondent en mercuriales adressées aux magistrats qui arrivaient trop tard au palais.

([3]) Voir *Arch. départem.*, B, 180.

([4]) La date (23 janv.) des *Reg. secrets* semble erronée.

position de la salle), et M[e] Angenoust prit la parole pour adresser à la Cour les compliments d'usage, auxquels le premier président dut répondre dans la même forme.

A peine furent-ils sortis de la Grand'Chambre que se présentèrent deux jurats, qui dirent « qu'un nommé Pousse-» mothe, secrétaire du roi, était venu en l'Hôtel de Ville de » la part des sieurs de la Chambre de l'édit pour leur » demander deux choses : l'une de leur faire délivrer les » trompettes de la ville aux fins de faire publier leur première » entrée; la seconde, admonester lesdits jurats de se trouver » à icelle entrée qui se devait faire vendredi prochain aux » Jacobins : ce que lesdits jurats n'avaient voulu faire sans » prendre l'avis de la Cour. »

A cette démarche diplomatique, inspirée sans doute par le maire lui-même, le Parlement, non moins prudent que les jurats, répondit « qu'ils étaient assez sages et advisés pour » sçavoir comment ils devaient se conduire. »

On ne pouvait moins se compromettre. Ce que firent les jurats, nous ne le savons pas pertinemment. Il est cependant à présumer qu'ils acceptèrent, comme Michel Montaigne, l'invitation d'assister à l'ouverture de la Chambre. Et quant au prêt des fameuses trompettes d'argent (1), celles-ci pouvaient-elles avoir une meilleure occasion d'annoncer la bonne nouvelle! *(La suite prochainement).*

(1) Ces deux trompettes, longues de deux mètres, et auxquelles pendaient de petits étendards aux armes de la ville (V. Darnal, p. 35), étaient portées devant la jurade, dans les cérémonies publiques, par deux hommes habillés comme du temps de François Ier. Elles ne servaient que pour la proclamation des actes importants. — Les trompettes-jurés avaient le privilège des publications à son de trompe : vente de poissons et de vin, ajournements de contumax, nouveaux Édits, etc. — Les trompettes de Bordeaux se tenaient pour des personnages importants auprès des pauvres petits crieurs de la plupart des villes. Voir Monteil, t. III, p. 8; Chenu, *Antiq., Bourdeaux*, Bernadau, p. 403.

DE L'IDÉE DE L'INFINI

DANS LE PANTHÉISME

PAR M. LEFRANC

Dans nos deux précédentes lectures, nous avons successivement considéré l'idée de l'infini dans ses rapports avec l'idée du vrai et avec celle de quantité. Nous nous proposons aujourd'hui de montrer ce que devient cette idée dans le panthéisme. Sans nous occuper des formes que le panthéisme a revêtues dans l'antiquité, nous donnerons toute notre attention à l'idée du premier principe des choses, telle qu'elle a été formulée dans ces derniers temps. Il nous suffira de rappeler son point de départ dans le spinosisme, dont se recommandent et relèvent plus ou moins les écoles contemporaines, où le principe de l'identité absolue est hautement professé.

D'après Spinosa et l'école allemande, il n'existe au fond qu'un seul et même être, qui est par lui-même, sans limites, en dehors duquel rien n'est possible. Le système de Spinosa, modèle des théories ultérieures, est une vaste construction logique, fondée sur une définition de la substance, et dont les déductions, étalées avec tout l'appareil extérieur de la géométrie, composent le formidable ouvrage. Que prouve rigoureusement le penseur hollandais? Une seule chose, déjà démontrée par l'ancienne métaphysique, à savoir : que l'idée de l'être qui est par lui-même, contient celle de l'infinie per-

fection. Si l'être nécessaire existe, rien ne lui manque, tout dépend de lui, il est la raison de toutes choses. Mais un tel être existe-t-il réellement? Spinosa, pas plus que ses devanciers, n'en a démontré l'existence : il ne le pouvait pas, il ne le devait pas. L'être nécessaire s'impose à nous dans l'idée que nous en avons. Spinosa s'empare de cette idée, sans s'inquiéter de son origine. Cependant, les conséquences ne valent que ce que vaut le principe. La réalité de l'être parfait est une donnée de la conscience, qui s'accepte elle-même, d'abord, comme fondement de la légitimité de toutes ses conceptions. Nous entrons en possession de deux réalités à la fois : la nôtre, comme êre pensant, capable de concevoir et d'affirmer l'être nécessaire; la réalité de l'être nécessaire, comme ne pouvant se séparer de notre pensée, qui s'y rapporte et s'y appuie. Cette dualité est la racine de notre savoir. Au moment même où nous nous sentons imparfait, nous concevons l'être parfait, comme raison de notre existence. Il n'y a point dans la science de procédé ultérieur qui puisse infirmer l'autorité de ce point de départ. Quand on rattache le contingent au nécessaire, le fini à l'infini, ce lien est une dépendance de l'effet à la cause, nullement une relation du mode à la substance. L'idée de substance n'est pas plus claire que celle de cause, et elles sont contemporaines dans l'esprit. Sans Dieu, le moi, qui se perçoit comme imparfait, ne serait pas intelligible à lui-même, parce qu'il ne se suffit point. Mais la perfection de la cause ne permet pas qu'on en affirme l'imperfection reconnue de l'effet. Entre l'âme consciente de ses faiblesses et la nature divine, il existe donc une relation bien tranchée qui se détache du principe de l'attribution. Dans l'ordre des existences, la nature va de la cause à l'effet; mais il en est tout autrement de l'ordre de la connaissance, où l'esprit humain commence par l'effet, qui révèle la cause. Spinosa n'a point voulu se

soumettre à cette loi de l'humanité. Il a voulu procéder de l'idée de la cause à celle des effets; cette entreprise surhumaine n'a point réussi. Elle ne pouvait aboutir qu'à méconnaître le vrai caractère de la causalité, et à remplacer l'expérience et l'induction par la pure logique. La science alors n'est que de l'algèbre, sans aucune donnée réelle. Le témoignage de la conscience, seul, y introduit la réalité du moi pensant, comme fait primitif, coexistant à l'idée de l'infini, irréductible en lui, que les développements ultérieurs supposent, sans pouvoir le remplacer jamais.

Comment donc Hegel, venant après Spinosa, a-t-il cru devoir regarder l'identité absolue des choses comme la plus haute perspective de la raison et comme le seul principe qui exprimât la vérité parfaite? Kant, en cela d'accord avec Descartes, paraissait cependant avoir mis hors de toute contestation la priorité du témoignage intérieur de la conscience sur l'objet de tout raisonnements spéculatif. On dirait que le génie de l'Allemagne dédaigne tout problème autre que celui de l'universalité absolue. En France, nous aimons à reconnaître notre voie, à compter nos pas et à assurer notre marche. Nos voisins méprisent cette timidité, et veulent que la philosophie hante les hautes cimes et franchisse les précipices en se jouant. Les abîmes, en effet, ne manquent pas sur ses rudes sentiers, et dès le premier pas on en trouve un d'une insondable profondeur. Voici la donnée qui sert de point de départ : l'idée seule existe, principe de tout ce qui est; d'abord absolument indéterminée, elle devient capable de se déterminer elle-même, et, en se déterminant, de réaliser l'univers. Celui qui comprendrait cette proposition comprendrait toute la philosophie d'outre-Rhin. Mais il s'agit de la comprendre; nous ne promettons rien à cet égard. Seulement il est une chose que la logique nous permet d'entreprendre : c'est d'analyser les termes de la question, et de voir au juste

ce que contient la première donnée du problème. Voyons se dérouler devant nous l'hypothèse germanique.

A l'origine des choses, l'infini seul existe, absolument indéterminé. Si l'infini est seul possible, le fini ne peut exister réellement que si l'infini se limite lui-même, qu'il devienne le fini, et que l'être primitivement indéterminé se réalise dans un être déterminé, revêtu d'une forme concrète et affectant une existence particulière. Voici le mystère impénétrable devant lequel nous sommes placés. L'indétermination absolue du principe unique contient en soi un pouvoir absolument déterminant. L'infinitude de l'être contient la limitation de l'être par lui-même. Jusqu'à cette époque les métaphysiciens avaient toujours conçu l'être existant par soi-même comme ne pouvant se contredire; ils s'appuyaient sur cette raison, qu'un être qui possède en lui-même le principe éternel de son existence, ne peut pas tourner son activité contre son propre être. Or, à leurs yeux, limiter son infinitude serait la détruire. Hegel a renversé cette conception première. L'infini, pour lui, se donne dans l'univers une limite sans laquelle il n'existerait point réellement. Pour changer les bases de l'ancienne philosophie, Hegel est condamné à admettre que l'infini était dénué de toute existence réelle quand il s'est donné à lui-même les limites sous lesquelles nous pouvons le saisir dans l'univers.

Les philosophes allemands croient réfuter les cartésiens en disant que ceux-ci ne peuvent pas expliquer la coexistence du fini et de l'infini. A cela, les cartésiens répondent que s'ils ne peuvent pas expliquer cette coexistence, ils peuvent au moins la constater. Nous avons dans notre esprit deux intuitions, qui se rapportent immédiatement à ces deux réalités. Or, qand il s'agit des faits, l'observation qui les constate doit précéder l'induction qui les explique. Il se peut que la science soit impuissante à rendre compte des faits,

mais les faits n'en restent pas moins acquis à notre connaissance, et la certitude qui les affirme ne court aucun danger dans les lenteurs ou les défaillances de la théorie.

Les cartésiens, fidèles aux règles de la méthode scientifique, n'auraient-ils pas quelque droit de se retourner contre les disciples de Hegel, et de leur demander aussi de leur faire comprendre comment l'indétermination absolue contient la détermination nécessaire, et comment ce qui est nécessairement infini s'impose nécessairement à lui-même des bornes et des limites? Il est vrai que nous ne savons pas comment le pouvoir infini a réalisé la création; mais nous savons pertinemment qu'il existe très réellement des êtres limités, et nous savons avec la même évidence que la détermination de leurs limites suppose un pouvoir de les assigner, lequel est indépendant des conditions de l'existence limitable. Cette conception suffit à la raison pour qu'elle puisse s'accorder avec elle-même. La conception de Hegel sur l'infini et le fini suppose une contradiction et impose à la raison humaine la nécessité d'affirmer et de nier à la fois le même du même. Aussi, la logique de Hegel exposant l'évolution de l'idée, montre-t-elle perpétuellement la rencontre de deux termes opposés et la conciliation prétendue d'une affirmation et d'une négation, qu'une opération supérieure ramène à l'unité. Ainsi, l'infini, après avoir été primitivement sollicité à sortir de son indétermination, sans qu'on sache comment ni pourquoi, afin de se réaliser dans des êtres finis, pousse incessamment ces êtres à sortir de leurs limites. Or, pour un être, sortir de sa limite, c'est périr. L'infini est donc le même agent par lequel tout être reçoit une limite et se réalise, et tout être s'affranchit de sa limite et se détruit comme existence réelle : il est le principe universel de la vie et de la mort qui s'accomplissent en son propre sein. L'essence de l'infini communique aux choses un mou-

vement perpétuel qui les rend impuissantes à persévérer dans leur être. De là le retour de la philosophie hegelienne à cette formule d'Héraclite : Rien n'est, tout devient; naître, c'est commencer à mourir, et mourir c'est renaître. Cette formule ne s'applique pas seulement aux transformations de la matière et aux divers états que la pensée humaine peut revêtir : ce devenir éternel et universel est l'essence même de l'idée absolue, c'est à dire de l'infini, de Dieu. De peur que nous ne nous méprenions sur la nature éternellement variable de l'Etre divin, on prend soin de nous avertir que la formule qui l'exprime doit être prise au pied de la lettre; on nous fait remarquer qu'il faut bien se garder de l'entendre dans le sens que la physique attribue aux transformations de la matière, ou dans l'acception morale et quelque peu mystique que les stoïciens ont donnée à des sentences analogues.

La création du fini par l'infini, dans la théorie hegelienne, joue deux rôles nécessaires. Le premier, c'est de permettre à l'infini de devenir une réalité : l'infini sans le fini ne se distinguerait en aucune façon du néant. Le second consiste à fournir à l'infini le moyen de se connaître lui-même comme infini. Hegel a sur la conscience de l'infini une théorie célèbre, qui vaut la peine d'être rappelée. Selon ce philosophe, l'infini a besoin de créer le fini pour pouvoir se connaître lui-même comme infini. Dans cette haute évolution, il accomplit trois actes.

Par le premier, il passe dans le fini, qu'il pénètre de sa présence, qu'il remplit de son action, et dont il devient l'âme, le mouvement et la vie.

Par le second, il se sépare du fini et s'affranchit des conditions de l'existence limitée, comme impuissantes à exprimer sa nature infinie.

Par le troisième, il se sait infini en toutes choses, formant l'être de tout ce qui est, et l'affirmant dans sa vie éternelle



absolument indépendante de la destruction apparente de tous les êtres de l'univers.

Cette théorie assigne un rôle important à la mort. Mourir ce n'est pas seulement, pour tous les êtres particuliers, la condition d'une nouvelle vie, c'est, avant tout, pour l'être infini, la fonction qui lui permet de s'affranchir des limites qu'il s'était d'abord données, afin d'apparaître, dans la négation d'une négation, l'affirmation absolue de son indépendance et de son infinitude. En attendant que ce grand acte s'accomplisse, la douleur, sous ses formes variées, agit dans notre âme pour en préparer le dénoûment. La souffrance est une protestation de la nature spirituelle contre les dépendances extérieures qui la limitent et la tiennent asservie aux exigences du corps. La douleur physique, depuis la gêne la plus légère jusqu'aux plus terribles angoisses qui précèdent la mort, nous donne le spectacle d'une âme qui se débat violemment contre les étreintes qui l'enchaînent à l'existence limitée du corps. La douleur morale, dans les déchirements du remords, nous ouvre une nouvelle perspective, en nous montrant la conscience révoltée contre les plaisirs qui nous font aimer nos servitudes matérielles et nous détournent de nos fins plus élevées. Vivre dans les liens d'une vie toute contingente, c'est mourir. La vie véritable commence au moment où l'esprit, se dégageant de ses entraves, opère son retour à lui-même, et reprend, dans sa paix et sa sérénité intérieure, la liberté et l'infinité qui font son essence. Cette vie, seule digne de ce nom, est la conquête de la mort, qui ne détruit que ce qui est périssable, et qui met à découvert en nous les profondeurs immortelles de l'être divin, jusque là cachées dans nos ténèbres et nos misères.

Il y aurait de la grandeur dans cette théorie sur la mort, si elle ne se résolvait pas finalement dans une déception. En effet, comment la mort met-elle l'infini en possession de son

infinitude? Est-ce dans la conscience? Non, car la conscience elle-même est, pour Hegel, une limitation de l'esprit. Il faut que la conscience meure pour que l'infini apparaisse. Où donc se fait l'apparition de l'infini? Évidemment dans la cessation de tout acte conscient de la pensée. Or, une pensée dépouillée de toute conscience, qu'est-ce autre chose pour nous qu'une pensée qui s'est évanouie? Cette belle immortalité que donne la mort n'est donc que l'immortalité de ce sommeil sans rêve tant célébré par Lucrèce.

Cette conception des hegeliens sur le pouvoir réalisateur de l'infini, n'est pas, au fond, aussi nouvelle qu'elle le paraît. Ce qui est nouveau et vraiment audacieux, c'est l'application paradoxale que l'on fait d'un procédé familier à l'esprit humain. En effet, nous concevons spontanément l'infini. L'imagination, réagissant sur cette intuition pure, y mêle fatalement une forme, une représentation sensible. Or, ce dernier élément, étranger à l'opération rationnelle, est emprunté au domaine des choses quantitatives. Mais toute quantité figurée est nécessairement déterminée et renfermée dans des limites. Cet élément inférieur, ajouté à l'acte pur de la pensée, est donc une négation de l'infini. L'intuition première que la raison nous donne de l'infini, se renouvelle au milieu du travail de complication et d'altération produit par l'image et le mélange des conditions de la quantité. Cette intuition s'affirme elle-même et rétablit la vérité de son objet en supprimant la représentation sensible et l'élément quantitatif fourni par l'imagination. Cette affirmation se produit sous la forme détournée de négation d'une négation. L'esprit humain, être imparfait, est engagé dans les liens de la contingence; les conditions de la quantité l'enveloppent de toutes parts. Cependant, l'idée de l'infini perce à travers ses enveloppes; mais il ne peut réfléchir sur l'objet qu'elle lui montre qu'en l'opposant à tout ce qui l'environne, et en lui donnant

le caractère de négation d'une négation. Cela ne veut pas dire que l'idée de l'infini, au fond, soit négative. L'intuition rationnelle, qui le découvre, est directe, immédiate, et réalise une puissante affirmation. Ce sont les besoins de la méditation qui, seuls, expliquent le détour par lequel, ultérieurement, nous sommes amenés à le concevoir et à le mettre en harmonie avec les procédés compliqués de nos facultés de sentir, d'imaginer et d'abstraire. La double négation que l'infini affecte dans notre pensée, est le correctif nécessaire d'une erreur à laquelle autrement notre nature imparfaite n'échapperait point.

Le tort des hegeliens est d'attribuer à l'être infini un procédé qui n'est que la condition inférieure à laquelle l'être fini est condamné. Cette faute s'aggrave encore par la suppression qu'ils font de l'intuition primitive et directe de l'infini, dans laquelle règne la pure et simple affirmation. Quoi de plus contraire à la nature de l'infini, qu'un principe qui d'abord fût un être absolument indéterminé, un non-être pur, l'infini néant, et qui, sans nulle intervention possible, passât spontanément du néant à l'existence réelle, pour ensuite détruire sa réalité acquise, afin de se ressaisir dans son fond primitivement vide de tout attribut déterminé! On voudrait porter un défi à la raison humaine, braver l'évidence, qu'on n'y réussirait jamais de propos délibéré, comme le font les hegeliens avec tant d'aisance, quand ils construisent ce qu'ils nomment la science infinie de l'infini, la connaissance adéquate de la vérité parfaite. Si de telles obscurités sont le suprême savoir, il faut dire que le dernier mot de la philosophie est de nous ramener à la condition des Egyptiens, auxquels il fut donné de voir et de palper leurs ténèbres.

Le Dieu de Moïse avait fait des miracles; il avait dit : Que la lumière soit, et la lumière fut. On conteste ce pouvoir surnaturel; et pourtant, depuis cinquante ans, nous assistons

à des prodiges plus étonnants. Il est vrai que ce n'est pas dans le même sens qu'on les opère. Hegel dit à l'indétermination absolue : Entre en mouvement; et voilà que l'indétermination absolue se met à marcher, comme si elle avait un corps et une âme, et revêt tous les attributs d'une personne réelle. Il dit à l'idée infinie : Limite-toi toi-même; et aussitôt l'idée, qui ne connaissait aucune borne et ne relevait que d'elle-même, se met à se choquer contre elle-même et à s'imposer les limites qui la contredisent. La parole du Dieu des anciens avait mis l'être là où il n'était pas encore. La parole du Dieu nouveau lui confère la vertu de se nier lui même comme infini, et, en se niant et en se supprimant comme Dieu, de créer l'univers. Il y a eu des temps où les sectes faisaient assaut à qui étonnerait le monde par les plus grands prodiges. Sur cette règle de mesure, qui oserait entrer en parallèle avec Hegel?

Les esprits qui se laissent entraîner aux spéculations germaniques ne se sont évidemment point rendu compte des hypothèses qui en sont le point de départ. Ces hypothèses, sous un nom ou sous un autre, reviennent à l'identité de l'idée de l'infini et de celle de l'indéfini. Fichte appelle le principe unique, la substance universelle : *moi;* Schelling lui donne le nom d'*absolu;* pour Hegel, le même principe est l'*idée.* Mais, à part le langage et les constructions systématiques que ces hardis penseurs tirent de l'abstraction, il est une donnée générale commune que l'on retrouve au fond de leurs théories : tous s'accordent en ce point, que l'infini, c'est à dire l'être qui seul possède en soi la raison de toutes choses, renferme deux attributs nécessaires :

Le premier, c'est d'être à la fois un principe absolument indéterminé et un pouvoir absolument déterminant.

Le second, c'est qu'il ne peut agir que sur lui-même, de telle sorte que toute son action étant employée dans son pro-

pre sein, il faut que le principe de toutes choses, considéré en tant qu'indéterminé, reçoive, en lui-même et sur lui-même, le plein effet de l'activité de ce même principe, conçu comme pouvoir déterminant.

Nous avons déjà montré la contradiction que renferme le premier de ces attributs. Si le principe des choses commençait par l'indétermination absolue, il commencerait par l'indifférence absolue. Or, l'indifférence absolue répugne à préférer quoi que ce soit à quoi que ce soit. Les artifices de la dialectique ne changent pas la nature des choses. En inventant des mots nouveaux pour désigner le néant, on n'invente pas un créateur. Quand on fait le vide dans la cause, on ne peut plus mettre de réalité dans les effets. L'hypothèse qui fait surgir une détermination de l'être au sein de l'indéfini, fait apparaître un principe nouveau jusque-là dissimulé : elle substitue à l'indéfini, d'abord admis seul, le vrai infini, qui le domine, et par la vertu duquel seul l'indéfini est réalisable.

Mais occupons-nous du second attribut que les philosophes allemands reconnaissent à leur principe absolu. Ils prétendent que l'infini n'a de réalité que dans l'univers. Or, l'univers ne peut exister que sous la condition du nombre, du temps et de l'espace. Le monde et l'humanité ne sont possibles que dans un milieu soumis aux lois de l'étendue, de la succession et de la pluralité; un tel milieu tombe nécessairement sous les prises de la quantité, ou plutôt les lois mêmes dont dépend la possibilité du monde et de l'humanité ne sont rien autres que les formes que la quantité peut recevoir. Le plein effet du pouvoir déterminant de l'infini n'est donc qu'une quantité réalisée.

Mais comment concevoir qu'un pouvoir infini reçoive la plénitude de son action dans la détermination d'une quantité? Cependant, si l'infini n'avait pas d'autre théâtre de son activité que le monde et que l'homme, il faudrait bien qu'il

satisfît toute l'étendue de sa puissance d'agir dans la sphère des êtres quantitatifs.

Cela est-il possible?

Les dialectitiens allemands ont compris que l'idée de quantité répugne à la vraie infinitude. La quantité peut toujours croître ou décroître; mais du moment qu'elle est déterminée et assignée, elle est nécessairement finie. Le monde et l'homme sont des réalités déterminées sous des conditions quantitatives.

D'une part, l'infini ne peut agir que sur lui-même. D'une autre part, il ne peut déterminer que des quantités. Donc l'infini est lui-même enveloppé dans les conditions de la quantité. L'infini n'est rien de plus que l'indéfini, et comme il ne suppose rien au-dessus de lui-même, il se réduit au fini, quand il est conçu comme existence réelle.

Le nœud de cette difficulté métaphysique est dans l'idée qu'il convient de se faire de la nature du pouvoir déterminant de l'infini, dont dépendent toutes les quantités assignables. De ce que la quantité est indéterminée de sa nature et nécessairement limitable, et de ce que le pouvoir de la pensée qui la détermine peut la faire varier à son gré sans se diminuer jamais lui-même, il suit que nulle forme de la quantité, nul état de grandeur n'est le plein effet du pouvoir déterminant qui opère sur elle. L'infini n'est exprimable que par l'infini. Nulle construction formée d'éléments finis ne suffit à le représenter. En d'autres termes, le pouvoir de la pensée qui fait croître ou décroître indéfiniment les grandeurs mesure toutes choses et n'est mesuré par rien. Nous voici en présence de l'usage que l'on fait de l'idée de l'infini dans les spéculations géométriques.

Qu'est-ce donc que l'infini mathématique?

Si l'on en fait une quantité, il n'est plus l'infini, il devient l'indéfini. Mais alors la métaphysique du calcul infinitésimal

n'a plus de rigueur. Dans une expression où entre une quantité indéfinie, dont les limites existent toujours, quoique non fixées, on ne peut pas légitimement négliger une quantité finie de même nature, sans commettre une erreur que l'on ne sait pas assigner, mais qui existe. L'infini mathématique, tel qu'il est conçu et tel qu'il doit l'être pour servir de base à un calcul rigoureusement exact, est une expression purement idéale du pouvoir que la pensée possède de faire croître ou décroître la quantité, sans se diminuer jamais lui-même. Ce pouvoir intellectuel n'a aucune limite. Il ne peut tomber sous aucune des conditions de la quantité. Se prenant lui même tout entier dans son unité indivisible, dans sa nature vraiment infinie, il adopte un signe pour représenter le plein effet de son activité appliquée aux variations indéfinies de la quantité. Du moment que ce signe est accepté comme l'expression de l'infini, il ne peut plus être considéré comme composé d'éléments quantitatifs. L'esprit ne peut rester fidèle à cette supposition et s'accorder avec lui-même, qu'en traitant comme rigoureusement nulle et comme absolument étrangère au signe de l'infini toute quantité réelle que le cours du calcul amènerait dans l'expression de l'infini.

Prenons pour exemple le pouvoir qu'a la pensée d'ajouter l'unité à elle-même. Ce pouvoir est rigoureusement infini; il échappe à toutes les conditions des quantités, auxquelles il assigne les limites qu'il veut. Si nous prenons la somme des termes de la progression naturelle des nombres comme expression du plein effet de ce pouvoir d'ajouter l'unité à elle même, il faudra, pour être conséquent avec soi-même, considérer cette somme comme un signe abstrait, qui représente un acte essentiellement non quantitatif de l'esprit. Le pouvoir de compter à partir de un est rigoureusement le même qu'à partir de mille, et réciproquement. La somme des termes de la progression naturelle à partir de un et la somme

des termes de la même progression à partir de mille, étant l'une et l'autre acceptées comme expression de ce pouvoir un et identique, doivent conséquemment être considérées comme rigoureusement égales. Si l'on introduit le nombre mille ou tout autre dans l'une de ces deux expressions, on doit le traiter comme n'en pouvant absolument point faire partie. La présence de ce nombre fini est la négation de l'hypothèse primitive dans laquelle on s'est placé. Pour rétablir cette hypothèse, il faut supprimer cette négation, et c'est ce que l'on fait en égalant à zéro, dans le résultat du calcul, le nombre dont l'apparition avait mis l'esprit en contradiction avec lui-même.

Carnot, dans ses réflexions sur la métaphysique du calcul infinitésimal, se tourmente pour justifier ce procédé mathématique. Cependant, rien n'est plus simple ni plus légitime. Le géomètre n'exprime la vérité des choses dans ses spéculations sur l'infini, que parce qu'il supprime toute quantité finie dans une expression qu'il a supposé être le signe et la représentation du plein pouvoir de la pensée appliquée aux variations des grandeurs.

Les incertitudes des géomètres sur la rigueur du calcul infinitésimal s'expliquent par la distinction profonde de l'idée de l'indéfini et de celle de l'infini. Les quantités, étant indéterminées de leur nature, ont été de tout temps l'objet de perpétuelles applications de l'idée de l'indéfini. Ce n'est qu'au XVII[e] siècle que l'idée de l'infini s'est fait jour dans les spéculations mathématiques. Les géomètres qui, les premiers, firent usage de cette haute conception, n'en eurent pas une conscience nette : ils crurent n'employer que l'idée de l'indéfini. Leibnitz lui-même, inventeur, avec Newton, du calcul infinitésimal, se fit la même illusion. Conséquent à cette fausse idée sur les infinis mathématiques, il s'imagina n'avoir découvert qu'une nouvelle méthode d'approximation, plus

générale que toutes les autres, à propos de la discussion du problème des tangentes. Il est vrai que si l'infini mathématique n'était que l'indéfini, on ne pourrait rigoureusement le négliger dans le calcul. Mais en raisonnant ainsi, on méconnaît le caractère de l'idée de l'infini, qui fait réellement la base du calcul infinitésimal. Leibnitz amoindrit lui-même la portée de sa découverte, en la réduisant à une simple approximation, qui aurait cet étrange effet de pouvoir ramener l'erreur à des limites inassignables. Il est évident, en effet, comme l'avait déjà remarqué Descartes, que des quantités constantes ne peuvent différer entre elles que d'une quantité constante. Du moment qu'on est arrivé à concevoir entre deux quantités déterminées une différence plus petite que toute quantité assignable, c'est que cette différence est rigoureusement nulle. Carnot, pour légitimer le calcul différentiel, ne trouve rien de mieux que de reproduire le principe cartésien. Cependant, ce principe n'autorise qu'une démonstration par l'absurde. Il ne montre pas directement et en lui-même ce que vaut le principe de l'analyse infinitésimale, qui fonde un calcul rigoureux parce qu'il est une application de l'idée de l'infini et non point de celle de l'indéfini.

Il ne suffit pas, pour expliquer le calcul infinitésimal, de supposer, comme le fait Carnot, qu'il y a eu erreur dans le calcul, et que c'est pour en corriger l'effet que l'on égale à zéro les quantités infinitésimales devant les quantités finies correspondantes, ou les quantités infinitésimales d'un exposant supérieur devant les quantités infinitésimales d'un exposant inférieur. La question est de savoir en quoi consiste la supposition qui introduit l'erreur, afin de pouvoir rétablir la vérité exacte. L'erreur dépend de l'assimilation que l'on fait du symbole représentatif de l'infini avec les signes ordinaires qui expriment des quantités proprement dites.

Quelques esprits pourraient se troubler à l'idée d'appliquer

aux divers ordres d'infinis mathématiques l'interprétation que nous venons de donner du signe représentatif de l'idée de l'infini. Cependant, cette application n'est que la conséquence de l'acte primitif par lequel l'esprit suppose qu'il use de tout son pouvoir de faire varier une quantité dans un certain sens. Prenons pour exemple un arc de cercle quelconque. Si nous supposons que notre pouvoir de faire décroître cet arc ait son plein effet, nous devons, pour rester conséquents avec nous-mêmes, considérer le résultat de notre supposition comme un signe idéal, comme une expression purement rationnelle. Ce signe, en réalité, ne peut être une quantité, un arc de cercle déterminé. Mais dans l'intérêt du calcul, et pour fournir matière à d'utiles comparaisons, nous donnons le nom d'arc infiniment petit à l'objet intellectuel qui exprime le plein effet de notre pensée, appliquée au décroissement de l'arc primitivement considéré. Toute la logique se réduit à l'obligation, pour l'esprit, de rester d'accord avec lui-même. Du moment que nous identifions un arc avec le signe du plein effet d'un pouvoir rigoureusement infini que nous avons de le faire décroître, le sinus de cet arc devra dépendre de cette supposition première; le rapport de ce sinus avec le sinus verse du même arc sera par cela même nécessairement déterminé. Ce rapport est celui du diamètre au sinus. Une première application de l'infini en appelle donc rigoureusement une autre; celle-ci en nécessite d'autres encore. Ainsi, la sous-tangente est à ce sinus comme celui-ci est au rayon. On arrive à cette conséquence, qu'on doit annuler toute différence entre l'expression idéale, qu'on appelle un arc infiniment petit, et le sinus, la corde et la tengente de cet arc. La raison en est, que la différence qui sépare ces trois dernières expressions de la première, ne peut en aucune manière faire partie de celle-ci.

La pluralité des applications de l'idée de l'infini n'entraîne

pas la multiplication de l'infini même. L'infini n'existe que dans la pensée, où il se manifeste comme pouvoir rigoureusement identique de faire croître ou décroître la quantité. Il n'y a de diversité que dans les conditions et les formes de la quantité auxquelles ce pouvoir s'applique invariablement de la même façon. En vertu de cette identité même, et pour rester fidèle à notre hypothèse première, nous devons dire que le sinus verse de l'arc sur lequel nous avons opéré ne peut être conçu comme un élément, comme une partie intégrante du sinus de cet arc, de même que ce sinus n'est non plus aucune partie appréciable du diamètre. Il en est de même encore du rapport qui lie la sous-tangente au sinus. On exprime ces relations en supprimant complétement le sinus verse et la sous-tangente dans l'expression où entre le sinus, comme on supprime le sinus dans l'expression où entre le diamètre ou le rayon. Il suit de là que la pluralité des ordres, dans les infinis mathématiques, n'introduit aucune complication dans l'idée de l'infini, et n'obscurcit en rien la notion si claire que nous nous faisons de notre pouvoir unique et constant de faire varier les quantités comme il nous plaît.

Il n'est pas sans intérêt de rechercher la cause des fausses idées que l'on s'est faites de l'infini mathématique. Les mathématiciens et les philosophes se placent à des points de vue tout différents pour en juger. Les géomètres, préoccupés de la mesure des grandeurs, ne voient que l'objet quantitatif de leurs spéculations. Le principe de la pensée en vertu duquel ils opèrent leur échappe. Les philosophes, au contraire, établis au centre de l'observation psychologique et frappés du contraste qui existe entre la nature de la pensée et celle de la quantité, se refusent à admettre une intervention de l'infini dans l'acte de l'esprit qui spécule sur des objets essentiellement limités ou limitables. Ils ne paraissent pas

comprendre que l'action même de poser une limite ou de l'apercevoir suppose nécessairement la présence d'un pouvoir qui échappe à toute limite, ou tout au moins l'idée d'un tel pouvoir. On trahit une grande confusion d'idées, quand on parle de l'infini mathématique comme d'un faux infini. Si l'infini mathématique était une vraie quantité, il ne serait en effet que l'indéfini, qu'il n'est jamais permis de prendre pour l'infini. Mais nous avons établi que cette manière de l'envisager est contraire à une saine théorie du calcul infinitésimal.

Il faut avouer cependant que l'usage mathématique du pouvoir de la pensée appliqué aux variations des grandeurs donne lieu à une objection qui ne contribue pas peu à amener la confusion entre la pensée de l'homme et celle de Dieu. On dit : Nous usons, avec une liberté parfaite, du pouvoir de faire croître ou décroître toutes les quantités. Ce pouvoir n'a pas de limites; il est rigoureusement infini. Or, ce pouvoir est le fond même de notre pensée, qui, sans lui, n'existerait point. Notre esprit, considéré dans son essence intellectuelle, est donc le vrai infini; il est Dieu, et il n'y a pas d'autre nature divine que notre intelligence.

Dans ce raisonnement, on confond le pouvoir infini d'opérer sur toutes les choses quantitatives avec l'idée que nous avons de ce pouvoir. Nous concevons ce pouvoir comme rigoureusement infini, parce qu'il est réellement tel. Nous tirons de cette idée les conséquences que l'action de ce pouvoir comporte. Les déductions du calcul infinitésimal sont le développement de ces conséquences. Mais, en même temps que nous constatons clairement en nous la conception d'un pouvoir infini dont dépendent tous les objets soumis aux lois des quantités, nous reconnaissons, avec la même évidence, que notre pensée n'est pas elle-même ce pouvoir. Nous en trouvons une preuve manifeste dans notre impuissance à réaliser les êtres que nous concevons exister sous la condition du

nombre, de l'étendue et de la durée. Nous pouvons bien, en vertu de notre idée de l'infini, faire varier, comme il nous plaît, les états de grandeur des quantités; mais nous ne pouvons pas faire qu'un atome de plus ou de moins existe dans l'espace; il est au-dessus de notre portée de changer en quoi que ce soit le cours des lois de l'univers. Cependant, notre raison nous représente les dimensions, les formes et les mouvements de la matière dans l'espace et le temps comme revêtus de tous les attributs de la contingence. L'existence et les arrangements des corps ne nous sont intelligibles que sous la dépendance d'un pouvoir immatériel, intelligent, infini, par lequel toute grandeur est mesurable, et dans l'essence duquel rien de quantitatif ne saurait entrer. Le pouvoir infini, qui rend possible tous les possibles et qui appelle l'univers à l'existence réelle, est donc autre chose que l'idée qui s'en reflète en nous et sur laquelle nous appuyons la solidité de nos combinaisons mathématiques et la véracité de nos spéculations ontologiques. Une expérience élémentaire, qui est celle de toute notre vie, ne nous permettra jamais de prendre notre idée de l'infini pour la puissance créatrice. Les constructions intellectuelles que nous élevons sur cette idée sont des abstractions, tandis que les constructions de la puissance créatrice sont les réalités de l'univers. Aussi longtemps que l'être abstrait et l'être réel seront distincts dans notre esprit, il n'y aura pas possibilité pour nous de nous confondre avec Dieu. Il nous est donné de concevoir un être au prix duquel les myriades de mondes qui peuplent les cieux peuvent être considérés comme un néant; nous sommes grands par la conception de cet être; mais en même temps il nous est interdit d'ajouter un atome à la création. Notre idée de l'infini ne tire donc rien de notre propre fond. Concevoir l'infini c'est se mettre sous sa dépendance, loin de se substituer à lui.

Toutes ces assimilations sophistiques de l'homme et de l'univers avec Dieu ont leur source dans la confusion de l'idée de l'infini avec celle de l'indéfini. Cette confusion est radicalement incompatible avec la rigueur du calcul infinitésimal. Si, comme le pensent les métaphysiciens allemands, le fini était l'infini limité par lui-même, toute quantité, si petite qu'elle fût, serait un véritable élément de l'infini, et la suppression de cette partie intégrante dans l'appréciation du tout serait une erreur.

La théorie hegelienne de l'infini vient se heurter contre un autre écueil. Elle nous représente l'infini comme créant nécessairement le fini, et, par une évolution inévitable, le ramenant en soi en le détruisant. Or, le pouvoir intelligent de déterminer la quantité sous toutes ses formes, ne nous est intelligible que comme libre, c'est à dire comme pouvant user de son initiative, sans être assujéti à aucune sorte de nécessité, interne ou externe. Si cet agent suprême n'était libre que de contrainte au dehors, et qu'il fût sollicité par une force irrésistible émanée de lui-même, il ne pourrait pas, sans se contredire, concevoir sa liberté absolue. De cette liberté parfaite de l'infini créateur, on peut tirer cette conséquence que rien de fini n'existe nécessairement, ni par conséquent éternellement. Une création nécessaire est une contradiction dans les termes. Cela ne veut pas dire que le créateur puisse s'abstraire de ses ouvrages. D'une part, sans lui, ses ouvrages ne seraient ni possibles ni intelligibles; d'une autre part, une fois que ces ouvrages existent, il ne pourrait se séparer d'eux sans les détruire. Mais l'infini a-t-il besoin du fini pour être infini? On doit reconnaître, il est vrai, que l'infini ne peut être conçu, abstraction faite du pouvoir qu'il possède de déterminer le fini, pas plus que ce pouvoir, lui-même, n'est intelligible sans la liberté qui le caractérise. Mais, en même temps, la nature de l'infini s'impose

à notre raison comme absolument indépendante de tous les milieux où les êtres créés peuvent apparaître à la vie. Si l'on faisait entrer une somme quelconque de créations finies dans la représentation du pouvoir créateur de l'infini, il faudrait, pour exprimer fidèlement la nature indépendante de ce pouvoir, reconnaître que cette somme n'en est point un élément, et conséquemment égaler toutes les créations finies à zéro, ainsi que le fait le géomètre dans toute équation où des grandeurs finies entrent concurremment au signe représentatif de l'infini. L'infini n'est exprimable que par lui-même. Rien de ce qui est dans l'univers ne nous permettrait de le concevoir, s'il ne se rendait lui-même intelligible dans sa propre idée, dont nulle autre idée n'emprunte la marque. Il a en soi seul la plénitude de son action, comme il a en soi tout son être et toute son intelligibilité. Dans l'infini, être c'est agir; être infiniment et éternellement, c'est agir dans une plénitude dont nul espace et nulle durée ne sauraient contenir la mesure. Ou l'infini n'est rien, ou il existe un déploiement éternel d'une infinie activité. L'acte pur de l'infini, c'est la pensée par laquelle l'infini se pense lui-même, tel qu'il est. L'infini est donc conscient de son infinitude. Qu'est-ce à dire, sinon que l'infini se sait infini, et qu'il s'affirme avec les attributs de la plus haute personnalité. Dans cette opération intérieure, par laquelle il se rend témoignage à lui-même, il se satisfait complétement, et réalise, par-delà toutes les conditions du nombre, de la durée et de l'étendue, le plein effet de son activité. Là est la perfection. Rien de ce qui tombe dans le temps et dans l'espace ne saurait entrer en ligne de compte avec elle. Le monde atteste Dieu, mais il ne le représente en aucune sorte. C'est l'infirmité de l'esprit humain que d'être obligé de passer par l'intermédiaire de la création pour pouvoir arriver au créateur. L'ordre absolu serait d'aller de l'infini à l'infini, de la perfection à la perfection. Tellè n'est

point la condition humaine, condamnée à gravir les degrés d'une échelle dont les distances causent ses illusions. Nous nous imaginons que le sommet est plus près de l'infini que le plus bas échelon. Dans cette folle pensée, nous prenons l'amplitude parcourue par nos efforts pour nous construire un étalon de grandeur qui serve à mesurer l'Être divin. Tous ces mondes entassés ne sont pas même des atomes au prix de l'infini; ils ne sont rien absolument dans l'expression que nous en voulons donner. Toutefois, un être engagé dans les liens de la création ne peut s'empêcher de faire effort pour se traduire à lui-même l'infini par des symboles fatalement empruntés aux formes des êtres contingents et périssables. Ces emprunts sont des erreurs, que la raison connaît, et qu'elle corrige en éliminant, par un acte ultérieur, tout ce que l'imagination a mêlé à la pure intuition de l'infini.

Cette intuition, dans sa simplicité et sa vérité, est la seule base solide de l'ordre religieux. C'est à elle que la métaphysique doit regarder. Chez les anciens, la doctrine générale des stoïciens a succombé dans la discussion, parce qu'elle manquait d'une notion de l'infini, qui servît de point d'appui à sa théorie de Dieu et de l'univers. Dieu et l'univers étaient conçus comme deux termes également nécessaires, compléments l'un de l'autre. Suivant cette idée, qui domine toutes les autres, Dieu est lié aux conditions du temps et de l'espace, tellement qu'il est l'âme du monde, et que le monde est son corps. Dieu, selon les données de ce système, n'est pas plus vivant sans le monde que le monde sans Dieu. L'infini alors, revêtant les caractères de la grandeur et de la mesure, n'a plus rien des attributs de l'infini; tombé dans les révolutions de la durée et les complications des formes de l'étendue, il se dissémine dans les lieux où son action ne se fait sentir qu'en se matérialisant. Il a manqué au portique un souffle puissant qui l'enlevât aux servitudes des idées sensibles, et

lui permît de fermement s'asseoir dans l'idée pure de la pensée, dont l'essence est d'être en elle-même et par elle même tout ce qu'elle est, tout ce qu'elle peutêtre.

Ces raisons, qui valent contre la métaphysique stoïcienne, ont la même force contre toute tentative de surfaire l'humanité, en l'égalant à Dieu. Quand on veut porter la nature humaine à l'infini, on ne fait pas que l'homme soit Dieu, mais on fait de Dieu un homme, et un homme qui, ne trouvant plus au-dessus de lui de perspective où il s'élève, retombe sur lui-même et se confond dans son impuissance. La vraie nature de l'homme est dans l'union du fini avec l'infini. Le nœud de cette condition est formé par la perfectibilité. Qui dit *perfectible,* dit un être qui n'a pas la perfection en soi et qui y tend. L'être perfectible s'accepte dans une double affirmation. Il commence par se sentir vivre dans un milieu déterminé et limité, et c'est dans une réaction contre une limite qu'il se sait agissant. En même temps qu'il pose son action en face de l'obstacle, il affirme le pouvoir de le vaincre, et de prime-sautier, il s'élance au devant de la perfection absolue. C'est en vertu de cette idée spontanée qu'il réagit; il s'appuie sur cette force avec foi, et il doit à ce soutien de ne s'abandonner jamais lui-même. Là est le secret de sa confiance dans la vie. Là est aussi la cause d'une illusion. Quand la réflexion vient ajouter son travail au jeu primitif de l'activité naturelle, l'homme remarquant l'idée de la perfection au fond de son être, et se trouvant ordonné par rapport à elle, en vient à croire qu'il est une même chose avec elle. De là la rencontre de ces deux extrêmes : L'apparence de la plus haute sagesse dans la confusion des deux termes qui hurlent le plus d'être ensemble : le fini et l'infini; l'être chargé de misère et la plénitude du bien; celui qui n'aspire qu'à changer d'état et celui qui se repose dans son immutabilité. Toutes les agitations de la philosophie contemporaine roulent

sur cette illusion. On peut l'expliquer par le fait suivant : l'esprit humain se sait transformable, et se connaît aussi comme identique. Pour se saisir dans la permanence de son unité personnelle, il doit trouver en lui-même un certain pouvoir de s'affranchir de la succession. Un être conscient de son identité n'est pas emporté tout entier par le cours des événements, comme les composés matériels qui se détruisent sans retour. Pour savoir que nous sommes aujourd'hui le même être qu'hier, il faut que nous apercevions en même temps les deux états successifs par lesquels nous avons passé. Il y a donc en nous une unité qui ne se succède pas, mais qui se maintient dans sa nature indivisible. D'une part, nous ne pouvons nier que les modifications de notre esprit ne soient entraînées dans le mouvement de la durée. D'une autre part, nous ne pouvons méconnaître davantage que nous sommes un pouvoir de penser qui échappe, en quelque chose, aux vicissitudes de la succession. Ce caractère compliqué de notre être nous est une preuve que nous ne réalisons point pleinement l'idée de la pensée suprême, dont la parfaite pureté ne participe d'aucune des conditions et des servitudes du nombre et du temps où tous les êtres finis et perfectibles sont plus ou moins engagés. Concluons donc que l'idée de l'infini n'a point sa réalité parfaite dans l'esprit humain. Toutefois, cette idée existe, et elle provoque en nous la conviction nécessaire qu'elle a sa raison d'exister. Or, où trouver ailleurs que dans l'infini la cause de l'apparition de l'idée de l'infini dans la raison humaine. Notre être, théâtre des vicissitudes, n'est pas le milieu vrai où l'infini existe. Il y a donc un être, autre que le nôtre, où la perfection se repose dans sa vérité intégrale et sa pleine réalité.

LE PARLEMENT DE BORDEAUX

ET

LA CHAMBRE DE JUSTICE DE GUYENNE

EN 1582

PAR M. E. BRIVES-CAZES

LIVRE TROISIÈME

Session de la Chambre de Justice à Bordeaux

HISTORIQUE DE SON EXISTENCE

CHAPITRE Ier

Séance d'ouverture. — Harangue de Loysel. — Plaintes du Parlement. — Lettres du roi de Navarre. — Règlement spécial. — Conflit avec le Parlement. — Excursion au pays de Buch.

Le vendredi 26 janvier 1582, un grand mouvement d'allées et de venues se faisait remarquer dès le matin autour du vieux couvent des Jacobins. Le capitaine du guet, à la tête de ses archers, y avait pris position de bonne heure; mais la curiosité du peuple était surtout vivement excitée par la présence, aux abords du monastère, de trois compagnies de soldats qu'on n'avait pas encore vues à Bordeaux. Pourquoi cet accroissement de force publique? Quelle en était la destination? — Il se répandit bientôt dans la foule que ces soldats devaient composer la garde spéciale de la nouvelle Chambre de Justice, qui sans doute avait trouvé

peu de sécurité pour ses membres à résider à Bordeaux sous la seule protection des forces ordinaires placées sous le commandement du maréchal de Matignon. N'était-ce pas aussi un indice trop significatif des rigueurs qui se préparaient et de la sévérité de la mission que la Chambre nouvelle avait reçue du Roi? D'autres, plus rassurés sur cet appareil militaire, n'y voyaient pas de menaces pour les pauvres gens, mais bien au contraire pour ces nobles seigneurs, pour ces fiers hobereaux qui pillaient et tuaient impunément depuis trop longtemps, bravant dans toute la province la justice relâchée du Parlement.

Pendant que s'échangeaient ainsi ces propos divers qui attestaient si bien les inquiétudes et les préoccupations de la population de Bordeaux, on signalait à chaque instant l'entrée dans le couvent des plus éminents personnages: — le maréchal de Matignon, qui commençait à se concilier tous les esprits sages et prudents;— Michel Eyquem de Montaigne, le nouveau maire de la ville, dont on connaissait les dispositions libérales; — l'archevêque de Bordeaux lui-même, accompagné de l'évêque de Dax ; — plusieurs des plus grands seigneurs du pays, parmi lesquels se faisait remarquer messire de Foix-Candale; — et encore grand nombre de gens notables, officiers du Roi de tous ordres, maîtres des requêtes, capitaines, trésoriers et autres. — Mais au milieu de ce concours inaccoutumé, on signalait l'absence des Messieurs du Parlement, et l'on disait dans la foule que la cour avait monté son audience [1] le matin, comme de coutume, sous la présidence du premier président lui-même. — Cette abstention, on le comprend, donnait carrière à bien des réflexions plus ou moins favorables au Parlement.

Pénétrons aussi dans le couvent. Nous allons y retrouver

[1] Voir arrêts du Parlement de ce jour, *Archiv. départem.*, B, 339.

nos commissaires parisiens dans une salle qu'ils ont fait disposer en chambre du conseil. Ils sont bien là tous, au nombre de quatorze, sous la présidence de Pierre-Antoine Séguier, revêtus, ainsi que les gens du Roi, de leurs robes rouges avec chaperons fourrés. Ils viennent d'assister ensemble, dans la chapelle du couvent, à une messe du Saint-Esprit, cette initiation obligée des travaux de la justice, et à leur retour dans la chambre, ils y ont trouvé l'archevêque de Bordeaux, l'évêque de Dax, le maréchal de Matignon et le maître des requêtes Geoffroi Camus, etc... — Ils n'ont plus qu'à se rendre dans la salle d'audience, où ils ne tardent pas à pénétrer, précédés des deux huissiers Roland de Neufbourg et Jacques Lemaistre, venus de Paris avec eux, et suivis du greffier Charles Poussemothe et de Pierre du Roy, clerc du greffe.

Ils prennent séance aussitôt, et le président Séguier, après avoir fait introduire les officiers du Roi, les membres de la noblesse et les autres personnes notables, ordonne l'ouverture des portes.

Sur un nouvel ordre, le greffier donne lecture des lettres patentes du Roi (26 novembre 1581) portant établissement de la Chambre de Justice pour le pays de Guyenne.

Aussitôt après cette lecture, le président donne la parole à l'avocat du Roi, Antoine Loysel, qui commence ainsi : [1]

« Messieurs, encores que le temps vous soit merveilleuse-
» ment cher et précieux, à cause des grandes et importantes
» affaires qui vous attendent de si longtemps en ce pays; et
» conséquemment ne doive être perdu en paroles vaines et
» harangues superflues, ains employé en bons effects et

[1] Cette harangue est transcrite tout au long dans le *Reg. d'aud.* Comme elle a été publiée par Loysel lui-même en 1605, dans son livre de *la Guyenne*, déjà cité, nous n'en donnerons ici qu'un résumé rapide avec quelques fragments.

» actuel exercice de la justice : si avons nous toutefois estimé
» qu'il estoit nécessaire de faire quelque remontrance aux
» seigneurs tant ecclésiastiques que séculiers, et générale-
» ment à tout le peuple cy assemblé attendant le bien et le
» fruict de vostre arrivée. Et singulièrement que nous leur
» devions représenter la grande et particulière grâce qu'ils
» reçoivent de Dieu et du Roy par l'envoi de cette cour ou
» Chambre de Justice. . . . . »

Enumérant ensuite les avantages accordés par Dieu au pays de Guyenne et les louanges dont il a été l'objet depuis Ausone, Loysel montre ce qu'en ont fait les divisions et les guerres civiles « qui en ont déchassé la paix et la justice. » D'où la nécessité d'y remettre avant tout ces choses précieuses : à quoi le Roi, continue Loysel, a pourvu principalement « par l'envoi de compagnies souveraines qui rendent la
» justice esgalement à un chacun par les provinces de son
» royaume. Il commença deux ans ya et plus, par ses pays
» d'Anjou, le Maine, Berry, Poictou, Rochelois, la Marche,
» Angoulmois, et autres proches de ce ressort, y envoyant
» les grands iours de son Parlement, dont Sa Majesté receut
» un tel contentement, qu'il leur feict cest honneur d'en
» dire qu'ils luy avoient faict plus de service, et de bien à
» ses subjects, que n'eust faict une armée de cinquante mil
» hommes de guerre. En continuant ses mêmes desseings, il
» envoye la mesme, ou une semblable compagnie en ce pays
» de deça, compagnie extraicte et espleüe par Sa Majesté de
» tout le corps de son Parlement : qui est le lict de sa justice;
» de la source duquel tous les autres sont dérivez, comme de
» la fontaine de droiture et équité, Parlement, qui est la
» Cour de la couronne, la Cour des Pairs, la Cour de France :
» Parlement, auquel les papes, les empereurs, les roys, et
» les princes souverains, et nations étrangères se sont volon-
» tairement soumis pour le jugement de leurs différents, et



» Parlement auquel vous mesmes avez autrefois eu recours
» en vos plus grandes afflictions et oppressions à l'encontre
» de vos anciens ducs et autres seigneurs de ceste Guyenne.
» Lequel partant retournant à présent par deça par com-
» mandement du Roy, l'on ne peut dire ni penser vous estre
» estranger; comme il ne le sçauroit estre en quelque part
» qu'il aille en ce royaume. . . . . »

Après ce magnifique éloge du Parlement de Paris, qu'il développe même avec quelque complaisance, sans égard pour les oreilles des parlementaires bordelais, Loysel se laisse aller à une ample digression dans le goût du temps sur les Perses et les Indiens, pour en arriver au ***Missi Dominici*** de Charlemagne et à la justice ambulatoire des commissaires royaux et du Parlement de Paris lui-même : formes anciennes dont il ne reste plus que les tenues intermittentes des grands jours et Echiquiers, ainsi que les « chevauchées » des maîtres des requêtes de l'hôtel du Roi. Ne semble-t-il pas cependant, remarque-t-il avec raison, que l'envoi de la Chambre de justice ne soit comme un retour à ces anciennes façons d'administrer la justice?

« Icy, » s'écrie Loysel, pour exciter les sentiments de reconnaissance des habitants de la Guyenne, « vous avez eu,
» Monsieur et fils et frère du Roy, qui a esté (s'il est loisible
» de parler ainsi) le père, l'aucteur et le procréateur de ceste
» compagnie. Car le Roy ne s'est pas contenté de vous donner
» la paix qu'il a plû à Dieu octroyer en son royaume, il est
» venu icy par la meilleure partie de soy. Premièrement en
» la personne de la Royne sa mère, laquelle ne pardonnant
» ny à son sexe, ny à son aage, ny à sa santé, a pris la peine
» de soy transporter si loing par deça, pour selon son accous-
» tumée prudence pourveoir aux difficultez, qui privoient les
» subiects du Roy du bien de son dernier edict de pacifica-
» tion, dont sont ensuivis les articles de la conférence de

» Nérac, qui est une portion de nos Edicts, et de ce que nous » avons principalement en charge et mandement. Depuis, » d'autant que quelques disputes et difficultez surviendrent » sur l'exécution des précédents articles : Monsieur fils et » frère du Roy retourna en ces pays : conféra bien amplement » avec le Roy de Navarre, gouverneur, et lieutenant général » pour le Roy en ce duché, qui est aussi beau-fils et beau- » frère du Roy, et encore roy de son chef : et par les traictés » faits entre eux, après plusieurs diverses conférences, ont » accordé et faict ordonner par les articles de Flex, qui est » aussi une autre partie de nos Edicts, que ceste compagnie » seroit icy envoyée, qui sont les fondemens, et institutions » de cette Chambre. De sorte que de toutes parts vous pouvez » dire et chanter en voyant cette compagnie : Voicy le fils, » du Roy, voicy le frère du Roy, voicy l'œil du roy. . . . »

Et là dessus, Loysel se livre encore, avec force citations latines et grecques, à une nouvelle digression sur les Egyptiens, Platon, Aristote, Cicéron, Orphée, le soleil, la lune, les yeux de la justice, digression que, malgré son docte avis, nous croyons inutile de reproduire ici. Le tout, pour en venir à inviter instamment ceux qui ont souffert des troubles passés à s'approcher de la justice avec respect, mais sans crainte, quels qu'ils soient d'ailleurs, nobles ou gens d'Eglise, marchands ou laboureurs : « car voici l'œil du Roi. . . . . »

« Partant, dit-il en résumé, et afin de finir par où nous » avons commencé, vous avez tous très grande et très juste » occasion de loüer Dieu, et rendre grâces au Roy du bien » que vous recevez en ce duché par l'envoy et l'establisse- » ment de ceste Chambre. Et non seulement au Roy, mais » aussi à la Roine sa mère, qui la vous a procurée. Et de » laquelle les derniers propos qu'elle nous tint lorsque nous » eusmes cest honneur de prendre congé de Sa Majesté pour » venir en ce païs, ne vous doivent être celez, ains méritent

» d'estre escrits et engravez en nos cœurs : *Qu'elle nous*
» *recommandoit l'honneur de Dieu, le service du Roy, et le*
» *bien de la justice en un païs qui en avoit grand besoin.*
» Vous en avez aussi grande obligation tant à Monsieur frère
» du Roy, qu'au Roy de Navarre, ausquels Dieu ayant fait la
» grace de traicter la dernière paix de ceste province, ils la
» vous ont appuyée et accompagnée de la justice, qui est sa
» sœur ou cousine bien proche, et par là ont effectué ce que
» dict le Psalmiste : *Pax et justitia osculate sunt,* à quoy se
» peut aucunement rapporter ce vers :

Justitiam, legesque, et apertis otia portis.

» Vous en êtes aussi grandement obligéz à tous Messieurs du
» Conseil du Roy, et singulièrement à nostre ΟΦΘΑΛΜΟΣ
» ΤΗΣ ΝΟΜΙΚΗΣ, lequel nous avons veu tellement em-
» brasser l'effect et exécution d'un si bon et sainct dessein,
» qu'après avoir faict le choix et élection de ceste compagnie,
» il n'a jamais cessé, jusques à ce qu'il ait mis le tout à chef
» et perfection. Vous en devez aussi sçavoir gré à Messieurs
» du Parlement qui ont permis à Messieurs qui sont icy de
» désemparer le service qu'ils y devoient : et par manière de
» dire, accordé un retranchement des membres de leurs
» corps, pour le sauvement universel de l'Estat, et du bien
» de la justice de ce pays. Et principalement vous en devez
» remercier Messieurs qui sont venus icy ; qui délaissants et
» abandonnants leur pays, leurs enfants, leurs plus proches
» parentez et affections, leurs commoditez, leurs affaires
» domestiques, et ceux qui les venoient chercher jusques en
» leurs maisons pour avoir distribution de la justice : la vous
» apportent icy avec grandes peines, frais et incommoditez,
» en vos pays, en vos villes, en vos maisons, et à vos portes.
» Le tout pour le service du Roy, pour le bien des subjects
» de son royaume, et particulièrement de ce duché, et par

» commandement de Sa Majesté. . . . . . » — Enfin, après un court éloge de haute convenance pour Henri III, grâce à qui *novus renascitur ordo,* Loysel termine sa harangue en requérant la publication et l'enregistrement des lettres patentes d'établissement de la Chambre, et aussi qu'il soit enjoint à tous de garder et observer inviolablement le dernier édit de pacification; aux sénéchaux, viguiers, maires, jurats et tous autres juges, greffiers, huissiers, et sergents du ressort, d'apporter ou envoyer sous quinzaine au greffe de la Cour les informations concernant les cas dont la connaissance lui appartient, sous peine d'être punis comme fauteurs des rebelles; enfin, aux juges susdits, de faire lire, publier et enregistrer en leur siége, au jour d'audience, tant les lettres du Roi que l'arrêt à intervenir sur ses conclusions.

Le président Séguier prit ensuite la parole en ces termes (1) :

« Ce que les sujets de cette province doivent attendre de » cette compagnie leur est, à mon jugement, tant avantageux » que je demeure tout assuré du contentement qu'ils rece» vront de la voir en ce lieu. » — « En l'envoyant, ajouta-t-il, » le Roy témoigne de son vif désir de rétablir la paix dans la » province par la justice, après l'avoir tenté par les armes... » Un bon roy doit se préoccuper surtout de la justice. . . .» Suivent à l'appui force citations d'Homère et autres poètes : « Il faut oublier le passé. . . . Ne doutez pas, continue l'émi» nent président, que les déportements de cette compagnie » ne soient tels que le Roy ne soit satisfait. . . . . — Plu» sieurs d'entre les commissaires ont heureusement passé la » meilleure partie de leur âge en cette charge avec la répu» tation qui ne peut vous être inconnue. . . . . Et à l'égard » des autres le Roy en a fait jugement... » Il termina ainsi :

(1) Voir ce discours au *Reg. d'aud.*; il paraît inédit.

« Et vous en serez reconnaissants et vos enfants et ceux qui » viendront après eux, lui rendrez l'obéissance que vous lui » devez comme à votre prince souverain et établi sur vous.»

Après quoi, et après lecture des lettres de commission de ses officiers, la Chambre rendit, conformément aux réquisitions de Loysel, un arrêt enjoignant à tous de garder et observer les édits de pacification; aux sénéchaux, jurats et autres d'envoyer les informations et de publier les lettres du Roi, etc., etc. (1).

Telle fut cette première audience, qui devait avoir à Bordeaux et dans le ressort un grand retentissement. De tout temps, les promesses des programmes officiels ont été plus prodiguées que tenues. Il y avait cependant dans le caractère bien connu de ceux qui les faisaient et étaient chargés de les réaliser, des garanties peu ordinaires. Tous les hommes éminents que Bordeaux comptait alors dans son sein le comprirent ainsi, Montaigne tout le premier, qui s'empressa de féliciter Loysel de son discours.

Le Parlement ne pouvait guère accueillir cette remontrance avec la même faveur. L'un de ses passages notamment semblait une verte mercuriale de la manière dont il administrait la justice. Aussi, dès le lendemain, le procureur général Desaigues vint représenter au Parlement que, la veille, l'avocat Loysel, dans sa harangue devant la Chambre de l'Edit, avait dit qu'elle était venue en Guyenne pour rétablir l'autorité de la justice que les troubles avaient anéantie et déprimée entièrement. Il exprima qu'il y avait lieu d'envoyer rendre aux commissaires la visite qu'ils avaient faite, et de leur faire sentir que la Cour trouvait mauvais les propos avancés par Loysel. — Sur quoi, le maréchal de Matignon et le maître des requêtes de Pontcarré étant entrés en ce

(1) Voir *Reg. d'aud.*, 20 janvier.

moment, dirent qu'ils n'avaient ouï mal parler de la Cour par Loysel. Cependant, deux conseillers, Geoffroy de Malvin et Gabriel Tarneau, furent sur-le-champ commis pour aller saluer de la part de la Cour « les président et conseillers de » la Cour de Paris, servant en ladite Chambre, et leur décla- » rer que tout ainsi qu'ils ont dit venir en bonne paix et » union avec cette compagnie pour le service du Roy, qu'elle » désire faire le semblable avec eux, et en passant leur faire » un mot de remontrance du dit Loyseau » [1].

Le lundi 29 janvier, les conseillers Malvin et Tarneau se présentaient devant la Chambre de Justice, qui les fit asseoir immédiatement au-dessous et à côté de son doyen, Me Fleury, et Malvin portant la parole, dit : « Que le Parlement les avait » délégués pour saluer la Chambre de sa part et lui témoi- » gner le singulier plaisir et contentement qu'elle a eu de » savoir la charge que le Roy leur a baillée en ce pays ; que » le Parlement était loin de se préoccuper d'une diminution » de son autorité; qu'il était heureux d'avoir des hommes » de tel mérite *laborum et periculorum socios;* que ses » actions depuis vingt-deux ans avaient témoigné de son atta- » chement à ses devoirs; que s'il n'avait pu mettre la der- » nière main à son entreprise, c'estoit plustôt faute de » moyen que de bonne volonté; qu'il offrait son aide à la » Chambre et désirait vivre en bonne intelligence avec » elle. »

Le président Séguier lui répondit sur-le-champ : « Que la » Cour était heureuse de ce témoignage; qu'elle n'avait rien » tant désiré que la concorde et la bonne intelligence avec » le Parlement composé de tant de gens d'honneur, crai- » gnant et aimant Dieu, très capables et suffisants en leurs » charges.... — que chacun de la Cour avait dû obéir au

[1] Voir *Reg. secr.*, janvier 1582.

» commandement du Roy, malgré le regrest de quitter leurs » maisons.....; qu'ils voulaient vivre en union et suivre la » loi de l'honneur qui se devait singulièrement remarquer » de gens qui fesaient profession de la justice, de laquelle » loi d'honneur, toute cette compagnie, par tous moyens à » elle possible, se rendrait toujours très soigneuse à l'égard » du Parlement » (1).

Pas un mot de Loysel ni de sa mercuriale; cependant, Malvin rendant compte au Parlement de la mission qu'il en avait reçue, ainsi que son collègue Tarneau, ajouta : « Qu'en » passant, il leur avait touché de ce qui avait été dit par » l'avocat Loiseau; finalement, que le président Séguier leur » avair répondu fort bas entr'autres choses que le Roy les » avait envoyés par de ça contre leur gré et volonté, et qu'ils » étaient personnages qui avaient des moyens pour se nourrir » sans avoir telles commissions, lesquelles ils n'avaient affec- » tées; que toutefois ils étaient au commandement de cette » compagnie, et leur avaient protesté qu'ils ne feraient chose » qui ne fust au contentement d'icelle » (2).

L'incident n'eut pas d'autre suite, et la Chambre n'avait pas attendu la visite du Parlement pour se mettre vivement à l'œuvre. Ce n'était pas mince besogne que de s'organiser au milieu d'éléments tout nouveaux. Dès le 29 au matin, Loysel, pour le procureur général Pithou, lui faisait entendre qu'ils avaient communiqué avec les gens du Roi au Parlement de Bordeaux : 1° au sujet des procès criminels dont les dossiers remis au greffe par les conseillers au Parlement qui en avaient été chargés, se trouvaient manquer des principales pièces, ce qui arrêtait l'expédition des prisonniers; — 2° au sujet des huissiers du Parlement qui s'étaient présentés

(1) Voir *Reg. cons.*, 29 janvier.
(2) Voir *Reg. secr.*, 29 janvier.

pour faire le service près la Chambre et en avaient été détournés; — 3° enfin au sujet du règlement particulier et provisionnel d'attributions fait par le Roi entre la Chambre et le Parlement; — que sur le premier point, on avait promis d'y pourvoir; que sur le deuxième, les huissiers devaient, dit-on, avant tout recevoir provision à cet effet, et précéder ceux envoyés par le Roi; que sur le troisième, il y avait difficulté, notamment sur ce qu'il était dit dans le règlement que la Chambre serait juge de sa compétence.

La Chambre arrêta immédiatement qu'elle gratifierait les huissiers du Parlement de tel rang, qu'ils auraient occasion de s'en contenter. Statuant en même temps sur d'autres remontrances du procureur général, touchant une requête des procureurs de la sénéchaussée de Guyenne, à l'effet d'être reçus à postuler devant la Chambre malgré l'opposition des procureurs au Parlement, elle décida que, quant à présent, ces derniers seraient seuls admis à postuler devant elle. — Ceux-ci avaient soulevé une bien autre difficulté relativement à la diversité des styles et formes de procéder en usage devant les Parlements de Paris et de Bordeaux. La Cour commit les conseillers Fleury, Angenoust et de Montholon pour ouïr à cet égard les syndics et les plus anciens des procureurs, et en faire rapport. — Le lendemain, elle réglait le rôle des affaires à plaider; nommait pour la recette des amendes futures Mᵉ Etienne Gault, procureur au Parlement, à charge d'avancer 300 écus; lui mandait d'en donner 20 au prieur du couvent des Jacobins; arrêtait enfin que son président porterait à l'audience sa robe rouge avec chaperon fourré seulement, sans manteau, ainsi qu'il est d'usage aux grands jours du Parlement de Paris [1]. Elle eut plus tard à régler d'autres parties de son service : nous renvoyons ces détails au livre

[1] Voir *Reg. cons.*, 30 janvier.

quatrième de ce travail, où l'organisation intérieure de la Chambre est particulièrement traitée.

Le même jour, la cour députa vers le Roi de Navarre, en ce moment à Cadillac, deux conseillers, Angenoust et de Montholon, pour lui faire entendre les raisons qui l'avaient décidée à tenir sa première *séance* à Bordeaux. Nous les avons déjà fait connaître; mais il ne paraît pas que Henri de Bourbon, qui savait bien depuis la démarche de de Thou, les eût guères agréées, ainsi qu'il ressort d'une lettre qu'il adressait de Casteljaloux, le 2 février, à la Chambre, à qui elle ne parvint que le 6. Elle était ainsi conçue :

« Messieurs, je vous fis entendre par le sieur de Thou, l'un de vos » collègues, comme je désirais que vous allassiez faire vos premières » séances à Libourne, et pour ce qu'il m'a semblé que c'est chose très » nécessaire pour l'administration de la justice que vous y alliez, » d'autant mesmement qu'il y en a beaucoup de la religion qui ne » seraient allés poursuivre leurs affaires et procès à Bourdeaux. Je » vous prie, puisque c'est à leur réquisition et poursuites que vous » vous êtes acheminés en ce païs, de vous en aller au dict Libourne. » Autrement, ceux de ladite religion auraient occasion de s'en plain- » dre, et je m'assure que le Roy monseigneur aura très agréable que » vous suiviez en cela mon avis, d'autant qu'il y va de l'intérêt général » de ceux de ladite religion de ce païs, et espérant que ainsi ce sera, » je prirai Dieu, Messieurs, vous avoir en sa saincte garde.

» De Casteljaloux, ce 2me jour de février 1582

» Votre bien affectionné amy,

» HENRY » (1).

Le Parlement, informé sans doute de ces démarches et ne voulant pas montrer moins de courtoisie que la Chambre de Justice envers son royal adversaire, se dépêcha, de son côté,

(1) La suscription de la lettre *(inédite)* portait : « MM. de la court du Parlement de Paris, en la chambre de la justice ordonnée et establie par le Roy monseigneur en Guyenne. »

le 8 février, à lui envoyer le président de Villeneuve et trois conseillers pour le saluer, ainsi que la reine Marguerite qui s'en allait en Cour.

Henri de Bourbon l'avait devancé. Le 9 février, son chancelier, Me Dufaur, sieur de Gratins, se présenta devant le Parlement, après avoir remis au premier président des lettres closes du Roi de Navarre, datées de la veille; il était, en outre, porteur d'une lettre de créance pour la Cour. On le fit asseoir en la Grand'Chambre, près des fenêtres, après un ancien conseiller (1). C'était là un honneur dû non-seulement à l'émissaire royal, mais aussi à l'ancien conseiller au grand conseil et au Parlement de Paris (2). Par ses lettres closes, le Roi de Navarre informait la Cour de ce qu'il allait accompagner la Reine, sa femme, en une partie de son voyage, et peut-être même hors de son gouvernement, la priant de tenir la main à ce que toutes choses fussent même améliorées, si c'était possible.

La lettre de créance permettait sans doute à de Gratins d'être plus explicite, car les compliments du malin Béarnais ne devaient pas être complétement désintéressés. Le Parlement laissait toujours en suspens une vieille affaire qui lui tenait au cœur, celle de la création de deux maîtres jurés de chaque métier, édictée en sa faveur depuis 1580 (3).

De Gratins se présentait le lendemain (10 février) devant la Chambre de Justice, en même temps que les conseillers Angenoust et de Montholon, députés vers le roi de Navarre, y

(1) Il y avait alors 12 conseillers en la Grand'Chambre. Voir *Regist. secrets*, 14 mars.

(2) « Il y avait été élevé, dit de Thou, *Mém.*, p. 153; il avait de » grandes obligations au premier président, qui l'avait protégé dans » l'affaire de la Mercuriale, où l'on avait voulu le mêler. » C'est lui qui avait sollicité l'envoi en Guyenne de commissaires du Parlement de Paris, de préférence à tous autres.

(3) Voir *suprà*, livre II, chap. Ier, p. 385.

faisaient leur rentrée (1), apportant une nouvelle lettre de ce prince, ainsi conçue :

« Messieurs, j'ay entendu par les sieurs Angenoust et de Montholon » les occasions pour lesquelles votre Chambre a été ouverte en la ville » de Bourdeaux, trouvant bon ce que vous en avez faict, pour les » raisons qu'ils m'ont dict, et que vous demeuriez encore en la ville » jusqu'à ce qu'estant arrivé au lieu de Coutras où je m'envoy pré- » sentement, et les sieurs mareschal de Matignon et de Belièvre s'y » estant rendus, comme aussi ung ou deux députés de vostre compa- » gnie que je vous prye d'y envoyer, nous ayons adressé par ensemble » ce qu'il nous semblera ce que vous aurez à faire, comme les dits » sieurs Angenoust et de Montholon vous feront plus amplement » entendre, sur lesquels me remettant, je prierais Dieu, Messieurs, » vous maintenir en sa saincte garde.

» De Cadillac, ce 8me jour de février 1582.

» Votre affectionné amy,

» HENRY » (2).

Les députés prirent ensuite la parole pour dire à la Chambre la bonne affection du roi de Navarre pour la justice, et les raisons pour lesquelles il désirait le changement de siége de la Chambre : ce que venait, en outre, lui assurer le sieur de Gratins, son chancelier. Celui-ci, à son tour, dit qu'il avait été chargé de venir saluer la Cour de la part du Roi de Navarre; qu'il était heureux de cette mission; qu'il connaissait le Parlement dont ils étaient membres pour le plus éminent; qu'il en avait été un des moindres; qu'il devait insister pour le Roi sur ce qu'après un court séjour à Bordeaux, ils s'acheminassent vers Libourne, où leur présence était très nécessaire.

(1) Pour les frais de ce petit voyage à Cadillac, il leur fut plus tard alloué par la Chambre la somme de 6 écus. V. *Reg. cons.*, 27 mars.

(2) Au dos de cette lettre, encore *inédite*, était écrit : « MM. de la court de Parlement tenant la chambre de justice ordonnée et establie par le Roy monseigneur en Guyenne. »

Le président Séguier lui répondit que la Cour était très honorée de sa visite, et après quelques compliments de bienvenue, il ajouta qu'elle ne manquerait pas, après avoir terminé sa session dans Bordeaux, de se transporter à Libourne ou en tout autre lieu que le Roi jugerait plus convenable pour son service.

On donna ensuite lecture de la lettre de créance dont de Gratins était porteur, et qui était ainsi conçue :

« Messieurs, m'estant si fort approché de vous, j'ay bien voulu envoyer le sieur de Gratins, mon chancelier, que vous connaissez pour » avoir esté de votre compagnie, pour vous voir et visiter de ma » part, et vous faire entendre ce que je désirais pour plus grand effet » et fruit de votre voïage par deçà, touchant vos séances, et pour vous » en déduire les raisons et occasions, dont je vous prieray le vouloir » ouire, et nostre Seigneur et Sauveur de vous tenir, Messieurs, en » sa saincte et digne garde.

» De Cadillac, ce 8me de febvrier 1582.

» Votre meilleur et affectionné amy,

» HENRY » (1).

Malgré les bonnes dispositions manifestées par le Parlement envers la Chambre de Justice, les conflits entre eux ne pouvaient manquer de s'élever bientôt. Leurs attributions respectives devaient surtout en être l'occasion la plus naturelle, d'autant que la matière était, il faut le reconnaître, des plus délicates, même pour des légistes exercés et de bonne foi. Aussi ne s'étonna-t-on pas de voir le procureur général Pithou et l'avocat du Roi Loysel, venir le 15 février exposer à la Chambre que les gens du Roi au Parlement de Bordeaux, avec qui ils avaient communiqué, comme on l'a vu ci-dessus, au sujet du règlement provisionnel édicté pour

(1) Au dos : « Messieurs les gens tenant la court du Parlement de Paris en la Chambre de justice establie en Guyenne. »



elle par le Roi, leur avait depuis fait entendre : que le Parlement n'était pas disposé à le suivre; qu'il y avait un précédent règlement fait entre le Parlement et la Chambre tripartie ([1]), à laquelle la présente Chambre aurait été, dit-on, substituée; que ce règlement différait du nouveau en plusieurs points, notamment au sujet des renvois; qu'au surplus les lettres du Roi n'étaient pas adressées au Parlement, et que, le fussent-elles, il ne s'y arrêterait pas et demanderait à être ouï, suivant l'article 15 de la conférence de Fleix.

Loysel et Pithou ajoutèrent que la Chambre voyait par là que la chose pourrait tourner en longueur, au grand dommage des sujets du Roi de ce ressort, desquels plusieurs pourraient se pourvoir devant la Chambre si le nouveau règlement était suivi : ce qu'ils ne pouvaient faire sous l'empire du règlement antérieur. Ils requirent, en conséquence, que si la Cour trouvait bon de différer la publication du règlement provisionnel, elle en ordonnât tout au moins l'enregistrement. — Ce que la Chambre fit sur-le-champ. Sa lecture à l'audience ne fut ordonnée que quelques jours plus tard, le 20 février, et le lendemain, elle fut faite sur de nouvelles réquisitions de Loysel, qui, après avoir rappelé ce qui avait été arrêté dans la conférence de Fleix, au sujet d'un règlement général, demanda que le règlement particulier et provisionnel qu'avait fait le roi pour la Chambre de Justice de Guyenne fût publié, enregistré, imprimé et communiqué sans délai ([2]).

Le texte inédit de ce règlement mérite d'être connu. Il était accompagné de lettres patentes de Henri III, en date du 4 décembre 1581, portant qu'on eût à le garder et faire garder. Le voici avec son titre :

([1]) Voir, au sujet de ce règlement, *suprà,* livre I, chap. II, p. 369.

([2]) Voir *Reg. d'aud.*, 21 février. — Le Parlement n'en continua pas moins à appliquer l'ancien règlement de la chambre tripartie. Voir *Reg. d'aud.,* 14 mars.

« Règlement particulier et provisionnel pour la Chambre de Justice » en pays et duché de Guyenne, jusques à ce que le Roi, ouys sur ce » aucuns présidens et conseillers de son Parlement ès Chambres esta- » blies par l'édit de pacification, en puisse faire ung définitif, suivant » le xve article de la conférence de Fleix :

» La dicte Chambre s'intitulera la Cour de Justice establie par le Roy » en ses pays et duché de Guyenne, suivant les édits, et congnoistra » et jugera en souveraint et dernier ressort privativement à tous au- » tres, mesme à la Chambre tri-partie, naguères establie à Bourdeaux » (laquelle sa Majesté veut et entend cesser pendant la séance et séjour » de la dicte Chambre de Justice au dit pays et duché), de tous procès » et différends meus et à mouvoir de quelque nature et qualité qu'ils » puissent estre et en toutes les matières, tant civiles que criminelles, » soit procès par escript ou appellations verbales, lesquels procès » ceulx de la religion prétendue réformée et autres qui ont suivy » leur party, seront parties principales ou garends, et y demandant » ou défendant, et ce si bon semble aux dites parties, si l'une d'icelles » le requiert avant contestation en cause, etc., etc.

» Tous procès criminels ès quels ceulx de la religion prétendue » réformée seront parties, tant en demandant qu'en défendant, pour- » ront estre instruits par la dicte Chambre de Justice contre tous ceulx » qui se trouveront chargés et complices des mesmes crymes, sans » aucune distinction de religion, et sans diviser aucunement la con- » nexité des faits commis et procédans.

» Après que ceulx de la dicte religion prétendue réformée ou autres » ayant suyvy leur party, auront présenté leur requête à la dicte » Chambre de Justice pour évoquer aucuns procès pendans en court » de Parlement ou ailleurs, avec attestation qu'ils sont de la qualité » de l'édit, icelle Chambre de Justice procédera au jugement de la » rétention ou révision de la cause, sans attendre le jugement des » dictes court de Parlement ou autres, ès quelles les dits de la qualité » de l'édit auraient aussi proposé leurs fins de retenue ou de » renvoy.

» Aucun, de quelque qualité qu'il soit, ne sera reçu à récuser la » dicte Chambre de Justice en corps et en général, soit en matière » civile ou criminelle; et pour le regard des présidents et conseillers » en particulier, pourront estre récusés pour cause légitime, confor- » mément aux ordonnances, pourvu toutefois, et non autrement, que » du dict corps et compagnie, outre les récusés, demeure nombre

» suffisant pour juger les causes de récusation, ensemble le procès » principal, sans que la dicte Chambre ayt égard ny s'arreste à ce que » sera proposé au contraire, puis passera outre, et à cette fin, en tant » que de besoing est ou sera, le Roy l'a autorisée et l'autorise.

» Pour le regard des propositions d'erreur, si les parties ne s'accor- » dent en nombre des juges, pour juger ces prétendues erreurs dans » la dicte Chambre de Justice, icelle Chambre pourra ordonner que » les dictes parties se pourvoiront par devers Sa Majesté pour les » régler comme elle verra estre à faire.

» Et quant aux erreurs qui pourraient être cy-après proposées » contre les arrêts de la dicte Chambre, ils seront jugés en la Cham- » bre de l'édit establie en la court du Parlement de Paris, suivant » autre règlement particulier faict pour la dicte Chambre de l'édit.

» Henry.

» Faict à Paris, le 4 décembre 1581 » (1).

Plus d'une des prescriptions de ce règlement est de nature à appeler les réflexions des juristes. Rarement, en effet, questions de compétence furent plus soigneusement résolues. Mais on comprend que le pouvoir souverain du Parlement y vît de graves atteintes à ses prérogatives. La Chambre était juge définitif de sa compétence: la présence au procès, civil ou criminel, d'un seul réformé entraînait les autres parties devant la juridiction exceptionnelle; l'application du principe de la connexité était absolue, etc., etc. — Certes, il y avait là plus d'une anomalie que les circonstances peuvent seules expliquer.

Au surplus, la résistance du Parlement n'est pas la seule que rencontrât la Chambre de Justice. Les sénéchaux, juges, jurats, greffiers, sergents et huissiers du ressort, n'avaient presque tous tenu aucun compte des injonctions de son arrêt solennel du 26 janvier, qui avait été cependant envoyé dans tous les siéges. Le délai de quinzaine fixé pour sa publication

(1) Voir *Reg. cons.*, 15 février.

et pour l'apport des pièces et des informations concernant les cas de la compétence de la Chambre, était expiré sans qu'il fût rien parvenu. L'expédition des affaires et des prisonniers en souffrait. — Loysel vint, le 16 février, le déclarer à l'audience. Après avoir rappelé ce que trois semaines avant, à l'ouverture de la Chambre, il avait été ordonné sur ses réquisitions, il signala que, sur les quinze ou seize sénéchaussées du ressort, deux seulement, celles de Bazas et de Saint-Sever, avaient envoyé l'acte de publication de l'arrêt de la Chambre et des lettres patentes du Roi, ce qui semblait « tourner au mépris de l'autorité du Roi et de la Chambre...»; qu'il y avait surtout lieu de se plaindre des officiers de la sénéchaussée de Guyenne et de la mairie de Bordeaux, qui avaient cependant l'exemple de ce qu'ils devaient à cette Compagnie dans l'honneur qu'elle avait reçu de la part de « Messieurs du Parlement, qui sont leurs supérieurs. » Il ajouta que, dans tous les cas, les juges du ressort avaient pu voir comme tout ce peuple était affamé et altéré de justice, « courant après cette Cour comme les ouailles font après leur » berger, nous connaissant comme bergers et pasteurs des » peuples; » que c'était donc avec regret qu'il voyait « ces » officiers abandonner le berger et le troupeau, » ne pas venir entendre les commandements de la Cour et ne pas envoyer ce qui leur avait été enjoint d'envoyer. – Il requit, en conséquence, défaut contre eux, sauf ceux de Bazas et de Saint-Sever, et pour le profit, qu'il leur fût de nouveau enjoint d'avoir à envoyer devers la Cour un ou deux des officiers de chacun des dits siéges : ceux de la sénéchaussée de Guyenne et mairie de Bordeaux, sous trois jours, les autres dans huitaine, tant pour entendre les ordonnances de la Cour que pour répondre aux conclusions que le procureur général entendait prendre contre eux. — « La Cour pourvoira sur les conclusions du procureur général du Roi », ajoute le



Registre [1]. On verra plus loin les mêmes réquisitions suivies d'un arrêt aussi peu obéi. On comprend qu'il en coûtât à la Chambre de sévir tout d'abord contre des juges, d'autant mieux qu'elle pouvait espérer de voir le temps adoucir des irritations trop faciles à comprendre.

Il est même à remarquer que c'est le plus près d'elle que le mauvais vouloir était le plus prononcé. La sénéchaussée de Guyenne, si formellement dénoncée par Loysel dans cette circonstance, s'était signalée, dès le commencement de la session, de telle sorte que, le 5 février, la Chambre avait dû arrêter que si quelque commission avait été donnée au sénéchal de Guyenne ou à son lieutenant, à l'effet de contraindre tous juges ou greffiers du ressort de délivrer les informations ci-devant faites et toutes autres procédures, elle lui fût retirée sur-le-champ.— La sénéchaussée de Guyenne, comme la mairie de Bordeaux, sauf le maire, obéissait un peu trop aux rancunes du Parlement.

Et cependant était-ce bien le cas de récriminer quand, par une trop longue négligence, pour ne rien dire de plus, l'impunité, surtout celle des grands et des forts, était à l'ordre dans le ressort; que les arrêts de la justice restaient sans exécution, et qu'il n'y avait plus de sécurité que pour le crime. — Aussi est-ce là-dessus que tout d'abord s'était portée l'attention de la Chambre. Dès le 30 janvier, elle condamne en même temps un procureur qui négligeait la poursuite d'une affaire, et François de Ségur, sieur de Saint-Aulaye, qui avait empêché l'exécution d'arrêts du Parlement. Le 16 février, elle défend aux maire et consuls de Périgueux de mettre empêchement aux huissiers exécutant mandats de justice. Le 20, elle ordonne aux sénéchaux du Périgord et du Limousin de mettre à exécution une sentence rendue

[1] Voir *Reg. d'aud.*, 16 février.

contre un nommé Paul Drudy, accusé de massacre et de vol. Le lendemain, elle enjoint d'une manière générale aux huissiers et sergents du ressort d'exécuter ses arrêts en toute diligence, et aux officiers royaux et autres de les aider et assister quant à ce. — Nous pourrions multiplier les preuves de son zèle à cet égard (1).

Mais ce n'était pas tout que d'ordonner, quelque énergique que fût l'appui que le maréchal de Matignon voulait bien donner à la Chambre. Il fallait encore imposer par des exécutions exemplaires à tous ces vagabonds déguisés en soldats, à tous ces gentilshommes pillards, qualifiés de capitaines, qui faisaient la terreur des gens paisibles. C'était comme un reste des mauvaises mœurs féodales se conservant à la faveur des troubles, et qu'il était urgent de détruire. La Chambre avait condamné, le 30 janvier, deux soldats pour excès de violences envers des bourgeois, et le 12 février, deux capitaines, *Géromir* de Puymillan et Pierre Molin, dit *Lauzille*. — Le 17 février, vu le procès fait par les commissaires du Parlement de Bordeaux, à elle renvoyé depuis, contre un soldat de Toulouse, nommé Jean Delaporte, elle le déclare atteint et convaincu des crimes à lui imputés : pour réparation de quoi, elle le condamne à être traîné sur la claie par les carrefours accoutumés de la ville de Bordeaux, puis pendu et étranglé devant la porte Sainte-Catherine, pour, après vingt-quatre heures, son corps être porté aux fourches patibulaires de la ville, et, en outre, à 50 écus d'amende.

Cet arrêt fut exécuté le jour même avec un certain appareil de nature à frapper les esprits. Le *Registre du Conseil* nous a conservé les chiffres des sommes ordonnancées par la

(1) Le 23 février, elle ordonne l'ajournement d'Isabeau de Saint-Hermine et de Jean de Beaucors, sieur de Guilonnille, qui avaient reçu à coups d'arquebuse un huissier chargé d'exécuter certain arrêt contre eux.



Chambre en faveur des diverses personnes qui concoururent à cette exécution; savoir : au religieux Jacobin, qui avait exhorté le patient, 30 sols tournois; à Chesneau, maître des hautes-œuvres de la ville de Bordeaux, deux écus et demi, dont un écu deux tiers pour l'exécution, et 50 sols pour fourniture de la potence; à Dourde de Linas, capitaine du guet, un écu deux tiers pour son assistance avec ses archers; aux deux trompettes de la ville, Guillin et Mavit, 40 sols; enfin au clerc du greffe et aux huissiers de la Cour qui avaient assisté à l'exécution, un écu deux tiers.

Le zèle de la Chambre ne se ralentit pas après cette éclatante manifestation de sa justice. Sans perdre de temps, elle décréta de prise de corps plusieurs chefs des bandes pillardes, quelques-uns de ces terribles capitaines qui bravaient depuis trop longtemps la justice impuissante du Parlement, tels que Joseph Lidon, dit *le capitaine Saint-Léger;* Jean de Saint-Lary, dit *le capitaine Saint-Lary;* Guilhem Imbert, dit *le capitaine Guilloteau,* et plusieurs autres (1). Elle ne craignit pas, — et ce fut là son plus grand mérite aux yeux des populations affligées de l'impunité dont jouissaient les nobles depuis plus de trente ans, — de mettre en accusation de très hauts et puissants seigneurs, Jean de Rostaing, par exemple, dont le procès l'occupa beaucoup et fut le plus important de tous ceux qu'elle jugea en Guyenne, ainsi qu'on le verra plus tard (2).

Ces graves préoccupations n'absorbaient pas, néanmoins, aussi complètement qu'on pourrait le croire, les commissaires parisiens. Vers la fin de février, de Thou nous apprend (voir ses *Mémoires,* p. 157), — et les *Registres* confirment son dire, — qu'ils interrompirent leur séance

(1) Voir *infrà,* livre IV, chap. III.
(2) Voir *infrà,* chapitre III du présent livre, p. 478.



pendant quelques jours ([1]), et que quelques-uns d'entre eux en profitèrent pour visiter le pays de Médoc. Ce furent notamment de Thou, puis Thumery, qui domptait une fièvre quarte dont il était travaillé, en montant souvent à cheval, et enfin les deux amis inséparables, Loysel et Pithou. Le captal de Foix-Candale, qu'ils avaient souvent visité au château de Puypaulin, leur avait donné des lettres de recommandation. Nous sortirions trop de notre sujet si nous les suivions dans leur pittoresque excursion au pays de Buch, à La Teste, à Certes([2]), à Castelneau, à Beychevelle, à Lesparre, à Soulac ([3]), à Cordouan, à Royan, à Talmon, à Blaye et à Bourdeilles, d'où ils revinrent à Bordeaux, appelés par la multiplicité des affaires, surtout des affaires criminelles, qui réclamaient plus spécialement leur attention.

CHAPITRE II.

Nombreux prisonniers. — Informations. — Affaires de Tonneins, Limoges, Périgueux, Sarlat, Monségur, Pons... — Service divin. — Usurpations des bénéfices. — Attribution spéciale de juridiction. — Lettres du roi de Navarre. — Pâques.

Les conseillers Coqueley et de Thou ne pouvant, à cause de leur qualité de conseillers clercs, assister aux jugements

([1]) A l'occasion des fêtes du carnaval : le jour des *Cendres* tomba, en 1582, au 28 février.

([2]) Le captal leur fit servir en ce lieu, sur le rivage même du bassin d'Arcachon, un dîner où ils purent savourer les fameuses huîtres chantées par Ausone, et dont de Thou dit « qu'on croit respirer la violette en les mangeant. » — Il y a là plus d'une observation piquante digne de figurer dans les annales de notre vieille Guyenne.

([3]) « Soulac, dit de Thou, connu par la chapelle dédiée à la Sainte-» Vierge et par le port du Verdun qui est fort commode. » *Quantum mutatus ab illo!* V. divers arrêts sur Notre-Dame de Soulac et son prieuré, aux *Arch. départem.*, B, 1 *bis* (1466-68), et dans les *Archiv. historiq.*, t. IV, p. 161, etc.

criminels, avaient été spécialement chargés de faire les informations. Grâce à leur activité, dès le commencement du mois de mars, un grand nombre de procès criminels étaient en état d'être jugés. Le 13 mars, les gens du Roi vinrent en la Chambre du conseil représenter à la Cour qu'il y avait la plus grande urgence à expédier la foule des prisonniers dont les procès étaient déjà instruits; qu'il fallait vider les prisons pour faire place à d'autres qu'il importait de rechercher. — Puis, passant à d'autres sujets urgents, ils représentèrent que le premier article de l'édit de pacification pour l'exécution duquel la Cour avait été spécialement envoyée, portait le rétablissement du *service divin,* si « méprisé » dans ce ressort, ainsi qu'elle avait pu le voir par certaines causes portées devant elle; qu'il fallait donc y pourvoir; qu'à cet effet, on devait commencer des instructions, enjoindre aux officiers royaux de se conformer au quarante-huitième article de l'ordonnance de Blois, qui ordonnait de dénoncer ceux qui avaient usurpé des bénéfices, non-seulement par violence, mais même sous les apparences d'un titre. — Loysel et Pithou, qui devaient, par la suite, apporter à cet égard un zèle énergique, insistèrent d'autant plus fortement dans cette circonstance qu'ils étaient avertis « qu'une grande partie des bénéfices et cures de ce ressort » étaient occupés par des intrus, sans être pour cela desservis; qu'on continuait de rechef à exiger des sujets du Roi beaucoup d'impositions « qui sont choses qui tournent à diminution » de Sa Majesté, et qui ont pris racine par la licence des » troubles passés. »

Les gens du roi poursuivirent ensuite leurs remontrances relativement : 1° aux contumax et aux non-comparants, qui s'excusaient, surtout ceux de la religion prétendue réformée, de ne se rendre à Bordeaux, en alléguant qu'ils n'y avaient accès, et que c'était lieu suspect, prétexte qu'il fallait leur

ôter (1); — 2° aux requêtes présentées à la Cour pour être autorisé à faire signifier les exploits ailleurs qu'aux lieux où les parties assignées avaient leur domicile, sous prétexte que les sergents n'avaient accès en certaines villes, telles que Monségur, Bazas, Périgueux et autres : ce qui leur semblait encore tourner à la diminution de l'autorité du Roi.

Partant, ils requirent qu'il plût à la Cour de vaquer incessamment à l'expédition des procès criminels, puis adjuger le défaut qu'ils avaient requis le 16 février précédent contre les officiers du ressort qui n'avaient pas obéi à l'arrêt du 26 janvier; les condamner en conséquence à envoyer notamment les informations et procès-verbaux qu'ils avaient déjà expédiés au procureur général au Parlement de Bordeaux, relativement aux usurpations des bénéfices; leur enjoindre d'envoyer l'un d'eux, de chacune des sénéchaussées, pour rendre raison à la Cour en ce qui concernait leur mission dans leur district, etc., etc.

La Cour ordonna que le procureur général donnerait ses remontrances par écrit : ce qu'il fit à l'instant. Mais ce ne fut que le 20 mars, sur de nouvelles réquisitions de Loysel, suppliant la Cour de « vaquer le reste de ce carême, sans » intermission, au jugement des procès des prisonniers, » qu'elle arrêta qu'il serait procédé, toutes choses cessantes, au jugement de ces procès. C'était là une bonne résolution, et bien sincère sans doute; mais il ne paraît pas qu'il fut facile de s'y tenir, à cause des importunités des parties (2) ayant procès civils, qui avaient bien quelque droit aussi à

(1) Ainsi, le lieutenant au siége de Castelmoron, André Le Mellen, accusé de divers excès, s'excusant de ne comparoir à Bordeaux « parce qu'il n'y avait sûr accès pour lui, » la Cour, sur les réquisitions de Loysel, ordonna qu'il serait pris au corps et conduit dans les prisons de Bordeaux.

(2) Voir nouv. réquisit., *Reg. cons.*, 28 mai.

demander prompte justice. — Qu'on juge par là de l'énorme besogne qui incombait à quatorze magistrats !

On a remarqué que certaines villes du ressort, notamment Monségur, Bazas, Périgueux, étaient signalées comme d'un accès difficile pour les officiers de Justice. La sécurité des personnes, catholiques ou réformés, suivant que la ville était au pouvoir des uns ou des autres, y était fort précaire. Les procès portés tous les jours devant la Chambre ne l'avaient que trop prouvé. — Ainsi, une noble dame, Anne Perzeau, femme Rochon, avait actionné devant elle un ancien consul de la ville de Tonneins, Louis Vernier, à raison de la démolition et du pillage d'une maison qu'elle possédait en ce lieu. Les débats de l'affaire avaient révélé des faits bien graves advenus dans cette ville en 1576. Rochon, qui était catholique, avait manqué être massacré entre les bras mêmes du président de Villeneuve et du procureur général Desaigues, qui se trouvaient alors en commission dans le haut pays « pour les syndics des rivières de Garonne. » Après les plaidoiries très animées des avocats, Mes Baisse et Roussannes le vieux, Loysel avait à son tour révélé la cause de ces violences, en rappelant que Rochon, placé sous la protection spéciale d'un arrêt du Parlement, avait reçu en garde, à cause de sa probité bien connue, des reliques précieuses : en haine de quoi on avait détruit sa maison. Sur ses conclusions, la Chambre avait ordonné que les consuls de Tonneins seraient cités à la diligence de Vernier ([1]).

Les catholiques n'étaient pas mieux traités à Pons, en Saintonge, la plupart des habitants et même les officiers de justice y étant réformés. C'est ce que Loysel reconnut dans des

([1]) Voir *Reg. d'aud.*, 15 février. Il y a là, dans l'analyse des plaidoiries, des détails curieux à consulter. — Il fut encore question de cette affaire, reprise avec les consuls de Tonneins, à l'audience du 20 mai *(Reg. cons.)*; mais on ne sait ce qu'il en advint.

réquisitions qu'il dut prendre au sujet d'un assassinat commis en cette ville. Sur ces conclusions, la Chambre, tout en ordonnant d'informer contre les coupables, crut devoir enjoindre à tous les habitants de Pons de vivre en union et amitié, d'oublier les offenses passées, et de se soumettre à l'édit de pacification; puis, aux officiers de Saintes d'aller faire leurs charges, et de maintenir le peuple dans l'obéissance aux édits du Roi (1).

A Limoges, au contraire, c'était les catholiques qui dominaient, ainsi du reste qu'à Périgueux et à Sarlat (2). — Certain capitaine Raymon, au service des consuls de cette ville, avait ordonné à un docteur en médecine, nommé Antoine Monneron, suspect d'hérésie sans doute, de sortir de la ville, accompagnant son ordre de menaces terribles. Monneron présenta requête à la Chambre de Justice, à l'effet de pouvoir, suivant l'édit de pacification, rentrer et demeurer à Limoges.

La Cour, au rapport du conseiller Scarron, ordonna que Monneron rentrerait dans cette ville; en outre, elle lui permit d'informer des intimidations et des menaces qui lui avaient été adressées, et en attendant, elle le mit « en la protection » et sauvegarde du Roi et de la Cour » (3).

Il s'était passé à Monségur de plus graves désordres. Cette ville était depuis longtemps au pouvoir des réformés. Elle était même occupée au nom du Roi de Navarre par la compagnie du capitaine Conte. Les catholiques avaient là le rôle de persécutés et de victimes, et c'était un nommé Milon qui y jouait celui de persécuteur, grâce à la connivence ou à la faiblesse des consuls de la ville. L'installation de la Chambre

(1) Voir *Reg. d'aud.*, 8 mars. — Voir encore, au aujet de la prise de Mont-de-Marsan, *Reg. d'aud.*, 16 février au matin.

(2) Voir, à cet égard, la requête de Bertrand Dauriac, sieur de Chaveroche, au *Reg. d'aud.*, 14 mars.

(3) Voir *Reg. cons.*, 17 mars.

de Justice releva le courage de quelques-uns des opprimés, notamment de Jean Ducasse, de Madeleine Dast et d'autres habitants catholiques, qui dénoncèrent à cette Cour Antoine de Lamaison, naguère consul de la ville. Le procureur général Pithou se joignit à leur poursuite, et Lamaison fut conduit dans les prisons de Bordeaux, où une information criminelle fut aussitôt commencée contre lui. La Chambre n'ignorait pas cependant la protection dont le roi de Navarre couvrait les actes de ses agents à Monségur; mais elle avait trop le sentiment de ses devoirs pour s'arrêter devant de telles considérations. Le 23 février, avant de procéder au jugement définitif, elle enjoignit de rechef aux plaignants et au procureur général d'avoir à terminer, dans le délai d'un mois, l'instruction du procès, et en attendant, elle élargit Lamaison « par la ville de Bordeaux, » à charge de bailler caution de se représenter aux ordres de la justice. Puis, profitant de la circonstance pour rappeler au respect des édits, faisant droit, au surplus, aux conclusions du procureur général, la Cour enjoignit aux consuls, capitaines et autres manants et habitants de Monségur, de garder et observer inviolablement les édits et ordonnances du Roi, notamment le dernier édit de pacification, et les articles de Nérac et de Fleix; leur fit inhibition et défense d'empêcher que l'exercice de la *religion catholique* fût rétabli à Monségur, et que les catholiques pussent librement et en toute sécurité, avec leur famille, demeurer en cette ville, y entrer et en sortir à leur gré; et aussi de faire aucune cotisation ni de lever directement ou indirectement des deniers contre les édits et ordonnances du Roi; de loger des soldats chez les catholiques et de *permettre la démolition des édifices de la ville,* leur enjoignant de pourvoir à leurs réparations et à ce que telles contraventions aux édits de pacification ne se commissent par la ville. Elle enjoignit aussi expressément aux consuls, capitaines et gou-



verneur d'appeler et recevoir les catholiques, indifféremment avec les autres habitants, aux fonctions de magistrats et aux assemblées de ville; elle fit même inhibition de méfaire et médire, permettre d'être méfait et médit des catholiques, en quelque façon que ce fût, sous peine d'amende arbitraire et de punition corporelle. Enfin, pour l'exécution de cet arrêt, la Cour enjoignit à Lamaison de le faire signifier aux consuls, gouverneur, capitaines et autres officiers de la ville, de l'y faire publier à jours de plaids et à cri public : ce dont la Cour devrait être « certifiée » sous quinzaine à peine d'amende.

C'était pour les catholiques de Monségur une réparation plus éclatante qu'efficace. Que pouvaient, en effet, ces injonctions contre la force brutale? Quelques jours après, intervint un arrêt qui relaxait Antoine de Lamaison, faute de charges suffisantes. Un cri d'indignation s'éleva aussitôt au milieu des catholiques de Monségur. Le substitut du procureur général en cette ville, Me Dubois lui-même, ne craignit pas de s'en faire l'organe, jusqu'à écrire au procureur général que de Lamaison avait été favorablement traité par la Cour. Plus que personne, il avait eu à souffrir des violences des meneurs; mais en revanche il s'était employé contre eux avec plus d'ardeur que ne comportaient peut-être les devoirs de sa charge. — Aussi, Pierre Pithou et Loysel ne crurent pas devoir laisser impunie la conduite de leur subordonné. Ils le mandèrent sur-le-champ à Bordeaux et le traduisirent devant la Cour, en chambre du conseil, où Loysel exposa les faits, rappela ce qui s'était passé lors du procès Lamaison, les démarches de Dubois, les propos peu respectueux qu'il avait tenus contre l'arrêt, et la lettre qu'il avait écrite au procureur général : « choses très malséantes pour un homme » de sa qualité, qui devait penser que cette Cour était une » Cour de Justice et non de faveur. » Il ajouta que si Dubois

était quelque peu excusable de s'irriter contre les réformés de Monségur qui l'avaient maltraité lors des derniers troubles, au point qu'il n'osait y aller exercer sa charge, ce n'était pas une raison de s'oublier jusqu'à blâmer les arrêts de la Cour; qu'il devait au contraire s'efforcer de rétablir la paix dans la ville et de sauvegarder les édits du Roi. Loysel requit en conséquence que Dubois fût admonesté de faire son devoir, et en outre blâmé d'avoir écrit telles lettres et parlé de la Cour et du procureur général de la façon qu'il avait fait.

Dubois donna à son tour quelques explications sur sa conduite; il dit qu'il ne pouvait habiter à Monségur, tant que le nommé Milon y commanderait [1], celui-ci l'ayant déjà pillé et spolié de tous ses meubles : ce dont il y avait information; qu'il s'en était plaint à Monsieur, frère du Roi, au sieur de Belièvre et au Parlement de Bordeaux ; que néanmoins le procureur général lui avait mandé de demeurer à Monségur, à quoi il avait répondu qu'il aimait mieux renoncer à sa charge, d'autant que Milon continuait à le menacer de ses violences.

Sur quoi le président Séguier, après avoir été au conseil, admonesta Dubois de parler à l'avenir plus respectueusement de la Cour et de ses arrêts, et lui enjoignit de faire les devoirs de sa charge, ainsi que de tenir la main à l'exécution des édits de pacification [2]. — Cet incident nous semble empreint de la couleur de l'époque, en même temps qu'il montre la nature de l'action exercée par la Chambre de Justice. Certes, elle avait beaucoup à faire pour rétablir l'ordre et la paix au milieu d'éléments si divergents.

[1] Il y avait également à Monségur un autre capitaine nommé Daulche, qualifié « *l'un des plus grands guerriers* » du pays, et ce, dans un procès fait à sa veuve par des gens qu'il avait rançonnés. Voir ce procès *infrà*, livre IV, chap. III, § 8.

[2] Voir *Reg. cons.*, 23 mars.

On a remarqué l'attention particulière qu'elle avait tou d'abord donnée au rétablissement du service divin et à l répression des usurpations des bénéfices et des cures. Le étranges désordres qui régnaient à cet égard dans le res sort lui étaient tous les jours signalés par les procès porté devant elle. — L'un d'eux mérite d'être connu : Trois habi tants de la paroisse de Sigoulès s'étaient pourvus contre u appointement du sénéchal de Périgord ou de son lieutenan au siége de Bergerac, rendu au profit d'un soi-disant syndi des habitants de Sigoulès. Loysel, tout en signalant dans cett affaire un exemple frappant du misérable état de cette parti de la province, annonça qu'il ne savait à qui s'en prendre du curé, des paroissiens, ou du juge qui avait rendu l justice. Il inclina cependant à penser qu'il y avait bonne raiso de s'en prendre à tous. Le curé en effet était, disait-il inexcusable de ne pas faire le service divin dans la paroisse n'y eût-il que trois ou quatre catholiques, et de n'y pas réside et administrer les sacrements. Ce curé, ajoutait Loysel n'est à vrai dire qu'un fermier qui trouve plus simple e meilleur marché de charger un catholique du service en s paroisse, que de payer ce qu'on veut exiger pour le ministre — Les paroissiens, continuait-il, étaient aussi sans excus de vouloir s'emparer des biens de la cure et *des dîmes* appar tenant à l'église pour *l'entretien de leur ministre*. Ils devaien se contenter d'exercer librement leur religion, selon ce qu était porté par les édits, soit en la plus prochaine ville, soi au chef-lieu du seigneur haut justicier voisin, soit encore e tel lieu où ils feraient bâtir un temple à leurs dépens et où il salarieraient leurs ministres de leur propre argent. — Enfin disait Loysel, le juge était absolument sans excuse, lui qu devait conduire et gouverner les autres, et qui s'était laiss entraîner par leurs passions, au point de « leur donner un *religion à la suisse* », en ordonnant que le divin servic

serait fait selon la volonté du plus grand nombre, et en validant la saisie des revenus de la cure.

Loysel requit sur-le-champ l'ajournement du lieutenant qui avait rendu la sentence, pour répondre aux conclusions qu'il entendait prendre contre lui; et comme il craignait que le fermier n'abusât du nom du curé et que ce ne fût personne supposée (comme il en était beaucoup en ce pays), il requit qu'à la diligence du fermier, le curé fût ajourné à comparoir pour ouïr admonestation et remontrance; qu'au surplus, il fût enjoint à l'évêque de Périgueux de pourvoir tant à ladite cure qu'aux autres de son diocèse, etc., etc.

Sur quoi, la Cour reçut tant l'appel des demandeurs que celui du procureur général; fit mainlevée au curé nommé Grandet et au fermier, des biens saisis à leur préjudice; ordonna au surplus l'ajournement tant du lieutenant particulier de Bergerac que dudit curé Grandet, etc., etc. [1].

La démolition des églises n'appelait pas moins l'attention de la Chambre. Ce n'était partout que ruines de ces vieux édifices élevés par la foi des siècles passés. Les habitants paisibles, qui commençaient à relever la tête, traduisaient devant la Chambre les démolisseurs. L'un de ceux-ci, par exemple, Me Pierre Rousseau, notaire et greffier de Saint Vallier (près Barbezieux), était accusé d'abord d'avoir irrégulièrement perçu des dîmes, ce dont il se justifiait assez bien; puis de s'être servi de pierres provenant de la démolition de l'église et du cimetière du village pour bâtir sa

[1] Voir *Reg. d'aud.*, 7 mars au matin. —Voir encore Loysel, p. 275. — Quelques semaines avant, le Parlement, sous la présidence du premier président Lagebaston, avait eu à juger le procès fait par les maire et jurats de Mont-de-Marsan au prieur de l'église paroissiale de cette ville, qui négligeait le service divin de la paroisse, n'y laissant qu'un vicaire malgré un contrat passé avec lui, en 1570, à raison de 500 livres par an. (Arrêt du 26 janvier 1582. — *Arch. départ.*, B, 339.)

maison, ce dont il se disculpait assez mal. Sur les conclusions de Loysel, la Cour reçut les parties en procès ordinaire et les renvoya devant le sénéchal de Saintes (¹).

Tant de zèle et d'activité ne pouvait manquer d'être remarqué en haut lieu; aussi attribution spéciale de toutes ces questions ne tarda pas à être faite à la Chambre par lettres patentes du Roi, en date du 28 ou 21 mars 1582, portant « *attribution de juridiction à la Cour, privativement à tous* » *autres, des bénéfices et cures qui ne sont desservis, mais* » *occupés par personnes incapables, quelles qu'elles soient,* » *nonobstant qu'ils se disent catholiques.* »

« Pour ce que, disait Henri III, l'une des choses autant nécessaires » et utiles que nulle autre à la tranquillité du pays sous notre obéis- » sance, est de poursuivre sur l'indue occupation et détention que » font aucuns particuliers incapables et autres des bénéfices et droits » ecclésiastiques, considérant que vous estant sur les lieux, confor- » mément avec les autres cas dont vous avez connaissance, vous » pourrez faire un grand fruit :

» Vous attribuons, privativement à tous autres, la connoissance et » jugement des bénéfices et cures qui sont déservies par personnes » incapables qui s'accommodent du revenu et s'approprient les droits » sacrés par nouvelles reconnaissances sur leurs privés noms, de » quelque qualité que soient tels occupateurs et nonobstant qu'ils se » disent catholiques;

» Défense aux autres officiers et Courts d'en connaître.

» A Paris, 28 mars.

» HENRY » (²).

La Chambre, à qui ces lettres patentes furent présentées au conseil le 3 avril, s'empressa d'ordonner qu'elles seraient lues et publiées à l'audience, et sur-le-champ elle fit défense à tous d'usurper les bénéfices, cures ou autres, maisons, justices, censives, terres, dîmes, champarts ou autres droits



(¹) Voir *Reg. d'aud.*, 29 mars au matin.
(²) Voir *Reg. cons.*, 3 avril; *Reg. d'aud.*, 4 avril.

en dépendant; et sous couleur de dévolution ou de patronage, de se mettre en possession des bénéfices, sans une sentence contradictoirement donnée avec un légitime contradicteur. Elle enjoignit aux usurpateurs de délaisser les biens usurpés, et aux officiers royaux d'informer incontinent, sans attendre les plaintes des ecclésiastiques, ainsi que d'envoyer leurs procès-verbaux avec l'état des bénéfices et cures de leur juridiction.

Le lendemain, mercredi 4 avril, les lettres patentes du Roi furent lues en jugement à l'audience, et Loysel ne voulut pas, comme il le dit lui-même, laisser passer cette occasion de louer grandement la sainte indignation du Roi et de féliciter la Cour de la confiance que ce prince mettait en elle. Il rappela que la religion était le fondement des États; que Charles IX n'avait pas été le premier Roi à prendre pour devise : *Pietas et Justitia;* mais que le service de Dieu avait été fort profané pendant les troubles, surtout en cette province : pour quoi les édits de pacification commençaient tous par ordonner le rétablissement du service divin et la reprise de possession de leurs biens par les ecclésiastiques; que cependant les nouvelles lettres patentes n'avaient pas été inutiles, puisque par là le Roi montrait le soin particulier qu'il avait des biens d'Église, suivant le serment de son sacre, et témoignait en même temps de sa confiance envers cette Cour, non seulement au vis-à-vis des réformés, mais aussi des catholiques, qui étaient bien plus coupables sachant la destination de ces biens. Il requit en conséquence, outre la publication des lettres dont il s'agit, qu'il fût fait défense à toute personne de troubler ou violenter les ecclésiastiques; qu'il fût enjoint à ceux qui détenaient des biens d'Église de les restituer; que des informations fussent ordonnées contre les usurpateurs; que les évêques du ressort fussent admonestés, à l'exemple de l'archevêque métropolitain, de résider

en personne dans leurs diocèses, spécialement en ce temps de carême et de Pâques, sous peine de privation des fruits; qu'ils eussent à faire résider les curés à leurs cures, à leur recommander de prêcher de manière à ne pas exciter le peuple à la sédition; que les évêques eussent à faire leurs visites pastorales pour être mieux instruits des usurpations ou du non service des abbayes, prieurés, cures et autres bénéfices; que pareillement les sénéchaux eussent à aviser la Cour de leurs agissements.

Sur quoi, la Cour ordonna, suivant la formule ordinaire, que sur le repli des lettres patentes fût mis qu'elles avaient été lues et enregistrées, et avant faire droit sur le surplus, elle ordonna qu'elle en délibérerait au conseil.

A quelques jours de là, la Chambre fit donc un appel solennel à tous les gens de bonne volonté, en particulier aux évêques et aux prêtres, dont elle réclamait l'aide et l'appui dans l'intérêt d'une œuvre sociale. Bien qu'elle eût déjà montré ses excellentes dispositions à leur égard [1], il ne paraît pas cependant qu'elle en reçut dans cette circonstance, non plus que dans d'autres, tout le secours qu'elle était en droit d'attendre. Si les ecclésiastiques se montrèrent empressés de rentrer dans leurs biens usurpés, ils ne le furent pas autant pour le rétablissement du service divin et l'administration de la parole de Dieu et des sacrements au pauvre peuple. On peut se faire une faible idée de cet état de choses, en se rappelant que nombre d'églises avaient été pillées et à demi

[1] Ainsi elle avait condamné un nommé Jean Cuniac, de l'Agenais, qui se refusait à payer à son curé la dîme accoutumée, à l'acquitter sans retard sous peine du fouet. (*Reg. cons.*, 23 mars.) — Elle avait encore, sur la demande du vicaire général de l'évêque d'Agen et des frères Cassignau, fermiers du prieuré de Buzet, condamné Jacques Bayor, tuteur de ce prieuré et de ses annexes, à faire jouir les frères Cassignau des fruits et revenus de ce bénéfice, suivant le bail à eux fait le 10 mai 1581.



détruites; que presque tous les curés étaient ou en fuite, ou ignorants, ou indignes; que la plupart des bénéfices étaient notamment occupés sans titres ou sous titres supposés, par des gentilshommes ou des gens abusant de cette qualité, même par des réformés, par des femmes, des enfants ou autres incapables, sous le nom de *receveurs de dîmes*. Quelques-uns même servaient à l'entretien des ministres de la religion reformée ([1]). — Voilà bien à quels désordres il fallait pourvoir, et sans contredit les prêtres pouvaient beaucoup pour cette urgente restauration. La Chambre attachait donc surtout un grand intérêt à la résidence des évêques, curés et autres ayants-charge d'âmes, vieille règle canonique aussi souvent enfreinte que recommandée. Elle les provoquait par là à se rapprocher de leurs troupeaux, à leur annoncer l'Évangile et à leur prêcher les mœurs chrétiennes, surtout par leurs exemples. Elle leur signalait particulièrement les besoins des pauvres à l'intention desquels les biens qu'ils possédaient leur avaient été donnés, légués ou « aumônés. » Elle invitait les évêques, en leur rapppelant l'étymologie de leur nom (Επισκωποι), à tenir des conciles et synodes ([2]), à multiplier leurs visites à travers leurs diocèses, afin de tout voir par eux-mêmes. — De pareilles recommandations en disent plus que tous les discours, sur un mal qui pouvait paraître irrémédiable.

Cependant, la fête de Pâques approchait, et la Chambre, fidèle aux usages parlementaires, se préparait à vaquer pendant quinze jours. La veille même de l'ouverture des vacances, le samedi 7 avril, arrivait une lettre du Roi de Navarre, datée du 4 avril 1582, qui fut lue au conseil. En voici le texte :

([1]) Voir Loysel, p. 256 et 268, — et *suprà*, p. 452.
([2]) Il y eut, en cette année 1582, un concile provincial à Bordeaux.

« Messieurs, estant assez persuadé de la bonne volonté et affection » que vous avez à l'exécution de l'Édit de pacification, pour lequel » vous avez esté envoyés par le Roy monseigneur en ce pays de » Guyenne, il m'a semblé estre convenable que, sur la diversité des » opinions que plusieurs peuvent avoir eu de mon voiage et achemi- » nement en ces quartiers, je vous debvois escrire la présente pour » vous dire que, ayant accompagné la Royne, ma femme, jusques au » lieu de Saint-Maxent, la Royne, sa mère, nous a voulu tant honorer » et favoriser, qu'elle s'est penée en son âge et indisposition de s'ap- » procher de nous de deux lieues, et s'est rendue à Lamothe Saint » Éloy, où nous la sommes allé trouver, y aiant demeuré trois jours » et nous estans départis avec une telle démonstrance d'amitié et » bienveillance que nous pouvons désirer les uns des autres, comme » aussi avec une asseurance que la dicte dame Royne m'a aussi » donnée de la bonne volonté et intention du Roy monseigneur à » l'establissement de la paix, et nous faire jouyr du bénéfice d'icelle » en tout ce qui concerne l'exécution de son dict Édit ; qui est cause » que avec son advis j'ay escript aux églises réformées des provinces, » de mémoire de leurs députés, pour leur faire entendre la volonté et » intention du Roy monseigneur et la mienne conforme à la sienne, » laquelle vous est si recommandable, puisque l'establissement de » vostre Chambre est fondée sur icelle, que je ne veux user d'aucune » persuasion en votre endroit pour vous y exciter davantage, mais » bien vous veux-je dire que fesant paroître de cela les effets de » l'autorité de la justice que vous avez en main, comme je me le suis » toujours promis, je ne doubte poinct que nous ne parvenions bientôt » à la fin de ce bon service.

» En quoy, de ma part, je ne m'espagneray même que honques qui » dépendent de moy ; mais les y emploieray aussi volontiers que vous » le scauriez désirer, et que je prie Dieu, Messieurs, vous avoir en sa » sainte et digne garde.

» Daulnay, ce 4e jour d'apvril 1582.

» Vostre bien affectionné amy,

» HENRY » (1).

Par cette lettre, Henri de Bourbon nous révèle lui-même ce que son voyage d'outre-Garonne avait eu de tant soit peu

(1) Au dos : « A MM. les gens de la court de Parlement de Paris tenans la Chambre de la justice establie en Guyenne. »

suspect pour ses contemporains, et les explications embarrassées qu'il croit devoir donner à une Cour dont il connaît les bonnes dispositions pour lui, rapprochées de la lettre qu'il avait écrite au Parlement, lors de son départ, ne sont pas de nature à dissiper ce mystère.

A la même audience, ainsi qu'elle le faisait déjà depuis quelques jours, en vue de la solennité prochaine, et aussi pour vider les prisons encombrées, la Chambre, suivant sans doute un pieux usage de la compagnie dont elle était une émanation, prononça l'élargissement, « *par la vénérance de la fête,* » de nombreux prisonniers, notamment de Jean de Saint-Larry, de François de Bruzac, sieur de Rouillac, à charge de bailler caution, de ne parler aux témoins, et de se représenter le lendemain de Quasimodo ([1]). Nous la verrons agir de même à l'occasion de la Pentecôte. — Dès la veille, afin de préparer cette œuvre de clémence, elle avait commis en Chambre du conseil deux de ses membres, les conseillers de Thumery et Dupuy, pour aller visiter les prisonniers détenus tant à la conciergerie du Palais de l'Ombrière qu'à la maison de ville et à la geôlerie de Guyenne. Loysel, pour le procureur général, avait formellement requis cette visite, par la raison qu'il y avait urgence d'aviser à expédier par provision quelques affaires de prisonniers, surtout de ceux qui étaient retenus pour peu de chose, « *afin qu'ils fissent leurs Pâques en quelque liberté.* » Il avait rappelé, à cette occasion, l'ancien usage des Cours souveraines de se transporter dans les prisons pour y entendre, de la bouche même des prisonniers le traitement qu'ils y recevaient. Il pensait que c'était le cas d'en agir ainsi, en commettant deux conseillers qui feraient procès-verbal de leur visite, pour, sur leur rapport à la Cour, « y être prononcé dès le lende-

([1]) Voir *Reg. cons.*, 7 avril; *Reg. d'aud.*, 6 et 7 avril.

main, » si faire se pouvait; audience serait alors donnée dans l'après-dînée aux prisonniers, à qui il serait fait droit sur-le-champ ([1]). — Ainsi fut-il fait le 7 avril à l'audience de relevée.

La Chambre pouvait dès lors prendre quelques jours de repos, plus rassurée sur l'état des malheureux dont le sort était entre ses mains, et dont la misère était telle que Pithou et Loysel n'avaient pas craint de requérir que quelques sommes leur fussent « aumônées. » (*Reg. cons.*, 6 avril).

Le matin même, en chambre du conseil, Loysel, initié aux projets d'excursion formés par les plus jeunes commissaires, avait cru, après certaines réquisitions relatives à un règlement pour la taxe des expéditions du greffe, devoir supplier ceux de Messieurs qui iraient en commission, d'être de retour le lendemain de Quasimodo. Il avait été convenu en effet entre de Thumeri, de Thou, Pithou et Loysel, qu'ils profiteraient des vacances de Pâques pour faire un tour en Gascogne. — Dès le lundi suivant, ils se mirent effectivement en route, passant par Bazas, où ils apprirent les véritables causes des malheurs de cette ville et de la faction des Casses (deux frères qui avaient pris Bazas). Ils se dirigèrent de là sur Albret, Tartas, Mont-de-Marsan, Aire (ruiné par la violence des dernières guerres); puis sur Tarbes, les Pyrénées et Pontac, d'où ils se rendirent à Pau, dont ils admirèrent les embellissements et les magnifiques jardins dus à la munificence de Henri de Bourbon et de la reine Jeanne, sa mère. Ils trouvèrent dans cette ville la princesse Catherine, sœur du Roi, qui les reçut avec la plus grande bienveillance. Rappelé à ce moment par les devoirs de sa charge, Loysel dut se séparer de ses collègues, ainsi que l'avait déjà fait Pithou depuis Aire. De Thumeri et de Thou, restés seuls, se

([1]) Voir *Reg. d'aud.*, 6 avril.

rendirent aux bains de Béarn, d'où par Saint-Palais et Saint-Jean-Pied-de-Port, ils vinrent à La Bastide de Clarence, où ils rencontrèrent Jean de Licarrague, le célèbre ministre de l'Église réformée. Cet ardent propagateur de la doctrine nouvelle prêchait dans les mêmes églises où les catholiques célébraient l'office divin, mais à des heures différentes. « La diversité de religion, remarque de Thou à qui nous » empruntons ces détails en les abrégeant (*Mém.*, p. 167), ne » causait entre eux aucune querelle, et ils étaient accoutumés » à vivre ensemble paisiblement. » Exemple précieux d'un état de choses appelé par les vœux de tous les esprits tolérants, mais qui semblait alors bien loin d'une réalisation pratique et générale! Fallait-il en faire honneur à l'administration libérale du Roi Béarnais, au futur législateur de l'édit de Nantes? N'était-ce au contraire que l'effet de la pression exercée sur les catholiques? De Thou incline évidemment vers le premier sentiment. — De Clarence, ils se dirigèrent vers Bayonne et Acqs (Dax), d'où ils rentrèrent à Bordeaux (vers le 2 mai). Ils y étaient fort en retard sur leurs collègues, qui, fidèles aux recommandations de Loysel, avaient repris leurs audiences dès le lendemain de Quasimodo.

CHAPITRE III.

Après Pâques. — Lettre d'Henri de Bourbon sur Sainte-Bazeille et Monségur. — Roses présentées à la Chambre. — Injonctions nouvelles relativement au service divin. — — L'évêque de Périgueux. — Sauveterre, Bazas, Bergerac. — Troubles de Montfort et attribution de juridiction à la Chambre. — Condamnation de gentilshommes. — 4,000 livres demandées aux jurats de Bordeaux pour la Chambre. — Pentecôte.

Dès le lundi 23 avril 1582, la Chambre de Justice reprenait le cours de ses travaux, sous la prudente direction du président Séguier, toujours exact à son poste. Les conseillers de Thumeri, de Thou et de Lhospital étaient seuls absents. Nous savons déjà où étaient les deux premiers. Quant au jeune

Hurault de Lhospital, il était alors en commission pour informer (1), et il ne reparut au conseil que le 8 mai suivant.

Une lettre du Roi de Navarre, du 8 avril, était arrivée pendant la surséance de la Cour. Elle fut lue au conseil, dès le premier jour de rentrée. La voici :

« Messieurs, j'ay esté adverty d'un arrest qui a esté ces jours passés » donné par la Chambre de la Tournelle en la court de Parlement de » Bourdeaux, par lequel, entre autres choses, est défendu aux habi- » tants de ma ville de Sainte-Bazille de faire garde quelconque et à » eux enjoint d'abatre et desmolir les fortifications qui y sont, trouvant » bien estrange que la dite Chambre de la Tournelle entreprenne ainsi » de connaître des choses où j'ay le principal intérest, contre l'inter- » diction à eux faite par l'Édit et articles des conférences, et encores » plus de ce que telles défenses ne sont faites aux villes de La Réole, » Marmande et aultres, mais au contraire on leur permet et ordonne » de faire la dite garde; et au lieu d'abatre et desmolir leurs fortifi- » cations, les réparent et mettent en meilleure défense, et m'asseure » qu'ils diront qu'ils ne font rien que par autorité du magistrat et » supérieur; et si ceulx du dict Sainte-Bazille ont faict quelque forme » de garde, les mauvaises actions et déportemens de leurs voisins, et » les troupes et compagnies tenant les champs ne leur en ont donné » que trop d'occasion; et de faire ainsy desmolir mes villes et laisser » en leur entier les aultres, c'est chose qui n'est point de l'intention » du Roy monseigneur, et m'asseure qu'il ne vouldroit point per- » mettre qu'il me feut faict une telle indignité. J'ay aussi eu advis » certain d'une aultre prinse que les catholiques ont voulu naguères » exécuter sur la ville de Monségur, estant assemblés environ de 600 » à 700 hommes, pour raison de quoy il y a un des coulpables de la » dite entreprise prisonnier détenu en la dite ville, et viennent tous » les jours jusques en leur corps de garde, de sorte que, le 26 du passé, » ils percèrent d'ung grand coup de pétrinal le chapeau d'un sergent » de la compagnie du capitaine Conte, qui est dedans en garnison, et » quatre ou cinq jours auparavant leur vindrent tirer des harquebu- » sades et faire sonner une trompette contre les murailles, disant » plusieurs injures aux soldats qui estoient de garde de ce costé-

(1) Voir *Reg. d'aud.*, 26 avril.

» lesquels néantmoins se sont montrés si patiens d'une infinité d'inso-
» lences, qu'ils n'en ont voulu prendre leur revenche, comme ils en
» ont peu faire souvent, craignant d'attenter contre l'Édit et de me
» desplaire; qui est cause que je vous ay bien voulu advertir de tout
» ce que dessus, et vous prie y pourvoir de sorte que l'arrest de la
» dicte Chambre de la Tournelle ne soit point exécuté pour les raisons
» et considérations susdites; et qu'il soit informé et procédé par
» punition exemplaire contre les entrepreneurs susdits, fesant par ce
» moien voyr la bonne volunté et affection que vous avez à l'establis-
» sement de la dicte paix contre les ennemis et perturbateurs d'icelle,
» suivant l'intention du Roy monseigneur, m'ayant la Royne, sa
» mère, à nostre entrevue ces jours passés faicte, donné une telle
» certitude de sa bonne affection à l'exécution de son Édit, que je
» suis tout résolu de ne souffrir ni favoriser aucune contravention à
» iceluy, en ce qui dépendra de ma créance sur ceux de la religion,
» mais au contraire de vous tenir la main contre eulx, d'autant
» mesme que je verray qu'on procède également contre les catho-
» liques infracteurs, ainsi que je me le promets de vos sincérité et
» droiture en l'administration de la justice, priant Dieu, Messieurs,
» vous avoir en sa sainte et digne garde.

» Escript à Surgères, le 8e jour d'apvril 1582.

» Vostre bien affectionné amy,

» HENRY » (1).

En écrivant ces vives récriminations contre le Parlement et les catholiques, Henri de Bourbon ne pouvait ignorer que certains arrêts récemment rendus par la Chambre de Justice ne justifiaient que trop les mesures rigoureuses du Parlement. Il avait dû même éprouver un vif déplaisir en apprenant les ordres donnés par cette chambre sous le coup précisément des plaintes trop fondées des catholiques de Sainte-Bazeille.

Cette ville en effet était l'une de celles où les catholiques avaient eu le plus à souffrir dans leurs personnes et dans leurs biens. La trêve précédemment conclue, sous l'autorité

(1) Au dos : « MM. de la court du Parlement de Paris, tenant la chambre de l'Édit establie par le Roy monseigneur en Guyenne. »

du Roi de Navarre, entre les catholiques et les réformés, y avait été déloyalement rompue par les consuls mêmes de la ville, qui y avaient fait entrer nuitamment une compagnie de huguenots, *le 15 avril 1580,* date de la reprise des troubles. Ce que ces soudards y avaient commis d'excès de toutes sortes était épouvantable. — Le maréchal de Biron, qui s'était aussitôt mis en marche vers le Haut Pays, n'avait pas tardé à mettre le siége devant Sainte-Bazeille, où était venu s'enfermer en toute hâte le sieur de Lavardin avec sa bande. Vainement celui-ci avait-il aussitôt ordonné toutes sortes de démolitions et de saccagements pour soutenir le siége. Force était enfin restée au Roi.

Ce sont ces faits qui avaient justement préoccupé le Parlement, et qui ne pouvaient laisser la Chambre de Justice indifférente au sort de tant de malheureux. Bientôt après son installation, avaient été portés devant elle de nombreux procès intentés aux consuls de Sainte-Bazeille par ceux de ses habitants qui avaient le plus perdu pendant le siége. Plusieurs fois elle avait dû entendre le triste récit de tant de souffrances mêlées à tant de crimes. Loysel ne faillit pas dans cette circonstance, non plus qu'en toutes autres, aux devoirs de sa charge. Le 22 mars, sur ses réquisitions, un ordre d'ajournement avait été décerné contre François Noguères, capitaine du château de Sainte-Bazeille, accusé d'excès graves par la nommée Marguerite Fortine.

Quelques jours plus tard, Ant. Saugard, lieutenant et consul de Sainte-Bazeille, ainsi que Adam Nicol et Guilhem David, qui avaient été consuls de la même ville en 1580, avaient été arrêtés et traduits devant la Chambre à la requête du procureur général et des capitaines Pierre et François de Lapeyre, demandeurs en excès et contraventions aux édits de pacification. Dès les premiers pas de l'information, Loysel n'avait pas craint de signaler Sainte-Bazeille comme l'une

des villes les plus affligées par les derniers troubles et où il était le plus nécessaire de pourvoir à la sûreté des catholiques, dont les maisons avaient été pillées avec rage. Aussi avait-il requis le transport immédiat sur les lieux de deux conseillers pour informer contre les coupables, et surtout afin de pourvoir à ce que les catholiques pussent habiter cette ville en toute sécurité (1). — La Chambre toutefois, dans cette voie des réparations légitimes, savait la part qu'il fallait faire aux circonstances de guerre civile que le pays venait de traverser. Elle le montra notamment dans un autre procès intenté au même consul Adam Nicol par un habitant dont les biens avaient été pillés et brûlés par les huguenots. Déjà il avait été condamné par défaut par le Parlement; mais sur son opposition portée devant la Chambre, il avait soutenu qu'il ne pouvait être recherché pour les actes qu'on lui reprochait, parce qu'il n'avait agi que par l'ordre du sieur de Favas, « général des églises prétendues réformées, » alors qu'on était en hostilités déclarées et que le demandeur lui-même s'était retiré à Marmande, et faisait la guerre aux habitants de Sainte-Bazeille. Sur les conclusions conformes de Loysel, la Chambre avait déclaré le cas non sujet à recherche et aboli par l'édit de pacification (2).

Si Henri de Bourbon avait pu concevoir quelque irritation des premiers arrêts, celui-ci avait dû le calmer. N'était-il pas évident que la Chambre de Justice n'obéissait qu'aux sentiments de la plus exacte justice ?

Il ne tarda pas du reste à lui témoigner sa profonde sympathie, en prenant l'initiative à Bordeaux, et pour lui faire honneur, d'un vieil usage parisien resté étranger aux habitudes de notre Parlement. — Le 7 mai, des roses furent présentées de sa part à la Chambre de Justice, et son exemple

(1) Voir *Reg. d'aud.*, 29 mars.
(2) Voir *idem*, 15 mars.

était bientôt suivi par l'archevêque de Bordeaux, le 8, et pa le plus grand seigneur du pays, le comte de Foix-Candalle le 10 du même mois. « De coustume ancienne, dit *Laroch* » *Flavin*, p. 607, les princes du sang, les ducs, pairs d » France et aucuns grands du royaume ([1]), ont donné a » mois de mai des roses, bouquets de fleurs aussi aux Parle » ments. » C'était des bouquets d'œillets et de fleurs natu relles ou artificielles en soie. Leur remise se faisait ave certaines cérémonies et donna lieu souvent à des contesta tions de préséance (où n'y en avait-il pas à cette époque? entre les hauts donateurs, qui faisaient alors trancher leur différends par des arrêts.

La participation de l'archevêque de Bordeaux à cet acte d courtoisie ne saurait étonner. La Chambre ne l'avait-elle pa signalé à ses suffragants comme un modèle à suivre? Un sen timent plus digne devait porter ce prélat à la reconnaissanc pour une commission qui, venue en ce pays à la sollicitatio pressante des huguenots, s'employait, avec un zèle plus effi cace que celui du Parlement, au rétablissement du cult catholique.

Dès leur retour de vacances, les commissaires avaien repris vigoureusement leur tâche à ce sujet. Ainsi, le lieute nant particulier de la sénéchaussée de Périgord, au siége d Bergerac, dit le bailly de Bergerac, mandé devant la Cou par arrêt du 7 mars (V. *suprà*, p. 453), et encore à l'occa sion d'une sentence de relaxance qu'il avait rendue, compa raissait le 26 avril en chambre du conseil, où, après avoi été entendu, il lui était enjoint de garder les édits e ordonnances du Roi sur la pacification des troubles, et e outre de tenir la main à ce que le service divin selon l'Églis catholique fût rétabli dans le ressort de Bergerac, et à ce qu

([1]) M. Desmaze, *Du Parlement de Paris*, p. 285, ajoute, on ne sa sur quel fondement : « lorsqu'ils avaient un procès au Parlement. »

les bénéficiaires ayant charge d'âmes fissent résidence et s'acquittassent de leurs devoirs canoniques. Il devait enfin faire entendre aux autres officiers du siége l'ordonnance de la Cour.

De Thou nous a signalé déjà le triste état du diocèse d'Aire. La Chambre, sur des lettres patentes du Roi, avait député deux de ses membres pour en informer sur les lieux mêmes. Le 7 mai, sur leur rapport, statuant au sujet de la ruine et démolition de l'abbaye et cure de Saint-Sever, elle ordonne l'ajournement du curé ou vicaire perpétuel de cette église, et enjoint aux fermiers ou receveurs de l'abbaye de consigner aux jurats de la ville deux cents écus sol pour les réparations les plus urgentes de l'église.

Le 12 mai, sur une information faite à la requête de Pierre Monnier, archiprêtre de Fronsac et ses annexes de Bruzac et Galgon, contre divers individus, Jean Esquillon, François Chaugie, de Thomeraigne et autres, elle ordonne qu'ils soient pris au corps, et qu'à défaut ils soient ajournés devant elle par affiche en la forme accoutumée; elle permet même de procéder à l'exécution de son arrêt par bris de portes ou autrement, de façon « que la force demeure au » Roy et à la justice » ; elle prescrit enfin de remettre par les mêmes voies l'église de Bruzac en état de liberté telle que le service divin y puisse être célébré comme avant le lendemain « du jour de Pâques dernier passé. » Il s'agissait donc ici d'un fait bien récent.

D'un autre côté, le 21 mai, à la requête des habitants de La Reyre, elle ordonne que le curé et recteur de cette paroisse comparaîtra devant elle, et, par provision, que les fermiers ou receveurs du revenu temporel de cette cure consigneront aux mains des jurats quarante écus sol pour être remis à Me Raymond A..., substitut ou commis par l'évêque de Bazas pour desservir cette église; et faute de consignation, elle prescrit la saisie des revenus.

On remarque par quelles mesures énergiques la Chambre de Justice, tenant la balance aussi égale que possible entre les fautes de tous, poursuivait le but qu'elle s'était si dignement proposé. Nous la verrons encore à l'œuvre dans la même voie qu'elle n'a cessé de suivre jusqu'aux derniers jours de sa session à Bordeaux. Mais n'anticipons pas sur les événements.

D'autres désordres réclamaient sa vigilance. Tous les jours étaient portés devant elle des procès se rattachant aux troubles dont plusieurs villes du ressort continuaient à être le théâtre. — Ainsi, dès la première audience après Pâques, le 26 avril, elle avait eu à juger l'action introduite par un nommé Bertrand Dupuch, habitant de Bazas, qui demandait à certain réformé la restitution d'une rançon qu'il avait été contraint de lui payer pour le *rachat* de son bétail enlevé au mépris de l'édit de pacification, bien, disait-il, qu'il ne portât pas les armes à cette époque. L'affaire étant revenue à l'audience du 27 avril, la plaidoirie de Mᵉ Duvergier, avocat des défendeurs, avait fourni de fort curieuses révélations sur certain capitaine du Roi de Navarre aussi bien que sur la vie aventureuse des bons bourgeois du temps ([1]).

On peut voir par là comment Bazas était devenu le centre des excursions pillardes des réformés. Pour en finir avec ce repaire de forbans, le maréchal de Matignon ne trouva rien de mieux que d'en proposer le rachat au Parlement de Bordeaux, qui, le 31 mai, enjoignit aux jurats d'assembler « les » plus apparens bourgeois » pour qu'ils eussent à avancer au Roi, « avec suffisante caution, » une certaine somme, suivant la taxe qui en serait faite pour chacun par le maréchal. Cette somme devait être comptée au Roi de Navarre pour le rachat de la ville de Bazas « à la charge d'estre lesdits bour- » geois remboursés des premiers deniers » ([2]). — On devine

([1]) Voir *Reg. d'aud.*, 27 avril.
([2]) Voir *Reg. secr.*, 31 mai.



facilement ce que valaient de semblables promesses de remboursement (1). — Il ne paraît pas que cette affaire aboutit. *Les Registres secrets* du Parlement attestent en effet qu'il eut, lui aussi, à s'occuper quelques mois plus tard de cette malheureuse ville, toujours déchirée par les dissensions intestines les plus violentes (2).

Bergerac ne donnait pas moins de soucis à la Chambre. C'était une des places les plus importantes des réformés, et Dieu sait ce qui s'y était passé depuis quelques années! Cette ville était devenue le refuge des huguenots des cités plus ou moins voisines, de Périgueux, de Limoges même (3). Une sorte d'autorité souveraine s'y était constituée. Bien plus, une façon de *Chambre de Justice* y avait rendu des arrêts dont l'un fut déféré à notre Chambre. Les révélations fournies par ce procès méritent d'attirer un instant l'attention. — Il s'agitait entre un nommé Martin Labonne, demandeur en cassation de procédures faites à Bergerac et d'une sentence qui en avait été la suite, et un nommé Arnault Bontemps qui l'avait obtenue. Celui-ci déclara devant la Cour qu'il ne défendrait pas cette sentence. Loysel prit alors la parole, et après avoir proclamé que l'intimé avait toute raison de ne pas soutenir la sentence dont était appel, « car il n'y avait » apparence quelconque en icelle, » il voulut montrer à la Chambre, par un petit historique des faits, très instructifs

(1) « Cependant, comme ces sortes d'emprunts sur les bourgeois étaient très fréquents, le Parlement, pour ne pas les trop décourager, ne manquait jamais d'assurer le remboursement des sommes prêtées sur la recette des subsides avec intérêt au denier dix ou douze; et il paraît que ces remboursements se faisaient plus ou moins. » (Darnal, *Chron.*, p 101.)

(2) Voir *Reg. secr.*, 18 août.

(3) Ainsi qu'il appert d'un procès rapporté au *Reg. d'aud.*, 2 mai. — Depuis longtemps, il n'y avait pas sûr accès à Périgueux pour les réformés. Voir *Reg. d'aud.*, 15 février, et *suprà*, p. 448.

d'ailleurs, à quels étranges débordements on en était venu dans la cité périgourdine ([1]).

Déjà la lettre de Henri de Bourbon, au sujet de Monségur, nous a bien fait voir ce qu'était la tranquillité des contrées avoisinantes. Le 10 mai, sur les réquisitions du procureur général, la Chambre de Justice dut ordonner qu'il serait informé contre ceux qui depuis peu de jours s'étaient soulevés en armes, avaient surpris une maison appelée *Nogent*, près Sauveterre, et avaient commis plusieurs actes d'hostilité contrairement aux ordonnances et édits de pacification. Commission fut à cette fin donnée au procureur général pour faire apporter les informations commencées sur les lieux.

On voit avec quelle incessante activité la Chambre poursuivait sa tâche, quelque déplaisir qu'elle pût éprouver à rencontrer toujours le nom du roi de Navarre mêlé aux agitations de la province, et pour ainsi dire à tous les procès un peu graves portés devant elle. C'est tantôt un de ses capitaines qui est actionné en restitution de rançon ou de valeurs pillées, tantôt un de ses agents fiscaux qui est condamné à rendre gorge, tantôt encore l'une de ses commissions militaires dont on excipe ([2]). — Se plaçant ainsi autant que possible au dessus de ces considérations de personnes, la Chambre de Justice de Guyenne se donnait par là surtout des droits certains à la reconnaissance publique.

On n'avait plus douté de ses sentiments d'équité, le jour où on l'avait vue informer aussi bien contre les gentilshommes

([1]) Voir *Reg. d'aud.*, 2 mai. — Nous recommandons ces détails, que leur étendue ne nous permet pas de reproduire ici.

([2]) Dans un procès jugé le 16 mai *(Reg. cons.)*, est visée une commission du roi de Navarre, du 29 avril 1580, par laquelle le sieur de Bazeran est chargé de commander dans la ville d'Issigeac « aux gens tant de cheval que de pied y tenant garnison *avec les estats.* » — Qu'étaient ces *États?*

que contre les plus pauvres gens : spectacle rassurant, qui ne s'était pas produit depuis longtemps en Guyenne, où l'impunité des grands était notoire, poussait les petits et les faibles au désespoir ou aux vengeances les plus cruelles. Plusieurs des informations commencées depuis l'ouverture de la session touchaient à leur terme. La plus grave de toutes, celle dirigée contre Jean de Rostaing, allait bientôt aboutir à un jugement terrible. Mais dès le lundi 14 mai, en chambre du conseil, la Cour terminait, par un arrêt destiné à avoir un très grand retentissement, un fort gros procès dans lequel avait été engagé et même compromis un avocat au Parlement de Bordeaux, Pierre Viault. — Voici à quelle occasion : cet avocat et son beau-père, nommé Jean Champaigne dit Matignon, victimes d'excès commis par Guy de Maubée, sieur de Saint-Avit, avaient provoqué contre lui une information qui avait excité sa haine contre Viault. Pour se venger, il n'avait trouvé rien de mieux que de se rendre chez lui, avec les nommés Jean de Cessac, Poinstault et Rouzault, sergent de la juridiction de Bazac, pour le tuer. L'ayant rencontré près de là, ils lui avaient tiré deux coups d'arquebuse, dont Viault avait été atteint au bras droit, et ils s'étaient mis à sa poursuite. Celui-ci avait tiré à son tour un coup d'arquebuse qui avait tué Jean de Cessac. Le père de Guy de Maubée, Jacques de Maubée, sieur de Bazac, avait alors fait informer de ce meurtre par des officiers de sa juridiction, et plus tard par la Chambre de l'Édit. — Viault ne s'était pas tenu pour battu. Il avait fait, de son côté, instruire un procès criminel contre Guy de Maubée et ses complices. De plus, il avait sollicité et obtenu des lettres de rémission au sujet du meurtre qui lui était reproché. Enfin, la Chambre avait, à sa requête, malgré l'opposition de Maubée, joint l'instance sur l'accusation de Guy à celle relative aux lettres de rémission. Elle avait

néanmoins, sur les conclusions de Loysel, qui pensait que Jacques de Maubée était recevable à intervenir sur les lettres de rémission, non comme seigneur justicier, mais comme simple particulier, admis ce dernier à fournir ses moyens contre ces lettres ([1]). Après une instruction activement poursuivie, le jour de la justice était enfin venu. — La Chambre déclara Guy de Maubée, sieur de Saint-Avit, atteint et convaincu du crime d'assassinat et autres excès, pour quoi elle le condamna au bannissement à perpétuité des pays et duché de Guyenne; lui enjoignit de garder son ban, sous peine de la vie; ordonna, s'il était appréhendé l'ayant rompu, qu'on lui fît trancher la tête sans forme de procès; le condamna enfin à 1,000 écus d'amende envers le Roi et 2,000 écus envers les parties civiles, ainsi qu'à garder prison jusqu'à complet acquittement de ces amendes. — Par le même arrêt, les nommés Poinstaud dit La Graize et Rouzault, dit Roussane, furent condamnés au bannissement pour trois ans. Puis, faisant en outre droit sur les lettres de rémission obtenues par Pierre Viault, la Cour remit Viault « en sa bonne fame et renommée; » néanmoins, elle ordonna qu'il consignerait au greffe 50 écus destinés à être employés en œuvres pies ([2]). — Enfin, le lendemain, elle ordonna que sur les 1,000 écus adjugés au Roi contre Guy de Maubée, on paierait aux messagers et rouliers de Poitiers, qui avaient transporté les officiers de la Cour dans leur voyage pour le procès, la somme à eux due à cet égard, le reste de ces deniers devant être employé aux autres nécessités de la Cour et en frais de justice, ainsi qu'il serait avisé ([3]).

([1]) Voir *Reg. d'aud.*, 21 février et 15 mars.

([2]) *Reg. cons.*, 14 mai. — Nous trouvons un curieux précédent de cette sorte de consignation *pour œuvres pies* ordonnée par arrêt de réhabilitation, dans un vieil arrêt du Parlement de Bordeaux, du 13 avril 1467, sur lettres de rémission. *(Arch. départem.*, B, 1 *bis.)*

([3]) Voir *Reg. cons.*, 15 mai. — C'est un exemple de la façon dont

La réputation de la Chambre de Justice de Guyenne n'avait pas tardé à franchir les limites de son ressort, et la confiance du Roi lui-même, non moins empressée que celle des justiciables, avait, dès le 19 avril précédent, fait appel à sa sagesse dans des conjonctures difficiles. Par lettres patentes à cette date, Henri III lui avait en effet attribué la connaissance exclusive des meurtres commis, le 6 janvier précédent, dans la ville de Montfort, sur huit ou neuf réformés, et ce, bien que cette ville et les auteurs du crime fussent du ressort de Toulouse.

Après la lecture au conseil de ces lettres, qui signalaient Montfort comme appartenant au roi de Navarre, et les consuls de cette ville, accusés d'être les auteurs du meurtre, comme en pleine rébellion, ayant refusé de recevoir le sénéchal d'Armagnac et le vice-sénéchal de Guyenne, la Cour en ordonna l'enregistrement, enjoignit de représenter sur-le-champ les procès-verbaux du lieutenant de la sénéchaussée d'Armagnac au siége de Lectoure, et du vice-sénéchal de Guyenne, constatant le refus qui leur avait été fait de l'entrée de la ville de Montfort par les consuls et habitants, et commit enfin le conseiller Adrien Dudrac pour en informer [1].

s'acquittaient alors les frais de justice criminelle. Nous en avons relevé plusieurs autres *infrà*, liv. IV, ch. III, § 4. — Comp. encore, pour les dépenses de la Cour, divers arrêts du Parlement, de 1467, 1468, etc.

[1] Voir *Reg. cons.*, 15 mai. — Sur ce Registre, et à la suite des lettres-patentes du 19 avril, sont transcrites immédiatement, comme au courant de la plume, mais *bâtonnées* après coup, d'autres lettres patentes datées du *29 août 1582*, adressées aux sénéchaux de Condommois et d'Agenais, par lesquelles permission est donnée, pour le jugement de certaine récusation, de « s'adresser au plus prochain » siége, encore qu'il soit hors du ressort de Toulouse. » — La Chambre de justice n'était plus là pour vider les différends. — Quant à la transcription de ces lettres patentes sur son Registre, cela prouve, ainsi que nous l'avons remarqué, le long retard apporté à la mise au net de ses arrêts et ordonnances. Voir *suprà*, p. 359.

Cette information fut, il paraît, longue et sans doute difficile; il est même douteux que la Chambre ait pu la mener à fin avant l'expiration de sa session à Bordeaux. Tout ce que nous savons, c'est que malgré la requête présentée quelques semaines après par les syndics des consuls, manants et habitants de Montfort, tendant à ce qu'il ne fût informé, la Cour ordonna l'exécution de son précédent arrêt, l'incarcération de l'un des accusés, nommé Sothereau, dans la prison de l'Hôtel de Ville de Bordeaux, enfin, la remise des informations à son greffe [1].

A mesure que les actes de la Chambre de Justice avaient pu faire apprécier la supériorité de ses membres, plus d'une des mauvaises dispositions du premier moment avaient dû se dissiper peu à peu. Les jurats de Bordeaux, si peu favorables tout d'abord, avaient eux-mêmes fini, Montaigne aidant, par reconnaître les services de la Chambre; mais leurs nouveaux sentiments allaient être mis à une rude épreuve.

En mai 1582, arrivaient aux jurats de Bordeaux des lettres du Roi leur demandant 8,000 livres pour la réparation de la tour de Cordouan, encore autres 8,000 livres d'imposition non spécifiée; enfin, 4,000 livres pour la Chambre de Justice.

C'était le cas de réunir l'assemblée des Cent-Trente pour délibérer sur cette grave affaire; et suivant l'antique usage, les jurats durent venir demander au Parlement des commissaires pour assister à cette assemblée [2].

Les Cent-Trente se réunirent et décidèrent de faire des remontrances au Roi, à raison de la triste situation de la ville, ruinée par les troubles passés.

De son côté, la Chambre de Justice s'était émue de ces

[1] Voir *Reg. cons.*, 28 juin.
[2] Voir *Reg. secr.*, 21 mai.

lettres du Roi, en ce qui concernait ses gages. Par l'art. 14 de la conférence de Fleix, il avait été dit que le Roi pourvoirait à l'entretien de la nouvelle Chambre au moyen d'assignations valables, sauf répétition sur les biens des condamnés ([1]). L'édit de création, du 26 novembre 1581, avait du reste institué les commissaires « *sans diminution de leurs gages et droits* ([2]); mais rien n'avait été spécialement arrêté au sujet de ces gages, qui devaient être tout au moins égaux à ceux des conseillers au Parlement de Paris ([3]), et acquittés comme tels. — Aussi, la Chambre avait-elle été péniblement affectée de l'expédient royal qui, à son occasion, au risque de la rendre impopulaire et même odieuse, mettait ses gages à la charge du peuple qu'elle était venue pacifier. — Elle manda les jurats devant elle, et d'eux d'entre eux, Delurbe et Treilles, s'étant présentés, le président Séguier leur fit un long discours, leur disant « que la Chambre avait » appris la nouvelle levée de deniers ordonnée par le Roi » en la généralité de Guyenne, pour l'entretien de ses » officiers, ainsi que de trois compagnies de soldats qu'on a » voulu surnommer du nom de la Chambre de Justice, dont » ladite Court a très grand regret, pour avoir cet honneur de

([1]) Voir *suprà*, p. 371.

([2]) Cependant, d'après Loysel, p. 187, la Chambre aurait été envoyée avec *augmentation* « de gaiges et d'honneurs, » et, certes, il était à même d'être bien renseigné.

([3]) On sait que les gages des conseillers au Parlement, tant à Paris qu'ailleurs, variaient de 15 à 20 sols tournois par jour. Les quittances de gages se donnaient en latin. A la Bibliothèque Impériale de Paris, il y en a une donnée le 4 octobre 1567 par Michel Montaigne, alors conseiller au Parlement de Bordeaux, pour un quartier de ses gages. — Aux Archives du département de la Gironde, nous avons trouvé, par hasard, dans un registre d'enregistrement du Parlement de Bordeaux, A, vol. XXXI, p. 352 (juin 1544), la liste complète des présidents, conseillers, gens du Roi et officiers inférieurs de ce Parlement, avec le chiffre des gages de chacun d'eux.

» faire partie de la plus célèbre Compagnie de ce royaume, » laquelle a toujours eu le soulagement du peuple en singu- » lière recommandation, et qui s'oppose journellement aux » nouvelles impositions et surcharges; que lorsque cette » Compagnie reçut ce dernier commandement du Roy de » s'acheminer en cette province, son entretennement fut » assigné sur la recette générale de Guyenne, sans qu'il fût » oncques parlé de faire nouvelle levée de deniers; et ne » requit aussi cette Court d'être assistée d'aulcunes forces » extraordinaires, s'assurant que l'autorité du Roy et forces » ordinaires de ses lieutenans lui donneraient toute sûreté » et estaient suffisantes pour l'exécution de ses jugemens; » et tant s'en fault que ladite imposition et levée de deniers » se fasse à sa poursuite et de son gré, qu'elle en reçoit un » très grand déplaisir, ne s'étant proposé autre but en sa » charge que le bien et soulagement de ce pays, et ayant » résolu de supplier Sa Majesté de la révoquer plutôt que de » permettre qu'à son occasion et sous son nom, il soit » imposé aucqueunes charges sur le peuple : dont la Court » a désiré qu'ils fussent advertis. »

Delurbe répondit aussitôt : « Qu'ils remerciaient très hum- » blement la Court de l'honneur qu'elle leur faisait et de la » bonne volonté qu'elle montrait envers la ville; que le Roy » avait envoyé lettres ces jours passés pour lever plusieurs » sommes et deniers, partie desquels estoit affecté à » l'entretennement de ladite Court; sur lesquelles lettres, ils » se sont assemblés comme ils ont accoutumé faire quand » il est question de nouvelle levée de deniers, et a été » advisé de faire remontrance à Sa Majesté [1], non que leur

[1] Ces remontrances furent effectivement faites, et on en a encore le texte aux Archives municipales de Bordeaux. Elles forment le § II d'un ensemble de remontrances présentées au Roy par les maire et jurats, le 9 juin 1582, au sujet du grand nombre des subsides imposés

» intention soit d'empêcher ou retarder le paiement de
» l'apportement de cette Court, laquelle a déjà fait grand
» fruit en ce pays et en espérant davantage à l'avenir, ny
» qu'ils aient estimé cette nouvelle charge leur estre imposée
» de l'advis et volonté de ladite Court, mais seulement pour
» supplier le Roy d'avoir égard à leurs misères présentes et
» passées. »

Le président Séguier leur répliqua qu'à cet égard ils seraient très volontiers assistés de la Cour, qui en ferait de son côté très humbles et très expresses remontrances à Sa Majesté (1).

Les efforts réunis des jurats et de la Chambre de Justice

à la ville. En marge de chaque paragraphe, est écrite la réponse du Roi, et à la fin on lit : « Faict à Fontainebleau, le IIIe jour d'aoust 1582. — Henry. » — Le § II commence en rappelant au Roi les témoignages de fidélité et d'obéissance que lui a donnés le pays « bourdellois, » où « vos ennemis, lui dit-on, n'ont empiété nulle ville, ny le moindre » fort et maison qui soit. » On conclut ainsi : « Partant, il ne seroit » juste ny raisonnable que les dits supplians feussent chargés de la » somme de 4,000 escus pour leur part du payement des gaiges des » sieurs président, conseillers et autres officiers de la Chambre de la » justice, que Vostre Majesté a envoyés en ce pays de Guyenne à » l'instante requeste de ceulx de la religion prétendue réformée, » attendu qu'ils ont de tout temps en la dite ville la court de Parlement, leurs anciens et naturels juges. Aultrement ils seroient de pire » condition que les villes des aultres provinces et sénéchaussées du » dit pays, qui se sont distraites et segregées de l'obéissance de » Vostre Majesté..... »

En marge : « *Le Roy ne peult accorder le contenu en cest article.* »

(1) Dans une autre circonstance, on voit la Chambre adresser encore de très humbles remontrances au Roi, au sujet de lettres patentes lui portant interdiction de prendre connaissance d'un procès pendant devant elle entre un bourgeois de Dax et un habitant de Marmande qu'elle dût renvoyer à se pourvoir par devers le Roi. (*Reg. cons.*, 28 juin.) — Précédemment, elle avoit spontanément renvoyé devant le Roi des justiciables qui s'étaient pourvus devant elle en règlement de juges. (*Reg. cons.*, 24 mars.)

ne devaient pas réussir auprès d'un roi à bout de ressources comme l'était Henri III (¹).

La fête de Pentecôte (3 juin) approchait. La Chambre, suivant un usage pieux que nous avons remarqué, ordonna « par révérence de la fête, » l'élargissement de divers prisonniers qui étaient alors placés sous la garde d'huissiers de la Cour chargés de les représenter sur nouvel ordre. Mais avant de prendre quelque repos, elle allait enfin terminer le plus gros procès de sa session à Bordeaux, celui de Jean de Rostaing.

Qu'était-ce que ce Rostaing? Un gentilhomme poitevin, seigneur du lieu de Rostaing, devenu la terreur du pays par ses entreprises aussi audacieuses que criminelles (²). Un jour notamment, il s'était emparé du château de Clain, appartenant à ses neveux orphelins placés sous la tutelle de leur mère Marie Danglure, damoiselle, veuve de Hubert de La Rochechaudry, sieur de Clain, sa belle-sœur. Il l'avait

(¹) Cependant, en 1583, les jurats renouvelèrent leurs plaintes, qu'ils essayèrent de faire appuyer cette fois par le roi de Navarre. Dans des remontrances adressées à ce prince par Montaigne, maire, et les jurats Dalesme, Delurbe et autres, et relatives à la liberté du commerce empêché par les garnisons de certaines villes, Henri de Bourbon est en outre supplié d'intervenir pour que « les gaiges des « sieurs de la Chambre de la justice haute, à présent à Périgueux, ne » soient désormais levés sur le pauvre peuple, lequel seul a porté » cette foule de surcharges pendant deux ans, qui estoient le temps » destiné pour la fonction de la dite Chambre. » – Le roi de Navarre, dans sa réponse à cette supplique, ne dit mot de la Chambre de justice et de ses gages (17 déc. 1583). Voir *Comm. des monum. histor.*, 1855, p. 40.

(²) Était-ce le même que le sieur de Rostaing, contre lequel le Parlement ordonna, le 22 avril 1573 (voir *Reg. secr.*), une information à raison de certains propos tenus par lui au sujet du projet que les réformés de Bordeaux avaient formé de couper la gorge aux catholiques, en revanche des massacres d'octobre 1572?

pillé et saccagé, et en avait ensuite conservé la possession par la violence. Son arrestation, ou plus exactement sa capture, avait dû être opérée (avril 1582) de vive force par les archers du sénéchal du Poitou et du vice-sénéchal de Fontenay-le-Comte. L'affaire, on le comprend, avait fait grand bruit, quelque habitué qu'on fût à ces coups d'audace par lesquels une foule de gentilshommes pillards perpétuaient en plein XVI[e] siècle les anciennes mœurs féodales.

Conduit à Bordeaux, il y avait été écroué dans les prisons de la maison commune, avec défense aux gardes de cette prison de laisser communiquer avec lui jusqu'après son interrogatoire (5 avril). C'était à la Chambre de Justice qu'il était incombé de lui faire son procès, tant à cause de sa qualité de huguenot qu'à raison d'une attribution spéciale qui avait été faite à la Chambre par le Roi pour toutes les affaires le concernant. Poursuivi par la veuve de La Rochechaudry, à qui s'était joint le procureur général Pithou, il avait eu à répondre aux deux procès, l'un civil, l'autre criminel, que cette noble dame, en son nom et comme tutrice de ses enfants, avait introduits contre lui : procès que la Chambre avait joints (28 mai). C'est de Thou (ou peut-être le conseiller Coquelay) qui avait été chargé de l'information criminelle. Ce qu'il avait fallu de temps pour mener à fin cette longue instruction, les *Registres* de la Chambre en font foi (26 avril, 27 mai, etc., etc.). Soit par un reste de la terreur que Rostaing inspirait encore dans la contrée théâtre de ses crimes, soit par tout autre sentiment, les témoins ne s'étaient pas rendus tout d'abord à l'appel de la justice; il avait même fallu faire amener à Bordeaux les archers dénommés dans le procès-verbal de capture (2 mai). Loysel avait dû requérir 1,000 écus et la prison contre le vice-sénéchal de Fontenay qui n'avait pas envoyé ce procès-verbal, et la Cour lui avait enjoint de l'apporter ou de l'envoyer sous

huitaine. Bien plus, elle avait eu à sévir contre la femme de Rostaing, Renée de La Rochechaudry, qui n'avait pas craint de faire emprisonner l'un des témoins de l'information, Perrine Genisson. Il avait été, à cette occasion, fait défense tant à Rostaing qu'à sa femme d'intimider les témoins, de les emprisonner, et aux geôliers de les recevoir (15 mai).

Quelques jours avant le jugement, un incident s'était produit. La veuve d'un des archers employés à la capture de Rostaing, et qui avait été tué par lui, le nommé Jean Girouet, l'avait attaqué devant la Chambre de Justice, tant en son nom qu'en celui de ses enfants. Le 10 mai, son affaire était venue à l'audience sur la provision qu'elle demandait. Loysel, tout en faisant remarquer qu'il n'était encore question de condamner ou de justifier Rostaing, mais bien de savoir si cette pauvre femme devait être reçue partie en cause et s'il y avait lieu de lui adjuger une provision, avait conclu affirmativement sur les deux points, notamment à ce qu'il lui fût alloué une provision, « tant pour vivre que pour prier Dieu pour l'âme du deffunt. » La Cour lui avait accordé 50 écus (10 mai).

Le grand jour du jugement était enfin venu, et l'impatience publique était d'autant plus vive, que depuis longtemps on n'avait vu condamner un gentilhomme à mort. Le 1er juin 1582, au rappport du conseiller Angenoust, fut rendu l'arrêt qui déclara Rostaing atteint et convaincu de crimes de rébellion et autres à sa charge; le condamna à être décapité sur un échafaud dressé devant la maison commune de Bordeaux, sur les fossés de Saint-Éliége; le condamna en outre en 1,000 écus envers la veuve de la Rochechaudry, ès nom; en 500 écus pour la veuve de l'archer Girouet, ès nom; en 400 écus envers le Roi; le condamna enfin à restituer à la veuve de la Rochechaudry les meubles, papiers, argent et titres qui étaient dans le château de Clain lorsqu'il s'en était em-



paré : de la valeur desquels la demanderesse serait crue sur son serment. Injonction fut en même temps faite à ceux qui occupaient indûment le château, de le vider sur-le-champ, aux sénéchaux de les appréhender au corps, et à toutes personnes de ne les loger ni héberger.

Le même jour, la Cour rendit une ordonnance de prise de corps contre divers adhérents ou serviteurs de Rostaing, notamment contre le sieur de Tustal, son neveu.

Enfin, à quelques jours de là, elle commit Jacques de la Rochechaudry, sieur de Boys, pour administrer la terre et le château de Clain.

La Chambre de Justice avait accompli par là une œuvre importante, et pouvait prendre en sûreté de conscience quelques jours de repos. L'effet de cette condamnation, bientôt suivie sans doute d'une exécution dont les registres de la Chambre ne portent cependant aucune trace, fut immense dans le ressort. De Thou en témoigne dans ses *Mémoires* : « Depuis trente ans, » dit-il, « on n'avait pas vu un si grand » exemple de sévérité contre un gentilhomme. » « Aussi, » ajoute-t-il, « l'impunité qui régnait auparavant dans toute la » Guyenne était cause qu'il n'y en avait pas un qui ne se » vengeât lui-même, ou qui ne fît quelque violence, sans » avoir recours à la justice. » Les exemples abondent : nous en verrons quelques-uns des plus saillants dans la suite de ce travail.

CHAPITRE IV.

Après Pentecôte. — Émotion à Monségur. — Service divin. — Lettres de Henri de Bourbon et du prince de Condé. — Rapports de la Chambre avec le Parlement. — Requêtes du Palais. — Le maître des requêtes Séguier. — Situation du Parlement. — Clôture de la séance de la Chambre de Justice à Bordeaux. — Discours de Loysel.

Le vendredi 8 juin, la Chambre reprenait ses travaux, et son premier acte fut un ordre d'informer au sujet de l'émo-

tion survenue quatre jours avant en la ville de Monségur et aux environs, au mépris des édits et ordonnances de pacification.

Cette bonne ville d'Henri de Bourbon était donc loin de présenter un spectacle édifiant. Suivant l'ordonnance de la Chambre et en vertu de sa propre commission, des informations y furent immédiatement commencées, poursuivies sans relâche et menées à fin en moins de huit jours. Le substitut du procureur général Dubois, que nous avons déjà vu figurer dans les précédentes affaires de Monségur, n'avait pas été sans doute étranger à cette diligence, et lui-même apportait le samedi 16 juin ces informations terminées au procureur général Pithou, qui les déposait au greffe de la Chambre.

Le lundi suivant, le général Matignon, qui, lui aussi, s'était occupé des troubles de Monségur, et qui, malgré son affection pour le roi de Navarre, n'était pas homme à déserter les devoirs de sa charge, fit exprimer à la Chambre son désir d'envoyer au Roi les informations qu'elle avait fait faire à Monségur. La Chambre, déférant sur-le-champ à ce désir, ordonna qu'une grosse de ces informations, signée par le greffier, serait, par le procureur général, délivrée au maréchal.

Elle dut s'occuper ensuite de faire le procès des gens arrêtés dans cette échauffourée et qui avaient été amenés dans les prisons de la maison commune à Bordeaux, savoir notamment Gallissière et Jean Gargou dit Jean de Silguy, de Monségur, et Pierre Fouilloux, de la paroisse de Mettrieu, juridiction de Castelmoron. Il paraît qu'on retenait encore à Monségur les pièces de l'instruction dirigée contre eux. Sur les remontrances du procureur général, la Chambre s'avisa d'un singulier expédient pour forcer la main des autorités récalcitrantes de cette ville. Il y avait en ce moment à Bordeaux deux habitants de Monségur : Raymond de Sourbin et



Guillaume Cazarre, se disant fermiers des amendes de la juridiction de ce lieu. Elle les manda devant elle, et après les avoir entendus dans leurs explications, elle fit défense, sous peine de 100 écus, à Sourbin de quitter Bordeaux jusqu'à ce que le procès criminel fait à Gallissière et consorts eût été apporté. Quant à Cazarre, elle le relâcha pour qu'il eût à faire les diligences nécessaires et aussi à faire assigner pour le vendredi suivant (22 février), par ordre de la Cour et devant elle, un nommé Teptor, que Sourbin et Cazarre disaient être substitué du procureur général à Monségur, et avoir été chargé de la conduite des prisonniers ([1]).

Comme on devait s'y attendre, le roi de Navarre se préoccupa fort de la conduite de la Chambre en cette affaire. Il avait même assisté à quelques actes d'information, à l'interrogatoire notamment d'un certain prisonnier, catholique sans doute, qui, après avoir fait des aveux complets devant lui, le maréchal de Matignon, le président Séguier et d'autres personnages, s'était rétracté dans l'information. Henri de Bourbon s'en émut, et la Chambre, pleine de déférence pour son royal ami, s'empressa de lui envoyer le conseiller Dudrac, chargé de lettres tant pour lui que pour le prince de Condé, avec lequel il se trouvait alors en conférence à Saint-Jean-d'Angély ([2]).

Le samedi 23 juin, Dudrac, de retour de sa mission, vint remettre à la Cour une lettre du roi de Navarre et une autre du prince de Condé, qui furent lues au conseil. En voici le texte inédit :

« Messieurs, disait le roi de Navarre, j'ay reçu vos lettres et l'inter-
» rogatoire qui a esté faict au prisonnier, ne doutant point que les

([1]) Voir *Reg. cons.*, 19 juin.

([2]) Il fut plus tard ordonnancé au conseiller Dudrac 50 écus pour ce voyage. (*Reg. cons.*, 28 juin.)

» commissaires qui l'ont interrogé, n'y ont faict leur debvoir; et si le
» dit prisonnier a parlé à présant autrement qu'il ne fit devant mes-
» sieurs le maréchal de Matignon et de Séguier, président en votre
» Chambre, devant moi et une grande compagnie, cela ne le rend
» pourtant inexcusable ne moins coupable du faict dont il est accusé,
» et ne le doit poinct exempter d'estre mis à la question, considéré
» les lieux et les personnes devant lesquelles il a confessé sa faute,
» en qu'il y va en cecy de l'intérest général ou du violement de la
» foy publique, dont l'impugnité ne peut apporter que très mauvaises
» et très mineuses conséquances au service du Roy et à l'estat et
» repos du pays; ce que je vous prye de bien et meurement consi-
» dérer, pour procéder en ce faict exactement et de manière qu'il
» s'en puisse en suivre ung bon et notable exemple de jeustice tel
» que je me suis promis de vous en fesant remettre le dict prisonnier
» entre vos mains; et s'il se peut recouvrer d'autres instructions
» pour servir au jugement de son procès, je commanderai qu'elles
» soient envoyées, ainsi que m'escripver. L'espérance que j'ay que
» sellon vos intégrités et droictures en l'administration de la justice,
» vous en rendrez un bon et suffisant témoignage en ce faict, me fera
» finir cette lettre et me remettre sur la suffisance du sieur Dudrac
» de ce que je l'ay prié vous dire sur ce, et de l'assurance que je vous
» prie tous de prendre de ma bonne affection en toutes les occasions
» qui toucheront non seulement le faict de la justice, mais l'intérest
» particulier de chacun de vous, où je m'employerai sellon les moyens
» que Dieu me l'aura donné, de même dévotion que je le prye, Mes-
» sieurs, vous avoir en sa saincte et digne garde.

» Escript à Sainct-Jehan-d'Angely, le 19e jour de juin 1582.

» Vostre bien affectionné amy,

» HENRY » (1).

Le bon roi Henri sollicitant instamment qu'on mette à la question un pauvre diable de prisonnier, c'est assez piquant, et cela contraste quelque peu avec le ton doucereux de la lettre du prince de Condé, que voici :

(1) « A Messieurs de la Court du Parlement et Chambre de la Justice, ordonnancée par le Roy monseigneur en Guyenne, séante en la ville de Bourdeaux. »



« La sufisance du sieur Dudrac, vostre confrère, présent porteur, » par lequel et par la dépesche que vous faict le Roy de Navarre, vous » entendrez de quelle affection nous désirons une pure administration » de justice pour establir ung bon repos; comme de sa part, j'ay » toujours congneu que vous la distribuez sans passion, en toute » équité et rondeur, me gardera de vous faire ung plus long discours » et sur l'occasion de son voyage et du zèle dont ce prince est poussé » à faire telle pousuyte et instance, estant bien certain qu'il vous en » sçaura trop mieux satisfaire de bouche que je ne le vous sçaurois » déduire par lettre; seulement, je vous diray, Messieurs, pour res» ponce à la vostre, que me fesant cette faveur de croire avec quel » respect je révère et honore une si notable compagnye, combien je » me sentiray heureux de lui pouvoir témoigner par bons effets ce » que je vous ay tant de fois offert et que continuellement je » vous offre, et de quelle prompte volonté je m'employerai toute » ma vie pour faire plaisir à tous en général et à chacun en » particulier, autant que mes moyens se trouveront estendus. Je » ne recevray de cette gratification moindre contentement que » celuy que m'a apporté vostre tant louable visitation, dont je ne » veux faillir à très affectueusement vous remercier, vous suppliant, » Messieurs, me vouloir aussi longuement continuer ceste si bonne » volonté, comme de tout mon cœur je désire vous demeurer amy et » estre perpétuellement conservé en vos bonnes grâces, duquel, en » cet endroict, je prye le Créateur, Messieurs, vous donner ce que » plus vous désirez.

» Escript à Sainct-Jehan-d'Angely, le 18e jour de juin 1582.

» Vostre humble et plus affectionné amy,

» HENRY DE BOURBON » [1].

Ces amabilités des princes protestants ne détournaient pas un instant la Chambre de Justice du but qu'elle poursuivait avec ardeur : le rétablissement du culte catholique en ce ressort.

Dans les dernières semaines de sa session à Bordeaux, elle

[1] « A Messieurs les gens tenant la Chambre establye par le Roy monseigneur en Guyenne. » — Henri de Condé mourut empoisonné le 5 mars 1588.

allait avoir à statuer sur diverses affaires qui étaient relatives à cet important objet. Le 16 juin, sur le défaut obtenu par le procureur général contre Pierre Grandet, curé et recteur de l'église et paroisse de Sigoulès (V. *suprà,* p. 453), elle ordonna pour le profit la saisie du revenu temporel de cette cure, commit pour le gouvernement de la paroisse deux notables habitants catholiques du lieu, avec charge de substituer un prêtre payé par eux. Elle enjoignit en outre à l'évêque de Périgueux de pourvoir incessamment cette cure de personne idoine, capable et de bonne vie, et ainsi pareillement les autres cures et bénéfices de son diocèse ayant charge d'âmes, de tenir la main à la résidence des curés, à l'administration des sacrements et à la prédication de la parole de Dieu, et, à cette fin, de faire régulièrement ses visites pastorales (1) et de tenir les synodes ordinaires.

Déjà, quelques jours avant (le 15 juin), l'évêque de Périgueux, préoccupé de l'attitude de la Chambre, lui avait présenté une requête dans laquelle il se prévalait de certaines lettres de non résidence et de dispense à lui octroyées en haut lieu. Communiquées aussitôt au procureur général, elles devaient provoquer aussitôt une ordonnance générale destinée à briser quelques résistances intempestives. — La Cour ordonna en effet, que tant l'évêque de Périgueux que tous autres curés et évêques des diocèses de ce ressort, seraient exhortés à résider personnellement et actuellement sur leurs bénéfices, suivant les saints canons et les ordonnances et édits du Roi, à moins d'excuses légitimes et nonobstant toutes autres dispenses ou lettres de non résidence; que les archevêques et évêques seraient admonestés de faire leurs visites pastorales, de tenir les synodes ordinaires, de s'enquérir des

(1) Cette prescription canonique a toujours été consacrée par nos lois civiles, depuis l'ordonnance d'Orléans, art. 6, et l'Édit de 1695, art. 14, jusqu'à l'article 22 de la loi organique du Concordat.

entreprises faites sur les bénéfices de leurs diocèses, et de la manière dont ils étaient desservis; de tenir la main à la résidence des curés, à l'administration des sacrements et à la prédication de la parole de Dieu, et d'en informer la Cour; de pourvoir au service des églises, en cas d'absence; d'y envoyer personnes capables, et de leur faire taxe raisonnable qui serait payée sur les fruits des bénéfices saisis et mis sous la main du Roi; le surplus de ces fruits employés aux réparations des églises ou autrement, etc., etc. (1).

C'est ainsi qu'en toute occasion, on voit la Chambre s'empresser de rappeler les curés à leurs devoirs. Si elle est toujours prête à les faire respecter, elle veut qu'à leur tour ils n'oublient pas ce qu'ils doivent aux fidèles. Ainsi, par le même arrêt où sur les informations faites à la requête d'un curé de Saint-Martin de Morizès, Pierre Bersac, elle ordonne la comparution en personne d'un lieutenant du vice-sénéchal de Guyenne, de ses archers et d'autres, elle enjoint à ce même Bersac de résider dans sa cure et de s'acquitter des devoirs de sa charge, et elle admoneste l'évêque de Bazas d'y pourvoir par les voies de droit, conformément aux arrêts (2). — Le lendemain, elle donne commission aux « *fabriquiers* » de la paroisse de Saint-Claviers de Cosmes (juridiction de l'île Saint-Georges) pour informer sur la non résidence du curé de cette paroisse ou d'aucun vicaire, ainsi que sur d'autres faits, et cependant enjoint au prétendu curé de cette paroisse de résider audit lieu, et ce sous quinzaine, à peine d'être poursuivi suivant l'arrêt ci-devant donné en pareil cas (3).

La fin de la session approchait. Nombre d'affaires criminelles avaient été expédiées, plusieurs arrêts avaient déjà reçu leur exécution. Le jeudi 28 juin, la Chambre terminait

(1) Voir *Reg. cons.*, 19 juin.
(2) Voir *idem*, 25 juin.
(3) Voir *idem*, 26 juin.

par une condamnation terrible le procès d'un gentilhomme accusé de divers crimes.

Philippe de Saint-Georges, sieur de Fraisse, avait été poursuivi criminellement devant la Chambre par Martial de Roffignac, sieur de Sauviac, le procureur général joint à lui, à raison d'excès de toutes sortes, et notamment du meurtre de Jean de Roffignac. — Le procès avait eu à subir des incidents nombreux. — Après un renvoi à se pourvoir pour cause de *pareatis* prononcé par la Cour le 31 janvier (*Reg. d'aud.*), étaient intervenues des lettres patentes du Roi, du 9 mars 1582, qui avaient renvoyé le procès devant la Chambre. Celle-ci, après une longue information (V. 12 juin, *Reg. cons.*), rendit enfin, le 28 juin 1582, un arrêt par lequel elle déclara Philippe de Saint-Georges atteint et convaincu de meurtres, de rébellion, violences et autres crimes; elle le condamna en conséquence à avoir la tête tranchée sur un échafaud, dressé sur les Fossés Saint-Éliège (Saint-Éloi), devant l'Hôtel-de-Ville, à Bordeaux. Ses biens furent confisqués après prélèvement de 2,000 écus d'amende pour le Roi et de 200 écus de réparation envers le sieur de Roffignac. La Cour ordonna en outre que le château de Fraysse serait démoli et rasé; que les matériaux en provenant seraient vendus aux enchères au profit du Roi, à la diligence du receveur du domaine à Montmorillon. Défenses furent faites de le rebâtir, et il fut enjoint aux gouverneurs, sénéchaux et autres officiers du ressort, de prêter main forte pour l'exécution de cet arrêt, afin que force demeurât au Roi et à la justice, suivant la formule d'usage. — Par un arrêt suivant, la Chambre ordonna que, sur les 2,000 écus adjugés au Roi, il fût payé 60 écus au couvent des Jacobins (elle s'acquittait ainsi envers ses hôtes), 20 à l'hôpital, 20 autres par moitié entre les couvents de la grande et de la petite Observance, sommes « qui leur ont été aumosnées par la dite Cour, » ajoute le texte de l'arrêt.



C'est l'un des derniers qui nous soient parvenus. Quelques feuillets plus loin, le *Registre du conseil,* auquel nous l'empruntons, est lacéré...., de sorte que la séance du conseil du 28 juin reste incomplète (1). Ce registre même ne devait pas, dans son intégrité, aller tout à fait jusqu'au mois d'août. Il y a donc une lacune irréparable.

Comme pour diminuer nos regrets, de Thou, dans ses *Mémoires,* nous apprend que « des affaires particulières occupèrent le reste de la séance jusqu'aux vacances.... » — D'un autre côté, les *Registres secrets* du Parlement ne nous fournissent aucun renseignement sur l'existence de la Chambre pendant cette période. Le nom seul de l'un de ses membres, Jean Seguier, s'y trouve mentionné à cause d'une certaine revendication d'attributions formée par lui, comme maître des requêtes, au sujet d'une concussion commise par le secrétaire de la chancellerie du Palais. Il vint en effet à l'audience du Parlement, le 27 juillet, faire valoir les prérogatives de sa charge; mais il fut débouté de ses prétentions, parce qu'il s'agissait, dans la cause, moins du règlement de la chancellerie et des contraventions y relatives, que d'abus et de concussions commis par ses agents.

Rien ne nous révèle d'ailleurs qu'aucun conflit autre que ceux que nous avons déjà relatés, se fût élevé depuis entre le Parlement et la Chambre de Justice. Messieurs de la Cour en avaient pris leur parti, et la réputation si bien assise de la Chambre leur avait bientôt fait sentir qu'ils n'avaient rien à gagner à continuer leurs taquineries des premiers jours. Comme corps de judicature, et même individuellement comme justiciables, ils avaient pu apprécier la justice exacte et

(1) Comme nous l'avons déjà dit (p. 358), le *Registre de l'audience* s'arrête plus tôt, au 10 mai, formant un volume complet, terminé, suivant l'usage (voir *Reg. du Parlem* , B, 1 *bis*, etc., etc.), par la belle signature du greffier qui l'a écrit en entier : GERZOT.

impartiale de la Chambre de l'Édit. Plusieurs d'entre eux avaient figuré avec des avantages divers dans des procès portés devant elle. — C'est, par exemple, Mᵉ Pierre de Pommiers, qui fut condamné à restituer à Isabeau de la Cornière, femme de Jean de Lafontaine, avocat au Parlement, les sommes qu'il s'était fait payer par elle en vertu d'arrêts du Parlement, cassés pour être intervenus depuis la signification de lettres d'évocation (*Reg. cons.*, 30 mars). — C'est encore Mᵉ Jean de Ceppes, qui avait eu à plaider contre plusieurs de ses créanciers, et que la Chambre avait condamné à payer à l'un d'eux, Jean du Saillant, gouverneur du château de Turenne, sept vingt liv. tourn., faute de quoi ce dernier était autorisé à continuer les criées sur les biens de son débiteur (*Reg. cons.*, 21 février et 7 avril). — C'est la veuve de messire Louis Goyet, second président au Parlement, sieur de Laferrière, qui avait actionné sa fille Madeleine, veuve d'Antoine Vigier, sieur de Saint-Georges, en délaissement du château et maison noble de Laferrière, avec restitution de fruits, dot, etc., etc. [1] (*Reg. cons.*, 6 avril et 26 juin.) — C'est le conseiller Joseph Andrault [2], qui avait requis l'entérinement de lettres royaux en forme de requête civile, par lui obtenues contre un arrêt du Parlement du 7 juin 1580, rendu, en matière de retrait lignager, au profit de Mᵉ Jean de La Viole, procureur au Parlement, et d'autres. Après de longues procédures, il avait été débouté de sa demande. — C'est l'avocat général François de La Roche, plaidant comme cessionnaire de droits litigieux contre François de Pons, baron

[1] Ce procès, l'un des plus gros que la Chambre ait eus à juger, n'occupe pas moins de quatre pages du *Registre du Conseil*, si réservé d'ordinaire dans ses notices. On y trouve une foule de noms bordelais considérables à cette époque, les Vigier, les de Lavergne, les de Blaignan, etc., etc.

[2] Voir au *Reg. d'aud.*, 23 févr., le procès d'injures de ce conseiller contre la demoiselle de Civrac.



de Mirambeau ([1]). (*Reg. aud.*, 4 avril.) — Ce sont encore les conseillers Guillaume de Mons, président ès enquêtes, Jean et Léonard de Calvimont, Pierre Lebreton (*Reg. aud.*, 21 février), Jean Auzaneau, président en la 2ᵉ des enquêtes. — Ce sont également : la veuve du conseiller Jean Faure, sieur de la Roderie, noble demoiselle Antoinette de Pontac (*Reg. aud.*, 14 mars); — celle du célèbre conseiller Arnaud de Ferron, la noble demoiselle Marthe de Vallier, qui était venue défendre devant la Chambre le patrimoine de ses petites-filles, compromis par le second mari de leur mère (*Reg. aud.*, 9 mars) ([2]); — la femme du conseiller Jacques de Lescure; — la veuve d'Emmanuel du Mirail ([3]); — le fils ([4]) du conseiller Joseph de Vallier, l'un des premiers huguenots que le Parlement ait eus dans son sein ([5]); — le fils du conseiller de Saint-Angel, sieur de Monsuard, et d'autres encore. Le greffier du Parlement lui-même, Jean de Pontac, avait été, à raison de ses fonctions, plus fréquemment qu'aucun en rapport avec la Chambre, qui l'avait maintes fois mandé devant elle pour affaires de service : V. *infrà*,

([1]) Loysel, portant la parole dans cette affaire, crut devoir tout d'abord relever son collègue du reproche qu'on lui avait fait aux débats de n'être qu'un cessionnaire de droits litigieux. Il établit que cette position lui provenait d'un arrangement entre héritiers.

([2]) Loysel prit la parole au sujet de cet intéressant procès, et après quelques mots en l'honneur du conseiller Ferron, donna sur sa famille quelques détails qu'on peut lire au *Registre d'audience*. — Voir encore une ordonnance du Parlement de Bordeaux, d'octobre 1563 (*Arch. départem.*, B. 175), où il est dit qu'Isabeau Ferron, femme du conseiller R. Duplessis, détenue en prison par sa mère, sera transférée en la maison commune.

([3]) Dans le procès que cette dame avait porté devant la Chambre contre un certain Pierre de Verniès, dit *le capitaine Casimir de Foix*, il se produisit la singulière intervention du roi de Navarre, prenant, par l'organe de Favas, le fait et cause du capitaine. (*Reg. cons.*, 7 avril)

([4]) A qui il est donné un curateur. Voir *Reg. d'aud.*, 4 mai.

([5]) Voir *suprà*, p. 365.

liv. IV, chap. I, § 5. Mais bien plus, il avait dû y défendre à une action dirigée contre lui par Mᵉ Pierre Cantarel, notaire et secrétaire du Parlement, qui l'accusait d'une entreprise sur ses attributions ([1]).

D'un autre côté, le Parlement, comme corps de justice, n'avait eu guère à se plaindre de la façon dont la Chambre avait exercé sa juridiction. On sait les pouvoirs que lui conférait le règlement spécial inséré plus haut (p. 438). Pour garantir son indépendance, on avait dû, malgré l'opposition du Parlement, la rendre seule juge de sa compétence. C'était certes une importante prérogative. En avait-elle abusé? Rien ne le prouve. On remarque, au contraire, le soin qu'elle mettait à l'examen des qualités des parties, pour déjouer une singulière manœuvre des plaideurs qui se disaient huguenots à l'effet de bénéficier de sa juridiction et faire casser les arrêts précédemment obtenus contre eux en Parlement ([2]). Si, en présence du grand nombre de lettres d'évocation ou de lettres royaux en forme de requête civile qui lui avaient été présentées, elle avait cassé quelques arrêts du Parlement, elle n'avait pas manqué bien plus souvent encore de renvoyer les parties, soit devant cette Cour souveraine, soit devant les sénéchaux ou les juges inférieurs ([3]). Tout atteste donc que

([1]) Ce singulier procès était né de ce qu'en 1572, lors des Grands Jours tenus par le Parlement à Périgueux, Cantarel s'était ingéré à y exercer l'office de greffier, sans que Pontac l'en eût chargé : d'où un conflit qui, après bien des involutions, fut porté devant la Chambre et résolu par elle, du moins en partie. Voir *Reg. d'aud.*, 17 avril. — Ce même Cantarel eut encore un procès avec Mᵉ Richard de Pichon, avocat au Parlement et clerc ordinaire de la ville de Bordeaux, qu'il avait suppléé pendant un an (1577) dans ses fonctions de greffier de ville. Voir *Reg. d'aud.*, 15 mars.

([2]) Voir *infrà*, liv. IV, chap. I, § 1, divers exemples de cette manœuvre.

([3]) Voir *infrà*, liv. IV, chap. II, § 6, et encore *Reg. d'aud.*, 19 févr., 4, 5 et 7 avril, etc.



la Chambre apportait à cette partie si délicate de ses attributions la plus scrupuleuse réserve.

Indépendamment de ces recours extraordinaires à sa justice, elle avait été journellement saisie d'appels dirigés contre des sentences émanées de toutes les juridictions du ressort, même de l'amirauté de Guyenne et de la Chambre des requêtes du palais de Bordeaux ([1]).

L'institution de cette Chambre, créée par édit de 1580, et pour l'installation de laquelle le Roi avait insisté « d'autant, » disent les *Registres secrets* (4 janvier 1581), que les deniers » qui proviendraient des états et offices des dites requêtes » devaient estre employés au payement des gens de guerre », avait soulevé aussitôt une vive opposition de la part des officiers de la sénéchaussée de Guyenne ([2]) et rencontré dans le sein même du Parlement des dispositions qui, pour être dissimulées, n'en étaient pas moins peu favorables. Ce n'avait été que sur des lettres de jussion que cette Cour s'était enfin décidée à enregistrer l'édit des requêtes ([3]), tout en faisant au sujet des honneurs et rang des gens tenant les requêtes du Palais, des réserves de préséances qui ne devaient céder plus tard que fort difficilement devant la volonté du Roi itérativement manifestée ([4]).

Ces résistances et peut-être d'autres causes encore avaient fort indisposé Henri III contre le Parlement, qui crut devoir, en juillet 1582, — nous reprenons notre récit — députer vers lui les conseillers Geoffroi de Malvin et Jean de la Rivière, « pour lui oster la mauvaise opinion qu'on luy avait fait con» cevoir de la Cour ([5]). » Un instant celle-ci put croire que

([1]) Voir *Reg. cons.*, 23 mai. — Comparez encore *Reg. d'aud.*, 26 fév. et 30 mars.

([2]) Voir *Reg. secr.*, 22 décembre 1580.

([3]) Voir *idem*, 23 novembre 1580, 4 avril 1581.

([4]) Voir *idem*, 13, 17, 20 juillet, 8 août et 6 septembre 1582.

([5]) Voir *idem*, 22 juin, 3 et 16 juillet 1582.

ce mécontentement n'était pas aussi vif qu'elle le craignait, quand le maître des requêtes de Pontcarré, revenant de la Cour, vint lui apporter les témoignages les plus explicites de la satisfaction du Roi au sujet de la manière dont elle observait et faisait observer l'édit de pacification (1). Malheureusement, les députés du Parlement devaient, à leur retour, dissiper toute illusion à cet égard. Ce qu'ils avaient à faire entendre à la Cour, en rendant compte de leur mission, était même si dur pour elle, qu'ils la supplièrent, « pour son » honneur et authorité, que nul autre entendît leur rapport » que les présidents et conseillers de la Cour : sur quoi le » greffier Pontac, et Gassies, son commis, ont été commandés » de sortir (2). »

La discrétion des *Registres secrets,* plus grande que d'ordinaire dans cette circonstance, nous prive sans doute d'utiles révélations sur les mœurs parlementaires de l'époque. Bien des abus s'étaient introduits dans l'administration de la justice. La vénalité des offices de judicature, tout en excitant de déplorables cupidités, avait fait pénétrer dans le sein même du Parlement des habitudes indignes de la plus haute magistrature. Des conseillers de vingt-deux ans *per fraudem* n'avaient pas toujours une tenue en harmonie avec leurs fonctions, et plus d'un d'entre eux, en dépit de sa qualité, restait plus étranger au Palais qu'aux dissipations du monde.

L'affaire du jeune conseiller Arnoul, qui fit beaucoup de bruit vers cette époque, et dont on retrouve les détails dans les *Registres secrets,* ne le prouva que trop aux vieux magistrats observateurs fidèles des anciennes mœurs. Me Arnoul n'avait pas craint de provoquer en duel un gentilhomme qui lui avait donné un démenti. Quel scandale pour le Parlement! Pouvait-il tolérer la manie du duel, qui, d'après de Thou et

(1) Voir *Reg. secr.*, 3 juillet.
(2) Voir *idem,* 29 août 1582.



Montaigne (liv. II, chap. XXVII), commençait dès lors à se répandre dans la societé française?

Mais revenons à notre Chambre de Justice.

Bien que le mois d'août fût fort avancé et que la durée de six mois pour chaque *séance* fixée par l'édit de la conférence de Fleix fut déjà dépassée, elle était encore retenue à Bordeaux pour l'expédition des affaires qui lui arrivaient en foule de tous les points du ressort. Il fallut que des lettres patentes du Roi vinssent lui enjoindre de transporter son siége à Agen.

Le 22 août 1582, après sept mois de séjour, eut donc lieu la clôture de la session de Bordeaux. Loysel, en présentant les lettres du Roi, prononça un discours (1) qu'il suffit de résumer.

Il s'ouvre par un des plus brillants éloges qui aient jamais été faits de Bordeaux et de ses habitants. On voit bien que Loysel a profité de son séjour dans cette ville pour s'initier à son histoire et à ses mœurs. Que de précieux renseignements il nous a conservés sur des personnes et des choses dont le souvenir est à peu près effacé aujourd'hui! Comme l'on y sent l'influence des fréquentations assidues qu'il avait entretenues avec Vinet notamment! La richesse de la Guyenne, l'esprit militaire de ses enfants, la vieille gloire de l'Aquitaine, les magnifiques ruines de ses monuments romains, ses saints prélats depuis Paulin jusqu'à Pey-Berland, ses illustres capitaines, ses orateurs et ses poètes, ses savants de tous ordres et ses grands magistrats : rien n'est oublié. Voilà bien ce qu'était Bordeaux au XVIe siècle.

(1) C'est la continuation du discours d'ouverture : *De l'œil des rois et de la justice*. Voir *la Guyenne, suprà cit.* — Cette nouvelle harangue fut dédiée par son auteur à Michel Montaigne, « maire, et l'un des » premiers magistrats de Bourdeaux..., l'un des principaux ornemens » non seulement de la Guyenne, mais aussi de toute la France. »

De plus, les observations intéressantes abondent. — La langue grecque, remarque avec raison Loysel, était aussi familière aux contemporains d'Ausone que la langue latine, à ce point que saint Jérôme avait pu dire : *Aquitaniam græca se jactare origine.* — En 1582, l'Université de Bordeaux était encore si florissante, qu'elle ne le cédait en rien à aucune autre de la chrétienté, même à celle de Paris. — La Guyenne avait produit des jurisconsultes et des magistrats éminents, tels que Fabre, Ranconnet, Boyer, La Chassaigne, Ferron, Rouffignac, Pommiers, Calvimont, Carles, Langes, Alesmes, Moncaulh, La Boëtie, Malvin, Montaigne, Pontac..... Le barreau de Bordeaux n'est pas omis dans cette longue revue, où il est dit des avocats et procureurs, que « tous » se sont si dignement acquittés du devoir de leurs charges, » qu'il se peut dire cy publiquement qu'ils en ont rapporté » honneur et louange, et la Cour contentement et soulage » ment. »

Loysel, revenant ensuite sur une ancienne difficulté avec Henri de Bourbon, invoque tout ce qui précède à l'appui de la résolution prise par la Chambre de Justice d'ouvrir ses séances à Bordeaux; puis, il signale les résultats obtenus par cette utile mesure : l'éclat jeté par la Chambre bien loin autour d'elle, « voire à la veue et lumière du Parlement, » non seulement sur les sénéchaussées de ce ressort, mais même au dehors jusque sur les Parlements voisins; l'empressement du peuple accourant vers elle de toutes parts; les honneurs et le respect dont elle a été entourée; l'avantage enfin de Bordeaux, « ayant veu comme par un miracle deux » soleils en un même temps, le dernier venu n'a esté en rien » obscurcy par le premier. »

Des considérations sur la justice, avec force citations grecques et latines, entremêlées de digressions dans le goût du temps, complètent la harangue, qui se termine en rap-

pelant le vœu du Roi que la Chambre continue sa revue de la province de Guyenne, « jettant l'œil sur les villes de Bazas, » Sainte-Basille et autres, esquelles on dict que l'ecdit de » pacification n'est encores bien exécuté, » remettant, en un mot, le pays sous l'obéissance du Roi et de la justice.

Les réquisitions finales méritent d'être reproduites à cause des enseignements qu'elles fournissent sur les procédés de cette justice ambulatoire :

« A ceste fin, dit Loysel, nous requerons que sur le reply » des lettres qui ont été présentement leuës, il soit mis » qu'elles ont esté leuës, publiées et enregistrées. Que » suivant icelles, la Cour se rende au plus tost que faire se » pourra en la ville d'Agen; que toutes assignations escheuës » ou à escheoir y soient continuées et assignées au ving- » tiesme jour de septembre prochain, et les audiences » ouvertes le premier jour d'octobre ensuyvant. Qu'aux dicts » jours, les procureurs chargez des causes des parties soient » tenus se rendre, ou substituer d'autres en leurs lieux, qui » s'inscriront et mettront autant de leurs substitutions au » greffe, sur peine de l'amende en leurs noms et de tous » dépens, dommages et intérets des parties. Que cependant » il soit faict un roolle des audiences et plaidoiries, duquel » on commencera à plaider audit premier jour d'octobre » qui soit publié avant que partir de ce lieu, afin de donner » incontinent exploicts contre les défaillans. Que lesdits » procureurs, huissiers, et autres chargés de procez ayent » à les remettre au greffe devant trois jours, à peine de » l'amende en leurs noms. Qu'au dit jour 20 septembre, les » arrestez par ceste ville et faubours d'icelle, ensemble ceux » qui sont en la garde des huyssiers, se rendent en l'estat, » à peine d'estre attaints et convaincus des cas à eux » imposez; n'empeschans qu'à ceste fin le chemin ne leur » soit donné pour prison en faisant les submissions accous-

» tumées, et baillant caution pour le regard de ceux qui sont » en la garde des huissiers. Que les prisonniers actuels y » soient conduits soubs bonne et seure garde. Et que les » lettres patentes présentement leuës, ensemble l'arrest qui » interviendra sur icelles, seront envoyez par les sénéchaus- » sées et siéges tant généraux que particuliers de ce ressort : » afin d'y estre pareillement publiez à jours de plaids, dont » les officiers envoyeront actes à la Cour dans ledit premier » jour d'octobre. Et que l'un desdits officiers, pour chacun » desdits siéges, ait à s'y rendre, tant pour rapporter lesdicts » actes que pour entendre les ordonnances et mandemens » que la Cour leur voudra faire, pour bien et repos des » subjects du Roy, exécution de l'édict de pacification, et de » tout ce dont la cognoissance luy appartient. »

Ici s'arrête, avec ce discours officiel, le travail chronologique que nous avons entrepris.

Chemin faisant, nous avons signalé plusieurs des procès jugés par la Chambre de Justice et qui rentraient dans la suite naturelle de notre récit; mais peut-être ne se ferait-on ainsi qu'une idée très incomplète de ses immenses travaux accomplis en sept mois seulement, si nous ne la suivions de plus près dans l'expédition même des affaires qu'elle eut à juger.

Sans vouloir entrer à cet égard dans des détails fastidieux, nous essaierons de faire connaître par simple aperçu (c'est la partie technique de cette étude) :

1° L'*organisation* intérieure de la Chambre (règlements, compétence, audiences, officiers de justice, etc., etc.);

2° Les *procès civils* les plus intéressants;

3° Les *procès criminels* les plus graves.

SUR L'IDENTITÉ

DE LA CHALEUR ET DE LA LUMIÈRE

PAR M. ABRIA.

Les diverses branches de la physique expérimentale ont été, depuis un demi-siècle, l'objet de recherches théoriques amenées par les progrès de la science, recherches qui ont conduit à la découverte de relations aussi curieuses en elles-mêmes qu'importantes par leurs conséquences. On ne s'est pas attaché seulement à mieux connaître chaque classe de phénomènes, on s'est efforcé d'approfondir ceux qui établissent la transition d'une classe à l'autre, qui permettent de passer du mouvement à la chaleur, de celle-ci à l'électricité ou à la lumière. C'est aux travaux entrepris dans cette direction que nous devons plusieurs des découvertes dont la science s'est enrichie dans ces dernières années, et qui ont donné naissance à la corrélation des forces physiques et à l'explication plus rationnelle de faits compliqués, dans lesquels plusieurs de ces forces agissent simultanément.

Il m'a paru qu'il ne serait pas sans intérêt de résumer celles des recherches récentes qui conduisent à des conséquences bien établies et généralement adoptées sur la connexion des diverses forces auxquelles sont soumises les molécules des corps. Le sujet serait beaucoup trop vaste si je le traitais dans son ensemble; il vaut mieux le restreindre, et se borner à l'envisager sous un seul point de vue.

Parmi les agents auxquels sont dus les phénomènes que nous observons ou que nous pouvons reproduire à volonté, il en est deux dont les propriétés présentent des analogies évidentes, constatées surtout depuis une trentaine d'années, et d'où découlent des conclusions importantes sur leur origine et sur les conditions dans lesquelles ils prennent naissance. De plus, ces deux agents, la chaleur et la lumière, présentent cette particularité remarquable qu'ils s'accompagnent presque constamment, et que si la source d'où ils émanent augmente graduellement d'intensité, on voit apparaître en premier lieu les phénomènes de chaleur auxquels ceux de lumière viennent bientôt s'ajouter. Ainsi, tous les corps qui sont le siége d'actions chimiques énergiques, le charbon, l'hydrogène, le soufre, le fer, lorsqu'ils se combinent soit avec l'oxygène, soit avec le chlore; tous ceux qui sont traversés par un courant électrique suffisamment intense, tels que des fils métalliques ou deux cônes de charbon interposés entre les pôles d'une forte pile; tous ceux enfin qui, par une cause quelconque, sur laquelle nous ne pouvons même dans certains cas émettre que des conjectures, dans celui du soleil et des étoiles, par exemple, sont amenés à un semblable état; tous ces corps, dis-je, jouissent de la propriété de lancer à la fois des rayons lumineux et calorifiques, d'être la source de radiations capables d'exercer sur nos organes deux sensations bien distinctes, perçues : l'une par tous les points de la surface du corps, l'autre uniquement par un organe spécial. La sensation de chaleur peut être en effet ressentie par la plupart des nerfs, qui, partant de l'axe cérébro-spinal, aboutissent aux diverses régions de l'épiderme; un seul, le nerf optique, jouit de la propriété de transmettre la sensation de lumière.

Si la lumière et la chaleur se distinguent nettement l'une de l'autre par la différence des impressions qu'elles produi-

sent sur nos sens, les actions qu'elles exercent sur les corps de la nature ne permettent pas non plus de les confondre. Sous l'influence de la chaleur, la plupart des substances éprouvent des variations de volume très sensibles, suivies quelquefois de changements d'états non moins remarquables. Sous celle de la lumière, le chlore et l'hydrogène s'unissent pour former l'acide chlorhydrique; les sels d'argent, et en général les substances employées aujourd'hui dans la photographie, éprouvent des modifications qui leur permettent de subir des réactions auxquelles elles se refusaient primitivement. Si la sensibilité de l'organe de la vue a été pour nous le moyen le plus commode et le plus sûr de découvrir les propriétés de la lumière, la production des courants thermo-électriques dans les métaux nous a permis de vérifier les lois de la chaleur, de nous assurer qu'elles sont analogues à celles de la lumière, et que le mode de production des deux agents est certainement le même.

Les sources de lumière étant en même temps des sources de chaleur, les deux agents s'accompagnant l'un l'autre presque constamment, jouissant de propriétés presque identiques, se propageant à travers les milieux, se réfléchissant à leur surface, se réfractant dans leur intérieur suivant les mêmes lois, donnant naissance à des phénomènes tellement semblables que la vérification des propriétés de rayons de chaleur analogues à celles des rayons de lumière se réduit en général à remplacer l'œil par un appareil sensible aux effets thermiques, on est amené à se demander non seulement si le mode de production des deux classes de phénomènes est le même, mais encore s'il n'y a pas identité complète entre les deux agents; si ce qui produit sur l'organe de la vue la sensation de lumière, n'est pas aussi ce qui nous occasionne sur les autres parties du corps la sensation de chaleur; si l'agent qui détermine certaines combinaisons chimiques,

n'est pas aussi celui qui dilate les corps et les fait changer d'état, et s'il est possible de se rendre compte, dans cette hypothèse, des analogies et des différences que présentent les propriétés des corps soumis à l'action, soit de la lumière, soit de la chaleur. Cette question a été étudiée par plusieurs physiciens depuis un certain nombre d'années : indépendamment de l'intérêt qu'elle présente par elle-même, elle touche à plusieurs points de la philosophie naturelle. J'ai pensé que l'Académie écouterait avec quelque intérêt un exposé succinct des travaux entrepris à ce sujet et des résultats auxquels on est parvenu. L'exposition que j'essaie aujourd'hui de lui en présenter, me permettra de faire connaître l'état de la science sur ce point spécial et sur quelques autres qui s'y rattachent intimement.

I

Nos connaissances sur le mode de production de la lumière sont assez avancées : les nombreux phénomènes de l'optique, les travaux dont ils ont été l'objet, les conséquences curieuses auxquelles on est arrivé, en se laissant guider par la théorie, rendent extrêmement probable aujourd'hui, pour ne pas dire certain, que les corps lumineux par eux-mêmes doivent cette propriété à un mouvement vibratoire extrêmement rapide dont sont animées leurs dernières particules. On a de la peine à se former une idée de la rapidité d'un mouvement qui, dans une seule seconde de temps, fait osciller les atomes lumineux six cent mille billions de fois de part et d'autre de leur position d'équilibre, et qui peut se propager en conservant le même caractère à travers un très grand nombre de substances. La réalité de ce mouvement n'est mise en doute aujourd'hui par aucun physicien. Les vérifications nombreuses auxquelles a été soumis le principe fondamental de la théorie des ondes, et qui ont porté non pas seulement sur les phé-

nomènes envisagés d'une manière générale, mais surtout sur les conséquences numériques que l'observation pouvait aborder, forment un faisceau de preuves que l'on est loin de rencontrer dans d'autres branches de la science. Il n'est pas inutile d'en faire ici l'exposé rapide.

Le phénomène capital au point de vue théorique est assurément celui des interférences, c'est à dire de l'accroissement ou de la diminution d'intensité qui peut résulter de la rencontre en un même point de deux rayons de lumière; la coloration des lames minces en offre de nombreux exemples, déjà connus du temps de Newton, et étudiés par ce grand physicien et par ses successeurs. Mais c'est surtout à Fresnel que l'on doit d'avoir mis en évidence par des expériences simples et à l'abri de toute objection cette propriété remarquable de la lumière. Les applications qu'on en fait à la production des couleurs dans le cas des lames minces, soit par réflexion, soit par réfraction, et dans celui de certaines lames épaisses, sont assez simples pour être parfaitement comprises presque sans calcul, et sont par cela même très propres à porter dans l'esprit une conviction pleine et entière.

Une autre expérience très remarquable et décisive au point de vue de la théorie, est celle dont le principe fut exposé en 1839 par Arago, mais qui ne fut réalisée expérimentalement que quelques années plus tard par MM. Fizeau et Foucault. Si la lumière se propage par ondes, sa vitesse de propagation doit être moindre dans l'eau que dans l'air ou dans le vide, et doit en général diminuer à mesure qu'augmente le pouvoir réfringent de la substance qu'elle traverse. Imaginée pour trancher définitivement le choix à faire entre les deux théories corpusculaire et ondulatoire qui se partageaient encore l'assentiment des physiciens, cette expérience a conduit à la mise en pratique de procédés qui permettent de mesurer la

vitesse avec laquelle la lumière parcourt de très petits intervalles. Quand on songe que cette vitesse est de 298,000 kilomètres par seconde, on a de la peine à comprendre comment on a pu obtenir avec une approximation suffisante la mesure du temps presque inappréciable employé par la lumière pour parcourir un espace de quelques mètres seulement, et cependant l'exactitude des expériences ne peut être révoquée en doute.

Les preuves les plus convaincantes en faveur du mouvement vibratoire des corps lumineux sont tirées surtout de l'exactitude avec laquelle on rend compte dans cette hypothèse de tous les accidents, de toutes les modifications que nous offrent les rayons de lumière. Plusieurs fois la théorie a révélé des propriétés que l'expérience n'avait pas encore dévoilées et qu'elle a pleinement confirmées. Ainsi, dans le Mémoire de Fresnel sur la diffraction de la lumière, Mémoire où se trouvent consignées les formules qui permettent d'appliquer le calcul à ce genre de phénomènes, cet illustre physicien avait négligé d'examiner la conséquence à laquelle elles conduisaient dans un cas remarquable, celui d'un disque opaque placé dans un mince filet de lumière. Poisson, qui était loin d'être partisan de la doctrine ondulatoire, remarqua que, d'après le calcul, le centre de l'ombre devait être aussi lumineux que si l'écran n'existait pas. L'expérience tentée presque immédiatement par Arago fut couronnée d'un succès complet.

La propagation du mouvement dans les substances cristallisées présente dans certaines circonstances des particularités qui n'ont été connues d'une manière complète que par l'étude approfondie de l'équation à laquelle conduit le calcul, équation donnée pour la première fois par Fresnel, qui se contenta de la discuter d'une manière générale, et qui mourut quelques années après sans connaître les conséquences

curieuses qu'on pouvait en déduire. La discussion de cette équation, effectuée un peu plus tard par un géomètre irlandais, M. Hamilton, révéla qu'un rayon de lumière, pénétrant de l'air ou du vide dans un cristal sous certaines incidences, devait s'épanouir en une infinité de rayons distribués sur une surface conique ; et que dans d'autres directions un rayon unique sortant du cristal devait présenter au contraire dans le vide ou dans l'air une infinité de rayons distribués de même sur la surface d'un cône. Le mode de section du cristal, l'incidence des rayons sur la surface, les précautions à prendre, forment un ensemble de conditions qu'on n'aurait probablement pas découvertes si le calcul n'avait servi de guide. La vérification de cette propriété remarquable constitue l'une des meilleures preuves de la réalité du mouvement ondulatoire qui donne naissance à la lumière.

Cette conséquence est corroborée par des phénomènes du même ordre, mais d'apparences bien différentes, découverts par Arago dans le cristal de roche, par Biot et Seebeck dans certains liquides d'origine organique, tels que l'essence de térébenthine et les dissolutions sucrées, phénomènes connus sous le nom de *polarisation circulaire,* d'où est sortie un peu plus tard la polarisation elliptique. La théorie des ondes, appliquée ici par Fresnel avec le même bonheur, en donne une explication parfaitement satisfaisante, et a conduit cet illustre physicien à la découverte d'une espèce particulière de double réfraction, de la double réfraction circulaire, qui prend naissance lorsque la lumière se propage dans certaines substances, et en particulier suivant l'axe du cristal de roche. Une conséquence remarquable du raisonnement à l'aide duquel on rend compte de ces phénomènes curieux, conséquence parfaitement vérifiée du reste par l'observation, est que leur manifestation peut être rendue évidente lorsqu'il existe une faible différence entre les vitesses de deux rayons

qui traversent le corps simultanément. Cette différence n'est en effet dans le quartz que de 1/[illegible], et suffit pour séparer nettement l'un de l'autre les deux rayons primitifs.

Les raisons qu'apportent les physiciens en faveur de l'existence du mouvement vibratoire extrêmement rapide dont sont douées les dernières particules des corps lumineux, sont véritablement assez puissantes pour entraîner l'assentiment de tout esprit raisonnable et pour lui faire admettre sans hésitation dans ces corps un état dont nos organes seuls seraient impuissants à constater directement l'existence. Mais avant d'examiner si ces conséquences peuvent s'étendre aux corps chauds et si nous devons de même conclure que la chaleur est due à des ondulations, il est nécessaire de faire connaître avec plus de détails en quoi consiste ce mouvement des corps lumineux.

La lumière émanée du soleil et des corps portés à une très haute température est en général formée de la réunion de lumières de teintes diverses, et chacune d'elles provient de vibrations d'une durée spéciale, variable d'une teinte à l'autre : ces rayons de lumière, ou, ce qui revient au même pour nous, ces mouvements de durées diverses, peuvent être séparés les uns des autres, soit par la réfraction à travers un ou plusieurs prismes, soit par leur transmission à travers des milieux colorés. En considérant les rayons extrêmes, le nombre de vibrations par billionièmes de seconde varie de 4 26700 — qui répond au rouge à 8 88900 — qui correspond au violet : ainsi, les corps lumineux sont le siége non pas d'un mouvement unique, mais bien de mouvements vibratoires de durées très distinctes, qui coexistent dans le corps sans se confondre, et dont les durées extrêmes sont à peu près dans le rapport de deux à un. Cette multitude de vibrations que nous sommes obligés d'admettre dans les substances lumineuses, est un fait avec lequel l'esprit a besoin de se

familiariser lorsqu'il veut se former une idée aussi nette que possible du phénomène. Elle tient au grand nombre de molécules vibrantes, et dépend aussi certainement des conditions auxquelles elles se trouvent soumises, c'est à dire de la constitution même du corps.

Ces divers mouvements ne sont pas tous, en effet, de même amplitude : les atomes vibrants, dont les masses sont très probablement différentes de l'un à l'autre, s'écartent de plus inégalement de leurs positions d'équilibre, et le choc communiqué par chacun d'eux au nerf optique, à l'aide des milieux interposés, dépend de la masse et de la vitesse intiales. De là résultent des variations d'intensité dans la lumière émise par chacun d'eux, lorsque cette lumière est décomposée par son passage à travers un prisme qui la sépare en ses divers éléments. Pour certaines substances et dans certaines conditions, pour le sodium en particulier, le mouvement est presque unique, isochrone pour tous les points du corps, et donne une lumière dont les longueurs d'ondulation, intimement liées avec les durées des vibrations elles-mêmes, ne varient qu'entre des limites très restreintes. Mais pour la plupart des sources lumineuses, les durées des mouvements vibratoires sont multiples, leurs intensités sont de plus inégales, et c'est sur cette propriété qu'est fondée la méthode d'analyse spectrale introduite dans la science par MM. Kirchoff et Bunsen.

Les vibrations qui produisent la lumière ne sont pas réfléchies en général en même proportion par les milieux qu'elles rencontrent. Les substances incolores n'altérant pas, dans l'acte de la réflexion, la couleur du faisceau lumineux, renvoient des fractions égales de chacun des mouvements élémentaires qui le constituent. La même chose a lieu pour les surfaces blanches; mais cette égalité dans la réflexion cesse pour les corps qui possèdent une couleur propre;

ceux-ci réfléchissant en plus grande abondance les rayons de même couleur, laissent pénétrer les autres plus facilement dans l'intérieur de leur masse.

Dans le cas des substances incolores, on a pu trouver, par des considérations théoriques, une relation vérifiée par l'expérience entre la quantité de lumière réfléchie sous une incidence donnée, et l'indice de réfraction de la substance, c'est à dire le rapport qui existe entre les vitesses de propagation du mouvement lumineux dans le milieu extérieur et dans celui sur lequel arrive la lumière. Cette relation, d'une extrême importance, nous sera, ainsi que nous le verrons plus loin, fort utile lorsque nous aurons à comparer l'une à l'autre la chaleur et la lumière.

De plus, ces mêmes mouvements ne se transmettent pas intégralement à travers un milieu donné; les uns le traversent sans changer d'intensité; les autres, au contraire, sont affaiblis dans une proportion plus ou moins considérable, quelquefois même complètement absorbés. Ainsi, un verre rouge laisse passer sans grande altération les vibrations particulières, dont la longueur d'onde est d'à peu près six à sept dixièmes de millième de millimètre, et éteint complètement toutes les autres, lesquelles modifient très probablement le mouvement de ses molécules. En général, un corps transmet sans perte les ondes qui lui donnent sa couleur propre lorsqu'on le voit par transmission, et arrête les autres; les ondes bleues seules peuvent traverser une solution de sulfate de cuivre; les ondes jaunes et vertes sont éteintes par une dissolution de permanganate de potasse, qui n'arrête point les rayons extrêmes bleus et rouges. La transparence pour certains rayons n'entraîne pas, comme conséquence, la transparence pour les autres, et cela à cause de la grande diversité des mouvements qui coexistent dans la source lumineuse, et se propagent sans se confondre. La sensation

seule est la résultante de toutes les impressions exercées sur le nerf optique par chacun d'eux, blanche lorsque toutes coexistent et ont été transmises jusqu'à l'organe sans altération, autrement composée lorsque quelques-unes seulement peuvent arriver jusqu'à lui.

Nous sommes donc autorisés à conclure, dans l'état actuel de la science, que les atomes des corps lumineux sont animés de mouvements vibratoires extrêmement rapides, variables des uns aux autres en durée et en énergie, ou, ce qui revient au même, en amplitude, se transmettant de la source lumineuse aux autres milieux, en conservant la même durée, mais en éprouvant, dans leur intensité, un affaiblissement qui dépend de la nature du milieu lui-même et de la durée du mouvement vibratoire. La communication de ces mouvements au nerf optique détermine la sensation, dont la nature dépend du nombre et de l'énergie des mouvements élémentaires.

II

La chaleur est due aussi à un mouvement vibratoire. Cette assertion repose surtout sur les analogies nombreuses qui existent entre la chaleur et la lumière et sur quelques preuves directes, preuves auxquelles il est difficile cependant, dans l'état actuel de la science, de donner toute l'étendue et toute la rigueur qu'on serait en droit d'exiger. La sensibilité de l'organe de la vue, la netteté avec laquelle on peut, en s'aidant d'instruments d'un grossissement convenable, distinguer les plus petits détails, ont contribué sans aucun doute aux progrès de l'optique. Nous manquons d'un organe analogue pour la chaleur; il nous est impossible d'apercevoir les images calorifiques comme nous apercevons les images lumineuses, et nous sommes obligés de suppléer à cette imperfection de nos sens par l'emploi d'appareils thermo-

métriques, dont les plus perfectionnés ne nous permettent que d'analyser des phénomènes d'une certaine énergie, les essais tentés jusqu'à présent pour nous doter de moyens capables de nous faire étudier des rayons calorifiques d'une ténuité comparable à celle des rayons lumineux ayant toujours échoués. Mais si nous passons en revue les vérifications faites depuis un certain nombre d'années de plusieurs phénomènes calorifiques analogues à ceux que nous offre la lumière, nous ne pourrons nous empêcher de conclure à l'analogie de la cause qui donne naissance aux uns et aux autres.

Des sources calorifiques sur lesquelles portent nos expériences, les unes émettent à la fois de la chaleur et de la lumière : tels sont le soleil, un corps porté à l'incandescence, soit par une combustion vive ou tout autre phénomène chimique, soit par un courant électrique; les autres n'envoient autour d'elle que de la chaleur : c'est le cas des corps chauffés au dessous du rouge, dont la température ne dépasse pas 600°. En étudiant les premières, on a pu reconnaître que les rayons calorifiques jouissent de propriétés analogues à celles des rayons lumineux concomitants. Ainsi, ils peuvent interférer, c'est à dire donner naissance, par suite de leur rencontre mutuelle, à des variations périodiques d'intensité; ils éprouvent la double réfraction, la polarisation rectiligne, la polarisation rotatoire moléculaire et magnétique. De ces divers phénomènes, le premier seul peut être considéré comme apportant une preuve directe en faveur de l'existence du mouvement ondulatoire qui constitue la chaleur; les autres prouvent, à n'en pouvoir douter, que les modifications offertes par les rayons de lumière se retrouvent quelquefois, jusque dans leurs valeurs numériques, dans les rayons de chaleur qui les accompagnent. Il est probable que s'il était possible d'opérer sur des faisceaux calorifiques

extrêmement déliés, on pourrait pousser cette vérification beaucoup plus loin. Mais dans l'état actuel de la science, il est certainement permis de conclure que si nous ne trouvons pas identité complète dans les séries de propriétés des deux agents, il faut en attribuer la cause à l'insuffisance de nos procédés d'expérimentation ; et quoique ces propriétés n'aient été vérifiées que pour la chaleur des sources lumineuses, celle des sources obscures n'ayant pu jusqu'ici, à cause de sa faible intensité, permettre les vérifications analogues, nous pouvons, en nous fondant principalement sur l'induction, établir la similitude du mode de production des deux agents.

D'autres propriétés, importantes comme celle que nous venons de rappeler au point de vue théorique, ont pu être vérifiées non seulement sur la chaleur des sources lumineuses, mais aussi sur celle des sources obscures. Elles ont été étudiées surtout par Melloni, et sont relatives, soit à la réflexion, soit à la transmission des rayons calorifiques.

Ces rayons se réfléchissent, en effet, comme les rayons lumineux; mais de plus on peut mesurer avec assez de précision la quantité de chaleur réfléchie par une substance; or, quand on compare les proportions de chaleur et de lumière concomitante réfléchie par certains corps, on trouve des nombres presque identiques. Sur 100 rayons, par exemple, pris dans la partie rouge d'un spectre solaire, on obtient : pour le nombre de ceux qui sont réfléchis par une plaque de laiton, 72 rayons lumineux et 75 calorifiques; pour ceux de la partie verte, 62 rayons lumineux et 63 calorifiques. Cette égalité conduit, comme nous le verrons plus loin, à des conséquences importantes.

On a pu reconnaître, en outre, que les rayons de chaleur diffèrent les uns des autres par une qualité tout à fait analogue à la couleur dans les rayons de lumière. Seulement,

comme nous ne possédons pas d'organe spécial remplissant pour la chaleur la fonction dévolue à l'œil dans l'acte de la vision, et que nous ne pouvons, par suite, nous assurer par nos sens de l'existence d'images de chaleur diversement colorées, vérification qui nous est si aisée pour les images lumineuses, on y a suppléé par des mesures d'intensité, conduisant du reste sans incertitude aux mêmes conséquences.

Il faut, pour les bien comprendre, s'aider presque constamment des apparences offertes par les rayons lumineux. Concevons donc une série de flammes diversement colorées et faisons traverser à la lumière qu'elles émettent différentes substances, taillées si elles sont solides en plaques parallèles, renfermées si elles sont liquides ou gazeuses dans des auges ou des tubes terminés également par de semblables plaques. Une plaque incolore, de verre, d'eau ou d'autre nature, déterminera dans la lumière transmise un affaiblissement qui sera le même pour toutes les sources lumineuses; mais les substances colorées se laisseront traverser par des faisceaux d'intensités variables avec leur coloration propre et celle des rayons qu'elles transmettent. Ainsi, les flammes rouges seront vues très nettement à travers un verre rouge, et paraîtront noires au contraire à travers un verre bleu; l'inverse aura lieu pour les flammes bleues, dont la lumière transmise à travers un verre bleu sera très intense, et presque nulle au contraire si l'on se sert d'un verre rouge ou jaune.

Remplaçons maintenant nos flammes diversement colorées par plusieurs sources de chaleur, obtenues par exemple en élevant un métal à des températures croissantes, depuis 400° ou 500° jusqu'à celle de l'incandescence, et analysons à l'aide de nos procédés thermométriques les modifications qu'éprouveront les flux de chaleur qui en émanent en traversant nos diverses substances. Celles qui agiront sur la

chaleur, comme le verre blanc, l'eau, etc., sur la lumière, se reconnaîtront à ce caractère qu'elles feront éprouver aux faisceaux calorifiques, quelle que soit la source qui leur aura donné naissance, le même affaiblissement ou la même réduction de leur intensité primitive. Parmi tous les corps essayés, un seul, le sel gemme, jouit de cette propriété qui en rend l'emploi précieux dans toutes les recherches sur le calorique rayonnant. Les autres corps solides ou liquides essayés jusqu'ici déterminent un affaiblissement variable d'une substance à l'autre et qui n'est pas non plus le même pour les rayons de chaleur émanés de différentes sources. Ainsi, le verre ordinaire transmet un sixième environ de la chaleur rayonnée par une lame de cuivre chauffée à 400° du thermomètre centigrade, près d'un quart de celle qu'envoie le platine incandescent et les deux cinquièmes du faisceau calorifique envoyée par une lampe Locatelli. La chaleur émise par la source lumineuse traverse deux plaques, l'une de chromate de potasse, et l'autre de tourmaline dans le rapport de deux à un, et ce rapport devient au contraire de cinq à l'unité pour la chaleur envoyée par la source obscure. On peut donc, à l'aide des mesures d'intensité, constater que les rayons calorifiques sont transmis en proportions différentes à travers la même substance suivant la source qui les émet, comme cela aurait lieu pour des rayons lumineux provenant de flammes diversement colorées, et, de plus, que la nature de la substance interposée sur le trajet des rayons exerce une influence marquée sur l'intensité des faisceaux transmis, comme on le vérifierait aussi avec des plaques de teintes différentes placées successivement sur le trajet des rayons émis par diverses sources de lumière.

Cette propriété des rayons de chaleur a reçu le nom de *diathermansie* ou de *coloration calorifique,* et peut être vérifiée encore par d'autres expériences qu'il est bon de rappeler.

Transmettons les rayons de chaleur émanés d'une source à travers un prisme de sel gemme. Si la source émet de la lumière, il y aura dispersion de celle-ci, et il se formera un spectre lumineux. La chaleur sera aussi réfractée comme elle, et il y aura également un spectre calorifique. Nous aurons donc dans les mêmes régions de l'espace des rayons lumineux et des rayons calorifiques, et nous pourrons, en nous laissant guider par l'analogie, distinguer des rayons de chaleur rouges, verts, bleus, comme les rayons de lumière correspondants. Si nous interposons diverses substances sur le trajet de ces faisceaux séparés les uns des autres par la réfraction, la teinte *calorifique* de chacune d'elles se reconnaîtra aisément à la manière dont elle se comportera avec chacun des faisceaux que renferme le spectre, celles qui possèdent la teinte calorifique rouge, par exemple, laissant passer les rayons les moins réfrangibles en très grande abondance, et étant au contraire opaques pour les faisceaux les plus rapprochés de l'autre extrémité du spectre calorifique.

En combinant les résultats des diverses observations faites jusqu'à présent, on peut dire quelle est la teinte prédominante pour la chaleur d'un certain nombre de substances. Le sel gemme est de tous les corps examinés le seul qui soit sensiblement incolore pour la chaleur, qui se comporte avec les divers rayons calorifiques comme le verre, l'eau, l'alcool avec les rayons lumineux de teintes diverses. Il paraît cependant qu'il absorbe une proportion très faible, mais sensible, des rayons les moins réfrangibles.

Cette teinte, en nous servant pour la chaleur des expressions employées pour la lumière, expressions qui nous permettent de nous former une idée plus nette des phénomènes, se retrouve dans un certain nombre de substances. Le rouge domine dans le soufre, le spath fluor, les dissolutions de chromate neutre et de bi-chromate de potasse, de sulfate, d'indigo

très étendue, le noir de fumée et surtout le bi-sulfure de carbone renfermant de l'iode en dissolution. Parmi les liquides verts et bleus pour la chaleur, se rencontrent des solutions de sulfate de fer, l'eau pure ou renfermant du sulfate de cuivre, l'alun, etc. Les nombreuses recherches faites jusqu'ici sur la thermochrose des différents corps n'ont pu faire découvrir qu'une substance diathermane, c'est à dire perméable par tous les rayons calorifiques indistinctement : c'est le sel gemme qui présente encore une faible coloration. Il est remarquable assurément qu'il existe un si grand nombre de substances incolores pour la lumière, et qu'on n'en ait rencontré qu'une seule présentant pour la chaleur des propriétés analogues. Cette absence de substances *athermochroïques* (expression proposée par Melloni pour désigner les substances incolores pour la chaleur), rend difficile l'étude des propriétés du rayonnement calorifique, les cristaux de sel gemme n'étant pas très répandus.

Parmi les substances dont la thermochrose, c'est à dire l'action sur les rayons calorifiques d'espèces diverses, nous intéresse le plus, il en est qui méritent un examen particulier : ce sont celles qui constituent les divers milieux de l'œil, la cornée transparente, l'humeur aqueuse, le cristallin et l'humeur vitrée. Il est important de savoir comment ils se comportent sur les rayons de chaleur qui se présentent pour arriver jusqu'à la rétine, et dans quelle proportion ceux-ci sont absorbés ou transmis.

Des expériences très précises de M. Janssen, il résulte que sur 100 rayons de chaleur émis par une lampe modérateur, 4 environ sont réfléchis par la cornée transparente, 88 sont absorbés par elle et par les divers milieux de l'œil compris entre la cornée et la rétine, 8 seulement arrivent jusqu'à celle-ci. Leur thermochrose est du reste la même que celle de l'eau pure, laquelle absorbe en très grande abondance les

rayons les moins réfrangibles, et ne se laisse traverser que par ceux qui accompagnent la lumière de faible réfrangibilité, c'est à dire la lumière bleue; mais il importe de noter qu'ils arrivent sur la rétine en quantité sensible et mesurable à nos instruments thermométriques. Lorsque notre œil est placé devant une source de chaleur lumineuse, la rétine ne reçoit en réalité que très peu des rayons les moins réfrangibles, et une proportion plus considérable, quoique toujours très petite, relativement à la quantité totale, de ceux dont la réfrangibilité est peu différente de celle des rayons lumineux émis par la source.

III

Les analogies entre les propriétés de la chaleur et de la lumière sont assez nombreuses pour que nous puissions regarder comme identique le mode de production des deux agents, et, par suite, étendre au premier les lois du mouvement du second, lois démontrées par des phénomènes si nets et si nombreux. La chaleur étant le résultat d'un mouvement vibratoire, mouvement transmis des corps à nos organes à l'aide des milieux interposés, et qui, en agissant sur eux, détermine une sensation spéciale, chaque rayon calorifique doit avoir une longueur d'onde particulière, ou, ce qui revient au même, chaque molécule oscillante doit effectuer, dans l'unité de temps, un nombre déterminé de vibrations. Cette longueur d'onde, ce nombre de vibrations, exercent une influence des plus marquées dans le phénomène de la réfraction ou plutôt dans celui de la dispersion qui l'accompagne, la déviation étant d'autant plus grande que la longueur d'onde est moins considérable. Étudions d'abord ce que l'expérience nous apprend à cet égard, sans nous occuper de la valeur absolue de la durée d'oscillation des molécules calorifiques, durée sur laquelle nous reviendrons plus loin. Examinons

comment varient cette longueur d'onde et l'amplitude du mouvement atomique qui donne naissance à la chaleur.

Les conclusions auxquelles aboutissent les recherches expérimentales sont les mêmes que pour la lumière. A mesure que la température d'un corps s'élève, les divers rayons calorifiques qu'il émet deviennent de plus en plus nombreux; la longueur d'onde de ceux qui apparaissent progressivement va continuellement en décroissant, d'où résulte la conséquence que les mouvements oscillatoires dont sont animés les molécules des corps deviennent de plus en plus rapides. D'un autre côté, à mesure aussi que croît la température, l'amplitude des vibrations préexistantes augmente elle-même. Il se produit donc alors un double phénomène : augmentation d'énergie des oscillations primitives, addition de nouvelles oscillations de plus en plus rapides. Le corps chaud devient ainsi le siége d'une infinité de mouvements, de durées et d'amplitudes différentes, coexistant sans se confondre, se propageant du corps aux milieux voisins, qui, les transmettant en proportions inégales, nous donnent le moyen de les isoler les uns des autres.

Pour fixer les idées, concevons un fil de platine dont on élève progressivement la température à l'aide d'un courant électrique; supposons que cette température soit insuffisante pour rendre le fil visible dans l'obscurité; faisons passer la chaleur qui en émane à travers un prisme de sel gemme, et mesurons l'intensité du faisceau calorifique obtenu par la réfraction. Le thermomètre se trouve ainsi plongé dans une portion du spectre complètement obscure, qui n'exerce aucune action sur l'œil, mais impressionne néanmoins très sensiblement l'instrument sur lequel elle tombe. Élevons ensuite progressivement la température du fil, et faisons-le passer de l'état tout à fait obscur au rouge sombre, au rouge vif, enfin au blanc éblouissant. Déjà, lorsque le fil possède un degré de

chaleur assez élevé, incapable cependant de le rendre visible dans l'obscurité, l'instrument accuse dans le faisceau réfracté une élévation de température qui va constamment en croissant. On peut déduire des nombres fournis par le thermomètre la mesure des amplitudes successives des molécules oscillantes, et on reconnaît sans difficulté que cette amplitude varie dans des limites qui dépendent du degré de sensibilité des instruments dont on se sert, mais qui sont assez étendues puisqu'on a trouvé dans certains cas, pour les valeurs extrêmes, le rapport de dix au moins à l'unité.

D'un autre côté, à mesure que la température du fil s'élève et que les amplitudes du mouvement oscillatoire des premières ondes calorifiques augmentent, il apparaît de nouveaux rayons correspondants à de moindres longueurs d'ondes, dont on reconnaît l'existence en promenant la pile thermoélectrique dans les diverses régions du spectre. Ces mouvements ont peut-être pris naissance en même temps que les premiers; mais leur intensité était alors trop faible pour qu'ils fussent perceptibles au thermomètre; leur amplitude augmente aussi avec la température, et l'ensemble de ces nouveaux rayons vient accroître la chaleur totale émanée de la source. Néanmoins le maximum de température se trouve toujours dans la partie obscure du spectre, au delà des rayons rouges.

Remplaçons le fil de platine par une autre source de chaleur, par la flamme de l'hydrogène pur, et disposons, comme dans le cas précédent, l'instrument thermométrique dans le spectre obtenu par le passage de cette flamme à travers un prisme de sel gemme : les couleurs du spectre sont alors extrêmement faibles, la flamme de l'hydrogène étant très pâle, et l'on est obligé, pour mettre les appareils dans la position convenable, de se servir préalablement d'une flamme brillante, de celle du gaz de l'éclairage, substituée

provisoirement à l'hydrogène. Le maximum de température se trouve encore situé dans le spectre presque invisible, au delà des rayons rouges. La température décroît de part et d'autre de cette position, et se trouve presque insensible ou du moins très faible dans la région qui correspond au violet. Ainsi, dans la flamme de l'hydrogène, les ondes calorifiques les plus intenses ou de plus grande amplitude, correspondent à la région obscure située au delà du rouge. Elles sont accompagnées d'autres ondes moins intenses, les unes plus longues, les autres plus courtes, correspondantes par conséquent à des durées du mouvement oscillatoire moléculaire ou atomique, plus considérables pour les premières, plus rapides au contraire pour les secondes. Mais les vibrations à longue période prédominent et constituent la plus grande partie de la chaleur émise par cette flamme. Si maintenant on y introduit un corps solide, un fil de platine ou un fragment de chaux, il se trouve porté à l'incandescence, et la chaleur totale rayonnée est accrue dans une proportion considérable. Ces vibrations à longue période déterminent donc dans le corps solide d'autres vibrations d'une durée inférieure à celles qu'elles possèdent elles-mêmes. La chaleur qui serait perdue par suite de la conductibilité du gaz, se trouve condensée en quelque sorte dans le corps solide d'où elle s'échappe par voie de rayonnement; mais on observe encore dans ce cas, comme dans les précédents, des mouvements de durées et d'amplitudes très diverses.

L'interprétation des résultats de l'expérience par la doctrine ondulatoire nous donne, on le voit, de précieuses notions sur les mouvements des dernières particules des corps. Elle nous permet d'en avoir une idée plus exacte, d'en saisir le vrai caractère, de les démêler les uns des autres malgré la complication qu'ils présentent. Quel que soit celui des deux phénomènes, chaleur ou lumière, auquel ces mouvements

donnent naissance, que l'on considère, on arrive aux mêmes conséquences : apparition successive de mouvements de plus en plus rapides, augmentation d'amplitude des vibrations préexistantes. On peut aller plus loin, et déterminer pour chaque source lumineuse et calorifique la proportion relative des mouvements qui engendrent, soit la lumière, soit la chaleur.

Au lieu d'employer la réfraction pour séparer les uns des autres les rayons calorifiques et lumineux émis par nos sources artificielles, nous pouvons mettre à profit les diathermansies des diverses substances ou les absorptions inégales qu'elles exercent sur eux. Un choix convenable des milieux absorbants nous permettra d'isoler, soit les rayons calorifiques, soit les rayons lumineux, et de déterminer la proportion de chacun d'eux dans le rayonnement total. Deux surtout paraissent devoir nous permettre d'obtenir facilement ce résultat. Le premier est la dissolution d'iode dans le bi-sulfure de carbone, dissolution qui, lorsqu'elle est suffisamment concentrée, arrête tous les rayons lumineux émis par une source de chaleur et de lumière, tandis qu'elle se laisse traverser par les radiations obscures correspondantes. Le second est le bi-sulfure de carbone lui-même, parfaitement transparent, qui n'arrête pas les rayons lumineux et laisse passer la plupart des rayons calorifiques obscurs. Si l'on interpose sur le trajet d'un faisceau lumineux et calorifique provenant, soit d'une spirale de platine plus ou moins chauffée, soit de la flamme de l'huile ou du gaz, soit des pointes de charbon d'une lampe électrique, d'abord du sulfure de carbone, puis ensuite le même liquide additionné d'iode, et si l'on mesure dans chaque cas la quantité de chaleur transmise, on pourra déduire de la comparaison des résultats la quantité de lumière associée à la chaleur dans chacune des sources essayées. Or, on arrive constamment à cette conclusion que pour toutes

les sources de chaleur et de lumière, les rayons calorifiques obscurs forment la presque totalité du faisceau. Ainsi, la solution d'iode n'absorbe rien ou presque rien de la chaleur émise par un corps chauffé à 100°, par une spirale portée au rouge obscur, par la flamme de l'hydrogène. Elle ne commence à exercer une absorption sensible que lorsque la source de chaleur commence elle-même à émettre de la lumière. Cette absorption est d'environ trois à quatre sur cent pour la flamme de l'huile ou du gaz, de quatre et demi pour une spirale de platine chauffée au blanc, et de dix pour cent lorsqu'on expérimente avec la lumière électrique.

La proportion considérable de chaleur obscure que renferment les radiations lumineuses et calorifiques se trouve confirmée par d'autres expériences où l'on peut obtenir en quelque sorte d'un côté la chaleur, de l'autre la lumière. Si l'on reçoit sur une lentille de sel gemme ou sur un miroir argenté les rayons émis par deux cônes de charbon placés aux deux pôles d'une forte pile, on pourra concentrer tous ces rayons en un même point, foyer conjugué de la source rayonnante. Or, si l'on met sur le trajet des rayons une solution opaque d'iode, la lumière disparaît au foyer, mais toute la chaleur y reste, et quoique invisible, quoique incapable d'agir sur l'organe de la vue, elle n'en est pas moins assez puissante pour exercer un action énergique sur toutes les substances. Le papier, l'amadou, le bois s'y enflamment rapidement. Les métaux, tels que le zinc, le plomb, le fer y entrent en fusion. Le charbon, le platine y sont portés au rouge blanc, comme si la chaleur n'avait éprouvé, en traversant la dissolution d'iode, aucune diminution dans son intensité.

Si l'on place, au contraire, sur la route suivie par les rayons émanés de la lampe électrique une dissolution d'alun, dissolution parfaitement claire et transparente, mais qui tout en se laissant traverser aisément par la lumière est très peu

perméable aux rayons calorifiques surtout aux moins réfrangibles, on obtient au foyer une image lumineuse d'un très vif éclat, mais dont les effets calorifiques sont extrêmement peu intenses, et qui tout en exerçant encore une action sensible sur les instruments thermométriques, ne peut ni fondre les métaux, ni enflammer des substances organiques.

Il est donc démontré par l'expérience que lorsqu'une source émet à la fois de la lumière et de la chaleur, la proportion de la première qui accompagne la deuxième, se trouve très faible relativement à la quantité totale, n'en représentant que le dixième dans les circonstances les plus favorables.

Quelles conséquences pouvons-nous déduire de ces faits, observés déjà par Melloni, confirmés et étendus récemment par les remarquables expériences de M. Tyndall? Que nous apprennent ces curieuses données de l'observation sur les mouvements des dernières particules des corps et sur l'action qu'en éprouvent nos organes?

L'étude attentive des résultats rappelés successivement dans ce travail, et que l'on peut considérer aujourd'hui comme bien acquis, conduit d'abord, suivant nous, à cette conclusion; que la chaleur et la lumière, considérées dans les corps dont elles émanent, sont une seule et même chose. Parmi les mouvements en nombre presque infini dont sont doués les atomes d'une substance qui émet à la fois lumière et chaleur, distinguons par la pensée ceux qui correspondent à des rayons lumineux et calorifiques concomitants, ceux par exemple émis par le sodium en vapeur, et qu'il est naturel de choisir parce qu'ils sont très peu compliqués, leurs durées étant comprises entre des limites très rapprochées. Au lieu de supposer que ce sont deux rayons distincts qui s'accompagnent, deux mouvements indépendants qui se superposent, il est plus simple d'admettre que c'est le même mouvement qui produit sur la rétine la sensation de lumière, sur les

autres organes celle de la chaleur. Tâchons de reconnaître si cette assertion est conforme à l'expérience, ou si elle est contredite par elle.

La question de l'identité de la lumière et de la chaleur ne peut être évidemment posée que pour les rayons lumineux et calorifiques concomitants émis par une source à la fois lumineuse et calorifique; au fond, elle se réduit à rechercher si le mouvement, isolé par la pensée, des atomes qui engendrent ces rayons, a la même durée, soit que l'on considère l'émission de la lumière, soit que l'on ait égard à celle de la chaleur. Cette durée du mouvement oscillatoire est intimement liée elle-même avec la longueur d'ondulation des deux rayons dans un milieu donné, dans le vide, par exemple, cette longueur n'étant que l'espace parcouru pendant une vibration complète de l'atome; de sorte que l'on est amené à comparer les longueurs d'ondes des deux rayons lumineux et calorifique considérés. Si cette longueur est différente, les durées du mouvement oscillatoire des molécules qui donnent naissance à la lumière et à la chaleur ne sont pas les mêmes, la chaleur et la lumière sont distinctes l'une de l'autre. Si ces longueurs sont égales, au contraire, les mouvements qui produisent la lumière sont de même période que ceux qui engendrent la chaleur; il n'y a pas lieu dès lors de les distinguer les uns des autres : la chaleur et la lumière sont dues identiquement au même mouvement.

La difficulté serait aisément tranchée si nous pouvions opérer sur un rayon calorifique excessivement délié, comparable, par sa ténuité, aux rayons lumineux que l'on peut en quelque sorte isoler les uns des autres, de manière à mesurer la longueur d'onde de chacun d'eux. Mais nous sommes obligés d'expérimenter sur un faisceau calorifique composé de plusieurs rayons élémentaires, et nous ne pouvons mesurer que la longueur d'ondulation moyenne de l'ensemble, surtout

des plus intenses. Malgré cet embarras, dû à l'imperfection de nos procédés de mesures thermométriques, les résultats obtenus jusqu'à présent ne laissent, nous le croyons, aucune incertitude sur les conclusions définitives.

Les longueurs d'ondes des rayons lumineux sont comprises entre deux limites : $0^{mm},000360$ et $0^{mm},000750$, qui ont été déterminées avec précision. Les expériences de diffraction et d'interférence calorifiques, faites par MM. Foucault et Fizeau, placent les franges chaudes et froides dans les mêmes lieux que les franges lumineuses et obscures, et assignent nécessairement à la longueur d'onde moyenne des faisceaux calorifiques qui nous arrivent du soleil, une valeur égale à celle des rayons lumineux concomitants. On peut donc conclure d'abord que ces longueurs d'ondulations sont du même ordre de grandeur pour les deux espèces de rayons.

Remarquons maintenant que la longueur d'onde d'un rayon intervient dans d'autres phénomènes, notamment dans ceux de la réflexion et de la réfraction, et influe, dans le premier cas, sur la quantité de lumière réfléchie, dans le second, sur la déviation que le rayon éprouve, ou, pour nous servir du terme propre, sur l'indice de réfraction de la substance. Si donc nous faisons tomber sur une lame deux rayons lumineux et calorifique de même direction, aussi isolés que possible, les proportions de chaleur et de lumière réfléchies devront être égales ou différentes, suivant l'égalité ou l'inégalité des longueurs d'ondes de ces deux espèces de rayons. Or, ainsi que je l'ai dit plus haut, l'expérience donne pour ces proportions des nombres presque identiques dont les différences sont suffisamment expliquées par les incertitudes des observations. Elle conduit donc à la conclusion que les mouvements incidents sont, dans l'un et l'autre cas, de même durée.

L'indice de réfraction d'une substance pour un rayon lumi-

neux donné est le rapport des longueurs d'ondulation de ce rayon dans le vide et dans la substance. L'observation fait voir que ce rapport dépend lui-même de la valeur absolue de la longueur d'ondulation dans le vide; il diminue quand cette longueur d'onde augmente, et s'accroît dans le cas contraire, les moindres longueurs d'onde étant plus raccourcies proportionnellement que les autres quand le mouvement se propage du vide dans la substance. Or, la valeur de cet indice influe sur la quantité de lumière réfléchie dans le sens normal par une plaque transparente à faces parallèles, quantité qui peut être calculée à l'aide d'une formule inutile à rappeler ici. D'un autre côté, les expériences de Melloni ont fait connaître avec une très grande précision l'intensité de la chaleur réfléchie par les deux faces d'une lame mince de sel gemme ou de verre pour toute espèce de rayons et on peut légitimement étendre les conclusions de ces expériences à des rayons élémentaires. Si l'on fait le calcul de la quantité de chaleur qui doit être réfléchie en prenant pour indice de réfraction du verre ou du sel gemme celui fourni par les procédés optiques, on trouve un résultat d'accord avec l'expérience, savoir 0,077.

En résumé, si lon applique à la chaleur les méthodes expérimentales employées en optique et qui supposent connues les longueurs d'ondes des rayons lumineux, on trouve constamment que les longueurs sont les mêmes pour les rayons lumineux et les rayons calorifiques de même réfrangibilité.

Ces considérations nous semblent décisives, et conduisent forcément, à notre avis, à la conclusion que deux rayons calorifiques et lumineux concomitants sont produits par le même mouvement. On ne peut se refuser à l'admettre dès que l'on considère la chaleur comme due à un mouvement vibratoire et que l'on a égard aux résultats des expériences diverses accompagnées de mesures faites par les nombreux observateurs qui se sont occupés de l'étude de cet agent.

Nous admettons, il est vrai, implicitement que la vitesse de propagation de la chaleur dans le vide est la même que celle de la lumière. La longueur d'onde d'un rayon lumineux ou calorifique est égale, en effet, à la vitesse de propagation de la lumière ou de la chaleur dans le milieu considéré, divisée par le nombre des vibrations qu'effectue dans l'unité de temps le groupe atomique ou moléculaire qui lui donne naissance. L'expérience nous fait voir que cette longueur d'onde est la même pour deux rayons, l'un de lumière, l'autre de chaleur, qui éprouvent la même déviation lorsqu'ils passent sous une même incidence du vide dans un milieu. Si nous en concluons que le mouvement atomique est le même pour les deux, nous admettons nécessairement que le troisième terme du rapport, c'est à dire la vitesse de propagation du mouvement dans le vide, est égale de part et d'autre. Or, quoique la vitesse de la chaleur n'ait pu encore être mesurée comme celle de la lumière, soit par des phénomènes astronomiques, soit par des procédés de physique expérimentale, tout ce que nous savons sur l'élasticité autorise à conclure à l'égalité des deux vitesses de propagation, et on tombe, si on refuse de l'admettre, dans des hypothèses invraisemblables.

La vitesse de propagation du mouvement dans un milieu élastique ne dépend, en effet, que de l'élasticité et de la densité de ce milieu, et nullement de la grandeur absolue de l'ébranlement moléculaire qui lui donne naissance, lorsqu'il s'agit d'ébranlements de même ordre, ce qu'on ne peut se refuser à admettre pour la lumière et la chaleur, qui, ainsi que nous l'avons vu, se succèdent et s'accompagnent constamment. Il y a donc de fortes raisons théoriques pour penser que les vitesses de propagation des deux agents sont les mêmes.

De plus, la longueur d'onde étant la même de part et

d'autre, il faut nécessairement, si les vitesses de propagation ne sont pas égales, que les nombres d'oscillations moléculaires varient dans le même rapport que ces vitesses elles-mêmes. Si, pour fixer les idées, nous considérons la portion lumineuse du spectre solaire, laquelle est calorifique à l'extrémité la moins réfrangible, très chimique à l'extrémité opposée, il faudrait admettre que ces trois espèces de rayons qui se superposent sont engendrés : ceux de lumière, par des mouvements dont la vitesse de propagation et la longueur d'onde nous sont connues directement ; ceux de chaleur, par d'autres mouvements d'une durée plus considérable, par exemple, et qui se propageraient aussi moins rapidement ; de telle sorte que le nombre des oscillations effectuées dans l'unité de temps étant, pour les mouvements de cet ordre, la moitié de ce qu'il est pour la lumière, la vitesse de propagation se trouverait aussi réduite à moitié ; une conclusion analogue devrait être appliquée aux mouvements qui engendrent l'action chimique. On conviendra qu'il faudrait de fortes raisons pour admettre qu'il en est ainsi.

Nous sommes donc amenés à conclure qu'une source de chaleur et de lumière émet, en réalité, de la chaleur seule, qui peut être distinguée en chaleur obscure ou chaleur proprement dite, et chaleur lumineuse ou simplement lumière. Quoique les motifs que nous venons de donner de l'existence de la chaleur lumineuse nous semblent péremptoires, il n'est pas néanmoins sans intérêt d'indiquer et de discuter deux objections qui peuvent être soulevées, et qui doivent être éclaircies si l'on veut que l'identité de la lumière et de la chaleur soit admise sans difficulté.

Comment se fait-il, en premier lieu, que la chaleur lumineuse n'influence pas toujours nos thermomètres, ainsi que cela devrait arriver constamment dans l'hypothèse de l'identité des deux agents?

Comment se fait-il, en second lieu, qu'il existe de la chaleur obscure? Pourquoi n'impressionne-t-elle pas la rétine, surtout lorsqu'elle est capable d'exercer une action énergique sur des substances inertes?

Il semblerait, en effet, d'abord, si la lumière n'est autre chose que de la chaleur, qu'un effet thermométrique sensible doit toujours accompagner la production d'une image lumineuse un peu intense, conséquence contredite par l'observation. La lumière de la lune, même concentrée au foyer de lentilles ou de miroirs, influence nos thermomètres d'une quantité tellement faible, que son action a été niée pendant longtemps. De même, en interposant sur le trajet des rayons lumineux émis par nos sources artificielles des substances convenablement choisies, on peut enlever, ainsi que nous l'avons vu, presque toute la chaleur, sans diminuer notablement la lumière transmise. Mais il faut remarquer d'abord que la proportion de chaleur lumineuse contenue dans la radiation des sources connues, est toujours une fraction peu considérable de la totalité, le dixième dans les circonstances les plus favorables; de sorte qu'on peut attribuer cette apparente nullité d'action au peu de sensibilité de nos instruments, qui accusent la présence d'une source de chaleur dans les cas seulement où celle-ci possède un certain degré d'intensité.

De plus, nos appareils et nos organes, nos thermomètres et la rétine, sont tellement différents les uns des autres sous le rapport de la sensibilité, que l'on ne peut vraiment déduire du silence des premiers, lorsqu'ils sont soumis à l'action de quantités de lumière nettement accusées par les seconds, une objection sérieuse à l'identité des deux agents lumineux et calorifique.

De toutes les sources de chaleur essayées, la lampe électrique est celle qui éprouve la plus forte diminution par l'absorption de l'iode dissous dans le bi-sulfure de carbone :

la perte est d'un dixième de la chaleur totale; de sorte que la chaleur non lumineuse vaut neuf fois au moins la chaleur et la lumière qui sont absorbées. D'un autre côté, la lumière émanée de la pile est, dans les conditions ordinaires, équivalente à celle de 560 bougies; la chaleur non lumineuse contenue dans le faisceau est donc égale à celle de 9 fois 560, ou 5000 bougies au moins. Cette chaleur, reçue à un mètre de distance sur la pile thermo-électrique, le plus sensible de nos thermomètres, ne produirait qu'un effet très faible si l'on réduisait son intensité au $\frac{1}{10000}$ de sa valeur, c'est à dire si elle n'était équivalente qu'à la moitié de l'énergie lumineuse d'une bougie. Mais l'organe de la vue est non seulement très impressionné par une telle lumière, il est encore sensible à celle d'une seule bougie située à 100 mètres de distance, en supposant que l'air interposé n'exerce pas d'absorption appréciable, c'est à dire à une intensité égale tout au plus à la cinq millième partie de celle qui est à peine capable d'impressionner nos instruments thermométriques les plus délicats.

La seconde difficulté, celle de l'insensibilité de la rétine pour la chaleur obscure, serait très grave si la sensation de la vision dépendait uniquement de la quantité de force vive communiquée à la rétine; mais il faut ici interroger les propriétés de l'organe. Or, tout porte à croire que cette sensation dépend non de la quantité de mouvement communiquée, mais de la durée des oscillations ou du nombre des vibrations perçues dans un temps déterminé. D'après les expériences de M. Janssen, sur cent rayons calorifiques émanés d'une lampe à modérateur qui tombent sur la cornée transparente, quatre sont réfléchis, quatre-vingt-huit sont absorbés par les milieux de l'œil, et huit pénètrent jusqu'à la rétine. D'après celles de M. Frantz, le maximum de température des rayons d'un spectre solaire transmis à travers une

couche d'eau dont la diathermansie, ainsi que cela résulte encore des mesures très précises de M. Janssen, est la même que celle des milieux de l'œil, se trouve dans l'orangé ; et, de plus, des rayons provenant de la partie obscure située au delà du rouge sont transmis en quantité très appréciable. Nous devons en conclure que les rayons ultrà-rouges d'un spectre calorifique fourni par une source obscure ou lumineuse traversent en nombre sensible les milieux de l'œil, et arrivent jusqu'à la rétine. Celle-ci, malgré sa sensibilité, ne dénote pas la sensation de la lumière, quoique d'autres rayons voisins, d'une intensité peu différente, comme l'indiquent les déviations galvanométriques, mais d'une moindre longueur d'onde, la fassent naître sans difficulté. Quelle que soit la cause de cette singulière propriété, qu'il faille l'attribuer à une tension maintenue constamment entre des limites déterminées ou à une structure spéciale des nerfs qui la composent, la rétine paraît se comporter comme un corps susceptible de vibrer à l'unisson de mouvements ondulatoires d'une certaine durée, et qui n'obéit pas à des périodes d'une durée plus longue ; elle cède, dans le premier cas, à l'action d'une force vive infiniment petite, et résiste, dans le second, à des quantités de mouvement beaucoup plus considérables.

Il paraît même, d'après les dernières expériences de M. Tyndall, que si l'on reçoit dans l'œil le faisceau des rayons émanés d'une lampe électrique, dépouillés de la partie lumineuse à l'aide d'une solution opaque d'iode, et rendus convergents par une lentille, on ne ressent aucune impression, on ne s'aperçoit nullement de la présence du faisceau calorifique, pourvu toutefois qu'il tombe sur la rétine seule et nullement sur les parties voisines, car autrement la sensation de chaleur devient intolérable, ce qui ne présente rien d'étonnant d'après les actions énergiques que peut développer le calorique concentré au foyer. Mais ces expériences ne me sont connues

que par la traduction, dans le numéro du 19 janvier dernier, du journal *les Mondes,* d'un article du *Philosophical Magazine.* Elles soulèvent une objection grave : celle de la non altération des milieux de l'œil par un faisceau de chaleur capable de brûler du papier, de fondre du zinc, de rendre incandescentes des lames de platine et de charbon. Il m'a paru convenable d'attendre la publication du Mémoire original du célèbre physicien anglais.

Il fallait donc avoir égard, dans cette question, ainsi qu'on pouvait le prévoir *à priori,* à deux choses bien distinctes : il fallait étudier, en premier lieu, le mode de production de l'agent, soit chaleur, soit lumière ; et, en second lieu, l'état de l'organe qui reçoit le mouvement communiqué et le transmet, d'où résulte la sensation perçue. De ces deux questions, la première a été assez approfondie pour que nous puissions, dans l'état actuel de la science, émettre quelques assertions très probables sur la cause immédiate de ces deux agents, sur l'état dans lequel se trouvent les atomes des corps chauds ou lumineux. La seconde est d'un ordre tout différent ; elle exigera, pour être éclaircie, le concours de la physiologie expérimentale. Mais d'après les résultats curieux que je viens de rappeler, on peut prévoir que des travaux convenablement dirigés dans cette voie conduiront à des découvertes d'un haut intérêt.

Nous arrivons donc à la conclusion, qu'il n'y a pas de différence essentielle entre les états des corps qui émettent de la chaleur seule, ou bien chaleur et lumière en même temps ; dans les deux cas, il y a mouvement oscillatoire, ou plutôt un ensemble de tels mouvements, de durées et d'amplitudes très diverses, qui passent probablement par tous les ordres de grandeur entre deux limites déterminées. De ces mouvements, les uns peuvent agir sur les corps inorganiques, faire varier les distances mutuelles de leurs molécules, y faire

naître des courants électriques; ils peuvent aussi impressionner nos organes, et nous donner la sensation de chaleur. Les autres, moins intenses, jouissent des mêmes propriétés que les premiers, mais peuvent, en outre, déterminer dans l'œil la sensation de lumière. Si les impressions produites par le même mouvement sur nos organes sont différentes, il faut en rechercher la cause dans l'état de ces organes eux-mêmes, dans leur constitution et leurs propriétés.

IV.

Les recherches faites jusqu'à présent sur le mouvement vibratoire qui donne naissance à la lumière et à la chaleur n'établissent pas seulement la réalité de ce mouvement. On peut, dans certains cas, assigner avec une assez grande probabilité la durée des oscillations lorsqu'elles sont uniques, et, lorsqu'elles sont multiples, la durée de celles qui ont la plus grande amplitude, ou, ce qui revient au même, la plus grande intensité; on peut fixer, en un mot, la période de celles qui sont prédominantes, qui donnent au corps considéré comme source de chaleur et de lumière son caractère distinctif. Presque constamment les corps exécutent un ensemble d'oscillations de durées diverses; leurs atomes se partageant probablement en groupes dont chacun vibre avec une durée et une amplitude déterminées. Pour quelques-uns, les diverses périodes accusées par l'observation sont peu nombreuses. Ainsi, le sodium en vapeur exécute des oscillations dont la longueur d'onde répond à la double raie D du spectre solaire, et se trouve avoir, par conséquent, 588 millionièmes de millimètre. Pour le potassium, on trouve trois raies : la première rouge, la seconde bleue, la troisième violette; pour le thallium, une raie verte; pour le rubidium, une raie rouge; toutes caractéristiques et corres-

pondant, par conséquent, à des mouvements bien déterminés.

Mais un très grand nombre de corps, portés à une haute température, sont le siége d'une multitude de mouvements dont les durées paraissent varier par degrés insensibles entre certaines limites, et dont les amplitudes ne sont pas les mêmes pour tous, à en juger du moins d'après les intensités des rayons lumineux qu'ils émettent. Que se passe-t-il à mesure que la température du corps s'élève? L'expérience fait voir d'abord que les mouvements dont nous pouvons constater l'existence au-dessous de la chaleur rouge croissent en intensité avec la chaleur elle-même. Les limites de l'accroissement d'amplitude dépendent de la sensibilité des appareils de mesure. Avec un fil de platine porté progressivement à l'incandescence à l'aide d'un courant électrique, M. Tyndall a pu reconnaître nettement que les oscillations correspondantes aux rayons rouges obscurs varient en amplitude dans le rapport de onze à l'unité. Pour les rayons lumineux, elles sont certainement plus étendues, quoique nous manquions, sur ce point, de mesures précises, si l'on songe à la sensibilité de la rétine et à la facilité avec laquelle elle est impressionnée par des rayons peu intenses.

Ces mouvements paraissent dépendre surtout de la nature des corps; ils sont probablement influencés, mais dans des limites assez restreintes, par les forces moléculaires : l'état sous lequel s'offre à nous la substance expérimentée n'apporte qu'une faible modification à la durée des oscillations atomiques qui constituent la chaleur.

Cette conséquence curieuse résulte d'une relation qui existe entre les pouvoirs absorbant et rayonnant d'un corps pour une même espèce de chaleur. On sait depuis longtemps que ces deux pouvoirs sont égaux. Mais si l'on examine cette loi dans ses rapports avec le mouvement vibratoire, on est

amené à regarder comme très probable que les vibrations qui s'éteignent dans une substance lorsqu'elles arrivent à sa surface, et qui, par suite, ne sont pas transmises, doivent être isochrones avec celles de la substance elle-même; l'amplitude de ces dernières doit alors augmenter dans un rapport ordinairement trop faible pour que nos appareils puissent l'accuser nettement. Les vibrations de période plus longue ou plus courte se propagent à travers la substance, et constituent le faisceau émergent.

D'un autre côté, l'observation fait voir que les rayons calorifiques émis par la vapeur d'eau fortement chauffée, sont absorbés en très grande proportion par la vapeur d'eau à la température ordinaire. D'où résulte la conséquence que, dans ces deux corps dont les molécules sont de même nature et ne diffèrent que par l'état de chaleur, la durée des vibrations est la même. De même l'acide carbonique absorbe énergiquement les rayons émis par la flamme de l'oxyde de carbone; l'acide sulfureux ne se laisse traverser que par une fraction peu considérable des rayons calorifiques émis dans la combustion du bi-sulfure de carbone. Les vibrations atomiques de l'acide carbonique et de l'acide sulfureux sont donc de même période pour chacune de ces substances respectivement, soit qu'on les prenne à la température ordinaire, ou à celle beaucoup plus élevée à laquelle elles se trouvent portées lorsque l'oxyde de carbone ou le carbure de soufre se combinent avec l'oxygène.

Si ces vues théoriques se confirment, l'étude des pouvoirs absorbants fournira le moyen, unique peut-être, de déterminer la durée des mouvements vibratoires des corps, à moins que l'on ne rencontre des combinaisons thermo-électriques beaucoup plus sensibles que celles qui servent de base aux appareils actuels.

L'élévation de température fait, en outre, apparaître de

nouvelles ondes de plus en plus courtes, lesquelles correspondent à la naissance de mouvements de plus en plus rapides. Ces nouveaux mouvements préexistaient-ils dans la substance et étaient-ils seulement insensibles à nos organes et à nos appareils, ou bien n'apparaissent-ils réellement qu'à un certain degré de chaleur? Cette question, qui peut avoir de l'intérêt au point de vue de la constitution des corps, importe moins lorsqu'on se propose uniquement de rechercher les modifications éprouvées par les atomes de la substance. Quoi qu'il en soit, ils paraissent encore dépendre de la nature du corps échauffé. La vapeur d'eau obtenue par la combustion de l'hydrogène pur émet des vibrations à longue période, dont quelques-unes seulement sont capables d'agir sur l'organe de la vue. Lorsqu'on plonge un corps solide dans cette flamme, les mouvements moléculaires de celle-ci se communiquent à sa masse, mais ils revêtent un autre caractère. Les oscillations du corps solide ainsi porté au blanc, paraissent être les mêmes que celles qu'il possèderait s'il avait été chauffé de toute autre façon, soit à l'aide d'une autre flamme, soit à l'aide d'un courant électrique; elles lui sont propres, ont des durées et des amplitudes spéciales qui très probablement dépendent de la nature de ses molécules. On voit ici des mouvements de longue durée en faire naître d'autres d'une durée plus courte, de même qu'en plongeant certaines substances, une dissolution d'un sel de quinine, par exemple, dans la partie la plus réfrangible du spectre, on détermine la production de mouvements oscillatoires d'une plus longue durée.

Enfin, les rayons émis par les corps portés à une haute température jouissent encore de la propriété de déterminer certaines combinaisons chimiques, et cette action est même une des causes les plus puissantes de la végétation, et se trouve ainsi contribuer à l'entretien de la vie sur le globe. On a vérifié depuis longtemps que ces rayons chimiques

offrent les mêmes propriétés que leurs congénères lumineux et calorifiques, et doivent, par conséquent, être attribués comme eux à un mouvement ondulatoire dans la source dont ils émanent. Mais je ne me propose pas ici d'approfondir les conséquences qui en résultent.

On arrive donc à cette conclusion générale, que nos sources naturelles et artificielles de chaleur et de lumière sont le siége de mouvements très rapides, de durées et d'amplitudes variables, qui coexistent sans se confondre, se propagent par ondes, produisent sur nos organes des impressions qui dépendent de l'état de ces organes eux-mêmes, et, sur les corps, des effets modifiés de l'un à l'autre par les vibrations propres à ces corps, vibrations dont la durée est déterminée surtout par l'espèce des molécules ou des atomes qui les constituent. L'étude de ces mouvements, considérés soit dans les sources de chaleur, soit dans les corps qui la reçoivent, doit être l'objet des recherches futures. Tout permet d'espérer que la nouvelle voie dans laquelle entre actuellement la science, après des tentatives qui datent aujourd'hui de plus d'un siècle, étendra le champ déjà bien vaste de nos connaissances, et que si l'exploration de contrées encore inconnues doit être ardue et entourée de difficultés, les conquêtes qui en seront le fruit offriront un ample dédommagement aux sacrifices qu'elle aura exigés.

QUELQUES
CONSIDÉRATIONS SUR ATHALIE

PAR M. ROUX.

« La France se glorifie d'*Athalie,* » écrivait Voltaire au marquis Maffei, en lui faisant hommage de la *Mérope* française; « c'est le chef-d'œuvre de notre théâtre; c'est celui » de la poésie. » En effet, si la perfection absolue pouvait appartenir à une œuvre humaine, il semble que ce soit dans *Athalie* qu'elle se trouve. Riches et magnifiques développements d'un sujet simple et austère; étendue et juste mesure de l'action, force du nœud de l'intrigue, saisissante nouveauté et effet théâtral du dénoûment; naturel, noblesse et variété animée du dialogue; fidèle expression des mœurs, vérité du coloris; originalité, justesse et frappante opposition des caractères; vif intérêt des situations; constante alliance des trois grands ressorts de la tragédie, la pitié, la terreur, l'admiration; beauté irréprochable et sublimité auguste du style; voilà ce qui fait d'*Athalie* une œuvre à part dans l'histoire du théâtre et des lettres, un monument unique en son genre, et absolument hors de pair.

Athalie, dans sa désespérante perfection, réunit les mérites de la tragédie antique et ceux de la scène moderne : grandeur religieuse, développement solennel et majestueux

du sujet; feu de l'action, complication savante du plan.

Dans *Athalie,* comme dans la tragédie d'Athènes, une influence mystérieuse, invisible, est partout présente. Dieu lui-même, Dieu domine et remplit l'action. C'est son nom, ce sont ses décrets qui retentissent dans chaque vers; c'est sa voix qui prophétise et tonne, par la bouche de son pontife; c'est Dieu qui fait tout par le ministère de ses prêtres et de ses lévites,

> Dieu, qui de l'orphelin protége l'innocence,
> Et fait dans la faiblesse éclater sa puissance.

La cause de Joas est la cause de Dieu lui-même; c'est Dieu que la superbe Athalie vient *attaquer jusqu'en son sanctuaire;* c'est Dieu dont elle tourne en dérision les oracles et dont elle défie les vengeances; c'est Dieu qui répand sur elle *l'esprit d'imprudence et d'erreur;* c'est Dieu qui prédit et prépare son épouvantable chute; c'est le bras de Dieu qui la frappe, après l'avoir amenée insensiblement au piége fatal où est prise son insatiable avarice :

> Impitoyable Dieu, toi seul as tout conduit!

s'écrie Athalie, *tombée* à son tour *dans les mains redoutables* du Dieu des Juifs.

L'unité de la cause éclate dans la diversité des moyens, et la catastrophe montre Dieu

> .... trouvé fidèle en toutes ses menaces.

Dieu joue dans *Athalie* le rôle de la Fatalité dans la tragédie antique, mais avec toute la supériorité d'une Providence toujours bienfaisante et juste sur un Destin souvent aveugle et oppressif. Il y a toujours équité et discernement dans ses faveurs comme dans ses vengeances.

Il protége le droit et le malheur de Joas, sans lui *imputer les attentats*

> D'un père et d'un aïeul contre lui révoltés......
> Il ne recherche point, aveugle en sa colère,
> Sur le fils qui le craint l'impiété du père.

C'est sur les forfaits et sur l'endurcissement d'Athalie que s'appesantira sa vengeance. La Fatalité antique révolte plus d'une fois notre sensibilité et notre équité naturelles, et nous force de prendre parti contre elle, en frappant des victimes à qui sont acquis notre intérêt et nos sympathies. Elle produit aussi souvent peut-être une sombre horreur, un pénible effroi, que l'assentiment et le respect. L'intervention de Dieu, dans *Athalie*, répond toujours à ces notions du vrai et du juste dont toute âme est illuminée, et s'accorde avec la droiture et les nobles instincts de la conscience humaine. C'est une Providence qu'on adore et qu'on bénit dans ses bienfaits et dans sa justice.

Ainsi Racine agrandit, en le moralisant, ce mobile d'une influence surnaturelle, qui était d'un si puissant effet sur la scène antique.

Ce Dieu qui dirige et anime toute l'action, il y a son représentant, son organe, et, pour ainsi dire, sa personnification vivante, en ce Joad dont le rôle est si imposant, si terrible, d'une si énergique et si sublime originalité. Joad est l'interprète inspiré des divins oracles, l'intrépide ministre des vengeances célestes. Joad a raison de dire :

> Est-ce l'esprit divin qui s'empare de moi ?
> C'est lui-même : il m'échauffe ; il parle.......

C'est Dieu qui parle par sa bouche, agit par son bras ; c'est Dieu qui marche partout devant lui et avec lui ; et de là, chez le pontife, cette admirable fermeté d'âme, cette

pieuse confiance qui refuse tout secours humain, et laisse au doigt de Dieu conduire l'événement. Joad se sent guidé par une main supérieure; il croirait insulter à Dieu s'il craignait d'autres que lui, s'il n'attendait tout de lui seul. Il croit trop à la parole céleste pour s'alarmer, pour intriguer, pour admettre une coopération terrestre. Il sait que Dieu

Livre en *ses* faibles mains ses puissants ennemis.

Il sait qu'il est l'irrésistible instrument de la victoire que Dieu fait remporter à l'innocence opprimée, sur le crime et le pouvoir. Qu'on ne lui parle pas de la grandeur des périls qui l'assiégent, des forces immenses qui le menacent, car il répondra toujours :

Et comptez-vous pour rien Dieu qui combat pour nous ?

Là est l'infaillible certitude de son triomphe; là est le secret de l'auguste majesté empreinte sur tout son rôle. En lui Racine résume admirablement la foi militante, le fier enthousiasme du sacerdoce hébraïque.

C'est une merveille de l'art que l'ardent intérêt constamment inspiré par Joad. « Quel est, dit fort bien La Harpe, » celui qui entreprend de remettre Joas sur le trône ? Ce » n'est point un de ces personnages toujours avantageux à » montrer sur la scène, un guerrier, un héros vengeur de sa » patrie et de ses rois, un politique habile méditant une » grande révolution : c'est un pontife enfermé dans un » temple avec une tribu consacrée au service des autels. » Eh bien! voilà celui qui, sans autre assurance que sa foi inébranlable aux promesses du Très-Haut, sans autre secours contre de nombreuses cohortes que des lévites et des prêtres, fera

.... qu'au juste héritier le sceptre soit remis ;

confondra dans ses conseils une reine aussi habile que cruelle, et

> ...... sacré vengeur de *ses* princes meurtris,
> De leur sang par sa mort *fera* cesser les cris.

L'intervention divine, la volonté expresse du ciel, sans cesse attestée, sauvera de l'inconvenance et de l'odieux la rigoureuse et sanglante vengeance préparée et accomplie par un pontife.

> Tes yeux cherchent en vain, tu ne peux échapper;
> Et Dieu de toutes parts a su t'envelopper.
> Ce Dieu que tu bravais en nos mains t'a livrée;
> Rends-lui compte du sang dont tu t'es enivrée.

Racine a tiré tout le parti possible de cette présence continuelle de Dieu dans l'action, sous les traits du pontife en qui sa colère étincelle. Où trouver un personnage tragique qui tienne constamment nos âmes à une plus grande hauteur que ce Joad, en qui respire toute la vertu, tout le génie des prophètes, toute *la majesté du Dieu vivant,* plus redoutable devant Athalie que Moïse devant Pharaon; aussi formidable, aussi foudroyant dans ses anathèmes contre Mathan, que tendrement sublime dans les vers immortels où il trace à son pupille les devoirs de la royauté et le code de l'humanité?

La foi active et victorieuse de Joad est encore rehaussée et mise en lumière par l'inaction d'Abner. On a reproché à Racine de n'avoir pas employé la fidèle épée de ce brave serviteur des rois de Juda à la défense et au triomphe de Joas. Racine peut accepter le reproche, et, qui plus est, s'en féliciter. C'est précisément dans cette absence de moyens humains qu'il a fait résider l'originalité et le merveilleux de sa pièce. Il a voulu montrer la bonne cause triomphant par sa seule vertu, par l'unique influence du ciel. Il n'y a, à vrai

dire, dans sa tragédie qu'un rôle agissant : c'est celui de Dieu même.

Abner, *quoiqu'on se pût assurer sur sa foi,* quoiqu'on pût compter sur son zèle,

> Pour assurer le temple et venger ses injures,

Abner ne sera que le témoin de la révolution dirigée et accomplie par le Dieu vivant et son pontife. Si Abner avait jeté son épée dans la balance, s'il avait prêté à Joad l'appui de son courage et de son expérience, la pièce de Racine perdait son caractère surhumain. C'était la conspiration heureuse d'un prêtre et d'un soldat contre leur souveraine. Ce n'était plus Dieu jugeant seul sa cause, et, sans le secours d'un bras mortel, faisant, à son heure, tomber sa vengeance sur la tête d'une femme impie et scélérate, d'une reine orgueilleuse et toute-puissante.

> Grand Dieu! voici ton heure, on t'amène ta proie!

La Harpe caractérise avec une spirituelle précision, et par un mot heureux, cette exclusion si logique d'Abner de toute participation à la victoire de Dieu.

« Ce sujet a quelque chose de si particulier, que le rôle » d'Abner me paraît louable par une raison tout opposée à » celle qui fait louer d'autres rôles; ceux-ci ne valent ordi- » nairement qu'en raison de ce qu'ils font dans une pièce : » celui d'Abner vaut en raison de ce qu'il n'y fait pas. »

Est-ce donc à dire qu'Abner ne serve dans la pièce qu'à relever la sainte intrépidité, l'opiniâtreté grandiose de Joad, qui ose, jusqu'au bout, se passer d'un tel homme? Et, à part cette importance négative, Abner est-il vraiment inutile? Loin de là. Dans cet homme de guerre qui a toutes les vertus de son état, bravoure, honneur, dévouement absolu

aux intérêts, aux souvenirs, aux espérances de son pays, Racine a merveilleusement exprimé et individualisé les sentiments d'amour et de regrets pour la maison de David, gravés dans le cœur de *tout ce qui reste de fidèles Hébreux,* et qui ajoutent la consécration du vœu populaire à la religieuse et patriotique insurrection des lévites. Abner représente tout ce qui dans la nation juive *a encore le cœur israélite,* la partie du peuple de Dieu à qui Baal est en horreur, et qui est prête à reconnaître, dès qu'on le lui aura déclaré, *le Fils ressuscité de David, le précieux reste* du sang des rois, *l'héritier des saintes promesses.*

Abner, aussi écouté dans les conseils des rois qu'obéi dans l'armée, combat aussi auprès d'Athalie la sinistre influence de Mathan, et contribue ainsi à entretenir en elle ces hésitations, ces incertitudes, qui accélèreront sa chute. Cet ascendant que lui donnent sur Athalie elle-même sa droiture de cœur et sa généreuse franchise, est admirablement marqué dans la scène où il s'élève avec une si noble éloquence contre les atroces conseils de Mathan, et s'étonne qu'*au gré* d'un *ministre de paix, le sang coule trop lentement :* contraste expressif entre l'humanité du vieux soldat et la férocité du prêtre de Baal, digne ministre d'une reine homicide!

Auprès de Joad, si zélé et si redoutable, organe et ministre de la justice éternelle, au dessous sans doute de la sphère supérieure où il se meut, mais dans une région toujours bien haute de sainteté et de vertu, on admire encore Josabeth, sa fidèle épouse, animée d'une piété si soumise à la volonté divine, d'une si tendre et si maternelle sollicitude pour l'orphelin qu'elle a sauvé et recueilli. Si Joad, plein du feu des prophètes, affirme et menace, Josabeth prie et pleure, et mêle à la vivacité de sa foi les angoisses et les alarmes dont elle ne peut se défendre à la vue des périls de Joas et

du temple. Si Joad, dédaigneux de toute autre assistance, s'écrie que *c'est à Dieu seul qu'il se faut attacher,* et refuse

A ses desseins sacrés *d'employer* les humains,

Josabeth ne croit pas que *Dieu défende tout soin et toute prévoyance,* et fonde son espoir sur la *tendresse* d'Abner *pour le sang de ses rois,* sur l'implacable haine de Jéhu pour la fille d'Achab. Joad étonne, exalte; Josabeth émeut et attendrit. Tous deux sont achevés et parfaits dans leur genre.

Voilà les amis et les défenseurs de la bonne cause; en voici les superbes et irréconciliables ennemis :

Le caractère d'Athalie, si fièrement dessiné, est une des créations du génie de Racine. Cette figure altière et hardie se grave, dès le premier regard, en traits ineffaçables dans l'esprit du lecteur. Cette femme souillée de forfaits et de sang, *faisant vanité* de ses meurtres et se couronnant de ses attentats, résume en elle tous les sacriléges et toutes les cruautés de la maison d'Achab, et soutient avec audace et jactance sa guerre acharnée contre la famille et le Dieu de David. Racine, dont le goût est si fin et l'art si discret, n'a pas prodigué l'odieuse présence d'Athalie. Elle ne paraît qu'au second et qu'au cinquième acte, bien que l'action entière soit pleine de l'effroi et de l'horreur qu'inspirent son nom et ses crimes, ses projets et ses menaces. Absente, on la voit, on l'entend; son sinistre voisinage se fait partout sentir; mais elle se montre peu, tandis que Joad, Josabeth et leur royal pupille sont souvent en scène, et que le poète prête à leurs discours un charme auguste et attendrissant. C'est assez pour le spectateur de voir une fois Athalie hautaine et menaçante, hardie contre l'innocence et contre Dieu, respirant la haine et l'homicide, ivre de la joie et de

l'espoir des plus féroces vengeances. Il ne veut la revoir que châtiée

Par *une* fin terrible et due à ses forfaits,

et confessant, avec les blasphèmes du désespoir, la victoire du Dieu des Juifs. Racine, en ne la faisant paraître que deux fois sur la scène, d'abord orgueilleuse et triomphante du succès de ses crimes, puis punie par une catastrophe imprévue et mesurant avec rage la profondeur de sa chute, a suffi aux exigences de son sujet, et a pu, dans le reste de l'action, faire occuper la scène par le Dieu de David, c'est à dire par son pontife inspiré, par ses fidèles et fervents adorateurs.

Athalie est dignement secondée, vivement encouragée dans sa haine et dans ses vengeances, par ce Mathan, dont quelques critiques n'ont pas trouvé le rôle assez essentiel, et qui est au contraire indispensable à la pièce, par l'apostasie où l'ont entraîné une ambitieuse concurrence et les fureurs de sa vanité, par son active et cruelle jalousie contre Joad, par l'intérêt tout particulier qu'il a à imaginer tout ce qui peut hâter la perte du grand-prêtre, la destruction du temple et la ruine des dernières espérances du peuple juif. La bassesse féroce, la scélératesse décidée de ce Mathan, qui conseille sans hésiter le meurtre d'un enfant, qui a besoin de s'étourdir par de nouveaux crimes, et veut

A force d'attentats perdre tous *ses* remords,

rehausse et met encore plus en évidence la sublimité religieuse et morale de Joad, la sainteté patriotique de son zèle et de son entreprise. Éclairé par sa haine pour Joad, Mathan entrevoit le secret de l'auguste naissance de Joas, soigneusement cachée par le grand-prêtre; il devine dans cet enfant mystérieux un futur vengeur de Dieu et du sang de David. Sans cesse il *remplit d'amertume et de fiel* le cœur d'Athalie,

sans cesse il éveille sa méfiance et ses soupçons, et par là redouble le danger de l'orphelin, les angoisses de ses sauveurs, le sympathique et douloureux intérêt du spectateur.

Le péril de Joas, sa destinée si intimement liée aux oracles et aux promesses du Très-Haut, voilà en effet l'objet constant de l'intérêt, voilà l'unité d'action. Joad ne déploie sa rare fermeté et sa sublime audace que pour défendre et rétablir sur le trône de ses aïeux cet unique rejeton des rois,

Et de David éteint rallumer le flambeau;

Athalie ne marche avec toute sa puissance que pour le perdre; Josabeth n'a de sollicitude et de larmes que pour le conserver; Mathan, pour l'immoler, redouble de malignité cruelle et d'infernale astuce; les anges de Dieu le mettent à l'ombre de leurs ailes.

C'est au sort de cet enfant que tout se rattache pendant cinq actes; et le poète a su le doter d'un charme de grâce, de douceur, d'ingénuité, que subit avec surprise Athalie elle-même, et qui fait de son rôle une des plus heureuses et des plus attendrissantes nouveautés du théâtre. C'était une entreprise difficile et délicate que de faire paraître un enfant sur la scène et d'être touchant et sublime, en sachant descendre à la naïveté de son langage. Le génie de Racine en est constamment venu à bout. On lit toujours avec ravissement et avec larmes la scène, aussi neuve qu'émouvante, où Joas, interrogé par Athalie, *s'explique* devant elle *sur tout ce qui le touche*. Dans cette scène, et dans toutes celles où figure dès lors l'aimable et noble enfant, on admire son langage, où à la simplicité et à la candeur de son âge s'allient naturellement les hautes pensées et la religieuse éloquence au sein desquelles il a été bercé et nourri. On dit à Josabeth, mais avec un tout autre sentiment qu'Athalie :

Sa mémoire est fidèle, et, dans tout ce qu'il dit,
De vous et de Joad je reconnais l'esprit.

La vraisemblance n'est nullement choquée par cette précocité d'intelligence et de courage que Joas doit à son éducation dans le temple, sous les yeux d'un grand-prêtre tel que Joad, et aux saintes lettres avec lesquelles il a été de si bonne heure familiarisé.

« Je crois, dit Racine, ne lui avoir rien fait dire qui soit » au-dessus de la portée d'un enfant de cet âge qui a de » l'esprit et de la mémoire. Mais, quand j'aurais été un peu » au-delà, il faut considérer que c'est ici un enfant tout » extraordinaire, élevé dans le temple par un grand-prêtre, » qui, le regardant comme l'unique espérance de sa nation, » l'avait instruit de bonne heure dans tous les devoirs de la » religion et de la royauté. » Racine a raison; Joas n'est encore qu'un enfant par l'innocence et l'ingénuité; et en même temps les circonstances extraordinaires qui ont entouré son berceau expliquent à merveille *cette sagesse de Dieu* qui est déjà *en sa bouche,* et à laquelle il rend un si naïf et si éloquent témoignage, en déjouant, sans y penser, les calculs et les questions insidieuses d'Athalie,

Et *parlant* comme un autre Élie
Devant cette autre Jézabel.

Racine, pour qui les rôles secondaires ont leur dignité et leur importance dans leur subordination même, a su répandre encore un vif intérêt sur le jeune Zacharie, fils du grand-prêtre et de Josabeth, destiné à hériter de l'esprit prophétique de son père, et déjà naïvement animé de son zèle. C'est lui qui, dans un récit admirable d'émotion et d'horreur, raconte à sa mère l'entrée de la superbe Athalie dans le temple, où elle est venue *braver la majesté du Dieu vivant.* C'est lui

qui, avec la franchise résolue de son âge, interdit à Mathan l'accès des saints lieux, et

De l'idolâtre impur fuit l'aspect criminel.

C'est lui encore qui, au début du cinquième acte, donne à sa sœur les religieux et touchants détails du sacre de Joas, que le grand-prêtre couronne, avec un calme et une confiance intrépides, lorsque déjà autour du temple,

...... l'airain menaçant frémit de toutes parts.

Digne aussi de ses augustes parents, comme d'un tel frère, la jeune Salomé, par ses sentiments, par son langage, par la part qu'elle prend aux chants du chœur (composé des filles des plus saintes familles et pour lequel elle porte la parole), représente avec ingénuité, avec charme et noblesse,

Ces filles de Lévi, troupe jeune et fidèle,
Que déjà le Seigneur embrase de son zèle.

Voilà les personnages de ce drame si fortement empreint de l'esprit de la Bible, où retentit sans cesse un imposant et mélodieux écho de la loi ancienne et des accents de la muse hébraïque. Une magique illusion transporte et maintient le spectateur au temps et au lieu de l'action. La majesté et la splendeur de la langue du grand siècle s'harmonisent merveilleusement avec la sublimité du sujet et la religieuse grandeur des souvenirs ; et Racine rivalise avec Bossuet dans l'art de traduire, de continuer, de parler naturellement l'idiome des prophètes. Ses pensées et celles de l'Écriture ne forment plus qu'un tout indestructible, et semblent n'avoir plus qu'une seule et même langue. Jamais la vérité locale du ton et des mœurs ne fut ni mieux saisie, ni plus fidèlement reproduite, que dans cette vivante mise en scène

des récits des livres saints. Jusqu'alors le génie de Racine, éclos sous un brillant rayon du siècle de Périclès, mais mûri au soleil de Louis XIV, avait réfléchi dans l'éclat de ses vers la pompe élégante de son époque plus encore que la simplicité du théâtre d'Athènes, auquel il avait surtout dérobé la pureté du goût et la musicale sonorité de la diction. Mais, dans ses drames sacrés, soutenu par la vivacité de sa foi et de celle de ses contemporains, il reproduit avec une parfaite vérité le coloris de la poésie sacrée; il transporte dans nos vers, avec une puissance d'originalité qu'il n'avait jamais encore poussée si loin, les beautés de la Bible et l'inspiration des prophètes.

Cette fusion parfaite de l'esprit des livres saints avec le génie de notre langue et le mouvement de notre scène, éclate dès le début, dès les premiers mots de la pièce. Dès le sublime entretien de Joad et d'Abner, nous nous trouvons placés et acclimatés dans ce monde de la Bible, qui se révèle à nous par des accents à la fois si simples et si élevés, si grandioses et si naturels; et cette unité, cette illusion de ton et d'accent, se soutient dans la pièce entière, sans être démentie par aucune discordance.

Et ce drame, tout religieux et tout antique par l'inspiration et le coloris, est en même temps tout moderne par la belle régularité, par la sévérité scrupuleuse de l'ordonnance. Le génie du poète n'éprouve nulle contrainte de l'exacte observation des règles les plus rigoureuses de la scène française; il s'y soumet sans gêne, semble même s'y jouer librement et s'en faire une puissance et des ressources nouvelles.

« *Athalie,* a dit le spirituel et judicieux feuilletonniste » Geoffroy ([1]), est la meilleure poétique du théâtre, et l'on » n'a plus besoin de celle d'Aristote. Si les règles de l'art

([1]) *Cours de littérature dramatique,* t. II, p. 165.

» dramatique pouvaient se perdre, on les retrouverait dans
» cette tragédie. De l'aveu de tout ce qu'il y a de bons esprits
» et de gens de goût en Europe, c'est le seul ouvrage où les
» unités, la raison, la vraisemblance, le mécanisme de l'ac-
» tion théâtrale, soient exactement et strictement observés;
» il est pour les poètes tragiques ce que l'Apollon et la
» Vénus sont pour les sculpteurs, le modèle le plus ac-
» compli. »

En consacrant plus que jamais par ce chef-d'œuvre la poétique adoptée sur la scène française, Racine rejette d'ailleurs avec soin ces traditions romanesques, ce goût et ce ton de galanterie moderne qu'il avait mêlés aux fictions poétiques de la Grèce. Il est trop pénétré des Écritures, il est animé d'une foi trop respectueuse et trop vive, pour ne pas s'interdire, dans cette sphère religieuse, tout sacrifice aux idées et aux habitudes contemporaines. Affranchi, par le consentement tacite de ses spectateurs, des exigences jusqu'alors impérieuses de la scène française, il est exclusivement fidèle à la vérité locale, au génie hébraïque, et ne se croit plus obligé de placer au cœur de son drame une intrigue amoureuse. Dans la tragédie sacrée, il intéresse, il touche, il étonne sans ce ressort; et le peintre le plus éloquent de l'amour, le poète qui avait fait parler l'amour avec le plus de force et de pathétique, a été le premier qui ait su entièrement s'en passer. « C'est, dit encore Voltaire dans sa
» lettre à M. Maffei, c'est, de toutes les pièces qu'on joue, la
» seule où l'amour ne soit pas introduit; mais aussi elle est
» soutenue par la pompe de la religion et par cette majesté
» de l'éloquence des prophètes ».

Chose non moins remarquable! Racine, dans cette tragédie soumise à l'influence manifeste du Dieu de la Bible, et qui a son temple pour théâtre, dans cette tragédie où il est tout entier à l'esprit des livres saints et rend si bien la couleur

hébraïque, ne s'interdit pas toute imitation de la tragédie grecque. Il lui dérobe des traits et des beautés qu'il harmonise avec le ton de son religieux sujet; il semble faire hommage à la muse sacrée de ces heureux larcins, et rendre tributaires les plus beaux génies du paganisme. Les ressemblances que quelques détails d'*Athalie* offrent avec l'*Ion* d'Euripide, sont trop frappantes pour qu'elles ne soient que fortuites, et qu'on n'y voie point d'adroites réminiscences. Le jeune Ion a été apporté tout enfant dans le temple d'Apollon, où il a grandi dans le service et le culte du Dieu, et est arrivé à l'adolescence. Comme Joas, il se trouve rapproché de parents cruels qui, sans le connaître, veulent d'abord le perdre, et sur le trône desquels il monte. Racine s'est souvenu du dialogue, plein à la fois de naturel et d'art, où Créuse questionne Ion, dont elle ignore encore qu'elle est la mère, sur les étranges et mystérieuses particularités de sa naissance et de son éducation. J'en détache quelques traits qui provoquent d'inévitables rapprochements [1] :

CRÉUSE.

..... Qui êtes-vous? Que votre mère me paraît heureuse!

ION.

On m'appelle le serviteur du Dieu, et je le suis réellement, ô femme!

CRÉUSE.

Êtes-vous une offrande d'une ville, ou avez-vous été vendu par quelqu'un?

ION.

Je ne sais qu'une seule chose, c'est que j'appartiens à Apollon.

CRÉUSE.

J'ai pitié de vous, ô étranger!

ION.

C'est parce que vous voyez que je ne connais ni mon père ni ma mère?

[1] Euripide, *Ion*, v. 308.

CRÉUSE.

Habitez-vous ce temple ou une maison particulière?

ION.

Le temple entier du Dieu me sert de maison lorsque le sommeil me gagne.

CRÉUSE.

Êtes-vous venu dans le temple étant enfant ou jeune homme?

ION.

Ceux qui paraissent le savoir disent que j'y vins tout petit.

CRÉUSE.

Et quelle est celle des femmes de Delphes qui vous a nourri de son lait?

ION.

Je n'ai jamais connu le sein; et celle qui m'a donné les premiers aliments.....

CRÉUSE.

Quelle femme, ô infortuné?

ION.

C'est la prophétesse de Phébus; je la regarde comme une mère.

CRÉUSE.

Vous êtes devenu grand; qui pourvoyait à votre subsistance?

ION.

Les autels, et les étrangers qui survenaient incessamment, me nourrissaient.

CRÉUSE.

Vous avez de quoi vivre, sans doute; vous êtes bien vêtu.

ION.

Je suis paré des bienfaits du Dieu que je sers.

CRÉUSE.

Et vous n'avez pas fait de recherches pour découvrir votre naissance?

ION.

Non; car je n'ai aucun indice qui puisse me diriger.

Les vers de Racine étant présents à toutes les mémoires, on reconnaît sans peine les heureux emprunts que son génie

s'est appropriés par la mise en œuvre, par les traits touchants et sublimes qu'il y a joints, dans la scène naïvement tragique où Joas est interrogé par Athalie avec une si inquiète curiosité.

C'est encore Euripide qui paraît avoir mis Racine sur la voie de ce vers si doux, si ingénument maternel :

> De ses bras innocents je me sentis presser.

L'*Œdipe roi* de Sophocle, d'où avait déjà passé dans *Esther* le vers si connu :

> De l'antique Jacob jeune postérité,

a aussi inspiré Racine dans ces paroles du chœur :

> Qui nous révèlera ta naissance secrète,
> Cher enfant? Es-tu fils de quelque saint prophète?

> Τίς σε, τέκνον, τίς σ'ἔτικτε
> Τῶν μακραιώνων (1);........

C'est ainsi que Racine, sans déroger à la sublimité de son sujet, et en y maintenant l'unité d'accent et de couleur, savait y trouver place pour un trait gracieux, pour un riant souvenir de la Melpomène antique, et s'inspirer avec un charme égal des modèles les plus divers.

Racine, sous les mains duquel *le plomb vil se change en or pur,* n'a pas dédaigné de prendre en passant à une tragédie informe de la fin du XVIe siècle, intitulée *le Triomphe de la Ligue,* quelques traits qu'a polis et achevés son génie et qu'a parés la magie de son style. Dans cette œuvre barbare, empreinte du fanatisme des guerres religieuses, et où une verve mâle et sombre anime et passionne çà et là un style généralement incorrect et d'une emphatique trivialité, il a

(1) Sophocle, *Œdipe Roi*, v. 1086.

démêlé quelques pensées dignes d'un meilleur siècle et d'une œuvre plus parfaite. L'auteur se nommait Nerée, et c'est de lui qu'on peut dire plus d'une fois avec justice qu'il ne faisait pas mal les vers pour son temps. Voici ceux que Racine a honorés de ses regards et de son adoption, et qu'il a élevés à la hauteur de son chef-d'œuvre :

Je ne crains que Dieu seul; lui tout seul je redoute.....
Celui n'est délaissé qui a Dieu pour son père :
Il ouvre à tous la main; il nourrit les corbeaux;
Il donne la viande aux petits passereaux,
Aux bêtes des forêts, des prés et des montagnes;
Tout vit de sa bonté.

Racine a dit :

Soumis avec respect à sa volonté sainte,
Je crains Dieu, cher Abner, et n'ai pas d'autre crainte...
Dieu laissa-t-il jamais ses enfants au besoin ?
Aux petits des oiseaux il donne leur pâture,
Et sa bonté s'étend sur toute la nature.

Si l'Ennius du XVI[e] siècle eût pu entendre ces admirables vers, à coup sûr il n'eût pas accusé de plagiat le Virgile qui, en s'appropriant quelques-unes de ses pensées, les avait douées d'un charme si nouveau de grâce et de majesté, de fraîcheur et de mélodie. Il se fût applaudi d'avoir fourni au génie quelques traits si finement dégrossis.

Regnier, dans sa IX[e] satire, avait dit :

Sachez qui donne aux fleurs cette aimable peinture.

Ce vers suave et gracieux revenait de droit à Racine, qui lui a donné place dans une strophe ravissante du premier chœur d'*Athalie* :

Il donne aux fleurs leur aimable peinture.....

Ce qui fait surtout la sublime nouveauté d'*Athalie*, comme

d'*Esther,* ce sont ces chœurs, si heureusement introduits, si bien placés dans une tragédie qui offre à un si haut point le caractère religieux et moral de la tragédie ancienne. Racine a senti que dans une pièce où les croyances de son siècle étaient si vivement intéressées, dramatisées avec tant de puissance et investies d'une si grande autorité d'enseignement, le chœur reprenait naturellement sa place, et avait son rôle marqué, comme dans la tragédie toute légendaire de l'antiquité. De là ces chœurs d'*Esther* et d'*Athalie,* d'un si heureux et d'un si grand effet, où retentissent en vers inimitables les oracles divins et les arrêts de la morale universelle; de là ces chants dont rien n'égale la rapidité et la magie, et où le poète domine la terre de la hauteur de son génie et de sa foi. Nulle part peut-être dans notre langue la poésie n'a été plus véritablement lyrique, et n'a pu sous ce rapport être opposée avec plus de succès à celle des anciens.

« J'ai essayé, dit Racine dans la préface d'*Athalie,* d'imiter » des anciens cette continuité d'action qui fait que leur » théâtre n'est jamais vide, les intervalles des actes n'étant » marqués que par des hymnes et par des moralités du » chœur qui ont rapport à ce qui se passe. »

En effet, ces chœurs, qui occupent les repos de l'action, dont ils résument les nobles émotions et les hauts enseignements, font, pour ainsi dire, des cinq actes d'*Athalie,* un seul acte lié en ses cinq parties par des chants de foi et d'amour, de terreur et d'enthousiasme. Racine y prend tour à tour et à propos tous les tons de l'ode; il y réunit toutes les formes et tous les degrés de l'inspiration pour traduire aux spectateurs, dans la plus belle langue que la terre ait entendue, les sentiments et les passions qui les agitent, toutes les impressions, toutes les leçons du drame sacré, et pour tracer à grands et ineffaçables traits les principales merveilles de l'histoire du peuple de Dieu, ses croyances, ses espérances.

C'est la fraîcheur et la suavité de la *Genèse,* ce sont les tonnerres et la grande voix de l'*Exode,* c'est la solennité auguste du *Lévitique,* ce sont les majestueuses tristesses et les larmes ineffables de Jérémie, c'est la mâle énergie, la véhémence passionnée d'Ézéchiel, ce sont les sublimes élans et les magnifiques images d'Isaïe, c'est toute la hardiesse, tout le libre et impétueux essor du psalmiste. Il passe à la fois, avec rapidité et convenance, d'une peinture douce à un tableau d'horreur, d'un morceau touchant à des descriptions élevées. Si la langue française est trop méthodique pour se prêter à ces brusques suppressions de toute transition, de tout lien, qui animent et précipitent la poésie hébraïque, il parvient, au sein même de l'ordre le plus parfait, à reproduire quelque chose de cette course capricieuse et de ces sauts hardis, en combinant et entremêlant avec dextérité toutes les espèces de mesures, tous les procédés, toutes les allures et toutes les formes du rhythme; en déployant, pour diversifier l'harmonie au gré de la succession rapide des sentiments, toutes les ressources de la langue et de la prosodie. Il francise ainsi, autant, ce semble, qu'il est possible, la fougue dithyrambique de ses modèles, et se sauve de cette harmonie trop uniforme, de cette régularité trop symétrique, qui depuis, dans l'élégance d'ailleurs exquise et dans la mélodie musicale des odes religieuses de J.-B. Rousseau, contrasta si étrangement avec la prodigieuse variété et le beau désordre des prophéties, avec cette vigoureuse et bondissante poésie des psaumes. Là où il sent l'impossibilité d'égaler en français la concision de l'original, il en donne en quelque sorte l'équivalent dans la magnificence précise, dans la sobre et imposante richesse de sa paraphrase. Il essaie moins la traduction du texte sacré, qu'il n'en fond, dans ses vers, la substance et l'esprit; et, avec son goût sûr et sa flexible élocution, il naturalise si bien dans notre poésie le génie de la Bible, que, loin d'y sembler

étranger, il y paraît tout d'abord naturel et à sa place. De tous nos poètes, c'est Racine qui s'est élevé le plus haut dans l'imitation des livres saints; et, quoique cette assimilation de l'Écriture à son génie soit sensible et frappante dans toute l'étendue de ses deux tragédies sacrées, c'est surtout dans les chœurs qu'il a recueilli directement, et rendu avec une fidélité passionnée, la naïveté, l'élévation, la sublime ardeur des prophètes.

Il s'est, en ce genre, surpassé lui-même, si cela était possible, dans la prophétie de Joad, « le plus beau morceau » de poésie lyrique, dit Marmontel, qui soit sorti de la main » des hommes. » Marmontel avait dit déjà, par une assertion moins absolue et tout à fait incontestable : « Notre langue » n'a rien dans le genre lyrique qui puisse approcher du » transport prophétique de Joad. » Ajoutons que les chœurs les plus beaux et les odes les mieux inspirées de l'antiquité n'ont rien qui efface, qui égale peut-être ce morceau fameux des prophéties, amené si naturellement dans la pièce, et qui en fait resplendir toute la divine majesté. Le poète, ou plutôt l'hiérophante moderne, le prophète français, ouvre une lointaine perspective sur les crimes futurs de cet enfant si miraculeusement sauvé, sur les forfaits et la punition de la Jérusalem terrestre, sur les gloires de la Jérusalem céleste, *brillante de clartés,* et qui verra

Les peuples à l'envi *marcher* à sa lumière.

Tout est là, la loi ancienne, le Messie, le Testament nouveau, et les *siècles obscurs se découvrent* avec une lumineuse évidence, dans l'imposant désordre, dans le sublime délire de l'inspiration.

C'est l'ode dans toute sa chaleur et tout son pathétique, dans toute la hardiesse, toute la hauteur de son essor. Le poète a pénétré si avant dans les cieux, qu'il semble en

parler la langue, ou du moins redire aux hommes les accents de Dieu même, dans la plus intelligible, la plus pure, la plus irréprochable des langues humaines.

Ainsi, le plus parfait de nos poètes dans la tragédie, celui qui avait aussi prouvé dans la comédie qu'il pouvait allier le sel et l'atticisme d'Aristophane à la décence ingénieuse, à l'exquise délicatesse du génie moderne, montrant une fois de plus la flexibilité de son génie, se mettait, sans paraître y penser, au premier rang de nos poètes lyriques.

Oui, Boileau a été, comme toujours, l'organe de la vérité et du goût; il a parlé d'avance le langage de la postérité, quand défendant, contre ses censeurs et contre lui-même, Racine qui se repentait presque d'avoir fait *Athalie*, il soutint à son illustre ami qu'*Athalie* était ce qu'il avait fait encore de plus parfait. Racine, dans ce chef-d'œuvre des chefs-d'œuvre, est allé aussi loin que l'esprit humain peut aller dans une création dramatique. Si l'on suit graduellement le fil merveilleux d'*Athalie,* le bel ordre des actes, l'habile enchaînement des scènes, on reconnaît qu'il n'y a pas de pièce d'une conception à la fois plus vaste et plus régulière, d'une économie plus parfaite, où éclate mieux l'entente et l'expérience du théâtre. On constate la beauté et la grandeur épique des récits, leur opportunité et leur importance dans l'action, l'à-propos et le puissant effet des coups de théâtre, le poignant intérêt des péripéties. On subit le charme inaltérable de cette propriété et de cette poésie continues de l'expression, de ce génie de style où Racine n'a pas été égalé. Tous ces prodigieux mérites de plan, d'exécution et de forme, La Harpe les a fait clairement ressortir, et les a loués, comme il loue les chefs-d'œuvre, avec ses idées justes, ses théories vraies, ses vues fines, son style pur, facile, abondant, que le sentiment des grandes beautés anime d'un enthousiasme persuasif, et qui trouve l'éloquence dans la vivacité et la

chaleur de l'admiration. Dans cet ordre d'appréciations, il y aurait plus que de la témérité à prétendre recommencer ou compléter le travail d'un si grand maître de la science et de la langue de la critique. Je trouve plus commode et plus sûr de lui emprunter une piquante anecdote, pour finir comme j'ai commencé, en mettant la gloire de l'auteur d'*Athalie* sous le patronage de l'auteur de *Zaïre*. « Quand le » célèbre Le Kain, raconte La Harpe, vint, à l'âge de » dix-huit ans, chez Voltaire, faire devant lui l'essai de ce » talent trop tôt perdu pour le théâtre dont il a été la » gloire, il voulut d'abord lui réciter le rôle de Gustave. » Non, non, dit le poète, je n'aime pas les mauvais vers. » Le jeune homme lui offrit alors de répéter la première » scène d'*Athalie* entre Joad et Abner. Voltaire l'écoute, et » l'ouvrage lui faisant oublier l'acteur, il s'écrie avec » transport : Quel style ! quelle poésie ! Et toute la pièce » est écrite de même ! Ah ! Monsieur, quel homme que » Racine ! »

LE POSITIVISME

SA MÉTHODE, SES ANTÉCÉDENTS ET SES CONSÉQUENCES

PAR J. DUBOUL.

« L'univers ressemble plus à un poème qu'à une
» machine ; et s'il fallait choisir, pour le concevoir,
» de l'imagination ou de l'esprit mathématique,
» l'imagination approcherait davantage de la vé-
» rité. Mais, encore une fois, il ne faut point
» choisir, puisque c'est la totalité de notre être
» moral qui doit être employée dans une si impor-
» tante méditation. »

(Mme DE STAEL; *De l'Allemagne*, IIIe part., chap. X.)

PREMIÈRE PARTIE.

La philosophie positive

COUP-D'ŒIL D'ENSEMBLE (1).

La doctrine connue sous le nom de *Philosophie positive* ou *Positivisme* mérite un examen d'autant plus sérieux, qu'elle a fait de notables progrès depuis quelques années, et qu'elle a pour principaux représentants des hommes d'une incontestable valeur.

Pour ne citer ici que M. Littré, serait-il possible de rencontrer un écrivain d'une érudition plus solide et plus vaste, un esprit plus ouvert et plus sincèrement convaincu? Nous ne le croyons pas. Aussi, en présence des singuliers écarts

(1) Les notes correspondant aux chiffres intercalés dans le texte ont été réunies et se trouvent à la fin de ce travail.

dont l'école positiviste n'a pas su mieux se préserver qu'aucune autre, ne sommes-nous point tenté de trop triompher en opposant les petites misères de la pratique aux superbes prétentions de la théorie. Le seul enseignement que nous voudrions tirer d'un pareil contraste, c'est qu'en philosophie, comme en politique, il est toujours sage de se défier un peu des programmes, alors même qu'ils émanent d'hommes dont le caractère et le talent sont faits pour inspirer toute confiance. Il faut toujours faire une large part à la faiblesse humaine, qui se repaît trop souvent d'illusions, même quand elle affiche la prétention de ne se nourrir que de vérités. On part avec des intentions bien arrêtées; on les proclame assez solennellement pour qu'il soit impossible de les ignorer; on est intraitable à l'endroit de la métaphysique, dont on se promet de démolir les impuissantes forteresses, et qu'on entend harceler jusque dans ses derniers retranchements; on le prend, au besoin, de bien haut pour déclarer, comme M. A. Comte, que les cieux ne racontent plus la gloire de Dieu, mais seulement « la gloire de Newton et de Laplace. » Cependant tandis qu'on s'avance du pas le plus assuré; quand, sous une armure d'équations algébriques et de démonstrations expérimentales, on se croit à l'abri de toute surprise et de toute atteinte, l'illusion se glisse sous le chiffre, et l'imagination,— toujours prête à jouer de méchants tours aux esprits les plus positifs, — les frappe juste au défaut de la cuirasse, pour venir s'installer insolemment au beau milieu de la place, nous voulons dire au cœur du système. Alors, fût-on le père du positivisme, fût-on encore M. Auguste Comte, on se fourvoie dans quelque science suspecte, on croit à la phrénologie, et le réformateur austère s'oublie jusqu'à tracer le tableau de ce qu'il appelle le « Culte systématique de l'humanité; » jusqu'à imaginer ce qu'il intitule : « Calendrier positiviste, ou système général de commémoration publique (1). »

Nous avons d'abord deux questions à traiter : une question de doctrine et une question historique. Dans l'examen de la première, nous nous demanderons si les disciples du Positivisme sont fidèles à la méthode qu'ils ont proclamée, et si, en admettant qu'ils en suivissent scrupuleusement les règles, cette méthode répondrait à la constitution et donnerait satisfaction aux besoins de l'esprit humain. Dans l'étude de la seconde, nous appliquerons la méthode expérimentale au Positivisme lui-même, et, sans lui demander quels fruits il nous promet pour l'avenir, nous montrerons quelles ont été ses conséquences dans le passé, et quelles sont déjà ses conséquences dans le présent.

Commençons par étudier la philosophie du Positivisme.

I

D'après le Positivisme, l'histoire de l'humanité comprend trois âges ou périodes : l'âge religieux, l'âge métaphysique, l'âge scientifique ou positif. Les deux premiers sont remplis par les systèmes théologiques et philosophiques, par les spéculations sur l'ensemble des choses, par les conceptions *a priori*. Ils ont fait leur temps. Le troisième, dans lequel nous sommes entrés, va nous débarrasser enfin de ces conceptions, de ces spéculations et de ces systèmes. En se levant, la lumière de la science positive dissipera de plus en plus les illusions, les fantômes et les ténèbres des fausses sciences. Après avoir secoué l'antique joug, l'esprit humain, se déployant dans toute sa liberté comme dans toute sa force, ne pourra manquer aucune des conquêtes dont le pressentiment et l'espoir l'ont, durant tant de siècles, si douloureusement agité.

Ici, nous arrivons à des questions si délicates et si graves, que l'analyse, aussi fidèle et aussi loyale qu'on puisse la supposer, ne nous paraît pas suffisante. Nous croyons devoir

y renoncer, pour quelques citations textuelles et décisives, à notre avis. Nous les puiserons de préférence dans les travaux de M. Littré, parce que, de tous les disciples de M. Comte, il est à la fois le plus considérable par le savoir et, en sa qualité d'excellent écrivain, le plus clair, le plus méthodique et le plus précis des vulgarisateurs de la doctrine.

« Tout ce que nous pouvons savoir, dit-il, est évidemment renfermé dans les notions géométriques de l'étendue et du mouvement; dans la connaissance du système céleste auquel nous appartenons, dans le jeu des agents qui gouvernent toute chose sur notre terre, dans les combinaisons des éléments chimiques, dans l'étude de la série des êtres vivants au sommet de laquelle l'homme est placé, et enfin dans les conditions sous lesquelles les sociétés se développent. Au délà de cet ensemble, on ne peut plus imaginer que des spéculations sur l'essence des choses et sur les causes dernières; mais, essence des choses, causes dernières, questions théologiques et métaphysiques, tout cela est en dehors de l'expérience. L'esprit humain, de quelque manière qu'il s'ingénie, n'a aucun moyen pour y atteindre... (1). »

Et, reprenant ailleurs ce programme déjà suffisamment explicite, il s'exprime encore ainsi :

« L'étude de l'organisme est tout le savoir humain. La gravitation ou pesanteur, le calorique, l'électricité, le magnétisme, la lumière, l'affinité chimique, la vie, telles sont les propriétés qui, inhérentes à la matière, en déterminent les formes, les mouvements et les actions. Faites précéder cette énumération de l'étendue géométrique et du nombre, faites-la suivre de la loi qui règle l'évolution des sociétés, et vous aurez, débarrassée de toute hypothèse, la science générale ou philosophique... L'explication qui attribue les phénomènes à des entités spirituelles est aussi illusoire que celle qui les attribue à l'arrangement des atomes; dans les deux cas, on

se paie de mots et on accepte ce qui ne peut se démontrer ([3]). »

Donc, la philosophie « est dans l'ensemble des sciences qui donnent la connaissance de l'ensemble des choses, » et ces sciences elles-mêmes sont au nombre de six, ni plus, ni moins : les mathématiques, l'astronomie, la physique, la chimie, la biologie, la sociologie. Mais pour que la construction s'achève, pour que l'édifice soit couronné, il est indispensable de faire deux choses : une classification sytématique des six sciences pures ou spéculatives que nous venons d'énumérer, une exposition des principes les plus généraux que chacune d'elles renferme.

« La philosophie positive est expérimentale, dit M. Littré, car elle provient de sciences qui n'ont d'autre guide que l'expérience, aidée de l'induction et de la déduction... Quand l'homme, au début de la carrière scientifique, se lança dans les recherches sans limites de l'absolu, il n'avait que cette voie ouverte devant lui. Aujourd'hui, une autre voie s'est faite, celle de l'expérience et de l'induction; elle ne peut conduire aux notions absolues, et quand on les demande à la raison, on lui demande plus qu'elle n'a... Laissant donc de côté une enquête sur les causes premières et finales, la philosophie positive renonce résolument à une ambition incompatible avec la portée de l'esprit humain, et elle se place dans l'ordre des questions qu'il est possible d'aborder et de résoudre. Elle ne fait ici que généraliser le procédé que les sciences particulières ont employé avec tant de succès. Comme ces sciences, elle reconnaît partout quelque fait dernier, limite de l'expérience et de l'induction, fait au delà duquel elle ne cherche rien. Se renfermer ainsi dans le cercle de ce que l'école appelle le contingent, le relatif, constitue entre les deux philosophies une différence capitale, dont la moindre réflexion suffit pour faire apprécier toute la portée ([4]). »

Nous ne discutons pas encore le programme du Positivisme; nous l'exposons, sans y chercher les lacunes et même les contradictions qu'il ne nous paraît pas difficile d'y trouver. En définitive, l'école de M. Comte se renferme résolûment dans le cercle du contingent et du relatif. Elle ne s'inquiète pas, elle ne veut pas se préoccuper de ce qui se passe ou peut se passer en dehors. Les causes premières, les causes finales, les principes absolus, les idées nécessaires, tout cela est mis à l'écart, comme questions qu'il n'est pas « possible d'aborder et de résoudre. » « Les entités spirituelles » ne constituent pas une de ces réalités sur lesquelles l'expérience a toujours quelque prise. Or, c'est à l'expérience seule qu'il faut s'adresser, à l'exemple des sciences physiques et naturelles, pour lui demander les matériaux destinés à prendre place dans l'édifice des connaissances humaines.

II

Si notre intelligence ne se meut que dans un cercle de vérités contingentes et relatives, il est certain que l'école positive a raison. Nous devons admettre avec elle que « la vie et quelques autres propriétés inhérentes à la matière, » déterminent les formes, les mouvements et les actions des corps. M. Littré nous apprend, en outre, que « l'élément nerveux apporte les sensations et élabore la pensée (5). » Cela doit nous suffire. Nous n'avons plus besoin de ces « entités spirituelles » qu'on appelle Dieu et Ame, pour nous rendre compte des phénomènes qui se produisent en nous ou autour de nous.

Mais, il n'en est pas ainsi. Du petit cercle dans lequel nous sommes enfermés, nous avons de continuelles échappées de vue et de pensée sur tout un monde dont une tendance invincible nous entraîne à interroger les profondeurs, à

sonder les mystères et les énigmes. Serait-ce de la part de l'esprit humain signe de faiblesse? Ne serait-ce pas plutôt signe de force et de noblesse d'origine? Quoi qu'il en soit, c'est un fait; et celle d'entre toutes les écoles qui proclame le plus hautement son respect pour les faits, ne saurait se dispenser de compter avec celui-là.

C'est ce qui explique pourquoi un illustre chimiste, disciple, à bien des égards, de l'école de M. Comte, M. Berthelot, après avoir dit : « C'est un des principes de la science positive qu'aucune réalité ne peut être établie par le raisonnement, » ajoute :

« Faut-il renoncer à toute opinion sur les fins et sur les origines, c'est à dire sur la destinée de l'individu, de l'humanité et de l'univers..... L'obstination de l'esprit humain à reproduire ces problèmes prouve qu'ils sont fondés sur des sentiments généraux et innés au cœur humain, sentiments qui doivent être distingués soigneusement des constructions échafaudées à tant de reprises pour les satisfaire. Ils sont donc légitimes en tant que sentiments. Faut-il les chasser du domaine de la science, parce qu'ils ne peuvent être résolus avec certitude, et en abandonner la solution au mysticisme? Je ne le pense pas..... Au sommet de la pyramide scientifique viennent se placer les grands sentiments moraux de l'humanité, c'est à dire le sentiment du beau, celui du vrai et celui du bien, dont l'ensemble constitue pour nous l'idéal. Ces sentiments sont des faits révélés par l'étude de la nature humaine : derrière le vrai, le beau, le bien, l'humanité a toujours senti, sans la connaître, qu'il existe une réalité souveraine dans laquelle réside cet idéal, c'est à dire Dieu, le centre et l'unité mystérieuse et inaccessible vers laquelle converge l'ordre universel. Le sentiment seul peut nous y conduire; ses aspirations sont légitimes, pourvu qu'il ne sorte pas de son domaine avec la prétention de se traduire

par des énoncés dogmatiques et *a priori* dans la région des faits positifs (6). »

Nous n'admettons pas, pour notre part, cette prétendue impuissance du raisonnement. Nous sommes persuadé, en outre, que la raison, et non le sentiment seul, nous conduit aux vérités dont se compose la science qu'on peut bien appeler *idéale,* sans l'empêcher d'être la première de toutes. Mais nous constatons qu'entre le programme de M. Littré et celui de M. Berthelot, il y a de notables différences. Le second est plus large, plus compréhensif que le premier. M. Berthelot donne, il est vrai, une base ruineuse aux vérités qu'il appelle « les grands sentiments moraux de l'humanité; » il n'en parle pas en philosophe bien attentif et bien profond, mais enfin il a le mérite d'avoir compris deux choses : la première, c'est que toute école sérieuse est forcée d'admettre certains problèmes au moins à titre de faits; la seconde, c'est qu'il ne convient pas d'en abandonner la solution au mysticisme.

III

D'où je viens, ce que je suis, quelle est ma destinée en ce monde, ce que je deviens après mon court passage sur la terre, voilà des questions dont l'importance, même au premier abord, paraît assez grande. Ce n'est pas mon caprice qui les pose, mais elles s'imposent d'elles-mêmes à mes réflexions. De ce que vous déclarez ces problèmes inaccessibles à notre science, il ne s'ensuit pas que vous les supprimiez ou que vous ayez le droit de nous en interdire l'étude.

Si Dieu n'était pas la plus évidente des réalités, il faudrait encore l'accepter comme la plus raisonnable et la plus indispensable des hypothèses. Nous ne dirons rien de la vie future, cette question ayant été traitée par MM. Jean Reynaud, Th.-Henri Martin et Dupont-White, avec une force de logique

qu'il doit nous suffire de rappeler ici (7). Quant aux rêves métaphysiques de Platon, de Descartes, de Leibniz et de Bossuet, il nous semble qu'ils font assez bonne figure, même en face des énoncés les plus dogmatiques du matérialisme; car, enfin, — et c'est un savant de premier ordre, c'est un expérimentateur hors ligne qui l'affirmait tout récemment, — « en physiologie, le matérialisme ne conduit à rien et n'explique rien (8). »

Or, si, d'après M. Claude Bernard, le matérialisme ne conduit à rien, et n'explique rien, même en physiologie, qu'elle ne doit donc pas être son impuissance sur le terrain, autrement glissant pour lui, de la philosophie proprement dite?

Le Positivisme dénigre impitoyablement les hypothèses. C'est un des moyens qu'il emploie le plus volontiers dans sa polémique. D'un autre côté, il relève, avec des airs de triomphe, les divisions qui ont séparé de tout temps les philosophes en sectes rivales ou ennemies et les systèmes divers ou contradictoires qui se heurtent avec tant de fracas dans le domaine de la spéculation pure.

Nous ferons remarquer, en invoquant l'expérience, que l'hypothèse paraît être une condition essentielle du développement même des sciences physiques et naturelles (9). L'histoire scientifique nous montre, en effet, qu'il est peu de grandes découvertes qui n'aient été devancées et, pour ainsi dire, préparées par une spéculation hardie, par ce qu'on appelle une conception *a priori*.

Parmi les hypothèses, il en est d'absurdes, d'inadmisibles, et, dans ce cas, il n'est que juste de les proscrire d'une manière absolue. Mais il en est aussi qui sont fondées sur de frappantes analogies, sur des faits qu'elles systématisent, qu'elles éclairent en les coordonnant, et dont elles fournissent l'explication rationnelle. Alors, elles sont toujours utiles

souvent nécessaires, et la raison les avoue au lieu de les condamner.

Nous ne contestons pas le mal que les hypothèses peuvent faire ; mais il ne serait pas juste de méconnaître les services qu'elles ont rendus et qu'elles rendent tous les jours. Elles ne sont parfois que le pressentiment et comme l'intuition mystérieuse d'une vérité lointaine, d'une lumière encore sous l'horizon. Il y a plus : pour empêcher les hommes de faire des hypothèses, il faudrait commencer par changer la nature humaine. C'est d'ailleurs dans l'impuissance, comme dans les nombreuses lacunes des sciences dites positives, qu'elles ont aussi leur raison d'être et leur justification.

Du reste, en condamnant les hypothèses chez les philosophes, on ne semble pas s'apercevoir que ces mêmes sciences positives en usent pour leur propre compte et très volontiers. Il suffit d'observer ce qui se passe tous les jours sous nos yeux, pour savoir à quoi s'en tenir sur ce point. Voici un seul exemple à l'appui ; il nous est fourni par un fait récent, très significatif et qu'on n'a pas suffisamment remarqué : à peine l'analyse spectrale s'est-elle essayée, que, dès les premiers mots qu'elle a bégayés, elle a risqué une nouvelle hypothèse sur la constitution physique du soleil.

Tout comme la philosophie, les sciences physiques et naturelles nous offrent le plus étrange des spectacles. On n'y trouve pas d'école qui ne donne dans le travers de condamner les hypothèses des écoles rivales ou voisines, sans pouvoir s'abstenir elle-même d'en émettre quelqu'une qu'elle croit inattaquable.

Ce fait explique et justifie les observations suivantes, qui ressemblent à une protestation, et que nous trouvons dans un remarquable ouvrage d'un de nos plus éminents zoologistes :

« Les physiciens et les chimistes, dit M. de Quatrefages,

accusent volontiers les naturalistes de se payer d'un mot, en admettant l'existence d'une force particulière pour se rendre compte de l'ensemble des phénomènes qui caractérisent les êtres vivants. Il est vrai que l'astronomie explique les mouvements des corps célestes par la seule hypothèse de la gravitation; mais pour expliquer le jeu de leurs instruments ou les produits de leurs laboratoires, le physicien et le chimiste invoquent successivement au moins la pesanteur, la lumière, la chaleur, l'électricité, le magnétisme; d'autres y joignent l'affinité, la capillarité, l'endosmose, la catalyse, l'épipolisme, etc., tout cela pour les corps bruts seulement! Après s'être montrés si peu exigeants pour eux-mêmes, c'est en vérité l'être beaucoup envers les naturalistes que de leur refuser le droit d'admettre comme présidant aux phénomènes si caractéristiques, si variés, de la nature organisée, une seule force de plus (10) ».

IV

Nous ne croyons pas que le Positivisme ait le droit de trop insister sur la diversité d'opinions qui séparent les philosophes en un si grand nombre d'écoles. Il ne faudrait pas oublier le spectacle auquel nous font assister tous les jours les savants qui paraissent le moins enclins à se laisser aller au hasard des spéculations scientifiques. Là où règne sans opposition la méthode expérimentale, les sectes, les groupes, les systèmes, les dissentiments les plus prononcés ne manquent pas plus qu'ailleurs. Il suffirait, pour en être pleinement convaincu, de lire les *Comptes-rendus* de l'Académie des sciences. Ce Recueil nous montre combien on est loin d'être d'accord, combien on est, au contraire, divisé, non seulement sur une foule de points secondaires,

mais encore sur un grand nombre de questions d'une importance capitale.

Ici, les faits à l'appui abondent, ou pour mieux dire surabondent. Qui a raison, par exemple, de Geoffroy Saint-Hilaire ou de Cuvier, de M. Encke ou de M. Faye, de M. Boussingault ou de M. Ville, de M. Lyell ou de M. Agassiz, de M. Laurent ou de ses nombreux adversaires, de M. Le Verrier ou de M. Delaunay, de M. Flourens ou de M. Darwin? Enfin, pour ne pas prolonger une énumération qui pourrait bien être interminable, qui a raison de M. Pasteur ou de M. Pouchet ?

Remarquons bien que tous ces savants sont le plus souvent divisés sur des questions dont les objets peuvent être vus, pesés, disséqués, mesurés, passés à l'alambic; parfois même sur des chiffres, sur des équations algébriques; en sorte que la formule de M. Delaunay n'est pas d'accord avec celle de M. Le Verrier; ou, ce qu'il y a de plus curieux encore, qu'une même formule de Laplace peut avoir des significations très diverses, suivant qu'elle est interprétée par l'un ou l'autre de ces deux académiciens.

Mais, à part les dissentiments qui les séparent, les savants donnent-ils du moins aux philosophes l'exemple de la tolérance, ou se contentent-ils de s'opposer des arguments et des faits, sans se livrer à une guerre d'invectives et de gros mots ?

Loin de là; ils s'accusent mutuellement d'ignorance, et vont même jusqu'à s'accuser de mauvaise foi. Écoutez M. Laurent, se plaignant, avec une véhémence pleine d'amertume, des contradicteurs qu'il a rencontrés :

« Je venais, dit-il, de m'associer avec M. Gerhardt pour défendre et propager nos idées communes. Honteux de sa défaite, ce fut pour le dualisme une occasion de se venger.

Disposant de nombreux annuaires scandinaves, germains et gaulois, il n'épargna aucune circonstance pour dénigrer mes travaux, omettre les faits favorables à mes idées, persiffler mon style, injurier ma personne; j'étais un imposteur, le digne associé d'un brigand, etc... » « Et tout cela, ajoute-t-il plaisamment, pour un atome de chlore mis à la place d'un atome d'hydrogène, pour une formule corrigée ([11])! »

Après cela, nous le demanderions au Positivisme lui-même, s'il n'était pas si fortement prévenu, a-t-on le droit de s'étonner qu'il y ait en psychologie et en métaphysique tant d'opinions diverses et de luttes acharnées? Les problèmes agités par ces sciences sont à la fois plus délicats, plus compliqués, plus difficiles à résoudre et même plus importants encore que les questions discutées par les sciences dont l'étude de la matière et de ses modifications est le seul objet. Cette différence ne suffit-elle point pour expliquer du même coup la diversité des théories et l'extrême vivacité des débats? Il s'agit ici « d'entités sprirituelles, » comme dit M. Littré. En d'autres termes, il s'agit de ce que nous appelons vulgairement, en philosophie, Dieu, l'âme, la loi morale, les idées nécessaires, etc., etc., toutes choses autrement difficiles à manier que ces corps grands ou petits à propos desquels cependant les plus habiles expérimentateurs sont si loin d'être toujours d'accord.

Nous mentionnons seulement la diversité d'opinions et de théories qui nous frappe dans des sciences comme la physiologie, l'anatomie, l'astronomie, la chimie et la physique. Que serait-ce donc si nous parlions de la météorologie, de la philologie, de l'archéologie et de cette phrénologie dont le Positivisme fait un si grand cas, qu'il a placé le docteur Gall au nombre des dieux de son Olympe, ou, si vous l'aimez mieux, parmi les saints de son calendrier?

Mais, nous dit-on, en se multipliant, en devenant de plus

en plus minutieuses et rigoureuses, les expériences finiront par faire cesser l'anarchie et par tirer un monde de ce chaos. Nous répondrons d'abord, qu'il n'est pas non plus impossible qu'on arrive à se mettre d'accord sur les principaux problèmes de la philosophie; ensuite, qu'il est des choses, même dans le domaine des sciences physiques, qui échapperont toujours à l'expérience.

Citons encore, parce que c'est un exemple très significatif, le bruyant débat entre M. Pasteur et M. Pouchet. Quel aveu dans la première phrase du rapport lu par M. Balard à l'Académie des sciences!

« La culture des sciences d'observation, dit le savant rapporteur, soulève des questions qui ne peuvent jamais recevoir de l'expérience une solution absolue, et de ce nombre se trouve celle de la génération spontanée (12). »

Nous ne voudrions pas qu'on exagérât la portée ou qu'on se méprît sur le sens de ces remarques. Nous sommes partisan des discussions les plus libres et les plus complètes; par conséquent, les divergences d'opinion, les dissentiments et les sectes qu'elles enfantent ne nous effraient pas. Ce n'est même qu'à ce prix que nous pouvons acheter la vérité quand il nous est donné de la découvrir, et l'unité rêvée par certains esprits ressemble trop à la mort pour que nous puissions la considérer comme un progrès.

Seulement, nous disons aux disciples de M. Comte : Du moment où les dissentiments, les disputes et les sectes règnent parmi ceux qui cultivent les sciences les plus positives, il est tout naturel, à bien plus forte raison, qu'il en soit ainsi dans les sciences philosophiques, où les faits à étudier, les rapports à saisir et les problèmes à résoudre sont infiniment plus complexes et plus délicats.

Mais il est temps de montrer qu'il est des vérités qui ne relèvent pas de l'expérience, et que, même dans le

domaine des sciences physiques, la méthode expérimentale n'est réellement féconde qu'à la condition de renfermer un élément spéculatif et rationnel ([13]).

V

Ce que l'expérience nous fournit, Aristote va nous l'apprendre en peu de mots :

« L'expérience, dit-il, donne ce qui est ici, là, maintenant, de telle ou telle manière, mais il est impossible qu'elle donne ce qui est partout et toujours ([14]). »

En d'autres termes, l'expérience donne ce qui est relatif et contingent, mais elle n'atteint pas le nécessaire et l'absolu, qui restent, par conséquent, au delà de sa portée et en dehors de ses limites.

« Les vérités premières, dit encore Aristote, les principes ne se prouvent pas, ils entraînent immédiatement notre assentiment, notre foi; il ne faut pas rechercher leurs fondements : ils reposent sur eux-mêmes ([15]). »

« Le philosophe, ajoute l'auteur de la *Métaphysique,* le philosophe qui possède parfaitement la science du général a néccssairement la science de toutes choses, car un tel homme sait en quelque sorte tout ce qui se trouve compris sous le général... Entre toutes les sciences, les plus rigoureuses sont celles qui sont le plus sciences de principes... La science qui étudie les causes est celle qui peut le mieux enseigner, car ceux-là enseignent qui disent les causes de chaque chose... Ce qu'il y a de plus scientifique, ce sont les principes et les causes. C'est par leur moyen, c'est par eux que noùs connaissons les autres choses, et non point par les autres choses que nous les connaissons ([16]). »

En des matières aussi délicates, on ne saurait être trop clair. Nous nous efforçons donc de simplifier la question

sans en négliger aucun élément essentiel, et nous croyons que le problème à résoudre doit être posé ainsi :

L'esprit humain n'est-il capable d'acquérir que des vérités relatives et contingentes, tout au plus des vérités plus ou moins générales, existant ici, là, de telle ou telle manière, mais n'existant ni partout, ni toujours; ou bien, possède-t-il encore ces vérités premières, ces principes absolus, sur lesquels il s'appuie avec confiance comme sur de solides fondements?

Mettons-nous en présence d'un phénomène des plus vulgaires, la chute d'un corps, par exemple.

L'observation et l'expérience me fournissent ou peuvent me fournir des notions très variées sur le phénomène qui se passe devant moi. Par leur secours, j'apprends quelles sont la forme et la couleur du corps qui tombe, avec quelle vitesse il se meut et quelle direction il suit dans sa chute. En outre, je puis arriver à connaître la composition chimique de ce corps; en sorte que je suis en état de le classer, de dire si c'est un animal, une plante ou un minéral. Je le connais au point de vue de l'histoire naturelle, de la physique et de la chimie; je suppose même que sous ce dernier rapport j'aie été assez heureux pour résoudre les diverses questions qui s'étaient élevées dans mon esprit.

C'est beaucoup, sans doute, mais ce n'est pas tout; car à côté des questions que l'emploi de la méthode expérimentale m'a permis de résoudre, il y a tout un ordre de questions différentes, auxquelles cette même méthode est absolument impuissante à répondre.

En effet, il m'est impossible de concevoir un phénomène quelconque en dehors de l'espace, en dehors du temps, et sans une cause dont il est le produit. Pour en revenir à notre exemple, la chute d'un corps suscite l'idée de la portion d'espace parcourue par ce corps, celle du moment de la

durée ou du temps dans lequel s'accomplit la chute, celle enfin de la cause qui l'a provoquée. Ici, encore, l'observation peut bien me faire connaître telle ou telle portion d'espace, tel ou tel moment de la durée, telle ou telle cause particulière; mais, sous ces éléments contingents et variables à l'infini, il y a des principes absolus et nécessaires; sous cette proposition : tel corps tombe à tel ou tel moment, à tel ou tel endroit, par telle ou telle cause, il y a ce jugement d'une toute autre portée et d'un tout autre caractère : tout phénomène a une cause, et se produit dans l'espace et dans le temps.

Eh bien! ces jugements absolus, ces principes nécessaires que recouvrent les jugements particuliers ou généraux, mais avec lesquels il n'est pas permis de les confondre, ne relèvent à aucun degré et sous aucun rapport de l'expérience. L'observation me fournit l'idée d'une cause, d'une durée et d'une étendue, conçues relativement à tel ou tel phénomène que j'étudie; mais elle est impuissante à me fournir les idées absolues de cause, d'espace, de temps et quelques autres idées ou principes de ce genre, qui sont les fermes assises sur lesquelles reposent la morale et la science.

C'est ce que Leibniz, dans son français énergique, exprime avec une si remarquable netteté lorsqu'il dit :

« La preuve originaire des vérités nécessaires vient du seul entendement, et les autres vérités viennent des expériences ou des observations des sens. Notre esprit est capable de connaître les unes et les autres, mais il est la source des premières, et quelque nombre d'expériences particulières qu'on puisse avoir d'une vérité universelle, on ne saurait s'en assurer pour toujours par l'induction, sans en connaître la nécessité par la raison... Les principes généraux entrent dans nos pensées, dont ils font l'âme et la liaison. Ils y sont nécessaires, comme les muscles et les tendons le sont pour

marcher, quoiqu'on n'y pense point. L'esprit s'appuie sur ces principes à tous moments, mais il ne vient pas si aisément à les démêler et à se les représenter distinctement ou séparément, parce que cela demande une grande attention à ce qu'il fait, et la plupart des gens, peu accoutumés à méditer, n'en ont guère (17). »

VI

Nous venons de voir, d'un côté, que l'idée d'un phénomène quelconque suscite naturellement dans notre esprit les idées absolues de cause, d'espace et de temps; d'un autre côté, que l'expérience est incapable d'expliquer ces idées, dont l'existence même serait impossible si l'expérience était l'unique source du savoir humain. L'observation, en effet, n'atteint pas l'absolu.

Nous pouvons faire un pas de plus dans notre analyse.

Sans sortir du domaine des sciences physiques, en présence d'un phénomène produit soit par l'action d'un corps sur un autre corps, soit par les actions réciproques de deux ou de plusieurs corps agissant les uns sur les autres, nous pouvons nous demander quelle est la nature et de la force qui modifie et de la substance qui est modifiée; en un mot, nous éprouvons le besoin d'aller au delà des circonstances extérieures du phénomène. A tort ou à raison, nous voulons savoir en quoi il consiste essentiellement. Ici, comme dans le cas précédent, l'observation n'est pas en état de me renseigner. La méthode expérimentale me conduira bien à des sciences qui ont les moyens de mesurer l'intensité des forces, d'analyser les rapports qu'elle a successivement découverts entre les faits recueillis par l'observation; de dégager les lois, c'est à dire ici les faits généraux qui règlent tous ces rapports, tous ces faits particuliers, et en forment comme la synthèse;

mais elle n'ira certainement pas au delà; et comme il y a évidemment quelque chose au delà, il faut bien en conclure que la méthode expérimentale ne suffit ni à l'étendue ni à la profondeur de nos investigations.

Nous voyons bien la philosophie positive intervenir pour déclarer que nous sommes ou trop indiscrets ou trop téméraires, le véritable esprit scientifique écartant, suivant elle, les questions que la science humaine est dans l'impossibilité de résoudre. Nous n'affirmons point que le Positivisme ait tort de parler ainsi. Cependant, comme ce n'est pas l'esprit humain qui se pose de pareilles questions uniquement pour se donner le vain plaisir de les agiter; comme elles naissent au contraire naturellement, spontanément de son propre fonds et du seul exercice de son activité essentielle, on est bien obligé de les accepter au moins à titre de faits. Or, la philosophie positive ne se borne pas à méconnaître la portée de ce fait universel : elle le supprime, en quelque sorte, en condamnant la tendance naturelle par laquelle il se manifeste, s'est manifesté et, nous croyons pouvoir ajouter, se manifestera partout et toujours.

Résumons ce dernier point, qui nous paraît avoir en lui-même une importance capitale, et qui nous semble décisif contre le Positivisme.

Une des lois constitutives de l'esprit humain, c'est de rechercher, sous l'empire d'une curiosité mystérieuse autant qu'irrésistible, la raison, la cause première de tous les phénomènes dont il est le théâtre, l'acteur ou le spectateur. Nous ajoutons que l'expérience établit la généralité de cette loi; qu'il y a plus encore, que cette loi est universelle et nécessaire, parce que si l'esprit humain parvenait à s'y soustraire, il s'arrêterait tout à coup dans sa marche scientifique et dans son évolution progressive vers la conquête de la vérité.

Or, si vous ne tenez pas compte de ce grand fait, vous êtes

infidèle à l'esprit comme à la lettre de votre méthode, basée, dites-vous, sur l'observation et sur l'expérience. Si vous en tenez compte, au contraire, votre philosophie, ne pouvant ni expliquer ni satisfaire la tendance instinctive dont il est la permanente manifestation, avoue, par cela même, sa propre impuissance, et, sous ce rapport capital, son irrémédiable stérilité.

VII

Le procédé habituel, nous pouvons dire le procédé par excellence de la méthode expérimentale, c'est l'induction. Cherchons donc, par une analyse un peu attentive, de quoi il se compose, et s'il est réellement pur de tout élément spéculatif.

Quand j'affirme que tous les corps sont pesants, j'émets un jugement qui s'appuie sur l'induction, c'est à dire sur cette faculté qu'a l'esprit humain de tirer des lois générales d'un certain nombre de faits particuliers. En effet, j'ai observé ou d'autres ont observé tels et tels corps. Le résultat des observations dont ces corps ont été l'objet a montré qu'ils sont tous soumis à ce que nous appelons *la loi de la pesanteur*. Dès lors, croyant avoir le droit de conclure des cas observés aux cas observables, nous affirmons, sans aucune hésitation et sans l'ombre d'un doute, que tous les corps sont pesants.

Lorsque, après avoir observé un grand nombre de corps, et même, si l'on veut, tous les corps actuellement connus, nous disons : tous les corps sont pesants, il est évident qu'entre les prémisses et la conclusion de cet argument, il y a une disproportion considérable, et que la seconde n'est ni logiquement ni réellement contenue dans les premières. Entre un grand nombre de corps observés, entre tous les corps observés jusqu'à ce jour, en effet, et l'ensemble des

corps sur lesquels nous ne possédons aucune donnée, il y a évidemment une distance infinie, un abîme au bord duquel l'expérience nous abandonne; et cet abîme, nous ne pouvons le franchir qu'à l'aide d'une hardie spéculation rationnelle, basée sur notre croyance dans la stabilité des lois de la nature.

La science expérimentale n'embrasse ni tout le passé ni tout le présent, puisqu'il existe assurément une foule de corps et de phénomènes que nous n'avons pas jusqu'à ce moment observés, que, par conséquent, nous ne connaissons pas encore. A bien plus forte raison n'embrasse-t-elle pas l'avenir, sur lequel l'observation n'a aucune prise. Si nous ne nous appuyions que sur la seule expérience, nous devrions, pour raisonner rigoureusement, nous exprimer ainsi : Nous ne connaissons pas tous les corps qui existent dans la nature, mais tous les corps connus étant soumis à la loi de la pesanteur, il est probable que tous les corps, sans exception, sont pesants. En disant plus que cela, en affirmant, comme si l'observation directe nous permît de le faire, l'universalité de la loi de la pesanteur, nous franchissons les limites de l'expérience. L'induction expérimentale ne nous suffisant pas, l'induction rationnelle vient immédiatement à notre aide, et c'est par son secours que les sciences même les plus positives parviennent à se constituer dans ce qu'elles appellent *leurs lois*.

Sur ce point essentiel, nous pouvons résumer notre pensée en très peu de mots.

La veritable méthode ne consiste pas, selon nous, dans le choix sans partage et dans l'application exclusive d'une seule de nos facultés, mais bien au contraire dans l'emploi de toutes, sous le contrôle attentif et sévère de la raison. Dans son voyage à la recherche du vrai, l'homme a besoin de sa volonté, de son intelligence, de ses sens, et souvent aussi de son imagination, car plus d'une fois ce n'est qu'après

s'être laissé entrevoir ou seulement pressentir à l'état de rêve, que la vérité devient enfin une réalité pour nous.

Dans la pratique, d'ailleurs, nous voyons l'esprit humain suivre son allure naturelle, secouer le joug qu'on prétend lui imposer au nom d'un système, et se préoccuper médiocrement des prescriptions arbitraires et des procédés artificiels. Il est heureux qu'il en soit ainsi. Encore une fois, ces spéculations et ces hypothèses, condamnées par le Positivisme, ont tout envahi et sont actuellement partout, même au cœur des sciences les plus sévères et les plus exactes. Travailler à les supprimer serait la plus vaine et la plus folle des tentatives. En admettant qu'on pût couper les branches, les rameaux, le tronc même de l'arbre, on ne saurait l'empêcher de repousser, puisqu'il a sa racine indestructible au plus profond de l'âme humaine. Ce serait donc toujours à recommencer.

VIII

La préférence exclusive, en définitive, que le Positivisme accorde à la méthode expérimentale, suffit pour expliquer la place tout à fait insuffisante qu'il veut bien laisser encore à l'hypothèse rationnelle. Mais ici nous trouvons quelque chose de si étrange, qu'il ne nous est pas permis de le négliger dans notre examen.

Nous savons que le Positivisme n'admet que six sciences, qu'il classe dans l'ordre suivant et d'après leur perfection relative :

Les mathématiques, l'astronomie, la physique, la chimie, la biologie et la sociologie.

Or, si nous demandons pourquoi les mathématiques sont placées au premier rang, M. Littré va nous l'apprendre dans le très curieux passage qui suit :



« A l'aide, dit-il, d'un très petit nombre d'axiomes suggérés immédiatement par l'expérience, elles arrivent, par la voie de la déduction, à des développements prodigieux. De toutes les sciences, c'est celle qui emprunte le moins aux données expérimentales ; c'est celle dans laquelle le travail interne de l'esprit humain intervient le plus. Il est merveilleux de voir comment quelques vérités d'une extrême simplicité mènent à des résultats importants et à des formules fécondes. Les mathématiques marchent sans le secours des sciences subséquentes ; elles sont plus générales qu'aucune autre, car qu'y a-t-il de plus genéral que les notions de l'étendue et du mouvement? C'est cette double considération qui leur assigne la première place dans la hiérarchie scientifique ([18]). »

Et M. Littré ajoute un peu plus loin :

« Malgré les puissantes ressources que lui offrent les mathématiques, malgré la possibilité de varier sans fin ses expérimentations, combien néanmoins la physique est loin de la régularité et de la perfection qui sont le lot des mathématiques et de l'astronomie! C'est que les données de l'expérience interviennent en bien plus grand nombre et compliquent immensément les recherches ([19]). »

Au fond, M. Comte ne dit pas autre chose, lorsqu'il s'exprime ainsi dans le tome Ier de son *Système de politique positive, ou Traité de sociologie instituant la religion de l'humanité :*

« Le véritable esprit philosophique est beaucoup plus caractérisé par l'induction que par la déduction. Celle-ci, d'après son uniformité nécessaire, s'adapte indifféremment à tout régime intellectuel. Si la science où elle prévaut le plus constitue pourtant le vrai berceau de la positivité, c'est uniquement parce que l'extrême simplicité des phénomènes mathématiques permet d'y établir sans effort des principes solides. Une induction facile et souvent inaperçue réduit

alors presque tout le travail logique au seul enchaînement des conséquences. Quoique les autres sciences fassent nécessairement un grand usage de la déduction, la complication graduelle des phénomènes y détermine une prépondérance croissante de l'induction. Celle-ci manifeste mieux le principal caractère de l'esprit positif, la subordination normale du raisonnement à l'observation (20). »

Nous ne voulons pas relever l'assertion de M. Littré dans laquelle il affirme que les mathématiques empruntent leurs axiomes à l'expérience. Nous nous contentons de la part qu'il attribue avec raison à l'esprit humain dans cette belle science; car, dit Bossuet, dans un des plus remarquables chapitres de sa *Logique :*

« Ni la règle ni le compas ne peuvent m'assurer qu'une main humaine, si habile qu'elle soit, ait jamais fait une ligne exactement droite, ni des côtés ni des angles parfaitement égaux les uns aux autres.

» Il ne faut qu'un microscope pour nous faire, non pas entendre, mais voir à l'œil, que les lignes que nous traçons n'ont rien de droit ni de continu, par conséquent rien d'égal, à regarder les choses exactement.

» Nous n'avons donc jamais vu que des images imparfaites de triangles équilatéraux, ou rectangles, ou isocèles, ou oxygones, ou amblygones, ou scalènes, sans que rien nous puisse assurer ni qu'il y en ait de tels dans la nature, ni que l'art en puisse construire.

» Et néanmoins, ce que nous voyons de la nature et des propriétés du triangle, indépendamment de tout triangle existant, est certain et indubitable (21). »

Ce qui nous paraît décisif dans les assertion de MM. Comte et Littré, et décisif contre la méthode exclusive du Positivisme, c'est que, dans leur hiérarchie scientifique, ils assignent le premier rang aux mathématiques, c'est à dire



à celle de toutes les sciences qui, selon leurs propres expressions, « emprunte le moins aux données expérimentales, » à « celle dans laquelle le travail interne de l'esprit humain intervient le plus. »

Si la méthode du Positivisme était vraie, il est évident qu'une science serait d'autant plus sûre et parfaite qu'elle s'appuierait sur un plus grand nombre de données fournies par l'expérience, l'expérience étant l'unique source du savoir humain. Or, il n'en est pas ainsi; MM. Comte et Littré le proclament; bien au contraire, ils placent au premier rang celle de toutes les sciences qui emprunte le moins à l'expérience, et ne mettent qu'au troisième une de celles qui lui empruntent le plus. Par cette étrange contradiction, le Positivisme nous semble fournir contre lui-même le plus inattendu comme le plus fort des arguments.

Il est certain qu'il y a, en dehors des mathématiques comme en dehors des sciences physiques et naturelles, des vérités offrant le double caractère de ne pouvoir être légitimement contestées et de servir d'assises ou de contrôle pour toutes les autres. La psychologie, la morale et la métaphysique s'appuient sur des principes ou évidents par eux-mêmes ou rigoureusement démontrés. Nous défions qu'on nous cite dans aucune science basée sur l'induction expérimentale, des vérités mieux établies que la certitude de notre existence tirée de notre propre pensée, l'obligation morale imposée à l'homme de faire le bien, la nécessité d'une cause première et d'un certain nombre de causes secondes sans lesquelles il serait impossible, non seulement de s'expliquer les phénomènes, mais même d'en concevoir la simple apparition.

« Sans aucune illusion de l'imagination ou de la fantaisie, disait saint Augustin, devançant Descartes, je suis par moi-même très certain que je suis, que je connais et que j'aime mon être. Et cette certitude défie toute les objections

des académiciens : en vain ils me diront : Quoi donc! si tu te trompais? Si je me trompe, je suis. Qui n'est pas, ne peut se tromper; donc, je suis, si je me trompe. Or, puisque je suis, si je me trompe, comment me tromperais-je à croire que je suis, puisque, si je me trompe, je suis? Donc, comme je serais moi qui me tromperais, si je me trompais, indubitablement, en tant que je connais que je suis, je ne me trompe point (22). »

Tout récemment, la science expérimentale arrivait à cette grave conclusion par l'organe d'un de ses plus illustres représentants :

« Chez les animaux empoisonnés par le curace, dit M. Claude Bernard, nous aurions été dans l'erreur la plus complète, si de l'absence du mouvement nous avions conclu à l'absence de la sensibilité. Cet exemple prouvera une fois de plus que nous n'avons de criterium absolu que dans notre conscience, et que dès que nous nous livrons aux interprétations des phénomènes qui sont en dehors de nous, nous ne sommes entourés que de causes d'erreur et d'illusion (23). »

Chose bien digne de remarque! c'est dans la psychologie, c'est à dire dans la science la plus décriée aujourd'hui, la plus vaine suivant les positivistes, que nous trouvons, d'après saint Augustin et Descartes, la plus immédiate et la plus irrésistible des certitudes. C'est dans notre conscience seule, d'après un savant comme M. Claude Bernard, que nous possédons un « criterium absolu. » En dehors de nous, malgré tous les moyens matériels d'investigation, d'observation et d'expérimentation mis à notre service, nous devenons les jouets d'innombrables causes d'illusion et d'erreur. En sorte que, dans l'édifice de nos connaissances, c'est la psychologie qui nous fournit la première pierre, et la seule sur laquelle nous puissions solidement bâtir (24). »



IX

En tant que doctrine philosophique, le Positivisme nous a-t-il apporté quelque chose d'essentiellement nouveau? A-t-il ouvert une voie dans laquelle l'esprit humain ne s'était pas jusqu'à présent engagé, et dont l'exploration nous réserve des richesses inespérées, des decouvertes inattendues? L'histoire de la philosophie répond à ces questions. Nous allons donc lui demander si les positivistes ont eu des précurseurs, et dans ce cas quels ont été les plus remarquables antécédents de la doctrine enseignée par M. Comte.

Mais nous ne devons pas oublier que le présent n'est jamais la reproduction exacte du passé. Par conséquent, nous ne pouvons demander et nous ne demanderons pas, en effet, aux temps qui ont précédé le nôtre, une doctrine identique à celle que nous appelons *Positivisme*. Pour avoir le droit de dire qu'elle a eu des antécédents qu'il n'est pas permis d'oublier, il nous suffira de signaler à diverses époques l'apparition de systèmes et d'écoles qui ont avec elle de nombreux traits communs, et dont l'esprit, à part les différences dues à la diversité des temps, des civilisations et des lieux, fut essentiellement et au fond le même que le sien.

Dans l'Inde, où la culture philosophique est arrivée dès la plus haute antiquité à un développement vraiment prodigieux, nous rencontrons d'abord un grand système dont il n'est pas difficile de saisir la ressemblance avec le Positivisme : c'est celui qu'on désigne sous le nom de *Sankia,* et qui paraît avoir eu pour premier auteur un sage nommé Kapila. Nous allons en esquisser très rapidement quelques-uns des traits caractéristiques, en nous appuyant de préférence sur les recherches et sur l'autorité du savant indianiste qui s'en est occupé le plus ([25]).

Nous avons vu le Positivisme éliminer de son programme ce qu'il appelle « les entités spirituelles. » Kapila et les philosophes de son école ne procèdent pas autrement, en général du moins; car le système *Sankia* est un mélange d'opinions si diverses, parfois même si contradictoires, qu'il est impossible d'y voir une doctrine bien liée dans ses différentes parties, et qu'on y trouve, au contraire, des éléments dont l'incompatibilité saute aux yeux.

Le genre humain n'arrive à la démonstration et à la certitude que par trois espèces d'évidences, qui sont : la *perception*, l'*induction* et l'*affirmation* ou *tradition*. Elles sont distinctes de cette autre espèce d'évidence qu'on nomme l'*intuition*, et qui est le privilége des êtres d'un ordre supérieur.

« C'est de ces trois sources et par l'exercice régulier du jugement et l'application exacte du raisonnement, que dérive la vraie science. Elle consiste dans une connaissance distincte des principes qui, dans le système *Sankia*, sont au nombre de vingt-cinq... ([26]). »

Le premier principe de la nature, « la racine ou l'origine plastique de tout, la cause matérielle universelle..., c'est la matière éternelle, que l'on ne peut qu'induire par ses effets, productive sans être production ([27]). »

Le second principe, c'est l'*intelligence*, première production de la nature ou matière éternelle.

Ce rapprochement est assez significatif pour pouvoir se passer de commentaire. Voilà l'intelligence propriété, attribut de la matière, en général, et de tout organisme en particulier.

« Kapila, nie un *Is'wara* (Dieu) gouvernant le monde par sa volonté; il allègue qu'il n'y a point de preuve de l'existence de Dieu, car cette existence n'est ni *perçue* par les sens, ni *induite* par le raisonnement, ni même *révélée*. Il reconnaît toutefois un être procédant de la nature, être qui est l'intelligence absolue, la source de toutes les intelligences indivi-

duelles et développées. Il affirme expressément que la vérité d'un tel *Is'wara (*ou *Dieu)* est démontrée ([28]). »

Nous avons donc le droit de dire que dans le système de Kapila, on se débarrasse de Dieu, puisqu'on l'explique de façon à l'anéantir.

Ce fait, déjà très remarquable, n'est pas d'ailleurs isolé dans l'histoire de la philosophie. On connaît les opinions de Dicéarque, d'Aristoxène le musicien, de Straton le physicien, sur lesquelles Cicéron, dans plusieurs de ses ouvrages, nous fournit de précieux renseignements. Elles ont de nombreux rapports avec les différentes écoles positivistes.

« Dicéarque enseigne, dit M. Cousin, qu'il n'y a point d'âme...; que cette force par laquelle nous agissons et nous sentons, n'est pas autre chose que la vie répandue également dans tous les corps; que ce qu'on appelle âme est inséparable du corps; qu'elle n'est qu'un corps, une matière une et simple dans son essence, mais dont les différents éléments sont arrangés et tempérés entre eux de manière à produire la vie et le sentiment... Aristoxène regarde l'âme comme une vibration du corps, comme la résultante des différents éléments et mouvements du corps... Selon Straton, ce que l'on appelle Dieu, intelligence et puissance divine, n'est pas autre chose que la puissance de la nature dépourvue de toute conscience d'elle-même; il n'y a pas besoin de l'hypothèse d'un Dieu pour expliquer le monde : tout s'opère et s'explique par l'enchaînement nécessaire des causes et des effets, par les poids et les contre-poids de la nature. Le monde est un pur mécanisme... En métaphysique, tout est relatif, et le vrai et le faux se réduisent à de purs mots ([29]). »

XI

Sans prolonger cette énumération et sans multiplier les exemples, ce qui nous serait facile, nous pouvons, en nous

appuyant sur l'histoire de la philosophie, accepter comme général, le fait suivant :

A toutes les grandes époques du développement de l'esprit humain, on a vu se produire, sous un nom ou sous un autre, avec des prétentions plus ou moins clairement affichées, des systèmes et des écoles dont le but latent ou manifeste ne diffère pas du but poursuivi par le Positivisme. Ici et là, c'est le même esprit, la même préoccupation, la même tendance. On nous déclare d'une manière explicite, ou l'on se borne à insinuer, qu'en définitive il n'y a de phénomènes réels que les phénomènes observables par les sens. Il en résulte, en bonne logique, que tout ce qui ne tombe pas sous les sens manque essentiellement de réalité. Par conséquent, les objets auxquels se rapportent les idées de Dieu, d'âme, de cause, d'espace, de temps, etc., ne peuvent qu'échapper à notre science, puisque l'expérience sensible n'a aucune prise sur eux. Quand nous croyons les saisir, nous n'étreignons que les fantômes créés par notre propre imagination. Si Straton prétendait que tout est relatif en métaphysique, les disciples de M. Comte vont jusqu'à dire que tout est relatif aussi en morale. En nous interdisant l'étude des phénomènes moraux, en retranchant du programme de la philosophie ce qu'ils désignent par les mots *d'entités spirituelles,* ils travaillent à nous corriger de la manie des spéculations, et à nous guérir de ce qu'on pourrait appeler la *maladie de l'absolu.*

Mais ici se présente un grave inconvénient, qui n'a pas échappé à la clairvoyance de quelques sages disciples du Positivisme. En chassant les problèmes de la métaphysique du domaine de la science, on en abandonne la solution au mysticisme, puisqu'il ne suffit pas de les retrancher d'un programme pour les supprimer, du même coup, dans l'esprit humain. Voilà, nous l'avons vu, ce dont M. Berthelot, par

exemple, se préoccupe, ce dont il ne veut à aucun prix.

Pourtant, *a priori,* c'est ce qui doit nécessairement arriver, et l'expérience montre qu'il en est toujours ainsi. Du moment, en effet, où, d'un côté, tout un ordre de problèmes, nés de la nature même de l'esprit humain, s'impose à nos recherches, et où, d'un autre côté, la philosophie les écarte comme insolubles, le mysticisme et toutes les sciences occultes ne manquent jamais de s'en emparer, d'en poursuivre avec ardeur et de se déclarer capables d'en trouver la solution. Quand la philosophie s'abstient, elles agissent, et c'est la pusillanimité de la philosophie qui fait leur force. Comme elles tiennent au moins compte d'une aspiration éternelle dans le cœur de l'homme, elles ont toujours leur raison d'être, et principalement aux époques où cette aspiration, méconnue ou négligée par de prétendus philosophes, réclame impérieusement et croit trouver ailleurs la légitime satisfaction qu'ils lui refusent.

Ainsi, plus l'esprit de la philosophie positive, plus le système exclusif qu'elle enseigne cherchent à s'imposer sous un nom ou sous un autre, plus les sciences occultes et le mysticisme trouvent dans les âmes inquiètes les dispositions et les aliments dont ils ont besoin pour grandir. C'est ce que nous voyons depuis plusieurs années, et les faits qui se passent autour de nous sont tellement nombreux, tellement significatifs, qu'il faudrait être bien aveugle pour ne pas les remarquer, bien inattentif pour ne pas les comprendre.

Les mystiques sont parfaitement d'accord avec Lamennais pour humilier ce qu'ils appellent *la confiance superbe de l'homme.* Ils disent avec l'auteur de l'*Essai sur l'indifférence :*

« Il faut pousser l'homme jusqu'au néant pour l'épouvanter de lui-même. Il faut lui faire voir qu'il ne saurait se prouver

sa propre existence, comme il veut qu'on lui prouve celle de Dieu; il faut désespérer toutes ses croyances, même les plus invincibles, et placer sa raison aux abois dans l'alternative ou de vivre de foi ou d'expirer dans le vide. »

Eh bien ! la philosophie positive, en dédaignant les grands problèmes dont la constitution même de l'homme nous oblige impérieusement à nous occuper, se fait l'alliée ou la complice du mysticisme et des sciences occultes. En faisant le vide autour de l'âme humaine, elle la désespère et tend à la livrer tout entière, non pas seulement à la foi, mais encore, et surtout, à la plus dégradante crédulité.

Nous sommes persuadé que l'esprit du Positivisme conduit immédiatement au matérialisme, puis, indirectement, et par une réaction inévitable, au mysticisme lui-même. C'est ce que montre l'histoire entière de la philosophie. C'est aussi ce que nous font voir certains faits contemporains, destinés à se multiplier, sans aucun doute, et dont il ne sera plus possible, dans quelques années, de méconnaître l'origine, la filiation et la signification.

Mais nous n'insisterons pas sur ces tristes résultats et sur d'autres encore, tout aussi graves à notre avis. Sans nous préoccuper outre mesure des conséquences d'une doctrine, nous avons pour devoir de nous demander d'abord si son point de départ est légitime et si les principes qu'elle proclame sont vrais. Or, le Positivisme nous a semblé faux, incomplet et superficiel. Il nous a semblé, de plus, que les différentes pièces dont il se compose étaient mal ajustées ou mal liées, et que chez lui la théorie et la pratique sont trop souvent en contradiction.

XII

Plus on étudie le Positivisme, plus on s'aperçoit qu'il ne s'est constitué qu'à l'aide de très larges emprunts faits aux

écoles antérieures. Par son attitude à l'égard de ce qu'il appelle les *entités spirituelles* comme par son mépris pour l'hypothèse, il continue purement et simplement la tradition kantienne. En écoutant là-dessus M. Comte et ses disciples, on croirait entendre Kant développant ses fameuses antinomies, plaidant tour à tour la thèse du dogmatisme et l'antithèse de l'empirisme, et finissant par déclarer que l'un et l'autre luttent pour de pures illusions, que, de part et d'autre, les coups portent à faux. Mais Kant fait justice de son système métaphysique par l'admirable morale qu'il y superpose, grâce, il est vrai, à la plus manifeste des inconséquences, puisque la *Critique de la raison pratique* est en flagrante contradiction avec la *Critique de la raison pure*. Sous ce rapport, les positivistes sont, en général, plus conséquents. Ils n'entendent s'occuper de Dieu, de l'âme, de la vie future, ni en morale, ni en métaphysique; ils prétendent qu'aucune science ne nous donne le droit d'en parler, soit pour les affirmer, soit pour les nier, parce que ce sont de pures hypothèses sur lesquelles l'expérience et l'observation sont absolument sans prise.

Quant à ce qu'il a de bon, nous dirons volontiers d'excellent, dans une portion de sa méthode, le Positivisme le tient directement de Bacon et de Descartes.

Il a donc le tort, soit lorsqu'il suit le droit chemin, soit lorsqu'il fait fausse route, de manquer essentiellement d'originalité.

En affirmant que le Positivisme est une doctrine inconséquente et mal liée dans ses différentes parties, nous avions particulièrement en vue les divers travaux de M. Comte. Ici, nous pouvons invoquer les aveux de M. Littré, qui s'est efforcé, sans y parvenir toutefois, d'en atténuer les contradictions, de mettre un peu de lumière et d'ordre dans ce chaos.

« Maintenant avec fermeté, dit-il, la philosophie positive qui est la base, j'ai, avec non moins de fermeté, rejeté, pour une grande part, la politique positive que M. Comte a voulu en déduire.

» Je n'ai point eu à scinder l'œuvre de M. Comte, qui reste intacte et entière, je n'ai eu qu'à en retrancher des conséquences et des applications impropres ([30]). »

« Quand il (M. Comte) a voulu passer des principes posés dans le système de philosophie positive à l'application posée dans le système de politique positive, il n'a pas tenu d'une main sûre le fil qui devait le conduire. D'après ses propres dires, il a échangé la méthode objective pour la méthode subjective; or, dans la philosophie qu'il a fondée, il n'y a aucune place pour la méthode subjective, il n'y en a que pour la méthode déductive, qui y remplace la méthode subjective des théologiens et des métaphysiciens. Mais la méthode déductive, d'après un principe solide dû à M. Comte lui-même, ne comporte que les moindres développements dans la science la plus compliquée. Donc, dans le système de politique positive, ce qui est subjectif est, comme subjectif, condamné par la méthode positive, et, comme déductif, condamné par un des principes de cette méthode ([31]). »

D'après le même écrivain, et c'est encore là un précieux aveu contre la prétendue originalité du Positivisme, Turgot a découvert la loi sociologique, et Kant a tracé « les conditions qui font que l'histoire est un phénomène naturel, assujetti à une évolution régulière ([32]). »

Après avoir lu avec une laborieuse attention les nombreux ouvrages de M. Comte, nous cherchions à nous faire une idée de sa personne, lorsque nous avons trouvé, dans le troisième volume des *Mémoires* de M. Guizot, les lignes suivantes, qui ont trait à une conversation entre le savant réformateur et l'ancien ministre :

« Il (M. Comte), dit M. Guizot, m'exposa lourdement et confusément ses vues sur l'homme, la société, la civilisation, la religion, la philosophie, l'histoire. C'était un homme simple, honnête, profondément convaincu, dévoué à ses idées, modeste en apparence, quoique au fond prodigieusement orgueilleux, et qui sincèrement se croyait appelé à ouvrir, pour l'esprit humain et les sociétés humaines, une ère nouvelle. J'avais quelque peine, en l'écoutant, à ne pas m'étonner tout haut qu'un esprit si vigoureux fût borné au point de ne pas même entrevoir la nature ni la portée des faits qu'il maniait ou des questions qu'il tranchait, et qu'un caractère si désintéressé ne fût pas averti par ses propres sentiments, moraux malgré lui, de l'immorale fausseté de ses idées. C'est la condition du matérialisme mathématicien ([38]). »

Nous croyons que ce portrait, si franchement dessiné, doit ressembler, trait pour trait, à celui que se fait, dans son imagination, après avoir médité les ouvrages de M. Comte, tout lecteur attentif et compétent.

Il nous paraît impossible qu'une énergique réaction n'emporte pas tôt ou tard le Positivisme. Alors on s'étonnera de n'avoir pas tout d'abord aperçu, sous ce masque de doctrine rigoureuse et scientifique, un si grand nombre de lacunes, d'inconséquences, de contradictions et d'erreurs.

Nous allons examiner successivement les principales parties du Positivisme, en nous arrêtant le moins possible sur sa religion.

NOTES DE LA PREMIÈRE PARTIE.

(1) *Culte systématique de l'humanité. — Calendrier positiviste,* ou *Système général de commémoration publique,* par Auguste Comte, 1850.
Calendrier positiviste, par Auguste Comte, 3e édition, février 1851.

(2) Littré, *Conservation, Révolution et Positivisme. De la Philosophie positive,* IV, p. 53.

(3) Littré, *De la Physiologie,* dans la *Revue des Deux-Mondes* du 15 avril 1846, p. 209, 210.

(4) Littré, *Conservation, Révolution et Positivisme. De la Philosophie positive,* I, p. 5, et III, p. 39. — *Paroles de Philosophie positive,* 2e édition, p. 53.

(5) Littré, *De la science de la vie dans ses rapports avec la chimie,* dans la *Revue des Deux-Mondes,* du 1er janvier 1855, p. 61.

(6) Berthelot, *la Science idéale et la Science positive,* dans la *Revue des Deux-Mondes* du 15 novembre 1863, p. 446, 455 et 457.

(7) Voir le beau livre de Jean Reynaud, intitulé : *Terre et Ciel;*
La vie future, par Th.-Henri Martin, doyen de la Faculté des Lettres de Rennes;
L'étude sur le *Positivisme, à propos d'un livre de M. Littré,* par Dupont-Withe, dans la *Revue des Deux-Mondes,* livraison du 1er février 1865, p. 545, et livraison du 15 février 1865, p. 869.

(8) Claude Bernard, *Étude sur la Physiologie du cœur,* IV, dans la *Revue des Deux-Mondes* du 1er mars 1865, p. 251.

(9) « Les spéculations de cet ordre sont condamnées d'une manière absolue par une école dont le point de départ est que chacune de nos conceptions principales, chaque branche de nos connaissances, passe par trois états successifs, dont le dernier, qui doit être son état définitif, est appelé par elle l'*état scientifique* ou *positif.* Rechercher les relations constantes de succession ou de similitude des phénomènes, tel est, d'après elle, l'unique but que l'on doit se proposer. Elle admet

les hypothèses relatives aux causes secondaires; elle rejette comme chimériques, comme ayant un caractère anti-scientifique, celles qui concernent la détermination des agents généraux auxquels on rapporte les différents genres d'effets naturels. Sans suivre les conséquences diverses qui résulteraient de l'adoption de la doctrine fondamentale de l'école dite *positive,* examinons ses maximes au point de vue seulement des sciences expérimentales.

» L'histoire est là pour attester que les hypothèses sur la nature intime des agents naturels sont aussi légitimes que celles que nous sommes conduits à faire sur les causes secondaires. Plus d'un fait important, plus d'une loi féconde, nous seraient encore inconnus sans cette inquiète curiosité qui nous entraîne invinciblement au delà des limites de l'observation. N'est-ce pas à ses recherches théoriques sur la constitution des molécules des corps qu'Œrsted dut sa découverte si remarquable de l'action des courants électriques sur les aiguilles aimantées? N'est-ce pas à ses vues sur la nature de la lumière que Fresnel doit plusieurs de ses lois les plus ingénieuses? Guidé par elles, il est conduit à penser qu'un rayon de lumière se divisera, en traversant certaines substances, en deux autres doués de propriétés dissemblables, mais en quelque sorte symétriques. L'expérience justifie complétement ses déductions. Autre exemple encore plus frappant : le même physicien indique quelle doit être, toujours dans ses mêmes vues théoriques, la loi du phénomène connu sous le nom de *double réfraction*. Il en donne l'expression mathématique; il meurt après l'avoir vérifiée dans quelques cas particuliers. Quelques années après lui, un géomètre anglais déduit des formules de Fresnel la conséquence singulière qu'un rayon lumineux, transmis au travers de certains cristaux, doit s'épanouir en une infinité de rayons distribués, suivant une loi régulière, sur une surface de forme conique, et dont aucun ne ressemble à ses voisins. Ce fait curieux se vérifie exactement dans les conditions indiquées par l'analyse du célèbre physicien français. N'y a-t-il pas là extension de nos connaissances expérimentales, extension due uniquement à ces vues théoriques que l'on voudrait interdire à notre esprit?

» Non, ne repoussons pas ces tentatives hardies; loin de contrarier les progrès de la science, elles aident puissamment à les développer, soit par les idées nouvelles qu'elles font surgir, soit par les luttes qu'elles excitent. La seule condition à remplir, condition indispensable, il est vrai, c'est de les soumettre à l'épreuve de l'expérience, d'en vérifier avec scrupule les diverses conséquences, de bien distinguer ce qui est démontré de ce qui reste encore à l'état de doute et de mystère. La science se compose certainement des lois expérimentales; mais les recherches théoriques, aidées par les méthodes analytiques,

sont pour nous un puissant moyen d'investigation bien propre à éclairer l'observation et à la guider. Si l'unité d'action, qui se manifeste à nous dans le monde moral et que l'on entrevoit aujourd'hui dans le monde physique, parvient à être démontrée, nous devrons assurément un si précieux résultat à l'emploi simultané de tous les moyens qui nous ont été donnés par le Créateur pour arriver à la connaissance de la vérité. » — (Discours de M. Abria sur l'*Utilité des hypothèses dans les sciences expérimentales*. Recueil des *Actes de l'Académie impériale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux*, 19e année, 1857, 3e trim., p. 527.)

« En abordant ce sujet, je ne me cache pas les difficultés presque insurmontables qu'il présente. Non seulement la partie statique des êtres vivants est une science nouvelle et imparfaite, mais les phénomènes que ces êtres présentent sont encore moins connus; et enfin, lorsqu'on veut remonter à leur origine, à leur cause, il faut reconnaître que la philosophie dite *expérimentale* est insuffisante, et que, pour en dépasser les limites, on est obligé de discuter l'essence même des théories fondamentales des sciences physiques. » — (A. Baudrimont, *Dynamique des êtres vivants*. Recueil des *Actes de l'Académie impériale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux*, 18e année, 1856, 3e trim., p. 349.)

(10) A. de Quatrefages, *Les Métamorphoses*, chap. XXIII, p. 319, note.

(11) A. Laurent, *Méthode de Chimie*, troisième partie, 1re section, p. 248.

(12) *Comptes Rendus hebdomadaires de l'Académie des Sciences*, t. LX, no 8, 20 février 1865, p. 384. Rapport fait au nom d'une Commission composée de MM. Flourens, Dumas, Brongniart, Milne Edwards, Balard, rapporteur, dans la séance du 20 février 1865.

(13) Une nouvelle école, qui se partage en plusieurs groupes portant différents noms, mais ayant en définitive le même point de départ et arrivant au même but, entonne chez nous, comme en Allemagne, un hymne sans fin à la louange de la matière. Ici, on tient l'âme pour un produit complexe du corps organisé; on la regarde comme une résultante de facultés et de forces. Là, on déclare, sans plus de façons, qu'elle n'existe pas, et l'on ajoute que le spiritualisme ne sert à rien. Mais d'où viennent, en ce cas, les idées? direz-vous. Les idées, d'après M. Charles Vogt, sont en quelque sorte sécrétées par le cerveau, à peu près comme la bile est élaborée par le foie, et l'urine par les reins. La psychologie ne signifie rien, et c'est la physiologie qui doit désormais suffire à tout. M. le Dr Moreau soutient que le génie est une *névrose*, ce qui signifie une affection du système nerveux; que « tracer l'histoire physiologique des idiots serait tracer celle de la plupart des

hommes de génie, et *vice versa.* » Quand Fénelon disait : « Après tant de siècles de règne effréné du vice, la vertu est nommée encore vertu, et elle ne peut être dépossédée de son nom, » il comptait évidemment sans les découvertes inattendues dont nous sommes les témoins. D'après ce que nous voyons, nous n'oserions pas nous avancer autant aujourd'hui, et nous n'affirmerons point que la vertu ne soit pas bientôt assimilée à l'idiotisme.

Nous savons déjà que ce que l'humanité a nommé *sagesse* dans Socrate, doit être appelé *folie,* de par MM. Moreau, Lélut, etc. Socrate, brave soldat, bon citoyen et philosophe mourant pour ses convictions, passerait certainement pour un grand fou auprès de nos sages d'aujourd'hui.

Dans l'opinion de M. Moleschott, la chimie et la physique des corps vivants sont les seules choses avec lesquelles la science de la vie ait affaire. Le vieux chimiste Rouelle assimilait déjà le corps à une cornue, et la *chimiatrie* ne voyait dans les phénomènes organiques que fermentation, distillation, effervescence des humeurs. Seulement, en passant de certains chimistes à certains physiciens, il est nécessaire de changer de point de vue ; car si, pour les premiers, l'homme n'est qu'un alambic perfectionné, il devient, pour les seconds, une véritable pile de Volta.

Nous avons dit : « la nouvelle philosophie ; » cette qualification est impropre, et nous devons la changer. Il s'agit, en effet, d'une philosophie née et enseignée chez les Hindous plus de mille ans avant notre ère.

Ceux qui la suivaient affirmaient la non-existence de l'âme en tant que différente du corps. « La faculté de penser, disaient-ils, résulte d'une modification des éléments agrégés, de la même manière que le sucre mêlé avec un ferment et quelques ingrédients devient une liqueur enivrante.... Les éléments sont la terre, l'eau, le feu et l'air ; et de leur agrégation dans les organes corporels résultent la sensibilité et la pensée, comme la propriété enivrante résulte du ferment et d'autres ingrédients [1]. »

Il ne s'agit pas ici de vague analogie et d'assimilation arbitraire. Les philosophes hindous dont nous venons de parler s'expriment presque dans les mêmes termes que les modernes sectateurs de l'école matérialiste et de l'école dite *positive.* Ceux qui pousseront plus loin le rapprochement entre les deux doctrines arriveront à des résultats fort curieux.

Il est incontestable que le matérialisme a fait en France de grands progrès, dans ces dernières années surtout. Cela tient, en partie, à la faiblesse des adversaires qu'il a rencontrés, et qui n'ont pas su lui

(1) Colebrooke, *Essais sur la Philosophie des Hindous,* 5e essai, p. 238, 239, traduction de Pauthier.

disputer le terrain. Les débris de l'éclectisme ne pouvaient lui opposer aucun obstacle difficile à vaincre. Quant aux publications émanées du clergé catholique, elles sont, en général, d'une telle médiocrité, qu'elles restent au-dessous de toute critique. Pour lutter sans trop de désavantage contre des hommes dont plusieurs possèdent un savoir immense, il eût fallu être moins légèrement armé que les défenseurs habituels du principe d'autorité en matière philosophique.

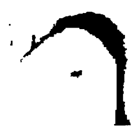
Ce n'est pas ainsi que les choses se sont passées en Allemagne. Le matérialisme y a fait et y fait encore du bruit. Il a essayé d'emporter d'assaut l'opinion publique; mais tous ses efforts n'ont pu aboutir qu'à d'assez médiocres résultats. Des écrivains exercés, joignant à un profond savoir philosophique la connaissance de tout ce qui a été découvert d'important dans les sciences physiques et naturelles, l'ont attaqué avec vigueur. Nous ne pouvons citer ici que les noms de quelques-uns des principaux lutteurs; de ceux du moins qui ont porté les plus rudes coups, et dont les travaux ont mérité mieux qu'un retentissement éphémère.

Nommons donc M. Lotze, l'auteur du *Microcosmos;* M. Carus, le vieil ami du poète Gœthe, et surtout M. Hermann Fichte, dont le père a conquis, comme philosophe, une si grande célébrité. L'ouvrage de M. Hermann Fichte porte un titre significatif : c'est une *Anthropologie* ou théorie de l'âme humaine établie par voie scientifique. M. Lotze a publié une psychologie médicale, ou physiologie de l'âme. Or, MM. Carus et Lotze, qui sont d'éminents physiologistes, comme M. Fichte, qui possède les connaissances les plus étendues et les plus variées, démontrent scientifiquement la légitimité du spiritualisme, auquel ils donnent pour base, non pas de fragiles hypothèses, mais des faits.

Il y a un homme, et c'est aussi un physiologiste de premier ordre, qui s'est placé entre les deux camps comme pour se faire juge des coups. Il est vrai qu'il a toute l'autorité nécessaire pour cela, et personne ne nous contredira quand nous aurons nommé M. Rodolphe Wagner.

M. R. Wagner ne se prononce formellement ni pour les conclusions du spiritualisme, ni pour celles du matérialisme; il conseille d'étudier et d'attendre. Cependant le jugement qu'il a formulé a une importance qui n'échappera à personne, et il est incontestable que le spiritualisme peut s'en faire une arme.

« L'admission d'une âme spéciale, réelle, substantielle, dit-il dans une brochure qui a pour titre : *le Combat à propos de l'âme,* appréciée du point de vue de la science naturelle, est une hypothèse, un dogme, mais contre lequel on ne peut absolument objecter rien de sérieux tiré de motifs scientifiques.



» Admettre la non-existence d'une âme dans le sens du matérialisme est également une hypothèse, un dogme contre lequel, aussi du point de vue de la science naturelle, on peut faire des objections sérieuses, précisément parce que l'apparition des phénomènes psychiques (phénomènes de conscience confus ou clairs) ne se laisse pas déduire des forces physiques et chimiques qui nous sont connues....

» La science naturelle est absolument incapable de produire des preuves quelconques *pour* ou *contre* l'immortalité d'une âme substantielle. Elle laisse en ce sens à la foi, comme à *toute autre science capable de s'emparer de ce sujet,* une liberté entière et une parfaite justification. »

Si l'on pèse chaque terme de cette conclusion, et si l'on réfléchit à l'autorité scientifique de l'écrivain dont elle émane, on reconnaîtra que nous n'avons pas eu tort d'en signaler l'importance. La légitimité de la *science de l'âme,* si violemment attaquée par les matérialistes et par les adeptes de 'école positive, est explicitement reconnue par M. Rodolphe Wagner. Ceux qui s'écrient : *Le spiritualisme, c'est l'inutile,* ne prouvent donc qu'une chose, le peu d'étendue et de profondeur de leurs études philosophiques.

Nous ajouterons quelques mots pour ceux d'entre nos lecteurs qui voudraient étudier de plus près les questions indiquées dans cette note.

On trouve dans divers numéros de la *Revue germanique* l'analyse détaillée de quelques-uns des ouvrages dont nous venons de nous occuper. Au sujet de la brochure de M. Rodolphe Wagner, on pourra consulter le journal l'*Ami des Sciences,* du 4 novembre 1860, page 706. Enfin, nous signalerons une étude de M. Auguste Laugel, intitulée : *le Problème de l'âme devant la métaphysique et la science,* et publiée dans la *Revue des Deux-Mondes* du 1er septembre 1861, de la page 211 à la page 233. L'auteur y donne, en quelques lignes, l'analyse des principaux ouvrages consacrés par des écrivains allemands, dans ces dernières années, à l'examen des questions qui se rattachent à son sujet.

On consultera également avec fruit l'*Essai critique et théorique de philosophie médicale,* par le Dr Paul Dupuy. M. Dupuy recherche dans son ouvrage : « ce qu'ont pensé les diverses écoles médicales du principe de la vie. » Il y traite, en outre, les questions les plus délicates et les plus graves, en médecin philosophe, joignant à une érudition aussi ferme qu'étendue une rare sagacité de critique.

« Après avoir étudié sommairement, dit-il, les propriétés de la matière, nous avons pu nous convaincre que l'organisation et les phénomènes qui en dépendent ne peuvent y rentrer, soit au nom de l'induction, soit au nom de l'analogie.... Un ordre de faits étant donné, cet ordre de faits implique nécessairement telle ou telle explication. Le principe de vie est le postulat des phénomènes organiques et

vitaux, comme l'attraction est le postulat des phénomènes propres à la matière pondérable (¹). »

Et plus loin :

« De la discussion que j'ai longuement établie et dont j'ai parcouru le terrain avec une scrupuleuse attention, il m'est permis, je crois, de conclure l'existence d'un principe indépendant de la nature matérielle, et auquel tout organisme doit sa raison d'être. Cette force, inconnue en elle-même, se manifeste dans les corps vivants par l'organisation et les fonctions qui y sont liées, car ce qui est appelé vie n'est point le dynamisme vital, mais la manière d'être ou expression, que sa présence au sein de la matière y développe nécessairement (²). »

(14) Aristote, *Derniers Analytiques*, I, 31.

Ce passage a été cité et traduit par M. Cousin, *Histoire générale de la Philosophie*, 3e leçon, p. 130, de l'édition de 1864.

Il en est de même du passage suivant.

(15) Aristote, *Topiques*, I, 1.

(16) Aristote, *Métaphysique*, t. Ier, liv. Ier, 2, p. 7-8. Traduction de MM. Pierron et Zévort.

(17) Leibniz, *Nouveaux essais sur l'entendement humain*, liv. Ier, chap. Ier, t. Ier, p. 33 et 37 de l'édition d'A. Jacques.

(18) Littré, *Conservation, Révolution et Positivisme. De la Philosophie positive*, IV, p. 54.

(19) Littré, *Conservation, Révolution et Positivisme. De la Philosophie positive*, IV, p. 55.

(20) Auguste Comte, *Système de politique positive, ou traité de sociologie instituant la religion de l'humanité*, t. Ier, p. 517.

(21) Bossuet, *Logique*, liv. Ier, chap. XXXVI, p. 303 de l'édition de L. de Lens.

Sur le véritable caractère des mathématiques, voir encore V. Cousin, *Philosophie de Kant*, 3e édition, 1857, p. 29, 51, 80, 224, 231, et *Cours de l'histoire de la Philosophie moderne*, 2e série, t. III, 23e leçon, p. 283 et 296.

(22) Saint-Augustin, *Cité de Dieu*, liv. XI, chap. XXVI, t. 2, p. 26 de la traduction de L. Moreau.

(23) Claude Bernard, *Études physiologiques sur quelques poisons américains*, I, *le Curare*, IV. *Revue des Deux-Mondes* du 1er septembre 1864, p. 185.

(¹) *Essai critique et théorique de philosophie médicale*, livre Ier, chap. Ier, p. 46 et chap. III, p. 56.

(²) Même ouvrage, liv. II, chap. Ier, p. 165.

([24]) « La psychologie est la seule base réelle de la philosophie, et, par suite, de la science ; quiconque ne s'appuie pas sur cette première et ferme assise ne construit que sur le sable et ne peut que s'égarer de faux pas en faux pas. Le fait de la pensée dans l'homme est à la fois le plus merveilleux et le plus clair de tous les faits que l'homme puisse connaître ; l'évidence de celui-là se projette sur tous les autres sans aucune exception, et leur lumière réfléchie se mesure à celle qu'ils lui empruntent. Le fait de la pensée en nous se lie et se confond avec celui de notre propre existence, et il n'est pas plus possible de nier qu'on pense que de nier qu'on vit. Le doute même qu'on essaierait d'élever serait une affirmation de la pensée, et elle se trouve ainsi placée au-dessus de toutes les atteintes du scepticisme le plus audacieux, qui ne peut pas s'attaquer à elle sans se réfuter du même coup par la plus manifeste contradiction. » — (Barthélemy Saint-Hilaire, *De l'état actuel de la philosophie hindoue*, dans le *Journal des Savants*, cahier de juin 1864, p. 371, 372.)

([25]) Colebrooke.

([26]) Colebrooke, *Essais sur la Philosophie des Hindous*, traduits de l'anglais par G. Pauthier, Paris, Didot, 1833, *1er Essai*, p. 17.

([27]) Même ouvrage, *1er Essai*, p. 17.

([28]) Même ouvrage, *1er Essai*, p. 34.

([29]) Cousin, *Histoire générale de la Philosophie*, 4e leçon, p. 142 et suivantes. Édition de 1864.

([30]) Littré, *Auguste Comte et la Philosophie positive*. Préface, p. IV. Paris, 1863.

([31]) Même ouvrage, préface, p. IV et V.

([32]) Même ouvrage, première partie, chap. II, p. 32, chap. III, p. 38-52, et chap. IV, p. 53-73.

([33]) Guizot, *Mémoires pour servir à l'histoire de mon temps*, t. III, p. 125.

SÉANCE PUBLIQUE

du 30 novembre 1865.

RÉCEPTION DE MM. MÉGRET ET MICÉ.

Présidence de M. COSTES.

Un public ami des Lettres et avide des nobles plaisirs de la pensée a répondu, comme toujours, à l'appel de la Compagnie, et témoigne, par son recueillement comme par son affluence, du haut intérêt qu'excitent constamment à Bordeaux les solennités académiques.

M. Henry BROCHON, Maire de Bordeaux, toujours prêt à se faire publiquement honneur de son titre d'Académicien, siége au bureau, à la droite de M. le Président.

S. Ém. Mgr le Cardinal DONNET, M. le Général DAUMAS, M. le Préfet, se sont fait excuser.

M. le Président prie MM. Valat, Minier, Baudrimont et Oré d'introduire les récipiendaires.

M. Mégret a le premier la parole, et prononce un discours intitulé : *Du commerce et de son influence sur les arts.*

M. Micé, à son tour, traite : *De la science comme instrument de guerre, de la science comme instrument de paix et de civilisation.*

M. Costes répond aux récipiendaires, et signale les titres nombreux qui ont appelé sur leurs candidatures le suffrage et le choix de l'Académie.

Les deux discours, ainsi que la réponse de M. le Président, sont écoutés avec un constant intérêt et honorés des plus sympathiques applaudissements.

Discours de M. MÉGRET.

Artium conditor
Concordat gentes
Patriam alit
Et pacem alumnus, clypeum
Ministrat in hostem (1).

MESSIEURS,

Je vous ai déjà exprimé combien j'étais heureux de l'honneur que vous m'avez fait en m'admettant parmi vous. Mais l'usage veut qu'il vous soit adressé des remercîments plus solennels; je me conforme avec bonheur à l'usage. Je crois avec le moraliste :

Qu'il n'y a guère au monde de plus bel excès que celui de la reconnaissance (2).

La mienne ne saurait être assez grande. Depuis que vos suffrages m'ont appelé à siéger parmi vous, j'ai trouvé chez les uns une science si profonde, une érudition si étendue; chez les autres, des maîtres si habiles dans l'art de bien dire,

(1) Cette inscription se lisait autrefois en lettres d'or au-dessus de l'une des portes de fer qui, du grand escalier de notre hôtel de la Bourse, conduisait à la Chambre de Commerce. Il est à regretter qu'on l'ait supprimée.

(2) *Caractères* de La Bruyère. — *Du Cœur*.

des poètes dont le talent est si bien consacré par des palmes littéraires décernées par ce juge incorruptible qu'on appelle le public; chez tous, ces formes si aimables qui décèlent l'homme d'esprit et de goût, que lorsque je regarde en moi, je ne vois que ma gratitude qui puisse égaler votre mérite. Mais les dieux d'Homère ne recevaient-ils pas quelquefois dans l'Olympe de simples mortels dont le seul titre à cet honneur était d'avoir trouvé grâce devant leurs yeux?

Vous avez, Messieurs, approfondi les connaissances humaines; la science n'a pas de secrets pour vous; aussi n'est-ce pas de science que je vais vous parler, mais de ce qui concourt à nous maintenir dans la voie du progrès, à nous faire arriver à la satisfaction de nos aspirations morales ou matérielles, nécessaires ou factices; enfin, de ce qui tend chaque jour à faire du genre humain une seule et même famille. Je vais vous entretenir du commerce, de son influence sur les arts. Tout le monde sait ce que lui doivent les sciences morales, politiques et positives, et il n'est pas difficile de préjuger ce que lui devront encore la physique, la chimie, l'histoire et la géographie. Le commerce est le lien indispensable qui rattache la spéculation intellectuelle à la spéculation matérielle, et, comme le dit Schérer [1], le commerce est plus qu'une nécessité, quand il déploie les vertus qu'il possède comme un des principaux agents de la civilisation.

Aussi, Messieurs, faudrait-il des volumes pour développer un sujet aussi vaste, champ riche et fécond, où fleurs et fruits abondent à chaque pas, mais que nous ne ferons que parcourir rapidement avec vous. Le sage nous apprend à ne pas abuser des meilleures choses.

A toutes les époques, ce n'est qu'au contact de la liberté que l'on voit le commerce grandir; dans les temps anciens,

[1] *Histoire du commerce de tous les peuples.*

partout où le travail est abandonné aux esclaves et dépourvu de ce stimulant inné, l'intérêt particulier, le progrès est à l'état latent, à peine se fait-il sentir; que l'on joigne à cela un régime politique restrictif, et l'on comprendra pourquoi le commerce de cette époque est insignifiant, malgré l'activité entreprenante des Phéniciens, dont les villes formèrent cette fameuse confédération qui fut renversée par Alexandre au profit d'Alexandrie.

Mais dès que la liberté fait sentir son action bienfaisante, dès qu'il n'est plus honteux de s'occuper de négoce, que l'intérêt individuel trouve un aliment qui l'excite, une civilisation relative semble prendre son essor : Tyr grandit; son commerce, son industrie, en font la première cité du monde. Le prophète Isaïe la place au-dessus de toutes les villes, et il l'appelle la reine de la mer; ses négociants sont princes, s'écrie-t-il, et ses correspondants les grands de la terre. Carthage à son tour s'élève. Carthage, dont la base constitutive est le négoce, honore le diplomate qui a su faire un traité de commerce avantageux, à l'égal du capitaine qui revient chargé de dépouilles opimes; aussi, étend-elle sa puissance sur presque tout le littoral africain, fonde une colonie en Corse, s'empare de la Sardaigne, domine en Espagne et en Sicile; l'expansion de son industrie commerciale lui eût donné l'empire du monde si sa puissance n'avait pas été se heurter contre l'orgueil de Rome, jalouse de la prospérité de Carthage, comme elle le fut du commerce d'Alexandrie.

A cette époque, l'histoire offre le spectacle étrange de deux peuples qui exercent une influence remarquable sur l'industrie commerciale; l'un, les Romains, pour l'anéantir tout en voulant profiter des biens qu'elle procure; l'autre, les Grecs, pour l'étendre, la développer, quoiqu'ils l'abandonnassent aux esclaves; preuve nouvelle que l'activité bien dirigée féconde tout ce qu'elle touche.

Chez ces peuples, le commerce était laissé entre les mains des esclaves et des affranchis. Sparte allait plus loin, elle le méprisait, affront qu'elle fit du reste partager à l'agriculture et aux beaux-arts. Mais Athènes, Corinthe, valaient bien Sparte; elles étaient à la tête de la Grèce, qui, seule, sut reproduire l'activité, la puissance des Phéniciens, et qui, comme eux, forma des associations de villes, fonda Bysance aussi riche que Tyr.

Rome, pendant ce temps, est animée de l'esprit des conquêtes; si elle est puissante sans le secours du commerce, c'est qu'elle fait peser un joug de fer sur les peuples domptés et qu'elle s'assimile les arts des vaincus, comme elle s'incorpore les nations soumises; elle les oblige à satisfaire l'excès de sa consommation, à elle qui ne produisait pas, qui jetait la chair de ses esclaves à des poissons réservés à ses agapes, qui semait d'or la cour de ses palais, qui dans une célèbre orgie laissait boire la rançon d'un roi par une reine courtisane. Que lui importait! N'avait-elle pas du pain et des spectacles? N'avait-elle pas la Sicile avec ses blés, la Gaule avec ses vins, l'Arabie avec ses parfums, l'Inde avec ses épices, le monde entier avec ses produits les plus précieux, pour assouvir sa passion de luxe, de jouissances? Et pour réveiller ses sens émoussés, n'avait-elle pas le cirque, rouge du sang des chrétiens ou des gladiateurs instruits à tomber avec grâce dans l'arène en saluant César?

L'industrie, chez elle, était impossible; on en excluait les intelligences : Auguste prononça la peine de mort contre le sénateur Ovinius, pour avoir dérogé jusqu'à conduire une manufacture. Ce mépris pour le commerce dura tant qu'il y eut des peuples à dépouiller, des sceptres à briser, du sang à verser; mais les Romains l'embrassèrent aussitôt qu'ils purent respirer. L'Arabie et les Indes attiraient leurs vaisseaux, qui, suivant Pline, revenaient tous les ans chargés de

plus de cinquante millions de sesterces en marchandises. Le peuple-roi était devenu un peuple marchand, et sa législation s'adoucit si bien, qu'elle consentit à donner le titre de citoyen romain à l'esclave qui avait fait pendant six ans un trafic considérable pour remplir les magasins de Rome ([1]). Les temps étaient bien changés! on ne dérogeait plus en commerçant. On n'ennoblit quelqu'un que lorsqu'il a fait une chose noble; puis le christianisme vint, et, par une heureuse transition, substitua le respect au travail, le régime de la liberté et de l'égalité à la répugnance que le polythéisme romain pouvait encore professer pour les arts industriels.

Suivant Plutarque, Caton le censeur augmenta son patrimoine par le commerce.

Pertinax, avant de ceindre la couronne impériale, faisait en Ligurie le commerce des bois.

L'empereur Caracalla, pour se venger de quelques épigrammes, ordonna un massacre à Alexandrie, et fit tout passer au fil de l'épée, nobles, prêtres, magistrats, guerriers; il n'épargna que les marchands, non parce qu'il les croyait incapables de faire des épigrammes, — ce sont de mauvais esprits qui ont prétendu cela, — mais parce qu'il estimait les négociants.

Chez les Grecs, on voit que Solon, descendant de Codrus, roi d'Athènes, rétablit par le commerce sa fortune compromise par les libéralités de son père. Hippocrate le mathématicien, le sage Thalès, le divin Platon, ont commercé ([2]).

Protus, le marchand phocéen, conduit des émigrants, et fonde Marseille, dont le commerce se développe si rapidement, qu'elle a l'honneur d'être la rivale de Carthage et l'alliée de Rome.

([1]) Ulpien Sueton, *In Claudio.*
([2]) Plutarque, *Vie de Solon.*

Tel est l'aspect général du commerce des temps anciens que nous avons essayé d'esquisser à grands traits ; mais l'empire Romain frémit sur sa base : de nombreux éléments de dissolution le poussent vers une perte certaine ; Théodose le Grand n'est plus ; l'empire Romain est devenu l'empire d'Orient et d'Occident ; les Romains ne sont plus dans Rome ; les temps sont arrivés, et les Barbares vengent le monde humilié en détruisant la ville des Césars.

L'équilibre est rompu ; des peuples nouveaux surgissent, cherchent à se maintenir sur le sol encore ébranlé ; toute trace de civilisation a disparu, tout est bouleversé, confondu ; les ruines succèdent aux ruines ; il ne reste plus de vestiges de l'édifice que le travail avait essayé d'élever : le commerce, l'agriculture, l'industrie, ont fui, et, pendant deux cents ans, le monde semble étouffer sous ce vaste suaire appelé *la barbarie*. Alors, un travail de rénovation commence à s'opérer, l'esprit de liberté cherche à paraître au jour, quoique le spectre du régime féodal fasse tous ses efforts pour ramener l'ère d'obscurité.

L'agriculture, cette autre mamelle de l'État, ainsi que l'appelle Sully, se développe à mesure que le commerce grandit ; la navigation, jusqu'alors à l'état rudimentaire, prend un essor inconnu, quoique les anciens honorassent tellement l'art de diriger un vaisseau sur l'Océan, que Pompée répétait, après Thémistocle, cette maxime : « Qui est le maître de la mer, est la maître de tout. » La sagesse antique appréciait si bien la marine, que l'oracle de Delphes, consulté par les Athéniens pressés par l'armée de Xerxès, répondit : Défendez-vous, et attaquez dans des murailles de bois. Aussi ces peuples glorifiaient ceux qui s'adonnaient à la navigation. C'était justice ! un marin n'est-il pas l'homme de toutes les saisons, de tous les climats, de tous les hasards, toujours aux prises avec les fatigues et la mort ?

Rarement le commerce intérieur suffit à un pays, quelque fertile et peuplé qu'il soit ; ce n'est que par la mer qu'il peut s'ouvrir des voies nouvelles, qui procurent des débouchés nouveaux. Les rois et les peuples commencent à comprendre que le commerce est la base de la grandeur des uns et du bonheur des autres. C'est en favorisant par des privilèges nombreux les citoyens qui s'y livraient, que Venise porta si haut la gloire de son nom et la réputation des négociants qui l'enrichissaient. Le commerce ennoblissait chez les Vénitiens, et les jeunes héritiers des plus illustres familles étaient obligés de passer par les rudes épreuves de la carrière commerciale. Cette république ne commença à déchoir que lorsqu'elle eut fait tarir par le monopole la source de ses prospérités, et, dit un économiste distingué (1) : « Tant qu'elle ne chercha la fortune que dans la libre concurrence du talent et des capitaux de ses propres citoyens, elle grandit d'âge en âge, et devint un moment l'arbitre de l'Europe ; mais dès qu'elle voulut dominer les marchés par la tyrannie du monopole, elle vit se former contre son commerce une ligue bien autrement redoutable que celle de Cambrai. »

L'expérience, Messieurs, a démontré qu'il en fut toujours ainsi : la liberté du commerce avait donné un développement prodigieux à son industrie ; la décadence commença avec la protection.

Les républiques Italiennes étaient à l'apogée de la fortune et de la richesse ; leurs vaisseaux couvraient l'Océan ; elles réalisaient alors ce qu'a dit plus tard le poète dans un vers célèbre :

Le trident de Neptune est le sceptre du monde (2).

A elles, la gloire d'avoir commencé à organiser le travail ; les honneurs et les richesses étaient au plus digne ; elles

(1) Blanqui, *Histoire de l'économie politique*

(2) Lemierre.

pressentaient les doctrines libérales dont un jour le triomphe devait changer la face du monde; à cette époque, la lumière venait de l'Italie ([1]).

En France, l'activité cherchait à renaître, le commerce à s'étendre, mais le régime oppressif de la féodalité élevait une foule d'entraves et semblait appeler toutes les forces vives du peuple à la construction de donjons et châteaux forts, pendant que l'Allemagne doublait l'importance de son commerce maritime par des associations que ses villes formaient entre elles, et qui prirent une importance si grande dans le monde sous le nom générique de Hanse.

Cependant, il n'est pas de pays plus favorablement doué que la France pour avoir une marine imposante : des ports sûrs, commodes, s'ouvrent dans son vaste littoral, couvert d'une population disposée à tenter les faveurs de l'Océan pour peu qu'une législation trop compressive n'étouffe pas le germe de cet esprit aventureux que le voisinage de la mer avait développé à un si haut degré chez les Gaulois, qu'ils furent les maîtres des Anglais dans l'art de diriger un vaisseau.

Nous invoquons l'autorité de César pour appuyer notre assertion; suivons-le dans ses Commentaires : il cite les Gaulois septentrionaux (la Normandie) comme les meilleurs commerçants et les plus habiles navigateurs qui fussent alors connus, sans même en excepter ceux de Marseille; il vante beaucoup l'habileté de leurs pilotes; il se fait gloire d'avoir transmis aux Romains la manière de construire les vaisseaux et de naviguer de ces Gaulois du Nord. Végèce a raconté leur discipline navale; Sidonius parle avantageusement de leurs mariniers, qu'il fait plus habiles que les pilotes des autres nations ([2]). César ajoute que les Anglais n'avaient que

([1]) Voltaire a dit :

C'est du Nord aujourd'hui que nous vient la lumière.

([2]) Dutôt, *Réflexions sur le commerce et les finances*,

de petits canots d'osier pour leurs pêches et pour errer le long des côtes. Ils eurent recours aux Gaulois, qui leur enseignèrent l'art de la navigation.

Ainsi, depuis les temps les plus reculés, il reste reconnu que la France, par sa position géographique, par son climat, par sa fertilité, par l'industrie et le génie de ses habitants, a pour le commerce des avantages que les autres peuples n'ont pas.

Mais la France du quatorzième siècle mettait encore la gloire des conquêtes bien au-dessus des biens que procurent la paix et le commerce. Si la richesse immobilière se trouvait entre les mains des nobles et des prêtres, la richesse mobilière était dans celles de la bourgeoisie, arrivée à un degré de puissance tel, qu'elle rivalisait de luxe même avec les rois. Lorsque Philippe IV, dit le Bel, visita Bruges, les bourgeoises déployèrent une si grande magnificence, que la reine rougit de dépit de voir six cents reines dans autant de riches marchandes. Ce luxe inouï excite l'envie du roi de France, et son gouverneur, Jacques de Châtillon, écrase le pays d'impôts. Mais ici encore, nous voyons combien de ressources inépuisables possède le commerce. Pierre Koning, l'un des syndics des métiers, petit vieillard borgne et de mauvaise mine, mais de grand courage, bon au conseil, prompt à la main ([1]), dit l'analyste Meyer, souleva le peuple et sortit de la ville à la tête d'une multitude d'hommes d'armes.

Alors se livra cette fameuse bataille de Courtrai (11 juillet 1302). Des marchands, des vilains, ont l'audace de vaincre l'élite des chevaliers français, et, comme dit naïvement le chroniqueur de Saint-Denis, « de détrancher et tuer moult si nobles hommes. » Ah! c'est que le serf, depuis

[1] Henri Martin, *Histoire de France*.

longtemps, n'est plus l'instrument attaché à la glèbe; il est homme, il le sait, et la bataille de Courtrai lui fait pressentir ce que sera un jour le peuple quand il aura la conscience de sa force.

Mais si le commerce rencontre parfois des obstacles qui l'entravent, des esprits qui le déprécient, il se trouve aussi des personnalités qui l'élèvent. Le quinzième siècle commence. Jacques Cœur, grand argentier du roi Charles VII, fonde dans le Levant des relations inconnues à la France; son commerce, desservi par de nombreux navires et trois cents facteurs, embrasse la France, la Catalogne, l'Italie, l'Angleterre, l'Afrique et l'Asie; il acquiert d'immenses richesses, est à la tête des finances de son pays, et fait voir qu'un marchand, comme on disait alors, fils de marchand, pouvait non seulement occuper une des premières positions du royaume, mais humilier la maison de Bourgogne, assurer la couronne à son maître, et donner au commerce de son pays un essor qui ne fera que grandir, lorsque, trente-six ans après sa mort, Colomb aura doté l'ancien monde d'un monde nouveau, et que Magellan, après Colomb, se sera ouvert un passage vers les Indes en traversant l'Océan Pacifique.

C'est à partir de ce moment que la navigation acquit, aux yeux de tous les peuples, une importance si grande, que la plupart s'y adonnèrent avec passion; de là, un développement remarquable de l'activité commerciale. La marine marchande française prit une extension importante; c'est d'elle que devaient sortir des hommes tels que Miniac, Ducasse, Bart, Duguay-Trouin, et cette pléiade de corsaires qui portèrent si haut et sur toutes les mers l'honneur de leur pavillon. Les gouvernements oublient trop que les athlètes ne se forment que dans l'arène; c'est notre marine marchande, toujours en action, paix ou guerre, qui prépare

pour la marine de l'État ces hommes qui, par une longue pratique de la mer et l'habitude de braver tous les climats, font de notre pays la seule puissance maritime qui puisse contrebalancer celle des Anglais.

A certaines époques, le commerce apportait non seulement la richesse, mais souvent la gloire et l'honneur à ceux qui l'exerçaient. Cosme de Médicis, qui mérita de Florence le titre de *père* et de *libérateur*, Cosme le Grand, Cosme le Commerçant, sera toujours vanté par la postérité, qui sera muette sur ses descendants, qui n'ont été que princes.

Ango, armateur de Dieppe, plus riche que beaucoup de potentats de son temps, a l'honneur de recevoir son roi François I[er], qui le nomme gouverneur de la ville. Dans l'année 1530, au milieu de la paix, les Portugais s'emparent d'un de ses bâtiments. Ango arme une flotille, déclare la guerre au roi de Portugal, bloque Lisbonne, ravage la côte. Ce roi est obligé d'envoyer des ambassadeurs à François I[er], qui se montra digne d'avoir un sujet comme le bourgeois de Dieppe, en les lui renvoyant. Heureux temps où c'étaient les armateurs qui faisaient la guerre aux rois et traitaient de puissance à puissance avec eux!

La victoire ne sourit plus à Charles-Quint; il la voit le trahir dans sa lutte contre Barberousse. Les finances étaient épuisées, l'argent rare, difficile à se procurer, car les emprunts donnant droit à des lots n'étaient pas encore inventés. Il se souvient alors des Fuggers, marchands de la bonne ville d'Augsbourg. Au milieu d'un festin qu'ils lui offrent, des monceaux d'or brillent à ses regards; ce n'est pas un emprunt, c'est un don qui lui est fait. Pendant que ses yeux éblouis soutiennent difficilement l'éclat des métaux précieux entassés devant lui, il voit avec attendrissement ses billets de reconnaissance brûlés dans un fagot de cinnamome [1].

[1] Felibien, *Histoire des Peintres*.

La noblesse allemande pouvait lui offrir le fer de ses épées; mais, l'eût-elle voulu, ne pouvait être aussi généreuse.

A cette époque, la science économique était dans l'enfance; les États croyaient qu'en gardant leurs frontières contre l'envahissement des produits étrangers, ils favorisaient leurs régnicoles. Puis ils vinrent à penser que le commerce, qui leur rapportait une plus grande quantité de métaux précieux qu'ils n'en faisaient sortir, était le plus avantageux. De là, le système de la balance du commerce, que les économistes du dix-huitième siècle combattirent avec succès, et n'eurent pas de peine à démontrer que beaucoup de choses sont des richesses, qui ne sont pas de l'or et de l'argent.

Après avoir traversé des phases diverses, l'économie politique trouva, dans J.-B. Say, le créateur d'une méthode simple et savante, qui posa nettement les bases de cette science, en la popularisant comme nul ne l'avait fait jusqu'alors. Des horizons nouveaux s'ouvrent devant l'audace commerciale; les gouvernements comprennent que si le fer, dans les temps anciens, a soumis les nations, aujourd'hui c'est l'or, l'or que procurent les vastes entreprises, qu'ils ne sauraient trop faciliter. Le commerce se nourrit de liberté; partout où le despotisme règne, il souffre, s'amoindrit et meurt; mais partout où la liberté le protége, il fleurit et trouve des ressources inépuisables, pour les peuples comme pour le prince. C'est une vérité que le temps n'a fait que consacrer, et qu'avaient parfaitement comprise l'Angleterre et la Hollande, qui, au commencement du dix-huitième siècle, avaient le monopole du commerce du monde. Elles ne s'émurent pas de ce que l'empereur d'Allemagne, Charles VI, gagna la bataille de Bellegrade : ce n'était qu'une victoire; mais dès qu'il établit la Compagnie d'Ostende, elles redoutèrent la puissance que le commerce pourrait lui donner. L'empereur, menacé de toutes parts par les intri-

gues de ces deux peuples, fut obligé de retirer le privilége qu'il avait donné à cette ville.

Plus tard, en 1711, à la conférence de Gertruidemberg, le grand roi qui naguère tenait dans ses mains puissantes les destinées de l'Europe, voyait, d'un front humilié, des ennemis inflexibles chercher à obscurcir la gloire de ses jeunes années; mais les négociants de Saint-Malo lui vinrent en aide, et avec trente millions qu'ils lui donnèrent, le vieux roi ranima les forces de la patrie, et fixa de nouveau la victoire et la paix sous ses étendards. Louis XIV méritait que le commerce lui ouvrît ses trésors : c'est sous son règne, sous le ministère Colbert, que la France sentit véritablement la puissance de cette industrie, qu'il protégea par ses édits de 1669 et 1701.

Alors, le système colonial, si préconisé jadis, commence à chanceler; ce n'est plus qu'un édifice vermoulu, lézardé à sa base, que sape peu à peu le progrès, cette chose qui traîne le genre humain à sa suite, brisant lentement, mais sûrement, tous les obstacles que la routine crée sur son passage. Déjà les traités de commerce, les conventions de gouvernement à gouvernement remplacent le système colonial; tout s'élance vers le progrès avec une ardeur peut-être trop bouillante, mais noble et généreuse.

Il appartenait à notre époque de doter la France d'une somme de liberté commerciale qui a fait la richesse de l'Angleterre, liberté qui, sans adopter dans toutes ses parties les enseignements du libre-échange, se place, malgré les doléances du système de la protection, au point de vue du consommateur et non pas exclusivement à celui du producteur. Jusqu'à ces dernières années, aucun gouvernement n'avait osé toucher à l'arche sainte du monopole. Le commerce doit sa reconnaissance à la main puissante qui l'a régénéré, et qui, évitant les transitions brusques, donnant le

temps aux intérêts divers de se reconnaître, saura les sauvegarder tous; car le libre-échange, comme la lance d'Achille, guérit les blessures qu'il fait.

L'avenir est gros de promesses. Déjà une tentative, la plus généreuse du siècle, a eu lieu; déjà une auguste pensée a essayé de résoudre les conflits du monde que l'épée est habituée à trancher, par un jury européen jugeant sans appel, et dont les membres sauraient s'unir, au besoin, pour contraindre les parties à s'incliner devant leur décision souveraine. Un congrès, prononçant en dernier ressort et évitant ainsi toute collision, paraît une utopie, un rêve; mais il est si beau, qu'il faut nous pardonner de ne pas désespérer de le voir se réaliser. Qui sait ce que produira cette union des peuples, résultant de l'élément essentiellement civilisateur que le commerce traîne avec lui, et qui semble rendre tous les hommes solidaires les uns des autres par le lien le plus puissant qui puisse les unir : l'intérêt général sauvegardé par l'intérêt individuel.

Il me reste, Messieurs, à vous entretenir de l'influence que le commerce exerce sur les arts, influence occulte quelquefois, mais qui n'en existe pas moins. Cependant l'art, comme l'amour, a des prétentions immatérielles, et protesterait avec indignation, si l'on voulait prouver que tout est commerce; que le commerce est l'âme de toute société; que l'homme d'État vend ses lumières; le guerrier, son sang; l'auteur, souvent ce qu'il n'a pas, l'esprit; l'orateur, l'éloquence, cette reine du monde, comme l'appelle Montesquieu. Hélas! c'est une condition essentielle de notre nature : il faut assouvir ce despote qui ne sait pas attendre, appelé l'individualité matérielle. Le commerce sera toujours le Mécène de l'art. Le sculpteur qui ne voulut point mettre sa statue en vente, de peur qu'elle ne fût marchandée, mourrait aujourd'hui de faim! L'art, quoi qu'en disent les poètes, est obligé de compter avec la

matière; le réalisme n'est point une école, c'est un fait qui n'admet pas la révolte, à moins de s'exposer à perdre toute illusion, toute foi en ce qui est beau, et à mourir comme Chénier se frappant le front et murmurant : « Il y avait quelque chose là! » La misère tue le poète, comme l'échafaud! Ah! ne riez plus de Mondor parce qu'il achète des tableaux pour orner ses salons, parce qu'il veut qu'on fouille la pierre et le marbre pour ses hôtels et ses jardins, qu'on façonne le fer et le bronze pour ses fantaisies ; Mondor a les ridicules du parvenu, mais il les fait oublier par cet amour des belles choses. Qu'importe si c'est par ostentation qu'il protége le peintre Octave, ou par amour de l'art qu'il exalte le sculpteur Damon! Sans lui le grand poète Cléanthe serait encore inconnu, et le musicien Bélus serait dans la foule.

C'est à son exemple, que le riche banquier Stenio s'entoure d'une pléiade d'artistes qui le portent vers l'immortalité sur les ailes de son orgueil. L'armateur Xantippe rit de tout cela; mais il fait comme eux par amour vrai de l'art. Et combien de commerçants ne prisant comme lui que la valeur intellectuelle, contre un Mondor qui n'agit que par vanité! Honneur donc au commerce intelligent! Ouvrez les annales du monde, et vous verrez qu'il a brillé au premier rang chez tous les peuples, dans les siècles qui honorent le plus l'esprit humain : en Égypte, sous Ptolémée Philadelphe; en Judée, sous Salomon; à Athènes, sous Périclès; à Carthage, sous Ammon; à Florence, sous Cosme de Médicis; dans la Grande Bretagne, sous Élisabeth; en Hollande, sous les étendards de la liberté; en France, sous Louis XIV; en Russie, sous Pierre-le-Grand.

Qui n'a pas eu sa période d'erreur? Les Juifs ont dédaigné la peinture et la statuaire; les Arcadiens redoutaient la médecine, et prétendaient que c'était à cette crainte salutaire qu'ils devaient de vivre plus longtemps que les autres

peuples; Rome, sous Domitien, expulsa les mathématiques et la philosophie. Bien plus, étrange aberration de l'esprit humain! Platon qui nous raconte Socrate, Platon qui nous rappelle sans cesse la fameuse inscription du temple de Delphes : « Connais-toi toi-même, » Platon bannissait la poésie de sa république! Il suffit de lire une page des écrits de ce grand philosophe, pour reconnaître qu'il est lui-même le plus grand poète de l'antiquité, et par conséquent exclu, par son propre arrêt, de sa république.

Le commerce a fait grand tout ce qui s'est donné à lui sans restriction, et les arts ont d'autant plus brillé que le commerce était plus étendu. Écoutons le prophète Ézéchiel dans son cantique lugubre sur la ruine de Tyr; avec ce langage poétique dont les prophètes seuls ont su atteindre la hauteur, il s'écrie : « O Tyr, reine du commerce et des arts, qui par votre grand trafic avez comblé de biens tant de nations différentes; qui par la multitude de vos richesses et par l'abondance de vos peuples avez enrichi les rois de la terre!

» La mer maintenant vous a brisée, etc., etc. ([1]). »

Alors, comme toujours, le commerce et les arts suivaient la même progression ascendante.

Les Anglais, ce peuple de marchands, n'ont-ils pas construit des monuments superbes, de magnifiques églises, qui rivalisent avec les plus belles créations de l'art chrétien en Europe?

Certainement, le temps des chefs-d'œuvre n'est plus; nos maîtres manquent souvent d'originalité, d'invention; mais on trouve toujours chez eux le respect des règles de l'art.

Depuis que le commerce, l'industrie, ont pour ainsi dire généralisé le bien-être, le sentiment de l'art s'est plus développé; nos demeures aujourd'hui, même les plus modestes,

([1]) Chap. XXVII, v 23 et 24.

font presque toujours quelques emprunts à l'ornementation. Nos ouvriers, avec une aptitude remarquable, fouillent la pierre, et sous leur ciseau jaillissent ces guirlandes, ces figurines qui décèlent au moins le sentiment du beau, l'amour de l'art, si les règles du goût n'y sont pas toujours observées.

Notre ville, qui doit tout à l'industrie, Bordeaux, qu'un prélat vénéré (1) a appelé l'Athènes de la Gaule méridionale, voit, comme par enchantement, s'élever pour les classes moyennes ces gracieuses demeures qui ornent ses faubourgs. Ces constructions s'inspirent peut-être un peu trop de tous les styles; on est parfois étonné de trouver de l'égyptien à côté du corinthien, de l'indien à côté de l'ionien, du dorique grec ou romain à côté du gothique; c'est la confusion de tous les ordres d'architecture. Le goût manque quelquefois, mais l'amour de l'art existe.

Puis, quelles délicieuses applications de l'art à l'industrie, depuis que l'on a compris que le fer, le bronze, le cuivre devaient se modeler, afin de s'offrir avec tous les avantages de la séduction artistique aux regards de l'amateur! Qui de nous n'a pas vu, admiré, dans le temple qu'une des plus utiles Sociétés (2) de notre ville a fait élever à l'industrie, ce que les artistes bordelais sont susceptibles de réaliser. L'art, l'amour de l'art s'offre partout aux yeux, et cependant Bordeaux est commerçante, est essentiellement une ville de trafic.

Des hommes dont le temps a consacré le génie ont quelquefois méconnu l'influence génératrice du commerce. Montesquieu le considérait comme ayant un principe de corruption pour les sociétés. Mais les esprits les plus élevés sont quelquefois sujets à l'erreur : Newton, qui avait tout vu dans le ciel, l'âge même du monde, n'avait pas aperçu l'électricité sur la terre.

(1) Monseigneur Donnet.

(2) La Société Philomathique.

Me voici arrivé au terme de la carrière que je m'étais proposé de parcourir. Plus d'une fois peut-être le sourire a erré sur vos lèvres, en murmurant le mot paradoxe. Parler de l'influence du commerce sur l'art, sur l'idéal, vous aura paru le comble de l'audace. Vous oubliez que quelle que soit la profession de l'homme, il y a chez lui une fibre que le beau fait toujours vibrer, qui le porte à admirer ce qui est bien : c'est de l'instinct. Mais nos instincts ne sont-ils pas des révélations ? Celui qui, en voyant une peinture, s'écriait, l'œil enflammé par l'inspiration : « Et moi aussi je suis peintre ! » avait entendu la voix de son instinct.

Quelle anomalie, dira-t-on, l'art et le commerce vivant en bonne intelligence ! Cependant, c'est une vérité à Bordeaux. Cette Société qui, d'après l'article premier de ses statuts, a pour objet de favoriser dans notre ville le progrès des arts, d'en propager le goût ; cette Société qui, depuis si peu d'années d'existence, a réalisé tant de bien, a fait sortir de l'ombre des artistes qui sans elle seraient inconnus ; la Société des Amis des Arts, par qui a-t-elle été fondée ?

A qui devons-nous d'avoir vu se dérouler devant nos yeux le chef-d'œuvre du grand poète, *Athalie* et ses chœurs ? Quels étaient ces interprètes, ces artistes de circonstance, d'une supériorité si inattendue ? N'appartiennent-ils pas au commerce de notre ville ? Généreuse audace que le succès a consacrée, et que Racine lui-même n'eût pas désavouée, mais, il faut bien le dire, qui ne pouvait réussir que dans cet hôtel Rambouillet de notre ville où l'esprit et les arts se sont donné si souvent rendez-vous ([1]). Enfin, Messieurs, il ne faut pas oublier que ce fut le dieu du commerce qui inventa la lyre avec laquelle les poètes chantent la gloire des immortels et les hauts faits des héros.

([1]) Maison Marsaud.

Discours de M. MICÉ.

MESSIEURS,

Les discours académiques des récipiendaires ont habituellement pour sujet l'éloge de leur prédécesseur immédiat. Mais une heureuse circonstance, qui rend ce jour doublement beau pour moi, me force à déroger à cet usage : j'ai, en effet, la bonne fortune d'avoir été appelé à combler un vide fait dans vos rangs, non par la mort, mais par la haute distinction que vous accordez à ceux d'entre vous qui, après une vie militante bien remplie, viennent vous demander le repos auquel a droit tout voyageur fatigué. Nous avons la satisfaction de posséder encore parmi nous, attaché à notre Compagnie comme membre honoraire, le savant érudit et consciencieux [1] qui, siégeant avant moi dans cette enceinte, m'a laissé à recueillir un bien lourd héritage.

Cette circonstance me laissait libre du choix de la matière à traiter. Il m'a pourtant paru convenable de ne pas échapper entièrement à la règle. Il y a, entre autres avantages offerts par la tradition, celui de se présenter au public sous les auspices, presque sous le patronage de l'homme dont on a ambitionné l'honneur de recueillir la succession. On se sent si faible quand on entre dans le premier corps savant de sa région, on se trouve si petit à côté de collègues qui ont déjà fait leurs preuves, qu'on est heureux de se sentir soutenu par le souvenir d'une existence chère à tous, et de se placer sous l'égide protectrice d'un nom habitué à commander l'estime publique.

[1] M. de Lamothe.

Plus qu'un autre, Messieurs, j'ai aujourd'hui besoin d'un tel appui. Ne pouvant le demander à mon honoré prédécesseur, sur le compte duquel je dois me taire puisqu'il est de règle de ne louer que ceux qui ne sont plus, je le réclamerai d'une chose qui, dans cette enceinte comme un peu partout aujourd'hui, s'impose par sa dignité et souvent aussi par son utilité : je veux parler de *la science,* sous les auspices de laquelle je me suis présenté à vos suffrages, et qui a aplani les difficultés qui devaient nécessairement surgir sur la route d'un de ses ambitieux adeptes.

Faire l'éloge des connaissances humaines en général, et plus particulièrement de celles qu'il m'a été donné de cultiver, serait pour moi un sujet plein de charmes et auquel je m'adonnerais avec ardeur. Mais l'entreprise serait hors de proportion avec le temps que m'accorde aujourd'hui votre bienveillance. Heureusement la matière a été traitée dans maintes circonstances, et assez complètement pour que je puisse, pour que je doive même passer sous silence les divers points de vue auxquels se sont placés les panégyristes.

C'est principalement en montrant leur côté utile qu'on a fait aimer les recherches spéculatives. Or, on a tout dit sur les applications générales de la science à l'industrie, à l'agriculture et à la médecine. Un point important me semble seul avoir été délaissé : c'est l'examen de son rôle politique et social. J'essaierai aujourd'hui de combler cette lacune.

Je traiterai d'abord des services que peut rendre la science dans ces moments difficiles où une nation ne peut plus invoquer que la force pour défendre son territoire ou pour faire prévaloir l'opinion qu'elle croit juste. J'essaierai ensuite de montrer comment, toute puissante pour modifier les idées reçues, la science nous amène peu à peu comme vers une ère nouvelle dans laquelle les conflits se résoudront

beaucoup plus par la raison, beaucoup moins par la violence.

PREMIÈRE PARTIE.

De la science comme instrument de guerre.

Vous n'attendez pas de moi, je l'espère, que je rappelle ici toutes les circonstances dans lesquelles les connaissances acquises ont pu être utiles aux belligérants. Il me faudrait pour cela compulser minutieusement l'histoire, et chaque page me fournirait à coup sûr un fait à citer. Jeté faible et nu sur la terre, sans autre arme que son intelligence pour résister aux empiètements de ses semblables ou pour disputer ses moyens d'existence aux autres espèces animales, l'homme a dû tout créer pour asservir la nature à ses besoins et assurer l'avenir de chacun de ses représentants. Toute invention suivie de succès a dû être conservée avec soin, et transmise de génération en génération, pour que chaque individu n'eût pas à recommencer l'œuvre de ses devanciers; ainsi s'est établie la science, qui date de la première leçon donnée par l'homme à son fils, et la collection des faits acquis, grossissant chaque jour, a constitué comme un réservoir dans lequel il a été de plus en plus possible de puiser des moyens de parer à des difficultés nouvelles ou de mieux triompher des anciennes.

Il est inutile d'insister sur la démonstration théorique de l'utilité de la science pour l'espèce humaine dans la lutte qui a été et qui est encore la loi de celle-ci sur la terre. Ne caractérise-t-on pas, précisément par une arme nouvelle, chacune des étapes de l'humanité dans la voie qu'elle a parcourue, en distinguant successivement dans son histoire, l'âge de pierre, l'âge d'airain et l'âge de fer, auxquels on



peut ajouter encore l'âge de poudre? N'y a-t-il pas dans l'armée un corps dont le nom rappelle le *génie* créateur de l'homme? Et l'instruction des soldats destinés à commander aux autres n'est-elle pas confiée à une école (la première de celles de l'État) dont le titre rappelle la variété des connaissances qu'on y enseigne?

Trève donc à tout raisonnement. N'exposons que les faits, et choisissons seulement les plus saillants, puisqu'il serait trop long de les évoquer tous.

Tout le monde connaît les services que rendent en campagne les mathématiques appliquées. Sans elles, les combinaisons stratégiques sont impossibles, le général ne peut pas embrasser d'un coup d'œil le théâtre de la guerre; sans l'une d'elles (la mécanique), pas de ponts construits, pas de ponts coupés pour assurer sa retraite ou empêcher celle de l'ennemi, pas de tranchées ouvertes, pas de places démantelées. C'est par des projectiles explosibles qu'on coule des vaisseaux, et si ceux-ci sont défendus par une cuirasse, c'est par une autre combinaison mécanique (boulets coniques et animés d'un mouvement en hélice) qu'on triomphe de cette nouvelle résistance. Ces terribles *torpilles* qui, portées par des bateaux sous-marins au dessous des navires, éclatent tout d'un coup en les faisant sauter, constituent une véritable machine infernale, d'autant plus terrible, qu'elle surprend l'ennemi quand rien ne peut lui faire présumer le danger qui le menace. Le géomètre de Syracuse qui avait obtenu des effets considérables avec le levier en défendant sa patrie, était si convaincu de la puissance pratique de cet instrument, que, dans son enthousiasme, il s'est écrié : « Que l'on me donne un point d'appui, et je soulèverai le monde! »

Si les services qu'on peut attendre des connaissances abstraites ne sont l'objet d'un doute pour personne, on n'a pas, en général, aussi bien remarqué les prodiges réalisés

par les sciences expérimentales, qui, bien que nées d'hier, ont déjà acquis des droits sérieux à une mention spéciale.

La physique, la chimie, la physiologie, viennent ici défiler devant nous, chacune avec un cortége d'exploits constituant ses titres de noblesse.

La première, plus ancienne que ses sœurs, a aussi montré plus tôt ce qu'elle pouvait faire. Je viens de rappeler un propos d'Archimède bien connu de tout le monde : la légende tout aussi répandue, d'après laquelle le grand patriote aurait incendié la flotte ennemie avec un miroir ardent, prouve que cet illustre savant croyait à la physique tout autant qu'à la mécanique.

De nos jours, la science des Mariotte, des Dulong et des Fresnel vient de s'affirmer puissamment dans une circonstance mémorable. On se rappelle la brusque agression des Autrichiens qui a commencé la récente guerre d'Italie. En présence de l'activité de l'ennemi, que seraient devenus Victor-Emmanuel et sa capitale sans le télégraphe et les chemins de fer, qui ont permis à notre Gouvernement de connaître le danger de son allié et de voler aussitôt à son secours? On sait combien, dans cette même guerre, l'aérostation a été utile pour l'observation des mouvements de nos adversaires. Quant à l'électricité, elle ne s'est pas bornée à servir à la transmission immédiate des nouvelles : elle a, de plus, fonctionné, dans ces derniers temps, comme agent mettant instantanément le feu aux poudres à de grandes distances, en faisant sauter les ouvrages de l'ennemi au moment précis concerté d'avance. On employait dans ce but une machine célèbre due à un de nos habiles constructeurs d'instruments (1), et qui a valu à son auteur une grande récompense nationale.

(1) M. Rhumkorff.

La photographie, si vulgarisée aujourd'hui, et qui a été créée par le concours des physiciens et des chimistes, la photographie peut être aussi très utile dans l'art de la guerre. M. Laussedat a fait connaître le parti qu'on en peut tirer dans le levé rapide des plans, et spécialement dans les reconnaissances militaires. Le Mémoire de ce savant a été l'objet d'un Rapport favorable qu'on trouvera dans les *Comptes rendus de l'Académie des Sciences de Paris,* de 1860.

A peine sortie de ses langes par les efforts combinés de Lavoisier, de Fourcroy, de Guyton-de-Morveau et de Berthollet, la chimie devait être soumise à une rude et double épreuve, de laquelle allaient dépendre la confiance qu'auraient en elle les gouvernements, l'estime et l'intérêt qu'elle inspirerait aux masses. Naturalisée en France, elle avait à payer sa dette à la patrie. Vous allez voir, Messieurs, comment elle s'est acquittée de ce devoir.

C'était l'instant où toutes les nations, épouvantées par ce grand mouvement d'émancipation qui a nom 89, avaient uni leurs forces pour étouffer la France dans son manteau de liberté; moment solennel où, à côté d'excès qu'on ne saurait trop réprouver, notre pays accomplissait de grandes choses et posait notamment le principe de non-intervention en l'affirmant par le plus puissant des arguments : celui de la force appuyant le droit. C'était l'instant où, répondant au cri d'alarme jeté par la nation en danger, les citoyens venaient déposer leurs biens et offrir le sacrifice de leur existence devant le grand autel de la patrie. L'ennemi était aux frontières, le commerce était suspendu, et pourtant il fallait de la soude (produit industriel de premier ordre qu'on avait l'habitude de tirer de plantes marines venant sur les côtes méditerranéennes de l'Espagne). Pour défendre son indépendance, il fallait surtout de la poudre (dont la Sicile et l'Inde n'envoyaient plus les éléments); il fallait des canons

(et les métaux du bronze manquaient). Fourcroy fondit les cloches et obtint ainsi l'airain nécessaire. La pyrite, distillée, fournit un soufre un peu inférieur à celui de la Sicile, mais pouvant en tenir lieu; les vieux murs, les plâtras de démolition, les vieilles écuries, donnèrent au lavage un azotate de chaux que la lessive des cendres de bois transforma en salpêtre analogue à celui de l'Indoustan. Nicolas Leblanc inventa la soude artificielle, et se ruina à la recherche d'un procédé qui fait aujourd'hui la fortune des industriels qui le pratiquent.

Treize ans plus tard, à l'époque du blocus continental, un nouvel appel fut fait aux chimistes. La France avait besoin de produire du sucre (aliment important qu'on ne devait plus recevoir des colonies). Comment pouvoir supporter longtemps l'isolement, s'il entraîne à sa suite le manque des objets de première nécessité ? La chimie continua de répondre à l'attente publique : Crespel-Delisse (1), réalisant en grand des essais faits sur une petite échelle par Margraaf et par Proust, fonda à Lille la première fabrique de sucre de betteraves.

Le soufre et le sucre indigènes, le carbonate de soude de Leblanc, sont restés depuis lors; leurs procédés de préparation sont encore ce que les avaient faits ces temps exceptionnels. Quant au salpêtre, on s'est remis à le tirer de l'Inde ou à le préparer avec le nitrate de soude du Pérou; mais le procédé coûteux qui nous l'a un moment fourni reste consigné dans les annales de la science sous le nom de *procédé révolutionnaire,* et on l'y retrouverait en détail si jamais période aussi difficile venait à renaître pour nous.

Il était dit qu'à ce dernier moment (moment de l'apogée de Napoléon Ier), la France devait acquérir tous les genres

(1) Mort il y a cinq ou six jours, et pour qui le Corps législatif avait voté, l'an dernier, une récompense nationale.



de gloire : sa générosité devait être à la hauteur de sa force. La chimie ne se borna pas à donner des moyens nouveaux de préparation des corps connus; elle inventa des agents de destruction d'une puissance étonnante. Parler des projectiles asphyxiants, dont un seul, bien lancé au milieu d'un navire, peut tuer en un instant tous les êtres vivants qui s'y trouvent, c'est remettre en mémoire un engin d'une épouvantable hardiesse. Des expériences faites au Collége de France, dans le laboratoire de Thénard, donnaient à cet égard la certitude du succès. En un clin-d'œil, les flottes qui bloquaient nos ports pouvaient être annihilées. Armé d'un agent plus terrible que la foudre, l'Empereur, qui avait encore la Russie à conquérir, pouvait se débarrasser en un instant des armées coalisées contre lui. Mais la lutte était trop facile, et la France, pas plus que son chef, ne voulut l'accepter ainsi :

« A vaincre sans péril, on triomphe sans gloire. »

Elle repoussa les projectiles asphyxiants, parce qu'elle en avait seule le secret, et qu'ils étaient par trop meurtriers; et, ne voulant lutter qu'avec les armes de ses adversaires, elle alla demander la victoire à un combat corps à corps, dans lequel pourtant elle avait affaire à un ennemi vingt fois supérieur en nombre.

On est fier, Messieurs, d'appartenir à une nation qui, puissante par son courage, puissante par sa science, a un moment tenu dans ses mains les destinées du monde, mais a refusé une suprématie certaine, la trouvant trop chèrement achetée par la destruction d'une moitié du genre humain.

— La physiologie n'est pas restée en arrière des sciences qui, comme elle, s'appuient sur l'expérience. Elle est grandement venue en aide à la chirurgie, cet auxiliaire indispensable des armées, qui sert puissamment à la guerre en

annihilant le plus possible les effets destructeurs qu'elle produit sur les combattants. Pendant trop longtemps, les opérateurs n'ont connu qu'un moyen de traiter les membres mutilés, moyen très logique sans doute, mais par trop élémentaire : c'était l'amputation. Alors, la chirurgie n'était qu'un art; mais depuis, guidée par la physiologie, elle est devenue une véritable science, et des hommes de grand talent n'ont plus dédaigné de s'occuper d'elle. Notre siècle a assisté à une révolution complète dans les idées de médecine opératoire; la chirurgie purement *ablative* a presque complètement disparu; elle a été remplacée, toutes les fois que la chose a été possible, par ce qu'on appelle la chirurgie *conservarice,* mieux encore par la chirurgie *restauratrice.* Maintenir autant que possible l'intégrité du corps humain, telle est aujourd'hui l'ambition de l'homme de l'art, et, en essayant d'arriver à ce but, il répond bien mieux à ce qu'attend de lui la société.

La restauration s'est d'abord pratiquée exclusivement sur les parties molles. On sait comment les plaies superficielles se réparent par les seules forces de la nature. La facilité avec laquelle se reproduit la membrane protectrice du corps a engagé le chirurgien à faire des emprunts aux membres pour combler les grands vides de la face. Un homme a-t-il perdu dans les combats cet organe extérieur d'olfaction qui accentue si nettement le visage? La peau du bras fournira de quoi lui faire un nez artificiel dans lequel on aura de la peine à reconnaître les points de suture. Quant au bras intentionnellement dégradé, il réparera sa perte par un tissu de cicatrice d'aspect disgracieux, mais qui sera caché par les vêtements. Voilà comment la chirurgie, s'inspirant des idées d'esthétique, mérite de conserver le nom d'art, tout en prenant aussi celui de science, que justifient ses nombreux emprunts à la biologie.

Mais on ne s'est pas arrêté là : le progrès exigeait qu'après avoir appris à réparer les chairs, ou pût faire quelque chose pour les os. On a d'abord eu l'idée, au lieu d'enlever la totalité d'un membre, de n'extraire que la portion malade de son axe solide, et les résections ont souvent remplacé les amputations. Le résultat de cette modification a été des plus heureux. Il paraissait difficile de faire mieux, lorsque la physiologie est venue enseigner à la médecine à aller aussi loin pour le squelette que pour les parties molles.

M. Flourens, continuant des recherches de Heine, avait fait autrefois des expériences desquelles il résultait que les os, comme toutes les parties de l'économie, sont le siége d'une mutation incessante de tissus : les éléments qui les constituent aujourd'hui ne sont pas ceux qui les constitueront demain, il y aura rénovation. Mais alors que la matière ancienne disparaît par le centre, la matière nouvelle apparaît par la périphérie. On distingue celle-ci de l'autre en nourrissant avec de la garance les animaux qu'on se propose d'observer ; la couleur de cette plante contracte combinaison organique avec le tissu nouveau.

Ces recherches, comme tant d'autres, sont longtemps restées sans application. Mais un jour, en réfléchissant encore sur ce sujet, M. Flourens a eu l'idée d'un nouveau moyen de démonstration de ce mode de régénération. Sur un animal vivant, il a gratté l'os d'un membre en respectant la membrane enveloppante de celui-ci, qu'on nomme *périoste,* et l'os s'est reproduit. Le périoste a donc pour mission de sécréter les parties solides de notre corps ; et c'est si bien là son rôle, que M. Ollier a pu, en l'implantant au milieu des chairs, lui faire produire des os surnuméraires.

L'illustre secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences a compris alors la portée de sa découverte, et, voulant encourager dignement l'application d'un fait biologique de

premier ordre, il a fondé un prix de *dix mille francs* destiné à récompenser le praticien qui, dans une période déterminée, aurait fait le plus d'opérations sur l'homme en régénérant les os par la conservation du périoste, et diminuant ainsi considérablement le nombre des cas où l'amputation se présente comme unique ressource. Comprenant toute l'importance d'un tel progrès pour la médecine militaire, l'Empereur a doublé la valeur du prix Flourens, qui n'en gardera pas moins le nom de celui qui en a eu la première pensée.

Depuis lors, plusieurs faits se sont déjà produits. Celui qui m'a paru le plus remarquable, par la créance et par l'intérêt que méritent l'opérateur et l'opéré, est dû à M. Maisonneuve, qui l'a signalé à l'Institut, avec pièces de conviction à l'appui. Le hardi chirurgien de Paris a présenté à l'Académie des Sciences un jeune ingénieur qui, à la suite de je ne sais plus quelle circonstance, avait eu une telle mutilation du principal os de la jambe, que l'amputation seule eût été conseillée autrefois. Mais l'opérateur se borna à extraire la portion malade du tibia, représentant presque tout le corps de cet os, et, respectant le périoste, il eut le bonheur de voir se reformer la partie solide enlevée; de sorte que son sujet, complètement rétabli et marchant comme avant l'accident, put être produit en séance, n'offrant sur la jambe que les lignes de cicatrisation de la peau, et à coté de lui, sur la table, gisait son ancien os, sur lequel chacun pouvait observer la maladie qui avait nécessité l'opération.

On peut donc entrevoir, dans un avenir prochain, la diminution considérable du nombre des invalides, de ces vieux soldats éclopés, esclaves du devoir, et victimes généreuses de leur dévouement à la patrie. La guerre laissera désormais après elle de moins affligeants spectacles; car, tandis que nos armées veillent à la sécurité générale, il est

des hommes qui, dans le silence du cabinet, penchés sur les animaux les plus voisins de nous par leur organisation, s'efforcent de découvrir les mystères de la vie, pour apprendre à réparer les désordres qu'occasionne trop souvent à leurs semblables la défense des intérêts communs.

DEUXIÈME PARTIE.

De la science comme instrument de paix et de civilisation.

Nous venons de rappeler l'importance du rôle que peut remplir la science dans la défense de la patrie. Mais pourquoi cette défense est-elle si souvent nécessaire? Quelle fureur pousse donc les hommes à empiéter toujours sur les droits de leurs semblables? N'est-il pas déplorable de penser que les diverses tribus de la grande famille aient toujours besoin de s'entredéchirer, et que l'harmonie ne puisse vivre sur la terre avec quelque continuité?

Un économiste célèbre a été porté à considérer la guerre comme un mal nécessaire; ainsi que la peste, le choléra, la disette, elle aurait pour objet de produire une espèce de sélection naturelle, devant de temps en temps ramener l'équilibre entre la population et les moyens de subsistance. Théorie fatale, qui conduirait à la négation de la Providence, en faisant considérer la créature comme abandonnée par son auteur!

L'opinion de Malthus est non seulement décourageante, elle est encore illogique; car, pour conserver la vie à des individus, les fléaux l'enlèveraient à d'autres, sans que rien puisse expliquer la préférence accordée aux premiers, au détriment des seconds. Eh quoi! le globe terrestre est-il

donc entièrement défriché, et l'homme n'a-t-il plus un coi où il puisse obéir à la loi du travail? Pour assurer notr existence, n'avons-nous plus que la ressource de nous dévo rer les uns les autres? Chacun sait qu'il n'en est pas ainsi que d'immenses étendues de terre restent à exploiter; que l mer est une source inépuisable d'aliments à laquelle on n' presque pas encore touché, et que non seulement le sol n manque pas à la culture, mais encore qu'on en augment tous les jours le rendement, en suivant les préceptes fourni par les progrès de nos connaissances.

Du reste, consultons l'histoire, et voyons si on ne se ba que pour assurer son existence ou acquérir des richesses Hélas! que de prétextes, souvent futiles ou déraisonnables sont devenus des occasions de guerre! Que de fois ne s'est-o battu que pour l'intérêt d'un seul, en se laissant entraîner la remorque du chef par un mot sonore ou par une pro messe vaine! L'homme n'a-t-il pas en tout temps donné l triste spectacle des luttes de religion, luttes dans lesquelles par une étrange aberration d'esprit, il invoquait les droit d'un Dieu d'amour pour tuer son semblable!

Laissons donc de côté la triste idée de la nécessité de l guerre, et croyons fermement qu'en améliorant les masses qu'en cultivant leur esprit et leur cœur, on pourra arriver une période plus sereine, dans laquelle les membres de l grande famille humaine, tout en maintenant leurs droits sauront respecter ceux d'autrui.

De grands progrès se sont déjà accomplis dans ce sens. Les mers ne sont plus infestées de pirates; les nombreuses invasions de barbares, qui étaient la règle autrefois, ne sont plus que l'exception aujourd'hui; et si, vers l'orient de l'Europe, règnent encore des idées arriérées, ayons foi dans une perturbation momentanée, qui fera dissiper ces ténèbres par les chauds rayons d'un soleil d'occident.

Chez nous, la réaction est accomplie. Les idées nouvelles ont déjà pris de fortes racines, et, pour nous exhorter à combattre, on ne nous fait plus entrevoir la conquête, on fait briller à nos yeux l'image d'un esclave à affranchir ou d'un pays à civiliser. En 1855, pendant que notre drapeau était en face de celui de la Russie, sous les murs de Sébastopol, toutes les nations étaient appelées à faire figurer leurs produits à côté des nôtres, dans la grande nef du Palais de l'Industrie. Elles répondirent à notre appel, malgré les liens plus ou moins intimes qui pouvaient les unir à nos adversaires; et si notre ennemie elle-même fût venue à nous, nul doute qu'elle n'eût été accueillie avec les plus grands égards sur le domaine de l'industrie. Tout récemment, une convention internationale déclarait neutres les hommes et les choses consacrés au soin des blessés, et un article spécial citait d'avance devant le grand tribunal de l'opinion publique la partie qui viendrait à oublier ce solennel engagement.

Quand on se fait de telles concessions, on est bien près de s'entendre; et ces concessions, vous le voyez, Messieurs, ont été réalisées sur le terrain de la science appliquée aux arts, de la science appliquée à la médecine.

Nous sommes loin de cette époque d'égoïsme où, dans la crainte de se voir dérober leurs secrets, les alchimistes cachaient leurs découvertes avec le plus grand soin. Le chercheur aujourd'hui veut être cosmopolite : il ne travaille plus pour lui, il veut travailler pour les autres. Son nom ne retentit pas seulement dans le village où il est né, dans la contrée où ont paru ses productions; son nom est estimé de tous, et l'humanité entière le revendique comme un honneur commun. L'illustre de Humboldt a son buste à Versailles; Newton est de tous les pays, et c'est le prussien Hoffmann qui a fondé l'École chimique d'Angleterre.

Il est évident que les savants, animés de ces idées larges,

doivent les déverser sur ceux qui les entourent, et tendent ainsi de plus en plus à abaisser les barrières et à faire disparaître les querelles de clochers. Mais ce n'est pas seulement par cette raison là qu'on peut établir le rôle pacificateur de la science. Celle-ci pousse encore à la paix par l'excès même des secours qu'elle peut fournir à la guerre : étant aussi indiscrète que féconde à inventer, elle met dans les mains des parties adverses des moyens de destruction si puissants et si sûrs, qu'il semble que les deux nations rivales qui les possèderaient devraient arriver au cas de ces deux serpents de Nicolas Flamel (1), qui se dévorent mutuellement, et si bien qu'il ne reste rien d'aucun d'eux. Veuillez me pardonner, Messieurs, ce souvenir alchimique, qui peut vous paraître un peu badin dans la forme, mais qui n'est pas dénué de profondeur et peint parfaitement ma pensée. L'opinion unanime des publicistes qui traitent ce sujet, est tout à fait conforme à l'idée que j'exprime : chacun croit que les progrès dans l'art de détruire finiront par rendre la guerre impossible.

Les travaux publics d'intérêt universel sont encore une cause qui rapproche les peuples, et qui produira des relations amicales entre nations voisines, ayant désormais toute facilité pour se voir chaque jour et échanger leurs productions. Ces immenses travaux s'exécutent à l'aide de capitaux collectifs, qui n'ont pas de patrie; nous plaçons nos fonds tout aussi bien sur les voies ferrées d'Autriche, d'Italie ou d'Espagne, que sur les divers chemins du réseau français; nous sommes donc intéressés à voir la paix, si profitable aux transactions, régner dans ces pays tout comme dans le nôtre.

(1) On sait que Nicolas Flamel figure, par deux serpents qui s'entre-dévorent, la combinaison chimique d'un acide et d'une base, par exemple, s'unissant pour former un corps *neuter*, qui n'est ni l'un ni l'autre.

La science, qui préside à ces grandes créations, et sans laquelle on peut dire qu'elles n'eussent jamais existé, est donc la cause première de cette tendance à l'union générale. La science perce les monts, et, comme on le rappelait récemment à l'ouverture du chemin de fer du Nord de l'Espagne, ce n'est que depuis quelques jours que l'on peut dire avec vérité le mot de Louis XIV : « Il n'y a plus de Pyrénées. »

Si nous venons d'abaisser la barrière qui nous séparait de la péninsule Ibérique, nous sommes aussi en train, depuis quelques années, d'établir une communication facile entre la France et l'Italie ; de sorte que, dans quelques jours aussi, nous aurons vaincu les Alpes, et rapproché à tout jamais deux peuples unis entre eux par les liens indissolubles qui rattachent le libérateur au libéré.

Oh ! c'est ici que le rôle de la science apparaît dans toute sa majesté. Jamais œuvre ne s'est présentée avec de plus grandes difficultés : la science a paré à tout, la science a levé tous les obstacles. On travaille au percement du mont Cenis depuis plusieurs années, et il faudra encore plusieurs années pour finir ; car malgré l'instrument de forage dont je dirai un mot dans un instant, et qui permet d'aller quatre fois plus vite qu'avec la barre de mine d'autrefois, on n'avance chaque jour que de deux ou trois mètres seulement. Chacun des deux gouvernements intéressés a déjà englouti plusieurs millions dans cette entreprise, qui absorbera encore bien des capitaux. Pour aller plus vite, et aussi pour placer les ouvriers dans de moins longs canaux à une seule ouverture, on a attaqué la montagne des deux côtés, et la puissance des mathématiques est telle, qu'on peut avoir la certitude de voir un jour les deux galeries se réunir en ligne droite. Au bout de chacun des deux longs corridors actuels, l'air vivifiant manquerait d'autant plus aux travail-

leurs, que celui qui s'y trouve sert à entretenir non seulement la respiration des hommes, mais encore la combustion des appareils d'éclairage. Heureusement la physique est là, et elle a fourni une puissante machine de compression, qui, par de grands canaux, envoie dans ces profondeurs de l'air pris au dehors. La montagne entière est formée par des éléments d'une extrême dureté; mais la minéralogie a appris que le diamant a raison des corps les plus durs, et on a confié à des diamants ([1]) mus d'un rapide mouvement héliçoïdal, le soin d'attaquer la roche et d'y percer les trous nécessaires au tassement de la poudre de mine. Rassurez-vous, Mesdames, ne criez pas à la profanation : les pierres dont sont armés les vilebrequins des machines à forer, ne sont pas ces *brillants* avec lesquels vous cherchez à rehausser encore les grâces que Dieu vous a départies; ces pierres sont des corps noirs qui ne peuvent servir comme objets de luxe; elles constituent une espèce d'intermédiaire entre le diamant et le charbon, corps dont la chimie a démontré l'identité de nature.

Le tunnel du mont Cenis sera une des merveilles du monde. Mais le percement de l'isthme de Suez constituera une autre gloire de notre siècle. On sait que cette œuvre éminemment civilisatrice a eu à lutter non seulement contre le mauvais vouloir d'une nation voisine, mais encore contre l'incrédulité générale. Il appartenait à la science de vaincre des préjugés profondément enracinés. C'était par là qu'il fallait commencer, car on ne fait rien sans argent, et l'argent est, de sa nature, extrêmement défiant. L'infatigable promoteur de l'œuvre l'a compris, et il a envoyé à l'Institut, à des reprises différentes, le résultat des travaux d'ingénieurs célèbres, affirmant la possibilité du problème et prédisant

([1]) Perdonnet, leçon faite en février 1864 dans le grand amphithéâtre de l'École de médecine de Paris.

la réussite. Ce n'est qu'après avoir ainsi amené la conviction dans les esprits, ce n'est qu'après avoir en outre aplani quelques difficultés diplomatiques, que M. de Lesseps a provoqué la souscription publique à laquelle les capitaux français ont si généreusement répondu.

On le voit, la science marche toujours en tête des grandes entreprises internationales; elle a tellement l'habitude de ne se prononcer qu'après un mûr examen, que lorsqu'elle a parlé, toute objection se tait, la confiance se montre et le succès la suit.

C'est encore une science éminemment respectable, l'économie politique, qui a inspiré à nos grands négociants de Bordeaux ces idées de libre-échange qu'ils ont dès longtemps défendues, et qu'ils ont fini par faire triompher dans les conseils du Gouvernement.

Ainsi, les barrières matérielles s'abaissent; mais en même temps tombent aussi les barrières morales et politiques, qui séparaient peut-être plus encore les nations. Les peuples se tendent fraternellement la main, et sentent plus que jamais le besoin qu'ils ont les uns des autres. Il est presque impossible que, dans ces conditions-là, ils n'arrivent pas bientôt à établir en règle générale ce qu'ils ont déjà maintes fois accepté dans des cas particuliers, à savoir : le règlement de leurs différends par un Congrès érigé en souverain tribunal.

COROLLAIRE.

J'ai essayé d'établir, par des faits et par des raisonnements, que si les nations peuvent compter sur la science pour le soutien de leurs droits, l'humanité peut y compter aussi pour la défense de ses intérêts qui sont encore plus respectables.

Encourageons donc, avec toute l'ardeur qu'inspire une foi

inaltérable, un si puissant moyen de civilisation et de progrès. Approuvons les recherches de tout ordre, même alors que nous n'en voyons pas de suite le côté utile et positif : un jour viendra où les avances désintéressées que nous aurons faites à la science nous seront par elle remboursées au centuple.

Nous avons vu que les premières recherches de M. Flourens, sur la genèse des os, étaient restées longtemps sans application; mais l'attente n'a-t-elle pas été compensée par la grandeur du résultat obtenu? Quand Laurent, le professeur de chimie qui s'est assis le premier dans la chaire de notre Faculté des Sciences, étudiait l'aniline avec un soin minutieux, il ne se doutait pas que les plus belles couleurs des fabriques de tissus seraient un jour obtenues avec le corps nouveau qu'il mettait en relief. Quand Malus, assistant à une revue au Champ-de-Mars, découvrait la polarisation de la lumière sur les rayons réfléchis par les fenêtres de l'École Militaire, il ne pensait pas qu'on arriverait un jour, en continuant ses travaux, à apprécier instantanément la valeur d'un sucre commercial avec bien plus de sûreté qu'on ne peut le faire à l'aide des échantillons-types. Quand Galvani, toujours dans le siècle présent, découvrit l'électricité dynamique, rien ne pouvait donner l'idée de ces réseaux télégraphiques qui aujourd'hui transmettent immédiatement la pensée, et qui, traversant bientôt les mers (car la pose du câble transatlantique ne peut manquer de réussir un jour ou l'autre), enlaceront le monde entier de manière à réunir tous les hommes entre eux, comme sont réunis par les nerfs les divers organes qui constituent une individualité animale.

En présence d'une découverte qui n'est d'abord que purement spéculative, ne nous écrions plus : « A quoi cela sert-il? » Patience : laissons grossir la collection des faits, et quand ceux-ci seront assez nombreux, il surgira de leur exa-

men comparatif quelque grande loi qui sera peut-être féconde en résultats pratiques. Et quand bien même la chose ne se réaliserait pas, quand bien même la découverte devrait pour toujours rester sans application, applaudissons encore : car c'est un des nôtres qui a remporté une victoire sur le domaine de l'inconnu, et il a contribué à élargir le cercle de connaissances qui sont, pour ceux qui les possèdent, la source de joies ineffables.

Réponse de M. COSTES, président, aux Récipiendaires.

MESSIEURS,

C'est toujours une heureuse et brillante cérémonie que celle que l'Académie consacre à la réception solennelle de ses nouveaux membres. Aussi, tout ce que compte d'esprits d'élite notre grande cité se presse-t-il à nos portes; aussi, les élus de tout ordre de l'Église, de l'armée, des administrations municipales, de la magistrature judiciaire, nous honorent-ils de leur présence dans ces jours solennels. C'est que vos récipiendaires viennent témoigner devant cet auditoire, des titres que vous leur aviez déjà reconnus à l'honneur de vous appartenir.

Pour vous, Messieurs, vous aviez appuyé vos suffrages sur d'autres éléments. Et aujourd'hui, par exemple, ne suffirait-il pas d'en appeler à votre souvenir?

Le 17 janvier de l'année 1861, dans cette même enceinte, devant une assemblée tout aussi choisie, un lauréat est appelé à venir recevoir des mains de votre président une médaille que vous n'accordez qu'aux œuvres de l'esprit : ce lauréat était le récipiendaire d'aujourd'hui, M. Mégret,

dont on venait d'applaudir les beaux vers, les belles scènes du drame que vous couronniez : *Une Conspiration sous Louis XIII.*

Une autre fois, Messieurs, le 12 janvier 1854, dans une des séances où vous distribuez vos couronnes, vous appeliez au bureau, pour recevoir la sienne, un jeune, un tout jeune savant qui avait fait preuve de connaissances approfondies des lois de la physique moléculaire, dans un *Examen critique et comparatif des théories dualistique et unitaire de la chimie,* question des plus ardues qu'avait posée votre programme. Ce jeune lauréat, Messieurs, était encore votre récipiendaire d'aujourd'hui, M. Micé, dont vous venez d'accueillir le brillant discours par vos chaleureux applaudissements.

N'était-ce pas là, Messieurs, un premier pas, un pas immense pour se rapprocher de vous? Heureuse l'Académie de pouvoir se recruter parmi ses lauréats.

C'était comme poète, comme auteur d'une œuvre dramatique en vers, que l'Académie vous avait d'abord accueilli, Monsieur Mégret; mais elle savait aussi que vous occupiez dans le monde commercial une place importante comme armateur. Et n'y avait-il pas là une circonstance séduisante pour elle dans cette alliance exceptionnelle? En bien des cas, elle avait signalé dans sa composition une lacune regrettable : elle manquait d'un représentant autorisé qui pût lui fournir des lumières dans les questions qui touchent à des matières de premier ordre dans une cité commerçante. Aussi désirait-elle s'affilier un organe de cette branche de la richesse nationale, qu'elle est heureuse d'avoir trouvé en vous.

Vous venez de nous prouver, Monsieur et cher Collègue, combien l'Académie a été bien inspirée en vous ouvrant ses rangs.

Quel brillant tableau historique vous venez de dérouler devant nous de l'objet de vos préoccupations! Avec quelle autorité vous avez établi que ce n'est qu'au contact de la liberté que le commerce grandit.

Dans ce tableau, vous avez fait succéder, avec l'histoire, Tyr aux Phéniciens; à la ruine de Tyr, vous nous montrez le développement de Carthage; et ainsi, l'empire du commerce semble devoir passer d'une nation à l'autre. J'aimais à vous suivre, lorsque vous nous avez dépeint l'état de Rome sous Auguste. Pour les Romains, le commerce n'avait aucun attrait, aucune raison d'être. Ils rendaient tributaires presque tous les peuples de l'univers : qu'avaient-ils besoin de faire fleurir chez eux l'industrie, lorsque toutes les nations travaillaient pour eux? Et ne peut-on accuser cet étroit égoïsme d'avoir été l'une des causes de la ruine de cet empire?

Ce n'est pas seulement dans l'antiquité qu'on a vu le commerce ne fleurir que dans un point privilégié. Vous nous l'avez montré tour à tour, à Venise, dans les républiques italiennes, en Allemagne, en France, puis en Angleterre, enfin chez quelques individualités, prenant son plus grand développement. Ce n'est plus aujourd'hui par la suprématie d'une nation qu'il peut espérer de prospérer : c'est par une sorte de concours, par une noble émulation que chaque peuple cherche à prendre sa place, et à l'antagonisme du plus fort ou du plus actif se sont substitués de nos jours les tentatives et les efforts de chacun, même des plus infimes.

Vous nous avez présenté, mon cher Collègue, dans des portraits pleins de vie, ces marchands, comme vous les appelez, dont les analogues ne peuvent plus se reproduire. — Où serait aujourd'hui cet Ango, cet armateur de Dieppe, qui vous fait vous écrier : *Heureux temps où c'étaient les armateurs qui faisaient la guerre aux rois, et traitaient*

avec eux de puissance à puissance! A vrai dire, il me semble que nous ne devons pas trop regretter ce temps. J'aime bien mieux notre époque.

Les grandes figures que vous nous avez montrées dans ces personnages qu'illustra le commerce, les nobles exemples qu'ils nous présentent, ne doivent pas être perdus, mais ne sauraient se reproduire. Nous avons parmi nous d'autres figures qui doivent conserver une place dans l'histoire de leur pays. Et pour n'en citer qu'un seul, le nom de Balguerie-Stuttemberg, que le premier magistrat de notre cité a consacré à une voie nouvelle, n'est-il pas une preuve que la réconnaissance du pays, pour être tardive, n'arrive pas moins à son jour?

Votre enthousiasme pour le commerce, mon cher Collègue, est bien légitime; on ne saurait l'envisager de trop haut. Tout se tient dans les travaux de l'esprit humain. Le commerce ne peut s'alimenter que des produits de chaque pays, du développement de l'industrie de chaque peuple. Ce n'est que par la navigation que les objets peuvent aboutir partout. Mais pour que tout cela puisse s'exécuter, ne faut-il pas éteindre tous les germes de jalousie, ne faut-il pas reconnaître des aptitudes diverses selon le génie de chaque nation? Mais plus que tout cela encore, ne faut-il pas invoquer le secours de la science? Ne venons-nous pas d'entendre un de ses fervents adeptes nous dire les merveilleuses créations par lesquelles elle a mis à la portée de tous des objets dont jusque-là ils eussent été privés sans elle. Oui! c'est au commerce que les populations doivent leurs plus grands bienfaits. Mais à ce mot de *commerce*, ne serait-il pas bien désormais de substituer celui qui a ouvert une ère nouvelle : le mot de *libre-échange?* Libre-échange, c'est à dire une ère de liberté. Avec vous, Monsieur et cher Collègue, nous dirons que le commerce se nourrit de liberté, mais heureusement

que la liberté commerciale n'est pas la liberté politique. Il suffit au commerce que les privilèges soient abolis pour qu'il fleurisse et trouve des ressources inépuisables. Ces idées, avec lesquelles les esprits se sont familiarisés, ont donné naissance à l'institution la plus bienfaisante de notre époque, et nous ne pouvons oublier à Bordeaux que c'est ici qu'en a été conçu le premier germe. Dès ce moment, chaque pays sera heureux des progrès, des améliorations obtenues dans les pays les plus éloignés, les plus étrangers, car ils profiteront de ce que chacun aura perfectionné.

C'est donc entre tous les pays que cette loi salutaire devrait être promulguée; mais, pour cela, il faut nécessairement arriver à l'extinction d'un des plus grands fléaux de l'humanité : la guerre. Qu'on ne croie pas à sa nécessité, même pour la propagation des bienfaits de la civilisation, comme on l'a dit trop souvent : les lumières se répandront avec plus de succès par l'échange des idées que par la violence des armes.

L'économie politique, cette science toute nouvelle, nous l'enseigne : l'intérêt général ne peut s'établir que sur l'intérêt individuel. C'est du bien-être de chacun que se compose le bonheur de tous, et pour en venir à une preuve particulière, si nous n'avons plus à garder nos frontières contre l'envahissement des produits étrangers pour favoriser nos régnicoles, c'est que nous avons nous-mêmes des produits qui leur servent d'échange; et d'ailleurs, ne savons-nous pas qu'il est beaucoup de choses qui sont des richesses, et qui ne sont ni de l'or ni de l'argent?

Comme une autre conséquence des idées qui se sont fait jour à cet égard, n'est-ce pas une chose merveilleuse qu'on ait pu voir tour à tour, dans une métropole européenne, les produits de toutes les industries du monde entier, venir, par un rapprochement inattendu, donner lieu à des comparaisons

dont le résultat définitif doit être le perfectionnement graduel de chaque partie?

Vous nous avez dit bien des choses sur le commerce, Monsieur et cher Collègue, mais vous avez laissé dans l'ombre, sans doute par modestie, ce que doivent être les qualités du commerçant. S'il a à se défendre de la soif de l'or, maladie ordinaire de ceux qui manient les richesses, il y est soustrait par les grandes idées, par l'esprit d'ordre, de prudence et de sagesse, qui garantissent ses succès, et puis aussi par la sollicitude qu'entraînent de grandes entreprises.

D'ailleurs, que de notions lui faudra-t-il acquérir s'il veut être à la hauteur de sa mission! Il ne lui suffira pas des notions vagues de géographie, il lui faudra connaître les productions des entrailles de la terre, les animaux, les fruits, les fleurs de chaque région, les époques de leur culture. Et pour faciliter les échanges, ne faudra-t-il pas qu'il soit initié aux besoins, aux goûts, jusqu'aux instincts de chaque peuplade? — Le commerce est le lien des nations. C'est par lui que l'équilibre s'établit partout. Qu'une saison ingrate refuse à une région ses produits, la fertilité de la région lointaine y suppléera. Par le commerce, comme un poète l'a dit :

. . . . tout reçoit et tout donne;
Sans même avoir semé, plus d'un pays moissonne;
Les trésors à la main, il court, le besoin fuit,
L'abondance circule, et le monde jouit.

Nous sommes donc, comme vous, Monsieur et cher Collègue, disposé à reconnaître les immenses bienfaits du commerce; mais ne lui avez-vous pas un peu trop sacrifié, ne lui avez-vous pas attribué une influence qui ne lui appartient pas? Si avec lui la richesse se montre, si le besoin du luxe le suit, si l'abondance de l'or porte à la facilité des grandes dépenses, pourrons-nous dire que les arts en seront



naturellement favorisés? Sans doute, c'est avec de l'or qu'on élève de beaux édifices; c'est l'or qui défraiera les monuments de l'architecture, de la sculpture, de la peinture, les œuvres des Rossini, des Meyerbeer, des Halévy; mais c'est d'une manière indirecte que le commerce influe sur les beaux-arts. Et je crains bien, en effet, que vous vous soyez laissé aller à un paradoxe. — L'inspiration, le goût des arts, l'exaltation poétique, ont une autre source que la froide richesse, que le coffre-fort. — L'enthousiasme du beau, l'idéal, a-t-il réellement des relations avec le positif des notions qu'exige le commerce? Permettez-moi d'en douter. C'est sur des exceptions que vous avez appuyé votre argumentation. Vous nous avez bien prouvé, par votre exemple, qu'on peut se laisser aller à l'inspiration et créer un poëme dramatique, lorsque du comptoir on va errer sous de frais ombrages pour en secouer le joug; qu'on peut même, lorsqu'on a constamment vécu d'enthousiasme poétique, s'y livrer en entier, animer de son inspiration tout ce qui vous approche, et faire goûter à un auditoire ravi les sublimes beautés du plus beau des poëmes dramatiques, quoique dans la maison d'un armateur. Mais est-ce bien parce qu'on vivra dans une ville de commerce? et ne cède-t-on pas plutôt à cette influence, à ce sentiment poétique qui vous domine? Aussi, me paraît-il plus naturel de voir dans ces interprètes, dans ces artistes de circonstance, comme vous dites, qui nous ont fait admirer le chef-d'œuvre du grand poëte, de voir plutôt des inspirés d'une muse poétique que du dieu du commerce.

Mais à part cette simple réserve, pouviez-vous plus dignement célébrer le commerce, et où l'auriez-vous fait avec plus d'opportunité et avec l'assurance de trouver des auditeurs plus sympathiques que dans cette brillante assemblée représentant une ville dont l'histoire commerciale est des plus anciennes et des plus illustres?

Et vous, Monsieur Micé, sous quel charme vous nous avez tenus, en développant cette brillante thèse du rôle politique et social de la science! Avec quelle habileté vous avez groupé les faits qui tendaient à l'établir! Vous nous avez montré l'influence des recherches spéculatives sur le bien-être des populations. Et ce noble sujet d'études, il n'appartenait qu'à un adepte de la science de le traiter comme vous l'avez fait.

Aussi, quel plus beau moment, pour saisir l'influence des sciences sur l'état politique et social, que celui qui s'est offert à votre examen! Comment n'intéresserait-on pas un auditoire français en lui rappelant cette belle époque où, au réveil de l'esprit public, des principes nouveaux venaient régénérer le monde, où l'esprit de résistance, soulevé à son tour de toutes parts, faisait des efforts pour circonscrire et étouffer dans son foyer le rayonnement de la liberté! C'est à la science que vous rapportez tous les succès qui ont à jamais rendu célèbre cette époque mémorable. La science a fourni les moyens du triomphe; mais quel esprit animait les savants dans ces moments décisifs? C'était l'amour de la patrie, et la science a eu la gloire de se mettre au service du plus noble des sentiments. Si c'est là l'un des traits les plus brillants que vous lui ayez assigné, je ne veux pas oublier que vous nous avez montré la science se mettant au service de l'humanité dès l'origine des sociétés, et que vous l'avez suivie ensuite dans ses développements successifs. Mais c'est dans les faits de notre temps que vous avez puisé surtout les éléments les plus riches de votre argumentation.

La physique, la chimie, par leurs immenses progrès, ont payé leur plus grand tribut comme rôle politique.

Je ne voudrais pas éteindre; que dis-je? pas même diminuer l'enthousiasme que vous inspire votre sujet. Mais je ne puis adopter toutes vos idées, et parmi celles qui me sont

les plus familières, il en est pour lesquelles je ne saurais partager vos opinions. — N'attribuez-vous pas, par exemple, une part trop considérable à la physiologie? Ce n'est pas que les progrès auxquels elle a contribué n'aient une grande influence; mais peut-elle tout ce qu'elle désirerait?

La chirurgie, de nos jours, est assez riche des progrès qu'elle a accomplis, pour qu'on ne soit pas obligé de la surfaire pour l'illustrer davantage. La tendance générale est à la chirurgie conservatrice, il est vrai; mais il ne s'ensuit pas que la chirurgie purement *ablative,* comme vous l'appelez par un néologisme que j'adopte, puisse être abandonnée. Ce moment même arrivera-t-il jamais? Il est un autre progrès plus réel que celui-ci et qui appartient à notre époque, et dû surtout à la chirurgie française : c'est ce qu'on appelle la *chirurgie restauratrice.* Peut-être l'exemple que vous avez choisi n'est-il pas très heureux. Il est italien, il remonte à une époque un peu reculée et a dû être abandonné. — L'habileté des chirurgiens français a singulièrement perfectionné et multiplié tous les modes de réparation. Ce n'est pas seulement un nez qu'on refait, mais des joues, des lèvres, des paupières, un visage, avec presque sa physionomie.

Mais il est un progrès plus important encore, et que vous signalez. Il en est à faire ses preuves, parce qu'il est contesté; mais il aura bientôt, j'espère, établi tous ses droits : c'est celui de la régénération osseuse. Vous en faites remonter l'honneur à celui qui l'a seulement repris sous son patronage, et la justice exige que le nom de Duhamel, autre physiologiste français, soit mentionné en tête de cette découverte. C'est encore à un Français qu'on en doit les heureuses applications. Dans bien des circonstances, les os seront reproduits, et le grand prix de M. Flourens, rehaussé par l'Empereur, viendra sans aucun doute consacrer les bienfaits de cette heureuse et brillante innovation.

Parmi les sciences qui ont contribué au bien-être social, vous en avez oublié une, Monsieur et cher Collègue; permettez-moi de la signaler : c'est l'histoire naturelle, à laquelle se rattache l'agriculture. — En 1789, un modeste savant, auquel une statue vient d'être élevée, publiait sur une plante alimentaire un premier travail qui passa comme inaperçu; mais, convaincu de l'importance du nouveau végétal, il y revint avec tant de persévérance, qu'il fit adopter enfin la pomme de terre comme aliment. Ce savant était Parmentier. Le comte François de Neufchâteau proposa d'appeler cette nouvelle plante *solanée Parmentière,* et la France entière, qui, dans les désastreuses années de 1816 et 1817, eût éprouvé toutes les horreurs de la famine, a béni la mémoire du philanthrope auquel elle devait ce que Virez a si heureusement appelé *une moisson souterraine mise en réserve par la nature contre les tempêtes et les calamités du ciel.* — Ce savant n'avait pas prévu que cette plante pût être malade. — Pardonnez-moi d'avoir réparé cette omission; vous ne pouviez pas tout dire.

La statue de Parmentier rappellera les services de la science comme instrument de paix et de civilisation. Quel plus beau rôle vous lui avez assigné là, Monsieur et cher Collègue! Oui, avec vous, nous dirons que la guerre est loin d'être une mission providentielle, qu'elle est plutôt un fléau destructeur, et qu'il est permis à l'esprit humain de prévoir le jour où l'humanité en sera affranchie. Mais ne pouvons-nous compter sur cet avenir que par l'excès du mal? Peut-être même, à cet égard, toucherions-nous à ce terme. Quels terribles engins de destruction! Ne dirait-on pas qu'on a évoqué tous les esprits infernaux pour combiner d'aussi formidables machines? Aussi, un célèbre publiciste a-t-il pu écrire : *La guerre tuera la guerre.* Lorsque des deux côtés les combattants pourront en être armés, ne verront-ils



pas qu'il faut s'arrêter sous peine d'une complète extermination?

Mais tournons nos regards vers des points plus consolants, et la science nous apparaîtra comme le plus grand élément du bonheur des peuples. En rapprochant les nations, car la science est cosmopolite, en mettant au service de tous les fruits du génie de chacun, elle fondra dans une civilisation commune les progrès accomplis chez le peuple le plus favorisé.

Déjà ne voyons-nous pas, comme véritable triomphe de la science, la sanction donnée à ce grand mot : plus de Pyrénées? N'est-ce pas encore à elle qu'on devra ces plus grands prodiges : la traversée du pied des Alpes, la jonction des deux mers? Enfin, grâce à elle, les distances, le temps, ont perdu leurs bornes.

En insistant davantage, je craindrais, Monsieur et cher Collègue, d'affaiblir dans l'esprit de ceux qui m'écoutent les traces des riches développements qui les ont séduits. Je terminerai par cette pensée, qui les résume tous : « Comment les hommes qui accomplissent de telles merveilles ne rêveraient-ils pas une puissance presque égale à la divinité?

· Voilà qui nous ramène à de plus sérieuses pensées. L'homme est-il donc sur la terre le centre unique autour duquel toutes les pensées doivent converger? N'est-ce que pour lui que l'Univers est fait? N'y a-t-il pas de bornes à sa puissance? Qu'est-il, d'où vient-il, où va-t-il? Que de questions insolubles aux seules lumières de la science, et pour lesquelles il doit en appeler, en se repliant sur lui-même, à sa seule conscience! Là seulement il pourra trouver la source du bien, du mal, du juste, de l'injuste, et en remontant de l'effet aux causes, il arrivera à la notion sublime d'une cause suprême.

SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE.

Le 15 février 1866, l'Académie a tenu sa séance publique annuelle en présence d'un nombreux et brillant auditoire, où l'on remarquait au premier rang M. le Recteur, M. le Procureur général et M. le Secrétaire général de la Préfecture.

M. le Maire de Bordeaux siégeait au bureau, à la droite de M. le Président de l'Académie.

M. le Président a ouvert la séance par un discours sur l'état actuel de la littérature française.

M. Roux, Secrétaire général, a lu ensuite son Rapport sur les travaux de MM. les Académiciens pendant l'année 1865, sur le résultat des Concours ouverts, pour cette même année, par l'Académie, et sur le mérite des œuvres diverses qu'elle allait honorer de ses récompenses.

Enfin, M. Dezeimeris, Secrétaire, Rapporteur de la Commission du Concours de Poésie, a spécialement apprécié les pièces envoyées pour ce Concours, et M. Gaussens, membre de la même Commission, a donné lecture du poème intitulé : *Richelieu et Montmorency*, auquel était décernée une Médaille d'argent.

Cette lecture a été suivie de la Distribution des Prix, dans l'ordre où ils avaient été annoncés par les deux Rapports.

Au moment où a été proclamée la Médaille d'or décernée à M. Lagane, ouvrier ébéniste à Bordeaux, pour avoir imaginé et construit un nouvel appareil uranographique, montrant la marche des comètes dans l'espace, M. Lespiault, sur le témoignage duquel l'Académie lui avait si justement voté une si haute distinction, a fait fonctionner cet appareil sous les yeux du public, et en a expliqué le mécanisme aussi ingénieux que simple.

L'assistance a fréquemment donné des marques de son vif intérêt et de sa haute sympathie pour ces fêtes publiques du savoir et de l'intelligence.

Discours de M. COSTES, Président.

MESSIEURS,

C'est pour la troisième fois que le périlleux honneur d'avoir été mis à votre tête m'impose le devoir de prendre la parole.

Vous avez entendu naguère, dans une solennité semblable, une brillante critique dans le domaine de la littérature courante et populaire, comme l'appela l'orateur : le roman et le théâtre.

Est-ce donc là toute la littérature de notre temps? Et les jugements sévères, bien que justes, qu'elle s'est attirés, doivent-ils s'étendre à tout ce qu'elle produit? La littérature, comme on l'a dit, se rattache à tout, embrasse tout; tout y

rentre et rayonne d'elle. Elle est le centre unique d'où émanent les vérités universellement reconnues. Elle est l'expression de la société.

A ce titre, je veux essayer de réhabiliter un peu le temps présent. Dans cette esquisse, je ne trouverai pas ces traits piquants, cette malice ironique d'un esprit plein d'atticisme qui vous ont fait sourire et qui tant de fois ont attiré vos applaudissements. Le rôle est changé, et, faisant trêve aux instincts de mon âge, je ne serai pas « *laudator temporis acti.* »

La littérature contemporaine est disséminée dans des recueils immenses, reproduite dans des publications dédoublées, bien plus que dans des œuvres à part. Ce ne sera que dans un coup d'œil rapide et superficiel que je pourrai lui assigner quelques traits qui la caractérisent.

Prenons-la chez les poètes et les prosateurs. Mais d'abord, avons-nous des poètes? Si les conditions, les sujets, les devoirs de la poésie changent avec les époques; si, comme on l'a dit, la poésie est immortelle; si l'instinct poétique est aussi indestructible au fond du cœur de l'homme que l'instinct philosophique et religieux, oui, nous devons avoir, nous avons des poètes. — Ce n'est pas de la poésie épique, le temps en est passé; c'est à peine de la poésie lyrique. Mais les accents du cœur, mais les nobles aspirations trouvent encore des organes, et l'on entend çà et là, au milieu du tumulte d'un monde qui ne vit que de sensations matérielles, s'élever des voix suaves qui vous rappellent aux plus doux sentiments. C'est surtout chez les femmes poètes qu'on surprend ces élans du cœur qui nous charment. Aussi faut-il dire qu'elles puisent leurs accents dans des situations particulières de leur âme.

Que de recueils sous nos yeux, et si le moment ne nous prescrivait des bornes, combien en aurions-nous à citer!



Choisissons cependant. Et d'abord, prenons celui qui a donné des preuves d'un vrai talent, dans un joli tableau : l'*Escarpolette,* où l'intérêt des détails ne nuit pas à la précision du dessin, à la finesse de l'observateur. Que d'inspiration poétique dans cette autre composition, où l'amour le plus suave console la plus cruelle douleur!

LES DEUX CORTÉGES

Deux cortéges se sont rencontrés à l'église :
L'un est morne, il conduit la bière d'un enfant;
Une femme le suit, presque folle, étouffant
Dans sa poitrine en feu le sanglot qui la brise.
L'autre, c'est un baptême. Au bras qui le défend
Un nourrisson gazouille une note indécise;
Sa mère lui tendant le doux sein qu'il épuise,
L'embrasse tout entier d'un regard triomphant!
On baptise, on absout, et le temple se vide.
Les deux femmes alors, se croisant sous l'abside,
Échangent un coup-d'œil aussitôt détourné;
Et, merveilleux retour qu'inspire la prière!
La jeune mère pleure en regardant la bière,
La femme qui pleurait sourit au nouveau-né.

Si M. Joséphin Soulary nous a montré, par ces accents, qu'il était un vrai poète, à bien plus juste titre reconnaîtrons-nous comme tel l'auteur de *Psyché,* qui vient de se révéler encore dans les *Voix du silence,* où l'on retrouve toujours l'élévation de la pensée, souvent la grâce et la variété du style, et où, sous une apparence de calme qu'on a même appelé de la froideur, on trouve un vrai foyer d'inspiration d'où s'exhalent les émotions généreuses du spiritualisme chrétien. N'a-t-on pas dit de ce poète, qu'il occupait, dès ses premiers pas, un rang élevé dans la littérature contemporaine? Depuis ses *Odes et Poëmes,* ses *Symphonies,* ses *Idylles héroïques* sont venues appuyer les prophéties du premier critique. En mentionnant les œuvres de M. Victor

de Laprade, non seulement nous saluons un poète, mais encore c'est du progrès que nous constatons.

S'il n'en est pas de même pour M. Auguste Barbier, nous le classerons encore avec orgueil parmi nos poètes. Si ce n'est plus la voix vibrante, le lyrique essor des *Iambes* qu'il nous fait entendre, reconnaissons-le encore dans ses *Croquis satiriques,* où, si l'on ne sent plus ce souffle qui anime ses premiers chants, on voit au moins, et l'on doit l'en féliciter, que son inspiration a toujours été fidèle à ce respect de la pensée, à ce souci de l'honnête, à cette haute moralité sans laquelle il n'est pas de poète digne de ce nom.

Saluons donc encore dans M. Barbier la poésie contemporaine.

Mais qu'avons-nous besoin de chercher au loin des poètes? N'en avons-nous pas au milieu de nous? Vous avez présents à vos souvenirs ces tableaux pleins de vérité où la verve satirique se montre si brillamment, où le culte du vrai, du beau, du juste anime les accents. Bien des fois nous les avons signalés ici même, et les *Mœurs et Travers* ont gravé dans vos esprits des vers empreints d'une mâle vigueur. Il me suffirait, pour vous prouver, Messieurs, que la poésie est toujours vivante, qu'elle est immortelle, parce qu'elle a sa source dans les plus nobles accents du cœur, de vous faire entendre ces belles stances que notre collègue a exhalées de son âme en regardant ses fils.

Mais voici M. Édouard Pailleron qui réclame sa place : il lui en faut une des meilleures. Parmi ses *Chansons et Poëmes*, sous le titre *Décembre,* quoi de plus mélancolique, de plus vrai, de mieux senti qui fasse mieux rêver que ce petit poëme intitulé *la Tombe?* Qu'on le lise, et l'on me dira s'il y a encore des poètes.

Ne me reprocherait-on pas, en parlant de poésie, de poètes contemporains, d'avoir laissé dans l'ombre celui qu'on s'est

accoutumé à regarder comme un des plus grands? Les *Feuilles d'automne*, les *Chants du crépuscule* révèlent les plus poétiques inspirations. Mais est-ce la même voix, celle des *Chansons des rues et des bois?* Et ne faut-il pas déplorer qu'une poétique à part ait poussé un si beau génie jusqu'aux plus étonnantes excentricités? Je sais bien la maxime du poète, un vrai poète celui-là : *ubi plura nitent...* Mais ne faut-il pas la renverser, cette maxime, et les *paucis maculis* ne deviennent-elles pas la majorité? D'ailleurs, pardonnera-t-on jamais les hardiesses, les métaphores excentriques, les pensées burlesques même auxquelles s'est laissé entraîner notre grand poète? Voilons ces faiblesses, où les flatteurs ont poussé une des plus vives, des plus nobles imaginations de notre époque!

Et tout en déplorant ces écarts, doublement à regretter puisqu'ils sont volontaires, ne privons pas notre ciel poétique d'une de ses plus brillantes étoiles, et laissons-nous séduire par ces stances adorablement douces où le poète décrit l'angoisse voluptueuse du cœur qui s'ouvre à la tendresse, et d'autres encore où l'on reconnaît la voix qui nous a si souvent charmés.

Si l'on a stigmatisé, et à bon droit, le flux général des productions théâtrales, ne pourrions-nous en appeler, et placer encore, et même aux premiers rangs, dans notre tableau poétique, celui dont les beaux vers appellent en ce moment même, les plus chaleureux, les plus légitimes applaudissements, M. Ponsard?

Disons donc, et on ne saurait nous démentir. Oui, nous avons encore des poètes, et notre époque n'est pas complètement déshéritée.

Mais c'est surtout dans la prose que la littérature de nos jours s'épanouit luxueuse. Ici, critique, philologie, exégèse,

esthétique, philosophie, histoire, tout vient s'offrir à mon examen. Mais comment embrasser tant d'objets divers, n'ayant que quelques mots à leur consacrer? Aussi me bornerai-je à un rapide aperçu à propos de la philosophie et de l'histoire; ce sont là, d'ailleurs, les plus beaux attributs de la littérature. Ainsi en a pensé M. Duruy, notre ministre de l'instruction publique, lorsqu'il a compris la philosophie et l'histoire dans le tableau général des œuvres de l'esprit humain à présenter au monde dans l'Exposition universelle que Paris verra bientôt.

A quelle époque un plus grand nombre d'esprits s'est-il occupé de questions philosophiques? Tandis que les uns recherchent la philosophie de l'histoire, la philosophie individualiste, la philosophie du droit pénal, la philosophie religieuse, pessimiste, écossaise, hégélienne, d'autres ont traité du positivisme anglais, du matérialisme contemporain; d'autres encore ont porté leurs investigations sur la science de l'invisible, le spiritualisme dans l'art; ont étudié l'ame et la vie, le vitalisme et l'animisme, les problèmes de la nature, de la vie, de l'âme; enfin, quelques-uns, se vouant à la critique, ont passé au crible les idées de la plupart des philosophes anciens ou modernes.

Si de nos jours nous ne comptons pas une de ces figures qui à elles seules personnifient tous les efforts des penseurs sur les idées philosophiques; si des centaines d'esprits d'élite pourtant s'occupent à la fois d'élucider les plus hautes questions de la destinée humaine; si, tandis que les physiologistes, faisant invasion dans le champ des psychologues, tentent d'opérer une fusion; que, de leur côté, les philosophes spiritualistes cherchent à appuyer leur doctrine sur les propriétés mêmes de la matière, tous au moins dirigent leurs travaux vers la recherche de la vérité.

Tous les esprits sont en éveil pour éclairer les plus impor-

tantes questions de l'histoire de l'homme; et c'est au moment où tant de principes que l'on croyait définitivement acquis, sont remis en doute au nom de la science positive, sont rejetés même au nom du progrès, c'est alors que l'école spiritualiste a dû redoubler d'ardeur et est venue à son tour les soutenir.

Mais quel que soit le talent que déploient les partisans de la philosophie positive, et quelque fidèles qu'ils croient être à leur méthode, dite expérimentale, ils n'en sont pas moins contraints de reconnaître qu'il y a des faits immatériels non perceptibles au moyen des organes, quels que soient du reste les noms dont on désigne ces faits.

Le plus illustre des soutiens de cette doctrine, M. Littré, appelle de tous ses vœux et recommande de toutes les forces de son éminent esprit, une philosophie qui fasse également acception du monde et de l'homme, et qui soumette l'ensemble des idées *intérieures,* subjectives comme il les appelle, à l'ensemble des idées *du dehors,* objectives. M. Littré admet donc implicitement un ordre de faits immatériels et invisibles, et on a pu dire que ceux de ses adhérents qui nient la réalité de l'invisible ne comprennent pas la pensée de leur maître ou la dénaturent.

Il semble qu'on a pu accuser la philosophie positiviste de matérialisme; mais peut-être faut-il se garder de cette conclusion. N'y a-t-il pas dans la série des connaissances qu'elle comprend, et acceptée par M. Littré, ce qu'ils appellent la *sociologie,* néologisme pour désigner la science sociale, qui contient l'évolution de l'humanité, et qui renferme l'histoire de la morale, de l'esthétique et de la psychologie, tout au moins d'une manière implicite? Or, comment concevoir cette série sans l'idée première de l'homme moral, et où trouver cette science de la morale autre part que dans la conscience?

Mais je ne veux pas m'occuper ici de doctrines, je ne veux

que signaler les productions littéraires, et parmi les plus remarquables se placent incontestablement les écrits d'un maître en fait de style, qui n'a jamais failli aux plus graves sujets de la pensée humaine.

Et puisqu'il s'agit de talent littéraire, au milieu de tant d'autres qui mériteraient mon attention, vous ne me pardonneriez pas, Messieurs, de passer sous silence cet ouvrage où l'un de nos plus grands esprits a épanché ses méditations sur l'un des plus graves problèmes de l'humanité, sur l'essence de la religion chrétienne.

M. Guizot ne se contente pas de ce qui suffit au plus grand nombre des hommes de notre époque. Il ne peut contempler sans émotion les troubles de ces âmes élevées qui essaient de trouver dans le sentiment religieux seul un refuge contre le doute et l'impiété. Certainement, le sentiment religieux, le rapport intime et personnel de l'âme avec l'ordre divin, est essentiel et nécessaire, dit-il, à la religion; mais la religion est autre chose encore, et bien davantage; et se peut-elle concevoir sans Dieu?

Aussi ne faut-il pas s'étonner qu'un sentiment pénible, et presque de réprobation, ait accueilli une œuvre que le talent littéraire de son auteur a placée au premier rang. Et pourquoi faut-il que le talent de la plupart de ceux qui ont essayé de controverser les pages historiques de M. Renan ne brille pas du même éclat que le sien!

Dans le double courant qui existe aujourd'hui au sujet des idées philosophiques, parmi les ouvrages que leur valeur fera vivre dans la postérité, il n'y a pas de doute que la victoire ne reste en définitive à ceux qui professent qu'en dehors de ce que la science enseigne, qu'en dehors de ce positivisme qui déclare ne reconnaître que les proprietés de la matière, les lois de la matière, il y a des problèmes que la science ne saurait atteindre.

Disons donc aux savants, disons à MM. Littré, Moleschot, Buchner, et tant d'autres qui brillent à des degrés divers dans la littérature contemporaine positiviste; disons-leur : La science a de nos jours découvert des lois nouvelles, des propriétés inconnues de la matière, des affinités ou des combinaisons de races qu'on ne soupçonnait pas; elle a restreint le domaine du mystère et de l'inconnu, elle ne l'a pas supprimé. Vous nous réduisez au visible et au palpable; nous avons, nous, de plus longues pensées, des aspirations par-delà ce qui se voit et ce qui se touche. L'origine et la fin des choses sont pour nous des problèmes dont assurément nous faisons partie, et qui attirent par dessus tout notre attention.

Si nous n'avons fait allusion qu'à un petit nombre de productions littéraires dans le champ de la philosophie, ce n'est pas par oubli; mais cela suffisait à notre but : prouver que la littérature contemporaine compte parmi les œuvres philosophiques des travaux d'un grand mérite, et qui assurent à leurs auteurs un rang dans l'histoire des productions de l'esprit.

Mais si nous comptons des philosophes, n'avons-nous donc pas des historiens? Là nous avons encore à choisir, et toujours sans juger les doctrines.

Aujourd'hui, presque tous nos historiens s'occupent surtout du rôle des peuples dans l'histoire. Mais l'humanité tout entière est de son domaine. Il ne se passe pas, de nos jours, dans le monde entier, des événements qui ne soient étudiés, racontés par des esprits avides d'ajouter un trait à la connaissance de l'homme. Il suffit à quelques-uns d'eux de séjourner au milieu de peuples divers pour en retracer les mœurs, les lois, les habitudes, les événements dont ils sont témoins.

Parmi ceux-ci, un auteur, familier avec les langues du nord et la littérature scandinave, chargé de missions spé-

ciales près de la cour de Stockholm, autorisé à fouiller dans les archives de cette capitale, M. Geffroy, nous donne l'histoire toute moderne d'une monarchie qui a des liens étroits avec notre histoire française. Il fait revivre avec une vérité saisissante Gustave III et ses rapports avec la cour de France, Marie-Antoinette et les Suédois à Versailles. Il éclaire d'un jour nouveau certains faits de la révolution française, l'émigration et les plans de la coalition européenne. Comme on reconnaît dans ce travail le professeur d'histoire accoutumé à rechercher, et possédant lui-même les véritables qualités de l'historien !

Il est des noms qui ont déjà acquis de la célébrité, et que j'ai à peine besoin de mentionner ; tels celui de M. Michelet, et celui dont le succès a été consacré non seulement par le suffrage public, mais encore par les couronnes successives du premier corps savant de l'Empire. L'*Histoire de France* de M. Henri Martin passera à la postérité comme un modèle du genre et un titre de gloire pour notre époque.

Parlons seulement de quelques-uns de ceux qui ont écrit l'histoire de notre temps. Si l'on possède les véritables qualités de l'historien : la probité et le jugement, la franchise, la sévérité et l'impartialité, l'histoire alors prend de grands avantages. Ce n'est plus cette œuvre laborieuse et incertaine du chercheur attardé, qui vient après des siècles reconstruire avec ses décombres le monument du passé. On l'a dit avec raison : L'histoire, faite à distance, est un voyage de nuit au milieu des ruines. Mais aussi, pour écrire l'histoire de son temps, pour animer et faire agir des personnages que l'on connaît, pour retracer des scènes qui se sont passées sous nos yeux, auxquelles on a pu prendre part, ne faut-il pas un grand empire sur soi-même, un ardent amour de la vérité, pour échapper aux séductions de l'esprit de parti, aux illusions des souvenirs?



Eh bien ! nous avons des exemples de cette impartialité. En retraçant un drame de vingt années où les événements se comptent par centaines et les personnages par milliers, M. Thiers n'a soulevé que très peu de plaintes, et quelques-unes même ont été jugées mal fondées.

Après une telle illustration comme historien, c'est avec quelque appréhension qu'on signale d'autres personnalités. Il en est pourtant dont les travaux ne seront pas dédaignés de la postérité, et parmi eux plaçons M. de Vieil-Castel, dont l'*Histoire de la Restauration* a été déjà jugée un tableau complet, tracé d'une main sûre, ferme et fidèle. Peut-être que ce jugement a l'indulgence de l'amitié ; mais au moins, après l'avoir lu, on reste convaincu que l'auteur cherche l'exactitude parfaite, la rigoureuse équité.

Un autre historien de cette époque a droit à une mention plus spéciale. Celui-ci, M. Duvergier de Hauranne, a vécu de la vie des partis ; il s'est plongé sans crainte dans la mêlée, en conservant l'esprit de l'observation dans le tumulte de l'action. Il a vu, il a senti, il a jugé, il sait peindre. Et s'il est si bon peintre de son temps, c'est qu'il en a été le témoin. Aussi, son *Histoire parlementaire* vivra et dira à nos descendants quelles furent alors nos aspirations politiques.

A un tout autre point de vue s'est placé un autre historien qui tiendra assurément une grande place dans notre littérature contemporaine.

L'*Histoire de la Révolution française,* par M. Louis Blanc, est un monument qui, à lui seul, suffirait à illustrer notre époque. Et comment, en quelques mots, parler dignement d'une œuvre aussi considérable. Rien de plus vrai que ces jugements portés sur ce moment sublime de l'histoire de France. De quels traits il l'a peinte ! Les événements y sont rétablis avec leur véritable caractère. Combien de faits,

combien de personnages à qui justice est enfin rendue! Que de recherches, que de labeurs, et comme il fallait être dévoré de l'amour de la vérité, pour la chercher et la trouver au milieu des documents les plus contradictoires! Et avait-il besoin de mentionner les malheurs de sa famille, celui qui a ainsi traité l'histoire, pour prouver son impartialité, et ce qu'il a dû lui en coûter pour se faire une âme capable de rendre hommage aux choses de la Révolution et à ses grands hommes! Maudire les crimes qui l'ont souillée, n'exigeait de lui aucun effort.

Et faut-il s'étonner qu'après avoir écrit ce livre, l'auteur dise : « Je plains celui qui, en le lisant, n'y reconnaîtrait pas l'accent d'une voix sincère et les palpitations d'un cœur affamé de justice. »

Aussi ne sommes-nous que juste en reconnaissant en M. Louis Blanc l'historien impartial et convaincu d'une époque qu'il a caractérisée par ces mots : « La Révolution est un grand phare allumé sur des tombeaux. »

Signalons encore le plus récent de nos historiens, un des plus courageux et d'un talent aussi hors ligne, M. Edgard Quinet. Celui-ci a vu l'histoire se dénaturer entre nos mains. Il s'est armé contre les idoles agrandies le lendemain; et, ne voulant choquer personne, il a tâché, dit-il, de retenir la seule chose vivante qui nous reste encore du passé : l'expérience.

Je ne veux, je ne dois pas ici prendre parti dans le différend qui existe relativement aux idées émises par cet auteur. Je n'ai qu'un but : montrer le talent qu'il a déployé dans son *Histoire de la Révolution,* et je ne saurais mieux le faire apprécier qu'en mettant sous vos yeux le tableau qu'il trace de l'origine du Code civil, la plus belle conquête de la Révolution :

« Si l'on me demandait, dit-il, quelle a été la journée la plus extraordinaire, la plus imprévue de la Convention, je dirais que c'est

celle du 9 août 1793. Ce jour-là, vous auriez cru entrer dans une Assemblée séparée de la première par un long intervalle de paix profonde. La peur, la menace, la colère, le soupçon, le ressentiment même cessèrent tout à coup. A leur place, la raison impartiale, la justice suprême, telle qu'elle a tant de peine à paraître au milieu des hommes dans les époques les plus prospères, descendirent dans les cœurs, apaisèrent les orages. Ce fut, pour la première fois, au lieu du silence de la peur, un silence d'adhésion, de consentement, non pas dans une seule partie de l'Assemblée, mais sur tous les bancs : accord que personne n'eût pu espérer la veille, que personne n'avait la pensée de troubler; unanimité de la conscience humaine, qui, au milieu des plus terribles orages, se révèle par le rayonnement intérieur des esprits, étonnés de pouvoir encore se rapprocher et s'unir dans une même pensée fondamentale! Il n'y avait plus ni Montagnards ni Girondins, ni vainqueurs ni vaincus, ni plaine ni marais. Il ne resta, ce jour-là, que la sagesse écrite. Elle s'imposa tranquillement à tous, par sa seule présence. Et comment se fit ce miracle? Un homme, peu mêlé aux luttes politiques, qui semblait étranger à ce qui l'entourait, monte à la tribune (Cambacérès) y dépose le Code civil. »

Et maintenant, veut-on savoir comment, après avoir raconté avec tant de vérité une si belle scène, l'historien en apprécie la grandeur? Il ajoute :

« De quel aveuglement faudrait-il être frappé, pour ne pas reconnaître l'étonnante grandeur de ce moment! C'est celui où s'inauguro la Terreur. Tous les Français sont mis en réquisition pour courir aux armées. Valenciennes, Condé, Mayence annoncent l'approche de l'ennemi; on le sent déjà qui a passé la frontière : vous diriez que ce peuple n'a plus qu'un moment à vivre. Soudain, tout se calme par enchantement; on s'arrête. Les plus furieux oublient leur frénésie. Et quel usage fait-on de ce répit? C'est pour recevoir le monument des lois civiles, qui dompte les consciences comme autant de mathématiques morales. L'enceinte qui retentissait hier encore de cris, de malédictions, de prières, de sanglots repoussés, n'est plus que l'écho impassible du droit, comme le siége du préteur. Ce peuple, qui n'a plus, ce semble, qu'un jour à vivre, le passe à se donner des lois qui régissent aujourd'hui le monde, tables de la loi, rapportées véritablement au milieu des éclairs et des foudres. Si ce n'est pas là le sublime de l'histoire, où est-il? »

Et, à notre tour, nous demanderons : N'est-ce pas de ce

style mâle et accentué que se burine l'histoire? Mais cet acte de justice tardive rendue à la Convention, ne va pas jusqu'à l'absoudre de ses aveugles fureurs.

Arrêtons-nous. N'avons-nous pas déjà abusé de votre bienveillante attentien? Et cependant, dans le peu de temps qui nous était accordé, nous n'avons pu exposer que quelques éléments de notre littérature actuelle. Combien d'œuvres remarquables et de genres différents n'avons-nous pas dû laisser dans l'ombre!

Nous pensons toutefois en avoir dit assez pour établir que des esprits tels que ceux que nous avons signalés, et auxquels nous pourrions en ajouter tant d'autres, élèvent notre littérature au plus haut rang. Et sans prétendre que ces illustrations nous permettent d'espérer qu'elles donneront un nom au siècle, ne pouvons-nous au moins penser que beaucoup iront à la postérité, léguant à nos neveux des travaux dignes de leurs méditations?

RAPPORT GÉNÉRAL

sur les

TRAVAUX DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE BORDEAUX,

POUR L'ANNÉE 1865

PAR M. ROUX,

secrétaire général.

Lu dans la Séance publique du 15 février 1866

MESSIEURS,

La France aime toujours ce qui a fait sa gloire : les lettres, sous toutes les formes et dans toutes les applications que peut recevoir le génie; les sciences, rendues accessibles et popularisées par le talent d'écrire; les beaux-arts, perfectionnés par le goût dans les chefs-d'œuvre d'une imagination sage et forte. Quelque activité que déploie notre époque pour l'accroissement matériel de la richesse, et quel que soit même l'attrait d'imagination que les merveilles de la science mêlent à cet intérêt positif, notre grande nation sait bien que son existence n'est pas bornée à cette sphère d'industrie lucrative et se compose encore d'autre chose. Elle n'admet pas que, sous l'ascendant des applications pratiques, son intelligence puisse abjurer l'élévation séculaire de ses tendances, et devenir moins sensible aux travaux délicats du goût, aux œuvres inspirées de l'art, aux conquêtes désintéressées des sciences. De là, Messieurs, la sympathique affluence que vos solennités gardent le privilége d'attirer; de là, dans cette ingénieuse et éloquente cité de Bordeaux,

l'intérêt qu'un public passionné pour les fêtes de l'intelligence porte toujours au Compte rendu annuel de vos travaux. Il sait qu'un même esprit les anime dans leur diversité même, et que, sous cette unité d'inspiration, ils tendent également, par des voies différentes, à la grandeur morale du pays. Vérités sociales, théories artistiques, aperçus nouveaux de la critique et de l'érudition, antiquités, philosophie, histoire, méthodes et résultats scientifiques, toutes ces grandes et fortes études étroitement liées à la maturité intellectuelle des peuples modernes, voilà les objets dont vous l'entretenez, voilà les exercices qui ont occupé votre année académique, et qui attestent, au sein de la Compagnie, le travail continu des esprits et le sentiment élevé du devoir.

Dans la section des Sciences, M. Abria vous a donné connaissance d'un Mémoire où il a discuté et résumé les principaux travaux, dont l'une des questions les plus importantes de la physique, celle de l'identité de la lumière et de la chaleur, a été l'objet dans ces dernières années. Examinant les conséquences des expériences récentes de M. Tyndall, il a fait voir que, considérées dans les sources d'où elles émanent, la chaleur et la lumière sont, suivant toute probabilité, une seule et même chose, le résultat d'oscillations, qui, transmises à nos organes, les impressionnent différemment d'après l'état de ces organes eux-mêmes.

Vous avez écouté avec un intérêt constant ce Mémoire, où la précision et la clarté du style servaient si bien la rigueur de l'analyse.

Sous ce titre : *Résultats des excursions faites dans la partie occidentale du département des Landes pour la carte géologique, en 1864 et 1865*, M. Raulin vous a lu un travail où il complète et achève les études qu'il avait faites, en 1864, sur la partie du département des Landes située

au sud de l'Adour, que l'on peut désigner sous le nom général de *Chalosse*.

En outre, dans un Rapport dont vous avez voté l'impression, notre savant collègue a signalé à votre attention l'*Avant-projet pour la création d'un sol fertile à la surface des landes de Gascogne,* par M. A. Duponchel, ingénieur des ponts et chaussées à Montpellier. Il a montré combien ce projet neuf et hardi de création d'un sol arable était digne d'être examiné à fond, par les agriculteurs d'abord, pour les résultats qu'il promet, et par les ingénieurs ensuite, pour la possibilité de sa mise à exécution.

Vous retrouverez avec plaisir et profit, dans nos *Actes,* ces communications, faites pour constater l'importance et le progrès des connaissances géologiques, dont notre collègue est en France un si actif et si utile promoteur.

Dans ce même ordre de travaux, M. Ch. Des Moulins, non moins dévoué au développement de la science géologique, vous a lu une étude intitulée : *Des cailloux roulés de la Dordogne.*

Vous y avez retrouvé, avec l'exactitude des observations et la précision de la science, cette chaleur et cet agrément d'exposition dont le docte et spirituel naturaliste sait animer et égayer la gravité didactique.

Cette grâce d'enjouement, mêlée à la solidité du savoir et à la sérieuse appréciation d'austères travaux, a fait aussi le charme de plusieurs Rapports de notre zélé collègue sur les publications des Académies, sœurs de la nôtre, et sur divers essais de sciences et d'art.

M. Oré, dans une séance toujours présente à vos souvenirs, a traité devant vous la question des générations spontanées qu'il avait élucidée à l'École de Médecine par des leçons spéciales et par des expériences personnelles. Il a rappelé et discuté les diverses définitions qui ont été données de l'hétérogénie. Il

a constaté l'ancienneté de l'idée des générations spontanées. Il l'a montrée en faveur dès le moyen âge, puis entrant dans une sphère nouvelle, quand le microscope fut inventé et révéla ces milliers d'êtres non soupçonnés qui peuplent les infusions. Passant aux expériences modernes, il a décrit celles de Schultz et de Swann qui semblaient avoir ruiné la doctrine des générations spontanées, quand M. Pouchet, de Rouen, par une nouvelle expérience que les hétérogénistes saluèrent de leurs chants de victoire, remit tout en question. M. Oré, ayant refait l'expérience de M. Pouchet, et obtenu le même résultat, a montré ce que cette expérience a de vrai et de fautif. Il a apprécié ensuite les expériences de MM. Joly et Musset, puis celles de M. Pasteur, dont il a loué la méthode extrêmement simple; enfin, il a exposé ses propres expériences et leurs résultats, et a conclu qu'à mesure que l'expérimentation marche, l'hypothèse de l'hétérogénie perd du terrain.

Je n'ai pas besoin de vous rappeler le vif intérêt qu'a constamment excité cet exposé si savant, si méthodique, si appuyé de preuves, cette parole si facile et si claire.

M. Valat vous a communiqué un Mémoire intitulé : *Plan d'une Géométrie nouvelle, ou Réforme de l'enseignement élémentaire de la Géométrie.* Il y a indiqué les améliorations dont l'enseignement de la géométrie lui paraît susceptible, et qui embrassent à la fois les axiomes, les définitions, la forme des démonstrations, les hypothèses ou *postulatum,* et l'usage de l'infini. Il s'y est proposé aussi de faire connaître, dans son ensemble et dans ses détails, la science de l'étendue, dont il forme huit livres groupés de deux en deux, et se prêtant un mutuel appui au fond et dans la forme.

M. Valat vous a lu encore un nouveau Mémoire qui en complète deux autres présentés à l'Institut et à la réunion des Sociétés savantes, et qui a pour titre : *De la double série*

de polyèdres demi-réguliers, complément des recherches d'Archimède et de Kepler.

Vous avez entendu avec faveur ces Mémoires, dont le style témoigne de la justesse, de la solidité, de la précision que l'étude des sciences, quand elle est bien faite, donne à l'esprit.

Les nombreux Rapports que vous a faits encore notre infatigable collègue sur des ouvrages de morale, de critique, d'éducation et d'économie publiques, ne prouvent pas moins combien l'esprit géométrique communique à tous les écrits d'ordre, de netteté, d'exactitude.

Vous avez ordonné l'insertion, dans les *Actes*, de l'instructif et intéressant Rapport où M. de Lacolonge, vous entretenant des Mémoires de M. de Caligny sur les machines soufflantes ou à compression d'air, est entré lui-même dans de curieux développements sur cette question, et l'a traitée avec la précision et l'autorité d'un des organes accrédités de la science, avec cette aisance et cette lumière d'exposition qui naissent de l'habitude du vrai.

Traitant un sujet plein d'actualité, et un de ceux qui sont le plus présents à l'infatigable sollicitude du chef de notre administration municipale, et préoccupent le plus l'universalité de son zèle et de ses lumières, M. Manès vous a tracé l'historique des eaux qui, depuis ses plus lointaines origines jusqu'à nos jours, ont alimenté la ville de Bordeaux. Il a établi la supériorité des eaux de source sur les eaux de rivière, supériorité proclamée sans doute par les gigantesques travaux qui s'achèvent en ce moment pour amener à Paris les eaux des sources champenoises de la Dhuys et de la Vanne, mais déjà reconnue par les Romains, nos devanciers et nos modèles dans toutes les constructions à la fois grandioses et utiles, et qui amenaient les eaux de source dans des aqueducs admirés encore aujourd'hui des visiteurs de la

ville éternelle. Puis, dans un lucide exposé, il a indiqué la provenance des eaux destinées aux usages publics et privés de la ville de Bordeaux, sous les Romains, au moyen âge et dans les temps modernes, y compris notre époque et les plus récents essais. Il a signalé les progrès successifs des systèmes adoptés pour la distribution des eaux, et ce que chacun de ces progrès laissait encore à désirer sous le rapport des combinaisons et de l'hygiène. Il a discuté les différents projets auxquels ont donné lieu les sources du Taillan, et les plans divers présentés pour utiliser même les eaux de rivière et tirer parti de celles de la Garonne. En un mot, dans ce travail à la fois historique et théorique, il a réuni un ensemble de notions et de calculs dont il faudra toujours tenir compte dans la création ou le perfectionnement d'un système d'eaux alimentaires devant jouir de toutes les qualités désirables d'abondance, de salubrité, de fraîcheur, de douceur et de limpidité. Vous savez quel attrait de clarté et de précision M. Manès a su donner à ce Mémoire d'un si haut intérêt scientifique et local.

M. Dupuy, un de ces esprits que la force du raisonnement suit de la géométrie dans les lettres, vous a donné lecture d'un Traité de métaphysique expérimentale, intitulé : *Essai sur la Méthode*. Vous vous rappelez le sérieux attrait de cette lecture, prouvé par la constance même de l'attention qu'elle a obtenue. Dans ce consciencieux travail, modèle de netteté et d'une méthode qui vaut par elle-même, indépendamment du vrai qu'elle trouve et des démonstrations oubliées ou inconnues dont elle fortifie la bonne doctrine, l'auteur, parcourant le cercle entier de la connaissance, vous a signalé le procédé par lequel l'esprit, dans toutes les sciences qui ont pour objet la réalité, observe toute une série de faits du même genre, et base sur ces données ainsi recueillies une loi générale. Dans les sciences naturelles et

philosophiques, il a montré l'induction s'ajoutant à l'analyse pour la féconder, pour donner les lois qui président à la génération et à la succession des faits. En un mot, dans tous les ordres et à tous les degrés de la connaissance humaine, depuis le *moi* qui est le premier anneau de la chaîne, jusqu'à Dieu qui en est le dernier, il a fait voir les conquêtes légitimes d'une méthode expérimentale et sagement inductive.

Vous avez enrichi vos *Actes* de cette œuvre d'un esprit juste et pénétrant, où la profondeur de l'analyse contribue au progrès de la métaphysique, et où le style est clair et pur comme les conceptions qu'il exprime.

Votre intérêt n'a pas moins été captivé par un autre Traité de métaphysique, d'une forme aussi élevée qu'ingénieuse. Sous ce titre : *De l'idée de l'infini dans le panthéisme,* M. Lefranc vous a lu un travail consacré à examiner ce que devient l'idée de l'infini dans le panthéisme, en s'attachant à ce qui fait le fonds commun de la métaphysique de Hegel et de celle de Spinosa. Il a signalé comme le point où s'accordent ces philosophes, et comme l'essence même du panthéisme, la coexistence contradictoire de l'infini et de l'indéfini dans un seul et même principe, conséquence fatale de la prétention de ne donner au principe infini d'autre théâtre d'activité que le temps, l'espace et le nombre. Il est entré, à cet égard, dans des développements dont la suite et l'enchaînement l'ont amené à cette conclusion : le pouvoir infini de la pensée ne peut avoir son plein effet dans aucune des formes de la quantité; il suit qu'il ne peut trouver sa mesure ni dans le monde, ni dans l'humanité, le monde et l'humanité n'existant que sous les lois du nombre, de la durée et de l'étendue. Le plein effet du pouvoir infini de la pensée, c'est l'infini conscient de lui-même.

Vous êtes encore sous l'impression de ce noble travail, où la puissance de la raison s'unit à la hauteur de la pensée

spéculative, où se perpétue la tradition des graves et solides génies qui ont tant honoré la pensée française au XVII[e] siècle, de ces maîtres dont la philosophie est si claire, si sensée, si pratique, et la langue si simple, si forte et si majestueuse. Oui, elle a parmi vous ses dignes organes, cette philosophie conforme au cœur de l'homme parce qu'elle en vient, cette philosophie spiritualiste qui voit dans l'homme autre chose que son enveloppe, qui lui reconnaît une autre activité que l'irritabilité des organes, une autre source d'idées que les impressions des sens, une autre règle que l'intérêt personnel, une autre destinée que les jeux du sort. Philosophie généreuse, toujours jeune et toujours nouvelle, qui a commencé avec la conscience du genre humain et les premières inspirations de la vertu et du génie, et qui durera autant que la conscience, le génie et la vertu.

M. G. Brunet, dont l'Académie a pu tant de fois apprécier les recherches originales, le savoir précis et la judicieuse sagacité, vous a favorisés, cette année, de deux de ses plus curieuses communications.

La première a consisté dans la lecture de quelques fragments d'un ouvrage dont M. G. Brunet s'était occupé depuis longtemps avec un philologue distingué, M. Arthur Dinaux, notre regrettable correspondant. « Ce travail, vous a-t-il dit, » est relatif à l'histoire des Sociétés enjouées et badines, » bachiques ou chantantes, qui ont existé spécialement en » France. Il concerne également les Ordres de chevalerie » créés dans un but d'amusement. Le sujet est curieux ; il » intéresse à la fois l'histoire des mœurs et celle de la litté» rature. Il n'avait encore été l'objet d'aucunes recherches » spéciales de quelque étendue. »

Les fragments que vous a lus M. Brunet se rapportent :

1° A quelques Sociétés dramatiques du XVIII[e] siècle, et notamment à celle du château de la Cour-Neuve, qui solen-

nisait tous les ans, par des représentations scéniques, les fêtes de saint Pierre et de sainte Anne, patrons des maîtres du logis;

2° A l'Ordre de la *Mouche à Miel,* fondé à Sceaux par la duchesse du Maine, dans les soirées littéraires de cette petite cour, qui mêlait la poésie à la politique, et les plaisirs délicats de l'esprit à d'ambitieuses et actives intrigues.

M. G. Brunet a cité successivement les statuts de l'Ordre, assortis à son titre, et divertissante parodie du protocole chevaleresque; la formule du serment imposé aux récipiendaires, qui juraient par les abeilles du mont Hymette; les détails de la cérémonie et du costume emblématique qu'ils y portaient; enfin, quelques autres pièces, où la plaisante fiction est spirituellement poussée à bout, et toutes écrites de ce style net et fin, poli, enjoué, facile, qui plaît dans les Mémoires de Mademoiselle Delaunay, et qui est à son point de perfection chez Lamotte Houdard, le plus ingénieux des écrivains qu'attirait et fêtait la reine de Sceaux.

La seconde lecture du docte bibliographe a mis en lumière tout un côté encore inexploré de la science des livres : l'histoire de la *reliure* et des transformations qu'a subies, depuis le moyen âge jusqu'à nos jours, cette branche de l'art, qui, toute secondaire qu'elle peut paraître, « s'est élevée à une grande hauteur. » Vous vous rappelez le piquant et national intérêt qu'il a su donner aux détails en apparence tout techniques d'un tel sujet, en le rattachant au renouvellement social et aux vicissitudes de la mode, en constatant, là comme ailleurs, la supériorité de l'art et du goût français.

« De nos jours, a-t-il dit en terminant la lecture de ce » document si complet et si neuf, Bauzonnet, Duru et Capé » tiennent d'une main ferme le sceptre de la reliure; ils ont » porté leur art à un degré remarquable de perfection, et » sous ce rapport, la France possède une prééminence incon-

» testable. L'Angleterre, qui nous devançait il y a un demi » siècle, est reléguée au second rang; et dans le reste de » l'Europe, en Allemagne, en Italie, en Espagne, on connaît » à peine les vrais principes de la science du relieur digne de » ce nom. »

Votre Secrétaire général, malgré l'activité croissante de vos correspondances, vous a aussi payé son tribut annuel de littérature. Convaincu que tout n'a pas été dit sur les chefs-d'œuvre, et que la critique littéraire, éclairée par la vivacité d'une émotion personnelle, peut découvrir de nouveaux points de vue dans une perfection depuis longtemps admirée, il vous a donné lecture d'un travail intitulé : *Quelques considérations sur Athalie.* Il a cherché à constater par des preuves, ou non encore données ou autrement présentées, l'énergique et sublime originalité de conception, la vérité de mœurs et de coloris, la fusion parfaite du génie de la Bible avec toutes les beautés de notre langue et tout le mouvement de notre scène, qui font d'*Athalie* une œuvre à part dans l'histoire du théâtre et des lettres. Il a signalé la grandeur et la majesté continues d'une action que Dieu domine et remplit tout entière; et, insistant sur l'heureux emploi, sur le charme attendrissant et auguste des chœurs, il a montré que si l'assimilation de l'Écriture au génie du poète est sensible dans toute l'étendue de ses deux tragédies sacrées, c'est surtout dans ces chants lyriques qu'il a recueilli directement et rendu avec une fidélité passionnée la naïveté, l'élévation, l'ardeur des prophètes.

Sous ce titre : *Le Positivisme, sa méthode, ses antécédents et ses conséquences,* M. Duboul vous a lu un Mémoire plein de vérités de l'ordre intellectuel et de l'ordre moral, spiritualiste par la conviction et par le but, lumineux par le classement habile et le développement méthodique des pensées.

Définissant d'abord la philosophie du positivisme, telle

qu'elle est exposée dans les ouvrages de M. Comte et dans les diverses publications de son disciple, M. Littré, il a signalé l'impuissance de la méthode purement expérimentale à expliquer les idées absolues de cause, d'espace et de temps. Agrandissant sa thèse, il a montré que dans le domaine même des sciences les plus soumises et les plus accessibles à l'observation directe, on ne peut constituer les lois mêmes de ces sciences sans le complément de l'induction rationnelle, venant immédiatement à l'aide de l'induction expérimentale insuffisante sans elle. Il a signalé, dans les assertions mêmes de MM. Comte et Littré, comme décisif contre la méthode exclusive du positivisme, ce fait que, dans leur hiérarchie scientifique, ils assignent le premier rang aux mathématiques, c'est à dire à celle de toutes les sciences qui, selon leurs propres expressions, emprunte le moins aux données expérimentales, à celle dans laquelle le travail interne de l'esprit humain intervient le plus. Il a fait ressortir la force des arguments que le positivisme présente contre lui par cette étrange contradiction. Il a établi que c'est la psychologie, si décriée aujourd'hui par le positivisme, qui, dans l'édifice de nos connaissances, nous fournit la première, la seule pierre sur laquelle nous puissions solidement bâtir. M. Duboul, cherchant ensuite les antécédents de l'école positiviste, a indiqué, à diverses époques, l'apparition de systèmes et d'écoles qui ont avec elle de nombreux traits communs, et dont l'esprit, à part les différences dues à la diversité des temps, des lieux et des civilisations, fut essentiellement et au fond le même que le sien. Il a montré l'accord de ces antiques écoles avec le positivisme moderne, dans leur tendance commune à affirmer qu'il n'y a de phénomènes réels que les phénomènes observables par les sens, et que, par conséquent, la réalité manque à tout ce qui ne tombe pas sous les sens. Il a conclu, avec une dialectique

serrée, et en invoquant le témoignage des faits, qu'une doctrine qui chasse du domaine de la science les problèmes de la métaphysique, en abandonne la solution au mysticisme; que plus l'esprit de la philosophie positive, plus le système exclusif qu'elle enseigne cherchent à s'imposer sous un nom ou sous un autre, plus les sciences occultes et le mysticisme trouvent dans les âmes inquiètes de dispositions et d'aliments.

Vous n'avez pas oublié l'effet de cette vigoureuse argumentation, si bien secondée par la précision du savoir, par l'élévation de la pensée, par la lucidité et l'attrait de l'exposition.

Notre collègue, avec cette variété d'études et cette multiplicité de zèle qui vous rendent sa collaboration aussi précieuse qu'efficace, vous a fait, sur les travaux et les sujets les plus divers, des Rapports dont le mérite égale le nombre, et où la sûreté du goût et la finesse des aperçus le disputent à l'étendue des connaissances. Outre le naturel d'une langue qui dit toujours ce qu'elle veut et comme elle le veut, parce que l'idée est toujours nette et juste, vous y avez constamment trouvé ces vues de philosophie et d'histoire qui animent et élargissent la critique littéraire. L'un de ces Rapports si goûtés nous a fait connaître un nouveau Recueil de poésies de notre actif correspondant, M. Achille Millien, et y a signalé des traits d'une grâce naïve et familière, un certain charme de nature et de sentiment, un heureux mélange d'esprit et de tendresse.

Traitant avec étendue une question essentiellement liée à l'avenir des générations nouvelles, et dont notre siècle est si justement préoccupé, M. Saugeon vous a donné communication d'un Mémoire intitulé : *Des principes généraux de l'éducation*.

Après des considérations préalables sur les conséquences



que l'affranchissement de la femme a eues dans l'éducation, et sur la nécessité d'y maintenir et d'y fortifier l'influence de la famille limitée par les droits de la société, il a examiné successivement la part légitime qu'il y faut faire et à la tradition et au progrès; l'importance de venir en aide à l'éducation donnée surtout dans la famille, par l'instruction que donne dans l'école l'instituteur, représentant naturel de la société; la place que doit tenir dans l'éducation l'instruction religieuse, et l'influence du sentiment religieux sur la société; enfin, la liberté d'enseignement et le rôle qu'elle assigne au père comme chef de la famille, et à l'instituteur comme délégué de l'État.

Vous avez écouté avec une impartiale attention cette lecture d'un si haut intérêt et par le fonds et par la forme, et les contradictions graves et sincères suscitées par quelques unes des assertions du Mémoire.

En outre, dans deux Rapports où tout est précision et lumière, M. Saugeon, à propos d'un projet de simplification des langues, et d'un Mémoire sur l'esprit de nos règles grammaticales, soumis l'un et l'autre à l'appréciation de l'Académie, vous a tour à tour intéressés à quelques idées ingénieusement émises sur le moyen d'acheminer l'esprit humain à une méthode universelle, de rapprocher les langues en simplifiant les signes, et, en rapprochant les langues, de rapprocher les peuples; et à l'un de ces travaux éminemment philosophiques qui ont pour objet d'étendre la science des idées avec celle du langage, et de lier indissolublement les progrès de la grammaire aux progrès mêmes de l'art de penser et de l'analyse de l'entendement. Vous savez avec quelle exactitude et quelle aisance de diction le Rapporteur a mêlé ses vues personnelles aux considérations, la plupart plausibles et judicieuses, des deux écrits qu'il résumait et discutait devant vous.

M. Cirot de La Ville vous a, comme toujours, prêté une infatigable coopération, par des Rapports dont vous aimez la netteté judicieuse et l'élégante érudition, et où, suivant le nombre et la diversité des sujets, il change, avec une heureuse souplesse, de genre et de talent. Passant avec une constante compétence de l'histoire à la poésie, de la critique à la légende, de l'archéologie à la législation, il vous a particulièrement rendu compte du Mémoire de M. Félix Le Ruste, avocat à la Cour impériale de Paris, sur *le droit canonique et le droit ecclésiastique dans leurs rapports avec le droit civil*. Rendant hommage aux idées sages et justes énoncées dans cette étude, il a d'ailleurs regretté que la question y fût incomplètement traitée, et quelquefois présentée plutôt sous forme de programme que de développement.

Il a également constaté l'importance historique et littéraire de plusieurs Mémoires des *Annales de la Société Académique* de Nantes, et l'intérêt archéologique, le charme narratif, le vif attrait de couleur locale qui continuent de recommander la *Revue de Gascogne* et celle *de Bretagne et de Vendée,* et de populariser le savoir et le talent des rédacteurs de ces deux Recueils, si haut placés parmi les publications périodiques des départements.

Indépendamment de sa participation assidue aux travaux de l'Académie, notre collègue poursuit avec persévérance son docte et pittoresque ouvrage *des Origines chrétiennes de Bordeaux*. Il vous réitère fréquemment l'hommage des livraisons aussi splendides que soignées de cette publication d'un si vif intérêt local, artistique et légendaire ([1]).

M. Léo Drouyn vous a offert les quatre dernières livraisons de son grand ouvrage historique et national, *La Guienne*

([1]) Les planches dont chaque livraison est accompagnée sont de MM. de Verneilh, Léo Drouyn, le baron de Marquessac et Trapaud de Colombe.

militaire, impérissable titre d'honneur pour le savoir de l'archéologue, pour la précision de l'écrivain, pour le talent du dessinateur. Oui, notre collègue a scellé d'une empreinte durable l'œuvre qu'il avait commencée et poursuivie sous une généreuse inspiration d'art et de patriotisme. Il a mis à la revoir, à la rendre irrépréhensible, une partie notable de sa vie. Il peut aujourd'hui poser la plume et le burin avec le fier et doux sentiment d'une grande tâche accomplie, et peut-être avec un mélancolique regret de cette longue et chère absorption de ses loisirs d'érudit et d'artiste.

M. Gaussens a captivé votre attention par le compte à la fois exact et attrayant qu'il vous a rendu de *la Légende de la Recluse de La Réole,* d'après la copie que vous en avait adressée notre zélé et docte correspondant, M. Grellet-Balguerie, si heureux en ce genre de trouvailles. Le Rapporteur, sans dissimuler la barbarie du texte latin, et le mélange informe, dans un seul récit, de deux histoires séparées par le temps et l'espace, a fait ressortir les traits de grâce émue, d'imagination naïve, de foi ardente, qui éclatent dans cette œuvre inculte et en poétisent la rudesse.

Il ne vous a pas moins intéressés par l'appréciation sympathique qu'il a faite de deux volumes que vous avait envoyés M. l'abbé Juilles, curé de Fargues, canton de Créon, sous ces titres : *La jeune Fille chrétienne dans le monde* et *La Clef du Paradis*. Il a loué la haute portée morale, la rédaction correcte et onctueuse de ces deux petits livres de spiritualité, où la justesse de l'observation se joint à la solidité et à la finesse du sens, et qu'animent constamment l'inspiration et l'accent de la charité évangélique. Il a constaté la salutaire et attachante lecture qu'offrent les bons conseils, les sages exhortations, les considérations ingénieuses qui abondent dans ces deux écrits, mentionnés avec éloge par plusieurs Revues, et dont l'un a déjà eu les honnenrs de la traduction en anglais.

La coopération des membres correspondants ne vous a pas fait défaut.

M. Ferliault, qu'avait désigné à votre choix le charme de sensibilité douce, d'imagination rêveuse, de gracieux abandon qui recommandait le poëme des *Larmes,* vous a dignement payé sa bienvenue par une production nouvelle, fruit, comme la première, d'une sympathique et touchante collaboration. Il vous a adressé le poëme des *Voix amies,* dont M. Henri Bellot, votre poète lauréat, a dit excellemment dans l'introduction qu'il y a mise : « M. et Mme Fertiault nous ont donné » le meilleur de leur cœur dans un doux et beau langage » dans un bel et bon Recueil où la justesse des idées s'allie à » la pureté des émotions qui se succèdent, où la grâce et la » fraîcheur des tableaux donnent du charme à la noblesse » des sentiments, où la variété et le mouvement du style » font prendre le change sur la gravité et l'importance des » leçons. » Que pourrais-je ajouter à un éloge si bien senti et si complet de cette naïve et poétique initiation de l'enfance à la vie morale, de cette pureté d'âme parée d'imagination?

M. Labat, sous les titres de *Zimmermann et l'école française de piano* et d'*Histoire de l'orgue,* vous a envoyé deux nouvelles notices musicales d'une substantielle brièveté, et où le théoricien se montre toujours aussi judicieux qu'inspiré.

M. Ph. Tamizey de Laroque, cet habile et patient interprète de nos antiquités nationales, vous a adressé six Mémoires d'histoire et d'archéologie, extraits des *Revues d'Aquitaine* et *de Gascogne,* dignes de l'importance croissante de ces deux Recueils. Vous avez accueilli avec gratitude ces travaux divers, où l'esprit littéraire s'appuie sur l'érudition, et qui, en ajoutant à la science, lui prêtent par le style la plus attrayante clarté.



M. Bladé vous renouvelle avec une régulière fidélité l'envoi des livraisons mensuelles de la *Revue de Gascogne,* où il poursuit le laborieux dépouillement des archives nationales, où il continue d'explorer scrupuleusement les plus vieilles antiquités de nos provinces, et de retirer de cette noble poussière des siècles ce qu'elle recouvre de trésors.

M. Jules Serret vous a adressé une notice sur le poète Théophile de Viau, heureux essai de critique et de talent appliqué à une des plus singulières renommées de la littérature naissante du dix-septième siècle, impartiale étude où une diction naturelle et vraie exprime des idées justes et un goût sûr.

Sous le titre d'*Amour du sol natal,* M. Sorbier vous a adressé une courte étude où la grâce de l'esprit le dispute à la vérité du sentiment, et que relève encore l'élégance d'une diction animée et souvent pittoresque. M. Vaucher, en terminant l'intéressant Rapport où il a si bien fait ressortir les divers mérites de cet écrit et le tour original qui en rajeunit le sujet, en a justement demandé et obtenu l'insertion dans les *Actes.*

Tel est le compte des travaux entre lesquels s'est partagée l'année académique, pour les membres tant résidants que correspondants, et qui montrent, chez les uns et chez les autres, ce que peut une consciencieuse persévérance, sous la plus noble des inspirations : l'amour du vrai, le dévouement au progrès des connaissances et à l'honneur de l'esprit humain.

Je passe à ces concours dont l'importance et l'efficacité ne sauraient être méconnues dans un siècle où la science est devenue une force sociale et la littérature une partie des mœurs; à ces concours où vos récompenses désignent souvent des écrivains appelés à de plus grands succès, et entretiennent dans le pays l'amour laborieux des lettres.

C'est là, c'est dans ces efforts et dans ces luttes, proposés à l'émulation des talents, que les Académies remplissent une de leurs obligations les plus sacrées : celle de recommander, d'accueillir tout ce qui marque une vocation pure, et, pour ainsi dire, des goûts élevés dans l'ordre scientifique ou littéraire; de proscrire tout ce qui nuit à l'art ou lui ôte de sa grandeur; d'encourager tout ce qui en augmente la gloire et la richesse. C'est là que les Académies se montrent telles que les a faites l'esprit même qui a présidé partout à leur formation, la représentation permanente des sciences, des lettres et des arts, les gardiennes fidèles des trésors de la langue et des qualités précieuses par lesquelles le génie français exerce sa suprématie séculaire.

Oui, vos concours, Messieurs, contribuent à entretenir, à renouveler l'élite intellectuelle d'une grande nation, et, en activant le progrès des sciences, ils ne propagent pas moins cette culture choisie, ce discernement des lettres et de l'histoire, qui fait les hommes éclairés chez les peuples civilisés, et qui a toujours soutenu en Europe l'ascendant glorieux du nom français.

Sans que vos espérances aient été complètement réalisées, l'année n'a pas été mauvaise, et le nombre des prix que vous avez la satisfaction de décerner dépose de la variété des ouvrages dignes de les obtenir, et où vous aimez à récompenser de saines idées ou de solides connaissances exposées avec talent, de curieuses recherches, de laborieuses études suivies avec constance, et une ardeur, une émulation d'efforts instructifs et généreux.

Dans la section de commerce maritime, l'Académie proposait, pour la seconde fois, la question suivante : « Faire le » précis historique des constructions navales dans la Gironde, » soit au point de vue de l'importance commerciale de cette » branche d'industrie, soit au point de vue technique. Citer

» les inventions et les perfectionnements introduits par les » Bordelais dans la construction propre du navire et dans » celle des machines à vapeur. »

En réponse à cette question, l'Académie avait reçu, l'année dernière, un Mémoire recommandable par l'intérêt de quelques détails et par un mérite réel de rédaction, mais trop incomplet pour motiver une distinction.

L'Académie, en posant de nouveau la question, se ménageait la chance d'obtenir un ouvrage rendu meilleur par une sérieuse reprise de travail et par une étude plus approfondie du sujet. Cet espoir n'a pas été trompé. Le Mémoire qu'elle a reçu cette année, sous la même devise que le précédent, et visiblement du même auteur, témoignait, par des améliorations et des progrès notables, du soin et du zèle qu'il avait apportés à ce remaniement d'un travail que déjà l'Académie avait jugé digne d'estime, et qu'elle désirait revoir digne enfin de ses récompenses.

Le savant Rapporteur de votre Commission, M. Manès, si autorisé en ces questions, et qui les traite devant vous avec tant de méthode et de lumière, tout en signalant dans ce Mémoire ce que le précis historique y laisse encore à désirer de développements pour quelques époques, et ce qu'il a d'incomplet quant à l'indication des perfectionnements dus aux Bordelais, a su gré a l'auteur des nombreuses et fécondes recherches auxquelles il s'est livré sur le passé maritime du port de Bordeaux, et du vif intérêt que, sous ce rapport, il a su donner à son travail. Lui tenant compte d'ailleurs des difficultés que l'on éprouve auprès des constructeurs des grands ports de l'Empire, pour obtenir d'eux les renseignements exacts sans lesquels il n'est guère possible de traiter à fond un tel sujet et d'y mettre toute la précision et toute la netteté désirables, estimant aussi que les lacunes qu'on peut encore regretter dans son Mémoire y sont en partie rachetées par tout ce qu'il

renferme de curieux sur le passé des constructions navales à Bordeaux, et par tout ce qu'il atteste de consciencieuses investigations, la Commission a cru devoir appeler, sur une œuvre si estimable à tant de titres, non la totalité du prix proposé, mais une de vos plus hautes distinctions. Vous avez décerné une médaille d'or, et M. le Président, ouvrant le bulletin annexé au Mémoire, a proclamé le nom de M. Labraque-Bordenave, avocat à la Cour impériale de Bordeaux.

L'Académie le félicite d'avoir ajouté une page intéressante à l'histoire maritime de Bordeaux, et d'avoir donné un gage nouveau de l'intime alliance qui a toujours uni en France le savoir du jurisconsulte et le talent d'écrire.

Pour le concours d'astronomie, l'Académie avait posé la question suivante : « De l'importance, pour la science pure, » pour la navigation et la météorologie, de la construction » d'un Observatoire à Bordeaux. »

L'Académie n'a reçu qu'un seul Mémoire en réponse à cette question d'une si haute importance scientifique et d'un si vif intérêt local. La Commission, par l'organe de son Rapporteur, M. Lespiault, a rendu hommage à tout le soin et à tout le travail dont témoigne ce Mémoire, à l'exactitude avec laquelle y sont présentées toutes les considérations que pouvaient suggérer les ouvrages français malheureusement très arriérés en ces matières, sur lesquelles l'auteur aurait trouvé dans les ouvrages anglais plus de lumières et de précision. Elle a insisté sur l'insuffisance du Mémoire en ce qui concerne les conditions dans lesquelles un Observatoire pourrait être établi à Bordeaux. Reconnaissant d'ailleurs que cet ouvrage est au moins au niveau de la plupart des travaux français, pour le degré des connaissances astronomiques; tenant compte à l'auteur du mérite réel de deux de ses chapitres, de la conscience et parfois du succès de ses

recherches, de la description généralement satisfaisante des Observatoires et de l'exécution parfaite des dessins qui l'accompagnent, enfin de l'élévation de sentiment qu'il mêle constamment à la gravité de la science, la Commission vous a proposé l'octroi, non de la médaille d'or que vous deviez décerner à une œuvre qui vous aurait plus complètement satisfaits, mais de la distinction très flatteuse encore d'une médaille d'argent pour un travail si louable à plusieurs titres.

Vous avez voté cette médaille d'argent, et entendu avec un sympathique intérêt la proclamation du nom de M. Hugues père, président du Consistoire de Bergerac, membre correspondant de la Société Linnéenne de Bordeaux, chevalier de la Légion-d'Honneur.

L'Académie est heureuse de conférer ce témoignage de sa haute estime à un de ces savants qui jouissent de la beauté et de l'ordre du monde, en se pénétrant de la sagesse de son auteur, dans l'étude et la méditation des plus vastes phénomènes de la nature, dans la découverte des secrets augustes de la création. C'est le sentiment qu'exprime le choix même du texte sacré inscrit en tête de ce travail : *Sta et circumspice mirabilia Dei* (Job, ch. XXXVII, v. 14).

Si, dans le concours d'histoire, l'unique Mémoire qui nous fût parvenu sur les *Institutions produites par la trève de Dieu dans les pays situés entre la Garonne et les Pyrénées* présentait trop de défectuosités, au point de vue de la composition et du style, pour motiver une de nos récompenses, le regret que nous en avons eu a été du moins adouci par une heureuse compensation, par le plaisir et le profit avec lesquels nous avons entendu l'érudit Rapporteur, M. Belin-De Launay, traiter la question à tous ses points de vue, redresser les erreurs et suppléer les omissions du Mémoire.

L'Académie, dans ses concours et dans la distribution de

ses récompenses, fait une grande part à l'étude qui est la parure et la vie des lettres, à la poésie. Elle signale, elle honore, partout où elle l'entrevoit, ce grand art des vers, toujours inséparable de la gloire et des influences du génie français. Craignant d'ailleurs de gêner l'indépendance de l'inspiration, elle laisse aux candidats le libre choix du sujet, et à leur talent, le soin de justifier cette absence de programme. Mais, en respectant la juste liberté des esprits, elle leur rappelle que l'art, dans son droit illimité d'invention et sous toutes les formes qu'une critique plus large et plus libérale lui permet aujourd'hui de revêtir, reste sous l'empire de ces principes de justesse et de vraisemblance, de ces grandes lois du bon sens et du goût, qui viennent non d'Aristote ou de Boileau, mais de la nature, qui préexistaient à leurs immortelles poétiques, qui en avouent les sages préceptes et les théories vraies, sans consacrer ce qu'il a pu s'y mêler d'artificiel, de convenu et d'arbitraire. Elle les convie au culte intelligent, à l'admiration éclairée de cette heureuse époque de la littérature et de la langue où la nature et l'art s'associèrent, dans une juste mesure, pour produire des œuvres accomplies, et où le génie, volontairement soumis à la discipline et à la règle, les jugeait plus fécondes pour la liberté même. L'excellent Rapporteur que vous allez entendre vous dira jusqu'à quel point les concurrents ont réalisé à cet égard votre espoir et vos vœux. Constatons seulement d'avance la médaille d'argent, les deux médailles de bronze et la mention honorable qui ont été décernées à quatre d'entre eux.

J'arrive aux récompenses accordées, en dehors des concours, aux travaux scientifiques, littéraires ou artistiques, dont les auteurs ont invoqué votre intérêt et mérité vos suffrages.

M. Ch. Marionneau, artiste bordelais établi à Nantes,

mais qu'une filiale prédilection ramène souvent dans sa ville natale, et qui en a fait l'objet de ses plus chères études et de ses plus considérables travaux, vous a adressé un livre intitulé : *Description des œuvres d'art qui décorent les édifices publics de la ville de Bordeaux*. Ce volume, dont la richesse et la perfection typographiques honorent les presses de M. Gounouilhou, n'est pas moins remarquable par le mérite intrinsèque de l'œuvre que par la splendeur de l'édition. Ce mérite, le docte Rapporteur de votre Commission, M. Delpit, l'a mis dans tout son jour par un de ces Comptes rendus dont vous gardez mémoire, et dont la précision s'inspire d'un vif sentiment de l'art. Il vous a dit tout ce qui faisait de ce beau livre un bon livre, et, en son genre, un livre à part et hors de pair. Il a justement vanté la clarté, l'aisance qu'un plan méthodique avait données à un recensement si compliqué, si laborieux, si menacé de confusion et d'embarras. Il a fait ressortir l'exactitude des descriptions, la vérité des théories, l'agrément et l'éclat de style mêlés à la solidité de l'érudition, le charme d'imagination et de sentiment répandu dans un ouvrage dont le titre promettait sans doute la fidélité d'un inventaire, mais ne défendait pas d'en redouter la sécheresse et la froideur. Il vous a montré, en un mot, que, par le plus heureux accord des qualités requises dans une entreprise de ce genre, M. Marionneau joignait à la sagacité et à la persévérance de l'archéologue la plume exercée de l'écrivain et l'enthousiasme de l'artiste. Il a loué enfin, dans une étude où les jugements ne pouvaient toujours être des éloges, une courtoisie de discussion, une aménité même de critique qui n'ôte rien à l'irréprochable pureté des doctrines ni à l'inflexible sévérité du goût.

Adoptant les conclusions de cet important Rapport, vous avez décerné à M. Marionneau une médaille d'or.

En le remerciant d'avoir donné un si vif attrait à l
description des objets d'art renfermés dans les églises d
Bordeaux, espérons, l'élasticité même du titre de son livr
nous y autorise, qu'il ne nous a donné que la première moiti
d'un grand ouvrage, et qu'après les monuments religieux
les monuments civils seront à leur tour l'objet de ses patiente
investigations et de ses éloquents catalogues.

M. Hirigoyen père, l'infatigable doyen des professeur
libres de la ville de Bordeaux, a appelé votre attention, et
s'il y avait lieu, vos récompenses, sur un Mémoire intitulé
L'Esprit des lois grammaticales françaises. M. Saugeon
dont vous avez entendu avec tant d'intérêt le judicieu
Rapport relativement à ce travail, que recommandaient à u
égal degré l'importance du sujet et le mérite si connu d
l'auteur, y a loué une classification ingénieuse et juste de
règles de notre langue; il y a constaté plus d'une foi
l'originalité des opinions, ou fait ressortir la force et l
finesse des raisons nouvelles dont elles sont appuyées; il
signalé la précision et la clarté des définitions, la distinction
très fondée entre ce qui est dans la langue l'expression de la
logique ou celle du sentiment, la constante fermeté de bon
sens avec laquelle l'auteur fait prévaloir, dans l'enseignement
grammatical, la raison sur la mnémotechnie, écarte les
indications qui ne reposent que sur les mots, et n'admettant que les explications qui s'adressent à l'intelligence,
veut que l'élève suive partout dans la phrase *les vues de
l'esprit.*

Les réserves mêlées parfois à de si justes éloges n'ont rien
de capital, de l'aveu du Rapporteur, qui termine ainsi un
exposé plein de lucidité et d'aisance :

« Si l'œuvre de M. Hirigoyen ne présente pas un ensembl
» complet, il n'en est pas moins vrai qu'elle repose sur des
» données parfaitement rationnelles, et qu'elle présente

» beaucoup de considérations bien pensées et clairement » exprimées. L'âge du vénérable auteur ajoute un nouveau » prix à l'ouvrage qu'il vous a offert : un jeune écrivain ne » saurait se présenter avec des pensées plus nettes ni un » zèle plus ardent pour les progrès de l'enseignement gram- » matical. »

L'Académie, adoptant les conclusions du Rapporteur, décerne à M. Hirigoyen père une médaille d'argent.

Heureuse de déposer une de ses couronnes sur une tête octogénaire, elle honore en public cet inépuisable dévouement à l'instruction de la jeunesse, ce zèle et ce talent sur lesquels les années n'ont pas de prise.

M. Paul Coq, alors membre correspondant, et depuis nommé, sur sa demande, membre non résidant, vous a adressé un volume ayant pour titre : *Les circulations en banque ou l'Impasse du monopole*. M. Valat, Rapporteur de la Commission chargée de l'appréciation de cet ouvrage, vous en a présenté l'analyse et constaté les divers mérites. Il y a surtout signalé les considérations critiques et économiques qui concernent le rôle de la Banque de France, et de remarquables aperçus, tant sur l'importance de la monnaie fiduciaire comparée à la monnaie métallique, que sur l'utile développement dont est susceptible l'emploi des billets-chèques, et des dépôts en compte courant, avec intérêt. Il a conclu que M. Paul Coq méritait mieux que les remercîments de l'Académie pour avoir composé un livre où, malgré quelques assertions qu'y peut contester la science économique, plusieurs problèmes importants de notre système financier sont élucidés avec une rigueur de logique et une finesse de vues que favorise l'agrément d'un style incisif et plein de saillies piquantes.

Notre honorable Président, appuyant les conclusions du Rapport, et considérant le nombre et la valeur des commu-

nications faites à l'Académie par M. Paul Coq, en qualité (
membre correspondant, vous a proposé de récompenser c
travaux par une médaille d'argent, en vertu de l'article (
notre Règlement qui permet de décerner un prix à celui d
membres correspondants qui aura le mieux mérité de
Compagnie par l'importance et l'utilité de ses commun
cations.

Quelques membres, sans contester le mérite de l'œuvre
la justice de la récompense, ont fait remarquer que M. Pa
Coq étant devenu membre non résidant, ce titre le metta
en dehors ou au-dessus de nos concours et ôtait à nos prix
droit de l'atteindre.

M. le Président et M. le Rapporteur ont répondu q
M. Paul Coq était encore membre correspondant à l'époq
où il avait soumis au jugement de l'Académie le travail qu'i
proposaient de couronner, et qu'à ce point de vue les di
tinctions stipulées par l'article 49 lui étaient applicables.

L'Académie s'est rangée à cet avis, et, saisissant av
bonheur l'occasion d'exercer une fois encore sur ce savant
laborieux confrère un droit de suffrage et de récompense,
décerné à M. Paul Coq une médaille d'argent.

M. Cirot de La Ville, Rapporteur de la Commission d
notices biographiques, vous a entretenus du mérite littérai
et du haut intérêt d'une *Vie de Mgr Dupuch, premier évêq
d'Alger,* par M. l'abbé Pioneau, supérieur du collége cathol
que de Sainte-Foy la Grande. Il y a loué l'exactitude généra
des détails, et la simplicité et la correction d'un style q
s'anime et s'échauffe à propos par une identification heureu
de l'âme du biographe à celle de son touchant héros. Il a fa
sentir le charme aussi élevé qu'attendrissant d'un récit o
revivent, avec le zèle et le dévouement apostoliques du sai
évêque, les nobles profusions, les sublimes imprévoyanc
de sa charité, et qui nous le montre retrouvant les traces d

saint Augustin et de saint Louis, sur ces rivages qu'une conquête civilisatrice venait de purger de la piraterie et de l'esclavage, et où la France et le christianisme commençaient de concert l'œuvre de régénération et de lumière.

L'Académie décerne à M. l'abbé Pioneau une médaille d'argent. Elle le remercie de ce généreux et salutaire emploi des rares loisirs que lui laisse la direction d'un important établissement.

M. Gragnon-Lacoste, l'un de vos plus doctes et de vos plus laborieux correspondants, déjà honoré de vos récompenses pour son *Traité du droit d'alluvion* et pour son *Introduction à l'étude du droit commercial,* a soumis à votre appréciation, sous le titre de *Manuel de Généalogie,* un nouvel ouvrage dont « le but est de rendre sensibles et pratiques les princi- » pes de notre législation dans les successions *ab intestat,* et » de représenter, à l'aide de tableaux parlant aux yeux, les » divers modes suivant lesquels s'opère la transmission. » M. Vaucher a constaté dans son Rapport les mérites et l'utilité de cet écrit. Rendant hommage, après lui, à l'intelligence, à la clarté, à la méthode avec lesquelles ont été réunies et groupées dans ce consciencieux travail toutes les notions précises, toutes les opinions accréditées, toutes les solutions judiciaires propres à guider « ceux qui ont à s'oc- » cuper de liquidations et de partages de successions, » vous avez décerné à notre infatigable collaborateur un nouveau témoignage de votre haute estime, sous la forme d'une mention honorable.

Sur le rapport de M. Dezeimeris, vous avez voté l'impression dans vos *Actes* du savant et ingénieux Mémoire que vous avait communiqué M. Sansas, sous ce titre : *Premières traces du christianisme à Bordeaux, d'après les monuments contemporains. Symbolisme de l'Ascia.* En rendant hommage à ce qu'offrent de spécieux l'interprétation que l'auteur

donne du signe emblématique de l'*Ascia*, et les raisons qu'il allègue pour en prouver le symbolisme chrétien, vous avez aussi voulu appeler l'étude et les méditations des savants sur une conjecture digne de tout leur intérêt, et en elle-même et dans sa forme.

Justement fière de son triple titre d'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts, et du nombre d'artistes et d'amateurs distingués qu'elle a toujours comptés dans son sein; jalouse aussi de concourir de plus en plus au progrès des arts à Bordeaux par de fréquents témoignages de son intérêt, l'Académie, dans sa séance du 26 janvier 1865, avait pris la décision suivante :

« Une Commission, nommée chaque année à cet effet, » sera chargée de rendre compte à l'Académie des tableaux » envoyés par des artistes bordelais à la Société des Amis des » Arts. La Compagnie pourra, sur le Rapport de cette Com- » mission, décerner chaque année trois médailles : une d'or, » une d'argent, une de bronze. »

En vertu de cette décision, M. le Président, dans la séance du 6 avril, a nommé la Commission qui devait se transporter au local de l'Exposition faite par la Société des Amis des Arts et y apprécier les envois des artistes bordelais.

Cette Commission, accueillie par M. le Président et par M. le Secrétaire de la Société des Amis des Arts, avec une sympathie et un empressement fondés sur un amour commun du beau dans ses manifestations artistiques et littéraires, a consacré plusieurs séances à l'examen comparatif des œuvres qu'avaient envoyées des artistes bordelais, et, par l'organe de M. Delpit, son Rapporteur, elle a proposé trois de ces artistes à vos récompenses.

Elle a demandé :

1° Une médaille d'argent pour M. Papin, « dont les por- » traits ne sont pas seulement la reproduction exacte des



» traits, mais une sorte de biographie et de description » morale de ses modèles, et joignent à cette rare qualité un » dessin exact et une distinction particulière dans l'exécution » des détails; »

2° Une médaille d'argent pour M. Henry Stock, qui a exposé trois tableaux remarquables par les mêmes qualités d'exécution, et dont l'un représentant *un Coup de vent près de la route de la Corniche,* et rendant avec une expression saisissante le bouleversement même des éléments, a paru mériter spécialement les distinctions de l'Académie;

3° Une médaille de bronze pour M. Eugène Accard, qui, l'année dernière, s'était déjà fait remarquer par de précieuses qualités de couleur et de perspective, et qui a envoyé cette année une touchante et gracieuse composition qu'il a intitulée : *la Convalescence,* et où l'on s'est accordé à louer le soin des détails et la douceur du sentiment.

Adoptant les conclusions du Rapport, vous avez décerné :

1° Une médaille d'argent à M. Papin;

2° Une médaille d'argent à M. Stock;

3° Une médaille de bronze à M. Accard.

L'Académie les félicite d'avoir contribué à rehausser, par le progrès des arts du dessin, l'illustration littéraire de leur ville natale.

Vous vous rappelez l'enthousiasme qui, l'année dernière, accueillit dans cette enceinte, la proclamation de la médaille d'argent décernée à M. Lagane, cet infatigable et intelligent artisan, qui, consacrant à la science les heures disputées au laborieux exercice de sa profession, avait imaginé et construit de ses mains, avec autant de sagacité que d'adresse, une série de machines destinées à mettre l'enseignement de l'astronomie à la portée des intelligences les moins exercées et des écoles les plus pauvres. L'Assemblée avait applaudi avec transport à cette juste récompense d'une œuvre utile à la

science et d'une bonne action. Redoublant, cette année, de génie inventif et d'habileté manuelle, M. Lagane a entrepris et terminé un autre appareil uranographique montrant la marche des comètes dans l'espace. Il a fait un nouvel appel à votre intérêt, et, s'il y avait lieu, à vos distinctions, et il a eu aussi, une seconde fois, la bonne fortune d'obtenir de vous, pour appréciateur de son invention et de son travail, le juge le plus compétent de ce nouveau service rendu à la divulgation des sciences astronomiques, le savant professeur d'astronomie de la Faculté des Sciences. M. Lespiault a mis en mouvement et a fait fonctionner sous vos yeux cet appareil, en même temps que son Rapport en expliquait le mécanisme aussi ingénieux que simple. Vous avez accueilli avec une faveur générale, et sanctionné par un vote non moins unanime, la proposition de récompenser d'une médaille d'or ces créations continues d'un génie sans culture, et le dévoûment de plus en plus efficace de cet héroïque ouvrier de la science. Vous avez en outre décidé que le Rapport de M. Lespiault serait lu par cet honorable membre dans la séance de distribution des prix, et que le cométaire du lauréat y serait exposé. Double honneur, délicatement ajouté à la collation de la médaille, et qui prouve le haut prix que l'Académie attache à ce savoir solitairement acquis, à cette ardente et heureuse recherche de la vérité scientifique et des moyens de la propager!

M. Faget, cet industrieux artisan qui s'est fait un nom comme artiste, ce serrurier en qui s'est trouvé le talent du dessinateur, ce forgeron poète qui plie le fer aux inventions et aux caprices d'une imagination féconde et gracieuse, et dont les créations en ce genre font partie de la magnificence des plus belles maisons de Bordeaux, M. Faget a sollicité votre examen pour les ouvrages en fer repoussé et relevé au marteau qu'il vient d'achever au palais de la Bourse. Organ

de la Commission que vous avez nommée à cet effet, M. Dégranges vous a demandé un témoignage éclatant de sympathie et de satisfaction pour le rare mérite de ces travaux de serrurerie artistique, et des curieux objets offerts à l'appréciation des honorables Commissaires, dans les ateliers mêmes de M. Faget. « La Compagnie, vous a-t-il dit, voudra » ainsi reconnaître un grand nombre de pièces d'art remar» quables par leur variété, leur élégance et le goût prononcé » qu'elles dénotent, œuvres qui se succèdent sans relâche » depuis plusieurs années entre les mains de M. Faget, et » surtout la composition de l'escalier de la Bourse, grand et » monumental ouvrage digne de la magnifique enceinte dans » laquelle il est placé ! Votre Commission vous propose de » donner une médaille d'or à M. Faget. »

Vous avez sanctionné cette proposition par un vote unanime.

L'Académie, qui avait déjà honoré d'une médaille d'argent les remarquables essais de M. Faget, se plaît à constater, par une distinction plus flatteuse encore, les progrès persévérants qui le rapprochent de plus en plus des sommités de l'art, et qui lui assurent une part durable de souvenir et de haute estime dans la splendeur d'un grand monument.

Quatre médailles d'or, sept médailles d'argent, trois médailles de bronze, deux mentions honorables, voilà le total des nominations pour l'année 1865. Ici se termine la série, toujours insuffisante à notre gré, des encouragements offerts à l'émulation des partisans des plus nobles études. Ici s'arrêtent les récompenses à décerner. L'Académie les voudrait plus nombreuses. Mais si elle se félicite de venir par ses prix au devant du mérite, elle ne croit pas non plus devoir mettre trop de complaisance à les accorder ni les rendre trop facilement accessibles, et croit, par une sévérité opportune, montrer son estime des concurrents. Elle



couronne le talent, lorsque, sans diminuer la verve, il y joint la correction, dans une œuvre inspirée, qui est en même temps une étude de goût et de vérité dans l'art. Elle ajourne le prix quand il n'est pas enlevé par le talent, ou que l'art n'en a pas suffisamment réglé l'ardeur. Là cependant où le but est placé si haut, l'effort si laborieux, elle croit juste d'honorer le succès même incomplet et le talent à demi-vainqueur de tant d'obstacles. Par ses mentions honorables, elle appelle l'attention sur des compétiteurs destinés à ses couronnes : témoignages d'estime à défaut de palmes, récompenses semblables à ces lettres de félicitations entourées de laurier qu'on adressait parfois aux généraux romains, en ajournant et espérant pour eux les honneurs du grand triomphe. Enfin, sans la récompenser, elle applaudit, s'il le faut, même chez la médiocrité, quelques belles inspirations, quelques traits heureux, dans l'espoir de faire éclore le talent. L'amour des lettres rend indulgent à tout travail inspiré par elles.

Oui, nous aimons à bien espérer de tous ceux qu'un noble désir des gloires intellectuelles appelle aux intéressantes études, dont la variété de nos programmes leur offre une ample matière, et qui, suivant leurs vocations individuelles, font l'essai de leurs forces dans les travaux divers que comprend la libre répartition de notre Académie. Il nous est doux de leur faire entendre quelques paroles animées du vif intérêt qu'inspirent leurs généreuses aspirations vers les hauteurs de l'art. Honneur, dirons-nous aux candides prosélytes de l'art des vers, honneur à qui, loin des routes de la fortune ou même du succès, aspire à la haute poésie et la demande aux vives émotions empruntées au spectacle de la nature, aux grandes vérités inscrites au cœur de l'homme comme sur la voûte des cieux, aux belles actions qui rendent visible la beauté suprême de l'âme ! Les nobles pensées font les beaux vers, les

vers naturels et fortement expressifs qui saisissent le souvenir, les vers où règne ce charme divin, une âme qui a du talent. Inspirez-vous de la grandeur vraie de l'histoire, comme de la peinture vraie ou bien choisie de la vie. Poètes par le cœur non moins que par l'imagination, mettez sur tous vos essais une précieuse empreinte de sentiment moral et d'amour de l'art. Unissez, dirons-nous aux jeunes savants, unissez à la science multiple qui attaque aujourd'hui la nature par tous les côtés à la fois, une imagination capable de la décrire. Les sciences ont servi à la défense et à la grandeur du pays; elles ont éclairé le commerce, perfectionné les arts, et tiré des connaissances les plus hautes les applications les plus ingénieuses et les plus utiles. Demandez-leur, sans doute, certaines notions de pratique et d'industrie; mais subordonnez-y le profit à la poésie et à la grandeur. Sachez comprendre le charme que l'esprit éprouve dans la conquête gratuite de leurs plus grandes vérités, dans les plus sèches et les plus épineuses recherches de l'algèbre. Joignez-y cette culture des lettres antiques et du bon goût français, si remarquable dans les monuments scientifiques des Lagrange, des Laplace, des Fourier, des Delambre, des Cuvier, qui en avaient fait le noviciat de leur génie, et n'oubliez pas cette parole aussi vraie qu'ingénieuse d'un de leurs plus illustres émules : On n'est pas plus savant, pour être moins lettré. A ceux qu'anime plus particulièrement le goût trop rare aujourd'hui des méditations métaphysiques et des recherches spéculatives, étudiez, dirons-nous, les mâles et naïfs chefs-d'œuvre qui ont fait, en Europe, de l'idiome philosophique de la France l'organe naturel de la raison, et qui ont donné à leur langue l'exactitude la plus rigoureuse et toutes les séductions de la méthode et de la lucidité. Demandez-leur le secret de ces qualités d'esprit et de style qui immortalisent les systèmes ou leur survivent. A ces jeunes archéologues,

voués à ces recherches qui sont aujourd'hui le goût et la préoccupation des esprits, redoublez, dirons-nous, de patience et de sagacité dans l'étude des monuments de notre histoire, expliquée surtout par la législation et les coutumes. Exhumez-nous la vieille France, étudiée à fond dans ses chartes et dans ses archives. A tous enfin, répétons avec instance cette recommandation, cette prière : Respect religieux à cette langue qui, depuis deux siècles, domine et charme les peuples ! Ah ! rappelez-vous-le bien, la France ne peut garder son universalité, comme expression et instrument de la civilisation du monde, qu'en gardant l'intégrité de sa langue. Et c'en serait fait de notre ascendant, si le monde venait à la désapprendre, cette langue où la pensée moderne a trouvé jusqu'ici son point de ralliement, cette langue toujours riche et toujours prête, quand il s'agit d'exprimer des idées justes et vraies, universelles et impartiales comme la raison. Ah ! si nous en faisions une Babel par l'audace inouïe des néologismes, par l'intrusion violente de locutions étrangères et superflues, par l'altération de sa netteté et de son caractère logique, nous déconcerterions l'intelligence et la foi de l'Europe, étonnée de ne plus nous comprendre et ne sachant plus à qui croire.

Il ne me reste plus à vous entretenir que des circonstances qui concernent plus particulièrement l'intérieur de la famille académique. Avant de nous féliciter de nos acquisitions, déplorons de nouveau une perte qui nous avait douloureusement surpris, celle du vénérable M. Imbert de Bourdillon, qui, comme membre résidant, avait été si longtemps et si utilement associé à l'activité de nos travaux, et que, depuis six mois à peine, nous avions inscrit sur la liste éminente de nos membres honoraires. Cette affligeante nouvelle est venue trop tôt assombrir la joie que nous avions ressentie de l'admission d'un nouveau titulaire.

En effet, sur le Rapport de M. Valat, vous aviez récemment admis, au nombre de vos membres résidants, M. San Iago Mégret, digne, par l'étendue de ses connaissances et de ses opérations maritimes, de représenter au sein de l'Académie le commerce de Bordeaux, mais qui joignait à l'importance de ses titres de négociant et d'armateur l'avantage peu commun de produire sa candidature sous les auspices de la poésie. Un drame historique en trois actes et en vers, où le Rapporteur s'est plu à constater un certain art de conduite théâtrale, des scènes bien filées, de belles situations, d'expressifs contrastes de caractère, un dénoûment d'un effet neuf et saisissant et un style généralement correct et animé; un proverbe en un acte, d'une versification élégante et facile, et où le dialogue s'élève parfois au ton de la comédie de mœurs; une satire allégorique, remarquable par la pureté et la finesse du langage, par la noblesse du goût littéraire, voilà les titres qui désignaient M. Mégret à votre choix, et de votre lauréat l'ont fait devenir votre collègue. Les révolutions du commerce qui tiennent à celles du monde, son activité qui se confond avec le mouvement même du genre humain, ses relations qui sont le lien des peuples, la navigation qui plus que jamais civilise et agrandit l'univers, l'argent signe de la civilisation et premier ressort des États modernes, voilà les importants points de vue que M. Mégret saura, sans doute, nous ouvrir mieux que personne. Mais en nous éclairant de ses lumières, dans tout ce qui touche à la production et aux échanges, il n'oubliera pas non plus, espérons-le, que c'est le poète qui a invoqué nos suffrages. Il se souviendra que, chez les anciens, le dieu du commerce était aussi le dieu de l'éloquence et l'inventeur de la lyre. Que dis-je? Il s'en est souvenu déjà, témoin les applaudissements unanimes qui naguère ont accueilli dans cette enceinte le discours par lequel notre collègue a fait de la solennité de sa réception la fête

même de l'esprit et du goût, et le charme littéraire de deux Rapports qu'il vous a lus depuis.

Au moment où l'Académie venait de se compléter par cette importante adjonction, M. le Président a appelé son attention sur l'impossibilité où l'un de ses plus anciens membres résidants, M. de Lamothe, se trouvait d'assister désormais à ses séances, et a proposé qu'en considération de ses nombreux travaux et des fonctions académiques qu'il avait exercées, la Compagnie le nommât membre honoraire. Cette proposition a été unanimement adoptée, et vous avez écouté avec un affectueux intérêt la lettre où cet honorable collègue vous remerciait d'avoir bien voulu lui conférer un titre qui le maintenait dans les cadres de l'Académie, dont sa santé ne lui permettait plus de partager les travaux.

La retraite de M. de Lamothe, ou plutôt cet échange de titres qu'il avait accepté avec gratitude, laissait vacant un fauteuil. Vos suffrages y ont appelé M. Léopold Micé, sur le Rapport d'une Commission dont M. Baudrimont était l'organe. Le docte Rapporteur vous a signalé les titres aussi considérables que nombreux qui recommandaient le candidat : l'élévation de ses grades universitaires, la quantité et le mérite de ses travaux et de ses ouvrages en physique, en chimie, en astronomie, en histoire naturelle; l'éclat des distinctions académiques qu'il a plusieurs fois obtenues; l'importance des emplois scientifiques auxquels il a été successivement appelé et des services qu'il y a rendus; son double dévoûment, comme médecin, au soulagement de l'humanité et aux progrès de la science, dévoûment poussé jusqu'au plus périlleux héroïsme lors de l'invasion du choléra dans les pays basques. « La Commission, a-t-il ajouté, est unanime pour » vous recommander la candidature de M. Micé. En l'adop- » tant, l'Académie s'adjoindra un membre digne d'elle et un » utile collaborateur. »

Vos votes, dans une de vos plus nombreuses réunions, ont sanctionné la proposition du Rapporteur, et, toujours heureux de vous recruter parmi vos lauréats, vous avez appelé à siéger avec vous le jeune savant dont les premiers essais avaient été honorés de vos couronnes.

Je n'ai pas besoin de rappeler avec quelle chaleur de sympathie un brillant auditoire a naguère applaudi la parole du récipiendaire, qui l'entretenait avec âme de la science qu'il a déjà tant honorée et si bien servie.

Quelques mois auparavant, au milieu de cette affluence dont la faveur ne fait jamais défaut à nos cérémonies académiques, vous aviez procédé à la réception de MM. Belin de Launay et Paul Dupuy, élus l'année dernière, et aux titres desquels il avait déjà été rendu hommage en séance publique. La presse bordelaise a constaté avec quelle autorité et quel charme de parole ils avaient développé l'un et l'autre leurs importants sujets : *L'état et les progrès des études historiques au XIXe siècle*, et *la Nécessité des études métaphysiques*.

Vous n'avez pas oublié non plus l'aménité exquise, la finesse enjouée et parfois la malice aimable des réponses faites aux éloquents récipiendaires par notre Président, qui a suffi, avec son inépuisable verve de bon sens et d'esprit, au laborieux honneur de porter trois fois la parole, en une même année, dans nos solennités publiques.

M. Paul Coq, membre correspondant, ancien membre résidant, qui vous envoie des gages si fréquents d'une laborieuse et utile collaboration, vous a demandé la faveur d'échanger son titre actuel de membre correspondant contre celui de membre non résidant, et, conformément à vos précédents, vous avez accédé à cette demande.

M. Jacquot, appelé à Paris par ses fonctions nouvelles, et désirant ne pas rompre tout à fait les liens qui l'unissaient à vous, a sollicité aussi de votre bienveillance le titre de



membre non résidant. Vous le lui avez conféré, et l'Académie s'est applaudie de ne se séparer que le moins possible d'un membre dont le dévoûment lui avait toujours été aussi utile qu'honorable.

Vous aurez bientôt à combler un autre vide fait dans vos rangs par la retraite volontaire d'un collègue dont vous saviez apprécier et reconnaître la savante et multiple collaboration. Si quelque chose vous peut adoucir le regret que vous sentirez toujours d'une séparation aussi pénible qu'imprévue, c'est le témoignage que vous pouvez vous rendre de n'y avoir rien mis du vôtre et d'avoir tout fait pour la prévenir.

La liste de vos membres correspondants s'est enrichie de quatre glorieuses adoptions. Vous y avez inscrit, en une même séance, et sur les Rapports de la même Commission, trois noms marquants dans les sciences : M. de Caligny, dont les nombreux travaux scientifiques, et en particulier trois Mémoires sur les *machines soufflantes ou à compression d'air,* ont été l'objet de distinctions éminentes, qui rehaussaient pour la Compagnie l'importance et l'honneur de sa candidature; M. Cialdi, directeur de la marine des États Pontificaux, membre de l'Académie des Nuovi Lincei et des plus savantes Sociétés de l'Italie, auteur de plusieurs Mémoires sur l'*hydraulique,* et particulièrement d'un ouvrage étendu sur les *ondes et les courants de la mer;* M. de Cuyper, professeur de mécanique à l'Université de Liége, inspecteur des études à l'École des Mines de Belgique, et qui a publié, dans la *Revue universelle* de Liége, qu'il dirige, outre des Mémoires sur des études purement théoriques, plusieurs travaux sur le *régime des rivières* et sur diverses questions de mécanique pratique, entre autres sur les *machines à compression d'air.*

Par ces nominations, deux branches importantes des sciences, la mécanique et l'hydraulique, seront, d'après le

témoignage de la Commission, dignement représentées dans la classe de vos membres correspondants.

Les lettres y acquièrent aussi un éloquent et gracieux organe, en la personne de M. Armand de Tréverret, professeur de rhétorique au lycée impérial d'Agen, Président de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la même ville; talent jeune encore de verve comme d'années, déjà mûr par l'étude et par une noble intimité avec les chefs-d'œuvre.

L'Académie a été heureuse de consigner dans son procès-verbal l'expression de gratitude et de profonde sympathie avec laquelle elle avait appris la nomination de son Vice-Président, M. Lefranc, au grade de chevalier dans l'Ordre impérial de la Légion-d'Honneur, distinction hautement justifiée par les profonds et éloquents Mémoires dont notre collègue favorise nos séances et nos *Actes*, non moins que par l'élévation et l'éclat de son enseignement public.

Constatons enfin, dans cette revue de l'année académique, ce qui, même au dehors, a rehaussé le lustre de la Compagnie.

Vous vous êtes associés avec les plus ardentes sympathies au succès brillant et soutenu du drame historique et local de M. Hippolyte Minier. Si notre Collègue n'a pu, en raison de l'étendue de son œuvre, nous en donner les prémices, suivant sa gracieuse habitude; si les applaudissements du public ont, cette fois, devancé les nôtres, ils ont du moins trouvé un écho dans nos cœurs, et la Compagnie remercie l'Académicien d'avoir fait luire sur elle un rayon de la gloire du dramaturge.

Gardons-nous aussi d'oublier que, dans le dernier renouvellement du Conseil municipal de Bordeaux, les noms de quatre Académiciens sont sortis de l'urne électorale. M. Henry Brochon a vu la reconnaissance publique et le vote populaire ratifier et appeler de nouveau sur lui le choix du Souverain, et le maintenir ainsi à la tête de l'administration de la grande

cité qu'il aime et qu'il sert avec un si filial dévoûment, dont, chaque jour, il accroît la magnificence et rajeunit la splendeur. Sous la présidence d'un Maire qui se plaît à témoigner publiquement du haut prix qu'il attache à son titre d'Académicien, et qui l'honore comme écrivain et comme orateur, avec le concours d'hommes aussi haut placés dans la science que MM. Baudrimont, Manès et Oré, les choses de l'esprit, on peut en être sûr, auront toute leur importance dans les affaires d'une ville à qui la France doit une si grande part de ses gloires intellectuelles.

Terminons ce Rapport, qui atteste suffisamment, par son étendue même, que, pendant l'année qui vient de s'écouler, le travail ne s'est ralenti dans aucune des voies ouvertes à votre activité. Vos Comptes rendus mensuels font voir vos séances employées à une heureuse variété de lectures auxquelles vous contribuez tour à tour. Tous les ordres d'idées et de connaissances s'y prêtent un riche et mutuel secours, et cimentent cette alliance que vous aimez à resserrer, parce que vous y voyez pour vos travaux et vos concours un accroissement de force et d'honneur. Fidèles à votre mission d'animer autour de vous, et dans un rayonnement de plus en plus étendu, le mouvement et l'activité des esprits, vous n'avez négligé aucune occasion, aucun moyen de favoriser dans le pays la circulation des richesses du savoir et de la raison, et d'y entretenir un fécond échange de travaux et de lumières. Persévérons dans l'accomplissement de cette noble tâche, et par nos écrits, par nos programmes, développons l'intelligence et le goût de ces sciences morales qui servent à la splendeur comme à la conservation des sociétés. Contribuons à perpétuer cette supériorité scientifique et littéraire qui s'est toujours confondue avec la grandeur politique de la France, et qui en a doublé et réfléchi la gloire.

RAPPORT

SUR LE

CONCOURS DE POÉSIE DE 1865

AU NOM D'UNE COMMISSION

composée de

MM. Gaussens, Hipp. Minier, et R. Dezeimeris, rapporteur.

MESSIEURS,

J'ai à prendre la parole comme rapporteur du Concours de Poésie. La tâche est lourde, difficile, périlleuse, car le bon sens aussi bien que La Fontaine avertit d'avance qu'on ne peut contenter tout le monde et... l'Académie; aussi, plus que jamais, je sens ma faiblesse et déplore pour tous le choix que vous avez fait.

Je me suis déjà, il est vrai, essayé quelque peu à une critique de ce genre; mais, d'Hésiode à De Brach, j'avais affaire à de vieux morts, de qui l'on peut tout dire sans le fâcher. Aujourd'hui, me voici en face d'une armée de vivants, et quels vivants, mon Dieu! *genus irritabile vatum.*

Jamais je n'aurais ambitionné l'honneur d'être leur juge; mais, puisque vous me l'avez dévolu, Messieurs, vous me permettrez, j'espère, quelque licence. Je prendrai celle d'être court et pas très méchant. Ce sera peut-être manquer dou-

blement aux traditions ordinaires des Académies; mais n'a pas de l'esprit qui veut, pour se permettre d'être long, et, quant à l'indulgence, j'en ai trop besoin moi-même pour ne pas en accorder beaucoup aux autres ([1]).

L'un de vos rapporteurs a dit jadis, si j'ai bonne mémoire, en parlant de ces joûtes poétiques : « Nous ne relevons pas la visière des vaincus. » C'est là une précaution louable; je n'aurai garde de l'omettre, et je m'efforcerai même de la compléter, en évitant que les juges du combat ne descendent dans l'arène pour cribler de blessures ceux que la vaillance des vainqueurs aura tout simplement désarmés.

Messieurs, l'année poétique a été féconde. Beaucoup de poètes vous ont envoyé beaucoup de vers. La statistique en main, on ne manquera pas d'induire de là, un jour ou l'autre, qu'au Parnasse, comme au budget, comme dans la morale publique, l'agriculture et ailleurs, la situation est des plus prospères; malheureusement, par je ne sais quel esprit d'opposition systématique, vous avez jugé que les chiffres ici ne font rien à l'affaire; je me trouve donc avoir à vous fournir un autre genre de renseignements.

Au commencement de son *Éloge de Ptolémée*, Théocrite, débordé par l'abondance de son sujet, se compare au bûcheron qui, en entrant dans les vastes et belles forêts de l'Ida, s'arrête à la vue des arbres innombrables qui l'entourent, incertain de l'endroit où sa cognée doit porter les premiers coups ([2]).

([1]) Sénèque (*Agam.*, 267) :

Det ille veniam facile cui venia opus est.

Horace avait dit (*Sat.* I, 74) :

... Æquum est
Peccatis veniam poscentem, reddere rursus.

([2]) *Idylle* XVII, 9 — 10 :

Ἴδαν ἐς πολύδενδρον ἀνὴρ ὑλατόμος ἐνθών,
Παπταίνει, παρεόντος ἅδην, πόθεν ἄρξεται ἔργου.

— Ne craignez rien, Messieurs, de ce début renouvelé des Grecs, je n'ai, encore une fois, le désir de saper quoi que ce soit; mais je ne puis m'empêcher de jalouser un peu ces gens heureux du temps jadis, qui n'avaient que l'embarras des richesses. Mon embarras n'est pas précisément le même.

Dans la gerbe de poésies qui vous est présentée, — car je ne puis vraiment pas vous dépeindre l'ensemble comme une Anthologie, comme un bouquet de fleurs, — dans cette gerbe, il y a de l'ivraie; avouons même tout de suite, pour ne pas avoir à y revenir trop souvent, avouons qu'il y en a beaucoup; mais enfin, on rencontre aussi des épis de bon grain avec quelques bluets épars. Je vais m'efforcer de les retrouver pour vous prier de les recueillir.

Je laisse de côté, Messieurs, tout ce dont j'aurais à vous dire autant ou plus de mal que de bien. J'y perds le mince plaisir de faire de faciles épigrammes, l'occasion de débiter, en feuilletant Boileau, de graves sentences sur l'*amour de rimer* et *ses trompeuses amorces;* mais tout cela, sans corriger personne, me ferait ressembler à l'homme de la fable, qui fait de longs discours aux gens qui se noient. J'aime mieux, pour ma part, leur tendre une main secourable et leur souhaiter meilleure chance :

> Le nocher, dans son art, s'instruit pendant l'orage;
> Il n'y devient expert qu'après plus d'un naufrage :
> Votre sort est pareil dans le métier des vers,
> Et, pour y triompher, il y faut des revers [1].

J'espère que les poètes ne m'en voudront pas d'avoir, à leur sujet, songé à faire un emprunt à la *Métromanie*, et que vous-mêmes, Messieurs, vous me pardonnerez de citer chez vous un auteur qui se vanta de n'être rien, *pas même académicien*.

[1] *Métromanie*, acte V, sc. II.

Diverses pièces, au contraire, qui dans leur ensemble ne nous ont pas paru absolument dignes de récompenses, se distinguent cependant par des qualités réelles, et doivent mériter à leurs auteurs quelques encouragements.

Un petit poème intitulé *Voix intimes* n'est pas sans grâce. La diction en est assez harmonieuse, les sentiments y sont honnêtes et droits; nous aimons à reconnaître ces mérites, mais nous aurions voulu plus de fermeté et d'originalité dans la pensée, et un style moins chargé d'épithètes molles ou inutiles.

Le Recueil n° 15, contenant une ballade et une orientale, *Le Ménestrel* et *Naïda,* témoigne de plus de sécurité dans le maniement de la langue et la coupe du vers; on y regrette seulement le choix des sujets, trop rebattus depuis un demi siècle. Pour les renouveler, il faudrait au moins les rajeunir par l'inspiration, et le versificateur, quelle que puisse être son habileté, n'y a pas entièrement réussi.

Enfin, une *Épître à Montaigne,* que je dois signaler, me fera dire un mot d'un petit poème sur le *Cardinal de Cheverus,* poème que j'allais peut-être passer sous silence. Le rapprochement pourra sembler forcé, paradoxal; aussi est-il entièrement fortuit et tout extérieur. La vue de ces deux grands noms m'a remis en mémoire ce conseil du plus fameux des lyriques anciens : « Au-devant de votre œuvre, s'écriait-il, placez un frontispice resplendissant » (¹)! Cela peut bien, il est vrai, exciter la curiosité; mais tout le monde n'est pas Pindare pour la satisfaire, et il sera toujours plus prudent de se rappeler le mot d'Horace sur les débuts trop gros de promesses (²). Les deux titres choisis par nos auteurs sont

(¹) Pindare (*Olymp.* VI, 5) :

... ἀρχομένου δ'ἔργου πρόσωπον
Χρὴ θέμεν τηλαυγές.

(²) *Art poét.*, v. 138 et suiv.

plus grands que leur œuvre, et le fronton écrase l'édifice. Cependant, disons-le bien vite, cet inconvénient n'est pas pour eux sans compensation : on ne perd jamais son temps à admirer de nobles caractères, et c'est de cette admiration surtout que l'on peut dire qu'il en reste toujours quelque chose; témoin ces quatre vers, qui peignent heureusement l'active vertu du Cardinal homme de bien :

Cependant cette route, où son pied marche à l'aise,
Lui semble trop facile à suivre jusqu'au soir;
Ce grand zèle a besoin d'une tâche qui pèse,
Et pour ce grand courage il faut un grand espoir.

Quatre bons vers dans une pièce, c'est peu de chose, dira-t-on; sans doute : mais l'hirondelle isolée, qui ne fait pas le printemps, l'annonce d'ordinaire (1). D'ailleurs il y a là mieux que quatre vers réussis, il y a une pensée, et les pensées sont trop rares en ces concours pour que nous laissions échapper celle-ci, qui est bonne et faite pour porter bonheur à qui l'a eue.

L'auteur de l'*Épître à Montaigne* ne cherche point à s'élever si haut, et c'est un avantage réel, car il évite par là des chutes périlleuses; mais aussi on peut lui reprocher de rester terre à terre, d'aller bourgeoisement à pied, ce qui n'est pas sans inconvénient quand on veut promener Montaigne dans Paris, de la barrière de l'Étoile au boulevard de Sébastopol, pour faire apprécier à cet ennemi de la *nouvelleté* les splendeurs nouvelles de la capitale. La donnée est piquante, le cadre est brillant et large, mais il n'est pas rempli. Tant qu'à déranger Montaigne, il fallait lui montrer quelque chose capable de l'intéresser. Sans doute l'Arc de Triomphe, le

(1) Ovide (*Fast.* II, 853) :

Fallimur? an veris prænuntia venit hirundo?



nouveau Louvre, la rue de Rivoli, la Tour Saint-Jacques et son square, et l'immense Boulevard, sont de fort belles choses; mais c'est à Philibert Delorme qu'il fallait les faire apprécier, et non pas au philosophe. Je sais bien qu'il était curieux de son naturel; mais c'était un curieux de sagesse qui ne s'arrêtait guère aux bagatelles de la rue, et qui cherchait l'homme sous le pourpoint. C'était l'homme qu'il fallait lui montrer, l'homme nouveau, avec les conquêtes glorieuses de son intelligence ou les tristes folies de son ambition. La *nouvelleté* dont Montaigne se dégoûta, ce fut le changement, soit dans la simplicité des mœurs, soit dans les dogmes de la foi, soit dans les formes du gouvernement. Il s'en dégoûta, parce qu'il comprit que, tant qu'une nation n'est pas éclairée et n'a point conscience de sa vie, les innovations de ce genre l'épuisent en vain et ne servent qu'aux chefs ambitieux qui la corrompent, l'exaltent et l'aveuglent pour mieux la conduire. La *nouvelleté* qui l'eût surpris et qu'il eût admirée, c'eût été de voir cette même nation, qu'une cour despotique et avilie fusillait de son temps à la Saint-Barthélemy, se dresser à son tour de toute sa hauteur sous l'influence des disciples de La Boëtie, proclamer les droits méconnus des peuples, résister à l'Europe conjurée, la conquérir par ses idées généreuses, et compenser enfin, par les bienfaits durables de la civilisation, les malheurs passagers qu'elle devait causer par ses armes.

Certes, il y avait là de quoi intéresser le vieux maire de Bordeaux. C'était un beau chapitre à ajouter aux *Essais*. Il est vrai qu'il est plus facile de l'indiquer que de le faire; aussi, malgré la prédilection marquée de l'auteur pour les hautes œuvres de la truelle parisienne, nous nous garderons bien de lui dire :

Soyez plutôt maçon si c'est votre talent.

Du talent, du talent poétique, il en aura certainement, s'il sait se tenir en garde contre une facilité dangereuse, et s'il a soin de méditer son sujet et de bien peser d'avance le fardeau qu'il veut charger sur ses épaules. — Ces réserves faites, citons quelques-uns des passages réussis de l'*Épître* qui porte pour épigraphe cette parole du moraliste : « Je suis dégousté de toute nouvelleté, quelque visage quelle porte, et ay raison » (1).

Voici d'abord le début :

Non ! tu n'as point raison, esprit droit et charmant,
Cher Montaigne, du coup, ta mordante parole,
Près du but que ton trait manque si rarement
A sifflé sans l'atteindre, et ta flèche s'envole.
La *nouvelleté* naît sous des masques divers :
Pourquoi, sans distinguer, la frapper d'anathème?
De tout siècle qui marche elle est l'heureux emblème,
Et le génie humain, du fécond univers
Maître après Dieu, serait rebelle à Dieu lui-même,
S'il laissait, du *nouveau* comme toi *dégousté*,
S'éteindre son flambeau sous l'immobilité.
Toi qui deçà, delà, poursuivant une idée,
La quittes, la reprends, indolent promeneur;
Toi qui vois t'emporter, au gré de son humeur,
La folle du logis, monture débridée,
Cher Montaigne, suis-moi, viens ; d'un pied curieux,
Aujourd'hui de concert, par le charme des yeux
Doucement attirés de l'un à l'autre pôle,
Parcourons du progrès la grande métropole,
Paris, du monde entier le cœur et le cerveau.

Plus loin, à propos du télégraphe électrique, sujet étincelant de nouveauté et de grandeur, on lit un petit dialogue ne manquant ni d'à-propos ni de malignité, mais qui est, ce semble, un peu trop superficiel.

(1) *Essais*, I, 22.



Dans la bouche de Montaigne, je préfère ces paroles de regret, simples et vraies, sur ce vieux Paris, qu'il « aimait, comme il dit, tendrement, et jusques à ses verrues et ses taches » (1) :

Oui, sur mon vieux Paris, votre soif du nouveau
A, d'un pas fastueux, promené son niveau;
Mais Paris est un livre, et souvent, dans la foule,
Plus d'un œil attristé voit, dans un mur qui croule,
Tomber un souvenir sous l'ignare marteau.

Vous dirai-je, Messieurs, qu'en poussant jusqu'à Bordeaux son excursion posthume, ce trop sceptique Montaigne ne paraît pas en approuver tous les embellisements, et se demande :

Que devient là l'esprit, si tout est pour les sens?

On lui répond en citant l'Académie; mais, il faut bien l'avouer, Messieurs, ce riche sujet n'a pas heureusement inspiré le poète; aussi, au lieu de vous transmettre son coup d'encensoir, qui était au moins inutile, je pense lui être plus favorable auprès de vous en vous citant ces derniers vers, qui ne sont une flatterie pour personne, et qui n'en valent que mieux :

Oh! je sais, cher Montaigne, il est vrai que la France
De toute nouveauté n'a point à s'applaudir;
J'en conviens, dans nos mœurs ce n'est point élégance
Ni vieille loyauté que l'on voit reverdir;
Mais le beau vers le bien ramène les idées,
Et...

Je m'arrête, Messieurs; ces citations suffisent pour vous faire constater dans cette pièce d'heureuses dispositions.

(1) *Essais*, III, 9.

Cependant, comme l'ensemble est loin de valoir ces passages choisis, nous vous proposerons d'accorder seulement à l'auteur des encouragements; cela lui permettra de remettre plusieurs fois son œuvre sur le métier, de la repolir, et, peut être, de la rendre par là digne d'obtenir plus tard une de vos plus hautes récompenses.

Une suite de pièces formant un seul envoi a ensuite attiré notre attention. Leur mérite, dans l'ensemble, ne les place pas beaucoup au-dessus de l'*Épître à Montaigne*, et l'on ne peut y voir encore un coup de maître; mais, sûrement, ce n'est pas non plus un coup d'essai. Des mérites réels s'y trouvent associés à de regrettables négligences, et des périodes gracieusement cadencées y viennent, trop souvent, se briser sur des vers rocailleux, dont la rudesse n'aurait pas dû échapper à une oreille qui d'ailleurs paraît exercée.

Vous aurez la preuve de ce que j'avance, Messieurs, dans ces fragments d'une pièce intitulée *Vingt ans :*

Ne vois-tu pas, la nuit, une légère image
Passer et repasser dans tes rêves joyeux?...
Que de fleurs sur son front, de miel dans son langage!
Que de sourires dans ses yeux!...

Elle te dit: « Vingt ans! un monde de délices!...
Jeune homme, que fais-tu? Quoi! tu dors, à vingt ans?...
Mais, c'est l'heure de boire, aux enivrants calices,
Les doux plaisirs de ton printemps.

....

Vingt ans! Regarde donc quel éclat t'environne.
Vingt ans! c'est le soleil qui nage en un ciel bleu;
Sur la terre, dans l'air, tout chante, tout rayonne,
Tout rit sous des couleurs de feu!

Vingt ans! c'est le parfum que la brise recueille

Par les champs, par les bois, le coteau, le vallon;
C'est, dans le frais verger, la grappe sous la feuille,
L'épi flottant sous le sillon!

. . . .

Allons! viens avec moi, je te dirai des choses
Qui pleuvront dans ton cœur en pure volupté;
Sous tes pas embaumés j'effeuillerai des roses...
Pourrais-tu n'être pas tenté? »

Vous le voyez, ce dernier vers, aux consonnances âpres et désagréablement amphibologiques, ternit l'élégance de ce qui précède; aussi, Messieurs, je ne veux pas vous laisser sous cette impression, et je me hâte de vous la faire oublier en citant cette strophe d'une mélancolie charmante, que le poète met dans la bouche de l'amitié ou plutôt de la désillusion :

Ne crois pas à vingt ans! c'est un oiseau qui passe,
Un souffle qui frémit, un rayon qui s'éteint,
Une feuille qui tombe, une ombre qui s'efface...,
Un rien fuyant, que rien n'atteint.

Je pourrais extraire ainsi, des pièces intitulée *Fides, Solitude, La Grandeur de l'homme*, d'autres morceaux aussi facilement versifiés; mais, à côté des mêmes qualités brillantes, vous verriez reparaître les mêmes défauts. Ce que vous venez d'entendre suffira, sans doute, pour vous faire juger que l'auteur du Recueil, tout en se laissant trop séduire par ce qu'Horace appelait *nugæ canoræ,* a cependant fait preuve d'un mérite qui doit être récompensé : votre Commission vous demande pour lui une MENTION HONORABLE.

Plus de désinvolture et d'originalité distinguent l'œuvre d'un autre auteur, intitulée : *Par Monts et par Vaux,* petite tournée fantaisiste comme on en a fait beaucoup depuis le

fameux voyage à Brindes et les charmants badinages de Chapelle et de Bachaumont :

L'aube se lève : amis, alerte !
De grand matin partons, partons !
Le ciel est bleu, la plaine est verte,
Frappons le sol de nos bâtons.

Où nous allons..., qui peut le dire ?
De l'air, de l'air, de l'air encor !
Nous avons pris pour nous conduire
La fantaisie aux ailes d'or.

. . . .

Donnez-moi l'azur et l'espace,
La liberté dans le soleil,
L'onde qui fuit, l'oiseau qui passe,
La fleur au teint pâle ou vermeil,

Et les vieux chênes du bois sombre
Qui, frémissants de volupté,
Se tiennent droits, le pied dans l'ombre,
Et la tête dans la clarté.

Cette dernière strophe est remarquable; elle fait songer au Chêne de La Fontaine, et pour que ce souvenir ne l'éclipse point, il faut bien que la poésie ait passé par là.

Je n'essaierai pas de vous dire, Messieurs, tout ce que décrit chemin faisant notre pétulant voyageur : pèlerins et bergères, plaideurs de village et charlatans, il en a pour tous les goûts,

Passant du grave au doux, du plaisant au sévère.

Du sévère, en effet, car voici deux cortéges qui se croisent : c'est le baptême d'un enfant, ce sont les funérailles d'un autre. Réminiscence ou rencontre fortuite, je ne sais; mais

M. Joséphin Soulary avait déjà songé au même contraste, e
l'avait exposé avec son talent habituel dans ses *Sonne*
humouristiques. J'aime donc mieux vous citer quelque chos
de plus original et de moins triste.

Au milieu du vallon, voici la métairie...
Que veut dire aujourd'hui ce bruit inusité?
Un groupe, en plein soleil, vient de notre côté,
Et l'on entend les chiens hurler dans la prairie.

Deux hommes étrangers mènent dans les hameaux
Un loup qui s'est laissé par le cou prendre au piége;
Une troupe d'enfants de sarcasmes l'assiége :
Cette maudite bête a causé tant de maux!

Ses cornacs font assaut d'histoires mensongères :
L'un vante son fusil qui fit plus d'un bon coup;
L'autre quête sans fin pour la prise du loup
Qui ne volera plus les moutons des bergères.

Et l'animal poudreux, pelé, meurtri, boiteux,
Contre un soleil de plomb cherchant le frais des branches,
Par moments grogne encor et montre ses dents blanches,
Puis reprend son allure et son regard piteux.

Cette petite description, vivante, précise et nette comm
un tableau flamand, ne manque point de mérite, et elle peu
être rapprochée, sans trop de danger pour elle, de la peintur
des deux renards sur la coupe si artistement imaginée pa
le chantre des bergers de Syracuse [1]; c'est assez faire so
éloge.

En somme, la pièce est vive, pleine d'entrain dans le
deux tiers de son étendue; elle gagnerait, il est vrai, à êtr
raccourcie çà et là et modifiée vers la fin; mais, telle quelle

[1] Théocrite, *Idylle*, I, v. 46 et suiv.

nous l'avons jugée digne d'une **Médaille de Bronze**, que nous vous demandons de lui accorder.

Tout un volume manuscrit de poésies, intitulé : *Chants mystiques,* — presque trop mystiques, — mérite aussi de vous être signalé. Il s'y trouve, à vrai dire, peu de pièces bien soutenues; mais dans beaucoup d'entre elles nous avons rencontré un sentiment poétique très réel et des élans remarquables : cette allusion, par exemple, au désastre de la flotte de Philippe II, dans une méditation qui a pour titre : *La mer :*

Soudain le vent de Dieu dans l'espace gronda;
L'abîme épouvanté tressaillit comme une âme,
Et sur l'Océan noir, sur la fière Armada,
La tempête étendit son long manteau de flamme.
Lutte sombre! Les flots, comme des bataillons,
Sur les vaisseaux, au fond des liquides vallons,
Tombaient; et de la flotte effrayant tout les mondes,
Si grande, qu'on eût dit, en la voyant venir,
Un empire errant sur les ondes.
De ses projets d'orgueil, de gloire, d'avenir,
Rien n'est resté... qu'un souvenir!

Ce sont là dè beaux vers, assurément, et qui mériteraient de n'être pas, comme la flotte, noyés dans un océan d'obscures longueurs. Cette élévation de la pensée est cependant naturelle au poète, et il n'est presque pas de pièce où ne luise quelque brillante étincelle de ce genre, soit qu'il chante l'*Amitié,* l'*Aurore,* la *Mansarde du poète,* ou que, d'un vers vigoureux, il flagelle les travers du siècle et fasse appel aux généreux sentiments de *la Jeunesse.*

Marche, ardente jeunesse, en avant et sans trèves!
Marche, les yeux au ciel d'où rayonne le jour,
Et que ton âme libre, où passent tant de rêves,
Soit close à toute haine, ouverte à tout amour.

Marche comme un guerrier le cœur plein d'espérance :
L'espérance ici-bas pour l'homme est un trésor.
Oui, jeunesse, avenir vivant de notre France,
Marche ! car ton pays doit avancer encor.

Ne laisse pas en toi s'énerver le courage ;
Ne nourris pas en toi de coupable désir ;
Sois l'ouvrier vaillant qui se met à l'ouvrage,
Et demande au travail le secret du plaisir !

Ce poète a en lui ce qu'il faut pour réussir : la sensibilité et l'élévation. Ses défauts, comme ceux de celui dont j'aurai à vous parler tout à l'heure, semblent provenir d'une imitation mal comprise des maîtres modernes, et particulièrement de Victor Hugo, qu'il faudrait imiter seulement dans ses chefs-d'œuvre. Mais on sait que les saints eux-mêmes ont eu leurs faiblesses, et c'est malheureusement par là que chacun réussit à leur ressembler.

Je ne saurais avoir la prétention de convertir nos poètes et d'en faire toute une litanie de petits saints immaculés ; d'ailleurs, comme je n'ai guère moi-même gravi l'Hélicon, mes prédications ne seraient pas fort écoutées sans doute. Si cependant ils voulaient bien me considérer aujourd'hui comme la simple pierre du rémouleur dont parle Horace, qui, incapable de couper elle-même, ne demande pas mieux que de transmettre la pointe et le tranchant à l'acier bien trempé qu'on lui présente (1), je leur dirais amicalement avant de les quitter :

La carrière où vous vous lancez est comme une vaste rivière : tracez votre sillage dans le milieu du courant. Là les eaux sont plus pures et plus rapides, là ont passé les

(1) *Art poét.*, 304 :

... Ergo fungar vice cotis, acutum
Reddere quæ ferrum valet, exsors ipsa secandi.

grands modèles, et, si petit que soit votre esquif, c'est là qu'il faut le maintenir. Quand le paysage vous sourit, abaissez un peu votre voile, ralentissez la course; marchez toujours pourtant, et songez au but du voyage. Mais n'allez pas, pour mieux examiner les nouveautés des rives, ou pour faire preuve d'une inutile audace, n'allez pas louvoyer en tous sens à l'étourdie : une fois sortis des eaux profondes, vous pourriez bien n'y plus rentrer; rochers, sables, remous, tout arrêterait votre barque : vous échoueriez, à coup sûr, si vous ne faisiez pas naufrage, et vous n'arriveriez pas au port, ou vous y arriveriez trop tard.

Désireux de ne pas vous retenir trop longtemps, Messieurs, j'allais oublier de vous dire que l'auteur des *Chants mystiques* nous a paru mériter une MÉDAILLE DE BRONZE.

Nous vous proposons enfin d'accorder une dernière récompense au poème intitulé : *Richelieu et Montmorency,* scène historique, écrite avec fermeté et précision. Ici, l'imagination joue un rôle moins considérable : point de lyrisme, point d'emportement poétique; mais le ton est convenable, la pensée souvent élevée et bien rendue; les personnages vivent, et le but est atteint. Malgré quelques vers d'un effet recherché, d'un goût douteux, c'est certainement l'œuvre la plus complète du Concours; aussi, Messieurs, nous vous demandons pour elle une MÉDAILLE D'ARGENT. — Le caractère de cet ouvrage rend difficile le choix d'une citation, et les coupures théâtrales du dialogue ne permettent pas à mon inexpérience et aux *restes de ma voix qui tombe* d'en affronter la lecture. Notre honorable collègue M. Gaussens voudra bien, je l'espère, se charger tout à l'heure de le faire valoir auprès de vous.

Et maintenant, bien que l'ensemble du Concours ne vous ait point offert tout ce que vous pouviez espérer, dois-je encourager les jeunes poètes à marcher encore dans une voie où tous n'ont pas été heureux? Oui, Messieurs, je le



ferai, et en cela, sans doute, je serai votre fidèle interprète.

Quand le siècle nous donne le spectacle d'une gigantesque course aux millions, course fiévreuse, échevelée, où les convictions et l'équité sont de vieux obstacles usés qui n'arrêtent plus les coureurs; quand le luxe n'est plus le résultat naturel de la fortune laborieusement et loyalement acquise, mais un moyen factice et hasardeux d'amorcer le crédit pour en tirer parti; quand la grâce, qu'on appela jadis *gratia decens,* quand la grâce a assez peu de foi en elle-même pour mesurer la puissance de ses attraits à la hauteur de ses bottes et à l'ampleur de ses falbalas; quand le faux se répand partout: alors ceux qui aiment encore le vrai sont des poètes. A vous donc, amis des Muses et de la Vérité, à vous le culte de l'intelligence! Restez fidèles à l'idéal. En ces temps matériels et positifs, étudiez les grands chefs-d'œuvre du passé, et tandis qu'en bas, autour de vous, on cherche froidement à terre ce qui tue l'esprit, élevez-vous au-dessus de ce triste réalisme, et cherchez plus haut le rayon divin qui réchauffe et vivifie. Vous développerez ainsi dans vos âmes cette grande poésie qui s'appelle l'instinct du bien, l'amour de la patrie, de la justice, de la beauté, et, si vous n'êtes pas de vrais poètes, vous serez au moins de vrais citoyens et de vrais hommes.

RICHELIEU ET MONTMORENCY

POÈME

PAR M. DELPHIS DE LA COUR,

A LOCHES *(Indre-et-Loire)* (1).

> Cependant, le duc de Montmorency, cruellement blessé, avait été transporté à Toulouse au moment où les cloches annonçaient l'arrivée du roi en cette ville. Il fut enfermé à l'Hôtel de Ville (le Capitole), tout au haut de la tour du beffroi, de telle sorte que les corbeaux venaient s'ébattre et jouer entre les campanes.
>
> (CAPEFIGUE, *Richelieu, Mazarin et la Fronde.*)

Où courait cette foule et qu'allait-elle voir
Dans la vieille cité, berceau du *gay sçavoir?*
Les cloches, du vieux temple ébranlant les murailles,
Sonnaient la bienvenue avec les funérailles.
Un grand seigneur, un roi, venaient d'entrer tous deux
Dans Toulouse, et la foule allait au-devant d'eux.
L'un était à cheval; l'autre, dans sa litière,
Blessé, couvert de sang, gardait sa mine altière.
L'un était Louis Treize avec son noir souci;
L'autre le maréchal duc de Montmorency,
Pour expier, hélas! son entreprise folle,
Comme un triomphateur conduit au Capitole.

Tant, malgré sa défaite, il inspirait d'effroi!
Le duc fut enfermé dans la tour du beffroi,
Au fond d'une prison dont l'étroite lucarne,
Sous les machicoulis fendue en barbacane,

(1) Ce poème a obtenu une médaille d'argent dans le concours de Poésie.

Laissait, par une grille exposée au levant,
Entrer tout à la fois la lumière et le vent.
Les corbeaux, qui volaient autour des cachots sombres,
Dans le pâle rayon faisaient passer leurs ombres.
Cœur de la vieille tour, aux bruyants mouvements,
Une horloge y comptait ses tristes battements.
Quand pour les prisonniers un timbre sonne l'heure,
Sa voix ne chante pas, on dirait qu'elle pleure.

Déjà le maréchal, en cet affreux séjour,
Avait vu le rayon de son sixième jour;
Jour le plus triste, hélas! dont une heure fatale
Entendit prononcer la peine capitale
Contre un Montmorency dont Schomberg fut vainqueur,
Victime de Gaston, moins que de son grand cœur ([1]).

Du roi, du cardinal, de son lâche complice,
Le duc n'attendait rien — que l'heure du supplice.
Son cœur ne songeait plus à la gloire, aux combats,
Mais à la vanité des choses d'ici-bas.
Il priait à genoux, avec la tête droite,
Dans le jour qui tombait de la lucarne étroite,
Quand la porte s'ouvrit avec un bruit de fer :
On eût dit que le ciel éclairait cet enfer.
Dans l'éclatant rayon qui traversa le bouge,
On vit passer sans bruit une grande ombre rouge.
L'homme qui lentement se glissait en ce lieu,
C'était le cardinal Armand de Richelieu.

Dans l'horrible cachot il entra d'un air digne,
Au noble prisonnier de la main fit un signe;
Puis il s'assit dans l'ombre où nul rayon n'a lui
Au fond de ce cachot moins sombre encor que lui.

([1]) Le maréchal de Marillac avait été, avant le maréchal de Montmorenc
victime des intrigues de Gaston d'Orléans.

Les deux grands ennemis dignement s'abordèrent;
Du haut de leur orgueil d'abord se regardèrent,
Se saluant tous deux du titre au lieu du nom,
Et, comme les vaisseaux, par un coup de canon.

« — Bonjour donc, Maréchal!

» — Bonjour donc, Éminence! »

Dirent-ils, en gardant leur digne contenance.
Le Cardinal, — c'était un de ses grands défauts, —
Reprit, d'un ton trop doux pour ne pas être faux :

« — Comment allez-vous, Duc?

» — Eh! Monseigneur, qu'importe
» Comment, dans sa prison, un condamné se porte!
» J'admire que l'on puisse ainsi s'habituer
» A feindre l'intérêt pour ceux qu'on va tuer!
» Repaissez-vous plutôt des douleurs que j'endure.

» — Oh! Maréchal! pour moi votre parole est dure!

» — Vos juges aujourd'hui pour moi le sont-ils moins?

» — Heureusement qu'ici nous sommes sans témoins.

» — Que voulez-vous de moi?

» — Je viens vous voir, vous plaindre.

» — Quoi! tel que me voilà, serais-je encore à craindre!

» — A la clémence un jour on peut s'abandonner;
» Il est, pour un grand cœur, si doux de pardonner!

» — Croyez-moi, Cardinal, les hommes de ma race

» Refusent le pardon, n'implorent pas la grâce.
» Un grand à vos genoux saurait mal se placer;
» Pour ramasser la vie il faut trop se baisser. —
» Écoutez, maintenant, car ceci vous regarde :
» Vous touchez aux appuis du trône, prenez garde!
» Quand vous seriez, en haut, vainqueur dans cent combats,
» Craignez que l'ennemi ne vienne un jour d'en bas.
» Vous frappez, Monseigneur, du même coup de hache,
» Les vieilles fleurs de lys avec les feuilles d'ache;
» Tremblez d'apprendre un jour aux peuples mutinés
» Le manque de respect pour les fronts couronnés!
» Grâce à vous, désormais ici-bas rien n'est stable;
» Qui touche de la hache au fils de connétable
» Et fait tomber sa tête aujourd'hui sans effroi,
» Montre où l'on peut frapper un jour le fils de roi. »

Le cardinal sentit un frisson dans ses veines,
Puis sourit finement :

« — Appréhensions vaines! —
» Dit-il. — Dans mon chemin, vous pensez m'arrêter?
» Malheur! trois fois malheur à qui veut résister!
» Les grands se lasseront avant moi de combattre;
» Il n'est pas si haut front qu'on ne puisse l'abattre!... »

Richelieu s'arrêta, pâle et comme interdit :
Il semblait avoir peur de ce qu'il avait dit;
Il n'acheva donc pas sa phrase commencée.

« — Oh! — dit-il, — la menace est loin de ma pensée.
» J'ai voulu vous gagner par la peur du trépas.

» — Vous voyez, Monseigneur, que je ne tremble pas;
» Avec un prisonnier vous avez tort de feindre :
» Qui méprise la mort de vous n'a rien à craindre.
» Si j'ai trahi le duc, je suis fidèle au roi.
» Mais je n'ai pas trahi, vous n'aviez pas ma foi.

» Qu'un autre dans la honte et dans le sang se vautre.
» Moi, l'ennemi du roi!... Je ne suis que le vôtre!

» — Oui, c'est bien convenu; mais pourquoi l'êtes-vous? —
» Dit le vieux cardinal en prenant un air doux. —
» De mes vieilles bontés est-ce la récompense?
» Suis-je donc aussi noir, aussi rouge qu'on pense?...
» Et vous me trahissez! Pour qui? pour un Gaston!

» — Éminence, avec moi ne prenez pas ce ton.

» — Un tel droit m'appartient quand je parle d'un traître.

» — Quand ce traître n'est pas frère de votre maître.

» — Au profit de Gaston quand vous luttiez ainsi,
» Quel était votre espoir, duc de Montmorency?

» — J'ai voulu soutenir l'édifice qui croule,
» Renverser l'échafaud où le sang noble coule.
» Je m'épuisais, hélas! en efforts superflus,
» Et j'aurai fait tomber une tête de plus!
» Mais qui donc aujourd'hui peut conserver la sienne?
» J'en pouvais disposer, cette tête est la mienne.
» J'ai vécu sans reproche et mourrai sans effroi,
» Fidèle à mes aïeux et fidèle à mon roi.

» — Ah! vous êtes fidèle! Eh bien! nommez le traître!

» — S'il en est un, c'est vous qui devez le connaître.
» Moi trahir! Je serais lâche et vil à ce point!
» Un traître, dites-vous? Duc, je n'en connais point.

» — Oh! vous réfléchirez.

» — Moi! que je réfléchisse!

» Ne supposez jamais qu'en mon cœur rien fléchisse.

» — La nuit porte conseil, la nuit porte son fruit.

» — Si je dois consulter, c'est mon cœur, non la nuit.
» Recevoir sous mon toit la honte comme un hôte!
» Mieux vaut cent fois mourir, mourir la tête haute!
» Que ne puis-je, ô trépas! te bravant jusqu'au bout,
» Te regarder en face et t'attendre debout!

» — Qui parle de mourir? Un mot! et les supplices
» N'atteindront aujourd'hui que vos lâches complices.
» Un nom! — ne craignez rien, — un seul nom! — s'il le fa
» Presqu'au niveau du trône on mettra l'échafaud.
» Quand vous en descendez, il faut qu'un autre y monte;
» Choisissez, Connétable, ou la gloire ou la honte!

» — Eh quoi! je sortirais de cet affreux séjour,
» Non simple maréchal, mais connétable un jour!
» Ma noble ambition ne serait pas trompée!
» Connétable! j'aurais le bâton et l'épée!... »

Le maréchal garda le silence un instant.
Le cardinal semblait moins sombre en l'écoutant;
On vit comme un éclair briller dans son œil fauve.

« — Vous acceptez, — dit-il, — la gloire qui vous sauve?

» — Non! ce que vous nommez la honte me va mieux.
» Connétable à ce prix! Que diraient mes aïeux (¹)?
» Mathieu, second du nom, pour qui fut établie
» *La jurisdiction de la Connestablie?*
» Thibaud, fils de Bouchard, — je les nomme à leur rang, —
» Et cet autre Mathieu qui fut nommé *le grand:*

(¹) V. le père Anselme, *Histoire des connestables de France.*

» Anne, le vieux baron, gouverneur de Novare,
» Qui de son sang jamais ne se montrait avare;
» Henri, premier du nom, au courage brillant,
» Comte de Dammartin et de Châteaubriand,
» Qui, vainqueur de Condé, se distinguait naguère?
» Que penseraient de moi ces grands hommes de guerre,
» S'ils voyaient aujourd'hui leur vieux titre acheté
» Au prix d'une bassesse ou d'une lâcheté?
» Ce sont de mon honneur les glorieux arbitres;
» Cessez donc de m'offrir l'appât de ces vains titres.
» Mes aïeux ont parlé, j'en atteste les morts;
» *Un honneur, quel qu'il soit, ne vaut pas un remords!*
» Dans notre camp, tous deux, restons ce que nous sommes.
» Je n'attends rien du roi, rien de vous, rien des hommes;
» Mon refuge est au ciel, mon espoir n'est qu'en Dieu.

» — Adieu donc, Maréchal!

» — Oui, Monseigneur, adieu! »

Le cardinal, vaincu par ce courage insigne,
Lentement s'éloigna sans daigner faire un signe.
Le cachot, un instant plein de jour et de bruit,
Retrouva, pour le duc, son silence et sa nuit!

Dans la première cour du palais solitaire,
On dressa l'échafaud à trois pieds de la terre (1).
Le sang allait jaillir sur ces murs encor blancs
Que l'aurore éclairait de ses rayons tremblants.
Les pénitents noirs, seuls, muets comme des ombres,

(1) Consulter pour les détails de cette exécution, qui sont de la plus rigoureuse exactitude historique, Anquetil, Capefigue, et surtout la « *Relation de » ce qui s'est passé à l'exécution de mort de M. le duc de Montmorency*, écrite » par le P. Bénigne-Maignon, jésuite. Année 1632. »

Mss. Biblioth. imp., fonds de Saint-Germain.

Le père Bénigne-Maignon, confesseur du duc de Montmorency, l'avait assisté à ses derniers moments.



Jetant par les grands trous de leurs capuchons sombres
D'immobiles regards qui n'avaient rien d'humain,
Entouraient l'échafaud une torche à la main.
Le condamné parut avec le Juge-Mage :
Du Christ dévotement il embrassait l'image,
Ce pâle crucifix, de sa lèvre encor chaud,
Dont tant de fois, la veille, au fond de son cachot,
Il s'était repenti d'avoir baisé la bouche.
Un prêtre était debout près du bourreau farouche,
Par le mourant, hélas! chargé du triste soin
D'empêcher que sa tête allât rouler trop loin.
Vaines précautions! inutiles démarches!
De l'échafaud le duc monta d'un bond les marches;
Il se mit à genoux, priant Dieu. Le bourreau,
Tirant son glaive, au loin en jeta le fourreau.
Un large coutelas, qu'encore aujourd'hui souille
Des siècles et du sang l'ineffaçable rouille,
Abattit ce beau front blanc comme son linceul.
Cent cris furent poussés qui n'en firent qu'un seul;
Et l'on dit qu'en voyant l'éclair de cette lame,
Les moines de leur torche agitèrent la flamme,
Ces moines des trépas insensibles témoins;

Le cardinal comptait un ennemi de moins!

OBSERVATIONS

SUR LE

DISCOURS DE RÉCEPTION DE M. PAUL DUPUY

PAR M. RAULIN.

Dans le discours prononcé par M. Paul Dupuy, à la séance publique du 8 juin 1865, se trouvent quelques phrases que les hommes qui s'occupent de la nature ne peuvent laisser passer inaperçues.

Dans les circonstances où cette lecture a été faite, toute observation, toute discussion étaient impossibles. A mon avis, elles venaient de droit à la première séance qui suivait la publication du discours; aussi est-ce dans celle du 14 décembre que moi, naturaliste, je tiens à protester en quelques lignes pour ce qui touche aux sciences naturelles, laissant quelque autre collègue se charger de ce qui est relatif aux sciences physiques. De la sorte, la question sera vidée dans la même année, dans le même volume, et sans lui donner plus d'importance qu'il ne convient.

Mes remarques portent sur quatre points :

1° P. 245. « Les sciences naturelles, qui aspirent si visiblement à » l'empire du monde, sont animées de l'esprit de Laplace, et demandent la suppression d'inutiles hypothèses, parmi lesquelles Dieu tient » le premier rang. »

Pour ma part, je doute qu'il se rencontre beaucoup d'hommes qui, laissant de côté le mystère insoluble de l'existence de la matière, et réfléchissant sur l'organisation de l'univers, ne regardent celle-ci comme l'œuvre d'une intelligence suprême plutôt que comme un effet du simple hasard. Si parmi les naturalistes, beaucoup peuvent être considérés comme peu profondément imbus des croyances des diverses fractions de la société chrétienne, les *athées* sont infiniment plus rares qu'on se plaît à le supposer généralement. Pour les vrais naturalistes, à côté desquels je crois pouvoir me ranger, si Dieu est incompréhensible, il n'est pas une inutile hypothèse.

2° P. 247. « Les rapports généraux qui unissent les faits particuliers » sont désignés par le terme de *loi*. La loi, tel sera donc l'objet le plus » élevé des études du naturaliste, et c'est par elle qu'il tentera d'ex- » pliquer le problème des origines. »

C'est en effet la recherche des lois qui régissent les corps inorganisés et organisés qui fait l'objet des efforts des naturalistes et des hommes de science du XIXe siècle, bien différents en cela des savants des siècles passés, qui se contentaient si souvent de la connaissance des faits. Mais ces lois n'expliquent que bien rarement le problème des origines, et ne sont pas l'objet le plus élevé résultant de l'étude des sciences naturelles.

3° P. 251. « C'est donc là, dans l'assimilation de l'homme et de la » brute, que vous placez le progrès, audacieux sectaires !.... Puisque » l'homme est un animal, le fouet qui a rougi l'épaule du noir est » d'un légitime usage, et le blanc ne mérite pas un meilleur sort. » L'esclavage est absous, l'absolutisme glorifié. »

Il serait difficile de prendre au sérieux une pareille proposition, alors que la conscience humaine affirme la liberté individuelle pour l'homme, et réprouve les souffrances infligées gratuitement ou par plaisir aux animaux. N'est-ce pas l'Angleterre, où la répartition des êtres en trois règnes est

universellement admise, qui, il y a un demi-siècle, grâce au progrès des idées philosophiques et humanitaires, alors que le *régne humain* n'était pas inventé, a pris l'initiative de l'abolition de l'esclavage, cette infamie des temps barbares et des sociétés antiques, dont la justification d'abord et la tolérance ensuite pendant tant de siècles, dans toutes les sociétés chrétiennes, appelleront justement sur elle un opprobre éternel? N'est-ce pas en France, où la même classification est toujours celle de la grande majorité des naturalistes, et par suite celle des populations, que, il y a quelques années, naquit la Société protectrice des animaux et qu'a été promulguée la loi Grammont?

Enfin, et c'est par là que je veux terminer :

4° P. 252. « On ne saurait trop déplorer l'aveuglement des hommes » qui avaient non seulement écourté le programme de philosophie » pour l'instruction secondaire, mais encore imaginé un système de » bifurcation dont le résultat le plus net était de livrer sans défense à » l'argumentation captieuse du matérialisme tout ce qui, dans la jeu- » nesse, optait pour les carrières scientifiques. »

Quant à la bifurcation, je n'ai pas d'opinion arrêtée sur sa valeur; mais je crois que les hommes de science n'auront jamais trop de gratitude pour M. Dumas, l'ancien ministre des travaux publics de la République, qui a si puissamment contribué à l'établissement d'un système d'études permettant aux jeunes gens qui se destinent aux carrières scientifiques, de donner moins de temps au latin et de laisser de côté le grec pour une langue vivante, anglais ou allemand; système dont le corollaire pratique a été la collation du grade de bachelier ès-sciences sans baccalauréat ès-lettres préalable et obligatoire; résultat inestimable qui a survécu à la bifurcation, et qui, je l'espère, est bien définitivement acquis à la jeunesse française.

Mais ce qui est profondément *déplorable,* c'est l'arrêté ministériel qui, à partir du 1er juillet 1866, laisse à tous les



aspirants au baccalauréat ès-sciences la possibilité d'être absolument ignorants de tout ce qui les entourera sur la terre à leur entrée dans la société : homme, animaux, végétaux, minéraux; la liberté, dont la plupart useront, de ne pas savoir ce qu'est le granit ou le marbre, le sucre ou le bois, la fibre musculaire ou l'os; de ne pas savoir ce qu'est un cristal; comment se développe une graine et croît un arbre; enfin, d'ignorer pourquoi ils respirent, de quelle manière se transmettent les sensations et s'exécutent les mouvements; enfin, comment les pertes du corps se réparent. Le paysan français a vu que dans le chanvre il y a un mâle et une femelle; l'Arabe du désert sait que, faute de quelques pieds spéciaux, ses forêts de dattiers restent stériles. A l'avenir, grâce au ministère appelé réparateur par M. Dupuy, tout cela pourra être ignoré du bachelier français, de ce jeune homme qui a terminé son instruction générale, pour lequel le baccalauréat est la simple constatation d'études bien faites, et que l'on suppose avoir rendu familier avec les grandes œuvres de l'esprit humain, avec les bonnes méthodes scientifiques.

Je n'ai certainement pas à craindre d'être taxé d'exagération par les hommes familiers avec l'enseignement secondaire, car tous savent que le *candidat* n'apprend pas toujours tout ce qui est commandé par la lettre du programme d'examen, qu'il le sait souvent mal, et qu'il néglige tout le reste comme superflu, quelque intérêt qu'il ait à le bien étudier. Or, quoique le programme d'enseignement dans les Lycées fasse une part assez convenable aux sciences naturelles (sans toutefois que l'étude de celles-ci y soit souvent facilitée par des collections, ce qui serait de la plus indispensable nécessité), il est certain pour moi que les jeunes gens ne leur accorderont, à l'avenir, qu'une attention fort médiocre dans ces établissements, et nulle au dehors. A l'appui de cette opinion, je

rapporterai ici les résultats de mon expérience personnelle, pendant les onze années 1855-1865. Ils montrent combien, sous l'empire des anciens programmes, dans les cinq départements du ressort de l'Académie et de la Faculté de Bordeaux, l'enseignement des sciences naturelles était déjà défectueux et mal saisi par les jeunes gens sortant, soit des Lycées, soit des autres établissements d'instruction. En effet, sur 633 candidats au baccalauréat ès-sciences dont j'ai été appelé à jauger la capacité scientifique, sans savoir où ils l'avaient acquise, et sur lesquels j'ai eu à exprimer 726 suffrages, je n'ai pu donner que 41 boules blanches, et j'ai dû constater 22 cas de nullité, formant ensemble près du dixième; sur les autres neuf dixièmes, six où 423 boules ont été rouges, et trois où 241 noires; et parmi les candidats à boules noires et même rouges, combien ne s'en est-il pas trouvé qui, à propos de plantes monoïques et dioïques, n'ont pas seulement su citer le maïs et le chanvre! Il est facile de juger, d'après ces données incontestables, ce que deviendra l'étude des sciences naturelles parmi la jeunesse française, à partir du jour où toute sanction aura été supprimée : elle sera tuée!

L'existence pourra pourtant lui être rendue par quelque mesure fort simple, telle qu'une transposition de l'étude de la cosmographie, par exemple, et des sciences naturelles, pendant les deux années de seconde et de rhétorique. Espérons que l'urgence en sera prochainement sentie. Je ne sais si ma qualité de naturaliste m'aveugle, mais je crois qu'il est fort à craindre que l'absence des sciences naturelles au programme du baccalauréat ès-sciences, dans la patrie de Buffon, des Geoffroy Saint-Hilaire, de Cuvier, de Tournefort, des Jussieu, de Haüy, d'Élie de Beaumont, ne rende la France du dix-neuvième siècle la risée de l'Angleterre, de l'Allemagne et même de la Suède, la patrie de Linné!

RÉPONSE DE M. PAUL DUPUY.

Messieurs,

Vous avez entendu la philippique un peu vive dirigée par M. Raulin contre mon discours de réception. Je ne puis demeurer sous le coup d'une interprétation aussi peu exacte de ma pensée, que je vais tenter aujourd'hui de mettre en pleine lumière.

L'argumentation de notre honorable collègue n'ayant pas d'ailleurs porté sur le fonds de ma thèse, mais seulement sur quelques points particuliers, je vais suivre à tour de rôle chacune des objections qu'il m'a faites.

1er Passage. « Les sciences naturelles, etc. » (page 245 des *Actes de l'Académie.*)

Ce passage implique deux questions de fait : l'une relative aux personnes, l'autre relative aux doctrines.

Question de fait relative aux personnes.

Parlé-je ici de l'ensemble des physiciens et des naturalistes? Une note précisément relative au passage incriminé a malheureusement échappé aux regards de notre collègue, car elle établit que l'on peut trouver au fait que j'énonce de nombreuses exceptions (voir la note, p. 245). L'opinion que je formule n'est donc point d'une application générale, et je le constate moi-même.

Je reconnais d'ailleurs très volontiers que la plupart des hommes qui occupent les positions officielles dans l'enseignement, soit en France, soit en Angleterre, soit même en

Allemagne, sont ou indifférents ou hostiles au matérialisme. Ils appartiennent, par leurs habitudes intellectuelles et leur éducation scientifique, à l'âge déjà bien reculé des Cuvier et des Ampère, et de cet âge ils ont conservé la durable empreinte. Mais ils ne me paraissent plus exprimer le mouvement actuel des esprits, mouvement qui les laisse à l'écart, relégués en quelque sorte dans leur grandeur solitaire.

Le fait que je signale pour les sciences physiques ne me semble pas moins exact lorsqu'on se reporte à la médecine, qui est pour moi comme la synthèse la plus élevée des sciences de la nature. Derrière les chefs de file se presse une génération nouvelle, vaillante et forte, mais matérialiste quand même, ce que sa devancière n'était évidemment pas.

Ces explications, Messieurs, vous paraîtraient-elles par hasard un abandon déguisé de ma pensée première? Par des correctifs nombreux lui enlèverais-je sa physionomie primitive? Il m'est facile de dissiper un semblable soupçon par un simple appel au texte même de mon discours :

« La physique, l'histoire naturelle et la biologie dans leur expression méthaphysique moderne, etc. » (Voyez p. 248, et de plus, la note annexée parfaitement explicative du texte.)

D'où il me paraît devoir résulter, pour tout jugement droit, que je n'ai eu en vue dans mon discours que les physiciens et les naturalistes faisant de la métaphysique matérialiste, et non ceux qui, de même que l'honorable M. Raulin, sont au dessus de tout soupçon à l'endroit de la métaphysique.

M. Raulin s'est donc profondément mépris sur l'acception de ma pensée. Ils s'agissait de son prochain et non de lui.

Des considérations qui précèdent résulte une conséquence au premier abord singulière. Parmi les hommes qui consacrent leurs veilles laborieuses à l'étude approfondie de la nature, comment se fait-il qu'au point de vue de l'action exercée sur les secrets mobiles de la pensée contemporaine,

ce soit précisément l'exception qui prime la règle et le petit nombre qui supprime l'influence du grand? Par une raison bien simple : l'exception a fait de la métaphysique en abordant les questions d'origine et de fin; elle a touché à cet imposant problème de la synthèse des choses, éternel aliment et, jusqu'à ce jour, redoutable sphynx pour l'esprit. Tel est, Messieurs, le vrai motif des succès rapides et du triomphe prochain de l'école matérialiste ([1]).

Question de fait relative aux doctrines.

Ici, Messieurs, nous sommes en présence d'une histoire embrassant les quinze dernières années qui viennent de s'écouler. Les faits en sont tellement connus que je ne les développerai devant vous que si M. Raulin l'exige expressément ([2]).

2e Passage, p. 247. « La loi, tel sera donc, etc. »

Mon honorable collègue a prétendu que *la loi* n'expliquait que rarement la question des origines. Je ne suis pas tout à fait de son avis, car je pense que la loi, étant un simple rapport, est dénuée de tout caractère causal. Mais j'affirme

([1]) Il m'a été dit par un de nos collègues (auquel je n'ai pu répondre) que j'avais assigné pour *but* aux sciences naturelles la suppression de l'idée de Dieu. (Voir 1er passage incriminé.)

Or,

1o Dans ce passage, sciences naturelles équivaut à naturalistes ;

2o L'esprit des naturalistes peut varier, mais le *but* poursuivi par la science est absolument invariable;

3o Donc il y a ici, dans la pensée de mon honorable collègue, une confusion qui me paraît difficile à expliquer. Nulle part je n'ai parlé le langage qu'il m'a fait tenir, et dans le passage en question je n'ai pas songé au *but* des sciences naturelles, mais seulement aux dispositions mentales d'un certain nombre de naturalistes, de ceux qui font de la métaphysique matérialiste.

([2]) L'honorable M. Raulin n'exigea rien.

qu'on a cherché à expliquer le problème des origines par certaines lois, telles que les suivantes : génération spontanée, métamorphose dynamique, sélection naturelle.

3e PASSAGE, p. 251. « Puisque l'homme est un animal, le fouet qui a rougi, etc. »

Ici M. Raulin me fait observer que je suis complètement dans l'erreur, car l'homme n'est point un animal, preuve en soit le sentiment de liberté qui lui est exclusivement départi ([1]).

Mon honorable collègue voit donc en moi un planteur de la pire espèce, et il me prouve, en m'objectant la conscience de la liberté inhérente à l'homme, à quel point je suis obscur dans mon discours. Puisque finalement il m'adresse un argument vulgaire contre le matérialisme, M. Raulin m'a évidemment pris pour un matérialiste.

Il faut bien en prendre son parti.

Non licet omnibus adire Corinthum.

Ce qui ne veut pas dire qu'il n'est pas donné à tout le monde de comprendre, mais bien qu'il n'est pas donné à tout le monde d'être compris.

4e PASSAGE, p. 252. « On ne saurait trop, etc. »

M. Raulin et moi sommes aux antipodes sur cette question, mais je ne prétends pas discuter sa manière de voir.

RÉPLIQUE DE M. RAULIN.

M. Raulin répond qu'il voit avec plaisir, ce dont lui et les naturalistes ne pouvaient guère se douter d'après le texte du

([1]) M. Raulin a pu me prendre pour un avocat de l'esclavage !

discours, que sur le premier point M. Dupuy n'incrimine pas les sciences naturelles, mais seulement la majorité des naturalistes d'aujourd'hui et de l'heure présente. Pour lui, il persiste à croire que si beaucoup de naturalistes peuvent être considérés comme peu profondément imbus des croyances des diverses fractions de la société chrétienne, il n'en est que fort peu qui soient entachés d'athéisme. Pour le reste, le laconisme de M. Dupuy ne lui permet pas d'apprécier la portée de ses explications; ce qui le frappe seulement, c'est la méprise de M. Dupuy qui se croit pris pour un matérialiste, partisan de l'esclavage.

LISTE DES PRIX

décernés par l'Académie impériale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux, pour l'année 1865,

ET

PROGRAMME DES QUESTIONS MISES AU CONCOURS

POUR LES ANNÉES 1866 ET 1867.

—

Séance publique du 15 février 1866.

—

Ire PARTIE.

RÉSULTAT DU CONCOURS DE LANNÉE 1865.

I.

L'Académie n'a reçu aucun travail en réponse aux questions proposées pour 1865, et relatives :

1° « Aux perfectionnements apportés depuis le commence- » ment du siècle aux divers procédés d'éclairage public et » particulier, tant au point de vue des matières employées qu'à » celui des appareils eux-mêmes. » (Sciences physiques.)

2° « Aux influences que les littératures étrangères ont » exercées, à partir du XVI[e] siècle, sur le génie de notre » langue et de notre littérature françaises. » (Littérature.)

II.

L'Académie a reçu sur le Paragraphe I de son Programme (Commerce maritime), ainsi conçu : « Faire le précis histo- » rique des constructions navales dans la Gironde, soit au

» point de vue de l'importance commerciale de cette branche » d'industrie, soit au point de vue technique, » un Mémoire » avec cette épigraphe :

Le port de Bordeaux est le plus beau, le plus agréable et le plus commode de l'Europe chrestienne.

(CLEIRAC, p. 97.)

Sur le Paragraphe II (Astronomie) : « De l'importance pour » la science pure, pour la navigation et la météorologie, de » la construction d'un Observatoire à Bordeaux, » un Mé- » moire portant cette épigraphe :

Sta, et circumspice mirabilia Dei.

(JOB, ch. XXXVII, v. 14.)

Sur le Paragraphe IV (Littérature) : « De l'influence que » peut avoir la liberté des théâtres sur la littérature drama- » tique et les mœurs, » deux Mémoires, sous les épigraphes suivantes :

1° Partout la liberté a plus à craindre des passions de ceux qui la servent, que de celles des ennemis qui l'attaquent.

(SÉGUR.)

2° Le raisonnement est l'appui de l'exemple, mais l'exemple prouve mieux que le raisonnement.

Sur le Paragraphe V (Histoire) : « Rechercher les institu- » tions qu'ont produites, dans les pays situés entre la Garonne » et les Pyrénées, la paix et la trève de Dieu, » un Mémoire avec cette épigraphe :

On doit considérer la trève de Dieu comme la plus glorieuse des entreprises du clergé.

(SISMONDI, *Hist. des Français*, t. IV.)

Pour le Concours de Poésie, de dix-sept auteurs, trente-sept pièces.

III.

L'Académie a reçu, en dehors du Concours et pour avoir part aux récompenses réservées par l'art. 48 de son Règlement, les travaux suivants :

De M. Ch. Marionneau, un ouvrage intitulé : *Description des œuvres d'art qui décorent les édifices publics de la ville de Bordeaux.*

De M. l'abbé Pioneau, une Notice biographique, intitulée : *Vie de Mgr Dupuch, premier évêque d'Alger.*

De M. Hirigoyen père, un Mémoire intitulé : *L'Esprit des lois grammaticales françaises.*

De M. Paul Coq, un Traité intitulé : *Les Circulations en banque ou l'impasse du monopole.*

De M. Gragnon-Lacoste, un ouvrage de droit, intitulé : *Manuel de Généalogie.*

D'un anonyme, un Mémoire accompagné d'un billet cacheté et portant ce titre : *Le Luxe jugé par une mère,* et cette double épigraphe :

Cherchez premièrement le royaume de Dieu et sa justice... (S. MATTHIEU, ch. VI, v. 33.)

Virtus post nummos.
(HORACE, liv. I, ép. I, v. 54.)

D'un anonyme, un opuscule en vers, sous ce titre : *Guillaume Tell,* scène dramatique traduite de Schiller, avec cette épigraphe :

Si ce n'est un poète, au moins voudroit-il l'estre.
(Mathurin REGNIER.)

IV.

Après avoir entendu les Rapports de ses Commissions, l'Académie décerne les récompenses ainsi qu'il suit :

1° Concours de Commerce maritime :

Une MÉDAILLE D'OR à M. Labraque-Bordenave, avocat à la Cour impériale de Bordeaux.

2° Concours d'Astronomie :

Une MÉDAILLE D'ARGENT à M. Hugues père, président du Consistoire de Bergerac, membre de la Société Linnéenne de Bordeaux, chevalier de la Légion-d'Honneur.

3° Concours de Poésie :

Une MÉDAILLE D'ARGENT à M. Delphis de la Cour, à Loches (Indre-et-Loire), auteur de la pièce : *Richelieu et Montmorency;* épigraphe :

> Cependant, le duc de Montmorency, cruellement blessé, avait été transporté à Toulouse.
>
> (CAPEFIGUE.)

Une MÉDAILLE DE BRONZE à M. Charles Brasseur, à Paris, auteur de la pièce : *Chants mystiques;* épigraphe :

> Homo sum : humani nihil a me alienum puto.
>
> (TÉRENCE.)

Une MÉDAILLE DE BRONZE à M. Achille Millien, à Beaumont-la-Ferrière (Nièvre), auteur de la pièce : *Par monts et par vaux;* épigraphe :

> Sursum !

Une MENTION HONORABLE à M. F. Boissonneau, à Bordeaux, auteur de la pièce : *Vingt ans;* épigraphe :

> Adolescentia et voluptas vana sunt.

4° En dehors des Concours, en vertu de l'art. 48 du Règlement :

Une MÉDAILLE D'OR à M. Ch. Marionneau, peintre, à Nantes, pour son ouvrage intitulé : *Description des œuvres d'art qui décorent les édifices publics de la ville de Bordeaux.*

Une MÉDAILLE D'ARGENT à M. l'abbé Pioneau, supérieur du Collége catholique de Sainte-Foy-la-Grande, pour la Notice biographique intitulée : *Vie de M*gr *Dupuch, premier évêque d'Alger.*

Une MÉDAILLE D'ARGENT à M. Hirigoyen père, professeur, à Bordeaux, pour son Mémoire intitulé : *L'Esprit des lois grammaticales françaises.*

Une MÉDAILLE D'ARGENT à M. Paul Coq, membre correspondant, pour le Traité intitulé : *Les Circulations en banque ou l'impasse du monopole.*

Une MENTION HONORABLE à M. Gragnon-Lacoste, membre correspondant, pour son Traité intitulé : *Manuel de Généalogie.*

Une MÉDAILLE D'ARGENT à M. Papin, peintre bordelais, à Paris, pour le mérite des portraits en pied qu'il a envoyés à l'Exposition de la Société des Amis des Arts de Bordeaux.

Une MÉDAILLE D'ARGENT à M. Henry Stock, peintre, à Bordeaux, pour les remarquables qualités d'exécution qui distinguent les trois tableaux qu'il a envoyés à la même Exposition.

Une MÉDAILLE DE BRONZE à M. Eugène Accard, peintre bordelais, à Paris, pour le naturel de sentiment et pour la vérité de couleur qui distinguent sa touchante composition de *La Convalescence,* remarquée dans la même Exposition.

Une MÉDAILLE D'OR à M. Faget, à Bordeaux, pour le mérite des ouvrages de serrurerie artistique, en fer repoussé, qu'il a exécutés à l'hôtel de la Bourse de Bordeaux.

Une MÉDAILLE D'OR à M. Lagane, ouvrier ébéniste à Bordeaux, pour avoir imaginé et construit un nouvel appareil uranographique, d'un mécanisme aussi ingénieux que simple, montrant la marche des comètes dans l'espace.

IIe PARTIE.

CONCOURS OUVERT POUR LES ANNÉES 1866 ET 1867.

Ire SECTION.

Questions proposées pour 1866.

I.

Littérature.

L'action qu'exercent réciproquement les littératures de chaque époque et de chaque pays sur le génie de chaque langue est généralement reconnue, mais n'a pas toujours été convenablement appréciée.

L'Académie croit utile de la faire étudier; c'est pourquoi elle pose la question suivante :

« Traiter des influences que les littératures étrangères ont » exercées, à partir du XVIe siècle, sur le génie de notre » langue et de notre littérature françaises. »

Le prix sera une MÉDAILLE D'OR de 500 fr.

« Influence des idées économiques et des idées morales » sur le patriotisme des peuples modernes. »

Prix : Une MÉDAILLE D'OR de 200 fr.

II.

Histoire.

« Rechercher les institutions qu'ont produites, dans les » pays situés entre la Garonne et les Pyrénées, la paix et la » trêve de Dieu, et les comparer à celles qui ont existé pour » la même cause dans les autres parties de la France. »

Le prix sera une MÉDAILLE D'OR de 200 fr.

« Faire l'histoire du Parlement de Bordeaux, depuis son » origine jusqu'à la fin du XVI[e] siècle, en étudiant son » influence comme corps politique et comme corps judi- » ciaire. »

Prix : Une MÉDAILLE D'OR de 500 fr.

III.

Linguistique.

Il serait désirable de posséder un glossaire général de la langue gasconne parlée dans notre département. Pour qu'il fût complet, il faudrait que l'on y trouvât non seulement les synonymes et les équivalents, mais encore et surtout les variations des mots dans les divers dialectes du pays.

La rédaction d'un pareil ouvrage ne sera possible qu'à la condition d'avoir été précédée par la publication de glossaires spéciaux, embrassant des localités plus ou moins étendues, mais toujours assez restreintes pour qu'un même auteur puisse en posséder complétement et exactement le dialecte.

L'Académie engage les hommes d'étude à diriger leurs recherches de ce côté avant que l'usage du français, se généralisant de plus en plus, ait fait disparaître les derniers vestiges de ces vieux idiomes.

En conséquence, l'Académie demande le travail suivant :

« Donner, de la langue gasconne parlée dans le départe-
» ment de la Gironde, un lexique qui, à une nomenclature
» exacte et suffisamment complète des mots d'une localité
» déterminée, joigne la définition, l'explication précise de
» ces mots, soit dans leurs acceptions de l'usage ordinaire,
» soit dans les idiotismes, adages, proverbes, dictons agri-
» coles, noëls et vieilles chansons où ils peuvent se trouver
» employés. »

Prix : Une MÉDAILLE D'OR de 300 fr.

IV.

Hydrologie.

La question des forages artésiens a été traitée *théoriquement* et pour quelques points isolés du vaste bassin de l'Aquitaine, dans diverses publications et communications académiques de MM. de Collegno, de Lamothe, Jacquot et Raulin; elle l'a été *expérimentalement* par d'heureuses tentatives faites dans le département.

Plusieurs administrations municipales demandent, en ce moment, des documents sur les chances de succès que leurs localités pourraient offrir à de telles entreprises.

L'Académie, s'associant à ce mouvement des esprits, propose la question suivante :

« Traiter la question des forages artésiens d'une manière
» *générale* pour l'Aquitaine, d'après les données que la
» géologie fournit sur la pente de fond du bassin aquita-
» nique, sur ses caractères orographiques et sur les niveaux
» d'absorption des eaux que présentent les diverses roches
» encaissantes de ses bords. »

Prix : Une MÉDAILLE D'OR de 500 fr.

V.

Notices biographiques.

Comme tous les ans, l'Académie demande des Notices biographiques sur les hommes célèbres ou utiles qui ont appartenu soit à la province de Guienne, soit au département.

VI.

Recherches archéologiques.

L'Académie, désirant encourager les recherches archéologiques dans le département de la Gironde, décerne des MÉDAILLES D'ENCOURAGEMENT aux auteurs des recherches les plus importantes.

VII.

Beaux-arts.

Justement fière de son triple titre d'Académie des Sciences, Belles-Lettres et *Arts,* et du nombre d'artistes et d'amateurs distingués qu'elle a toujours comptés dans son sein; jalouse aussi de concourir de plus en plus au progrès des arts à Bordeaux par de fréquents témoignages de sa sollicitude et de son intérêt, l'Académie, dans sa séance du 26 janvier 1865, avait pris la décision suivante :

« Une Commission, nommée *chaque année* à cet effet, sera » chargée de rendre compte à l'Académie des tableaux envoyés » par des artistes bordelais à la Société des Amis des Arts. » La Compagnie pourra, sur le Rapport de cette Commission, » décerner chaque année trois médailles : une d'or, une » d'argent, une de bronze. »

En vertu de cette décision, une Commission, désignée

dans la séance du 6 avril 1865, s'est transportée au local de l'Exposition faite par la Société des Amis des Arts, pour y apprécier les envois des peintres bordelais, et l'Académie a voté les récompenses que le Rapporteur lui a demandées pour trois de ces artistes.

Une Commission sera également nommée cette année pour cet important objet.

IIe SECTION.

Questions proposées pour 1867.

I.

Histoire.

« Influence de la conquête de la Guienne par les Français, » sous Charles VII, sur l'organisation politique, militaire, » civile, commerciale et religieuse des pays conquis. »

Prix : Une MÉDAILLE D'OR de 200 fr.

II.

Faune de la Gironde.

La Gironde possède des catalogues plus ou moins complets de ses animaux vertébrés, de ses mollusques testacés, coléoptères, lépidoptères, etc.; mais cette Faune, assez avancée déjà, manque encore de tout document d'ensemble relativement aux animaux marins des ordres inférieurs.

Considérant qu'à défaut de côtes rocheuses, notre département renferme du moins un vaste estuaire (bassin d'Arcachon) bien favorable à l'étude d'un grand nombre de ces organismes divers, l'Académie demande le travail suivant :

« Dresser des catalogues des crustacés, annélides, radiai-

» res, etc., qui manquent encore à la Faune du département
» de la Gironde.

» Donner des dessins des espèces nouvelles ou peu connues. »

Prix : Une MÉDAILLE D'OR de 500 fr.

CONDITIONS DE CONCOURS.

Les pièces destinées à concourir pour les prix proposés par l'Academie devront remplir les conditions suivantes :

1° Être écrites en français ou en latin ;

2° Être rendues au Secrétariat de l'Académie, rue Jean-Jacques Bel, avant le 31 octobre de chaque année (1866 ou 1867) indiquée au Programme ;

3° Elles devront être affranchies ;

4° Les pièces ne devront point être signées de leurs auteurs, ni renfermer aucune indication qui puisse les faire connaître ;

5° Elles porteront une épigraphe ;

6° Cette épigraphe sera répétée sur un billet cacheté annexé à la pièce à laquelle elle se rapportera. Ce billet contiendra encore l'épigraphe, plus le nom et l'adresse de l'auteur de la pièce, avec la déclaration *qu'elle est inédite, qu'elle n'a jamais concouru, et qu'elle n'a été communiquée à aucune Société académique.*

Toute pièce venant d'un auteur qui aurait préalablement fait connaître son nom, serait par ce seul fait mise hors de concours. *Cette mesure est de rigueur.*

Les billets cachetés ne seront ouverts que dans le cas où les pièces auxquelles ils seraient joints auraient obtenu une récompense académique.

Sont exemptés de l'observation des formalités précitées, les travaux des aspirants aux médailles d'encouragement et aux prix dont l'obtention aurait exigé des recherches locales ou des procès-verbaux d'expériences qu'ils auraient faites eux-mêmes.

Sont admis à concourir, les étrangers et les régnicoles, même ceux de ces derniers qui appartiennent à l'Académie à titre de membres correspondants.

EXTRAIT DU RÈGLEMENT DE L'ACADÉMIE.

ART. 46. Aussitôt que l'Académie a rendu sa décision sur chaque question, et lorsqu'il y a lieu de décerner des prix ou des mentions honorables, le Président procède, en assemblée générale, à l'ouverture des billets cachetés annexés aux ouvrages couronnés.

Les billets des ouvrages qui n'ont obtenu ni prix ni mention honorable sont détachés des Mémoires, scellés par le Président et conservés par l'Archiviste.

Les auteurs des ouvrages couronnés sont immédiatement informés de la décision de l'Académie.

Les décisions de l'Académie, sur tous les sujets de prix, sont rendues publiques.

ART. 47. Les manuscrits, et toutes les pièces justificatives de quelque nature qu'elles soient, adressés à l'Académie pour le Concours, restent aux Archives tels qu'ils ont été cotés et paraphés par le Président et le Secrétaire général, et ne peuvent, dans aucun cas, être déplacés. Toutefois, l'Académie ne s'arrogeant aucun droit de propriété sur les ouvrages, leurs auteurs peuvent en faire prendre copie aux Archives, après avoir prouvé néanmoins que ces travaux leur appartiennent.

Art. 48. Indépendamment des prix dont les sujets sont déterminés dans le Programme annuel, l'Académie accorde des médailles d'encouragement aux auteurs qui lui adressent des ouvrages d'un mérite réel, ct aux personnes qui lui font parvenir des documents sur les diverses branches des sciences, des lettres et des arts.

Art. 49. L'Académie peut également décerner un prix à celui des membres correspondants qui aura le mieux mérité de l'Académie par l'utilité de ses communications et par l'importance des travaux qu'il lui aura soumis.

Bordeaux, le 14 février 1866.

COSTES,
Président.

ROUX,
Secrétaire général.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES DU COURS D'AGRICULTURE.

DÉCEMBRE 1864-65.

DATES.	THERMOMÈTRE.		VENT à midi.	ÉTAT DU CIEL.	PLUVIOMÈTRE.
					millim.
1	2°5	10°5	S.	Pluie.	3,3
2	2,0	6,0	N.	Couvert.	
3	2,0	6,0	E.	Beau.	
4	1,5	6,0	N.	Beau.	
5	—0,5	4,5	S.	Beau.	
6	—0,5	6,5	S.	Beau.	
7	2,0	5,5	S.	Beau.	
8	2,0	8,0	S.	Pluie.	1,5
9	4,0	8,0	S.	Couvert.	
10	6,0	10,0	S.	Pluie.	13,5
11	4,0	9,0	S.	Beau.	
12	6,5	10,5	O.	Pluie.	2,5
13	5,0	9,0	S.	Beau.	
14	5,5	11,5	E.	Pluie.	3,3
15	4,5	10,0	N.	Beau.	
16	3,5	7,5	S.	Pluie.	1,5
17	3,0	9,0	S.	Beau.	
18	2,0	8,0	S.	Pluie.	1,5
19	4,0	8,5	S.	Couvert.	
20	5,5	11,0	O.	Couvert.	
21	8,0	10,0	N.	Pluie.	9,0
22	4,5	8,5	N.	Beau.	
23	0,0	5,0	N.	Beau.	
24	— 1,0	2,0	N.	Beau.	
25	—3,0	0,0	N.	Beau.	
26	—4,0	—1,0	N.	Beau.	
27	—5,0	—1,5	N.	Beau.	
28	—2,0	1,0	N.	Beau.	
29	—2,0	0,5	E.	Beau.	
30	—2,0	1,5	S.	Beau.	
31	0,5	3,0	N.	Beau.	
	1,8	6,2		Pluie	36,1
Moyenne du mois : 4°0				Évaporation....	16,0

JANVIER 1864-65.

DATES.	THERMOMÈTRE.		VENT à midi.	ÉTAT DU CIEL.	PLUVIOMÈTRE.
					millim.
1	1°0	3°0	N.	Pluie.	8,0
2	1,5	3,0	N.	Couvert.	
3	2,5	9,0	N.	Pluie.	18,0
4	2,5	8,0	O.	Beau.	
5	1,5	9,5	O.	Brume.	
6	3,0	11,5	S.	Pluie.	2,5
7	4,0	9,0	E.	Beau.	
8	—1,0	12,0	O.	Beau.	
9	4,5	11,0	O.	Pluie.	2,3
10	5,0	9,0	S.	Brume.	
11	7,0	10,0	S.	Beau.	
12	6,0	10,0	O.	Pluie.	1,5
13	8,0	11,0	O.	Pluie.	3,0
14	7,5	12,5	O.	Pluie, tempête.	18,0
15	6,0	8,0	O.	Pluie, tempête.	12,3
16	4,0	7,0	N.	Pluie, tempête.	16,0
17	4,0	7,5	N.	Couvert.	
18	4,0	7,0	O.	Pluie.	2,7
19	2,0	7,0	O.	Pluie.	39,5
20	5,5	10,0	O.	Pluie.	7,7
21	7,0	12,0	O.	Pluie.	6,8
22	8,0	11,0	O.	Pluie.	12,3
23	6,0	10,0	S.	Pluie.	2,5
24	9,0	15,5	O.	Pluie.	1,5
25	11,0	16,5	O.	Couvert.	
26	11,0	16,0	S.	Couvert.	
27	11,0	13,5	O.	Pluie.	2,5
28	4,0	11,0	N.	Beau.	
29	1,5	5,0	S.	Beau.	
30	4,0	9,0	O.	Pluie.	17,0
31	5,0	11,0	S.	Pluie.	25,0
	5°0	9°8		Pluie..........	199,1
Moyenne du mois..	7°4			Évaporation....	15,0

FÉVRIER 1864-65

DATES.	THERMOMÈTRE.		VENT à midi.	ÉTAT DU CIEL.	PLUVIOMÈTRE.
					millim.
1	10°0	12°5	N.	Pluie, tempête.	5,3
2	9,0	11,5	S.	Pluie.	13,0
3	7,0	12,0	O.	Pluie.	13,7
4	6,0	9,0	S.	Pluie.	8,0
5	5,0	10,0	S.	Beau.	
6	5,0	10,0	N.	Beau.	
7	5,0	10,5	S.	Beau.	
8	8,5	13,0	N.	Pluie.	12,0
9	3,0	11,5	N.	Beau.	
10	0,0	3,0	N.	Beau.	
11	—4,0	0,0	N.	Couvert.	
12	—5,5	— 1,0	N.	Neigeux	
13	—2,0	1,0	S.	Beau.	
14	—2,0	5,0	S.	Beau.	
15	1,0	7,5	S.	Beau.	
16	3,0	11,0	S.	Couvert.	
17	5,0	9,0	S.	Nuageux.	
18	6,0	13,0	O.	Pluie.	6,5
19	4,5	11,5	O.	Pluie.	3,2
20	5,0	8,0	N.	Beau.	
21	1,5	6,0	N.	Beau.	
22	4,0	11,0	N.	Pluie.	2,0
23	8,0	11,0	N.	Couvert.	
24	5,0	11,0	S.	Pluie.	5,5
25	5,0	9,0	N.	Pluie.	1,0
26	2,0	9,0	S.	Brume.	
27	7,5	13,0	O.	Nuageux.	
28	9,0	13,0	O.	Pluie.	7,0
	3°9	8,9		Pluie..........	77,2

Moyenne du mois : 6,4 — Évaporation.... 30,0

RÉSUMÉ COMPARATIF DE L'HIVER MÉTÉOROLOGIQUE 1864-65.

(Décembre, janvier, février.)

	ANNÉE	
	1864-65.	Normale.
Température moyenne....................	+5°8	+6°0
Plus haute température, le 25 janvier....	16,5	»
Plus basse température, le 12 février.....	−5,5	»
Jours de pluie	38	24
Hauteur d'eau tombée.................	312mill.4	199mill.3
Hauteur d'eau évaporée................	61,0	»
Vent dominant à midi..................	N.	»

Aug. PETIT-LAFITTE.

TABLEAU COMPARATIF

DES

OBSERVATIONS PLUVIOMÉTRIQUES

faites dans le Sud-Ouest de la France en 1865

PAR V. RAULIN

Comme les années précédentes, j'ai obtenu communication des observations, soit de divers météorologistes isolés, soit surtout de MM. les Ingénieurs du service hydraulique, sous la direction desquels sont placées tant de stations pluviométriques; notamment de MM. Potel à La Rochelle, Couturier à Agen, Monnet à Pau, Bergis à Toulouse, Tastes à Mende, Cassanac à Albi, Don de Cépian à Carcassonne, etc.

Le *Journal d'Agriculture pratique* de M. Barral a aussi continué de donner les résultats pour sept points rentrant dans mon cadre.

Mais l'année 1865 a vu la météorologie prendre un nouveau développement en France : d'un côté, par les ordres du Ministre de la Guerre, des observations ont été commencées avec l'année dans les principaux hôpitaux militaires de la France et de l'Algérie; ceux de La Rochelle, Bordeaux, Bayonne, Barèges, Toulouse, Perpignan et Amélie-les-Bains appartenant au Sud-Ouest, j'ai emprunté leurs observations au *Recueil de Mémoires de Médecine, de Chirurgie et de Pharmacie militaires*, où elles sont publiées mensuellement.

D'un autre côté, sous l'impulsion du Ministre de l'Instruction publique, la plupart des Conseils-Généraux ont voté des fonds pour l'achat d'instruments destinés aux Écoles normales. Les observations commencées vers le milieu de l'année sont centralisées chaque mois à l'Observatoire de Paris; mais, malgré deux demandes successives, je n'ai pu obtenir de M. Le Verrier de prendre copie de celles du Sud-Ouest. Mon tableau n'a donc pu s'augmenter des observations faites sur une vingtaine de points nouveaux, excepté pour les Écoles de la Grande-Sauve près Bordeaux, et de Lescar près Pau, que j'ai visitées, et pour celle de Dax, dont j'ai dirigé l'installation. Il y manque aussi celles de Lichans (Bass.-Pyr.) et de Saint-Ferriol (Tarn), que je n'ai pu obtenir.

Tel qu'il est, ce tableau renferme les observations faites à l'aide de 99 pluviomètres, tandis qu'il aurait pu en comprendre 18 de plus, soit en totalité 117. C'est bien peu, comparativement au zèle déployé, pour ce genre d'observations, dans les Iles-Britanniques. En effet, pour une superficie à peu près triple, M. Symons a pu réunir et publier, pour 1865, les observations faites sur *un millier* de points.

Le département de la Gironde a cependant vu s'établir six pluviomètres nouveaux, en 1865, à Arcachon, Bordeaux, Libourne et la Grande-Sauve.

donne du signe emblématique de l'*Ascia*, et les raisons qu'il allègue pour en prouver le symbolisme chrétien, vous avez aussi voulu appeler l'étude et les méditations des savants sur une conjecture digne de tout leur intérêt, et en elle-même et dans sa forme.

Justement fière de son triple titre d'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts, et du nombre d'artistes et d'amateurs distingués qu'elle a toujours comptés dans son sein; jalouse aussi de concourir de plus en plus au progrès des arts à Bordeaux par de fréquents témoignages de son intérêt, l'Académie, dans sa séance du 26 janvier 1865, avait pris la décision suivante :

« Une Commission, nommée chaque année à cet effet,
» sera chargée de rendre compte à l'Académie des tableaux
» envoyés par des artistes bordelais à la Société des Amis des
» Arts. La Compagnie pourra, sur le Rapport de cette Com-
» mission, décerner chaque année trois médailles : une d'or,
» une d'argent, une de bronze. »

En vertu de cette décision, M. le Président, dans la séance du 6 avril, a nommé la Commission qui devait se transporter au local de l'Exposition faite par la Société des Amis des Arts et y apprécier les envois des artistes bordelais.

Cette Commission, accueillie par M. le Président et par M. le Secrétaire de la Société des Amis des Arts, avec une sympathie et un empressement fondés sur un amour commun du beau dans ses manifestations artistiques et littéraires, a consacré plusieurs séances à l'examen comparatif des œuvres qu'avaient envoyées des artistes bordelais, et, par l'organe de M. Delpit, son Rapporteur, elle a proposé trois de ces artistes à vos récompenses.

Elle a demandé :

1° Une médaille d'argent pour M. Papin, « dont les por-
» traits ne sont pas seulement la reproduction exacte des

» traits, mais une sorte de biographie et de description » morale de ses modèles, et joignent à cette rare qualité un » dessin exact et une distinction particulière dans l'exécution » des détails; »

2° Une médaille d'argent pour M. Henry Stock, qui a exposé trois tableaux remarquables par les mêmes qualités d'exécution, et dont l'un représentant *un Coup de vent près de la route de la Corniche,* et rendant avec une expression saisissante le bouleversement même des éléments, a paru mériter spécialement les distinctions de l'Académie;

3° Une médaille de bronze pour M. Eugène Accard, qui, l'année dernière, s'était déjà fait remarquer par de précieuses qualités de couleur et de perspective, et qui a envoyé cette année une touchante et gracieuse composition qu'il a intitulée : *la Convalescence,* et où l'on s'est accordé à louer le soin des détails et la douceur du sentiment.

Adoptant les conclusions du Rapport, vous avez décerné :

1° Une médaille d'argent à M. Papin;

2° Une médaille d'argent à M. Stock;

3° Une médaille de bronze à M. Accard.

L'Académie les félicite d'avoir contribué à rehausser, par le progrès des arts du dessin, l'illustration littéraire de leur ville natale.

Vous vous rappelez l'enthousiasme qui, l'année dernière, accueillit dans cette enceinte, la proclamation de la médaille d'argent décernée à M. Lagane, cet infatigable et intelligent artisan, qui, consacrant à la science les heures disputées au laborieux exercice de sa profession, avait imaginé et construit de ses mains, avec autant de sagacité que d'adresse, une série de machines destinées à mettre l'enseignement de l'astronomie à la portée des intelligences les moins exercées et des écoles les plus pauvres. L'Assemblée avait applaudi avec transport à cette juste récompense d'une œuvre utile à la

science et d'une bonne action. Redoublant, cette année, de génie inventif et d'habileté manuelle, M. Lagane a entrepris et terminé un autre appareil uranographique montrant la marche des comètes dans l'espace. Il a fait un nouvel appel à votre intérêt, et, s'il y avait lieu, à vos distinctions, et il a eu aussi, une seconde fois, la bonne fortune d'obtenir de vous, pour appréciateur de son invention et de son travail, le juge le plus compétent de ce nouveau service rendu à la divulgation des sciences astronomiques, le savant professeur d'astronomie de la Faculté des Sciences. M. Lespiault a mis en mouvement et a fait fonctionner sous vos yeux cet appareil, en même temps que son Rapport en expliquait le mécanisme aussi ingénieux que simple. Vous avez accueilli avec une faveur générale, et sanctionné par un vote non moins unanime, la proposition de récompenser d'une médaille d'or ces créations continues d'un génie sans culture, et le dévoûment de plus en plus efficace de cet héroïque ouvrier de la science. Vous avez en outre décidé que le Rapport de M. Lespiault serait lu par cet honorable membre dans la séance de distribution des prix, et que le cométaire du lauréat y serait exposé. Double honneur, délicatement ajouté à la collation de la médaille, et qui prouve le haut prix que l'Académie attache à ce savoir solitairement acquis, à cette ardente et heureuse recherche de la vérité scientifique et des moyens de la propager!

M. Faget, cet industrieux artisan qui s'est fait un nom comme artiste, ce serrurier en qui s'est trouvé le talent du dessinateur, ce forgeron poète qui plie le fer aux inventions et aux caprices d'une imagination féconde et gracieuse, et dont les créations en ce genre font partie de la magnificence des plus belles maisons de Bordeaux, M. Faget a sollicité votre examen pour les ouvrages en fer repoussé et relevé au marteau qu'il vient d'achever au palais de la Bourse. Organe

de la Commission que vous avez nommée à cet effet, M. Dégranges vous a demandé un témoignage éclatant de sympathie et de satisfaction pour le rare mérite de ces travaux de serrurerie artistique, et des curieux objets offerts à l'appréciation des honorables Commissaires, dans les ateliers mêmes de M. Faget. « La Compagnie, vous a-t-il dit, voudra » ainsi reconnaître un grand nombre de pièces d'art remar- » quables par leur variété, leur élégance et le goût prononcé » qu'elles dénotent, œuvres qui se succèdent sans relâche » depuis plusieurs années entre les mains de M. Faget, et » surtout la composition de l'escalier de la Bourse, grand et » monumental ouvrage digne de la magnifique enceinte dans » laquelle il est placé ! Votre Commission vous propose de » donner une médaille d'or à M. Faget. »

Vous avez sanctionné cette proposition par un vote unanime.

L'Académie, qui avait déjà honoré d'une médaille d'argent les remarquables essais de M. Faget, se plaît à constater, par une distinction plus flatteuse encore, les progrès persévérants qui le rapprochent de plus en plus des sommités de l'art, et qui lui assurent une part durable de souvenir et de haute estime dans la splendeur d'un grand monument.

Quatre médailles d'or, sept médailles d'argent, trois médailles de bronze, deux mentions honorables, voilà le total des nominations pour l'année 1865. Ici se termine la série, toujours insuffisante à notre gré, des encouragements offerts à l'émulation des partisans des plus nobles études. Ici s'arrêtent les récompenses à décerner. L'Académie les voudrait plus nombreuses. Mais si elle se félicite de venir par ses prix au devant du mérite, elle ne croit pas non plus devoir mettre trop de complaisance à les accorder ni les rendre trop facilement accessibles, et croit, par une sévérité opportune, montrer son estime des concurrents. Elle

couronne le talent, lorsque, sans diminuer la verve, il y joint la correction, dans une œuvre inspirée, qui est en même temps une étude de goût et de vérité dans l'art. Elle ajourne le prix quand il n'est pas enlevé par le talent, ou que l'art n'en a pas suffisamment réglé l'ardeur. Là cependant où le but est placé si haut, l'effort si laborieux, elle croit juste d'honorer le succès même incomplet et le talent à demi-vainqueur de tant d'obstacles. Par ses mentions honorables, elle appelle l'attention sur des compétiteurs destinés à ses couronnes : témoignages d'estime à défaut de palmes, récompenses semblables à ces lettres de félicitations entourées de laurier qu'on adressait parfois aux généraux romains, en ajournant et espérant pour eux les honneurs du grand triomphe. Enfin, sans la récompenser, elle applaudit, s'il le faut, même chez la médiocrité, quelques belles inspirations, quelques traits heureux, dans l'espoir de faire éclore le talent. L'amour des lettres rend indulgent à tout travail inspiré par elles.

Oui, nous aimons à bien espérer de tous ceux qu'un noble désir des gloires intellectuelles appelle aux intéressantes études, dont la variété de nos programmes leur offre une ample matière, et qui, suivant leurs vocations individuelles, font l'essai de leurs forces dans les travaux divers que comprend la libre répartition de notre Académie. Il nous est doux de leur faire entendre quelques paroles animées du vif intérêt qu'inspirent leurs généreuses aspirations vers les hauteurs de l'art. Honneur, dirons-nous aux candides prosélytes de l'art des vers, honneur à qui, loin des routes de la fortune ou même du succès, aspire à la haute poésie et la demande aux vives émotions empruntées au spectacle de la nature, aux grandes vérités inscrites au cœur de l'homme comme sur la voûte des cieux, aux belles actions qui rendent visible la beauté suprême de l'âme ! Les nobles pensées font les beaux vers, les

vers naturels et fortement expressifs qui saisissent le souvenir, les vers où règne ce charme divin, une âme qui a du talent. Inspirez-vous de la grandeur vraie de l'histoire, comme de la peinture vraie ou bien choisie de la vie. Poètes par le cœur non moins que par l'imagination, mettez sur tous vos essais une précieuse empreinte de sentiment moral et d'amour de l'art. Unissez, dirons-nous aux jeunes savants, unissez à la science multiple qui attaque aujourd'hui la nature par tous les côtés à la fois, une imagination capable de la décrire. Les sciences ont servi à la défense et à la grandeur du pays; elles ont éclairé le commerce, perfectionné les arts, et tiré des connaissances les plus hautes les applications les plus ingénieuses et les plus utiles. Demandez-leur, sans doute, certaines notions de pratique et d'industrie; mais subordonnez-y le profit à la poésie et à la grandeur. Sachez comprendre le charme que l'esprit éprouve dans la conquête gratuite de leurs plus grandes vérités, dans les plus sèches et les plus épineuses recherches de l'algèbre. Joignez-y cette culture des lettres antiques et du bon goût français, si remarquable dans les monuments scientifiques des Lagrange, des Laplace, des Fourier, des Delambre, des Cuvier, qui en avaient fait le noviciat de leur génie, et n'oubliez pas cette parole aussi vraie qu'ingénieuse d'un de leurs plus illustres émules : On n'est pas plus savant, pour être moins lettré. A ceux qu'anime plus particulièrement le goût trop rare aujourd'hui des méditations métaphysiques et des recherches spéculatives, étudiez, dirons-nous, les mâles et naïfs chefs-d'œuvre qui ont fait, en Europe, de l'idiome philosophique de la France l'organe naturel de la raison, et qui ont donné à leur langue l'exactitude la plus rigoureuse et toutes les séductions de la méthode et de la lucidité. Demandez-leur le secret de ces qualités d'esprit et de style qui immortalisent les systèmes ou leur survivent. A ces jeunes archéologues,

voués à ces recherches qui sont aujourd'hui le goût et la préoccupation des esprits, redoublez, dirons-nous, de patience et de sagacité dans l'étude des monuments de notre histoire, expliquée surtout par la législation et les coutumes. Exhumez-nous la vieille France, étudiée à fond dans ses chartes et dans ses archives. A tous enfin, répétons avec instance cette recommandation, cette prière : Respect religieux à cette langue qui, depuis deux siècles, domine et charme les peuples ! Ah ! rappelez-vous-le bien, la France ne peut garder son universalité, comme expression et instrument de la civilisation du monde, qu'en gardant l'intégrité de sa langue. Et c'en serait fait de notre ascendant, si le monde venait à la désapprendre, cette langue où la pensée moderne a trouvé jusqu'ici son point de ralliement, cette langue toujours riche et toujours prête, quand il s'agit d'exprimer des idées justes et vraies, universelles et impartiales comme la raison. Ah! si nous en faisions une Babel par l'audace inouïe des néologismes, par l'intrusion violente de locutions étrangères et superflues, par l'altération de sa netteté et de son caractère logique, nous déconcerterions l'intelligence et la foi de l'Europe, étonnée de ne plus nous comprendre et ne sachant plus à qui croire.

Il ne me reste plus à vous entretenir que des circonstances qui concernent plus particulièrement l'intérieur de la famille académique. Avant de nous féliciter de nos acquisitions, déplorons de nouveau une perte qui nous avait douloureusement surpris, celle du vénérable M. Imbert de Bourdillon, qui, comme membre résidant, avait été si longtemps et si utilement associé à l'activité de nos travaux, et que, depuis six mois à peine, nous avions inscrit sur la liste éminente de nos membres honoraires. Cette affligeante nouvelle est venue trop tôt assombrir la joie que nous avions ressentie de l'admission d'un nouveau titulaire.

En effet, sur le Rapport de M. Valat, vous aviez récemment admis, au nombre de vos membres résidants, M. San Iago Mégret, digne, par l'étendue de ses connaissances et de ses opérations maritimes, de représenter au sein de l'Académie le commerce de Bordeaux, mais qui joignait à l'importance de ses titres de négociant et d'armateur l'avantage peu commun de produire sa candidature sous les auspices de la poésie. Un drame historique en trois actes et en vers, où le Rapporteur s'est plu à constater un certain art de conduite théâtrale, des scènes bien filées, de belles situations, d'expressifs contrastes de caractère, un dénoûment d'un effet neuf et saisissant et un style généralement correct et animé; un proverbe en un acte, d'une versification élégante et facile, et où le dialogue s'élève parfois au ton de la comédie de mœurs; une satire allégorique, remarquable par la pureté et la finesse du langage, par la noblesse du goût littéraire, voilà les titres qui désignaient M. Mégret à votre choix, et de votre lauréat l'ont fait devenir votre collègue. Les révolutions du commerce qui tiennent à celles du monde, son activité qui se confond avec le mouvement même du genre humain, ses relations qui sont le lien des peuples, la navigation qui plus que jamais civilise et agrandit l'univers, l'argent signe de la civilisation et premier ressort des États modernes, voilà les importants points de vue que M. Mégret saura, sans doute, nous ouvrir mieux que personne. Mais en nous éclairant de ses lumières, dans tout ce qui touche à la production et aux échanges, il n'oubliera pas non plus, espérons-le, que c'est le poète qui a invoqué nos suffrages. Il se souviendra que, chez les anciens, le dieu du commerce était aussi le dieu de l'éloquence et l'inventeur de la lyre. Que dis-je? Il s'en est souvenu déjà, témoin les applaudissements unanimes qui naguère ont accueilli dans cette enceinte le discours par lequel notre collègue a fait de la solennité de sa réception la fête

même de l'esprit et du goût, et le charme littéraire de deux Rapports qu'il vous a lus depuis.

Au moment où l'Académie venait de se compléter par cette importante adjonction, M. le Président a appelé son attention sur l'impossibilité où l'un de ses plus anciens membres résidants, M. de Lamothe, se trouvait d'assister désormais à ses séances, et a proposé qu'en considération de ses nombreux travaux et des fonctions académiques qu'il avait exercées, la Compagnie le nommât membre honoraire. Cette proposition a été unanimement adoptée, et vous avez écouté avec un affectueux intérêt la lettre où cet honorable collègue vous remerciait d'avoir bien voulu lui conférer un titre qui le maintenait dans les cadres de l'Académie, dont sa santé ne lui permettait plus de partager les travaux.

La retraite de M. de Lamothe, ou plutôt cet échange de titres qu'il avait accepté avec gratitude, laissait vacant un fauteuil. Vos suffrages y ont appelé M. Léopold Micé, sur le Rapport d'une Commission dont M. Baudrimont était l'organe. Le docte Rapporteur vous a signalé les titres aussi considérables que nombreux qui recommandaient le candidat : l'élévation de ses grades universitaires, la quantité et le mérite de ses travaux et de ses ouvrages en physique, en chimie, en astronomie, en histoire naturelle; l'éclat des distinctions academiques qu'il a plusieurs fois obtenues; l'importance des emplois scientifiques auxquels il a été successivement appelé et des services qu'il y a rendus; son double dévoûment, comme médecin, au soulagement de l'humanité et aux progrès de la science, dévoûment poussé jusqu'au plus périlleux héroïsme lors de l'invasion du choléra dans les pays basques. « La Commission, a-t-il ajouté, est unanime pour » vous recommander la candidature de M. Micé. En l'adop- » tant, l'Académie s'adjoindra un membre digne d'elle et un » utile collaborateur. »

Vos votes, dans une de vos plus nombreuses réunions, ont sanctionné la proposition du Rapporteur, et, toujours heureux de vous recruter parmi vos lauréats, vous avez appelé à siéger avec vous le jeune savant dont les premiers essais avaient été honorés de vos couronnes.

Je n'ai pas besoin de rappeler avec quelle chaleur de sympathie un brillant auditoire a naguère applaudi la parole du récipiendaire, qui l'entretenait avec âme de la science qu'il a déjà tant honorée et si bien servie.

Quelques mois auparavant, au milieu de cette affluence dont la faveur ne fait jamais défaut à nos cérémonies académiques, vous aviez procédé à la réception de MM. Belin de Launay et Paul Dupuy, élus l'année dernière, et aux titres desquels il avait déjà été rendu hommage en séance publique. La presse bordelaise a constaté avec quelle autorité et quel charme de parole ils avaient développé l'un et l'autre leurs importants sujets : *L'état et les progrès des études historiques au XIXe siècle*, et *la Nécessité des études métaphysiques*.

Vous n'avez pas oublié non plus l'aménité exquise, la finesse enjouée et parfois la malice aimable des réponses faites aux éloquents récipiendaires par notre Président, qui a suffi, avec son inépuisable verve de bon sens et d'esprit, au laborieux honneur de porter trois fois la parole, en une même année, dans nos solennités publiques.

M. Paul Coq, membre correspondant, ancien membre résidant, qui vous envoie des gages si fréquents d'une laborieuse et utile collaboration, vous a demandé la faveur d'échanger son titre actuel de membre correspondant contre celui de membre non résidant, et, conformément à vos précédents, vous avez accédé à cette demande.

M. Jacquot, appelé à Paris par ses fonctions nouvelles, et désirant ne pas rompre tout à fait les liens qui l'unissaient à vous, a sollicité aussi de votre bienveillance le titre de

membre non résidant. Vous le lui avez conféré, et l'Académie s'est applaudie de ne se séparer que le moins possible d'un membre dont le dévoûment lui avait toujours été aussi utile qu'honorable.

Vous aurez bientôt à combler un autre vide fait dans vos rangs par la retraite volontaire d'un collègue dont vous saviez apprécier et reconnaître la savante et multiple collaboration. Si quelque chose vous peut adoucir le regret que vous sentirez toujours d'une séparation aussi pénible qu'imprévue, c'est le témoignage que vous pouvez vous rendre de n'y avoir rien mis du vôtre et d'avoir tout fait pour la prévenir.

La liste de vos membres correspondants s'est enrichie de quatre glorieuses adoptions. Vous y avez inscrit, en une même séance, et sur les Rapports de la même Commission, trois noms marquants dans les sciences : M. de Caligny, dont les nombreux travaux scientifiques, et en particulier trois Mémoires sur les *machines soufflantes ou à compression d'air,* ont été l'objet de distinctions éminentes, qui rehaussaient pour la Compagnie l'importance et l'honneur de sa candidature; M. Cialdi, directeur de la marine des États Pontificaux, membre de l'Académie des Nuovi Lincei et des plus savantes Sociétés de l'Italie, auteur de plusieurs Mémoires sur l'*hydraulique,* et particulièrement d'un ouvrage étendu sur les *ondes et les courants de la mer;* M. de Cuyper, professeur de mécanique à l'Université de Liége, inspecteur des études à l'École des Mines de Belgique, et qui a publié, dans la *Revue universelle* de Liége, qu'il dirige, outre des Mémoires sur des études purement théoriques, plusieurs travaux sur le *régime des rivières* et sur diverses questions de mécanique pratique, entre autres sur les *machines à compression d'air.*

Par ces nominations, deux branches importantes des sciences, la mécanique et l'hydraulique, seront, d'après le

témoignage de la Commission, dignement représentées dans la classe de vos membres correspondants.

Les lettres y acquièrent aussi un éloquent et gracieux organe, en la personne de M. Armand de Tréverret, professeur de rhétorique au lycée impérial d'Agen, Président de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la même ville; talent jeune encore de verve comme d'années, déjà mûr par l'étude et par une noble intimité avec les chefs-d'œuvre.

L'Académie a été heureuse de consigner dans son procès-verbal l'expression de gratitude et de profonde sympathie avec laquelle elle avait appris la nomination de son Vice-Président, M. Lefranc, au grade de chevalier dans l'Ordre impérial de la Légion-d'Honneur, distinction hautement justifiée par les profonds et éloquents Mémoires dont notre collègue favorise nos séances et nos *Actes*, non moins que par l'élévation et l'éclat de son enseignement public.

Constatons enfin, dans cette revue de l'année académique, ce qui, même au dehors, a rehaussé le lustre de la Compagnie.

Vous vous êtes associés avec les plus ardentes sympathies au succès brillant et soutenu du drame historique et local de M. Hippolyte Minier. Si notre Collègue n'a pu, en raison de l'étendue de son œuvre, nous en donner les prémices, suivant sa gracieuse habitude; si les applaudissements du public ont, cette fois, devancé les nôtres, ils ont du moins trouvé un écho dans nos cœurs, et la Compagnie remercie l'Académicien d'avoir fait luire sur elle un rayon de la gloire du dramaturge.

Gardons-nous aussi d'oublier que, dans le dernier renouvellement du Conseil municipal de Bordeaux, les noms de quatre Académiciens sont sortis de l'urne électorale. M. Henry Brochon a vu la reconnaissance publique et le vote populaire ratifier et appeler de nouveau sur lui le choix du Souverain, et le maintenir ainsi à la tête de l'administration de la grande

cité qu'il aime et qu'il sert avec un si filial dévoûment, dont, chaque jour, il accroît la magnificence et rajeunit la splendeur. Sous la présidence d'un Maire qui se plaît à témoigner publiquement du haut prix qu'il attache à son titre d'Académicien, et qui l'honore comme écrivain et comme orateur, avec le concours d'hommes aussi haut placés dans la science que MM. Baudrimont, Manès et Oré, les choses de l'esprit, on peut en être sûr, auront toute leur importance dans les affaires d'une ville à qui la France doit une si grande part de ses gloires intellectuelles.

Terminons ce Rapport, qui atteste suffisamment, par son étendue même, que, pendant l'année qui vient de s'écouler, le travail ne s'est ralenti dans aucune des voies ouvertes à votre activité. Vos Comptes rendus mensuels font voir vos séances employées à une heureuse variété de lectures auxquelles vous contribuez tour à tour. Tous les ordres d'idées et de connaissances s'y prêtent un riche et mutuel secours, et cimentent cette alliance que vous aimez à resserrer, parce que vous y voyez pour vos travaux et vos concours un accroissement de force et d'honneur. Fidèles à votre mission d'animer autour de vous, et dans un rayonnement de plus en plus étendu, le mouvement et l'activité des esprits, vous n'avez négligé aucune occasion, aucun moyen de favoriser dans le pays la circulation des richesses du savoir et de la raison, et d'y entretenir un fécond échange de travaux et de lumières. Persévérons dans l'accomplissement de cette noble tâche, et par nos écrits, par nos programmes, développons l'intelligence et le goût de ces sciences morales qui servent à la splendeur comme à la conservation des sociétés. Contribuons à perpétuer cette supériorité scientifique et littéraire qui s'est toujours confondue avec la grandeur politique de la France, et qui en a doublé et réfléchi la gloire.

RAPPORT

SUR LE

CONCOURS DE POÉSIE DE 1865

AU NOM D'UNE COMMISSION

composée de

MM. Gaussens, Hipp. Minier, et R. Dezeimeris, rapporteur.

MESSIEURS,

J'ai à prendre la parole comme rapporteur du Concours de Poésie. La tâche est lourde, difficile, périlleuse, car le bon sens aussi bien que La Fontaine avertit d'avance qu'on ne peut contenter tout le monde et... l'Académie; aussi, plus que jamais, je sens ma faiblesse et déplore pour tous le choix que vous avez fait.

Je me suis déjà, il est vrai, essayé quelque peu à une critique de ce genre; mais, d'Hésiode à De Brach, j'avais affaire à de vieux morts, de qui l'on peut tout dire sans le fâcher. Aujourd'hui, me voici en face d'une armée de vivants, et quels vivants, mon Dieu! *genus irritabile vatum*.

Jamais je n'aurais ambitionné l'honneur d'être leur juge; mais, puisque vous me l'avez dévolu, Messieurs, vous me permettrez, j'espère, quelque licence. Je prendrai celle d'être court et pas très méchant. Ce sera peut-être manquer dou-

blement aux traditions ordinaires des Académies; mais n'a pas de l'esprit qui veut, pour se permettre d'être long, et, quant à l'indulgence, j'en ai trop besoin moi-même pour ne pas en accorder beaucoup aux autres [1].

L'un de vos rapporteurs a dit jadis, si j'ai bonne mémoire, en parlant de ces joûtes poétiques : « Nous ne relevons pas la visière des vaincus. » C'est là une précaution louable; je n'aurai garde de l'omettre, et je m'efforcerai même de la compléter, en évitant que les juges du combat ne descendent dans l'arène pour cribler de blessures ceux que la vaillance des vainqueurs aura tout simplement désarmés.

Messieurs, l'année poétique a été féconde. Beaucoup de poètes vous ont envoyé beaucoup de vers. La statistique en main, on ne manquera pas d'induire de là, un jour ou l'autre, qu'au Parnasse, comme au budget, comme dans la morale publique, l'agriculture et ailleurs, la situation est des plus prospères; malheureusement, par je ne sais quel esprit d'opposition systématique, vous avez jugé que les chiffres ici ne font rien à l'affaire; je me trouve donc avoir à vous fournir un autre genre de renseignements.

Au commencement de son *Éloge de Ptolémée*, Théocrite, débordé par l'abondance de son sujet, se compare au bûcheron qui, en entrant dans les vastes et belles forêts de l'Ida, s'arrête à la vue des arbres innombrables qui l'entourent, incertain de l'endroit où sa cognée doit porter les premiers coups [2].

[1] Sénèque (*Agam.*, 267) :

Det ille veniam facile cui venia opus est.

Horace avait dit (*Sat.* I, 74) :

... Æquum est
Peccatis veniam poscentem, reddere rursus.

[2] *Idylle* XVII, 9 — 10 :

Ἴδαν ἐς πολύδενδρον ἀνὴρ ὑλατόμος ἐνθών,
Παπταίνει, παρεόντος ἄδην, πόθεν ἄρξεται ἔργου.

— Ne craignez rien, Messieurs, de ce début renouvelé des Grecs, je n'ai, encore une fois, le désir de saper quoi que ce soit; mais je ne puis m'empêcher de jalouser un peu ces gens heureux du temps jadis, qui n'avaient que l'embarras des richesses. Mon embarras n'est pas précisément le même.

Dans la gerbe de poésies qui vous est présentée, — car je ne puis vraiment pas vous dépeindre l'ensemble comme une Anthologie, comme un bouquet de fleurs, — dans cette gerbe, il y a de l'ivraie; avouons même tout de suite, pour ne pas avoir à y revenir trop souvent, avouons qu'il y en a beaucoup; mais enfin, on rencontre aussi des épis de bon grain avec quelques bluets épars. Je vais m'efforcer de les retrouver pour vous prier de les recueillir.

Je laisse de côté, Messieurs, tout ce dont j'aurais à vous dire autant ou plus de mal que de bien. J'y perds le mince plaisir de faire de faciles épigrammes, l'occasion de débiter, en feuilletant Boileau, de graves sentences sur l'*amour de rimer* et *ses trompeuses amorces;* mais tout cela, sans corriger personne, me ferait ressembler à l'homme de la fable, qui fait de longs discours aux gens qui se noient. J'aime mieux, pour ma part, leur tendre une main secourable etl eur souhaiter meilleure chance :

Le nocher, dans son art, s'instruit pendant l'orage;
Il n'y devient expert qu'après plus d'un naufrage :
Votre sort est pareil dans le métier des vers,
Et, pour y triompher, il y faut des revers [1].

J'espère que les poètes ne m'en voudront pas d'avoir, à leur sujet, songé à faire un emprunt à la *Métromanie,* et que vous-mêmes, Messieurs, vous me pardonnerez de citer chez vous un auteur qui se vanta de n'être rien, *pas même académicien.*

[1] *Métromanie,* acte V, sc. II.

Diverses pièces, au contraire, qui dans leur ensemble ne nous ont pas paru absolument dignes de récompenses, se distinguent cependant par des qualités réelles, et doivent mériter à leurs auteurs quelques encouragements.

Un petit poème intitulé *Voix intimes* n'est pas sans grâce. La diction en est assez harmonieuse, les sentiments y sont honnêtes et droits; nous aimons à reconnaître ces mérites, mais nous aurions voulu plus de fermeté et d'originalité dans la pensée, et un style moins chargé d'épithètes molles ou inutiles.

Le Recueil n° 15, contenant une ballade et une orientale, *Le Ménestrel* et *Naïda,* témoigne de plus de sécurité dans le maniement de la langue et la coupe du vers; on y regrette seulement le choix des sujets, trop rebattus depuis un demi siècle. Pour les renouveler, il faudrait au moins les rajeunir par l'inspiration, et le versificateur, quelle que puisse être son habileté, n'y a pas entièrement réussi.

Enfin, une *Épître à Montaigne,* que je dois signaler, me fera dire un mot d'un petit poème sur le *Cardinal de Cheverus,* poème que j'allais peut-être passer sous silence. Le rapprochement pourra sembler forcé, paradoxal; aussi est-il entièrement fortuit et tout extérieur. La vue de ces deux grands noms m'a remis en mémoire ce conseil du plus fameux des lyriques anciens : « Au-devant de votre œuvre, s'écriait-il, placez un frontispice resplendissant » (1)! Cela peut bien, il est vrai, exciter la curiosité; mais tout le monde n'est pas Pindare pour la satisfaire, et il sera toujours plus prudent de se rappeler le mot d'Horace sur les débuts trop gros de promesses (2). Les deux titres choisis par nos auteurs sont

(1) Pindare (*Olymp.* VI, 5) :

... ἀρχομένου δ'ἔργου πρόσωπον
Χρὴ θέμεν τηλαυγές.

(2) *Art poét.*, v. 138 et suiv.

plus grands que leur œuvre, et le fronton écrase l'édifice. Cependant, disons-le bien vite, cet inconvénient n'est pas pour eux sans compensation : on ne perd jamais son temps à admirer de nobles caractères, et c'est de cette admiration surtout que l'on peut dire qu'il en reste toujours quelque chose; témoin ces quatre vers, qui peignent heureusement l'active vertu du Cardinal homme de bien :

Cependant cette route, où son pied marche à l'aise,
Lui semble trop facile à suivre jusqu'au soir;
Ce grand zèle a besoin d'une tâche qui pèse,
Et pour ce grand courage il faut un grand espoir.

Quatre bons vers dans une pièce, c'est peu de chose, dira-t-on; sans doute : mais l'hirondelle isolée, qui ne fait pas le printemps, l'annonce d'ordinaire ([1]). D'ailleurs il y a là mieux que quatre vers réussis, il y a une pensée, et les pensées sont trop rares en ces concours pour que nous laissions échapper celle-ci, qui est bonne et faite pour porter bonheur à qui l'a eue.

L'auteur de l'*Épître à Montaigne* ne cherche point à s'élever si haut, et c'est un avantage réel, car il évite par là des chutes périlleuses; mais aussi on peut lui reprocher de rester terre à terre, d'aller bourgeoisement à pied, ce qui n'est pas sans inconvénient quand on veut promener Montaigne dans Paris, de la barrière de l'Étoile au boulevard de Sébastopol, pour faire apprécier à cet ennemi de la *nouvelleté* les splendeurs nouvelles de la capitale. La donnée est piquante, le cadre est brillant et large, mais il n'est pas rempli. Tant qu'à déranger Montaigne, il fallait lui montrer quelque chose capable de l'intéresser. Sans doute l'Arc de Triomphe, le

([1]) Ovide (*Fast.* II, 853) :

Fallimur? an veris prænuntia venit hirundo?

nouveau Louvre, la rue de Rivoli, la Tour Saint-Jacques et son square, et l'immense Boulevard, sont de fort belles choses; mais c'est à Philibert Delorme qu'il fallait les faire apprécier, et non pas au philosophe. Je sais bien qu'il était curieux de son naturel; mais c'était un curieux de sagesse qui ne s'arrêtait guère aux bagatelles de la rue, et qui cherchait l'homme sous le pourpoint. C'était l'homme qu'il fallait lui montrer, l'homme nouveau, avec les conquêtes glorieuses de son intelligence ou les tristes folies de son ambition. La *nouvelleté* dont Montaigne se dégoûta, ce fut le changement, soit dans la simplicité des mœurs, soit dans les dogmes de la foi, soit dans les formes du gouvernement. Il s'en dégoûta, parce qu'il comprit que, tant qu'une nation n'est pas éclairée et n'a point conscience de sa vie, les innovations de ce genre l'épuisent en vain et ne servent qu'aux chefs ambitieux qui la corrompent, l'exaltent et l'aveuglent pour mieux la conduire. La *nouvelleté* qui l'eût surpris et qu'il eût admirée, c'eût été de voir cette même nation, qu'une cour despotique et avilie fusillait de son temps à la Saint-Barthélemy, se dresser à son tour de toute sa hauteur sous l'influence des disciples de La Boétie, proclamer les droits méconnus des peuples, résister à l'Europe conjurée, la conquérir par ses idées généreuses, et compenser enfin, par les bienfaits durables de la civilisation, les malheurs passagers qu'elle devait causer par ses armes.

Certes, il y avait là de quoi intéresser le vieux maire de Bordeaux. C'était un beau chapitre à ajouter aux *Essais*. Il est vrai qu'il est plus facile de l'indiquer que de le faire; aussi, malgré la prédilection marquée de l'auteur pour les hautes œuvres de la truelle parisienne, nous nous garderons bien de lui dire :

Soyez plutôt maçon si c'est votre talent.

Du talent, du talent poétique, il en aura certainement, s'il sait se tenir en garde contre une facilité dangereuse, et s'il a soin de méditer son sujet et de bien peser d'avance le fardeau qu'il veut charger sur ses épaules. — Ces réserves faites, citons quelques-uns des passages réussis de l'*Épître* qui porte pour épigraphe cette parole du moraliste : « Je suis dégousté de toute nouvelleté, quelque visage quelle porte, et ay raison » (1).

Voici d'abord le début :

Non ! tu n'as point raison, esprit droit et charmant,
Cher Montaigne, du coup, ta mordante parole,
Près du but que ton trait manque si rarement
A sifflé sans l'atteindre, et ta flèche s'envole.
La *nouvelleté* naît sous des masques divers :
Pourquoi, sans distinguer, la frapper d'anathème?
De tout siècle qui marche elle est l'heureux emblème,
Et le génie humain, du fécond univers
Maître après Dieu, serait rebelle à Dieu lui-même,
S'il laissait, du *nouveau* comme toi *dégousté*,
S'éteindre son flambeau sous l'immobilité.
Toi qui deçà, delà, poursuivant une idée,
La quittes, la reprends, indolent promeneur;
Toi qui vois t'emporter, au gré de son humeur,
La folle du logis, monture débridée,
Cher Montaigne, suis-moi, viens; d'un pied curieux,
Aujourd'hui de concert, par le charme des yeux
Doucement attirés de l'un à l'autre pôle,
Parcourons du progrès la grande métropole,
Paris, du monde entier le cœur et le cerveau.

Plus loin, à propos du télégraphe électrique, sujet étincelant de nouveauté et de grandeur, on lit un petit dialogue ne manquant ni d'à-propos ni de malignité, mais qui est, ce semble, un peu trop superficiel.

(1) *Essais*, I, 22.

Dans la bouche de Montaigne, je préfère ces paroles de regret, simples et vraies, sur ce vieux Paris, qu'il « aimait, comme il dit, tendrement, et jusques à ses verrues et ses taches » (1) :

Oui, sur mon vieux Paris, votre soif du nouveau
A, d'un pas fastueux, promené son niveau ;
Mais Paris est un livre, et souvent, dans la foule,
Plus d'un œil attristé voit, dans un mur qui croule,
Tomber un souvenir sous l'ignare marteau.

Vous dirai-je, Messieurs, qu'en poussant jusqu'à Bordeaux son excursion posthume, ce trop sceptique Montaigne ne paraît pas en approuver tous les embellisements, et se demande :

Que devient là l'esprit, si tout est pour les sens?

On lui répond en citant l'Académie; mais, il faut bien l'avouer, Messieurs, ce riche sujet n'a pas heureusement inspiré le poète; aussi, au lieu de vous transmettre son coup d'encensoir, qui était au moins inutile, je pense lui être plus favorable auprès de vous en vous citant ces derniers vers, qui ne sont une flatterie pour personne, et qui n'en valent que mieux :

Oh ! je sais, cher Montaigne, il est vrai que la France
De toute nouveauté n'a point à s'applaudir ;
J'en conviens, dans nos mœurs ce n'est point élégance
Ni vieille loyauté que l'on voit reverdir,
Mais le beau vers le bien ramène les idées,
Et...

Je m'arrête, Messieurs; ces citations suffisent pour vous faire constater dans cette pièce d'heureuses dispositions.

(1) *Essais*, III, 9.

Cependant, comme l'ensemble est loin de valoir ces passages choisis, nous vous proposerons d'accorder seulement à l'auteur des encouragements; cela lui permettra de remettre plusieurs fois son œuvre sur le métier, de la repolir, et, peut être, de la rendre par là digne d'obtenir plus tard une de vos plus hautes récompenses.

Une suite de pièces formant un seul envoi a ensuite attiré notre attention. Leur mérite, dans l'ensemble, ne les place pas beaucoup au-dessus de l'*Épître à Montaigne*, et l'on ne peut y voir encore un coup de maître; mais, sûrement, ce n'est pas non plus un coup d'essai. Des mérites réels s'y trouvent associés à de regrettables négligences, et des périodes gracieusement cadencées y viennent, trop souvent, se briser sur des vers rocailleux, dont la rudesse n'aurait pas dû échapper à une oreille qui d'ailleurs paraît exercée.

Vous aurez la preuve de ce que j'avance, Messieurs, dans ces fragments d'une pièce intitulée *Vingt ans :*

Ne vois-tu pas, la nuit, une légère image
Passer et repasser dans tes rêves joyeux?...
Que de fleurs sur son front, de miel dans son langage!
    Que de sourires dans ses yeux!...

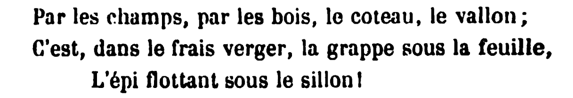
Elle te dit : « Vingt ans! un monde de délices!...
Jeune homme, que fais-tu? Quoi! tu dors, à vingt ans?...
Mais, c'est l'heure de boire, aux enivrants calices,
    Les doux plaisirs de ton printemps.

....

Vingt ans! Regarde donc quel éclat t'environne.
Vingt ans! c'est le soleil qui nage en un ciel bleu;
Sur la terre, dans l'air, tout chante, tout rayonne,
    Tout rit sous des couleurs de feu!

Vingt ans! c'est le parfum que la brise recueille

Par les champs, par les bois, le coteau, le vallon;
C'est, dans le frais verger, la grappe sous la feuille,
L'épi flottant sous le sillon!



Allons! viens avec moi, je te dirai des choses
Qui pleuvront dans ton cœur en pure volupté;
Sous tes pas embaumés j'effeuillerai des roses...
Pourrais-tu n'être pas tenté? »

Vous le voyez, ce dernier vers, aux consonnances âpres et désagréablement amphibologiques, ternit l'élégance de ce qui précède; aussi, Messieurs, je ne veux pas vous laisser sous cette impression, et je me hâte de vous la faire oublier en citant cette strophe d'une mélancolie charmante, que le poète met dans la bouche de l'amitié ou plutôt de la désillusion :

Ne crois pas à vingt ans! c'est un oiseau qui passe,
Un souffle qui frémit, un rayon qui s'éteint,
Une feuille qui tombe, une ombre qui s'efface...,
Un rien fuyant, que rien n'atteint.

Je pourrais extraire ainsi, des pièces intitulée *Fides, Solitude, La Grandeur de l'homme*, d'autres morceaux aussi facilement versifiés; mais, à côté des mêmes qualités brillantes, vous verriez reparaître les mêmes défauts. Ce que vous venez d'entendre suffira, sans doute, pour vous faire juger que l'auteur du Recueil, tout en se laissant trop séduire par ce qu'Horace appelait *nugæ canoræ*, a cependant fait preuve d'un mérite qui doit être récompensé : votre Commission vous demande pour lui une MENTION HONORABLE.

Plus de désinvolture et d'originalité distinguent l'œuvre d'un autre auteur, intitulée : *Par Monts et par Vaux*, petite tournée fantaisiste comme on en a fait beaucoup depuis le

fameux voyage à Brindes et les charmants badinages de Chapelle et de Bachaumont :

L'aube se lève : amis, alerte!
De grand matin partons, partons!
Le ciel est bleu, la plaine est verte,
Frappons le sol de nos bâtons.

Où nous allons..., qui peut le dire?
De l'air, de l'air, de l'air encor!
Nous avons pris pour nous conduire
La fantaisie aux ailes d'or.

....

Donnez-moi l'azur et l'espace,
La liberté dans le soleil,
L'onde qui fuit, l'oiseau qui passe,
La fleur au teint pâle ou vermeil,

Et les vieux chênes du bois sombre
Qui, frémissants de volupté,
Se tiennent droits, le pied dans l'ombre,
Et la tête dans la clarté.

Cette dernière strophe est remarquable; elle fait songer au Chêne de La Fontaine, et pour que ce souvenir ne l'éclipse point, il faut bien que la poésie ait passé par là.

Je n'essaierai pas de vous dire, Messieurs, tout ce que décrit chemin faisant notre pétulant voyageur : pèlerins et bergères, plaideurs de village et charlatans, il en a pour tous les goûts,

Passant du grave au doux, du plaisant au sévère.

Du sévère, en effet, car voici deux cortéges qui se croisent : c'est le baptême d'un enfant, ce sont les funérailles d'un autre. Réminiscence ou rencontre fortuite, je ne sais; mais

M. Joséphin Soulary avait déjà songé au même contraste, et l'avait exposé avec son talent habituel dans ses *Sonnets humouristiques*. J'aime donc mieux vous citer quelque chose de plus original et de moins triste.

Au milieu du vallon, voici la métairie...
Que veut dire aujourd'hui ce bruit inusité?
Un groupe, en plein soleil, vient de notre côté,
Et l'on entend les chiens hurler dans la prairie.

Deux hommes étrangers mènent dans les hameaux
Un loup qui s'est laissé par le cou prendre au piége;
Une troupe d'enfants de sarcasmes l'assiége :
Cette maudite bête a causé tant de maux!

Ses cornacs font assaut d'histoires mensongères :
L'un vante son fusil qui fit plus d'un bon coup;
L'autre quête sans fin pour la prise du loup
Qui ne volera plus les moutons des bergères.

Et l'animal poudreux, pelé, meurtri, boiteux,
Contre un soleil de plomb cherchant le frais des branches,
Par moments grogne encor et montre ses dents blanches,
Puis reprend son allure et son regard piteux.

Cette petite description, vivante, précise et nette comme un tableau flamand, ne manque point de mérite, et elle peut être rapprochée, sans trop de danger pour elle, de la peinture des deux renards sur la coupe si artistement imaginée par le chantre des bergers de Syracuse (1); c'est assez faire son éloge.

En somme, la pièce est vive, pleine d'entrain dans les deux tiers de son étendue; elle gagnerait, il est vrai, à être raccourcie çà et là et modifiée vers la fin; mais, telle quelle,

(1) Théocrite, *Idylle*, I, v. 46 et suiv.

nous l'avons jugée digne d'une MÉDAILLE DE BRONZE, que nous vous demandons de lui accorder.

Tout un volume manuscrit de poésies, intitulé : *Chants mystiques,* — presque trop mystiques, — mérite aussi de vous être signalé. Il s'y trouve, à vrai dire, peu de pièces bien soutenues; mais dans beaucoup d'entre elles nous avons rencontré un sentiment poétique très réel et des élans remarquables : cette allusion, par exemple, au désastre de la flotte de Philippe II, dans une méditation qui a pour titre : *La mer :*

Soudain le vent de Dieu dans l'espace gronda ;
L'abîme épouvanté tressaillit comme une âme,
Et sur l'Océan noir, sur la fière Armada,
La tempête étendit son long manteau de flamme.
Lutte sombre! Les flots, comme des bataillons,
Sur les vaisseaux, au fond des liquides vallons,
Tombaient; et de la flotte effrayant tout les mondes,
Si grande, qu'on eût dit, en la voyant venir,
  Un empire errant sur les ondes.
De ses projets d'orgueil, de gloire, d'avenir,
  Rien n'est resté... qu'un souvenir!

Ce sont là de beaux vers, assurément, et qui mériteraient de n'être pas, comme la flotte, noyés dans un océan d'obscures longueurs. Cette élévation de la pensée est cependant naturelle au poète, et il n'est presque pas de pièce où ne luise quelque brillante étincelle de ce genre, soit qu'il chante l'*Amitié,* l'*Aurore*, la *Mansarde du poète,* ou que, d'un vers vigoureux, il flagelle les travers du siècle et fasse appel aux généreux sentiments de *la Jeunesse*.

Marche, ardente jeunesse, en avant et sans trèves!
Marche, les yeux au ciel d'où rayonne le jour,
Et que ton âme libre, où passent tant de rêves,
Soit close à toute haine, ouverte à tout amour.

Marche comme un guerrier le cœur plein d'espérance :
L'espérance ici-bas pour l'homme est un trésor.
Oui, jeunesse, avenir vivant de notre France,
Marche! car ton pays doit avancer encor.

Ne laisse pas en toi s'énerver le courage;
Ne nourris pas en toi de coupable désir;
Sois l'ouvrier vaillant qui se met à l'ouvrage,
Et demande au travail le secret du plaisir!

Ce poète a en lui ce qu'il faut pour réussir : la sensibilité et l'élévation. Ses défauts, comme ceux de celui dont j'aurai à vous parler tout à l'heure, semblent provenir d'une imitation mal comprise des maîtres modernes, et particulièrement de Victor Hugo, qu'il faudrait imiter seulement dans ses chefs-d'œuvre. Mais on sait que les saints eux-mêmes ont eu leurs faiblesses, et c'est malheureusement par là que chacun réussit à leur ressembler.

Je ne saurais avoir la prétention de convertir nos poètes et d'en faire toute une litanie de petits saints immaculés; d'ailleurs, comme je n'ai guère moi-même gravi l'Hélicon, mes prédications ne seraient pas fort écoutées sans doute. Si cependant ils voulaient bien me considérer aujourd'hui comme la simple pierre du rémouleur dont parle Horace, qui, incapable de couper elle-même, ne demande pas mieux que de transmettre la pointe et le tranchant à l'acier bien trempé qu'on lui présente (1), je leur dirais amicalement avant de les quitter :

La carrière où vous vous lancez est comme une vaste rivière : tracez votre sillage dans le milieu du courant. Là les eaux sont plus pures et plus rapides, là ont passé les

(1) *Art poét.*, 304 :

... Ergo fungar vice cotis, acutum
Reddere quæ ferrum valet, exsors ipsa secandi.

grands modèles, et, si petit que soit votre esquif, c'est là qu'il faut le maintenir. Quand le paysage vous sourit, abaissez un peu votre voile, ralentissez la course; marchez toujours pourtant, et songez au but du voyage. Mais n'allez pas, pour mieux examiner les nouveautés des rives, ou pour faire preuve d'une inutile audace, n'allez pas louvoyer en tous sens à l'étourdie : une fois sortis des eaux profondes, vous pourriez bien n'y plus rentrer; rochers, sables, remous, tout arrêterait votre barque : vous échoueriez, à coup sûr, si vous ne faisiez pas naufrage, et vous n'arriveriez pas au port, ou vous y arriveriez trop tard.

Désireux de ne pas vous retenir trop longtemps, Messieurs, j'allais oublier de vous dire que l'auteur des *Chants mystiques* nous a paru mériter une Médaille de Bronze.

Nous vous proposons enfin d'accorder une dernière récompense au poème intitulé : *Richelieu et Montmorency,* scène historique, écrite avec fermeté et précision. Ici, l'imagination joue un rôle moins considérable : point de lyrisme, point d'emportement poétique; mais le ton est convenable, la pensée souvent élevée et bien rendue; les personnages vivent, et le but est atteint. Malgré quelques vers d'un effet recherché, d'un goût douteux, c'est certainement l'œuvre la plus complète du Concours; aussi, Messieurs, nous vous demandons pour elle une Médaille d'Argent. — Le caractère de cet ouvrage rend difficile le choix d'une citation, et les coupures théâtrales du dialogue ne permettent pas à mon inexpérience et aux *restes de ma voix qui tombe* d'en affronter la lecture. Notre honorable collègue M. Gaussens voudra bien, je l'espère, se charger tout à l'heure de le faire valoir auprès de vous.

Et maintenant, bien que l'ensemble du Concours ne vous ait point offert tout ce que vous pouviez espérer, dois-je encourager les jeunes poètes à marcher encore dans une voie où tous n'ont pas été heureux? Oui, Messieurs, je le

ferai, et en cela, sans doute, je serai votre fidèle interprète.

Quand le siècle nous donne le spectacle d'une gigantesque course aux millions, course fiévreuse, échevelée, où les convictions et l'équité sont de vieux obstacles usés qui n'arrêtent plus les coureurs; quand le luxe n'est plus le résultat naturel de la fortune laborieusement et loyalement acquise, mais un moyen factice et hasardeux d'amorcer le crédit pour en tirer parti; quand la grâce, qu'on appela jadis *gratia decens,* quand la grâce a assez peu de foi en elle-même pour mesurer la puissance de ses attraits à la hauteur de ses bottes et à l'ampleur de ses falbalas; quand le faux se répand partout : alors ceux qui aiment encore le vrai sont des poètes. A vous donc, amis des Muses et de la Vérité, à vous le culte de l'intelligence! Restez fidèles à l'idéal. En ces temps matériels et positifs, étudiez les grands chefs-d'œuvre du passé, et tandis qu'en bas, autour de vous, on cherche froidement à terre ce qui tue l'esprit, élevez-vous au-dessus de ce triste réalisme, et cherchez plus haut le rayon divin qui réchauffe et vivifie. Vous développerez ainsi dans vos âmes cette grande poésie qui s'appelle l'instinct du bien, l'amour de la patrie, de la justice, de la beauté, et, si vous n'êtes pas de vrais poètes, vous serez au moins de vrais citoyens et de vrais hommes.

RICHELIEU ET MONTMORENCY

POÈME

PAR M. DELPHIS DE LA COUR,

A LOCHES *(Indre-et-Loire)* ([1]).

> Cependant, le duc de Montmorency, cruellement blessé, avait été transporté à Toulouse au moment où les cloches annonçaient l'arrivée du roi en cette ville. Il fut enfermé à l'Hôtel de Ville (le Capitole), tout au haut de la tour du beffroi, de telle sorte que les corbeaux venaient s'ébattre et jouer entre les campanes.
>
> (CAPEFIGUE, *Richelieu, Mazarin et la Fronde.*)

Où courait cette foule et qu'allait-elle voir
Dans la vieille cité, berceau du *gay sçavoir?*
Les cloches, du vieux temple ébranlant les murailles,
Sonnaient la bienvenue avec les funérailles.
Un grand seigneur, un roi, venaient d'entrer tous deux
Dans Toulouse, et la foule allait au-devant d'eux.
L'un était à cheval; l'autre, dans sa litière,
Blessé, couvert de sang, gardait sa mine altière.
L'un était Louis Treize avec son noir souci;
L'autre le maréchal duc de Montmorency,
Pour expier, hélas! son entreprise folle,
Comme un triomphateur conduit au Capitole.

Tant, malgré sa défaite, il inspirait d'effroi!
Le duc fut enfermé dans la tour du beffroi,
Au fond d'une prison dont l'étroite lucarne,
Sous les machicoulis fendue en barbacane,

([1]) Ce poème a obtenu une médaille d'argent dans le concours de Poésie.

Laissait, par une grille exposée au levant,
Entrer tout à la fois la lumière et le vent.
Les corbeaux, qui volaient autour des cachots sombres,
Dans le pâle rayon faisaient passer leurs ombres.
Cœur de la vieille tour, aux bruyants mouvements,
Une horloge y comptait ses tristes battements.
Quand pour les prisonniers un timbre sonne l'heure,
Sa voix ne chante pas, on dirait qu'elle pleure.

Déjà le maréchal, en cet affreux séjour,
Avait vu le rayon de son sixième jour;
Jour le plus triste, hélas! dont une heure fatale
Entendit prononcer la peine capitale
Contre un Montmorency dont Schomberg fut vainqueur,
Victime de Gaston, moins que de son grand cœur (1).

Du roi, du cardinal, de son lâche complice,
Le duc n'attendait rien — que l'heure du supplice.
Son cœur ne songeait plus à la gloire, aux combats,
Mais à la vanité des choses d'ici-bas.
Il priait à genoux, avec la tête droite,
Dans le jour qui tombait de la lucarne étroite,
Quand la porte s'ouvrit avec un bruit de fer :
On eût dit que le ciel éclairait cet enfer.
Dans l'éclatant rayon qui traversa le bouge,
On vit passer sans bruit une grande ombre rouge.
L'homme qui lentement se glissait en ce lieu,
C'était le cardinal Armand de Richelieu.

Dans l'horrible cachot il entra d'un air digne,
Au noble prisonnier de la main fit un signe;
Puis il s'assit dans l'ombre où nul rayon n'a lui
Au fond de ce cachot moins sombre encor que lui.

(1) Le maréchal de Marillac avait été, avant le maréchal de Montmorency, victime des intrigues de Gaston d'Orléans.

Les deux grands ennemis dignement s'abordèrent;
Du haut de leur orgueil d'abord se regardèrent,
Se saluant tous deux du titre au lieu du nom,
Et, comme les vaisseaux, par un coup de canon.

« — Bonjour donc, Maréchal!

» — Bonjour donc, Éminence! »

Direnl-ils, en gardant leur digne contenance.
Le Cardinal, — c'était un de ses grands défauts, —
Reprit, d'un ton trop doux pour ne pas être faux :

« — Comment allez-vous, Duc?

» — Eh! Monseigneur, qu'importe
» Comment, dans sa prison, un condamné se porte!
» J'admire que l'on puisse ainsi s'habituer
» A feindre l'intérêt pour ceux qu'on va tuer!
» Repaissez-vous plutôt des douleurs que j'endure.

» — Oh! Maréchal! pour moi votre parole est dure!

» — Vos juges aujourd'hui pour moi le sont-ils moins?

» — Heureusement qu'ici nous sommes sans témoins.

» — Que voulez-vous de moi?

» — Je viens vous voir, vous plaindre.

» — Quoi! tel que me voilà, serais-je encore à craindre!

» — A la clémence un jour on peut s'abandonner;
» Il est, pour un grand cœur, si doux de pardonner!

» — Croyez-moi, Cardinal, les hommes de ma race

» Refusent le pardon, n'implorent pas la grâce.
» Un grand à vos genoux saurait mal se placer;
» Pour ramasser la vie il faut trop se baisser. —
» Écoutez, maintenant, car ceci vous regarde :
» Vous touchez aux appuis du trône, prenez garde!
» Quand vous seriez, en haut, vainqueur dans cent combats,
» Craignez que l'ennemi ne vienne un jour d'en bas.
» Vous frappez, Monseigneur, du même coup de hache,
» Les vieilles fleurs de lys avec les feuilles d'ache;
» Tremblez d'apprendre un jour aux peuples mutinés
» Le manque de respect pour les fronts couronnés!
» Grâce à vous, désormais ici-bas rien n'est stable;
» Qui touche de la hache au fils de connétable
» Et fait tomber sa tête aujourd'hui sans effroi,
» Montre où l'on peut frapper un jour le fils de roi. »

Le cardinal sentit un frisson dans ses veines,
Puis sourit finement :

« — Appréhensions vaines! —
» Dit-il. — Dans mon chemin, vous pensez m'arrêter?
» Malheur! trois fois malheur à qui veut résister!
» Les grands se lasseront avant moi de combattre;
» Il n'est pas si haut front qu'on ne puisse l'abattre!... »

Richelieu s'arrêta, pâle et comme interdit :
Il semblait avoir peur de ce qu'il avait dit;
Il n'acheva donc pas sa phrase commencée.

« — Oh! — dit-il, — la menace est loin de ma pensée.
» J'ai voulu vous gagner par la peur du trépas.

» — Vous voyez, Monseigneur, que je ne tremble pas;
» Avec un prisonnier vous avez tort de feindre :
» Qui méprise la mort de vous n'a rien à craindre.
» Si j'ai trahi le duc, je suis fidèle au roi.
» Mais je n'ai pas trahi, vous n'aviez pas ma foi.

» Qu'un autre dans la honte et dans le sang se vautre.
» Moi, l'ennemi du roi!... Je ne suis que le vôtre!

» — Oui, c'est bien convenu; mais pourquoi l'êtes-vous? —
» Dit le vieux cardinal en prenant un air doux. —
» De mes vieilles bontés est-ce la récompense?
» Suis-je donc aussi noir, aussi rouge qu'on pense?...
» Et vous me trahissez! Pour qui? pour un Gaston!

» — Éminence, avec moi ne prenez pas ce ton.

» — Un tel droit m'appartient quand je parle d'un traître.

» — Quand ce traître n'est pas frère de votre maître.

» — Au profit de Gaston quand vous luttiez ainsi,
» Quel était votre espoir, duc de Montmorency?

» — J'ai voulu soutenir l'édifice qui croule,
» Renverser l'échafaud où le sang noble coule.
» Je m'épuisais, hélas! en efforts superflus,
» Et j'aurai fait tomber une tête de plus!
» Mais qui donc aujourd'hui peut conserver la sienne?
» J'en pouvais disposer, cette tête est la mienne.
» J'ai vécu sans reproche et mourrai sans effroi,
» Fidèle à mes aïeux et fidèle à mon roi.

» — Ah! vous êtes fidèle! Eh bien! nommez le traître!

» — S'il en est un, c'est vous qui devez le connaître.
» Moi trahir! Je serais lâche et vil à ce point!
» Un traître, dites-vous? Duc, je n'en connais point.

» — Oh! vous réfléchirez.

» — Moi! que je réfléchisse!

» Ne supposez jamais qu'en mon cœur rien fléchisse.

» — La nuit porte conseil, la nuit porte son fruit.

» — Si je dois consulter, c'est mon cœur, non la nuit.
» Recevoir sous mon toit la honte comme un hôte!
» Mieux vaut cent fois mourir, mourir la tête haute!
» Que ne puis-je, ô trépas! te bravant jusqu'au bout,
» Te regarder en face et t'attendre debout!

» — Qui parle de mourir? Un mot! et les supplices
» N'atteindront aujourd'hui que vos lâches complices.
» Un nom! — ne craignez rien, — un seul nom! — s'il le faut,
» Presqu'au niveau du trône on mettra l'échafaud.
» Quand vous en descendez, il faut qu'un autre y monte;
» Choisissez, Connétable, ou la gloire ou la honte!

» — Eh quoi! je sortirais de cet affreux séjour,
» Non simple maréchal, mais connétable un jour!
» Ma noble ambition ne serait pas trompée!
» Connétable! j'aurais le bâton et l'épée!... »

Le maréchal garda le silence un instant.
Le cardinal semblait moins sombre en l'écoutant;
On vit comme un éclair briller dans son œil fauve.

« — Vous acceptez, — dit-il, — la gloire qui vous sauve?

» — Non! ce que vous nommez la honte me va mieux.
» Connétable à ce prix! Que diraient mes aïeux [1]?
» Mathieu, second du nom, pour qui fut établie
» *La jurisdiction de la Connestablie?*
» Thibaud, fils de Bouchard, — je les nomme à leur rang, —
» Et cet autre Mathieu qui fut nommé *le grand*;

[1] V. le père Anselme, *Histoire des connestables de France.*

» Anne, le vieux baron, gouverneur de Novare,
» Qui de son sang jamais ne se montrait avare;
» Henri, premier du nom, au courage brillant,
» Comte de Dammartin et de Châteaubriand,
» Qui, vainqueur de Condé, se distinguait naguère?
» Que penseraient de moi ces grands hommes de guerre,
» S'ils voyaient aujourd'hui leur vieux titre acheté
» Au prix d'une bassesse ou d'une lâcheté?
» Ce sont de mon honneur les glorieux arbitres;
» Cessez donc de m'offrir l'appât de ces vains titres.
» Mes aïeux ont parlé, j'en atteste les morts;
» *Un honneur, quel qu'il soit, ne vaut pas un remords!*
» Dans notre camp, tous deux, restons ce que nous sommes.
» Je n'attends rien du roi, rien de vous, rien des hommes;
» Mon refuge est au ciel, mon espoir n'est qu'en Dieu.

» — Adieu donc, Maréchal!

» — Oui, Monseigneur, adieu! »

Le cardinal, vaincu par ce courage insigne,
Lentement s'éloigna sans daigner faire un signe.
Le cachot, un instant plein de jour et de bruit,
Retrouva, pour le duc, son silence et sa nuit!

Dans la première cour du palais solitaire,
On dressa l'échafaud à trois pieds de la terre [1].
Le sang allait jaillir sur ces murs encor blancs
Que l'aurore éclairait de ses rayons tremblants.
Les pénitents noirs, seuls, muets comme des ombres,

[1] Consulter pour les détails de cette exécution, qui sont de la plus rigoureuse exactitude historique, Anquetil, Capefigue, et surtout la « *Relation de » ce qui s'est passé à l'exécution de mort de M. le duc de Montmorency*, écrite » par le P. Bénigne-Maignon, jésuite. Année 1632. »

Mss. Biblioth. imp., fonds de Saint-Germain.

Le père Bénigne-Maignon, confesseur du duc de Montmorency, l'avait assisté à ses derniers moments.

Jetant par les grands trous de leurs capuchons sombres
D'immobiles regards qui n'avaient rien d'humain,
Entouraient l'échafaud une torche à la main.
Le condamné parut avec le Juge-Mage :
Du Christ dévotement il embrassait l'image,
Ce pâle crucifix, de sa lèvre encor chaud,
Dont tant de fois, la veille, au fond de son cachot,
Il s'était repenti d'avoir baisé la bouche.
Un prêtre était debout près du bourreau farouche,
Par le mourant, hélas! chargé du triste soin
D'empêcher que sa tête allât rouler trop loin.
Vaines précautions! inutiles démarches!
De l'échafaud le duc monta d'un bond les marches;
Il se mit à genoux, priant Dieu. Le bourreau,
Tirant son glaive, au loin en jeta le fourreau.
Un large coutelas, qu'encore aujourd'hui souille
Des siècles et du sang l'ineffaçable rouille,
Abattit ce beau front blanc comme son linceul.
Cent cris furent poussés qui n'en firent qu'un seul;
Et l'on dit qu'en voyant l'éclair de cette lame,
Les moines de leur torche agitèrent la flamme,
Ces moines des trépas insensibles témoins;

Le cardinal comptait un ennemi de moins!

OBSERVATIONS

SUR LE

DISCOURS DE RÉCEPTION DE M. PAUL DUPUY

PAR M. RAULIN.

Dans le discours prononcé par M. Paul Dupuy, à la séance publique du 8 juin 1865, se trouvent quelques phrases que les hommes qui s'occupent de la nature ne peuvent laisser passer inaperçues.

Dans les circonstances où cette lecture a été faite, toute observation, toute discussion étaient impossibles. A mon avis, elles venaient de droit à la première séance qui suivait la publication du discours; aussi est-ce dans celle du 14 décembre que moi, naturaliste, je tiens à protester en quelques lignes pour ce qui touche aux sciences naturelles, laissant quelque autre collègue se charger de ce qui est relatif aux sciences physiques. De la sorte, la question sera vidée dans la même année, dans le même volume, et sans lui donner plus d'importance qu'il ne convient.

Mes remarques portent sur quatre points :

1° P. 245. « Les sciences naturelles, qui aspirent si visiblement à » l'empire du monde, sont animées de l'esprit de Laplace, et deman- » dent la suppression d'inutiles hypothèses, parmi lesquelles Dieu tient » le premier rang. »

Pour ma part, je doute qu'il se rencontre beaucoup d'hommes qui, laissant de côté le mystère insoluble de l'existence de la matière, et réfléchissant sur l'organisation de l'univers, ne regardent celle-ci comme l'œuvre d'une intelligence suprême plutôt que comme un effet du simple hasard. Si parmi les naturalistes, beaucoup peuvent être considérés comme peu profondément imbus des croyances des diverses fractions de la société chrétienne, les *athées* sont infiniment plus rares qu'on se plaît à le supposer généralement. Pour les vrais naturalistes, à côté desquels je crois pouvoir me ranger, si Dieu est incompréhensible, il n'est pas une inutile hypothèse.

2° P. 247. « Les rapports généraux qui unissent les faits particuliers » sont désignés par le terme de *loi*. La loi, tel sera donc l'objet le plus » élevé des études du naturaliste, et c'est par elle qu'il tentera d'ex- » pliquer le problème des origines. »

C'est en effet la recherche des lois qui régissent les corps inorganisés et organisés qui fait l'objet des efforts des naturalistes et des hommes de science du XIXe siècle, bien différents en cela des savants des siècles passés, qui se contentaient si souvent de la connaissance des faits. Mais ces lois n'expliquent que bien rarement le problème des origines, et ne sont pas l'objet le plus élevé résultant de l'étude des sciences naturelles.

3° P. 251. « C'est donc là, dans l'assimilation de l'homme et de la » brute, que vous placez le progrès, audacieux sectaires!.... Puisque » l'homme est un animal, le fouet qui a rougi l'épaule du noir est » d'un légitime usage, et le blanc ne mérite pas un meilleur sort. » L'esclavage est absous, l'absolutisme glorifié. »

Il serait difficile de prendre au sérieux une pareille proposition, alors que la conscience humaine affirme la liberté individuelle pour l'homme, et réprouve les souffrances infligées gratuitement ou par plaisir aux animaux. N'est-ce pas l'Angleterre, où la répartition des êtres en trois règnes est

universellement admise, qui, il y a un demi-siècle, grâce au progrès des idées philosophiques et humanitaires, alors que le *régne humain* n'était pas inventé, a pris l'initiative de l'abolition de l'esclavage, cette infamie des temps barbares et des sociétés antiques, dont la justification d'abord et la tolérance ensuite pendant tant de siècles, dans toutes les sociétés chrétiennes, appelleront justement sur elle un opprobre éternel? N'est-ce pas en France, où la même classification est toujours celle de la grande majorité des naturalistes, et par suite celle des populations, que, il y a quelques années, naquit la Société protectrice des animaux et qu'a été promulguée la loi Grammont?

Enfin, et c'est par là que je veux terminer :

4° P. 252. « On ne saurait trop déplorer l'aveuglement des hommes » qui avaient non seulement écourté le programme de philosophie » pour l'instruction secondaire, mais encore imaginé un système de » bifurcation dont le résultat le plus net était de livrer sans défense à » l'argumentation captieuse du matérialisme tout ce qui, dans la jeu- » nesse, optait pour les carrières scientifiques. »

Quant à la bifurcation, je n'ai pas d'opinion arrêtée sur sa valeur; mais je crois que les hommes de science n'auront jamais trop de gratitude pour M. Dumas, l'ancien ministre des travaux publics de la République, qui a si puissamment contribué à l'établissement d'un système d'études permettant aux jeunes gens qui se destinent aux carrières scientifiques, de donner moins de temps au latin et de laisser de côté le grec pour une langue vivante, anglais ou allemand; système dont le corollaire pratique a été la collation du grade de bachelier ès-sciences sans baccalauréat ès-lettres préalable et obligatoire; résultat inestimable qui a survécu à la bifurcation, et qui, je l'espère, est bien définitivement acquis à la jeunesse française.

Mais ce qui est profondément *déplorable,* c'est l'arrêté ministériel qui, à partir du 1er juillet 1866, laisse à tous les

aspirants au baccalauréat ès-sciences la possibilité d'être absolument ignorants de tout ce qui les entourera sur la terre à leur entrée dans la société : homme, animaux, végétaux, minéraux; la liberté, dont la plupart useront, de ne pas savoir ce qu'est le granit ou le marbre, le sucre ou le bois, la fibre musculaire ou l'os; de ne pas savoir ce qu'est un cristal; comment se développe une graine et croît un arbre; enfin, d'ignorer pourquoi ils respirent, de quelle manière se transmettent les sensations et s'exécutent les mouvements; enfin, comment les pertes du corps se réparent. Le paysan français a vu que dans le chanvre il y a un mâle et une femelle; l'Arabe du désert sait que, faute de quelques pieds spéciaux, ses forêts de dattiers restent stériles. A l'avenir, grâce au ministère appelé réparateur par M. Dupuy, tout cela pourra être ignoré du bachelier français, de ce jeune homme qui a terminé son instruction générale, pour lequel le baccalauréat est la simple constatation d'études bien faites, et que l'on suppose avoir rendu familier avec les grandes œuvres de l'esprit humain, avec les bonnes méthodes scientifiques.

Je n'ai certainement pas à craindre d'être taxé d'exagération par les hommes familiers avec l'enseignement secondaire, car tous savent que le *candidat* n'apprend pas toujours tout ce qui est commandé par la lettre du programme d'examen, qu'il le sait souvent mal, et qu'il néglige tout le reste comme superflu, quelque intérêt qu'il ait à le bien étudier. Or, quoique le programme d'enseignement dans les Lycées fasse une part assez convenable aux sciences naturelles (sans toutefois que l'étude de celles-ci y soit souvent facilitée par des collections, ce qui serait de la plus indispensable nécessité), il est certain pour moi que les jeunes gens ne leur accorderont, à l'avenir, qu'une attention fort médiocre dans ces établissements, et nulle au dehors. A l'appui de cette opinion, je

rapporterai ici les résultats de mon expérience personnelle, pendant les onze années 1855-1865. Ils montrent combien, sous l'empire des anciens programmes, dans les cinq départements du ressort de l'Académie et de la Faculté de Bordeaux, l'enseignement des sciences naturelles était déjà défectueux et mal saisi par les jeunes gens sortant, soit des Lycées, soit des autres établissements d'instruction. En effet, sur 633 candidats au baccalauréat ès-sciences dont j'ai été appelé à jauger la capacité scientifique, sans savoir où ils l'avaient acquise, et sur lesquels j'ai eu à exprimer 726 suffrages, je n'ai pu donner que 41 boules blanches, et j'ai dû constater 22 cas de nullité, formant ensemble près du dixième; sur les autres neuf dixièmes, six où 423 boules ont été rouges, et trois où 241 noires; et parmi les candidats à boules noires et même rouges, combien ne s'en est-il pas trouvé qui, à propos de plantes monoïques et dioïques, n'ont pas seulement su citer le maïs et le chanvre! Il est facile de juger, d'après ces données incontestables, ce que deviendra l'étude des sciences naturelles parmi la jeunesse française, à partir du jour où toute sanction aura été supprimée : elle sera tuée!

L'existence pourra pourtant lui être rendue par quelque mesure fort simple, telle qu'une transposition de l'étude de la cosmographie, par exemple, et des sciences naturelles, pendant les deux années de seconde et de rhétorique. Espérons que l'urgence en sera prochainement sentie. Je ne sais si ma qualité de naturaliste m'aveugle, mais je crois qu'il est fort à craindre que l'absence des sciences naturelles au programme du baccalauréat ès-sciences, dans la patrie de Buffon, des Geoffroy Saint-Hilaire, de Cuvier, de Tournefort, des Jussieu, de Haüy, d'Élie de Beaumont, ne rende la France du dix-neuvième siècle la risée de l'Angleterre, de l'Allemagne et même de la Suède, la patrie de Linné!

RÉPONSE DE M. PAUL DUPUY.

MESSIEURS,

Vous avez entendu la philippique un peu vive dirigée par M. Raulin contre mon discours de réception. Je ne puis demeurer sous le coup d'une interprétation aussi peu exacte de ma pensée, que je vais tenter aujourd'hui de mettre en pleine lumière.

L'argumentation de notre honorable collègue n'ayant pas d'ailleurs porté sur le fonds de ma thèse, mais seulement sur quelques points particuliers, je vais suivre à tour de rôle chacune des objections qu'il m'a faites.

1er PASSAGE. « Les sciences naturelles, etc. » (page 245 des *Actes de l'Académie.*)

Ce passage implique deux questions de fait : l'une relative aux personnes, l'autre relative aux doctrines.

Question de fait relative aux personnes.

Parlé-je ici de l'ensemble des physiciens et des naturalistes? Une note précisément relative au passage incriminé a malheureusement échappé aux regards de notre collègue, car elle établit que l'on peut trouver au fait que j'énonce de nombreuses exceptions (voir la note, p. 245). L'opinion que je formule n'est donc point d'une application générale, et je le constate moi-même.

Je reconnais d'ailleurs très volontiers que la plupart des hommes qui occupent les positions officielles dans l'enseignement, soit en France, soit en Angleterre, soit même en

Allemagne, sont ou indifférents ou hostiles au matérialisme. Ils appartiennent, par leurs habitudes intellectuelles et leur éducation scientifique, à l'âge déjà bien reculé des Cuvier et des Ampère, et de cet âge ils ont conservé la durable empreinte. Mais ils ne me paraissent plus exprimer le mouvement actuel des esprits, mouvement qui les laisse à l'écart, relégués en quelque sorte dans leur grandeur solitaire.

Le fait que je signale pour les sciences physiques ne me semble pas moins exact lorsqu'on se reporte à la médecine, qui est pour moi comme la synthèse la plus élevée des sciences de la nature. Derrière les chefs de file se presse une génération nouvelle, vaillante et forte, mais matérialiste quand même, ce que sa devancière n'était évidemment pas.

Ces explications, Messieurs, vous paraîtraient-elles par hasard un abandon déguisé de ma pensée première? Par des correctifs nombreux lui enlèverais-je sa physionomie primitive? Il m'est facile de dissiper un semblable soupçon par un simple appel au texte même de mon discours :

« La physique, l'histoire naturelle et la biologie dans leur expression méthaphysique moderne, etc. » (Voyez p. 248, et de plus, la note annexée parfaitement explicative du texte.)

D'où il me paraît devoir résulter, pour tout jugement droit, que je n'ai eu en vue dans mon discours que les physiciens et les naturalistes faisant de la métaphysique matérialiste, et non ceux qui, de même que l'honorable M. Raulin, sont au dessus de tout soupçon à l'endroit de la métaphysique.

M. Raulin s'est donc profondément mépris sur l'acception de ma pensée. Ils s'agissait de son prochain et non de lui.

Des considérations qui précèdent résulte une conséquence au premier abord singulière. Parmi les hommes qui consacrent leurs veilles laborieuses à l'étude approfondie de la nature, comment se fait-il qu'au point de vue de l'action exercée sur les secrets mobiles de la pensée contemporaine,

ce soit précisément l'exception qui prime la règle et le petit nombre qui supprime l'influence du grand? Par une raison bien simple : l'exception a fait de la métaphysique en abordant les questions d'origine et de fin; elle a touché à cet imposant problème de la synthèse des choses, éternel aliment et, jusqu'à ce jour, redoutable sphynx pour l'esprit. Tel est, Messieurs, le vrai motif des succès rapides et du triomphe prochain de l'école matérialiste (1).

Question de fait relative aux doctrines.

Ici, Messieurs, nous sommes en présence d'une histoire embrassant les quinze dernières années qui viennent de s'écouler. Les faits en sont tellement connus que je ne les développerai devant vous que si M. Raulin l'exige expressément (2).

2° Passage, p. 247. « La loi, tel sera donc, etc. »

Mon honorable collègue a prétendu que *la loi* n'expliquait que rarement la question des origines. Je ne suis pas tout à fait de son avis, car je pense que la loi, étant un simple rapport, est dénuée de tout caractère causal. Mais j'affirme

(1) Il m'a été dit par un de nos collègues (auquel je n'ai pu répondre) que j'avais assigné pour *but* aux sciences naturelles la suppression de l'idée de Dieu. (Voir 1er passage incriminé.)

Or,

1° Dans ce passage, sciences naturelles équivaut à naturalistes ;

2° L'esprit des naturalistes peut varier, mais le *but* poursuivi par la science est absolument invariable;

3° Donc il y a ici, dans la pensée de mon honorable collègue, une confusion qui me paraît difficile à expliquer. Nulle part je n'ai parlé le langage qu'il m'a fait tenir, et dans le passage en question je n'ai pas songé au *but* des sciences naturelles, mais seulement aux dispositions mentales d'un certain nombre de naturalistes, de ceux qui font de la métaphysique matérialiste.

(2) L'honorable M. Raulin n'exigea rien.

qu'on a cherché à expliquer le problème des origines par certaines lois, telles que les suivantes : génération spontanée, métamorphose dynamique, sélection naturelle.

3e PASSAGE, p. 251. « Puisque l'homme est un animal, le fouet qui a rougi, etc. »

Ici M. Raulin me fait observer que je suis complètement dans l'erreur, car l'homme n'est point un animal, preuve en soit le sentiment de liberté qui lui est exclusivement départi (1).

Mon honorable collègue voit donc en moi un planteur de la pire espèce, et il me prouve, en m'objectant la conscience de la liberté inhérente à l'homme, à quel point je suis obscur dans mon discours. Puisque finalement il m'adresse un argument vulgaire contre le matérialisme, M. Raulin m'a évidemment pris pour un matérialiste.

Il faut bien en prendre son parti.

Non licet omnibus adire Corinthum.

Ce qui ne veut pas dire qu'il n'est pas donné à tout le monde de comprendre, mais bien qu'il n'est pas donné à tout le monde d'être compris.

4e PASSAGE, p. 252. « On ne saurait trop, etc. »

M. Raulin et moi sommes aux antipodes sur cette question, mais je ne prétends pas discuter sa manière de voir.

RÉPLIQUE DE M. RAULIN.

M. Raulin répond qu'il voit avec plaisir, ce dont lui et les naturalistes ne pouvaient guère se douter d'après le texte du

(1) M. Raulin a pu me prendre pour un avocat de l'esclavage !

discours, que sur le premier point M. Dupuy n'incrimine pas les sciences naturelles, mais seulement la majorité des naturalistes d'aujourd'hui et de l'heure présente. Pour lui, il persiste à croire que si beaucoup de naturalistes peuvent être considérés comme peu profondément imbus des croyances des diverses fractions de la société chrétienne, il n'en est que fort peu qui soient entachés d'athéisme. Pour le reste, le laconisme de M. Dupuy ne lui permet pas d'apprécier la portée de ses explications; ce qui le frappe seulement, c'est la méprise de M. Dupuy qui se croit pris pour un matérialiste, partisan de l'esclavage.

LISTE DES PRIX

décernés par l'Académie impériale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux, pour l'année 1865,

ET

PROGRAMME DES QUESTIONS MISES AU CONCOURS

POUR LES ANNÉES 1866 ET 1867.

—

Séance publique du 15 février 1866.

—

1re PARTIE.

RESULTAT DU CONCOURS DE L'ANNÉE 1865.

I.

L'Académie n'a reçu aucun travail en réponse aux questions proposées pour 1865, et relatives :

1° « Aux perfectionnements apportés depuis le commence-
» ment du siècle aux divers procédés d'éclairage public et
» particulier, tant au point de vue des matières employées qu'à
» celui des appareils eux-mêmes. » (Sciences physiques.)

2° « Aux influences que les littératures étrangères ont
» exercées, à partir du XVIe siècle, sur le génie de notre
» langue et de notre littérature françaises. » (Littérature.)

II.

L'Académie a reçu sur le Paragraphe I de son Programme (Commerce maritime), ainsi conçu : « Faire le précis histo-
» rique des constructions navales dans la Gironde, soit au

» point de vue de l'importance commerciale de cette branche » d'industrie, soit au point de vue technique, » un Mémoire » avec cette épigraphe :

> Le port de Bordeaux est le plus beau, le plus agréable et le plus commode de l'Europe chrestienne.
>
> (CLEIRAC, p. 97.)

Sur le Paragraphe II (Astronomie) : « De l'importance pour » la science pure, pour la navigation et la météorologie, de » la construction d'un Observatoire à Bordeaux, » un Mé- » moire portant cette épigraphe :

> Sta, et circumspice mirabilia Dei.
>
> (JOB, ch. XXXVII, v. 14.)

Sur le Paragraphe IV (Littérature) : « De l'influence que » peut avoir la liberté des théâtres sur la littérature drama- » tique et les mœurs, » deux Mémoires, sous les épigraphes suivantes :

> 1° Partout la liberté a plus à craindre des passions de ceux qui la servent, que de celles des ennemis qui l'attaquent.
>
> (SÉGUR.)
>
> 2° Le raisonnement est l'appui de l'exemple, mais l'exemple prouve mieux que le raisonnement.

Sur le Paragraphe V (Histoire) : « Rechercher les institu- » tions qu'ont produites, dans les pays situés entre la Garonne » et les Pyrénées, la paix et la trève de Dieu, » un Mémoire avec cette épigraphe :

> On doit considérer la trève de Dieu comme la plus glorieuse des entreprises du clergé.
>
> (SISMONDI, *Hist. des Français*, t. IV.)

Pour le Concours de Poésie, de dix-sept auteurs, trente-sept pièces.

III.

L'Académie a reçu, en dehors du Concours et pour avoir part aux récompenses réservées par l'art. 48 de son Règlement, les travaux suivants :

De M. Ch. Marionneau, un ouvrage intitulé : *Description des œuvres d'art qui décorent les édifices publics de la ville de Bordeaux.*

De M. l'abbé Pioneau, une Notice biographique, intitulée : *Vie de Mgr Dupuch, premier évêque d'Alger.*

De M. Hirigoyen père, un Mémoire intitulé : *L'Esprit des lois grammaticales françaises.*

De M. Paul Coq, un Traité intitulé : *Les Circulations en banque ou l'impasse du monopole.*

De M. Gragnon-Lacoste, un ouvrage de droit, intitulé : *Manuel de Généalogie.*

D'un anonyme, un Mémoire accompagné d'un billet cacheté et portant ce titre : *Le Luxe jugé par une mère,* et cette double épigraphe :

Cherchez premièrement le royaume de Dieu et sa justice... (S. MATTHIEU, ch. VI, v. 33.)

Virtus post nummos.
(HORACE, liv. I, ép. I, v. 54.)

D'un anonyme, un opuscule en vers, sous ce titre : *Guillaume Tell,* scène dramatique traduite de Schiller, avec cette épigraphe :

Si ce n'est un poète, au moins voudroit-il l'estre.
(Mathurin REGNIER.)

IV.

Après avoir entendu les Rapports de ses Commissions, l'Académie décerne les récompenses ainsi qu'il suit :

1° Concours de Commerce maritime :

Une MÉDAILLE D'OR à M. Labraque-Bordenave, avocat à la Cour impériale de Bordeaux.

2° Concours d'Astronomie :

Une MÉDAILLE D'ARGENT à M. Hugues père, président du Consistoire de Bergerac, membre de la Société Linnéenne de Bordeaux, chevalier de la Légion-d'Honneur.

3° Concours de Poésie :

Une MÉDAILLE D'ARGENT à M. Delphis de la Cour, à Loches (Indre-et-Loire), auteur de la pièce : *Richelieu et Montmorency;* épigraphe :

> Cependant, le duc de Montmorency, cruellement blessé, avait été transporté à Toulouse.
>
> (CAPEFIGUE.)

Une MÉDAILLE DE BRONZE à M. Charles Brasseur, à Paris, auteur de la pièce : *Chants mystiques;* épigraphe :

> Homo sum : humani nihil a me alienum puto.
>
> (TÉRENCE.)

Une MÉDAILLE DE BRONZE à M. Achille Millien, à Beaumont-la-Ferrière (Nièvre), auteur de la pièce : *Par monts et par vaux;* épigraphe :

> Sursum !

Une MENTION HONORABLE à M. F. Boissonneau, à Bordeaux, auteur de la pièce : *Vingt ans;* épigraphe :

> Adolescentia et voluptas vana sunt.

4° En dehors des Concours, en vertu de l'art. 48 du Règlement :

Une MÉDAILLE D'OR à M. Ch. Marionneau, peintre, à Nantes, pour son ouvrage intitulé : *Description des œuvres d'art qui décorent les édifices publics de la ville de Bordeaux.*

Une MÉDAILLE D'ARGENT à M. l'abbé Pioneau, supérieur du Collége catholique de Sainte-Foy-la-Grande, pour la Notice biographique intitulée : *Vie de Mgr Dupuch, premier évêque d'Alger.*

Une MÉDAILLE D'ARGENT à M. Hirigoyen père, professeur, à Bordeaux, pour son Mémoire intitulé : *L'Esprit des lois grammaticales françaises.*

Une MÉDAILLE D'ARGENT à M. Paul Coq, membre correspondant, pour le Traité intitulé : *Les Circulations en banque ou l'impasse du monopole.*

Une MENTION HONORABLE à M. Gragnon-Lacoste, membre correspondant, pour son Traité intitulé : *Manuel de Généalogie.*

Une MÉDAILLE D'ARGENT à M. Papin, peintre bordelais, à Paris, pour le mérite des portraits en pied qu'il a envoyés à l'Exposition de la Société des Amis des Arts de Bordeaux.

Une MÉDAILLE D'ARGENT à M. Henry Stock, peintre, à Bordeaux, pour les remarquables qualités d'exécution qui distinguent les trois tableaux qu'il a envoyés à la même Exposition.

Une MÉDAILLE DE BRONZE à M. Eugène Accard, peintre bordelais, à Paris, pour le naturel de sentiment et pour la vérité de couleur qui distinguent sa touchante composition de *La Convalescence,* remarquée dans la même Exposition.

Une MÉDAILLE D'OR à M. Faget, à Bordeaux, pour le mérite des ouvrages de serrurerie artistique, en fer repoussé, qu'il a exécutés à l'hôtel de la Bourse de Bordeaux.

Une MÉDAILLE D'OR à M. Lagane, ouvrier ébéniste à Bordeaux, pour avoir imaginé et construit un nouvel appareil uranographique, d'un mécanisme aussi ingénieux que simple, montrant la marche des comètes dans l'espace.

IIe PARTIE.

CONCOURS OUVERT POUR LES ANNÉES 1866 ET 1867.

Ire SECTION.

Questions proposées pour 1866.

I.

Littérature.

L'action qu'exercent réciproquement les littératures de chaque époque et de chaque pays sur le génie de chaque langue est généralement reconnue, mais n'a pas toujours été convenablement appréciée.

L'Académie croit utile de la faire étudier ; c'est pourquoi elle pose la question suivante :

« Traiter des influences que les littératures étrangères ont » exercées, à partir du XVIe siècle, sur le génie de notre » langue et de notre littérature françaises. »

Le prix sera une MÉDAILLE D'OR de 500 fr.

« Influence des idées économiques et des idées morales » sur le patriotisme des peuples modernes. »

Prix : Une MÉDAILLE D'OR de 200 fr.

II.

Histoire.

« Rechercher les institutions qu'ont produites, dans les
» pays situés entre la Garonne et les Pyrénées, la paix et la
» trève de Dieu, et les comparer à celles qui ont existé pour
» la même cause dans les autres parties de la France. »

Le prix sera une MÉDAILLE D'OR de 200 fr.

« Faire l'histoire du Parlement de Bordeaux, depuis son
» origine jusqu'à la fin du XVI[e] siècle, en étudiant son
» influence comme corps politique et comme corps judi-
» ciaire. »

Prix : Une MÉDAILLE D'OR de 500 fr.

III.

Linguistique.

Il serait désirable de posséder un glossaire général de la langue gasconne parlée dans notre département. Pour qu'il fût complet, il faudrait que l'on y trouvât non seulement les synonymes et les équivalents, mais encore et surtout les variations des mots dans les divers dialectes du pays.

La rédaction d'un pareil ouvrage ne sera possible qu'à la condition d'avoir été précédée par la publication de glossaires spéciaux, embrassant des localités plus ou moins étendues, mais toujours assez restreintes pour qu'un même auteur puisse en posséder complétement et exactement le dialecte.

L'Académie engage les hommes d'étude à diriger leurs recherches de ce côté avant que l'usage du français, se généralisant de plus en plus, ait fait disparaître les derniers vestiges de ces vieux idiomes.

En conséquence, l'Académie demande le travail suivant :

« Donner, de la langue gasconne parlée dans le départe-
» ment de la Gironde, un lexique qui, à une nomenclature
» exacte et suffisamment complète des mots d'une localité
» déterminée, joigne la définition, l'explication précise de
» ces mots, soit dans leurs acceptions de l'usage ordinaire,
» soit dans les idiotismes, adages, proverbes, dictons agri-
» coles, noëls et vieilles chansons où ils peuvent se trouver
» employés. »

Prix : Une MÉDAILLE D'OR de 300 fr.

IV.

Hydrologie.

La question des forages artésiens a été traitée *théoriquement* et pour quelques points isolés du vaste bassin de l'Aquitaine, dans diverses publications et communications académiques de MM. de Collegno, de Lamothe, Jacquot et Raulin; elle l'a été *expérimentalement* par d'heureuses tentatives faites dans le département.

Plusieurs administrations municipales demandent, en ce moment, des documents sur les chances de succès que leurs localités pourraient offrir à de telles entreprises.

L'Académie, s'associant à ce mouvement des esprits, propose la question suivante :

« Traiter la question des forages artésiens d'une manière
» *générale* pour l'Aquitaine, d'après les données que la
» géologie fournit sur la pente de fond du bassin aquita-
» nique, sur ses caractères orographiques et sur les niveaux
» d'absorption des eaux que présentent les diverses roches
» encaissantes de ses bords. »

Prix : Une MÉDAILLE D'OR de 500 fr.

V.

Notices biographiques.

Comme tous les ans, l'Académie demande des Notices biographiques sur les hommes célèbres ou utiles qui ont appartenu soit à la province de Guienne, soit au département.

VI.

Recherches archéologiques.

L'Académie, désirant encourager les recherches archéologiques dans le département de la Gironde, décerne des MÉDAILLES D'ENCOURAGEMENT aux auteurs des recherches les plus importantes.

VII.

Beaux-arts.

Justement fière de son triple titre d'Académie des Sciences, Belles-Lettres et *Arts*, et du nombre d'artistes et d'amateurs distingués qu'elle a toujours comptés dans son sein ; jalouse aussi de concourir de plus en plus au progrès des arts à Bordeaux par de fréquents témoignages de sa sollicitude et de son intérêt, l'Académie, dans sa séance du 26 janvier 1865, avait pris la décision suivante :

« Une Commission, nommée *chaque année* à cet effet, sera » chargée de rendre compte à l'Académie des tableaux envoyés » par des artistes bordelais à la Société des Amis des Arts. » La Compagnie pourra, sur le Rapport de cette Commission, » décerner chaque année trois médailles : une d'or, une » d'argent, une de bronze. »

En vertu de cette décision, une Commission, désignée

dans la séance du 6 avril 1865, s'est transportée au local de l'Exposition faite par la Société des Amis des Arts, pour y apprécier les envois des peintres bordelais, et l'Académie a voté les récompenses que le Rapporteur lui a demandées pour trois de ces artistes.

Une Commission sera également nommée cette année pour cet important objet.

IIe SECTION.

Questions proposées pour 1867.

I.

Histoire.

« Influence de la conquête de la Guienne par les Français, » sous Charles VII, sur l'organisation politique, militaire, » civile, commerciale et religieuse des pays conquis. »

Prix : Une MÉDAILLE D'OR de 200 fr.

II.

Faune de la Gironde.

La Gironde possède des catalogues plus ou moins complets de ses animaux vertébrés, de ses mollusques testacés, coléoptères, lépidoptères, etc.; mais cette Faune, assez avancée déjà, manque encore de tout document d'ensemble relativement aux animaux marins des ordres inférieurs.

Considérant qu'à défaut de côtes rocheuses, notre département renferme du moins un vaste estuaire (bassin d'Arcachon) bien favorable à l'étude d'un grand nombre de ces organismes divers, l'Académie demande le travail suivant :

« Dresser des catalogues des crustacés, annélides, radiai-

» res, etc., qui manquent encore à la Faune du département
» de la Gironde.

» Donner des dessins des espèces nouvelles ou peu connues. »

Prix : Une MÉDAILLE D'OR de 500 fr.

CONDITIONS DE CONCOURS.

Les pièces destinées à concourir pour les prix proposés par l'Academie devront remplir les conditions suivantes :

1° Être écrites en français ou en latin;

2° Être rendues au Secrétariat de l'Académie, rue Jean-Jacques Bel, avant le 31 octobre de chaque année (1866 ou 1867) indiquée au Programme;

3° Elles devront être affranchies;

4° Les pièces ne devront point être signées de leurs auteurs, ni renfermer aucune indication qui puisse les faire connaître;

5° Elles porteront une épigraphe;

6° Cette épigraphe sera répétée sur un billet cacheté annexé à la pièce à laquelle elle se rapportera. Ce billet contiendra encore l'épigraphe, plus le nom et l'adresse de l'auteur de la pièce, avec la déclaration *qu'elle est inédite, qu'elle n'a jamais concouru, et qu'elle n'a été communiquée à aucune Société académique.*

Toute pièce venant d'un auteur qui aurait préalablement fait connaître son nom, serait par ce seul fait mise hors de concours. *Cette mesure est de rigueur.*

Les billets cachetés ne seront ouverts que dans le cas où les pièces auxquelles ils seraient joints auraient obtenu une récompense académique.

Sont exemptés de l'observation des formalités précitées, les travaux des aspirants aux médailles d'encouragement et aux prix dont l'obtention aurait exigé des recherches locales ou des procès-verbaux d'expériences qu'ils auraient faites eux-mêmes.

Sont admis à concourir, les étrangers et les régnicoles, même ceux de ces derniers qui appartiennent à l'Académie à titre de membres correspondants.

EXTRAIT DU RÈGLEMENT DE L'ACADÉMIE.

Art. 46. Aussitôt que l'Académie a rendu sa décision sur chaque question, et lorsqu'il y a lieu de décerner des prix ou des mentions honorables, le Président procède, en assemblée générale, à l'ouverture des billets cachetés annexés aux ouvrages couronnés.

Les billets des ouvrages qui n'ont obtenu ni prix ni mention honorable sont détachés des Mémoires, scellés par le Président et conservés par l'Archiviste.

Les auteurs des ouvrages couronnés sont immédiatement informés de la décision de l'Académie.

Les décisions de l'Académie, sur tous les sujets de prix, sont rendues publiques.

Art. 47. Les manuscrits, et toutes les pièces justificatives de quelque nature qu'elles soient, adressés à l'Académie pour le Concours, restent aux Archives tels qu'ils ont été cotés et paraphés par le Président et le Secrétaire général, et ne peuvent, dans aucun cas, être déplacés. Toutefois, l'Académie ne s'arrogeant aucun droit de propriété sur les ouvrages, leurs auteurs peuvent en faire prendre copie aux Archives, après avoir prouvé néanmoins que ces travaux leur appartiennent.

Art. 48. Indépendamment des prix dont les sujets sont déterminés dans le Programme annuel, l'Académie accorde des médailles d'encouragement aux auteurs qui lui adressent des ouvrages d'un mérite réel, ct aux personnes qui lui font parvenir des documents sur les diverses branches des sciences, des lettres et des arts.

Art. 49. L'Académie peut également décerner un prix à celui des membres correspondants qui aura le mieux mérité de l'Académie par l'utilité de ses communications et par l'importance des travaux qu'il lui aura soumis.

Bordeaux, le 14 février 1866.

COSTES,
Président.

ROUX,
Secrétaire général.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES DU COURS D'AGRICULTURE.

DÉCEMBRE 1864-65.

DATES.	THERMOMÈTRE.		VENT à midi.	ÉTAT DU CIEL.	PLUVIOMÈTRE.
					millim.
1	2°5	10°5	S.	Pluie.	3,3
2	2,0	6,0	N.	Couvert.	
3	2,0	6,0	E.	Beau.	
4	1,5	6,0	N.	Beau.	
5	—0,5	4,5	S.	Beau.	
6	—0,5	6,5	S.	Beau.	
7	2,0	5,5	S.	Beau.	
8	2,0	8,0	S.	Pluie.	1,5
9	4,0	8,0	S.	Couvert.	
10	6,0	10,0	S.	Pluie.	13,5
11	4,0	3,0	S.	Beau.	
12	6,5	10,5	O.	Pluie.	2,5
13	5,0	9,0	S.	Beau.	
14	5,5	11,5	E.	Pluie.	3,3
15	4,5	10,0	N.	Beau.	
16	3,5	7,5	S.	Pluie.	1,5
17	3,0	9,0	S.	Beau.	
18	2,0	8,0	S.	Pluie.	1,5
19	4,0	8,5	S.	Couvert.	
20	5,5	11,0	O.	Couvert.	
21	8,0	10,0	N.	Pluie.	9,0
22	4,5	8,5	N.	Beau.	
23	0,0	5,0	N.	Beau.	
24	— 1,0	2,0	N.	Beau.	
25	—3,0	0,0	N.	Beau.	
26	—4,0	—1,0	N.	Beau.	
27	—5,0	—1,5	N.	Beau.	
28	—2,0	1,0	N.	Beau.	
29	—2,0	0,5	E.	Beau.	
30	—2,0	1,5	S.	Beau.	
31	0,5	3,0	N.	Beau.	
	1,8	6,2		Pluie	36,1
Moyenne du mois : 4°0				Évaporation....	16,0

JANVIER 1864-65.

DATES.	THERMOMÈTRE.		VENT à midi.	ÉTAT DU CIEL.	PLUVIOMÈTRE.
					millim.
1	1°0	3°0	N.	Pluie.	8,0
2	1,5	3,0	N.	Couvert.	
3	2,5	9,0	N.	Pluie.	18,0
4	2,5	8,0	O.	Beau.	
5	1,5	9,5	O.	Brume.	
6	3,0	11,5	S.	Pluie.	2,5
7	4,0	9,0	E.	Beau.	
8	—1,0	12,0	O.	Beau.	
9	4,5	11,0	O.	Pluie.	2,3
10	5,0	9,0	S.	Brume.	
11	7,0	10,0	S.	Beau.	
12	6,0	10,0	O.	Pluie.	1,5
13	8,0	11,0	O.	Pluie.	3,0
14	7,5	12,5	O.	Pluie, tempête.	18,0
15	6,0	8,0	O.	Pluie, tempête.	12,3
16	4,0	7,0	N.	Pluie, tempête.	16,0
17	4,0	7,5	N.	Couvert.	
18	4,0	7,0	O.	Pluie.	2,7
19	2,0	7,0	O.	Pluie.	39,5
20	5,5	10,0	O.	Pluie.	7,7
21	7,0	12,0	O.	Pluie.	6,8
22	8,0	11,0	O.	Pluie.	12,3
23	6,0	10,0	S.	Pluie.	2,5
24	9,0	15,5	O.	Pluie.	1,5
25	11,0	16,5	O.	Couvert.	
26	11,0	16,0	S.	Couvert.	
27	11,0	13,5	O.	Pluie.	2,5
28	4,0	11,0	N.	Beau.	
29	1,5	5,0	S.	Beau.	
30	4,0	9,0	O.	Pluie.	17,0
31	5,0	11,0	S.	Pluie.	25,0
	5°0	9°8		Pluie..........	199,1
Moyenne du mois..	7°4			Évaporation....	15,0

FÉVRIER 1864-65

DATES.	THERMOMÈTRE.		VENT à midi.	ÉTAT DU CIEL.	PLUVIOMÈTRE.
					millim.
1	10°0	12°5	N.	Pluie, tempête.	5,3
2	9,0	11,5	S.	Pluie.	13,0
3	7,0	12,0	O.	Pluie.	13,7
4	6,0	9,0	S.	Pluie.	8,0
5	5,0	10,0	S.	Beau.	
6	5,0	10,0	N.	Beau.	
7	5,0	10,5	S.	Beau.	
8	8,5	13,0	N.	Pluie.	12,0
9	3,0	11,5	N.	Beau.	
10	0,0	3,0	N.	Beau.	
11	—4,0	0,0	N.	Couvert.	
12	—5,5	—1,0	N.	Neigeux	
13	—2,0	1,0	S.	Beau.	
14	—2,0	5,0	S.	Beau.	
15	1,0	7,5	S.	Beau.	
16	3,0	11,0	S.	Couvert.	
17	5,0	9,0	S.	Nuageux.	
18	6,0	13,0	O.	Pluie.	6,5
19	4,5	11,5	O.	Pluie.	3,2
20	5,0	8,0	N.	Beau.	
21	1,5	6,0	N.	Beau.	
22	4,0	11,0	N.	Pluie.	2,0
23	8,0	11,0	N.	Couvert.	
24	5,0	11,0	S.	Pluie.	5,5
25	5,0	9,0	N.	Pluie.	1,0
26	2,0	9,0	S.	Brume.	
27	7,5	13,0	O.	Nuageux.	
28	9,0	13,0	O.	Pluie.	7,0
	3°9	8,9		Pluie..........	77,2
Moyenne du mois : 6,4				Évaporation....	30,0

RÉSUMÉ COMPARATIF DE L'HIVER MÉTÉOROLOGIQUE 1864-65.

(Décembre, janvier, février.)

	ANNÉE	
	1864-65.	Normale.
Température moyenne	+ 5°8	+6°0
Plus haute température, le 25 janvier	16,5	»
Plus basse température, le 12 février	− 5,5	»
Jours de pluie	38	24
Hauteur d'eau tombée	312mill.4	199mill.3
Hauteur d'eau évaporée	61,0	»
Vent dominant à midi	N.	»

Aug. Petit-Lafitte.

TABLEAU COMPARATIF
DES
OBSERVATIONS PLUVIOMÉTRIQUES
faites dans le Sud-Ouest de la France en 1865

PAR V. RAULIN

Comme les années précédentes, j'ai obtenu communication des observations, soit de divers météorologistes isolés, soit surtout de MM. les Ingénieurs du service hydraulique, sous la direction desquels sont placées tant de stations pluviométriques; notamment de MM. Potel à La Rochelle, Couturier à Agen, Monnet à Pau, Bergis à Toulouse, Tastes à Mende, Cassanac à Albi, Don de Cépian à Carcassonne, etc.

Le *Journal d'Agriculture pratique* de M. Barral a aussi continué de donner les résultats pour sept points rentrant dans mon cadre.

Mais l'année 1865 a vu la météorologie prendre un nouveau développement en France : d'un côté, par les ordres du Ministre de la Guerre, des observations ont été commencées avec l'année dans les principaux hôpitaux militaires de la France et de l'Algérie; ceux de La Rochelle, Bordeaux, Bayonne, Barèges, Toulouse, Perpignan et Amélie-les-Bains appartenant au Sud-Ouest, j'ai emprunté leurs observations au *Recueil de Mémoires de Médecine, de Chirurgie et de Pharmacie militaires*, où elles sont publiées mensuellement.

D'un autre côté, sous l'impulsion du Ministre de l'Instruction publique, la plupart des Conseils-Généraux ont voté des fonds pour l'achat d'instruments destinés aux Écoles normales. Les observations commencées vers le milieu de l'année sont centralisées chaque mois à l'Observatoire de Paris; mais, malgré deux demandes successives, je n'ai pu obtenir de M. Le Verrier de prendre copie de celles du Sud-Ouest. Mon tableau n'a donc pu s'augmenter des observations faites sur une vingtaine de points nouveaux, excepté pour les Écoles de la Grande-Sauve près Bordeaux, et de Lescar près Pau, que j'ai visitées, et pour celle de Dax, dont j'ai dirigé l'installation. Il y manque aussi celles de Lichans (Bass.-Pyr.) et de Saint-Ferriol (Tarn), que je n'ai pu obtenir.

Tel qu'il est, ce tableau renferme les observations faites à l'aide de 99 pluviomètres, tandis qu'il aurait pu en comprendre 18 de plus, soit en totalité 117. C'est bien peu, comparativement au zèle déployé, pour ce genre d'observations, dans les Iles-Britanniques. En effet, pour une superficie à peu près triple, M. Symons a pu réunir et publier, pour 1865, les observations faites sur *un millier* de points.

Le département de la Gironde a cependant vu s'établir six pluviomètres nouveaux, en 1865, à Arcachon, Bordeaux, Libourne et la Grande-Sauve.

Tableau comparatif des Observations pluviométriques faites dans le Sud-Ouest de la France, en 1865.

Localités.	Ann. civile.	Janv.	Févr.	Mars.	Avril.	Mai.	Juin.	Juill.	Août.	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Hiver.	Print.	Été.	Aut.	Ann. mét.
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Paris (terrasse).........	479,4	56,5	40,1	35,7	9,3	65,9	18,3	56,3	27,0	43,7	57,3	60,9	8,6	108,3	110,9	101,6	161,7	477,5
— (cour)	501,8	66,5	43,9	35,2	11,1	64,8	17,7	58,6	26,4	43,8	60,2	64,4	9,2	120,3	111,1	102,7	168,4	502,5
Aquitaine N.-O. ou Charentaise.																		
Poitiers.................	820,2	80,5	49,9	32,7	83,2	65,5	59,7	125,0	71,3	23,5	162,9	59,0	7,0	151,4	181,4	256,0	245,4	834,2
Melle..................	618,0	140,0	45,0	30,0	20,0	65,0	35,0	40,0	43,0	0,0	145,0	40,0	15,0	225,0	115,0	118,0	185,0	643,0
Comporté (près Niort).....	830,8	146,6	65,9	40,4	18,3	82,8	27,7	69,0	52,3	5,6	228,5	83,9	9,7	255,3	141,5	149,0	318,0	863,9
Courçon.................	800,0	198,0	24,0	33,0	7,0	97,0	41,0	75,0	4,0	29,0	195,0	78,0	19,0	274,0	137,0	120,0	302,0	833,0
Marans.................	909,6	225,0	38,7	39,1	22,8	69,9	40,1	66,4	45,4	0,0	264,2	72,0	26,0	317,7	131,8	151,9	336,2	937,6
La Rochelle (P.-et-Ch.)...	853,5	154,8	45,0	46,2	15,0	62,5	20,0	50,0	72,5	5,0	272,5	72,5	37,5	252,2	123,7	142,5	350,0	868,5
— (Hôp. milit.)..	751,7	152,0	53,0	35,0	17,0	48,7	35,5	54,5	69,0	15,5	172,0	80,0	20,0	233,0	100,7	159,0	267,5	759,7
Saint-Jean-d'Angély......	872,2	150,0	81,0	49,0	19,0	73,0	41,9	47,0	56,3	0,3	264,0	72,3	18,4	269,2	141,0	145,2	336,6	892,0
Rochefort...............	885,0	129,0	35,0	40,0	27,0	84,0	33,0	66,0	69,0	7,0	284,0	82,0	29,0	222,0	151,0	168,0	378,0	914,0
Royan..................	769,4	128,5	64,2	42,6	16,5	72,3	16,0	26,5	76,0	1,8	207,8	81,7	35,5	238,0	131,4	118,5	291,3	779.1
Montguyon...............	948.5	186,3	63,2	52,7	26,2	101,3	37,5	73,7	77,3	17,5	228,0	54,7	30,0	280,7	180,2	188,5	300,2	949,7
Confolens...............	1004,2	152,7	121,5	64,0	63,4	70,1	70,4	122,7	76,1	1,8	173,9	63,4	24,2	304,4	197,5	269,2	239,1	1010,1
Aquitaine O. ou Bordelaise.																		
Arcachon................	781,4	137,3	82,4	83,2	28,0	90,5	25,5	42,0	73,0	0,0	180,0	29,2	10,3	256,3	201,7	140,5	209,2	807,7
Bordeaux (Etabl. Paulin)..	965,1	180,3	79,8	74,1	40,0	120,9	46,3	71,9	66,3	6,0	203,6	51,8	24,1	294,6	235,0	184,5	261,4	975,5
— (Jard. botan.)...	985,6	201,3	86,7	78,6	41,3	109,0	41,2	70,4	62,0	5,2	208,5	52,5	28,9	319,4	228,9	173,6	266,2	988,1
— (Fac. Sciences)..	762,8	63,4	68,1	63,0	35,8	103,7	25,2	45,4	53,3	4,7	150,1	61,5	25,2	156,8	202,5	123,9	216,3	762,9
— (M. Petit-Lafitte)	877,8	199,1	77,2	67,7	43,2	107,9	35,6	67,6	61,5	6,2	137,0	55,0	19,8	312,4	218,8	164,7	198,2	894,1
— (Hôp. milit.)....	897,3	178,9	85,8	61,0	38,0	104,9	37,3	75,3	61,4	4,0	178,3	50,5	21,9	297,7	203,9	174,0	232,8	903,4
Bouliac................	924,0	146,1	132,9	73,9	50,8	116,4	23,4	77,7	42,0	4,7	164,3	63,8	28,0	324,6	241,1	143,1	232,8	941,6
La Grande-Sauve.........	.....	.....	....	....	....	.....	....	82,1	68,4	6,5	177,5	61,6	18,1	.....	.....	.....	245,6	.....
Libourne................	.....	.....	....	....	....	100,3	75,0	87,1	67,5	8,0	138,6	70,9	21,5	.....	.....	229,6	217,5	.....
Cadillac................	822,8	135,7	92,8	82,1	48,7	85,4	54,6	62,3	43,9	5,5	131,6	59,2	21,0	254,8	216,2	160,8	196,3	828,1
Langon.................	810,0	107,3	79,3	63,1	57,1	78,9	64,3	62,0	62,9	7,1	134,3	72,0	21,7	207,0	199,1	189,2	213,4	808,7
Col-de-Fer..............	639,3	96,2	58,8	36,4	23,4	97,4	49,8	67,1	62,1	3,8	78,1	51,3	14,9	180,6	157,2	179,0	133,2	650,0
Lavallade...............	607,0	96,0	56,0	34,0	38,0	60,0	42,0	49,0	61,0	10,5	109,0	41,0	10,5	173,0	132,0	153,0	160,5	617,5
Fumel..................	698,3	110,8	76,0	43,0	36,0	63,0	42,0	66,7	59,6	25,0	101,0	49,2	26,0	227,3	142,0	168,8	175,2	712,8
Villeneuve..............	711,2	114,0	71,2	61,2	29,5	59,0	55,4	64,0	69,2	15,1	89,4	68,2	20,0	210,7	149,7	188,6	167,7	716,7
Agen (M. Magen).........	765,5	116,7	81,2	50,5	41,0	46,7	33,2	67,8	90,7	25,4	184,8	84,5	23,5	230,1	138,2	191,2	214,7	774,2
— (Ponts-et-Chauss.)...	734,8	128,6	67,0	46,7	42,5	15,8	36,4	60,9	74,1	24,1	126,7	56,1	25,9	225,4	185,0	171,4	206,9	788,7

Sos	552,3	100,1	37,5	52,0	30,6	80,0	3,2	30,0	17,2	15,7	110,0	56,0	10,0	159,1	162,6	50,4	191,7	563,8
Auch	1014,0	182,0	183,0	159,0	36,0	40,0	28,0	132,0	21,0	24,0	174,0	14,0	20,0	385,0	235,0	181,0	212,0	1013,0
Mont-de-Marsan	765,5	129,1	86,8	78,1	29,6	55,9	39,5	60,2	32,0	0,0	164,6	68,7	21,0	231,4	163,6	131,7	233,3	760,0
Beyrie	998,0	144,2	77,2	111,0	52,0	74,0	28,0	118,5	84,5	3,3	226,5	54,5	24,3	260,1	237,0	231,0	284,3	1012,4
Dax	.....	.....	....	....	....	....	35,0	136,0	105,5	0,0	301,2	83,1	....	.....	.....	276,5	384,3	.....
Peyrehorade	1085,4	122,6	110,0	116,6	63,0	68,1	36,2	162,0	102,6	2,4	207,8	59,7	36,0	285,7	247,7	300,8	269,9	1104,1
Saint-Martin-de-Hinx	1442,3	194,7	125,2	158,1	84,5	119,4	75,0	159,5	90,0	2,4	321,3	62,1	50,1	393,7	363,0	324,5	386,8	1466,0
Bayonne (Ponts et-Chauss.)	1148,0	167,0	113,0	125,0	73,0	73,0	16,0	137,0	69,0	1,0	231,0	97,0	46,0	333,0	271,0	222,0	329,0	1155,0
— (Hôpital milit.)	1309,3	167,0	157,4	17,0	90,0	108,3	56,8	159,5	112,0	4,6	307,8	90,1	51,2	369,4	215,3	328,3	402,5	1315,5
Aragori	1924,0	440,0	230,0	280,0	85,0	90,0	17,0	225,0	64,0	0.0	330,0	91,0	72,0	740,0	455,0	306,0	421,0	1922,0
Ustaritz	.....	202,0	118,0	196,0	116,0	109,0	49,0	74,0	55,0	...	....	87,0	48,0	380,0	421,0	178,0	.....	.....
Lescar	961,5	152,5	105,5	112,7	84,7	60,8	40,5	93,2	42,7	7,0	185,1	42,9	33,9	287,0	258,2	176,4	235,0	956,6
Pau	.. ..	231,0	74,6	152,3	74,0	96,9	37,2	133,7	76,5	13,7	267,7	....	.. .	345,8	323,2	247,4	.....	.....
Peyranère	1753,9	147,4	61,2	117,4	211,7	288,3	142,8	166,1	51,2	81,8	404,4	61,2	20,4	285,1	617.4	360,1	547,4	1810,0
Gabas	.....	286,7	181,2	243,7	106,0	149,4	105,9	...	115,5	43,4	265,8	153,1	56,1	478,6	499,1	....	462,3	.....
Bagès-Béost	876,0	100,0	45,0	30,0	70,0	65,0	10,0	103,0	96,0	35,0	217,0	90,0	15,0	160,0	165,0	209,0	342,0	876,0
Barèges	.....	.....	....	....	....	....	17,4	95,5	68,2	18,4	....	....	....	.....	.....	181,4	.....	.....
Bag.-de-Bigorre (p.-et-ch.)	1498,1	230,3	206,6	235,3	59,1	133,6	40,0	130,5	103,5	3,5	249,2	24,2	82,3	494,4	428,0	274,0	276,9	1478,3
— (Max. Lyte)	1307,2	202,7	129,0	172,9	64,6	127,4	32,4	145,2	106,3	14,7	223,4	31,5	58,7	389,6	364,9	283,9	269,6	1308,0
Aquitaine E. ou Toulousaine.																		
Cahors	658,4	110,3	62,5	63,2	43,5	23,7	24,8	96,8	52,7	21,2	103,0	33,0	22,7	196,8	130,4	175,3	157,2	658,7
Figeac	661,0	100,0	72,1	53,4	14,7	43,8	32,5	86,3	71,1	30,4	92,7	45,6	18,4	198,9	111,9	189,9	168,7	669,4
Montauban	557,8	107,7	48,2	49,2	45,1	28,4	1,0	106,2	15,8	17,0	77,8	27,4	24,1	185,3	122,7	133,0	122,2	563,2
Verrlès	582,6	79,8	55,2	49,3	40,0	39,0	24,4	91,6	56,0	10,5	79,1	36,0	21,7	153,2	128,3	172,0	125,6	579,1
Toulouse (Observ.)	.....	87,8	45,6	55,9	36,6	43,6	8,4	53,1	12,9	19,6	....	....	....	153,2	186,1	74,4	.....	.....
— (Adm. du canal)	594,4	97,0	58,8	92,6	47,8	49,5	14,0	64,0	16,0	28,5	81,2	20,5	24,5	174,8	189,9	94,0	130,2	588,9
— (Hôpit. milit.)	.....	....	52,5	67,8	59,1	34,0	7,6	68,7	16,8	26,0	17,4	22,6	25,5	.....	160,9	163,1	66,0	.....
Muret	655,6	81,2	58,8	67,0	57,7	104,1	13,0	90,2	34,2	24,9	84,8	23,3	16,4	172.9	228,8	187,4	183,0	672,1
Aurignac	853,8	96,0	93,7	129,0	53,2	146.2	14,0	84,5	38,6	16,0	111,1	30,3	41,2	234,1	328,4	137,1	157,4	857,0
Montréjeau	1001,7	141,3	93,6	127,5	52,2	103,3	21,6	108,1	56,0	28,8	101,6	25,7	42,0	280,6	283,0	285,7	156,1	1005,4
Bagnères-de-Luchon	1074,0	110,0	101,0	168,0	79,0	120,0	38,0	113,0	68,0	58,0	111,0	71,0	37,0	258,0	367,0	219,0	240,0	1084,0
Saint-Girons	611,2	80,5	96,0	14,0	88,6	52,0	14,5	73,0	41,8	1,5	65,8	77,5	6,0	188,5	154,6	129,3	144,8	617,2
Couflens	740,5	91,0	91,8	7,0	41,0	75,3	56,3	121,0	71,4	50,3	52,0	30,8	52,5	222,2	123,3	248,7	133.1	727,3
Boussenac	1525,1	184,0	258,5	172,8	106,3	141,0	47,3	219,3	132,3	18,0	147,3	54,3	42,0	509,0	420,1	398,9	219,6	1547,6
Le Fossat	757,8	132,3	68,0	113,0	55,7	114,3	30,0	53,2	74,0	10,5	67,0	11,5	28,3	221,6	283,0	157,2	89,0	750,8
Le Mas-d'Azil	825,1	107,0	82,8	146,3	51,5	88,8	8,3	82,5	75,8	13,0	117,5	18,3	33,3	216,6	286,6	166,6	148,8	818,6
Royat	609,7	79,5	54,2	91,0	47,5	93,3	12,7	50,3	42,2	31,2	67,3	19,2	21,3	155,7	231,8	105,2	117,7	610,4
Foix	874,9	133,8	114,2	192,5	41,0	108,5	16,7	86,8	44,7	8,7	87,0	19,5	21,5	283,5	342,0	148,2	115,2	888,9
Ax	774,3	103,5	148,3	77,5	99,5	79,5	9,7	88,8	39,7	30,5	64,3	13,0	20,0	297,6	256,5	138,2	107,8	800,1

Tableau comparatif des Observations pluviométriques faites dans le Sud-Ouest de la France, en 1865.

Localités.	Ann. civile.	Janv.	Févr.	Mars.	Avril.	Mai.	Juin.	Juill.	Août.	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Hiver.	Print.	Été.	Aut.	Ann. mét.
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Paris (terrasse).........	479,4	56,5	40,1	35,7	9,3	65,9	18,3	56,3	27,0	43,7	57,3	60,9	8,6	103,3	110,9	101,6	161,7	477,5
— (cour)	501,8	66,5	43,9	35,2	11,1	64,8	17,7	58,6	26,4	43,8	60,2	64,4	9,2	120,3	111,1	102,7	168,4	502,5
Aquitaine N.-O. ou Charentaise.																		
Poitiers.................	820,2	80,5	49,9	32,7	83,2	65,5	59,7	125,0	71,3	23,5	162,9	59,0	7,0	151,4	181,4	256,0	245,4	834,2
Melle....................	618,0	140,0	45,0	30,0	20,0	65,0	35,0	40,0	43,0	0,0	145,0	40,0	15,0	225,0	115,0	118,0	185,0	643,0
Comporté (près Niort).....	830,8	146,6	65,9	40,4	18,3	82,8	27,7	69,0	52,3	5,6	228,5	83,9	9,7	255,3	141,5	149,0	318,0	863,9
Courçon..................	800,0	198,0	24,0	33,0	7,0	97,0	41,0	75,0	4,0	29,0	195,0	78,0	19,0	274,0	137,0	120,0	302,0	833,0
Marans...................	909,6	225,0	38,7	39.1	22,8	69,9	40,1	66,4	45,4	0,0	264,2	72,0	26,0	317,7	131,8	151,9	336,2	937,6
La Rochelle (P.-et-Ch.)...	853,5	154,8	45,0	46,2	15,0	62,5	20,0	50,0	72,5	5,0	272,5	72,5	37,5	252,2	123,7	142,5	350,0	868,5
— (Hôp. milit.)..	751,7	152,0	53,0	35,0	17,0	48,7	35,5	54,5	69,0	15,5	172,0	80,0	20,0	233,0	100,7	159,0	267,5	759,7
Saint-Jean-d'Angély......	872,2	150,0	81,0	49,0	19,0	73,0	41,9	47,0	56,3	0,3	264,0	72,3	18,4	269,2	141,0	145,2	336,6	892,0
Rochefort................	885,0	129,0	35,0	40,0	27,0	84,0	33,0	66,0	69,0	7,0	284,0	82,0	29,0	222,0	151,0	168,0	378,0	914,0
Royan....................	769,4	128,5	64,2	42,6	16,5	72,3	16,0	26,5	76,0	1,8	207,8	81,7	35,5	238,0	131,4	118,5	291,3	779.1
Montguyon................	948.5	186,3	63,2	52,7	26,2	101,3	37,5	73,7	77,3	17,5	228,0	54,7	30,0	280,7	180,2	188,5	300,2	949,7
Confolens................	1004,2	152,7	121,5	64,0	63,4	70,1	70,4	122,7	76,1	1,8	173,9	63,4	24,2	304,4	197,5	269,2	239,1	1010,1
Aquitaine O. ou Bordelaise.																		
Arcachon.................	781,4	137,3	82,4	83,2	28,0	90,5	25,5	42,0	73,0	0,0	180,0	29,2	10,3	256,3	201,7	140,5	209,2	807,7
Bordeaux (Etabl. Paulin)..	965,1	180,3	79,8	74,1	40,0	120,9	46,3	71,9	66,3	6,0	203,6	51,8	24,1	294,6	235,0	184,5	261,4	975,5
— (Jard. botan.)...	985,6	201,3	86,7	78,6	41,3	109,0	41,2	70,4	62,0	5,2	208,5	52,5	28,9	319,4	228,9	173,6	266,2	988,1
— (Fac. Sciences)..	762,8	63,4	68,1	63,0	35,8	103,7	25,2	45,4	53,3	4,7	150,1	61,5	25,2	156,8	202,5	123,9	216,3	762,9
— (M. Petit-Lafitte)	877,8	199,1	77,2	67,7	43,2	107,9	35,6	67,6	61,5	6,2	137,0	55,0	19,8	312,4	218,8	164,7	198,2	894,1
— (Hôp. milit.)....	897,3	178,9	85,8	61,0	38,0	104,9	37,3	75,3	61,4	4,0	178,3	50,5	21,9	292,7	208,9	174,0	232,8	903,4
Bouliac..................	924,0	146,1	132,9	73,9	50,8	116,4	23,4	77,7	42,0	4,7	161,3	68,8	28,0	324,6	241,1	143,1	232,8	941,6
La Grande-Sauve..........	.....	.....	....	....	....	.....	...	82,1	68,4	6,5	177,5	61,6	18,1	.....	.....	.....	245,6	.....
Libourne.................	.....	.....	....	....	....	100,3	75,0	87,1	67,5	8,0	138,6	70,9	21,5	.....	.....	229,6	217,5	.....
Cadillac.................	822,8	135,7	92,8	82,1	48 7	85,4	54,6	62,3	48,9	5,5	131,6	59,2	21,0	254,8	216,2	160,8	196,3	828,1
Langon...................	810,0	107,3	79,3	63,1	57,1	78,9	64,3	62,0	62,9	7,1	134,8	72,0	21,7	207,0	199,1	189,2	213,4	808,7
Col-de-Fer...............	639,3	96,2	58,8	36,4	23,4	97,4	49,8	67,1	62,1	8,8	78,1	51,3	14,9	180,6	157,2	179,0	183,2	650,0
Lavallade................	607,0	96,0	56,0	34,0	38,0	60,0	42,0	49,0	61,0	10,5	109,0	41,0	10,5	178,0	132,0	153,0	160,5	617,5
Fumel....................	698,3	110,8	76,0	43,0	36,0	63,0	42,0	66,7	59,6	25,0	101,0	49,2	26,0	227,3	142,0	108,3	175,2	712,8
Villeneuve...............	711,2	114,0	71,2	61,2	29,5	59,0	55,4	64,0	69,2	15,1	89,4	68.2	20,0	210,7	149,7	188,6	167,7	716,7
Agen (M. Magen)..........	765,5	116,7	81,2	50,5	41,0	46,7	88,2	67,8	90,7	25,4	184,8	54,5	23,5	280,1	188,2	191,2	214,7	774,2
— (Ponts-et-Chauss.)...	734,8	128,6	67,0	46,7	42,5	45,8	36,4	60,9	74,1	24,1	126,7	56,1	25,9	225,4	185,0	171,4	206,9	788,7

Sos	552,3	100,1	37,5	52,0	30,6	80,0	3,2	30,0	7,2	15,7	110,0	56,0	10,0	159,1	162,6	50,4	191,7	563,8
Auch	1014,0	182,0	183,0	159,0	36,0	40,0	28,0	132,0	21,0	24,0	174,0	14,0	20,0	385,0	235,0	181,0	212,0	1013,0
Mont-de-Marsan	765,5	129,1	86,8	78,1	29,6	55,9	39,5	60,2	32,0	0,0	164,6	68,7	21,0	231,4	163,6	131,7	233,3	760,0
Beyrie	998,0	144,2	77,2	111,0	52,0	74,0	28,0	118,5	84,5	3,3	226,5	54,5	24,3	260,1	237,0	231,0	284,3	1012,4
Dax	.....	.....	....	....	....	....	35,0	136,0	105,5	0,0	301,2	83,1	....	.....	.....	276,5	384,3	.....
Peyrehorade	1085,4	122,6	110,0	116,6	63,0	68,1	36,2	162,0	102,6	2,4	207,8	59,7	36,0	285,7	247,7	300,8	269,9	1104,1
Saint-Martin-de-Hinx	1442,3	194,7	125,2	158,1	84,5	119,4	75,0	159,5	90,0	2,4	321,3	62,1	50,1	393,7	363,0	324,5	386,8	1466,0
Bayonne (Ponts et-Chauss.)	1148,0	167,0	113,0	125,0	73,0	73,0	16,0	137,0	69,0	1,0	231,0	97,0	46,0	333,0	271,0	222,0	329,0	1155,0
— (Hôpital milit.)	1309,3	167,0	157,4	17,0	90,0	108,3	56,8	159,5	112,0	4,6	307,8	90,1	51,2	369,4	215,3	328,3	402,5	1315,5
Aragori	1924,0	440,0	230,0	280,0	85,0	90,0	17,0	225,0	64,0	0,0	330,0	91,0	72,0	740,0	455,0	306,0	421,0	1922,0
Ustaritz	.....	202,0	118,0	196,0	116,0	109,0	49,0	74,0	55,0	...	....	87,0	48,0	380,0	421,0	178,0	.....	.....
Lescar	961,5	152,5	105,5	112,7	84,7	60,8	40,5	93,2	42,7	7,0	185,1	42,9	33,9	287,0	258,2	176,4	235,0	956,6
Pau	.....	234,0	74,6	152,3	74,0	96,9	37,2	133,7	76,5	13,7	267,7	....	....	345,8	323,2	247,4	.....	.....
Peyranère	1753,9	147,4	61,2	117,4	211,7	288,3	142,8	166,1	51,2	81,8	404,4	61,2	20,4	285,1	617,4	360,1	547,4	1810,0
Gabas	.....	206,7	181,2	243,7	106,0	149,4	105,9	...	115,5	43,4	265,8	153,1	56,1	478,6	499,1	....	462,3	.....
Bagès-Béost	876,0	100,0	45,0	30,0	70,0	65,0	10,0	103,0	96,0	35,0	217,0	90,0	15,0	160,0	165,0	209,0	342,0	876,0
Barèges	.....	.....	....	....	....	....	17,4	95,5	68,2	18,4	....	....	....	.....	.....	181,4	.....	.....
Bag.-de-Bigorre (p.-et-ch.)	1498,1	230,3	206,6	235,3	59,1	133,6	40,0	130,5	103,5	3,5	249,2	24,2	82,3	494,4	428,0	274,0	276,9	1478,3
— (Max. Lyte)	1307,2	202,7	129,0	172,9	64,6	127,4	32,4	145,2	106,3	14,7	223,4	31,5	58,7	389,6	364,9	283,9	269,6	1308,0
Aquitaine E. ou Toulousaine.																		
Cahors	658,4	110,3	62,5	63,2	43,5	23,7	24,8	96,8	52,7	21,2	103,0	33,0	22,7	196,8	130,4	175,3	157,2	658,7
Figeac	661,0	100,0	72,1	53,4	14,7	43,8	32,5	86,3	71,1	30,4	92,7	45,6	18,4	198,9	111,9	189,9	168,7	669,4
Montauban	557,8	107,7	48,2	49,2	45,1	28,4	11,0	106,2	15,8	17,0	77,8	27,4	24,1	185,3	122,7	133,0	122,2	563,2
Verrièe	582,6	79,8	55,2	49,3	40,0	39,0	24,4	91,6	56,0	10,5	79,1	36,0	21,7	153,2	128,3	172,0	125,6	579,1
Toulouse (Observ.)	.....	87,8	45,6	55,9	36,6	43,6	8,4	53,1	12,9	19,6	....	....	....	153,2	136,1	74,4	.....	.....
— (Adm. du canal)	594,4	97,0	58,8	92,6	47,8	49,5	14,0	64,0	16,0	28,5	81,2	20,5	24,5	174,8	189,9	94,0	130,2	588,9
— (Hôpit. milit.)	.....	....	52,5	67,8	59,1	34,0	7,6	68,7	16,8	26,0	17,4	22,6	25,5	.....	160,9	163,1	66,0	.....
Muret	655,6	81,2	58,8	67,0	57,7	104,1	13,0	90,2	34,2	24,9	84,8	23,3	16,4	172,9	228,8	187,4	183,0	672,1
Aurignac	853,8	96,0	93,7	129,0	53,2	146,2	14,0	84,5	38,6	16,0	111,1	30,3	41,2	234,1	328,4	137,1	157,4	857,0
Montréjeau	1001,7	141,3	93,6	127,5	52,2	103,3	21,6	108,1	56,0	28,8	101,6	25,7	42,0	280,6	283,0	285,7	156,1	1005,4
Bagnères-de-Luchon	1074,0	110,0	101,0	168,0	79,0	120,0	38,0	113,0	68,0	58,0	111,0	71,0	37,0	258,0	367,0	219,0	240,0	1084,0
Saint-Girons	611,2	80,5	96,0	14,0	88,6	52,0	14,5	73,0	41,8	1,5	65,8	77,5	6,0	188,5	154,6	129,3	144,8	617,2
Couflens	740,5	91,0	91,8	7,0	41,0	75,3	56,3	121,0	71,4	50,3	52,0	30,8	52,5	222,2	123,3	248,7	133,1	727,3
Boussenac	1525,1	184,0	258,5	172,8	103,3	141,0	47,3	219,3	132,3	18,0	147,3	54,3	42,0	509,0	420,1	398,9	219,6	1547,6
Le Fossat	757,8	132,3	68,0	113,0	55,7	114,3	30,0	53,2	74,0	10,5	67,0	11,5	28,3	221,6	283,0	157,2	89,0	750,8
Le Mas-d'Azil	825,1	107,0	82,8	146,3	51,5	88,8	8,3	82,5	75,8	13,0	117,5	18,3	33,3	216,6	286,6	166,6	148,8	818,6
Royat	609,7	79,5	54,2	91,0	47,5	93,3	12,7	50,3	42,2	31,2	67,3	19,2	21,3	155,7	231,8	105,2	117,7	610,4
Foix	874,9	133,8	114,2	192,5	41,0	108,5	16,7	86,8	44,7	8,7	87,0	19,5	21,5	283,5	342,0	148,2	115,2	888,9
Ax	774,3	103,5	148,3	77,5	99,5	79,5	9,7	88,8	39,7	30,5	64,3	13,0	20,0	297,6	256,5	138,2	107,8	800,1

Tableau comparatif des Observations pluviométriques faites dans le Sud-Ouest de la France, en 1865 (SUITE).

Localités.	Ann. civile.	Janv.	Févr.	Mars.	Avril.	Mai.	Juin.	Juill.	Août.	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Hiver.	Print.	Été.	Aut.	Ann. mét.
Mirepoix	628,3	98,8	73,5	118,5	59,2	75,0	1,7	53,8	32,0	3,7	78,8	14,5	18,8	204,8	252,7	87,5	97,0	642,0
Belesta	810,3	94,5	98,8	180,8	65,5	128,0	10,5	61,7	41,5	8,5	100,0	11,2	19,3	222,8	374,8	113,7	109,7	820,5
Aurillac	1115,9	167,0	112,0	97,0	96,0	91,0	62,0	101,0	109,0	7,0	189,0	84,9	32,3	.....	284,0	272,0	280,9	.....
Saint-Flour	648,7	67,3	76,5	25,0	72,6	63,6	42,6	89,2	23,1	1,0	72,0	71,8	44,0	180,2	161,2	154,9	144,8	641,1
Saint-Chély	706,6	44,3	81,7	29,2	53,1	87,1	16,7	85,9	63,9	0,0	107,0	65,4	36,3	171,8	169,4	166,5	208,4	716,1
Marvejols	662,0	103,8	72,6	50,9	53,4	65,8	12,1	46,5	54,8	19,3	103,6	53,7	25,5	227,5	170,1	113,4	176,6	687,6
Mende	710,5	76,8	63,8	38,3	40,0	61,2	20,3	82,9	92,9	8,2	142,2	48,8	35,1	189,5	139,5	196,1	199,2	724,3
Montmirat	539,6	23,8	38,0	13,0	28,4	50,4	27,0	50,8	72,8	3,6	146,0	58,2	27,6	166,8	91,8	150,6	207,8	617,0
Florac	856,1	71,0	70,4	56,8	85,9	45,8	46,3	70,0	100,3	0,7	175,8	84,8	48,3	448,1	188,5	216,6	261,3	1114,5
La Blaquière	582,1	28,2	31,4	47,7	78,1	97,2	12,2	63,3	52,6	1,1	117,6	26,2	26,8	198,9	223,0	128,1	144,9	694,9
Rodez	520,5	52,0	33,4	34,0	25,2	47,6	13,8	65,9	69,4	34,4	84,2	46,4	13,6	113,8	106,8	149,1	165,0	534,7
Carmaux	668,4	76,0	68,1	68,6	29,1	31,8	3,2	103,8	36,3	9,4	181,5	31,0	29,5	184,6	129,5	143,3	222,0	679,4
Albi	725,5	187,3	50,0	85,5	45,5	21,0	..	77,5	29,2	3,5	210,0	65,0	21,0	207,3	152,0	106,7	278,5	744,5
Castres	486,7	80,4	42,9	96,0	42,6	41,3	13,2	60,2	10,0	2,0	70,3	9,6	18,2	194,7	179,9	83,4	81,9	539,9
Alban	835,8	156,8	174,7	138,8	35,8	30,6	12,0	51,0	43,6	10,6	124,1	22,6	35,2	372,4	205,2	106,6	157,3	841,5
La Salesse	731,1	74,5	85,9	99,7	135,0	72,7	0,0	55,3	49,8	23,2	89,0	27,8	18,2	315,4	307,4	105,1	140,0	867,9
Castelnaudary	395,2	32,7	47,8	79,5	65,5	42,0	1,0	41,3	21,5	5,5	42,7	3,5	12,2	155,2	187,0	63,8	51,7	457,7
Carcassonne	689,7	94,0	53,0	140,0	168,0	53,7	0,0	74,8	15,5	5,5	68,8	2,5	14,0	265,1	361,7	90,3	76,8	793,8
Limoux	484,7	67,7	27,7	97,4	81,4	62,8	4,0	32,1	29,7	9,0	43,7	7,7	21,5	173,6	241,6	65,8	60,4	541,4
Quillan	161,5	55,8	48,2	179,0	124,3	47,7	8,5	49,0	16,2	13,0	86,8	10,5	22,5	198,2	350,0	73,7	110,3	733,2
Appendice méditerranéen.																		
Sallèles-d'Aude	550,5	37,0	12,0	100,0	135,5	25,0	0,0	58,0	8,0	0,0	163,0	7,0	5,0	173,0	260,5	66,0	170,0	669,5
Narbonne	498,7	30,2	16,0	104,0	161,0	27,0	0,0	32,0	9,5	8,0	93,0	11,0	7,0	228,2	292,0	41,5	112,0	673,7
La Nouvelle	444,5	18,7	12,0	130,5	197,3	21,7	1,0	18,0	17,5	2,5	14,2	8,0	3,0	174,2	349,5	36,5	24,7	585,0
Perpignan (École normale)	517,0	10,0	8,0	153,0	162,5	56,0	0,0	38,5	27,0	2,0	26,0	15,0	19,0	152,5	371,5	65,5	43,0	632,5
— (Hôpital milit.)	443,7	0,0	80,0	109,0	139,0	44,0	0,0	36,0	1,3	0,0	8,8	11,3	14,3	194,0	292,0	37,3	20,1	543,4
Amélie-les-Bains	788,4	83,0	79,0	12,0	320,0	45,0	3,0	79,0	55,0	14,0	44,8	18,7	34,9	179,1	377,0	[illegible]	77,5	770,6
Montpellier (Fac. Scienc.)	719,0	28,0	9,0	68,0	54,0	61,0	1,0	29,0	57,0	4,0	247,0	112,0	49,0	353,0	183,0	[illegible]	363,0	986,0
— (Jard. botan.)	773,0	23,0	12,0	82,0	56,0	67,0	32,0	27,0	61,0	2,0	257,0	109,0	45,0	346,0	205,0	120,0	368,0	1039,0
Appendice alpin.																		
Genève	714,6	46,0	52,7	28,5	17,0	76,0	70,6	48,4	128,8	3,0	146,0	65,4	82,7	102,9	121,5	247,8	[illegible]	686,1
Grand-Saint-Bernard	1109,9	128,8	51,5	46,2	58,0	128,1	94,7	138,6	79,4	0,0	130,8	204,9	58,9	210,6	[illegible]	[illegible]	[illegible]	1076,3

OFFICIERS

DE L'ACADÉMIE DE BORDEAUX,

pour l'année 1866.

—

MESSIEURS

LEFRANC, *Président.*
O. DE LACOLONGE, *Vice-Président.*
ROUX, *Secrétaire général.*

P. DUPUY, L. MICÉ,	*Secrétaires-adjoints*

FAURÉ............. *Trésorier.*
VALAT............ *Archiviste.*

MINIER (Hte), DEZEIMERIS, COSTES, DABAS,	*Membres du Conseil d'administration.*

—

TABLEAU

DES

MEMBRES DE L'ACADÉMIE DE BORDEAUX,

arrêté au 31 décembre 1865.

—

Membres Honoraires.

DONNET (Ferdinand), G. O. ✱, cardinal-archevêque de Bordeaux.
BOUVILLE, O. ✱ (comte de), préfet du départem^t de la Gironde.
GAUTIER aîné, O. ✱, ancien membre résidant, ancien maire de Bordeaux, rue Huguerie, 51.
LAMOTHE (Léonce), ancien membre résidant, r. Servandony, 8.

Membres Résidants.

1823. GINTRAC père ✱, directeur de l'École préparatoire de médecine, rue du Parlement Ste-Catherine, 22.
1826. DES MOULINS (Charles), président de la Société Linnéenne de Bordeaux, rue de Gourgues, 5.
1833. SÉDAIL, homme de lettres, rue Fondaudège, 123.
1836. FAURÉ ✱, pharmacien, cours Napoléon, 9.
1837. PETIT-LAFITTE, profess^r d'agriculture, rue Henri IV, 30.
1837. DÉGRANGES (E.), docteur en médecine, rue Ste-Catherine, 25.
1838. VALAT, ancien recteur d'Académie, rue Ségur, 38.
1841. BRUNET (Gustave), homme de lettres, rue Sainte-Catherine, 137.

1842. ABRIA ✻, professeur de physique et doyen de la Faculté des Sciences, quai de Bacalan, 15.

1846. MANÈS ✻, ingénieur des mines, ruelle des Cossus, 10.

1847. SAUGEON, professeur de belles-lettres, rue Victoire-Américaine, 7.

1847. RAULIN, professeur de botanique, de minéralogie et de géologie, à la Faculté des sciences, rue du Colysée, 18.

1848. DUBOUL (JUST-ALBERT), homme de lettres, rue du Saujon, 17.

1849. BAUDRIMONT ✻, professeur de chimie à la Faculté des Sciences, rue des Herbes, 42.

1850. LEO DROUYN, peintre et graveur, rue de Gasc, 143.

1850. DABAS ✻, professeur de littérature ancienne et doyen de la Faculté des Lettres, cours d'Aquitaine, 92.

1850. CIROT DE LA VILLE, chanoine honoraire, professeur d'Écriture sainte à la Faculté de Théologie, rue de la Concorde, 10.

1851. COSTES, professeur à l'École préparatoire de Médecine, rue Baubadat, 25.

1851. BROCHON (HENRY) O. ✻, maire de Bordeaux, rue Margaux, 22.

1851. BLATAIROU, chanoine honoraire, professeur à la Faculté de Théologie de Bordeaux, rue Montméjean, 36.

1852. GÈRES (JULES DE), homme de lettres.

1853. A. VAUCHER, avocat, rue de la Devise-Ste-Catherine, 55.

1854. O. DE LACOLONGE ✻, chef d'escadron d'artillerie en retraite, allées de Tourny, 22.

1854. GAUSSENS, curé de Saint-Seurin, rue Tronqueyre, 38.

1854. MINIER (Hte), homme de lettres, rue de la Prévôté, 24.

1856. LAGRANGE (Mis DE) ✻, sénateur, membre de l'Institut.

1858. LESPINASSE, botaniste, rue de la Croix-Blanche, 27.

1858. ARMAN (LUCIEN), C. ✻, député, constructeur maritime, quai de la Monnaie, 15-16.

1859. VILLIET (J.), peintre-verrier, route d'Espagne, 61 et 63.

1860. LEFRANC ✻, professeur de philosophie à la Faculté des Lettres, rue Rohan, 6.

1862. LESPIAULT, professeur d'Astronomie à la Faculté des Sciences, rue Michel Montaigne, 5.

1862. ROUX ✻, professeur de littérature française à la Faculté des Lettres de Bordeaux, rue Naujac, 29.

1863. ORÉ, professeur adjoint à l'École préparatoire de Médecine et de Pharmacie, rue des Minimes, 36.

1863. DEZEIMERIS, homme de lettres, rue de la Maison-Daurade, 9.

1864. BELIN-DE LAUNAY, professeur d'histoire au Lycée impérial de Bordeaux, rue Millière, 33.

1864. DUPUY (Paul), professeur adjoint à l'École préparatoire de Medecine et de Pharmacie, allées de Tourny, 8.

1865. MÉGRET, négociant, rue Foy, 9.

1865. MICÉ, professeur adjont à l'École préparatoire de Médecine, rue Turenne, 79.

Membres associés non résidants.

DUTREY, C. ✻, inspecteur général de l'enseignement supérieur, à Paris.

GORIN, peintre d'histoire, à Madrid.

GEFFROY ✻, maître de conférences à l'École normale de Paris.

JACQUOT, O. ✻, ingénieur en chef du service des machines à vapeur du département de la Seine, rue de Berlin, 12, à Paris.

COQ (Paul), avocat, rue de Douai, 3, à Paris.

Membres Correspondants.

ARMAILHAC, homme de lettres, rue Villedieu, 38.

AUSSY (H. d'), de Saint-Jean-d'Angély, membre correspondant de 1re classe de l'Institut de France.

AYMARD (Auguste), au Puy.

BACCI, professeur de philosophie, à Mirandola (royaume d'Italie).

BALBI (Adrien), homme de lettres, à Paris.

BAREYRE, médecin vétérinaire, à Agen.

BARRAU, professeur de rhétorique, à Niort.

BASCLE DE LAGRÈZE (Gustave), conseiller à la Cour impériale de Pau.

BEAUDOUIN (J.), à Châtillon-sur-Seine.

BEAULIEU, antiquaire, rue du Cherche-Midi, 13, à Paris.

BESNOU, pharmacien-major de la marine impériale, à Cherbourg (Manche).

BLADÉ, rédacteur en chef de la *Revue de Gascogne*, avocat à Lectoure.

BLOSSAC (de), ancien magistrat, à Saintes (Charente-Inf.).

BONJEAN, pharmacien à Chambéry.

BORDES, conservateur des hypothèques, à Pont-Lévêque (Calvados).

BOUCHER DE PERTHES, directeur des contributions directes, en retraite, à Abbeville.

BOUCHEREAU jeune ✻, correspondant agricole, à Carbonnieux.

BOUCHERIE ✻, ancien membre résidant, docteur en médecine, à Paris.

BOUILLET (Jean-Baptiste), naturaliste, à Clermont-Ferrand, département du Puy-de-Dôme.

BOURRAN (E. de), homme de lettres, à Bruxelles.

BURGADE, archiviste de la ville de Libourne.

CALIGNY (M[is] de), membre correspondant de l'Académie royale des Sciences de Turin, rue de l'Orangerie, 18, à Versailles.

CANONGE (Jules), de Nîmes.

CASTAIGNE (Eusèbe), bibliothécaire, à Angoulême.

CAVALLERO (J.-B.), avocat à Valence (Espagne).

CAVENTOU, chimiste, rue de Gaillon, 18, à Paris.

CAZEAUX, propriétaire, correspondant agricole, à Béliet.

CAZENAVE DE LIBERSAC, propriétaire à Saint-Capraise.

CAZENOVE DE PRADINES, à la Garenne, près d'Agen.

CHAPUIS DE MONTLAVILLE (le baron), sénateur, homme de lettres, rue de Rivoli, à Paris.

CHASSAY (l'abbé Édouard), professeur de philosophie au Grand Séminaire de Bayeux.

CHAUMELIN (Marius), homme de lettres, à Marseille.

CHEVALIER, pharmacien-chimiste, quai Saint-Michel, 25, à Paris.

CIALDI, directeur de la marine des États pontificaux, à Rome.

COCHET (l'abbé), à Dieppe.

COUERBE, propriétaire, à Verteuil, en Médoc, arrondissement de Lesparre.

CUISINE (DE LA), conseiller à la Cour impériale de Dijon.

CUYPER (DE), directeur de la *Revue universelle de Liége*, à Liége (Belgique).

DAGUT, astronome, à Rennes.

DEBEAUX, pharmacien aide-major, attaché à l'hôpital Militaire de Bastia (Corse).

DEMOGEOT, professeur de rhétorique au Lycée impérial Saint-Louis, 15, rue Vieille Estrapade, à Paris.

DEPIOT-BACHAN, correspondant agricole, à Saucats.

DERBIGNY (Valéry), directeur des domaines de 1re classe en retraite, à Arras.

DESCHAMPS (E.), homme de lettres, à Versailles.

DROUOT, inspecteur général des mines, à Paris.

DUBROCA, médecin, à Barsac.

DU BURGUET, maire d'Allemans, près de Ribérac, département de la Dordogne.

DUFAU FILS, Dr de l'Institution des Jeunes-Aveugles, à Paris.

DUMONCEL (TH.), président de la Société Naturelle de Cherbourg.

DUMONT (GASTON), D.-M., inspectr des eaux minérales, à Paris.

DUPERRIS, médecin, à la Nouvelle-Orléans.

DUPLAN ancien capitaine d'artillerie, à Castelmoron, département de la Haute-Garonne.

ELWART, professeur au Conservatoire de musique, rue Bréda, 26, à Paris.

ENGEL, professeur-agrégé à la Faculté de Médecine de Strasbourg (Bas-Rhin).

FABRE, médecin, à Villeneuve-sur-Lot.

FERTIAULT, homme de lettres, rue Clausel, 21, à Paris.

FEUILLERET, professeur d'histoire au Collége de Saintes.

FORT-MEU, homme de lettres, à Saint-Laurent de Brèvedent, par Harfleur, près le Havre.

GASSIES, naturaliste à Bordeaux.

GAUDRY (ALBERT), docteur ès sciences naturelles, attaché au Muséum d'histoire naturelle de Paris.

GAVARRET, professeur de physique à la Faculté de Médecine de Paris.

GINDRE (JULES), ingénieur des mines, à Itxassou, par Bayonne et Cambo.

GIRARDIN, doyen de la Faculté des sciences de Lille, correspondant de l'Institut (Académie des Sciences, etc.).

GODART, curé de Saint-Étienne, près Bayonne.

GOURGUES (LE COMTE DE), à Lanquais (Dordogne).

GRAGNON-LACOSTE, ancien notaire, à Bordeaux.

GRELLET-BALGUERIE, juge à La Réole (Gironde).

GRIMAUD (EMILE), rédacteur de la *Revue de Bretagne et Vendée*, à Nantes.

GRÜN, à Paris.

GUADET, S.-Dr de l'Institution des Jeunes-Aveugles, à Paris.

GUILLAND, capitaine d'artillerie, à Belley.

HAILLECOURT, agrégé de l'Université, inspecteur d'Académie, à Périgueux.

HAYS, S.-commissaire de marine, chef de comptoir à Mahé.

HEYER, docteur médecin, à Pondichéry.

HEEMSKERK, juge au tribunal d'arrondissement, à Amsterdam.

JOUBERT, correspondant agricole, à Paris.

KERCADO (LE COMTE DE), correspondant agricole, à Bordeaux.

LABAT, organiste, à Montauban.

LACHAPELLE (DE), régent de rhétorique au Collége de Cherbourg.

LACOINTA, directeur de la *Revue de Toulouse*.

LANET (ÉDOUARD), ancien membre résidant.

LAPAUME, professeur au Lycée de Rennes.

LAPOUYADE, archéologue, président du tribunal de première instance, à La Réole.

LE BIDART DE THUMAIDE (DE), magistrat, secrétaire général de la *Société libre d'Émulation*, à Liège.

LEGENTIL, juge suppl. près le tribunal d'Arras (Pas-de-Calais).

LEGUAI, docteur médecin, correspondant agricole, à St-Aubin, canton de Saint-André de Cubzac.

LE JOLIS, docteur médecin, Président de la Société impériale des Sciences naturelles de Cherbourg.

LEMONNIER (CH.), avocat, ancien membre résidant, à Paris.

LERMIER, rue Porte-d'Ouche, 1, à Dijon.

LEROY (FERDINAND), ancien membre résidant, rue St-Dominique, à Paris.

LESPINASSE, premier avocat général à la Cour imp. de Pau.

LEVY (AUGUSTE), professeur de mathématiques, à Rouen.

LIAIS (EMMANUEL), physicien, attaché à l'Observatoire de Paris.

MAGEN, membre du jury médical du Lot-et-Garonne, pharmacien, à Agen.

MAHON DE MONAGHAN (EUGÈNE), chancelier de 1re classe du consulat impérial de Cardiff (St-Germain-en-Laye).

MAILLE, professeur agrégé de la Faculté de médecine de Strasbourg.

MARTIN, docteur médecin, à la Paz.

MASSON (GUSTAVE), professeur de littérature au Collége de Harrow on the hill, près de Londres.

MAURY (ALFRED), avocat, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, rue de Seine, 1, à Paris.

MÉTIVIER (LE COMTE DE), archéologue, à Arx, par Gabarret (Landes).

MICHAUD, chef d'institution, à Sainte-Foy, près Lyon.

MICHELOT, ancien officier du génie, à Paris.

MICHON (L'ABBÉ), chanoine honoraire, à la Valette, près Angoulême.

MILLIEN (Achille), homme de lettres, à Beaumont-Laferrière (Nièvre).

MOREAU (CÉSAR), homme de lettres, à Paris.

MOREAU DE JONNÈS, naturaliste-géographe, membre de l'Académie des Sciences morales et politiques, à Paris.

NAYRAL (MAGLOIRE), homme de lettres, juge de paix, à Castres, département du Tarn.
NICKLÈS, professeur à la Faculté des Sciences de Nancy.
PAIGNON, avocat à la Cour de Cassation.
PAYEN, docteur médecin, à Aix.
PÉCOUL, ancien représentant du peuple, président de la Société d'agriculture et d'économie rurale de la Martinique.
PERNET, directeur du Collége de Salins.
PERREY, professeur à la Faculté de Dijon.
PIOGEY, avocat, à Paris
PIORRY (P.-A.), prof. de clinique méd. à la Faculté de Paris.
POEY, directeur de l'Observatoire, à la Havane.
RAFN (CH.-CHRÉTIEN), professeur de philosophie, à Copenhague.
RENAN (ERNEST), membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, rue de Madame, 55, à Paris.
RÉSAL, ingénieur des mines, à Besançon.
REUME (AUGUSTE DE), à Bruxelles.
RIFAUD (J.), homme de lettres, à Paris.
ROBINET, professeur du cours d'industrie séricicole, rue Jacob, 48, à Paris.
ROOSMALEN (DE), professeur de littérature, rue du Jardinet, 11, à Paris.
ROUX-FERRANT, homme de lettres.
SAINT-ANGE (MARTIN), D.-M., à Paris.
SAINT-DIZIER, professeur d'histoire, à Bergerac.
SAINT-ESPÉS LESCOT, président du Tribunal civil à Périgueux.
SAMAZEUIL, avocat, à Nérac.
SCHULTZ, botaniste, à Wissembourg (Bas-Rhin).
SCONAMIGLIO (Archangelo), antiquaire à Rome, via dei Pettinari, 84.
SERRET, membre de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Agen (Lot-et-Garonne).
SISMONDA (EUGÈNE), docteur médecin, à Turin.
SORBIER, Premier Président de la Cour impériale d'Agen.
SOYER-WILLEMET, naturaliste, à Nancy.
TAMIZEY DE LARROQUE, archéologue, à Gontaud (Lot-et-G[nne]).

TARRY, médecin, à Agen.

TRÉVERRET (DE), professeur de rhétorique au Lycée impérial d'Agen.

TUPPER, naturaliste, à Paris.

VALERNES (LE VICOMTE DE), homme de lettres, à Sault, département de Vaucluse.

VANHUFFEL, jurisconsulte, rue Méhul, 1, à Paris.

VAUVILLIERS, inspecteur divisionn. des ponts et chaussées, rue Duphot, 23, à Paris.

VINGTRINIER, médecin des prisons de Rouen.

WATTEVILLE (LE BARON DE), inspecteur des établissements de bienfaisance de la ville de Paris, rue du Faubourg Saint-Honoré, 14, à Paris.

TABLE DES MATIÈRES
DE LA VINGT-SEPTIÈME ANNÉE.

Pages.

Molière à Bordeaux, comédie épisodique en deux actes et en vers; par M. *Hippolyte Minier*...................... 5

Plan d'une géométrie nouvelle, fondée sur le principe des *analogues;* par M. *Valat*........................... 61

Transformation épique du Charlemagne de l'histoire; par M. *Roux*............................. 73

Notice sur l'hôpital Saint-André de Bordeaux; par M. *W. Manès*.. 109

L'idée de l'infini peut-elle devenir une idée claire? par M. *Lefranc*.. 183

Observations météorologiques du cours d'agriculture; par M. *Aug. Petit-Lafitte*............................. 201

Séance publique du 8 juin 1865. — Réception de MM. Belin-De Launay et Paul Dupuy. — Présidence de M. Costes :

Discours de M. *Belin-De Launay,* récipiendaire........... 206

Discours de M. *Paul Dupuy,* récipiendaire............... 236

Réponse de M. *Costes,* président....................... 256

Essai sur la méthode; par M. *Paul Dupuy*............... 273

Le Parlement de Bordeaux et la Chambre de Justice de Guyenne en 1582; par M. *E. Brives-Cazes*............ 355

De l'idée de l'infini dans le panthéisme; par M. *Lefranc*.... 397

Le Parlement de Bordeaux et la Chambre de Justice de Guyenne en 1582 (suite); par M. *E. Brives-Cazes*...... 421

Sur l'identité de la chaleur et de la lumière; par M. *Abria*.. 499

Quelques considérations sur *Athalie;* par M. *Roux*........ 537

Le Positivisme, sa méthode, ses antécédents et ses conséquences; par M. *J. Duboul*......................... 561

Séance publique du 30 novembre 1865. — Réception de MM. Mégret et Micé. — Présidence de M. Costes :
Discours de M. *Mégret,* récipiendaire.................... 606
Discours de M. *Micé,* récipiendaire...................... 624
Réponse de M. *Costes,* président......................... 643
Séance publique annuelle :
Discours de M. *Costes,* président........................ 655
Rapport général sur les travaux de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux pour l'année 1865; par M. *Roux,* Secrétaire général. (Lu dans la Séance publique du 15 février 1866.)................................ 669
Rapport sur le Concours de Poésie de 1865, au nom d'une Commission composée de MM. Gaussens, Hippolyte Minier et *R. Dezeimeris,* rapporteur........................ 709
Richelieu et Montmorency, poème; par M. *Delphis de la Cour.* 725
Observations sur le discours de réception de M. Paul Dupuy; par M. *Raulin*.............................. 733
Réponse de M. *Paul Dupuy*............................ 738
Réplique de M. *Raulin*............................... 741
Liste des Prix décernés par l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux, pour l'année 1865, et Programme des Questions mises au Concours pour les années 1866 et 1867. — Séance publique du 15 février 1866.... 743
Tableaux météorologiques.............................. 757
Tableau comparatif des observations pluviométriques faites dans le Sud-Ouest de la France en 1865; par M. *V. Raulin*. 761
Officiers de l'Académie de Bordeaux pour l'année 1866..... 765
Tableau des Membres de l'Académie, arrêté au 31 décembre 1865.................................. 766

Bordeaux. Imprimerie G. Gounouilhou, rue Guiraude, 11.

COMPTE RENDU

DES SÉANCES

de l'Académie Impériale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux,

RÉDIGÉ PAR LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL.

ANNÉE 1865.

SÉANCE DU 5 JANVIER 1865.

Présidence de M. MINIER.

Le procès-verbal de la séance du 22 décembre 1864 est lu et adopté.

M. le Secrétaire général donne lecture d'une lettre en date du 28 décembre 1864, par laquelle M. le Ministre de l'Instruction publique remercie l'Académie des dispositions favorables qu'elle a manifestées pour l'organisation de Conférences publiques à Bordeaux, et félicite particulièrement MM. Saugeon et Valat d'avoir déjà offert leur concours et donné un exemple que suivront bientôt, sans doute, d'autres membres de la savante Compagnie.

M. le Secrétaire général lit ensuite une lettre de M. le Recteur de l'Académie de Bordeaux, en date du 31 décembre 1864, informant M. le Président, qu'en vertu des instructions particulières qu'il a reçues, à ce sujet, de M. le Ministre, les deux honorables membres qui demandent l'autorisation d'ouvrir à Bordeaux des Conférences publiques, doivent adresser à M. le Recteur, pour être par lui transmise à S. Exc., une demande individuelle, dans laquelle ils spécifieront

exactement l'objet de ces Conférences, et à laquelle ils joindront le Programme qu'ils se proposent de suivre. M. Valat ayant de plus laissé entrevoir l'intention d'ouvrir des Conférences dans d'autres centres que Bordeaux, il serait nécessaire, ajoute M. le Recteur, qu'il désignât dans sa demande la ville où il désire porter son enseignement, le Ministre ayant annoncé qu'il ne pouvait accorder d'autorisation pour les centres non déterminés.

M. Des Moulins, Président de la Commission désignée, dans la séance du 10 novembre 1864, pour faire un Rapport sur l'ouvrage de M. l'abbé Corbin, intitulé : *La Cathédrale de Bordeaux,* annonce à l'Académie que l'auteur, par une lettre en date du 3 janvier, lui fait connaître qu'il retire cet ouvrage du Concours de cette année.

Le livre de M. l'abbé Corbin est dès lors déposé aux archives à titre de pur hommage à la Compagnie.

Une Commission, composée de MM. Oré, Dupuy et Lefranc, est chargée d'examiner l'ouvrage soumis par M. de Fleury au jugement de l'Académie, et intitulé : *Pathogénie du langage articulé.*

M. Paul Dupuy, élu, dans la séance du 22 décembre 1864, membre résidant, est introduit par MM. Dégranges et Dezeimeris. L'honorable récipiendaire donne lecture de l'allocution suivante :

« Messieurs,

» Ma première parole, dans cette enceinte, doit être un remercîment sincère. Inconnu à la plupart d'entre vous, n'ayant d'autre titre à vos suffrages que des productions peu attractives, je le sais, à part certaines amitiés indulgentes, je n'ai guère eu d'autre patronage

auprès de cette assemblée que celui d'une science austère. A cette science noble et belle, lorsqu'elle marche dans son indépendance et sa pleine liberté, gouvernant son propre empire sans abdiquer jamais, je dois surtout l'honneur d'avoir attiré sur ma personne l'attention bienveillante de l'Académie. La métaphysique, en effet, a bien peu d'initiés, et ils se distinguent sans peine, au milieu de ce courant général qui porte les intelligences vers les réalités de la vie pratique.

» L'Académie n'ignore point, d'ailleurs, l'impérieuse nécessité pour l'esprit philosophique d'entrer en lice contre certains arrêts de la science contemporaine. On se le dissimulerait vainement aujourd'hui : le flot du matérialisme, qui reculait naguère au point de disparaître des horizons de la pensée, s'avance à cette heure, comme une marée immense, dans la plénitude et la parfaite conscience de sa force. La science a marché, comme on marche de nos jours; et c'est au nom des résultats acquis qu'elle somme le spiritualisme d'amener ses couleurs, et de disparaître sans retour dans la nuit des systèmes oubliés. La crise est donc sérieuse, le moment grave et solennel pour l'âme humaine, car il s'agit de la réduire à je ne sais quelle oscillation de l'Éther...

To be or not to be...

» ... Par le titre qu'elle m'accorde, l'Académie a voulu honorer le rude labeur s'imposant à l'homme qui voit dans la vie autre chose qu'une transformation de la lumière solaire, et dans l'âme, autre chose qu'une simple résultante de mouvements variés, d'ordre physique ou chimique.

» S'il m'est permis de faire un retour sur moi-même, j'ajouterai que l'honneur de devenir membre de l'Académie de Bordeaux est non seulement pour le passé la plus précieuse récompense de mes efforts, mais qu'il est aussi un encouragement pour l'avenir à travailler sans relâche à la poursuite du Vrai et du Bien, formes simples et pures de cet Idéal que rêve toute pensée d'homme.

» Je prie de nouveau l'Académie d'agréer l'expression de ma sincère et profonde gratitude. »

M. le Président répond en ces termes :

« MONSIEUR ET CHER COLLÈGUE,

» Il est une étude sublime : l'étude du principe de notre existenc l'étude de l'âme et de ses facultés.

» La métaphysique attache des ailes à la pensée, l'élève au dessus des mondes visibles, lui livre les espaces de l'intelligenc et, d'infini en infini, la conduit jusques au point suprême, jusqu à Dieu !

» Voilà, Monsieur, la science magnifique à laquelle vous av consacré vos veilles studieuses ; voilà le champ immense où vot imagination s'est élancée à la poursuite d'un rayon divin !

» Médecin et philosophe, vous avez fait servir une profonde con naissance de notre vie animale à prouver notre vie intellectuell et vous avez conclu, avec la foi, avec la raison, avec toute sagess que, par ses admirables mouvements, la matière elle-même prouv l'âme, ce moteur céleste qui nous anime.

» Non, la matière ne vit pas en nous d'elle-même ; non, l'homm n'est pas une vile mécanique obéissant à des rouages spontanés C'est d'en haut que nous vient la vie, comme c'est d'en haut qu nous vient la lumière, que nous vient le courage, que nous vient l génie, que nous viennent tous les sentiments du droit et de la jus tice, toutes les aspirations de gloire, de grandeur et d'immortalité

» Et ce qui, mieux que toute chose au monde, prouve l'essenc divine de l'âme, c'est l'universelle croyance en un souverain arb tre ; c'est l'universelle confiance en une vie future. Avec que yeux la matière eût-elle reconnu son créateur ? Avec quelle voi eût-elle proclamé sa puissance ? Est-ce le matière qui aime, qu prie, qui espère ?

» Sans doute, nous ignorons encore, nous ignorerons toujours pa quelle insondable combinaison la matière, chez l'homme, se trouv un instant liée et confondue avec l'âme ; mais s'il fallait nier tou ce qu'on ne voit pas, il faudrait nier le vent. Qui l'a vu ?

» On me répondra : Le vent existe ; car il frappe mon visag Eh bien ! moi, je répondrai : Mon âme existe ; car je la sens e moi frémir d'indignation devant le mal, de joie devant le bien !

» Venez, Monsieur, venez prendre au milieu de nous la place que vous ont faite vos louables travaux. Si vous êtes heureux de nous appartenir, nous ne le sommes pas moins de vous posséder. Là où il y a estime réciproque, il y a déjà sympathie! »

M. Baudrimont, au nom de la Commission d'Histoire naturelle, que composent avec lui MM. Gintrac et Des Moulins, rend compte du Concours ouvert, pour la seconde fois, sur cette question : « Faire le résumé analytique, méthodique et » critique des travaux exécutés sur les Entozoaires et leurs » métamorphoses, y ajouter ses propres observations, et les » accompagner de dessins représentant les principaux types. » Prix : *une médaille d'or* de 500 fr.

L'honorable rapporteur constate qu'un Mémoire, accompagné de cinq planches, les unes originales, les autres reproduites, a été envoyé à l'Académie.

« Ce Mémoire, dit-il, comprend une introduction très » remarquable, dans laquelle l'auteur expose les moyens dont » il a disposé pour exécuter son travail, qui prouve chez lui » des connaissances réelles et solides, ainsi qu'un véritable » amour de la science.

» Les recherches et les expériences sont rapportées dans » divers chapitres qui représentent autant de divisions de » cet excellent travail.

» Chaque article comprend une partie historique, une par» tie descriptive et les recherches propres à l'auteur.

» Tout ce travail est exécuté avec un véritable talent, et » témoigne que l'auteur a une connaissance aussi parfaite » que possible du sujet qu'il traite. »

La Commission propose donc que le prix énoncé soit décerné à l'auteur; elle demande en outre l'insertion, dans les *Actes*, de son Mémoire et des figures qui l'accompagnent.

L'Académie vote le prix, et renvoie au Conseil les questions relatives à l'insertion du Mémoire et des planches.

M. Baudrimont entretient l'Académie du travail de M. Anatole Loquin, intitulé : *Essai philosophique sur les principes constitutifs de la tonalité moderne,* et, en raison des idées neuves et des vues originales qui lui paraissent recommander cet écrit, demande qu'une Commission soit nommée pour juger s'il y a lieu d'attribuer à M. Loquin une des récompenses prévues par l'art. 48.

M. Dezeimeris conteste la nouveauté de quelques-unes des idées que M. Baudrimont attribue à M. Loquin, et lui reproche le ton tranchant de sa critique à l'égard de musiciens renommés.

M. Dégranges voit une présomption contre les théories de M. Loquin, dans les critiques dont elles sont, dit-il, l'objet de la part de juges compétents, et lui reproche aussi de ne pas assez comprendre ni ménager les grands musiciens dont la France s'honore.

M. Baudrimont répond que M. Loquin est respectueux envers les grands maîtres, et ne parle un peu librement que des contemporains qui ne peuvent ou ne veulent pas le comprendre; qu'après tout, il s'agit moins de ses opinions et de ses jugements que de sa méthode.

M. Valat adhère au jugement et à la proposition de M. Baudrimont.

M. Saugeon pense aussi que cette question doit être prise en sérieuse considération. Il fait observer que les défauts de forme et les rudesses de M. Loquin, à l'endroit de quelques célèbres musiciens, portent moins sur leur talent que sur leur manière d'enseigner les éléments musicaux; qu'il est en général passionné et enthousiaste pour les grands compositeurs passés et présents, et que, s'il prête quelquefois à la critique comme écrivain et théoricien, on ne saurait lui

contester une érudition musicale vraiment prodigieuse, et aussi claire que bien ordonnée.

M. le Président charge une Commission, composée de MM. Abria, Baudrimont et Duboul, de faire un Rapport sur l'ouvrage de M. Loquin.

M. Valat, au nom d'une Commission dont faisaient partie avec lui MM. Duboul et Costes, lit un Rapport sur les poésies et les autres titres littéraires de M. Fertiault, aspirant au titre de Membre correspondant.

L'honorable Rapporteur constate le charme de sensibilité douce, d'imagination rêveuse, de gracieux abandon qui recommande plusieurs élégies du candidat, et en rachète quelques négligences. Il lui reconnaît en outre, comme traducteur, biographe, chroniqueur et linguiste, un mérite réel, et sur lequel la Commission s'exprime sans réserves. Il conclut à l'adoption de cette candidature, qui est préalablement renvoyée à l'appréciation du Conseil.

Sous le titre de *Molière à Bordeaux,* M. Minier lit, aux applaudissements de la Compagnie, une courte composition dramatique, pleine d'âme et de verve, et remarquable par le naturel du dialogue, par la vigueur des tirades, par des vers dont le héros de la pièce eût aimé le spirituel bon sens et la mâle précision.

OUVRAGES ADRESSÉS A L'ACADÉMIE

SUR LESQUELS SERONT FAITS DES RAPPORTS.

Études biographiques. — *Le poète Théophile — de Viau,* par M. Jules Serret. — Hommage de l'auteur. (M. Petit-Lafitte rapporteur.)

Notice sur le nouveau système de la locomotive électro-magnétique, de MM. P. Louis Bellet et Charles de Rouvre, avec une lettre par laquelle M. Bellet sollicite l'appréciation de l'Académie sur ce travail. (M. Abria rapporteur.)

Leçons d'algèbre élémentaire, par Ernest Royer. — Hommage de l'auteur. (M. Valat rapporteur.)

Tribune artistique et littéraire du Midi, nº 7, janvier 1865. (M. Cirot de La Ville rapporteur.)

Examen des comptes de la justice criminelle en France, par le docteur Vingtrinier, correspondant. (M. Costes rapporteur.)

DÉPOSÉS AUX ARCHIVES.

L'Étincelle, nºs des 22 décembre 1864 et 1er janvier 1865.

Seizième lettre (4e partie) *d'un Bénédictin*. — 10 exemplaires.

La jeune fille mourante, romance; *Judith et Holopherne*, mélodie biblique; *Le Moine*, chant dramatique; *J'ai des jeunes filles*, cavatine de Zéïla; *O mon fils! toi que j'adore*. — Ces diverses compositions, avec accompagnement de piano, ont pour auteur M. Henri Calland.

Le Bon Cultivateur, publié par la Société d'Agriculture de Nancy, novembre 1864.

Bulletin de la Société académique de Boulogne, année 1864, nº 1; *Statuts de la même Société*. — 2 volumes.

Revue de Gascogne, t. V, 25 décembre 1864.

Mémoires de l'Académie de Maine-et-Loire, 15e et 16e volumes.

L'Ami des Champs, janvier 1865.

Journal d'éducation, janvier 1865.

Deuxième mémoire sur la structure des corps. — *Recherche de la forme des particules des corps solides*, 1 vol., par A. Baudrimont, professeur à la Faculté des Sciences de Bordeaux. — Hommage de l'auteur.

Troisième mémoire sur la structure des corps, partie cinématique. — *Propagation des ondes dans les milieux isaxiques, Théorèmes relatifs à la composition des vitesses*, 1 vol., par le même auteur. — Hommage.

Revue des Sociétés savantes, septembre et octobre 1864.

Mémoires de la Société des Sciences physiques et naturelles de Bordeaux, t. III, 1er cahier.

Bulletin de la Société industrielle de Mulhouse, septembre et octobre 1864. — 2 volumes.

Étaient présents :

MM. Hipp. Minier, Charles Sedail, E. Jacquot, V. Raulin, Auguste Petit-Lafite, Charles Des Moulins, R. Dezeimeris, Jos. Villiet, Saugeon, E. Dégranges, Cyprien Oré, Costes, Belin de Launay, Baudrimont, Jules Delpit, O. de Lacolonge, Cirot de La Ville, Lefranc, Leo Drouyn, E. Gaussens, Dabas, Valat, Roux, Paul Dupuy

SÉANCE DU 12 JANVIER.

Présidence de M. COSTES.

Le procès-verbal de la séance du 5 janvier est lu et adopté.

M. le Président ouvre le billet cacheté qui accompagnait le Mémoire sur les Entozoaires, honoré, dans la séance précédente, du suffrage de l'Académie, et proclame le nom de M. le Dr Engel, professeur agrégé à la Faculté de Médecine de Strasbourg. L'Académie vote à M. Engel une médaille d'or de 250 fr., complément du prix de 500 fr., dont il a déjà reçu une moitié pour un premier Mémoire, où la partie historique de la question des Entozoaires était traitée avec supériorité, mais où manquaient les expériences personnelles et les planches, par lesquelles il a complété, cette année, son important travail.

M. Leo Drouyn adresse à la Compagnie les 41e, 42e, 43e, 44e, 45e, 46e, 47e et 48e livraisons de son monumental ouvrage de la *Guienne militaire,* toujours également recommandable par le savoir de l'archéologue et par le talent du dessinateur.

M. Delpit, au nom de la Commission chargée d'examiner les travaux de serrurerie artistique de M. Faget, annonce que ces travaux n'étant point terminés, le Rapport ne pourra être fait qu'après la séance de Distribution des Prix.

M. Lefranc donne lecture d'une dissertation philosophique sur cette question : *L'idée de l'infini peut-elle devenir une idée claire?* L'Académie écoute avec un intérêt soutenu la communication de cette œuvre métaphysique, écrite d'une main ferme, avec une raison élevée et une conviction fervente.

M. le Président remercie M. Lefranc de ce beau travail dont s'enrichiront les *Actes*.

M. Oré, au nom d'une Commission où siégeaient avec lui MM. Gintrac et Baudrimont, lit un Rapport sur les pièces anatomiques exécutées pour le Musée de l'École de Médecine de Bordeaux, par M. Duberteau, sculpteur et peintre.

Le Rapporteur constate d'abord que M. Duberteau, avant de faire les pièces qu'il soumet au jugement de l'Académie, a suivi les travaux de l'amphithéâtre de l'École, et qu'en s'y perfectionnant dans la science anatomique, il a bien vite acquis une grande habileté dans l'art de disséquer.

« Quinze pièces moulées, ajoute-t-il, forment la collection...
» Il est important, Messieurs, de vous indiquer comment
» M. Duberteau a procédé, afin de vous mettre à même de
» juger de la fidélité de ses préparations.

» Après avoir disséqué toute une région, il l'a moulée.
» Dans ce premier moule, il a fait couler du plâtre, et en a
» retiré, après la dessiccation, une masse presque informe;
» mais disséquant alors de nouveau la même région, M. Du-
» berteau a sculpté, en quelque sorte, le plâtre durci, de
» manière à reproduire, avec une exactitude merveilleuse, le
» modèle qu'il avait sous les yeux.

» Ce n'est pas tout : M. Duberteau est à la fois sculpteur
» et peintre. Ainsi, après avoir fait subir au plâtre une pré-
» paration particulière pour le rendre plus résistant, il a peint
» à l'huile, d'après nature, les muscles, les tendons et les
» aponévroses avec une telle vérité et une telle richesse de
» ton et de coloris, que des anatomistes distingués de Paris
» et de Montpellier ont demandé, en voyant le travail de cet
» artiste, par quel procédé on avait pu arriver à faire d'aussi
» belles conservations. »

Le Rapporteur ajoute encore à l'intérêt de ce saisissant

compte rendu, en y mêlant quelques détails biographiques, où il montre ce remarquable artiste aux prises, moins encore avec les difficultés de la science, qu'avec les nécessités les plus impérieuses de la vie et l'obligation courageusement remplie de pourvoir aux besoins d'une mère infirme. Il exprime l'espoir que le suffrage de l'Académie, en étendant la réputation de M. Duberteau, et en accroissant par là même ses ressources, le mettra en mesure de faire désormais, non du métier, mais de l'art, et d'attacher son nom à des œuvres importantes. Il termine ainsi :

« Votre Commission, Messieurs, considérant que cet artiste » mérite d'être récompensé pour le service éminent qu'il a » rendu aux étudiants en médecine de notre École, tant par » ses préparations anatomiques que par vingt-deux planches » peintes, où les diverses parties du corps humain sont repré- » sentées, vous propose de lui accorder une *médaille d'argent*. » En lui décernant cette récompense, vous ne ferez qu'ajouter » une nouvelle valeur aux marques de bienveillance dont il a » été l'objet de la part du Conseil municipal de Bordeaux. »

L'Académie vote à M. Duberteau la médaille d'argent demandée pour lui par la Commission.

M. Lespinasse, au nom d'une Commission que composaient avec lui MM. Des Moulins et Raulin, fait un Rapport sur le livre de M. le Dr Le Jolis, intitulé : *Liste des algues marines de Cherbourg*.

Dans ce livre, envoyé pour avoir part, s'il y a lieu, aux récompenses réservées par l'art. 48 du Règlement, le Rapporteur signale un certain nombre de notes d'une grande valeur, mais toutes (excepté celles qui se rapportent au genre *Ulva*), acquises déjà à la science et simplement colligées, comme le reconnaît M. Le Jolis avec une entière franchise.

M. Le Jolis ayant d'ailleurs envoyé antérieurement à l'Aca-

démie un *Catalogue des plantes phanérogames des environs de Cherbourg,* qui fut l'objet d'un Rapport justement élogieux, et ayant publié dans les Mémoires de la Société impériale des Sciences naturelles de Cherbourg, dont il est actuellement le Président, des travaux bons et nombreux, la Commission estime, à l'unanimité, qu'il y a lieu de conférer à ce naturaliste éclairé et laborieux, non la médaille qu'il demande pour un ouvrage qui ne paraît pas rentrer dans la catégorie de ceux à qui l'Académie décerne cette distinction, mais le titre de Membre correspondant qu'il a déjà sollicité, et dont il est digne à tous égards.

M. Des Moulins, membre de la Commission, lit incidemment, à l'appui de ces conclusions, un Rapport sur les Mémoires de la Société des Sciences naturelles de Cherbourg, et sur les estimables travaux botaniques et autres qu'y insère fréquemment M. le Dr Le Jolis.

Les conclusions du Rapport de la Commission sont renvoyées au Conseil, qui aura préalablement à émettre son avis sur cette candidature.

L'Académie procède ensuite à l'élection de M. Fertiault, mise à l'ordre du jour par le Conseil.

M. Fertiault est élu et proclamé Membre correspondant.

M. le Président annonce qu'après délibération, le Conseil a fixé au 9 février prochain la séance publique annuelle de la Distribution des Prix.

M. Petit-Lafitte lit un Rapport sur le *Catéchisme agricole* de M. Coussin, manufacturier à Cenon-La-Bastide. Il constate que, dans ce petit volume, l'auteur s'est appliqué à exposer avec méthode et simplicité les principes divers de l'art agricole, et que cette exposition n'est pas sans mérite, quoiqu'elle

soit un peu vague, et que les idées et les opinions émises ne soient pas toutes également incontestables.

Le Rapporteur estime d'ailleurs qu'il y a lieu de remercier M. Coussin de la communication qu'il a faite à l'Académie, et de lui dire qu'elle a vu avec intérêt ses œuvres agricoles.

Cette proposition est adoptée, et une lettre de remercîment sera adressée à M. Coussin.

OUVRAGE ADRESSÉ A L'ACADÉMIE
SUR LEQUEL SERA FAIT UN RAPPORT.

De l'abolition de la misère, étude, par J. Faix. (M. Duboul rapporteur.)

DÉPOSÉS AUX ARCHIVES.

Annales de la Société libre des Beaux-Arts, 22e vol., année académique 1864-1865, décembre 1864.

La Guienne militaire. — Histoire et description des villes fortifiées, forteresses et châteaux construits dans le pays, qui constitue actuellement le département de la Gironde, pendant la domination anglaise, par Leo Drouyn. — Livraisons 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47 et 48.

M. E. Hucher adresse le prospectus et un spécimen des dessins d'un travail qu'il se propose de publier sous le titre : *L'art Gaulois.*

Bulletin des entretiens et lectures; Revue des cours libres, 1re année, no 1.

Journal d'Agriculture de la Côte-d'Or, no 1 à 8 inclusivement, 1864.

Revue des Sociétés savantes, nos des 9, 16 et 23 décembre 1864.

Bulletin de la Société d'Agriculture de Boulogne-sur-Mer, octobre et novembre 1864.

Étaient présents :

MM. Hipp. Minier, Costes, Cirot de La Ville, Charles Sedail, W. Manès, E. Jacquot, Roux, V. Raulin, O. de Lacolonge, Saugeon, Jules Delpit, Charles Des Moulins, Gustave Lespinasse, E. Dégranges, Aug Petit-Lafitte, R. Dezeimeris, Paul Dupuy, Lefranc, Valat, Dabas, E. Gaussens, Cyprien Oré, Baudrimont.

SÉANCE DU 19 JANVIER.

Présidence de M. MINIER.

Le procès-verbal de la séance du 12 janvier est lu et adopté.

M. Labat, membre correspondant, fait hommage à l'Académie d'un livre intitulé : *Étude sur l'harmonisation du chant des psaumes.*

Une lettre de remercîment lui sera adressée.

M. Cirot de La Ville, au nom de la Commission du Concours de Poésie que formaient avec lui MM. Dabas et de Gères, donne lecture du Rapport qui constate les résultats de ce Concours.

Vingt et un auteurs y ont pris part, et ont envoyé en tout cinquante-huit pièces.

La faiblesse générale de ces essais, où manquent trop souvent l'inspiration, le goût et la correction, ne permet à la Commission de proposer que trois récompenses :

1° La CITATION ACADÉMIQUE, pour la pièce intitulée : *Portrait à la plume,* souvent remarquable par la force ou la douceur du sentiment, par l'originalité et la finesse des idées, par la poésie des images, par l'éclat et l'harmonie de la versification, mais plus d'une fois entachée de mauvais goût et de boursouflure.

2° Une MENTION HONORABLE, pour la pièce intitulée : *Les Voix de la harpe,* recommandable par la pureté générale du goût, par l'heureuse harmonie de la facture, par quelques accents élevés, par quelques strophes indignées ou tendres, par plusieurs vers d'un ton mâle et fier, mais n'offrant pas de beautés neuves, et tombant parfois dans les redites et les négligences.

3° Une MENTION HONORABLE, pour deux pièces envoyées par un même auteur, sous ces titres : *La Voix des siècles* et *Mes adieux à la chambre de ma mère,* et faisant preuve, l'une, de grandiose dans la conception, de fermeté dans l'allure, de concision et d'énergie dans le vers; l'autre, de sensibilité pénétrante, de grâce émue, de rhythme musical; mais déparées trop fréquemment, surtout la seconde, par les inégalités et les incorrections du style, par des oppositions forcées, par des rimes vicieuses.

Les jugements et les conclusions de la Commission soulèvent, de la part de quelques membres, des objections portant sur la valeur respective de ces diverses pièces, et sur la répartition des récompenses. Pour permettre à l'Académie de s'édifier suffisamment sur le plus ou moins de mérite de chacun de ces essais poétiques, M. Dabas, membre de la Commission, en donne successivement lecture. L'Académie procède ensuite au vote, et décerne :

1° Une MÉDAILLE D'ARGENT à la pièce intitulée : *Portrait à la plume.*

2° Une MÉDAILLE D'ARGENT à celle qui a pour titre : *Les Voix de la harpe.*

3° Une MENTION HONORABLE au poème lyrique : *La Voix des siècles,* et à l'élégie : *Mes adieux à la chambre de ma mère.*

M. le Président ouvre les billets cachetés annexés à chacune de ces pièces, et proclame les noms de MM.

Armand de Fleury, auteur du *Portrait à la plume;*

Louis Guibert, auteur des *Voix de la harpe;*

Delphis de la Cour, auteur de *La Voix des siècles,* et de *Mes adieux à la chambre de ma mère.*

Au nom de la Commission du Concours de Littérature, où siégeaient avec lui MM. Lefranc et Duboul, M. Saugeon lit un Rapport sur les quatre Mémoires que l'Académie a reçus, en réponse à cette question de son Programme : « De l'influence que peut avoir la liberté des théâtres sur la littérature dramatique et les mœurs. »

Deux seulement sont proposés pour des récompenses :

Le n° 3, portant l'épigraphe : *Laboremus!*

Et le n° 2, inscrit sous celle de *Vitam impendere vero.*

La Commission signale, dans le Mémoire n° 3, une connaissance exacte de la situation des théâtres et des dispositions du public, et le mérite d'un style clair, sobre et correct, en regrettant que le plan, bien dessiné d'ailleurs, soit incomplet.

Elle constate que le Mémoire n° 2 traite avec savoir et intelligence toutes les parties de la question, mais pèche par diffusion et prolixité, et par l'absence trop fréquente du talent d'écrire.

L'Académie, adoptant les propositions de la Commission, vote une Médaille d'argent au Mémoire n° 3, épigraphe : *Laboremus!*

Et une Mention honorable au Mémoire n° 2, épigraphe : *Vitam impendere vero.*

M. le Président décachète les bulletins annexés à ces deux Mémoires, et proclame les noms suivants :

N° 3, M. Hippolyte Hostein, directeur du Théâtre impérial du Châtelet;

N° 2, M. Léon Chotteaux, avocat à la Cour impériale de Paris.

La Commission émet en outre l'avis qu'il y a opportunité à poser de nouveau, dans le prochain Concours, la question de l'*Influence de la liberté des théâtres.*

L'Académie se réserve de statuer sur cette proposition dans la discussion du Programme.

M. Oré, au nom d'une Commission dont faisaient partie avec lui MM. P. Dupuy et Lefranc, lit un rapport sur l'ouvrage que M. le Dr Armand de Fleury a soumis au jugement de l'Académie, et qui porte le titre de : *Pathogénie du langage articulé.*

L'honorable Rapporteur signale les mérites divers de ce Traité à la fois ingénieux et profond dans les inductions simultanées de la psychologie, de la physiologie et de l'art médical, et où se trouve clairement exposé le résultat d'une longue et patiente observation. Il y relève d'ailleurs quelques imperfections, et notamment le manque d'exactitude dans l'emploi des termes métaphysiques. La Commission n'en propose pas moins à la Compagnie de décerner une Médaille d'argent à l'auteur de ce docte et consciencieux écrit.

M. Dégranges, se fondant sur les nombreuses difficultés qu'offrait le sujet traité dans le Mémoire, sur les distinctions que l'Académie a déjà eu lieu de décerner à M. de Fleury, et sur les encouragements que méritent les hommes qui se livrent avec une telle constance à de si sérieuses études, propose d'élever la récompense, et de décerner à M. de Fleury la Médaille d'or.

La Commission se rallie à cette proposition, et l'Académie vote une MÉDAILLE D'OR à M. de Fleury.

M. le Président donne lecture d'une Note de M. Delpit, dans laquelle cet honorable membre émet le vœu que l'Aca-

démie, pour donner un nouveau témoignage du vif intérêt qu'elle a toujours porté au progrès des arts à Bordeaux, décide qu'elle nommera chaque année une Commission chargée de lui rendre compte des tableaux envoyés par des artistes bordelais à la Société des Amis des Arts, et sur le Rapport de laquelle la Compagnie pourra, tous les ans, décerner trois médailles : une d'or, une d'argent, une de bronze.

Cette proposition, appuyée et signée par plusieurs membres, est renvoyée à l'examen du Conseil d'Administration.

DÉPOSÉS AUX ARCHIVES.

L'Étincelle, n° du 15 janvier 1865.

Bulletin de souscription à l'annuaire des Sociétés savantes de France et de l'Étranger.

Étude sur l'harmonisation du chant des psaumes, par J.-B. Labat.

Bulletin de la Société académique d'Agriculture, Belles-Lettres, Sciences et Arts de Poitiers, nos 89, 91 (2 exemplaires) et 92, année 1864.

Étaient présents :

MM. Hipp. Minier, Costes, J. Duboul, Charles Sedail, E. Jacquot, Aug. Petit-Lafitte, R. Dezeimeris, Roux, Blatairou, Paul Dupuy, E. Dégranges, Jules Delpit, V. Raulin, Lefranc, Dabas, Gustave Lespinasse, G. Lespiault, Valat, Cyprien Oré.

SÉANCE DU 26 JANVIER.

Présidence de M. Minier.

Le procès-verbal de la séance du 26 janvier est lu et adopté.

M. Catherineau fait hommage à la Compagnie de deux

exemplaires d'une comédie en trois actes et en vers, intitulée : *Mademoiselle de Thélise,* et dont il est l'auteur.

Une lettre de remercîment lui sera adressée.

MM. L. Guibert et Hostein, honorés l'un et l'autre d'une Médaille d'argent, dans les Concours de Poésie et de Littérature, adressent à l'Académie l'expression de leur respectueuse gratitude et de leur regret de ne pouvoir se présenter devant elle le jour de la Distribution publique de ses Prix.

Une Commission, composée de MM. Abria, Duboul, et Baudrimont, rapporteur, chargée par l'Académie d'examiner s'il y a lieu d'accorder un encouragement aux travaux présentés par M. Anatole Loquin, pose les conclusions suivantes :

Considérant que les *Notions élémentaires d'harmonie moderne,* publiées par M. Anatole Loquin, sont l'expression fidèle de l'ensemble de l'harmonie actuelle, fondée sur l'existence de dix-sept sons compris dans une octave;

Considérant en outre que chaque accord est accompagné de nombreuses citations puisées aux meilleures sources, citations qui sont le témoignage d'un grand travail de la part de l'auteur et d'une sérieuse érudition, la Commission propose d'accorder une Médaille d'argent à M. Loquin.

Après une discussion, à laquelle prennent part MM. Dezeimeris et Dégranges, qui persistent dans les remarques qu'ils ont précédemment émises (séance du 5 janvier), l'Académie, adoptant les conclusions du Rapport, vote une médaille d'argent à M. Anatole Loquin.

M. Duboul, au nom de la Commission du Concours de Littérature, que composent avec lui MM. Lefranc et Saugeon, lit un Rapport sur la traduction en prose du drame de Métastase, intitulé *Thémistocle,* par M. Hyacinthe Guadet.

L'honorable Rapporteur constate les difficultés presque insurmontables de la tâche, que s'est imposée M. Guadet, de faire passer dans sa version le brillant coloris, la flexible et mélodieuse sonorité des vers de Métastase. En reconnaissant l'exactitude de la traduction, quant à la littéralité du sens, il en signale l'infidélité sous le rapport de la couleur poétique et du charme varié de l'harmonie, et ne retrouve, dans cette prose monotone, terne et sourde, ni la souplesse, ni l'éclat, ni la musique de l'idiome et du rhythme du poëme italien. Il déclare, en conséquence, que la Commission, n'estimant pas qu'il y ait lieu de décerner à M. Guadet une récompense, se borne à demander pour lui une lettre de remercîment.

Cette proposition est adoptée.

M. le Président remercie M. Duboul du charme littéraire de son Rapport.

M. Leo Drouyn, au nom de la Commission des recherches archéologiques, où siègent avec lui MM. Blatairou et Villiet, lit un Rapport sur l'ouvrage manuscrit de M. Triquéra, intitulé : *Voie romaine en Roussillon,* inscriptions et monuments.

L'honorable Rapporteur, en rendant hommage aux inductions savantes et ingénieuses de l'auteur, regrette que sa brillante imagination lui tienne lieu trop souvent de l'observation exacte et rigoureuse que réclame avant tout une science aussi essentiellement précise que l'Archéologie. Il demande qu'une lettre de remercîment soit adressée à M. Triquéra.

Cette proposition est adoptée.

Sur l'avis favorable émis par le Conseil, l'Académie adopte la motion faite par M. Delpit dans la séance du 19, et prend la décision suivante :

« Une Commission, nommée chaque année à cet effet,

» sera chargée de rendre compte à l'Académie des tableaux
» envoyés par des artistes bordelais à la Société des Amis des
» Arts. La Compagnie pourra, sur le Rapport de cette Commission, décerner chaque année trois médailles : une d'or,
» une d'argent, une de bronze. »

L'ordre du jour appelle la fixation du Programme du concours ouvert pour les années 1865, 1866 et 1867.

Aux questions déjà adoptées dans le dernier Programme pour l'année 1865, l'Académie ajoute la reprise des questions posées, pour 1864, *sur les constructions navales dans la Gironde, sur les perfectionnements apportés à l'éclairage public et particulier, sur l'influence que peut avoir la liberté des théâtres par rapport à la littérature dramatique et aux mœurs.*

Elle discute ensuite la proposition d'un prix pour des glossaires gascons.

M. Dezeimeris, auteur de la question, cherche à montrer l'utilité de glossaires locaux dont la réunion ultérieure pourrait former un très intéressant lexique de langage comparé. Il rappelle l'usage excellent que M. Littré, dans son beau *Dictionnaire français*, a fait des glossaires locaux déjà existants. L'exemple donné par M. le comte Jaubert, dans son *Glossaire du centre de la France,* couronné par l'Institut, et beaucoup d'autres analogues, lui paraissent bons à suivre avant que l'usage du gascon parlé ait complètement disparu dans nos contrées.

M. Baudrimont appuie vivement cette proposition.

M. Drouyn, sans la combattre, pense qu'il y aurait peut-être opportunité à encourager les travailleurs à faire des lexiques du gascon conservé dans les vieux actes, en cette langue, du XII[e] au XVI[e] siècles.

M. Baudrimont estime que le gascon que l'on rencon
dans ces vieux actes n'est guère que du vieux français; pı
position que combattent MM. Drouyn et Delpit.

M. Dezeimeris, à son tour, croit à la grande utilité d'ı
lexique du vieux gascon; mais il pense que l'inventaire
la langue d'aujourd'hui servirait puissamment à expliquer
langue de jadis, qui, d'ailleurs, ne saurait être retrouvée
son ensemble dans des pièces notariées, portant l'empreir
constante d'une forme toute spéciale, qui certaineme
n'était pas celle du langage de la vie ordinaire.

Après ces observations, la question en elle-même est ado
tée, et renvoyée à M. Dezeimeris, qui devra en arrêter
rédaction.

L'ordre du jour appelle le vote sur la candidature de M.
docteur Le Jolis, proposé pour le titre de membre correspo
dant, par un Rapport de Commission, dans la séance du 1
Sur l'avis favorable du Conseil, l'Académie procède
l'élection, et M. le docteur Le Jolis est proclamé memb
correspondant.

Au sujet des récentes inondations de Bordeaux, M. Raul
communique le résultat de ses observations pluviométi
ques [1] :

« Le mois de janvier 1865, dit-il, présente le nombre inouï
25 jours de pluie, et sans que les quantités diurnes aient été tı
considérables, excepté les 2, 16, 19 et 31, où il est tombé respe
tivement au Jardin botanique, 22^{mm}5, 22^{mm}1, 39^{mm}3 et 23^{mm}7,
est arrivé sur le sol 201^{mm}3 d'eau. C'est là une quantité très coı
sidérable pour Bordeaux ; car depuis vingt-quatre ans que M. Abı
donne les quantités mensuelles d'eau recueillies à la Faculté d
Sciences, c'est seulement en 1843 et 1860 que les quantités r

[1] M. Raulin a complété, depuis la fin de janvier, ces observatio
lues dans la séance du 26, de manière à les faire porter sur le m
tout entier.

cueillies ont atteint un chiffre semblable (180^{mm} et 173^{mm}3). M. Petit-Lafitte, dont les observations n'ont commencé qu'en 1848, n'a même recueilli pour janvier, que 137^{mm}5 en 1856 et 132^{mm}9 en 1860.

» La quantité d'eau fournie cette année, par le mois de janvier, est à peu près triple de la moyenne des dix-huit années 1843-60, qui n'atteint que 72^{mm}8; elle est presque quadruple de celle des dix dernières années 1855-64 qui ne va qu'à 55^{mm}6.

» Pendant les observations anciennes faites de 1714 à 1770 par les Sarrau, et de 1776 à 1786 par Guyot et de La Mothe, les années à mois de janvier très pluvieux ont été 1719, 1728, 1735, 1740, 1742 et 1749; en 1728 et 1749, les quantités ont même dépassé 205^{mm}.

» Ces années, y compris les deux premières, ont été toutes pluvieuses, à un degré plus ou moins fort, c'est-à-dire qu'elles ont donné des quantités d'eau au-dessus de leurs moyennes décennales; trois d'entre elles, 1728, 1740 et 1860 ont même été extraordinairement pluvieuses.

» Chacune de ces huit années n'avait été précédée que d'une ou deux années sèches, tandis que 1865 vient de l'être par *quatre*. En effet, l'hiver de 1860-61, assez pluvieux, a été suivi de trois années et demie, c'est-à-dire de quatorze saisons sèches. Cette période de sécheresse, d'une durée sans exemple jusqu'à présent à Bordeaux, a enfin été close par l'automne de 1864 qui a été très pluvieux.

» Tout, dans les observations faites depuis un siècle et demi, porte donc à présumer que 1865 sera une année donnant une très grande quantité d'eau à Bordeaux, et sans doute aussi dans tout le sud-ouest de la France; et il est très naturel qu'il en soit ainsi, puisque le temps se compose d'une alternative d'années sèches et humides, dont les moyennes décennales ne présentent que peu de variations. »

M. le Président, au nom de l'Académie, remercie M. Raulin de cette instructive communication.

M. Petit-Lafitte, à cette occasion, fait remarquer que la

quantité d'eau de pluie, tombée dans ces derniers temps, n'expliquerait pas les inondations, si l'on n'y rattachait pas les conséquences qu'amène le grand système d'assainissement des Landes, qui reverse vers Bordeaux des quantités d'eau considérables.

OUVRAGES ADRESSÉS A L'ACADÉMIE

SUR LESQUELS SERONT FAITS DES RAPPORTS.

Mémoires de la Société des Sciences naturelles et médicales de Seine-et-Oise, de 1861 à 1862, t. VII et VIII. (M. Des Moulins rapporteur.)

Recueil des publications de la Société havraise, d'études diverses; séance publique du 10 juillet 1864. (M. Duboul rapporteur.)

DÉPOSÉS AUX ARCHIVES.

L'Étincelle, nos 8 et 22 janvier 1865.

Histoire littéraire de la France, par les religieux Bénédictins de la congrégation de Saint-Maur, nouvelle édition, publiée sous la direction de M. Paulin Paris, membre de l'Institut.

Cosmos, 2e série, 14e année, 1er volume, 4, 11 et 18 janvier 1865.

Rapport fait par M. Trouessart sur un ouvrage intitulé : *Discussions sur les principes de la physique*, par M. Coyteux, et réponse de M. Coyteux.

Revue agricole, industrielle, littéraire et artistique de Valenciennes; novembre 1864.

Revue des Sociétés savantes, 30 décembre 1864.

Mademoiselle de Thélise, comédie en trois actes et en vers, par J. Catherineau. — 2 exemplaires, avec une lettre d'envoi de l'auteur.

Étaient présents :

MM. Hipp. Minier, Costes, J. Duboul, E. Jacquot, R. Dezeimeris, Charles Sedail, Baudrimont, W. Manès, Leo Drouyn, Aug. Petit-Lafitte, Roux, Fauré, E. Dégranges, Paul Dupuy, Saugeon, Cirot de La Ville, V. Raulin, Jos. Villiet, Belin de Launay, Lefranc, Lespinasse, Jules Delpit, E. Gaussens, G. Lespiault, Cyprien Oré, Dabas, Valat.

SÉANCE DU 2 FÉVRIER.

Présidence de M. MINIER.

Le procès-verbal de la séance du 26 janvier est lu et adopté.

M. Henry Brochon, maire de Bordeaux, membre résidant, écrit à M. le Président qu'il se fera un plaisir et un honneur d'assister, au milieu de ses confrères, à la séance publique annuelle de l'Académie, et qu'il le remercie de l'invitation spéciale qu'il a bien voulu lui adresser à ce sujet.

M. Fertiault et M. le Dr Le Jolis, récemment élus membres correspondants, adressent à la Compagnie l'expression de leur profonde gratitude, et l'assurance de leur zèle à justifier par une active collaboration l'honneur de lui appartenir.

M. Amédée Jouandot, sculpteur, honoré d'une médaille d'or pour le remarquable fronton qu'il a exécuté à l'hôtel de la Bourse, écrit de Paris pour remercier l'Académie de cette haute distinction, et témoigner son regret de ne pouvoir se rendre à la séance de Distribution des Prix.

M. Cirot de La Ville appelle l'attention de l'Académie sur une pièce omise, par mégarde, dans son Rapport sur le concours de poésie. Cette pièce, qui faisait partie de l'envoi de M. Delphis de la Cour, récompensé d'une mention honorable pour une ode et une élégie, est inférieure, dit l'honorable membre, à ces deux essais, et n'aurait pu modifier en rien le jugement et le vote de l'Académie. Il en donne lecture à la Compagnie, qui déclare maintenir purement et simplement sa première décision.

M. Manès, au nom de la Commission du concours de commerce maritime, où siègent avec lui MM. Arman et Vaucher, fait un Rapport sur le Mémoire unique envoyé à l'Académie en réponse à cette question : « Faire le précis » historique des constructions navales dans la Gironde, soit » au point de vue de l'importance commerciale de cette » branche d'industrie, soit au point de vue technique. — » Citer les inventions et perfectionnements introduits par les » Bordelais dans la construction propre du navire, et dans » celle des machines à vapeur. »

Ce Mémoire, dit l'honorable Rapporteur, est un simple résumé historique des constructions navales à Bordeaux. Il est assez bien écrit et ne manque pas d'intérêt; mais il ne répond nullement au but que s'était proposé l'Académie en posant la question. En effet, il ne contient, pour ainsi dire, que des généralités, et, à l'exception des constructions mixtes de M. Arman sur lesquelles il s'étend un peu, il n'entre pas dans les détails nécessaires pour préciser les progrès que cette branche d'industrie a faits, et pour les comparer à ceux des autres ports. On n'y trouve non plus aucune indication des perfectionnements introduits par les Bordelais dans la construction des machines à vapeur appliquées à la navigation; c'est là une partie qui a été entièrement négligée.

La Commission estime donc que ce Mémoire, bien que louable à plusieurs égards, n'est pas d'un mérite suffisant pour justifier une distinction.

L'Académie se range à cet avis, et remet la question au Concours.

Elle continue ensuite et achève la rédaction de son Programme.

Au sujet de la décision qu'elle a prise, dans la dernière séance, de proroger le Concours sur la question de l'influence

de la liberté des théâtres, M. Saugeon élève quelques objections contre le maintien de cette question, et contre les lumières que quelques concurrents pourraient avoir au préjudice des autres, grâce au Rapport fait sur les premiers Mémoires. L'Académie, considérant que ce scrupule la priverait de la chance d'obtenir des ouvrages rendus meilleurs par une sérieuse reprise de travail, et par une étude plus approfondie du sujet, maintient sa décision à cet égard.

M. Saugeon soumet à l'Académie la mise au Concours de la question suivante :

« Étudier et faire connaître les moyens par lesquels l'in-
» fluence des Académies de province pourrait être rendue
» plus efficace. »

L'honorable Membre donne quelques développements à sa motion, et insiste principalement sur le devoir imposé aux Académies d'avoir un sentiment toujours présent de l'importance de leur titre et de leur mission, et d'exercer dans toutes les voies de la pensée une active et constante initiative.

L'Académie, considérant que les Compagnies possèdent seules les éléments d'une telle question, et doivent plutôt l'agiter dans leur propre sein, qu'appeler sur elle les lumières du dehors, adopte pour elle-même le sujet d'étude qui lui est proposé, et décide qu'elle le traitera en famille.

Elle complète le nombre des questions déjà posées pour 1865, en y ajoutant la suivante :

Histoire.

« Rechercher les institutions qu'ont produites, dans les
» pays situés entre la Garonne et les Pyrénées, la paix et la
» trève de Dieu, et les comparer à celles qui ont existé pour
» la même cause dans les autres parties de la France. »

Prix : Une MÉDAILLE D'OR de 200 fr.

Passant aux questions proposées pour 1866, elle ado|
suivante dans la rédaction définitive que lui a donné
auteur, M. Dezeimeris.

Linguistique.

« Donner un glossaire général de la langue gasc
» parlée dans le département de la Gironde, et faire en
» que ce lexique, à une nomenclature exacte et suffisam
» complète des mots d'une localité déterminée, joign
» définition, l'explication précise de ces mots, soit
» leurs acceptions de l'usage ordinaire, soit dans
» idiotismes, adages, proverbes, dictons agricoles, noël
» vieilles chansons où ils peuvent se trouver employés. »
Prix : Une MÉDAILLE D'OR de 300 fr.

Elle pose encore, pour 1866, ces deux questions :

Histoire.

« Faire l'histoire du Parlement de Bordeaux, depuis
» origine jusqu'à la fin du XVIe siècle, en étudiant
» influence comme corps politique et comme corps
» ciaire. »
Prix : une MÉDAILLE D'OR de 500 fr.

Littérature.

« Influence des idées économiques et des idées mo
» sur le patriotisme des peuples modernes. »
Prix : une MÉDAILLE D'OR de 200 fr.

Enfin, elle propose, pour 1867, la question histor
suivante :
« Influence de la conquête de la Guienne par les F

» çais, sous Charles VII, sur l'organisation politique, mili-
» taire, civile, commerciale et religieuse des pays conquis. »

Prix : une MÉDAILLE D'OR de 200 fr.

M. Raulin lit la note suivante, relative à l'influence de l'élévation au-dessus du sol sur les indications pluviométriques.

Les météorologistes admettent assez généralement que les pluviomètres recueillent des quantités d'eau d'autant moins considérables qu'ils sont plus élevés au-dessus du sol. Les instruments qui servent aux observations de MM. Abria et Petit-Lafitte étant situés sur des toits à 9^m60 et à 9^m d'élévation, j'étais depuis plusieurs années sollicité d'en établir un à une faible hauteur, par M. Renou, qui supposait que les moyennes annuelles d'eau de $820^{mm}1$ et $823^{mm}9$ seraient alors élevées à 1000^{mm}.

Je m'étais à peine décidé à accéder au désir de M. Renou, en établissant au Jardin botanique un pluviomètre de 0^m50 de diamètre, semblable à celui de M. Abria, et un second de 0^m15, tous deux à 1^m50 au dessus du sol, et devant fonctionner pendant deux années, à partir du 1er décembre, que j'apprenais que M. Lancelin, ingénieur des eaux de la ville, en avait fait établir un de même diamètre en août 1861, à 1450^m de distance, sur une guérite haute de 3^m, à l'établissement de la rue Paulin.

Dès aujourd'hui, on possède donc plus d'années d'observations qu'il n'en faut, d'après M. Renou, pour vérifier sa supposition. M. Lancelin ayant bien voulu mettre ses registres à ma disposition, je vais faire part à l'Académie du résultat de mon examen.

Les trois années 1862-1864 ont été extrêmement sèches, par conséquent peu favorables à l'étude de la question ; cependant elles ont donné les résultats suivants : pendant les 37 mois d'octobre 1861 à décembre 1864 (abstraction faite de mars et mai 1862, pendant lesquels le pluviomètre de la Faculté des Sciences a été dérangé), il a été recueilli :

Par M. Abria, à 9^m60 d'élévation...	$1621^{mm}7$
Par M. Lancelin, à 3^m.............	1922 , 7
Différence.............	$301^{mm}0$

En établissant la proportion, on trouve une moyenne anni
971mm7, peu inférieure à celle de 1000mm, supposée par M. l
Les divers pluviomètres de Bordeaux devant continuer à
tionner, je ne manquerai pas de faire part à l'Académie des
tats que donneront les années pluvieuses, qui ne peuvent ma
de suivre.

Je profite de cette occasion pour dire qu'ayant choisi
réservoirs, une cruche à mon grand pluviomètre, et un va
ferblanc au petit, j'ai obtenu pour décembre dernier 29mm
grand, et 31mm2 au petit. La poterie perméable, que donne
argiles médiocres des environs de Bordeaux, laisse éviden
filtrer et perdre une quantité d'eau assez considérable,
lorsque celle-ci est mesurée chaque matin. Ce fait me po
supposer que c'est probablement à une cause semblable qu'i
attribuer la différence de 1,7°2 (80mm4), qui existe entre les
tités d'eau recueillies comparativement par les Sarrau, à 1
de distance, à Pichon (586mm1) et à Bordeaux (666mm5), pe
40 années, de 1729 à 1770. Le réservoir de Bordeaux était
doute métallique ou en poterie bien vernie, tandis que cel
Pichon aurait été en poterie commune; et comme le mesura
se faisait qu'à la fin de chaque mois, la différence mensuelle c
être d'autant plus grande, que la pluie était tombée à une ép
moins avancée du mois ([1]).

([1]) Je profiterai encore de cette occasion pour relever des inexactitud
se sont glissées dans mes *Observations pluviométriques*.

1863, p. 635. A Peyrehorade, les quantités des mois de septembre et n
bre 1854 sont 2mm6 et 198mm0, au lieu de 102,6 et 98,0, imprimés par
d'une transposition de chiffres; il en résulte des changements da
moyennes générales des deux mois. — Postérieurement à l'impressi
mon travail, M. Pirel, ingénieur à Dax, a fait paraître, dans le *Bulletin*
national météorologique de l'Observatoire de Paris (13 août 1864), un ta
des quantités mensuelles d'eau recueillies à Peyrehorade du 1er avril
au 15 avril 1864. Ce tableau m'avait aussi été adressé par l'observ
M. Bonnefoy; mais, après une vérification dans son bureau, j'ai dû, ava
faire imprimer les 11 années 1850-60, modifier les quantités de 11 mo
par suite celles des 4 années 1855, 1858, 1859 et 1860. On peut consi
comme plus exactes les quantités que j'ai données.

1864, p. 78. A Bordeaux, l'aire du pluviomètre de M. Abria est po
16,1 décim. carrés, au lieu de 20,63.

M. le Président remercie M. Raulin de cette instructive communication.

OUVRAGES ADRESSÉS A L'ACADÉMIE

SUR LESQUELS SERONT FAITS DES RAPPORTS.

Annuaire philosophique, par Louis-Auguste Martin. (M. Lefranc rapporteur.)

Revue de Bretagne et de Vendée, janvier 1865. (M. Cirot de La Ville rapporteur.)

Aperçu de la physique céleste, par M. Pierre Béron. (M. Lespiault rapporteur.)

Annales de la Société académique de Nantes, 1er semestre 1864. (M. Raulin rapporteur.)

L'Ami des champs, février 1865 (M. Cirot de La Ville rapporteur.)

DÉPOSÉS AUX ARCHIVES.

17e, 18e, 19e et 20e lettres d'un Bénédictin, 4e partie. — Dix exemplaires.

Dolentia, par M. Louis Guibert.

Bulletin de la Société protectrice des animaux, décembre 1864.

Journal d'Éducation, février 1865.

Archives de l'Agriculture du nord de la France, juillet, août et septembre 1864.

Programme de l'exposition régionale de l'industrie qui aura lieu à Niort, du 1er au 31 mai prochain.

L'Écho des provinces, 29 janvier 1865.

Revue de Gascogne, janvier 1865.

Om des syphilitiske virus, af L. Bidenkap.

Botanisk Reise, af Axel Blytt.

Des Kongelige, Norske Frederiks Universitets Aarsberetning, for Aaret 1862.

Generalberetning fra gaustad sindssygeasil, for Aaret 1863.

Meteorologische Beobachtungen, 1848-1855.

Om sneebroeen folgeron af S. A. Sexe.

Om de geologiske forhold, af M. Irgens og Th. Hiortdahl.

Norges officielle statistik udgiven i aaret 1863. — *Idem*, 1864.

Mémoire du conseil d'administration du parc et jardin d'acclima de Bordeaux, contre M. Jeannel.

Étaient présents :

MM. Hipp. Minier, R. Dezeimeris, Costes, Jacquot, Lefranc, Delpit, Aug. Petit-Lafltte, Cirot de La Ville, Charles Des Moı Saugeon, Leo Drouyn, Roux, E. Dégranges, Charles Sedail, V. Ra Baudrimont, W. Manès, Blatairou, Belin Delaunay, E. Gaussen Lespiault, Valat.

SÉANCE DU 23 FÉVRIER.

Présidence de M. MINIER.

Le procès-verbal de la séance du 2 février est lı adopté.

M. Dezeimeris écrit à M. le Président, qu'empêché une indisposition de se rendre à la séance, il le prie vouloir bien l'excuser auprès de ses honorables collègues

M. le Secrétaire général donne lecture d'une lettre M. le Ministre de l'instruction publique, informant M Président que la distribution des récompenses accordées Sociétés savantes, à la suite du concours de 1864, aura à la Sorbonne, le samedi 22 avril prochain, à midi; cette solennité sera précédée de trois jours de lectı publiques, et que des cartes d'entrée, destinées aux lauré aux lecteurs et aux représentants des Sociétés, lui seı adressées dans la première quinzaine d'avril. Son Excelle désire donc connaître, dans le plus bref délai, les nom ceux de MM. les Membres de l'Académie qui se proposen

donner lecture, à l'une des trois sections du Comité, de Notices ou Mémoires inédits.

M. Grellet-Balguerie, membre correspondant, fait hommage à l'Académie d'un pli cacheté, à ouvrir sur indication ultérieure, et contenant le sommaire d'une nouvelle découverte historique, dont il veut s'assurer la priorité.

Ce pli, revêtu d'un triple cachet, est accepté et déposé aux Archives.

Il est procédé à l'installation du bureau pour l'année 1865.

M. Minier, avant de quitter le fauteuil, prononce l'allocution suivante :

« Messieurs,

» Avant de quitter ce fauteuil où j'ai été porté deux fois par vos sympathies confraternelles, laissez-moi faire éclater devant vous l'expression de ma véhémente gratitude.

» La présidence dont vous m'avez si cordialement honoré, n'a pas été pour moi une faveur stérile. — Elle m'a servi de brillant passeport. — Je lui ai dû l'accueil chaleureux que le public a fait à mes essais dramatiques. Vos suffrages m'avaient rendu le succès facile; et c'est l'élu de l'Académie qui a été applaudi, bien plus que l'auteur inexpérimenté.

» Oui, Messieurs, l'occasion s'est offerte où le public bordelais a pu témoigner hautement de l'estime qu'il a pour vous; il l'a saisie avec un vif empressement. — C'est moi qui avais fait naître, par hasard, cette occasion, et j'ai bénéficié un moment de l'éminente considération que l'Académie a si légitimement conquise.

» Je vous en remercie, Messieurs, et à plein cœur. — Le succès est doux, même quand on ne réussit que par procuration!

» Je dépose l'autorité présidentielle confiée à ma garde, en des mains d'une fidélité éprouvée. — Secrétaire-général de notre Compagnie pendant six années, l'honorable M. Costes a montré, dans l'accomplissement de sa laborieuse tâche, combien peuvent

rendre de services quotidiens le zèle éclairé et la conscience du devoir; et sa retraite eût été pour nous le motif d'un éternel regret, si la bonne étoile de l'Académie ne lui eût fait rencontrer le dévouement inappréciable de notre excellent collègue, M. Roux, que je louerais bien davantage si je n'avais à lui reprocher de m'avoir trop loué.

» L'année académique qui vient de s'écouler a été bonne. Le nombre des récompenses que vous avez distribuées en est la meilleure preuve; et, sous l'énergique impulsion qu'elle va recevoir de son nouveau Président, toujours actif à bien faire, l'Académie verra, avec un louable sentiment d'orgueil, le mouvement intellectuel progresser de jour en jour dans le rayon où s'étend son influence salutaire.

» Continuez, Messieurs, vos encouragements aux sciences, aux lettres, aux beaux-arts, à tout ce qui élargit et élève la pensée, à tout ce qui la détache des convoitises vénales; et votre œuvre sera un double bienfait. Le cœur profite toujours de la lumière que reçoit l'esprit : éclairer, c'est moraliser ! »

M. Costes prend à son tour la parole en ces termes :

« Messieurs et chers Collègues,

» Au moment d'occuper ce fauteuil, où m'ont appelé vos bienveillants suffrages, je dois d'abord vous exprimer ma reconnaissance pour m'avoir fait un si grand honneur. On ne peut qu'être fier de se trouver pour un temps à la tête de Collègues si recommandables à tant de titres; mais je n'en suis pas moins effrayé de la responsabilité qui va peser sur moi. Je ne puis me dissimuler que je n'avais d'autres titres à ces importantes fonctions que le zèle que vous aurez remarqué peut-être dans celle que j'ai si longtemps remplie. Aussi, à défaut des qualités qui vont me manquer pour cette nouvelle position, je ne puis vous promettre que la même exactitude et le même zèle, faciles à mon amour du devoir.

» Cette année, Messieurs et chers Collègues, si j'en crois les manifestations de la plupart d'entre vous, nous aurons à nous

occuper d'une question majeure : la révision de notre règlement. A ce propos, permettez-moi de vous faire part des réflexions que cette circonstance m'a suggérées.

» Notre collègue M. Saugeon, tout récemment, a appelé votre attention sur le peu d'influence que, d'après lui, exercent les Corps savants, et en particulier notre Compagnie. Cette opinion est vivement contestée par l'éclat dont a brillé notre dernière séance publique. Nous avons pu constater l'influence de notre rayonnement, non-seulement dans le pays dont nous sommes le centre, mais encore au loin; notre influence agit sur les esprits divers, soit qu'ils cultivent les sciences, les lettres ou les arts. Mais tout en reconnaissant cette action, peut-être y a-t-il lieu de rechercher s'il n'y aurait pas quelque moyen de l'accroître encore; et, en y réfléchissant, il m'a semblé qu'en établissant des rapports plus multipliés avec le public, qu'en l'appelant à apprécier de plus près notre vie scientifique, nous lui donnerions une idée plus favorable de notre existence. Sans doute, cela nous créerait des devoirs plus sérieux, imprimerait à nos travaux plus d'activité, et rendrait notre tâche plus difficile; aussi sont-ce peut-être ces considérations qui ont empêché cette proposition d'aboutir. Mais je n'en crois pas moins cette idée heureuse. Donner à nos séances, au moins à l'une des deux mensuelles, de la publicité, me paraîtrait une mesure favorable. — Le moment va donc venir de voir s'il ne serait pas opportun d'insérer dans notre règlement un article établissant la publicité de nos séances. Nous ne ferions en cela que suivre des exemples donnés de haut. L'Institut, d'autres Sociétés savantes, ont leurs séances publiques. Nous, nous ne dérogerions pas en faisant ce que pratique déjà le plus illustre Corps savant de notre beau pays.

» Je crois donc cette pensée féconde, et je la livre avec confiance, Messieurs et chers Collègues, à vos sages méditations. »

M. le Président installe ensuite les membres du bureau, qui se trouve ainsi composé :

Président : M. Costes.
Vice-Président : M. Lefranc.

Secrétaire-général : M. Roux.
Secrétaires : MM. Dezeimeris et Belin de Launay.
Trésorier : M. Fauré.
Archiviste : M. Valat.
Membres du Conseil : MM. Gaussens, Jacquot, Minier ı Lacolonge.

Présidence de M. COSTES.

Le tirage au sort pour l'ordre des lectures donne le rést suivant : MM.

1.	Fauré.	23 mars.	10.	Raulin.	4 mai.
2.	Minier.		11.	Delpit.	
3.	Villiet.		12.	Baudrimont.	
4.	De Gères.	6 avril.	13.	Brochon.	18 mai
5.	De Lacolonge.		14.	Abria.	
6.	Dégranges.		15.	Armand.	
7.	Lefranc.	20 avril.	16.	Gaussens.	1er juir
8.	Dezeimeris.		17.	Costes.	
9.	Roux.		18.	Duboul.	
19.	Manès.	15 juin.	30.	Belin de Launay.	24 aoûl
20.	Cirot de La Ville.		31.	Petit-Lafitte.	
21.	Valat.		32.	Gintrac.	9 nov.
22.	Blatairou.	29 juin.	33.	Sedail.	
23.	Jacquot.		34.	Leo Drouyn.	23 nov
24.	G. Brunet.	13 juillet.	35.	Dabas.	
25.	Oré.		36.	Lespinasse.	7 décei
26.	De Lamothe.	27 juillet.	37.	Vaucher.	
27.	Lespiault.		38.	Saugeon.	21 déce
28.	De Lagrange.	10 août.	39.	Paul Dupuy.	
29.	Des Moulins.				

M. Valat lit un Rapport sur un Mémoire que M. Ju Lafon soumet au jugement de l'Académie, et qu'il a comı dans la pieuse pensée de réhabiliter la mémoire de son n heureux aïeul, le capitaine J.-B. Lafon, condamné à n par un Conseil de guerre le 9 septembre 1809 (et exécut

même jour), pour l'abandon du vaisseau de guerre le *Calcutta,* qu'il commandait devant Rochefort.

Sans suivre dans ses détails ce plaidoyer écrit avec une chaleur et un intérêt qui en dissimulent l'étendue, et souvent animé de l'éloquence naturelle du sentiment, le Rapporteur constate la netteté avec laquelle l'auteur signale des omissions et redresse des erreurs historiques; la force avec laquelle il fait ressortir les circonstances fatales qui, en précipitant la catastrophe de la flotte française, amenèrent l'abandon du *Calcutta* déjà incendié; le mélange de conviction et d'art avec lequel il présente progressivement, puis fortifie par leur accumulation les preuves de l'impossibilité d'une plus longue défense du navire; enfin, l'énergie de ses réclamations, soit contre les irrégularités qu'il relève dans l'enquête et dans la procédure, soit contre un arrêt improuvé, dit-il, par l'opinion publique à Rochefort, contre lequel ont également protesté les auteurs de l'histoire de la rade et du port, MM. Viaud et Fleury, et les écrivains de l'histoire des conquêtes, triomphes et revers des armées françaises, et que M. Thiers, plus circonspect, qualifie lui-même de ***rigoureux*** (1).

Touché de cette grande infortune et de cette filiale et pathétique apologie, le Rapporteur, sans demander à l'Académie de se départir de la réserve que sa sagesse lui impose dans une question si grave, si délicate, dont elle ne possède pas tous les éléments, et qui doit se résoudre ailleurs, lui propose du moins de remercier M. Julien Lafon de son intéressante communication, de lui exprimer les sympathies de la Compagnie pour cette pieuse revendication de l'honneur d'un aïeul infortuné, et de l'autoriser à prendre copie de tout ou partie du présent Rapport.

(1) *Histoire du Consulat et de l'Empire*, t. XI, liv. XXVI.

M. Petit-Lafitte demande à l'Académie de déclarer qu'elle s'associe au sentiment qui a dicté le Mémoire, qu'elle souhaite le succès des efforts de M. Julien Lafon pour obtenir la réhabilitation de la mémoire de son aïeul, et qu'elle verrait avec satisfaction qu'il fût fait droit à cette poursuite.

M. Costes pense que l'Académie doit s'en tenir à un témoignage de sincère intérêt, sans intervenir dans la question même.

L'Académie, se rangeant à cet avis, adopte purement et simplement les conclusions du Rapport.

OUVRAGES ADRESSÉS A L'ACADÉMIE

SUR LESQUELS SERONT FAITS DES RAPPORTS.

Le droit canonique et le droit ecclésiastique, dans leurs rapports avec le droit civil, par Félix Le Ruste. (M. Cirot de La Ville rapporteur.)

Relazione di travagli scientifici sostenuti nell'anno XXXIX d'ell'accademia Gioenia di scienze naturali in Catania, 18 décembre 1864. (M. Valat rapporteur.)

Journal des Savants, janvier 1865. (M. Duboul rapporteur.)

Die fossilen mollusken des tertiærbeckens von Wien, pages 215 à 342, avec planches. (M. Raulin rapporteur.)

DÉPOSÉS AUX ARCHIVES.

L'Étincelle, nos des 1er et 15 février 1865.

Le mouvement médical, n° 5, 20 février 1865.

Extrait général des catalogues de Vilmorin-Andrieux et Cie, marchands grainiers, à Paris.

L'Intendance militaire et les officiers d'administration, par Félix Le Ruste. (Une lettre d'envoi accompagne les deux ouvrages qui précèdent.

Mémoires de la Société d'Agriculture, etc., du département de la Marne, année 1864.

Revue agricole de l'arrondissement de Valenciennes, 16e année, t. VIII.

Tables des matières contenues dans les tomes V et VI de la *Revue des Sociétés savantes* et des noms d'auteurs.

Le Bibliophile français, nos 2, 31 janvier 1865. — Trois exemplaires.

Bulletin de la Société d'Agriculture de l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer, no 12, décembre 1864.

Réforme financière complète au profit des nations, par Bmy-Maurice Bourdère.

L'Écho des provinces, 5 février 1865.

Tribune artistique et littéraire du Midi, no 8, 8 février 1865.

Bulletin de la Société industrielle de Mulhouse, novembre 1864.

Jahrbuch, nos 2 et 3, april, mai, juni, juli, august et september 1864.

Étaient présents :

MM. Hipp. Minier, Dabas, Costes, Cirot de La Ville, Valat, Charles Sedail, Paul Dupuy, Lefranc, Roux, Gustave Lespinasse, Villiet, Aug. Petit-Lafitte.

SÉANCE DU 9 MARS 1865.

Présidence de M. COSTES.

Le procès-verbal de la séance du 23 février est lu et adopté.

M. de Folin, lieutenant de vaisseau et commandant du port de Pauillac, soumet au jugement de l'Académie un Mémoire intitulé : *D'un nouveau mode de bouées propres à devenir lumineuses pendant l'obscurité.*

Ce travail est renvoyé à la Commission déjà chargée d'apprécier un premier Mémoire de M. de Folin, *sur les déviations de l'aiguille aimantée à bord des bateaux à vapeur, et sur les moyens de les corriger.* Cette Commission est composée de MM. Abria, de Lacolonge et Arman. (Séance du 22 décembre 1864.)

M. Fertiault, récemment élu membre correspondant, adresse à l'Académie, comme premier témoignage de sa gratitude, un recueil de poésies intitulé : *Les Voix amies,* et promet de tenir la Compagnie au courant de ses publications. Une lettre de remercîments lui sera adressée.

M. Ad. Chevassus, littérateur, à Mâcon, fait hommage à l'Académie d'un exemplaire de ses poésies, sous ce titre : *Les Jurassiennes*. Une lettre de remercîments lui sera écrite.

M. Ch. Laterrade envoie et soumet à l'Académie deux exemplaires des *Statuts de la Société de la Bibliothèque populaire de Bordeaux*. Il y joint une première liste des fondateurs, et une lettre par laquelle il réclame le concours de l'Académie et celui de ses membres. « La Société de la Bibliothèque » populaire serait heureuse, dit-il, de pouvoir inscrire le nom » de l'Académie de Bordeaux au rang des Sociétés qui ont » bien voulu coopérer à l'œuvre qu'elle a entreprise. »

La demande de M. Ch. Laterrade est renvoyée au Conseil d'Administration.

M. Victor Fiévet, imprimeur à Épernay, membre de la Société des Gens de lettres à Paris et de l'Académie impériale de Reims, ancien rédacteur du *Journal d'Épernay*, sollicite le titre de Membre correspondant, et adresse à l'Académie, à l'appui de cette demande, quatre ouvrages imprimés, qui sont renvoyés à une Commission composée de MM. Dabas, Duboul et Delpit.

M. Paul Dupuy donne communication de la première partie d'un Mémoire intitulé : *Essai sur la Méthode.*

L'Académie écoute avec une attention soutenue la lecture de ce consciencieux travail, modèle lui-même d'investigation

méthodique et de netteté judicieuse, et que l'auteur résume en ces termes :

« Toute question de méthode comprend un double problème : 1° l'objet de la connaissance; 2° l'ensemble des procédés mis en usage pour acquérir la connaissance.

» 1° Objet de la connaissance.

» L'étude analytique du *moi* nous conduit à reconnaître que c'est par l'expérience que nous acquérons les idées de sujet, d'unité, d'identité personnelle. La raison n'a ici aucun rôle à jouer. Puis, des vérités de fait passant aux relations d'idées, nous sommes en présence de conceptions purement idéales, telles que le nombre, le beau, le bien, etc.; ce sont là les objets propres de la raison.

» Nous n'arrivons ensuite au *non moi* que par un procédé inductif, immédiat ou instinctif, que l'expérience corrige plus tard, mais ne supprime point. Ici, comme dans le *moi*, nous constatons des *vérités de faits* et des *relations d'idées*. Celles-ci se sont enrichies d'une autre conception rationnelle, savoir : la notion d'espace. Quant aux *vérités de faits* à nous connues, elles n'embrassent probablement qu'une partie de la réalité.

» Le cercle entier de la connaissance n'est point encore parcouru. Par l'analyse du *moi*, nous nous sommes trouvés en présence d'un fait insolite : l'obligation, dont par analogie nous cherchons la raison d'être. Telle est l'origine du *postulat* dit *de la raison pratique*. De plus, par analogie, nous sommes conduits au *postulat de causalité*. Appliquant ici la notion d'unité que l'analyse nous montre comme un des éléments essentiels du *moi*, nous n'avons plus qu'un seul postulat, savoir : Dieu. Mais par une tendance instinctive de notre nature, nous ne pouvons concevoir Dieu qu'à titre de parfait. Réunissant alors, dans un même groupe, nos facultés les plus élevées, nous les idéalisons, et, par une dernière application de la méthode inductive, nous les attribuons à Dieu lui-même.

» De cet instinct de perfection qui se traduit pour l'homme par le besoin d'un développement indéfini, nous devons rapprocher l'idée d'une existence future, d'une survivance.



» 2° Méthodes proprement dites.

» Les méthodes consistent dans l'observation, l'induction simple ou analogique, l'intuition rationnelle. Toute la première partie de cette étude consacrée à l'analyse, l'est par cela même à l'observation.

» Etudions en peu de mots l'induction et l'intuition rationnelle. L'induction est d'abord immédiate ou instinctive; elle devient médiate quand la réflexion la transforme en raisonnement. L'induction peut s'appliquer également aux vérités de faits et aux relations d'idées.

» L'intuition rationnelle est immédiate ou médiate. Elle a trait à la catégorie générale de la forme, et comprend, en tant qu'immédiate, les concepts mathématiques, moraux, les idées de temps et d'espace; en tant que médiate, elle comprend toutes les relations d'idées qui constituent les raisonnements par égalité (mathématiques), par induction, par déduction (syllogisme).

» Cette étude a pour but d'établir : 1° qu'il y a deux catégories générales, celle des faits réels et celle des vérités abstraites; 2° que la méthode inductive, sous la forme immédiate, est seule applicable à la réalité proprement dite; 3° que cette méthode inductive, employée avec tant de succès par les sciences naturelles, est un emprunt qu'elles ont fait à l'esprit humain; 4° que tout fait primitif constaté par l'expérience a une valeur qui domine et défie tous les efforts de la critique. »

M. le Président remercie M. Paul Dupuy de cette instructive communication.

M. Valat, au nom d'une Commission dont il fait partie avec MM. Dégranges et Duboul, lit un Rapport sur la candidature de M. Mégret, aspirant au titre de Membre résidant de l'Académie.

Les ouvrages envoyés à l'appui de cette candidature sont au nombre de trois : 1° un drame en trois actes et en vers, intitulé : *Une conspiration sous Louis XIII;* 2° un proverbe

en un acte et en vers : *Trop parler nuit;* 3° une satire allégorique en prose : *Le Docteur Veritas.*

La première et la plus importante de ces productions a été honorée par l'Académie, en 1861, de la distinction d'une Médaille d'argent. Le Rapporteur déclare souscrire à l'ingénieuse et spirituelle analyse que M. Dabas fit alors de ce drame, et qui motiva les conclusions en vertu desquelles fut décernée cette récompense. Il se plaît à son tour à constater les divers mérites de la pièce, à y signaler un certain art de conduite théâtrale, des scènes bien filées, de belles situations, des caractères nettement dessinés, un style généralement correct et animé. A ces éloges dont l'œuvre dramatique du candidat avait déjà été l'objet, le Rapporteur ajoute l'indication de quelques beaux détails, de quelques traits heureux, de quelques contrastes expressifs, qui lui paraissent mériter l'attention des connaisseurs, et insiste sur le saisissant effet du dénoûment.

Le proverbe, *Trop parler nuit,* « sans avoir, continue le » Rapporteur, ni l'importance, ni la valeur du drame, offre » des situations heureuses, une versification facile, souvent » élégante, et un dialogue qui s'élève parfois au ton de la » comédie de mœurs. » Il cite à l'appui de cette assertion quelques passages dont il fait remarquer le mérite poétique.

Passant à la troisième pièce, *Le Docteur Veritas*, l'honorable Rapporteur fait observer qu'elle ne peut être appréciée au point de vue satirique, à cause de la transparence et de l'actualité des allusions, mais qu'on y peut louer sans réserve la pureté, l'élégance, le tact du langage, et le goût noble et fin du littérateur.

Il conclut en proposant la nomination de M. Mégret comme membre résidant.

Cette proposition est renvoyée à l'examen préalable du Conseil.

OUVRAGES ADRESSÉS A L'ACADÉMIE

SUR LESQUELS SERONT FAITS DES RAPPORTS.

Monographie des vins de Champagne : Mme veuve Cliquot et sa famille, par Victor Fiévet. — *Monographie des vins de Champagne* : J.-R. Moet et ses successeurs, par le même. (Commission : MM. Dabas, Duboul et Delpit.)

Revue de Gascogne, t. VI, février 1865. (M. Cirot de La Ville rapporteur.)

F. Fertiault et Julie Fertiault. *Les voix amies, — enfance, jeunesse, raison.* — Introduction par Henri Bellot, secrétaire particulier de S. Ém. le Cardinal-Archevêque de Bordeaux. (M. Minier rapporteur.)

La reddition de Bordeaux sous Charles VII, par Eugène d'Auriac. (M. Delpit rapporteur.)

La récompense de la vertu dans la pauvreté. — Prix de vertu fondé par M. Arnoult à Fleury-La-Rivière. — Appréciation sur cette création, par Victor Fiévet. (Commission : MM. Dabas, Duboul et Delpit.)

Tablettes d'un Champenois. — Tout chemin conduit à Rome, par Victor Fiévet. (Même Commission.)

Le Breviari d'amor de Matfre Ermengaud, avec planches, publié par la Société archéologique de Béziers. (M. Roux rapporteur.)

DÉPOSÉS AUX ARCHIVES.

Suite à l'*Éloge de la folie* d'Érasme, par un bénédictin (Baron Sirtéma de Grovestins), 5e série, dix exemplaires.

A propos des armes trouvées à Alise-Sainte-Reine, par Léon Fallue.

Le Mouvement médical, n° 6, 20 et 28 février 1865.

L'Écho des provinces, n°s 6 et 7, 26 février et 5 mars 1865.

L'Étincelle, 22 février et 5 mars 1865.

L'Ami des Champs, mars 1865.

Journal d'éducation, mars 1865.

Le Cabinet historique, janvier 1865.

Tribune artistique et littéraire du Midi, mars 1865.

Table des matières contenues dans le t. IV de la *Revue des Sociétés savantes*.

Bulletin mensuel de la Société protectrice des animaux, janvier 1865.

Bulletin des séances de la Société impériale et centrale d'Agriculture de France, 2e série, t. XX, en deux volumes.

Les Jurassiennes, poésies nouvelles, par Adolphe Chevassus.
Des moyens d'élever au sein des classes rurales le niveau des connaissances agricoles, par M. J. Dunand.

Étaient présents :

MM. Costes, Lefranc, J. Duboul, Aug. Petit-Lafitte, Cirot de La Ville, W. Manès, E. Jacquot, Charles Des Moulins, Charles Sédail, Paul Dupuy, Leo Drouyn, Fauré, O. de Lacolonge, Roux, V. Raulin, Blatairou, Dabas, E. Dégranges, Belin de Launay, Valat.

SÉANCE DU 23 MARS.

Présidence de M. COSTES.

Le procès-verbal de la séance du 9 mars est lu et adopté.

M. P.-E. de Rattier de Susvalon fait hommage à l'Académie d'un ouvrage intitulé : *Nouveaux chants prosaïques,* et sollicite une Médaille d'encouragement.

Cet écrit est renvoyé à une Commission composée de MM. Dabas, Minier et de Gères.

Sur l'avis favorable du Conseil d'Administration, l'Académie accueille la demande de M. Ch. Laterrade, lue dans la séance du 9 mars, et déclare s'inscrire au nombre des Sociétés savantes qui coopèrent, par leur souscription, à la fondation d'une Bibliothèque populaire à Bordeaux.

M. Leo Drouyn signale à l'Académie la reproduction littérale faite, dans le *Questionnaire archéologique des Hautes-Pyrénées,* du *Questionnaire archéologique de la Gironde,*

que la Compagnie l'avait chargé de rédiger en 1858, et dont les Sociétés, auxquelles sont envoyés nos *Actes,* avaient nécessairement reçu des exemplaires. L'honorable membre constate que M. Couaraze de Laa, chargé du cours de philosophie au Lycée de Tarbes, membre de la Société archéologique du Midi, et rédacteur du *Questionnaire des Hautes-Pyrénées,* non seulement n'a pas donné ce Questionnaire pour ce qu'il était, c'est-à-dire pour une copie presque textuelle de celui de la Gironde, mais a émis et soutenu, dans plusieurs documents écrits et dans diverses publications, l'inexplicable prétention d'être le *seul auteur* du *Questionnaire des Hautes-Pyrénées,* affirmant que ce travail était *son œuvre exclusive, qu'il l'avait fait sans aucune inspiration étrangère, et rédigé depuis le premier mot jusqu'au dernier.*

Il cite, et dépose sur le bureau, deux numéros du journal des Hautes-Pyrénées, *l'Ère impériale* (1), d'où il résulte : d'une part, que la Société académique des Hautes-Pyrénées a déclaré M. Couaraze *infondé à s'approprier dans cet opuscule la part si personnelle et si exclusive qu'il en revendique;* d'autre part, que, vu la persistance de M. Couaraze de Laa à renouveler et émettre publiquement ces insoutenables assertions, la Société a rayé son nom de la liste de ses membres. M. Leo Drouyn fait ensuite observer à l'Académie que le *Questionnaire de la Gironde,* dont il est l'auteur, ayant été publié par elle, c'est à elle qu'appartient ce travail, c'est à elle qu'à son insu il a été *emprunté.* Il ajoute qu'il laisse à la Compagnie le soin de voir, dans sa sagesse, ce qu'elle doit faire en cette circonstance.

L'Académie écoute avec intérêt cette communication de M. Leo Drouyn, et déclare s'associer à ses énergiques réclamations.

(1) Samedi 18 février, et jeudi 9 mars 1865.

M. Costes appelle l'attention de l'Académie sur l'impossibilité où l'un de ses Membres résidants, M. de Lamothe, presque entièrement privé de la vue, se trouve désormais d'assister à ses séances, et propose qu'en considération de ses nombreux travaux et des fonctions académiques qu'il a exercées, la Compagnie le nomme Membre honoraire.

La proposition est accueillie avec faveur, et le vote renvoyé à la prochaine séance.

M. Paul Dupuy a la parole pour achever la lecture de son *Essai sur la Méthode.*

L'honorable membre continue de signaler le procédé par lequel l'esprit, dans toutes les sciences qui ont pour objet la réalité, observe toute une série de faits du même genre, et base sur ces données ainsi recueillies une loi générale. Dans les sciences naturelles et philosophiques, il montre l'induction s'ajoutant à l'analyse pour la féconder, pour donner les lois qui président à la génération et à la succession des faits. En un mot, dans tous les ordres et à tous les degrés de la connaissance humaine, depuis le *moi* qui est le premier anneau de la chaîne, jusqu'à Dieu qui en est le dernier, il fait entrevoir les conquêtes légitimes d'une méthode expérimentale et sagement inductive.

M. le Président remercie M. Paul Dupuy de cette lecture, dont le vif intérêt, lui dit-il, est prouvé par l'attention constante qu'elle a obtenue.

L'ordre du jour appelle le vote sur la candidature de M. Mégret, aspirant au titre de Membre résidant. Il est procédé à l'élection. Le vote est favorable à l'honorable candidat, qui est proclamé Membre résidant.

M. G. Brunet donne lecture de quelques fragments d'un

ouvrage dont il s'est occupé depuis longtemps avec un philologue distingué, M. Arthur Dinaux, notre regrettable correspondant. « Ce travail, dit l'honorable membre, est relatif à » l'histoire des Sociétés enjouées et badines, bachiques ou » chantantes, qui ont existé spécialement en France. Il com- » prend également les ordres de chevalerie créés dans un but » d'amusement. Le sujet est curieux, il intéresse à la fois » l'histoire des mœurs et celle de la littérature. Il n'avait en- » core été l'objet d'aucunes recherches spéciales de quelque » étendue. »

Les fragments que lit M. Brunet se rapportent :

1° A quelques Sociétés dramatiques du XVIII° siècle, et notamment à celle du Château de la Cour neuve, qui solennisait tous les ans, par des représentations scéniques, les fêtes de saint Pierre et de sainte Anne, patrons des maîtres du logis;

2° A l'Ordre de *la Mouche à miel,* fondé à Sceaux par la duchesse du Maine, dans les soirées littéraires de cette petite cour qui mêlait la poésie à la politique, et les plaisirs délicats de l'esprit à d'ambitieuses et actives intrigues.

M. G. Brunet cite successivement les Statuts de l'Ordre, assortis à son titre, et divertissante parodie du protocole chevaleresque; la formule du serment imposé aux récipiendaires, qui juraient par les abeilles du mont Hymette; les détails de la cérémonie et du costume emblématique qu'ils y portaient; enfin, quelques autres pièces, où la plaisante fiction est spirituellement poussée à bout, et toutes écrites de ce style net et fin, poli, enjoué, facile, qui plaît dans les Mémoires de Mademoiselle Delaunay, et qui est à son point de perfection chez Lamotte-Houdart, le plus ingénieux des écrivains qu'attirait et fêtait la reine de Sceaux.

M. G. Brunet annonce, en finissant, qu'un éditeur parisien s'est chargé de la publication de ce travail, dont l'impression sera commencée cette année.

M. le Président remercie M. G. Brunet du plaisir qu'a fait à la Compagnie cette curieuse communication.

OUVRAGES ADRESSÉS A L'ACADÉMIE
SUR LESQUELS SERONT FAITS DES RAPPORTS.

Nouveaux chants prosaïques, par Ernest de Rattier de Susvalon. (Commission : MM. Dabas, Minier et de Gères.)

Répertoire des travaux de la Société de Statistique de Marseille, t. XXV, 5e de la 5e série. — *Idem,* t. XXVI, 1er de la 6e série. (M. Manès rapp.)

Cours familier de littérature, 109e et 110e entretiens, janvier et février 1865. (M. Minier rapporteur.)

DÉPOSÉS AUX ARCHIVES.

L'Ère impériale, no 29, 9 mars 1865.

Le Catalogue, journal des éditeurs, no 3, 5 mars 1865.

L'Étincelle, 8 et 15 mars 1865.

Le Mouvement médical, no 7, 10 mars 1865. Deux exemplaires.

Rapport fait à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, au nom de la Commission des antiquités de la France, par M. B. Hauréau.

Bulletin mensuel de la Société protectrice des animaux, t. XI, no 2, février 1865.

Revue agricole et industrielle de Valenciennes, t. XIX, no 1, janvier 1865.

Mémoires de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers, t.VII, 3e cahier.

Société industrielle d'Elbeuf, nos 4 et 5, avril et mai 1864. — *Idem,* no 6, juin. — *Idem,* no 7, juillet. — *Idem,* no 9, novembre.

Bulletin de la Société industrielle de Mulhouse, décembre 1864.

Revue des Sociétés savantes, 3e série, t. IV.

Étaient présents :

MM. Costes, Cyprien Oré, J. Duboul, Charles Sédail, W. Manès, Cirot de La Ville, Valat, Paul Dupuy, Fauré, E. Dégranges, V. Raulin, Leo Drouyn, Roux, Auguste Petit-Lafitte, Jules Delpit, Charles Des Moulins, Jos. Villiet, Baudrimont, G. Brunet, Dabas, G. Lespiault, Blatairou.

SÉANCE DU 6 AVRIL.

Présidence de M. COSTES.

Le procès-verbal de la séance du 23 mars est lu et adopté.

M. Ad. Chevassus, littérateur, à Mâcon, membre titulaire de la Société des Travaux artistiques et littéraires de Paris, et membre correspondant de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de Poligny (Jura), sollicite le titre de membre correspondant, et envoie, à l'appui de sa candidature, un second exemplaire de son recueil de poésies, intitulé : *les Jurassiennes,* dont il avait déjà fait un premier hommage à l'Académie (séance du 9 mars).

Une Commission, composée de MM. Dabas, Minier et Duboul, est chargée d'apprécier les titres du candidat.

M. Lagane écrit à M. le Président, pour lui annoncer « qu'il vient de terminer un nouvel appareil uranographique, » montrant la marche des comètes dans l'espace. » Il serait heureux et fier d'obtenir, cette fois encore, l'approbation de l'Académie, et sollicite l'honneur d'un examen de sa nouvelle machine.

Cet appareil, présenté et mis en mouvement par M. Lespiault, fonctionne sous les yeux de l'Académie, qui en observe avec un vif intérêt le mécanisme aussi ingénieux que simple.

M. le Président nomme, pour faire un Rapport sur cet appareil, une Commission formée de MM. Lespiault, Duboul et Saugeon.

M. Mégret, élu, dans la séance du 23 mars, membre résidant, est introduit par MM. Valat et Minier, et prononce l'allocution suivante :

« Messieurs,

» Lorsque je regarde autour de moi, le sentiment de vive gratitude que j'éprouve pour vous, qui m'avez appelé par vos suffrages à faire partie de cette Assemblée, est mêlé à un sentiment de trouble, je dirai même de crainte. — Je comprends aujourd'hui combien est périlleux l'honneur que vous m'avez fait en me conviant à prendre place dans cet aéropage, où s'offre à mes regards tout ce que les lettres, les arts, les sciences ont de représentants les plus autorisés, les plus aimés dans notre ville. — Je suis habitué à votre indulgence; vous avez encouragé mes premiers pas dans la carrière littéraire; je sais qu'à personne mieux que vous ne peut s'appliquer cette pensée de Sénèque :

» Licet sapere sine pompa, sine invidia.

» Néanmoins, je n'attribue point à mon mérite le bonheur qui m'arrive. Vous avez voulu avoir dans votre sein un représentant du commerce maritime bordelais....., et à ce point de vue, je vous remercie encore de m'avoir choisi, lorsque tant d'autres avaient plus de titres que moi à mériter cet honneur.

» Mais alors, une nouvelle crainte m'agite : Que vous donnerai-je en échange de cette faveur? vous parler de commerce, d'industrie? Mais là encore, mon espoir est déçu : je vois parmi vous des maîtres dans la science économique, des maîtres qui ont tout suivi, tout fouillé depuis l'époque des physiocrates, avant Quesnay, le réformateur, jusqu'à Cobden, l'expression du laisser faire et du laisser passer, la puissante école de Manchester, enfin. Ils exposeraient bien mieux que moi comment les richesses se forment, se répandent, se détruisent. Mais s'ils ne se sont occupés que de l'économie politique spéculative, qu'ils me permettent d'invoquer l'autorité de J.-B. Say, pour leur dire que la connaissance des faits, sans la connaissance des rapports qui les lient, n'est qu'un savoir non digéré, d'où il conclut avec raison que la théorie ne doit pas être mise en opposition avec la pratique, ni la pratique avec la théorie. Hélas! l'expérience nous a démontré la vérité de cette assertion, et chaque fois qu'une réforme économique s'est inspirée

de l'une de ces méthodes, à l'exclusion de l'autre, nous avons vu le résultat attendu n'être jamais réalisé.

» J'espère donc, en ce qui touche la pratique, vous être de quelque utilité. Alors seulement mes vœux seraient remplis; je pourrai apporter ma part de labeurs dans l'œuvre commune, et vous prouver par des actes combien je suis heureux de l'honneur que vous m'avez fait.

» Cependant, vous me permettrez, m'inspirant de cette réminiscence d'Horace :

» Verum pone moras et studium lucri,

d'errer quelquefois dans le domaine de la fantaisie. Si j'y rencontrais Pégase, j'espère qu'adoucissant pour moi son allure, il me laissera faire avec lui quelques unes de ces excursions que vous avez bien voulu encourager autrefois. »

M. le Président répond en ces termes :

« MONSIEUR ET HONORÉ COLLÈGUE,

» En rappelant à mon souvenir le jour où je vous ai vu apporter au secrétaire général de l'Académie une œuvre éminemment littéraire, avec la noble ambition d'obtenir les suffrages de notre Compagnie, s'il m'était venu à la pensée que vous deviez un jour devenir un de nos collègues, ç'aurait été surtout au poète que nos portes m'auraient semblé devoir s'ouvrir. Et pourtant, si je considère votre position sociale, si je m'en rapporte aux espérances que vous venez de faire briller à nos yeux, c'est comme un représentant du commerce maritime bordelais que nous devons surtout vous accueillir.

» Vous avez tort, Monsieur et cher Collègue, de nous aborder avec un sentiment de crainte. Vous êtes venu vous offrir à nos suffrages dans les meilleures conditions. Nous nous rappelons ce jour où, dans une séance publique, vous êtes venu prendre part à nos récompenses, et il nous est doux de nous recruter parmi nos lauréats.

» Quoique nous vous reconnaissions comme un ami des lettres, comme poète dramatique, l'Académie est heureuse de trouver encore en vous de quoi combler une lacune que nous avons souvent signalée. L'Académie de Bordeaux devait posséder dans son sein un armateur, un représentant du commerce, un de ces hommes qui portent si loin la fortune et le nom de ce beau pays. Nous entendrons avec le plus vif intérêt des communications sur tout ce qui touche aux productions et aux échanges de tous les pays. Votre expérience, Monsieur et cher Collègue, mettant en pratique la théorie, fruit des plus fertiles méditations, ne pourra qu'éclairer des questions que maintes fois nous avons soulevées.

» Mais il est si rare de voir réunir le goût, le culte des lettres avec les préoccupations positives d'une vie, permettez-moi le mot, d'une vie de comptoir, que nous devons vous féliciter de nous en fournir un exemple.

» Ce ne sera donc pas par tolérance que nous vous permettrons de vous inspirer du vers d'Horace que vous avez si bien choisi; nous vous exciterons, au contraire, à revenir souvent au commerce des muses, si noble délassement de l'esprit.

» Vous trouverez parmi nous des amis de la science, des amis des arts, des amis des lettres, de tout ce qui élève l'âme et contribue au peu de bonheur que l'on peut goûter ici-bas.

» Tout cela vous sera offert, comme le veut Sénèque, sans pompe, sans faste, sans orgueil, mais surtout dépouillé de ce qui flétrit les plus beaux fruits de l'esprit, dépouillé de l'envie, selon le vœu du moraliste romain. La plus grande cordialité règne parmi nous; venez en recevoir une marque, Monsieur et cher Collègue, dans une accolade confraternelle que le président est heureux de vous donner au nom de l'Académie. »

M. le Président rappelle à la Compagnie que, d'après le vœu émis par plus de quinze membres, il doit être procédé à la révision du Règlement; en conséquence, il nomme à cet effet une Commission composée de MM. Valat, Dégranges et Jacquot, qui, assistée du Président et du Secrétaire géné-

ral, devra présenter à la Compagnie un projet de Règlement modifié.

M. le Président annonce à la Compagnie que le moment est venu de donner suite à la décision, ainsi conçue, qu'elle a prise dans sa séance du 26 janvier : « Une Commission, » nommée chaque année à cet effet, sera chargée de rendre » compte à l'Académie des tableaux envoyés par des artistes » bordelais à la Société des Amis des Arts. La Compagnie » pourra, sur le Rapport de cette Commission, décerner » chaque année trois médailles : une d'or, une d'argent, une » de bronze. »

En vertu de cette décision, M. le Président nomme une Commission qui devra se transporter au local de l'Exposition faite par la Société des Amis des Arts, et y apprécier les envois des peintres bordelais. Il la compose de MM. Leo Drouyn, Villiet et Delpit.

L'ordre du jour appelle la lecture de M. Abria.

L'honorable membre annonce qu'il s'est proposé de discuter et de résumer les principaux travaux dont l'une des questions les plus importantes de la physique, celle de l'identité de la lumière et de la chaleur, a été l'objet dans ces dernières années. Après avoir rappelé celles des propriétés de ces deux agents qui tendent à les faire considérer l'un et l'autre comme dus à un mouvement vibratoire moléculaire ou atomique, et établi les circonstances de ce mouvement, il fait connaître les récentes expériences de M. Tyndall, en examine les conséquences, et fait voir que, considérées dans les sources dont elles émanent, la chaleur et la lumière sont, suivant toute probabilité, une seule et même chose, le résultat d'oscillations, qui, transmises à nos organes, les impressionnent différemment d'après l'état de ces organes eux-mêmes. Il termine sa lecture par l'indication des phénomènes

qui nous permettent d'assigner la durée des vibrations dans les différents corps, durée qui paraît dépendre de la nature des substances plutôt que de l'état sous lequel nous les observons.

M. Costes remercie M. Abria de cette lecture écoutée avec un intérêt général, et qui a particulièrement captivé toute son attention. Il croit que plusieurs des assertions de M. Abria, relatives aux effets du calorique et de la lumière sur la rétine, pourraient être l'objet de quelques contestations; mais il ne saurait les présenter d'une façon suffisamment précise après une simple audition, et il se promet d'y revenir, lorsque l'impression de ce travail dans les *Actes* lui aura permis de l'étudier plus minutieusement.

M. Valat a la parole et expose que, parmi les nombreux Mémoires manuscrits que renferment les Archives, il a trouvé un fort bon Traité de M. Gergonne, rédacteur des *Annales de Mathématiques pures,* sur *l'analyse et la synthèse en général et dans leur application aux sciences mathématiques;* que ce travail a été honoré par l'Académie de la haute distinction d'une médaille d'or, en 1813, et qu'il en demande la publication dans les *Actes,* comme un légitime hommage à la mémoire d'un des plus dignes représentants de la science en province, et d'un de ses plus actifs et de ses plus utiles vulgarisateurs.

Cette proposition soulève, de la part de MM. Dégranges et Delpit, des objections fondées principalement sur les nombreux travaux des membres actuels de l'Académie, qui attendent en ce moment leur tour de publication, et qu'ajournerait à tort et trop longtemps la priorité donnée à d'anciens Mémoires.

M. Valat répond qu'il propose simplement l'insertion, sans la demander immédiate ni très prochaine.

L'Académie décide qu'il n'y a pas lieu de statuer présentement sur cette proposition, mais qu'elle pourra être ultérieurement discutée.

M. le Président fait part à la Compagnie de l'avis favorable émis par le Conseil d'Administration, au sujet du concours pécuniaire de l'Académie à l'érection d'un monument à la mémoire de Jasmin.

L'Académie vote une souscription de 50 fr.

M. le Président rappelle à l'Académie qu'elle a renvoyé à la présente séance le vote sur la nomination de M. Lamothe comme membre honoraire.

Il est procédé à un tour de scrutin, à la suite duquel M. Lamothe est proclamé membre honoraire.

OUVRAGES ADRESSÉS A L'ACADÉMIE

SUR LESQUELS SERONT FAITS DES RAPPORTS.

Les Jurassiennes, poésies nouvelles, par Adolphe Chevassus. (Commission : MM. Duboul, Dabas et Minier.)

Inscriptions inédites ou peu connues du Musée de Narbonne, par M. Tournal. (M. Cirot de La Ville rapporteur.)

Mémoires de l'Académie impériale de Savoie, 2e série, t. VII. (M. Duboul rapporteur.)

Bulletin de la Commission historique du département du Nord, t. VIII. (M. Delpit rapporteur.)

Mémoires lus à la Sorbonne dans les séances du Comité des Travaux historiques et des Sociétés savantes, les 30, 31 mars et 1er avril 1864. 2 volumes. (M. Charles Des Moulins rapporteur.)

Annales de la Société d'Agriculture du département d'Indre-et-Loire, t. XLIII, 2e série, année 1864. (M. Jacquot rapporteur.)

Jahrbuch der Kaiserlich-Königlichen geologischen reichsanstalt, no 4, *october, november, december*, 1864. Wienn. (M. Raulin rapporteur.)

Journal des Savants, février 1865. (M. Duboul rapporteur.)

Le Mouvement médical, nos 8 et 9; 20 et 30 mars 1865.

Troisième lettre d'un Bénédictin (5e série), 10 exemplaires.

L'Étincelle, 22 mars et 1er avril 1865.

Société académique des Hautes-Pyrénées, 7e année, 1862-63-64, bulletin no 1, avec le Règlement de ladite Société.

Penser et croire, poésies, suivies de *Le Tasse à Sorrente*, poème, par Jules Canonge.

Annuaire philosophique, examen critique des travaux de physiologie, de métaphysique et de morale accomplis dans l'année, par Louis-Auguste Martin, t. II, 3e livraison, mars 1865.

Journal d'Éducation, avril 1865.

L'Ami des Champs, avril 1865.

Archives de l'Agriculture du nord de la France, 3e série, t. IV; *idem*, 3e série, t. V.

Revue de Gascogne, t. VI, mars 1865.

Travaux de la Société d'Agriculture, etc., de Rochefort, années 1860-61-62-63.

Tribune artistique et littéraire du Midi, no 10, avril 1865.

Revue agricole de l'arrondissement de Valenciennes, février 1865.

Étaient présents :

MM. Costes, Roux, Valat, Charles Sédail, J. Duboul, Abria, Hippolyte Minier, E. Jacquot, G. Brunet, Paul Dupuy, Leo Drouyn, de Lacolonge, Cirot de La Ville, Lefranc, R. Dezeimeris, G. Lespinasse, E. Dégranges, Jules Delpit, V. Raulin, Blatairou, G. Lespiault, Belin de Launay, Cyprien Oré, S. Mégret.

SÉANCE DU 20 AVRIL.

Présidence de M. LEFRANC.

Le procès-verbal de la séance du 6 avril est lu et adopté.

M. Loquin fait hommage à l'Académie de la troisième partie de son *Essai philosophique sur les principes consti-*

tutifs de la tonalité moderne, et de son *Examen de la méthode d'enseignement musical, inventée à Bordeaux, par Pierre Galin, en 1818*. Ces deux écrits sont renvoyés à l'appréciation de M. Baudriment.

M. J.-B. Labat, membre correspondant, envoie à la Compagnie deux Mémoires intitulés : 1° *Histoire de l'Orgue;* 2° *Zimmermann et l'École française de piano*. Ces deux opuscules seront l'objet d'un Rapport de la part de M. Saugeon.

M. le Président de la Société des Amis des Arts adresse à l'Académie ses remercîments pour la décision qu'elle a prise de nommer une Commission chargée de lui rendre compte des tableaux envoyés par des artistes Bordelais à l'exposition organisée annuellement dans les galeries de cette Société, et auxquels pourront être décernées des récompenses et des distinctions. « Nous attendons, ajoute-t-il, la plus heureuse » influence sur le progrès des arts à Bordeaux, de l'émula- » tion féconde qu'exciteront, parmi les artistes nos compa- » triotes, des récompenses rendues bien précieuses par l'émi- » nente autorité des juges qui les décerneront......... Je me » suis empressé de donner des ordres pour que les honora- » bles commissaires de l'Académie aient accès dans les gale- » ries de l'Exposition, à toute heure où il leur plaira de s'y » présenter. »

A cette occasion, M. Delpit, président et rapporteur de la Commission des Beaux-Arts, fait savoir qu'elle a procédé à l'examen des œuvres exposées par des artistes Bordelais, et que le rapport pourra être lu dans la prochaine séance.

M. de Lamothe remercie l'Académie du titre de membre honoraire qu'elle a bien voulu lui conférer, et qui le main-

tient dans les cadres de la Compagnie, dont sa santé ne lui permet plus de partager les travaux.

M. Des Moulins annonce à l'Académie la triste nouvelle, qu'il a reçue hier, de la mort de M. Léon Dufour, l'éminent zoologiste de Saint-Sever. La Compagnie s'associera, dit-il, aux regrets qu'inspire la fin d'une existence dévouée tout entière à la science pendant près de soixante années.

L'Académie décide qu'il sera fait mention au procès-verbal de la peine avec laquelle elle a appris la mort de l'illustre octogénaire.

M. Roux donne lecture d'un travail intitulé : *Quelques considérations sur Athalie*. Il constate l'énergique et sublime originalité de conception, la vérité de mœurs et de coloris, la fusion parfaite du génie de la Bible et des prophètes avec toutes les beautés de notre langue et tout le mouvement de notre scène, qui ont fait d'*Athalie* une œuvre à part dans l'histoire du théâtre et des lettres. Il signale la justesse, la force, le contraste expressif des caractères, le vif intérêt des situations, l'à propos et le puissant effet des coups de théâtre, l'alliance des trois grands ressorts de la pitié, de la terreur et de l'admiration, la saisissante nouveauté d'un dénoûment en action, enfin la grandeur et la majesté continues d'une tragédie que Dieu domine et remplit tout entière, où son nom et ses décrets retentissent à chaque vers, où sa victoire est proclamée par la superbe ennemie de sa nation et de son temple. Il insiste en ces termes sur l'heureux emploi et sur le charme attendrissant et auguste des chœurs :

« Ce qui fait surtout la sublime nouveauté d'*Athalie*, comme d'*Esther*, ce sont ces chœurs, si heureusement introduits, si bien placés dans une tragédie qui offre à un si haut point le caractère religieux et moral de la tragédie ancienne........ Racine y prend



tour à tour, et à propos, tous les tons de l'ode; il y réunit toutes les formes et tous les degrés de l'inspiration, pour traduire aux spectateurs, dans la plus belle langue que la terre ait entendue, les sentiments et les passions qui les agitent, toutes les impressions, toutes les leçons du drame sacré, et pour tracer, à grands et ineffaçables traits, les principales merveilles de l'histoire du peuple de Dieu, ses croyances, ses espérances. C'est la fraîcheur et la suavité de la *Genèse*, ce sont les tonnerres et la grande voix de l'*Exode*, c'est la solennité auguste du *Lévitique*, ce sont les majestueuses tristesses et les larmes ineffables de Jérémie, c'est la mâle énergie, la véhémence passionnée d'Ézéchiel, ce sont les magnifiques images et les sublimes élans d'Isaïe, c'est toute la hardiesse, tout le libre et impétueux essor du psalmiste..... Si la langue française est trop méthodique pour se prêter à ces brusques suppressions de toute transition, de tout lien, qui animent et précipitent la poésie hébraïque, il parvient, au sein même de l'ordre le plus parfait, à reproduire quelque chose de cette course capricieuse et de ces sauts hardis, en combinant et entremêlant avec dextérité toutes les mesures de vers, tous les procédés et toutes les allures du rhythme; en déployant, pour diversifier l'harmonie au gré de la succession rapide des sentiments, toutes les ressources de notre prosodie et de notre langue poétique. Il francise ainsi autant, ce semble, qu'il est possible, la fougue dithyrambique de ses modèles, et se sauve de cette harmonie trop uniforme, de cette régularité trop symétrique qui depuis, dans l'élégance d'ailleurs exquise et dans la mélodie musicale des odes religieuses de J.-B. Rousseau, contrasta si étrangement avec la prodigieuse variété et le beau désordre des prophéties, avec cette vigoureuse et bondissante poésie des psaumes. Là où il sent l'impossibilité d'égaler en français la concision de l'original, il en donne, en quelque sorte, l'équivalent, dans la magnificence précise, dans la sobre et imposante richesse de sa paraphrase. Il essaie moins la traduction du texte sacré, qu'il n'en fond, dans ses vers, la substance et l'esprit, et, avec son goût sûr et sa flexible élocution, il naturalise si bien dans notre poésie le génie de la Bible que, loin d'y sembler étranger, il y paraît tout d'abord naturel et à sa place. De tous nos poètes, c'est Racine qui

s'est élevé le plus haut dans l'imitation des livres saints; et, quoique cette assimilation de l'Écriture à son génie soit sensible et frappante dans toute l'étendue de ses deux tragédies sacrées, c'est surtout dans les chœurs qu'il a recueilli directement et rendu, avec une fidélité passionnée, la naïveté, l'élévation, l'ardeur des prophètes.

» Il s'est, en ce genre, surpassé lui-même, si cela était possible, dans la prophétie de Joad, « le plus beau morceau de poésie lyri- » que, dit M. Marmontel, qui soit sorti de la main des hommes. » Marmontel avait dit déjà, par une assertion moins absolue et tout à fait incontestable : « Notre langue n'a rien, dans le genre lyri- » que, qui puisse approcher du transport prophétique de Joad. » Ajoutons que les chœurs les plus beaux et les odes les plus inspirées de l'antiquité n'ont rien qui efface, qui égale peut-être, ce morceau fameux des prophéties, amené si naturellement dans la pièce, et qui en fait resplendir toute la divine majesté. Le poète, ou plutôt l'hiérophante moderne, le prophète français ouvre une lointaine perspective sur les crimes futurs de cet enfant si miraculeusement sauvé, sur les forfaits et la ruine de la Jérusalem terrestre, sur les gloires de la Jérusalem céleste, *brillante de clartés*, et qui verra :

» Les peuples à l'envi *marcher* à *sa* lumière.

» Tout est là, la loi ancienne, le Messie, le Testament nouveau, et *les siècles obscurs se découvrent,* avec une lumineuse évidence, dans l'imposant désordre et le sublime délire de l'inspiration.

» C'est l'ode dans toute sa chaleur et tout son pathétique, dans toute la hardiesse et toute la hauteur de son essor. Le poète a pénétré si avant dans les cieux qu'il semble en parler la langue, ou du moins redire aux hommes les accents de Dieu même, dans la plus intelligible, la plus pure, la plus irréprochable des langues humaines. »

M. le président remercie M. Roux de cette lecture.

M. Duboul lit un rapport sur l'ouvrage italien, intitulé : *Memorie storico-politiche sugli antichi Greci e Romani,*

dont le savant professeur de l'Université de Turin, le Commandeur Cristoforo Negri, a fait hommage à l'Académie.

« Ce volume, dit le Rapporteur, comprend trois études :
» La première est un tableau politique de l'histoire ancienne,
» la deuxième traite des vicissitudes du droit administratif
» dans l'ancienne Rome, la troisième de l'installation de la
» capitale à Byzance, et de la chute de l'Empire d'Occi-
» dent. »

Dans le tableau politique d'histoire ancienne, qui ne comprend pas plus de 76 pages, l'honorable Rapporteur constate que les faits importants ont été substantiellement condensés, et de manière à éviter les nombreuses lacunes auxquelles ce travail semblait condamné d'avance par l'exiguïté même du cadre. Il en cite, en les traduisant, deux pages, où César est à la fois admiré et jugé, avec un intelligent enthousiasme pour le génie, et avec cette impartialité clairvoyante et sévère, qui est le droit et le devoir de la postérité. Sans adopter toutes les idées émises par M. Negri dans ses trois Mémoires, le Rapporteur se plaît à reconnaître « qu'il
» expose les faits avec lucidité, qu'il en dégage les rapports
» avec la sagacité d'un véritable historien philosophe, et qu'il
» les apprécie, en général, avec une remarquable justesse; »
et il cite à l'appui de ces éloges les considérations dont la chute de l'Empire romain est l'objet dans le troisième Mémoire.

Il termine en demandant qu'une lettre de remercîments et de félicitations soit adressée, au nom de l'Académie, à M. le professeur Negri.

Cette proposition est adoptée.

M. Duboul lit un second Rapport sur le nouveau recueil de poésies que M. Achille Millien, membre correspondant, vient de publier sous ces trois titres qui en marquent les divisions : *Les Poèmes de la Nuit, les Humouristiques, Paulo Majora,* et dont il a adressé un exemplaire à l'Académie.

« M. Achille Millien, dit l'honorable Rapporteur, vous » envoie de temps à autre quelques unes de ces gerbes qu'il » recueille volontiers dans les prés et dans les bois. Il est » juste de reconnaître que les bons épis et les jolies fleurs » n'y sont pas rares. M. Achille Millien a la main heureuse; » et comme il chemine habituellement dans des sentiers peu » fréquentés, il y fait de ces trouvailles qui ne récompensent » pas toujours les labeurs et les recherches des poètes en » renom. »

M. Duboul ayant déjà rendu compte à l'Académie de quelques poétiques envois de M. Millien, et donné une idée suffisante de sa manière et des sources où il aime à puiser l'inspiration, se borne cette fois à la lecture et à un court commentaire de deux pièces du nouveau recueil.

Dans la première, qui est intitulée : *Nuit de Noël,* il signale quelques traits d'une grâce vive et familière, et un certain charme de nature et de sentiment, en remarquant d'ailleurs que cette composition, malgré ses divers mérites, soutient peu le redoutable voisinage et l'accablant souvenir de Victor Hugo qui, dans une pièce des *Feuilles d'Automne,* s'était inspiré de la même situation.

Dans le second morceau qu'il cite à l'Académie, et qui a pour titre *la Tente*, il loue la vivacité de l'allure, la pureté et l'aisance de la diction, un heureux mélange de sensibilité et d'esprit.

Il ne dissimule pas d'ailleurs que, dans ce nouveau recueil, toujours digne de ses aînés par l'élévation de la pensée, par la noblesse des intentions et par un certain nombre de beautés de détails, l'inspiration est moins soutenue, le talent plus inégal, le style moins constamment naturel, et quelquefois gâté par une fâcheuse alliance de prétention et de vulgarité. Ces réserves, qu'il a dû faire au nom de la langue et du goût, n'infirmant pas ses justes éloges, il demande,

en terminant, qu'une lettre de remercîments et de félicitations soit adressée à M. Achille Millien.

Cette proposition est adoptée.

M. le Président, au nom de l'Académie, remercie M. Duboul de ces deux Rapports, aussi attrayants que judicieux, et loués par le constant intérêt avec lequel la Compagnie les a écoutés.

M. Cirot de La Ville rend compte en quelques mots d'une étude historique de M. Félix Le Ruste, avocat à la Cour impériale de Paris, sous ce titre : *Le droit canonique et le droit ecclésiastique dans leurs rapports avec le droit civil.* L'honorable Rapporteur ne trouve pas que le mémoire présenté traite suffisamment la question. C'est un programme qui attend son développement, et où sont d'ailleurs énoncées des idées sages et justes, qu'un travail plus complet aurait mises dans tout leur jour.

Il propose et l'Académie vote une lettre de remercîment.

OUVRAGES ADRESSÉS A L'ACADÉMIE

SUR LESQUELS SERONT FAITS DES RAPPORTS.

Essai philosophique sur les principes constitutifs de la tonalité moderne, par M. Anatole Loquin. (M. Baudrimont rapporteur.)

Examen de la méthode d'enseignement musical, inventé à Bordeaux par Pierre Galin, en 1818, par M. Anatole Loquin. (Même rapporteur.)

Zimmermann et l'École française de piano. (M. Saugeon rapporteur.)

Histoire de l'orgue, par J.-B. Labat, membre correspondant. Hommage de l'auteur. (Même rapporteur.)

Mémoires de l'Académie de Clermont-Ferrand, t. VI, 1864. (M. Charles Des Moulins rapporteur.)

Cours familier de littérature, 111e entretien, mars 1865. (M. Minier rapporteur.)

Journal des Savants, mars 1865. (M. Duboul rapporteur.)

DÉPOSÉS AUX ARCHIVES.

Bull. des Travaux de la Société industrielle d'Elbeuf, n° 10, déc. 1864.
Le Mouvement médical, 10 avril 1865. (Deux exemplaires.)
L'Étincelle, 8 avril 1865.
Rapport annuel fait à l'Assemblée générale de la Société industrielle de Mulhouse, par M. Auguste Dolfus, secrétaire, 1864.

Étaient présents :

MM. Lefranc, Cirot de La Ville, J. Duboul, Auguste Petit-Lafitte, S. Mégret, Charles Des Moulins, E. Jacquot, J. Delpit, Charles Sédail, W. Manès, R. Dezeimeris, Paul Dupuy, Hipp. Minier, Valat, Fauré, Roux, G. Lespinasse, Blatairou, de Lacolonge, E. Dégranges.

SÉANCE DU 4 MAI.

Présidence de M. COSTES.

Le procès-verbal de la séance du 20 avril est lu et adopté.

M. Cirot de La Ville dépose sur le bureau une nouvelle livraison de son ouvrage : *Des Origines chrétiennes de Bordeaux*, accompagnée de planches, comme les précédentes.

M. le Président, au nom de la Compagnie, le remercie de cette offrande.

M. le Dr Brochard de la Tremblade fait hommage à la Compagnie d'un ouvrage dont il est l'auteur, et intitulé : *Des Bains de mer chez les enfants*. Ce traité est soumis à l'appréciation de M. Dégranges.

M. Saint-Joanny, membre titulaire de l'Académie de Clermont-Ferrand, sollicite l'adhésion écrite de l'Académie à son projet de réclamer :

1° Le rétablissement, dans le projet de loi actuellement soumis au Corps Législatif, et modificatif de la loi de 1838, de l'entretien des Archives départementales par une dépense obligatoire pour les Conseils généraux, obligation omise dans le présent projet de loi;

2° L'application aux Archives communales des mesures d'ordre et de conservation appliquées depuis 1838 aux Archives départementales, et l'obligation pour les Conseils municipaux de pourvoir aux dépenses d'entretien des dépôts communaux.

L'Académie, après avoir entendu, à ce sujet, quelques renseignements curieux et utiles donnés par M. Saugeon, renvoie au Conseil la demande de M. Saint-Joanny.

M. Paul Coq, membre correspondant, ancien membre résidant, qui, en 1857, avait fait hommage à l'Académie de son ouvrage intitulé : *La Monnaie de banque,* lui adresse un nouvel écrit, sous ce titre : *Les Circulations en banque* ou *l'impasse du monopole,* et sollicite de la Compagnie la faveur d'échanger son titre actuel de membre correspondant, contre celui de membre non résidant.

L'Académie, se conformant à ses précédents, fait droit à cette demande, et décerne à M. Paul Coq le titre de membre non résidant.

L'ouvrage qu'il adresse à l'Académie est renvoyé à l'appréciation de M. Valat.

M. Léopold Micé, licencié ès sciences, docteur en Médecine, longtemps chef des travaux de physique et de chimie à la Faculté des Sciences, lauréat (médaille d'or) de l'Académie de Bordeaux, lauréat (premiers prix) des Écoles de Médecine et de Botanique de Bordeaux, sollicite le titre de membre résidant, et envoie neuf Mémoires imprimés à l'appui de sa candidature.

M. le Président charge une Commission composée de MM. Baudrimont, Oré et Dupuy, de faire un Rapport sur les titres du candidat.

A l'occasion de cette candidature, qui se pose immédiate-

ment après la retraite de M. Lamothe, M. Delpit propose que désormais, lorsqu'un fauteuil sera vacant, l'Académie, en déclarant officiellement cette vacance, fixe un délai avant l'expiration duquel le vote ne puisse avoir lieu, afin de laisser aux candidatures le temps de se produire et de rendre la concurrence possible.

M. Dégranges, appuyant cette proposition, rappelle ce qui se fait en pareil cas à l'Académie de Médecine de Paris, et l'usage où est cette Compagnie de déclarer, quand il y a lieu, une place vacante, de le faire connaître par les journaux, et de fixer l'époque de l'élection. Il demande que la Compagnie procède de même.

M. Lespiault, sans combattre en elle-même cette motion, fait observer qu'elle ne doit pas avoir d'effet rétroactif contre la candidature de M. Micé, qui vient d'être acceptée par le fait même de son renvoi à une Commission.

M. Delpit, adhérant à l'observation de M. Lespiault, demande d'ailleurs que sa proposition soit renvoyée au Conseil, pour y être examinée, et être, dans la prochaine séance générale, l'objet d'une décision de l'Académie.

La motion de M. Delpit est renvoyée au Conseil.

L'ordre du jour appelle la lecture d'un Mémoire de M. Lefranc sur *l'idée de l'infini dans le panthéisme*. L'honorable membre résume ainsi lui-même son Mémoire :

« Sans entrer dans l'examen historique des formes que ce système a revêtues, ni relever, entre autres différences, les caractères qui séparent Hegel et Spinosa, l'auteur rappelle sommairement le procédé purement algébrique du spinosisme, qui applique une construction géométrique à une définition combinée avec quelques hypothèses gratuites. Il s'attache à ce qui fait le fond commun de la métaphysique de Hegel et de celle de Spinosa. Ces philosophes s'accordent en un point, à savoir que le principe unique des choses est à

la fois cause et effet de lui-même. Comme cause, il est infiniment agissant; comme effet, il est indéfiniment réalisable et transformable par lui-même. L'essence du panthéisme est donc, sous une forme ou sous une autre, l'identité de l'infini et de l'indéfini, du principe absolument déterminant et du principe absolument indéterminé et déterminable en passant par tous les états que l'être est susceptible de recevoir.

» M. Lefranc, se contentant de signaler la coexistence contradictoire de l'infini et de l'indéfini dans un seul et même principe, s'attache à rechercher la cause de cette étrange situation intellectuelle où le panthéisme est fatalement engagé. Il signale cette cause dans la prétention de ne donner au principe infini d'autre théâtre d'activité que le temps, l'espace et le nombre, c'est-à-dire le domaine des choses quantitatives. Il entre à cet égard dans des développements qui peuvent se résumer dans les propositions suivantes :

» 1° Tout ce qui tombe sous les conditions du nombre, de la durée et de l'étendue, est absolument indéterminé, incapable de se suffire à lui-même, et ne peut être sollicité à exister que par l'action d'un principe supérieur, indépendant de toutes les formes de la quantité.

» 2° La pensée possède le pouvoir de faire croître ou décroître à son gré tout ce qui est quantité, sans pouvoir jamais se diminuer elle-même.

» 3° Nulle quantité ne peut être prise pour exprimer le plein effet du pouvoir que la pensée possède d'en faire varier les états de grandeur.

» 4° Le pouvoir de la pensée est rigoureusement infini ; il ne peut avoir son plein effet qu'en lui-même et sur lui-même, c'est-à-dire dans l'acte par lequel il se pense tel qu'il est, par delà toutes les conditions de la grandeur.

» Comme conséquence des principes précédents sur la nature purement intellectuelle de l'infini et sur l'essence indéfinie de la quantité, M. Lefranc remarque que le signe par lequel on exprime l'infini en mathématique est purement idéal. Il faut y voir simplement le symbole du plein effet que la pensée donne au pouvoir

qu'elle possède de faire croître ou décroître la quantité. Ce symbole ne se compose d'aucun élément quantitatif. Il suit de cette hypothèse que toute quantité, qui viendrait se joindre dans le calcul au signe représentatif de l'infini, doit être rigoureusement supprimée.

» Si le pouvoir infini de la pensée ne peut avoir son plein effet dans aucune des formes de la quantité, il suit qu'il ne peut trouver sa mesure, ni dans le monde, ni dans l'humanité. En effet, le monde et l'humanité n'existent que sous les lois du nombre, de la durée et de l'étendue. Le plein effet du pouvoir infini de la pensée, c'est l'infini conscient de lui-même. Telle est la conclusion du Mémoire. »

M. le Président, au nom de l'Académie, remercie M. Lefranc d'avoir au plus haut point captivé l'attention de l'Académie par ce grave et noble travail, où la puissance de la raison s'unit à l'élévation de la pensée spéculative.

Le Mémoire de M. Lefranc donne lieu à quelques observations de la part de M. Valat, résumées en ces termes par l'honorable membre lui-même :

« M. Valat rend hommage au mérite éminent des considérations aussi ingénieuses que profondes de son collègue M. Lefranc, et regrette de n'avoir pu toujours les comprendre. Il demande la permission d'exposer ses doutes ou ses observations sur quelques points qu'il va indiquer.

» En premier lieu, il ne voit pas comment l'intuition de l'infini par la raison serait immédiate et directe, et croit que la notion du fini précède celle de l'infini, sans que l'une soit une déduction de l'autre. C'est ainsi que nul n'admet les idées innées, pas même Descartes, bien qu'on lui ait attribué cette opinion; ce qui n'empêche pas la raison d'arriver à la connaissance des vérités nécessaires que possède l'humanité, et que l'expérience seule ne saurait fournir.

» En second lieu, il ne comprend pas le rapprochement que semble faire M. Lefranc de l'indéfini et de l'infini, qui sont d'un ordre complètement différent en mathématique.

» En dernier lieu, il ne peut admettre que l'infini métaphysique, objet des méditations de Spinosa, Hegel et des panthéistes allemands, en un mot, celui dont il a été question dans la dissertation de M. Lefranc, soit identique à l'infini des géomètres. Ce dernier lui paraît purement idéal, conventionnel, sans existence réelle, pur symbole, sans autre propriété que celle de ne pouvoir être ni comparé ni assimilé à aucune grandeur finie; tandis que l'infini de M. Lefranc est un être réel, possédant une multitude d'attributs par lesquels il touche à l'humanité. M. Valat n'admet pas davantage la valeur d'un principe rigoureux dans la théorie Leibnitzienne du calcul infinitésimal, que son immortel auteur n'a jamais pu lui-même formuler d'une manière irréprochable au point de vue logique; car des quantités infinitésimales sont quelque chose ou ne sont rien : dans le premier cas, il n'est pas permis de les négliger; dans le second, ce sont de purs symboles, et dès lors il ne reste qu'un algorithme, admirable sans doute par sa simplicité, mais incapable de servir de base à une doctrine sérieuse. Les vrais principes du calcul infinitésimal, que l'on retrouve avant Leibnitz et Newton, ses inventeurs légaux, dans Fermat, Roberval, Barrow, et même dans Descartes, sont purement algébriques, comme l'a démontré Lagrange, le premier géomètre des temps modernes. Carnot, dans la *Métaphysique du calcul différentiel,* qui n'a rien de commun avec la métaphysique des écoles, a tourné la difficulté sans la résoudre. Avant lui, les Bermouilli, L'Hôpital, Euler, D'Alembert, n'ont pas mieux réussi; après lui, Poisson, Ampère, Cauchy, ont également échoué. En sorte que la méthode d'exposition généralement suivie dans les grandes écoles de France et d'Angleterre, d'Italie ou d'Allemagne, a pour fondement la théorie des limites, qui se rapproche de la pensée de Newton, dont l'algorithme, d'ailleurs incommode et lourd, est presque partout abandonné. »

M. Lefranc, répondant à son honorable collègue, fait observer :

« Que quelques-unes des critiques de M. Valat semblent lui attribuer des doctrines qu'il n'a pas, et les autres lui refusent celles

qui font la base même de son travail. D'abord, l'intuition directe de l'infini par la raison n'a rien de commun avec la proposition, démentie par l'expérience, qui regarderait l'idée de l'infini comme antérieure en nous à celle du fini. Ce n'est qu'à propos de la conception d'une limite que nous concevons spontanément l'infini, comme raison de toute limitation possible, et comme principe absolument illimitable.

» En second lieu, M. Valat dit ne pas comprendre le rapprochement que M. Lefranc aurait fait des idées de l'infini et du fini, lesquelles appartiennent à des ordres différents. Ici, il y a eu évidemment malentendu; car précisément le Mémoire réfute le panthéisme par la confusion que ce système fait de ces deux idées.

» M. Valat pense aussi que l'infini dans le panthéisme n'a rien de commun avec l'idée de quantité. Il parait à M. Lefranc que son honorable collègue n'a pas pris garde aux deux fonctions que Spinosa et Hegel font remplir au principe universel des choses. Ce principe, conçu comme raison suprême de l'être, est, en effet, rigoureusement infini, et devrait être considéré comme parfaitement indépendant de toutes les formes des quantités. Mais le panthéisme, par une flagrante contradiction, soutient que le principe infini se réalise et se détermine indéfiniment lui-même, de telle sorte que le monde est l'infini qui s'est donné à lui-même une existence finie dans le temps et dans l'espace.

» M. Lefranc ajoute que M. Valat, en combattant les idées du Mémoire sur l'infini mathématique, ne s'est pas souvenu que l'infini mathématique y est présenté, non comme une quantité quelconque, si petite qu'elle soit, mais comme un signe idéal qui exprime le plein effet du pouvoir infini de la pensée opérant sur l'accroissement ou le décroissement de la quantité. Le symbole qui représente le plein effet d'un pouvoir rigoureusement infini, doit aussi être considéré comme rigoureusement infini. Là est la légitimité du calcul infinitésimal. M. Valat remarque avec raison que les théories essayées par Leibnitz, Carnot et divers autres mathématiciens sur la métaphysique de ce calcul, ne suffisent point à en établir la rigueur. C'est précisément parce qu'il en est ainsi que M. Lefranc a cru utile de rappeler le vrai rôle de l'idée de l'infini en mathématique.

» Il termine par le reproche qui lui est adressé d'avoir donné à l'infini mathématique des attributs métaphysiques, quand cet infini n'est qu'un signe abstrait et ne possède rien qui appartienne à l'existence. Il semble à M. Lefranc que son honorable contradicteur ne se rend pas suffisamment compte de l'idée de l'infini. L'infini est dans la pensée et ne peut être que dans la pensée. L'acte parfait de la pensée, c'est la pensée se prenant elle-même tout entière pour objet : c'est l'infini conscient de lui-même. Il n'y a pas d'autre infini que celui-là. Nous possédons l'idée d'un tel infini, et nous en faisons usage. Les géomètres aussi appliquent cette idée qui apparaît dans leurs calculs comme pouvoir rigoureusement infini de faire varier les états de grandeur des quantités. Aucune quantité, restant quantité, ne peut exprimer le plein effet de ce pouvoir; car une quantité qui serait arrivée à un état où elle ne pourrait plus croître ou décroître, cesserait d'être une quantité. Quoique le signe idéal, qui exprime le plein effet du pouvoir qu'a la pensée de faire varier comme il lui plaît les grandeurs, ne soit pas une quantité, il est commode, pour les besoins du calcul, de donner à ce symbole abstrait un nom qui rappelle l'espèce de quantité à laquelle s'est appliqué le pouvoir qu'a la pensée de la faire varier, afin de donner lieu à des conséquences extrêmement fécondes et à des rapports d'une admirable simplicité. »

Les considérations présentées par les deux honorables membres sont écoutées avec intérêt. M. Abria adhère aux idées de M. Lefranc sur l'infini mathématique, et pense qu'il est dans les vrais principes du calcul différentiel.

Le Rapport de M. Delpit au nom de la Commission des beaux-arts, porté à l'ordre du jour à la suite de la Lecture de M. Lefranc, est renvoyé, vu l'heure avancée, à la prochaine séance.

L'honorable membre se plaint de la priorité donnée à une Lecture sur un Rapport de Commission.

M. le Président répond que les Lectures ont toujours le pas

même sur les Rapports de Commission, et que ceux-ci ne passent de droit qu'avant les Rapports faits par un seul membre.

M. Delpit demande qu'il soit fait mention au procès-verbal de sa réclamation. Il est fait droit à cette demande.

OUVRAGES ADRESSÉS A L'ACADÉMIE

SUR LESQUELS SERA FAIT UN RAPPORT.

Mémoires de la Société impériale d'agriculture d'Angers, t. VII, 4e cahier. (M. Lefranc rapporteur.)

Les circulations en Banque, ou l'impasse du monopole, par M. Paul Coq. — Cet ouvrage est accompagné d'une lettre d'envoi par laquelle l'auteur sollicite le titre de membre non résidant. (M. Valat rapport.)

Mémoires de l'Académie du Gard, janvier-octobre 1863. (M. Charles Des Moulins rapporteur.)

Annales de la Société académique de Nantes, 2e sem. 1864. (M. Cirot de La Ville rapporteur.)

Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, 18e vol., 4e trim. 1864. (M. Jacquot rapporteur.)

Annales de la Société d'agriculture, etc., du Puy, t. XXV, 1862. (M. Duboul rapporteur.)

Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin, t. XIV. M. Delpit rapporteur.)

Rapport sur l'engrais marin fabriqué à la Hume (contenu dans le *Journal d'agriculture de la Gironde*, du 20 janvier 1865). — *Rapport de la Commission du prix de pisciculture*, pour 1863. — *De l'application des sciences physiques et chimiques à la Biologie.* — *Observations de physique et de météorologie faites à Bordeaux pendant l'éclipse de soleil du 18 juillet 1860*, par MM. Baudrimont, Raulin, Houël, Royer et Micé. — *De l'étude des mathématiques, de la physique et de la chimie* (inséré dans l'*Ami des Champs*, août 1858). — *De la panification* (*Bulletin de la Société philomathique de Bordeaux*, 2e trim. 1857). — *Exposé sommaire des principaux faits observés dans l'arrondissement de Bayonne pendant l'épidémie cholérique de 1855.* — *Examen critique et comparatif des théories dualistiques et unitaires de la chimie.* — *Thèse pour le doctorat en médecine.* — Ces divers travaux sont accompagnés d'une

lettre par laquelle l'auteur, M. le Dr Micé, sollicite le titre de membre résidant de l'Académie. (Commission : MM. Baudrimont, Oré et P. Dupuy.)

Revue de Gascogne, avril 1865. (M. Cirot de La Ville rapporteur.)

Des bains de mer chez les enfants, par M. le Dr Brochard, hommage à l'Académie. (M. Dégranges rapporteur.)

DÉPOSÉS AUX ARCHIVES.

Quatrième lettre d'un Bénédictin (5e série).

Mouvement médical, nos des 20 et 30 avril 1865.

Programma certaminis poetici ab academia regia disciplinarum nederlandica ex legato hœufftiano propositi, anno 1865.

Quelques feuillets détachés de l'histoire d'Avesnes, 1659 et 1660. — *Extrait du Bulletin de la Société archéologique de l'arrondissement d'Avesnes.*

Le Bibliophile du nord de la France, journal littéraire, 14e numéro, avril 1865.

L'*Étincelle*, 15 avril et 1er mai 1865.

Journal d'Éducation, mai 1865.

Revue agricole, etc., de Valenciennes, mars 1864. — *Idem*, mars 1865.

Bulletin de l'Union des poëtes, mars-avril 1865.

Les Lois morales sont-elles dues à l'homme ou à Dieu? par le Ch. de Paravey. — *Extrait des annales de philosophie*, février 1865.

Archives de l'agriculture du nord de la France, février 1865.

Bulletin de la Société protectrice des animaux, t. XI, no 3, mars 1865.

Bulletin des séances de la Société impériale et centrale d'agriculture, 2e série, t. XX, no 3.

Mémoires de la Société archéologique de l'arrondissement d'Avesnes (nord), t. I, 1864.

Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe, 2e, 3e et 4e trimestres 1864.

Le Bon cultivateur, janvier et février 1865.

Étaient présents :

MM. Costes, Lefranc, Sédail, J. Duboul, V. Raulin, R. Dezeimeris, Valat, Paul Dupuy, Hipp. Minier, S. Mégret, Roux, Aug. Petit-Lafitte, G. Lespiault, E. Dégranges, Jules Delpit, E. Gaussens, E. Jacquot, Abria, Blatairou, Saugeon, Cyprien Oré, Cirot de La Ville.

SÉANCE DU 18 MAI 1865.

Présidence de M. COSTES.

Le procès-verbal de la séance du 4 mai est lu et adopté.

M. Delpit maintient les observations qu'il a présentées au sujet de la priorité que les Rapports de Commissions doivent avoir, selon lui, même sur les Lectures. M. le Président oppose à la réclamation de M. Delpit, d'une part, l'art. 23 du règlement; de l'autre, la formule d'ordre du jour traditionnellement inscrite au bas des lettres de convocation, et ainsi conçue : *Lecture, Rapport, Vote.* Il ajoute d'ailleurs que cette question sera complètement élucidée et résolue dans le Rapport que la Commission de révision du règlement doit bientôt soumettre à l'approbation de l'Académie.

M. Désiré Turteau adresse à l'Académie cinq exemplaires d'un petit recueil de poésies qu'il vient, dit-il, de faire imprimer, et qui, ajoute-t-il, avaient été souscrits par la Compagnie, au bénéfice d'une œuvre philanthropique dont il avait pris l'initiative.

Il est donné lecture d'une lettre par laquelle la famille de M. d'Imbert de Bourdillon, membre honoraire, annonce à la Compagnie le décès de cet estimable collègue. L'Académie décide qu'il sera fait mention au procès-verbal de la douloureuse surprise avec laquelle a été unanimement accueillie cette triste nouvelle, et du regret que la Compagnie éprouve de n'avoir pu être prévenue assez à temps pour se faire représenter aux obsèques d'un membre qui l'avait longtemps servie avec zèle, et dont le nom restera inséparable de ses souvenirs.

Une lettre, adressée à la famille de M. d'Imbert de Bourdillon, l'informera de ce tribut de regrets et d'hommage payé à la mémoire de son respectable chef.

M. le Président fait connaître le résultat de la délibération dont la motion de M. Delpit, sur les candidatures au titre de membre résidant, a été l'objet dans la dernière séance du Conseil. En reconnaissant, avec l'honorable auteur de la proposition, qu'elle ne saurait avoir d'effet rétroactif contre la candidature de M. Micé, le Conseil a décidé que désormais, lorsqu'un fauteuil serait vacant, l'Académie déclarerait officiellement la vacance, et, pour laisser aux candidatures le temps de se produire et rendre possible la concurrence entre elles, fixerait un délai de trois mois, avant l'expiration duquel le vote ne pût avoir lieu.

Cette mesure est adoptée.

M. Raulin dépose sur le bureau, comme offrande de l'auteur et comme appel au jugement de la Compagnie, un ouvrage manuscrit où sont recherchés *les moyens de simplifier l'étude des langues étrangères*. Ce Mémoire est soumis à l'appréciation de M. Saugeon. M. Baudrimont constate qu'il a depuis longtemps déjà déposé aux Archives de l'Académie un pli cacheté, contenant un travail sur la même question.

M. Delpit, au nom de la Commission des beaux-arts, lit le Rapport où il est rendu compte à l'Académie des tableaux envoyés par des artistes bordelais à la Société des Amis des Arts [1].

Après quelques considérations préliminaires sur la marche

[1] Le Compte rendu, dans ce qui suit, offre la reproduction textuelle du procès-verbal de la séance du 18, tel qu'il a été rédigé par M. Belin de Launay, secrétaire adjoint, et adopté par l'Académie.

que l'Académie peut suivre dans la dispensation de ces encouragements, le Rapport rend compte, avec une indulgente modération, des raisons qui ont décidé la Commission dans le choix qu'elle propose à l'Académie. Tout en pensant que ce Rapport ne devait pas exprimer de critiques, la majorité de la Commission a autorisé son Rapporteur à agir à cet égard comme il le jugerait convenable. La Commission a été unanime pour présenter comme dignes des récompenses de l'Académie, MM. Papin, H. Stock et Eugène Acard, demandant pour les deux premiers une médaille d'argent, et pour le troisième une médaille de bronze.

Après la lecture de ce Rapport, une discussion s'engage sur la question même au sujet de laquelle la Commission est restée en désaccord.

M. Baudrimont, posant en principe que les peintres n'ont pas pris part à un concours où l'Académie les ait convoqués, pense qu'il serait fâcheux que l'Académie les décourageât par des jugements qu'ils n'ont pas sollicités.

M. Dégranges, après avoir signalé qu'il trouve quelque anomalie entre l'usage constamment suivi et ce Rapport rédigé dans un système contraire à l'avis de la majorité de la Commission, avoue néanmoins qu'il pense que le système du Rapporteur est préférable à celui de la majorité de la Commission, parce qu'il répond à la sympathie que l'Académie désire montrer à tous les artistes bordelais, mieux que ne le ferait la simple énumération des exposants qu'on aurait jugés dignes de récompense; enfin, il regrette qu'on n'ait pas pu décerner à quelque jeune artiste, ayant fait preuve de qualités, même susceptibles d'amélioration, la médaille d'or, et il considère comme une critique véritable l'offre d'une médaille d'argent à un homme de l'âge de M. Papin.

M. Drouyn explique que le dissentiment, manifesté dans la Commission, a pour origine la position fausse où la publicité

des jugements, nécessairement défavorables à la très grande majorité des exposants, puisqu'il n'y a que peu d'artistes trouvés dignes de récompense, mettra les artistes, membres de l'Académie, qui seront ordinairement appelés à faire partie de cette Commission.

M. Lefranc, vice-président, remplace M. Costes au fauteuil.

M. Oré pense que le Rapport complet, suivant le système adopté par le Rapporteur, ne peut pas être publié. Les peintres n'ayant rien demandé à l'Académie peuvent lui refuser le droit de les juger et même de les récompenser.

M. le Président propose que le Rapport motivé continue à être rédigé d'une façon étendue, pour être lu devant l'Académie, dont les membres ont besoin d'être éclairés avant de voter; mais que la publicité soit restreinte aux considérations relatives aux artistes que l'Académie a jugés dignes d'encouragement.

M. Dégranges, contestant une proposition antérieurement avancée, maintient le droit qu'a l'Académie de juger toute œuvre d'art qui s'est exposée à l'appréciation du public, comme elle juge les œuvres littéraires qui lui sont soumises. Il propose que le Conseil d'administration exerce sur les Rapports écrits à propos des expositions d'art un droit de correction, si jamais la nécessité s'en faisait sentir, avant de les publier.

M. Gaussens, après avoir posé de nouveau la question comme M. le Président l'a déjà fait, observe que les Rapports écrits sur les concours de poésie ne critiquent que ceux qui, en se présentant à ces concours, en ont d'avance accepté les conséquences.

M. Dabas parle à peu près dans le même sens que MM. Oré et Gaussens, et rappelle que, dans les rapports sur le concours de poésie, on ne nomme que les poètes qui ont mérité des éloges.

M. Baudrimont demande que la question de principe soit décidée par le vote de l'Académie.

M. le Président divise la question relative aux Rapports des Commissions chargées de proposer des médailles d'encouragement à donner aux artistes bordelais, en trois parties, successivement approuvées et consacrées par le vote de la Compagnie :

1° L'Académie accepte la rédaction du Rapport longuement motivé, la lecture de ce Rapport en séance générale de l'Académie, et la communication particulière qui en sera faite aux intéressés, sur leur demande;

2° L'Académie accepte la publication des considérations qui motivent les récompenses décernées;

3° L'Académie se refuse à la publication des considérations qui, dans le Rapport, concernent les artistes pour lesquels il n'y a pas lieu de proposer des récompenses.

Quant au vote sur les propositions de médailles présentées par la Commission de cette année, l'Académie le renvoie à sa prochaine réunion.

OUVRAGES ADRESSÉS A L'ACADÉMIE

SUR LESQUELS SERONT FAITS DES RAPPORTS.

Mémoires de l'Académie impériale des sciences de Caen, 1865. (M. de Lacolonge rapporteur.)

Projet de simplification des langues pour l'usage du commerce, des affaires et des sciences, manuscrit et anonyme. (M. Saugeon rapport.)

DÉPOSÉS AUX ARCHIVES.

Le Mouvement médical, n^os des 30 avril et 10 mai (2 exempl.) 1865.

Le Secrétaire de la Société de secours des Amis des sciences à Paris,

informe l'Académie qu'une séance aura lieu le 8 mai, à la Sorbonne, pour l'élection des membres du bureau.

Le Catalogue (journal des éditeurs), 5 mai 1865.

L'*Étincelle,* 8 mai 1865.

Histoire littéraire de la France, par les religieux bénédictins de la congrégation de Saint-Maur. — Prospectus de l'édition nouvelle publiée par M. Paulin-Paris.

L'*Écho des provinces,* 12 mars 1865.

Tribune artistique et littéraire du Midi, n° 10, avril 1865.

Désiré Turteau, poésies (5 exempl.), avec une lettre d'envoi.

Discours prononcé par S. Exc. le Ministre de l'instruction publique à la réunion des Sociétés savantes, le 22 avril 1865.

Révélation historique au sujet des manuscrits de Mme Roland, de Salle, de Pétion, de Barbaroux, de Buzot et de Louvet, par J. Guadet. (Extrait de la *Revue française,* avril 1865.)

Bulletin des séances de la Société impériale et centrale d'agriculture de France, 2e série, t. XX, n° 4.

Séance publique de l'Académie des sciences, etc., d'Aix, à l'occasion des fêtes agricoles du mois de septembre 1864.

Bulletin de la Société académique d'agriculture, etc., de Poitiers, nos 94 et 95, janvier, février et mars 1865.

Annales de la Société libre des beaux-arts, 22e vol., 1er trim. 1865.

Bulletin de la Société industrielle de Mulhouse.

Étaient présents :

MM. Costes, Lefranc, Cirot de La Ville, J. Duboul, Charles Sédail, Jules Delpit, S. Mégret, Baudrimont, E. Jacquot, Paul Dupuy, Belin de Launay, Aug. Petit-Lafitte, G. Gintrac, Valat, Roux, Charles Des Moulins, Abria, Hipp. Minier, E. Dégranges, Cyprien Oré, E. Gaussens, Saugeon, R. Dezeimeris.

SÉANCE DU 1er JUIN 1865.

Présidence de M. COSTES.

Le procès-verbal de la séance du 18 mai est lu et adopté.

M. Aristelhueb exprime à l'Académie la gratitude de la famille de M. de Bourdillon pour la lettre où est consigné l'hommage de regrets unanimes rendu, dans la dernière séance, à la mémoire de son respectable chef.

M. le Président annonce qu'il a adressé à M. le Préfet les remercîments de l'Académie pour la remise de l'allocation de 2,500 francs votée par le Conseil général dans sa dernière session.

M. le Président fait aussi connaître que l'Académie tiendra, le 8 juin, une séance publique pour la réception solennelle de MM. Belin de Launay et P. Dupuy.

L'ordre du jour appelle le vote sur les conclusions du rapport de M. Delpit. L'honorable membre, pour préciser la question avant le vote, relit le jugement porté par la Commission sur les portraits exposés par M. Papin, un en buste et trois en pied.

« Dans tous, dit-il, M. Papin a cherché un mérite bien rare et beaucoup trop dédaigné par les portraitistes ordinaires. M. Papin n'a pas voulu seulement photographier la physionomie et les traits de ses modèles; il s'est étudié à les peindre moralement, et ses portraits sont non seulement la reproduction exacte des traits, mais une sorte de biographie et de description morale de ses

modèles. Par l'attitude, le geste et les autres accessoires, l'artiste donne une idée physique et intellectuelle du sujet représenté; son œuvre, au lieu d'être une simple copie, devient un vrai tableau. Toutes ces qualités, jointes à une habileté incontestable dans la reproduction des traits, à un dessin exact et à une distinction remarquable dans l'exécution des détails, placent M. A. Papin au premier rang parmi les portraitistes bordelais. Le portrait de Mme Landau nous a semblé, sous tous ces rapports, le mieux réussi, et nous a paru égaler tous les portraits en pied que nos expositions ont produits. Néanmoins la Commission, regrettant d'y rencontrer quelques imperfections, n'a pas cru devoir proposer pour M. Papin une médaille d'or, et ne demande pour lui qu'une médaille d'argent. »

M. Dégranges demande qu'on désigne bien ceux des tableaux de M. Papin qui peuvent être spécialement honorés d'une distinction, et qu'il soit bien entendu que la récompense proposée pour cet artiste ne concerne en rien sa toile des *Soldats jouant aux dés la tunique de Jésus-Christ.*

M. Delpit répond que c'est précisément ce que le Rapport exprime.

L'honorable Rapporteur continue ainsi son résumé.

« M. Henry Stock, un des meilleurs élèves de M. Théodore Gudin, a exposé trois tableaux remarquables par les mêmes qualités d'exécution, et dont l'un, représentant *Un coup de vent près de la route de la Corniche,* nous a paru mériter d'appeler spécialement votre attention. Si cet immense bouleversement des éléments n'avait pas été rendu avec tant d'exactitude qu'il en résulte un peu de confusion dans les plans et dans la perspective, votre Commission n'aurait pas hésité à vous proposer de lui accorder la médaille d'or; mais elle se borne à vous demander aujourd'hui une médaille d'argent, bien assurée qu'avant peu un artiste du mérite de M. H. Stock saura conquérir vos plus hautes distinctions.

» M. Eugène Accard, qui, l'année dernière, s'était déjà fait remarquer par de précieuses qualités de couleur et de perspective, a envoyé cette année une touchante composition qu'il intitule : *La Convalescence*. La Commission, frappée de l'harmonie de l'ensemble, du soin avec lequel sont peints les détails, et du charmant mouvement de sensibilité exprimé par le geste de l'enfant, vous propose de décerner à M. Accard une médaille de bronze. »

M. Baudrimont appuie les conclusions de la Commission.

M. Petit-Lafitte s'associe au regret exprimé dans la dernière séance, au sujet de la médaille d'argent demandée pour un homme tel que M. Papin.

Il est procédé au vote, et l'Académie, adoptant les propositions de la Commission, décerne :

1° Une médaille d'argent à M. Papin ;

2° Une médaille d'argent à M. Stock ;

3° Une médaille de bronze à M. Accard.

La parole est à M. Baudrimont, rapporteur de la Commission, où siégent avec lui MM. P. Dupuy et Oré, et à laquelle a été renvoyée la candidature de M. Micé, aspirant au titre de membre résidant.

Le Rapporteur signale les titres nombreux et considérables qui recommandent l'honorable candidat : l'élévation de ses grades universitaires, la quantité et le mérite de ses travaux et de ses ouvrages en physique, en chimie, en astronomie, en histoire naturelle ; l'éclat des distinctions académiques qu'il a plusieurs fois obtenues ; l'importance des emplois scientifiques auxquels il a été successivement appelé et des services qu'il y a rendus ; son double dévouement, comme médecin, au soulagement de l'humanité et aux progrès de la science, dévouement poussé jusqu'au plus périlleux héroïsme lors de l'invasion du choléra dans les pays basques.

La Commission, ajoute-t-il, est unanime pour vous recommander la candidature de M. Micé. En l'adoptant, l'Académie s'adjoindra un membre digne d'elle et un collaborateur utile.

Cette candidature, prise en sérieuse considération, est soumise à l'avis préalable du Conseil d'administration.

L'ordre du jour appelle la lecture de M. Duboul.

L'honorable membre donne communication de la première partie d'un travail intitulé : *Le Positivisme, sa méthode, ses antécédents et ses conséquences.*

Dans ce premier mémoire, dont il ne lit encore qu'une partie, M. Duboul s'occupe particulièrement de la philosophie du positivisme, telle qu'elle est exposée dans les ouvrages de M. Comte et dans les diverses publications de son disciple, M. Littré.

La doctrine connue sous le nom de *positivisme* lui semble mériter un examen d'autant plus sérieux qu'elle a fait de notables progrès depuis quelques années, et qu'elle a pour principaux représentants des hommes d'une incontestable valeur, à la tête desquels il convient de citer un écrivain des plus honorables et des plus érudits, M. E. Littré.

A propos de la philosophie du positivisme, M. Duboul annonce qu'il devra traiter une question de doctrine et une question historique. Dans l'examen de la première, il recherche si les disciples du positivisme sont fidèles à la méthode qu'ils ont proclamée, et si, en admettant qu'ils en suivissent scrupuleusement les règles, cette méthode répondrait à la constitution et donnerait satisfaction aux besoins de l'esprit humain. Dans l'étude de la seconde, il appliquera la méthode expérimentale au positivisme lui-même, et, sans lui demander quels fruits il nous promet pour l'avenir, il montrera quelles ont été ses conséquences dans le passé

et quelles sont déjà ses conséquences dans le présent.

« En définitive, dit-il, l'école de M. Comte se renferme dans le cercle du contingent et du relatif. Elle ne s'inquiète pas, elle ne veut pas se préoccuper de ce qui se passe ou peut se passer au dehors. Les causes premières, les causes finales, les principes absolus, les idées nécessaires, tout cela est mis à l'écart, comme questions qu'il n'est pas « possible d'aborder et de résoudre. » Les « entités spirituelles » ne constituent pas une de ces réalités sur lesquelles l'expérience a toujours quelque prise. Or, c'est à l'expérience seule qu'il faut s'adresser, — suivant les positivistes, — pour lui demander, à l'exemple des sciences physiques et naturelles, les matériaux destinés à prendre place dans l'édifice des connaissances humaines. »

M. Duboul montre que notre intelligence ne se meut pas seulement dans un cercle de vérités contingentes et relatives; que nous avons, au contraire, de continuelles échappées de vue et de pensée sur tout un monde, dont une tendance invincible nous entraîne à interroger les profondeurs, à sonder les mystères et les énigmes. C'est là un *fait* permanent, universel, incontestable. Or, celle d'entre toutes les écoles qui proclame le plus hautement son respect pour les *faits* n'a pas le droit de méconnaître et de négliger celui-là.

Après avoir discuté le programme des positivistes, comparé celui de M. Littré à celui de M. Berthelot, montré l'utilité des hypothèses et défendu la philosophie, violemment attaquée sous le nom de métaphysique, par les disciples de M. Comte, M. Duboul ajoute :

« Du moment où les dissentiments, les disputes et les sectes règnent parmi ceux qui cultivent les sciences les plus positives, n'est-il pas tout naturel, à bien plus forte raison, qu'il en soit ainsi dans les sciences philosophiques, où les faits à étudier, les rapports à saisir et les problèmes à

résoudre sont infiniment plus complexes et plus délicats? Les savants ne sont-ils pas le plus souvent divisés sur des questions dont les objets peuvent être vus, pesés, disséqués, mesurés, passés à l'alambic, et parfois même sur des chiffres? »

Dans la seconde partie de ce premier Mémoire, M. J. Duboul se propose de montrer qu'il est des vérités qui ne relèvent pas de l'expérience, et que, même dans le domaine des sciences physiques, la méthode expérimentale n'est réellement féconde qu'à la condition de renfermer un élément spéculatif et rationnel.

Il lui restera aussi à montrer quels sont les antécédents et les conséquences de la philosophie du positivisme, et c'est ce qu'il fera avant de formuler ses conclusions sur cette partie considérable de la réforme entreprise par M. Auguste Comte.

M. Valat demande la parole, et, après avoir rendu justice au mérite de la lecture faite par son honorable confrère M. Duboul, il désire lui soumettre, ainsi qu'à l'Académie, les observations suivantes :

1° Il craint que l'exposé de la doctrine positiviste due à Auguste Comte ne soit ni complet ni exact s'il est fait d'après M. Littré, disciple désavoué par le fondateur de l'école de son vivant et par un acte testamentaire, comme n'ayant point compris son maître, ni commenté fidèlement son œuvre.

2° Il s'étonne que Comte ait été accusé d'avoir repoussé les hypothèses dans la science, lorsque sa doctrine, exposée avec un soin scrupuleux, donne à l'hypothèse une place éminente et en consacre la puissante influence.

3° Il regrette que M. Duboul ait exagéré l'importance et le nombre des dissidences qui séparent les amis des sciences exactes, physiques ou naturelles, sur certains points cul-

minants de quelques théories récentes, qu'on ne saurait comparer aux nombreuses controverses suscitées entre les philosophes, depuis Platon et Aristote jusqu'à l'époque contemporaine. Les principes des sciences sont aussi certains que les faits d'observation, sur lesquels ils reposent en partie, sont incontestables; tandis qu'en philosophie on disputera longtemps encore sur les premières comme sur les dernières notions. Il n'y a qu'une école de géométrie, celle d'Euclide; il y en a mille de métaphysique ou d'ontologie.

M. J. Duboul répond en substance aux observations dont sa lecture vient d'être l'objet :

1° Qu'il a exposé non pas la doctrine de M. Littré, mais bien celle de M. Auguste Comte lui-même, puisée dans les nombreux ouvrages de ce dernier;

2° Que s'il a cité de préférence M. Littré, c'est, comme il le dit, au reste, dans son travail, parce que M. Littré a exposé, avec la plus parfaite exactitude, la doctrine de M. Comte; parce qu'il est le disciple le plus considérable du positivisme et qu'il l'emporte de beaucoup sur son maître, par son talent comme écrivain et par sa méthode comme vulgarisateur;

3° Qu'il est certain d'avoir bien compris le rôle que le Positivisme, attribue à l'hypothèse, soit dans les recherches scientifiques, soit en philosophie proprement dite;

4° Qu'il y a eu effectivement, en plein Institut, ainsi qu'il l'a dit, entre M. Le Verrier et M. Delaunay, et sur une question d'astronomie mathématique, non pas seulement un dissentiment, une discussion un peu vive, mais une longue et violente dispute, dans laquelle les *gros mots* ont été employés de part et d'autre, sans qu'il ait été possible de mettre d'accord ces deux savants mathématiciens;

5° Que plusieurs des observations qu'il a entendues s'adressaient à des idées qu'il n'a pas émises, ou touchaient à des

points dont il n'a pas dit un mot dans la première partie de son travail, par la raison toute simple qu'ils sont traités dans la seconde, dont il n'a pas encore donné lecture; que, dans le premier cas, il n'a pas à s'en occuper du tout; que, dans le second, il y répondra plus tard, s'il y a lieu.

Quant à son opinion sur l'état actuel des sciences, M. J. Duboul la résume ainsi : il croit que la science se fait tous les jours, mais qu'elle est encore loin, bien loin, d'être faite; il est persuadé que nous savons, en définitive, fort peu de chose, comparativement à ce que nous ignorons.

M. Abria félicite M. Duboul de s'être attaché surtout, comme il l'a fait dans l'étude extrêmement intéressante que l'Académie vient d'entendre, à l'examen des ouvrages du représentant le plus éminent de la philosophie positive. Quels que soient les dissentiments qui séparent M. Littré d'Auguste Comte, M. Duboul, en agissant ainsi, a abordé la question par son côté le moins vulnérable et le mieux défendu.

M. Abria ajoute qu'il a reconnu, dans la partie du travail de son honorable collègue qui concerne les hypothèses scientifiques, l'exposé extrêmement exact de la doctrine d'Auguste Comte, doctrine qui aurait singulièrement retardé les progrès de la science si elle avait été adoptée par les physiciens.

M. Baudrimont, sans contester la valeur et la justesse des critiques dont la philosophie positive peut être l'objet, croit cependant que cette philosophie est bonne en elle-même et qu'avec elle on commet peu d'erreurs.

M. Dégranges, en rendant hommage au travail clair et précis de M. Duboul, pense que la qualification de *sciences philosophiques positives* est un empiétement de l'esprit humain sur des connaissances qu'il ne peut atteindre et n'atteindra jamais. Il déclare que, sous ce rapport, il est de l'école du sentiment.

M. le Président remercie M. Duboul du constant et haut intérêt excité par cette lecture, où la vigueur et la lucidité du raisonnement égalent la précision du savoir et l'élévation de la pensée.

OUVRAGES ADRESSÉS A L'ACADÉMIE

SUR LESQUELS SERONT FAITS DES RAPPORTS.

Revue de Gascogne, t. VI, 5e livraison, mai 1864. (M. Cirot de La Ville rapporteur.)

Rapport sur la fabrique des produits chimiques de Dieuze, par M. J. Nicklès. (M. Baudrimont rapporteur.)

Bulletin de la Société d'études scientifiques et archéologiques de la ville de Draguignan, t. V, janvier, avril, juillet et octobre 1864, 5 volumes. (M. Leo Drouyn rapporteur.)

Histoire de Blois, par L. Bergevin et A. Dupré, t. I et II. (M. Duboul rapporteur.)

Observations sur l'histoire de Blois de MM. Bergevin et Dupré, par l'un des auteurs. (Même rapporteur.)

Preuves d'indépendance données par l'ancienne commune de Blois, par M. A. Dupré. — Extrait du *Bulletin des Sociétés savantes*. (Même rapporteur.)

DÉPOSÉS AUX ARCHIVES.

Règlement et tarif pour les portefaix-commissionnaires de la ville de Bordeaux.

Cinquième lettre d'un Bénédictin, 5e série. — Dix exemplaires.

Cécile, élégies, par M. Fort-Meu, membre correspondant. — Hommage de l'auteur.

Le Mouvement médical, n° 14, 20 mai 1865.

Les Mystifiés de l'Académie des Sciences, défi adressé à MM. Decaisne et Élie de Beaumont par Gabriel de Mortillet.

L'Étincelle, 22 mai 1865, n° 235.

Six observations d'Ataxie locomotrice, par M. le Dr Paul Delmas,

De la pulvérisation. — Examen des débuts de la nouvelle méthode thérapeutique de M. Sales-Girons, par M. le Dr Paul Delmas.

Bulletin de la Société industrielle de Mulhouse, mars 1865.

Revue artistique et littéraire, 6e année, t. VIII, 15 mai 1865.

Journal d'Éducation, no 8, juin 1855.

Le Cabinet historique, avril 1865.

Le Mouvement médical, 30 mai 1865.

Le Bon cultivateur, mars et avril 1865.

Étaient présents :

MM. Costes, Cirot de La Ville, J. Duboul, Charles Sédail, Jules Delpit, S. Mégret, Baudrimont, E. Jacquot, Paul Dupuy, Belin de Launay, Aug. Petit-Lafitte, E. Gintrac, Valat, Roux, Charles Des Moulins, Abria, Hip. Minier, E. Dégranges, Cyprien Oré, E. Gaussens, Saugeon, R. Dezeimeris.

SÉANCE DU 15 JUIN 1865.

Présidence de M. COSTES.

Le procès-verbal de la séance du 1er juin est lu et adopté.

M. Jacquot fait hommage à l'Académie d'un Mémoire imprimé, et intitulé : *Sur le gisement des sources minérales du département du Gers, et sur les relations qui les rattachent au système des Pyrénées.*

M. le Président remercie M. Jacquot au nom de la Compagnie.

M. de Tréverret, professeur de rhétorique au Lycée impérial d'Agen et vice-président de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la même ville, sollicite le titre de membre correspondant, et envoie, à l'appui de sa candidature, un

travail manuscrit intitulé : *Jasmin critique,* et cinq autres écrits littéraires, imprimés, dont le plus étendu porte ce titre : *De l'expression du sentiment religieux dans Polyeucte, Esther et Athalie.*

Ces ouvrages sont renvoyés à une Commission composée de MM. Dégranges, Hippolyte Minier et Roux.

M. Adrien Bonnet, secrétaire de la Société des Amis des Arts, répondant à la notification que le Secrétaire général de l'Académie lui a faite des médailles décernées à MM. Papin, Stock et Accard, écrit que le Conseil d'administration de la Société « a appris avec le plus vif intérêt le résultat de la » délibération de l'Académie, au sujet des distinctions à » décerner à des artistes bordelais pour des ouvrages ayant » fait partie de la dernière Exposition, et attend les plus » heureux effets de la satisfaction que cette décision causera » aux artistes distingués, et de l'émulation qu'elle excitera » chez tous les autres. »

M. Gergerès, conservateur de la Bibliothèque de Bordeaux, désirant y compléter la collection bordelaise dont il s'occupe avec un soin spécial, demande à l'Académie les doubles de ses *Actes,* et signale quelques lacunes qu'il serait heureux de voir comblées.

M. Des Moulins appuie cette demande, et insiste sur l'utilité des collections locales.

La lettre de M. Gergerès est remise à M. l'Archiviste de l'Académie, chargé d'y faire droit dans les limites du possible.

M. Anatole de Barthélemy, secrétaire de la Commission de la Topographie des Gaules, envoie un tableau archéologique du département de la Gironde, tracé par cette Commission, en priant ceux des membres de l'Académie qui

s'occupent spécialement de l'archéologie locale de vouloir bien compléter et rectifier ce travail.

M. le Président nomme à cet effet une Commission composée de MM. Des Moulins, Cirot de La Ville et Leo Drouyn.

MM. Chapu, Charrié et Dubernet (allées des Noyers, 29) demandent qu'une Commission soit chargée d'examiner leur appareil « pour fabriquer les gaz d'éclairage, en tous lieux » et sans aucune main-d'œuvre, au moyen d'hydrocarbures » saturant l'air ambiant de leur pouvoir éclairant. »

Une Commission, composée de MM. Manès, de Lacolonge et Jacquot, est chargée de cette appréciation.

M. Duboul a la parole et donne lecture de la seconde partie de son Mémoire sur *le Positivisme.*

Il résume d'abord ses considérations sur l'impuissance de la méthode expérimentale à expliquer les idées absolues de cause, d'espace et de temps. Agrandissant sa thèse, il montre que, dans le domaine même des sciences les plus soumises et les plus accessibles à l'observation directe, on ne peut constituer les lois mêmes de ces sciences, sans le complément de l'induction rationnelle, venant immédiatement à l'aide de l'induction expérimentale insuffisante sans elle. Il signale, dans les assertions mêmes de MM. Comte et Littré, comme décisif contre la méthode exclusive du positivisme, ce fait que, dans leur hiérarchie scientifique, ils assignent le premier rang aux mathématiques, c'est-à-dire à celle de toutes les sciences qui, selon leurs propres expressions, emprunte le moins aux données expérimentales, à celle dans laquelle le travail interne de l'esprit humain intervient le plus. Il fait ressortir la force des arguments que le positivisme présente contre lui par cette étrange contradiction. Il établit

que c'est la psychologie, si décriée aujourd'hui par le positivisme, qui, dans l'édifice de nos connaissances, nous fournit la première, la seule pierre sur laquelle nous puissions solidement bâtir. M. Duboul, cherchant ensuite les antécédents de l'école positiviste, indique à diverses époques l'apparition de systèmes et d'écoles qui ont avec elle de nombreux traits communs, et dont l'esprit, à part les différences dues à la diversité des temps, des lieux et des civilisations, fut essentiellement et au fond le même que le sien. Il montre l'accord de ces antiques écoles avec le positivisme moderne, dans leur tendance commune à affirmer ou insinuer qu'il n'y a de phénomènes réels que les phénomènes observables par les sens, et que, par conséquent, la réalité manque à tout ce qui ne tombe pas sous les sens. Il conclut, avec une dialectique serrée et en invoquant le témoignage des faits, qu'une doctrine qui chasse du domaine de la science les problèmes de la métaphysique, en abandonne la solution au mysticisme; que plus l'esprit de la philosophie positive, plus le système exclusif qu'elle enseigne cherchent à s'imposer sous un nom ou sous un autre, plus les sciences occultes et le mysticisme trouvent dans les âmes inquiètes les dispositions et les aliments dont ils ont besoin pour grandir.

M. le Président remercie M. Duboul du vif intérêt qu'a constamment excité cette docte et vigoureuse argumentation, si bien servie par la lumière et l'attrait de l'exposition.

M. Lefranc témoigne du plaisir qu'il a éprouvé à entendre ce clair et solide travail.

M. Valat adhère à la plupart des idées émises par M. Duboul. Il élève seulement des objections contre une citation que M. Duboul a faite de M. Guizot, et ajoute qu'il a une lettre de M. Guizot désavouant ce qu'il avait dit de M. Comte.

M. Abria fait remarquer à M. Valat que la rectification de

M. Guizot (t. VI de ses *Mémoires,* p. 350) porte, non sur le jugement qu'il avait émis relativement à M. A. Comte, mais sur les relations qu'il avait eues avec ce philosophe avant 1830.

M. Baudrimont, sans tout approuver dans la philosophie positive, déclare qu'il y trouve des choses excellentes, et principalement l'application la plus large de cette méthode expérimentale, qui, dans les sciences les plus fécondes de notre époque, la physique, la chimie, base sur l'observation des faits des lois générales; il reproche à M. Duboul de n'avoir pas tenu assez de compte de ce procédé de l'esprit humain.

M. Duboul répond que personne ne reconnaît et ne proclame plus haut que lui la valeur de la méthode expérimentale dans toutes les sciences qui ont pour objet la réalité, et, qu'en admettant l'expérience dans le domaine des faits physiques, il la trouve insuffisante dans celui de la métaphysique.

M. Abria, en réponse aux réflexions de M. Baudrimont, dit que ce qu'il loue dans la philosophie positive n'appartient pas à cette philosophie, mais à la méthode Baconnienne.

M. Lespiault présente quelques objections à l'un des points du travail de M. Duboul. Ce travail, dit-il, rappelle que les positivistes placent les mathématiques à la tête de toutes les sciences, en raison de leur perfection relative, et ne voit pas comment cette classification peut s'accorder avec une doctrine qui n'admet que l'observation et l'expérience comme fondement des connaissances humaines. M. Lespiault répond que, dans l'idée positiviste, les mathématiques sont, au même titre que les autres sciences, fondées sur l'observation. Le calcul (mathématique abstraite) n'est que le développement de l'idée de rapport, tandis que la géométrie et la mécanique rationnelle (mathématique concrète) reposent uniquement

sur un très petit nombre de faits d'observation. Or, de toutes les notions humaines, la notion de rapport est incontestablement la plus claire et la plus complète; et cette idée, combinée avec un très petit nombre de faits, suffit à l'échafaudage entier des connaissances mathématiques. Telle est, d'après M. Lespiault, l'unique raison de la supériorité de ces sciences sur les autres. Les objections de M. Lespiault portent, au reste, uniquement sur ce point particulier, et le fond du débat est probablement la question de savoir si la géométrie est, oui ou non, une science d'observation, comme la mécanique et la physique.

M. Duboul répond aux objections de M. Lespiault, et soutient que l'esprit humain tire les vérités mathématiques de son propre fonds. Il croit que l'expérience, loin d'en être la cause réelle et vraiment productrice, n'en est que la cause occasionnelle. Il n'y a pas dans la nature de figures géométriques parfaites. De telles figures étant des conceptions de notre esprit, il est de toute impossibilité que l'observation sensible en ait jamais fourni les modèles.

Si la philosophie du positivisme était vraie, il est évident que la science la plus certaine et la plus parfaite serait celle qui renfermerait le plus grand nombre de données fournies par l'observation et qui *emprunterait le plus* aux recherches expérimentales, l'expérience et l'observation étant, d'après le positivisme, les seules sources du savoir humain. Or, il n'en est point ainsi, et M. Littré lui-même le reconnaît, puisqu'il n'hésite pas à placer au premier rang les mathématiques, celle de toutes les sciences qui emprunte le moins à l'expérience, tandis qu'il ne met qu'au troisième la physique, une de celles qui lui empruntent le plus.

M. Duboul persiste à croire que si ce n'est pas là une contradiction, il n'existe de contradiction nulle part.

M. Valat signale le parti que Comte a tiré de l'étude des

mathématiques, qu'il a, dit-il, placées au premier rang.

M. Duboul répond de nouveau que l'édifice des mathématiques est construit avec des idées qui ne relèvent pas de l'expérience, et que Comte fait de la métaphysique comme un homme qui ne l'a pas étudiée.

M. le Président clot cette intéressante discussion, et appelle le vote sur la candidature de M. Léopold Micé, aspirant au titre de membre résidant. Il est procédé à l'élection : le vote est favorable à l'honorable candidat, et M. le Président le proclame membre résidant.

OUVRAGES ADRESSÉS A L'ACADÉMIE

SUR LESQUELS SERONT FAITS DES RAPPORTS.

Bulletins de l'Académie royale des Sciences, Lettres et Beaux-Arts de Belgique, années 1863-1864. (M. Abria rapporteur.)

Annales de l'Observatoire royal de Bruxelles, t. XVI. (M. Lespiault rapporteur.)

Observations des phénomènes périodiques, par M. Quetelet. — Hommage de l'auteur. (Même rapporteur.)

Mémoires de l'Académie impériale de Metz, 1863-1864. (M. Jacquot rapporteur.)

Bulletin de la Société des Sciences, Belles-Lettres et Arts du Var, 1864-1865. (M. Leo Drouyn rapporteur.)

Recueil des Jeux-Floraux, 1865. (M. Duboul rapporteur.)

Atti dell'Accademia Gioenia di Scienze naturali in Catania, serie seconda. 19 volumes. (M. Valat rapporteur.)

DÉPOSÉS AUX ARCHIVES.

Sur le gisement des sources minérales du département du Gers, et sur les relations qui les rattachent au système des Pyrénées, par M. Jacquot. — Hommage de l'auteur.

Revue agricole, industrielle, littéraire et artistique de Valenciennes, avril 1865.

Bulletin de la Société industrielle de Mulhouse, avril 1865.

Revue artistique et littéraire, 1er juin 1865.
Archives de l'Agriculture du nord de la France, mars 1865.
L'Étincelle, 1er et 8 juin 1865.
Bulletin de la Société d'Agriculture de Boulogne-sur-Mer.
Le Mouvement médical, 10 juin 1865.
Tribune littéraire et artistique du Midi, juin 1865.
Bulletin mensuel de la Société protectrice des animaux, avril 1865.
L'Ami des Champs, juin 1865.
Le Catalogue, journal des éditeurs, juin 1865.
Annuaire de l'Académie royale des Sciences, Lettres et Beaux-Arts de Belgique, 1864.

Étaient présents :

MM. E. Dégranges, Costes, J. Duboul, E. Jacquot, Aug. Petit-Lafitte, Valat, Roux, Lefranc, Belin de Launay, Cirot de La Ville, S. Mégret, R. Dezeimeris, G. Brunet, E. Gintrac, Saugeon, V. Raulin, Abria, Charles Sédail, G. Lespiault, Paul Dupuy, De Lacolonge, Charles Des Moulins, W. Manès, Hip. Minier, Baudrimont, Fauré, Cyprien Oré, G.-H. Brochon.

SÉANCE DU 29 JUIN.

Présidence de M. COSTES.

Le procès-verbal de la séance du 15 juin est lu et adopté.

M. Valat maintient, contre la réponse de M. Abria, l'opinion qu'il a émise sur la lettre de M. Guizot, relative à M. Comte.

M. Hirigoyen père appelle l'intérêt et, s'il y a lieu, les récompenses de l'Académie sur un travail dont il est l'auteur, et qu'il intitule : *L'Esprit des Lois grammaticales françaises*. Cet écrit est renvoyé à une Commission composée de MM. Saugeon, Dégranges et Duboul.

M. le Président donne lecture d'une proposition signée de sept membres [1], qui demandent que l'Académie, s'associant à l'acte éclatant de justice par lequel l'Impératrice régente a conféré à M[lle] Rosa Bonheur la décoration de la Légion-d'Honneur, décerne à cette éminente artiste le titre de membre honoraire.

Conformément à l'avis émis par M. Dégranges, cette proposition est renvoyée au Conseil.

M. Micé, élu membre résidant, dans la séance du 15 juin, est introduit par MM. Baudrimont et Oré.

L'honorable récipiendaire prononce l'allocution suivante :

« Messieurs,

» Vous avez bien voulu m'admettre dans le sein de la première Société savante du département. Depuis longtemps j'aspirais à cet honneur ; depuis longtemps de nombreuses sympathies individuelles me faisaient désirer de siéger parmi vous. Permettez-moi de vous montrer en quelques mots la source des sentiments que je professe pour plusieurs de ceux que le vote du 15 juin me permet aujourd'hui d'appeler mes collègues.

» La gratitude la plus élémentaire me commande de mentionner d'abord le rapporteur de ma candidature. Mes premières relations avec lui datent de 1849. Je naissais à peine à la science, dont personne ne m'avait encore montré les vastes horizons, lorsqu'il voulut bien me prendre en adoption, m'enseigner à penser et me donner un peu de ce courage si nécessaire à la recherche ardue de la vérité. Il est des dettes qu'il faut renoncer à payer : la mienne est de ce nombre. Il fut mon père scientifique : un fils s'acquitte-t-il jamais envers son père !...

» Je me plais à retrouver auprès de lui trois autres membres de la Faculté des Sciences. Deux d'entre eux m'ont préparé aux

[1] MM. Delpit, Costes, H. Minier, Leo Drouyn, Belin de Launay, Valat, Petit-Lafitte.

sérieuses épreuves de la licence et m'ont ensuite conféré le grade que j'ambitionnais; le troisième, venu plus récemment à Bordeaux, a bien voulu multiplier les liens qui m'unissaient déjà à un établissement scientifique, dans lequel j'ai passé quatorze années entières.

» Sous le même toit que sa sœur, s'abritait et s'abrite encore la Faculté des Lettres, que trois noms rappellent ici, et devant laquelle j'avais essayé mes forces pour la première fois; car c'était alors le bon temps : c'était l'époque où des connaissances littéraires sérieuses étaient considérées comme la base nécessaire de toute instruction solide. Notre honorable Secrétaire général présidait le jury qui me décerna mon premier diplôme.

» Deux maîtres vénérés, dont l'un occupe ici même le fauteuil d'honneur, deux amis qui ont patronné ma candidature, rappellent à mon souvenir une école dont j'ai été élève et lauréat, et à laquelle je viens d'avoir le bonheur d'être encore plus étroitement attaché.

» Je vois aussi parmi vous, Messieurs, un ancien agrégé et deux professeurs actuels d'un lycée dont j'ai quelque temps suivi les cours, le président et trois membres d'une Société qui m'invita deux fois à ses fêtes (la plus ancienne Société d'histoire naturelle du département), le fils d'un célèbre bibliothécaire de la Faculté auprès de laquelle j'ai terminé mes études médicales, un ingénieur en retraite qui fut mon collègue en expertises judiciaires, un ancien magistrat civil qui a présidé à l'acte le plus important de ma vie privée. J'y vois encore avec satisfaction un professeur distingué et désintéressé de ces classes d'adultes que j'ai tant aimées et auxquelles j'ai consacré une partie de mon temps pendant six années consécutives; c'est encore un membre de cette Académie, devenu depuis le premier magistrat de notre cité, qui présidait alors la Société Philomathique. J'ai eu le plaisir de le retrouver à la tête de votre Compagnie le jour où me fut décernée la médaille qui me créait un premier titre à ambitionner plus tard vos suffrages. Il y a douze ans de cela. Votre Président voulut bien alors faire pressentir à votre lauréat les relations plus intimes qui devaient un jour l'unir à vous. Le prophète n'a pas oublié sa

prédiction, et, malgré des occupations multipliées, il en a aidé la réalisation par son intervention personnelle.

» Je puis donc dire, chers et honorés Collègues, que dès longtemps j'étais de la famille : mes aspirations, mes affections, tout me portait ici ; mais je n'osais demander l'entrée du sanctuaire, tant je m'en trouvais peu digne. Vos suffrages ont enfin comblé mes vœux. Je n'oublierai pas toutefois que je dois le succès un peu aux relations anciennes que je viens de rappeler et beaucoup à la confiance que vous voulez bien avoir en moi. J'emploierai tous mes efforts à essayer de répondre à votre attente. »

M. le Président répond en ces termes :

« Monsieur et cher Collègue,

» C'est avec une douce satisfaction que nous avons entendu vos premières paroles : la reconnaissance n'est-elle pas le sentiment des belles âmes ?

» J'aime aussi à constater votre modestie lorsque vous nous dites que vous vous trouvez peu digne d'entrer dans notre sanctuaire. Notre accueil vous a prouvé le contraire. Mais je prends acte de votre engagement pour justifier la confiance que vous nous inspirez.

» N'est-ce pas de la jeunesse que nous devons beaucoup attendre ?... Si elle fait quelquefois obstacle à l'admission dans les corps savants, n'est-ce pas sur son activité que repose leur avenir ?... Que, lorsqu'on arrive au terme de sa carrière, on désire la couronner en s'affiliant aux corps qui cultivent les sciences, sans espoir d'y participer d'une manière active, à la rigueur on peut le concevoir : on se contente alors d'être les juges du camp ; mais lorsque, comme vous, on est dans toute l'énergie du jeune âge, que l'enthousiasme du savoir vous domine, c'est alors qu'on acquiert, qu'on produit, qu'on travaille. Heureux ceux qui ont encore ce privilége ! Vous allez donc renforcer notre jeune phalange. L'Académie, dans ces derniers temps, a fait preuve de virilité en appelant à elle de jeunes athlètes ; vous serez l'un



d'entre eux. Vos précédents nous donnent l'assurance que nos vœux ne seront pas déçus.

» Vous avez raison, Monsieur et cher Collègue, de penser que vous êtes admis parmi nous comme un membre de notre famille. Votre jeune carrière s'est passée sous les yeux de la plupart d'entre nous ; nous avons constaté votre grande aptitude au travail, votre ardent amour pour la science, qualités indispensables pour aspirer à nous appartenir. Vos aspirations étaient donc légitimes ; et n'aviez-vous pas encore, pour captiver nos suffrages, un souvenir qui, s'il fait votre gloire, nous rappelle, à son tour, notre juste et sympathique bienveillance pour un travail que nous avons couronné ?

» Venez donc, mon cher Collègue, venez, doublement collègue depuis quelques instants, prendre place avec confiance parmi nous ; venez occuper le quarantième de nos fauteuils et fermer pour longtemps la barrière, même à de nobles ambitions. Que mon accolade confraternelle vous soit un garant des sentiments d'estime et d'amitié que nous avons ici les uns pour les autres ! »

M. Oré annonce qu'il a fait une étude spéciale de la question des générations spontanées; qu'il l'a traitée dans ces leçons à l'École de médecine; qu'il a recommencé toutes ces expériences antérieures; qu'il en a fait plusieurs entièrement nouvelles, et qu'il est prêt à les reproduire en présence de l'Académie, si elle veut bien l'y autoriser.

La proposition de l'honorable membre est accueillie avec intérêt, et il est décidé que la prochaine séance sera consacrée à observer ces expériences.

L'ordre du jour appelle la lecture de M. Valat.

L'honorable membre lit d'abord le sommaire d'un mémoire intitulé : *Plan d'une Géométrie nouvelle, ou Réforme de l'enseignement élémentaire de la géométrie.*

La géométrie d'Euclide, dit-il, remarquable à tant de titres, mais incomplète, ne peut rester plus longtemps le

également reçu les perfectionnements que nous avions regardés comme possibles. C'est ainsi que, grâce à une légère modification dans le rapport des diamètres de deux poulies, l'appareil qui représente le mouvement excentrique de la Terre autour du Soleil donne en même temps aujourd'hui une image sensible du phénomène de la précession des équinoxes.

» Ces perfectionnements auraient peut-être suffi à appeler de nouveau sur les efforts de M. Lagane l'attention de l'Académie. Mais ce qui ne peut manquer d'exciter chez vous le plus vif intérêt, c'est le complément inattendu que cet habile constructeur a donné à sa collection, en exécutant, pour représenter la marche des comètes, un appareil plus nouveau et beaucoup plus remarquable que les précédents.

» Les *cométaires* sont infiniment plus rares que les autres machines uranographiques. Le seul appareil de ce genre qui, à notre connaissance, ait jamais été d'un usage général, est dû à l'un de ces Français que le funeste édit de révocation chassa de leur pays, pour enrichir de leurs découvertes la science étrangère. Exilé de France avec la famille de son père, en 1685, Désaguliers devint, en Angleterre, l'un des disciples les plus fervents de Newton. Propageant partout la doctrine de son maître, il construisit des appareils destinés à expliquer les lois de la gravitation et les phénomènes qui en dépendent. Le plus complexe de ces appareils représentait la marche d'une comète dans son orbite elliptique. Grâce à la profusion des rouages, la loi des aires était rigoureusement observée ; mais rien ne représentait aux yeux les variations de grandeur et d'éclat qui sont le caractère le plus frappant de ces astres vagabonds. Un souvenir précieux à notre Société nous excusera sans doute, Messieurs, d'être entrés dans quelques détails au sujet des inventions de Désaguliers. Un an avant sa mort, en 1742, ce savant remportait le prix fondé par l'Académie de Bordeaux sur l'électricité.

» Le cométaire de M. Lagane, d'une construction plus simple que celui de Désaguliers, est surtout destiné à représenter l'ensemble des imposants phénomènes qui accompagnent la marche d'une comète dans l'espace. Dans les régions glacées de son

tables prismes droits à faces régulières, et n'ont rien de particulier, bien qu'on n'ait pas pris la peine d'en faire l'objet d'une étude spéciale; que les seconds, jusqu'à présent inexplorés, diffèrent des précédents, en ce que les bases, parallèles et régulières, ont leurs sommets respectivement en regard des milieux des arêtes opposées, et que leurs faces latérales sont des triangles équilatéraux. C'est en raison de leur forme et de leur analogie avec les premiers corps qu'il les a nommés *prismatiques gauches.*

M. le Président remercie M. Valat de ces diverses communications.

M. Lespiault, au nom d'une Commission où siégent avec lui MM. Saugeon et Duboul, lit le Rapport suivant sur le *Cométaire* de M. Lagane [1] :

« Messieurs,

» En vous présentant, l'année dernière, son Rapport sur les appareils uranographiques de M. Lagane, la Commission signalait à votre attention quelques améliorations de détail dont ces appareils lui paraissaient susceptibles. Nous avons aujourd'hui la satisfaction de vous annoncer que M. Lagane a corrigé, avec son habileté ordinaire, les imperfections qui nous avaient frappés. Dans le planétaire qu'il a construit pour la Faculté des sciences, le Soleil est devenu mobile autour de son axe, les planètes intérieures se sont rapprochées de l'astre central, et les rapports de distance sont mieux observés que dans le précédent modèle. En outre, l'addition d'une seule poulie a permis de maintenir le parallélisme de l'anneau de Saturne, de telle sorte que le jeu de l'appareil donne une explication claire et immédiate des apparences bizarres et variées qui ont si longtemps exercé la sagacité de Galilée, d'Hévélius et d'Huyghens. Les autres appareils ont

[1] L'honorable Rapporteur fait fonctionner sous les yeux de l'Académie cet appareil, dont le Rapport explique le mécanisme aussi ingénieux que simple.

Sur un des points du contour est fixé un bouton peint en jaune, qui représente le noyau de la comète. Ce noyau entraîne dans son mouvement deux règles légères fixées au foyer par une de leurs extrémités, visibles seulement à partir de la rainure et destinées à figurer la queue. Il résulte évidemment de cette disposition que la queue reste constamment en opposition directe avec le Soleil, et que la partie visible augmente rapidement, à mesure que le noyau approche du foyer. En outre, le bouton, passant toujours entre les deux règles, les écarte graduellement l'une de l'autre, tandis que le poids de ces règles, retardant l'horloge à l'aphélie, l'accélérant au périhélie, produit cette variation de vitesse qui n'est pas un des moindres mérites de ce remarquable appareil.

» Votre Commission, Messieurs, en entendant, à votre dernière séance publique, les chaleureux applaudissements qui ont couvert le nom de M. Lagane, regrettait presque de n'avoir demandé pour lui qu'une médaille d'argent. Aujourd'hui elle s'en félicite; car elle peut croire que le désir d'arriver à une récompense plus haute n'a pas été étranger aux nouveaux efforts de cet habile ouvrier. Ces efforts, comme vous le voyez, ont été couronnés d'un plein succès. Nous vous proposons donc, à l'unanimité, d'accorder cette année à M. Lagane une médaille d'or; nous sommes convaincus que l'opinion publique ratifiera, cette fois encore, votre jugement, surtout si, conformément à l'heureuse pensée de votre président, le jour où vous proclamerez vos prix le *cométaire* est mis en jeu dans la salle de vos séances. »

La proposition d'une médaille d'or pour M. Lagane est accueillie avec une faveur générale et sanctionnée par le vote de l'Académie.

L'Académie décide en outre, sur la proposition de M. Dégranges, que le Rapport de M. Lespiault sera lu, par cet honorable membre, dans la séance de distribution des prix, et, sur celle de M. Costes, que le cométaire y sera exposé.

M. Valat a la parole et lit un Rapport sur un traité élémen-

taire d'algèbre dont M. Royer a fait hommage à l'Académie. Ce traité, dit l'honorable Rapporteur, comprend seulement les matières exigées pour le baccalauréat ès sciences, l'École navale et l'École militaire de Saint-Cyr. Il est du moins très complet dans ce cadre un peu restreint et répond aux exigences du programme universitaire. Ces éléments offrent à un degré remarquable le double mérite de l'exactitude et de la lucidité; ils se recommandent par un choix d'exercices et de problèmes intéressants, et par les discussions ingénieuses et complètes qui en éclairent les solutions. « L'ouvrage de M. E. Royer, dit-il en finissant, est un des bons livres qu'on peut opposer sans désavantage aux traités du même genre qui nous viennent de Paris avec des recommandations officielles souvent peu méritées. » Il demande que l'Académie, en remerciant l'auteur de son hommage, le félicite d'avoir doté l'enseignement d'un excellent traité d'algèbre élémentaire. Cette proposition est adoptée.

OUVRAGES ADRESSÉS A L'ACADÉMIE

SUR LESQUELS SERONT FAITS DES RAPPORTS.

Bulletin de l'Académie Delphinale, 2e série, t. III, 2e partie, 1864. (M. Ch. Des Moulins rapporteur.)

Bulletin des travaux de la Société historique et scientifique de Saint-Jean-d'Angély, 2e année, exercice 1864. (M. Manès rapporteur.)

L'Esprit des lois grammaticales françaises, ou motifs théoriques des règles de la grammaire, manuscrit, par J.-B. Hirigoyen père. (Commission : MM. Saugeon, Dégranges et Duboul.)

Précis analytique des travaux de l'Académie impériale de Rouen, pendant l'année 1863-64. (M. Belin de Launay rapporteur.)

Communications de la Société des Sciences naturelles de Berne, année 1864, nos 553-579, avec trois planches lithographiées. (M. Lespinasse rapporteur.)

Débats de la Société helvétique des Sciences naturelles à Zurich, 22,

Sur un des points du contour est fixé un bouton peint en jaune, qui représente le noyau de la comète. Ce noyau entraîne dans son mouvement deux règles légères fixées au foyer par une de leurs extrémités, visibles seulement à partir de la rainure et destinées à figurer la queue. Il résulte évidemment de cette disposition que la queue reste constamment en opposition directe avec le Soleil, et que la partie visible augmente rapidement, à mesure que le noyau approche du foyer. En outre, le bouton, passant toujours entre les deux règles, les écarte graduellement l'une de l'autre, tandis que le poids de ces règles, retardant l'horloge à l'aphélie, l'accélérant au périhélie, produit cette variation de vitesse qui n'est pas un des moindres mérites de ce remarquable appareil.

» Votre Commission, Messieurs, en entendant, à votre dernière séance publique, les chaleureux applaudissements qui ont couvert le nom de M. Lagane, regrettait presque de n'avoir demandé pour lui qu'une médaille d'argent. Aujourd'hui elle s'en félicite; car elle peut croire que le désir d'arriver à une récompense plus haute n'a pas été étranger aux nouveaux efforts de cet habile ouvrier. Ces efforts, comme vous le voyez, ont été couronnés d'un plein succès. Nous vous proposons donc, à l'unanimité, d'accorder cette année à M. Lagane une médaille d'or; nous sommes convaincus que l'opinion publique ratifiera, cette fois encore, votre jugement, surtout si, conformément à l'heureuse pensée de votre président, le jour où vous proclamerez vos prix le *cométaire* est mis en jeu dans la salle de vos séances. »

La proposition d'une médaille d'or pour M. Lagane est accueillie avec une faveur générale et sanctionnée par le vote de l'Académie.

L'Académie décide en outre, sur la proposition de M. Dégranges, que le Rapport de M. Lespiault sera lu, par cet honorable membre, dans la séance de distribution des prix, et, sur celle de M. Costes, que le cométaire y sera exposé.

M. Valat a la parole et lit un Rapport sur un traité élémen-

taire d'algèbre dont M. Royer a fait hommage à l'Académie. Ce traité, dit l'honorable Rapporteur, comprend seulement les matières exigées pour le baccalauréat ès sciences, l'École navale et l'École militaire de Saint-Cyr. Il est du moins très complet dans ce cadre un peu restreint et répond aux exigences du programme universitaire. Ces éléments offrent à un degré remarquable le double mérite de l'exactitude et de la lucidité; ils se recommandent par un choix d'exercices et de problèmes intéressants, et par les discussions ingénieuses et complètes qui en éclairent les solutions. « L'ouvrage de M. E. Royer, dit-il en finissant, est un des bons livres qu'on peut opposer sans désavantage aux traités du même genre qui nous viennent de Paris avec des recommandations officielles souvent peu méritées. » Il demande que l'Académie, en remerciant l'auteur de son hommage, le félicite d'avoir doté l'enseignement d'un excellent traité d'algèbre élémentaire. Cette proposition est adoptée.

OUVRAGES ADRESSÉS A L'ACADÉMIE

SUR LESQUELS SERONT FAITS DES RAPPORTS.

Bulletin de l'Académie Delphinale, 2e série, t. III, 2e partie, 1864. (M. Ch. Des Moulins rapporteur.)

Bulletin des travaux de la Société historique et scientifique de Saint-Jean-d'Angély, 2e année, exercice 1864. (M. Manès rapporteur.)

L'Esprit des lois grammaticales françaises, ou motifs théoriques des règles de la grammaire, manuscrit, par J.-B. Hirigoyen père. (Commission : MM. Saugeon, Dégranges et Duboul.)

Précis analytique des travaux de l'Académie impériale de Rouen, pendant l'année 1863-64. (M. Belin de Launay rapporteur.)

Communications de la Société des Sciences naturelles de Berne, année 1864, nos 553-579, avec trois planches lithographiées. (M. Lespinasse rapporteur.)

Débats de la Société helvétique des Sciences naturelles à Zurich, 22,

23 et 24 août 1864, 48e réunion. — Rapport annuel, avec quatre planches lithographiées. (M. Brunet rapporteur.)

Journal des Savants, avril 1865. (M. Duboul rapporteur.)

DÉPOSÉS AUX ARCHIVES.

Sixième lettre d'un Bénédictin, 5e série. — dix exemplaires.

Le Mouvement médical, nos 17 et 20, juin 1865. — Deux exemplaires.

L'Étincelle, 15 et 22 juin 1865.

Bulletin de la Société académique de Boulogne, no 1, 1865.

Lettre au R. P. Carayon, par P. Levot (de Brest.)

Le bac des vendangeurs, épisode intime et rustique, par F. Fertiault.

Les Archives départementales et communales, à propos du projet de loi sur les Conseils généraux et municipaux, par Gustave Saint-Joanny, avocat.

Le Numismate, 3e année, no 5, 1er juin 1865.

Revue artistique et littéraire, t. VIII, 6e année, 1865.

Annales de la Société impériale d'Agriculture, Industrie, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département de la Loire, t. VIII, 3e et 4e livraisons, 1864.

Étaient présents :

MM. Costes, L. Micé, J. Duboul, Roux, Belin de Launay, Charles Sédail, Hippolyte Minier, Cirot de La Ville, Baudrimont, Jules Delpit, Leo Drouyn, Aug. Petit-Lafitte, E. Jacquot, Cyprien Oré, Saugeon, Blatairou, G. Lespiault, S Mégret, Paul Dupuy, Fauré, E. Dégranges, Dubas, Valat.

SÉANCE DU 6 JUILLET 1865.

Présidence de M. COSTES.

Le procès-verbal de la séance du 29 juin est lu et adopté.

M. Cirot de La Ville fait hommage à l'Académie de deux livraisons nouvelles de son ouvrage *Des Origines chrétiennes de Bordeaux,* accompagnées de planches, comme les précédentes.

M. le Président, au nom de la Compagnie, le remercie de cette offrande.

L'ordre du jour appelle la communication du nouveau projet de règlement.

M. Valat, Rapporteur de la Commission de révision du règlement, où siégeaient avec lui MM. Dégranges et Jacquot, et à laquelle se sont joints le Président et le Secrétaire général de l'Académie, a la parole pour donner lecture de la rédaction adoptée à la suite de plusieurs réunions.

L'honorable Membre rappelle succinctement les circonstances dans lesquelles s'est produite la demande d'une révision du règlement, demande signée de quinze membres de l'Académie, conformément à l'art. 67.

Il expose qu'il s'agissait surtout de la modification de quelques articles, de leur distribution dans un ordre plus méthodique, et d'un travail de simplification d'où est résultée la réduction de quatorze titres à huit, et de soixante-sept articles à quarante-neuf.

Il lit ensuite le règlement ainsi amendé.

Après cette lecture, M. le Président demande à la Compagnie si elle veut immédiatement ouvrir la discussion des articles, ou la faire précéder d'une discussion générale.

M. Duboul ne pense pas que le nouveau projet puisse être discuté en connaissance de cause, après une seule et rapide audition. Il demande donc que ce projet soit imprimé, qu'un exemplaire en soit remis à chaque Membre de l'Académie, et que la discussion soit ajournée jusqu'au moment où elle pourra se faire avec maturité et précision.

M. Petit-Lafitte croit que ce délai n'est pas nécessaire, et que l'ancien règlement ne devant subir que des modifications sans importance, on peut entamer la discussion.

M. Costes, parlant dans le même sens, représente que la Commission était nombreuse et a donné à son travail beaucoup de temps et de soin.

M. Lespiault adhère complètement aux observations et à la demande de M. Duboul. Puisque l'occasion se présente de modifier le règlement, il y aura lieu, dit-il, d'examiner si l'on se bornera à quelques changements sans importance, ou si l'on renouvellera l'organisation même de l'Académie, et si, par exemple, elle sera partagée en sections. Il appuie donc la proposition d'un délai, et de l'impression et de la distribution du projet.

MM. Cirot de La Ville et Valat se rallient aussi à la proposition de M. Duboul, en vue d'une délibération plus éclairée et plus réfléchie.

M. le Président met aux voix la proposition. L'Académie l'adopte, et décide que, dans le plus bref délai, il sera fait une impression du nouveau projet, et qu'une épreuve en sera immédiatement envoyée à chacun de MM. les Académiciens.

M. le Président propose ensuite de fixer au jeudi, 20 juillet, le commencement de la discussion.

M. Lespiault, insistant, d'une part, sur la nécessité de modifier l'organisation actuelle de la Compagnie, dans le sens, par exemple, de celle des Académies de Montpellier et de Toulouse, et de la mettre ainsi en mesure de produire un plus grand nombre de travaux scientifiques; de l'autre, sur l'impossibilité de rassembler dans un court délai tous les éléments d'une discussion complète et sérieuse, et les pièces et les documents nécessaires pour l'éclairer et la diriger, en demande l'ajournement à un mois, à trois mois même, ou à

une époque encore plus éloignée. Le règlement, qu'il s'agit de remplacer, ayant, dit-il, subsisté quinze ans, peut bien sans inconvénient durer encore quelques mois.

M. Dabas pense que si l'on ne commence que dans un mois, on n'aura pas terminé avant les vacances, et que le renvoi à trois mois est également impossible à cause des occupations nombreuses que les élections, les concours et les prix donnent à l'Académie en novembre et en décembre.

M. Dégranges demande que l'ouverture de la discussion ait lieu dans trois semaines, le jeudi, 27 juillet, ce qui permettrait de consacrer trois séances aux délibérations.

M. Saugeon fait d'ailleurs remarquer que l'Académie pourrait, au besoin, tenir séance tous les huit jours.

L'Académie, consultée par M. le Président, ajourne à trois semaines, et fixe au jeudi, 27 juillet, la discussion du nouveau projet de règlement.

M. le Président rappelle que, dans le double but de marquer la place que chaque membre doit occuper et de perpétuer les traditions académiques, il avait proposé de numéroter les fauteuils dans l'ordre indiqué par la date même de chaque nomination.

Il renouvelle, ajoute-t-il, et met aux voix cette proposition du numérotage des fauteuils d'après l'ordre de nomination.

La proposition est adoptée.

OUVRAGES ADRESSÉS A L'ACADÉMIE

SUR LESQUELS SERONT FAITS DES RAPPORTS.

Loisirs poétiques d'un spécialiste, par le Dr J. Venot (de Bordeaux). — Deux exemplaires. (M. Dégranges rapporteur.)

Bases de l'art du chant, par L.-A. Holtzem. (M. Saugeon rapporteur.)

Revue de Bretagne et de Vendée, 2e série, t. VII, 6e livr., 6 juin 1865. (M. Cirot de La Ville rapporteur.)

Revue de Gascogne, t. VI, juin 1865. (Même rapporteur.)

Cours familier de littérature, 112e et 113e entretiens, avril et mai 1865. (M. H. Minier rapporteur.)

DÉPOSÉS AUX ARCHIVES.

Programme des conférences scientifiques et agronomiques de M. E. Cabieu, qui auront lieu les 6 et 7 juillet courant au Bazar Bordelais, à sept heures et demie du soir.

Le Mouvement médical, 30 juin 1865. — Deux exemplaires.

L'Étincelle, 1er juillet 1865.

Journal d'Éducation, juillet 1865.

Actes de la Société Linnéenne de Bordeaux, t. V, 4e livr., 15 mai 1865.

Étaient présents :

MM. Costes, J. Duboul, Aug. Petit-Lafitte, Belin de Launay, S. Mégret, Valat, W. Manès, Charles Sédail, Roux, G. Lespiault, Cirot de La Ville, V. Raulin, E. Dégranges, Dabas, Saugeon, L. Micé.

SÉANCE DU 13 JUILLET 1865.

Présidence de M. CIROT DE LA VILLE.

Le procès-verbal de la séance du 6 juillet est lu et adopté.

M. Costes, président de l'Académie, écrit que sa santé lui impose une absence de quelques semaines; qu'il sera, jusqu'au 10 août, dans l'impossibilité d'assister aux séances de l'Académie, et qu'il prie ses collègues d'agréer l'expression de ses regrets.

M. Charles Marionneau soumet à l'appréciation de l'Académie un ouvrage qu'il vient de publier et qui a pour titre : *Description des œuvres d'art qui décorent les édifices publics de la ville de Bordeaux.*

Cet ouvrage est renvoyé à une Commission composée de MM. Delpit, Leo Drouyn et Ch. Des Moulins.

M. Crougneau, maître de pension, appelle l'intérêt, et, s'il y a lieu, les récompenses de l'Académie sur un ouvrage qu'il intitule *Métrologie,* c'est-à-dire *Traité du système métrique,* suivi de trois cents problèmes nouveaux.

Ce traité est soumis au jugement d'une Commission composée de MM. Valat, Abria et Lespiault.

M. le docteur Grenet, de Barbezieux, sollicite le titre de membre correspondant, et envoie à l'appui de sa candidature deux exemplaires d'un ouvrage intitulé : *De l'Hystérocautomie, nouvelle méthode chirurgicale pour la guérison des déviations utérines.*

Une Commission formée de MM. Dégranges, Baudrimont et Oré, est chargée d'apprécier cet ouvrage et les titres du candidat.

M. le marquis Anatole de Caligny, membre correspondant de l'Académie royale des sciences de Turin, envoie deux ouvrages intitulés : 1° *Résumé succinct de diverses notes sur les machines soufflantes ou à compression d'air ;* 2° *Notice historique et critique sur les machines à compression d'air du Mont-Cenis.* Il joint à cet envoi sa demande du titre de membre correspondant.

Une Commission, composée de MM. Abria, Manès et de Lacolonge, aura à se prononcer sur le mérite de ces deux ouvrages et sur cette candidature.

M. Abria dépose un Mémoire de M. Cialdi sur les mouvements ondulatoires qui ont lieu principalement dans la Méditerranée, et annonce que M. Cialdi se propose de demander ultérieurement le titre de membre correspondant, en fondant sa candidature sur ce Mémoire même.

Il est décidé que l'ouvrage de M. Cialdi sera mis en réserve jusqu'à l'époque de la présentation officielle de sa candidature.

L'ordre du jour appelle les expériences annoncées par M. Oré *sur les générations spontanées.*

L'honorable membre rappelle et discute les diverses définitions qui ont été données des générations spontanées, et annonce que, sans faire l'historique de la question, il s'en tiendra à l'hétérogénie telle qu'elle a été définie de nos jours. Il constate d'ailleurs l'ancienneté de l'idée des générations spontanées; il la montre en faveur dès le Moyen Age, puis entrant dans une sphère nouvelle quand le microscope fut inventé et révéla ces milliers d'êtres non soupçonnés qui peuplent les infusions. Passant aux expériences modernes, il établit d'abord que ceux qui s'occupent de la question doivent mettre de la matière organique animale ou végétale en contact avec de l'eau et de l'air parfaitement purs, et que l'air, passant librement dans une infusion, produit ces êtres. Puis il décrit les expériences de Schultz et de Swann, expériences qui semblaient, dit-il, avoir ruiné la doctrine des générations spontanées, quand M. Pouchet, de Rouen, par une nouvelle expérience, que les hétérogénistes saluent de leurs chants de victoire, remet tout en question. M. Oré, qui a refait l'expérience de M. Pouchet, de Rouen, et obtenu les mêmes résultats, montre ce que cette expérience a de vrai et de fautif. Il apprécie ensuite les expériences de MM. Joly et Musset, puis celles de M. Pasteur, dont il loue

la méthode extrêmement simple; enfin, il expose à l'Académie ses propres expériences et leurs résultats, et conclut qu'à mesure que l'expérimentation marche, le problème de l'hétérogénie perd du terrain.

M. le Président remercie M. Oré du vif intérêt qu'a constamment excité cet exposé si savant et si méthodique, cette parole si facile et si claire. Il le prie, au nom de l'Académie, de vouloir bien rédiger une note pour le compte-rendu, ou même pour les Actes.

L'honorable membre en prend l'engagement, et se met à la disposition de l'Académie pour tous les éclaircissements que ses collègues pourront désirer.

M. Valat demande s'il ne serait pas à propos de nommer une Commission pour vérifier les expériences de M. Oré.

L'Académie déclare s'en tenir à l'exposition si claire, si complète, si appuyée de preuves qu'a faite l'honorable membre.

OUVRAGES ADRESSÉS A L'ACADÉMIE

SUR LESQUELS SERONT FAITS DES RAPPORTS.

Méthode de lecture, manuscrit, par M. J.-B. Mathieu, ancien instituteur. Ce travail est accompagné d'une lettre, par laquelle l'auteur sollicite l'avis de l'Académie. (M. Sédail rapporteur.)

Métrologie, c'est-à-dire *Traité du système métrique, ou nomenclature théorique et pratique,* suivi de 300 problèmes nouveaux, par B. Crougneau, maître de pension, avec une lettre par laquelle l'auteur soumet son ouvrage à l'appréciation de l'Académie. (Commission : MM. Valat, Abria, Lespiault.)

De l'Hystérocautomie, nouvelle méthode chirurgicale pour la guérison des déviations utérines, par le Dr A. Grenet, de Barbezieux. — Deux exemplaires. — Cet ouvrage est adressé par l'auteur avec une demande de titre de membre correspondant. (Commission : MM. Dégranges, Baudrimont, Oré.)

Études géologiques sur l'ancienneté de l'homme et sur sa coexistence avec divers animaux d'espèces éteintes ou émigrées, dans les vallées du Lot et de ses affluents, par Jacques-Lodomir Combes. (M. Raulin rapporteur.)

Bulletin de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe, 2e série, t. X, 18e tome de la collection, 1865-1866. (M. Petit-Lafitte rapporteur.)

Description des œuvres d'art qui décorent les édifices de la ville de Bordeaux, par Charles Marionneau, avec une lettre par laquelle l'auteur réclame l'appréciation de l'Académie. (Commission : MM. Delpit, Leo Drouyn, Charles Des Moulins.)

Répertoire des travaux de la Société de statistique de Marseille, t. XXVII, 2e de la 6e série. (M. Brunet rapporteur.)

Société académique des Sciences, Arts, etc., de Saint-Quentin, 3e série, t. V, 1863 à 1864. (M. Blatairou rapporteur.)

Résumé succinct de diverses notes sur les machines soufflantes ou à compression d'air, de M. le marquis Anatole de Caligny. (Extrait de la *Revue universelle*, 1859.) (Commission : MM. Abria, Manès, de Lacolonge.)

Notice historique et critique sur les machines à compression d'air du Mont-Cenis, par le marquis Anatole de Caligny, correspondant de l'Académie royale des Sciences de Turin. (Turin, de l'Imprimerie royale, 1860.) (Même Commission.)

DÉPOSÉS AUX ARCHIVES.

Circulaire par laquelle M. le comte A. d'Héricourt demande à l'Académie de vouloir bien souscrire à l'*Annuaire des Sociétés savantes de la France et de l'Étranger*, dont il a entrepris la publication.

Le Mouvement médical, 10 juillet 1865. — Deux exemplaires.

L'Étincelle, 8 juillet 1865.

Bulletin des séances de la Société impériale et centrale d'Agriculture de France, 2e série, t. XX, nos 5 et 6.

Bulletin de la Société centrale d'Horticulture de Caen et du département du Calvados, 1er et 2e trimestre 1863.

Le Catalogue, journal des éditeurs, no 7, 5 juillet 1865.

Revue artistique et littéraire, 1er juillet 1865.

Le Bon Cultivateur, 45e année, nos 5, 6 et 7.

Bulletin de la Société industrielle de Mulhouse, mai 1865.

Annales de la Société d'Émulation du département des Vosges, t. XI, 3e cahier, 1863.

Inauguration des éloges académiques à la Société de Médecine de Bordeaux, par P. Paulet, docteur-médecin.

Étaient présents :

MM. Cirot de La Ville, Charles Sédail, J. Duboul, Belin de Launay, L. Micé, Hip. Minier, Jules Delpit, Roux, G. Lespiault, Aug. Petit-Lafitte, V. Raulin, E. Gintrac, Abria, Charles Des Moulins, G. Brunet, Blatairou, Valat, Saugeon, S. Mégret, Cyprien Oré, E. Gaussens, E. Dégranges, Dabas.

SÉANCE DU 27 JUILLET.

Présidence de M. LEFRANC.

Le procès-verbal de la séance du 13 juillet est lu et adopté.

L'Académie Impériale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Lyon rappelle qu'elle remet au concours le sujet suivant : *Histoire de la peinture, de la sculpture, de l'architecture et de la gravure à Lyon*, depuis la renaissance des arts jusqu'à nos jours ; que les Mémoires devront être envoyés à l'Académie avant le 31 décembre 1866, et que le prix consistera en une médaille d'or de la valeur de 1,500 fr.

M. Papin, honoré d'une médaille d'argent dans la séance du 1er juin, pour le mérite des portraits qu'il a envoyés à l'Exposition annuelle faite par la Société des Amis des Arts, adresse à l'Académie l'expression de sa profonde gratitude pour une distinction qui l'honore autant qu'elle l'encourage comme artiste, et qui flatte ses espérances d'avenir.

M. Accard, honoré dans la même séance d'une médaille de bronze pour les qualités de couleur et de dessin, et pour l'expression de sensibilité touchante qui ont fait remarquer, dans la même Exposition, son tableau de *la Convalescence*, témoigne également combien il est sensible à la distinction flatteuse dont l'a honoré l'Académie, et qui appellera sans doute sur lui l'intérêt et les encouragements de sa ville natale.

L'Académie, sur l'avis favorable du Conseil, décide que les *Actes* seront envoyés, à partir de la date de nomination, à MM. Achille Millien, Sorbier et Fertiault, membres correspondants, dont la demande est justifiée par une active collaboration.

Sur le désir exprimé par quelques membres de mûrir et d'approfondir davantage la question de refonte du règlement, la discussion du nouveau projet est remise à la prochaine séance générale, fixée au jeudi, 3 août.

L'ordre du jour appelle la lecture de M. Saugeon.

L'honorable membre donne communication d'un Mémoire intitulé : *Des Principes généraux de l'Éducation.*

Après des considérations générales sur les conséquences que l'affranchissement de la femme a eues dans l'éducation, et sur la nécessité d'y maintenir et d'y fortifier l'influence de la famille, limitée par les droits de la société, il examine successivement la part légitime qu'il y faut faire et à la tradition et au progrès; l'importance de venir en aide à l'éducation, donnée surtout dans la famille, par l'instruction que donne dans l'école l'instituteur, représentant naturel de la société; la place que doit tenir dans l'éducation l'instruction religieuse, et l'influence du sentiment religieux sur la société; enfin la liberté d'enseignement et le rôle qu'elle assigne au

père comme chef de la famille, et à l'instituteur comme délégué de l'État.

M. Lefranc, comme président, remercie, au nom de l'Académie, M. Saugeon de cette lecture d'un si haut intérêt et par le fond et par l'exposition, et, comme académicien, lui fait une observation sur ce qu'il a dit des rapports du corps enseignant avec le clergé. Le corps enseignant, dit-il, ne mérite pas les reproches que lui a faits l'honorable auteur du Mémoire d'endormir les intelligences. Il répand, au contraire, les méthodes qui activent la raison, et ne saurait faire avec le clergé un pacte d'assoupissement de la pensée.

M. Saugeon répond que dans les écoles primaires, dont il a surtout voulu parler, dans les campagnes, les enfants apprennent à lire, à écrire, à compter, mais non à raisonner.

M. Gaussens insiste sur ce fait qu'il n'y a aucun pacte implicite ni avoué entre le clergé et l'Université pour étouffer la raison et ne cultiver que la mémoire; il soutient que le clergé ne tend pas à l'abaissement de l'enseignement scientifique, parfaitement conciliable, à son sens, avec le sentiment religieux; il pense que M. Saugeon s'exagère l'influence du clergé sur l'éducation des femmes : cette action, dit-il, est en réalité très peu de chose, même dans les couvents.

M. Saugeon répond qu'il voudrait que l'action du clergé concourût davantage à produire chez la femme un fort développement de l'intelligence et de la raison, qui ne nuirait en rien au sentiment religieux, et maintiendrait au contraire l'idéal religieux à la hauteur du développement scientifique. Là où n'existe pas, dit-il, la notion scientifique, l'idéal religieux disparaît, et de là l'affaiblissement du sens moral.

M. Dégranges pense qu'il faudrait une discussion approfondie pour traiter dans son immensité la question soulevée par l'honorable M. Saugeon. Il regrette que beaucoup de points

qui comportaient de grands développements ne soient qu'indiqués; il y aurait beaucoup à dire sur l'éducation morale et maternelle, sur l'instruction publique, sur l'intervention du clergé dans l'éducation. Il ne pense pas que la femme ait été destinée par la Providence à embrasser le vaste répertoire de connaissances que semble réclamer pour elle l'auteur du Mémoire.

M. le Président pense que l'heure étant trop avancée pour discuter la question à fond, il faut s'en tenir à des réserves sur les points contestés et susceptibles de controverse.

Faute de temps, M. Raulin dépose le manuscrit de sa lecture annuelle, intitulé : *Résultats des Excursions faites dans la partie occidentale du département des Landes pour la Carte géologique en 1864 et 1865.*

Il communique ensuite les conclusions d'un Rapport qu'il avait fait sur l'*Avant-projet pour la création d'un sol fertile à la surface des Landes de Gascogne*, par M. A. Duponchel, ingénieur des ponts et chaussées à Montpellier. « En résumé, dit-il en terminant, autant tout projet de modification de la nature d'un sol arable par l'apport d'amendements, à l'aide de véhicules roulants, est impraticable à cause du prix de revient toujours énorme, autant l'idée neuve et hardie de M. Duponchel, d'utiliser les forces naturelles au transport des matériaux, me semble féconde et digne au plus haut degré de fixer l'attention publique et d'être examinée à fond, par les agriculteurs d'abord, pour les résultats qu'elle promet, et par les ingénieurs ensuite, pour la possibilité de sa mise à exécution. »

M. Baudrimont dit qu'il a traité la question et prouvé que le système de M. Duponchel est impraticable, et que l'essai même en est impossible.

M. Raulin répond qu'il n'a pas connaissance du travail de M. Baudrimont, mais qu'il a entendu dire que M. Manès

avait fait et présenté à la Société Philomathique un rapport favorable à M. Duponchel.

M. Petit-Lafitte dit qu'il a aussi rendu compte dans les journaux de l'idée de M. Duponchel, et qu'il la considère comme une utopie.

M. Raulin demande si les extraits qu'il a faits du travail de M. Duponchel seront insérés dans les *Actes*.

M. Dégranges fait remarquer que les idées émises dans ce travail ayant été combattues par MM. Baudrimont et Petit-Lafitte, il ne devrait peut-être pas être mis dans les *Actes*. MM. Baudrimont et Petit-Lafitte ne pensent pas qu'il y ait lieu de refuser l'insertion, et M. Baudrimont exprime formellement le désir que cette insertion ait lieu.

Cette demande n'est l'objet d'aucune opposition.

M. Valat présente quelques observations sur un Mémoire de M. Noël, professeur de mathématiques à l'Université de Liége, qui, inséré tome I, partie Ire, an 1843, dans les *Actes* de l'Académie des Sciences de cette ville, a pour but d'introduire l'analogie dans l'enseignement de la géométrie, non seulement pour conduire l'esprit à de nouvelles vérités, mais pour les démontrer directement ; il fait remarquer combien serait dangereuse une pareille méthode, qui n'a rien de commun que le titre avec les idées qu'il a exposées dans un récent Mémoire ; il ajoute, d'ailleurs, que le hasard seul lui a fait connaître le travail de M. Noël, estimable à d'autres points de vue.

Il ajoute que son principe des analogues aurait plus de ressemblance avec une *ancienne idée sur la dualité* de M. Gergonne, et developpée de nouveau dans un cahier de l'Académie des Sciences de Montpellier, année 1847 : cet essai, des plus ingénieux, se borne à un rapprochement de propriétés particulières à certaines formes géométriques dont

les unes se déduisent des autres par une simple substitution d'éléments (V. ce Mémoire et les *Annales de Mathématiques*).

En parcourant la notice consacrée par le docteur Bouisson, professeur de la Faculté de Médecine de Montpellier, à sa mémoire (an 1859, tome III, II[e] fascicule), il s'étonne que, pour faire mieux valoir le mérite de l'éminent auteur des *Annales,* il le pose en réformateur de l'Académie de Bordeaux, qui avait proposé, en 1813, pour sujet de concours la question suivante : « Caractériser la synthèse et l'analyse mathé- » matiques, et déterminer l'influence qu'ont eue ces deux » méthodes sur la rigueur, le progrès et l'enseignement des » Sciences exactes. » M. Gergonne, d'après le docteur Bouisson, *trouvant la question mal posée, n'hésita pas à le faire sentir à l'Académie, et donna la solution de la question, après en avoir réformé les termes.* Ce n'est pas ainsi que s'exprime et devait s'exprimer M. Gergonne, dont nous possédons le Mémoire original manuscrit, entièrement de la main de l'auteur; il étend le problème proposé, déjà bien suffisamment complet, pour discuter toutes les méthodes directes ou indirectes en usage dans l'enseignement mathématique, et le Rapporteur de la Commission qui a couronné l'ouvrage sans lui adjuger la valeur totale du prix, ne pouvait lui savoir mauvais gré d'avoir agrandi le sujet, bien qu'il en fasse l'observation, dans l'intérêt des concurrents qui ont suivi à la lettre le cadre présenté par l'Académie. Voilà la vérité, et la pure vérité.

OUVRAGES ADRESSÉS A L'ACADÉMIE

SUR LESQUELS SERONT FAITS DES RAPPORTS.

Le Cabinet historique, 11[e] année, 5[e] et 6[e] livr., mai-juin 1865. (M. Delpit rapporteur.)

Bulletin de la Société industrielle d'Angers, 35e année, 5e de la 3e série, 1864. (M. de Lacolonge rapporteur.)

Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales, 13e volume. (M. Petit-Lafitte rapporteur.)

DÉPOSÉS AUX ARCHIVES.

8e, 9e et 10e Lettres d'un Bénédictin, 5e série.

Le Mouvement médical, no 20, 20 juillet 1865. — Deux exemplaires.

L'Étincelle, nos des 15 et 22 juillet 1865.

Bulletin de la Société académique d'Agriculture, Belles-Lettres, Sciences et Arts de Poitiers, nos 96 et 97, avril et mai 1865.

État actuel de la sériciculture et Description du nid d'un bombyx exotique, par M. Henry Trimoulet.

Annuaire philosophique, par Louis-Auguste Martin, t. II, 7e livr., juillet 1865.

Bulletin mensuel de la Société protectrice des animaux, t. XI, no 5, mai 1865.

Notice des travaux de la Société de Médecine de Bordeaux pour l'année 1864, par le Dr É. Dégranges, secrétaire général.

L'Ami des Champs, juillet 1865.

Société d'encouragement pour l'industrie nationale. — Séance générale du 14 juin 1865.

Étaient présents :

MM. Lefranc, R. Dezeimeris, J. Duboul, Jules Delpit, Leo Drouyn, Baudrimont, W. Manès, Cirot de La Ville, L. Micé, Roux, Aug. Petit-Lafitte, E. Gaussens, Fauré, G. Lespiault, Hip. Minier, V. Raulin, Saugeon, Belin de Launay, S. Mégret, Charles Des Moulins, Dabas, E. Jacquot, Valat, de Lacolonge, E. Dégranges.

SÉANCE DU 3 AOUT.

Présidence de M. LEFRANC.

Le procès-verbal de la séance du 27 juillet est lu et adopté.

A propos de cette lecture, M. Raulin communique à l'Académie plusieurs extraits des procès-verbaux de la Société d'Agriculture, tous très favorables au plan de M. Duponchel *pour la création d'un sol fertile à la surface des landes de Gascogne.* Il cite un Rapport d'une Commission nommée par cette Société, et qui, considérant l'application de ce plan comme fort désirable, demande que le Gouvernement soit prié d'en faire des essais préalables. Il constate l'adoption par la Société des conclusions de la Commission. Il demande, en terminant, l'insertion intégrale dans les *Actes* de son Rapport sur l'*Avant-projet de M. Duponchel,* outre l'impression déjà votée des extraits de ce Mémoire.

Cette demande est accueillie et votée sans opposition.

Au sujet du même incident, M. Manès lit les conclusions d'un Rapport qu'il a présenté à la Société Philomathique, et où il approuve la méthode de M. Duponchel, dont les résultats, à son avis, pourraient être immenses.

M. Jacquot annonce que les nouvelles fonctions auxquelles il est appelé l'éloignent de Bordeaux. Il prie l'Académie d'agréer l'expression des regrets qu'il éprouve en se séparant d'une Compagnie qui l'a, dit-il, accueilli avec tant de bienveillance, et lui demande le titre que, d'après ses nouveaux usages, elle confère à ses anciens titulaires.

L'Académie apprend avec peine le départ d'un collègue dont le zèle égalait les lumières, et confère à M. Jacquot le titre de membre non résidant.

Cette nomination rend vacant un fauteuil de membre résidant. L'Académie décide que la déclaration officielle de la vacance n'aura lieu qu'après la rentrée.

Relativement au Mémoire lu dans la séance précédente, par M. Saugeon, sur *Les principes généraux de l'éducation,*

M. Gaussens demande que le procès-verbal constate qu'il aurait eu à faire plus de réserves qu'il n'en a exprimé, et que, sans l'heure avancée de la séance, il aurait plus longuement insisté sur les observations qu'il a cru devoir présenter. Il lui semble, en outre, que si le Mémoire de M. Saugeon doit être imprimé dans les *Actes*, une discussion plus fondamentale serait d'abord nécessaire.

M. Saugeon déclare que, sans provoquer la discussion, il est prêt à l'accepter; qu'il se met à la disposition de l'Académie, si elle veut que ce sujet soit traité à fond; et qu'en ne sollicitant ni ne refusant la publicité pour les idées qu'il a émises, il demande à son tour qu'elles soient controversées si elles doivent être imprimées.

M. le Président objecte que la séance actuelle a un objet spécial, la révision du règlement de l'Académie. Il lui semble donc à propos de renvoyer ce sujet à une autre séance, ou même de passer outre, chaque membre ayant le droit de combattre dans un écrit subséquent les opinions énoncées dans un Mémoire lu à la Compagnie.

L'Académie se range à cet avis, et passe à son ordre du jour, c'est-à-dire à la discussion du nouveau projet de règlement.

Reconnaissant bientôt que la gravité des modifications demandées par plusieurs membres exigerait un examen plus approfondi que ne le comporte le nombre des séances qu'elle doit encore tenir avant les vacances, et que les idées successivement émises dans la discussion ou suscitées par ces débats mêmes ne peuvent que gagner à être mûries et précisées par le temps et la méditation, l'Académie décide qu'elle renonce pour le moment à la refonte de son règlement, se réservant de reprendre ce travail après une nouvelle étude et en temps utile. Elle décide, en outre, sur la motion de M. Gintrac, que la discussion préliminaire qui vient d'avoir

lieu, et qui doit être plus particulièrement intéressante et instructive pour les membres résidants de l'Académie, sera l'objet d'un Compte-Rendu spécial, imprimé à part, et à quarante exemplaires exclusivement destinés à être distribués à MM. les Académiciens.

OUVRAGES ADRESSÉS A L'ACADÉMIE

SUR LESQUELS SERA FAIT UN RAPPORT.

Mémoires de la Société impériale des Sciences, de l'Agriculture et des Arts de Lille, année 1864, 3e série, 1er vol. (M. Fauré rapporteur.)

Journal des Savants, juin 1865. (M. Duboul rapporteur.)

DÉPOSÉS AUX ARCHIVES.

Le mouvement médical, n° 21, 30 juillet 1865, 2 exemplaires.

L'Ami des Champs, n° 510, août 1865.

Journal d'éducation, n° 10, août 1865.

L'Intermédiaire des chercheurs et curieux (Notes and queries français), n° 35, 10 juin 1865.

Revue des Sociétés savantes des départements, publiée sous les auspices du Ministre de l'Instruction publique, 4e série, t. I, janvier-février 1865.

Des Paysans et de l'Agriculture en France au XIXe siècle, par Mme Romieu (Marie-Sincère). Prospectus.

Essai sur la Pathogénie du langage articulé, Mémoire couronné (médaille d'or) par l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux, par le Dr Armand de Fleury, professeur suppléant à l'École de Médecine et médecin des hôpitaux de Bordeaux. (Hommage de l'auteur.)

Étaient présents :

MM. Lefranc, Roux, Charles Sédail, J. Duboul, Belin-De Launay, G. Brunet, Hipp. Minier, W. Manès, V. Raulin, Valat, E. Gintrac, Aug. Petit-Laffitte, Cirot de La Ville, G. Lespiault, E. Gaussens, Blatairou, de Lacolonge, L. Micé, Saugeon, Paul Dupuy.

SÉANCE DU 10 AOUT.

Présidence de M. LEFRANC.

Le procès-verbal de la séance du 3 août est lu et adopté.

M. Manès fait hommage à l'Académie d'un Rapport qu'il a présenté à la Société Philomathique de Bordeaux, *sur les divers moyens employés ou proposés jusqu'ici pour la mise en valeur des landes de Gascogne.*

M. Ch. Des Moulins offre à la Compagnie un Écrit qu'il vient de publier sous ce titre : *A propos d'un livre de M. Ch. Marionneau, intitulé : Description des œuvres d'art qui décorent les édifices publics de la ville de Bordeaux.*

M. Dégranges dépose également sur le bureau une *Notice des travaux de la Société de Médecine de Bordeaux, pour l'année 1864,* qu'il a rédigée, comme secrétaire général de cette Société.

M. le Président remercie les honorables membres de leurs doctes offrandes.

M. le Commandeur Alexandre Cialdi sollicite le titre de Membre correspondant, et envoie, à l'appui de sa demande, un Mémoire sur les mouvements ondulatoires qui ont lieu principalement dans la Méditerranée. Cette candidature est renvoyée à une Commission composée de MM. de Lacolonge, Manès et Abria.

M. de Cuypert, directeur de la *Revue universelle,* sollicite également le titre de Membre correspondant. Sa demande est renvoyée à la même Commission.

M. Valat, sur une réclamation de M. Abria, provoquée par le compte-rendu de la séance du 29 juin dernier, reconnaît volontiers que la lettre de M. Guizot, dont il est question, p. 97 et 101 du compte-rendu, n'est pas rectificative du jugement porté par l'éminent historien sur M. Comte. Il ajoute que le procès-verbal de cette séance, pas plus que celui du 15, ne reproduit complètement la pensée qu'il a émise; qu'il regrette de n'avoir fourni aucune note sur ce qu'il avait dit; qu'il en est resulté une rédaction qui a donné lieu à la demande de M. Abria pour rétablir l'exactitude de son assertion; qu'il ne la conteste pas, et avoue que le jugement de M. Guizot n'est pas infirmé par la lettre en question, tout en ajoutant, comme il l'a dit trois fois et dans trois séances, que M. Guizot a désavoué ailleurs une partie de ce qu'il avait avancé sur M. Comte.

M. Brunet fait un rapport sur deux volumes qui avaient été renvoyés à son examen.

Le premier de ces ouvrages, dit l'honorable Rapporteur, expose les travaux de la *Société des Naturalistes suisses,* dans la réunion qui a eu lieu à Zurich en 1864. Cette réunion est la 48e, circonstance qui démontre la vitalité de cette association. Le volume contient divers Mémoires en allemand, à l'exception d'un seul qui est en langue française. Ils se rapportent à la physique, à la météorologie, à l'étude des phénomènes naturels, particuliers aux montagnes helvétiques.

L'autre ouvrage est le *Recueil des travaux de la Société de Statistique de Marseille.* C'est le 28e volume de ce Recueil; il atteste aussi la persévérance de cette utile Association. L'œuvre la plus remarquable est une étude développée sur l'hygiène de Marseille; les questions relatives au sol, au climat, aux habitations, à l'alimentation, aux usages, à la

moralité de la population nombreuse qui s'accroît rapidement dans cette grande ville, sont traitées avec détail, et donnent lieu à des explications d'un grand intérêt. Signalons aussi dans ce volume un travail d'un autre genre : il concerne les objets antiques provenant du Musée Campana, et dont le Gouvernement a fait don au Musée de Marseille ; ce sont des vases étrusques, des statuettes qui sont reproduites dans des gravures exécutées avec soin, et qui donnent lieu à des considérations où se révèle une solide érudition archéologique.

M. le Président remercie M. Brunet de cette instructive communication.

OUVRAGES ADRESSÉS A L'ACADÉMIE
SUR LESQUELS SERONT FAITS DES RAPPORTS.

Revue de Gascogne, t. VI, 7e livraison, juillet 1865. (M. Cirot de La Ville rapporteur.)

Giornale di scienze naturali ed economiche publicato per cura de consiglio di perfezionamento annesso alr. instituto tecnico di Palermo; vol. 1, fascicolo 1. (M. Valat rapporteur.)

Sintesi di fatti per dimostrare come il moto ondoso del mare, anzichè la corrente littorale, è la cagione precipua del protendimento delle spiagge et della ostruzione de' porti, applicandone il risultamento all' ingresso del Bosforo di Suez nella rada di Pelusio, pel comm. Alessandro Cialdi. (Commission : MM. de Lacolonge, Manès, Abria.)

Sul Tevere, sulla Unione dei due mari e Sulla marina mercantile delle stato Pontificio pel commendatore A. Cialdi. (Même Commission.)

DÉPOSÉS AUX ARCHIVES.

L'Étincelle, nos des 1er et 8 août 1865.

La Science hippique, no du 2 juillet 1865.

Rapport présenté à la Société Philomathique de Bordeaux sur les divers moyens employés ou proposés jusqu'ici pour la mise en valeur des landes de Gascogne; par M. W. Manès, ingénieur des mines en retraite. — Extrait du *Bulletin de la Société Philomathique de Bordeaux.* Hommage de l'auteur.

A propos d'un livre de M. Charles Marionneau, intitulé Description

des œuvres d'art qui décorent les édifices publics de la ville de Bordeaux; par M. Charles Des Moulins. — Hommage de l'auteur.

L'Invention, 20e vol., année 1865.

Compte rendu des opérations du Conseil d'Administration de la Société de charité maternelle de Bordeaux, pour l'année 1864.

Notice des travaux de la Société de Médecine de Bordeaux, pour l'année 1864; par M. le Dr E. Dégranges, secrétaire général. Hommage de l'auteur.

Étaient présents :

MM. Lefranc, Cirot de La Ville, Abria, Belin-De Launay, G. Brunet, Hipp. Minier, Charles Des Moulins, Aug. Petit-Lafitte, V. Raulin, Roux, E. Gintrac, L. Micé, S. Mégret, Valat, Blatairou, Paul Dupuy, Dabas, E. Dégranges.

SÉANCE DU 24 AOUT.

Présidence de M. COSTES.

Le procès-verbal de la séance du 10 août est lu et adopté.

M. le Président propose à la Compagnie de consigner, dans son procès-verbal, l'expression de la joie et de la vive sympathie avec lesquelles elle a appris la nomination de son vice-président, M. Lefranc, au grade de chevalier dans l'Ordre impérial de la Légion-d'Honneur.

Cette proposition est unanimement adoptée.

M. Petit-Lafitte demande la parole à propos de ce passage du compte-rendu de la séance du 27 juillet (p. 125) : « M. Petit-Lafitte dit qu'il a rendu compte dans les journaux » de l'idée de M. Duponchel, et qu'il la considère comme » une *utopie.* »

L'honorable membre, sans revenir sur l'opinion qu'il a

émise touchant le système de M. Duponchel, désire que le procès-verbal constate qu'il désavoue cette qualification d'*utopie* comme peu en rapport avec les égards et les formes mesurées qu'il tient à observer dans la discussion.

Cette demande est accueillie.

M. Ph. Tamizey de Larroque, membre correspondant, fait hommage à la Compagnie de six Mémoires d'archéologie et d'histoire, extraits des Revues d'Aquitaine et de Gascogne.

Une lettre de remercîment lui sera écrite.

M. Leo Drouyn envoie les quatre dernières livraisons de son grand ouvrage de la Guienne militaire. L'Académie le félicite de l'achèvement de cette œuvre monumentale.

M. le Président fait connaître la composition des Commissions pour les concours et prix de l'année 1865.

I. Concours de poésie. :

MM. Dezeimeris, Minier, Gaussens.

II. Commerce maritime :

MM. Manès, Lespinasse, Vaucher.

III. Astronomie :

MM. Lespiault, Valat, L. Micé.

IV. Sciences physiques :

MM. Abria, Raulin, Baudrimont.

V. Littérature :

MM. Duboul, Lefranc, Saugeon.

VI. Histoire :

MM. Belin-De Launay, Dabas, G. Brunet.

VII. Notices biographiques :

MM. Oré, Petit-Lafitte, Cirot de la Ville.

VIII. Recherches archéologiques :

MM. Leo Drouyn, Blatairou, Villiet.

IX. Prix en dehors du concours (Art. 48) :

MM. De Lacolonge, Mégret, Gintrac.

X. Commission du programme :

MM. Dégranges, Fauré, Des Moulins.

L'ordre du jour appelle la lecture de M. Gustave Brunet. L'honorable membre donne communication d'un travail qu'il a entrepris sur l'histoire de la *reliure*.

« C'est, dit-il, une portion intéressante de la science qui se rapporte aux livres ; elle peut paraître futile, elle ne l'est pas ; c'est une branche de l'art qui s'est élevée à une grande hauteur. Quelques écrits ont déjà paru sur cet objet, mais on a cru qu'ils pouvaient être complétés.

» Au Moyen Age, avant l'invention de l'imprimerie, lorsque les manuscrits étaient fort rares et très chers, on leur donnait des reliures massives en bois ou en métal, et on les décorait souvent de pierres précieuses, de figurines en ivoire, d'incrustations en émail. Au commencement du XVI[e] siècle, la reliure changea de face en Italie ; des dessinateurs habiles ornèrent d'arabesques à la fois simples et gracieux les plats des volumes qu'imprimaient les Alde et les Giunte; les souverains de la Toscane, les ducs d'Urbin et de Ferrare possédèrent des chefs-d'œuvre en ce genre.

» Un Français qui remplit à la cour de François I[er] d'importantes places dans l'administration des finances, le lyonnais Jean Grolier, fut un bibliophile ardent, un amateur passionné de reliures. Il reste encore un certain nombre des volumes qui lui ont appartenu, et qui portent tous son nom accompagné d'une addi-

tion qui témoigne sa généreuse libéralité : JO. GROLIERII ET AMICORUM; il y a joint, suivant un usage alors répandu, une devise pieuse : PORTIO MEA, DOMINE, SIT IN TERRA VIVENTIUM.

Les livres à la reliure de Grolier sont aujourd'hui l'objet de la plus vive convoitise de la part des amateurs opulents; leur prix, toujours croissant, s'est élevé à des hauteurs excessives. On a payé récemment, en vente publique, un seul volume in-8° 3,500 francs. »

M. Brunet parle ensuite de quelques anciens bibliophiles dont les livres, quoique bien inférieurs en valeur aux Grolier, sont cependant fort précieux; il entre dans quelques détails au sujet de l'italien Thomas Maioli, de notre illustre président de Thou, du comte de Hoym, diplomate saxon, établi à Paris à l'époque de la Régence, de Girardot de Préfond, dont la collection fut livrée aux enchères en 1756. Il aborde ensuite ce qui concerne les livres appartenant à divers de nos rois : ceux de François Ier portent la salamandre; sur ceux de Henri II, les armes de France et les H se trouvent mêlés aux croissants et aux D, emblèmes de Diane de Poitiers. Les volumes qui ont appartenu à Henri III se reconnaissent à une tête de mort et à la devise : *Memento mori.* Tous ces livres, fort rares dans les collections particulières, se paient des prix très élevés lorsqu'ils se montrent dans le commerce.

Enfin le travail soumis à l'Académie passe rapidement en revue les relieurs les plus célèbres; ceux du XVIe siècle ne sont pas connus; mais à l'époque de Louis XIII, on trouve le Gascon, très habile ouvrier. Vers la fin du règne de Louis XIV, se montre Desseuil, abbé qui reliait en amateur et pour s'amuser; puis vint Padeloup; plus tard Derome. Sous le premier Empire, Bozérian, aujourd'hui décrié; sous la Restauration, Thouvenin et Simier, célébrités aujourd'hui

obscurcies. De nos jours, Bauzonnet, Duru et Capé, tiennent d'une main ferme le sceptre de la reliure; ils ont porté leur art à un degré remarquable de perfection, et sous ce rapport la France possède une prééminence incontestable. L'Angleterre, qui nous devançait il y a un demi-siècle, est reléguée au second rang; et dans le reste de l'Europe, en Allemagne, en Italie, en Espagne, on connaît à peine les vrais principes de la science du relieur digne de ce nom.

M. le Président, au nom de l'Académie, remercie M. G. Brunet de cette lecture aussi intéressante qu'instructive, et qui tiendra une place importante dans les actes de la Compagnie.

M. Saugeon lit le rapport suivant sur un Mémoire manuscrit que l'auteur, sans se nommer, a soumis au jugement de l'Académie, et qui a pour titre: *Projet de simplification des langues, pour l'usage du commerce, des affaires et des sciences.*

« Quand beaucoup d'esprits sérieux cherchent la solution d'un problème, il est important, et l'on peut ajouter que, le plus souvent, il est susceptible d'être résolu. — De grands génies ont songé à créer une langue universelle; de nos jours, plusieurs hommes éclairés, abandonnant le côté ardu du problème, ont tenté des combinaisons moins complètes, mais susceptibles d'une plus prochaine application. Le travail que vous m'avez chargé d'examiner appartient à cette catégorie.

» L'auteur part d'une donnée très juste : une phrase, dans quelque langue qu'on veuille l'exprimer, répond aux expressions élémentaires de l'analyse logique. Si l'enseignement de nos écoles était rationnel, la théorie du langage débuterait par la grammaire générale; en l'appliquant d'abord à la langue maternelle, tout élève serait préparé à l'étude de toutes les langues, et, par conséquent, il pourrait en saisir facilement les éléments primordiaux. De plus, quand il aurait étudié une langue simplifiée, il pourrait,

s'il en avait la volonté et le loisir, passer à l'étude de la langue complète, en mettant à profit les éléments qu'il aurait acquis dans l'étude simplifiée.

» L'auteur réduit tous les verbes à un seul, le verbe être ; l'analyse logique procède ainsi. Nous lui ferons observer seulement que ce n'est pas un auxiliaire, mais le verbe *substantif*, le verbe essentiel. Nous croyons qu'il simplifie trop ce verbe en le réduisant au rôle d'impersonnel ; qu'il doit, selon le génie de chaque langue en cela très logique, lui laisser le jeu des trois personnes au singulier et au pluriel ; nous pensons qu'il doit aussi laisser à chaque langue ses modes : il importe peu qu'une langue soit plus riche qu'une autre. Dans le tableau synoptique, celle qui n'aura pas de conditionnel répètera, par exemple, deux fois son subjonctif pour répondre à notre subjonctif et à notre conditionnel. Nous approuvons l'idée de réduire tous les passés à un seul ; il faudrait, en un mot, ramener chaque mode aux trois temps principaux, et le répéter même dans le tableau synoptique lorsqu'il n'a qu'une forme, comme notre impératif, qui s'applique au présent et au futur. L'étude du verbe serait ainsi incomplète dans toutes les langues, mais ne serait fausse dans aucune. L'élève pénétrerait même mieux de cette manière dans l'étude des langues que par nos grammaires compliquées et le plus souvent irrationnelles.

» L'auteur traite très bien le pronom. — Il a raison de rétablir la préposition et de ramener à leurs éléments premiers les expressions composées.

» Il proscrit avec raison les inversions et les ellipses ; il doit user du même ostracisme pour les pléonasmes.

» Nous approuvons l'auteur de remplacer l'adjectif possessif par un complément indirect ; il doit en faire autant pour les adverbes : « agir *prudemment* » c'est « agir *avec prudence.* »

» L'auteur paraît posséder plusieurs langues ; nous lui conseillerons de borner d'abord à celles-là l'application de sa théorie, en tenant compte de quelques différences nécessaires, telles que des absences de modes dans les verbes.

» Je serais personnellement d'avis de supprimer l'article dans toutes les langues ramenées à leur simplification.

» Nous pensons que le système de l'auteur pourrait être utile; mais nous ne voulons pas dire par là qu'il ait des chances d'être admis dans la pratique. Les idées nouvelles pénètrent dans l'enseignement avec difficulté quand elles n'ont pas une application immédiate.

» Il faudrait, d'après nous, ajouter quelque développement au système des langues simplifiées pour l'utiliser au besoin dans l'étude des langues complètes. »

M. le Président remercie M. Saugeon de ces doctes et curieuses considérations.

M. G. Brunet fait observer que le travail dont M. Saugeon vient d'entretenir l'Académie soulève une question de la plus haute importance et sur laquelle s'est portée l'attention des hommes les plus illustres, celle d'une langue universelle; que cette idée n'est probablement qu'une utopie, mais qu'il y a peut-être quelque chose à faire en ce genre; qu'il faudrait s'occuper, non de simplifier les grammaires, mais de chercher un système d'écriture qui fût le même partout, comme les notes musicales, les signes algébriques, les signes nautiques; qu'on pourrait ainsi commencer à établir entre des gens parlant diverses langues des moyens de s'entendre. L'honorable membre ajoute que cette question pourrait être utilement mise au concours.

M. Baudrimont dit que, dans l'ouvrage dont il s'agit, il n'est pas question d'une langue universelle, mais d'une grammaire simplifiée, et que ce projet ne lui paraît qu'un moyen de fausser toutes les grammaires. L'auteur lui semble mériter quelques encouragements, sans pouvoir arriver à un résultat utile.

M. Saugeon convient que l'auteur n'a pas assez la pratique des grammaires, mais persiste à penser que son système, en recevant les développements dont il est susceptible, ne serait pas sans utilité.

M. Vaucher donne lecture du rapport suivant :

« M. Sorbier, premier président de la Cour impériale d'Agen, que vous admettiez l'année passée, dans votre séance du 11 août, avec un bien naturel empressement, au nombre des membres correspondants de votre Compagnie, vous a peu de temps après adressé une étude à la fois philosophique et littéraire sur l'*amour du sol natal.*

» Vous m'avez chargé, Messieurs, de vous rendre compte de ce travail intéressant, et je viens m'acquitter de cette mission, que je vous remercie de m'avoir confiée.

« Nous avons tous au fond du cœur, dit M. Sorbier, ce que les » latins appelaient *charitas patrii soli,* un penchant instinctif » pour le sol qui nous a vus naître et où nous avons essayé nos » premiers pas, pour les lieux auxquels sont associés tous les » souvenirs de nos jeunes années et qui nous rappellent les impres- » sions les plus vives et les plus douces. Partie délicate et suave, » qui se détache de l'âme pour embrasser, à une époque déjà » lointaine, les êtres et les objets que nous avons rencontrés et » aimés, le souvenir est une seconde vie dans la vie; il a son » prisme comme l'espérance : c'est l'éloignement. »

» Les preuves de cette vérité ne manquent pas, et l'auteur n'a ici que l'embarras du choix.

» C'est Thémistocle, banni de sa patrie, qui ordonne en mourant à ses amis de porter ses restes dans l'Attique, au lieu de sa naissance, et de les y ensevelir en secret.

» C'est Ovide, exilé chez les Scythes, et s'écriant : Quoi de plus beau que Rome? Quoi de plus affreux que le rivage des Scythes? Et pourtant le barbare fuit Rome pour accourir dans ces tristes lieux!

» Le poète épicurien, dit l'auteur, s'étonnait de cette préférence grossière, et n'y voyait qu'une bizarrerie de la nature humaine; mais Châteaubriand y découvre une admirable loi de la Providence : si elle n'avait, par un aimant invincible, attaché l'homme au sol natal, même le moins propre à fixer ses pas, tous se seraient précipités vers les zones tempérées, et le reste du globe fût demeuré désert.

» Mais il n'en est pas ainsi, et le sol le plus ingrat reste cher au cœur de ses enfants : « Voyez l'Islande, dit l'auteur; l'homme » y est uniquement occupé à conquérir sa vie sur la nature; » l'habitant de ces régions, dans quelque lieu que le sort l'ait jeté, » n'oublie jamais son *bœr* et ses montagnes. Malgré les privations » qu'il subit sans cesse, malgré les périls dont l'entourent et la » fureur des volcans et les tremblements de terre, et la rigueur » d'un climat de fer, il est toujours prêt à répéter cet adage » national : L'Islande est la plus belle contrée qu'éclaire le soleil. » Tant il est vrai que c'est la joie de notre cœur qui fait la nature belle, et non la belle nature qui fait notre cœur joyeux !

» Je ne parle pas des Israélites, de ce peuple qui avait non-seulement l'amour, mais encore la religion de la patrie, et que l'auteur montre pleurant Jérusalem pendant sa longue captivité; ni des Suisses et des Écossais, qu'un chant national enivre et entraîne irrésistiblement vers leurs montagnes. Mais comment expliquer ce charme et cette attraction? Et pourquoi le cœur de l'homme est-il si plein du regret de la patrie absente? — Il me semble, Messieurs, que M. Sorbier va le dire avec autant de vérité que de bonheur :

« Tant qu'on va et vient dans le pays natal, s'écrie-t-il, il vous » semble que les rues vous sont indifférentes; que ces fenêtres, » ces toits et ces portes ne vous sont rien; que ces murs vous sont » étrangers; que ces arbres sont les premiers venus; que ces » maisons où l'on n'entre pas vous sont inutiles; que ces pavés » sur lesquels on marche ne sont que des pierres. Mais plus tard, » et quand on n'y est plus, on s'aperçoit que ces rues vous sont » chères; que ces toits, ces fenêtres et ces portes vous manquent; » que ces murailles vous sont nécessaires; que ces arbres sont vos » bien-aimés; que ces maisons où l'on n'entrait pas vous sont » familières, et qu'on a laissé dans ces pavés de son sang, de ses » entrailles et de son cœur. Tous ces lieux qu'on ne voit plus, » qu'on ne reverra jamais peut-être, et dont on garde l'image, » prennent un charme douloureux et reviennent comme une douce » et triste apparition. On les aime, on les évoque tels qu'ils sont, » tels qu'ils étaient, car on s'obstine et on n'y veut rien changer :

» on tient à la figure de la patrie comme au visage de sa mère. »

» On prétend, dit encore l'auteur, que les Français en pays étranger éprouvent à un moindre degré que les autres peuples ce mal si connu sous le nom de *mal du pays*... C'est que, dans leur entrain perpétuel, ils s'attachent à franciser tout ce qui les entoure; ils emportent véritablement leur patrie à la semelle de leurs souliers; mais ils la rapportent non moins fidèlement, et vivent dans l'espoir de ce retour.

» Je ne puis vous donner, par ces citations, qu'une idée incomplète du travail d'ailleurs fort court de M. Sorbier; mais vous retrouverez sans peine dans son style l'auteur des *Pensées et réflexions morales* et de *Dix ans de magistrature en Corse.*

» M. Sorbier écrit avec élégance et pureté. Son expression, toujours juste, est souvent animée et pittoresque, parfois fine et moqueuse sous une apparence de bonhomie et de simplicité. On voit qu'il possède une érudition aussi solide que variée, et qu'il s'inspire fréquemment de la lecture et de l'étude des grands modèles que nous a laissés l'antiquité.

» On aime, Messieurs, à voir un magistrat dont les éminentes fonctions doivent rendre les loisirs si courts et si rares, consacrer au culte des lettres les moments que lui laissent les soins de la justice; c'est là un noble repos, et ils ne sont que trop rares ceux qui savent se reposer en ornant leur esprit et en élevant leur cœur.

» Je vous propose, Messieurs, d'adresser à M. Sorbier des remercîments pour le travail qu'il vous a envoyé. Peut-être même, et je le souhaiterais pour ma part, l'Académie jugera-t-elle que ce travail, écrit avec autant de sobriété que d'élégance, pourrait trouver place dans une page de nos *Actes*. Il s'y ferait à la fois remarquer et par son mérite et par le nom de son auteur. »

M. le Président remercie M. Vaucher de ce résumé aussi intéressant que substantiel, d'un écrit plein de sentiment et de goût.

L'Académie renvoie au Conseil la demande, faite par le

Rapporteur, de l'insertion dans les *Actes* du travail de M. Sorbier.

OUVRAGES ADRESSÉS A L'ACADÉMIE
SUR LESQUELS SERONT FAITS DES RAPPORTS.

Société médicale de l'Aube. — *Bulletin* n° 1, 2 vol., année 1865. (M. L. Micé rapporteur.)

Journal des Savants, juillet 1865. (M. Duboul rapporteur.)

DÉPOSÉS AUX ARCHIVES.

Le Mouvement médical, n°s des 10 et 20 août 1865.

L'Étincelle, n° du 15 août 1865.

Bulletin des séances de la Société impériale et centrale d'Agriculture de France, 2e série, t. XX, n° 7.

Bulletin de la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne, 19e volume, 1er trimestre.

Bulletin mensuel de la Société protectrice des animaux, t. XI, n° 6, juin 1865.

Revue artistique et littéraire, 6e année, t. IX, livr. du 15 août 1865.

Société de secours des Amis des Sciences. — *Compte-rendu de la 5e séance publique annuelle*, tenue le 4 mai 1865.

Distribution des prix du 31 août 1864 aux sourds-muets et enfants arriérés de l'institution de Nancy.

Bulletin de la Société d'horticulture du Calvados, 1862, 2e semestre.

Archives de l'Agriculture du nord de la France, 3e série, t. V, 13e de la collection.

Journal d'Agriculture de la Côte-d'Or, n°s 9, 10, 11 et 12, 1864.

Les six brochures suivantes sont adressées par leur auteur, M. Philippe Tamizey de Larroque, membre correspondant :

De la question de l'emplacement d'Uxellodunum. (Extrait de la *Revue d'Aquitaine*.) — *Lettres inédites de Bertrand d'Échaud, évêque de Bayonne.* (Extrait de la *Revue de Gascogne*.) — *Observations sur l'Histoire d'Éléonore de Guyenne.* (Extrait de la *Revue d'Aquitaine*.) — *Quelques notes sur Jean Guitton, le maire de La Rochelle.* (Extrait de la *Revue d'Aquitaine*.) — *Lettres inédites de François de Noailles, évêque*

de Dax. (Extrait de la *Revue de Gascogne*.) — *Louis de Foix et la tour de Cordouan*. (Extrait de la *Revue de Gascogne*.)

Annales de la Société académique de Nantes, 1865, 1er semestre.

Le Progrès, revue de Bordeaux, 3e année, nos 85 et 86.

La Guienne militaire, par Leo Drouyn, livraisons 49, 50, 51 et 52.

Étaient présents :

MM. Costes, Lefranc, J. Duboul, Hippolyte Minier, Saugeon, L. Micé, S. Mégret, G. Brunet, Belin-De Launay, Dabas, Aug. Petit-Lafitte, Roux, Pl Dupuy, E. Gintrac, E. Gaussens, G. Lespiault, A. Vaucher, Blatairou, E. Dégranges.

SÉANCE DU 9 NOVEMBRE.

Présidence de M. COSTES.

Le procès-verbal de la séance du 24 août est lu et adopté.

A propos de cette lecture, M. Raulin désigne comme l'auteur du Mémoire manuscrit et intitulé : *Projet de simplification des langues*, sur lequel un Rapport a été fait par M. Saugeon, dans la séance du 24 août, M. H.-J. Raulin, sous-préfet de Montmédy (Meuse) de 1830 à 1848.

M. le baron de Rivière, dont le nom et l'expérience font autorité en agriculture, fait hommage à l'Académie d'un exemplaire de la lettre qu'il a adressée à M. le Ministre de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux publics, sur la nécessité de constituer l'agriculture, et de lui donner, comme au commerce et aux manufactures, des organes officiels de son choix.

M. Gaston Romieux, Secrétaire perpétuel de l'Académie de La Rochelle, fait hommage à l'Académie d'un recueil de *Fables et poésies diverses*.

M. P.-A.-F. Bobœuf adresse à l'Académie un Mémoire sur l'*acide phénique, ses propriétés et ses applications*.

M. le Président fait part à la Compagnie de la lettre par laquelle M. le Préfet de la Gironde lui notifie l'allocation de 2,500 fr. votée en séance du Conseil général en faveur de l'Académie.

M. le Secrétaire général fait connaître les travaux envoyés à l'Académie pour les divers Concours et pour les récompenses décernées en dehors des Concours en vertu de l'art. 48.

Concours de Poésie.

1° *Chants mystiques,* avec cette épigraphe :

Homo sum : humani nihil a me alienum puto.
(TÉRENCE.)

2° Deux pièces :

Cherbourg-Portsmouth, poème; épigraphe :

Portus intramus amicos.
(VIRGILE.)

Richelieu et Montmorency, poème; épigraphe :

Cependant, le duc de Montmorency, cruellement blessé, avait été transporté à Toulouse au moment où les cloches annonçaient l'arrivée du roi en cette ville. Il fut enfermé à l'Hôtel de Ville (le Capitole), tout au haut de la tour du beffroi, de telle sorte que les corbeaux venaient s'ébattre et jouer entre les campanes.
(CAPEFIGUE, *Richelieu, Mazarin et la Fronde.*)

3° Deux pièces :

Le Ménestrel, ballade; épigraphe :

Et jam summa procul villarum culmina fumant.
(VIRGILE.)

Naïda, Orientale; épigraphe :

Povera colomba!

(CALDERON).

4° Huit pièces :

Que je vous plains! épigraphe :

...... miseris succurrere disco.

C'est la mode! épigraphe :

Est modus in rebus; sunt certi denique fines.

La grandeur de l'homme; épigraphe :

Etsi habuero prophetiam, et noverim mysteria omnia et omnem scientiam, caritatem autem non habuero... nihil sum.

Solitude; épigraphe :

Odi profanum vulgus et arceo.

Du quatrième étage d'une maison; épigraphe :

Bonum est nos hic esse.

Un rêve; épigraphe :

Quam felix, parvo contentus!

Fides; épigraphe :

Si Dieu n'existait pas, il faudrait l'inventer.

Vingt ans; épigraphe :

Adolescentia et voluptas vana sunt.

5° Trois pièces, sous cette épigraphe collective :

Sursum!

Exhortation.

Par monts et par vaux.

La voix de la foudre.

6° *Pitié pour les animaux!* élégie et prière; épigraphe :

Celui qui n'aime pas les animaux est presque toujours l'ennemi des hommes.

7° *Voix intimes;* épigraphe :

Où donc est le bonheur? disais-je.
(V. Hugo.)

8° Deux pièces :

La Malédiction; épigraphe :

O Christ! ta passion sera donc éternelle.
(V. de Laprade, *Voix du silence.*)

La Source; épigraphe :

Le bruit n'y monte pas de la mer sur les côtes,
Ni la rumeur de l'homme; on y peut oublier.

9° *Napoléon,* pièce en cinq actes et en vers; épigraphe :

De nos héros faut-il que le plus grand périsse ?
(Luce de Lancival, tragédie d'*Hector.*)

10° *Le Vésuve,* ode; épigraphe :

O altitudo!

11° Épigraphe :

O poésie! au ciel ton vol se réfugie.
(Victor Hugo.)

12° *Dix sonnets;* épigraphe :

Un sonnet sans défaut vaut seul un long poème.

13° *Ange et mondaine;* épigraphe :

A Son Éminence Monseigneur le Cardinal Donnet.

14° *L'Ambitieux;* épigraphe :

Et vous, pourquoi d'un soin stérile
Empoisonner vos jours bornés?
Le jour présent vaut mieux que mille
Des siècles qui ne sont pas nés.

15° *Epitaphe à la mémoire du poète Jasmin;* épigraphe :

In memoria æterna erunt justi!

16° *Épître à Michel Montaigne;* épigraphe :

Je suis incapable de nouvelleté, même collective.

17° *Le Cardinal de Cheverus;* épigraphe :

> Le vœu de mon cœur est de vivre et de mourir au milieu des habitants de Bordeaux, mais sans autre titre que celui de leur archevêque et de leur ami.
> (Paroles de Monseigneur de CHEVERUS.)

En dehors du Concours, et pour obtenir, s'il y a lieu, une distinction, en vertu de l'art. 48, il a été adressé à l'Académie un opuscule en vers, sous ce titre : *Guillaume Tell* (scène dramatique traduite de Schiller), avec cette épigraphe :

> Si ce n'est un poète, au moins voudroit-il l'estre.
> (Mathurin REGNIER.)

L'Académie a donc reçu de dix-huit auteurs trente-huit pièces.

Concours de Littérature.

Sur la question de Littérature : « De l'Influence que peut » avoir la liberté des théâtres sur la littérature dramatique » et les mœurs, » l'Académie a reçu deux Mémoires, sous les épigraphes suivantes :

> 1° Partout la liberté a plus à craindre des passions de ceux qui la servent, que de celles des ennemis qui l'attaquent.
> (SÉGUR.)

> 2° Le raisonnement est l'appui de l'exemple, mais l'exemple prouve mieux que le raisonnement.

Concours d'Histoire.

Sur la question d'Histoire : « Rechercher les institutions » qu'ont produites, dans les pays situés entre la Garonne et » les Pyrénées, la paix et la trêve de Dieu, et les comparer à » celles qui ont existé pour la même cause dans les autres

» parties de la France, » il a été envoyé un Mémoire portant cette épigraphe :

On doit considérer la trève de Dieu comme la plus glorieuse des entreprises du clergé, celle qui contribua le plus à adoucir les mœurs, à développer les sentiments de commisération entre les hommes, sans nuire à ceux de bravoure; à donner une base raisonnable au point d'honneur; à faire jouir les peuples d'autant de paix et de bonheur qu'en pouvait admettre alors l'état de la société; à multiplier enfin la population de manière à pouvoir bientôt fournir aux prodigieuses émigrations des croisades. (SISMONDI, *Hist. des Français*, t. IV.)

Concours de Commerce maritime.

Sur la question des Constructions navales de la Gironde, l'Académie a reçu un Mémoire, avec cette épigraphe :

Le port de Bordeaux est le plus beau, le plus agréable et le plus commode de l'Europe chrestienne.
(CLEIRAC, p. 497.)

Concours d'Astronomie.

Sur la question de l'importance de la construction d'un Observatoire à Bordeaux, un Mémoire a été adressé à l'Académie, sous cette épigraphe :

Sta, et circumspice mirabilia Dei.
(JOB, ch. XXXVII, v. 14.)

Envois en dehors du Concours, et dans le but d'obtenir, s'il y a lieu, les distinctions stipulées par l'art. 48 :

1° Une Notice biographique, intitulée : *Vie de Mgr Dupuch, premier évêque d'Alger;* par M. l'abbé Pioneau, supérieur du Collége catholique de Sainte-Foy-la-Grande.

2° Un Mémoire anonyme, accompagné d'un billet cacheté

et portant ce titre et cette double épigraphe : *Le Luxe jugé par une mère.*

> Cherchez premièrement le royaume de Dieu et sa justice, et toutes choses vous seront données comme par surcroît. (S. MATTHIEU, ch. VI, v. 33.)

> Virtus post nummos.
> (HORACE, liv. I, ép. I, v. 54.)

Tous ces travaux sont renvoyés à leurs Commissions respectives.

L'Académie, faisant pour la première fois l'application de la décision qu'elle a prise dans la séance du 18 mai 1865 (1), déclare la vacance de deux fauteuils, devenus libres l'un par le départ de M. Jacquot, l'autre par la démission de M. Delpit, et, pour laisser aux candidatures le temps de se produire et rendre possible la concurrence entre elles, fixe un délai de trois mois, avant l'expiration duquel le vote ne pourra avoir lieu.

M. Duboul donne lecture d'un rapport sur le *Recueil de l'Académie des Jeux Floraux,* concours de 1865.

L'honorable membre, en souscrivant volontiers au témoignage rendu par la Commission à la supériorité de ce concours sur beaucoup de concours précédents, ne se dissimule pas tout ce que cette supériorité même laisse encore à désirer sous le double rapport de l'originalité de l'inspiration et de la force ou de l'éclat de la langue poétique. Tout en désirant plus de chaleur dans l'ensemble, il loue, pour l'ampleur et le nombre de quelques strophes, l'ode de Mlle Blanchet intitulée : *La nature et Dieu dans l'humanité.* Il constate, dans l'ode qui a remporté le prix et qui a pour titre *A Alfred de Musset,* et pour auteur M. Léon Valery, l'imitation souvent heureuse du rhythme préféré et des procédés

(1) Compte rendu de la séance du 18 mai, p. 80.

habituels du chantre de *Namouna;* il eût d'ailleurs souhaité plus de verve dans un sujet par lui-même si poétique. Il signale la franchise d'expressions et la vivacité d'allures par lesquelles les vers de M. Paul Juillerat tranchent sur tous ceux dont se compose ce recueil; il fait ressortir l'habileté avec laquelle ce lauréat s'inspire de la facture de Victor Hugo, tout en lui conseillant parfois plus de circonspection dans l'imitation du modèle.

Abordant la partie du recueil consacrée à la prose, le Rapporteur distingue un éloge écrit par M. Achille Janot, celui de Moquin-Tandon, qui fut comme la personnification vivante de l'union des Lettres et des Sciences, éminent professeur d'histoire naturelle, littérateur rempli de finesse et d'érudition, poète même d'une verve communicative et charmante.

Après avoir constaté ensuite que l'Académie des Jeux Floraux n'a pas décerné le prix qu'elle avait proposé en mettant au concours l'éloge de Raynouard, le Rapporteur s'étonne de quelques assertions contenues dans le Rapport de la Commission de ce concours, assertions d'après lesquelles Raynouard serait considéré comme ayant inauguré en France les études sur la langue romane, sur les troubadours, sur les rapports des poésies des trouvères avec les œuvres de nos poètes méridionaux, et comme s'étant seul ouvert un champ aussi fertile qu'inexploré.

Reportant à qui de droit l'honneur de la priorité et de l'initiative dans ces doctes et patients travaux, le Rapporteur désigne en ces termes le véritable créateur en France de la linguistique du moyen âge, l'infatigable et patriotique investigateur de nos vieux titres littéraires :

« Il y avait en France, au siècle dernier, un homme qui se prit d'une passion un peu tardive pour l'étude, mais qui sut si bien réparer le temps perdu, qu'à vingt-six ans il était membre de notre Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

» C'était Lacurne de Sainte-Palaye. En 1739, il parcourait déjà l'Italie, s'étant mis avec un courage et une persévérance à toute épreuve à la recherche des manuscrits où notre littérature provençale était en quelque sorte ensevelie. Dix ans plus tard, en 1749, nouveau voyage, nouvelles investigations, à la fois plus actives, plus étendues et mieux dirigées que les premières. Sainte-Palaye explore et fouille non seulement les bibliothèques publiques, mais encore les bibliothèques particulières. Il est infatigable; on dirait qu'il se multiplie, tant il remplit avec entrain la tâche souvent ingrate et presque toujours très laborieuse qu'il s'est donnée: Paris, Rome, Florence, Milan, Vérone, Modène marquent les grandes étapes de ce voyage de découvertes peu éclatantes, en apparence, mais éminemment utiles. Il suffirait, d'ailleurs, de rappeler, pour en montrer l'importance, que les richesses conquises ne remplirent pas moins de treize volumes in-folio. Les huit premiers furent consacrés aux copies et aux extraits des manuscrits provençaux consultés par Sainte-Palaye. Les cinq derniers contiennent des versions, des remarques, des documents de toutes sortes sur les troubadours. Sainte-Palaye ne s'en tint pas à ce travail, déjà fort recommandable par ses proportions comme par sa valeur intrinsèque. Il donna d'autres volumes dans lesquels on trouve le fameux poëme provençal de *Gérard de Roussillon,* et cette chronique en vers de la *Guerre des Albigeois,* si célèbre depuis la publication qu'en fit à son tour le savant Fauriel.

» Ce n'est pas tout. Sainte-Palaye composa sur les ouvrages des poètes et des prosateurs de la langue provençale, un glossaire en quatorze volumes in-folio. Puis de nouvelles recherches auxquelles il se livra, et qui eurent pour objet la littérature de la France du nord, amenèrent l'enfantement d'un autre glossaire plus gigantesque encore que le premier, puisqu'il remplit trente-un volumes in-folio. Celui-ci a été terminé par Bréquigny.

» Certainement, Sainte-Palaye manquait de goût, d'imagination, de véritable fécondité. On peut dire aussi de lui :

« Il compilait, compilait, compilait. »

« Il compilait, soit. Beaucoup d'autres n'ont fait que l'imiter

sous ce rapport, sans rendre d'ailleurs les services qu'il a rendus. Il a réuni un répertoire immense, et qui semble au-dessus des forces d'un seul écrivain. Tous les matériaux épars d'une histoire de la littérature provençale ont été rassemblés par lui dans les nombreux volumes dont nous venons de parler, et qui sont restés à l'état de manuscrits. »

L'Académie écoute avec intérêt ce fidèle inventaire des trésors accumulés dans les manuscrits de Sainte-Palaye, et l'hommage rendu à l'un de ces héroïques travailleurs qui aplanissent pour d'autres les voies de la science, et leur facilitent la besogne et le succès.

M. le Président, au nom de la Compagnie, remercie M. Duboul des curieux détails et de l'attrait littéraire de ce Rapport.

M. Valat lit un Rapport sur un compte rendu de la séance publique du 30 août 1863, consacrée aux exercices et à la distribution des prix de l'école des Sourds-Muets de Nancy. M. Piroux, qui a fait hommage à l'Académie de la notice, y a ajouté des observations critiques sur la méthode récemment couronnée par l'Institut et recommandée à tous les instituteurs, et dont M. Valade-Gabel n'aurait pas été l'inventeur, s'il faut en croire le Directeur de l'école de Nancy. Cette accusation, déjà réfutée par M. Valade-Gabel, a été l'objet d'un examen approfondi. Mais à côté de cette critique plus ou moins judicieuse, se trouvent des considérations fort intéressantes sur l'éducation des sourds-muets, et M. Valat conclut à ce que des remercîments soient adressés à l'auteur pour cette partie de son ouvrage.

Le même Rapporteur passe en revue les travaux de l'Académie *Gioenia* des sciences naturelles de Catane (Sicile), regrettant de ne pouvoir leur consacrer une place plus considérable, attendu que les Mémoires mentionnés ne figurent

eux-mêmes qu'à l'état de résumés dans le compte-rendu du secrétaire-général, M. Carmelo Sciuto Patti... Il rend hommage au mérite de la plupart d'entre eux et se félicite de la décision de l'Académie, qui est entrée en correspondance avec cette Société. Il conclut à ce que M. Patti reçoive les remercîments de l'Académie pour sa communication et les communications ultérieures, dont on n'a pu encore rendre compte.

M. Valat lit aussi un Rapport sur l'Annuaire de 1864, publié par l'Institut des Provinces, des Sociétés savantes et du Congrès scientifique. Bien que les questions soulevées dans les séances du Congrès soient aussi variées que délicates et d'un ordre moral, économique ou industriel fort élevé, le Rapporteur croit devoir entrer dans les détails qui peuvent donner une juste idée du mérite et de la pensée des savants qui ont pris part aux discussions. Il croit devoir toutefois exprimer aussi un regret, celui de ne trouver qu'un résumé là où il faudrait un traité, et surtout de chercher vainement des conclusions lorsqu'il s'agit de problèmes économiques dont la science a déjà donné la solution.

Enfin, M. Valat, au nom d'une Commission que composent avec lui MM. Abria et Lespiault, exprime une opinion peu favorable à la *métrologie* de M. Crougneau. L'intention de l'auteur est bonne, dit-il; les matériaux qu'il a recueillis sont précieux; mais la clarté, la simplicité et l'ordre qui doivent caractériser les livres adressés à l'enfance ne s'y trouvent pas à un degré suffisant; la correction même du texte et la rigueur des définitions laissent à désirer..... On ne saurait être trop difficile lorsqu'il s'agit d'ouvrages élémentaires; et le traité de M. Crougneau peut avoir un mérite réel, sans avoir celui que réclame l'enseignement primaire, auquel il est adressé.

M. le Président remercie M. Valat de l'intérêt de ces diverses communications.

OUVRAGES ADRESSÉS A L'ACADÉMIE

SUR LESQUELS SERONT FAITS DES RAPPORTS.

Revue de Bretagne et de Vendée, 9e année, 2e série, t. VIII de la collection, août, septembre et octobre 1865. (M. Cirot de La Ville rapp.)

Mémoire adressé à l'Académie des Sciences sur l'acide phénique; de ses propriétés; de son étude et de ses applications, etc. – Propriétés du phénol sodique; de ses applications à l'hygiène, etc., par P.-A.-F. Bobœuf. — 3 exemplaires, accompagnés d'une lettre de l'auteur. (M. Baudrimont rapporteur.)

Mémoires de l'Académie de Stanislas, Nancy, 1864. (M. Duboul rapporteur.)

Mémoires de l'Académie d'Arras, t. XXXVII. (M. Abria rapporteur.)

Fables et poésies diverses, par Gaston Romieux, secrétaire perpétuel de l'Académie de La Rochelle. — Hommage de l'auteur. (M. Minier rapporteur.)

Recueil des travaux de la Société libre d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres de l'Eure, 3e série, t. VIII, 1862 et 1863. (M. G. Brunet rapporteur.)

Mémoires de la Société académique d'Agriculture, des Sciences, Arts et Belles-Lettres du département de l'Aube, t. XVIII de la collection; t. I, 3e série, année 1864. (M. Ch. Des Moulins rapporteur.)

Revue de Gascogne, août, septembre et octobre 1865. (M. Blatairou rapporteur.)

Cours familier de littérature, 114e et 115e Entretiens. — *Idem*, 116e Entretien. (M. Costes rapporteur.)

Revue des Sociétés savantes, mars-avril, mai-juin, juillet 1865. (M. de Lacolonge rapporteur.)

Vie de Mgr Dupuch, premier évêque d'Alger, par M. l'abbé E. Pioneau, — Cet ouvrage est accompagné d'une lettre par laquelle l'auteur le soumet à l'appréciation de l'Académie. (Commission : MM. Oré, Petit-Lafitte, Cirot de La Ville.)

Jahrbuch der Kaiserlich Königlichen Geologischen Reichanstalt. Wien. no 3, juli, august, september 1855. (M. Raulin rapporteur.)

Journal des Savants, août et septembre 1865. (M. Duboul rapporteur.)



Giornale di Scienze naturali ed economiche, volume 1, fascicolo 2, Palermo, 1865. (M. Ch. Des Moulins rapporteur.)

DÉPOSÉS AUX ARCHIVES.

Bulletin de la Société d'Agriculture et de Commerce de Caen, année 1864.

Compte Rendu des travaux de la Commission des monuments et documents historiques et des bâtiments civils du département de la Gironde pendant les exercices de 1862 à 1864. — Table alphabétique et analytique des matières contenues dans les *Comptes Rendus* de cette Commission de 1840 à 1855. — Ensemble, 2 volumes.

Bulletin de la Société des Sciences historiques de l'Yonne, année 1865, 19e vol., 2e trimestre.

Le Mouvement médical, nos 24, 26, 27, 28, 29 et 30, 1865.

L'Étincelle, nos 222, 247, 248, 249, 250, 251, 252, 253, 254, 255, 256.

11e 12e et 13e Lettres d'un Bénédictin, 5e série. — Dix exemplaires.

Bulletin des séances de la Société impériale et centrale d'Agriculture de France, juin, juillet, août, septembre et octobre 1865.

Annales de la Société historique et archéologique de Château-Thierry (Aisne), 1864.

Société industrielle d'Elbœuf, nos 4 et 5, 1865.

Mémoires de la Société impériale d'Agriculture, etc., d'Angers, t. VIII, 1er cahier.

Bulletin mensuel de la Société protectrice des animaux, juillet, août et septembre 1865.

Archives de l'Agriculture du nord de la France, juin et juillet 1865.

Journal d'Éducation, septembre, octobre et novembre 1865.

Revue agricole, industrielle, etc., août et septembre 1865.

Annuaire philosophique, par L.-A. Martin, t. XI, août, septembre et octobre 1865.

Bulletin de la Société archéologique de Béziers, t. III, 3e livraison.

Revue artistique et littéraire, septembre et octobre 1865.

Le Cabinet historique, juillet et août 1865.

Bulletin de l'Union des poëtes, juillet-août-septembre 1865.

L'Ami des Champs, septembre, octobre et novembre 1865.

Le Progrès, revue de Bordeaux, nos 87 et 88, 89, 90, 91, 92, 93, 1865.

Rapport fait à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, au nom de la Commission des antiquités de la France, par M. B. Hauréau, lu dans la séance du 7 juillet 1865.

Annales de la Société impériale d'Agriculture, etc., du département de la Loire, t. IX, 1er trimestre 1865. — *Idem*, 2e trimestre, même année.

2e *Bulletin de la Société départementale d'Agriculture du Doubs.*

Bulletin de la Société d'histoire naturelle de Colmar, 5e année, 1864.

Bulletin de la Société industrielle de Mulhouse, juin 1865. — *Idem*, juillet même année.

Distribution des récompenses accordées aux Sociétés savantes, le 22 avril 1865.

Étaient présents :

MM. Costes, Roux, Saugeon, Hipp. Minier, J. Duboul, Cirot de La Ville, V. Raulin, Leo Drouyn, E. Dégranges, Valat, R. Dezeimeris, Charles Sédail, W. Manès, S. Mégret, Jos. Villiet, Blatairou, G. Brunet, Belin-De Launay, L. Micé, Lefranc, G. Lespiault, E. Gaussens, Dabas.

SÉANCE DU 23 NOVEMBRE.

Présidence de M. COSTES.

Le procès-verbal de la séance du 9 novembre est lu et adopté.

M. le Président annonce qu'une séance publique, pour la réception solennelle de MM. Mégret et Micé, aura lieu le jeudi 30 novembre.

M. Cirot de La Ville dépose sur le bureau quatre livraisons nouvelles de son grand ouvrage : *Des Origines chrétiennes de Bordeaux*, accompagnées de planches, comme les précédentes.

M. le Président lui exprime les remercîments de la Compagnie.

M. B. Jasseau, capitaine au long cours, à qui une mention

honorable a été décernée, il y a deux ans, pour son Mémoire sur *la télégraphie nautique,* fait hommage à l'Académie d'un nouvel écrit intitulé : *Projet de réforme des assurances maritimes.*

L'Académie procède aux élections des membres du bureau pour l'année 1866. Elle nomme par des votes successifs :

MM. de Lacolonge, *Vice-Président.*
P. Dupuy et Mégret, *Secrétaires.*
Fauré, *Trésorier.*
Valat, *Archiviste.*
Costes, Dabas et Dezeimeris, *Membres du Conseil.*

M. le Président fait remarquer que M. Dezeimeris est nommé pour un an, en remplacement de M. de Lacolonge promu à la vice-présidence.

M. Gaussens a la parole, et donne lecture du Rapport suivant :

« Messieurs,

« M. Charles Grellet-Balguerie a envoyé à l'Académie une *Légende de la Recluse de La Réole,* tant en son nom qu'en celui de M. Michel Dupin, auteur de l'*Histoire de la Réole*

» Cette légende est écrite en latin et a pour titre : *Fundatio prioratùs de Regula.* C'est une copie, dit notre honorable correspondant, d'un manuscrit en caractères gothiques, sur papier, sans date, sans nom d'auteur, et qui paraît appartenir au XVIe siècle. Ce manuscrit a fait partie des archives des Bénédictins de La Réole.

» Le texte en est bien souvent incorrect, et la ponctuation évidemment défectueuse, ce qui en rend certains passages inintelligibles. Nous ne serions pas d'avis, pour cette raison, de donner place à cette légende dans les annales de l'Académie, comme paraîtrait le désirer M. Grellet-Balguerie.

» Dans un préambule dont le lien avec le sujet principal de la

pièce n'est pas manifeste, l'auteur rappelle qu'avant l'arrivée de saint Martial dans l'Aquitaine, c'est-à-dire dès le premier siècle de l'ère chrétienne, une noble femme, d'après le témoignage même de Grégoire de Tours, attirée à Jérusalem par la réputation de Jésus-Christ et de saint Jean-Baptiste, au moment même où ce dernier était décapité par Hérode, emporta, en retournant dans son pays, une fiole d'argent pleine de sang du saint précurseur; que ce pays était la ville de Bazas, où la noble femme répandit le bienfait de la foi.

» Le récit de cette première prédication de l'Evangile dans l'Aquitaine est suivi de celui des ravages des Goths dans ce pays, et des maux que ce peuple arien fit éprouver aux catholiques dans nos contrées.

» Vient enfin l'histoire de la Recluse de La Réole :

» Vers l'an 525, sous le règne de Clovis Ier, roi de France, le duc Amalaric gouvernait l'Aquitaine et faisait sa résidence à Agen. Amalaric épouse Clotilde, fille de Clovis. Celle-ci, imbue de la foi en Jésus-Christ, veut la faire partager à son époux. N'y ayant pu réussir, elle s'adresse à la sœur d'Amalaric, qu'elle convertit à la religion chrétienne. Puis, ne pouvant plus habiter avec un époux païen dont les violences et les brutalités l'empêchaient de se livrer à ses pratiques pieuses, elle a recours à son père Clovis, le priant de la rappeler auprès de lui. Clovis obtient, en effet, de son gendre (que le manuscrit n'appelle plus désormais que Vayfre, Vayfarius), le renvoi de sa fille. Mais celle-ci désirait vivement emmener avec elle la sœur de son époux, cette jeune néophyte pour la foi de laquelle elle craignait, si elle la laissait seule au sein d'une cour idolâtre. Ce fut en vain qu'elle sollicita cette faveur. Vayfre fut inflexible et retint sa sœur auprès de lui. Clotilde, saisie de la fièvre, mourut à Poitiers, pendant qu'elle retournait auprès de son père.

» De son côté, la sœur de Vayfre quitta de nuit le palais de son frère, accompagnée d'une seule servante. Elle se cacha quelque temps sur les rives de la Garonne et parmi les arbres qui ombrageaient ce fleuve, cherchant un lieu retiré où elle pût, loin du monde, conserver intacte la foi qu'elle avait reçue de Clotilde. Elle

s'arrêta en un endroit voisin de Montgauzy (*Montem Gaudium*). Elle y dressa une tente sous un arbre, elle s'y bâtit une cellule avec des branches et des feuillages, pour se préserver des rayons du soleil. Sa nourriture, ce furent des herbes et des racines; sa boisson, l'eau limpide du fleuve ou d'une fontaine.

» Vayfre, cependant, informé du départ de sa sœur, la fait chercher en tous lieux, sur toutes les routes. Ses émissaires arrivent enfin, après bien des détours, au lieu appelé de nos jours *Reclusa*, dit la légende, là où la sœur de Vayfre avait fixé sa tente. Vainement ils la pressent de retourner auprès de son frère. Celui-ci, instruit du mauvais succès de ses officiers, espère être plus heureux lui-même. Il se rend auprès de sa sœur. Quel n'est pas son étonnement en voyant la demeure misérable de la solitaire! Il quitte son manteau et ne sait où le suspendre; il se débarrasse de ses gants et ne voit rien où les déposer. Sa sœur, témoin de son embarras, prend le manteau et le suspend en l'air, où il demeure sans qu'aucun appui le soutienne; elle dépose de même les gants sur un rayon de soleil.

» Ces prodiges ne changent point les dispositions de Vayfre. Il menace sa sœur de la mort, si elle refuse de le suivre. Quelques mois après, il revient, renouvelle ses instances, et, ne pouvant fléchir la pieuse solitaire, il ordonne à ses gens de la saisir et de la pendre à un arbre voisin de la cellule. Cet ordre cruel fut exécuté. Pendant la nuit, les anges viennent ensevelir la Recluse avec des chants et des flambeaux. Des bergers les aperçoivent. Le bruit de ce prodige parvient jusqu'à Vayfre, qui, touché de repentir, fait élever une chapelle sur le tombeau de sa sœur. Cette chapelle dédiée au prince des anges, subsista jusqu'à l'an 1530, où le peuple de La Réole la détruisit et en employa les matériaux à l'agrandissement de son église paroissiale de Saint-Michel.

» Le reste du manuscrit raconte la fondation du couvent de La Réole par Charlemagne, et sa restauration, en 999, par deux frères ducs d'Aquitaine, Sanscius : qui, de plus, était, d'après notre chroniqueur, évêque; et Gombaldus.

» Le document, dont je viens de donner l'analyse succincte, offre, comme on le voit, autre chose que la légende de la Récluse.

Quant à cette dernière, elle me paraît en renfermer deux, mêlées et confondues ensemble. La fille de Clovis, en effet, mariée à Amalaric, duc d'Agen, ne serait-elle pas cette fille de Clovis, nommée aussi Clotilde, qu'avait épousée Amalaric, roi des Visigoths d'Espagne, laquelle, enfermée dans une prison par son barbare époux, envoya son mouchoir teint de son sang à ses frères, pour qu'ils vinssent la délivrer. Cette première légende vient se mêler avec celle de la Recluse, sœur de Vayfre, duc d'Aquitaine, fils de Hunald et rival de Pépin, au VIIIe siècle. La distance qui sépare ces deux faits est de plus de deux siècles. Le chroniqueur la franchit sans scrupule, et de deux histoires séparées par le temps et l'espace, n'en fait qu'une.

» Pour ces raisons et celles que j'ai déjà énoncées, le manuscrit offert à l'Académie par M. Grellet-Balguerie ne me semble pas mériter l'insertion dans nos *Actes*. Sa place serait plutôt dans les *Archives historiques*, dont le but est de reproduire les documents textuellement et tels que les siècles nous les ont transmis. Il convient, néanmoins, d'ajouter que M. Grellet offre, en cas d'insertion dans les *Actes* de l'Académie, de joindre à la pièce insérée des notes historiques, destinées sans doute à en expliquer ou rectifier le sens. »

L'Académie adopte ces conclusions, et, sur la proposition de l'honorable Rapporteur, vote des remercîments à notre zélé et docte correspondant, ainsi qu'à son estimable collaborateur.

Le même Rapporteur rend compte à l'Académie de deux volumes envoyés par M. l'abbé Juillhes, curé de Fargues, canton de Créon, et intitulés : *La jeune Fille chrétienne dans le monde,* et *La Clef du Paradis*.

Il loue la haute portée morale, la rédaction correcte et onctueuse de ces deux petits livres de spiritualité, où la justesse de l'observation se joint à la solidité et à la finesse du sens, et qu'animent constamment l'inspiration et l'accent



de la charité évangélique. Il constate la salutaire et attrayante lecture qu'offrent les bons conseils, les sages exhortations, les considérations ingénieuses qui abondent dans ces deux écrits, mentionnés avec éloge par plusieurs Revues, et dont l'un a déjà eu les honneurs de la traduction en anglais.

Conformément aux conclusions de l'honorable Rapporteur, l'Académie vote une lettre de félicitations et de remercîments à M. l'abbé Juillhes.

M. le Président remercie M. Gaussens du vif intérêt excité par ses deux Rapports.

M. Saugeon, au nom d'une Commission où siégeaient avec lui MM. Dégranges et Duboul, rend compte d'un travail de M. Hirigoyen père, intitulé : *L'Esprit des lois grammaticales françaises,* sur lequel l'auteur appelle l'intérêt et, s'il y a lieu, les récompenses de l'Académie.

« L'ouvrage que vous avez renvoyé à notre examen, dit l'honorable Rapporteur, a dû exciter notre attention par l'importance du sujet et par le mérite et l'âge de l'auteur, qui est le doyen de nos professeurs libres. Nous allons juger ce travail avec une complète impartialité; la part de l'éloge sera assez large pour que nous ne soyons pas obligé de dissimuler celle de la critique.

» L'auteur fait trois catégories de nos règles grammaticales : 1° Règles de syntaxe, où domine la logique; 2° règles d'euphonie qu'impose l'oreille; 3° règles de convenances, qui répondent aux mœurs et aux habitudes d'esprit de la nation.

» Cette distinction est ingénieuse et nous semble juste; mais elle ne s'impose pas assez à la forme même du travail, qui n'est pas assez didactique et ne présente souvent qu'une série d'observations détachées.

» Toutefois, et c'est un point capital, l'auteur ne perd jamais de vue les principes qu'il y a posés, et c'est à eux qu'il demande la solution de toutes les difficultés qu'il rencontre. »

Examinant ensuite quelques unes des opinions de l'auteur, dans l'ordre où elles se présentent, le Rapporteur en constate plus d'une fois l'originalité, ou fait ressortir la force et la finesse des raisons nouvelles dont elles sont appuyées. Il loue la précision et la clarté des définitions; il signale particulièrement l'aisance et la lucidité avec lesquelles l'auteur explique une portion difficile de la grammaire, les fonctions du subjonctif.

« M. Hirigoyen, ajoute-t-il, distingue dans la langue, avec beaucoup de justesse, ce qui est l'expression de la logique ou celle du sentiment. C'est un point de vue très remarquable auquel la routine de l'enseignement grammatical ne s'élève point, et qui cependant a le double avantage d'élargir la théorie et de fournir des explications pratiques. Il serait heureux que les jeunes professeurs s'inspirassent, sous ce rapport, de la pensée de leur vénérable doyen. »

Après avoir loué l'auteur du Mémoire de faire généralement prévaloir, dans l'enseignement grammatical, la raison sur la mnémotechnie, en regrettant d'ailleurs qu'il n'ait pas choisi la plupart de ses exemples dans des auteurs connus, et qu'il cite souvent des phrases vulgaires qui n'ont rien de caractéristique, le Rapporteur termine et conclut ainsi :

« Nos réserves n'ont rien de capital, et nous ne saurions trop approuver l'auteur, quand il veut écarter de l'enseignement les indications qui ne reposent que sur les mots, pour y substituer les explications qui s'adressent à l'intelligence, et quand il veut que l'élève suive partout dans la phrase *les vues de l'esprit*.

» Si l'œuvre de M. Hirigoyen ne présente pas un ensemble complet, il n'en est pas moins vrai qu'elle repose sur des données parfaitement rationnelles, et qu'elle présente beaucoup de considérations bien pensées et clairement exprimées.

» L'âge du vénérable auteur ajoute un nouveau prix à l'ouvrage qu'il vous a offert; un jeune écrivain ne saurait se présenter avec

des pensées plus nettes ni un zèle plus ardent pour les progrès de l'enseignement grammatical.

» Votre Commission, Messieurs, vous propose d'accorder à M. Hirigoyen père une médaille d'argent. »

L'Académie, adoptant les conclusions du Rapporteur, décerne à M. Hirigoyen père une médaille d'argent.

M. le Président remercie M. Saugeon de ce judicieux Rapport, écouté avec un constant intérêt.

M. Valat rend compte d'un ouvrage de M. Paul Coq, membre correspondant, récemment nommé, sur sa demande, membre non résidant. Le volume adressé à l'Académie a pour titre : *Les circulations en banque ou l'impasse du monopole.* Le Rapporteur en présente l'analyse, fait ressortir à divers points de vue le mérite de l'œuvre, et s'attache surtout à signaler les considérations critiques et économiques qui concernent le rôle de la Banque de France, et les services que la concurrence ou l'établissement de nouvelles banques pourrait rendre au crédit public.

M. Valat mentionne les chapitres VII et VIII, qui offrent une appréciation remarquable de l'importance de la monnaie fiduciaire comparée à la monnaie métallique, dont le crédit croissant doit tendre à restreindre de plus en plus l'emploi. Le Rapporteur loue également la précision et la clarté avec lesquelles l'auteur signale l'utile développement dont est susceptible l'emploi des billets-chèque, des dépôts en compte courant, avec intérêt, où il voit un des moyens les plus puissants d'éviter les crises commerciales ou industrielles sans élever le taux de l'escompte.

En présentant quelques observations critiques, et particulièrement une réserve en faveur de la science économique dont l'auteur ne lui a point paru faire assez de cas lorsqu'il a cru la trouver en opposition avec la pratique, il conclut

d'ailleurs que M. Paul Coq mérite mieux que les remercîments de l'Académie pour avoir composé un livre où plusieurs problèmes importants de notre système financier sont élucidés avec une rigueur de logique et une finesse d'aperçus que favorise l'agrément d'un style incisif et plein de saillies piquantes.

M. le Président, appuyant les conclusions de l'honorable Rapporteur, et considérant le nombre et la valeur des communications faites à l'Académie par M. Paul Coq, en qualité de membre correspondant, propose de récompenser ces travaux par une médaille d'argent, en vertu de l'article 49 du Règlement, ainsi conçu :

« L'Académie peut également décerner un prix à celui des » membres correspondants qui aura le mieux mérité de la » Compagnie par l'utilité de ses communications et par » l'importance des travaux qu'il lui aura soumis. »

M. Baudrimont adhère à la proposition de M. le Président et insiste à son tour sur les inconvénients des banques privilégiées et sur l'utilité qu'offrirait l'établissement d'un grand nombre de banques.

M. Brunet, tout en reconnaissant que le livre de M. Paul Coq renferme beaucoup d'idées justes, et en s'associant à la proposition de lui décerner une récompense, y relève cependant quelques erreurs. Sans doute, dit l'honorable membre, le fonctionnement général de la Banque de France est susceptible de recevoir d'utiles améliorations ; mais la multiplicité des banques serait, en certains cas, très dangereuse, comme le prouvent les fréquentes catastrophes arrivées aux États-Unis, où ces établissements sont très nombreux.

MM. de Lacolonge, Saugeon et Dabas font remarquer que M. Paul Coq étant devenu membre non résidant, ce titre lui

ferme les concours académiques, et que nos prix ne peuvent dès lors lui être décernés.

M. le Président et M. le Rapporteur répondent que M. Paul Coq était encore membre correspondant à l'époque où il a soumis au jugement de la Compagnie le travail qu'ils proposent de couronner, et qu'à ce point de vue les distinctions stipulées par l'article 49 lui sont applicables.

L'Académie se range à cet avis, et, saisissant avec bonheur l'occasion d'exercer une fois encore sur cet honorable confrère son droit de suffrage et de récompense, décerne à M. Paul Coq une médaille d'argent.

OUVRAGES ADRESSÉS A L'ACADÉMIE

SUR LESQUELS SERONT FAITS DES RAPPORTS.

Proceedings of the Academy of natural Sciences of Philadelphia, n°s 1, 2, 3, 4 et 5, 1864. (M. Charles Des Moulins rapporteur.)

Journal of the Portland Society of nutural History, vol. I, n° 1, 1864. (Même rapporteur.)

Proceedings of the Portland Society of natural history, vol. 1, Part. I. 1864. (Même rapporteur.)

Proceedings of the American philosophical Society, held at Philadelphia, for promoting useful Knowledge, vol. I. 1838, 1839, 1840. (M. Abria rapporteur.)

Projet de réforme des assurances maritimes, par B. Jasseau, capitaine au long cours. Hommage de l'auteur. (M. Mégret rapporteur.)

Mémoires de la Société d'Émulation de Cambrai, t. XXVIII, IIe Part. (M. de Lacolonge rapporteur.)

Annales de la Société académique de Nantes, 1865. Suite du 1er trim. (M. Duboul rapporteur.)

Mémoires de l'Académie de Toulouse, 6e série, t. III. (M. Manès rapp.)

Journal des Savants, octobre 1865. (M. Duboul rapporteur.)

DÉPOSÉS AUX ARCHIVES.

Catalogue of the American philosophical Society Library, Part. I.

Boston journal of natural history, containing papers and communica-

tions, read before the Boston society of natural history, vol. VI, n° 3.

Proceedings of the American philosophical Society, vol. IX, n° 71. — *Idem*, n° 72.

List of the members of the American philosophical Society, held at Philadelphia, for promoting usefuld Knowledge.

Report of the superitendens of the Coass Survey Showing the progress of the survey, During the year 1862.

Smithsonian contributions to Knowledge, vol. XIV.

Results of Meteorological Observations, made under the direction of the United States patent office and the Smithsonian institution, from the year 1854, to 1859 inclusive, vol. II. Part. I.

Le Mouvement médical, n° 31, deux exemplaires.

Annales télégraphiques, publiées par un Comité composé de fonctionnaires de l'Administration des Lignes télégraphiques.

Hygiène publique. — Mortalité dans la ville de Bordeaux. — Recherches statistiques sur les maisons de Bordeaux, au point de vue de l'hygiène publique. — Mortalité des enfants au-dessous de deux ans, dans la ville de Bordeaux, pendant la période 1858-1862. — Éphémérides mortuaires de la ville de Bordeaux, pendant la période 1858-1862. — Longévité dans la ville de Bordeaux, ou mortalité après soixante ans. — Ces six ouvrages sont adressés par M. le Dr Marmisse, qui prie l'Académie de les classer dans la catégorie de ceux qui concourent pour une récompense.

Revue artistique et littéraire, 1er novembre 1865.

Bulletin de la Société académique de Boulogne, nos 2 et 3, 1865.

Le Progrès, 15 novembre 1865.

Bulletin de la Société d'Agriculture, etc., de la Sarthe, t. X, 1865-1866.

Bulletin de la Société industrielle de Mulhouse, août 1865.

Mémoires de la Société d'Émulation de Cambrai, t. XXVII, IIIe partie.

Étaient présents :

MM. Costes, Charles Sédail, E. Dégranges, Saugeon, G. Brunet, Fauré, Blatairou, S. Mégret, Lefranc, Paul Dupuy, R. Dezeimeris, Roux, B. Gaussens, V. Raulin, Baudrimont, G. Lespiault, de Lacolonge, L. Micé, Valat, Belin-De Launay, Gustave Lespinasse, Cirot de La Ville, Dabas, Hipp. Minier.

SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE.

Présidence de M. COSTES.

Le procès-verbal de la séance du 23 novembre est lu et adopté.

M. Paul Coq, honoré d'une médaille d'argent pour son Mémoire des *Circulations en Banque* (séance du 23 novembre), adresse à l'Académie l'expression de sa gratitude.

M. Armand de Fleury, professeur suppléant à l'École secondaire de Médecine de Bordeaux, sollicite le titre de Membre résidant, et joint à sa demande la liste des productions scientifiques et littéraires sur lesquelles il l'appuie. Avant qu'il soit donné suite à cette démarche, M. de Fleury est invité à produire le travail, imprimé ou manuscrit, exigé par le Règlement.

M. Labat, membre correspondant, adresse à la Compagnie un Mémoire intitulé : *Étude sur la Ballade*. Ce travail est soumis à l'appréciation de M. Saugeon.

M. Clos envoie un Mémoire manuscrit sur *les Origines de la Commune et Mairie de Bordeaux*. Ce travail est renvoyé à une Commission composée de MM. Brunet, Leo Drouyn, Cirot de La Ville.

M. Sansas appelle l'intérêt de l'Académie sur un Mémoire manuscrit qu'il lui envoie, sous ce titre : *Premières traces du Christianisme à Bordeaux; symbolisme de l'*Ascia, *ou signification de l'Ascia sur les monuments gallo-romains.* Une Commission formée de MM. Charles Des Moulins, Cirot

de La Ville et Dezeimeris est chargée de rendre compte de ce travail.

M. Raulin lit une note dans laquelle il s'élève contre divers passages du discours de réception de M. P. Dupuy, qui vient de paraître. Après diverses observations, la discussion est remise à une séance ultérieure.

M. Des Moulins lit une étude géologique, intitulée : *Des cailloux roulés de la Dordogne.*

M. le Président le remercie de cette lecture, dont les doctes et spirituelles considérations, exposées avec un vif entrain, ont été écoutées avec un constant intérêt.

M. de Lacolonge, au nom d'une Commission où siégeaient avec lui MM. Manès et Abria, lit un Rapport sur les ouvrages dont M. le marquis Anatole de Caligny appuie sa candidature au titre de Membre correspondant.

L'honorable Rapporteur rend hommage aux nombreux travaux scientifiques de M. de Caligny, aux éminentes distinctions dont ils ont été l'objet, et qui rehaussent l'importance de cette candidature. Il résume trois de ses Mémoires *sur les machines soufflantes ou à compression d'air,* et entre lui-même dans de curieux développements sur cette question. Il termine en proposant l'admission de M. de Caligny au nombre des membres correspondants.

Cette proposition est renvoyée à l'examen préalable du Conseil.

L'Académie, sur la proposition de M. Abria, Président de la Commission, vote l'impression dans les *Actes* de l'instructif et intéressant Rapport qu'elle vient d'entendre.

Au nom de la même Commission, M. Abria lit un Rapport sur la demande du titre de Membre correspondant faite par

M. Cialdi, directeur de la Marine des États pontificaux, membre de l'Académie des *Nuovi Lincei,* et de la plupart des Sociétés savantes de l'Italie.

L'honorable Rapporteur fait ressortir le mérite et le haut intérêt de plusieurs Mémoires de M. Cialdi sur l'hydraulique, et particulièrement d'un ouvrage étendu sur les ondes et les courants de la mer.

Il demande que le titre de Membre correspondant lui soit accordé.

Cette proposition est préalablement renvoyée au Conseil.

Le même Rapporteur, toujours au nom de la même Commission, rend compte des travaux de M. de Cuyper, qui aspire également au titre de Membre correspondant. Il constate que M. de Cuyper, professeur de mécanique à l'Université de Liége, et inspecteur des études à l'École des Mines de Belgique, a publié, dans la *Revue universelle* de Liége, qu'il dirige, plusieurs travaux sur le régime des rivières, et sur diverses questions de mécanique pratique, entre autres sur les machines à compression d'air; qu'il s'est également occupé d'études purement théoriques, et a inséré dans les *Mémoires de la Société royale de Liége* un travail sur la *polygonométrie analytique.*

Le Rapporteur estime que par la nomination de M. de Cuyper, comme par celle de M. Cialdi, deux branches importantes des sciences, la Mécanique et l'Hydraulique, seront dignement représentées parmi nos membres correspondants, et il propose d'en décerner le titre à M. de Cuyper.

Cette proposition est soumise à l'avis préalable du Conseil.

OUVRAGES ADRESSÉS A L'ACADÉMIE
SUR LESQUELS SERONT FAITS DES RAPPORTS.

Mémoire manuscrit sur les *Origines de la commune et de la mairie de Bordeaux*, par M. Léon Clos. Ce travail est accompagné d'une lettre

d'envoi. (Commission : MM. Brunet, Leo Drouyn, Cirot de La Ville.)

Premières traces du Christianisme à Bordeaux, d'après les monuments contemporains, symbolisme de l'Ascia, par M. Sansas. L'auteur, par une lettre d'envoi, soumet cet ouvrage à l'appréciation de l'Académie. (Commission : MM. Des Moulins, Cirot de La Ville, Dezeimeris.)

Revue de Gascogne, novembre 1864. (M. Cirot de La Ville, rapp.)

Notice sur le papier-monnaie émis en Auvergne de 1790 à 1795, par J.-B. Bouillet. (M. G. Brunet rapporteur.)

Mémoire sur l'emploi de l'iodure de potassium pour combattre les affections saturnines, mercurielles, et les accidents consécutifs de la syphilis, par M. Melsens. Hommage de l'auteur. (M. Dégranges rapp.)

Bulletin de la Société impériale des Naturalistes de Moscou, nos 3 et 4, 1864, et no 1, 1865. (M. Lespiault rapporteur.)

Bulletins de l'Académie royale de Belgique, t. XVIII, 1864. *Idem* t. XIX, 1865. (M. Manès rapporteur.)

Journal des Savants, novembre 1865. (M. Duboul rapporteur.)

Étude sur la Ballade (manuscrit), par J.-B. Labat, membre correspondant, avec hommage de l'auteur. (M. Saugeon rapporteur.)

DÉPOSÉS AUX ARCHIVES.

Le Mouvement médical, nos des 20 et 30 novembre et 10 déc. 1865.

Bulletin des Séances de la Société impériale et centrale d'Agriculture de France, no 10, séances des 2, 9, 16, 23 et 30 août 1865.

Bulletin mensuel de la Société protectrice des animaux, t. XI, no 10, octobre 1865.

Revue artistique et littéraire, 15 novembre 1865.

Revue agricole, industrielle, littéraire et artistique de l'arrondissement de Valenciennes, t. XIX, no 10, octobre 1865.

Archives de l'Agriculture du nord de la France, août et sept. 1865.

Journal d'éducation, décembre 1865.

L'Ami des Champs, décembre 1865.

Annuaire philosophique, t. II, 11e livraison.

Bulletin de la Société industrielle de Mulhouse, sept. et oct. 1865.

L'Étincelle, nos des 22 novembre, 1er et 8 décembre 1865.

Revue artistique et littéraire, 1er décembre 1865.

Le Songe du poète sur les bords de la Néva en 1846, chant lyrique, par Groult de Tourlaville.

Le Cabinet historique, septembre et octobre 1865.

Bulletin de la Société académique d'Agriculture, etc., de Poitiers, juin, juillet et août 1865.

Magnétisme terrestre, — Étoiles filantes, — Sur les derniers orages, par Ad. Quetelet.

Revue des Sociétés savantes des départements, août 1865.

Cours familier de littérature, 117e, 118e entretiens, sept. et oct. 1865.

Procès-verbaux des délibérations du Conseil général de la Gironde, session de 1865.

Annuaire de l'Académie royale des Sciences, etc., de Belgique, 1865.

Observations des phénomènes périodiques des plantes et des animaux pendant les années 1861 et 1862. (Extrait du t. XXXV des *Mémoires de l'Académie de Belgique.*)

Étaient présents :

MM. Costes, V. Raulin, W. Manès, Hipp. Minier, Ch. Des Moulins, Aug. Petit-Laffitte, de Lacolonge, R. Dezeimeris, Valat, Paul Dupuy, L. Micé, Lefranc, Saugeon, Fauré, Blatairou, Abria, Cirot de La Ville, Belin-De Launay, E. Dégranges, Roux, Gustave Lespinasse, Gaston Lespiault, Cyprien Oré.

SÉANCE DU 28 DÉCEMBRE.

Présidence de M. COSTES.

Le procès-verbal de la séance du 14 décembre est lu et adopté.

M. de Fleury adresse à l'Académie les ouvrages sur lesquels il fonde sa candidature au titre de Membre résidant.

M. le Président charge de l'appréciation des titres de M. de Fleury une Commission composée de MM. Dabas, Cirot de La Ville et Saugeon.

M. le Président donne lecture de la lettre par laquelle M. Charles Lagnier, artiste sculpteur sur bois, sollicite le titre de Membre résidant.

M. Lagnier ne présentant aucun Mémoire à l'appui de sa demande, l'Académie décide qu'il ne pourra y être donné suite que lorsque M. Lagnier se sera conformé à l'article du Règlement qui exige de tout candidat l'envoi d'un travail imprimé ou manuscrit.

M. Sédail lit un Rapport sur une *Méthode de lecture,* par M. J.-B. Mathieu, ancien instituteur, dont un travail antérieur sur le même sujet a été honoré par l'Académie d'un témoignage d'estime et d'intérêt ([1]).

L'honorable Rapporteur, en regrettant que M. Mathieu ait préféré la méthode synthétique à la méthode analytique, pour laquelle il avoue sa prédilection, reconnaît néanmoins le succès avec lequel ce maître habile et laborieux a exclusivement appliqué la synthèse dans sa longue pratique de l'enseignement, et dans les livres qu'il a publiés. Il se plaît à rendre une éclatante justice à cette nouvelle production d'un instituteur émérite, de l'auteur de plusieurs ouvrages didactiques qui ont obtenu une juste approbation. Il demande qu'une lettre de félicitations et de remercîments lui soit adressée.

Cette proposition est adoptée.

Au nom de la Commission du Concours de Commerce maritime, où siégent avec lui MM. Arman et Vaucher, M. Manès rend compte du seul Mémoire qu'ait reçu l'Académie sur les constructions navales de la Gironde.

L'honorable Rapporteur croit devoir d'abord rappeler que la question mise au Concours, concernant les constructions navales de la Gironde, comprenait deux parties : 1° faire le précis historique de ces constructions, soit au point de vue du mouvement commercial, soit au point de vue technique;

([1]) Séance du 8 décembre 1864.

2° indiquer les perfectionnements dus aux Bordelais dans la construction propre des navires et dans celle des machines à vapeur.

Il établit ensuite que le Mémoire envoyé n'a satisfait parfaitement ni dans l'une ni dans l'autre de ces deux parties. Le précis historique n'a été fait avec quelques développements que pour certaines époques, et l'indication des perfectionnements dus aux Bordelais est restée incomplète.

Toutefois, la Commission, sachant gré à l'auteur des nombreuses recherches auxquelles il s'est livré sur le passé maritime du port de Bordeaux, sur le vif intérêt que, sous ce rapport, il a su donner à son Mémoire, et lui tenant compte aussi des grandes difficultés que l'on éprouve auprès des constructeurs bordelais pour obtenir d'eux des renseignements exacts sur leur industrie, propose de lui accorder la moitié du prix, soit une médaille d'or de 250 fr.

M. Leo Drouyn conteste l'exactitude de plusieurs assertions du Mémoire, et élève en particulier des doutes sur l'authenticité de constructions navales faites à Bordeaux avant la domination romaine. Il demande où l'auteur a puisé ses documents sur cette marine antérieure, et croit qu'il a trop donné à l'imagination et à des conjectures hasardées. Il trouve donc trop élevée la récompense proposée par la Commission.

M. Valat signale aussi quelques disproportions entre l'importance du prix demandé et le nombre des critiques mêlées aux éloges dans le jugement de l'œuvre.

M. Dégranges est du même avis, et pense que le Mémoire sera suffisamment récompensé par le vote d'une médaille d'argent.

M. de Lacolonge, qui a précédemment lu le Mémoire *in extenso,* convient des lacunes qu'on y peut regretter, de la force des objections de M. Leo Drouyn, de la part, excessive peut-être, faite par l'auteur à l'imagination et à la poésie dans

ce qui se rapporte aux temps antérieurs à César. Mais, considérant tout ce que son travail renferme de curieux sur le passé des constructions navales à Bordeaux, et tout ce qu'il atteste de conscience et de recherches, il demande le vote des conclusions du Rapport.

M. Costes pense qu'après les graves objections qui viennent d'être faites à ce Mémoire, et les reproches formels et circonstanciés que la Commission elle-même ne lui a pas ménagés, nonobstant son jugement définitif, il n'est guère possible de décerner un prix à l'auteur.

M. Saugeon, parmi les assertions de l'auteur qui lui paraissent peu justifiées, en ce qui concerne l'antiquité et le moyen âge, signale particulièrement, comme n'étant précisés par aucune autorité, les détails relatifs au développement de la marine à l'époque des Croisades.

M. de Lacolonge insiste en faveur du Mémoire et fait valoir les améliorations et les progrès notables dont l'auteur a fait preuve, dans ce remaniement, d'un travail que l'Académie avait déjà, l'année dernière, jugé digne d'estime.

M. Fauré propose, comme terme moyen entre la médaille d'or de 250 fr. et la médaille d'argent, une médaille d'or de 100 fr.

Cette proposition est adoptée, et l'Académie décerne à l'auteur du Mémoire sur les constructions navales de la Gironde une médaille d'or de 100 fr.

L'Académie, par trois votes successifs, confère le titre de membre correspondant à MM. de Caligny, Cialdi et de Cuyper.

M. Mégret, au nom de la Commission des prix en dehors du concours (art. 48), donne lecture d'un Rapport sur une traduction en vers français d'une scène du *Guillaume Tell*, de Schiller. En reconnaissant l'exactitude de la version quant

à la littéralité du sens, il en signale l'infidélité sous le rapport de la verve, de la couleur et de l'harmonie, et de toutes les hautes qualités d'imagination et de sentiment que la copie n'a pu dérober au modèle. Le Rapporteur accorde d'ailleurs à cette versification généralement terne et sourde, le mérite d'une assez constante correction ; il y démêle çà et là un trait d'éclat ou de vigueur, et quelques indices d'une vocation poétique digne des encouragements de l'Académie, sans mériter encore ses récompenses. Il pense donc qu'il n'y a lieu de décerner aucune distinction.

Ces conclusions sont adoptées.

Le même Rapporteur, au nom de la même Commission, rend compte d'un traité en prose et manuscrit, intitulé : *Le luxe jugé par une mère*. Il y loue d'abord la netteté, la lucidité de l'exposition, la bonne division du sujet, et des promesses de méthode, de précision et de justesse, que le développement est loin de tenir toujours. Il y signale, à côté de quelques pensées saines et justes, rendues avec un certain bonheur d'expression, l'inexactitude fréquente des idées de l'auteur en fait d'éducation et d'économie publiques, l'hyperbole également malencontreuse de quelques unes de ses admirations et de ses critiques, et en tout un esprit dont la sagacité est faussée par l'exagération, et qui voit le but, mais le manque en le dépassant. Il y signale quelques vices de composition, et notamment une puérile profusion d'historiettes, peu en rapport avec le sérieux et la gravité du sujet, dont elles rompent d'ailleurs les proportions. Enfin, il y relève parfois des expressions vulgaires, triviales même, et conclut que l'auteur, au lieu de dominer son sujet, en est écrasé. Il ne croit donc pas que ce travail, louable à quelques égards, mais trop inégal et trop défectueux dans l'ensemble, ait droit au suffrage et aux récompenses de la Compagnie.

L'Académie se range à cet avis.

M. le Président remercie M. Mégret du charme littéraire de ces deux consciencieux Rapports.

M. Ch. Des Moulins, membre, avec MM. Delpit et Leo Drouyn, de la Commission chargée d'apprécier l'ouvrage de M. Ch. Marionneau, intitulé : *Description des œuvres d'art qui décorent les édifices publics de la ville de Bordeaux,* donne lecture du Rapport rédigé par M. Delpit sur ce volume, « que son mérite intrinsèque et son exécution » typographique rendent à la fois un beau livre et un bon » livre. »

Après avoir indiqué la longueur et la difficulté de la tâche que le titre même de son ouvrage imposait à M. Marionneau, qui, par le plus heureux accord des qualités requises dans une entreprise de ce genre, unit la plume exercée de l'écrivain et l'imagination ardente de l'artiste à la sagacité et à la persévérance de l'archéologue, l'honorable Rapporteur a fait ressortir la clarté et l'aisance qu'un plan méthodique avait données à ce recensement si laborieux, si compliqué, et qu'il semblait presque impossible de sauver de quelque embarras et de quelque confusion, au moins dans la forme.

« M. Marionneau s'est occupé d'abord de la description des œuvres d'art renfermées dans les monuments religieux : pour leur classement, il a adopté l'ordre alphabétique des noms de ces monuments, et, pour chacun d'eux, il a suivi le même mode de description : description du monument à l'extérieur; description du monument à l'intérieur; description des diverses natures d'objets qui meublent ce monument : statues, vitraux, tableaux, etc.

» Ce plan arrêté, l'auteur l'a appliqué à chaque monument avec une exactitude aussi consciencieuse dans le fond que variée dans la forme. Il en est résulté un mélange de détails techniques et de réflexions artistiques ou doctrinales qui n'est pas dépourvu d'un certain charme, et qui, sans enlever à l'ensemble de l'œuvre son



caractère scientifique et utilitaire, en rendent la lecture facile et attrayante. »

Sans essayer de faire connaître « toutes les théories vraies » et saines, toutes les descriptions consciencieuses et exactes, » tous les renseignements imprévus, toute l'érudition et tout » le charme que M. Marionneau a fondus et répandus dans » chacun des chapitres de ce rare ouvrage, tâche à laquelle » une séance tout entière ne suffirait pas, » le Rapporteur signale du moins les passages où lui paraissent principalement éclater les qualités d'érudition, de style et de méthode qui en font, dans son genre, un livre à part et hors de pair.

« En lisant le début du premier chapitre, relatif à l'église Saint-André, l'Académie peut se faire une idée de l'ampleur de vues et de style de l'auteur, et, si elle continue la lecture de ce chapitre, elle pourra voir avec quelle verve, quelle érudition, quelle autorité M. Marionneau discute l'authenticité d'un Annibal Carrache, la personnification des statues de la *porte royale* ou des modillons de la nef; le tableau de Jacques Jordaëns; le tombeau de Pey Berland; la question des cloîtres, etc. Rarement on rencontre autant d'érudition unie à tant de goût. L'auteur n'a rien négligé pour arriver à un résultat satisfaisant; il n'a pas même reculé devant l'impression, à la fin de chaque chapitre, de la liste de tous les ouvrages dont il s'est servi et de toutes les estampes exécutées d'après chaque monument décrit. Pour l'église Saint-André, seule, la liste bibliographique contient l'indication de trente-deux ouvrages spéciaux, et la liste iconographique soixante-douze indications.

» L'article de l'église Saint-Bruno n'est pas moins remarquable dans un autre genre, et fait apprécier ce monument et les œuvres d'art qu'il renferme, sous un aspect tout nouveau.

» Il en est de même des articles relatifs aux églises de Sainte-Croix, de Saint-Éloi, de Sainte-Eulalie, de Saint-Louis, etc. Pour Saint-Paul, l'intérêt semble augmenter par le soin avec lequel sont décrits l'ensemble de la première église jésuitique, construite en

France, et l'admirable rétable de son maître autel. L'auteur est un enfant de cette paroisse, et il s'est plu à rendre ses descriptions plus parfaites et à raconter les moindres détails relatifs à la vie et au chef-d'œuvre de Guillaume Couston.

» A Saint-Dominique, le même attrait artistique a guidé M. Marionneau dans les recherches si exactes et si heureuses auxquelles il s'est livré pour retrouver la vie et les œuvres de ce moine si célèbre et si méconnu, le frère Jean André.

» C'est surtout pour les églises Saint-Michel et Saint-Seurin que la verve, le goût, l'érudition, le tact et toutes les qualités qui distinguent l'auteur, semblent avoir été réunis pour faire mieux apprécier l'ensemble et les détails de ces deux importants et populaires monuments. Que de faits nouveaux révelés, que d'idées fausses combattues, que de conseils utiles donnés, que de sages préceptes divulgués! Certes, avec la moitié moins d'idées et d'érudition, la plupart de nos faiseurs de livres en eussent fait plusieurs volumes, plusieurs traités dogmatiques et plusieurs recueils d'interminables dissertations.

» Les extraits seuls, tirés des archives de la fabrique de Saint-Michel, non seulement rectifient l'histoire de la construction du clocher de Saint-Michel, mais ils la créent pour ainsi dire tout entière, en substituant des faits et des noms certains à des fictions ou à des erreurs évidentes.

» Aucun livre d'érudition artistique moderne ne contient une dissertation plus habile et plus complète que celle qui est relative au tableau de l'*Annonciation,* attribué à Lucas de Leyde.

» Les notices sur le cimetière, sur la crypte, sur la chaise épiscopale et sur les autres points intéressants de l'histoire de Saint-Seurin, rassemblent et résument pour la première fois une foule de documents très curieux, et les présentent sous un jour tout nouveau.

» Votre Commission ne prétend pas que dans de si nombreuses appréciations de tant d'objets divers, l'auteur n'ait émis aucun jugement sujet à appel, et que partout et toujours M. Marionneau ait parlé de tout avec la même érudition spéciale et avec la même rectitude d'esprit dont il a donné si souvent des preuves

remarquables ; mais elle affirme que tous ces jugements sont présentés avec une impartialité et une probité auxquelles elle rend d'autant plus hommage, que, par le temps qui court, on y est moins habitué. »

Le Rapporteur loue enfin dans cet ouvrage, remarquable à tant de titres, une courtoisie de discussion, une aménité même de critique, qui n'ôte rien à l'irréprochable pureté des doctrines ni à l'inflexible sévérité du goût.

« Votre Commission, dit-il en terminant, vous propose, à » l'unanimité, d'accorder à M. Ch. Marionneau la médaille » d'or qu'il a si bien méritée. »

L'Académie, qu'a vivement intéressée cet important Rapport, décerne à M. Ch. Marionneau la médaille d'or demandée pour lui par la Commission.

OUVRAGES ADRESSÉS A L'ACADÉMIE

SUR LESQUELS SERONT FAITS DES RAPPORTS.

Essai sur la Pathogénie du langage articulé. — *De l'Aphthongie.* — *Observation de Méningite cérébro-spinale typhoïde.* — *Mémoire clinique sur l'Anévrisme spontané de l'aorte abdominale.* — *Bouquet à mon fils*, poésies. — Ces cinq ouvrages sont envoyés à l'appui d'une demande du titre de Membre résidant formée par M. Armand de Fleury. (Commission : MM. Dabas, Cirot de La Ville, Saugeon.)

Della primitiva basilica del martire S. Agapito, Memoria di Arcangelo Scognamiglio. (M. Cirot de La Ville rapporteur.)

DÉPOSÉS AUX ARCHIVES.

Le Mouvement médical, n° du 20 décembre 1865, — 2 exemplaires.

L'Étincelle, n^{os} des 15 et 22 décembre 1865.

Revue agricole, industrielle, littéraire et artistique de Valenciennes, octobre 1865. *Idem*, novembre 1865.

Le bon Cultivateur, novembre 1865.

Résumé d'un ouvrage sur les éléments cortiaux, par M. Victor Étienne.

Opinion de la presse sur le premier volume des Maisons historiques de Gascogne, Guienne, Béarn, Languedoc et Périgord, par J. Noulens.

Revue artistique et littéraire, 6e année, t. IX.

Discours prononcé par M. Fabre de La Bénodière à la Séance de rentrée de la Cour impériale de Bordeaux, le 3 novembre 1865.

Bulletin de la Société industrielle de Mulhouse, novembre 1865.

Mémoires de la Société d'Émulation du Jura, année 1865.

Catalogue de la collection d'anatomie humaine, comparée et pathologique, de MM. Ger et Vrolik, par J.-L. Dusseau.

Senis vota pro patria, Carmina latina. Die XIV m. Martii anni 1864.

Report of the Commissioner of patents for the year 1861 (arts and manufactures), vol. 1 et 2. *Idem* 1862 *(idem),* vol. 1 et 2.

Jaarboek van de koninklijke Akademie van Wetenschappen, voor 1863. Idem *1864.*

Verlagen en mededeelingen der koninklijk Akademie van Wetenschappen. Achtste deel 1865. Idem *zeventiende deel.* Idem *tiende deel, met platen.* Idem *derde deel met eene kaart.*

Étaient présents :

MM. Costes, V. Raulin, W. Manès, Charles Sédail, S. Mégret, Saugeon, Charles Des Moulins, Paul Dupuy, Aug. Petit-Lafitte, Lefranc, Gaston Lespiault, Abria, Fauré, Roux, Cirot de La Ville, Gustave Lespinasse, E. Dégranges, Leo Drouyn, Valat, Blatairou, de Lacolonge, Dabas.

Bordeaux. — G. Gounouilhou, imp. de l'Académie, rue Guiraude, 11

